BIBLIOTHEQUE
ACADEMIE COMMERCIALE, QUE.

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/tudesrel89pariuoft

BIBLIOTHEQUE
ACADEMIE COMMERCIALE, QUE.

BIBLIOTHEQUE
ACADEMIE COMMERCIALE, QUE.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME 89

P805
ET81

ACADEMIE DE QUÉBEC
CHEMIN STE-FOY

PARIS

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

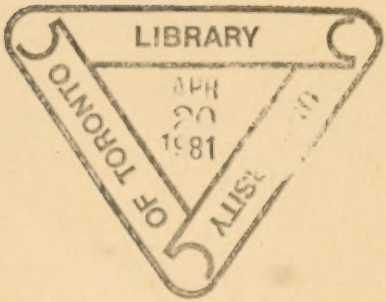

BIBLIOTHEQUE ACADÉMIE COMMERCIALE, QUE.

UNE DÉCLARATION

DÉCLARATION DES PROVINCIAUX

DE LA

COMPAGNIE DE JÉSUS EN FRANCE

Nous recevons, après la mise en pages du numéro, la communication suivante :

Monsieur le Directeur des *Études*,

Nous vous prions de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro la déclaration ci-incluse :

Le délai accordé par la loi du 1er juillet 1901 aux congrégations religieuses pour demander l'autorisation touche à son terme.

Après avoir mûrement réfléchi, les soussignés provinciaux de la Compagnie de Jésus en France, avec les religieux qu'ils représentent et dont ils vont se séparer, déclarent avoir résolu de s'abstenir de toute demande d'autorisation.

D'autres congrégations adoptant la même résolution ont déjà protesté, en prenant le chemin de l'exil, contre la situation que leur préparait la loi sur les associations. Et, de toutes parts, elles ont reçu les témoignages les plus éclatants et les plus mérités de respect et de sympathie.

Pour nous, qui avons lieu de craindre, après les fréquentes attaques dont nous avons été l'objet devant le Parlement, que nos intentions ne soient dénaturées et calomniées, nous croyons devoir faire connaître au public les graves motifs de notre abstention.

Nous ne nous dissimulons pas, en effet, que notre conduite sera sévèrement jugée par plusieurs ; on affectera d'y voir un refus de se soumettre aux lois du pays, une intransigeance de conduite inacceptable, peut-être même des visées secrètes et politiques. Nous protestons contre de pareilles interprétations.

La raison de cette conduite, elle se trouve uniquement dans la portée de la loi qu'on nous demande de sanctionner en quelque sorte, en l'acceptant. Nous ne jugeons pas pouvoir le faire.

En effet, cette loi, loi d'exception, nous blesse profondément

dans nos droits les plus essentiels d'hommes libres, de citoyens, de catholiques, de religieux, et, en nous frappant, elle viole en nous les droits imprescriptibles de l'Église. C'est ce qu'a déclaré une voix dont l'autorité n'est méconnue par personne. « Nous réprouvons hautement de telles lois, parce qu'elles sont contraires au droit naturel et évangélique... et au droit absolu que l'Église a de fonder des instituts religieux exclusivement soumis à son autorité.» (Lettre de Léon XIII aux supérieurs des ordres religieux, 29 juin 1901.)

D'autres voix se sont aussi élevées pour condamner cette loi. Les deux Chambres ont entendu les protestations non seulement des catholiques, mais d'un bon nombre de leurs membres, qui, en dehors de toute préoccupation religieuse, la repoussaient au nom des principes de la liberté. Les religieux, si éloquemment défendus par eux, leur en garderont une fidèle reconnaissance.

En dépit de leurs efforts, non seulement la loi fut votée, mais le jour même où elle était promulguée, paraissait à l'*Officiel* un arrêté qui en déterminait mieux l'esprit, en y ajoutant deux nouvelles dispositions non contenues dans la loi, et spécialement opposées à la dignité et aux droits du Saint-Siège. C'était la réponse de M. le président du Conseil aux protestations du chef de l'Église. Vint ensuite le règlement d'administration. A son apparition, il fut évident que le gouvernement était résolu à ne garder aucun ménagement : les dispositions de l'arrêté lui-même étaient non seulement maintenues, mais encore aggravées ; c'était une nouvelle réponse aux solennelles réclamations du Saint-Siège.

Il était nécessaire, pour justifier la conduite des religieux qui ne demandent pas l'autorisation, de rappeler brièvement ces faits.

Ils prouvent assez que l'autorisation à laquelle on veut soumettre les congrégations n'a pas pour but de prévenir certains abus possibles, comme on l'a dit, mais bien d'enchaîner irrévocablement les congrégations à une loi d'exception qui viole les droits les plus essentiels de leurs membres et ceux de l'Église ; que cette loi, conçue et votée dans un esprit d'hostilité, sera appliquée dans le même esprit. C'est en vain que M. le président du Conseil s'est défendu de prendre à son compte certaines déclarations, d'une franchise gênante, faites aux Chambres, la loi, en frappant immédiatement les congrégations, atteint derrière elles l'Église.

Ses auteurs le savent et ils le veulent. Et l'affectation de M. le président du Conseil de répondre à chacune des réclamations du Saint-Siège par une nouvelle aggravation de la loi, montre à l'évidence que telle est bien la pensée du gouvernement.

Tel est le motif principal qui nous empêche de demander l'autorisation. La loi actuelle n'est qu'un nouveau pas en avant dans la guerre qui se poursuit contre l'Église. C'est l'Église qui est attaquée dans les congrégations, et c'est elle que les congrégations défendent en repoussant une autorisation qui a pour but de les asservir et de préparer l'asservissement de l'Église elle-même. Une telle autorisation, nous ne pouvons pas la demander.

En faisant cette déclaration, loin de nous la pensée de condamner ceux de nos frères dans la vie religieuse qui croient devoir prendre un autre parti. Nous savons combien la délibération est pleine d'angoisses. Forcés de choisir entre deux maux, tous deux très graves, entre les ruines de toutes sortes qui vont suivre l'abstention, et, d'autre part, l'atteinte profonde portée par la loi aux prérogatives de l'Église non moins qu'aux libertés individuelles, l'hésitation s'explique. Le Souverain Pontife lui-même a, d'ailleurs, sous certaines réserves, laissé aux congrégations la faculté de se déterminer. Plusieurs d'entre elles croient pouvoir trouver une formule de conciliation qui satisfasse le gouvernement sans sacrifier les droits du Saint-Siège.

Pour nous, entre le gouvernement, qui persiste à mettre comme condition préalable à l'autorisation l'abandon par les congrégations de l'exemption canonique, et le Saint-Siège, qui déclare « ne pas permettre qu'on méconnaisse ou amoindrisse l'exercice direct et immédiat de son autorité suprême sur les ordres ou instituts religieux » (lettre du cardinal Gotti aux évêques de France, 10 juillet), nous avouons, avec tous les religieux qui ont pris le chemin de l'exil ou se sont dispersés, ne pas trouver de formule de conciliation.

Persuadés en outre que demander l'autorisation serait livrer aux adversaires de l'Église des œuvres cent fois approuvées par elle, sacrifier nos droits individuels, notre indépendance et notre dignité ;

Que ce serait porter une atteinte profonde à notre vie religieuse elle-même et dans ce qu'elle a de plus intime ;

Que, mis enfin en position de rendre à la France un signalé

service en résistant, autant que nous le pouvons, à une persécution religieuse qui la tue, ce serait refuser de nous sacrifier pour elle ; il ne nous reste plus, croyons-nous, qu'à prendre le parti que nous dicte notre devoir de Français, de catholiques et de religieux. Et nous aimons à le croire, personne parmi ceux que n'aveuglent point l'esprit de parti et les passions sectaires, ne verra dans notre conduite un acte d'insubordination ou de révolte, mais uniquement l'accomplissement de ce que nous considérons comme notre devoir.

C'est une douloureuse résolution que nous sommes contraints de prendre. Toutes les œuvres auxquelles nous avons voué notre vie sont menacées de destruction. A une heure où l'avenir nous apparaît bien sombre, c'est notre plus grand regret de ne plus pouvoir travailler au bien de la France, et de voir même compromises dans les missions des œuvres qui n'étaient pas sans honneur et sans utilité pour elle. Cependant, nous le déclarons, nous n'avons aucune amertume dans l'âme contre ceux qui nous condamnent. Nous n'oublions pas que nous sommes les disciples de Celui qui a dit : « Priez pour ceux qui vous persécutent. » Daigne la main miséricordieuse de Dieu arrêter la France sur la pente fatale où on l'entraîne, c'est notre prière la plus ardente.

Paris, 1er octobre 1901.

R. DE SCORRAILLE, S. J., provincial de Toulouse;
L. PEULTIER, S. J., provincial de Champagne;
M.-G. LABROSSE, S. J., provincial de Paris,
M. BOUILLON, S. J., provincial de Lyon.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ET PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

38e ANNÉE

TOME 89. — OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1901

PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

Tous droits de traduction et de reproduction réservés

LE PREMIER ÉPISODE
DE LA
VIE PUBLIQUE DU CARDINAL DUBOIS

Après de longues et laborieuses négociations, un traité d'alliance avait été conclu à La Haye, le 4 janvier 1717, entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Dubois, on le sait, avait joué un rôle prépondérant dans cette affaire; ce fut le premier épisode marquant de sa vie publique, le premier succès qui lui ouvrait véritablement la voie de la célébrité. L'heureux négociateur avait plus de soixante ans lorsqu'il sortit ainsi de l'obscurité. Il paraît donc nécessaire, dans un ouvrage consacré à ce ministre [1], de s'arrêter un moment sur les débuts — débuts tardifs — d'un homme appelé à monter si haut, d'étudier de près un acte qui tient une place si considérable dans sa carrière politique, comme au reste dans l'histoire de notre pays, de discuter notamment les imputations auxquelles son rôle a servi de prétexte : la justice historique envers un accusé le demande.

I

Lorsque, sans passion ni préjugés, on examine les clauses de ce traité [2], on s'aperçoit vite qu'il apportait des avantages sérieux aux divers contractants.

La Hollande s'assurait la tranquillité et la paix que réclamaient les intérêts de son commerce. Elle descendait, il est vrai, de ce piédestal superbe du haut duquel, lors des négociations d'Utrecht, elle dictait impérieusement ses volontés à la France; on l'avait même durement menacée de finir sans l'attendre, si les députés de ses provinces ne s'accordaient entre eux au plus tôt; mais cet amoindrissement était fatal : on pouvait peut-être le retarder, non le conjurer. Du moins,

1. Les pages qui suivent sont extraites d'un ouvrage qui doit paraître en octobre sous le titre de : *Dubois cardinal et premier ministre.* (Librairie Lethielleux.)

2. Cf. Dumont, *Corps diplomatique*; Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*, X, 8 et suiv.

en signant la convention de La Haye, elle se retirait avec les honneurs de la guerre.

L'Angleterre était plus favorisée : elle obtenait l'éloignement du Prétendant[1] au delà des Alpes et surtout la destruction des travaux de Mardick[2].

La première de ces stipulations assouvissait la haine[3] du monarque hanovrien, mais elle s'arrêtait là. Que pouvait contre son antagoniste, en effet, l'infortuné chevalier de Saint-George, dépourvu de ressources, entouré d'intrigants et de flatteurs, ou pour le moins d'incapables, équivalemment abandonné de toutes les nations étrangères ? Chacun sentait si bien son impuissance complète que Stanhope[4] se désintéressait de cette clause, que même plusieurs wighs, amis du gouvernement, la blâmaient ouvertement[5].

La destruction de Mardick avait pour la Grande-Bretagne une tout autre importance : elle se délivrait par là de soucis sans nombre, de craintes de tous les instants, surtout elle mettait son commerce dans la Manche à l'abri d'un coup de main. L'on sait de quels applaudissements cette nouvelle fut saluée de l'autre côté du détroit[6]. Pourtant, notons-le, en sous-

1. Il est inutile, semble-t-il, de signaler la reconnaissance de la succession au trône d'Angleterre dans la ligne protestante ; cet article était celui d'Utrecht : d'ailleurs, que le régent acceptât ou non le fait accompli, il n'y pouvait certainement rien changer. — On sait que Louis XIV, pour remplacer Dunkerque, avait fait creuser un port à Mardick.

2. Les historiens anglais ont relevé cet acharnement du roi George contre son rival terrassé, avouant même « qu'il sortait des limites de la civilisation, *beyond the limits of civilisation* » ; Perkins, *France under the Regency*, 381.

3. Jacques Stuart ; on le désigne souvent sous le nom de chevalier de Saint-George.

4. Le ministre préféré du roi d'Angleterre.

5. Cf. d'Iberville au ministre d'Huxelles, 22 janvier 1717, archives du ministère des Affaires étrangères, Angleterre, 287 ; au régent, *ibid.*, Angl., 291, f. 86. — Saint-Simon, quoique partisan des Stuarts, ne blâme pas le régent de cette concession : « Cela était dur ; mais dès que le parti était pris de s'unir étroitement avec le roi d'Angleterre, il était difficile qu'il n'exigeât pas cette condition, après ce qui s'était tenté en Écosse, et il ne l'était pas moins de n'y point consentir, si on voulait établir la confiance » ; *Mémoires*, XXVII, 133, édit. Gardier. — Quoi qu'il en soit, Dubois ne doit point porter la responsabilité de cette condescendance, puisque plusieurs mois avant son départ pour Hanovre, le cabinet français s'était décidé à donner satisfaction sur ce point aux Anglais. Cf. le roi à Chasteauneuf, 19 mai 1716. Aff. Étr., Hollande, 307 (vol. non folioté).

6. *Mémoires du règne de George Ier*, II, 319.

crivant à cette exigence, la France ne faisait qu'exécuter, non pas la lettre sans doute, mais bien l'esprit du traité d'Utrecht. En réalité, la construction de ce port était une violation véritable, quoique détournée, d'une promesse solennellement jurée, toutes les subtilités du langage n'y changent rien, croyons-nous.

II

En retour de ces concessions à notre vieille ennemie, qu'avaient obtenu nos plénipotentiaires ? Avaient-ils su défendre les intérêts de leur pays ? On en pourra juger.

D'abord, principalement en semant la défiance entre l'Angleterre et l'Empire [1], la France rompait la ligue qui l'avait si terriblement enserrée sous le règne précédent ; elle se dégageait du cercle de fer où elle avait failli précédemment étouffer ; ce résultat, semble-t-il, devait sensiblement adoucir la perte de Mardick [2].

Mais il y a mieux : cette alliance, comme plusieurs le répétaient à Dubois et comme il le pensait lui-même [3], rendait à notre pays son rang en Europe [4]. C'était d'ailleurs la plus solide qu'il nous fût possible de faire : elle nous unissait deux puissances très voisines, affaiblissait nos rivaux au point que, dénués du secours de nos nouveaux amis, ils n'étaient plus

1. Cf. du Luc à d'Huxelles, 4 novembre 1716, Aff. Étr., Vienne, 117, f. 99 ; d'Iberville au régent, 22 février 1717, *ibid.*, Angl., 291, f. 191.

2. Stanhope dans ses discussions avec Dubois ne manquait pas de le lui rappeler avec une vivacité hautaine : « Le C. Mazarin, disait-il, avait donné Dunkerque toute fortifiée à Cromwell pour avoir son amitié ; n'est-il pas extraordinaire que dans un temps où vous avez besoin de nous, vous fassiez tant de façons pour un méchant canal ? » Dubois au régent, 22 août 1716, Aff. Étr., Angl., 277, f. 231.

3. « Cette alliance, écrivait-il, donnera à la France une supériorité qu'elle ne pourra pas acquérir autrement. Cela posé, elle me paraît sans prix, et si j'étais le maître, j'aimerais mieux donner 30 millions que de la manquer. » Il est donc tout à fait injuste d'écrire avec un historien moderne : « Ce que Dubois poursuit avec opiniâtreté dans ses négociations, ce n'est ni un accroissement d'influence pour son pays, ni même le repos dont il a besoin » ; Aubertin, *l'Esprit public au XVIIIe siècle*. Ces deux résultats, il les voulait au moins secondairement ; cf. Dubois au régent, Aff. Étr., Angl., 295, ff. 123, 183, 201.

4. Dubois à d'Huxelles, 11 décembre 1716, *ibid.*, Holl., 303, f. 85 ; d'Iberville au régent, 22 février 1717, *ibid.*, 291, f. 191.

en état de rien entreprendre contre nous [1]. Voilà pourquoi le roi de Suède [2], comme le ministre d'Espagne Popoli [3], louaient extrêmement la prévoyante sagesse du cabinet français.

Il était encore un troisième avantage non moins considérable. Pendant ces longues et pénibles négociations, Dubois écrivait un jour : « C'est le sang de millions d'hommes que notre traité peut empêcher [4]. » Sans doute, l'exagération est palpable et l'hyperbole évidente. Pourtant, cette assertion cache un fonds indiscutable de vérité : l'Europe, en 1715 et 1716, se débattait sur un volcan. Les conventions de Bade et d'Utrecht n'avaient pas réglé définitivement les intérêts opposés de l'Espagne et de l'Autriche; et les prétentions que ces deux cours continuaient de nourrir laissaient des ferments de division capables au premier moment de susciter une guerre nouvelle [5]. Partout se manifestait d'ailleurs un mécontentement fort inquiétant. L'empereur tenait pour usurpées par ses adversaires les contrées qu'il avait été forcé d'abandonner, et la privation de l'Espagne et des Indes lui causait encore plus de peine qu'il n'avait de joie à voir la succession de ses pères augmentée du royaume de Naples, du Milanais et des Pays-Bas [6].

Philippe V n'était guère plus satisfait, et, comme son ministre, il pensait que des traités, dont les causes lui paraissaient si déraisonnables, obligeaient ceux-là seulement qui n'avaient pas de forces suffisantes pour en appeler [7].

1. Dubois à Nocé, 1er avril 1718, Aff. Étr., Angl., 317, f. 2.
2. Cf. d'Iberville au régent, 22 février 1717, *ibid.*, Angl., 291, f. 191.
3. Saint-Aignan au régent, 24 novembre 1716, *ibid.*, Esp., 253, f. 187.
4. Dubois à Chasteauneuf, 28 septembre 1716, *ibid.*, Angl., 286, f. 98, cf. d'Huxelles à Prye (notre représentant à Turin), 12 janvier 1717, *ibid.*, Turin, 129, f. 37; de Prye à d'Hux., 23 janvier 1717, *ibid.*, f. 57.
5. Instruction à Chasteauneuf, 17 avril 1717, Aff. Étr., Holl., 326, ff. 62 et suiv.
6. Instruction au comte du Luc; cf. Sorel, *Instructions aux ambassadeurs d'Autriche*.
7. Saint-Aignan au régent, 3 janvier 1718, Aff. Étr., Esp., 284, f. 11. « Les traités d'Utrecht et de Rastadt, dit à son tour Albéroni, laissent des semences de guerre éternelles »; cf. Albéroni au comte Rocca, 26 juin 1713, 1er janvier, 5 février, 26 mars et 7 mai, édit. Bourgeois, p. 230, 272, 281, 294, 306. — Il répétait encore que la paix d'Utrecht était l'œuvre du diable, et que l'on y avait traité le roi d'Espagne comme un roi de plâtre ou comme un petit prince allemand; cf. *Séances et Travaux de l'Académie des sciences morales*, année 1860, avril-juin, p. 142.

D'autre part, suivant le mot de Stanhope, « presque toutes les puissances ne regardant l'état où elles étaient avec la France que comme une trêve et un armistice [1], nous n'aurions pas été plus de deux ans sans guerre ». Ainsi la paix était menacée de toutes parts; partout on entendait déjà le bruit des armes.

Le régent et son ministre, justement effrayés de cette perspective, cherchèrent un moyen pour arrêter l'effusion du sang : ils crurent l'avoir trouvé dans la *Triple Alliance*. Au dire du favori du roi George, ils ne se trompaient pas. Il prétendait, en effet, et il le répéta même à l'abbé plus de cent fois, en riant, que plusieurs peuples lui devaient leur tranquillité sans s'en douter [2]. Certes, un tel avantage n'était pas à dédaigner [3].

Sans doute, pour atteindre ce but, il eût été plus conforme aux traditions françaises de s'appuyer sur la cour de Madrid, de s'unir étroitement à Philippe V, et par cette coalition d'en imposer aux plus belliqueux [4]. S'il n'en fut pas ainsi, sur qui doit en retomber la responsabilité ? Il est facile de le découvrir.

On sait quelles étaient les vues du monarque espagnol sur la régence [5], même sur le trône de France [6], et jusqu'où s'étendaient les visées ambitieuses de la reine et d'Albéroni, son homme de confiance; on sait également que leurs menées hostiles contre le duc d'Orléans datèrent des premiers jours du pouvoir de ce prince.

1. Saint-Simon semble admettre la vérité de cette affirmation, il y trouve même un motif suffisant pour excuser les avances faites au roi George : *Mémoires*, XXVI, 81, édit. Garnier. — « Cette heureuse intelligence entre la France et l'Angleterre faisait succéder un calme parfait aux alarmes que les ennemis de la paix avaient jusqu'alors entretenues » ; Aff. Étr., Espagne, *Mémoires et Documents*, 140, f. 78.

2. Dubois au régent, 10 octobre 1716, Aff. Étr., Angl., 290, f. 434.

3. Cf. *Lettres historiques*, t. LI, p. 103.

4. Instruction à Nancré, 10 mai 1718, Aff. Étr., Esp., 269, f. 211.

5. D'après les dépêches de Dodington, l'ambassadeur anglais à Madrid, l'opinion générale était qu'après la mort de Louis XIV, Philippe V partirait aussitôt pour Paris. Cf. Coxe, *Memoirs of the Kings of the Spain of the House of Bourbon*.

6. Philippe V se croyait d'autant plus fondé à ne point se laisser arrêter par sa renonciation qu'il devait la couronne, il le savait, à une pareille manœuvre. S'il était roi, c'était parce qu'on n'avait point tenu compte de la promesse de sa grand'mère, l'infante Marie-Thérèse ; cf. Mahon, *History of England*, I, 323.

D'ailleurs, avant de jeter l'anathème aux signataires de la *Triple Alliance*, il serait juste de se souvenir qu'au moment où Dubois et son maître hésitaient à se lier avec l'Angleterre, Philippe V et son ministre, méprisant les ouvertures de la France[1], faisaient à George Ier les avances les moins dissimulées[2]. Ils en seraient même venus, au dire de l'ambassadeur britannique à Vienne, Saint-Saphorin, jusqu'à se résoudre à nous déclarer la guerre, pour plaire à la Grande-Bretagne[3].

Quoi qu'il en soit de ce dernier détail, était-il raisonnable de compter sur l'amitié d'un monarque qui, livré à une femme très autrichienne, ennemie dans l'âme du nom français, « prête à tout sacrifier pour établir ses propres enfants[4] », semblait guetter impatiemment l'occasion d'une rupture ouverte avec nous ? Était-il sage de se flatter qu'à sa suite on pourrait éviter l'effusion du sang et de dangereuses complications ? « Ne serait-il pas arrivé que les desseins trop vastes du ministre espagnol nous eussent emportés hors des bornes de la prudence, ou bien que nous nous fussions brouillés avec lui, en refusant de le soutenir[5] ? »

Évidemment ces réflexions n'avaient pas dû complètement échapper à la clairvoyance de notre cabinet[6]. — On conçoit donc que le régent et Dubois entendant les appels répétés à la paix qui s'élevaient de tous les coins de notre pays[7], pressés d'ailleurs par l'urgente nécessité de paralyser les manœuvres d'Albéroni[8], aient tourné les regards d'un autre côté.

Ils s'imaginèrent qu'en s'unissant à l'Angleterre et aux

1. Pour l'union de la France et de l'Espagne, « il n'a tenu qu'à Sa Majesté Catholique d'en former les liens, en répondant aux avances qui lui ont été faites ». Instruction à Nancré, 10 mai 1718, Aff. Étr., Esp., 269, f. 241.

2. Dodington à Stanhope, 20 septembre 1715 ; cité par Coxe, *Memoirs of the Kings*, etc., II, 262.

3. Du Bourg (secr. d'ambassade à Vienne) au maréchal d'Huxelles, Aff. Étr., Vienne, 122, f. 49.

4. Du Luc à d'Huxelles, 9 décembre 1716, Aff. Étr., Vienne, 116, f. 183.

5. *Mémoires du marquis d'Argenson*, I, 190, édit. Rathery ; cf. Perkins, *France under the Regency*, 394.

6. Voir sur ce point la belle lettre de Dubois au régent, 16 novembre 1717, Aff. Étr., *Mémoires et Documents*, Angl., 43, f. 307.

7. « Le royaume a présentement besoin de paix » ; d'Huxelles à d'Iberville, *ibid.*, Angl., 289, f. 66.

8. Carné, *la Monarchie française au XVIIIe siècle*, 208.

Provinces-Unies, ils parviendraient à sauvegarder la tranquillité publique[1] et les droits de chacun; ils entrèrent donc dans cette voie, timidement d'abord, puis avec assurance. Voilà tout le secret des négociations de Hanovre et de La Haye.

On s'est donc trompé quand on a cru découvrir une opposition réelle entre la politique étrangère du régent et celle de Louis XIV dans les dernières années de son règne ; on s'est trompé lorsqu'on a dit que Dubois avait jeté la France dans des routes toutes différentes de celles suivies précédemment, rompu en visière à d'anciens alliés pour sourire à de nouveaux amis; on s'est trompé, lorsqu'on a répété avec mille variantes les mauvais vers adressés à la marquise de Balleroy[2] :

> Si Louis revenait ici du noir rivage,
> . . . . . .
> Quel chagrin pour un roi si prudent et si sage
> De voir défigurer tous les jours son ouvrage !

Il est hors de conteste, en premier lieu, qu'en négociant la *Triple Alliance* comme plus tard la *Quadruple Alliance*, le gouvernement français avait pour but principal de consolider les traités de 1713[3]. C'est ce qu'on trouve formellement affirmé dans toutes les instructions, même les plus secrètes, données à nos ambassadeurs[4]. Il n'est pas moins évident, en second lieu, que les clauses de la convention de 1717, sauf quelques aggravations agaçantes, mais secondaires, reproduisaient celles d'Utrecht[5]. Dans un cas comme

1. D'Huxelles à d'Iberville, 28 mai 1716, Aff. Étr., Angl., 289, f. 66 ; d'Hux. au comte du Luc, 4 novembre 1716, *ibid.*, Vienne, 117, f. 57 ; du Luc à d'Hux., *ibid.*, Vienne, 117, f. 113.

2. Bibliothèque Mazarine, ms. 2791, I, 130.

3. Albéroni proclamait lui-même que ces traités avaient besoin d'être complétés; cf. lettre à Rocca, 7 mai 1714, édit. Bourgeois.

4. « Ce qui a été statué par les traités d'Utrecht ferait le fondement et la règle des principales conditions de cette alliance » ; joint à la lettre du roi, 19 mai 1716, Aff. Étr., Holl., 307 (non folioté) ; « le traité de la *Triple Alliance* a pour objet le maintien des traités d'Utrecht et de Bade » ; *ibid.*, Vienne, 132, f. 411 ; 124, f. 33. Cf. instruction à Chasteauneuf, 17 avril 1717, *ibid.*, Holl., 326, ff. 62 et suiv.; dépêche du roi à de Prye, 19 janvier 1717, *ibid.*, Turin, 129, f. 35.

5. Cf. *Mémoires historiques pour l'instruction du roi*, Aff. Étr., *Mémoires et Documents*, France, 491, f. 84.

dans l'autre, on reconnaissait les droits de la ligne protestante à la couronne d'Angleterre, tandis que, par contre, les Bourbons d'Espagne étaient écartés du trône de France ; la destruction de Mardick complétait ou plutôt assurait celle de Dunkerque ; enfin le Prétendant était éloigné, non plus seulement de France, il est vrai, mais de la Lorraine et du Comtat Venaissin[1].

On ne manquera pas de rappeler, et l'on aura raison, la différence des situations où se trouvait notre pays, lors de la signature de ces deux conventions. En 1713, il succombait épuisé par une lutte de dix années ; en 1717, il jouissait depuis quatre ans d'une paix complète. Notons pourtant qu'il était loin encore d'avoir guéri toutes ses blessures[2]. Aussi nos finances en désordre[3], notre commerce bien languissant, notre industrie relevant à peine la tête, tout faisait au régent un devoir impérieux de maintenir la tranquillité, d'éviter la guerre, dût notre vanité nationale en souffrir, fallût-il fermer un moment l'oreille aux réclamations de susceptibilités même légitimes.

III

Toutefois, si le traité en lui-même se peut justifier à la rigueur, ne devons-nous pas au moins blâmer nos plénipotentiaires de s'être soumis à de ridicules exigences[4], dont le seul objet paraît avoir été de nous humilier, ou plus exactement de nous déshonorer à la face de l'Europe étonnée ? C'est ainsi que Dubois est inexcusable, dit-on, d'avoir con-

1. Villars est donc tombé dans une manifeste exagération quand il écrit que le régent, en obligeant le chevalier de Saint-George à sortir du royaume, « suivait des vues bien différentes de celles de Louis XIV » ; *Mémoires de Villars*, année 1716, p. 89, édit. Michaud. Il est même permis de supposer que le grand roi, si le salut de l'État l'avait demandé, l'eût contraint, lui aussi, à franchir les Alpes. Pour sauver la France, nous l'avons déjà insinué, n'avait-il pas été jusqu'à rappeler ses troupes d'Espagne, malgré la situation misérable de son petit-fils ?

2. Cf. Ledran, Aff. Etr., Esp., *Mémoires et Documents*, 140, f. 52.

3. Cf. *la Monarchie française au XVIIIe siècle*, par le comte de Carné, p. 244.

4. Toutes ces critiques sont éloquemment mises en saillie dans la *Révolution française* de Louis Blanc, I, 310 et suiv.

senti à laisser prendre au monarque anglais, dans un document si grave, le titre de roi de France[1].

Ce reproche ne résiste pas à l'étude des documents. L'abbé, après avoir examiné cette question[2], suivit exactement un usage précédemment reçu[3].

Il eût bien souhaité abolir cette coutume vieillie, désormais sans aucune signification; il tenta même dans ce sens des efforts si répétés et si pressants[4] que Cadogan se plaignait à Townshend « des pointilleries et des scrupules inutiles » du tenace négociateur[5]. Il mit en avant des considérations d'équité et d'amitié, alla jusqu'à proposer des compensations convenables[6]; tout fut inutile, il ne put rien obtenir, tant les ministres craignaient d'être « recherchés dans le Parlement et traités à toute rigueur sous le moindre prétexte[7] ». Dubois s'en dédommagea en les raillant malicieusement de cette pusillanimité : « Ils portent leurs scrupules et leur timidité si loin, écrivait-il, qu'ils refusent de corriger une faute d'orthographe, dans la crainte que

1. Le traité fut rédigé en *latin* pour l'Angleterre et la Hollande, en *français* pour la France. Dans l'exemplaire latin, le roi George était nommé le premier; dans l'exemplaire français, il cédait le pas à Louis XV; en second lieu, le roi George était qualifié de roi de Grande-Bretagne, de France et de Navarre dans le préambule de l'exemplaire qui lui fut remis, et Louis XV, seulement de roi Très Chrétien; au contraire, dans la rédaction française Louis XV était appelé roi Très Chrétien de France et de Navarre, et George Ier roi de la Grande-Bretagne et duc de Brunswick; cf. Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*, X, 8.

2. Méthuen à d'Iberville, 31 décembre 1716, Aff. Étr., Angl., 283, f. 326; *ibid.*, Holl., 301, f. 258.

3. Cf. Aff. Étr., Angl., 274, f. 210; Lamberty, *Mémoires...*, IX, 398.

4. Cf. Dubois à d'Huxelles, 30 novembre 1716, Aff. Étr., Holl., 302, ff. 182, 257.

5. 4 décembre 1716, *Record Office*, Hollande, 379.

6. On pourra se rendre compte des précautions minutieuses prises par Dubois pour ne rien sacrifier de l'honneur national en lisant le passage suivant de l'une de ses dépêches : « Dans le temps que j'ai signé le premier et à la première place sur l'instrument français, milord Cadogan a signé le premier et à la première place sur l'exemplaire latin, et nous nous sommes donné réciproquement chacun notre exemplaire pour signer à la deuxième. M. de Chasteauneuf a ensuite signé aux deux exemplaires, et après lui les plénipotentiaires des États-Généraux » ; Dubois à d'Huxelles, 4 janvier 1717, Aff. Étr., Holl., 323, f. 18. — Il se refusa de plus à la prétention de Cadogan demandant que l'exemplaire à remettre au roi de France fût en latin. Cf. d'Huxelles à Dubois, 19 novembre 1716, *ibid.*, Holl., 301, f. 258.

7. Dubois à d'Huxelles, 30 novembre 1716, Aff. Étr., Holl., 302, f. 181.

ACADÉMIE DE QUÉBEC
CHEMIN STE-FOY

dans dix ans cela puisse servir à faire leur procès au Parlement[1]. »

En de telles conjonctures, suivant la remarque de l'abbé lui-même[2], était-il possible de repousser, dans la confirmation de la convention d'Utrecht, une appellation acceptée dans cette même convention[3]? Comment aussi blâmer Dubois de ne s'être pas montré plus chatouilleux que Louis XIV sur l'honneur national? Voici ce qu'écrivait le grand monarque au temps de sa gloire : « Le roi d'Angleterre a pris le vain titre de roi de France... Cet abus se souffre depuis longtemps[4], et l'affaire dont il s'agit présentement est trop importante pour en arrêter la conclusion par une pareille difficulté, et il ne convient pas de demander le changement d'une chose que j'ai toujours regardée comme n'étant d'aucune conséquence[5]. »

Au surplus, l'abbé, en cédant sur ce point, se conformait aux ordres de son gouvernement. D'Huxelles lui mandait en octobre 1716 : « Pour l'original latin, qui demeure aux mains des Anglais signé des ministres du Roi, le roi de la Grande-Bretagne y prend le *titre de roi de France* dans le préambule, et le Roi y prend seulement celui de Roi Très Chrétien. Sur ce fondement toute difficulté à cet égard est levée par un usage établi qu'il faut suivre[6]. » Ajoutons que le gouvernement français avait souscrit à cette exigence avant

1. Dubois à d'Huxelles, cité par Aubertin, *op. cit.*, 78.

2. Dépêche du 18 octobre 1716, Aff. Étr., Angl., 290, f. 428.

3. L'instrument latin portait : *Serenissima ac potentissima Princeps et Domina Anna, Dei gratia, Magnæ Britanniæ, Franciæ et Hiberniæ regina* ; Aff. Étr., Holl., 308, f. 190. Cf. Méthuen à d'Iberville, 31 décembre 1716, *ibid.*, Angl., 253, f. 326 ; *Record Office*, *Treaty papers*, 97.

4. Du moins depuis le traité fait le 16 juillet 1672, entre Louis XIV et Charles II, ce prince que les Anglais disent avoir été pensionné par la France. Cf. Dumont, *Corps diplomatique*, VII, 208. C'est à dessein que nous ne citons pas la paix de Bréda (1667), les instruments originaux ayant disparu.

5. Louis XIV à Tallard, 5 août 1698, Aff. Étr., Angl., 176, f. 129. — M. de Seilhac se trompe donc, lorsqu'il écrit que cette qualification, contraire à l'usage ancien, avait été admise exceptionnellement dans le traité d'Utrecht. Cf. *L'Abbé Dubois*, II, 5. — Cette affirmation erronée se lit également dans une dépêche de l'abbé. Cf. Dubois à d'Huxelles, 30 novembre 1716, Aff. Étr., Holl., 302, f. 179.

6. Joint à la lettre du maréchal d'Huxelles, 17 octobre 1716, Aff. Étr., Holl., 308, f. 188.

même l'ouverture des négociations[1]. Mais à quoi bon insister davantage ?

Un second reproche adressé à Dubois est moins sérieux encore : on l'a blâmé d'avoir honoré les magistrats hollandais de la qualification de *Hautes Puissances*[2], alors que la France la leur avait refusée jusque là. Pour disculper notre négociateur, il nous suffira de noter qu'ici comme précédemment, il se contentait de se prêter pour le bien de la paix à une concession auparavant consentie par notre cabinet[3] sur les insinuations de Chasteauneuf[4] ; que d'ailleurs les autres princes de l'Europe, moins pointilleux que nous, appelaient couramment les membres des États Généraux *Hauts et Puissants Seigneurs*[5].

Quant au point de la convention qui permettait à nos nouveaux alliés de venir surveiller la destruction des travaux de Mardick, il faut bien avouer que cette clause, tout humiliante qu'elle nous paraît justement, s'explique trop facilement. Les Anglais s'étant persuadés que le traité d'Utrecht n'avait pas été loyalement exécuté[6], rien d'étonnant que dans la suite ils aient voulu prendre de sérieuses précautions contre nos habiletés[7].

Il est bon de se souvenir en outre que Louis XIV n'avait pas cru sacrifier la dignité nationale en se soumettant naguère à une exigence pareille[8] ; au moins on remarquera que cette

1. C. le billet joint à la lettre du roi du 19 mai 1716, Aff. Étr., Holl., 307 (vol. non folioté).

2. *Lettres à la marquise de Balleroy*, 6 janvier 1717, Bibl. Maz., ms. 2791, II.

3. Instruction à Chasteauneuf, 6 octobre 1716, Aff. Étr., Holl., 300, f. 73.

4. Chast. à d'Huxelles, 18 juillet 1716, *ibid.*, Holl. 299, f. 83 ; instruction à Dubois et à Chast., 17 octobre 1716, *ibid.*, Holl., 300, f. 118.

5. Cf. Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle*, IX, 418, 431, 453.

6. Le gouvernement français, avec bonne foi, sans doute, a toujours protesté contre cette allégation. Cf. le roi à Chast., 4 juillet 1716, Aff. Étr., Holl., 308, f. 12.

7. Avouons qu'ils n'avaient pas entièrement tort. Cf. Stair à Stanhope, 27 juillet 1719, *Rec. Off.*, *France*, 354 ; Stair à Craggs, 9 août 1719, *ibid.* ; lettre du conseil de marine, 16 août 1719.

8. Dans le traité de Turin (29 août 1696), on était convenu qu'il serait loisible au duc de Savoie « d'envoyer un commissaire pour assister à la destruction de Pignerol ».

concession n'est pas de Dubois, mais de d'Iberville[1]; que cet envoyé semble l'avoir admise de lui-même sans y être ouvertement autorisé[2]; que l'abbé se contenta d'accepter, en maugréant[3], le fait accompli, ce qui ne l'empêcha pas toutefois d'en attribuer le mérite à son maître auprès du cabinet britannique[4].

IV

A côté de ces allégations assez mesquines, on le voit, il en est d'autres plus graves, mais aussi peu fondées. Les adversaires de l'alliance anglaise se refusent à croire que l'intérêt de la France ait dirigé les auteurs du traité de 1717 ; ils ont deviné des mobiles tout différents et beaucoup moins honorables pour le régent et son conseiller. Le duc d'Orléans eût aspiré à ceindre le diadème; d'où pour lui grande utilité, sinon réelle nécessité, de se préparer par avance le secours de l'Angleterre. Dubois fût descendu bien plus bas encore : nouveau Judas, il aurait vendu son pays à prix d'or. Ces accusations méritent de nous arrêter un moment.

« Il ne manquera pas d'écrivains, je le prévois à merveille, avait dit l'abbé, qui prétendront que M. le duc d'Orléans avait pour but secret, dans la négociation de la *Triple Alliance*, l'assurance de ses droits éventuels à la couronne[5]. » La prévision s'est réalisée; mais cette incrimination repose-t-elle vraiment sur quelque fondement solide ?

1. Les intentions de S. A. R. sont si sûres que je consens à l'insertion de ce qui suit : « Quand le traité sera ratifié, le roi de la Grande-Bretagne et les seigneurs des États-Généraux des Provinces-Unies pourront envoyer des commissaires sur les lieux pour être témoins de l'exécution de l'article qui concerne Mardick. » D'Iberville à Méthuen, Aff. Étr., Angl., 283, f. 134; cf. Méthuen à d'Iberville, 5 octobre 1716, *ibid.*, Angl., 286, f. 118.

2. Cf. d'Iberville à Méthuen, Aff. Étr., Angl., 283, f. 134.

3. On se souvient que Dubois avait été mécontent des concessions faites sur Mardick, au point de déclarer, dans un mouvement d'indignation, qu'il ne signerait pas un tel traité, dût-il par là empêcher l'alliance: Dubois au régent, 2 octobre 1716, Aff. Étr., Angl., 290, f. 411; 5 octobre, *ibid.*, 420.

4. Cf. Dubois à Stanhope, 28 novembre 1716, Aff. Étr,, Holl., 309, f. 354.

5. Cité par Sévelinges, II, 392. Cf. Saint-Simon, *Additions au Journal de Dangeau*, XVI, 338. Buvat, *Journal de la Régence*, I, 180; Dubois à d'Huxelles 14 septembre 1716, Aff. Étr., Angl., 278, f. 104. Ce qui du moins est plus certain, c'est que son concurrent au trône de France, Philippe V, ne perdait jamais ce but de vue; cf. Weber, *Die Quadrupel Allianz*, 10.

Un point hors de conteste, c'est que l'amitié de George Ier valait au régent, en cas de malheur pour le jeune roi, une protection efficace contre les tentatives de Philippe V, et ouvrait largement devant Son Altesse Royale le chemin au trône. Mais cet avantage fut-il véritablement le motif déterminant de l'alliance ? Ce n'est pas prouvé, semble-t-il.

A plusieurs reprises, en effet, le duc d'Orléans rappelle que dans la négociation on doit l'oublier entièrement lui-même pour songer uniquement à la France [1]. D'Huxelles, après lui, affirme avec énergie le complet désintéressement de son maître : « Son Altesse Royale, dit-il, ne s'est point déterminée par la considération de ses intérêts, et milord Stanhope sait mieux que personne combien elle a été éloignée d'entrer dans les ouvertures qui ont été faites pour un traité avec le roi d'Angleterre, aussi longtemps qu'il n'a été question que de ses intérêts seuls, et que la négociation a été suspendue pendant plus de six mois uniquement sur cette difficulté [2]. »

Dubois n'est guère moins catégorique. Il écrit au plus fort de la mêlée : « Lorsque j'allai à Hanovre, Son Altesse Royale non seulement m'avait permis, mais m'avait même donné un ordre précis, de conclure le traité d'alliance sans faire mention de la garantie de la succession à la couronne de France ; sur quoi j'avais pressé longtemps le roi d'Angleterre qui ne voulut pas y donner les mains, parce qu'il voulut stipuler la garantie de la succession à la couronne d'Angleterre [3]. »

Cette conduite pourtant fort significative ne réussit pas, nous l'avons déjà remarqué, à entraîner la conviction de Stanhope : il resta persuadé que ce point « était le seul et réel motif qui poussait le régent à rechercher l'amitié de Sa

1. Un an plus tard, il écrivait dans le même sens à Dubois : « Je vois avec plaisir l'attention que vous avez eue à faire connaître que mes intérêts particuliers ne seront jamais capables de me porter à prendre des engagements qui puissent en quelque manière que ce soit être préjudiciables au bien des affaires du roi » ; 1er novembre 1717, Aff. Étr., Angl., 295, f. 201. Cf. le roi à Saint-Aignan, 9 février 1717, *ibid.*, Esp., 257, f. 62.

2. D'Huxelles à d'Iberville, 3 mai 1717 ; cité par Mahon, *History of England*, II, 50 ; cf. d'Huxelles au comte du Luc, 20 août 1717, Aff. Étr., Vienne, 116, f. 69.

3. Dubois à d'Huxelles, 11 décembre 1716. Aff. Étr., Holl., 303, f. 57.

Majesté Britannique[1] ». Un jour même il osa proclamer en plein parlement que l'alliance avait été faite par Mgr le duc d'Orléans pour son avantage particulier contre l'avis de tout le conseil et contre le consentement de toute la nation française[2].

Cette appréciation qu'un mécontentement passager et les besoins de sa politique dictaient principalement au ministre anglais, n'a pas été partagée par les historiens d'outre-Manche[3]. Lorsque, dans le calme, ils ont examiné les pièces du procès, il leur a paru plus juste de souscrire à l'affirmation de Dubois, de Torcy, du maréchal d'Huxelles, et de répéter avec ce dernier : « Si les intérêts de M. le duc d'Orléans se trouvent dans le traité, l'on peut dire avec vérité que c'est parce qu'ils s'accordent parfaitement avec ceux du roi et de l'Etat, et qu'ils y sont si intimement unis que l'on peut regarder comme une même chose de travailler pour le bien des affaires de Sa Majesté et pour les convenances de Son Altesse Royale[4]. »

Oui, c'est bien cela : en travaillant pour le royaume, le régent avait la bonne fortune de travailler aussi pour lui-même. Il le savait[5], il le voulait[6]. Au besoin, l'abbé n'eût pas manqué de le lui rappeler. Qui oserait le leur imputer à crime ? Qui d'ailleurs contraignait le prince français à se dé-

1. *The only true and real motive which induces the Regente to seek his Majesty's friendship*; à Townshend, 25 septembre 1716; *apud* Mahon, *History of England*, I, 340.

2. D'Iberville à d'Huxelles, 22 avril 1717, Aff. Étr., Angl., 292, f. 198; Chast. à de la Marck (représentant en Suède), 29 mai 1717; *ibid.*, Holl., 324, f. 36. Cf. Stan. à Dub., 5 avril 1717, *ibid Mémoires et Documents*, Angl., 43, f. 189.

3. *The coincidence of public and private interests led to the formation of a great alliance, the sole object of which was the restoration of the public tranquillity and the confirmation of the provisions in the treaty of Utrecht concerning the succession to the crowns;* Coxe, *Bourbons d'Espagne*, II, 125. Cf. Mahon. *History of England*, I, 323.

4. D'Huxelles à d'Iberville, 3 mai 1717, cité par Mahon, II, 50. — Cf. Torcy, *Mémoires diplomatiques*, Bibl. nat., ms. 10672, f. 625; *Mémoires secrets de Louville*, II, 152.

5. Il écrivait à Dubois : « Je vous crois bientôt à bout de l'ouvrage le plus utile qui se put faire pour la France et pour moi, dont les intérêts sont inséparables »; 2 novembre 1716, Aff. Étr., Holl., 301, f. 125.

6. Cf. Chavigni à Dubois, 8 avril 1718, *ibid.*, Angl., 317, f. 41.

fendre de la sorte ? Si ses droits n'avaient pas été menacés, il n'eût pas senti la nécessité de les protéger.

V

Rien ne permet donc de conclure avec quelque certitude à l'égoïsme antipatriotique du régent. Nous faudra-t-il du moins admettre qu'en ces conjonctures la conduite de son favori fut loin d'être aussi désintéressée, et croire aux graves inculpations de plusieurs contre lui ? Ce serait à cette époque, en effet, suivant le plus grand nombre de ses ennemis [1], qu'il eût vendu son pays à l'Angleterre et commencé, par suite de cet infâme trafic, à toucher une énorme pension. Les pièces du litige seront mises sous les yeux du lecteur.

Avant d'entrer dans la discussion proprement dite, une première constatation s'impose : on remarque que les accusateurs de l'abbé ne s'entendent nullement sur les particularités de la trahison. Saint-Simon affirme qu'il recevait annuellement quarante mille livres sterling [2], près d'un million de francs ; d'autres, jugeant ce chiffre excessif, ne lui octroient que cent mille [3] ou même cinquante mille écus [4]. Une lettre du roi de Prusse nous représente en outre Dubois comme acheté non seulement par l'Angleterre, mais par plusieurs autres puissances de l'Europe [5]. Ces divergences, observe Perkins [6], montrent qu'on n'a jamais produit aucun document authentique pour étayer cette allégation [7]. Ajoutons que Saint-Simon, très affirmatif contre l'abbé dans ses *Mémoires*, l'est

1. Saint-Simon pourtant semble reporter à l'année 1718 ce marché honteux ; *Mémoires*, XXXI, 146, édit. Garnier ; par contre, un autre écrivain, Saint-Victor, assure qu'il précéda la *Triple Alliance ; Tableau de Paris*, IV, 2e partie, 14.

2. *Mémoires*, XXXI, 146.

3. D'Argenson, *Mémoires*, III, 235.

4. Lemontey, *Histoire de la Régence*, I, 426. — Cf. *Campredon à Dub.*, Aff. Étr., Suède, 147, f. 837.

5. Cf. *l'Amateur d'autographes*, IV, 74, années 1864 et 1865.

6. *The difference in the sums supposed to have been paid shows that the charge rests on no authentic information.* Perkins, *France under the Regency*, 386.

7. Mahon croit à la culpabilité de Dubois, mais il n'appuie son assertion que sur l'autorité de Duclos : c'est insuffisant, chacun le sait.

beaucoup moins dans l'une de ses lettres[1], récemment mise au jour ; qu'en second lieu, au témoignage d'historiens anglais impartiaux, le chiffre exorbitant de la somme dont il parle enlève toute vraisemblance et partant toute autorité[2] à son affirmation.

Et de fait, ni dans les pièces officielles, ni dans les correspondances diplomatiques les plus secrètes, on ne relève un mot autorisant à penser que jamais Dubois ait reçu un penny[3]. Cette affirmation est d'un historien d'outre-Manche. On a conservé, en effet, dans les registres du Trésor, inscrits année par année, les noms de ceux qui, d'après l'usage ordinaire, touchaient quelques gratifications du gouvernement britannique : on y voit défiler pêle-mêle des envoyés français, autrichiens, espagnols avec des ministres anglais[4], nulle part ne se lit la moindre allusion à Dubois.

On sait par contre qu'il allait jusqu'à repousser ce dont plusieurs, sans prévariquer, croyaient pouvoir profiter. Ainsi dans une dépêche où il conseillait à son maître de prier Pecquet de recevoir les cadeaux du monarque hanovrien, il écrivait : « Je supplie Votre Altesse Royale de trouver bon, si le roi de Grande-Bretagne veut me faire un présent si grand ou si petit qu'il puisse être, que je ne l'accepte point, et de me laisser le soin de prendre des prétextes si respectueux et si polis pour refuser qu'il ne puisse pas en être offensé[5]. »

1. Énumérant les raisons qui lient l'archevêque de Cambrai à l'Angleterre, il signale « ses préjugés, les voies dont il s'est servi pour entrer en quelque chose, les traités tout récents qui sont son ouvrage favori, *son intérêt pécuniaire peut être* ». Cf. Baschet, *le Duc de Saint-Simon*, 436. — Nous aurons bientôt de nouvelles occasions de noter d'autres contradictions flagrantes entre les Mémoires et la correspondance du noble duc, contradiction qu'il est impossible d'interpréter en faveur des Mémoires et d'attribuer à une connaissance plus approfondie des choses.

2. *The amount would be a sufficient refutation of the charge*; Perkins, *op. cit.*, 386. Cf. Coxe, *Memoirs of Hor. Walpole.*

3. *No one has ever found in the English or the French official papers the slightest evidence that he received a penny*; Perkins, *op. cit.*, 386.

4. Sur l'usage des *Bounties*, voir Wiesener, *le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, II, 216-219, en se souvenant que les documents français confirment pleinement les dires de cet auteur. Cf. Dubois au régent, 21 juillet 1718, Aff. Étr., Angl., 320, f. 289.

5. Cf. Sévelinges *op. cit.*, II, 293.

Le régent donna la liberté demandée, et Craggs nous apprend que Dubois en usa[1].

Voilà ce qu'est l'abbé dans les documents officiels ; voilà ce qu'il est aussi dans les correspondances privées les plus intimes[2].

Pourtant les ministres anglais se mettaient à l'aise, lorsqu'ils parlaient de lui. Ses défauts, dont plusieurs leur semblent énormes[3], sont relevés avec acrimonie. Ils le trouvent peureux, soupçonneux, intrigant, irascible[4], inconstant, aujourd'hui de feu, demain de glace, aujourd'hui ouvert et franc, demain dissimulé, mystérieux[5]. On dirait qu'ils sont heureux de dauber en secret l'encombrant adversaire dont les agissements remplissent l'Europe. Ils vont même jusqu'à s'impatienter de la confiance que Stanhope et Sa Majesté Britannique ont en lui[6]. Cependant, quelle meilleure occasion pour rappeler qu'il est dangereux de croire à un traître ! Mais pas un mot de cela[7]. Tous ont perdu le souvenir de la fameuse pension. On devine pourquoi.

Si du moins on nous signalait les avantages que l'Angleterre tirait de ces sacrifices pécuniaires. Mais non ; nous constatons au contraire que c'étaient soins et argent perdus. Pourquoi le gouvernement anglais se fût-il préoccupé de gagner ou de fixer Dubois ? Ne savait-on pas à Londres que

1. *The abbé Dubois has excused himself from taking any thing ;* Craggs à Stanhope, 1er août 1718, *Annals of Stair*, II, 367 ; cf. Capefigue, *Philippe d'Orléans, régent de France*, I, 294.

2. Signalons ici une pièce fort importante, signée par J. Dubois, et J.-B. Le Rebours, conseiller au parlement de Paris, détaillant minutieusement tout ce que laissa le cardinal en mourant : équipages, tapisseries, tables, argenterie, etc. Or, tout cela estimé, compté, la succession, les dettes payées, se monta à la somme de 162 497 livres 3 sols 2 deniers. En présence de ce chiffre, spécialement au souvenir des riches et nombreuses abbayes qu'il posséda, on se demande ce que seraient devenues les énormes pensions qu'il eût reçues d'Angleterre et d'ailleurs. Cf. Cabinet de Mme Charavay.

3. Craggs à Stair, 27 septembre 1817, *Annals of Stair*, II, 376.

4. Le même au même, *ibid.*, II, 368, 375 ; Craggs à Dubois, Aff. Étr., Angl., 311, f. 200.

5. Stair à Craggs, *Annals of Stair*, II, 113.

6. Craggs à Stair, *ibid.*, II, 368.

7. Cf. Dubois à Campredon, représentant en Suède, 6 janvier 1721, Aff. Étr., Suède, 147, f. 410.

l'abbé aspirait passionnément à conclure d'abord[1], à consolider ensuite, à défendre toujours l'alliance entre les deux peuples ? Comment ignorer qu'il fut spécialement le grand instigateur du traité de La Haye[2] ? Ne montra-t-il pas même trop ouvertement au roi George et à son ministre combien il désirait cette union ? N'était-ce pas de lui qu'étaient venues les premières avances ; lui qui avait couru de Paris en Hollande, en Allemagne, supporté des ennuis, des fatigues de toutes sortes ? Les Anglais pouvaient-ils oublier qu'ils avaient, pour ainsi dire, dicté les conditions de l'accord ? Et l'on ose nous affirmer, sans la moindre preuve, que le cabinet britannique crut, en de telles circonstances, nécessaire d'acheter Dubois, alors que tout dans les pièces officielles et privées de l'époque proteste éloquemment contre cette téméraire assertion[3] !

VI

Mais il y a mieux : des documents, dont personne ne peut contester la valeur, témoignent bien plutôt que, loin d'avoir été le corrompu, Dubois essaya d'être le corrupteur, ce que

1. « Il avait employé, disait Stanhope, toutes sortes de moyens pour parvenir à la conclusion du traité, il avait gagné les ministres de Hanover en les assurant que la France garantirait à cette maison la possession de Bremen et de Verden, et qu'elle s'engagerait à ne donner désormais aucun subside à la Suède. » Torcy, *Mémoires diplom.*, Biblioth. nat., ms. 10671, f. 188.

2. Dubois relevait ainsi lui-même l'invraisemblance d'une pareille accusation : « Cette supposition, je l'avoue, aurait quelque ombre de fondement, si ce n'était pas nous qui avions fait les premières ouvertures ; démarches, il faut le dire, auxquelles il n'a d'abord été répondu qu'avec une extrême froideur » ; cité par Sévelinges, II, 393.

3. On ne parcourra pas sans intérêt la lettre suivante dans laquelle l'abbé relève avec vigueur cette mensongère accusation. Elle est adressée à notre ambassadeur à Stockholm, Campredon, qui venait de signaler à son maître les discours inconsidérés du comte de Sparre, ancien représentant de Suède à Paris. « Quand M. le Cte de Sparre n'attaque que mon habileté et mes talents, je passe condamnation ; quand il m'accuse de n'avoir pas été sincère lorsque je l'ai assuré que S. A. R. souhaitait avec passion de pouvoir donner des secours au roi de Suède, il abuse de la connaissance qu'il a eue du dérangement des finances du royaume pour imputer à ma mauvaise volonté ce qui n'est que l'effet du désordre que l'on y avait causé ; quand il m'attribue d'autres défauts, il sert la passion de mes ennemis ou de mes envieux et prend leur langage. Mais quand il m'impute de recevoir de l'argent de l'Angleterre ou d'autre puissance de l'Europe, il ose avancer ce

d'ailleurs, suivant la remarque d'un écrivain moderne[1], l'état de la négociation rend de beaucoup plus vraisemblable.

Il faut lire, avant tout, une lettre confidentielle de l'abbé, datée du 30 octobre 1716, et adressée au régent : « Dans le temps le plus obscur et le plus incertain de la négociation d'Hanover, mande-t-il, je trouvai l'occasion si naturelle de faire à milord Stanhope l'offre que vous m'aviez ordonné de lui faire, que je hasardai le compliment, et je n'ai jamais eu plus de joie que de voir qu'il me laissait tout dire, jusqu'à la somme que je lui fixai tout d'un coup à six cent mille livres, ce qu'il écouta gracieusement et sans se gendarmer... Depuis cette entrevue, j'ai eu occasion sept ou huit fois de lui en reparler... Enfin, après la signature des dernières conventions, je lui dis fort sérieusement que, devant partir incessamment, je le priais de me dire quelles lettres de change lui seraient plus commodes; il me remit d'un jour à l'autre jusqu'à celui de mon départ; il me déclara que Votre Altesse Royale était un grand prince, qu'il me priait de lui faire mille remerciements des offres généreuses que je lui avais faites..., qu'il ne m'avait pas dit sa pensée jusqu'à ce moment, de peur que cela ne me contraignît, et ne me rendît moins hardi à lui proposer tout ce qui pourrait convenir à Votre Altesse Royale. Je n'oubliai rien pour l'ébranler, sans y réussir : toutes mes figures de rhétorique furent inutiles. Voilà le seul point de la négociation où j'aie totalement échoué[2]... »

qu'aucun de mes plus cruels ennemis, ni français, ni anglais, ne m'a jamais attribué. Il a connu intimement Md Stair,... il l'a vu dans des temps de vivacité contre moi, il sait jusqu'à quel point ce milord porte son emportement quand il est en colère, cependant je défie M. le Mal de Sparre d'oser avancer que jamais, dans ses plus grands emportements, Md Stair m'ait reproché cette bassesse, ni que j'en aie jamais été soupçonné par personne. J'ai eu la vanité, lorsque j'ai été honoré du caractère d'ambassadeur en Angleterre, d'éluder de recevoir jusqu'aux présents d'ambassade, et j'ose dire que jamais désintéressement n'a été plus connu dans l'Europe que le mien. D'abord que vous m'aurez fourni quelque moyen d'être instruit de ses calomnies sans que vous soyez commis, je mettrai M. le Mal de Sparre dans la nécessité de déclarer de qui il tient ce reproche, ou d'être reconnu l'auteur d'une si infâme calomnie, je me retiendrai tant que cela pourra vous faire le moindre embarras » ; Dub. à Camp., 6 janvier 1721, Aff. Étr., Suède, 147, f. 410.

1. Perkins, *France under the Regency*, 386.

2. Dubois au régent, 30 octobre 1716, Aff. Étr., Holl., 310, f. 180. Cf. 7 novembre 1716, *ibid.*, Holl., 309, f. 299.

Le régent fut contrarié de cet insuccès; mais, concluait-il, « je ne me rebute pas pour cela[1]. »

Dubois ne se rebuta pas davantage[2]; deux ans plus tard il se permit de revenir directement à la charge[3] : « Je crois, écrivait-il à son maître, qu'il ne faut rien négliger pour gagner l'affection des acteurs grands et petits, non pas par des propositions directes qui leur fassent penser qu'on les croit capables d'être subornés[4], mais par des manières nobles qui paraissent partir plus de générosité que de dessein de surprendre leur fidélité. Votre Altesse Royale a éprouvé le désintéressement de milord Stanhope; je voudrais pourtant le tenter encore par quelque galanterie, et si Votre Altesse Royale le priait, à son retour (d'Espagne), d'accepter un portrait du roi ou d'elle, garni de diamants, pour le prix de cin-

1. Cf. Dubois à Stanhope, 7 novembre 1716, Aff. Étr., Holl., 309, f. 299.

2. Parfois il usait de singuliers détours pour en venir à une proposition directe : « Une fois, écrit-il, après avoir énuméré plusieurs raisons qui me faisaient désirer une prompte signature de la *Quadruple Alliance*, j'ajoutai, comme en confidence, que j'en avais une personnelle qui était que cette signature me délivrerait de la frayeur perpétuelle que j'avais qu'on me volât 30 000 écus d'or neufs qui étaient dans mon appartement à Paris, et qui étaient à lui, et que ce dépôt m'importunait fort; il me répondit qu'il fallait remettre cette affaire à plus tard »; Dubois au régent, 30 octobre 1718, *ibid.*, Hollande, 301, f. 66.

3. Le bruit de ces offres avait même transpiré. Voilà pourquoi le marquis de Torcy crut bon de protester contre « l'erreur commune », suivant laquelle « la France aurait dépensé des sommes considérables pour parvenir à la *Triple Alliance*. Le public, continue-t-il, les faisait monter à plus d'un million, quoique, dans la réalité, il n'y eût eu rien de dépensé pour cette négociation » ; *Mémoires diplom.*, Bibl. nat., ms. 10670, f. 855. Cf. lettres du neveu de Dubois à son oncle, 3 juillet 1718, Aff. Étr., Angl., 320, f. 109 : Buvat, *Journal de la Régence*, I, 326. — Dans l'un des manifestes de Philippe V, trouvé dans les paquets de Cellamare, cette accusation était formellement reproduite en ces termes : « On achète des alliances avec les ennemis de la religion, avec les ennemis de Votre Majesté. » On la retrouve encore dans la troisième Philippique (2e couplet) de La Grange-Chancel, ainsi que dans une chanson satirique du temps :

Faisons vite un traité, dit-il, avec ces princes ;
Offrons des millions, don, don ;
Et s'ils ne suffisent pas, la, la,
Lâchons quelques provinces.

(Barinton, *Lettre anglaise écrite de La Haye, le 4 novembre 1718*, p. 32.) Devant un tel courant d'opinions, on comprend que Saint-Simon ait reculé et attendu vingt-cinq ans avant de consigner une pareille calomnie contre Dubois dans les pages manuscrites de ses *Mémoires*.

4. Cf. Barinton, *op. cit.*, p. 32.

quante mille écus, je doute s'il l'accepterait; mais, qu'il le refusât ou non, cela ne pourrait faire que bon effet. (De plus,) je crois indispensable que Votre Altesse Royale fasse un présent d'environ cent mille livres en bijoux à milord Stair; il y aurait de la mesquinerie à faire autrement, et cela est nécessaire pour avoir la continuation de ses offices[1]. »

Dubois n'usait pas seulement de ces moyens de séduction; il en employait d'autres moins dispendieux, il est vrai, mais non moins efficaces peut-être : des envois de vins arrivaient à Londres, et y étaient fort bien reçus[2]. « Que ce soit du meilleur et du plus fort, disait l'abbé, je supplie Votre Altesse Royale de le faire choisir par un connaisseur[3]. »

Ainsi, les documents les plus authentiques nous l'attestent, Dubois essaya à plusieurs reprises d'attacher à notre cause, par des présents de toutes sortes[4], les ministres anglais, Stanhope principalement. Comment alors ceux-ci auraient-ils cru nécessaire de l'acheter lui-même pour l'attirer dans leur sphère ou l'y maintenir? Les offres répétées qu'il se permet-

1. Dubois au régent, 21 juillet 1718, Aff. Étr., Angl., 320, f. 289. — C'est encore à ces mêmes moyens qu'il conseillait de recourir vis-à-vis des ministres espagnols (11 novembre 1717, Aff. Étr., Angl., 296, f. 33); comme vis-à-vis de ceux de l'empereur (18 octobre 1717, *ibid.*, Angl. 302, f. 2; 26 septembre 1717, *ibid.*, Angl., 301, f. 78).

2. D'Iberville au régent, 24 février 1717, Aff. Étr., Angl., 201, f. 196.

3. Plusieurs autres écrits officiels nous apprennent que Dubois ne s'employait pas seul à cette politique de corruption, fort dans les goûts et les habitudes de l'époque. D'Iberville le secondait activement. Cet envoyé, non content d'avoir essayé, sur l'ordre du régent (dépêche du 6 juin 1716, Aff. Étr., Angl., 281, ff. 148 et suiv.) et les conseils du maréchal d'Huxelles (dépêche du 9 avril 1716, *ibid.*, Angl., 280, f. 179), de s'attirer par des présents l'appui de l'ambassadeur de Hollande, Duvenvoirde, avait songé à gagner les ministres anglais que Dubois n'atteignait pas. Dépêche du 6 juin 1716, *ibid.*, Angl., 281, ff. 148 et suiv.; 26 octobre 1716, *ibid.*, Angl., 283, f. 259. Il était prêt même, s'il le fallait, à se faire aider, à prix d'argent, par des dames fort avant dans la confiance du roi; dépêche du 6 juin 1716, *ibid.*, Angl., 281, f. 148. Ajoutons enfin que cette tactique, d'Huxelles la recommandait vers le même temps vis-à-vis des Hollandais; Aff. Étr., Holl., 299 f. 200. — Lire encore, *ibid.*, *Mém. et Doc.*, France, 1247, f. 210. On voit que sur cet article les archives ne sont pas muettes relativement à cent personnages moins importants que Dubois. Pourquoi l'auraient-elles été vis-à-vis de lui seul?

4. Il savait même varier suivant les inclinations de chacun. Si aux hommes il envoyait des vins de Champagne et de Bourgogne, aux princesses il réservait « des étoffes très riches et à la mode »; *Journal de Nouvelles*, 27 mars 1718, Aff. Étr., Angl., 306, f. 50.

tait vis-à-vis d'eux ne montraient-elles pas assez à découvert ses dispositions intimes, ses brûlants désirs d'une complète union? Dans quel but auraient-ils soudoyé celui qui, non seulement se déclarait prêt à toutes les concessions légitimes, mais cherchait de cent manières à les gagner à la France; celui dont trop souvent les démarches étaient une ardente protestation d'amitié d'autant plus sincère qu'il n'hésitait pas à l'appuyer sur d'importants sacrifices pécuniaires? Cette tactique de leur part eût été tellement anormale qu'on ne peut raisonnablement y croire sans preuves, uniquement sur les dires contradictoires ou incohérents d'ennemis acharnés.

Assurément, les Anglais n'ignoraient pas ce qu'ils devaient à Dubois, comme ce qu'ils étaient en droit d'en espérer pour la conservation de l'entente cordiale négociée par lui. Ils eurent donc grandement à cœur de cultiver sa bienveillance; mais ils ne furent pas longtemps à deviner où se portaient ses goûts et son ambition[1]. Les honneurs le tentaient bien plus que l'argent[2]. Le roi George s'en souvint dans toutes les occasions; sur ce point, les papiers officiels, muets tout à l'heure, ont fréquemment et nettement parlé.

Avide de titres et de dignités, Dubois se disculpe de l'accusation de péculat. Utile au pays, le traité du 4 janvier 1717 fait honneur à l'habileté, mais aussi à la probité de celui qui l'a conclu au nom de la France.

PIERRE BLIARD.

1. Stanhope l'indique assez clairement : « J'espère que nos deux maîtres seront amis à tel point qu'ils pourront faire grand bien aux serviteurs l'un de l'autre, *en se les recommandant réciproquement*. Or, je vous promets d'avance que si vous pouviez jamais suggérer au roi, mon maître, les moyens de vous rendre service, il le ferait du meilleur de son cœur... Si donc vous aviez jamais besoin de nous, ce que je ne souhaite assurément pas, vous nous trouverez au besoin... tant vos manières et tout votre procédé ont plu à Sa Majesté » ; Stanhope à Dubois, 14 novembre 1716, Aff. Étr., Holl., 311, f. 257. — Vraiment, le ministre anglais eût-il parlé de la sorte à un homme qu'il aurait su assez méprisable pour vendre son pays?

2. Cf. Perkins, *France under the Regency*, 358.

GEORGE SAND[1]

I

George Sand. — Sa vie. — Tristes hérédités. — Triste éducation. — Période de foi, de ferveur. — Défection. — Mariage. — Séparation. — Les trois phases de sa vie émancipée : crise de passion, campagne socialiste, apaisement.

A n'écouter que mon goût, j'étudierais la personne de George Sand plus que son œuvre, et l'œuvre même afin de mieux connaître la personne. Je voudrais suivre, à travers ses confidences ouvertes ou demi-voilées, l'histoire d'une âme, de cette âme née bonne et demeurée telle, au fond, dans une étrange aberration d'esprit et parmi d'extrêmes débordements de conduite; bienfaisante par instinct et généreuse, encore que peu d'autres, à notre époque, aient fait plus de mal. Les documents authentiques abonderaient[2] ; éclairés par eux, les romans, à leur tour, mettraient l'auteur en meilleure lumière. Assurément, l'intérêt serait plus vif que celui d'une critique d'art, et l'utilité plus directe. Il y aurait là matière à un beau fragment d'un bel ouvrage apologétique, d'une démonstration chrétienne par la psychologie des gens de lettres non chrétiens. Dieu veuille qu'un autre l'écrive ! Pour George Sand, en particulier, je ne puis prétendre qu'à crayonner une miniature exacte où il faudrait un vaste tableau.

Par la bouche d'un de ses héros d'invention, elle-même nous a donné cette leçon sage : « Ne croyez à aucune fatalité absolue et nécessaire, mes enfants ; et cependant admettez une part d'entraînement dans nos instincts, dans nos facultés, dans les impressions qui ont entouré notre berceau, dans les spectacles qui ont frappé notre enfance, en un mot, dans tout ce monde extérieur qui a présidé au développement de notre esprit[3]. » Hérédité, tempérament, milieu : puissances réelles, mais non fatales ; menaces au libre arbitre, blessures même,

1. Cf. G. Longhaye, *Dix-neuvième siècle*, p. 278.
2. *Histoire de ma vie; — Lettres d'un voyageur; — Correspondance.*
3. Mauprat, *Conclusion.*

si l'on veut, mais non pas mortelles. Rien de plus juste et qui s'applique mieux à la personne qui nous le dit.

Quels tristes précédents, pour elle, dans les exemples domestiques, dans le sang même ! Sa grand'mère, fille bâtarde de l'illustre bâtard qui fut Maurice de Saxe, épouse un bâtard de Louis XV, avant de devenir en secondes noces Mme Dupin de Francueil. C'est, au demeurant, une femme d'élite, étrangère de sa personne aux mœurs du dix-huitième siècle, mais libre penseuse, disciple fervente de Rousseau qu'elle a connu secrétaire de son mari. — L'unique fils, Maurice Dupin, jeune officier de l'empire, a déjà eu plus d'une aventure, quand il se lie avec une petite ouvrière parisienne, Sophie Delaborde, et l'épouse un peu tard, un mois seulement avant la naissance d'Aurore, la future G. Sand (1804). Famille étrange, où, non seulement la loi chrétienne est ignorée, mais où les enfants légitimes et illégitimes croissent pêle-mêle, sous la tolérance indolente de parents qui savent tout et s'accommodent de tout. Avec un biographe russe [1], je crois sans peine que le grand romancier de l'amour libre dut tout d'abord à de pareilles origines son faible pour toute faute de passion, voire la liberté sceptique et presque cynique de ses propos intimes à l'endroit des choses les plus délicates et des personnes qu'il devait le plus respecter [2].

Une autre plaie quasi originelle fut la rivalité, d'abord sourde, puis éclatante et quelquefois scandaleuse, de l'aïeule et de la mère. Tout séparait la grande dame dix-huitième siècle de cette fille du peuple qu'elle avait à grand'peine acceptée comme bru. Quand Maurice Dupin mourut d'une

1. N'est-ce pas *hagiographe* qu'il faudrait dire, tant l'auteur, une femme qui signe Wladimir Karénine, y met de scrupule et de religieuse ferveur ? — Sans doute officiellement schismatique, de fait, à peine déiste, il est d'autant plus recevable dans ses rares sévérités morales, qu'il met très formellement le génie au-dessus des lois communes. A l'entendre, les désordres personnels d'une George Sand et de ses pairs doivent échapper à toute censure, étant les « voies providentielles » (*sic*) par où marche à son plein développement le génie, qui seul importe (T. II, p. 9-12). Voilà bien, dans toute son audace naïve, l'immoralité d'une foule de contemporains, gens honnêtes. (Wladimir Karénine, *George Sand, sa vie et ses œuvres*, en cours de publication. Paris, Ollendorff.)

2. *Ibid.*, t. I, p. 127. D'après le biographe, son langage allait jusqu'à effrayer ses amis, Musset entre autres.

chute de cheval (1808), tout lien se rompit entre les deux femmes; une hostilité commença, dont la jeune Aurore fut l'enjeu et la victime, chacune s'efforçant, dans l'occasion, d'ôter à l'autre l'affection et même le respect de l'enfant. L'histoire serait longue de ces tiraillements douloureux. En somme, la grande influence appartint à l'aïeule. Aurore vécut d'ordinaire chez Mme Dupin, à Nohant, dans ce Berry qu'elle devait tant aimer et si bien peindre, avec ses prairies, ses collines, ses traînes ou chemins creux. Le premier maître de son esprit fut un certain Deschartres, dont elle a vivement crayonné le type : jadis homme d'église, moins les ordres, parfaitement libre de toute croyance, mais qui, un jour, sous l'empire de je ne sais quel bon sentiment, fit l'effort de se relever jusqu'au déisme ; d'ailleurs pédagogue bourru et régisseur dévoué. Mme Dupin complétait l'œuvre de Deschartres et formait quelque peu les manières de sa petite-fille ; tout cela se combinant comme il pouvait avec une large part d'éducation campagnarde, paysannesque et passablement garçonnière : chevauchées, courses à pied, jeux de toutes sortes, en compagnie des petits Berrichons ou Berrichonnes d'alentour.

On peut douter si l'action maternelle eût été meilleure. En tout cas et quant au principal, celle de la grand'mère fut déplorable. A treize ans, Aurore fit sa première communion. Affaire de coutume et de bienséance, pensait l'aïeule, mais elle n'épargna rien pour que ce grand acte fût accompli sans foi. Elle m'enjoignit, dit G. Sand, de ne pas « outrager la sagesse divine et la raison humaine jusqu'à croire que j'allais *manger mon Créateur*[1] ». Mal à l'aise entre ce bel enseignement et celui du prêtre, la jeune communiante se serait calmée, à l'entendre, en découvrant par elle-même le caractère purement métaphorique de la grande parole : « Ceci est mon corps. » Voilà qui semble bien trouvé après coup.

Et cependant, trois ans plus tard, elle était catholique, elle l'était sincèrement, profondément. Inquiète, malgré tout, de son éducation, sa grand'mère l'avait mise en pension à Paris, dans le couvent dit des *Anglaises*. Là, parmi ses compagnes,

1. *Histoire de ma vie*, 3e partie, chap. IX.

Aurore avait trouvé trois catégories quasi officielles : *les diables, les bêtes et les sages*. Naturellement elle avait commencé par la première, après quoi, touchée de Dieu, elle avait passé d'un bond à la troisième ; elle croyait, elle était pieuse, fervente ; l'idée même d'une vocation avait éclos et grandissait. La prendrons-nous au sérieux ? Pourquoi non ? Aurore Dupin serait-elle l'unique exemple d'une vie faussée et compromise par l'infidélité à un appel de ce genre ? Elle-même a beau nommer cet épisode une « maladie sacrée », juger « puérile et étroite » son orthodoxie d'alors ; du moins avoue-t-elle, et chez les religieuses, et chez son directeur [1], une discrétion, une réserve irréprochables. On ne la poussait point ; elle allait d'elle-même au parfait. Bien des gens frémiraient de penser aux conséquences. Ainsi, nous aurions perdu George Sand ! — Mais quoi ! pour quelques pages en moins, tout le monde n'y aurait-il pas gagné ?

Ainsi, vers 1820, la jeune pensionnaire de seize ans, était pleinement ralliée au catholicisme : « J'y persistais avec confiance, écrit-elle ; j'y aurais persisté, je crois, si je n'eusse pas quitté le couvent ; mais il fallut le quitter [1]. » Pourquoi donc ? Notons cet autre aveu. Une dévotion triste et sévère n'eût point alarmé la grand'mère incrédule ; mais en voyant Aurore à la fois dévote et joyeuse, elle prit frayeur et l'emmena d'autorité [3]. C'était le second coup fatal qu'elle portait à cette âme ; elle devait achever au lit de la mort.

G. Sand a conté longtemps après l'histoire de sa défection religieuse [4]. Le lointain des objets, l'influence inévitable des idées et dispositions actuelles de l'écrivain, l'intention, demi-inconsciente peut-être, mais bien visible, de se justifier à ses propres yeux : voilà pour infirmer la valeur de cette confession qui n'en est pas une. Au moins nous apprend-elle sous quel jour l'auteur a voulu voir et montrer sa première éman-

1. Dans l'*Histoire de ma vie*, ce directeur est Jésuite et s'appelle l'abbé de Prémord. Nom évidemment supposé, car on ne l'a jamais connu parmi nous. Quant à la qualité de Jésuite, il n'est pas vraisemblable que G. Sand l'ait inventée, tout exprès pour dire incidemment leur fait aux Jésuites en général, dans une digression que nous retrouverons plus loin.

2. *Histoire de ma vie*, 1re partie, chap. III. — 3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, chap. IV et V. — L'*Histoire de ma vie* n'a été commencée qu'en 1847.

cipation, prélude et cause de tant d'autres. A l'entendre, l'ébranlement de sa foi aurait commencé par des lectures solitaires. L'*Imitation* avait été son livre, son oracle : le *Génie du christianisme* l'en dégoûta — est-ce possible[1] ? — Autorisée par la tolérance de son directeur jésuite — est-ce vrai[2] ? — elle dévora presque tous les ouvrages qu'elle trouvait cités ou combattus dans Chateaubriand. Rousseau vint le dernier et consomma sa défaite ; dès lors, la jeune fille inclina fort à la religion du *Vicaire Savoyard*. Joignons à l'impression de cette littérature sur « un être tout de sentiment », comme elle-même se nomme, des causes moindres en soi, telles que la vulgarité du culte villageois, la gaucherie, il faudrait dire la nullité répugnante d'un certain prélat *in partibus* acharné à la conversion de l'aïeule, Mme Dupin. Pardessus tout, rappelons la fin de cette libre penseuse (1822). Devant sa petite-fille, qu'elle a voulue présente, elle fait une confession dérisoire ; elle reçoit le viatique, mais bien attentive à tourner cet acte même en une leçon d'incrédulité que le prêtre seul n'ose pas comprendre. C'est ce que George

1. George Sand serait donc un exemple illustre des inconvénients de ce livre, auprès de certaines du moins. (Voir la 1re série des *Esquisses*, p. 51 et suiv.) A vrai dire, la faute n'en est pas à Chateaubriand, si, relisant l'*Imitation*, elle la voit sous un jour si faux. L'*Imitation* est écrite par un moine et tout d'abord pour des moines. Et cependant, parmi les détails qui n'appartiennent qu'à la vie parfaite et de conseil, on aura vite fait de démêler les traits, bien plus nombreux, qui s'adaptent merveilleusement au train commun de la vie chrétienne. J'ai peine à croire que, dès 1820, la jeune fille eût déjà perdu le bon sens élémentaire qui suffit à ce départ ; qu'elle vit dès lors dans l'*Imitation* un code absolu, obligatoire, universel. Et quel code ! Exigeant en rigueur, non pas même le détachement monastique, mais l'oubli de toute affection, l'extinction de toute pitié (*sic*), la rupture de tous les liens de famille, « l'annihilation absolue de l'intelligence et du cœur », au bénéfice du « salut personnel » ; bref, « une doctrine d'abominable égoïsme », catholicisme ecclésiastique radicalement opposé au christianisme, à l'Évangile. — Voilà du moins ce qu'il lui plaisait d'en penser vingt-cinq ans plus tard.

2. Les idées de 1847 et au delà ne sont pas moins sensibles dans la digression de l'auteur sur les Jésuites. Curieux mélange des souvenirs, malgré tout reconnaissants, qu'elle garde de son séjour aux *Anglaises*, avec les leçons que lui ont faites ses amis de 1840, et les fantaisies théologiques où elle se risque de son chef. Elle n'a jamais vu qu'un Jésuite, son directeur, qu'elle peint excellent, sensé, délicat, et probablement un peu plus large que nature. Elle n'en sait pas moins que la Compagnie de Jésus est une « secte éprise de pouvoir et jalouse de domination », — en quoi vous entendez les amis. — Elle sait encore, et ceci est plus original peut-être, que le jésuitisme est « une importante modification à l'orthodoxie romaine, une hérésie

Sand qualifie d'attitude admirable[1]. Devant cette mort, elle abjure « toute intolérance dévote » et cesse de reconnaître dans la religion catholique « la vérité absolue ». Néanmoins, voulant bien lui accorder « plus de vérité relative » qu'aux autres, elle n'abandonne encore ni les sacrements ni même toute idée de vocation; mais bientôt deux confesseurs, l'un après l'autre, l'effarouchent, dit-elle, par des questions indiscrètes; cette fois, c'est fini.

Treize ans plus tard, après toutes les émancipations consommées, après l'effroyable crise de passion que notre étude sur Musset nous a fait connaître, il semble bien que George Sand ait éprouvé une velléité de retour. « Mon Dieu! Que faire de notre force? Où la mettre?... Est-ce donc de nouveau dans cette religion chrétienne? Mais comment faire pour rentrer dans ce temple[2]? » Sainte-Beuve, à qui elle écrivait ainsi, n'était pas homme à la pousser là. Elle resta donc étrangère au catholicisme, et, malgré un fond persistant de naturelle bonté, elle lui fut souvent hostile, une fois même haineuse[3]. Elle mourra hors du temple, mais sans feindre d'y rentrer comme sa grand'mère; car, en 1876, un simulacre de fin chrétienne avait cessé d'être une élégance de société.

L'aïeule paternelle une fois disparue, les circonstances mirent la jeune personne en demeure de choisir entre ses deux familles. Elle opta de fait pour le côté maternel. Or, à l'entendre conter ses quelques mois de vie commune avec sa mère, il devient évident qu'elle n'eût rien gagné à être élevée par Sophie Delaborde plutôt que par Aurore de Saxe. Un

bien conditionnée », se riant de l'infaillibilité qu'elle préconise. Et la preuve? C'est que l'orthodoxie ecclésiastique, romaine, est tout entière dans l'ascétisme farouche de l'*Imitation*, et que cet ascétisme, les Jésuites l'accommodent aux forces des âmes. C'est leur hérésie. Hérésie d'ailleurs assez plausible, car elle contient en principe « une doctrine de progrès et de liberté »; — bien mieux : hérésie qui, tout en se moquant de l'Eglise, « est encore, dans l'Eglise, la dernière arche de la foi chrétienne ». Concilie qui pourra ces divagations. A tout prendre, sauf la cohésion logique, valent-elles beaucoup moins que les quatre fameuses pages de Lamennais dans *Affaire de Rome*? (Voir t. I de ces *Esquisses*, p. 295.)

1. Chap. v. Sommaire.

2. Cité dans Karénine, t. II, p. 171.

3. Dans le roman intitulé : *Mademoiselle La Quintinie*. Voir le paragraphe suivant.

mariage trancha la situation, mais pour inaugurer de nouveaux malheurs. En 1823, Aurore Dupin épouse Casimir Dudevant, fils illégitime d'un colonel de l'empire. Moins méchant que vulgaire, ignorant d'abord, puis jalousant la supériorité intellectuelle de sa femme, dissipateur par incurie, plus tard grossier, violent, ivrogne, le mari poussa peu à peu les choses à tel point qu'après huit ans et la naissance d'un fils et d'une fille, on s'arrêta de concert à une demi-séparation (1831). Gardant ses enfants auprès d'elle, la jeune mère habiterait tantôt Nohant, tantôt Paris. Là (1831), commence sa vie littéraire, et, pour le public au moins, la baronne Dudevant s'efface derrière George Sand. Pendant quatre ou cinq ans encore, les époux se voient, s'écrivent, restent à peu près amis à distance; mais enfin ce compromis lui-même devient impossible, et, en 1836, la Cour de Bourges prononce la séparation. Nous verrons que, pour s'affranchir de tous les devoirs, l'épouse n'avait pas attendu ce demi-veuvage légal.

Si j'ai dit assez amplement l'histoire de sa jeunesse, c'est qu'il y a là de quoi expliquer le reste. Sur ce reste, sur les événements du moins, je puis et je dois courir, quitte à relever au passage quelques indices ou aveux d'ordre moral.

Sans regarder encore l'écrivain, on peut, ce semble, diviser en trois périodes l'histoire ultérieure de la femme. C'est d'abord le roman, le roman vécu, mis en action comme en écritures. Dès 1831, commence à Paris, entre George Sand et quelques amis Berrichons, une existence fort excentrique, un train d'étudiants et de bohèmes, elle-même a dit « de gamins[1] ». Par économie, si on veut l'en croire, mais assurément aussi pour plus de liberté, cette mère de famille porte volontiers des habits d'homme. Il y a pire, et, parmi ses intimes, plus d'un ne s'en tient pas à l'amitié. Cela devait être : quel frein pouvait arrêter désormais cette âme facile et fougueuse tout ensemble ? Ainsi la dignité personnelle est vite perdue, et le biographe russe lui-même, en dépit du privilège d'immoralité qu'il accorde au génie, confesse que l'héroïne va un peu loin[2]. Période orageuse, dont la liaison avec Musset (1833-1835) fait l'épisode aigu mais non pas en-

1. *Histoire de ma vie*, 4e partie, chap. XIV.
2. Karénine, t. II, p. 8, 12.

core final. — Aussi bien George Sand s'est-elle, au moins par deux fois, jugée et condamnée. « J'ai mal vécu, écrit-elle à la date du 10 avril 1835[1] ; j'ai passé mes jours dans la mollesse, dans l'ennui, dans les larmes vaines, dans les folles amours, dans les frivoles plaisirs. Je me suis prosterné devant des idoles de chair et de sang... j'ai été détourné de ma route, emmené prisonnier par une passion dont je ne me méfiais pas... Ma force virile se révoltait en vain contre elle ; une lutte affreuse a dévoré les plus belles années de ma vie ; je suis resté tout ce temps dans une terre étrangère pour mon âme, dans une terre d'exil et de servitude, d'où me voici échappé enfin, tout meurtri, tout abruti, par l'esclavage, et traînant encore après moi les débris de la chaîne que j'ai rompue, et qui me coupe encore jusqu'au sang chaque fois que je fais un mouvement en arrière pour regarder les rives lointaines et abandonnées, où j'ai été esclave. »

Si l'on trouvait cette confession quelque peu arrangée, déclamatoire, en voici une autre qui ne l'est pas. Quinze jours plus tôt, elle écrivait dans l'intimité à Sainte-Beuve : « Je vois bien que mon mal est là, dans l'orgueil avide qui m'a perdue », — sans doute l'orgueil de l'expérimentation à outrance et de l'émancipation totale. — « Tout dans les choses extérieures m'appelait à cette vie d'insouciance présomptueuse et d'héroïsme effronté. » — Elle appelle héroïsme l'impétuosité de la passion qui veut aller jusqu'au bout d'elle-même. — « Je comptais sans la faiblesse humaine, qui devait, à chaque pas que je faisais en avant, me faire reculer de deux. Ne vivant que pour moi et ne risquant que moi », — et ses complices ! et ses enfants ! — « je me suis exposée et sacrifiée toujours » — un autre mot viendrait sous la plume — « comme une chose libre, inutile aux autres, maîtresse d'elle-même, au point de se suicider par partie de plaisir et par ennui de tout le reste. *Maudits soient les hommes et les livres qui m'y ont aidée par leurs sophismes*[2] ! » Comment oublier que plus d'un, parmi ses lecteurs, avait droit de retourner contre elle cette dernière phrase ? Car, malgré les dénéga-

1. *Lettres d'un voyageur*, X. Lettres à Évrard (Michel de Bourges). Elle y parle d'elle-même au masculin.
2. Cité dans Karénine, t. I, p. 411, 412.

tions chagrines de quelques critiques, il est trop manifeste qu'à cette époque, si elle vivait ses romans, par ailleurs, elle y transcrivait largement sa propre vie.

Ce premier feu jeté, des influences extérieures la poussent vers l'utopie sociale, entendez socialiste. C'est Lamennais, c'est Pierre Leroux, c'est, par-dessus tout, l'avocat, son avocat dans le procès en séparation, Michel de Bourges. Avec de grands artistes comme Liszt et Chopin, la voilà qui s'aventure dans la haute philosophie de l'art ; toujours hantée d'ailleurs par la question religieuse, toujours préoccupée de raisonner, d'élucider vaille que vaille, pour elle-même, pour les autres, pour la société tout entière, ce déisme commode, ce christianisme *naturalisé*, où elle a mis ce qu'il lui plaît d'appeler sa foi. Cette femme, cette poétesse, se fait ou, mieux encore, se laisse faire métaphysicienne et surtout réformatrice humanitaire. Je ne nie pas qu'elle apporte à ce dernier et principal rôle une prédisposition personnelle assez marquée. Elle est peuple par un côté de ses origines ; elle est bonne et compatissante par le fond de sa nature ; elle a vu les misères sociales, et, n'ayant plus le sens du vrai remède, elle offre une proie facile aux brillants utopistes qu'elle rencontre sur son chemin. Pour eux, d'ailleurs, quel précieux appoint que cette plume enchantée ! Leur doctrine va se tourner en poésie, en drame, en sentiment ; c'est dire qu'elle aura des ailes. Certains admirateurs plaident ici la spontanéité, l'originalité de George Sand ; ils ne souffrent pas qu'on fasse d'elle un simple interprète [1]. C'est pourtant bien naturel à une femme, eût-elle l'esprit moins désemparé, moins flottant : voyez Mme de Sévigné. Ajoutons que c'est bien naturel à un poète. Les faits sont là, du reste, et la part des influences y apparaît trop claire. Il n'est enfin que de l'écouter elle-même avouer son besoin de dépendance intellectuelle, sa docilité envers Michel de Bourges et Lamennais, par exemple [2]. Dans le parti républicain socialiste, elle ne sera, dit-elle, qu'un subalterne, qu'un instrument, et, bien entendu, littéraire.

1. Ainsi Karénine, p. 161 et suiv. L'auteur nie, puis avoue, et cite avec éloge quelques lignes de Renan, qui disait précisément ce qu'on vient de dire. Cf. Brunetière, *Évolution de la poésie lyrique*, t. I, p. 297 et suiv.

2. *Lettres d'un voyageur*, VII. A Franz Liszt.

« Hélas ! je vous en avertis, je ne suis bon qu'à exécuter bravement et fidèlement un ordre. Je puis agir et non délibérer, car je ne sais rien et ne suis sûr de rien... Je puis marcher avec mes amis, comme le chien qui voit son maître partir avec le navire et qui se jette à la nage pour le suivre jusqu'à ce qu'il meure de fatigue... Allons ! quelle que soit la nuance de votre bannière, pourvu que vos phalanges soient toujours sur la route de l'avenir républicain ; au nom de Jésus, qui n'a plus sur terre qu'un véritable apôtre, — Lamennais sans doute ; — au nom de Washington et de Franklin, au nom de Saint-Simon, dont les fils vont d'emblée au sublime et terrible but du partage des biens (Dieu les protège !...) ; pourvu que ce qui est bon se fasse et que ceux qui croient le prouvent... je ne suis qu'un pauvre enfant de troupe, emmenez-moi[1]. » Sentez-vous cette foi médiocre dans la sincérité de quelques frères et amis, cette peur du communisme, seul terme logique et pratique des utopies où l'on s'engage ? Un jour, elle visite avec un ami (Michel de Bourges ?) le château de Valançay[2]. Là, comme préliminaire à une effroyable satire de Talleyrand qui l'habita, vous trouverez deux pages de découragement quant à l'efficacité, voire à la légitimité, de l'action du parti. Elle le juge bien, certes. Quel parlage présomptueux et vide ! Quelle ignorance, quelle indignité chez nombre des modernes apôtres ! Combien de désastres certains, combien de crimes peut-être, pour un résultat douteux ! Fugitif éclair de conscience et de bon sens pratique. N'importe ; on était engagé, il fallait suivre. Ne refusons donc pas de voir en George Sand un écho d'autrui. Constatons seulement qu'après les convulsions et les dégoûts de l'amour libre, la question sociale l'occupe et la remplit. C'est la deuxième phase de sa vie émancipée : elle dure douze ans.

La révolution de 1848 en devait faire, semble-t-il, la consécration, le triomphe. George Sand se trouvait parmi les vainqueurs, et ils ne manquèrent pas d'utiliser un tel auxiliaire. Devenu presque un personnage politique, une manière de sous-secrétaire d'État, le romancier écrivit les *Lettres au Peuple* et rédigea un temps les bulletins du ministère

1. *Lettres d'un voyageur*, VI. A Éverard (Michel de Bourges), 23 avril 1835.
2. *Ibid.*, X, *le Prince*, début.

de l'Intérieur. Mais le canon des journées de Juin dissipa son rêve. Le socialisme réel, que George Sand voyait à l'œuvre, ne ressemblait guère au sien, à ce roman humanitaire, fait de bonté naturelle, d'ignorance et d'imagination. Sans y renoncer, ou peut-être sans s'avouer qu'elle y renonçait, elle voulut s'en distraire. Elle-même s'en est expliquée dans la *Notice préliminaire* de *la petite Fadette*. « Pour le pauvre poète comme pour la femme oisive... quel que soit le résultat de la lutte, il y a l'horreur profonde du sang versé de part et d'autre, et une sorte de désespoir à la vue de cette haine, de ces injures, de ces menaces, de ces calomnies qui montent vers le ciel comme un impur holocauste, à la suite des convulsions sociales... L'artiste... éprouve le besoin impérieux de détourner la vue et de distraire l'imagination en se reportant vers un idéal de calme, d'innocence et de rêverie. »

De fait, sa campagne socialiste avait pris fin. Ses vingt-huit dernières années se passèrent presque toutes à Nohant. Châtelaine ou à peu près, bonne, bienfaisante, sans fiel, excepté contre le catholicisme, hélas ! mère, grand'mère tendre et attentive à sa façon, femme de lettres jusqu'au bout, elle vécut dans un apaisement relatif, dans une perpétuelle jeunesse d'imagination, dans un optimisme qui contrastait singulièrement avec les désespoirs de son orageuse jeunesse. On en a cherché les raisons. Au gré d'un ingénieux moraliste [1], il faudrait compter avant tout la joie même de la production littéraire. Et quelle joie précisément ? Celle d'analyser, d'exercer, de déployer, la plume à la main, son être propre, son moi, dans ses situations et affections diverses. Je ne conteste pas le fait de cette jouissance, mais j'ai peine à entendre qu'on y trouve je ne sais quelle « puissance d'impersonnalité » ; de prime abord j'aurais pensé le contraire. — L'optimisme de George Sand vieillissante viendrait encore d'une souplesse admirable à sortir de soi, à prendre intérêt au monde extérieur, objets ou personnes, à entrer par imagination et sympathie dans l'esprit et l'âme des autres. « Je sais si bien vivre hors de moi ! » écrit-elle un jour ; et encore : « L'impersonnalité, espèce d'idiotisme qui m'est propre, fait de notables progrès. » A la

1. M. P. Bourget, *Œuvres complètes. Critique*, t. II, p. 96 et suiv.

bonne heure ! l'idée d'impersonnalité justifie bien ici sa présence, et la disposition qu'elle accuse est, en soi, de haut prix. — Enfin, si George Sand a pu vieillir sans dépit ni amertume, on en fait honneur à son déisme persévérant, à son espoir inconfusible d'une vie meilleure. Mais que cet espoir est vague, et sous la plume de l'héroïne, et sous celle du critique même ! A l'approche du terme, de la mort, dans quel état d'âme peut bien se trouver le pur déiste, surtout quand il a connu et rejeté les espérances chrétiennes ? George Sand a-t-elle réellement vieilli dans la paix ? Ce ne serait pas rigoureusement impossible, et, au regard du croyant, ce serait plutôt redoutable. Mais tel passage de *Mademoiselle La Quintinie* m'empêchera toujours d'en être sûr. Dans ce roman, publié treize ans avant sa mort (1863), l'auteur s'élève par deux fois, avec une insistance étrange, avec une colère visible, contre le dogme des peines éternelles. Elle y pensait donc, et la colère même et l'insistance donneraient à croire qu'elle n'y pensait pas toujours de sang-froid.

Aucun lecteur n'en conclura, j'espère, que je la damne. J'ignore le dernier secret de l'âme, et, pour celle-là, je plaiderais volontiers devant moi-même les circonstances atténuantes. Nature singulièrement riche, exposée à mal par sa richesse même et par une déplorable éducation, mais libre après tout, et dès lors grandement coupable ; subissant la première, avant de les répandre autour d'elle, quelques-unes des pires influences de l'époque, victime d'abord, puis insigne complice, du mal d'incroyance et de démoralisation qui est le nôtre. A ne point la blâmer, je m'estimerais aveugle ou lâche ; mais elle aussi a droit qu'on la plaigne, et beaucoup plus que V. Hugo, par exemple. Si elle fait peine, si elle fait honte quelquefois, elle n'est positivement odieuse que dans sa rancune contre le christianisme catholique. Oserai-je hasarder une locution demi-barbare ? elle lui en veut de l'avoir quitté. Or, j'inclinerais à voir en cela, moins un trait de sa nature personnelle, qu'un châtiment quasi fatal de la défection, parlons franc, de l'apostasie.

II

George Sand, son œuvre. — Préparations et débuts. — Les quatre périodes : le roman de passion. — le roman socialiste, — l'idylle campagnarde, — le tableau de mœurs actuelles et moyennes. — George Sand écrivain, romancier, poète de la nature. — Son idéalisme.

Quand Aurore Dupin n'était qu'une fillette de quatre ans, pour s'assurer d'elle et s'en délivrer à la fois, sa mère l'emprisonnait entre quatre chaises, et la captive s'enchantait pendant de longues heures en se racontant tout haut d'interminables histoires. A onze ans, chez sa grand'mère, elle commençait à construire, dans sa jeune tête, une vaste épopée qui devait l'occuper longtemps et n'en jamais sortir. *Corambé*, le héros, sorte de Dieu ou de Génie, réunissait toutes les perfections, d'essence chrétienne ou païenne, que l'imagination d'Aurore avait déjà pu concevoir d'après Homère et le Tasse. Redresseur de torts et bienfaiteur universel, sa créatrice ne lui donnait, et sciemment, qu'un seul défaut, une bonté allant à la faiblesse. On reconnaît ici, avec un des traits de son caractère à elle, un goût inné pour l'imaginaire et le merveilleux, c'est-à-dire, ou à peu près, pour le roman idéaliste.

Heureuse, elle eût peut-être laissé dormir cette aptitude redoutable; en fait, elle ne s'avisa de la mettre en œuvre que par nécessité de situation. Vers la fin de sa vie conjugale, prévoyant la séparation inévitable et la gêne qui devait suivre, elle se cherchait par avance un gagne-pain. Entre autres essais de diverse nature, elle écrivit alors un premier roman, le jugea détestable; mais, du même coup, se sentit capable de mieux faire. Devenue parisienne, elle ne compta plus que sur la littérature et s'en fit même, écrit-elle, une passion. Les premiers pas étaient cependant difficiles. Qui le croirait? La débutante semblait trop morale et trop vertueuse — en écritures, s'entend — à ses premiers patrons littéraires. On la voit travailler au *Figaro* sous la direction sévère et capricieuse d'Henri de Latouche[1], collaborer avec Jules Sandeau

1. Romancier de quelque talent, mais surtout fin critique, ce personnage, de son vrai nom Alexandre Chabaud, est surtout connu pour avoir été le premier éditeur, et assez fantaisiste, d'André Chénier. Il eut deux élèves très diversement illustres : G. Sand et L. Veuillot. Ce dernier a conté sa triste vieillesse dans les *Libres penseurs* (Écrivains).

à maints ouvrages de détail, puis à un roman plus considérable : *Rose et Blanche*. Pas de gloire encore, pas même de signature jusqu'à l'année suivante (1832) ; mais alors elle rapporte de Nohant *Indiana* ; Latouche se déride et s'extasie. Le pseudonyme de George Sand est trouvé, la carrière du romancier commence.

Disons, avec tout le monde ou à peu près, qu'elle se divise en trois parties, ou même en quatre, suivant et reflétant celles de la vie personnelle. D'ailleurs, entre les diverses périodes, point de séparation absolue, rigide, mais une distinction justifiée par les tendances prédominantes, et cela suffit. Aux récits plus ou moins autobiographiques, aux fanfares en l'honneur de la passion libre (1832-1836), succèdent les romans socialistes ou les allégories métaphysiques inspirées du dehors (1836-1848). Viennent ensuite les idylles berrichonnes. Elles constituent, ou, si l'on veut, elles inaugurent une troisième phase, laquelle se continue par des fictions empruntées de préférence à la société moyenne et actuelle, soutenues par une observation plus désintéressée, mais gardant toujours la vive empreinte des sentiments et préjugés de l'écrivain.

I. — Si l'on ne prend garde qu'aux chances de réussite, on avouera qu'il entrait en scène à son heure. La révolution de 1830 avait poussé l'âme française bien au delà des résultats politiques obtenus. Rêves généreux et présomptions folles, esprit d'indépendance universelle, autonomie provocante du *moi* libre penseur et passionné ; tout cela bouillonnait pêle mêle dans la jeune génération d'alors, génération vivante et enthousiaste à faire rougir les nôtres ; mais, pour son malheur, affranchie du christianisme beaucoup plus que de la royauté traditionnelle[1]. Imaginez maintenant une jeune femme, libre, elle aussi, du lien religieux, mais, en outre, des devoirs et bienséances du sexe ; ivre de son émancipation récente, mais n'y trouvant pas, ce qui est trop juste, de quoi satisfaire une âme ardente et, malgré tout, élevée. Rappelez-vous qu'elle a, presque de naissance, le don d'inventer, de

1. Voir Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. I, p. 314 ; — Pontmartin, *Nouvelles causeries du samedi*, t. XVI, p. 225.

peindre, d'écrire, et dites si le public n'est pas fait pour elle ou elle pour le public.

Quelle est, dans ses premières œuvres, la part de l'autobiographie ? Question où la curiosité pourrait s'amuser longtemps, mais que le bon sens résoudra vite. George Sand refuse, au moins à demi, de s'avouer identique à ses héroïnes ; elle n'a point tout à fait tort. D'autres persistent à l'y reconnaître ; ils n'ont pas moins raison. Les événements sont travestis et comme démarqués ; les situations et les sentiments se ressemblent. Ce n'est pas encore l'*Histoire de ma vie*, mais c'est, et quasi nécessairement, le portrait de l'âme, avec ses deux préoccupations du moment, conscientes ou non, peu importe : apologie personnelle ou glorification de l'amour libre ; recherche inquiète et douloureuse d'un aliment, d'un idéal pour l'esprit et pour le cœur. La première est plus ou moins transparente dans *Indiana* et *Valentine* (1832), dans *Jacques* (1834), dans *André*, dans *Leone Leoni* (1835) et quelques autres nouvelles italiennes. La seconde inspire plusieurs des *Lettres d'un Voyageur* (1834) ; elle éclate surtout dans *Lélia* (1833).

Et, tout d'abord, la passion étant spontanée, irrésistible, prouve par là même son essence divine, son droit divin. Que valent, à ce prix, les lois de la société ? Ces murs de glace arrêteront-ils les rayons du soleil ? Le monde, avec ses conventions, aura-t-il raison contre la suprême Providence ? Qui l'a rendu maître de séparer des cœurs d'élite que le ciel même veut unir ? Vous venez d'entendre George Sand en personne, dans *Valentine*, dans *Jacques* et autres ouvrages. A vrai dire, vous venez d'entendre Rousseau, mais un Rousseau rendu plus conséquent et plus hardi par l'atmosphère de 1830. Si l'homme naît bon, il ne faut qu'un peu de logique pour déclarer la passion légitime, sainte, divine. Si la société le dépravе en confisquant son indépendance, manifestement elle l'opprime, lorsqu'elle prétend immobiliser son cœur, ses sens, dans une manière d'esclavage légal.

Or, voilà bien ce que disent et redisent les premiers romans de George Sand, les plus éclatants et qui ont fait sa gloire. Voilà, surtout, ce qu'ils respirent, ce qu'ils insinuent avec l'impression générale qui s'en dégage, subtile et pénétrante comme

un parfum. Que sont les personnages sympathiques? A l'ordinaire, des amoureux en révolte plus ou moins ouverte contre l'opinion, la loi, la famille. C'est Indiana, la créole rêveuse, femme du prosaïque et violent Delmare, trahie par l'égoïste Ramières, et consolée, finalement, par son cousin, sir Ralph Brown. — C'est Valentine, cette noble Berrichonne, éprise de Bénédict, un paysan de race, mais dégrossi et poétique; enchaînée, d'ailleurs, à un M. de Lansac, libertin égoïste, qui exploite la faute pour ruiner sa femme à son profit. — C'est Geneviève, la fleuriste aimée d'André, fils d'un hobereau violent et vulgaire; mariée trop tard, comme autrefois Sophie Delaborde, et qui meurt après son enfant, moralement tuée par la brutalité du beau-père et la timidité niaise du fils; Geneviève, dont le romancier voudrait faire une sainte, et qu'il ne peut s'empêcher de flétrir. Presque partout, la femme a la double supériorité du mérite et de la douleur injuste. Reste que le mari soit un drôle et un despote : personnage sacrifié, à moins qu'il ne se sacrifie lui-même. Ainsi, Jacques, l'homme déjà mûr, le militaire, le stoïcien, qui, voyant sa jeune femme éprise d'un autre, se jette dans une crevasse de glacier pour faire place libre à cette passion nouvelle, dont il confesse hautement le droit. « Ne maudis pas ces deux amants qui vont profiter de ma mort. Ils ne sont pas coupables, ils s'aiment. Il n'y a pas de crime là où il y a amour sincère. Ils ont de l'égoïsme, et ils n'en valent peut-être que mieux. » Admirable testament conjugal, et fidèle résumé des théories de George Sand, première manière. — *Mauprat* est un autre parangon des maris, mais il ne le doit qu'à sa femme, lui le gentilhomme bandit, le quasi sauvage, dont sa cousine Edmée entreprend et mène à bien le dégrossissement moral, pour l'admettre au bonheur, après sept ou huit ans d'épreuve. — Glorification du mariage, prétend l'auteur; aussi bien n'en ai-je combattu que les abus[1]. — S'en croyait-il lui-même? Qu'avait-il donc fait, que plaider de toute son éloquence la liberté, la souveraineté, la divinité de l'amour?

Éloquence, ai-je dit; car, abstraction faite du talent originel, George Sand tient de son maître Jean-Jacques un secret

1. Mauprat, *Notice préliminaire.*

redoutable, celui de marier, de fondre le sophisme et le sentiment, de surprendre à la fois, de circonvenir l'un par l'autre l'esprit et le cœur. D'ailleurs, à quoi bon dénombrer tant d'illusions ou de pièges : le sensualisme déguisé en spiritualisme, la faiblesse travestie en force, la passion en devoir ; le libre arbitre nié dans les faits et dans les discours ; Dieu même rendu complice et unique responsable, une religiosité blasphématoire couvrant et consacrant ce que la religion condamne ? Tout cela saute aux yeux. Au moins convient-il d'appuyer sur une observation très neuve pour quelques-uns, alors que, pour tous, elle devrait être élémentaire. « Mes écrits, n'ayant jamais rien conclu, n'ont causé ni bien ni mal, » a dit quelque part George Sand[1] ; et, répondant ailleurs aux justes critiques de Nisard, elle allègue certains dénouements où la passion irrégulière est malheureuse, punie[2]. Ainsi, l'œuvre d'imagination ne vaudrait, en bien ou en mal, que par une théorie finale assez nette et formelle, comme la moralité qui suit l'apologue, ou encore par la leçon impliquée dans l'événement. Pauvre fin de non-recevoir, mais si commode aux complaisants ou aux dupes[3]. Cependant, le romancier pouvait lire dans Mme de Staël que les événements, d'où naît ordinairement la thèse, ne font rien à la moralité vraie du roman ou du drame. Demander si un ouvrage est moral, c'est demander « si l'impression qu'on en reçoit est favorable au perfectionnement de l'âme. Les événements ne sont de rien, à cet égard, dans une fiction. On sait si bien qu'ils dépendent de la volonté de l'auteur, qu'ils ne peuvent réveiller la conscience de personne ; la moralité d'un roman consiste donc dans les sentiments qu'il inspire[4]. » Vérité de bon sens, d'expérience, où l'autorité de Mme de Staël n'ajoute rien. Quoi ! vos fictions seraient inoffensives parce que tels de vos émancipés souffrent et meurent des conséquences de leur passion ! Mais, vous avez tout fait pour que le lecteur moyen aspire à s'émanciper comme eux, fallût-il souffrir et mourir

1. *Lettres d'un voyageur*, VI. A Éverard (Michel de Bourges), 15 avril 1859. — 2. *Ibid.*

3. Tel est Karénine (t. I, p. 377), lequel d'ailleurs se contredit, sans y prendre garde, à la page 379.

4. Madame de Staël, *De l'Allemagne*, 2e partie, chap. XXVIII.

de même. — Vous n'attaquez pas le mariage, parce que vous omettez d'écrire, à la dernière ligne : Ce récit démontre que l'infidélité conjugale est un droit ! Mais, sans compter qu'il vous échappe de le proclamer plus d'une fois au cours de l'ouvrage, à qui nous intéressez-vous, à qui nous attachez-vous, pour qui prenons-nous parti, si peu que nous consentions à vous suivre ? L'impression d'ensemble est toute en faveur de l'amour libre, et, à ce prix, le reste compte peu.

Aussi bien, si George Sand essayait de se défendre en public, elle avait, dans l'intimité, des lueurs de raison et de conscience. En 1833, elle écrivait à Sainte-Beuve : « Vous êtes moral, vous, mon ami. Le suis-je aussi, ou ne le suis-je pas ? Je ne sais pas ce que c'est... Avec cela, je ne ferai jamais que des livres qu'on appellera méchants et dangereux, et qui le seront peut-être. Comment faire ? Dites-le-moi[1]. »

A propos de *Lélia* (1833), elle va se contredire encore. A Nisard, elle donnera bravement cet ouvrage comme respectueux de l'*institution sociale*, comme répondant victorieusement au reproche de réhabiliter l'*égoïsme des sens*, et de faire la *métaphysique* de la *matière*[2]. A *Sainte-Beuve* elle écrira : « J'ai blasphémé la nature et Dieu peut-être dans *Lélia*[3]. » La confession est hésitante, mais juste. Sans plaider l'amour libre aussi nettement qu'*Indiana*, *Valentine* et *Jacques*, ce roman, ce poème respire, tout comme les autres, un sensualisme subtil, une aversion ardente pour les lois et exigences de la société.

Roman, poème, allégorie énigmatique, autour de laquelle peut s'évertuer longtemps la curiosité des idolâtres. Demanderez-vous si George Sand a voulu s'y peindre ? Elle répondra oui ou non, suivant les temps. « Lélia n'est pas moi. Je suis meilleure enfant que cela ; mais c'est mon idéal. — Lélia est le roman où j'ai mis plus de moi que dans tout autre livre. » Ailleurs, écrivant à un intime, elle se reconnaît dans les quatre principaux personnages du drame. « Magnus, c'est mon enfance, Stenio ma jeunesse, Lélia est mon âge mûr,

1. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, nouvelle édition, t. I, p. 517.
2. *Lettres d'un voyageur*, XII.
3. Lettre précitée.

Trenmor sera ma vieillesse peut-être[1]. » Quadruple portrait en somme : voyons s'il est flatté. Stenio, le poète, le soupirant vulgaire, adore Lélia sans l'apprécier ni se contenter de l'affection, soi-disant platonique et maternelle, où elle veut s'en tenir à son égard. Séduit par une sœur de Lélia, la courtisane Pulchérie, il se jette dans le désordre, prend en haine sa première idole, et, quand il l'a enfin comprise, tombé trop bas pour remonter jusqu'à elle, il se noie. — Magnus, le prêtre, le moine, à la fois dévoyé, superstitieux et fanatique, s'éprend, lui aussi, de l'héroïne, la fuit, la calomnie, et, dans la première édition, il l'étranglait[2]. — Trenmor, le génie, le grand homme, a commencé par la débauche, l'ivrognerie, le meurtre à demi volontaire. Mis au bagne, il en est sorti sanctifié, dévoué sans retour au soulagement des misères humaines, disons tout de suite socialiste, carbonaro, chevalier errant du droit naturel contre les lois.— Et que sera cette Lélia même, l'idéal avoué de George Sand ? Femme supérieure, héroïque, poète et philosophe comme pas une, incomprise, — il le fallait, — désabusée de l'amour, des hommes, du christianisme dogmatique, sinon de Dieu, pessimiste et sceptique avec désespoir, appelant à grands cris la vérité qui se dérobe et se refuse. L'étrange personne ! l'étrange conduite surtout ! Lélia cache un temps son indépendance dans les ruines d'un monastère, puis, comme la *Delphine* de Mme de Staël, elle se fait religieuse sans foi, devient abbesse, convertit à la religion naturelle, et ses propres filles, et même un certain cardinal Annibal, qui finira par le suicide. N'admirez-vous pas la force intime de conscience qui, en 1833, contraignait George Sand à se figurer, à s'idéaliser de la sorte ? Voilà bien la supériorité, la noblesse native de son âme, le spiritualisme irréductible, la hantise obstinée des souvenirs chrétiens ; mais, à l'encontre, l'individualisme en plein vol, l'orgueil intellectuel, père de l'angoisse et de la désespérance, la convoitise en grande peine de s'ennoblir, de s'éblouir elle-même, affectant le platonisme le plus éthéré, puis retombant lourdement dans la boue. Nous savons la vie de l'auteur à cette époque, nous imaginons sa situation morale, et, dès

1. A François Rollinat (1833).
2. Ce beau dénouement a disparu des éditions actuelles.

lors, nous entendons que Lélia soit le livre où elle a mis le plus de soi. En ce temps-là, du reste, bien d'autres âmes pouvaient s'y reconnaître, et non des pires. Dans la société incroyante, le rationalisme et le matérialisme n'avaient encore fait que la moitié de leur œuvre; on fuyait la vraie lumière, mais on en voulait une; on avait la fièvre, on délirait çà et là, mais on vivait.

Aussi le succès de *Lélia* fut-il immense, et le scandale aussi. On porta aux nues ou l'on dénonça comme abominable « ce poème incohérent, magnifique et absurde [1] », ce lyrisme parfois splendide et parfois ampoulé, ce mélange troublant, malsain, d'adoration et de blasphèmes, d'élans magnifiques et de chutes honteuses, d'aspirations sublimes et d'accablements désespérés. L'auteur avait enveloppé de poésie la maladie intellectuelle et morale de l'époque; mais, en pareil cas, poésie n'est point remède, bien au contraire; la maladie ainsi décorée prend je ne sais quel charme, elle devient trop souvent une élégance et un plaisir.

Il ne se trompait donc pas, l'homme d'esprit qui écrivait en 1840, à propos des *Lettres d'un voyageur*, mais aussi de toute la première manière de George Sand : « Au fond, c'est l'entreprise du temps présent, de rechercher si le mal ne serait point par hasard le bien, et de parer cette figure un peu repoussante de tout ce qu'il y a dans l'écrin étincelant de l'imagination. Voyons si ces perles n'iraient pas à ses longues oreilles, ces fleurs des champs dans ses cheveux plats. — Mais il n'y a pas de femme de chambre assez habile pour déguiser la laideur secrète de cette arrogant animal [2]. » Aux yeux sains et attentifs, oui, sans doute; mais la *femme de chambre* qui entreprenait d'enjoliver le monstre avait, par malheur, des doigts de fée, et tant de gens ne demandaient qu'à trouver le monstre on ne peut plus joli !

II. — Glissons plus vite sur les œuvres de la seconde époque (1837-1849) : la critique les avoue inférieures. Non que le talent baisse; mais il abdique une part de son origina-

1. Caro, *George Sand*. Paris, Hachette. In-16, pp. 40.
2. X. Doudan à Mme d'Haussonville, 22 mars 1830. — *Mélanges et lettres*, t. I, p. 299.

lité en subissant des inspirations étrangères, et l'action romanesque se rompt et s'ouvre bien des fois pour laisser place aux thèses déclamatoires.

Elles sont diverses, elles viennent de partout, mais on conçoit aussi qu'elles se déforment, se brouillent et se confondent quelque peu dans le cerveau d'une femme poète, improvisée métaphysicienne par sa curiosité ardente et les suggestions des amis. Ne cherchons pas à tout démêler pour restituer à chacun sa part d'influence; notons les grandes lignes, le principal.

Métaphysique d'art et de pédagogie encyclopédique dans les *Sept cordes de la lyre* (1839), qui sont comme les sept branches du savoir humain, ou, plus généralement, les sept grands objets de l'activité humaine. Allégorie bizarre, fastidieuse, ridicule même par endroits, au gré des panégyristes les plus résolus de l'auteur[1]. Michel de Bourges a fourni l'idée première. Liszt a donné beaucoup pour la remplir[2].

Métaphysique des origines dans *Evenor et Leucippe*, le rêve cosmogonique, « l'ennuyeux multiplié par l'incompréhensible », a dit un bon juge[3]. Ici, la paternité du fond revient à Pierre Leroux et à Jean Raynaud.

Métaphysique religieuse — il faudrait dire métaphysique de l'apostasie — dans *Spiridion*, conte monastique, dédié à Pierre Leroux, mais où éclate l'inspiration de Lamennais, où sa personnalité même transparaît çà et là, bien qu'à travers un type qui la dépasse. L'abbé Spiridion, de son vrai nom Pierre Hébronius ou, plus exactement encore, Samuel, a vécu au dix-septième siècle. Né Juif, il s'est fait luthérien, papiste ensuite et religieux. Arrivé là, les catholiques l'ont désabusé du catholicisme. Devenu libre penseur, il n'a pas plus que Lélia jeté la bure aux orties; il est mort chrétien et moine d'apparences, mais léguant son esprit, dans le cloître même, à une dynastie de disciples occultes, vainement soupçonnés et persécutés par « la monacaille » (*sic*). Esprit mystérieux,

1. Par exemple, Karénine, t. II, p. 378 et suiv.

2. On sait que l'illustre pianiste, Franz Liszt, a fini catholique et prêtre. Il n'en était pas là.

3. Pontmartin, *Causeries du samedi*, p. 399. *Evenor et Leucippe* est postérieur à la Révolution de février; mais je le nomme ici à raison de sa parenté avec les autres.

grand arcane dévoilé seulement à la dernière page du livre. Qu'est-ce donc ? Rien de plus simple : c'est le christianisme ramené à sa notion vraie, le christianisme, écorce légère ou prélude imparfait du déisme naturaliste, lequel sera la religion dernière et transcendante, la propre religion du Saint-Esprit. L'histoire se passe en Italie, à l'extrémité du dix-huitième siècle. Pour conclure, on entend le canon de l'invasion révolutionnaire, voire un peu de la *Marseillaise*, et l'on apprend que Quatre-vingt-neuf a marqué l'avènement de l'Évangile éternel.

Métaphysique sociale, humanitaire; voilà qui encombre et alourdit les principaux romans de l'époque, sans d'ailleurs exclure le reste : poésie pastorale, rêves artistiques, idées religieuses, irréligieuses plutôt, dont George Sand est hantée, mais encore apothéose de l'inévitable amour. Déjà implicite et comme diffus en mainte œuvre précédente, le socialisme apparaît enfin et rayonne. Socialisme composite, où Michel de Bourges, Lamennais, Pierre Leroux et autres apportent la théorie, où George Sand met le sentiment. Socialisme attendri, bénin, idyllique, fait de bonté d'âme et d'illusion d'esprit. Dans le *Péché de M. Antoine* (1847), il s'émancipe bien jusqu'au communisme. Dans la *Comtesse de Rudolstadt*, où s'achève l'histoire de la cantatrice *Consuelo*, il se teinte de fouriérisme et prêche la réhabilitation de la chair, ce qui est d'ailleurs une assez grande liberté prise avec la chronologie, puisque l'aventure se passe au dix-huitième siècle. D'ordinaire il s'en tient à une fureur magnanime de déclassement, mais de déclassement au rebours et procédant, pour ainsi dire, de haut en bas. L'amour efface les inégalités de naissance, des femmes titrées n'aspirent qu'à descendre pour obéir au vœu de leur cœur. Yseult de Villepreux épouse l'ouvrier Pierre Huguenin, parce qu'elle veut être peuple avec lui (*le Compagnon du tour de France*). Une autre patricienne est ravie de se voir ruinée : elle pourra s'unir à l'artisan Lemor, qui l'aime, mais qui s'est juré de n'épouser jamais une fortune (*le Meunier d'Angibault*). On voit si l'imagination du poète en prend à son aise avec les réalités sociales. Disciple de Rousseau, quoi d'étrange qu'il en revienne aux hallucinations charmantes dont s'amusait la France à la veille

de 89? Plus innocente encore, sans l'être cependant tout à fait, la gageure de localiser le sublime chez les campagnardes ou les artisans (*Jeanne* — Arsène dans *Horace*). En fin de compte, le socialisme de George Sand est à celui qui nous menace aujourd'hui comme serait au pétrole une liqueur un peu capiteuse et frelatée. De vrai, pareille liqueur enivre, et qui la boirait de confiance pourrait en venir à prendre un jour le pétrole en main. C'est œuvre divine que de consoler, de relever les humbles; mais on les sert bien mal quand on les repaît de chimères et qu'on les enfle d'orgueil.

Ainsi la moralité publique ne s'accommode pas beaucoup mieux de la seconde manière du romancier que de la première. Quant à l'art, j'ai indiqué déjà son principal grief. C'est la thèse, la thèse qui « gâta pendant dix années » les fictions de George Sand[1], la thèse attachée comme un poids aux ailes de la fiction, mais en outre fatale aux caractères. Il leur arrive quelquefois (*Consuelo*, *Jeanne*) de s'identifier avec elle jusqu'à disparaître, de se volatiliser allais-je dire, en abstractions, en allégories.

III. — George Sand écrivait un jour à Balzac : « Vous faites la Comédie humaine ; et moi, c'est l'églogue humaine que j'ai voulu faire. » A vrai dire, elle y avait toujours incliné. L'églogue berrichonne apparaît dès son second roman, dans les premières pages de *Valentine*. La *Mare au diable* et *François le Champi* sont antérieurs à 1848. Par contre, les idées humanitaires, égalitaires, démocratiques, ne s'effacent point à cette date comme par enchantement, et l'on en retrouvera quelque chose jusque dans le *Marquis de Villemer* par exemple (1861). Mais il reste vrai que le poète socialiste prit frayeur et dégoût des choses vues au début de la seconde république, et se fixa dans sa vraie voie, celle du pur romanesque, des aventures familières, villageoises même tout d'abord. Après les deux noms déjà cités, vinrent *la Petite Fadette* et *les Maîtres Sonneurs*. On loue fort ces quatre contes : c'est justice, pour le premier surtout et le troisième. Voilà bien l'églogue moderne, l'églogue vraie, la vie rustique à la fois ressemblante

1. É. Faguet, *Études sur le dix-neuvième siècle*, p. 395.

et sobrement idéalisée, honorée comme elle y a droit ; le langage campagnard simple, original et savoureux, mais sensé, digne, noble même sans prétention ni disparate.

Les mœurs ont leur rudesse naïve, mais elles sont généralement pures. Revenu de ses premières ivresses, averti par son bon sens, contenu, s'il eût été nécessaire, par le respect sympathique de son sujet, le romancier n'aura pas même eu, je gage, la tentation de nous donner une Indiana en coiffe berrichonne ou une Lélia en sabots. Combien valent mieux la petite Marie, cette servante de ferme qu'une sagesse douce et un rare dévouement feront la seconde mère du petit Pierre, la seconde femme de Germain « le fin laboureur » (*Mare au diable*) ; Fanchon, la Fadette, une enfant pauvre, inculte, quasi sauvage, réputée sorcière, mais avisée au fond et surtout bonne, qui s'élève par là comme d'elle-même jusqu'à entrer avec honneur dans la famille du père Barbeau ! François le Champi, l'enfant trouvé, est secouru, puis adopté par Madeleine Blanchet, la meunière, et finira par l'épouser malgré la différence des âges, l'affection filiale d'une part et maternelle de l'autre se transformant en passion légitime d'ailleurs. Thème séduisant pour le psychologue, mais peut-être inquiétant pour les imaginations jeunes, ce qui n'empêche pas l'ouvrage de rester acceptable pour les esprits faits. Ajoutez que, dans ces quatre idylles, le cadre pittoresque est d'un maître. Notez en outre que, malgré la part de superstition populaire, les paysans de George Sand sont, au fond, chrétiens. Un instinct secret l'avertissait-elle qu'à les figurer en libres penseurs, elle leur eût enlevé le meilleur de leur dignité en même temps que toute leur poésie[1] ? En somme, après la végétation luxuriante et parfois vénéneuse des premières œuvres, il fait bon voir et sentir ce frêle bouquet de fleurs agrestes. Moins éclatantes, les couleurs sont plus fraîches ; moins âcre, le parfum est plus sain.

IV. — A partir de cette époque, disons vite que George

1. Je ne parle que des contes eux-mêmes, et non de ce qu'il plaît quelquefois à l'auteur d'y ajouter. Ainsi, au début de la *Mare au diable*, ne peut-il se tenir de faire à nouveau profession d'incroyance, et Sainte-Beuve lui-même l'en reprend comme d'une disparate.

Sand s'amusa passionnément au genre dramatique, mais sans grand succès. D'ailleurs les romans allaient toujours coulant comme de source : quelquefois historiques, ainsi les *Beaux messieurs de Bois-Doré*; le plus souvent pris sur le vif de la société contemporaine, un peu pâles çà et là ou bizarres, comme *Flamarande*, portant ailleurs l'empreinte d'un génie lent à vieillir ; moins passionnés que jadis et plus honnêtes, déistes toujours, mais, de temps à autre et une fois au delà de toute mesure, hostiles à la religion.

Tout citer serait impossible. Rappelons seulement *Jean de la Roche*, conception originale où l'obstacle, entre les deux héros à unir, est tout entier dans la jalousie maladive d'un frère de la jeune fille, jalousie qui désarme avec le temps ; — *Valvèdre*, où l'on a vu assez justement comme une contre-partie de *Jacques*, puisque le mari abandonné reconquiert le cœur de sa femme mourante et finalement a raison du séducteur ; — enfin et surtout le *Marquis de Villemer* et *Mademoiselle La Quintinie*, intéressants déjà l'un et l'autre par une intention visible de réplique à un jeune rival, mais dont le second a une bien autre et bien malheureuse portée.

Octave Feuillet, que nous retrouverons plus loin, s'il plaît à Dieu, avait donné, en 1858, le *Roman d'un jeune homme pauvre*, d'un gentilhomme ruiné par les fautes paternelles, devenu intendant d'une riche bourgeoise et finissant par épouser la fille de la maison. Or, on appellerait aussi bien roman d'une jeune fille pauvre ce *Marquis de Villemer* que George Sand publiait deux ans plus tard. Par dévouement de sœur, Caroline de Saint-Geneix sollicite et obtient une domesticité honorable chez une vieille marquise déchue de sa première opulence. Le second fils, le marquis lui-même [1], s'attache à la demoiselle de compagnie, et, quand le mariage de l'aîné a relevé la fortune de la famille, Caroline devient marquise, mais après une très belle défense commandée par ses scrupules d'honneur. L'héroïne est vraiment noble, et la douairière vraiment bonne ; mais pourquoi l'aîné des frères a-t-il été un si abominable viveur ? Pourquoi surtout le marquis, l'homme selon le cœur de George Sand, occupe-t-il ses

1. Né d'un autre père, le premier s'appelle le duc d'Aléria.

loisirs à un grand ouvrage contre l'institution nobiliaire? Idée étroite, fausse, et, chez l'auteur, lointain reflet des utopies sociales d'autrefois. En somme, il ne paraît pas que le roman de Feuillet, son chef-d'œuvre peut-être, soit victorieusement éclipsé.

Dans *Sibylle* (1862), le même écrivain montrait une jeune patricienne mettant son cœur et sa main au prix d'un retour au catholicisme, rompant de ce chef avec celui qu'elle aime, puis le ramenant à la foi par le sacrifice de sa vie. Presque aussitôt, Sainte-Beuve malmenait fort le livre et poursuivait non sans quelque emphase : « George Sand, on le sait, s'en est émue. L'aigle puissante s'est irritée comme au jour du premier essor; elle a fondu sur la blanche colombe..., et à l'heure qu'il est, elle la tient comme suspendue dans sa serre [1]. » Ainsi *Mademoiselle La Quintinie* était annoncée à son de trompe. Œuvre de conscience et de devoir, au gré de George Sand elle-même, un de ces livres « qu'il faut faire.., qui restent comme symptômes historiques, appréciations du présent ou appels à l'avenir [2]. »

Ce roman est, en effet, la contre-partie absolue de Sibylle. Émile Lemontier recherche Lucie La Quintinie, mais elle ne sera sa femme qu'à la condition d'abandonner le catholicisme, et, de fait, elle en vient là. Par quels chemins, au prix de quelles complications invraisemblables, scabreuses, odieuses : le temps me manque pour le dire. Signalons au moins deux figures de prêtres : elles ont leur cachet. Le capucin Onorio représente l'ascétisme intransigeant, farouche, mortel à tout l'ordre de nature, c'est-à-dire — nous le savons par l'*Histoire de ma vie* — l'orthodoxie ecclésiastique, le vrai catholicisme, celui de l'*Imitation* [3]. L'abbé Fervet ou Moreali est Italien et Français tout ensemble, mais sans état civil régulier [4]. Homme supérieur et surtout posant pour l'être, dupe et victime de l'Église, des Jésuites, assez docile pour les servir longtemps par l'intrigue, assez loyal pour se laisser enfin

1. 13 avril 1864. *Nouveaux lundis*, t. V, p. 40.
2. G. Sand, *Mademoiselle La Quintinie*, Préface.
3. Voir plus haut, p. 31.
4. Allusion directe et outrageuse à une haute personnalité ecclésiastique de l'époque. N'insistons pas.

désabuser, débouter de ses croyances par Lemontier père, le rationaliste, le personnage moral du drame. La scène maîtresse, terme et chef-d'œuvre des combinaisons du romancier, est la confession que ce prêtre est obligé de faire au philosophe : vraie confession générale, où il trahit par occasion le secret de celles qu'il a lui-même entendues ; où il reconnaît que l'Église n'est pas infaillible, puisqu'elle l'a « retranché de la communion humaine » en la condamnant au célibat. Ce fait admis, vous croyez peut-être qu'il va jeter au vent sa soutane? Point. « Je suis prêtre aujourd'hui et toujours », avoue-t-il avec une parfaite justesse. Il continuera donc son métier de prêtre, sauf à n'y pas croire, et même à reconnaître *tout bas* devant les âmes qui viendront à lui, que Dieu seul a la vérité et peut la dire. Lemontier approuve tacitement ce programme hypocrite ; il tend la main à ce Lamennais finissant en vicaire Savoyard. Voilà d'ailleurs, selon G. Sand, « l'histoire d'un prêtre avec toute la rigueur de ses déductions[1] ».

L'enfer, le célibat ecclésiastique : tels sont les deux principaux griefs élevés contre le catholicisme. Lemontier père somme l'Église de déclarer en concile que le vieux dogme des peines éternelles fut mensonge et blasphème. Aussi bien, dès la préface, l'auteur se hâtait de le réclamer en son propre nom. Pourquoi tant d'insistance? On ne m'ôtera pas de l'esprit qu'il s'y cache un reste d'inquiétude, sinon de foi. — Le philosophe pose encore cette alternative : ou permettez le mariage aux prêtres, ou abolissez la confession. Étrange dilemme et que je ne vois guère sortir des prémisses. Lesquelles? Impossibilité du célibat, intrusion d'un étranger dans les secrets de la vie conjugale. Or, qu'on nie la vertu, cela va de soi dès qu'on nie la grâce. Mais à supposer le prêtre marié, comment son intrusion devient-elle par là moins indiscrète et moins suspecte? En s'inspirant du livre venimeux de Michelet[2], le romancier n'a pas su être logique. Abolissez donc tout ensemble la confession, le célibat, ou plutôt le sacerdoce même.

1. Préface. Et d'ailleurs c'est trop dire. La rigueur des déductions logiques et pratiques eût jeté Moreali dans de grossiers désordres, que G. Sand veut bien lui épargner.

2. *Le prêtre, la femme et la famille.*

Et d'autant mieux que, selon George Sand, il n'y a plus en réalité ni orthodoxie ni catholicisme ni Église, plus rien qu'un troupeau d'esprits sans dogmes fixes ni croyances précises, unis seulement par le fait de porter en commun « le joug somnolent de l'infaillibilité papale ». En même temps, ce corps sans âme, cette « ombre noire », ce néant, est une redoutable menace à la raison, à la liberté, à la dignité humaine et — pourquoi pas ? — à la véritable idée de Dieu, au véritable Évangile, évidemment, celui de l'abbé Spiridion.

Quel à-propos ! En 1863, le pouvoir impérial, engagé dans sa malheureuse politique italienne, l'était, par là même et fatalement, contre la religion. Sans y songer — qui en doute ? — le romancier lui venait en aide. Cette femme tout à l'heure sexagénaire, cette âme pourtant bonne et que l'on pouvait croire apaisée sur tout le reste, gardait donc une haine ? Oui, celle de la foi abjurée. Quelle tristesse de l'entendre formuler ainsi son testament religieux, ramasser comme dans un dernier effort, tous les sophismes, toutes les amertumes, tous les souvenirs, aisément reconnaissables, de sa défection personnelle. Mais quoi ! N'est-ce point une loi quasi générale ? Ces souvenirs-là ne pardonnent pas.

A l'histoire sommaire de l'œuvre il faudrait joindre une brève idée du talent, du génie même, entendu au moins comme aptitude, comme don natif. Or, je n'hésite pas à reconnaître en George Sand le second de nos poètes en prose ; je comprendrais même qu'on fût tenté de dire le premier. Laissons à Chateaubriand sa gloire souveraine d'initiateur ; mais si, dans l'ordre des temps, l'auteur de *Lélia* vient après lui et bénéficie de son exemple, il est telle page où il balance le maître, où l'on pourrait, sans faire scandale, estimer qu'il le dépasse. On voit si j'entends rien lui ôter.

Il a ses défauts, ses lacunes ; personne aujourd'hui n'en disconvient. Jugé de près, l'écrivain ne vaut pas toujours le poète : parfois admirable, aisé toujours, mais parfois jusqu'à l'abandon, copieux jusqu'à l'excès, coulant jusqu'à devenir un peu lâche. Dans sa première manière, il est ardent, lyrique jusqu'à déclamer. Reconnaissons-lui du moins le mérite de concevoir et de pratiquer l'art d'écrire comme un effort à la fois naturel et réfléchi pour égaler l'âme par le style, le sen-

timent par l'expression. Ni styliste, épris des curiosités de la phrase, ni romantique par l'outrance, la disparate, la chasse à l'effet : c'est l'honneur de son goût, de son bon sens.

De son propre aveu, le romancier a commencé sans théorie, et ne cesse de composer sans méthode. Il n'a point de dessein fixe, laissant l'idée première s'étendre, s'ordonner, s'engendrer, pour ainsi dire, elle-même, en se déroulant. Si le naturel y gagne d'un côté, il y perd de l'autre ; les hors-d'œuvre apparaissent, l'action flotte ou languit, la fantaisie pousse parfois jusqu'à l'extrême limite du vraisemblable, du possible ; les dénouements pâlissent devant les débuts, excellents d'ordinaire. Les caractères, parfois indécis ou mobiles à l'excès, trahissent la femme incapable d'une psychologie profonde, moins sagace à observer qu'ingénieuse et vive à sentir.

Mais le poète reprend tous les avantages, le poète de la nature surtout. George Sand la comprend, la sent, la peint à merveille. Nature exotique, devinée et restituée sur la foi des voyageurs : Norvège ou Ile de France ; — nature observée d'occasion et au passage : Venise ou la côte d'Azur, l'Auvergne, les Pyrénées, Majorque ; — surtout, nature familière, pays natal, son cher Berry tant de fois caressé du pinceau, et qui lui a toujours porté bonheur. C'est qu'elle est là chez elle, dans l'atmosphère des premiers souvenirs, des premières émotions qui lui révélèrent la poésie ; c'est qu'elle voit tout sans rien imaginer, ou à peu près. Non qu'elle décrive en réaliste, qu'elle n'y mette du sien, comme fait tout le monde. Mais sa part personnelle n'est que la réponse vive et juste du sentiment à l'appel des choses, à ce qu'on nomme couramment leur âme. George Sand vibre à leur unisson, elle en reçoit et en renvoie l'impression exacte et plénière. Don exquis, d'autant plus manifeste que cette nature locale n'a rien d'extraordinaire, de saisissant. Bien médiocre l'écrivain à qui les Alpes ou la mer ne fourniraient pas une page heureuse ; mais véritable et grand artiste, celui qui saisit et traduit le charme idéal des choses simples, des champs, des bois, des « traînes fleuries », des légères collines, des humbles cours d'eau. On loue George Sand d'avoir illustré plutôt qu'étendu la langue pittoresque, en donnant

aux mots les plus ordinaires une singulière magie d'expression. Louange fondée, judicieuse : en tout genre, les écrivains de race ne créent guère de nouveaux termes ; ils exploitent mieux que personne le vocabulaire commun. Toutefois on irait, je crois, plus avant dans le secret de ce génie, si on le mettait à voir nettement, sans les séparer jamais, et les phénomènes et leur signification morale, j'entends le sentiment qu'ils sont faits pour suggérer à l'âme et dont leur attitude même semble parfois l'ébauche vague ou le reflet lointain. A ce compte, il ne reste plus que de savoir le nom des choses et de le dire, de connaître sa langue et de la parler telle quelle sous la dictée des objets.

Remarquez d'ailleurs que le peintre merveilleux des choses simples n'excelle pas moins à déployer les grands spectacles. Quel morceau de poésie en prose dépasse le tableau de la Corniche[1], ou, mieux encore, le lever du jour sur un paysage de montagnes[2] ? Enfin, que le thème soit modeste ou magnifique, jamais la description ne se fait lourde, crue, sensuelle. Partout la nature parle de l'âme et à l'âme ; or, en pareille matière, c'est là proprement l'idéalisme. Ajoutez que le langage n'est jamais subtil, ou prétentieux : marque authentique de l'idéalisme vrai.

Devons-nous le même éloge à la peinture des caractères, de la vie ? Enthousiaste, lyrique de tempérament et quelquefois à outrance, George Sand restera toujours idéaliste. Dès l'abord, elle a conscience et volonté de l'être, moins par système que par instinct. Elle conçoit le roman comme « une œuvre de poésie autant que d'analyse » ; elle en résume ainsi le programe : « Idéalisation du sentiment qui en fait le sujet, en laissant à l'art du conteur le soin de placer ce sujet dans des conditions et dans un cadre de réalité assez sensible pour le faire ressortir[3]. » Par malheur, le sujet, le type éternel qu'il faudrait grandir, s'il se pouvait, jusqu'à l'infini, c'est l'amour ; et ici, l'idéal du romancier devient paradoxe, mensonge et séduction. Irréligieux, sous une gaze de religiosité illusoire, souvent malsain et corrupteur malgré un incessant

1. *Nouvelles lettres d'un voyageur.*
2. *Lélia.*
3. *Histoire de ma vie*, t. IV, p. 135.

parlage de vertu, spiritualiste de prétention et d'étiquette, mais sensualiste, profondément sensualiste de fait et d'influence : qu'est-ce, après tout, que ce spiritualisme, que cet idéalisme tant vantés ? La passion faisant effort pour se déguiser, pour s'ennoblir, se sanctifier, se diviniser à ses propres yeux, mais toujours la passion, et la passion tout entière, d'autant plus dangereuse qu'elle se targue d'être pur esprit. Parlant de l'amour, Philaminte disait en son jargon pédantesque :

> La substance qui pense y peut être reçue,
> Mais nous en bannissons la substance étendue.

Mme Sand essaye parfois de le dire, mais surtout elle se travaille à nous le faire supposer. Les lecteurs quelque peu réfléchis voient le piège, ils notent les lourds démentis que l'auteur s'inflige du reste à lui-même ; la foule ne voit pas, ne veut pas voir.

Et dans une certaine mesure, George Sand ne serait-elle pas sa première dupe ? Ce grand travail d'illusion, ces nuages d'or amoncelés par le talent autour de choses laides et peu glorieuses, ne décéleraient-ils pas une âme dévoyée, mais noble encore, en peine de se concilier avec elle-même et prenant sa faiblesse pour vertu ? Malheureuse destinée de ce génie ! Supposez Aurore Dupin, non pas enfermée dans un cloître, comme elle l'avait souhaité, mais seulement restée chrétienne et honnête femme devant Dieu. Qui l'empêchait de faire des *Mare au Diable* ou des *Petite Fadette*, voire, et sauf quelques détails, des *Marquis de Villemer* ? L'écrivain n'eût rien perdu ; le romancier n'aurait pas eu l'imagination moins féconde ; le poète pittoresque n'eût pas moins bien vu la nature ; le lyrique eût chanté plus juste et serait monté plus haut. Par-dessus tout, cette femme célèbre n'aurait pas fait tant de mal à un siècle qui, d'ailleurs, lui en avait tant fait à elle-même.

Georges LONGHAYE.

UNE
CONTROVERSE ANGLAISE AU XVIE SIÈCLE

LA QUESTION DU SERMENT D'ALLÉGEANCE (1606-1607)

Le 3 mars 1606, le P. Henri Garnet, provincial des Jésuites d'Angleterre, subissait, à Tyburn, le supplice des traîtres comme complice de cette fameuse conspiration des Poudres que sa conscience de prêtre catholique ne lui avait pas permis de révéler à la police royale. En vain les conjurés avaient-ils, dans leurs interrogatoires, déchargé l'infortuné provincial de toute part dans le complot. En vain Garnet lui-même protesta-t-il jusqu'à la mort qu'il n'avait connu que sous le secret sacramentel les sinistres desseins de ses amis. L'occasion était trop belle de montrer que, pour le clergé catholique anglais, et tout spécialement pour la Compagnie de Jésus, les thèses du tyrannicide n'étaient pas simples matières à disputes, mais maximes de conduite toujours redoutables à la sûreté des États. Par toute l'Europe, les écrivains anglicans publièrent l'histoire du fameux complot dont plusieurs jésuites auraient été les instigateurs[1]; et trop souvent, au cours de leurs polémiques avec la Compagnie de Jésus, universitaires et parlementaires gallicans allèrent chercher, dans les récits protestants de la conspiration, des armes déloyales.

Mais il ne pouvait suffire à l'habile Salisbury, le mauvais génie de Jacques Ier, d'avoir versé le sang de quelques innocents, et chargé le clergé catholique anglais de calomnies

1. Cf. *Acta in Henricum Garnetum, Societatis Jesuiticæ in Anglia superiorem.* Londini, Norton, 1607. — Narratio fidelis et succincta de nupera illa proditione, longe immanissima, a jesuitis et conjuratis in magnum Magnæ Britanniæ regem intentata. Lugduni Batavorum, Orlers, 1607.

Le roi Jacques lui-même ne dédaigna pas ces procédés indignes; et écrivit une histoire de la conjuration, sans oser néanmoins la signer. On la trouve dans ses œuvres complètes (Londini, apud Nortonum et Joannem Billium, 1619) sous ce titre : *Conjuratio sulphurea, quibus ea rationibus et authoribus caperit, maturuerit, apparuerit, una cum reorum examine.*

aveuglément acceptées de la foule. Il voulut à sa victoire des suites durables. Imposer à tout Anglais, comme preuve de son loyalisme, un serment de fidélité au roi, et introduire dans la formule de ce serment des clauses qu'un catholique ne pourrait accepter, c'était forcer tous les papistes à se déclarer, par leur refus, les adversaires du gouvernement établi, et donner à la persécution religieuse qu'on exercerait contre eux une couleur toute politique. Ce plan habile fut suggéré au ministre par l'adversaire le plus acharné du catholicisme en Angleterre, Richard Bancroft, archevêque de Cantorbéry. Un jésuite apostat, Christophe Perkins, familier avec les irritantes controverses qui divisaient les catholiques eux-mêmes, se chargea de la rédaction du serment.

Le texte officiel[2] parut en juillet 1606.

En voici les principaux articles :

Je, N***, fais profession vraye et sincere... que Nostre Souverain Seigneur le Roy Jaques, est légitime Roy de ce Royaume et de toutes ses autres terres et païs, et que le Pape ny de son estoc, ny par aucun tiltre de l'Eglise ou siege de Rome... n'a pouvoir ou auctorité quelconque de déposer le Roy, ou disposer d'aucuns des Royaumes et seigneuries de Sa Majesté... ou libérer aucun de ses sugets de leur obéissance et feauté deüe à Sa Majesté.... De mesme, je jure, du plus entier de mon cœur, que nonobstant quelque declaration, ou sentence d'excommunication, ou privation faicte ou à faire par le Pape ou ses successeurs... deffendray de tout mon pouvoir, envers et contre toutes conspirations, machinations et attentats quelconques contre S. M. ou leurs personne, couronne ou dignité... voire et rendray tout devoir de descouvrir et reveler au Roy ou ses successeurs toutes trahisons, complots et conjurations, que je pourray sçavoir, ouyr, ou apercevoir, estre contre S. M. ou aucun d'eux. Comme, au surplus, je jure et proteste du meilleur de

1. Dodd, *Church history of England*. Édition Tierney. London, Dolman, 1841, t. IV, p. 70.

2. On le trouve au IVe chapitre des lois portées par Jacques Ier la 1e année de son règne. Tierney, l'éditeur de Dodd, l'a reproduit (t. IV, app. 20, p. 112). La traduction française que je cite a été faite par ordre de Jacques Ier et sous ses yeux. Elle est tirée du *Triplici nodo triplex cuneus*, ou *Apologie pour le serment de fidélité*. Londres, Norton, 1609, p. 11 *sqq*.

mon cœur que je déteste et abjure, comme impie et hérétique, ceste damnable position et doctrine, que les Roys excommuniez ou privez par le Pape, peuvent estre déposez ou assassinez par leurs sujets, ou autre que ce soit. Croy et suis resolu en conscience que ny le Pape ny personne du monde n'a pouvoir de m'afranchir de ce serment, ou d'aucune de ses parties. »

Les évêques anglicans, aussi bien que les magistrats, avaient mission d'exiger ce serment de tous les Anglais catholiques. En cas de refus, c'était la prison; on présentait une seconde fois aux prisonniers la formule royale; s'ils refusaient encore de l'admettre, ils étaient exposés à toutes les pénalités énumérées dans le statut de « Praemunire[1] ».

Il était impossible de mêler avec plus d'art des déclarations parfaitement légitimes à d'autres fort discutables, ou même absolument interdites aux catholiques. Tous pouvaient, en sûreté de conscience, saluer en Jacques Ier « leur légitime roy ». Si les catholiques, en effet, avant la mort d'Élisabeth, avaient rêvé de donner pour successeur à leur persécutrice un prince de leur religion, ils avaient vite renoncé à ces projets impraticables, et s'étaient ralliés loyalement, dès les premiers jours, au roi d'Écosse, qui leur faisait alors espérer des lois plus libérales[2]. Après le fameux décret du concile de Constance contre le tyrannicide, un catholique ne pouvait qu'abhorrer, détester et abjurer cette doctrine « que les rois excommuniez ou privez par le Pape peuvent estre assassinez par leurs sujects ou autres que ce soit ». Tout bon sujet, enfin, était tenu de dénoncer à son roi légitime « toutes trahisons, complots et conjurations qu'il pourrait sçavoir, ouyr, ou apercevoir estre contre lui ». Mais que dire des formules qui suivaient? Quel partisan des doctrines romaines pouvait dénier, avec serment, au Souverain Pontife le pouvoir de

1. Ce statut, porté la seizième année du règne de Richard II contre les prêtres qui en appelaient à Rome des sentences rendues par les tribunaux épiscopaux ou royaux, les condamnait à la perte des droits civils, à la confiscation des biens, enfin à la prison perpétuelle. (Stubbs, *Constitutional history of England*, t. III, p. 330 *sqq.*)

2. Gardiner, *History of England from the accession of James I*. London, Longmans, 1895, t. I, p. 99 *sqq.* Cf. Couzard, *Une Ambassade à Rome sous Henri IV*, chap. iv. Paris, 1900.

déposer les rois ; et, surtout, « abhorrer, détester et abjurer comme impie et hérétique, cette damnable position et doctrine que les rois excommuniez ou privez par le Pape peuvent estre déposez par leurs sujets ou autres que ce soit » ?

Ce pouvoir sur les couronnes, tous les papes du moyen âge, depuis saint Grégoire VII jusqu'à Boniface VIII, l'avaient exercé. A l'époque même de Jacques Ier, l'immense majorité des théologiens catholiques, tout en se divisant sur l'origine, la nature, les limites de ces droits pontificaux, et surtout sur l'opportunité de leur exercice, en admettaient l'existence. L'école gallicane elle-même, qui soutenait les théories exprimées dans le serment royal, ne les soutenait que comme des opinions probables et librement discutables ; elle n'eût jamais consenti à les ériger en dogmes de foi, et à noter d'hérésie les opinions de ses adversaires ultramontains[1]. Les catholiques anglais devaient donc, non seulement affirmer avec serment que les papes, pendant trois siècles, s'étaient arrogé des droits qui ne leur appartenaient pas ; mais surtout condamner comme hérétique et impie une doctrine admise comme vraie par presque tous les maîtres de leur croyance, et par tous comme probable. Et ce dogme nouveau, c'était le pouvoir civil, c'était un roi hérétique qui le leur imposait.

Le devoir du clergé et des catholiques anglais nous paraît bien clair aujourd'hui ; il l'était moins il y a trois cents ans. Dans ses entretiens particuliers avec ses courtisans catholiques, comme dans ses discours au Parlement, le roi Jacques Ier allait répétant qu'il n'entendait par le serment exiger de ses sujets « que ce qui apartient directement à la profession de fidélité naturelle, et obeyssance temporelle et civile, avec promesse de résister à toutes violences inciviles et contraires » ; qu'il leur reconnaissait même le droit d'obéir aux sentences et excommunications pontificales, « se contentant que nulle excommunication des papes ne peut donner autho-

1. Quelques années plus tard, Bossuet, appréciant, dans un de ses plus violents ouvrages contre Rome, le serment de Jacques Ier, écrivait : « A Romana sententia abhorrere, perspectis melius rebus, uti nos Franci facimus, erat licitum et bonum ; damnare ut hæreticam, absque Ecclesiæ auctoritate, nimium et temerarium videbatur. » (*Defensio Declarationis*, cap. XXIII.)

rité à ses sujets de conspirer contre sa personne ou Estat[1] ».

Ne pouvait-on s'appuyer sur ces déclarations du souverain pour trouver un sens acceptable au terrible serment, dont le refus coûterait si cher? N'oublions pas non plus que beaucoup des prêtres séculiers anglais, élevés en France, et ayant pris leurs grades en Sorbonne, étaient les adversaires convaincus de ces opinions ultramontaines que le serment déclarait hérétiques et impies. On conçoit chez ces hommes de légitimes hésitations.

Le premier dignitaire de l'Église d'Angleterre était alors Georges Blackwell. Né vers 1545, maître ès arts d'Oxford, converti en 1574 et prêtre catholique en 1575, il avait travaillé avec courage à la conversion de ses concitoyens pendant les plus mauvais jours du règne d'Élisabeth. Le 7 mars 1598, des lettres du cardinal Henri Cajétan, protecteur d'Angleterre, l'avaient nommé archiprêtre du royaume[2]; et Clément VIII l'avait fait protonotaire apostolique. Sa juridiction s'étendait sur tous les prêtres séculiers d'Angleterre, tandis que Jésuites et Bénédictins ne relevaient que de leurs provinciaux. — Blackwell, qui avait supporté avec un héroïque courage les privations et les dangers de sa vie apostolique, était alors très affaibli par l'âge et les fatigues; et l'on ne trouvait plus en lui cette claire et rapide décision que les circonstances exigeaient. De plus, au cours de sa belle carrière, on lui avait souvent reproché une fougue et une instabilité de caractère qui, dans le cas présent, pouvaient avoir les plus fâcheuses conséquences[3]. Ses conseillers habituels étaient des prêtres, autrefois révoltés contre son autorité, et connus pour cette cause sous le nom d' « appelants », maintenant réconciliés avec lui, et tout-puissants sur son esprit. Ils avaient jadis, sous Élisabeth, pensé à acheter la paix au

1. *Apologie pour le serment de fidélité*. Préface, p. 13.

2. Après la mort du cardinal Allen, en 1594, le Pape ne nomma pas d'évêque pour gouverner l'Église catholique anglaise, mais de simples prêtres qui portaient le titre d' « archiprêtres » et étaient aidés par un conseil de douze « assistants ». Ce système dura jusqu'à la nomination du premier vicaire apostolique d'Angleterre, William Bishop, en 1623. (W. Mazière Brady, *Annals of the catholic hierarchy in England*, p. 57.)

3. Tierney Dodd, t. III, Append., p. 151. Lettre de Clément VIII à Blackwell.

prix de concessions semblables à celles qu'exigeait Jacques Ier ; et le serment nouveau n'était pas pour leur déplaire[1]. On pouvait donc craindre que, malgré ses vertus et ses talents, le noble vieillard ne se montrât trop faible, et, devant les dangers qui menaçaient son troupeau, n'oubliât trop les droits de la vérité.

Son premier mouvement avait été de repousser avec indignation la formule royale, et de la condamner par un acte public[2]. Bientôt, touché des malheurs qui menaçaient les catholiques anglais, s'ils refusaient le serment, mal conseillé par son entourage[3], il changea brusquement d'avis ; et, avec la violence qui était dans son caractère, se montra aussi ardent à proclamer la légitimité du serment nouveau, qu'il l'avait été jadis à la nier. A grand'peine, on obtint de lui, qu'avant de donner aux catholiques une direction de conscience, il convoquât en conseil les chefs du clergé anglais présents à Londres[4]. Ce conseil se tint secrètement ; trois de ses assistants, Bishop, Broughton et Mush, y prirent part ; et, avec eux, les PP. Holtbey, supérieur des Jésuites, et Preston, supérieur des Bénédictins[5].

1. Tierney Dodd, t. III, Append., p. 188. Dans son très intéressant ouvrage sur *Une Ambassade à Rome sous Henri IV*, M. l'abbé Couzard ne me semble pas avoir pleinement saisi le rôle des prêtres appelants. Il en fait (p. 81) des adversaires de la politique des Jésuites anglais « qui blâmaient un zèle excessif en faveur de l'Espagne, et refusaient de participer à toute entreprise contraire à la fidélité qu'ils croyaient devoir à leur reine ». En réalité, ces prêtres étaient pénétrés des doctrines gallicanes ; et la théologie, bien plus encore que la politique, les mettait aux prises avec les Jésuites anglais et leurs élèves, défenseurs des droits du Saint-Siège. « Les formules de serments qu'ils proposèrent aux ministres d'Élisabeth, différaient peu de celle que condamna Paul V, sous Jacques Ier. (Cf. Tierney Dodd, t. III, Append., p. 188.)

2. *Litteræ annuæ provinciæ Angliæ Societatis Jesu*, anno 1607.

3. Nous apprenons ce détail par une lettre de l'ambassadeur de France, Antoine de La Boderie à M. de Villeroy (30 juillet 1606). *Ambassades de M. de La Boderie en Angleterre*; Paris, 1750, t. I, p. 231.

4. Nous apprenons ces détails par une lettre de John Mush, un des assistants de Blackwell. (Tierney-Dodd, Append., t. IV, p. 137.)

5. Preston, alors adversaire déclaré du serment, changea d'avis, lui aussi, à la vue de la persécution dont souffraient les catholiques qui le refusaient, et, sous le nom de Roger Widdrington, devint un des pamphlétaires les plus vigoureux qui aient défendu la politique de Jacques en cette matière. (Tierney-Dodd, t. IV, p. 73.)

Longtemps on discuta, après que l'archiprêtre eût expliqué les raisons qui lui semblaient militer en faveur de la licéité du serment; les avis se partageaient toujours également; un assistant de Blackwell, Mush, se joignit aux deux religieux pour déclarer que le serment proposé était contraire aux doctrines romaines. Les deux autres assistants suivirent l'archiprêtre. Comme on ne pouvait arriver à une décision, il fut convenu qu'on en référerait aussitôt au Souverain Pontife, et que jusqu'à l'arrivée de sa réponse les catholiques anglais resteraient libres d'agir comme ils le croiraient bon. En conséquence, presque tous les laïcs prêtèrent le serment exigé, ainsi que quelques membres du clergé séculier. La majeure partie des prêtres séculiers, tous les jésuites et les bénédictins anglais le refusèrent, et la persécution commença contre eux, avec des violences qui rappelaient les plus mauvais jours d'Élisabeth.

Personne n'était plus à même d'apprécier la perfidie de la formule royale que Paul V, le pape alors régnant. Canoniste distingué, il avait, avant son élévation à la chaire pontificale, consacré sa vie à l'étude et à la défense des droits et privilèges de l'Église romaine. Il ne cachait pas son admiration pour ces âges de foi où la parole d'un Grégoire VII et d'un Innocent III se faisait obéir des plus fiers et des plus puissants, et, en cas de résistance, soulevait contre eux leurs sujets déliés de leurs serments. Sa résolution était prise de maintenir, à leur exemple, dans toute leur intégrité, les droits du siège de Pierre[1]; et il venait d'en donner la preuve, en frappant d'interdit la puissante république de Venise, coupable d'avoir violé ces droits.

Blackwell et ses adversaires envoyèrent promptement au Pape leurs ambassadeurs. L'assistant Singleton alla plaider à Rome la cause du serment royal[2]; deux jésuites anglais furent dépêchés de Bruxelles pour en solliciter la prompte condamnation[3]. Notre Henri IV, toujours désireux de la paix

1. Ranke. *Histoire de la Papauté*, t. II, p. 117 *sqq*.

2. *In Blackwellum quæstio*, p. 7. — Blackwell se plaignit plus tard amèrement que Singleton ait été fort mal reçu à Rome, et n'ait pu gagner à sa cause aucun cardinal.

3. Villeroy à La Boderie, 28 juin 1606. *Ambassades*, t. I, p. 150.

de l'Église, tenta d'apaiser le différend comme il s'employait à la même époque à réconcilier Paul V avec les Vénitiens. Son ambassadeur, M. de Brèves, alla supplier le Pape de ne promulguer aucun acte capable d'irriter Jacques Ier, qu'Henri IV promettait de fléchir si on lui en laissait le temps[1]. Paul V consentit à attendre; il envoya même secrètement en Angleterre un de ses camériers, le baron de Magdelène pour féliciter Jacques d'avoir échappé à la Conspiration des poudres, « lui recommander les catholiques du pays, l'assurer de leur obéissance, comme de la bonne volonté de Sa Sainteté à son endroit[2] ». Mais Magdelène, pas plus que l'ambassadeur français La Boderie, qui plaidait avec le zèle le plus intelligent la cause des catholiques persécutés, ne put obtenir autre chose que de bonnes paroles[3]; et, pendant ce temps, les agents royaux urgeaient avec la dernière rigueur la prestation du serment. Le Pape ne pouvait plus garder le silence. Le 22 septembre 1606, un premier bref fut adressé au clergé et aux fidèles d'Angleterre. Paul V, par une délicatesse qui aurait dû être comprise, n'y faisait pas allusion aux récents dissentiments qui venaient d'éclater entre les catholiques anglais, et se bornait à leur recommander en termes généraux la charité et l'union des âmes. Il citait, en son entier, la formule du serment proposé par Jacques Ier et concluait[4] : « Vous ne pouvez, qu'avec insigne préjudice de la religion, vous obliger par ce serment, qu'aussi avec grand'-douleur et desplaisir nous avons ouy qu'on requiert de vous... Il vous doit nécessairement aparoir par la teneur des paroles mesmes qu'un tel serment ne peut estre presté sans endommager la foy catholique et le salut de voz ames, attendu qu'il contient plusieurs points directement contraires à l'un et à l'autre... Vous enjoignant, au surplus, d'observer exactement les paroles estroittes desdites lettres, et les prendre et entendre simplement comme elles sonnent

1. Villeroy à La Borderie, 28 juin 1606, *Ambassades*, t. I, p. 150.
2. Le même au même, 18 juin 1606, *Ibid.*, t. I. p. 284.
3. La Boderie à Villeroy, 28 août 1606, *Ibid.*, t. I, p. 301.
4. Les brefs du Pape, de même que la lettre de Bellarmin, dont je parlerai plus bas, ont été cités dans l'ouvrage de Jacques Ier : *Triplici nodo triplex cuneus*, et traduits en français comme lui sous les yeux du roi. Je citerai toujours cette traduction exacte et pittoresque.

et parlent, prohibant toute voye de les pouvoir interpréter autrement[1]. »

Le Provincial des Jésuites, Holtbey, fut le premier à recevoir une copie authentique du bref; il la porta aussitôt à l'archiprêtre comme il convenait[2]. Blackwell en prit connaissance, le communiqua même à ses confidents, mais se refusa absolument à le publier, prétextant qu'il n'en avait pas reçu notification suivant les formes canoniques. En réalité, comme il l'avouait à des amis qui le blâmaient de son silence, il ne se souciait nullement « de se passer lui-même au cou la corde de la potence[3] ».

Cette excessive prudence ne devait guère servir à l'infortuné vieillard. Le 18 janvier 1607, l'ambassadeur de France annonçait à sa cour que Jacques Ier avait en main une copie du bref, et s'en montrait fort irrité[4]. La police reçut l'ordre de fouiller avec la dernière rigueur les maisons des catholiques de Londres et des faubourgs pour découvrir l'archiprêtre; et, le 24 juin 1607 au soir, Blackwell était pris dans le petit village de Clerkenwell, près de Londres; dans sa cachette, on saisissait toute sa correspondance avec Rome[5]. L'archevêque de Cantorbéry, Bancroft, se fit amener à son palais de Lambeth le prisonnier; et une commission d'évêques et de docteurs anglicans fut chargée de l'examiner.

Rien n'est plus triste que la lecture de ces interrogatoires publiés en anglais par Bancroft, traduits en latin et en français, et répandus à profusion en Angleterre et dans les pays voisins[6]. Dès les premiers jours, le malheureux Blackwell, interrogé sur la licéité du serment d'allégeance, déclara qu'il restait fidèle à sa première opinion, et que le bref du Pape ne l'en faisait pas revenir. S'emparant de cette réponse, Bancroft le somma aussitôt de prêter le serment suivant la formule royale. Blackwell s'exécuta, déclarant qu'il se fiait aux explications rassurantes données par le roi lui-même au Par-

1. *Apologie pour le serment de fidélité*, p. 11, 13, 15.
2. Morus. *Historia provinciæ anglicanæ Societatis Jesu*, p. 345.
3. *In Blackwellum quæstio*, p. 8.
4. La Boderie à Puisieux, 18 janvier 1607, *Ambassades*, t. II, p. 29.
5. Le même au même, 6 juillet 1607, *Ibid.*, *ib.*, p. 313.
6. *Quæstio bipartita in Georgium Blackwellum Angliæ archipresbyterum.* Londini, Norton, 1609.

lement[1]. Bien plus, le malheureux vieillard, s'enfonçant de plus en plus dans son erreur, écrivit, le 7 juillet 1606, une lettre à ses assistants et à tout le clergé d'Angleterre. Il les engageait, non seulement à prêter eux-mêmes le serment, mais à user de leur influence sur les fidèles pour le leur faire prêter. Cette lettre fut remise à l'archevêque de Cantorbéry qui se chargea de la faire imprimer et répandre par toute l'Angleterre[2]. Le rédacteur des lettres annuelles des Jésuites anglais pour 1607, après avoir résumé ces événements, conclut tristement : « En ces trente années de persécution, nul coup plus rude n'a été porté au catholicisme que cette défection de l'archiprêtre ; ses vertus bien connues de tous, la gloire de ses anciens travaux peuvent séduire et entraîner à sa suite nombre de catholiques. »

La défection ne fut pas aussi universelle qu'on pouvait le craindre. A Lambeth même, était emprisonné, près de Blackwell, le père Guillaume Wright, jésuite, théologien et controversiste distingué[3]. Interrogé à son tour par Bancroft, il refusa énergiquement de prêter le serment, et donna de si bonnes raisons de son refus « que son courage déconcerta ses adversaires pendant que sa science les ravissait d'admiration. Ses réponses ouvrirent les yeux à nombre de catholiques ; et son intrépidité, sa doctrine et sa modestie effacèrent la tache que notre cause avait reçue de la défection de l'archiprêtre[4] ».

Les deux camps se tranchaient. La plupart des prêtres anglais, dociles au bref du Pape, déclarèrent le serment illicite ; et nombre de laïcs, qui l'avaient prêté, le rétractèrent. Mais d'autres s'obstinèrent à suivre Blackwell, et couvrirent leur désobéissance des éternels prétextes invoqués par quiconque cherche à se dérober à un ordre gênant de Rome. « Ils allaient répétant, dit un contemporain, que le Pape était mal informé de la situation, que les Jésuites étaient les seuls auteurs et rédacteurs du bref ; d'autres se demandaient si on ne pouvait pas rendre aux hérétiques fraude pour fraude et ruse pour ruse,

1. *Quæstio in Blackwellum*, p. 8. — 2. *Ibid.*, p. 14.
3. Cf. Foley. *Records of the english province S. J.*, t. II, p. 27.
4. Lettre de Guillaume Singleton, assistant d'Angleterre, écrite de Bruxelles à Paul V en 1607.

et jurer la formule royale avec une habile restriction mentale qui réserverait les droits du Pape[1]. »

Une seconde intervention de Paul V devenait nécessaire. Elle eut lieu le 22 août 1607. Une courte lettre aux catholiques anglais réduisait à néant tous les prétextes allégués par eux pour désobéir au premier bref. Le Pape se plaignait vivement des insolents qui prétendaient que le bref n'avait pas été écrit, « de nostre propre mouvement et nayve volonté, ains plustôt pour le respect et à la poursuite d'autruy, taschant par ce moyen à vous persuader que vous ne devez faire estat de nos commandemens y contenus... Ces lettres sont non seulement du tout nostres, et de nostre pur et plain mouvement et propre science certaine, mais aussi vous ont esté escrites après une bien longue et très meure délibération sur toutes les choses y contenues ; à l'occasion de quoy vous estes totalement tenus d'y obéyr et les observer, renonçant à tout interprétation de vostre sens à ce contraire[2]. »

On remarquera encore dans cette seconde pièce la charité du Pontife qui, bien prévenu des erreurs et de la chute du malheureux Blackwell, voulait dans ce document public paraître les ignorer. Paul V devait cependant un avertissement personnel, et un blâme paternel, au vieux missionnaire si tristement déchu. Il lui sembla que la monition serait plus douce si elle était communiquée à l'archiprêtre par deux des amis les plus dévoués qu'il eût à Rome. Deux jésuites, le fameux P. Persons, recteur du collège anglais, et le cardinal Bellarmin, reçurent du Pape mission d'être ses interprètes. Persons écrivit le premier à Blackwell, l'exhortant à venir à résipiscence et l'assurant que le Pape ne demandait qu'à pardonner : « Paul a reçu avec modération les mauvaises nouvelles qui lui sont parvenues ; et il m'a dit tout récemment que ses vœux et ses espérances étaient conformes aux miens[3]. »

La lettre de Bellarmin était digne en tout de la science et du cœur du fameux controversiste qui d'un adversaire ne se fit jamais un ennemi. — Le cardinal rappelait d'abord à Black-

1. Morus. *Historia provinciæ anglicanæ Societatis Jesu*, p. 348.
2. *Apologie pour le serment de fidélité*, p. 30.
3. Morus. *Historia provinciæ anglicanæ Societatis Jesu*, p. 347.

well l'amitié qui, soit à Louvain, soit à Rome, les avait unis. Puis il reprenait : « Je suis induit à rompre mon long silence sur la nouvelle que depuis peu nous avons receue de vos liens et emprisonnemens. Ce qui certes, bien que d'une part nous ait peu sembler grief pour la perte que fait ceste Église-là, privée de la consolation de vostre function pastorale, nous a neantmoins quant et quant apporté de la joye en ce que vous approchiez de la gloire du martire... Mais nostre joye n'a pas esté peu troublée, et à bien peu près effacée, par une autre nouvelle véritablement et à bon escient grieve, à nous arrivée presque aussitost, et de l'assaut des adversaires, et possible du relasche et ralentissement de vostre ancienne constance sur le refus d'un serment illégitime[1]. » Puis, faisant allusion aux hypocrites déclarations de Jacques Ier, sur lesquelles s'appuyait Blackwell pour légitimer sa conduite : « Ces espèces de déguisement et modifications ne sont rien plus que cautelles et ruzes de Satan, par où il tasche ouvertement et couvertement à faire brèche à la foy catholique touchant la primauté du Saint-Siège[2] ? »

Le roi donnait comme prétexte à ses exigences les sûretés qu'il était obligé de prendre vis-à-vis de la cour de Rome, d'où tant de fois étaient partis des ordres ou des conseils de tyrannicide. « Ne se trouvera-t-il jamais, ripostait fièrement Bellarmin, voire dès le berseau de l'Église jusqu'à ce jour, qu'aucun pape ait commandé qu'aucun prince, quoyqu'hérétique, quoyqu'Éthnique, quoyque persécuteur, ou fust assassiné, ou ait onc approuvé le fait lorsqu'il a esté exécuté par quelqu'un[3]. »

Avec une pénétrante logique Bellarmin faisait ressortir le grand danger de la formule royale, ce mélange de propositions inoffensives ou même louables avec des déclarations contraires aux droits de l'Église. « Saint Grégoire Nazianzene, en sa première harangue contre l'empereur Julien, récite comme afin qu'il peut mieux decevoir les simples chrestiens il fit insérer et ajouster les images des faux dieux dans les pourtraits de l'empereur devant quoy les Romains avoient accoustumé de s'encliner d'une reverence civile, si que per-

1. *Apologie pour le serment de fidélité*, p. 35. — 2. *Ibid.*, *id.* — 3. *Ibid.*, p. 35.

sonne ne pouvoit faire la reverence aux tableaux de l'empereur qu'en mesme temps et action il n'adorast les images des faux dieux... Certes il me semble reconoistre quelque chose de fort semblable, envelopé en ce serment qu'on vous offre, si subtilement et artistement composé, que nul ne peut detester la trahison contre son roy, et luy faire profession de sa sujetion civile, sinon que quant et quant il soit contraint de nier perfidement la primauté du Saint-Siège [1]. »

La lettre se terminait par une vigoureuse exhortation au repentir : « Quelle que puisse estre la cause que vostre constance s'est attiédie ; soit ou la soudaineté de vostre appréhension, l'aigreur de vostre persécution, ou l'imbécilité de vostre vieillesse, si est-ce que nous confions en Dieu, et en vostre propre vertu si longtemps continuée qu'enfin il arrivera que comme vous avez en quelque sorte imité le cas de Pierre et Marcelin ; aussi imiterez-vous leur valeur à recouvrer vostre première force et maintenir la vérité. Car si vous considérez de près la conséquence du fait, vous trouverez que ce n'est pas peu de chose qui est aujourd'huy mise en question par ce serment, ains un des principaux articles et fondemens de nostre foy [2]... Vous avez longtemps combattu le bon combat, vous avez à peu près fini vostre course, et maintenant de tant d'années que vous avez retenu la foy avec tant de peine, n'en vueillez pas jetter le salaire au loin, et vous frauder de la couronne de justice qui si longtemps y a vous est preparée... Déployez donc glorieusement la bannière de la foy ; et rendez la joye à l'Église que lui avez ostée, ainsi ne mériterez-vous pas seulement vostre pardon de Dieu, mais aussi une couronne [3]. »

Cette belle lettre, envoyée le 18 septembre 1607, n'eut aucune influence sur Blackwell. Convaincu que sa conduite était d'une profonde politique et rendait les plus grands services aux catholiques persécutés, il s'obstinait à nier, contre toute évidence la valeur des brefs du Pape. Quand les prêtres qui venaient le visiter, et auxquels Bancroft laissait assez libre accès, voulaient lui persuader de céder aux ordres de Rome et à l'opinion des plus grands théologiens qui

1. *Apologie...*, p. 37. — 2. *Ibid.*, p. 39. — 3. *Ibid.*, p. 41.

fussent alors dans l'Église, il répondait invariablement « que les brefs du Pape ne portaient pas des ordres, mais de simples conseils ; qu'à Rome on n'avait pas compris le vrai sens du serment ; que les brefs comme ceux qu'il avait reçus s'expédiaient à la cour pontificale pour les plus légers motifs, et sans que parfois le pape en eût même pris connaissance[1] ».

Le 13 novembre 1607, il écrivit à Bellarmin une réponse qui montre de quelles étranges illusions il se berçait alors. Il se déclarait fort étonné de voir sa conduite si mal appréciée à Rome ; car, disait-il, « je n'ai pas abandonné un seul article de notre foi concernant la sublime majesté et l'autorité souveraine du Siège de Rome. » Le serment qu'il avait prêté ne refuse au Pape « que la puissance impériale et civile sur les rois, qui en ferait ses simples lieutenants, remplaçables à sa fantaisie ». Tous les théologiens catholiques n'enseignent-ils pas « que la puissance du Pape en matière temporelle est limitée, et qu'il n'a d'autorité sur les princes qu'autant que sa mission surnaturelle l'exige » ? Bellarmin lui-même n'a-t-il pas enseigné dans son traité *De Romano Pontifice* « que le Pape n'est pas le juge ordinaire des rois, et ne peut les déposer comme il dépose les évêques, même pour de justes motifs ; qu'il peut cependant, dans des cas extraordinaires, disposer des royaumes et les transférer de l'un à l'autre, en sa qualité de chef de l'Église, quand cela est nécessaire au bien des âmes » ? Et après un long étalage de citations des principaux théologiens catholiques de l'époque, qui tous refusaient au Pape la suprématie ordinaire sur les princes, mais la lui reconnaissaient dans des cas spéciaux, quand le bien des âmes exigeait son intervention, l'archiprêtre concluait triomphalement. « Le serment que j'ai prêté n'affirme pas autre chose[2]. » Étrange illusion. Interprétée ainsi, la formule royale perdait tout le sens qu'avaient voulu lui donner ses auteurs, et que le texte même exprimait clairement. Si le Pape a autorité sur les princes « quand sa mission surnaturelle l'exige », comment admettre

1. Extraits de lettres écrites par divers prêtres anglais le 30 octobre et le 4 novembre 1607.

2. *Quæstio in Blackwellum*, p. 38-41.

ce passage du serment : « Le Pape *n'a pouvoir ou auctorité quelconque* de déposer les roys ou disposer d'aucuns de leurs royaumes ou seigneuries » ? Si Rome « peut disposer des royaumes et les transférer de l'un à l'autre quand le bien des âmes l'exige », comment un catholique affirmerait-il avec serment « qu'il déteste et abjure comme impie et hérétique ceste damnable position et doctrine que les roys excommuniez ou privez par le Pape peuvent estre déposez par leurs sujects ou autre que ce soit » ?

Le malheureux Blackwell s'aperçut vite que ses juges n'entendaient pas comme lui le serment qu'il venait de prêter. Bien qu'il eût confié sa lettre à Bellarmin à un messager sûr, elle fut interceptée par la police royale, et remise à Bancroft. Celui-ci, vivement irrité, commença aussitôt une nouvelle série d'interrogatoires destinés à ne laisser aucun doute sur le sens des concessions déjà faites par Blackwell. C'est au cours de cette seconde enquête qu'on put surtout constater la faiblesse du malheureux vieillard. Il maintint d'abord les explications données par lui dans sa lettre à Bellarmin, et déclara qu'il admettait le pouvoir du Pape sur les couronnes, en certains cas très graves, où le bien des âmes exigeait son intervention. Les évêques anglicans, membres de la commission, lui prouvèrent, sans difficulté, qu'avec cette interprétation, le serment d'allégeance perdait tout son sens, et que, s'ils la maintenaient, Blackwell et ses amis devenaient de véritables « récusants », passibles de toutes les peines décrétées par le Parlement. Pressé par leur logique, le vieillard essaya de détourner la discussion sur des terrains moins dangereux et se lança dans des dissertations théologiques sur le tyrannicide ou les pouvoirs spirituels du Pape. Mais ses adversaires, docteurs d'Oxford, habitués de longue date à l'argumentation scolastique, ne prirent pas le change et le ramenèrent impitoyablement à la question en litige : « Le Pape peut-il, pour quelque motif que ce soit, déposer un prince, et délier ses sujets de leur serment de fidélité ? » A bout de ressources, Blackwell céda et souscrivit le désaveu complet de sa lettre au cardinal Bellarmin. « Le Pape, déclara-t-il, n'a aucun pouvoir direct ou indirect, ou de quelque autre nom qu'on l'appelle, de déposer les rois, quand bien

même il s'agirait d'un but tout spirituel comme seraient les nécessités de l'Église ou la propagation du christianisme[1]. » Bancroft alors, pour prendre toutes ses sûretés, lui fit de nouveau jurer, puis souscrire, la formule du serment d'allégeance, à laquelle on avait ajouté la déclaration suivante : « Le Pontife romain ne peut, ni par lui-même, ni en vertu d'une délégation de l'Église, ni directement, ni indirectement (que ce pouvoir soit considéré comme spirituel, comme temporel ou comme mixte), déposer un roi ou disposer de son royaume ou de ses domaines[2]. » Blackwell, en admettant cette nouvelle rédaction du serment, se fermait toute échappatoire, et se mettait en contradiction avec l'enseignement de toutes les écoles catholiques de son siècle.

Paul V n'avait plus qu'à sévir pour arrêter le scandale. Le 1er février 1608, il adressa un nouveau bref à Georges Birkhead, un des assistants de Blackwell, qui lui avait courageusement résisté dans l'affaire du serment[3]. Blackwell était déclaré déchu de ses fonctions d'archiprêtre et de tous les pouvoirs reçus de Rome ; et Birkhead établi à sa place par l'autorité apostolique. Le premier soin du nouvel archiprêtre devait être d'amener à rétractation tous les ecclésiastiques qui auraient admis le serment; s'ils refusaient, ils seraient frappés d'interdit.

Ce rude châtiment lui-même n'ouvrit pas les yeux de Blackwell. Entièrement livré à l'influence de quelques prêtres « appelants », dont l'archevêque de Cantorbéry avait pris soin de l'entourer, il en était venu à voir, dans le perfide Bancroft, un sincère ami des catholiques anglais, tout désireux de leur obtenir la clémence royale ; il espérait, pour son compte, recouvrer bientôt la liberté, et avait écrit au gentilhomme chez qui il habitait au moment de son arrestation pour qu'on lui tînt prêt son ancien logement[4]. Vaine espérance. Bancroft pouvait bien traiter avec humanité le vieillard, auquel il avait arraché de si tristes concessions, et lui permettre même de recevoir des visiteurs choisis; jamais il n'aurait consenti à lui rendre une liberté qui, le replaçant

1. *In Blackwellum quæstio*, p. 111-112. — 2. *Ibid.*, p. 118.
3. Tierney Dodd, t. IV, append. 31.
4. *Litteræ annuæ provinciæ anglicanæ Societatis Jesu.* 1607.

sous l'influence des prêtres fidèles à Rome, aurait pu l'amener à rétractation. Blackwell devait mourir au palais de Lambeth. Le 16 août 1611, Birkhead, après de longues hésitations et de nouvelles démarches pour l'amener à obéir aux ordres de Rome, dut se conformer aux instructions de Paul V, et, par une lettre adressée à tous les catholiques anglais, annonça que Blackwell et les autres prêtres qui avaient prêté le serment étaient frappés d'interdit et privés de tous leurs pouvoirs.

La mort de Blackwell suivit de près ce dernier avertissement[1]. Le samedi 25 janvier 1612, étant descendu selon sa coutume se confesser à un des prêtres, compagnons de sa captivité, il fut, au sortir de la chambre, pris d'une syncope. On le porta sur son lit; et, à peine revenu à lui, il réclama les derniers sacrements. Un prêtre lui demanda alors ce qu'il pensait à l'heure présente du serment d'allégeance. Il répondit qu'il avait agi en conscience, et suivi l'opinion qui lui paraissait la plus probable; qu'il croyait toujours le serment licite. Il répéta les mêmes déclarations devant les prisonniers catholiques de Lambeth, accourus autour de son lit de mort; faisant ses excuses à tous ceux qu'il avait pu offenser, protestant qu'il mourait en vrai fils de l'Église catholique. Quant aux opinions discutées, il avait suivi celles qui lui semblaient les meilleures. Si sa conduite avait offensé Dieu, il en demandait très humblement pardon.

Ce discours achevé, il fut pris d'une nouvelle syncope et rendit le dernier soupir. Si l'on oublie son étrange entêtement à résister aux ordres de Rome, on doit reconnaître que les six dernières années de sa vie, passées en captivité, furent dignes de sa noble carrière; et l'on peut croire que le vieillard, égaré par les préjugés gallicans qu'il tenait de son éducation première, entouré de mauvais conseillers, affaibli, d'ailleurs, par l'âge et les souffrances, ne se rendit pas compte de la gravité de sa désobéissance au Pape. De Paris, le nonce Ubaldini écrivait, le 24 juin 1608, que plusieurs docteurs de Sorbonne, bien qu'ils n'osassent pas exprimer publique-

1. Le récit de cette mort nous est fait par Roger Widdrington (Preston, supérieur des bénédictins anglais), dans son ouvrage *Disputatio theologica de juramento fidelitatis*. (Albionopoli Fabri, 1614.)

ment leurs idées, tenaient, comme Blackwell, qu'on pouvait prêter le serment d'allégeance[1]; le prisonnier de Lambeth était bien renseigné sur ces dispositions, et se vantait d'avoir la Sorbonne pour lui. Appuyé sur l'autorité de la célèbre école, il se croyait en sûreté, et sa bonne foi fut, espérons-le, son excuse devant Dieu.

Cependant, la persécution suivait son cours. Le roi Jacques avait considéré comme une insulte personnelle la déposition de Blackwell, et son remplacement par Birkhead. Aussi le nouvel archiprêtre, pourchassé par la police royale, ne pouvait plus trouver de refuge, et devait presque chaque nuit changer de logis[2]. Deux prêtres, George Gervase et Mathieu Flathers, furent exécutés pour leur refus du serment : l'un à Londres, le 10 avril 1608; l'autre à York, le 21 mars de la même année[3]. Généralement, cependant, on s'en tint aux pénalités énoncées dans le bill de 1606. Ceux des gentilshommes catholiques qui refusaient le serment se voyaient emprisonnés et dépouillés de leurs biens; nombre d'entre eux échappaient à cette extrémité en obtenant à prix d'or qu'on ne les dénonçât pas à l'archevêque de Cantorbéry. Bonnes aubaines pour les Écossais faméliques qui avaient accompagné Jacques en Angleterre, et se ruaient à la curée des riches dépouilles des confesseurs de la foi[4].

Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, le serment d'allégeance fut pour les catholiques anglais une occasion de vexations et de tracasseries innombrables. Oublié par Jacques Ier lui-même, et par ses successeurs, quand les intérêts de leur politique les rapprochaient des catholiques, il reparaissait aussitôt que le fanatisme populaire, ou les besoins du moment, leur commandaient de nouvelles rigueurs. Charles Ier pensa un instant à en modifier la forme, d'accord avec le Pape; mais recula à la fois devant les résistances des protestants et les divisions des catholiques au sujet du serment[5].

1. Bibl. nat., fonds ital. 1264, p. 127, 132.
2. Birkhead au cardinal de Bubalis, protecteur d'Angleterre, 13 avril 1608 (Tierney Dodd, t. IV, Append., p. 159).
3. Birkhead à Bubalis, même lettre.
4. Le même au même, 18 juin 1610 et 3 mai 1611 (Tierney Dodd, t. IV, append., p. 163, 168).
5. Maziere Brady, *History of catholic hierarchy*, p. 89.

Délaissé sous Charles II et Jacques II[1]; exigé avec rigueur sous Guillaume d'Orange, le serment d'allégeance ne disparut qu'à la fin du dix-huitième siècle. En 1778, au moment de leur guerre avec la France, les membres du gouvernement anglais, voulant s'assurer la fidélité de la catholique Irlande, présentèrent et firent accepter au Parlement une nouvelle formule qui ne blessait en rien les croyances romaines, et par laquelle tous pouvaient faire la preuve de leur loyalisme. Les catholiques anglais prêtèrent en foule ce serment, et virent se relâcher la plupart des mesures de rigueur prises contre eux dans les mauvais jours[2]. En 1791, une autre rédaction, plus explicite encore, proposée par les vicaires apostoliques d'Angleterre, fut acceptée par le cabinet anglais, et insérée dans l'acte du 7 juin 1791, qui rendait aux persécutés des deux derniers siècles leurs droits de citoyens[3]. Enfin, en 1815, Pie VII lui-même fit composer, d'accord avec le gouvernement britannique, trois formules de serment, que tous pouvaient admettre en sûreté de conscience[4]. C'en était fait d'une des armes les plus perfides que la politique sectaire ait tournées contre l'Église romaine.

JOSEPH DE LA SERVIÈRE.

1. Maziere Brady, *History of catholic hierarchy*, p. 127. — 2. *Ibid.*, p. 169. — 3. *Ibid.*, p. 224. — 4. *Ibid.*, p. 233.

LIBÉRAUX ET LIBERTÉ

BARANTE

Barante fut un homme considérable dans le parti libéral. Ses *Souvenirs* [1] sont là pour le rappeler à ceux qui l'auraient oublié. Le dernier volume a paru au printemps dernier. Et on éprouvait une impression singulière, tandis que le Parlement était en train de saccager la liberté, à relire les pages où Barante et ses amis, au temps de ce tyran qui s'appelait Napoléon III, pleuraient la liberté perdue des discussions parlementaires.

Les *Souvenirs* vont de 1782 à 1866. Ce sont de longues et mémorables années qu'on aimerait à parcourir d'un bout à l'autre sous la conduite du baron académicien. Malheureusement, il ne fait les honneurs que jusqu'en 1819. Mais ce malheur ne va pas sans compensation. L'éditeur de ces mémoires, M. Claude de Barante, a pu réunir des centaines de lettres écrites à son grand-père par ses amis, tous gens d'esprit, tous mêlés aux affaires publiques, tous friands de politique et de littérature. C'est donc, à travers un espace de cinquante ans, en compagnie des ministres, des pairs, des ambassadeurs, des nobles dames les plus célèbres de la Restauration et de la monarchie de Juillet que la promenade s'achève. L'intérêt est fort vif et d'une variété qui ne cesse pas.

L'embarras n'en est que plus grand pour dire, en quelques pages, les multiples impressions que laissent les *Souvenirs*. Je ne l'essaierai pas. Un seul point de vue me retiendra, celui-là même qu'indique le titre de ce travail. Les circonstances y invitent, et leur gravité est telle qu'on me pardonnera d'y céder.

Nous sommes au terme de l'échéance fatale. Les religieux ont pris leur parti. Le gouvernement doit prendre le sien. On

1. *Souvenirs du baron de Barante*, publiés par son petit-fils, Claude de Barante. Paris, Calmann-Lévy. 8 volumes in-8.

va voir, sans doute, par la rapidité de ses mesures administratives et le changement à vue qui s'ensuivra dans tout le pays, combien il était temps de couper court aux entreprises monacales et de sauver ainsi l'avenir de la République et de la France moderne.

Les victimes de la loi Waldeck n'ont point tenu tous la même ligne de conduite. Les uns ont préféré au sacrifice de leurs œuvres et de leur vie commune celui de leur indépendance. Les autres, plutôt que d'accepter des chaînes honteuses, gênantes et imméritées, ont mieux aimé subir la dispersion et même l'exil. Mais tous sont d'accord pour penser que le gouvernement, en imposant aux congréganistes un régime d'exception, a violé effrontément la liberté religieuse et la liberté civile auxquelles les moines, parce qu'ils sont des catholiques et des citoyens, ont un droit sacré.

A cela, les ministres et leur majorité ont répondu, avec la candeur qui les distingue, que les vraies traditions libérales étaient d'empêcher les religieux d'être libres comme tout le monde. Et les noms des « grands libéraux » se pressaient, sur leurs lèvres sincères, pour démontrer ce paradoxe.

Barante n'est pas un de ceux qu'ils ont le plus cités. Mais ce fut un libéral impénitent. Il y a donc intérêt à se demander, en face des événements présents, comment ce libéral entendait la liberté.

*
* *

Il est à remarquer que nombre de dévots fanatiques du régime parlementaire ont commencé par mener, sous le règne de l'empereur, une existence officielle, qui ne paraît pas leur avoir lourdement pesé. Le père de Barante, à qui, paraît-il, « les procédés militaires inspiraient une extrême répugnance », accepta sans répugnance, en l'an VIII, une place de préfet à Carcassonne. « Il alla remercier le consul, qui le reçut aimablement », et lui dit entre autres choses : « Vous ne trouverez pas sans doute mauvais que les jeunes filles aiment mieux danser le dimanche que le décadi... Il est possible que vous soyez quelque peu aristocrate. Il n'y a pas de mal, quand on l'est d'une certaine mesure[1]. » Ce programme

1. *Souvenirs*, t. I, p. 50.

fit voir à M. de Barante père que le « militaire » du 18 brumaire avait des « procédés » divers. Il fut conquis. Et son fils, gagné sans doute par ce bel exemple, tout en observant que l'ordre renaissant « était dû au pouvoir absolu d'un seul homme » que « son habileté rendait de jour en jour plus puissant », abandonna l'École polytechnique, où il était depuis 1798, pour entrer, à vingt ans, au ministère de l'Intérieur, « comme surnuméraire dans la division administrative [1] ».

L'apprenti fonctionnaire ne tarda pas à avancer. Après Austerlitz, il devint auditeur du Conseil d'État, avec Molé, Pasquier et Houdetot. Cela lui fit grand plaisir : il allait « avoir une position dans le monde politique, une occupation régulière et l'espérance d'y réussir » ; et surtout il allait devenir l'heureux témoin de ces fameuses séances du Conseil d'État dont on retrouve, chez les hommes publics du premier Empire, un souvenir si profond, « sorte de drame », où Napoléon tenait le rôle de souverain avec l'incomparable éclat du génie [2].

« Savoir ce qu'il était et ce qu'il n'était pas absorbait toute mon attention », nous dit le jeune auditeur. Cette « attention » put se prolonger à souhait, sur le chef d'armée comme sur l'homme de gouvernement.

Iéna ayant mis l'Allemagne entre ses mains, Napoléon pensa que, pour administrer les nouvelles provinces, il fallait des intendants moins rudes que Daru et « ses subordonnés ordinaires ». Il manda à Berlin quelques auditeurs du Conseil d'État. Barante fut un de ces « jeunes hommes bien élevés, dont les formes plus polies, le sentiment de la justice, la scrupuleuse probité » devaient adoucir « la dureté des exigences » du vainqueur [3]. Cette mission administrative lui permit de voir les horreurs des champs de bataille et des ambulances, les lourdes réquisitions que doit subir un pays conquis, les ressources d'intelligence, de décision et d'ordre que réclament le ravitaillement et les mouvements d'une grande armée; et comment, sur l'échiquier militaire aussi bien que sur l'échiquier politique, ce joueur heureux et hardi

1. *Souvenirs*, t. I, p. 98. — 2. *Ibid.*, t. I, p. 149. — 3. *Ibid.* t. I, p. 191.

qu'était Napoléon était contraint, par la nécessité autant que par sa clairvoyance, de chercher et d'attendre le moment où il pourrait forcer la victoire. Si grandiose que fût le spectacle, il n'inspira point à Barante « le fétichisme » dont faisait profession « l'entourage » habituel de l'empereur. A cette date, — on est à Friedland et à Tilsit, — ce jeune homme précoce voyait déjà « le signe le plus indéniable d'un funeste avenir », moins dans les péripéties de la guerre meurtrière qui s'achevait et dans les conditions instables de la paix signée, que dans « le génie de celui qui » avait conduit toutes ces choses, « génie dont manifestement la vocation n'était point de rien fonder qui fût durable [1] ».

Or, tandis qu'il se livrait à ces conjectures prophétiques, il apprit par le *Moniteur* qu'il lui fallait quitter la charge d'intendant de Dantzig pour aller gouverner une sous-préfecture dont la capitale, Bressuire, pouvait bien compter sept cents âmes. C'était déchoir. Barante accepta sans broncher. Il partit à la recherche de cette sous-préfecture si inconnue, que le ministre de l'Intérieur Cretet « ne se souvenait pas dans quel département » elle se trouvait. Oh ! le puissant engrenage que le fonctionnarisme !...

Arrivé à Bressuire « le 25 décembre 1807, à onze heures du matin », le jeune sous-préfet eut quelque peine à trouver où se loger ; mais il n'en eut aucune à conquérir ses administrés et ses chefs. Bientôt il fut l'ami de tous : il chassait avec les châtelains du pays, aidait Mme de La Rochejaquelein à rédiger ses *Mémoires*, prédisait aux Chouans le retour des Bourbons et leurs fautes ; et tout en voyant de plus en plus clairement que les guerres impériales rendaient ce retour inévitable, il contribuait de son mieux à la régularité des levées de conscrits. M. de Cessac, directeur de la conscription, le mettait dans la première classe de ses préfets, parmi ceux qu'il notait : *Efforts et succès* [2].

Dans ces conditions, l'avancement était immanquable. Le 13 février 1809, le sous-préfet de Bressuire devenait préfet de la Vendée, sans avoir, d'ailleurs, fait aucune « renonciation de ses opinions ou de ses amitiés ». Il avait vingt-six ans.

1. *Souvenirs*, t. I, p. 253. — 2. *Ibid.*, t. I, p. 269.

La Restauration le trouva préfet de Nantes.—Ainsi, demeura-t-il, jusqu'au bout, le fonctionnaire de ce despote « oublieux des intérêts de la France », livrée à ses caprices, « sans libertés et sans garanties ». Ce qui ne l'empêcha point de faire partie, en 1815, de la *Chambre introuvable*; et, quand celle-ci eut été dissoute, d'être élevé à la pairie.

*
* *

Serviteur fidèle d'un souverain absolu, l'ancien préfet de l'Empire dut passionnément s'attacher à un gouvernement qui donnait enfin au pays des institutions libres. Les débuts furent pleins de promesses. Son dévouement au nouveau régime n'avait d'égal que la confiance du roi. Barante rédigea l'ordonnance royale qui appelait la France aux élections; il dressa la liste des présidents de collèges électoraux; la nomination des préfets fut presque exclusivement son œuvre. Secrétaire général au ministère de l'Intérieur, député, commissaire du gouvernement devant les Chambres, pair de France, il fut activement mêlé aux affaires. Il monta souvent à la tribune pour y discuter les lois les plus spéciales. Sans jamais être ministre, il conseilla les plus célèbres. Au début de cette Restauration qui tente, parmi les défiances des Jacobins, les préjugés des ultras et l'inexpérience de tous, un essai loyal de ce gouvernement représentatif que la France n'avait jamais connu, il apparaît comme une sorte de professeur de politique. Dès le mois de mai 1814, il avait pris, pour ainsi dire, l'initiative de ce rôle, en lançant une brochure : *Des éléments d'une constitution française*. Il le continua en écrivant, sur la demande des alliés, de Louis XVIII, des ministres, une série de mémoires et de notes [1]. C'est dans ces sortes d'écrits de direction qu'on retrouve l'expression nette, grave, tranquille de la conviction assurée où était Barante que la France moderne ne pourrait être bien gouvernée que selon une constitution marquant au pouvoir royal des limites et son contrôle.

D'où venait à Barante cette conviction ?

Son père, lieutenant criminel et trésorier de France en la

1. *Souvenirs*, t. II, *passim*.

sénéchaussée d'Auvergne, avait pris goût « comme la jeune magistrature » du temps de Louis XV, aux idées libérales. Ses relations jansénistes l'y avaient confirmé. Les entreprises de Maupeou contre les Parlements de Paris achevèrent de l'y fixer ; d'autant qu'en étudiant à fond l'ancien droit public français, il avait eu l'occasion de « juger de la frivolité des arguments qu'on allait chercher dans le passé, en faveur d'un despotisme sans force réelle, sans direction, et, partant, sans aucun droit au respect[1]. »

Barante était donc parlementaire, si l'on peut dire, par le fait de sa naissance. Quand il disait, en 1852 : « Je crois le pouvoir absolu essentiellement inintelligent[2] », il répétait une leçon apprise sur les genoux de son père. La pondération de sa nature, le goût des affaires publiques, ses aptitudes administratives, l'éblouissement de la gloire impériale[3] avaient pu voiler à ses yeux la contradiction qu'il y avait à accepter une existence officielle qui semblait le reniement ou l'oubli des théories politiques qu'il portait dans son âme comme un symbole sacré. Toutefois, ni l'incroyable fortune de César, ni son prodigieux génie ne lui firent abandonner le rêve d'un gouvernement libéral. Et sa confiance au système survécut, quoique un peu ébranlée, à l'expérience de la Restauration et de la monarchie de Juillet.

* * *

Aurait-elle survécu à l'expérience de la troisième République ? Devenu plus que centenaire, en devenant notre contemporain, qu'aurait dit ce sage, en voyant son cher parlementarisme toujours debout, au milieu des finances gaspillées, de la justice décriée, de la propriété battue en brèche, de la diplomatie incertaine, de la religion humiliée, de la presse déchaînée, du droit méconnu, de la liberté laissée toute grande au seul mal et aux seuls méchants ? Peut-être ce lamentable spectacle aurait remis en mémoire au parlemen-

1. *Souvenirs*, t. I, p. 6. — 2. *Ibid.*, t. VIII, p. 10.

3. Pasquier écrivait à Barante en 1854 : « Qu'elle est donc puissante la fascination de la gloire, puisqu'elle a pu nous éblouir au point de nous faire passer au milieu de tels faits (guet-apens de Bayonne) sans qu'ils nous aient en rien retenus sur la route où nous étions lancés ? » (*Souvenirs*, t. VIII, n. 71.)

taire impénitent ces lignes mélancoliques qu'il écrivait en 1848 :

Pour la République, comme pour la monarchie constitutionnelle, il faut une nation raisonnable, amie de la liberté, où les institutions sont une garantie pour tous, et non pas une machine de guerre à l'usage de l'ambition et de l'envie et de la démence orgueilleuse. Les conditions d'une bonne république sont les mêmes, moralement parlant, que celles d'une monarchie constitutionnelle. La race anglaise a ces conditions; nous, peut-être pas [1].

Molé et Saint-Aulaire étaient plus désabusés. Les doctrinaires ne s'étaient-ils pas trompés depuis 1815 jusqu'à la fin ? Tous deux en faisaient l'aveu ; celui-ci, avec un accent de modeste et claire franchise [2], celui-là avec une vue pénétrante des causes [3]. Et il n'est pas bien sûr que Barante ne fût pas, au fond, de leur avis.

Il se rendait parfaitement compte, ne fût-ce que par la popularité de l'Empire en 1861, de ce caractère de la démocratie française que M. Faguet, dans ces derniers temps, marquait avec tant de justesse [4].

« Notre démocratie a un tout autre caractère [que la démocratie américaine]; elle n'a point pour principe la liberté mais l'égalité, de sorte qu'elle peut avoir satisfaction par le pouvoir absolu, et voilà ce qui fait que notre opinion jouit d'un contentement muet [5].

Il se rendait parfaitement compte que « les forces matérielles et toutes réelles » qui étaient, en son temps, « les seuls éléments de la société », ne pouvaient suppléer à l'absence des « forces morales ». Remontant plus haut que Molé, qui accusait surtout « le gouvernement indifférent et athée » de Louis-Philippe d'avoir laissé le pays sans les principes nécessaires à la vie d'un peuple, dès la Restauration il constatait avec « anxiété » et « une sorte d'effroi » que la nation n'avait plus « pour mobile que le calcul bien entendu des intérêts ». Il se demandait qui pourrait lui en donner d'autres. Il espérait

1 *Souvenirs*, t. VII, p. 356. — 2. *Ibid.*, t. VII, p. 325, 464. — 3. *Ibid.*, t. VII, p. 227.

4. Cf. *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1901, p. 633, et surtout l'introduction du volume intitulé : *l'Œuvre sociale de la Révolution française*. Paris, Fontemoing, 1901.

5. *Souvenirs*, t. VIII, p. 313.

que le changement se ferait tout seul ; par le seul effet de la tranquillité publique on en viendrait à d'autres habitudes. Et considérant cette réforme si urgente et si incertaine, il s'interrogeait ainsi :

Le repos et le bon ordre seront-ils maintenus par le mécanisme de discussions libres et publiques, ou bien la société n'est-elle susceptible de se réformer suffisamment que sous la compression d'un pouvoir absolu ? Et, dans ce dernier cas, le pouvoir absolu aurait-il pour condition d'être fort par lui-même, avisé, impartial, sans préjugés, sans affections ; car il ne pourrait lutter contre des gens qui lui demanderaient des garanties, et qui déçus, sur ce point, jetteraient bas son risible despotisme ? Telles sont les questions que chacun se pose.

Devine, si tu peux, et choisis, si tu l'oses.

Personne ne devinera. Personne ne choisira. Le temps et l'événement décideront ; car il n'y a plus de nom propre en France : rien ne dépend de personne [1].

C'est au lendemain de la discussion de la loi sur la presse, en 1818, que Barante écrivait à Montlosier ces lignes curieuses : elles nous révèlent que la foi de celui qui s'appelait à la fin de sa vie un « libéral impénitent » subit de bonne heure des crises de doute. L'histoire du dix-neuvième siècle, vue dans son entier, n'aurait pu que les rendre plus fréquentes et plus sérieuses. Songez donc ! Deux empereurs nous ont bien montré comment, selon le mot de Barante, « les souverains absolus ne peuvent être préservés par leur propre raison de faire les immenses et funestes fautes qui préparent les révolutions [2] » ! Mais, en revanche, deux monarchies et deux républiques n'ont-elles pas mis à découvert les fondements mêmes de la société ? Où est le pire ? Encore une fois,

Devine, si tu peux, et choisis, si tu l'oses.

Même au cas où l'on préférerait aux inconvénients de l'autorité ceux de la liberté, il faudrait convenir de deux choses : 1° Que la tyrannie d'un parlement, surtout démocratique, peut aller aussi loin, plus loin même que la tyrannie d'un autocrate ; 2° Que la liberté politique, beaucoup moins nécessaire à l'ordre social que les libertés civiles, n'est guère

1. *Souvenirs*, t. II, p. 319. — 2. *Ibid.*, t. VIII, p. 39.

pour les représentants du peuple qu'une tentation dangereuse, et pour le peuple entier qu'un mot sophistique.

Et alors, la question se pose : Qu'est-ce que la Révolution a fondé, en définitive ? Et M. Faguet répond, avec un bon sens irréfutable : Une seule chose, la souveraineté nationale ; souveraineté qui est contrainte de se nier elle-même, puisque sa formule pratique est celle-ci : la moitié plus un ; et, avec cela, souveraineté sans limites assignables ; souveraineté qui, par suite, tend et prétend « à l'omnipossession », et c'est la ruine de la liberté de posséder ; à « l'omnipotence », et c'est la ruine de la liberté politique ; à « l'omniscience », et c'est la ruine de la liberté d'enseigner ; à « l'omniconscience », et c'est la ruine de la liberté religieuse[1].

Si détaché qu'il fût des principes, avec sa naturelle faculté d'observation, et le loisir de comparer que lui fit sa longue vie, le vieux Pasquier entrevoyait toutes ces choses quand il écrivait à Barante, en 1856 : « Les destructions absolues, irrévocables, irrémédiables, datent de 1789[2]. » Et il ajoutait que le poids de ce funeste héritage entraînait nécessairement à leur ruine tous les gouvernements qu'on avait depuis lors essayé de fonder.

*
* *

Mais, au beau temps des *doctrinaires* et du *juste-milieu*, quand on mettait le salut public à guerroyer contre les *voltigeurs*, et à soutenir le *roi des Français*, l'horizon politique n'apparaissait point ainsi. Et voilà pourquoi, dans les questions où la liberté religieuse fut engagée, les libéraux dynastiques ou non, à quelques nuances près, gardèrent la même attitude. Qu'il s'agît des mandements des évêques, ou du nombre des petits séminaires, ou d'une congrégation non autorisée, ou de la liberté d'enseignement, leurs votes se confondaient ; seulement, les uns disaient, comme M. Viviani : « C'est l'Église même qu'il faut combattre » ; les autres disaient, comme M. Waldeck-Rousseau : « Non ; il suffit de la ramener à l'obéissance aux lois. » C'est ainsi que les derniers débats sur le contrat d'association ont pu amener ce

1. *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1901, p. 645.
2. *Souvenirs*, t. VIII, p. 140.

singulier spectacle : un président du Conseil et un ministre de l'Instruction publique, républicains et sans religion, s'appuyant complaisamment, pour proscrire des moines, sur des déclarations d'hommes politiques qui auraient cru qu'on doutait de leur honneur même, si on eût paru douter de leur foi monarchique et religieuse.

Cent fois on a démontré que ce jeu de citations, égayant à la tribune, ne pouvait trancher la question de principes qui était en cause. Quoi qu'aient pensé, sur le droit des religieux à vivre ensemble ou à tenir école, Pasquier ou Broglie, Molé ou Barante, il s'agit de savoir s'ils ont bien pensé. Et leur autorité à elle seule n'en décide pas. Elle en décide d'autant moins qu'ils se sont repentis de leurs paroles et de leurs actes.

Au lendemain des ordonnances de 1828, Victor de Broglie écrivait :

> Les fameuses ordonnances ont paru. La mesure est à peu près aussi efficace qu'on peut l'obtenir dans l'état actuel des choses ; elle ne blesse en rien la liberté de conscience.

En transcrivant cette lettre dans ses *Souvenirs*, le duc ajoute :

> On peut voir quel était encore, à cette époque, l'état de mon esprit sur un sujet aussi grave ; on verra plus tard ce que m'ont appris depuis l'expérience et la réflexion [1].

Quant à Barante, M. Séché nous assure qu' « il promit à sa femme, et a fait promettre à ses enfants, de ne rien publier touchant la campagne mémorable qu'il mena, contre les Jésuites, en compagnie de tous les doctrinaires [2] ». Et, de fait, les *Souvenirs* sont muets sur ce point, aussi bien que sur la loi de 1850.

Ce n'est donc rien exagérer que de dire : Si Barante avait siégé au Luxembourg en 1901, il n'aurait pas refait ses discours d'autrefois ; il se serait noblement contredit, il aurait voté contre la loi Waldeck.

M. Rambaud a voulu en dire autant de Spuller et de Challemel-Lacour, dans la discussion de l'article 14, et ç'a été un

1. *Souvenirs du feu duc de Broglie*, t. III, p. 160.
2. *Les Derniers Jansénistes*, t. II, p. 369.

beau tapage. Ce tapage, que couvrait la voix de l'orateur, ne réfutait pas ses raisons, pas plus que la majorité brutale qui nous frappe ne peut prescrire notre droit, ni empêcher que notre vie ne soit importante au pays comme à l'Église.

Barante disait, à propos des *Moines* de Montalembert, « qu'il y a quelque exagération à présenter la vie monastique comme la seule origine de la civilisation moderne » ; mais il ajoutait : « Il est vrai de dire que nous ne jouissons de celle-ci que grâce à la religion chrétienne. » Nos ministres en demeureraient-ils d'accord avec lui ? Et ceux qui battent en brèche les écoles congréganistes pour mieux assurer à tous les jeunes Français le bénéfice d'un enseignement moral qui exclut manifestement Dieu par prétérition, peuvent-ils se vanter d'être dans les idées d'un homme qui écrivait à son fils :

> Les solutions définitives et complètes sont du domaine de la foi... La raison reconnaît son impuissance : elle s'humilie, s'abdique elle-même ; douloureusement pour les âmes orgueilleuses et sèches ; avec consolation et soulagement pour les âmes aimantes, qui savent faire de Dieu, non pas seulement un principe, mais un être avec qui elles se mettent en rapport, en commerce, en confiance.

Non, décidément, le libéral Barante n'eût point voté la loi Waldeck.

PAUL DUDON.

BIBLIOTHEQUE ACADEMIE COMMERCIALE, QUE

MAISON A VENDRE[1]

Maison à vendre... que ces simples mots se cachent honteux sur une planchette lavée par la pluie, ou qu'ils couvrent une affiche plus voyante de leurs épaisses majuscules, ils évoquent toujours, devant l'imagination de ceux qui s'arrêtent à la tristesse des choses, quelque poème de douleur. Douleur commune sans doute, histoire de tous les jours, courante et banale, mais qui n'en est que plus pathétique. On s'est révolté souvent contre l'éternelle ironie de la nature qui s'épanouit indifférente au milieu de nos pires misères; et, ce faisant, on a trop oublié que même à ceux qui ne peuvent plus pleinement jouir d'elles, les fleurs et les étoiles versent encore, et non sans douceur, l'apaisement et l'oubli.

Quand j'ai traversé la vallée,
Un oiseau chantait sur son nid;
Ses petits, sa chère couvée,
Venaient de mourir dans la nuit.
Cependant il chantait l'aurore.
O ma muse, ne pleure pas :
A qui perd tout Dieu, reste encore.
Dieu, là-haut! l'espoir, ici-bas!

Mais, bien plus que les fleurs, les lacs et les collines, la maison, la maison où nous sommes nés, où nous avons grandi, où les nôtres sont morts, est indissolublement mêlée à notre vie, et elle semble profanée pour toujours si, par malheur, nous partis, elle offre sa chaleur et son repos à de nouveaux venus qui ne savent pas notre nom.

C'était là du moins, et ce sera peut-être longtemps encore, un des sentiments les plus invétérés de notre race casanière. Bien plus que les Anglo-Saxons, nous sommes sensibles à ce charme intime, pénétrant et tenace de la maison. Le moins vagabond de nos voisins est plus à son aise dans le campement improvisé de la vie d'hôtel que les bohèmes de chez nous, et le Français qui est condamné à vivre dans un logis

1. Georges de Lys, *le Logis*. Paris, Lethielleux, 1901.

de passage cherche presque toujours par d'aimables mensonges et des oublis volontaires à se donner l'illusion d'une installation fixe et d'un séjour indéfini.

Ainsi avait fait sans trop de peine le vieux ménage dont M. Georges de Lys nous raconte l'obscure et touchante histoire. Sans enfants et sans famille, le capitaine Lamblin et sa femme Ursule n'avaient jamais songé à s'éloigner de la modeste maison où l'heure de la retraite les avait trouvés. Jardin où depuis des années ils cultivaient les mêmes fleurs, chambres exiguës où ils tenaient avec une satisfaction toujours nouvelle les mêmes propos, rues silencieuses de petite ville où les saluaient les mêmes passants, ils vivaient là, au fil des journées, dans la sécurité des vieilles tendresses, presque sûrs tous deux, sans y avoir jamais bien pensé, que la fin viendrait les prendre, à cette même place, à peu près le même jour. Or, voici qu'après la mort imprévue du propriétaire, ce paisible édifice menaçait de s'écrouler. La maison était à vendre, et bien que décidés à risquer, pour l'acheter, les pauvres épargnes de toute leur vie, les deux époux se demandaient avec épouvante si, au jour des enchères, il ne leur faudrait pas s'effacer devant le caprice de quelque amateur plus fortuné.

Durant la période fiévreuse qui précéda l'adjudication, les gens de loi étaient venus ; une double affiche d'un rose maladif de plaie flanquait la porte et indiquait la date des enchères. A chacune de ses sorties, Mme Lamblin, à l'aspect de ces placards, pérégrinait par toutes les étapes du découragement. Elle stationnait longuement, la bonne dame, épelait le style de procédure à s'en obséder éternellement la mémoire...

Par les journées ensoleillées, les affiches s'épanouissaient en larges roses attirantes et prometteuses ; par le temps gris, elles se renfrognaient, stagnaient sur le mur en plaques lie de vin qui déshonoraient la maison naguère pimpante dans sa blancheur encadrée de glycines et de clématites.

« On a l'air de gens en faillite ! » ronchonnait alors la pauvre dame.

Elle rentrait maussade, fermait la porte pour s'isoler de la vision fâcheuse et se réfugiait dans l'intimité fraîche des pièces closes ; parfois elle fuyait plus loin le voisinage morose des affiches devinées au travers des murs, gagnait le fond ombreux du jardin.

Apaisée d'abord par les tonalités gaies des plantes et des fleurs, elle s'amollissait aux parfums qu'exhalaient les tilleuls par bouffées tièdes. Anselme, qui devinait désemparée l'âme de sa compagne, la rejoignait ;

ils se prenaient la main et restaient silencieux, mais leurs yeux se gonflaient en se posant sur les mêmes choses. Verraient-ils grandir ce pawlonia planté par eux et dont commençait à s'élargir sur leurs fronts l'ombre grasse des larges feuilles ?... Et les rosiers, si amoureusement greffés par Anselme, donneraient-ils leurs roses à d'autres mains qu'à celles d'Ursule ?... Était-ce la dernière fois qu'ils en auraient paré les draps tendus le long de la façade et jonché le chemin sur le passage de la procession, lors de la récente Fête-Dieu ?... Ah ! ce jour-là Ursule avait été heureuse : les affreux placards de la vente disparaissaient sous la toile claire, gonflée de brise, blasonnée de fleurs... Mais le lendemain, ils avaient reparu, sinistres, sous un ciel d'orage... Était-ce un pressentiment ?

Elle interrogeait alors son compagnon d'un regard en détresse ; lui, s'efforçait de la réconforter par une mine confiante, comme assurée du succès final.

Oh ! que voilà, dira quelqu'un, de longs détails, et, à parler franc, pour bien peu de chose. L'étrange idée vraiment d'enrouler toute l'intrigue d'un roman autour d'une petite maison et d'une salle d'enchères. Oui ou non, cet honnête ménage gardera-t-il son logis ? Qu'on nous le dise bien vite et qu'on passe à des aventures plus palpitantes... Eh bien, non ; il n'est pas permis de dédaigner les menus détails au pays de La Fontaine, et, quant à l'intrigue, je sais un gré infini à M. Georges de Lys de ne l'avoir compliquée d'aucun mélodrame et d'en avoir respecté amoureusement la belle simplicité. D'autres, dont le nom ne périra pas, ont écrit jadis des chefs-d'œuvre avec moins de matière encore, et, si la façon en était plus achevée, l'histoire du capitaine Lamblin et de sa femme mériterait de survivre longtemps aux dernières feuilles de la saison.

Que si maintenant, on me demande en passant d'essayer de montrer par où ces jolies pages s'éloignent de la perfection, je pourrais dire peut-être — et cette remarque de professeur s'applique à tout le volume — que l'auteur se défie trop, et de nous, et de cette réalité que, d'ailleurs, il excellerait à décrire. Il a toujours peur que nous ne soyons pas assez intéressés, assez saisis, et pour égaler notre émotion à la sienne, il intervient en personne, à l'aide de vocables inusités (*pérégriner* par les étapes du découragement à l'espérance) ou d'épithètes impressionnantes. Qu'on en juge sur la phrase suivante que je ne choisis pas à plaisir.

Elle rentrait maussade, fermait la porte [pour s'isoler de la vision

[*fâcheuse*]] et se réfugiait dans l'intimité [fraîche] des pièces closes; parfois elle fuyait plus loin le voisinage [*morose*] des affiches devinées au travers des murs, gagnait le fond [ombreux] du jardin.

On peut se demander si cette seconde fuite n'est pas elle-même encore un sacrifice à l'effet; mais, en tout cas, il est évident qu'une phrase plus ramassée nous toucherait davantage. M. Georges de Lys, qu'attend, je crois, une longue carrière, me pardonnera de lui communiquer ces scrupules et de lui rappeler qu'en matière d'art l'extrême perfection tient à de semblables minuties.

Cependant les enchères approchent, et la détresse du vieux ménage est chaque jour plus pitoyable.

Parfois un carillon douloureux de la sonnette avivait leurs secrètes angoisses; des visiteurs, incités par l'affiche, violaient l'intimité de leur demeure, installaient la menace de leur présence future dans leur chambre, sous leur tonnelle... Même après leur départ, quand la porte s'était bouclée sur les intrus, les traces des semelles poussiéreuses demeuraient, en stigmates brutaux, comme une prise de possession anticipée, transparaissaient dans le souvenir des hôtes inquiets, même après leur effacement sous le torchon et la brosse... La maison était en vente; ces gens-là étaient dans leur droit; et les vieux ne pouvaient même pas défendre l'intimité de leur foyer.

Ursule ne décolérait pas. Elle arrivait à médire de sa chère maison quand la questionnaient les visiteurs; elle la calomniait dans son affection jalouse, ne voulant pas qu'elle pût plaire à d'autres qu'à elle. Anselme croyait devoir à sa dignité d'homme, à son caractère de soldat, une sérénité de surface. Mais les tribulations quotidiennes attisaient en lui les mêmes colères.

Nous ne sommes qu'au milieu du roman. Il faut donc que la catastrophe, si elle doit éclater un jour, soit retardée encore quelque temps. Voici, fort à propos, le commandant Laroche qui, passant par la petite ville, donne un fameux coup de main à son vieux camarade. Grâce à lui, M. et Mme Lamblin deviennent propriétaires de la maison qu'ils occupent depuis tant d'années, et l'idylle, un instant interrompue, recommence après cette fausse alerte, plus sereine et plus attendrie.

Les mois passent, les années peut-être, — on n'y prend pas garde quand on est heureux, — et, de plus en plus, la chère maison paraît le cadre nécessaire de ces deux vies. Il faut la quitter pourtant. Cette fois, la menace est inéluctable. Un

tracé de chemin de fer prend en écharpe ce mince carré de terre. De gré ou de force le ménage doit partir. Encore quelques semaines et la maison ne sera plus.

La morne tristesse du capitaine Lamblin et d'Ursule fait mal à voir.

Anselme ne se trouvait plus de bras pour sarcler les plates-bandes, arroser les fleurs de ce sol que bientôt les terrassiers fouleraient de leurs pas lourds, éventreraient de leurs pioches assassines... Cependant le vieux souffrait de voir le jardin dépérir, et, pitoyable, émondait un arbuste, versait un arrosoir aux plantes flétries, arrachait l'herbe qui étouffait les fraisiers.

Les cassis mûrirent. Ursule, de ses doigts tremblants, cueillit, égrena la dernière récolte. Les années précédentes, ce jour-là était jour de fête. Il évoquait d'avance la gaieté finale des veillées d'hiver, autour du guéridon, devant les bourrées flambantes... Où le boiraient-ils, celui-là ?... Lui trouveraient-ils même parfum dans l'exil ?

Où le boiraient-ils, celui-là !... Des traits de ce genre sont excellents. La phrase si courte, résume, et, par conséquent, nous fait voir mille choses douloureuses qu'elle nous laisse, à chacun de nous, la plaisante tristesse de contempler en silence. Là est, en effet, le secret des maîtres, et cette jolie page mérite presque d'être placée à côté de ce pur chef-d'œuvre où l'auteur des *Lettres de mon moulin* nous montre le grand-père de Maurice, juché sur un escabeau, tendant les bras vers le bocal des fameuses prunes, pendant que sa vieille femme le suit d'un regard d'admiration craintive et que les *petites bleues* battent des mains.

La fin de cette agonie est navrante.

Cependant, comme les jours passaient, ils durent songer à emballer leur petit mobilier.

Anselme errait par les pièces, tentait de remplir à jamais sa mémoire de la vision des choses aimées. Enfin, il se crut décidé. De ses mains fébriles, il souleva un cadre, le décrocha de son clou ; mais comme il reculait, la place laissée vide par le tableau béa dans la tapisserie, telle une blessure. Et le pauvre homme se hâta de remettre en place l'image un instant enlevée. Non ! jamais il n'aurait le cœur de saccager ainsi les objets familiers ; que faire, du reste, de ces meubles qui, ailleurs, seraient dépaysés ? On les vendrait, les pauvres, et d'autres mains que les siennes feraient la triste besogne, les bousculeraient après qu'il serait parti sans avoir vu son logis dévasté.

Ursule domptait ses nerfs d'une énergie moins défaillante. Les armoires se vidèrent, le linge s'entassa dans les caisses ; puis, ce furent

les conserves soigneusement calées, que, sitôt emballées, elle cachait sous le hangar...

Ainsi la physionomie du logis gardait une apparence ancienne et célait la dévastation derrière les portes closes de ces placards dépouillés. Il fallut pourtant se décider à dépendre les rideaux qui s'affaissaient sur le parquet avec des cassures raides de suaire.....

La veille du départ, ils n'avaient pas encore pu s'habituer à la pensée de chercher un nouveau gîte. Ils s'en allèrent, suivis d'une simple malle... Avant de franchir le seuil pour la dernière fois, Anselme alla au jardin moissonner les roses. Ursule les reçut, et tous deux s'étreignirent : mais les douleurs avaient en eux tari la source des larmes. Mme Lamblin entra dans l'église, laissa son bouquet sur l'autel de la Vierge.....

Alors, ils s'éloignèrent, sans détourner la tête, traînant leurs pas de vieillards vers l'inconnu.

Et ce fut une chambre d'hôtel qui abrita leur première nuit d'exil.

*
* *

En m'attardant à ce petit roman, je crains fort d'avoir contrevenu aux lois rigoureuses de la critique impersonnelle. Et, de fait, je dois reconnaître que, dix mois plus tôt, cet aimable *Logis* ne m'aurait pas ainsi retenu. Mais je ne pouvais vraiment, en lisant hier ce livre, m'abstraire des choses contingentes au point d'oublier que j'étais moi-même au milieu des ruines d'une maison dévastée et à la veille du départ. Nous, ce n'est rien ; mais le moyen de ne pas évoquer, derrière l'image navrée d'Ursule Lamblin, tant de nobles et pauvres femmes qui, à cette heure même, disent adieu, plusieurs pour toujours, à leur maison et à leur pays ?

Je sais, entre Lyon et Paris, une colline qui descend dans la verdure jusqu'aux bords de la plus riante et de la plus grave des rivières de France. Là-haut, deux ou trois vieilles maisons, ajustées avec plus ou moins de bonheur se sont transformées en couvent. C'est un Carmel, le plus modeste et le plus pauvre qui soit au monde. Pauvre, dans toute la réalité du mot, et placé bien loin du dernier des ruisseaux par où se s'écoule le fameux milliard ; pauvre et condamné à d'autres ennuis plus douloureux, dont on ne parle jamais, et que seuls les amis devinent, sans rien pouvoir pour les alléger. Et cependant, maison de paix, de fraîcheur, de grâce et de joie, les âmes inquiètes en connaissent bien la route, et de

loin essaient de marcher avec une tendresse fidèle dans la lumière de ce qui leur a été montré là-haut. Hélas !

> Des hommes, plus habitués au mal qu'au bien,
> Me tirèrent de la douce clôture ;
> Dieu sait depuis ce que ma vie est devenue[1] !

Plus heureux, semblait-il, que ces pèlerins de passage, un prêtre, l'aumônier du couvent, homme de recueillement et d'étude, ne voulait plus jamais quitter cette ombre bénie. A côté du monastère, il avait fait bâtir une maison simple et gracieuse, à la terrasse encadrée de roses, au clair accueil. On ne saura jamais assez ce qu'il y a de dévouement instinctif au cœur des prêtres de France. La résolution de celui-ci a été prise bien vite ; il laisse sa maison neuve, et sa famille et ses amis pour suivre jusqu'au bout la fortune du Carmel.

En vérité, le cœur se serre, et des paroles de dégoût et de révolte vous montent aux lèvres quand on essaie de se représenter ce que va être, pour ces frêles et tendres femmes, désaccoutumées de la vie extérieure, le branle-bas du départ, la fière tristesse des adieux, les maladresses et les embarras du voyage, les dures surprises, et bientôt la cruelle monotonie de l'exil.

Dans un roman qui a paru fort à propos aussi au commencement de cette année, Mme Mathilde Serao nous peint le lugubre tableau des dernières heures d'un monastère. Elle nous montre, dans toute l'horreur du désespoir et de l'épouvante, ces *ensevelies vivantes* brusquement rendues par la loi italienne à cette vie qui, pour elles, est pire que toutes les morts.

La veille du jour fatal, ce fut comme un refrain lugubre. A tout propos, la même lamentation revenait sur les lèvres des malheureux.

— Ma sœur, c'est la dernière fois que nous disons les vêpres ensemble.

— Ma sœur, c'est la dernière que nous chantons ensemble le *Pange lingua*.

— Ma sœur, c'est la dernière fois que nous passons ensemble sous ce cloître.

— Ma sœur, c'est la dernière nuit qu'on nous permet de dormir dans cette sainte maison.

1. *Paradis*, chant III.

Et elles courbaient la tête; et les moins vieilles, les plus sensibles, se tordaient les mains de douleur.

Le soir, quand fut arrivée l'heure du repos, elles ne voulaient pas retourner dans leur cellule et s'obstinaient à prolonger la veillée, réunies dans les corridors et à la porte du réfectoire où l'on échangeait de mornes paroles...

... Sœur Jeanne de la Croix était descendue, vers minuit, au jardin, et y avait cueilli des fleurs, de pauvres petites fleurs communes, qu'elle liait en bouquet avec un fil, et déposait sur les tombes des sœurs mortes, au temps où la loi permettait encore de les ensevelir dans le cloître; et elle avait longuement erré parmi ces tombes, comme un noir fantôme, sous la lumière pâle de la lune, s'arrêtant devant chaque sépulture pour prier et pour gémir, sans s'apercevoir que sa robe se trempait de rosée, et que son voile mouillé se collait contre son visage...

Dans le long corridor du deuxième étage, toutes les portes des cellules étaient ouvertes; et, avec la lente activité de la vieillesse engourdie, chaque religieuse retirait de sa commode son pauvre trousseau, détachait du mur les images, les crucifix, les cierges pascals, les agnus, les rosaires; puis elle baisait religieusement l'objet détaché, récitait une oraison mentale, et se recommandait à quelque céleste protecteur...

Mais le préfet les attend dans la salle du chapitre, et bientôt les voici, avec leur pauvre bagage, qui se serrent, tremblantes, derrière le siège abbatial, « pareil à un troupeau de brebis effarouchées »...

Alors le préfet s'avança vers la sœur Thérèse, et, après lui avoir fait un salut, il allongea sa main, finement gantée, et toucha le voile de l'abbesse. Les religieuses poussèrent un long gémissement d'horreur mystique, mais l'abbesse ne fit aucune résistance. Et son pauvre visage émacié apparut; un visage où s'alliaient la noblesse de la race et la noblesse d'une vie consacrée tout entière au service de Dieu, un visage déjà marqué par le voisinage de la mort, avec je ne sais quoi de libre et d'auguste que lui donnait l'affranchissement prochain, avec je ne sais quoi de pathétique et de miséricordieux que lui donnait une immense douleur, jointe à une immense résignation.

Les quatorze voiles furent levés l'un après l'autre, et quatorze visages se découvrirent. Tous étaient des visages de vieilles; les uns si décharnés, que les os paraissaient en trouer la peau; les autres, empâtés d'une graisse molle; d'autres, tout ronds et tout ridés, comme un fruit conservé jusqu'à la fin de l'hiver; d'autres, avec un nez crochu, qui s'inclinait vers un menton de galoche.

Un petit frisson courait sur ces faces, qui n'étaient plus habituées à l'air libre; le grand jour faisait battre ces paupières, qui ne le connaissaient plus. Mais, toutes ces bouches gardaient le silence, blêmes de douleur et sublimes de résignation.

Qu'on n'aille pas prendre le change. Les circonstances du départ de nos religieuses seront d'un tragique moins brutal, et on ne verra pas défiler dans nos rues un si lamentable cortège. Presque tous les traits du tableau sont d'une grande justesse, mais il en faut atténuer les couleurs sombres et en transposer tous les détails à la française. Ici, comme là-bas, les cœurs se briseront, mais les lèvres resteront souriantes, et les nobles femmes nous donneront, en partant, une suprême leçon de fierté.

Et nous, jetons aussi un regard encore sur cette maison où les *Études* ont vécu pendant douze ans. Mignonne chapelle aux teintes violettes, larges fenêtres des chambres tranquilles, chère, chère bibliothèque, tapis de la table de rédaction; elle avait été faite pour nous, cette maison, et nous l'aimions bien. Et déjà, ce n'est plus elle. La bibliothèque, ravagée, ouvre ses portes toutes grandes; dans le corridor du premier étage l'image de Bourdaloue ne nous poursuit plus de l'obsession de ses yeux fermés. Bientôt la lampe de la chapelle va s'éteindre. Au jardin, encore quelques fleurs; on les arrosera jusqu'au bout, comme celles du capitaine Lamblin. A quoi bon? Nous ne verrons plus rougir la vigne vierge, qui déjà montait jusqu'aux plus hautes fenêtres, et aurait bientôt couvert la moitié de la maison... Mais, bah! c'est pour nous une vieille histoire; et quand nous nous rappelons le passé, nous sommes presque honteux d'avoir si peu à souffrir. Allons! que le dernier chariot se hâte de quitter la rue paisible, étonnée de tant de bruit; qu'on attache à une de nos fenêtres la planchette : *Maison à vendre...* Si nos lecteurs veulent bien nous continuer leur bienveillance, les *Études* n'y perdront rien.

HENRI BREMOND.

NOUVEAUX DÉCRETS IMPÉRIAUX

Les décrets parus depuis le 15 mai sont plus nombreux que dans les mois précédents. La paix étant sur le point d'être définitivement conclue, la Cour sent le besoin de remettre en état plusieurs parties de l'administration qui sont en souffrance. Je rangerai les décrets sous les chefs suivants : Retour de la Cour à Pékin, indemnités de guerre et économies, suspension des examens, réformes dans l'administration de la capitale et des provinces, armée chinoise et décoration d'un vicaire apostolique.

I. *Retour à Pékin.* — Depuis le mois de novembre, pas un jour ne s'est passé, que la presse indigène n'ait consacré quelques lignes à ces questions : La Cour retournera-t-elle jamais à Pékin ? Quand aura lieu le retour ? Par quelle voie ? L'empereur retournera-t-il seul ? etc., etc. Les Chinois de Pékin eux-mêmes ont craint que le retour ne fût retardé indéfiniment, et, pour modifier les sentiments de l'Impératrice, des mémoires respectueux lui ont été adressés, et par des mandarins, et par de simples particuliers. C'est à quelques-uns de ces mémoires que l'Empereur répond dans ce décret du 18 mai[1] :

A. — Nous avons reçu, il y a quelque temps, par l'intermédiaire du gouverneur de Pékin, deux mémoires des notables et du peuple de notre capitale, Nous priant d'y retourner. Nous avons aussi reçu, un peu après, le mémoire présenté au nom des membres du Censorat, où ils Nous exposent leurs ardents désirs [de Nous voir retourner à Pékin]. Quoique, accompagnant respectueusement le char de l'Impératrice Notre Mère, Nous ayons fixé pour quelque temps notre résidence ici à Si-ngan, cependant Notre pensée se porte continuellement vers le temple des Empereurs nos ancêtres, et pas un instant Nous ne cessons de désirer ardemment retourner à Pékin, pour satisfaire aux vœux des officiers et des sujets de l'Empire. En conséquence, Nous ordonnons au prince [K'ing] I-K'oang et à Li Hong-tchang de conclure sans retard les négociations, afin que, les soldats européens quit-

1. J'ai déjà dit que presque tous les décrets sont donnés au nom de l'Empereur Koang-siu ; mais tout le monde sait qu'il est sous la tutelle très étroite de l'Impératrice douairière. C'est cette femme qui gouverne l'Empire.

tant au plus tôt Pékin, il nous soit loisible de fixer l'époque de notre retour. Que le prince K'ing et les grands fonctionnaires de l'Empire portent le présent décret à la connaissance de tous nos fonctionnaires et sujets. Pour le moment de Notre retour à la capitale, plusieurs choses doivent être préparées d'avance par les officiers de Notre cour. Nous ordonnons à Che-siu de s'en occuper. — Décret impérial.

Pour arrêter le jour définitif du retour, la Cour attendait l'évacuation des troupes étrangères de Pékin. Celle-ci a commencé en mai, et s'est continuée peu à peu jusqu'à présent. Mise au courant de cette disposition des puissances, la Cour a enfin fixé le 1er septembre pour se mettre en route. Le décret qui le fait savoir à l'Empire est ainsi conçu :

B. — Durant la 7e lune (août) de l'an dernier, Nous avons dû subitement changer de résidence, et, accompagnant respectueusement l'Impératrice douairière, Nous avons temporairement fixé Notre Cour dans le Chen-si. Depuis lors, un an étant bientôt écoulé, Notre pensée se porte continuellement vers le temple des Empereurs Nos ancêtres, et Notre cœur souffre beaucoup de Notre longue absence. A présent la paix ayant été heureusement conclue, Nous avons envoyé un décret aux grands officiers de la Maison impériale, leur ordonnant de mettre en ordre Notre palais et l'intérieur de l'enceinte réservée. Nous voulons bien retourner aussitôt à Pékin ; mais en ce moment Nous nous trouvons déjà au milieu de l'été, et le temps commence à être excessivement chaud ; l'Impératrice Notre mère étant déjà âgée, Nous devons extrêmement faire attention à tous ses mouvements, afin d'accomplir à son égard Notre piété filiale. Aussi nous est-il impossible, durant ces chaleurs humides, de commencer un long et difficile voyage. Il Nous faut attendre que la saison devienne meilleure pour Nous mettre en marche. Nous avons choisi le 19e jour de la 7e lune prochaine (1er septembre), pour accompagner respectueusement le char de l'Impératrice dans son retour à Pékin en passant par le Ho-nan et le Tche-li. Nous ordonnons aux ministères, cours et tribunaux que Notre voyage concerne, de faire d'avance les préparatifs nécessaires. Que le présent décret soit publié partout, afin de tranquilliser les inquiétudes de Nos fonctionnaires et des gens du peuple. — Décret impérial.

Un décret postérieur, daté du 14 juin, ordonne que les fonctionnaires attachés à la Cour, en dehors d'un petit nombre, se mettent peu à peu en marche vers Pékin, et leur accorde pour cela un petit secours. Un autre décret, du jour suivant, charge quelques grands mandarins de réparer les rues de la capitale par où le cortège impérial doit passer. L'Empereur prescrit à ces grands officiers de s'occuper consciencieusement par eux-mêmes des travaux et de veiller à leur bonne exécution, en évitant toute dépense inutile. Sages conseils qui ne seront pas suivis.

Quoique l'Impératrice n'aime pas les Européens, elle estime

fort quelques-unes de leurs inventions, telles que le télégraphe. Une des raisons pour lesquelles elle partit en octobre dernier de Tai-yuen (Chan-si) pour Si-ngan (Chen-si), fut que la première de ces deux villes n'est pas encore, comme la seconde, en communication télégraphique avec le reste de l'Empire et avec les royaumes étrangers.

Durant le voyage de retour, l'Impératrice veut avoir toujours la communication libre avec les autorités provinciales et avec ses ministres, et, pour cela, elle a fait établir une ligne télégraphique entre Si-ngan (Chen-si) et K'ai-fong (Ho-nan).

De K'ai-fong à Pékin, la cour voudrait se servir du chemin de fer qui doit joindre la capitale avec Han-K'eou. La voie est ouverte depuis l'intérieur de Pékin jusqu'à Tcheng-ting-fou. Au sud de cette ville, un long tronçon peut être achevé avant le mois de novembre. Pour accélérer les travaux et pour conserver en bon état, tant les travaux faits que le télégraphe qui suit la voie, l'Empereur a lancé, le 10 juin, le décret suivant :

C. — Le prince [K'ing] I-K'oang et Li Hong-tchang Nous ont envoyé un mémoire, Nous priant de donner des ordres sévères aux autorités provinciales pour la protection du chemin de fer de Pékin à Han-K'eou et des fils télégraphiques. Les chemins de fer et le télégraphe étant une source de bienfaits pour l'Empire, depuis plus de dix ans, des délibérations ont été faites et des mesures ont été édictées pour leur établissement. A plusieurs reprises de fortes sommes du trésor ont été dépensées, et enfin on a pu avoir quelques résultats. Or, l'an dernier, durant les troubles causés par les Boxeurs, le chemin de fer de Liu-Han et les fils du télégraphe placés le long de la voie, sans retenue aucune, ont été détruits presque entièrement, ce qui est profondément regrettable. A présent que les affaires reviennent peu à peu à leur état normal, il est absolument nécessaire de réparer de bonne heure les désastres causés. En particulier, il faut redoubler de soins pour faire les réparations nécessaires dans les lieux par où [Notre cour doit passer]. Nous ordonnons donc aux vice-rois et aux gouverneurs respectifs d'enjoindre sévèrement aux préfets et aux sous-préfets de leur juridiction, ainsi qu'aux chefs de ces troupes de défense, de s'occuper sérieusement des réparations. Tous doivent savoir que tous les matériaux employés par les compagnies de chemins de fer et de télégraphes ont été achetés par l'État et que les ingénieurs employés dans la construction des chemins de fer ont été invités et engagés [à grands frais] par le gouvernement. Par conséquent tout — matériaux et employés — doit être énergiquement protégé par les autorités. Que celles-ci donc ne se montrent nullement négligentes, et ne s'exposent pas à Nous être dénoncées pour recevoir la punition méritée. Nous ordonnons encore aux hautes autorités provinciales de lancer des proclamations pressantes aux gens du peuple et aux soldats, afin que tout le monde sache les intentions qu'a eues Notre cour en ordonnant la construction des chemins de fer et des télégraphes. Que tous, famille par famille, soient avertis de Nos intentions et déposent entièrement leurs préjugés [contre les chemins de

fer et les télégraphes]. Que si quelqu'un osait encore se montrer récalcitrant et contrevenir à Nos ordres, qu'il soit aussitôt pris et rigoureusement puni. Grâce à ces mesures, il est à espérer que Nos ordres seront respectueusement observés. Quant à l'enrôlement et à la disposition des détachements de troupes plus ou moins rapprochés, le long de la voie, pour sa protection, que le directeur général des chemins de fer élabore un règlement spécial et Nous en fasse un rapport, Nous demandant des ordres pour le mettre en pratique. — Décret impérial.

Malgré tant de décrets et tant de mouvement, on doute beaucoup que la cour se décide, cette année, à aller plus loin que K'ai-fong. Si cela arrivait, les étrangers, avec leurs citadelles pour défendre les légations et tenir ouverte la voie de Pékin à la mer, seraient joués de la plus belle façon. Dans l'intérêt même de la Chine, on désire que l'Empereur arrive avant Noël à Pékin.

II. *Indemnités.* — Après la punition des mandarins coupables, c'est la question des indemnités de guerre qui a le plus occupé les négociateurs. La somme de quatre cent cinquante millions de taëls[1] a été acceptée par la cour chinoise; mais il reste à régler quand et comment cette somme avec les intérêts doit être payée. Et, en attendant que cette dette soit soldée, quelles garanties la Chine va-t-elle donner aux puissances, ses créanciers? Deux mois et demi ont déjà été consumés en délibérations, et rien ne semble encore résolu. Voici en quels termes la cour a annoncé à l'Empire cette affaire des indemnités et l'invitation faite aux provinces de fournir généreusement les sommes requises. Le décret, daté du 3 mai, n'a été connu du public que dans les premiers jours de juin :

D. — Le prince [K'ing] I-K'oang et Li Hong-tchang, par dépêche télégraphique, Nous ont fait savoir les circonstances se rapportant à l'indemnité que demandent de Nous les royaumes étrangers, et dont le montant est de quatre cent cinquante millions de taëls. Nous leur avons ordonné de délibérer encore avec les conégociateurs pour qu'ils consentent à éloigner l'époque du paiement, à diminuer le taux des intérêts et à proroger le terme d'années dans lequel les sommes de l'indemnité et des intérêts devront être payées. La somme totale des indemnités à payer en cette occasion étant excessivement considérable, Nous devons ordonner aux vice-rois et gouverneurs des provinces, de joindre leurs efforts pour trouver les moyens de la payer. Nous savons bien qu'en ce moment les caisses des provinces ne peuvent pas faire face à toutes les dépenses. Cependant, dans les difficultés très graves où l'Empire se trouve, il faut absolument que les provinces fassent

1. En ce moment, la valeur approximative du taël est de 3 fr. 60.

leur possible pour préparer les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses qui ont une échéance fixe. Nous éviterons ainsi de donner des prétextes aux royaumes étrangers pour porter atteinte à notre indépendance. Nous ordonnons aux autorités provinciales de bien examiner quelles sont les dépenses qui peuvent être évitées et de prendre les moyens de les épargner. Quant aux revenus de l'impôt foncier, de la gabelle, des *likin* [droits sur les marchandises à l'intérieur] et autres, lesdites autorités devront redoubler de vigilance pour supprimer les malversations de ceux qui en sont chargés, et faire rentrer au trésor toutes les sommes perçues... Les vice-rois et les gouverneurs des provinces ont reçu de Nous des bienfaits nombreux et importants. Qu'ils Nous montrent leur reconnaissance et déploient toute leur activité pour le bien général de l'Empire. Qu'ils ne prétextent pas la difficulté d'exécuter Nos ordres pour chercher à s'en dispenser. En ce moment, les négociations relatives à l'indemnité sont sur le point d'aboutir. et le terme fixé pour leur conclusion Nous serre de très près. Nous ordonnons, en conséquence, aux autorités provinciales de nous communiquer, au plus tôt, par télégraphe, les mesures qu'elles ont prises pour fournir au Trésor les sommes demandées en cette occasion. — Décret impérial.

En vérité, des économies sont nécessaires à la Chine pour pouvoir supporter les nouvelles charges qui lui sont imposées. La cour veut, la première, donner l'exemple aux provinces. A cet effet, elle a publié, le 1er juin, un décret ainsi conçu :

E. — Dans les circonstances si difficiles que Nous traversons, Notre cour, secondant les désirs de l'Impératrice Notre Mère, s'efforce d'observer la plus stricte économie dans les dépenses journalières. C'est pourquoi, en ce qui concerne les articles que les provinces doivent Nous présenter sous forme de tribut, d'après les règles établies, à l'exception du thé, des médecines et des articles nécessaires, soit pour les sacrifices, soit pour en faire des cadeaux [lesquels objets seront présentés à l'ordinaire], Nous supprimons pour toujours la présentation des articles de notre table. — Décret impérial.

Les indemnités à payer aux missions sont peu à peu réglées à l'amiable entre les représentants de ces dernières et les autorités provinciales. Les journaux ont publié les accords conclus pour les affaires religieuses de plusieurs provinces ; mais on ne sait pas encore les termes des arrangements pour le Chan-si, le Tche-li, la Mongolie et la Mandchourie, où les missions ont le plus souffert dans leur personnel et dans leurs œuvres. A ce propos, les lecteurs feront bien de se mettre en garde contre une appréciation qui commence à se propager. Les catholiques, dit-on, sont exorbitants dans leurs demandes d'indemnités, tandis que les protestants se font remarquer par leur modération. Avant de donner crédit à de telles assertions, il faudrait bien connaître les pertes respectives des uns et des autres. Les pertes graves et nombreuses

des premiers sont un fait, aussi bien que le peu d'importance, à quelques exceptions près, des dommages encourus par les seconds[1]. Il faut se rappeler qu'en général, les protestants n'ont pas d'orphelinats; que leurs maisons d'éducation, comme séminaires, collèges, en dehors de quelques grandes villes, sont rares; que plusieurs postes des protestants se réduisent, en dehors des cottages où ils habitent à poste fixe, à quelques chambres louées pour faire le prêche, distribuer des livres et exercer la médecine, etc.; et alors on comprendra la modération de leurs demandes. Du reste, dans quelques vicariats catholiques où les pertes ont été légères, légères ont été les demandes d'indemnités présentées par les vicaires apostoliques. Mais je reviendrai sur ce sujet en une autre occasion.

III. *Suspension des examens.* — Le paiement des indemnités se fera sentir pendant longtemps; mais, de l'avis de tous, il y a pour l'orgueil des lettrés chinois quelque chose de plus sensible : c'est la suppression des examens menant aux grades, pendant cinq ans, dans les localités où des étrangers ont été tués ou maltraités. Cette juste punition est contenue dans le deuxième des douze articles préliminaires de la paix. Restait à déterminer les villes coupables auxquelles la punition devait être appliquée. Cela a été fait par un décret du 11 juin, qui commence ainsi :

F. — Le Prince [K'ing] I-K'oang et Li Hong-tchang nous ont fait parvenir aujourd'hui un mémoire pour nous faire savoir la décision prise par les ministres étrangers au sujet des villes qui, à cause des troubles de l'an dernier, doivent être privées pendant cinq ans d'examens donnant droit aux grades civils et militaires. D'abord, d'après ladite décision, les examens pour la licence doivent être suspendus à Choen-t'ien [Pékin] et à T'ai-yuen, capitale du Chan-si. De plus, les examens pour le baccalauréat, d'après la même décision, ne devront pas avoir lieu dans les localités suivantes : (*suivent les noms de quarante-huit préfectures ou sous-préfectures appartenant au Chan-si, au Tche-li, au Ho-nan, au Hou-nan, au Tché-kiang, au Chen-si, au Kiang-si et à la Mandchourie*). Nous ordonnons aux vice-rois, aux gouverneurs et aux examinateurs desdites provinces de se conformer au présent décret, et de donner des proclamations au peuple de leur juridiction pour leur faire savoir la peine infligée. — Décret impérial.

Aussitôt que le deuxième article des préliminaires fut connu, on dit et on répéta que la Cour suspendrait aussi les examens

1. Je laisse de côté, en écrivant ces lignes, les pertes de vies humaines. Pour ce qui est de l'élément *européen* des missions, les protestants, ont, l'an dernier, beaucoup plus souffert que les catholiques.

dans toute la Chine, pendant cinq ans, de manière à *sauver la face* des villes punies, qui ne seraient pas, de fait, dans une position pire que les autres villes de l'Empire. On fit remarquer que quelques provinces accepteraient difficilement la suspension des examens. D'un autre côté, Tchang Tché-tong, vice-roi du Hou-Koang, et Sieou-K'oen-i, vice-roi des deux Kiang, demandèrent à l'Empereur de retarder, dans leurs provinces, les examens pour la licence jusqu'à l'automne de l'an prochain. Ils surveillent en ce moment, avec grand soin, les mouvements des sociétés secrètes, et craignent qu'elles ne profitent de l'agglomération des bacheliers dans les capitales de leurs provinces pour se glisser parmi eux et faire quelque mauvais coup [1]. Ces craintes sont-elles fondées ? On ne le sait ; mais, quoi qu'il en soit, l'Empereur a accédé à la demande de ces vice-rois et de quelques autres autorités provinciales qui se sont jointes à eux. Il ne reste donc que sept provinces sur dix-huit, — le Koang-tong, le Koang-si, le Yun-nan, le Koei-tcheou, le Kan-sou, le Chen-si et le Ho-nan, — où l'examen aura lieu à l'ordinaire, à l'automne prochain. Il y aura même alors une double promotion : l'une réglementaire, qui a lieu tous les trois ans, et l'autre de faveur, accordée l'an dernier à l'occasion de la trentième année d'âge de l'Empereur [2].

A propos des examens, n'oublions pas que, conformément à plusieurs mémoires relatifs aux réformes, présentés depuis quatre mois à l'Empereur, ils doivent être modifiés radicalement. Le Tcheng-ou-tchou, ou Conseil d'administration nouvellement formé, fait de ces mémoires l'objet de ses délibérations.

Déjà la Cour a pris des mesures importantes dans le sens des réformes concernant les examens. D'abord, le 1er juin, elle a publié un décret instituant un *nouveau degré* en administration, qui donnera un large accès aux charges. C'est, à vrai dire, par l'institution de ce degré que Koang-siu, dès 1898, avait commencé

1. On sait qu'à Nan-kin les seuls bacheliers, qui accourent pour l'examen du Kiang-sou et du Ngan-hoei, montent à plus de 16 000. Le palais des examens contient 20 646 cellules.

2. Depuis quelque temps on fait des réclamations auprès de Lieou Koen-i pour obtenir que l'examen ne soit pas retardé ; je ne serais pas étonné si l'Empereur, revenant sur ses précédentes décisions, ordonnait définitivement que dans quelques-unes des neuf provinces indiquées l'examen ait lieu à l'époque ordinaire.

ses réformes ; mais il avait été supprimé par l'Impératrice douairière aussitôt après le coup d'État du 20 septembre. Voici ce nouveau décret réformateur :

G. — Le point capital, pour la bonne administration de l'Empire, est d'obtenir des hommes capables. En ce moment, où l'État passe par des difficultés et des dangers peu ordinaires, il est encore plus urgent de briser les anciennes règles, en vue d'obtenir des hommes de talent qui nous aident dans le gouvernement. Conformément aux anciennes lois, et à l'instar des règlements autrefois en usage pour la collation du degré en « science vaste et érudition étendue », il faut établir à présent un degré spécial en administration, qui commencera à être conféré préalablement aux prochains examens pour la licence et le doctorat. Notre Empire est vaste ; comment pourrions-Nous Nous plaindre du manque d'hommes de talent ? En conséquence, Nous ordonnons aux présidents et vice-présidents des Ministères aux directeurs et sous-directeurs des cours de la capitale, aux vice-rois et gouverneurs des provinces, aux examinateurs provinciaux, de voir si dans l'étendue de leur juridiction il n'y a pas des sujets doués de sentiments droits et patriotiques, ayant des visées hautes et larges dans l'administration, des hommes ayant acquis une érudition vaste et profonde, et enfin bien versés dans les affaires de la Chine et de l'étranger ; et, s'ils en trouvaient, de préparer des notes sur les qualités de ces sujets et de Nous les présenter [pour que, suivant leurs talents, Nous les employions dans l'administration]. De plus, Nous ordonnons aux membres du Tcheng-ce-teh'ou (Conseil d'administration) de faire un règlement à suivre dans l'examen des sujets proposés, et de Nous en présenter un rapport, nous demandant d'ordonner sa mise en pratique. Dans la réforme de l'administration, Nous [l'Impératrice douairière et l'Empereur], mère et fils, travaillons d'un commun accord. Nous voulons faire disparaître la routine ancienne, et Nous cherchons des hommes sages qui Nous aident dans le gouvernement. Vous, grands officiers, vous devez aussi redoubler d'attention pour chercher à attirer de tels hommes. Que chacun Nous propose ceux qu'il connaît, — que tous ensemble emploient leurs forces à parer aux difficultés actuelles, et à consolider les fondements de l'Empire, afin que, de nos jours, Nous voyions surgir un grand nombre d'hommes de talent travaillant à la prospérité de l'Empire : ce serait l'accomplissement des désirs que Nous nourrissons jour et nuit à l'intérieur de notre palais. — Décret impérial.

Les gradués chinois ont aussi leur *Alma mater*. C'est l'Académie des lettrés de Pékin[1]. Quelques-uns de ses membres devaient employer une partie de leur temps à des exercices de calligraphie, de narration cadencée et de versification. Il était

1. Les divers journaux du siège des légations de Pékin ont affirmé que les Boxeurs mirent le feu aux bâtiments de l'Académie pour attaquer plus facilement les légations. L'incendie détruisit des livres anciens et rares en nombre incalculable. La perte de plusieurs est irréparable. Par un mémoire du chancelier de l'Académie à l'Empereur, il conste que la Cour jette sur les Européens la responsabilité de l'incendie ! (Cf. *Revue de l'extrême Orient*, numéro du 12 juin 1901.)

vraiment regrettable de voir des hommes de talent consumer leurs forces et leur vie en de telles inutilités. Cet abus vient de finir. Le 5 juin, l'Empereur a fait publier un décret qui supprime ces exercices des académiciens et leur en assigne de nouveaux, plus dignes de leurs talents et plus utiles. En voici la partie la plus importante :

H. — Depuis quelque temps, la tendance des académiciens est tournée exclusivement à l'étude des vers, des narrations et de la calligraphie. Ils consument leurs forces dans des connaissances inutiles, et ils n'ont plus de loisirs pour s'adonner à l'étude de l'administration. Cette manière d'agir ne répond pas à la pensée première de l'Académie, qui était de former et de perfectionner les talents des sujets. En ce moment où l'on s'occupe d'introduire des améliorations dans toutes les branches de l'administration, il est indispensable de réformer en premier lieu l'Académie. En conséquence, tous les académiciens, à commencer par les compilateurs et les correcteurs [du 3e et du 2e degré], s'exerceront dans des compositions sur l'administration. Dans ces travaux, ils prendront comme base le code de la dynastie et les règlements des ministères; ils feront ensuite des excursions dans les ouvrages d'administration ancienne et moderne et dans les annales générales des provinces. Dans ces études, ils approfondiront tout ce qui a rapport au gouvernement de l'Empire. Quant aux autres connaissances relatives aux traités entre les royaumes, au droit international, à l'astronomie, aux mathématiques et à la philosophie, il leur sera loisible de choisir une branche pour la cultiver spécialement. Si, parmi les académiciens, il y en a qui veuillent aller aux Écoles gouvernementales de Tien-tsin et de Nankin, ils en feront la demande au chancelier de l'Académie, qui en donnera avis aux autorités chargées des Écoles, et les y enverra faire leurs études. Nous ordonnons au chancelier de faire des règlements sur les compositions dans lesquelles les académiciens doivent être exercés. Ceux-ci, une fois par mois, présenteront [au Bureau] leurs compositions pour être examinées et annotées. Parmi celles qui seront trouvées les mieux raisonnées et les mieux rédigées, on en choisira quelques-unes qui seront copiées pour nous être présentées, et, d'après leur valeur, nous accorderons à leurs auteurs des encouragements et des récompenses. Mais les académiciens, dont les compositions auront été mal faites ou contiendront des doctrines fausses et nuisibles à l'étude des lettrés, Nous seront dénoncés séparément pour que Nous leur infligions des blâmes et des punitions. Le grand examen des élèves académiciens et celui des candidats aux charges doivent tous être modifiés. Que le chancelier de l'Académie fasse des règlements à ce sujet, et les envoie au Conseil d'administration Tcheng ou-tch'ou. Le prince et les grands officiers membres du conseil les soumettront à un examen, et Nous en feront un mémoire, Nous demandant en même temps un décret pour ordonner qu'ils soient mis en pratique.

Plusieurs voient, dans ces mesures de la Cour, le commencement des réformes ultérieures dans l'instruction. Les réformistes s'y préparent en poussant les Chinois à l'ouverture d'écoles, où l'on enseignera aux élèves les sciences et les langues étrangères,

et en préparant des traductions chinoises de toute sorte de livres scientifiques, historiques et politiques, écrits généralement ou en japonais ou en anglais. Les protestants se remuent beaucoup pour accaparer la direction de l'instruction. En dehors des institutions anciennes de Nankin, Chang-hai, Ou-tchang, où ils ont la prépondérance, il est question de rouvrir au plus tôt l'Université de Pékin, dirigée par le Rév. A. Martin [1]. Yuen-che-k'ai, gouverneur du Chantong, vient de confier aux protestants une école supérieure pour les sciences européennes dans la capitale de sa province. Le temps ne serait-il pas venu pour les catholiques de prendre leur part dans ce mouvement ? Mais, pour cela, avons-nous ce qu'il faut d'argent et d'hommes ? Allons-nous rester tout à fait en dehors du mouvement, comme au Japon ? Hélas !

IV. *Réformes administratives.* — Passons, sans transition, à la réforme des abus dans l'administration. Ils sont nombreux et tiennent à plusieurs causes. Les missionnaires et les voyageurs les ont souvent décrits avec une certaine acrimonie, parce qu'ils en ont été quelquefois les victimes. La cour, en ces dernières années, a plusieurs fois adressé aux chefs des bureaux, ministères et tribunaux, des instructions anodines, qui n'étaient guère considérées, par ceux qui les recevaient, que comme de pures formalités ; l'on continuait donc d'agir comme par le passé. Cette fois, la Cour a pris des moyens plus énergiques. Dans la persuasion que les abus tenaient aux scribes employés dans les administrations et que ceux-ci y faisaient la pluie et le beau temps par leur connaissance des archives et de la routine dans l'expédition des affaires, elle a résolu de faire disparaître les archives et de diminuer le nombre des scribes et employés similaires. Le décret est du 28 mai. Quoiqu'il soit un peu diffus, je le donne ici en entier. En dehors de son importance, c'est un spécimen curieux de la manière dont la Cour chinoise parle quelquefois à ses inférieurs :

I — Pékin est le fondement de l'Empire et les six ministères sont la base de son administration. Les règlements qui régissent les six ministères dans leurs affaires sont, au fond, très clairs ; cependant, ayant été appliqués depuis longtemps, les scribes en ont fait des moyens [des tanières et des trous] pour

1. Avec l'approbation de Li Hong-tchang, les protestants ont ouvert, en juin dernier, une école d'anglais et d'autres matières à Pékin.

atteindre leurs fins. Abusant de leur pinceau pour gagner de l'argent, ils laissent souvent de côté les lois établies et citent avec beaucoup d'adresse des cas précédents. Pour réformer l'administration, il convient naturellement de commencer par mettre de l'ordre dans les ministères et d'en faire la base des réformes ultérieures. Mais si l'on veut purifier l'eau dans sa source, à moins qu'on ne mette entièrement de côté les scribes des ministères, et qu'on ne fasse table rase des précédents, pour confier exclusivement aux fonctionnaires l'expédition des affaires, on n'arrivera à aucun résultat. A présent, après la pacification de la capitale, des dix parties des cahiers autrefois existants dans les archives des ministères, à peine en reste-t-il quatre ou cinq. En conséquence, Nous ordonnons que les parties restantes soient toutes également détruites [1]. Par cette mesure, Nous voulons manifester à tous Notre désir d'arrêter net les abus et de prendre énergiquement les moyens de fortifier l'Empire. A partir de la présente destruction des cahiers des archives, les fonctionnaires, présidents et vice-présidents des ministères enjoindront à leurs subordonnés, en leur en donnant l'exemple, de prendre eux-mêmes en main l'expédition des affaires. D'après le nombre et la nature des affaires à traiter, ils emploieront le nombre de copistes nécessaires pour la seule transcription des pièces [2]. Dans la rédaction des documents, il ne sera plus permis d'apporter le texte des anciens cas jugés et d'en grossir à satiété les protocoles. De plus, Nous ordonnons auxdits chefs des ministères de faire des règlements nouveaux, brefs et clairs, qui ne puissent pas donner prétexte aux abus. Pour ce travail, Nous leur accordons un terme de deux mois. Ils remettront leurs projets de règlement aux membres du Conseil d'administration Tcheng-ou-tch'ou, qui, après les avoir soumis à leur examen, Nous en feront un rapport, en attendant Nos ordres pour les mettre en pratique.

Les employés inférieurs et les scribes des ministères usurpent à leur profit le pouvoir des fonctionnaires, c'est une chose que tout le monde sait et a en aversion; et quoique cet abus soit ancien, on ne prend pas les moyens pour le faire disparaître. Quelle peut en être la cause? Il y en a deux. La première est que les membres des ministères, ne sachant pas expédier les affaires qui leur sont confiées, sont obligés de considérer les employés inférieurs comme leurs maîtres. La seconde est que des fonctionnaires cupides et indignes font cause commune avec les scribes malhonnêtes, pour partager les bénéfices acquis par leurs ruses. En vérité, ces fonctionnaires ignorent que les règlements des ministères sont anciens, tandis que les cas jugés ne sont que des appendices surajoutés après. Or, voyant que les scribes arrangent les déci-

1. Singulière coïncidence : le décret ci-dessus fut connu à Pékin le 4 juin, et le lendemain, durant la nuit, un violent incendie réduisit en cendres un des palais impériaux, le Ou-yng-tien, où se conservaient, paraît-il, des documents et des livres de grande valeur. Toute sorte de rumeurs ont couru sur la cause de l'incendie. On a parlé d'un coup de foudre, d'un ordre secret venu d'en haut pour empêcher que certaines archives ne fussent emportées par les étrangers en quittant Pékin, et enfin de la malveillance des eunuques, qui avaient pillé peu à peu le palais pour vendre leur butin, et qui craignaient pour leurs têtes, lorsqu'au retour de la Cour à Pékin, leur cupidité malfaisante serait découverte.

2. Pour calmer le ressentiment des scribes mis à pied par ce décret, la Cour en donna le lendemain un autre, leur ouvrant une petite porte pour monter, malgré leur basse origine, dans la carrière administrative. Du reste, comme on le verra bientôt, leurs angoisses n'ont pas été de longue durée.

sions des cas précédents de manière à les ajuster aux règlements, ils considèrent ces hommes comme tout à fait indispensables [en font leurs mains et leurs pieds]. La raison qu'ils en donnent c'est que, sans eux, ils sont incapables d'examiner la moindre affaire dont on puisse faire un précédent. Cette manière d'agir et de parler n'est pas raisonnable. Car, voyons, quand Notre dynastie passa la frontière de la Chine pour y régner, quel précédent pouvaient avoir les membres des ministères pour traiter les affaires? De même, les Empereurs, Nos prédécesseurs, lorsqu'ils se sont employés énergiquement à bien gouverner l'Empire, quand se sont-ils servilement attachés aux moyens précédemment employés? Dans cette disposition que Nous prenons aujourd'hui de faire disparaître les cahiers des archives pour ne Nous attacher qu'aux règlements, Nous avons en vue les exemples des Empereurs, Nos prédécesseurs, qui, durant leur règne se sont efforcés de relever l'état des affaires, et de former des hommes de talent. En conséquence, les membres des ministères s'emploieront à l'avenir à expédier avec diligence les affaires de leur ressort. Parmi eux, ceux qui sont capables déploieront leur activité à bien s'acquitter de leur charge; et ceux qui ont été récemment admis dans les ministères, s'adonneront tout entiers à étudier et à remplir leurs obligations. Que dans leur cœur ils n'aient que le regret de ne pas arriver à se rendre capables de remplir leurs fonctions, sans se préoccuper d'être connus de leurs supérieurs. Nous cherchons les hommes de talent avec la même avidité que celui qui souffre de la soif cherche de l'eau pour l'étancher, et dans ce but Nous faisons disparaître les barrières qui empêchent de rencontrer de tels hommes. De leur côté, Nos fonctionnaires doivent aussi employer tous leurs efforts pour faire disparaître les abus et se conformer aux règlements. Ils seconderont ainsi les grands désirs de Notre cœur. — Décret impérial.

La mesure ci-dessus a paru à tout le monde trop radicale, et a occasionné beaucoup d'agitation. L'écho en est arrivé à Si-ngan; bientôt l'Empereur a donné un nouveau décret qui met certaines formes à la destruction des archives restantes. Elles doivent être auparavant compulsées, pour voir si dans les dossiers classés il n'y en a pas qui se rapportent à des cas non prévus par les lois et règlements primitifs. Le décret modérateur est daté du 1er juin, postérieur de trois jours au décret destructeur. L'Empereur commence par rappeler le but du décret du 28 mai, après quoi il continue ainsi :

J. — Par Notre décret, Nous ordonnions la destruction complète des cahiers restants. Nous voulons absolument couper court aux abus que les scribes ont introduits dans la décision des cas douteux, à cause de la diversité des solutions contenues dans les nombreux cas jugés précédemment. Cependant il peut se faire que dans le nombre des cas antérieurs contenus dans les archives, il s'en trouve quelques-uns se rapportant à l'examen des fonctionnaires, qui ont été surajoutés peu à peu à cause des lacunes des règlements primitifs. Il faut en conséquence que les officiers supérieurs des ministères delèguent quelques-uns de leurs subordonnés pour faire l'examen minutieux des cahiers (avant de les détruire), et faire une note des cas ci-dessus; ils remettront cette note au Conseil d'administration qui la sou-

mettra à son examen, choisira les solutions des cas dignes d'être conservés et en fera des règles de conduite qu'il ajoutera aux règlements primitifs, afin d'introduire l'uniformité dans la manière d'agir. Quant aux cas qui ne méritent pas d'être gardés, ils seront tous détruits. Bref, il faut viser à débarrasser l'administration des abus. En enlevant ce qui est de trop, et en y ajoutant ce qui manque, on arrivera au juste milieu, de manière que Nos officiers, tant de la capitale que des provinces, observent universelllement les mêmes règlements et ne reviennent pas aux anciens abus. Ce sera le moyen de seconder Nos désirs d'administrer avec grand soin Notre Empire. Que le présent décret soit porté à la connaissance de tous. — Décret impérial.

Les journaux chinois ont annoncé ces jours derniers que la revision des archives et l'exécution du décret du 28 mai sont remises jusqu à l'arrivée de la cour à la capitale. D'ici là on aura le temps de faire revenir l'Empereur sur sa première décision.

Après la réforme (nominale) des abus dans les bureaux de la capitale, celle des abus non moins nombreux ni moins criants, qui fleurissent partout dans les bureaux des provinces, s'imposait. Le décret réformateur ne se fit pas attendre. Il fut donné le 1er juin, et est conçu dans des termes plus modérés que celui du 28 mai. De ce décret j'extrais quelques passages : on y trouvera la justification de certains rapports des missionnaires sur la mauvaise administration provinciale, rapports que quelques-uns ont taxés de calomnies. Après avoir rappelé le décret du 28 mai, l'Empereur continue :

K. — Mais nous avons appris que les scribes employés dans les tribunaux des hautes autorités provinciales sont aussi très nombreux, et qu'ils sont en communication avec leurs collègues des ministères de la capitale pour pratiquer les mêmes ruses. Quant aux scribes des préfets et des sous-préfets, ils sont, à leur tour, les amis et les protégés de ceux qui sont au service des autorités supérieures, et, agissant de concert, ils abusent de leurs pinceaux pour leurs mauvais desseins. Si l'on ne prend pas d'énergiques mesures pour y mettre ordre, on ne pourra pas arracher les abus et corriger les mœurs des porte-pinceaux. Quant aux satellites des tribunaux, par leurs exactions et réclamations, ils sont encore plus nuisibles au pays. Les satellites des hautes autorités, sous prétexte de dépenses nécessaires pour le bien public, imposent des exactions aux préfets et aux sous-préfets; les satellites de ces derniers, à leur tour, se servent de toute sorte de ruses et de prétextes pour pressurer les gens des campagnes. Les choses sont arrivées à ce point que les satellites et employés d'un seul sous-préfet se comptent par centaines. Il est donc absolument nécessaire de faire disparaître tous ces divers abus. En conséquence, Nous ordonnons aux vice-rois et aux gouverneurs des provinces d'enjoindre aux fonctionnaires, leurs subordonnés, de mettre de l'ordre dans les archives des affaires que chacun traite d'après les règles de sa charge, et d'arrêter de nouveaux règlements

pour l'expédition des affaires. Qu'à l'imitation des règlements pour les ministères, ils suppriment ce qui est superflu et visent à la concision.

En outre, qu'à l'avenir, dans tous les tribunaux grands et petits, ceux qui en sont chargés traitent eux-mêmes les affaires; qu'ils ne se servent des scribes que pour la transcription des pièces, et ne leur laissent pas la moindre autorité. Qu'ils leur défendent les anciens abus, par lesquels ils s'entendent entre eux, tant pour l'accaparement des affaires que pour la distribution des profits. Les autorités provinciales et locales redoubleront de soin pour diminuer le nombre des scribes inutiles et renvoyer les satellites nuisibles. Par ces mesures, il est à espérer que l'on arrachera par la racine les abus de l'administration, et l'on procurera la paix du peuple.

Que les fonctionnaires intéressés ne se laissent pas aller à la routine, ni guider dans leur conduite par des considérations d'intérêt ou d'affection privée. Enfin les vice-rois et gouverneurs enverront copie des règlements, faits par eux pour mettre de l'ordre dans l'administration provinciale, aux grands officiers membres du Conseil d'administration Tcheng-ou-tch'ou, qui, après les avoir tous vus et comparés, Nous en feront un mémoire. Par l'examen des rapports présentés par les hautes autorités provinciales, il Nous sera facile de discerner ceux qui ont sérieusement obéi à Nos ordres, et ceux qui n'ont agi que pour la forme. — Décret impérial.

Dans cette œuvre si importante de la réforme des abus, la Cour n'a pas oublié les membres de la famille impériale. On se rappelle que les Boxeurs trouvèrent l'an dernier, parmi eux, des protecteurs et des recrues. Tout à l'heure nous citerons un décret où l'Empereur constate que des membres de la famille impériale se livrent au brigandage. Pour morigéner ces rejetons indignes des anciens empereurs, Kouang-siu a porté, le 16 juin, un décret où il dit entre autres choses :

L. — Nous ordonnons au Directeur en premier et aux autres autorités de la famille impériale de faire savoir à tous ses membres leur devoir, à savoir : Qu'ils sont tenus de travailler à faire disparaître les anciens abus et à développer leurs talents naturels, de sorte qu'ils deviennent des sujets très capables et très utiles à l'administration. Parmi les membres de la famille qui n'ont pas obtenu des titres de noblesse ou des charges, souvent il y en a qui ne s'adonnent à aucune occupation honnête et qui passent leur vie dans l'oisiveté. Il y en a même qui, trompés par les maximes d'hommes pervers et mal pensants, se laissent aller sans retenue à toutes sortes d'actions déraisonnables et déshonorent par leur mauvaise conduite la famille impériale, ce qui est profondément regrettable. Nous ordonnons donc au Directeur en chef et aux autres autorités du département de la famille impériale de surveiller sévèrement tous les membres, pour les maintenir dans le devoir. Que de temps en temps ils fassent des enquêtes sur leur conduite. S'ils en trouvent qui rejettent volontairement toute contrainte, donnent créance *à des propos superstitieux* et commettent de mauvaises actions, qu'ils les punissent très rigoureusement et ne leur montrent pas la moindre indulgence.

V. *Armée.* — Des décrets relatifs à l'armée ont été donnés

assez fréquemment. Lors de l'expédition franco-allemande, faite vers la fin d'avril, contre les troupes régulières qui avaient franchi la grande muraille, à l'ouest de la capitale, quelques régiments chinois se débandèrent et se livrèrent au pillage du pauvre peuple du Chan-si. Sur la plainte du gouverneur Tch'en Tch'oen-hiuen, le 31 mai, l'Empereur a dégradé plusieurs mandarins militaires et ordonné de les mettre en accusation.

En juillet et août de l'année 1900, plusieurs provinces formèrent des bataillons, qui furent envoyés vers le Nord pour *secourir l'Empereur*. Ils ont été licenciés en mai dernier. D'après le décret impérial du 2 mai, les troupes n'auraient dû être licenciées que dans les provinces où elles furent enrôlées. Mais, par raison d'économie, elles ont été licenciées dans le Ho-nan, le Chan-si, etc., et ce sont ces soldats ainsi libérés qui, réunis en bandes, sont la terreur du pays, et peuvent fournir le premier contingent à un nouveau mouvement insurrectionnel[1].

Pour quelques-unes des troupes régulières, l'Impératrice s'est montrée pleine de sollicitude. Le 19 mai, elle donnait, par un décret spécial, la paie extraordinaire d'un mois aux soldats des Bannières et à ceux de l'armée chinoise restés à Pékin. Voici en quels termes affectueux la souveraine annonce son cadeau à ces troupes, ainsi qu'à quelques autres personnes :

M. — Depuis les malheurs de la guerre de l'an dernier, les mandarins et les soldats de la Capitale se sont trouvés dans de graves besoins. Deux fois déjà Nous avons enjoint au ministère des Finances de prendre des mesures pour leur procurer des secours en argent et leur venir en aide. Mais un long espace de temps s'étant écoulé depuis, ils doivent se trouver de nouveau pressés par le besoin. Lorsque Nous y pensons, à l'intérieur de notre palais, Nous éprouvons, dans notre cœur, un redoublement de douleur. Par faveur spéciale, Nous ordonnons que l'on donne aux princes, nobles et autres fonctionnaires qui sont à Pékin, un supplément d'appointements égal à la moitié de ceux qui leur sont payés chaque trimestre. Les soldats des Bannières et ceux de l'armée chinoise recevront, en outre de la paie ordinaire, la solde en argent et en riz d'un mois.

L'Impératrice ne pouvait pas non plus oublier les loyaux soldats des corps Cheng-ki-yng et Hou-chen-yng qui l'ont accompagnée

1. Des brigandages commis par des soldats même des Bannières, même par des membres de la famille impériale ! ont été constatés souvent aux alentours de la capitale. Pour les réprimer, la Cour a donné, le 16 juin, un décret très sévère [dans la forme]. Les brigands capturés, convaincus de leur crime, seront décapités sans délai.

jusqu'au Chen-si. Le 31 mai, elle a donné le décret suivant, témoignage de son *bon* cœur impérial :

N. — Nous accordons une distribution de 5 000 piculs de riz non décortiqué aux officiers et soldats des corps Chen-ki-yng et Hou-chen-yng qui font partie de Notre escorte. Que le ministère des Finances remette cette quantité de riz aux grands officiers, chefs desdits corps, qui prendront des mesures pour que la distribution soit faite en bon ordre. Par cet acte, Nous voulons manifester Notre compassion pour les privations de nos troupes. — Décret impérial.

On a fait remarquer avec raison que ce sont ces deux corps de troupes qui, l'an dernier, étaient sous les ordres du prince Toan, de sinistre mémoire, et qui, par conséquent, prirent part à l'attaque des Légations. Ce sont ces troupes qui accompagneront la Cour en son voyage de retour à la capitale. C'est prudence de la part de l'Impératrice de se les attacher fortement.

Yuen Che-k'ai, gouverneur du Chan-tong, chef des meilleures troupes chinoises, — en ce moment un peu dispersées de tous côtés, — vient de perdre sa mère. Selon les règlements ordinaires, il devrait se retirer dans la vie privée pendant vingt-sept mois, pour accomplir envers sa mère défunte les devoirs de la piété filiale. Mais toute règle peut avoir des exceptions. La Cour, par un décret du 16 juin, en a fait une en faveur du gouverneur Yuen. Tout le monde, ici, est satisfait de cette décision impériale ; car, depuis un an, ce gouverneur s'est assez bien montré envers les étrangers en général, et envers les missionnaires en particulier. Voici la partie la plus importante de ce décret :

O. — En ce moment, il y a dans le Chan-tong plusieurs malfaiteurs cachés et des affaires très importantes en voie d'arrangement. Or, depuis que Yuen Che-k'ai gouverne le Chan-tong, toutes les affaires de la province ont été traitées d'une manière sûre et dans un esprit de concorde. Actuellement, ce gouverneur prend également part à l'administration générale de l'Empire et s'occupe des moyens de faire face aux difficultés du temps présent. Nous accordons à Yuen Che-k'ai un congé de cent jours et lui ordonnons de porter le deuil de sa mère dans son tribunal de gouverneur. Son congé fini, il reprendra le titre de gouverneur intérimaire et administrera la province à l'ordinaire, de manière à être à la hauteur du poste qui lui est confié. Pendant son congé de cent jours, Hou T'ing-kan, trésorier provincial, s'occupera du gouvernement de la province. Si de graves affaires se présentaient, ce dernier en conférerait avec Yuen Che-k'ai, et, ensemble, ils délibéreraient sur leur réglement. — Décret impérial.

Le gouverneur en deuil aurait au moins voulu retourner dans son pays natal pour s'occuper de l'enterrement de sa mère.

L'Empereur n'a pas cru pouvoir le lui permettre, et, pour le consoler, il lui a envoyé par télégraphe ce décret daté du 20 juin :

P. — Yuen Che-k'ai Nous a envoyé un mémoire Nous priant instamment de lui accorder la permission de retourner au pays natal, pour s'occuper de l'inhumation de sa mère. Les expressions dont il s'est servi sont très touchantes, et montrent bien la sincérité de sa piété filiale. Cependant le Chantong est une province très importante, et son gouvernement influe beaucoup sur l'état général de l'Empire ; en conséquence, il est bien difficile de permettre au gouverneur Yuen de quitter, même pendant un jour, la province. Qu'il s'efforce de refouler dans son cœur les sentiments de piété filiale en vue du bien commun. Une fois que l'état général des affaires aura été consolidé, Nous lui accorderons un nouveau congé, pour qu'il retourne à son pays natal et s'occupe de l'inhumation. La mère du gouverneur Yuen a instruit son fils dans les vrais principes de droiture et de fidélité, et Nous lui en donnons aujourd'hui ce témoignage public. Que ledit gouverneur excite de nouveau les bons sentiments de son cœur et s'efforce de changer sa piété filiale en fidélité envers l'Empire, afin de remédier aux embarras du temps présent. Par là, il sera aussi à la hauteur de la charge qui lui a été confiée. — Décret impérial.

VI. *Décoration à un vicaire apostolique.* — Je finirai cette analyse des principaux décrets par la traduction d'un mémoire du gouverneur du Ho-nan à l'Empereur, demandant pour Mgr Scarella, vicaire apostolique du Ho-nan septentrional, le bouton du troisième degré. En dehors de l'importance que cette distinction accordée à un évêque catholique a par elle-même, elle montre aussi dans quel esprit de conciliation les affaires des indemnités sont réglées, contrairement aux insinuations malveillantes de quelques journaux. Le mémoire a été écrit et présenté à l'Empereur à la suite de la conclusion d'un accord avec la mission catholique, par lequel les autorités provinciales s'engagent à payer une indemnité de 170 000 taëls, dont 110 000 pour la mission elle-même, et 60 000 pour les chrétiens du vicariat.

Q. — Gazette du 25e jour de la 4e lune (11 juin 1901). Note de Yu Yn-lin, gouverneur du Ho-nan [ajoutée à un mémoire au trône].

J'ai reçu de Fong Koang-Yuen, intendant chargé du réglement des affaires religieuses, une communication où il me dit : « J'ai reçu une lettre de l'évêque français[1] Stephanus [Scarella], d'après laquelle l'an dernier, en conséquence des troubles causés aux chrétiens, ceux-ci pressés par la faim, la soif et le froid, se trouvant tentés d'exciter des affaires [comme de prendre chez les autres de quoi sustenter leur vie...], il a pris des mesures pour leur venir en aide, leur distribuant plus de 10 000 taëls [36 000 fr.].

1. Mgr Scarella est Italien ; mais on l'appelle ici Français, parce qu'il est protégé de la France.

« A présent, ajoute-t-il, que les affaires religieuses de mon vicariat sont arrangées, volontiers je consens que cette somme soit considérée comme un secours aux nécessiteux, et que, comme telle, elle ne me soit pas restituée. » [L'intendant continue :] Ledit évêque, en procurant un secours de plus de 10 000 taels aux pauvres gens, a mérité qu'on dise de lui : « De faire du bien il ne se lasse pas, par conséquent son bon cœur ne doit pas être oublié[1]. » Peut-être qu'il serait convenable, comme addition au réglement des affaires religieuses, de délibérer sur la récompense à lui accorder, et d'en demander une à l'Empereur.

Après avoir reçu cette communication [moi, le gouverneur], j'ai lu aussi une autre lettre du même évêque, où il me dit qu'il n'est pas nécessaire de lui rendre la somme de plus de 10 000 taels qu'il s'est procurée pour la distribuer aux indigents [victimes de la persécution]. Humblement je considère que l'an dernier, lorsque les chrétiens, avertis par les nouvelles venues d'ailleurs [du sort qui les attendait], prirent peur, se cachèrent ou s'enfuirent de tous côtés, quoi que les autorités locales eussent voulu faire des efforts pour les secourir, elles eussent trouvé beaucoup de difficultés à le faire ; en vérité elles se voyaient privées des moyens de leur venir en aide. Alors, si personne ne se fût présenté pour appeler et réunir les chrétiens dispersés, et pour les secourir, inévitablement, par la force des choses, ils auraient erré de tous côtés et seraient tombés morts dans les canaux et les fossés. Peut-être aussi qu'ils eussent pris prétexte de leur état pour susciter des troubles. Mais l'évêque, en déboursant en leur faveur plus de 10 000 taels, a prouvé son amour pour la justice et son zèle pour le bien public. Des malheureux ont pu, grâce à ce secours, sauver leur vie et tous ont été inondés par [la pluie] des bienfaits de l'évêque. Si l'on applique à cette conduite de l'évêque le règlement qui porte : « Lorsque des gens du pays font une bonne entreprise pour laquelle ils auront dépensé plus de 10 000 taels, il sera permis aux autorités provinciales, d'en faire l'objet d'un mémoire à l'Empereur, pour lui demander une récompense », rien de plus juste. Puisque l'intendant Fong Koang-yuen m'a écrit à ce sujet, et m'a prié de demander à Votre Majesté une récompense pour l'évêque, il me semble qu'il est de mon devoir de prier humblement Votre Majesté, d'accorder par faveur spéciale à l'évêque français Stephanus [Scarella] le bouton du 3e degré. Par ce moyen, Votre Majesté exaltera sa bonne action et donnera aux autres un encouragement. Ce bienfait extraordinaire sera une preuve de la grande libéralité de Votre Majesté. Votre serviteur vous en fait la demande, en vue de l'arrangement complet des affaires religieuses. Ma demande est-elle raisonnable ? Avec respect j'ai préparé cette note additionnelle pour exposer l'affaire de l'évêque à Votre Majesté. Humblement, je prie Votre Majesté d'y jeter un regard et de me communiquer ses instructions. — Mémoire respectueux.

Réponse de l'Empereur :

Qu'il soit fait conformément à ce que [le gouverneur] Nous propose. Que le ministère auquel il appartient [de l'Intérieur] en soit averti. — Décret impérial.

P. S. — On ne sera pas fâché, croyons-nous, de trouver ici la

1. Cette sentence est une citation prise, si je ne me trompe, dans un livre classique.

traduction d'un fameux décret de l'an dernier, par lequel la Cour enjoignait aux chrétiens d'apostasier et aux missionnaires de quitter l'intérieur de la Chine. Les journaux chinois n'en ayant pas publié le texte, je n'avais pu en donner la traduction jusqu'à présent[1].

1 — Depuis que les royaumes étrangers prêchent leur religion en Chine il y a eu souvent dans les provinces des inimitiés entre les chrétiens et les non-chrétiens. C'est qu'en général, les autorités locales ayant mal jugé les affaires qui sont arrivées, elles ont provoqué l'indignation des gens et donné occasion à des troubles. Les chrétiens sont aussi des sujets chinois, et, parmi eux, il y a aussi de braves gens. Seulement ils ont été trompés par de faux discours, et, s'appuyant sur les missionnaires comme sur une garantie de protection, ils ont commis toutes sortes de mauvaises actions. Ils sont si fortement hallucinés qu'ils ne retournent plus à leur bon sens. Cela a été cause que des inimitiés implacables sont survenues entre chrétiens et non-chrétiens.

En ce moment la Cour a fait appel aux « patriotes » de l'Empire qui se sont placés sous sa tutelle, et tous stimulent mutuellement leur amour de la droiture et leur fidélité pour concevoir des sentiments hostiles envers les ennemis de l'Empire. Dans cette manière de voir, des multitudes de gens ne font qu'un seul cœur. Les chrétiens étant aussi des gens nourris et entretenus dans Notre Empire, comment voudront-ils former une caste à part, et s'attirer leur perte ? Si en vérité ils veulent changer leur face et laver leur cœur [apostasier], rien n'empêche qu'on n'ouvre à leur égard un côté du filet des lois. Nous ordonnons aux Vice-rois et aux Gouverneurs d'enjoindre à toutes les autorités locales de leur juridiction, de publier partout des proclamations au peuple. Ils lui feront savoir si, parmi les chrétiens, il y en a qui se repentent de leur mauvaise conduite passée. S'ils se présentent d'eux-mêmes aux mandarins, on leur accordera la facilité de se renouveler, de changer de religion, et ils ne seront pas nécessairement questionnés ni punis pour leur ancienne conduite. Les autorités locales, dans leurs proclamations au peuple, lui feront encore savoir que, dans les localités où il y a des chrétiens, il est permis à tout le monde de les accuser auprès des autorités locales, et ils attendront que celles-ci fixent des règlements sûrs, pour juger séparément les chrétiens accusés, chacun d'après leur culpabilité. En ce moment, la guerre ayant commencé entre la Chine et les royaumes étrangers, tous les missionnaires seront renvoyés et obligés de retourner dans leur pays. Ce sera le moyen d'éviter qu'ils conspirent dans l'intérieur de la Chine et suscitent des affaires. Que le long de la route à suivre par les missionnaires, les autorités locales prennent les mesures nécessaires pour les protéger. En particulier, que les vice-rois et les gouverneurs, suivant le cas, prennent en toute diligence les mesures

1. La proclamation contenant ce texte a été affichée par le sous-préfet de Nan-tchao, dans le Ho-nan, le 11e jour de la 7e lune (5 août 1900). Par des proclamations de mandarins venues du Chang-tong, il conste que la partie la plus importante du décret leur avait été envoyée. Enfin, il y a huit jours, le R. P. Becker, du Tche-li S.-E., m'a communiqué une autre copie du même décret envoyée aux tribunaux de sa province.

nécessaires ; qu'ils ne se permettent pas la moindre négligence. Que le présent décret soit porté à la connaissance de tous. — Décret impérial.

N. B. — Le sous-préfet de Nan-tchao finissait ainsi sa proclamation : « J'espère que vous tous, habitants de cette sous-préfecture, soldats et gens du peuple, [membres des religions chrétiennes], après la promulgation de cette proclamation, vous vous appliquerez à concevoir des regrets pour votre mauvaise conduite passée. Je vous donne un terme de dix jours pour, conformément aux lois du code, vous présenter vous-mêmes à mon tribunal, afin de vous en accuser et de recevoir de moi un billet. Si vous persistez, comme par le passé, dans votre ensorcellement, aussitôt qu'en faisant des perquisitions, je viendrai à le savoir, ou bien si quelqu'un portait accusation contre vous de ce chef devant mon tribunal, sans aucun doute je vous punirai sévèrement. Que chacun se conforme à ces ordres et que personne n'ose les violer. — Proclamation spéciale.

Zi-ka-wei, le 9 juillet 1901.

Jérôme TOBAR.

CIRCULAIRE DU MINISTRE DE LA JUSTICE

AUX PROCUREURS GÉNÉRAUX

SUR L'APPLICATION DE LA LOI DU 1er JUILLET 1901

CONTRE LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

M. Monis, garde des Sceaux, adresse aux procureurs généraux la circulaire suivante :

Monsieur le Procureur général,

La loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, promulguée le 2 juillet dernier, accorde aux congrégations religieuses non autorisées ou reconnues un délai de trois mois pour justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires en vue de se conformer aux prescriptions légales. Ce délai expirera le 3 octobre prochain.

Les congrégations qui ne pourront, à cette date, faire cette justification, tomberont sous le coup des dispositions pénales de la loi, si elles ne sont pas dispersées. D'autre part, dispersées ou non, il y aura lieu de faire procéder au point de vue civil, à leur liquidation, dans les conditions prévues par la loi.

Le ministère public devra sans aucun retard saisir de ses réquisitions, suivant les hypothèses, la juridiction correctionnelle ou la juridiction civile.

Afin d'assurer l'unité d'action du ministère public, je crois devoir résumer les principales règles dont les Parquets devront s'inspirer.

Je ne puis prévoir toutes les difficultés qui se présenteront ; il vous appartiendra de compléter, le cas échéant, mes instructions et de guider ceux de vos substituts qui auraient des hésitations sur la portée de la loi du 1er juillet 1901 ou sur le caractère et l'étendue des attributions que cette loi leur confère.

I

POURSUITES CORRECTIONNELLES

L'article 18 de la loi du 1er juillet 1901 dispose que les congrégations existantes au moment de la promulgation de la loi, qui ne

justifieraient pas de l'accomplissement dans le délai de trois mois des diligences nécessaires, seront réputées dissoutes de plein droit.

La dissolution, dans ce cas, découle de la loi même ; il n'y a pas lieu de la faire déclarer par les tribunaux.

Cet article 18 accorde aux intéressés un délai de trois mois pour régulariser leur situation.

S'ils se conforment à ses dispositions, ils échappent à toute répression pour le passé.

S'ils ne s'y conforment pas, ils constituent, à partir du 3 octobre, une congrégation non autorisée, puisque, malgré la dissolution *de plano* prononcée par l'article 18, ils continuent à vivre en commun.

Il y aurait donc lieu non pas de dissoudre une telle congrégation, ce qui est souverainement fait par la loi, mais de la faire déclarer illicite dans les termes de l'article 16, et de faire appliquer à ses membres les peines portées aux paragraphes 2 et 3 de cet article.

Cet article 16 est ainsi conçu : « Toute congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite. Ceux qui en auront fait partie seront punis des peines édictées à l'article 3, paragraphe 2. Les peines applicables aux fondateurs ou administrateurs seront portées au double. »

Dans sa généralité, il s'applique aussi bien aux associations formées sans autorisation depuis la promulgation de la loi qu'aux associations qui, formées avant cette loi, n'auraient pas obtenu depuis cette loi l'autorisation nécessaire. Les unes et les autres sont, à partir du 3 octobre, dans une situation identique au point de vue pénal ; les unes et les autres constituent la même illégalité : elles sont également illicites.

Le devoir du Parquet est de leur appliquer le même traitement et de les poursuivre devant la juridiction correctionnelle pour leur faire appliquer les peines fixées par l'article 16.

Le délit prévu par cet article comprend deux éléments, et pour la justification de sa poursuite le Parquet devra prouver : 1° Que la congrégation formée ou continuant d'exister depuis la loi du 1er juillet 1901 est non autorisée et par conséquent illicite ; 2° Que l'inculpé a fait partie de cette congrégation.

Ces deux éléments du délit seront soigneusement constatés,

soit dans les procès-verbaux dressés, soit au cours de l'information qu'il pourrait être nécessaire d'ouvrir.

Le premier sera facilement établi, en cas de contestation, par les renseignements que l'autorité administrative fournira, sur leur demande, aux magistrats. La constatation du second sera l'œuvre de l'information quand elle ne résultera pas de procès-verbaux dressés par un officier de police judiciaire.

Un autre délit est visé par la loi du 1er juillet 1901 dans son article 14.

Il a pour but d'interdire à un membre d'une congrégation religieuse non autorisée : *a*) de diriger soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement de quelque ordre qu'il soit ; *b*) ou d'y donner l'enseignement.

Dans le premier cas prévu, on demandera à la fois contre le délinquant l'application de la peine et la fermeture de l'établissement.

Dans la seconde hypothèse, c'est-à-dire au cas où le membre appartenant à une congrégation non autorisée donne l'enseignement dans un établissement dont il n'a pas la direction, il y a lieu de poursuivre, en même temps que le délinquant, et selon les circonstances, le directeur de l'établissement comme coauteur ou complice du délit, et de faire prononcer contre lui la fermeture de l'établissement.

Peut-être peut-on prévoir que certains membres de congrégations dissoutes par la loi chercheront à éluder ses prescriptions en se disant désormais sécularisés.

Nous verrons plus loin qu'une pareille transformation serait sans portée au point de vue civil et ne saurait faire obstacle à la liquidation ordonnée par la loi.

Pour changer subitement une congrégation illicite en une association légale, il ne suffirait pas de transformer une modalité quelconque de sa vie extérieure. Vous ne laisserez pas tourner la loi avec cette facilité. D'ailleurs, quand les mêmes hommes seront restés dans la même maison pour y poursuivre la même communauté d'existence et s'y livrer aux mêmes œuvres, vous n'aurez pas d'effort à faire pour montrer, sous l'ajustement des détails improvisés, la persistance manifeste de la congrégation frappée par la loi.

Au surplus, à quelle date la prétendue transformation se serait-elle opérée ?

Si elle s'est effectuée postérieurement à la promulgation de la loi, elle n'est intervenue qu'à un moment où le délit était déjà consommé et constant : elle ne saurait donc faire obstacle à sa répression.

La poursuite des délits prévue par la loi du 1er juillet 1901 aura lieu sur citation directe, s'il est possible, ou après information s'il est nécessaire ; mais, à raison du caractère de ces infractions, la procédure de flagrant délit prévue par la loi du 20 mai 1863 ne devra jamais être suivie.

II

LIQUIDATION. — PROCÉDURE DEVANT LES TRIBUNAUX CIVILS. ATTRIBUTIONS DES PARQUETS.

Au point de vue de la dissolution des congrégations non autorisées, deux hypothèses sont à prévoir : *a*) congrégations non autorisées existantes au moment de la promulgation de la loi — elles sont réputées dissoutes de plein droit (art. 18) ; c'est la loi qui prononce, comme nous l'avons vu, leur dissolution ; *b*) congrégations autorisées, mais dissoutes dans les conditions de l'article 13 — leur dissolution résulte du décret délibéré en Conseil des ministres.

Il faut en conclure que la dissolution des congrégations, autorisées ou non, ne peut, dans aucun cas, donner lieu à un jugement de dissolution.

En toute hypothèse, la congrégation non autorisée ou à laquelle l'autorisation a été retirée est illicite (art. 16).

Elle n'a pas d'existence juridique ; il n'y a pas lieu de faire prononcer par un tribunal sa dissolution, qui est le fait de la loi ou le fait de la loi et du gouvernement.

Cela résulte du texte de la loi et aussi de cette circonstance que le Sénat a repoussé l'amendement de M. le sénateur Tillaye, qui proposait de faire prononcer la dissolution par jugement.

Il n'y aura donc qu'à faire procéder à la liquidation des congrégations non autorisées ou dissoutes par décret.

PROCÉDURE POUR OBTENIR LA NOMINATION DU LIQUIDATEUR DES CONGRÉGATIONS NON AUTORISÉES OU DISSOUTES PAR DÉCRET.

Cette nomination sera demandée par le ministère public par une

requête en Chambre du Conseil. Cela résulte à la fois de la loi et du caractère de la mesure sollicitée.

L'article 18, qui dit que la nomination du liquidateur aura lieu à la requête du mini tère public ne prescrit pas d'appeler les intéressés.

Il serait d'ailleurs impossible de le faire, car ces intéressés sont inconnus. Comment savoir, autrement que par la liquidation, à qui reviendra tout ou partie des biens parmi les catégories de revendications que la loi a créées au profit : 1° Des congréganistes ayant apporté des biens ou en ayant hérité ; 2° des représentants des donateurs ; 3° des œuvres d'assistance en faveur desquelles des libéralités ont été faites ; 4° des congréganistes ayant droit particulier à un capital ou à une rente, comme étant dépourvus de moyens d'existence ; 5° des congréganistes ayant le même droit pour avoir contribué par leur travail à l'acquisition du patrimoine commun ; 6° des membres de la Société pour la période où son existence aurait été reconnue en fait et en droit. Ces différents intéressés ne peuvent être connus qu'en cours de liquidation, et encore à la condition de se révéler d'eux-mêmes.

Le jugement à intervenir ne prononce pas une dissolution qui découle de la loi, il désigne le liquidateur, mandataire nécessaire, qui aura pour mission de conserver, puis de réaliser les biens pour le compte de tous les ayants droit.

L'article 18 ordonne la publication du jugement nommant le liquidateur, ce qui suppose que les intéressés n'en ont pas directement connaissance.

Loin de préjudicier aux droits des intéressés qui demeurent expressément réservés, la nomination du liquidateur leur donne les moyens de les faire valoir.

En effet, le liquidateur une fois nommé, c'est contre lui qu'ils pourront intenter toutes instances en vue de faire triompher toutes revendications.

Le jugement qui nomme le liquidateur ne juge aucune question de fait ni de droit au préjudice de personne.

Il est donc hors de doute que la nomination du liquidateur doit être demandée par requête en Chambre du Conseil.

Pour en finir sur ce point, je vous signale une confusion possible et qu'il faut éviter :

L'article 28 du premier décret du 16 août 1901 dit que les

actions en nullité ou dissolution sont introduites au moyen d'une assignation donnée à ceux qui sont chargés de la direction ou de l'administration de la congrégation. Il ne s'agit ici que des congrégations autorisées contre lesquelles le ministère public poursuit l'action prévue par l'article 17 de la loi de 1901 et par les articles 5 et 7 de ladite loi.

CONGRÉGATIONS AYANT LEUR SIÈGE PRINCIPAL EN FRANCE

Il y aura lieu à nomination d'un liquidateur unique, encore qu'il y ait plusieurs établissements. Le tribunal compétent sera celui du siège principal (second décret du 10 août 1901).

CONGRÉGATIONS AYANT LEUR SIÈGE PRINCIPAL A L'ÉTRANGER ET PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS EN FRANCE

Le défaut de siège principal en France obligera-t-il à demander autant de liquidateurs qu'il y aura d'établissements ?

Non, assurément. Cela serait contraire aux principes de la loi et rendrait inapplicables les dispositions mêmes qu'elle a édictées pour la liquidation.

La loi de 1901 considère la congrégation comme formant un seul tout, encore qu'elle ait des établissements divers (article 1er de la loi du 1er juillet 1901 et second décret du 16 août 1901).

C'est une loi de sûreté et de police ; elle crée des obligations ou des droits pour les seuls congréganistes établis en France.

Elle ne peut recevoir aucune application aux membres de la congrégation établis à l'étranger.

Le fait d'un siège permanent à l'étranger ne peut rien changer à ces principes.

Mais il y a mieux, si l'on nommait autant de liquidateurs qu'il y a d'établissements, on porterait la plus grave atteinte aux droits consacrés par la loi en matière de liquidation. Exemple : Un congréganiste attaché pendant de nombreuses années à un établissement a contribué par son travail à son acquisition, mais, au moment de la promulgation de la loi, il est attaché à un nouvel établissement. Si on opère deux liquidations distinctes, il sera frustré. Les biens donnés en faveur d'une œuvre d'assistance pourront dépendre d'un établissement autre que celui où l'œuvre d'assistance est installée.

Il y aura donc une seule liquidation pour chaque congrégation.

La nomination du liquidateur unique, en l'absence d'un siège principal en France, pourra être demandée à tout tribunal dans le ressort duquel se trouve un des établissements.

On objecterait en vain que les directeurs de la congrégation étant à l'étranger, aucun des directeurs des établissements n'a qualité pour représenter l'ensemble de la congrégation. Cet argument est sans portée après ce que nous avons dit de la nomination du liquidateur sur simple requête.

D'ailleurs la congrégation n'est pas intéressée à la liquidation, mais seulement des congréganistes individuellement et avec les droits particuliers et différents, ainsi que les tiers visés par la loi.

Nous avons vu que tous les droits sont réservés par le jugement qui nomme un liquidateur.

Comme les tiers, comme les congréganistes considérés individuellement, la congrégation ayant son siège à l'étranger, si elle croit avoir des revendications à faire valoir, intentera une instance contre le liquidateur. Le tribunal qui l'aura nommé dira si cette revendication est recevable ou fondée, et cette fois la décision sera contradictoire.

Enfin, si l'on nommait autant de liquidateurs qu'il y a d'établissements, on augmenterait les frais de liquidation dans des proportions énormes.

Pour toutes ces raisons, il y aura lieu, dans l'espèce considérée, de ne demander que la nomination d'un seul liquidateur.

Si les établissements de la congrégation se trouvaient répandus sur le territoire de plusieurs ressorts de Cour d'appel, vous m'en référeriez, et je vous indiquerais, pour ce cas seulement, le tribunal qu'il conviendrait de saisir en vue d'éviter des actions multiples.

REQUÊTE POUR LA NOMINATION DU LIQUIDATEUR.

Le liquidateur est choisi et nommé par justice; mais il tient ses pouvoirs de la loi et non du tribunal qui n'aura ni à spécifier ni à limiter d'aucune façon ces pouvoirs.

La requête devra désigner clairement la congrégation.

Elle évitera une énumération limitative des établissements, qui ne serait pas sans danger.

Elle conclura dans tous les cas à l'inventaire et à l'apposition des scellés quand il y aura lieu. Elle sera d'ailleurs rédigée conformément au modèle annexé.

JUGEMENT — PUBLICATION.

Le jugement sur la requête tendant à la nomination du liquidateur sera toujours rendu en audience publique.

Il sera publié *in extenso* précédé de la requête du ministère public.

Cette publication sera faite dans un journal de l'arrondissement du tribunal qui a rendu le jugement et dans un journal de chaque arrondissement où la congrégation dissoute aurait un établissement.

RECOURS.

Si, par impossible, le tribunal de première instance ne faisait pas droit à la requête tendant à nomination du liquidateur, vous voudrez bien m'en référer immédiatement et vous pourvoir par les voies de droit.

LES ACTES EN FRAUDE.

Il appartiendra au liquidateur de rechercher les actes de ventes ou de dispositions quelconques faits en vue d'éluder la loi, et d'en poursuivre la nullité.

Il le fera dans l'intérêt des tiers dont il est le représentant et dans l'intérêt de l'État.

Le ministère public suivra les litiges qui seront engagés à cette occasion avec une particulière vigilance et dans l'intérêt de l'ordre public.

Partie jointe, quand il ne sera pas partie principale, il aura toujours à conclure et à prendre des réquisitions.

Toute liquidation tentée par la congrégation dans la période du 2 juillet au 3 octobre serait nulle comme faite en contradiction avec la loi au préjudice des droits qu'elle a consacrés au profit des congréganistes, des œuvres de bienfaisance, des tiers donateurs.

Seraient atteints de la même nullité tous actes ayant eu pour objet de dissimuler une propriété de la congrégation sous le nom d'un tiers.

Nulle aussi la vente consentie à un tiers qui connaissait l'origine du bien vendu et qui le savait occupé, exploité, détenu par une congrégation.

Dans toutes les instances soulevées à cette occasion, vous n'oublierez pas que, même comme partie jointe, le ministère public a le droit d'appel et de pourvoi; car il pourrait toujours y être partie principale.

Il sera bon d'en laisser l'initiative au liquidateur; mais, s'il défaillait à son devoir, vos substituts ne devraient pas manquer de déférer les litiges à la juridiction supérieure toutes les fois qu'une atteinte serait portée aux principes posés par le législateur pour la liquidation des congrégations non autorisées et aux droits très respectables qu'il a consacrés.

Nous avons vu, en étudiant les délits visés par la loi du 1er juillet 1901, que l'on pouvait prévoir que certaines congrégations tenteraient peut-être de tourner cette loi en se disant désormais sécularisées.

Nous avons indiqué ce que vaudrait un pareil moyen au point de vue pénal.

Au point de vue civil, il serait sans aucune portée.

En effet, dût-on admettre par pure concession de raisonnement que subitement tous les membres d'une congrégation soient devenus séculiers, on serait dès lors, à partir de cette transformation, en face d'une association nouvelle pouvant peut-être échapper à la loi pour l'avenir; mais cette association nouvelle n'aurait pas le droit de continuer la congrégation illicite antérieure, dissoute par la loi, et il serait toujours nécessaire d'en faire la liquidation, pour le passé, suivant les règles posées à l'article 18 de la loi du 1er juillet 1901.

La requête à fin de nomination du liquidateur pourra être rédigée dans les termes suivants :

A Messieurs les présidents et juges

composant le tribunal de première instance de...

Le procureur de la République a l'honneur d'exposer :

Que l'association connue sous le nom de... congrégation religieuse non autorisée, dont la maison-mère (ou dont un établissement) est située à... dans le ressort de ce tribunal, ne s'est pas conformée dans les délais voulus aux prescriptions de la loi du

1er juillet 1901 ou bien s'est vue refuser l'autorisation qu'elle sollicitait ; qu'aux termes de l'article 18, paragraphe 2, de ladite loi, elle est réputée dissoute de plein droit depuis le..., qu'il y a donc lieu de procéder, conformément audit article, à la liquidation en justice de tous les biens détenus par elle, soit au siège de la maison-mère, soit au siège des divers établissements relevant d'elle ; qu'il convient de confier à un même administrateur-séquestre, la liquidation desdits biens dans leur ensemble (ou si la congrégation n'a pas de siège principal en France) ; qu'il y a donc lieu, conformément audit article, de procéder à la liquidation des biens détenus en France par ladite congrégation dans ses divers établissements ; qu'il convient de confier à un même administrateur-séquestre la liquidation desdits biens dans leur ensemble ;

Par ces motifs,

Vu les articles 13, 16 et 18 de la loi du 1er juillet 1901 ;

Vu le décret du 16 août 1901, pris en exécution de cette loi ;

Le soussigné requiert qu'il vous plaise :

Nommer M..... ou telle autre personne qu'il vous plaira désigner, administrateur-séquestre et liquidateur des biens de la congrégation dite..... (1er *cas*) tant des biens situés ou détenus au siège de la maison-mère, à..... que de ceux détenus, par ladite congrégation en France, dans ses divers établissements ; (2e *cas*) situés et détenus, dans l'arrondissement de..... et de ceux détenus par elle en France dans ses divers établissements, avec tous les pouvoirs que lui confèrent la loi et le décret précités ;

Dire que le présent jugement sera publié par les soins du ministère public, au moyen d'une insertion dans le journal, le..... (s'il y a lieu) dans les journaux désignés pour recevoir les insertions légales dans les arrondissements de.....

Fait au Parquet, le.....

Ajoutons un détail qui a son importance : la loi sur le droit d'association est non seulement applicable aux congrégations ayant leur siège en France, mais encore aux congrégations ayant leur résidence en Algérie.

REVUE DES LIVRES

QUESTIONS RELIGIEUSES

Les Vertus et les dons dans la vie chrétienne, par le chanoine Ribet. Paris, Lecoffre, 1901. In-8, pp. viii-440.

M. Ribet complète ses travaux sur la perfection chrétienne : la *Mystique* en a montré les sommets, l'*Ascétique* les lois; les *Vertus* en montrent les actes. Saint Thomas est ici un maître incomparable : dans sa *Somme* l'analyse pénétrante de Cicéron et d'Aristote se joignent aux lumières de l'Évangile pour aboutir à un exposé, merveilleux par la logique et l'élévation, de nos devoirs chrétiens. M. Ribet a mis les articles de la *Somme* en un français dont la limpide abondance révèle un maître dans la doctrine et non un traducteur novice. Rien n'y manque de ce qui peut éclairer un disciple de Jésus-Christ sur la beauté et les exigences des vertus chrétiennes, théologales ou morales.

Suit un court traité des dons du Saint-Esprit et un exposé pratique des vertus que requièrent les âges divers, ou les divers états de vie.

Excellent livre. Paul Dudon.

Le Prêtre, les Tendances actuelles et les Œuvres, par Un Curé de Lyon. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1901. In-32, pp. vi-399.

Ces notes de théologie pastorale touchent à tous les devoirs d'un curé : place du prêtre, œuvres d'enseignement, de persévérance, de miséricorde, œuvres sociales et économiques. Toutes ces questions sont touchées avec bon sens, esprit de foi, zèle apostolique. Point de longues considérations ; mais des réflexions rapides, comme un conseiller sûr et volontairement laconique en laisserait dans un *memento*. Paul Dudon.

Abrégé du catéchisme du saint Concile de Trente, par les RR. PP. Alexis et Théophile. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1901. In-18, pp. xi-557.

Cet *abrégé* est destiné au cours moyen d'instruction religieuse.

Il résume les chapitres du *catéchisme romain*, et ce résumé est précédé d'un questionnaire détaillé qui amène des réponses brèves, claires, faciles à retenir. Tout en suivant l'œuvre qu'il résume, cet *abrégé* tient compte des enrichissements de la doctrine depuis le seizième siècle.

Léon XIII, dans sa dernière encyclique au clergé de France souhaitait que les élèves au sanctuaire pussent se familiariser avec le catéchisme romain. Ce livre est un louable effort pour réaliser ce vœu. Paul Dudon.

Œuvres choisies de Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz. Paris, Poussielgue, 1901. In-8, pp. XII-421.

On retrouvera dans ce volume l'âme vraiment épiscopale de Mgr Dupont des Loges, avec son esprit de foi, son attachement à la pure doctrine, son indépendance surnaturelle, son amour de l'Église, sa fidélité au Pape, son zèle pour étendre le règne de Jésus-Christ. Le chanoine Willeumier, qui a composé ce recueil, y a fait une large place aux allocutions synodales. Là, en effet, se révèle, dans toute sa beauté austère, l'évêque de Metz prêchant à son clergé le devoir pastoral nettement, simplement, fortement, comme il se le prêchait à lui-même. Paul Dudon.

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

Histoire de France. III. Louis VII. Philippe-Auguste. Louis VIII (1137-1226), par Achille Luchaire. Paris, Hachette, 1901. In-4, pp. 417.

Le point central de ce travail est le règne de Philippe-Auguste. M. Luchaire montre bien l'effort du roi pour demeurer le maître, malgré les efforts de la féodalité au dedans, de l'Angleterre et de l'empire au dehors. Les règnes de Louis VII et de Louis VIII, sont aussi nettement racontés.

Mais, en dehors de la lutte avec les Plantagenets ou la Flandre, de la guerre des Albigeois ou du Poitou ou du Languedoc, l'état social de la France est à connaître. M. Luchaire consacre à cette étude la moitié du volume. Ces pages sont intéressantes et instructives. Le procédé et l'esprit de l'auteur sont ceux que j'ai déjà signalés au sujet du volume précédent : on amène une série d'exemples qui laissent une impression déterminée, et, en général,

défavorable à l'Église. Ces exemples, incontestables, je le veux bien, sont-ils vraiment représentatifs de la situation religieuse, qu'on prétend exposer au vrai ? Voilà la question... — Même les grandes réformes de saint Dominique et de saint François sont racontées, d'un air chagrin, sceptique, sans cette compréhension juste qui amènerait la sympathie. Au contraire, les hérétiques, si restreinte ou suspecte que leur action ait pu être, sont mentionnés comme des précurseurs vénérables de la pensée indépendante et du libre examen modernes.

D'une manière générale, les larges ensembles manquent dans ce volume. Mais les détails sûrs et suggestifs y abondent.

Paul Dudon.

Histoire de France. III (2e partie). Saint-Louis. Philippe le Bel. Les derniers Capétiens directs (1226-1328), par Ch.-V. Langlois.

M. Langlois ne se flatte pas de pouvoir donner à ses lecteurs « la connaissance synthétique et intégrale de la société contemporaine de saint Louis ou Philippe le Bel » ; c'est à peu près impossible. Il analyse simplement quatre documents de premier ordre pour donner « quelques impressions directes. » La méthode est loyale et utile, à condition que le lecteur se souvienne que ces quatre documents eux-mêmes ne présentent probablement qu'un côté des choses et ne décrivent guère qu'un moment et un lieu.

L'ordonnance du travail est logique, claire. Le récit des choses ecclésiastiques se mêle au récit des événements politiques. Avec des souverains comme saint Louis ou Philippe le Bel, c'est d'ailleurs, indispensable : le premier ne s'estimant que le sergent du Christ, le second ayant passé une bonne partie de sa vie à guerroyer contre Boniface VIII.

Sur cette lutte, sur Clément V et les Templiers, M. Langlois est bien informé de tous les travaux les plus récents. Il y a encore à éclaircir dans ces problèmes historiques où tant d'hommes et de choses se mêlent. L'auteur a du moins la sagesse de ne point croire qu'on a tout décidé, en mettant en cause la faiblesse de Bertrand de Got ou le caractère violent de Boniface, ou la perfidie de Philippe le Bel. Et il note, avec soin, toutes les phases de ce double drame qui aboutit à l'attentat d'Anagni et au supplice de Jacques Molai. Peut-être a-t-il mieux saisi la question des

Templiers que celle dont la doctrine de la bulle *Unam Sanctam* est la clef.

Paul Dudon.

Les Budgets au dix-neuvième siècle et Questions diverses, par Jules Roche. Paris, Flammarion, 1901. In-8, pp. 396.

Dans ces mélanges, la politique occupe presque toute la place. Sauf quelques pages consacrées à Wagner, M. Jules Roche s'y montre journaliste ou orateur de combat, bataillant pour la liberté d'enseignement, la solidité de notre armée, la sûreté de la propriété et surtout pour la gestion intelligente de nos finances. L'accroissement continuel des impôts n'a pas seulement inspiré au député d'éloquents discours ; il a fondé une ligue des contribuables presque aussi mal vue des politiciens qu'une congrégation, — ce qui s'explique sans peine, puisqu'elle est la légitime protection des droits individuels contre l'omnipotence aveugle du Parlement.

Dans les discours ou les articles que Jules Roche a recueillis, on trouvera beaucoup de faits, chiffres, de logique, de netteté pratique, et un sentiment vif de la libre initiative qui doit appartenir aux concitoyens d'un pays démocratique. Les principes de l'auteur sont d'une élévation médiocre ; tout de même, en les appliquant, on aboutirait à amender utilement la chose publique.

Paul Dudon.

Tournebut (1804-1809), par G. Lenotre. Perrin, 1901. In-8, pp. xxvi-378.

Ce nouveau livre de M. Lenotre est consacré aux aventures des chouans normands, du temps du premier Empire. En eux-mêmes, ces événements ont peu d'importance ; mais les conspirations, dont le château de Tournebut est le centre, évoquent comme les derniers moments de cette chouannerie que la fidélité, le dévouement, l'illusion royalistes entraînaient à des coups de main sur les diligences, faute de pouvoir atteindre Buonaparte. La Sicotière et M. Ernest Daudet avaient touché le sujet. Mais M. Lenotre y a mis sa ténacité de chercheur heureux, et rien ne nous manque sur les personnages, leurs cachettes, leurs exploits, leurs condamnations. Ces pages, exactes et minutieuses comme un inventaire, sont intéressantes comme un roman.

Paul Dudon.

Alfred Nettement; sa vie et ses œuvres, par M. Biré. Paris, Lecoffre, 1901. In-8, pp. 567.

Comme l'écrivait le comte de Chambord, Alfred Nettement fut un « noble caractère » : « chrétien fervent » et « Français fidèle », il consacra à la monarchie et à l'Église toutes les ressources de son « beau talent ». Aucun succès de l'historien ou du journaliste n'entama sa modestie; sa plume ne connut pendant quarante ans aucune fatigue. M. Biré, avec simplicité, abondance et sympathie, raconte en détail la belle existence de cet homme de lettres qui faillit être académicien et aurait mérité un prix Montyon : deux choses rares chez les journalistes du vingtième siècle.

Paul Dudon.

Le Bienheureux Humbert de Romans, *cinquième général de l'ordre des Frères prêcheurs*, par Marguerite de Waresquiel. Paris, Bureau des Œuvres dominicaines, 222, faubourg Saint-Honoré, 1901. In-12, pp. III-212.

L'auteur présente modestement son travail comme une compilation. Elle est du moins faite à bonnes sources. Lecoy de La Marche et les récents historiens des origines dominicaines y sont mis à contribution aussi bien que Touron. Des phototypies représentent les plus curieux monuments de l'époque d'Humbert de Romans (1193-1277). On sent que Marguerite de Waresquiel s'est passionnée pour ces temps lointains où l'arbre de la vie monastique produisait de si admirables branches et de tels fruits de salut.

On appréciera particulièrement l'intéressant chapitre où apparaît Louis IX. Le saint monarque qui, dans un débat parlementaire encore brûlant, nous était presque représenté comme un confiscateur du bien des moines, nous est montré ici sous son vrai jour, désirant « faire deux parts de sa personne, pour donner l'une aux Frères prêcheurs, l'autre aux Frères mineurs » (P. 128), leur léguant l'éducation de ses deux fils nés pendant les croisades, visitant souvent leur couvent de Compiègne et les servant à table, jusqu'à s'exposer à tacher sa chape royale : « Ne m'en chaux, répondait-il; j'en ai d'autres. »

Avant de retracer la vie d'Humbert de Romans « législateur de l'ordre de Saint-Dominique, Marguerite de Waresquiel avait déjà étudié l'âge d'or des institutions dominicaines, dans une mono-

graphie de Pierre Cellani et de Gerard de Frachet, les deux fondateurs des Jacobins de Limoges. Henri Chérot.

Mgr Fournier, évêque de Nantes. Sa vie et ses œuvres, par l'abbé Pothier. Nantes, Libaros, 1901. 2 vol, in-8 pp. xvi-684, 697.

C'est un témoin qui parle dans ce travail; il a connu intimement la vie féconde et l'âme vaillante de l'évêque de Nantes; il raconte longuement — un peu trop peut-être — comme on fait quand le cœur est pris; mais la conscience, chez le conteur, est égale à l'affection, et d'ailleurs les faits sont incontestables. Vicaire, curé, évêque dans la même ville, Mgr Fournier a vécu et travaillé, cinquante ans, pour les catholiques nantais. Promoteur d'œuvres, bâtisseur d'églises, conférencier, journaliste à ses heures, dès les premiers jours de sa vie sacerdotale, il montra une droiture inflexible et une activité infatigable, un esprit net, un cœur aussi dévoué qu'indulgent; sa prière ardente et sa foi vive étaient les sources divines de sa vie. Le mouvement ultramontain, dont Lamennais fut le grand ouvrier au commencement du siècle, le saisit tout entier et pour toujours. Jusqu'au bout, il demeura le serviteur intelligent et fidèle du Pape. Des amitiés illustres furent son honneur et sa force. Ceux-là mêmes qui n'étaient pas des nôtres convenaient que c'était un évêque, selon le type des Basile et des Ambroise. Paul Dudon.

VOYAGES ET GÉOGRAPHIE

Du Transvaal à l'Alaska, par V. Ruggieri. Paris, Plon, in-16 de 291 p. Prix : 3 fr. 50.

L'auteur de cet ouvrage est un ingénieur italien. Il installait depuis deux ans des machines dans les mines d'or du Transvaal, quand tout à coup, en 1897, le bruit se répandit que l'Alaska possédait des terrains aurifères plus riches encore que ceux du sud de l'Afrique. M. Ruggieri était jeune, plein d'ardeur; en mettant au service de sa « volonté de fer » la fortune acquise par son travail, il avait des chances de triompher d'un climat meurtrier et de ravir aux régions du Klondike les pépites d'or dont on les disait remplies. Il partit de Johannesbourg le 14 novembre 1897, en compagnie d'un ouvrier de son pays, « avec l'idée qu'un Italien pouvait, lui aussi, entreprendre quelque chose au profit

de l'humanité, en allant examiner ce qu'il y avait de vrai dans toutes les nouvelles exagérées données en pâture au public ».

Le présent volume est une relation fidèle de cette périlleuse et courageuse aventure. Les intéressants détails que nous fournit le jeune explorateur sur son équipement, sur ses approvisionnements, sur les agréments et les difficultés de la route ; le récit fort simple et très vivant des dangers affrontés et surmontés, nous donnent une idée exacte de la rude existence à laquelle il s'est condamné pendant de longs mois, pour arriver finalement à couvrir à peine ses dépenses par l'extraction de vingt kilogrammes d'or. « Je serais heureux, conclut-il, si, au prix des privations et des fatigues que j'ai souffertes, je pouvais détourner un seul de mes semblables d'illusions mortelles. »

C'est, en effet, au péril de la vie que les chercheurs d'or pénètrent dans les régions glacées de l'Alaska ; et, une fois arrivés, les difficultés ne font que commencer pour eux. Si encore le résultat était certain ; mais, le plus souvent, les fameuses pépites se dérobent, et une amère déception succédera à de folles espérances. « Où sont les richesses de ce territoire désolé ? Dans ces cabines qu'Ogilvie nous décrit pleines de tonnes d'or, je n'ai rencontré que de pauvres gens en haillons sales, des larves d'hommes, souvent dévorés par les insectes, mal logés, mal nourris, dans l'état le plus misérable. » Pour confirmer ses observations, M. Ruggieri nous raconte la « triste histoire » d'un certain Tooley, auquel il a eu le bonheur de sauver la vie. Cet épisode est à la fois navrant et touchant ; car ce Tooley, apprenant plus tard que son sauveur était lui-même tombé malade, accourut près de lui et lui prodigua les soins les plus dévoués.

L'auteur a joint à son récit une description du pays des Esquimaux. Ces pages sont d'une lecture aussi agréable qu'instructive. Quant au vocabulaire esquimau, qui termine le volume, j'avoue que sa place, à la fin d'un livre écrit surtout pour décourager ceux qui voudraient tenter la fortune en Alaska, m'a fait plutôt l'effet d'un divertissement que d'un renseignement[1].

Adrien Houard.

1. P. 261. « On disait que ce territoire (il s'agit du Norh West Territory) appartient à la Grande-Bretagne, *qui l'a acheté, avec le Dominion du Canada, à la France.* » Cette phrase est un contresens historique.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS RELIGIEUSES

P. L. Briaux, S. J. — **Le Sacré Cœur et la France.** Société de Saint-Augustin. Desclée, de Brouwer et Cᵉ. Ouvrage illustré. Gr. in-8, pp. 304.

En tête de ce livre, on pourrait écrire : Tableau des principales faveurs divines accordées à la nation française; mais le titre choisi par le P. Briaux a le mérite d'être plus suggestif et d'indiquer le mobile secret des bienfaits décrits dans le cours de l'ouvrage : ce ressort caché, c'est l'amour, et, par conséquent, le Cœur sacré de Jésus.

Dès les premières pages, nous entrevoyons le Christ, incliné vers la patrie qui sera la France, comme une mère se penche vers le berceau qu'elle prépare pour sa fille privilégiée. Du jour où la jeune nation se tourne vers Lui, à la suite de son roi Clovis, le Seigneur la traite en enfant de prédilection. Les hauts faits des croisés, les exploits plus admirables encore de Jeanne d'Arc ne révèlent pas seulement que le bras de ces héros est soutenu par le bras du Tout-Puissant; ils laissent déjà pressentir l'ardente reconnaissance de leurs arrière-neveux pour le Divin Cœur.

Après l'avoir longtemps senti palpiter pour elle, tout en restant caché à ses regards, voici que la France du dix-septième siècle l'aperçoit enfin à découvert; il se dévoile comme pour se donner plus complètement et sceller, par cette dernière manifestation, toutes les faveurs précédentes.

L'auteur observe modestement qu'il n'a point fait un ouvrage de critique historique, qu'il a seulement exposé les principaux faits, attestant les intimes rapports du Christ avec la nation française. En le lisant, en effet, on est beaucoup moins saisi par la science et l'art de l'écrivain que par le ton ému, le zèle ardent de l'apôtre. Il est bien probable que le chapitre premier, où il parle du séjour dans les Gaules de Marie-Madeleine, de Marthe et de Lazare, ainsi que de l'origine apostolique de plusieurs de nos églises, ne sera guère goûté par l'école nouvelle d'historiens, dont l'influence pourtant va grandissant. Au moins, à défaut de créance complète, accorderont-ils à l'auteur, sans restriction aucune, toutes leurs sympathies.

Des critiques minutieux relèveront peut-être de rares fautes, échappées à la rapidité des corrections, comme de placer en Égypte la ville où mourut saint Louis, et de reculer jusqu'à l'an 793 l'écrasement des Sarrasins par Charles Martel. François Tournebize.

ENSEIGNEMENT

Haguenin, agrégé de l'Uni-

versité. — **Notes sur les universités italiennes**. Paris, Chevalier-Marescq, 1901. In-18, pp. 144.

Insuffisantes pour donner une idée complète de l'enseignement supérieur en Italie, les *Notes* de M. Haguenin sont pourtant significatives. Quelques programmes détaillés de cours, quelques silhouettes de professeurs indiquent, mieux parfois que de longues considérations, l'état d'une faculté. M. Haguenin ne parle que de la Sicile et de Turin. Et puis, ses renseignements sont trop sommaires. Pourquoi ne pas attendre d'avoir tout vu et tout étudié pour donner un tableau achevé de la pensée italienne? Paul Dudon.

Marius Dejey. — **Le Séjour de Lamartine à Belley**. Lyon, Vitte, 1901. Pp. xii-448.

Ces pages consacrées à un collégien devenu illustre sont une troisième édition revue et augmentée. L'auteur a pu mettre la main sur des cahiers d'écolier, sur des palmarès vénérables qui aident à préciser un peu mieux ce que pouvait être, en 1807, la vie intellectuelle d'Alphonse de Lamartine, dans ce collège de Belley où les Pères de la Foi — qui n'étaient pas des jésuites — représentaient la liberté d'enseignement; liberté précaire et incertaine, qui ne dura guère, et que Napoléon fit définitivement disparaître en organisant l'Université, fabrique officielle et unique des esprits cultivés.—Au moins ce despote avait-il la franchise de dire qu'il voulait être le seul maître. Paul Dudon.

QUESTIONS SOCIALES

Paul Strauss, sénateur. — **Assistance sociale. Pauvres et mendiants**. Paris, Alcan, 1901. In-8, pp. 304.

Le directeur de la *Revue philanthropique* est tout qualifié pour parler d'assistance. Son livre est à la fois historique et pratique. Il raconte les bienfaits des institutions passées; il expose ce qui se fait, chez nous et à l'étranger, pour le soulagement de la misère; il indique aussi ce qui devrait se faire. M. Strauss est un laïciste et un solidariste convaincu: les nations, pour lui, sont en pertuelle marche vers un progrès toujours réalisé et toujours idéal. Il compte, pour le règne de la justice, sur une cité future toute terrestre. La Révolution de 1789 sera alors achevée. Ces théories, fort discutables, ne sont pas sans influence, çà et là, dans le volume; elles inclinent l'auteur vers certaines formes de l'assistance, le détournent de certaines autres; il garde cependant assez de liberté d'esprit pour ne point dire du mal de la charité chrétienne; c'est un mérite.

Le livre est d'une ordonnance un peu lâche; mais chaque chapitre est bien informé et d'une exposition nette. Paul Dudon.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Eugène Darcy, lieutenant de vaisseau. — **La Défense de la légation de France**. Paris, Challamel, 1901. In-18, pp. viii-248.

La défense de la légation de

France à Pékin, au cours de la dernière guerre chinoise, mérite un souvenir. Le livre de M. Darcy le gardera. Il est écrit par un chef militaire, avec la brièveté et l'exactitude d'un journal de bord; mais les choses y parlent d'elles-mêmes; et, chaque jour des trois mois de siège révèle, avec le courage tenace des marins, gardiens de notre honneur là-bas, comme une persévérante protection de Dieu, sur ce lambeau de terre où une poignée d'hommes, dans des maisons en ruines, ont tenu tête à des bandes de soldats et de brigands qui auraient dû, cent fois, les écraser.

Paul Dudon.

Mgr Bernier, évêque d'Orléans (1762-1806). Orléans, Herluison. In-8, pp. 68.

M. le chanoine Cochard, qui recueille avec soin les souvenirs de l'église d'Orléans, a tenté, dans une courte esquisse biographique, une réhabilitation de Bernier. Je crains que le personnage ne demeure encore suspect et inexpliqué. Il a compris nettement la situation politique et religieuse au commencement du Consulat; et on l'a accusé d'avoir trahi la Vendée et l'Église. Je sais bien que, parfois, des partis raisonnables et conciliants prennent, aux yeux des passionnés, un faux air de lâcheté. Mais M. Cochard ne pense-t-il pas que Bernier, avec le mérite d'avoir vu juste dans la conclusion des guerres de Vendée et dans le concours à prêter à Bonaparte pour la restauration du culte, a eu le tort d'être ambitieux, personnel et intrigant, là où il aurait fallu rester un homme de Dieu? « La politique a empoisonné son épiscopat », disait Portalis. N'a-t-elle pas empoisonné toute sa vie?

La brochure de M. Cochard, intéressante, bien informée, ne saurait, je crois, empêcher ces questions d'être posées.

Paul Dudon.

Uzureau (abbé), directeur de l'*Anjou historique*. — **Tableau de la province d'Anjou (1762-1766)**, In-8, pp. 176. — **Les Premières Applications du Concordat dans le diocèse d'Angers (1801-1803).** In-8, pp. 106.

Le premier de ces travaux n'est que la publication d'un manuscrit où les deux intendants, Lescalopier et Pierre du Cluzel firent réunir tout ce qui pouvait donner l'idée de leur généralité de Tours. M. Uzureau en distrait ce qui concerne l'Anjou. — L'autre opuscule du même auteur met en œuvre les documents angevins sur l'organisation du diocèse d'Angers en 1802. Ces sortes de monographies sont absolument indispensables pour mesurer les premiers effets du Concordat. Et il est à souhaiter que dans chaque diocèse M. Uzureau trouve des émules.

Paul Dudon.

Bonneau (abbé). — **Notes pour servir à l'histoire du clergé de l'Yonne pendant la Révolution (1790-1800).** Sens, Duchemin. In-8, pp. II-155.

Ce travail consciencieux a été fait aux Archives départementales de l'Yonne. Il présente une no-

menclature aussi complète que possible des prêtres des diocèses de Sens et d'Auxerre mentionnés dans ces documents. La plupart, et cette constatation est douloureuse, prêtèrent tous les serments successivement imposés par la tyrannie des factions parvenues au pouvoir. M. l'abbé Bonneau, avec une modération qui s'inspire plutôt de l'observation exacte des faits que des théories générales, plaide en leur faveur les circonstances atténuantes. Assurément, ces considérations sont dignes d'intérêt, et peuvent faire amnistier les *individus* par le jugement de la postérité. Un grand nombre de ces assermentés se rétractèrent publiquement; mais les municipalités, bienveillantes, évitèrent de signaler sur leurs registres soit la restriction, soit les rétractations. Plusieurs prêtres bénéficièrent de ce silence et de l'équivoque qui en résulta. Puis, l'exemple du trop célèbre cardinal archevêque de Sens, Loménie de Brienne, dut exercer une contagieuse influence. Les religieux imitèrent, d'ailleurs, le clergé séculier dans une triste proportion. Plus belle est l'attitude du doyen du chapitre de Sens, L'Hermitte de Champertrand. Il monta sur l'échafaud, le 10 mai 1794, à côté de Madame Élisabeth de France.

M. l'abbé Bonneau a fait une œuvre utile en fixant ces souvenirs historiques. Henri Chérot.

Raoul de Lagnardière. — **En Espagne**. Paris, Paillard, 1901. In-18, pp. 365.

C'est une suite d'impressions en face des monuments et des mœurs que rencontre un étranger faisant le tour de la péninsule. Comme dans les guides, presque tout est mentionné, — mais avec une note personnelle et rapide de voyageur distingué et sensible. L'auteur n'a voulu, en rien, rivaliser avec Gustave Doré, Théophile Gautier, ou René Bazin. De ce pays et de ce peuple espagnols si intéressants et si différents de nous, quoique latins, il a voulu dire ce qui vient à l'esprit d'un homme de cœur qui les visite. Il le dit sans grand relief, mais non sans agrément.

Paul Dudon.

Stella. — **Neuf jours à Rome**. Reims, Monce, 1901. In-18, pp. 214.

Il y a beaucoup de simplicité et de franche piété dans ces lettres d'une pèlerine de la Ville éternelle. Peut-être les lecteurs que l'auteur a en vue n'en demanderont-ils pas davantage.

Paul Dudon.

Charles Diehl, chargé de cours à la Sorbonne. — **En Méditerranée**. Paris, Colin, 1901. In-18, pp. 286.

M. Diehl continue à nous raconter ses excursions d'historien et d'artiste. Spalato, Zara, Serajevo, Delphes, l'Athos, Stamboul et Jérusalem : quel incomparable champ de souvenirs et quels panoramas splendides ! Les ruines romaines et chrétiennes de Dalmatie, celles de Delphes, celles de Jérusalem me paraissent avoir particulièrement saisi l'âme de l'écrivain. Ses pages s'en ressentent : à leur précision habituelle il se joint une chaleur d'é-

motion esthétique et religieuse qui révèle l'homme, sans faire aucun tort à l'érudit. Paul Dudon.

Almada Negreiros. — **Ile de San Thomé. Colonie portugaise.** Paris, A. Challamel, 1901. Pp. 166; avec deux cartes et simili-gravures.

Cette notice historico-économique de l'*île de San Thomé* est d'autant plus intéressante qu'elle contient la démonstration pratique de l'importance de cette colonie tropicale pour le gouvernement portugais. Nous y trouvons, en effet, la reproduction du catalogue et l'étude des produits présentés par cette île à l'Exposition universelle de Paris l'an dernier. Elle ne comprend pas moins de soixante-quatre pages, soit plus du tiers du volume, dont quarante-deux pages sont occupées par la troisième partie : le vocabulaire portugais, français et anglais des mots et noms indigènes contenus dans cet ouvrage, et de ceux les plus usités dans le langage vulgaire des habitants. La partie historique et géographique n'a donc que quarante-quatre pages dont huit sont prises par des tableaux statistiques de la poste, des douanes et de l'observation météorologique.

L'histoire des habitants de cette petite île semble donc être celle d'un peuple heureux, bien que fortement mélangé comme races. En effet, sur une population de trente-cinq mille âmes, on y trouve seulement deux mille cinq cents Européens (Portugais ?) contre dix-huit mille nègres d'Angola ; deux mille descendants de nègres de Mina, quinze cents esclaves noirs libérés en 1876 que l'on désigne sous le nom de Gregorianos, du nom de leur libérateur ; ajoutez-y les Dahoméens, les nègres de Lagos dits Anagos, les naturels du Congo appelés Cabindas, ceux de Sierra Leone et d'Acra ; enfin les coolies chinois introduits depuis 1895, et vous aurez une idée de la composition de la population. Celle-ci paraît vivre en paix, son histoire proprement dite tenant tout entière en moins de deux pages. Or elle date du 21 décembre 1470, jour de la Saint-Thomas (d'où le nom de l'île), où l'île fut découverte par Joao Pecho de Santarem et Pecho d'Escobar. Il n'en est rien cependant, puisqu'après l'abandon où la laissèrent les Portugais en 1580 les habitants noirs se firent des guerres acharnées, telles qu'en 1810 l'île ruinée était pour ainsi dire officiellement abandonnée. Les plantations de café commençaient à lui donner une nouvelle vie quand l'abolition de l'esclavage en 1875 vint entraver de nouveau son développement. Elle commence à se relever, « grâce aux efforts surhumains et à la persévérance patriotique d'une poignée de vaillants pionniers qui, presque sans capitaux et au risque de leur vie, en ont fait une des plus jolies, et certainement une des plus riches colonies du monde entier ». M. Almada Negreiros a fait là œuvre patriotique en même temps qu'œuvre utile et intéressante.

A.-A. Fauvel.

ROMANS

Paul Croiset. — **L'Or vaincu.**

Paris, Gautier, 1901. In-18, pp. 302.

Excellent roman à mettre aux mains des élèves de l'enseignement libre et catholique. C'est la mise en scène de la guerre des Boers. Mais point de récits de combats, ni de descriptions de choses connues. Le drame est surtout psychologique. Marcel, le fils d'un libraire du quartier Saint-Sulpice, tourne mal, passe par les compagnies de discipline, se venge de son vieux père en allant faire fortune au Transvaal, dans la Compagnie du *Veau d'or*, et revient à Paris narguer sa famille en menant la grande vie. Mais arrive la guerre, suivie du krach des mines. Le *Veau d'or* sombre dans l'effondrement général. Marcel, ruiné, revient au pays et se convertit. Alors le pavé de Paris lui brûle les pieds. Il n'y tient plus, quand il entend raconter les exploits de Villebois-Mareuil et les hauts faits des chefs de commandos. Il repart pour les républiques africaines, et il y lutte encore.

Henri Rochet.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Septembre 10. — A **Paris**, Mgr Henry, évêque de Grenoble, fait auprès de M. Waldeck-Rousseau une démarche en faveur des religieux de la Grande Chartreuse.

— A **Lima**, démission du cabinet péruvien.

11. — A **Dantzig**, entrevue du tsar Nicolas II et de Guillaume II, empereur d'Allemagne.

— De **Pretoria**, lord Kitchener télégraphie que lord Methuen a battu à Great-Marien les généraux boers von Konder et Delarey.

12. — A **Berlin**, M. Kauffmann, dont l'élection n'avait pas une première fois été sanctionnée par le gouvernement, est réélu bourgmestre par 109 voix sur 124; les quinze autres bulletins étaient blancs.

14. — A **Buffalo**, mort de M. Mac-Kinley, président de la République des États-Unis. M. Mac-Kinley était né à Niles (Ohio), le 29 janvier 1843. A dix-huit ans, il interrompit ses études à l'Albany College pour s'enrôler dans l'armée de l'Union, les reprit après la guerre, et se fit inscrire au barreau de Canton (Ohio). Élu, en 1876, membre de la Chambre des représentants; puis, douze ans plus tard, président de la Commission des voies et moyens, il fut élevé, en mars 1897, à la présidence de la République. Cette première présidence fut signalée par le vote du tarif Dingley et la guerre hispano-américaine. Réélu en 1900, M. Mac-Kinley venait de faire une profession de foi libre-échangiste, lorsqu'il fut victime de l'attentat de Czolgosz.

— M. Roosevelt, vice-président, prête serment comme président des États-Unis. M. Roosevelt a débuté dans la vie politique par sa fameuse campagne contre Jay Gould et les « rois de l'or », ceux qu'il appelait la « classe criminelle riche ». Chef de la police à New-York, membre de la Commission des réformes civiles, sous-secrétaire d'État à la marine, il s'est signalé par son ardeur et son énergie à réprimer les abus. Colonel pendant la guerre contre l'Espagne, il se distingua surtout à la bataille de Santiago de Cuba.

15. — A **Lourenzo-Marquès**, M. Nicolland, consul de France, proteste auprès du gouverneur portugais de Delagoa-Bay contre l'arrestation de MM. Hirsch et Tissot, inculpés de contrebande de guerre. Les deux négociants sont relaxés.

— A **Morlaix**, dans le Finistère, élection de M. Cloarec, républicain, en remplacement de M. Armand Jaouen, député progressif, décédé.

— Dans l'**Afrique australe** expire aujourd'hui le délai accordé par

lord Kitchener aux combattants boers qui n'ont pas encore fait leur soumission. L'opinion générale est que la proclamation du généralissime anglais a manqué son but. Botha, Dewet, Steijn, et les autres chefs transvaliens ou orangistes sont décidés à continuer la lutte.

16. — A **Rome**, S. S. Léon XIII reçoit en audience les pèlerins français. Sur son désir, formellement exprimé, aucun discours n'est prononcé.

17. — A **Dunkerque**, M. Émile Loubet, président de la République française, inaugure le nouvel hôtel de ville.

— A **Paris**, le général Florentin, gouverneur de Paris, atteint par la limite d'âge, passe au cadre de réserve. Son successeur est le général Faure-Biguet.

18. — A **Dunkerque**, arrivée du tsar et de la tsarine. M. le président Loubet va sur le *Cassini* à la rencontre du *Standart* qui porte les souverains russes. Les deux chefs d'État, montés sur ce dernier navire, passent la revue de l'escadre du Nord.

M. A. Dumont, maire de Dunkerque, offre au tsar, à son débarquement, le pain et le sel, suivant la coutume russe. Dix marchands de la halle présentent à la tsarine un poisson d'argent doré sur un coussin de soie.

Au banquet, les toasts suivants sont prononcés. M. le président de la République prend le premier la parole :

Sire,

Au nom de la France, qui dès la nouvelle de Votre prochaine arrivée, a manifesté sa joie par l'organe des Conseils généraux qu'elle venait d'élire, je prie Votre Majesté d'agréer mes souhaits de cordiale bienvenue.

Dans cette visite, à laquelle, comme il y a cinq ans, la gracieuse présence de Sa Majesté l'Impératrice ajoute tant de charme, la République française se plait à voir une preuve de la bonne impression que Vous avez gardée de Votre premier séjour parmi nous. Le pays tout entier y est d'autant plus sensible que cette nouvelle visite s'adresse plus particulièrement à son armée et à sa marine. Elles sont l'objet l'une et l'autre de son incessante sollicitude, et il sait que, protégé par elles, il peut avec sécurité, avec dignité, poursuivre son labeur opiniâtre et fécond.

Les acclamations de nos marins sur Votre passage sont celles qui, sur tous les points de la France, salueraient les souverains aimés de la grande nation qu'unit à la nôtre, avec des sympathies communes et des intérêts concordants, la politique chaque jour plus intime de leurs gouvernements.

Sire,

La marine française Vous est profondément reconnaissante de l'honneur que Vous venez de lui faire : et, traduisant ses sentiments, je lève mon verre à la gloire du règne de Votre Majesté, au bonheur de Sa Majesté l'Impératrice, de Sa Majesté l'Impératrice Marie, et de la famille impériale, au succès de la vaillante marine russe, qui, hier encore, fraternisait avec la nôtre dans les mers de l'extrême Orient.

L'empereur de Russie répond en ces termes :

Nous éprouvons, l'Impératrice et Moi, un plaisir tout particulier à revenir

en France, au milieu de la nation amie et alliée, et Nous sommes profondément touchés de l'accueil si sympathique qui Nous est fait. C'est avec la plus vive satisfaction que je viens d'admirer la splendide escadre du Nord, et je vous remercie bien sincèrement, monsieur le Président, de m'avoir offert ce frappant spectacle à mon arrivée dans les eaux françaises. Je bois à la prospérité de la flotte française, qui fraternisait avec la mienne dans les mers de l'extrême Orient ; à la vôtre, monsieur le Président, et à celle de la France entière !

Dans la soirée le train présidentiel, emmenant les hôtes impériaux, part pour Compiègne.

M. Chovel, maire de la ville, reçoit les souverains à la gare, et offre à l'impératrice un vase en argent ciselé.

— De **Prétoria**, une dépêche de lord Kitchener annonce la capture d'un détachement anglais.

— En **Écosse**, violent tremblement de terre.

19. — De **Compiègne**, M. le président de la République et ses invités se rendent aux manœuvres de l'Est.

Le thème des manœuvres est l'attaque de la ville de Reims par les 1er, 2e, 6e et 20e corps.

Les forts de Reims sont supposés défendus par une forte armée.

Le tsar s'intéresse particulièrement à l'artillerie, et se fait notamment expliquer le mécanisme de la pièce de 75.

Déjeuner au fort de Witry, où s'échangent, à la louange de l'armée française, les toasts dont voici le texte :

Sire,

Je suis heureux de transmettre à Votre Majesté le salut et les remerciements de l'armée, fière et reconnaissante de l'intérêt que Vous venez de lui témoigner.

Si, d'un même cœur, la France et la représentation de la France s'appliquent à doter l'armée de tout ce qui peut porter sa force au plus haut point, l'armée, de son côté, met toute son âme à pouvoir répondre à tout moment à l'appel de la France.

La présence de Votre Majesté à ces manœuvres constitue pour elles, en même temps qu'une récompense très haute, le plus puissant des encouragements. Les chefs le savent, les troupes le sentent, et je me fais avec joie leur interprète en levant mon verre en l'honneur de Votre Majesté et de Sa Majesté l'Impératrice, et en buvant à la gloire de l'armée russe, unie à la nôtre, comme l'a dit à Châlons Votre Majesté, par un profond sentiment de confraternité d'armes.

Monsieur le Président,

Les manœuvres auxquelles nous venons d'assister m'ont permis d'apprécier personnellement le degré de perfection de la brillante armée française, et je m'en réjouis de cœur comme d'un objet de légitime orgueil pour la France amie.

Je bois à la brave armée française, à sa gloire, à sa prospérité, et j'aime à la considérer comme un puissant appui des principes d'équité sur lesquels reposent l'ordre général, la paix et le bien-être des nations.

— A **Reims**, les souverains visitent la cathédrale, où le cardinal Lan-

génieux leur fait vénérer des reliques de la vraie Croix, une Sainte-Épine et la Sainte-Ampoule.

— A **Alger**, M. Antonini, premier adjoint, est élu maire en remplacement de M. Max Régis.

— De **Prétoria** lord Kitchener télégraphie, annonçant deux nouveaux succès des Boers. Le Natal est envahi.

20. — A **Compiègne**, troisième journée des fêtes franco-russes.

L'empereur et l'impératrice tiennent sur les fonts baptismaux la petite-fille du marquis de Montebello.

— A **Canton**, obsèques du président Mac-Kinley.

21. — A **Bétheny**, l'empereur Nicolas II passe la revue des troupes françaises au nombre de 140 000 hommes.

Il reçoit M. Dausset, président du Conseil municipal de Paris, et assiste au dernier banquet où sont portés deux toasts célébrant l'union intime des deux pays alliés. En voici le texte :

Sire,

En remerciant, au nom de la République française, Votre Majesté et Sa Majesté l'Impératrice d'avoir bien voulu assister aux spectacles réconfortants de ces derniers jours, ma pensée se reporte au grand acte politique qui les a précédés et qui leur donne toute leur signification.

Préparée et conclue par votre auguste père l'empereur Alexandre III et par le président Carnot, solennellement proclamée à bord du *Pothuau* par Votre Majesté et par le président Félix Faure, l'alliance de la Russie et de la France a eu le temps d'affirmer son caractère et de porter ses fruits.

Si nul ne peut douter de l'idée essentiellement pacifique d'où elle est sortie, nul non plus ne saurait méconnaître qu'elle a contribué puissamment au maintien de l'équilibre entre les forces européennes, condition nécessaire d'une paix, qui, pour être féconde, ne pouvait demeurer précaire.

Elle s'est développée avec les années, et les questions qui ont surgi l'ont trouvée vigilante, résolue, conciliant ses propres intérêts et les intérêts généraux du monde, modérée parce que forte, et d'avance acquise aux solutions qu'inspirent la justice et l'humanité.

Le bien qu'elle a fait est le gage de celui qu'elle fera encore, et c'est avec cette pleine confiance qu'après avoir donné un pieux souvenir aux nobles fondateurs de l'œuvre, dont cette journée est la magnifique consécration, je lève mon verre :

A la gloire et au bonheur de Votre Majesté, de Sa Majesté l'Impératrice et de toute la famille,

A la grandeur et à la prospérité de la Russie, amie et alliée de la France.

L'empereur a répondu :

Monsieur le président,

Au moment de quitter la France, où encore une fois nous venons de jouir d'un accueil si cordial et chaleureux, je tiens à vous exprimer notre sincère gratitude et notre vive émotion.

Nous garderons à jamais, l'impératrice et moi, le précieux souvenir de ces quelques jours si remplis d'impressions profondément gravées dans nos cœurs, et nous continuerons, de loin comme de près, à nous associer à tout ce qui concerne la France amie.

Les liens qui unissent nos pays viennent de s'affirmer encore, et de recevoir une nouvelle sanction dans les témoignages de sympathie réciproque qui se sont manifestés avec tant d'éloquence ici et ont trouvé un écho si chaleureux en Russie.

L'union intime de deux grandes puissances animées des intentions les plus pacifiques, et qui, tout en sachant faire respecter leurs droits, ne cherchent à porter aucune atteinte à ceux des autres, est un élément précieux d'apaisement pour l'humanité entière.

Je bois à la prospérité de la France, de la nation amie et alliée, de la brave armée et de la belle flotte françaises.

Laissez-moi vous renouveler tous nos remerciements, monsieur le président, et lever mon verre en notre honneur.

Avant de repasser la frontière française, le tsar envoie à M. Émile Loubet le télégramme suivant :

Pagny-sur-Moselle, 9 h. 40 soir.

Son Excellence M. Émile Loubet, président de la République française. Paris.

Sous l'impression lumineuse des quelques jours passés en France, nous tenons, l'impératrice et moi, à vous renouveler la vive expression des sentiments qui nous animent en quittant le sol français.

Profondément émus, nous vous prions, monsieur le président, d'agréer notre sincère gratitude et de vouloir bien en être l'interprète auprès de tous ceux qui, avec une cordialité touchante, ont pris part aux témoignages dont nous avons été l'objet.

C'est à la nation française, si aimée et appréciée par la Russie, que nous adressons nos sincères remerciements, en y joignant les vœux les plus chaleureux. NICOLAS.

22. — A **Lubeck**, ouverture du douzième congrès socialiste.

— De **Prétoria**, lord Kitchener annonce des succès mêlés de revers.

— En **France**, à mesure qu'approche le terme du délai fixé pour la demande d'autorisation, un grand nombre de communautés se dispersent ou prennent la route de l'exil.

D'autres, pour des motifs divers, et, le plus souvent, sous l'empire d'une nécessité qu'elles jugent inéluctable, se résignent à se faire reconnaître.

Paris, le 25 septembre 1901.

Le Secrétaire de la Rédaction :

ÉDOUARD CAPELLE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LE DEVOIR DE L'HEURE PRÉSENTE

Il n'y a pas longtemps, la supérieure d'un monastère voyageait à l'étranger, en quête d'un abri pour ses filles. Présentée à un haut personnage, elle lui exposa l'objet de sa démarche. « Que voulez-vous que j'y fasse ?» lui fut-il répondu : « les Français ont l'habitude de se manger entre eux ; tâchez de vous arranger. »

Devant ce congé, signifié d'une façon un peu brutale, la supérieure se retira. Elle rentra en France « pour tâcher de s'arranger » ! Mais avec qui ?...

Nos voisins, alliés ou adversaires, n'arrivent pas à comprendre ce qui se passe chez nous. Les mieux disposés à notre égard en sont réduits à dire : Pauvre pays ! C'est la honte et le plus cruel supplice du moine obligé d'aller mendier la liberté au delà des frontières.

Voilà plus de vingt ans qu'une moitié de la France s'applique à molester l'autre. Les bons eux-mêmes se divisent, s'opposent les uns aux autres. Que cela soit néfaste aux intérêts de tous, rien de plus clair, de plus souvent répété ; et pourtant cette guerre ne s'apaise de temps à autre que pour recommencer de plus belle.

Ce qu'il y a d'anormal dans nos discordes, c'est qu'elles sont fomentées par ceux-là mêmes qui, d'office, ont le devoir rigoureux de prévenir ou d'éteindre la guerre entre citoyens. Du poste éminent qu'ils occupent, les modérateurs de la chose publique ne devraient laisser tomber sur la foule que des appels à la concorde. Or, il se trouve que, chez nous, gouvernants et législateurs sont, avant tout, les hommes d'un parti. Subordonnant la conduite des affaires à la satisfaction de sa rancune, la majorité passe le meilleur de son temps à vexer la minorité.

Grâce à cette façon détestable d'entendre le gouvernement et la représentation nationale, nous avons deux Frances prêtes à en venir aux mains. Et du train dont les choses vont depuis

quatre ans, les pires violences ne sont-elles pas à craindre?

Nos dissensions seraient bien atténuées, peut-être même auraient-elles déjà pris fin, si le pays n'avait eu journellement l'écho des excitations malsaines dont retentit la tribune du parlement. Les scènes violentes, souvent grossières, du Palais-Bourbon s'en vont partout réveiller au fond des âmes des passions mal éteintes. En lisant le compte rendu de ces séances, l'électeur s'échauffe, se met à l'unisson de son député; il sent s'allumer en lui la cupidité, la haine, l'instinct des excès, le désir mauvais de tracasser quiconque n'est pas de son opinion. Le débridement des idées, la violence de langage qui éclatent au club, au café, et dans la plupart de nos réunions publiques; les vexations mesquines, mais implacables dont se poursuivent les habitants d'un même village, ont leur modèle dans les mœurs de la Chambre et du Sénat. L'atmosphère de haine qui a fini par rendre le Palais-Bourbon inhabitable à l'auteur des *Morts qui parlent*, tend à devenir, suivant d'ailleurs une loi naturelle, l'atmosphère du pays entier.

Aux excès de nos législateurs s'ajoutent, quand ils ne les préviennent pas, les excès du gouvernement lui-même. Au lieu de se contenir dans les justes bornes de leurs attributions, les pouvoirs publics, par faiblesse ou calcul, s'égarent sur toutes choses, se permettent tous les empiétements. Au lieu de bannir la politique des régions où jamais son influence ne devrait se faire sentir : l'église, l'école, le tribunal, la caserne; à dessein, on l'y introduit. Un prêtre, un instituteur, un juge, un officier, un ingénieur ne sauraient être aptes à remplir leurs fonctions respectives s'ils ne pensent pas comme le ministre d'aujourd'hui! Comment s'y prendront-ils pour penser comme celui de demain?

En se présentant devant les chambres, un ministère promet hardiment ce qu'il sait ne pas pouvoir tenir; une fois en place, il ne se soucie plus de son programme. La majorité lui continue quand même sa confiance, disons mieux, sa complicité; plutôt que de le désavouer, elle se déjugera trois fois dans une même séance.

Au lieu de barrer la voie au flot des passions subversives de l'ordre social, voilà un quart de siècle que la suprême

habileté de nos gouvernants consiste à le jeter sur les partisans de l'idée religieuse. On ne compte plus les lois, les décrets, les mesures administratives dont l'unique but est d'entraver le libre exercice du culte catholique : culte pourtant de l'immense majorité des Français, et solennellement garanti par un Concordat ! Expulsion violente des religieux, restriction de la liberté de l'enseignement supérieur, loi sur le divorce, laïcisation des écoles primaires et des hôpitaux, service militaire obligatoire pour les ecclésiastiques, asservissement des fabriques, impôt exceptionnel sur les biens des communautés religieuses, enfin la récente loi contre les congrégations, qui, d'un même coup, atteint gravement la liberté individuelle, la liberté d'enseignement et le droit de propriété : telles sont les étapes victorieusement parcourues dans la campagne antireligieuse menée par la troisième République.

Encore n'ai-je rien dit des processions interdites, des croix enlevées du cimetière, de l'école, du prétoire et de la place publique. Que de fois on a infligé un blâme public et des peines pécuniaires à ceux de nos prêtres et de nos évêques coupables d'avoir élevé la voix pour défendre les intérêts dont ils ont reçu la garde ! Est-il rare de voir des catholiques pratiquants écartés sans façon des emplois publics ; ou, s'ils les occupent déjà, soumis à une étroite surveillance, comme si le seul fait d'aller à la messe constituait une présomption contre leur capacité ou leur fidélité ? Que penser de l'odieuse servitude qu'on fait peser sur tous les fonctionnaires, depuis le généralissime jusqu'au plus modeste cantonnier ? Ces malheureux — le mot n'est pas trop fort — se voient ravir un droit primordial, cher entre tous, celui de faire élever leurs enfants par des maîtres de leur choix.

Toutes ces mesures aggravent, chaque jour, le conflit qu'à dessein on veut créer en France entre la religion catholique et les institutions publiques.

*
* *

Pour se faire encore illusion sur le caractère et le but précis de cette politique que nos adversaires affectent d'appeler *anticléricale*, — par euphémisme, sans doute, — il faut

être décidé à ne pas vouloir comprendre, pour se dispenser d'agir. Le sophisme de Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », a pu faire des dupes, il y a vingt-cinq ans ; mais comment croire encore aujourd'hui que la guerre n'est pas déclarée à la religion catholique elle-même, qu'il s'agit seulement de défendre la République contre des monarchistes qui mettent l'influence religieuse au service de leur parti ?

Il y a quatre ans, quand la gauche faisait de l'opposition à M. Méline, les radicaux socialistes n'osaient pas encore sortir de l'équivoque traditionnelle. Le jour où le président du Conseil d'alors leur reprocha de s'en prendre à l'idée religieuse elle-même, ils protestèrent bruyamment de leur respect pour la liberté de conscience. Ils n'en voulaient qu'aux Jésuites, dont M. Méline s'était fait l'homme de paille. Depuis, les choses ont bien changé, et ce n'est pas le moindre bénéfice réalisé par nous sous le ministère Waldeck-Millerand que d'avoir enfin à faire avec des adversaires dont les positions sont à ciel ouvert.

Jusqu'ici on taxait facilement de crédulité ceux qui dénonçaient les intrigues ténébreuses des francs-maçons dans le Conseil du gouvernement et les délibérations de la Chambre. A l'heure actuelle, plus de doute possible. Cette influence extra-parlementaire est revendiquée par les Loges, proclamée dans les convents par les FF.·. Brisson et Bourgeois, avouée en pleine Chambre par les FF.·. Rabier, Levraud et l'élite de la majorité. Au reste, il suffit de comparer les comptes rendus des séances du parlement avec ceux des assemblées maçonniques pour constater, de part et d'autre, le même esprit, les mêmes projets, et, peu s'en faut, les mêmes noms.

Au cours des discussions sur la loi contre les congrégations religieuses, M. Waldeck-Rousseau a bien essayé de louvoyer encore et de donner le change aux naïfs ; mais ses amis ont brutalement déchiré les voiles sous lesquels il espérait se dissimuler. M. Viviani à la Chambre, MM. Delpech et Destieux-Junca au Sénat, ont changé la vieille formule en cette autre qui a, au moins, le mérite de la franchise : « Le catholicisme, voilà l'ennemi ! »

Il y a quatre mois, dans la séance du 28 juin, les orateurs de

l'opposition ont amené ceux de la majorité ministérielle à proclamer sans ambages que, par cette loi, ils entendaient bien commencer une guerre efficace contre le catholicisme. La loi contre les congrégations n'est qu'un premier assaut ; d'autres vont suivre : la dénonciation du Concordat, la séparation de l'Église et de l'État, la suppression de l'indemnité allouée aux évêques et aux curés, la confiscation des édifices religieux, l'assimilation des églises aux lieux vulgaires de réunions, etc...

M. le comte Albert de Mun pouvait dire à la Chambre : « La majorité qui soutient M. le président du Conseil s'est chargée de répondre aux déclarations rassurantes que celui-ci faisait l'autre jour au Sénat. Personne n'a oublié le discours mémorable de M. Viviani qui restera, malgré l'abondance des discours et des affiches, le mieux compris de tous. M. Viviani, qui est un élément indispensable de la majorité ministérielle, ne se contente pas de la suppresssion des congrégations, autorisées ou non, il voit, dans la loi, le commencement de la guerre contre l'Église catholique, qui est l'alpha et l'oméga de son parti. D'autre part, dans le récent congrès retentissant où le parti radical a formulé son programme en vue des élections, la loi des associations a été présentée comme devant amener la fin des congrégations et leur arracher l'enseignement de la jeunesse. »

Ces paroles de l'orateur catholique ont été couvertes des applaudissements approbateurs de la gauche ; et M. de Mun reprenait : « Je vous remercie de cette approbation qui souligne la portée de mes paroles. C'est ce qu'ont déclaré encore l'honorable M. Brisson et l'honorable M. Pelletan, avec la grande autorité dont ils jouissent dans leur parti. »

Ce jour-là même, M. Ribot affirmait à son tour, sans recevoir de démenti d'aucun côté de la Chambre : « Il y a dans le pays deux politiques : la politique qui ne veut pas être animée de l'esprit de persécution, et l'autre qui a pour but de déchaîner parmi nous la pire des guerres, la guerre de religion. » Enfin M. Trouillot, qui connaît bien la pensée du gouvernement, ne faisait pas difficulté d'avouer que la loi sur les associations était un préliminaire obligatoire de la dénonciation du Concordat.

Telle est la situation. Peut-on la souhaiter plus claire? Y a-t-il encore place à l'incertitude? Non, l'obscurité ne plane plus sur les démarches de l'ennemi; mais, en revanche, c'est sur nos propres rangs que M. le président du Conseil a essayé d'amasser des nuages. Ces dernières années, il s'est produit, çà et là, quelques incidents qui ont révélé en certains catholiques un singulier état d'esprit par rapport aux ordres religieux, à la place qu'ils occupent dans l'Église, à l'opportunité de leurs services dans la société actuelle. Dans le discours qu'il prononça au Sénat, le 13 juin, et qui fut affiché dans toutes les communes de France, M. Waldeck-Rousseau n'a pas craint d'exploiter à son profit cette divergence d'opinion, comme si elle eût été le fait, non pas de quelques individus seulement, mais d'une portion notable du clergé français.

Par-dessus la tête des sénateurs, en homme qui croit avoir une pleine compréhension de la situation, M. Waldeck-Rousseau s'adressait à un public ecclésiastique, parfaitement défini dans sa pensée. Il lui protestait de son dévouement à la religion *bien entendue*. Par sa loi contre les congrégations, il a voulu rendre au culte concordataire (*sic*), à ses ministres, à ses prédications, à ses cérémonies, la dignité et l'éclat qu'ils ont perdus par le fait du clergé régulier. C'est la revanche de l'Église contre la chapelle. Le clergé paroissial doit remercier M. le ministre d'avoir supprimé ces parasites, ces rivaux, ces récalcitrants que sont les religieux.

Mais quelle opinion M. le ministre des Cultes a-t-il de nos évêques et de nos curés pour avoir osé leur tenir ce propos? — A cette question, qu'on peut à peine poser sans faire outrage à ceux qui en sont l'objet, le journal l'*Univers* (27 juin) a parfaitement répondu par la plume de M. Yves Lancêtre: « Là où l'hypocrisie est encore plus flagrante, c'est quand M. Waldeck-Rousseau invoque les intérêts de l'Église et du clergé séculier pour frapper les congrégations. Rapetissant à la mesure de son intelligence et de ses propres sentiments l'esprit et le cœur des deux clergés, il attribue aux uns et aux autres une basse jalousie favorable à ses projets (quelque chose, j'imagine, comme la rivalité entre avocats). Aux religieux autorisés, il dit: « Voyez, votre nombre diminue,

« les sujets d'élite vous tournent le dos; ils vont aux congré-
« gations non autorisées. » Aux prêtres séculiers, il dit :
« On vous enlève la fleur du ministère. Ce sont les religieux
« qui occupent les grandes chaires. C'est dans leurs chapelles
« que va l'élite de la société. » Et c'est par de semblables petitesses, qui n'ont jamais hanté l'esprit de bons prêtres de paroisse, que M. Waldeck-Rousseau prétend résoudre la grosse question de l'état religieux, partie intégrante de l'Évangile, pratiqué dans l'Église depuis les temps apostoliques. »

En vérité, M. Waldeck-Rousseau aurait pu épargner au clergé de France l'humiliation de s'entendre inciter publiquement à des sentiments d'envie et de cupidité. A tout joueur, il est imprudent de compter trop haut ses atouts; au politique, plus qu'à tout autre, surtout quand ces atouts sont les passions humaines, il les perd en les découvrant. Mais, si de hâtives présomptions, l'ignorance, aidée par le parti pris, ont seules fait ces calculs, l'imprudence n'est plus qu'une ridicule forfanterie.

Bien mieux que toutes ces considérations, la parole du Pape peut nous donner une juste idée de la situation qui est faite à l'Église de France. Deux fois, en l'espace de six mois, Léon XIII s'est préoccupé d'éclairer la conscience des catholiques sur le devoir de l'heure présente. Le 29 juin dernier, au lendemain du vote définitif de la loi d'exception contre les congrégations religieuses, il écrivait aux généraux des Ordres et des Instituts religieux :

« On a beau multiplier contre vous les prétextes d'accusation pour vous abaisser, la triste réalité n'en éclate pas moins à tous les yeux. La véritable raison de vous poursuivre, c'est la haine capitale du monde contre la cité de Dieu, qui est l'Église catholique. La véritable intention de vous poursuivre, c'est de chasser, si c'est possible, de la société l'action restauratrice du Christ, si universellement bienfaisante et salutaire. Personne n'ignore que les religieux de l'un et l'autre sexe forment une élite dans la cité de Dieu; que ce sont eux qui représentent particulièrement l'esprit et la mortification de Jésus-Christ; eux qui, par l'observation des conseils évangéliques, tendent à porter les vertus chrétiennes au comble

de la perfection; eux qui, de bien des manières, secondent l'Église. Dès lors, il n'est pas étonnant qu'aujourd'hui, comme dans d'autres temps et sous d'autres formes iniques, la cité du monde s'insurge contre eux, surtout les hommes qui, par des pactes sacrilèges, sont plus étroitement liés et plus servilement soumis au prince du monde lui-même. Il est clair qu'ils considèrent la dissolution et l'extinction des ordres religieux comme une manœuvre habile pour réaliser leur dessein préconçu de pousser les nations catholiques dans la voie de l'apostasie et de la rupture avec Jésus-Christ. »

Nulle voix au monde n'a le droit de s'élever contre celle-là. Plus on est haut placé, mieux on percevra les paroles de celui qui siège au sommet de la hiérarchie.

Après tout cela, on a quelque peine à comprendre que des publicistes animés d'ailleurs de bonnes intentions soient venus récemment dire au clergé de France que si, depuis cent ans, la persécution est chez nous à l'ordre du jour, « c'est parce que le clergé, pendant tout ce siècle, n'a fait que de la politique ». C'est ainsi que s'exprime la *Voix du siècle* du 15 juillet 1901.

Le piquant de l'affaire est que ce journal est rédigé principalement par des prêtres. Nous pensons, au contraire, que si le peuple français, qui est foncièrement catholique, s'obstine à élire des représentants en majorité hostiles au libre exercice de son culte, c'est faute de l'avoir renseigné sur le but réel poursuivi par nos politiciens; c'est faute de lui avoir fait toucher du doigt la connexion intime et nécessaire que la politique a partout et toujours avec la religion. Ne pas tenir compte de ce lien, c'est une faute; en nier l'existence, c'est une erreur grave. Le prêtre, qui a une idée juste de son ministère de paix, n'ira pas se commettre dans des querelles de partis où les personnes seules sont en jeu; mais, si les intérêts religieux se trouvent menacés par le fait d'une politique, son devoir strict est de la dénoncer comme étant en opposition avec la conscience catholique. Comment s'y prendra-t-il? La discrétion et les circonstances le conseilleront.

*
* *

Tout catholique éclairé, sincèrement attaché à sa foi, sait,

à n'en pas douter, que nous sommes à une de ces heures où l'action s'impose, si l'on ne veut pas assumer devant Dieu et devant les hommes la responsabilité d'avoir contribué à la ruine de la religion en France.

Mais que faire ?

A des croyants, plus n'est besoin de recommander la prière ! Des voix autorisées n'ont cessé depuis des mois d'insister sur ce point; plaise à Dieu qu'elles soient encore mieux entendues ! Plaise à Dieu aussi, ajouterai-je, qu'on ne lui laisse pas tout à faire !

Parmi les états d'âme qui se partagent aujourd'hui la conscience catholique, — et, pour ne pas calomnier notre temps, il faut remarquer qu'aux époques troublées il en fut toujours ainsi, — la propension à un certain mysticisme, remettant à la Providence le sort d'un monde que soi-même on désespère de guérir, semble se développer dans la même mesure que les malheurs de la religion. Dès le temps des premières persécutions, beaucoup parmi les chrétiens attendaient un grand coup. Il y eut des communautés où l'on parlait couramment de l'Antechrist prochain. Saint Paul dut gourmander ces indiscrets. Notre-Seigneur, d'ailleurs, avait déjà dû en faire autant avec ses apôtres, qui, trois ans durant, et jusqu'à l'heure où ils le virent disparaître sur la montagne de l'Ascension, se crurent sans cesse à la veille du règne glorieux et du triomphe définitif du Messie. De triomphe, les apôtres n'en connurent guère d'autre sur la terre que le martyre. Les premières persécutions ont duré trois siècles : elles ne prirent fin que pour céder la place aux hérésies formidables du quatrième et du cinquième siècle.

De la cendre de ses illusions détruites, ce mysticisme renaît. Ses déceptions, loin de l'abattre, lui fournissent toujours un aliment. Aujourd'hui, plus d'une revue pieuse, en même temps qu'elle s'en inspire, l'éveille dans l'âme de ses lecteurs. Il suffit de prêter l'oreille pour entendre mille échos en redire les naïfs espoirs.

Il ne faut pas s'en étonner ni surtout s'en irriter : ce faux mysticisme confine au vrai ; il a des affinités avec l'espérance chrétienne. Il en a surtout avec notre infirme nature qu'un bon miracle débarrasserait non seulement de

l'effort d'agir, mais de l'effort plus douloureux de savoir comment agir.

Ne laissons pas de travailler à nous préserver et à préserver les autres de ce mal contagieux.

Prier, gardons-nous de l'oublier, ne dispense pas d'agir. « Aide-toi, le ciel t'aidera », sera toujours l'axiome du bon sens et de la foi. Et quand nous disons au Père : « Donnez-nous notre pain quotidien », nous n'attendons pas que Dieu renouvelle en notre faveur le miracle de la manne et des cailles ; mais nous demandons la grâce de travailler si bien, si fructueusement, que ce travail nous fournisse le pain de chaque jour. Le miracle ne saurait être l'objet de nos prières que là où la Providence ordinaire ne suffit pas.

J'avoue n'avoir eu aucune part aux conseils de Dieu, et je n'ai nulle envie de soulever le voile qui dérobe l'avenir. Mais, ce que je sais bien, c'est qu'un chrétien n'a pas le droit, pour ordonner sa vie, de compter sur l'extraordinaire, de tabler sur des prophéties discutables, la raison et la foi lui suffisent. Ce n'est pas que Dieu ne mêle constamment le miraculeux à l'exécution de ses desseins surnaturels ; mais c'est là un élément dont lui seul est juste appréciateur. Espérons en son pouvoir souverain, et faisons comme s'il ne devait pas intervenir en notre faveur.

Il y a dans l'Évangile une parole du Maître dont plusieurs ne semblent pas soupçonner le sens profond. *Non venit regnum Dei cum observatione* : le royaume de Dieu ne s'établit pas sur la terre avec cet éclat tapageur et déconcertant que les Juifs attendaient. Il ne vient ni avec la rapidité de l'éclair, ni avec le fracas du tonnerre. Il se produit peu à peu, insensiblement, à la façon de tout ce qui vit; *crescit occulto velut arbor ævo;* croissant au jour le jour sans que l'œil puisse voir ni l'oreille entendre le mouvement ascensionnel qui se fait en lui. Ce royaume est l'œuvre de l'effort quotidien et persévérant des hommes qui veulent coopérer à la grâce divine, et ceux-là savent qu'on ne peut travailler efficacement à l'établir parmi les autres que si on commence par l'établir au dedans de soi.

Ont-ils compris le plan de Dieu ceux qui attendent dans

l'inaction que se produise l'excès du mal? Ils s'en vont, répétant que tout se désagrège, que ce travail de décomposition ne saurait durer longtemps encore, que bientôt ce sera la fin. Alors, alors seulement, l'instinct de la conservation sociale et religieuse reprenant le dessus, on rebâtira à neuf sur les ruines du passé.

Singulier raisonnement! Vous est-il permis d'assister en spectateur inerte aux maux qui désolent l'Église et la patrie? Cette attitude n'est ni chrétienne, ni française. L'excès du mal, avant de se produire, et surtout au moment où il se produira, fera d'incalculables ravages. Vos enfants en seront les victimes, et vous porterez la responsabilité de leur perte.

Au reste, pour s'arrêter à une pareille solution, il faut n'avoir rien appris de l'expérience. Il y a longtemps qu'on nous tient ce discours; nous sommes tous les jours à la veille des suprêmes événements; et, néanmoins, la catastrophe imminente recule sans cesse. C'est que la secte, qui mène le combat contre la religion et la société, a su, elle, s'instruire à l'école des faits. L'histoire de ce siècle lui a appris que les révolutions violentes ne durent pas. Aussi bien les héritiers de 92 ne demandent plus à un coup de main de mettre les choses au gré de leurs désirs; ils s'attachent à remplir progressivement leur programme, se contentant de faire chaque jour le pas en avant qui est possible. Par-dessus tout, ils tiennent à donner à leur œuvre la consécration de la loi.

La franc-maçonnerie a commencé par accaparer le suffrage universel. Le jour où elle a pu compter au sein du Parlement sur une majorité dévouée, la secte s'est attachée à faire aboutir un à un, suivant une habile progression, tous les projets élaborés dans ses loges : voilà pourquoi le bulletin de nos lois s'augmente chaque année de quelque disposition contraire à l'Église et à l'ancienne conception sociale. Dans vingt ans, plus personne en France ne bougera sans nous, a dit un maçon. C'était courir la fortune d'une lointaine échéance; c'était aussi le vrai moyen de préparer les succès qui nous affligent aujourd'hui.

La révolution se fait lentement; mais elle avance à coup sûr, parce qu'elle est devenue méthodique. A des signes non équivoques on peut constater ses progrès effrayants. Si, dans

un pays qui compte trente-six millions de catholiques, une poignée de sectaires peut tout oser contre le culte traditionnel de la nation, c'est que la foi s'est éteinte dans un grand nombre d'âmes. Voilà le résultat prévu et souhaité de l'école sans Dieu qu'on nous a imposée il y a vingt ans. Encore faut-il convenir que cette première génération d'écoliers n'est pas le produit spontané de l'esprit qui a présidé à la laïcisation de l'école; ce n'est qu'à la seconde et mieux encore à la troisième génération qu'on verra tout ce que peut donner l'école neutre, telle que nous l'avons. Si, à cette époque, Sébastien Faure vit encore, il n'aura plus à promener de ville en ville sa conférence contre le nommé Dieu; Edgar Monteil, le préfet modèle de la Haute-Vienne fera bien de déchirer son Manuel d'instruction civique; les citoyens d'alors les auront dépassés en impiété. Qui sait même s'ils ne les traiteront pas de jésuites ?

Dans les conditions nouvelles où la Révolution prétend s'accomplir, compter sur un coup d'Etat pour l'arrêter dans sa marche victorieuse, c'est se préparer une déception qui déconcertera d'autant plus qu'on aura plus longtemps arrêté ses yeux sur le cheval noir et le panache blanc du général libérateur. Avec les idées et les mœurs qui pénètrent de plus en plus la société moderne, un gouvernement établi du soir au lendemain, par surprise ou violence, n'est plus guère possible. Il ne faut pas le regretter. Ces coups de main entretiennent toutes les audaces au profit de n'importe quelle idée; ils sont invariablement suivis de représailles et à recommencer tous les vingt ans.

* * *

Assez de rêves et d'illusions. Mettons-nous résolument à l'action, mais à cette action qui veut aboutir et aboutir au plus vite. Pour cela il est indispensable de viser juste et de n'entreprendre que le possible. En politique, il faut avant tout être *pratique*; c'est en politique surtout que se réalise l'axiome : *Le mieux est l'ennemi du bien*; la probité est moins une propriété que la condition générale de la politique. Réserve faite de cette condition, on peut dire que la meilleure politique est celle qui présente le plus de chances de succès.

Qu'on ait un idéal, rien de mieux. Cet idéal, même contemplé de loin, élève les pensées, soutient les courages; mais si nous voulons sincèrement pour l'Église et la France l'apogée où nous rêvons de les conduire, fournissons chaque jour l'étape laborieuse qui nous en rapproche. Attendre pour agir le moment où le programme préféré apparaîtra réalisable dans son intégrité, c'est ressembler à un moribond qui ne voudrait guérir qu'à la condition de passer sans transition de l'agonie à la pleine santé. Folie ou volonté de mourir !

S'il ne nous est pas donné, à nous, de toucher au but vers lequel nous nous serons mis en marche, du moins, aurons-nous le mérite d'avoir ouvert la voie. Ceux qui viendront après nous béniront notre initiative. Au reste, pourquoi renoncer à l'espoir de jouir en personne du triomphe de nos idées ? La roue de la politique va encore plus vite que celle de la fortune; il lui suffit parfois de peu d'années pour faire un tour entier. Il y a cinquante ans, les catholiques ne comptaient presque pas en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, en Hollande ? Tout le monde sait le rôle qu'ils y jouent aujourd'hui. Voilà près de quinze ans que les élections donnent constamment la victoire aux catholiques belges contre les libéraux et les socialistes. Depuis 1870, le Conseil municipal de Paris était sectaire et intolérant; et tout d'un coup nous avons vu les électeurs de la capitale, installer à l'Hôtel de ville, une majorité libérale et patriote ! Plus récemment encore, le parti des conservateurs tolérants vient de remporter, en Hollande, une de ces victoires qui interdisent le découragement à quiconque sait se décider à agir.

Nous n'avons pas le droit de désespérer du suffrage universel. Si, jusqu'ici, il s'est le plus souvent prononcé contre nous, la raison capitale en est de notre côté, dans un manque de tactique à son égard. En 1892, le pape Léon XIII a tracé aux catholiques de France une ligne de conduite qu'à défaut de clairvoyance politique, la docilité nous faisait un devoir de tenir. M. Jules Lemaître est assez compétent dans la matière pour nous dire en quoi l'attitude d'un trop grand nombre d'entre nous a provoqué et entretenu les défiances du suffrage universel. Il l'a fait dans son livre sur la franc-maçonnerie, au chapitre où il se demande pourquoi la secte est forte.

« Elle l'est devenue, premièrement, par la faute d'une grande partie des catholiques et de ceux que l'on appelle les « conservateurs ». Ç'a été, de leur part, une lourde erreur de ne point se rallier, et tout de suite, au régime républicain. Ils ont été dupes de la plus artificielle, de la plus fausse des alliances de mots. Beaucoup de catholiques sont très longtemps restés monarchistes à cause de l'habitude qu'ils avaient prise de considérer la monarchie et le catholicisme comme choses inséparables, étroitement dépendantes l'une de l'autre, et presque de même essence. Cela, sous prétexte que les rois de France avaient protégé la religion (souvent, il est vrai, en malmenant le clergé et en se défiant de Rome), et sous prétexte, d'autre part, que nombre de républicains étaient des hommes irréligieux.

« En réalité, le catholicisme n'est nullement d'essence monarchique. Sa morale, qui reste, après tout, celle de l'Évangile, s'accorde le mieux du monde avec la conception d'une république démocratique, soucieuse de justice et imprégnée de charité. Il est surprenant que le pape ait été obligé de le rappeler tant de fois à certains catholiques de chez nous. Catholicisme et monarchie, voilà une association de mots et d'idées qu'il faut rompre à tout prix.

« Cette erreur d'une fraction considérable des catholiques et des conservateurs a eu des suites funestes. Elle a permis aux francs-maçons de se donner, en toutes circonstances, pour les défenseurs attitrés de la République, et de se faire, de cette attitude, une spécialité lucrative. Ils déclaraient la République continuellement menacée, pour avoir l'occasion de la sauver; et, la sauvant ainsi à tout bout de champ, ils l'ont peu à peu accaparée; ils l'ont faite leur bien et leur chose; ils l'ont façonnée et rétrécie à leur image, qui n'est point belle; et ils ont créé à leur usage, et, au besoin, contre les républicains non maçons, une orthodoxie républicaine étroite, jalouse, aussi intolérante et persécutrice que l'orthodoxie de l'Inquisition. »

Ce n'est pas le moment de deviser sur la meilleure forme de gouvernement; il est un fait, fait indiscutable pour qui veut voir et réfléchir, c'est que la France entend rester en république. Sept fois on lui a posé la question, et sept fois

de suite elle a invariablement répondu par l'affirmative. Sa volonté, sur ce point, est tellement absolue, qu'en un pays, foncièrement religieux et conservateur, on voit cette chose absolument inexplicable pour nos voisins : l'axe de la politique incliner toujours de plus en plus vers la gauche, où siègent pourtant les ennemis de la religion et de l'ordre social. Pourquoi ? Parce que, à tort ou à raison, on s'est persuadé que de ce côté, et de ce côté seulement, se trouvent les républicains. Qu'on explique autrement le succès qu'obtient invariablement le spectre du cléricalisme, aussi souvent qu'il plaît aux exploiteurs de la République de l'agiter devant les foules. Est-ce irréligion? Oui, dans un petit nombre; non, dans la masse. C'est, pour la majorité, crainte d'une réaction politique. Cette explication ne suffit peut-être pas à rendre compte de tout, du moins donne-t-elle à comprendre pourquoi plusieurs de nos provinces catholiques votent si mal.

Dans six mois, lors des prochaines élections, nos candidats se présenteront devant le peuple souverain, — il ne l'est que ce jour-là ; — ils lui demanderont, non pas s'il veut encore de la République (cette simple question l'irrite), mais s'il veut de la république qu'on lui a faite ; s'il veut d'une république haineuse, intolérante, n'étendant les effets de sa bienveillance qu'à une portion des Français ; ou bien, d'une république protectrice du droit et de la liberté, « soucieuse de justice et imprégnée de charité ».

Au reste, c'est dans ces mêmes termes qu'un ferme républicain du centre, M. Renault-Morlière, vient, dans son récent discours de Troyes, de poser la question aux électeurs : « A vous, maintenant, de vous prononcer entre ces deux politiques, ou plutôt entre ces *deux républiques* : la République progressiste et libérale, issue des entrailles de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme; et la République jacobine et sectaire, sortie des plus mauvais jours de la Terreur révolutionnaire, et empruntant ses moyens de gouvernement à la Monarchie et à l'Empire. Entre ces deux républiques il faut maintenant que chacun fasse son choix, l'équivoque n'est plus permise. C'est elle qui nous perd, et qui est la principale cause de la situation lamentable au milieu de laquelle nous nous débattons. »

L'électeur a été si souvent trompé par les journaux, leurré par les professions de foi des candidats, qu'il est devenu défiant, ombrageux à l'excès, tout en restant, par plus d'un côté, naïf jusqu'à la crédulité. Les braves gens du peuple ne comprennent rien aux subtilités, aux finasseries des politiciens ; ils aiment mieux une parole claire, franche et chaude. Et c'est bien ; puisque le premier devoir du candidat est de ne rien promettre qu'il ne veuille, qu'il ne puisse tenir. M. Jules Lemaître le disait fort bien dans l'*Écho de Paris* (11 juillet) : « A tous, enfin, nos amis diront : Nommez, cette fois, non pas des hommes qui vous promettent ce qui vous plaît, mais ceux qui vous promettent ce qui est possible et que vous sentirez sincères. Je ne pense pas que les élections de 1902 marquent la fin des équivoques, des duperies et des mensonges. Puissent-elles, du moins, être le commencement d'un peu plus de vérité ! »

Notre programme électoral sera clair et sincère, s'il se résume en deux mots, facilement compris de tous : *Liberté et propriété*. Je veux insister sur la première de ces promesses, parce qu'on a réussi à faire accepter dans certains milieux que les catholiques, en vertu même de leur doctrine, ne pouvaient pas donner la liberté à tous. C'est là une calomnie. Par une singulière interversion des rôles, nos adversaires nous prêtent en théorie ce qu'ils mettent, eux, en pratique. Aussi longtemps que les tenants du parti anticlérical et révolutionnaire en sont réduits à faire de l'opposition, ils se réclament, à grand fracas de paroles, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. A les entendre, on dirait que ces mots n'auront de sens que le jour où ils seront au pouvoir. Une fois avec la majorité, le premier usage qu'ils font de la force qui leur vient du nombre, c'est de la tourner contre la minorité. Cette histoire, qui est celle de tous les partis de gauche, le socialisme vient de la recommencer avec plus d'impudeur que jamais. Que l'on compare l'attitude des députés collectivistes sous le ministère Millerand, avec celle qu'ils avaient sous le ministère Méline, il y a quatre ans ; il n'est pas possible de faire une volte-face plus complète.

En l'espace d'une même séance, — la dernière de cette session, — les socialistes ont demandé à interpeller le gouverne-

ment en faveur des professeurs de l'Université qui faisaient de la politique collectiviste, et, contre d'autres professeurs de la même Université, coupables d'avoir témoigné quelque sympathie à la politique nationaliste. Sont-ils rares les anticléricaux qui procurent à leurs enfants le bienfait d'une éducation chrétienne, qui leur permettent de faire la première communion, et qui ne tolèrent pas cette même liberté dans le plus humble employé du gouvernement? C'est le cas de M. Jaurès. Il y a là un défi jeté à la logique et à l'équité la plus élémentaire; les petits et les humbles, dont les droits, après tout, valent bien ceux de leurs députés, comprendraient qui, à la veille des élections, relèverait devant eux ces monstrueuses inconséquences.

Cette façon d'entendre la liberté rien que pour soi n'est pas la nôtre. Quand une fois on a distingué — et il n'y a que le sot ou le brutal à ne pas distinguer, — entre la liberté et la licence, les catholiques peuvent se poser hardiment en champions de la liberté. Car enfin, la liberté ne crée pas le droit, mais le suppose; elle n'est pas autre chose que le pouvoir d'exercer mon droit sans entrave, et mon droit n'a pour limite que le droit d'autrui. Donc, partout où se trouve un droit, là même existe une liberté. Dire qu'on est partisan de la liberté, c'est se proclamer défenseur du droit.

Ce sont là des généralités admises de tous; ce qu'on nous demande, c'est de préciser l'opinion des catholiques sur la liberté de conscience. La question ne m'a jamais paru embarrassante. Quand des régions de la théorie on descend sur le terrain de la pratique, on se heurte à un fait, clair comme le jour, dont, bon gré mal gré, il faut tenir compte; c'est que l'unité religieuse n'existe plus en France. Dans cet état de choses la paix publique n'est possible qu'à la condition d'une tolérance mutuelle. La paix entre citoyens étant le bien indispensable de toute société, la tolérance devient une nécessité en un pays divisé par les opinions religieuses.

Mais, pour être utile, la tolérance doit se pratiquer loyalement. Il ne suffit pas de laisser ouvert l'édifice où un Français se rend librement pour prier, encore faut-il que nul ne vienne l'inquiéter dans l'exercice de ses droits à cause de sa religion. Un père de famille a beau être catholique, protestant ou juif,

il reste chargé par la nature de l'éducation de ses enfants. Qu'un homme aille ou non à la messe, sa situation est la même devant l'impôt et la justice. Les emplois publics sont donnés aux plus méritants.

Voilà ce que pensent les catholiques sur la tolérance religieuse. Il fallait le rappeler ici pour confondre la calomnie. Sans cela, nous ne l'eussions pas fait. N'y a-t-il pas quelque ironie à prêcher la tolérance à ceux qui, depuis des années, sont les victimes de la plus inique intolérance ? En résistant au désir mauvais des représailles, les catholiques sont fidèles à leur doctrine ; mais leurs adversaires se placent d'eux-mêmes sous la loi du talion.

*
* *

Comment faire revenir l'opinion publique de l'égarement où elle s'obstine depuis plus de vingt ans ?

Pour peu qu'on se préoccupe du mouvement d'idées qui se fait dans le pays, il est aisé de constater qu'on assiste à une refonte des anciens partis. Ce n'est pas encore la plate-forme, à l'anglaise, dont nous entretenaient récemment les « Propos de M. Félix Faure », avec le jeu de bascule entre whigs et tories, entre un parti progressiste et un parti conservateur. Ce peut être toutefois un acheminement à ce mode de gouverner, rêve de tous les vieux et loyaux parlementaires. En attendant mieux, les whigs seraient chez nous — avec une légère altération des termes — les *sectaires,* de M. Waldeck-Rousseau à M. Bourgeois, de M. Brisson à M. Millerand ; les tories seraient les libéraux de toute nuance, qui acceptent loyalement le programme : *Liberté et Propriété.* Le statut constitutionnel n'étant plus discuté par personne, il n'y aurait que des républicains, ayant pour idéal, les uns, la République jacobine ; les autres, la République respectueuse du droit et de la liberté.

Faut-il croire que, d'ici aux élections prochaines, on verra s'accentuer encore ce classement des hommes politiques en deux grands partis, et que la question se posera en 1902 devant les électeurs de toutes les circonscriptions de France comme elle s'est posée dernièrement, en Saône-et-Loire, au scrutin qui vient de conduire à la Chambre M. Bouveri ? Rien

de plus douteux. La situation serait trop claire. Beaucoup de nos hommes politiques pêchent leur mandat en eau trouble : il est à supposer qu'ils ne se prêteront pas facilement à cette périlleuse évolution. Ils ne voudront pas jouer ainsi leur va-tout, à moins d'y être obligés par les circonstances. On verra sans doute s'élaborer à nouveau çà et là les essais de soudure que souhaitent les consciences tourmentées de quelques radicaux et les ambitions tenues en échec d'un plus grand nombre de modérés, héritiers du vieil opportunisme.

Quoi qu'il en soit, le devoir des catholiques est manifeste. La concentration opportuno-radicale ne les a jamais servis : ils n'ont pas à la favoriser. Elle embrouille et complique les situations; et les catholiques ont tout intérêt à ce que la question soit posée avec clarté devant l'électeur. Les modérés leur ont d'ailleurs, donné assez de gages de leur libéralisme dans la dernière législature. C'est donc avec eux qu'il faut s'unir contre l'ennemi commun, le parti intolérant. Cette union empêchera, ce semble, les modérés de chercher, à défaut d'un appui sur leur droite, un appui sur leur gauche ; elle entraînera par contre-coup, la fusion réciproque des partis de gauche sur un même terrain ; et découvrant le citoyen Allemane à côté de M. Bourgeois, le citoyen Bouveri à côté de M. Waldeck-Rousseau, elle aura chance d'envelopper les uns et les autres dans la même atmosphère de patriotique répulsion.

L'union ne semble pas d'ailleurs plus impossible entre les groupes libéraux qu'entre les fractions de la majorité hybride qui soutient le cabinet actuel.

Où a-t-on trouvé le ciment capable de tenir ensemble pendant plus de deux ans, des hommes tels que MM. Waldeck-Rousseau, Caillaux, Rouvier d'une part, et MM. Millerand, Viviani, Coutant, Zévaès d'autre part ? C'est un problème qui n'a pas encore reçu de solution certaine. On a dit que l'affaire Dreyfus avait été l'occasion de cet accouplement contre nature; depuis la liquidation de l'affaire, l'accord ne reposerait que sur une rancune commune contre le clergé et l'armée. C'est peu. Mettons qu'il y ait davantage. C'est moins encore que ce que nous avons entre libéraux pour nous rapprocher. L'amour de la patrie et de son armée, la crainte des maux que

fait courir au pays la politique mesquine des persécuteurs, voilà qui peut faire un ciment plus solide entre gens honnêtes que des intérêts momentanés et de froides ambitions entre sectaires et intolérants. Au reste, nous n'avons pas de sacrifice mutuel à nous faire. On peut même, si on y tient, répudier les mots de *fédération*, de *pacte*, de *coalition*. Chaque parti garde ses cadres et son programme. Pour marcher ensemble sans s'embarrasser, point nécessaire de se confondre; l'ordre y suffit. M. Jacques Piou, dans une interview publiée, en son temps, dans la *Liberté*, semble avoir donné la formule exacte de cette action en commun. « C'est sur les idées générales de liberté et d'égalité devant la loi, que doivent se faire en ce moment les alliances... Il n'y a ni engagement réciproque à prendre, ni pacte à conclure. Chacun n'a qu'à marcher dans sa voie et à garder sa place sur le champ de bataille. Quand on a un adversaire commun, point n'est besoin de négociation, ni de compromission. Qui est pour, qui est contre la politique ministérielle ? »

M. Méline ne demande pas aux monarchistes de la droite de renoncer à leurs préférences intimes; les ralliés n'exigent pas de la part des progressistes des engagements sur telle ou telle de leurs revendications; il faut, mais il suffit que les candidats de l'union libérale se présentent devant les électeurs comme des champions décidés de l'équité envers tous. Résolument placés sur le terrain du droit commun, les catholiques, y compris les religieux mis hors la loi, n'attendent qu'une chose des députés qui ne partagent pas leurs convictions religieuses, c'est qu'ils respectent sincèrement à leur endroit la Déclaration des droits de l'homme.

Un mot d'ordre électoral a déjà été donné par M. Brisson : les radicaux socialistes vont représenter M. Méline comme le candidat des Jésuites. Les progressistes, les lecteurs du *Temps* n'ont plus peur, je pense, de ce vieux cliché à l'usage de tous les partis anticléricaux. M. Méline n'est pas plus jésuite que M. Baudry d'Asson n'est républicain progressiste; mais, en réalité, il y a moins de différence entre les gouvernements honnêtes que ces deux hommes voudraient donner à la France qu'entre la république de M. Pelletan et celle de M. Caillaux. Pour le député des Bouches-du-Rhône,

la forme du gouvernement n'est rien, c'est la législation, l'esprit des institutions et surtout les dépositaires du pouvoir qui importent. Ne parlait-il pas, l'autre jour, de républicaniser la République ? N'y en a-t-il pas dans son parti qui préféreraient un tyran franc-maçon à une république chrétienne ? Et voilà pourquoi ils ont excommunié tous les républicains de vieille date, le jour où ceux-ci ont songé à mettre la République d'accord avec les aspirations et les traditions du pays; à faire une république ouverte à tous les Français. La République est leur chose à eux; elle leur restera telle quelle ou bien ils n'en seront plus.

*
* *

Le moyen de faire réussir les hommes de l'union libérale, — le seul qui soit pratique, — c'est que, dans une même circonscription, on ne présente, dès le premier tour de scrutin, qu'un seul candidat. Le choix de ces candidats sera singulièrement facilité par la très heureuse résolution à laquelle ont déjà adhéré la presse libérale et la plupart des comités d'action électorale : *Est maintenue la candidature des 239 députés qui ont voté contre l'article 14 de la loi sur les associations ;* cet article entame, au point de l'abolir presque, la liberté d'enseignement. Une quinzaine de ces députés, ont voté, plus tard, l'ensemble de la loi, mais uniquement à cause des dispositions de la première partie sur la liberté des associations en général. Par leur vote du 25 mars, ils ont donné une preuve non équivoque de libéralisme. En mai prochain, ils diront clairement à leurs électeurs que, s'ils arrivent en majorité à la Chambre, ils sauront défaire ce qui s'est fait malgré eux, au mépris du droit et de la loi Falloux. C'est dans les autres circonscriptions, — celles qui sont actuellement représentées, par des députés ministériels, — que va se concentrer l'intérêt de la lutte. Il suffit d'y gagner une cinquantaine de sièges pour assurer à la cause libérale une majorité suffisante. Au début, elle sera faible; mais, dès le premier mois de la session, elle se grossira, par voie d'accession, de tous ceux dont le principe premier est de voter avec la majorité.

Ici encore il est capital de ne présenter dès le début qu'un

seul candidat. Lequel ? Évidemment celui qui, du premier coup, offre le plus de chances de succès. En fait de déclarations, on ne lui demandera ni plus ni moins qu'aux premiers.

Est-il besoin d'avertir qu'il faut donner l'exclusion, mais une exclusion absolue à tous les francs-maçons ? Le seul fait de son affiliation à une Loge autorise à penser qu'un député n'aurait pas à la Chambre l'indépendance suffisante pour voter d'après sa conscience. Le mot d'ordre de M. Jules Lemaître est à retenir : *Plus de maçons aux affaires publiques.* Nous savons, par une cruelle expérience, les mœurs qu'ils ont fait prévaloir dans notre politique. Sans doute, il ne suffit pas de la dénonciation d'un journal ou d'un candidat rival pour ranger quelqu'un parmi les enfants de la Veuve ; mais on peut justement tenir pour maçon quiconque accusé publiquement de l'être, n'oppose aucun démenti à l'imputation. Par-dessus tout, les comités rechercheront si le candidat ne s'est pas déjà associé par ses votes, ou quelque démarche notoire, aux projets, aux agissements des Loges.

Il y aura utilité à ce que le peuple connaisse les motifs de cette exclusion donnée à certains candidats. M. Paul Nourisson a vu clair, semble-t-il, le jour où il écrivait dans le *Correspondant* (10 janvier 1901) : « Quand les honnêtes gens et les bons citoyens qui sont la majorité dans notre pays de France auront compris, et ils commencent à le voir, d'où sont sortis les ferments de haine et de discorde qui nous divisent et déshonorent la patrie, ils se détourneront avec mépris des hommes qui ont tout sacrifié à cette œuvre. Le jour viendra, nous en sommes certains, où de la franc-maçonnerie il ne restera plus que le souvenir d'un fanatisme, désormais impuissant et dont la masse électorale s'étonnera d'avoir été si longtemps la complice et la dupe. »

Là devra se borner l'exclusion. Nous nous garderons avec soin de la lourde faute commise çà et là aux élections, d'il y a quatre ans. On assure que la majorité ministérielle de la présente Chambre, compte une vingtaine de députés qui ont passé, grâce à l'appoint des électeurs catholiques. Comment ? Pourquoi ? Ici, ce sont des catholiques monarchistes qui ont voté pour le radical afin de faire échouer le candidat des ral-

liés. Là, ce sont les ralliés qui, en sens inverse, ont donné dans le même travers. La chose me paraît difficilement croyable, tant elle accuse d'aberration d'esprit !

Ce qui est sûr, c'est qu'un certain nombre de députés, élus sur un programme libéral, ont pourtant donné leurs votes aux lois ministérielles. A ceux-là, il serait bon de faire sentir que le suffrage des électeurs n'est pas un blanc-seing, dont il est loisible au mandataire de faire commerce au gré de ses intérêts et de l'avancement de sa famille. L'honnêteté de nos mœurs politiques exige qu'on fasse une police rigoureuse à cet égard ; la cause de la liberté a tout à gagner à l'éviction de tels candidats qui sont la honte du régime parlementaire et finissent par le discréditer dans l'opinion.

En matière d'élection, le choix du candidat importe beaucoup : ce n'est toutefois que le quart de la besogne. Peu importe finalement de bien choisir, si l'élu de notre choix n'est pas l'élu du scrutin. On s'épuise souvent en querelles sur des noms de candidats, et parfois ce sont des candidats qui n'ont aucune chance... A quoi bon ? Mieux vaut un candidat médiocre qui réussit qu'un excellent candidat qui échoue... Sachons donc faire à l'union les sacrifices nécessaires. Pour cela, laissons les chefs modifier, s'il le faut, nos choix : eux n'ont point leur horizon borné par les limites étroites d'une circonscription ; ils regardent la France ; ils sauront veiller à ce que les sacrifices, consentis sur un point, trouvent ailleurs leurs compensations.

Puis, le choix du candidat fixé, reste à travailler, ne l'oublions pas, pour faire aboutir la candidature. Qu'on est loin encore de ce qu'il faudrait faire sur ce point ! Que nous avons peu conscience encore des mœurs d'une démocratie, du rôle qu'y doivent jouer les influences sociales : la fortune, l'intelligence, l'application ; toutes les œuvres, depuis celles qui font éclore dans la foule les mouvements d'opinions et les irrésistibles courants de sympathie : comités, réunions publiques, la presse, action sur les syndicats et les sociétés, même celles de gymnastique, jusqu'aux besognes obscures et ingrates, très efficaces néanmoins, qui s'exercent sur chaque individu : revision des listes électorales, visites à domicile, etc... etc...

Il y aurait beaucoup à dire sur ces différents moyens de préparer le succès d'une élection, si on voulait entrer dans le détail. Ce n'est pas ici notre but. Un mot seulement sur la presse, un de ces moyens, le plus universel, et peut-être le plus influent de tous.

Le journal, c'est le coup de clairon quotidien qui s'en va réveiller les plus endormis. Le répandre, même au prix de sacrifices pécuniaires, faire arriver l'écho de ses appels dans les milieux qui ne l'entendraient pas sans cela, c'est multiplier les ferments de l'action libératrice ; c'est jeter dans le champ électoral les idées fécondes qui présideront à la distribution des votes. Tout le monde ne peut écrire ni faire des conférences ; qui ne peut contribuer à la propagation d'un bon journal ?...

Il y a un autre service à rendre à la presse libérale : c'est de l'informer, sans lui en vouloir, bien entendu, de faire un choix dans les informations qu'elle reçoit. D'ici à quelques mois, la période électorale sera ouverte ; nos adversaires vont organiser une campagne de sophismes, de renseignements inexacts, d'attaques violentes ; l'expérience nous a appris qu'ils ne reculent pas devant le mensonge. Il faudra compter aussi avec les tracasseries ; peut-être les fraudes administratives ; la pression gouvernementale, que sais-je encore ? Ne laissons rien passer de ces manœuvres ! Dénonçons, sans nous lasser, tous les attentats à la liberté, comme tous les masques derrière lesquels vont essayer de se cacher ceux qui ont intérêt à tromper le suffrage universel. Point n'est besoin pour cela de savoir trousser un article ! Deux mots suffisent ! L'information donnée, le journaliste de profession aura vite reconnu le parti qu'il en peut tirer !

Tout entiers à cette utile besogne, les rédacteurs — ils n'ont pas besoin qu'on leur en donne le conseil — feront trêve, sans nul doute, aux questions secondaires, et presque toujours personnelles, qui nous divisent. Ces querelles domestiques, encore qu'elles ne reposent point toujours sur de misérables questions d'intérêt, mais cachent des conflits d'idées, des divergences de vues dans la tactique à suivre, qui nécessitent parfois de trop légitimes explications ; ces querelles, dis-je, n'ont plus de raison d'être au fort de la

mêlée; elles ne servent qu'à paralyser l'action et profitent d'autant à l'ennemi commun. Tous, mais surtout ceux qui les provoquent, auront à cœur d'en épargner le triste spectacle aux catholiques.

Ollé-Laprune disait, un an avant sa mort : « Quand on est vraiment homme, on n'use pas sa force dans des plans d'universelle réforme; on met la main à l'œuvre là où l'on est, dans sa sphère, dans son coin, dans son village. On fait là ce qui est à faire; on dit ce qui est à dire. On réforme, on améliore ce que l'on peut. On éclaire et encourage qui l'on coudoie. On dénonce ce mal, on signale cet abus, on remédie à cette misère. On apprend aux gens à user de ce droit. On leur rappelle ce devoir civique. »

Les conjonctures sont si graves, l'intérêt en jeu si capital, que rien au monde ne peut justifier une conduite dont l'unique résultat serait de nous faire échouer. Aussi bien, disons-nous aux catholiques : Si, de ce chef, votre journal ne vous satisfait pas; s'il a un esprit brouillon, querelleur, toujours mécontent de ce qui se fait en dehors de l'avis ouvert par lui-même; s'il patronne une candidature en opposition avec celle de l'union libérale, quittez-le, sa lecture vous serait nuisible. Du même coup, vous retirerez l'appui de votre argent à une feuille qui ne le mérite pas. Pourquoi faut-il ajouter, à l'adresse des *braves gens*, qu'ils font œuvre mauvaise en prenant couramment les mauvais journaux ? C'est dans de semblables compromissions qu'il faut surtout chercher la cause de ces convictions affaiblies, de ces consciences diminuées, dont souffre tant la cause catholique.

Outre la presse, les conférences peuvent avoir une action très utile. L'argent est le nerf de la guerre et aussi des élections ; la nécessité s'impose de créer des caisses électorales ; combien pourraient donner qui dépensent leur superflu et même davantage en futilités et en folies !

Tous les moyens de campagne électorale seront inutiles si, en définitive, ils n'aboutissent pas au vote.

L'important, je le répète, est de voter et de faire voter.

On a déjà tout dit pour flétrir la conduite de ceux qui s'abstiennent de remplir leur devoir électoral.

Ils sont les principaux responsables des échecs répétés

que nous avons eu à essuyer. Il faudra en venir à les traduire devant l'opinion publique, en publiant la liste de leurs noms. Quiconque a conscience de la gravité des obligations de l'électeur, voudra sans doute travailler à diminuer le nombre des *abstentionnistes*. Mais, ici, rien ne suppléera la diligence ; le dévouement personnel de ceux qui peuvent s'employer à cette œuvre. La cause catholique fait un appel suprême à tous ceux qui veulent sincèrement le bien de l'Église et de la France. Personne n'a le droit de se tenir à l'écart. Les femmes et les enfants eux-mêmes qui ne votent pas, peuvent obtenir que plusieurs voteront ; et, dans ce cas, ils auront plus fait pour le triomphe de la bonne cause que s'ils avaient déposé un bulletin dans l'urne. Que l'électeur, qui a bien voté aux dernières élections, fasse réflexion, qu'en amenant cette fois un seul de ses amis à voter comme lui, le total des suffrages en faveur de la liberté pour tous aura doublé. C'est plus qu'il n'en faut pour déloger la majorité des sectaires. « En Angleterre, a dit Guizot, si le parti de l'ordre a, jusqu'à présent, réussi à l'emporter, c'est que les honnêtes gens y ont autant d'audace que les coquins. »

Pour ouvrir nos âmes au souffle de l'espérance, nous n'avons pas seulement la persuasion que Dieu ne saurait laisser longtemps encore sans réponse les prières et les sacrifices de tant d'âmes saintes qui le conjurent de faire miséricorde ; d'autres motifs nous portent à penser que la prochaine consultation nationale va se faire dans des conditions exceptionnellement favorables. Il n'est pas difficile de discerner dans les masses des signes marqués de mécontentement au sujet de la législature qui finit. Les députés sortants de la majorité auront bientôt à se représenter devant leurs électeurs pour rendre des comptes. Qu'avez-vous fait pour notre bien-être ? leur demandera-t-on. Ils répondront sans doute qu'ils ont humilié l'armée, dissous quelques congrégations, traqué des moines, surtout qu'ils ont obligé les bourgeois à chercher pour leurs fils d'autres écoles que celles des Jésuites. Il est à croire que les électeurs, de plus en plus avisés sur leurs intérêts, ne se contenteront pas de l'explication. Est-ce pour cette besogne qu'ils ont entretenu de leurs deniers cinq cent quatre-vingts députés pendant quatre ans ?

A d'autres le mérite des réformes utiles. La Chambre qui vient voudra nous donner une république habitable, où la proscription ne soit plus à l'ordre du jour. Le pays saura bien exiger que le gouvernement cesse d'être la chose d'un parti, pour devenir le bien de tous.

ALFRED RANDU.

POÈTES, POÈMES ET POÉSIE

I

En cette première année du vingtième siècle, les poètes de l'avenir, ou, comme ils disent, de *demain*, ont un peu moins brillé que l'aurore — la bonne vieille aurore d'Homère, aux doigts de rose. Ils ont même donné une assez fâcheuse opinion de ce qui sera l'art de demain, si l'on en juge par leur congrès d'hier. En ce congrès d'harmonieux Titans, ils devaient remuer des blocs d'idées, comme jadis Amphion souleva les rochers de Thèbes, au son de la lyre ; ils allaient entasser des vérités toutes neuves, plus haut que l'Olympe et le mont Blanc; déblayer les sentiers du génie; écraser du poids de leurs mépris les méthodes antiques; briser les moules rouillés des rythmes et des prosodies; enfin, répandre sur les jeunes intelligences des torrents de lumière, comme le soleil classique de M. de Pompignan.

Hélas ! le congrès des poètes de l'avenir s'est achevé dans la nuit noire; nuit lugubre, où l'on a entendu retentir des vocables peu mesurés, des sons très peu dignes de la phormynx d'or; que dis-je ? même des cris d'animaux : *Pecudesque locutæ; infandum!* On aurait cru, dit un chroniqueur, assister à une vraie séance du Palais-Bourbon ; où, parfois, nos maîtres s'échappent à parler, sans le savoir, comme les héros de l'*Iliade*; puis à imiter, chacun suivant ses moyens, les héros d'Ésope. Toutefois, une remarque s'impose. Le tapage, même nocturne, des poètes ne tire point à conséquence et ne fait de mal à personne. Une césure négligée, un vers sans rime ou disloqué, un hiatus béant, un enjambement audacieux, un alexandrin de quinze ou vingt syllabes, une règle surannée de Boileau ; bref, tout ce qui échauffe les esprits des fils d'Apollon ne trouble ni la tranquillité, ni la liberté, ni la fortune publiques. Les séances bruyantes des autres législateurs ont, hélas ! pour la sécurité ou la bourse des honnêtes gens, des suites beaucoup plus graves. N'insistons pas.

Donc, le congrès des esthètes de France a fini dans un

vacarme risible et lamentable. O Despréaux, si vous aviez été là ! vous auriez mis six mois à rimer une satire de quatre-vingts hexamètres ; mais, quelle satire ! et qu'on lirait encore, à Paris, chez nos arrière-neveux du vingt et unième siècle.

Au surplus, comment voulez-vous que des poètes s'entendent, quand ils sont légion, quand ils parlent en prose, et qu'ils se proposent d'inventer, en trois ou quatre séances, à la lueur du gaz, quoi ?... simplement la poésie française. Nos lecteurs se souviennent, sans doute, d'un spirituel *Paradoxe* où J. de Maistre raconte comment, dans les temps très reculés, le genre humain se réunit en assemblée législative ; et que le premier ordre du jour, rédigé en ce congrès colossal, fut celui-ci : « Messieurs, commençons par inventer le langage. » Le Parlement du genre humain en resta là. Celui des poètes — genre humain irritable — dura quelques minutes de plus ; et si les *jeunes* de 1901 avaient eu le crâne garni comme ceux de 1830, le sol eût été bientôt jonché de chevelures mérovingiennes. Pour prévenir semblable désastre, et empêcher l'intrusion de la police dans le temple des Muses, on se hâta de dissoudre une assemblée, qui n'a, Dieu merci, rien à voir avec le suffrage universel. Après quoi, les favoris des Neuf Sœurs remirent leur lyre en son étui, et s'en allèrent prendre leur billet de retour au chemin de fer, — gare Mont-Parnasse, j'imagine.

On se quitta ; j'ai maints chapitres vus,
Qui, pour néant, se sont ainsi tenus.

La Constitution poétique n'a point été revisée. Point de Charte pour l'art de demain ; anarchie pour les pauvres esthètes, auquel ne suffit plus le code élaboré par le génie, justifié par tous les chefs-d'œuvre qui vivront. Et les aventureux artistes, qui s'essaient à faire oublier les maîtres immortels, vont s'acharner de plus belle à multiplier les merveilles, incomprises de leur prochain et d'eux-mêmes ; ils vont ahaner à ne point penser, à mal rimer, à forger des vers *invertébrés*, ou de dix-huit pieds de long ; enfin, à couvrir les quais et parapets de ces volumes jaunes, dont le vent seul tourne les pages.

Félicitons l'Art d'hier et de demain d'avoir échappé à cette

rafale, et aux réformes de législateurs sans mandat. Et puis, parlons d'autre chose. Voici toute une gerbe de poèmes nouveaux, qui possèdent au moins deux ou trois qualités peu communes par le triste temps qui court; on y trouve des pensées; les auteurs respectent la foi et la morale; la plupart — tous, même, quand ils le veulent — écrivent en français[1]. *Pii vates et Phœbo digna locuti.*

II

1° Sous le titre *Au Prétoire*, M. l'abbé Mouchard, directeur de l'excellente Revue *l'Enseignement chrétien*, a groupé les scènes de la Passion, qui s'accomplirent à l'Antonia, depuis l'arrivée du Sauveur, venant de chez Caïphe, jusqu'au départ de la divine Victime pour le Calvaire :

LA FOULE

Vive César!...

PILATE

Licteur, va préparer la croix.

Comme étude de psychologie, c'est la lutte multiple du lâche gouverneur contre sa conscience, contre la vérité, contre les Juifs et le Sanhédrin, contre sa propre femme, qui le conjure d'épargner le Juste. Comme œuvre dramatique, c'est un Mystère moderne, mais qui, fort heureusement, ressemble peu à ce que les gens de théâtre qualifient de *Mystères*. C'est l'Évangile, rien que l'Évangile, mis en scène par un chrétien, pour un auditoire chrétien, et pour des acteurs chrétiens. Car, lorsqu'il s'agit de Mystères, il faut bien s'enquérir, selon le mot de Bossuet au P. Caffaro, du « dessein formel de ceux qui les composent, de ceux qui les récitent,

1. 1° *Au Prétoire*, scènes évangéliques, par M. l'abbé A. Mouchard. Paris, Poussielgue, 1901. — 2° *Flandre*, par Léon Bocquet. Paris, Maison des Poètes, 1901. — 3° *Poèmes mystiques*, par Armand Praviel; à « la Lutte ». Bruxelles, 1900. — 4° *Les Sursauts*, par L. de Bernard de Feissal. Paris, J. Poisson, 1901. — 5° *L'Encensoir*, par Jacques Prabère. Paris, Retaux, 1901. 6° *Le Christ Rédempteur*, par le R. P. Bourgues. Hérault, N.-D. du Suc, 1901. — 7° *Le Siège de Tibériade*, par Émile Eude. Paris, Desclée. — 8° *Richard de Montfort*, par l'abbé Charles Ablin. Paris, Retaux, 1901. — 9° *Les Deux ailes de l'âme*, par Joseph Serre. Paris, Retaux, 1901. — 10° *Le Testament poétique*, de M. Sully-Prudhomme, de l'Académie française, Paris, Lemerre, 1901.

et de ceux qui les écoutent ». Examinées à ce triple point de vue, les scènes de *Au Prétoire* n'ont rien de commun avec les prétendues Passions, les faux Christs, les déplorables Maries-Madeleines ou Samaritaines que les théâtres de Paris offrent à leurs abonnés, en guise de pieux divertissement, pendant le deuil de la Semaine sainte. Aux paroles de l'Évangile, traduites avec exactitude et respect, M. Mouchard n'a guère ajouté que des transitions et deux ou trois développements qui sortent, comme spontanément, du texte sacré. Soit, par exemple, le songe de Claudia. Selon saint Matthieu, la femme de Pilate avertit le gouverneur de ne point condamner cet Innocent, au sujet duquel un songe l'a grandement fait souffrir. Voici les beaux vers où le poète commente ce message :

LE VALET, *apportant une lettre à Pilate.*

La noble Claudia vous adresse un message.

PILATE, *lisant.*

« Cher Seigneur, en jugeant cet homme, soyez sage ;
« Claudia vous en prie ; et surtout soyez fort,
« Pour ne pas envoyer l'innocent à la mort.
« Jésus, je vous l'affirme, est un divin prophète ;
« Que par vous nulle injure au juste ne soit faite.
« Cette nuit même, un songe, envoyé par les cieux,
« A mis un effrayant tableau devant mes yeux.
« J'ai cru voir un gibet dressé près de la ville ;
« Aux pieds du condamné la foule ardente et vile
« Passait en l'insultant ; moi, j'étais à genoux
« Près du bourreau. Seigneur, le bourreau, c'était vous ;
« Alors un cri, plus fort que le tonnerre, éclate :
« Gloire au Juste qui meurt ! Honte, opprobre à Pilate !
« Et ce cri d'âge en âge éclatait plus puissant... »

(P. 10.)

Il serait superflu de faire remarquer l'allure classique de ces alexandrins. Classiques, ils le sont au meilleur sens du terme. Composés à la Chapelle-Saint-Mesmin, dans le petit séminaire de Mgr Dupanloup, par un auteur de poèmes latins que signerait Ovide, les vers de *Au Prétoire* ne sauraient imiter les impuissantes hardiesses, soit de la Maison des poètes, soit d'autres petites Maisons, où l'on cultive les rythmes déséquilibrés, et la « musique peinte ».

2° *Flandre*. La Flandre est-elle une terre poétique ? Y a-t-il quelque chose qui chante en ces pâturages verts, plus gras et plantureux que la Bétique de Fénelon ? Y a-t-il des ailes

qui planent au-dessus des champs de colza, des plaines de houblon, des cheminées d'usine ? La bière qui mousse dans les larges chopes peut-elle inspirer des strophes alertes, comme le Falerne qui rit dans l'or ? Pourquoi non ? Tout coin de terre a la poésie que l'on sait y voir, ou que l'on veut y mettre, quand on a de l'âme, quand on aime son pays, et que l'on découvre l'au-delà, même en un ciel « de grisaille et de cendre », malgré les horizons bruns et les panaches noirs des manufactures.

C'est le cas de M. Léon Bocquet ; il a vu ; il est jeune ; il est poète ; et il chante la *Flandre*, j'allais dire à pleine voix : mais il n'ose, ou ne daigne ; il enferme ses enthousiasmes dans les digues étroites, savantes, et hardiment monotones, du sonnet. Il célèbre en quatrains ciselés, en tercets limés, la Flandre du passé, la Flandre du présent, la Flandre riche, la Flandre chrétienne, la Flandre industrielle ; ses villes, ses prés, ses brumes, le *Houblon*, les *Meules*, les *Églises*, les *Usines*, les *Fonderies*... En tout, trois ou quatre douzaines de sonnets, aux alexandrins brillants et forts comme les belles pièces d'un métier neuf dans une filature de Flandre.

Toute une floraison d'images, toute une musique de sons. Qu'on en juge par ces douze syllabes, prises de-ci de-là :

> Les quais filent déserts au long des canaux froids.
> Des siècles de douleur aux vieilles cloches sonnent.
> Une poussière bleue aux branches des vieux arbres.
> Comme des coupes d'or des mystiques Thulés.
> Au fond du ciel obscur l'or d'une étoile claire.
> Et l'âme du pays vibrait aux vieux beffrois.

J'aurais voulu détacher un sonnet tout entier ; le sonnet sans défaut, qui vaut un poème épique. J'en ai cherché un où il n'y eût pas quelque mot forgé dans les usines du *symbolisme* ; où les singuliers ne riment point avec des pluriels ; où le poète ne s'acharne point à piétiner la pauvre vieille prosodie, et le dictionnaire français, plus pauvre encore.

Au dernier vers d'un sonnet à rebours sur je ne sais quel fleuve, qui fut très beau, mais que le sable a envahi, et au milieu duquel s'étalent les herbes ou les broussailles, le poète dit tristement :

> Le fleuve d'autrefois pleure sa décadence.

Quel dommage pour le vieux fleuve ; quel dommage pour une poésie, qui serait d'une superbe venue s'il ne s'y mêlait des touffes de vers *décadents* ; si les broussailles échevelées n'y jetaient de l'ombre sur les vraies fleurs de Flandre. Quel dommage aussi pour la Flandre, qui a failli compter un chef-d'œuvre dans le genre des *Trophées*. Qu'elle se console et attende, près des champs dorés du colza ; le colza mûrit, les poètes vieillissent.

3° Les *Poèmes mystiques*. C'est en la Maison des Poètes, à Paris, que *Flandre* a vu le jour ; c'est en la Maison de la Lutte, à Bruxelles, en Brabant, qu'ont paru les *Poèmes mystiques* de M. Armand Praviel. La Maison de Paris, qui a pour enseigne : « Vers le mieux », est-elle bâtie en moellons plus solides que la Maison de Belgique ?... Quoi qu'il en soit des maisons, voici encore des poèmes « talentueux », pour parler un peu le langage des jeunes. J'admire l'effort de ces jeunes vers le mieux ; et avec l'effort, avec le talent, je loue de grand cœur le ferme vouloir qu'ils ont et qu'ils montrent de respecter la vertu ; encore que parfois ils négligent le code de Napoléon — oh ! de Napoléon Landais.

Le livre de M. Armand Praviel est un livre de foi. Écoutez plutôt :

> Moi, que séduit encore, au siècle finissant,
> La Gloire et la Beauté de la Foi catholique,
> Et qui garde en mon cœur, ainsi qu'une relique,
> Le nom du Tout-Puissant...

Tout ce petit volume blanc est comme une gerbe de lis, qui s'effeuillerait dans un vase d'albâtre, sur les marches de l'autel, au fond de quelque oratoire où flotterait « un je ne sais quel parfum d'encensoir » (p. 14), à travers un je ne sais quel demi-jour « vespéral » — encore un mot du vocabulaire des jeunes.

Les lis, ce sont vraiment les fleurs préférées de M. Armand Praviel : *Manibus date lilia plenis* ! dit-il, après Virgile, à des amis capables d'entendre :

> Voici les bouquets blancs que le méchant ignore ;
> Voici les lis que nul n'a touchés ni cueillis ;
> Sur les chemins où Dieu doit venir à l'aurore,
> Des lis ! jetez des lis !... A pleines mains, des lis !
> (P. 38.)

Et du symbole « lilial », courant à la réalité des nobles combats de la vie, il jette à la jeunesse croyante ce fier appel :

Frères ! Quittez Baal et l'impure Astarté !
Vers l'Infini divin voguons à pleines voiles,
Et faisons route, l'œil fixé sur les Étoiles,
Blanches comme les lis, comme la Chasteté...

Oui ; nous nous en irons, dans ce monde troublé,
Chantant l'amour divin, le rêve et la prière,
Ayant autour du front un cercle de lumière...
(P. 51.)

Vers vibrants et vaillants, qu'auréole un cercle de lumière et d'honneur. Applaudissons ; jetons des lis ! Le recueil, avec ses trois sous-titres : Rêves, Prières, Paroles, se résume tout entier en cette douzaine d'alexandrins, triés parmi les plus beaux. Je n'ai qu'un regret, et ce sera celui de tous les lecteurs du volume blanc. Pourquoi les *Poèmes mystiques* ne sont-ils pas, d'un bout à l'autre, écrits de ce style, en français de France ? Pourquoi l'artiste, après avoir construit un petit sanctuaire ogival, d'un goût très pur, s'est-il amusé à masquer la façade, de gargouilles inutiles et laides ? Pourquoi, auprès des admirables strophes, les lignes sans rime, sans césure, sans lumière ? ceci par exemple :

Une brume bleuit les lointains qui s'effacent.
Et le tableau que la saison transfigura,
Ne semble plus un paysage d'ici-bas,
Un bois quelconque dépouillé de son feuillage...

Minuit. Le clair de lune enveloppe le parc ;
C'est un moutonnement de frondaisons dorées
Fantastiques, ayant perdu depuis des soirs
L'ordinaire aspect des choses accoutumées...

Après avoir lu ces vers (si j'ose me servir de cette expression), je ferme le livre blanc et je me dis : Voilà encore des enfants drus et forts qui battent leur nourrice ; qu'est-ce donc que la langue française leur a fait pour qu'ils la traitent de la sorte ?

La poésie étant, si j'ai bonne mémoire, un état d'âme, en quel état d'âme les jeunes se mettent-ils donc, quand ils écrivent ces phrases sans musique et sans forme, dans une nuit sans lune ?

Les jeunes esthètes de 1900 oublient que nous ne sommes

plus en 1830 — un beau temps d'aurore, où il y avait des philistins à confondre, des bourgeois à ébouriffer. Des philistins, il n'y en a plus guère ; et les naïfs bourgeois s'inquiètent beaucoup plus de l'impôt sur le revenu, que des fantaisies d'une brave jeunesse qui ne rime point.

Après tout, les poètes qui ne riment point sont peut-être des habiles, des rusés ; on ne pourra plus les qualifier de *rimeurs* ; ce qui était jadis la pire des injures.

Enfin, les jeunes gens qui ne riment point, qui méprisent les hémistiches et qui brisent les moules, sont vraiment persuadés qu'ils ont renouvelé l'art — ou, comme ils disent, *renové*. D'où il suit, que, même après avoir doublé le cap de la vingtaine, ils gardent encore, pour le moins, une illusion. C'est un gain ; que dis-je ? un enviable trésor. Dans un monde blasé, une illusion ne vaut-elle pas bien deux ou trois rimes de cuivre ? Elle vaut même deux et trois rimes d'argent.

4° Les *Sursauts*. Le titre de *Sursauts*, qui se détache en bleu sur un autre volume blanc, veut dire : indignation, dégoût et sainte colère. *Facit indignatio versum*. M. de Bernard est Français ; il aime son pays ; son sang bouillonne de voir ce pays gouverné ou piétiné par des ennemis ; il se souvient, et son cœur se révolte : O France des aïeux, dit-il, dans ce temps-là,

> Souvent, tu saisissais l'Europe corps à corps,
> Te ruant au combat sans calculer les chances ;
> Champion du bon droit, tu vengeais tous les torts,
> Ton glaive était jeté dans toutes les balances...
> O France ! nos aïeux t'aimaient pour tes grandeurs ;
> Ton noble orgueil vibrait dans leurs âmes altières ;
> L'effroi des nations exaltait leurs grands cœurs :
> Nous t'aimons, aujourd'hui, France, pour tes misères...
> Moi qui te vois à terre, et, sur ton corps gisant,
> Avides, se ruer les bêtes venimeuses,
> Écoutant, anxieux, ton souffle agonisant,
> Je t'aime éperdument sous leurs baves hideuses.
>
> (P. 2.)

Alors, à la façon de Juvénal, M. de Bernard, chrétien et patriote, saisit l'alexandrin comme un fouet ; puis il flagelle les « bêtes venimeuses » à tour de bras, à longueur de douze syllabes, classiques mais frémissantes. Il flagelle d'abord

les Juifs ; à tout seigneur tout honneur ; puis les intellectuels de toute provenance ; les « tartufes et robins », les panamistes, les félons, tous les salariés de la Synagogue :

> Au tintement de l'or, ils vinrent légion,
> Différents de doctrine et de religion,
> Subitement d'accord, sentr'aidant à merveille,
> Reniant au besoin ce qu'ils juraient la veille;
> Plumitifs sans vergogne, austères prédicants,
> Compagnons débraillés et solennels pédants;
> On dit qu'un ou deux snobs, vains et vagues esthètes,
> Ne furent pas payés, étant jugés trop bêtes.
> (P. 25.)

Après quoi, le vengeur se redresse ; il salue de l'épée les victimes françaises des guerres injustes ou d'une politique haineuse ; là-bas, Morès et Villebois-Mareuil ; plus près de nous, les condamnés de la Haute-Cour, qui emportent l'honneur de la patrie par delà les frontières — en attendant d'autres exilés qui, par delà les frontières, vont prier, pleurer et souffrir pour la France toujours aimée.

En songeant aux victimes que l'on bannit, l'auteur des *Sursauts* n'oublie point les soldats de la liberté qui restent ; qui combattent pour arracher la patrie blessée, à la griffe sanglante et salissante des fauves. J'avoue que les héros en l'honneur de qui M. de Bernard effeuille les roses, ont un droit fort inégal à nos vivats ; et, pour plusieurs, il ne faudrait pas trop se hâter d'élever des statues ou des arcs-de-triomphe. Mais la bonne intention déborde, non moins que l'indignation du jeune patriote. Je dis jeune, au hasard ; les vers des *Sursauts* n'ont point d'âge ; mais ils ont, comme la jeunesse, de la vie et de la flamme. Sans doute, Juvénal publia ses Satires aux environs de quatre-vingts ans ; mais en général, si j'en crois Boileau, la vieillesse marche dans la vie et dans la poésie, « d'un pas lent et glacé ».

Le volume s'achève par des traductions de Schiller et de Heine. Ils grossissent le recueil ; c'est tout le profit, et il n'est pas considérable. M. de Bernard aurait bien fait de laisser dormir la *Cloche* ou la *Bataille*, et de multiplier les *Sursauts*. Le recueil y eût gagné ; les lecteurs aussi ; la bonne cause de même. Qu'il reprenne le fouet ; il y a des épaules qui attendent. Il convient que l'indignation, même lyrique,

monte, éclate, élève les âmes et les venge, au fur et à mesure que la honte grandit.

5° L'*Encensoir*. Encore un livre blanc ; œuvre d'un poète très catholique, d'un poète jeune. L'auteur, dans un de ses poèmes parfumés, compte ses printemps et il en accuse vingt-cinq. Oh ! le bel âge, pour balancer d'une main ferme l'encensoir de strophes très pures ; en chantant des cantiques bien supérieurs, comme littérature, aux bons vieux cantiques de mission ou de paroisse ; mais d'une orthodoxie non moins rigoureuse. Au surplus, le volume de M. Jacques Prabère est édité sous les épis et grappes de M. Retaux ; or, tout le monde sait que, sous cette marque, les vers eux-mêmes respectent jusqu'au scrupule ce qui est absolument respectable, les mœurs, la foi ; et aussi la langue française.

Mais avant de brûler encore un ou deux grains d'encens à la louange du poète, commençons par une critique de l'épigraphe qui saute aux yeux sur la couverture de l'*Encensoir*. J'y aperçois les douze syllabes de Victor Hugo :

Moi, je suis l'encensoir intelligent et doux.

Intelligent, Hugo le fut ; trop même, vu l'usage qu'il fit de son génie ; mais encensoir, il ne l'a été que pour le dieu Hugo, qui ne mérite point d'autels. Et quand il se qualifie de poète doux, Hugo se calomnie ; jamais poète n'eut autant de rancunes dans l'âme, plus de férocité dans ses rimes. L'alexandrin où l'auteur des *Châtiments* s'est défini un encensoir intelligent et doux, est plutôt comique ; Louis Veuillot disait *drôle* ; il dispose au sourire les lecteurs intelligents et doux de l'*Encensoir*.

Autre regret ; ce sera le dernier. M. Jacques Prabère semble prendre pour des œuvres sérieusement chrétiennes *Amour* et *Sagesse* de Paul Verlaine ; et il chante, en belles strophes, la mort consolante du pauvre vieux bohême. Dieu veuille que cette mort, assez triste, ait été plus consolante que la vie. Mais, à part quelques pages de lignes un peu moins boiteuses, où il exprime son repentir entremêlé de prières que je crois sincères, l'œuvre de Verlaine est toute digne de pitié et d'oubli. J'aime infiniment mieux l'*Encensoir* que *Sagesse*.

Là, il n'y a que de nobles rêves, avec les calmes litanies d'un beau soir. A travers les nuages de l'encens, on devine un murmure de psalmodies ; comme un tintement des clochettes de l'élévation ; ou même un battement d'ailes des anges du sanctuaire. De chacune de ces strophes j'écrirais volontiers le vers de l'un des sonnets où le poète salue la cornette légendaire des Sœurs de Charité :

Une colombe blanche aux ailes étendues.

D'aucuns peut-être estimeront que j'exagère l'éloge. Mais il est si bon, si rare, de rencontrer un livre jeune, écrit en français, avec un habituel souci de la prosodie traditionnelle, animé, d'un bout à l'autre, du vrai souffle chrétien ; où pas une syllabe, pour une oreille croyante, ne sonne faux. Quand j'en rencontre, je loue, du moins mal que je puis. Louis Veuillot, que je nommais tout à l'heure, se plaint en quelque endroit de ce que les cent voix de la Renommée ne s'enrouent guère à louer les œuvres catholiques. Si je m'enroue à ce métier-là, je ne regrette pas ma peine ; on s'enrhume pour des motifs moins légitimes.

Mais il convient que je cite, ce qui est la meilleure louange. Voici le sonnet du *Vitrail* ; d'un vitrail qui, s'il n'existait pas, devrait tenter un peintre-verrier, un Claudius Lavergne :

VITRAIL

Des feux pâles du soir le vitrail s'illumine
Dans la crypte, où bientôt l'ombre va se glisser;
Et, par mon rêve ému, je me laisse bercer,
Sentant battre mon cœur, plus doux, dans ma poitrine :

La Vierge sur Jésus en souriant s'incline
Et veut contre son sein tendrement le presser;
Et le Petit Jésus, comme pour l'embrasser,
Tend ses petites mains vers sa Mère divine;

Des anges alentour — oiseaux du Paradis —
Voltigent en chantant, sous de riches lambris,
Où la pourpre à l'éclat des gemmes se marie ;

Et, sur le sol où croît la rose et le jasmin,
Un candide saint Jean qui regarde Marie,
Est à genoux, tenant un beau lis à la main.

6° Le *Christ Rédempteur*. Les poèmes qui précèdent sont l'œuvre d'âmes bien nées, chez lesquelles l'inspiration n'attend point le nombre des années. Les poètes avouent qu'ils

sont jeunes ; ou bien ils le laissent entendre. L'auteur de *Christ Rédempteur*, au rebours. Dès le début, il traduit pour son propre compte et d'une façon touchante, la parole de saint Augustin : *Junior fui ; etenim senui* :

> Je module des chants de l'âme
> Sur mon vieux luth qui vibre encor ;
> Et, c'est Lui, le Christ, c'est sa flamme
> Qui ranime ses cordes d'or.
> (P. 9.)

Les cordes d'or du vieux luth vibrent et rendent des sons bien justes, bien purs ; elles ne savent d'autre nom que celui de Jésus-Christ ; point d'autre doctrine que celle de l'Évangile ; point d'autre art que l'harmonieuse expression de prières écloses sans effort. J'ai dit : prières ; il serait aussi vrai de dire : contemplations. Par endroits, on croirait lire des chapitres de l'*Imitation* en vers ; en vers de toute mesure, comme le dithyrambe de Jacques Delille. Le R. P. Bourgues n'aime point à enchaîner son inspiration en des strophes régulières ; et ses poèmes se déroulent, chantent, et coulent ainsi que les flots limpides d'une source abondante.

Le poète ne se réclame d'aucune école, d'aucun maître. Il n'a qu'un Maître, qu'il écoute, qu'il aime ; Celui-là seul qui est digne de tout amour. Voyez quelques-uns des titres : La *Pensée de Jésus* ; la *Recherche de Jésus* ; la *Recherche de Jésus dans la création*...

En parcourant ces pieuses effusions, poèmes vraiment mystiques, d'une langue très douce, il me semblait qu'on pourrait appliquer à l'auteur les deux vers mélodieux d'une Églogue de Virgile, que Fénelon, dans une de ses lettres, adressait à son ami le chevalier Destouches :

> *Tale tuum carmen nobis, divine poeta,*
> *Quale sopor fessis in gramine.*

7° Le *Siège de Tibériade* est un drame du moyen âge, en trois journées, en vers, par l'auteur bien connu de la *Sœur de Duguesclin* et du *Mystère d'Orléans*. Selon sa très louable habitude, M. Émile Eude, historien et poète de Jeanne d'Arc, n'a voulu emprunter son drame qu'à des sources authentiques, où il nous renvoie, dans ses riches *Éclaircissements et notes*. Prenez l'*Histoire des Croisades* de Michaud et ouvrez

au tome II, à la date de l'an de grâce 1187. Là, vous verrez comment le fameux sultan Saladin vint assiéger Tibériade, et remporta sur l'armée de Guy de Lusignan la victoire qui fit tomber Jérusalem au pouvoir des Musulmans.

Ce drame est le récit tragique d'événements accomplis en la citadelle de Tibériade, où s'était réfugiée la comtesse de Tripoli. Toutefois, prenez-y garde ; n'allez point vous imaginer d'effrayants cliquetis d'armes, un long défilé de cuirasses et de hauberts, de rudes coups d'estoc et de taille qui feront mordre la poussière à moult hardis chevaliers. Les personnages qui parlent et agissent sous les créneaux et mâchicoulis de Tibériade sont des héroïnes : *dux femina facti*. Parmi les vaillantes françaises qui essaient de sauver la forteresse avec l'honneur chrétien, il y a une Jacqueline de Maillé qui, par l'âge, la foi, le langage même, ressemble fort à la Pucelle dont la vertu — le ciel aidant — sauvera plus tard de la grand'-pitié le royaume de France.

Les rôles sont nettement dessinés ; on ne les distinguera point sur la scène à la couleur des armures, mais aux traits du caractère. Personne ne confondra la comtesse diplomate avec la princesse chevaleresque, ni avec la vieille Rachel, une Juive crasseuse qui se faufile jusqu'en la citadelle, à seule fin de trahir au profit des Turcs, et de gagner un peu pour son compte. Évidemment, le rôle de Rachel ne sera point le plus ambitionné des chrétiennes damoiselles qui joueront le *Siège de Tibériade* ; mais dans tout drame pour la jeunesse, il est d'usage qu'il y ait un traître, et Rachel est à sa place. Il y faut aussi des leçons ; et elles abondent. L'histoire est faite de recommencements ; or, l'état des choses en Palestine, vers l'an 1187, était ce désarroi qui aujourd'hui nous déconcerte, cet égoïste effacement des volontés qui nous annihile. Écoutez ce fragment de dialogue :

JACQUELINE

Que sont donc devenus les Renaud, les Tancrède,
Et Guillaume d'Orange, et l'humble Godefroi
Refusant la couronne et le titre de roi ?

LA PRINCESSE ALIX

Cent ans sont écoulés !... Il n'est plus de grands hommes ;
Et c'est pitié de voir le désordre où nous sommes.
Des intérêts de Dieu qui s'occupe aujourd'hui ?
Si l'on se croise encor, les dévoûments ont fui ;

La croix est sur l'habit, mais l'âme reste vile.
Qui pense aux Turcs ? On pense à la guerre civile :
Chrétiens contre chrétiens... C'est le plus grand danger.
On s'arme, on se déchire, aux yeux de l'étranger,
De l'*infidèle*, uni contre la Foi chrétienne.
Devant ce mal affreux, point de pays qui tienne !...
Tout royaume entre soi divisé doit mourir.

JACQUELINE

Terre de Jésus-Christ, te faut-il donc périr ?
(P. 20.)

Toute la pièce est de ce style ferme et de cette prosodie qui ne fléchit point : partout, les bonnes rimes tombent au bout des belles pensées. La fin est triste ; hélas ! le siège de Tibériade n'a rien de commun avec le siège de Grenade où la croix chassa pour toujours le croissant de l'Espagne catholique. Mais là encore git une leçon ; la désunion use les énergies et pousse à la ruine. On ne saurait trop le répéter aux jeunes âmes, en prose et en vers — pourvu que ce soit en bons vers.

8° *Richard de Montfort* est un drame pour patronages ; il a déjà vu le feu des rampes, où il a brillé et triomphé. Aussi bien, c'est le drame selon l'antique formule qui fait toujours vibrer les jeunes auditoires. D'un côté, le droit insulté dans la personne de l'orphelin, mais d'un orphelin qui se défend ; le patriotisme ; la fidélité des vassaux ; le retour du chevalier de la Croisade ; le chant du troubadour. De l'autre côté, la trahison ; l'oppression de l'innocence ; les sourdes menées de la perfide Albion ; le cachot aux portes secrètes ; le poison versé dans la coupe du festin.

A mesure que les scènes se déroulent, on songe aux pièces émouvantes qui captivèrent notre adolescence ; à la légende de Blondel cherchant son maître Richard Cœur de Lion ; au drame d'*Arthur de Bretagne* ; ou encore au *Roi des oubliettes*. Mais on n'a guère le loisir de s'accrocher en route à ces fantômes palpitants. Le dialogue, entre autres qualités, est vif, entraînant, semé de saillies. Impossible de s'ennuyer ; on aurait plutôt quelque peine à suivre les héros bien vivants qui vont vite, vite, vite comme les morts de la ballade. Trois héros surtout intéresseront un parterre de quinze à vingt ans : Richard de Montfort, l'enfant que l'on emprisonne dans le don-

jon de ses aïeux; le vieux serviteur Caboche, un brin ivrogne, un brin fou comme Triboulet; mais quand même un brave cœur, tout dévoué à son maître abandonné; enfin Abraham. Vous devinez que cet Abraham-là n'est pas un parent très proche du saint Patriarche; mais qu'il est Juif; que ce Juif est prêt à toute besogne, pourvu qu'on y mette le prix; que ce traître sera puni par où il pèche; et que c'est bien fait.

Les Juifs occupent vraiment trop de place dans la société contemporaine, pour qu'on ne leur donne pas un rôle sur les plus modestes théâtres; ce rôle n'est point le plus beau. Mais à qui la faute? et qui doit-on en plaindre? Du moins, M. Ablin prête-t-il à son Abraham quelques sentiments, autres que l'âpreté au gain sordide où tendent ses dix doigts crochus. Il lui prête même un beau langage; par exemple, dans ce monologue :

> Qui ?... Regarde, c'est moi. C'est moi, que tu bafoues;
> Moi, ce juif détesté qu'on brise sur les roues,
> Que l'on chasse, pieds nus, sur les cailloux tranchants,
> Qu'on montre, comme un spectre infernal, aux enfants.
> Que m'importe les noms et les titres sonores,
> Les blasons couronnés des vains Héliodores !
> Le roi de l'or, c'est moi; tous me tendent la main;
> Ton triomphe, Israël, s'apprête pour demain...
> (P. 31.)

Inutile d'ajouter que ce demain n'arrive pas; que, dans *Richard de Montfort*, le crime est puni et la vertu récompensée; comme, du reste, c'est le devoir de toute entreprise dramatique *ad usum juventutis*. C'est par là, que le théâtre est utile dans les œuvres de jeunesse. Le drame de M. Ablin vaut, à lui seul, plusieurs doctes conférences sur le patriotisme; de longues dissertations sur « la justice immanente »; voire même contre l'ivrognerie, et son triste fils, l'alcoolisme.

9° Les *Deux ailes de l'âme*. M. Joseph Serre est un poète, un vrai poète, avantageusement connu de nos lecteurs; et nos lecteurs seront confirmés dans la bonne opinion qu'ils ont de l'artiste, s'ils lisent ce recueil, le plus considérable du jeune écrivain. Un simple point d'interrogation, avant d'entamer le chapitre des louanges. Pourquoi, avec ce riche fonds de philosophie, de rêve, d'idéal chrétien, où il a puisé ses quatre-vingts nouveaux poèmes, M. J. Serre emprunte-t-il à V. Hugo

cette idée maîtresse du volume, que l'âme a deux ailes : la prière et l'amour? Il le savait trop bien par lui-même, pour aller s'en enquérir chez un génie fourvoyé, dont l'âme ne s'élève presque jamais sur ces deux ailes.

M. J. Serre, pour penser, comme pour écrire de beaux vers, n'a besoin que d'écouter son cœur qui bat et sa foi qui chante. Son mérite, c'est d'être, et de vouloir rester, lui-même; il le déclare en cette vaillante profession de foi :

Suis-je verlainien? parnassien sonore?
Classique? moderniste? esthète? Je l'ignore.
Est-ce de l'élégie ou de l'ode, le vers
Que je recueille insecte errant dans les prés vers,
Que je déniche oiseau voltigeant dans les branches?
Je n'ai pas d'écriteau pour mes colombes blanches...
Mon vers est un roseau, mais un roseau pensant;
Une simple corolle entr'ouverte au passant,
Où, dans le doux matin, parfois, s'est déposée
La goutte de parfum, la perle de rosée,
Silencieusement, sans que j'en sache rien.
Par hasard, un ami me dit alors : C'est bien.
Et c'est là ma critique. Une autre âme vient boire
A ma source, et parfois me sourit : c'est ma gloire.
Enfin mon vers est sage, et je le dore un peu
De foi, d'azur, de ciel, afin qu'il plaise à Dieu.
(P. 99.)

Le poète des *Deux ailes de l'âme* a, si j'ose dire, les deux ailes des oiseaux qui lui ont fourni ses premières inspirations : l'aigle et la mésange. Il déploie, quand il veut, la force de l'aigle, « roi des airs »; il trouve, quand il lui plaît, la grâce de sa jolie mésange; de la mésange « bleue et sauvage », dont il ouvrit la cage, pour lui rendre la liberté, un jour qu'elle lui mordit le doigt; tout ainsi que Hugo replongea dans l'océan, à Jersey, un crabe qui lui pinçait la main.

Toute chose lui inspire, ou de nobles pensées et d'un haut vol, qui monte jusqu'aux profondeurs de l'azur; ou des fantaisies qui se balancent dans la lumière et se posent sur les fleurs. Là, des élans d'aigle; ici, des battements d'aile de mésange, de colombe, d'hirondelle, de rossignol, de cygne, de papillon : autant d'êtres ailés qui prêtent leurs deux ailes à l'un ou l'autre des poèmes. Tantôt, des méditations superbes : *Faiblesse humaine;* et *la Mort*, comparable aux pages de Lamartine. Tantôt d'aimables et pieux coups d'aile,

autour des « neiges d'avril », des sourires ou des rayons; puis autour des paradoxes; car M. J. Serre accuse une véritable inclination pour les paradoxes, presque autant que pour les mésanges sauvages et bleues. Çà et là, il pousse même le paradoxe jusqu'à la témérité; quand, par exemple, il ose identifier Dieu, le vrai Dieu, avec la République (p. 39). L'audace du penseur fait éclater les mots.

L'amour de l'antithèse est un signe de force; c'est d'ordinaire un acheminement vers le sublime; mais l'antithèse à outrance côtoie les abîmes; comme ces paisibles créatures qui, selon M. J. Serre, grimpent sur les sommets, plus haut que le roi des airs; car on a vu, dit-il,

> Des vaches qui parfois vont plus haut que les aigles.
>
> (P. 175.)

A tout prendre, je préfère la fantaisie du poète, nous conviant à pleurer (comme chez Hugo) sur les araignées et sur les crapauds; d'autant qu'on n'est pas obligé à verser des larmes bien chaudes. D'après l'auteur des *Deux ailes de l'âme*, le crapaud est le piano de la nature. Il nous le raconte, en vers charmants; des vers qui sonnent plus harmonieusement même (je dis *même*) que la voix plaintive et flûtée de l'infortuné batracien :

> ... Le pauvre crapaud
> Que les messieurs bien mis regardent de si haut,
> Je le respecte, moi, je l'estime et je l'aime;
> Car ce monstre hideux, car cet abject suprême,
> A cette heure du soir où tout va s'assoupir
> Me ravit par son tendre et céleste soupir :
> Simple note, suave, exquise, nuancée,
> Douce comme un aveu d'amour ou de pensée,
> Vague comme un parfum de fleur ou d'encensoir;
> On dirait le soupir du mystère et du soir...
> C'est alors que, là-bas, bien loin, près d'une mare,
> Non pas une musique et tout son tintamarre,
> Mais un souffle, une haleine, une plainte d'amour,
> Parmi l'encens des fleurs expire avec le jour.
> C'est la plainte d'exil de toute créature,
> C'est le soupir divin de toute la nature;
> Et la nature et l'âme, après tant de bruit vain,
> S'endorment toutes deux dans ce soupir divin.
>
> (P. 98.)

Plainte d'exil... Soupir divin!... Parfum d'encensoir!... Dé-

cidément l'admiration est comme l'amour : elle est aveugle ; ou, dans le cas présent, elle est un peu sourde. Au surplus, j'avoue que le crapaud a, sur les instruments de Pleyel et d'Érard, un certain nombre d'avantages : il est moins cher; il fait moins de bruit ; il tient moins de place; il joue tout seul; et il n'a pas besoin d'accordeur.

Quoi qu'il en soit des talents, pas assez connus peut-être, de ce modeste musicien, le poète des *Deux ailes de l'âme* est un merveilleux virtuose. Comme tous les vrais artistes, il se contente de la prosodie française et des rythmes d'antan; il leur fait chanter, avec toutes les variations d'un souple génie, de beaux airs; mieux encore, des hymnes de foi et de prière. Les deux ailes de sa muse planent, au-dessus des réalités vulgaires, dans un ciel très bleu, très pur : *Spernit humum fugiente penna.*

III

10° Le *Testament poétique* de l'illustre poète et très habile technicien, M. Sully-Prudhomme, est comme un dernier adieu de l'École parnassienne; je serais tenté de dire que c'est un glas. Mais c'est aussi une revendication énergique, motivée, des droits, coutumes et franchises de notre poésie de France. Car, enfin, si l'école brillante des Parnassiens jette ses dernières lueurs, si le siècle puissant du romantisme a vécu, la poésie n'est pas morte. Les formes peuvent passer, varier, se rajeunir; les lois restent. Le *Testament poétique* affirme les lois et, au besoin, les venge; il maintient le code séculaire contre les audaces fébriles d'une jeunesse où « sévit l'anarchie » (p. 298).

Non, la poésie n'est pas morte; mais, à en croire l'auteur du *Vase sacré*, elle est malade ; et malade de pléthore. Il y a trop de poètes; ou plutôt, trop d'artisans qui prennent cette étiquette pour se livrer à trop d'industries où la poésie n'a rien à voir. Ils sont, de leur propre aveu, « tapissiers, tisserands, savetiers, acrobates, hercules de foire, apothicaires, joailliers, potiers » ; — bref, tous les métiers qui courent les rues. Or, le génie fréquente ailleurs, plus loin, plus haut : *Odi profanum vulgus.*

Et combien de choses s'en vont, qui furent le patrimoine des vrais poètes de France, mais que les savetiers gaspillent, que les acrobates et apothicaires ignorent. Dans son *Testament*, M. Sully-Prudhomme en fait le curieux et lugubre inventaire.

On a perdu, chez les poètes de demain, d'abord le rire français, le bon rire spontané, spirituel, fin, épanoui ; on ne rit plus en vers.

On a perdu, dans « les plus récentes écoles de poésie », non seulement le rire, mais l'esprit français. On remplace l'esprit par des sauts périlleux, par des tours de force, exécutés avec un sérieux qui fait peur ; les esthètes sont transformés en clowns solennels et graves. Boileau écrivait jadis, à propos de Cyrano de Bergerac, ce fameux esthète du grand siècle :

> Un fou du moins fait rire et peut nous égayer.

Ceux d'à présent ne peuvent, ou ne daignent : « Ils se permettent, en vers, de mystifier, non d'égayer. »

On a perdu — et c'est un cas beaucoup plus inquiétant — l'essor des hautes pensées : « L'haleine est devenue courte chez les derniers venus. Ils se contentent de fixer dans leurs vers des impressions fugitives, dont la bizarrerie rachète insuffisamment l'exiguïté. La plupart ne nous entretiennent que d'eux-mêmes » (p. 10) ; et leurs confidences n'intéressent guère leur prochain.

On a perdu le goût et le courage des grands poèmes, où l'âme s'élève, où l'inspiration déploie ses ailes toutes grandes, dans les hauteurs, en pleine lumière. L'effort de nos « hercules de foire » poétiques, leur activité mentale, se bornent aux quatorze vers du sonnet ; faire un sonnet, douze sonnets, cinquante sonnets, ou, à l'instar de M. J. de Heredia, cent vingt sonnets, voilà le comble de l'art, le *nec plus ultra* de la poésie contemporaine : « De là vient qu'on n'a jamais tant fabriqué de sonnets. » C'est une épidémie ; un fléau, comme naguère l'invasion des sauterelles en Poitou.

Enfin, « les novateurs menacent l'intégrité, l'essence même de la versification française » (p. 14). Ils suppriment jusqu'à la distinction entre la prose et les vers ; « nos présents réfor-

mateurs semblent faire de la prose sans le savoir » (p. 130). Pauvre monsieur Jourdain, que n'êtes-vous là ! vous seriez poète, vous aussi, malgré vous.

Comme on le voit, le *Testament poétique* est un réquisitoire en règle ; mais il est encore un manifeste contre les novateurs ; il est également une réponse aux détracteurs ; presque un plaidoyer *pro domo sua*. D'où il suit que M. Sully-Prudhomme paraît oublier qu'il y a, en France, d'autres poètes que les esthètes des petites écoles, des petites chapelles, des petites arrière-boutiques, où l'on forge des sonnets ; des petits cirques poétiques, où des acrobates, armés du balancier des rythmes impairs, évoluent sur la corde raide de treize ou quinze pieds. Or, de ces autres poètes, il y en a, Dieu merci, quelques-uns encore.

Le *Testament poétique* nous révèle, en outre, un fait bizarre, d'où l'on peut conclure que les poètes de demain se défient, non d'eux-mêmes, mais de la postérité. Pour arriver jusque là, il leur faudrait une estampille officielle ; il leur faudrait montrer à la postérité leurs passeports contresignés par l'Académie ; car l'Académie existe, et le public s'en rapporte toujours, quoi qu'on fasse, aux jugements de ce vieil aréopage. Alors, les jeunes se tournent vers l'Académie ; voilà qu'ils pétitionnent ; ils réclament la reconnaissance de leurs libertés ; des libertés de demain, dont ils voudraient faire leurs droits d'aujourd'hui. Leur programme tient en cette phrase de l'un d'eux : « Le poète attendu, conscient et libre, disposera de tous les vers..., de tous les rythmes et sonorités » (p. 116). Mais en attendant ce poète *attendu*, et dont la silhouette ne se dessine pas sur l'horizon, les impatients somment l'Académie de leur accorder ce *minimum* de libertés : 1° Les vers sans hémistiche ; 2° la non-alternance des rimes ; 3° les hiatus à discrétion... Bref, les jeunes veulent que l'Académie, aïeule et douairière, leur octroie ces fantaisies ; tout ainsi que les futurs esthètes, de quatre à cinq ans, demandent, avec cris et larmes, qu'on leur donne la lune.

Ils se souviennent que, dernièrement, les Quarante, harcelés par le ministère de l'Instruction publique, se laissèrent arracher plusieurs concessions en faveur des jeunes gens

qui font des fautes d'orthographe. Mais M. Sully-Prudhomme regimbe et résiste aux caprices des pétitionnaires. Il leur déclare, avec autorité, que les règles séculaires de notre prosodie ne sont point des conventions arbitraires et de hasard ; qu'elles sont fondées en raison, sur la nature même ; qu'elles ont pour base les lois de la symétrie, des « rapports arithmétiques » (p. 280), les règles les plus intimes et délicates de la musique. Si l'Académie française, sanctionnant ce que les jeunes appellent leurs libertés, édictait « le bouleversement des lois admises, et qu'une tradition séculaire a fixées », elle ressemblerait à une Académie des beaux-arts décrétant que la gamme, au lieu de sept notes, en aura dix, douze, quinze, à volonté. L'Académie n'a pas plus de compétence à légiférer, dans le sens des esthètes révolutionnaires, qu'un ministre de l'Agriculture n'en aurait à décider que dorénavant tous les veaux auront deux têtes, et les lapins huit pattes.

L'auteur du *Testament poétique* veut espérer que les poètes les plus raisonnables, après avoir reconnu l'inanité d'une émeute prosodique contre l'œuvre des siècles et des artistes de génie, « reviendront à la facture naturelle du vers français » (p. 131). Quoi qu'il en soit, l'Académie ne saurait faillir à « son premier devoir, celui d'assurer, contre toute violence et toute surprise, des traditions littéraires dont elle est constituée gardienne responsable » (p. 139).

Somme toute, le *Testament poétique* fait grand honneur à celui qui l'a rédigé en toute indépendance, et qui le signe d'un nom respecté même parmi les jeunes.

Dieu veuille que le testateur vive de longs jours pour en maintenir les clauses contre les assauts de l'anarchie. En attendant, qu'il ajoute à son testament poétique le codicille d'un chef-d'œuvre, riche de beaux vers et de hautes pensées. *Exempla trahunt.*

VICTOR DELAPORTE.

L'IDÉE DU SURNATUREL

HISTOIRE ET THÉOLOGIE

Parmi les erreurs modernes dont l'influence s'est fait sentir jusque chez les enfants de l'Église, a diminué en eux « le sens catholique », et « mis en danger la pureté même de la foi », le concile du Vatican place, en premier lieu, la confusion entre la nature et la grâce, entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel[1]. Et, de fait, un simple regard suffit pour voir que les grandes batailles de l'Église en ces derniers siècles ont été livrées autour de la question du surnaturel. C'est, d'une part, le naturalisme, la grande plaie des temps nouveaux, qui en nie l'existence; ce sont, d'autre part, des systèmes qui en pervertissent la notion, et, par une autre voie, arrivent à le supprimer, soit en lui sacrifiant la nature et les forces naturelles de la raison ou de la volonté, et, par là, lui ôtant son soutien nécessaire (baïanisme, jansénisme, fidéisme); soit en exaltant la nature au point de faire du surnaturel un simple accessoire (libéralisme, semi-rationalisme allemand); soit, enfin, en ne voyant dans le surnaturel que la nature même ramenée à son intégrité parfaite et à sa perfection primitive. A la source de tous ces courants d'idées fausses, le Concile met le protestantisme, qui, anéantissant la nature en théorie et l'adorant en pratique, a déterminé le double mouvement dont l'un aboutit à faire de l'homme un monstre, et l'autre à en faire un dieu.

Il est donc de la plus grande importance de bien distinguer la nature et le surnaturel, et de faire les parts avec

1. Hac porro impietate (*protestantisme et rationalisme*) circumquaque grassante, infeliciter contigit, ut plures etiam e catholicæ Ecclesiæ filiis a via veræ pietatis aberrarent, in iisque, diminutis paulatim veritatibus, sensus catholicus attenuaretur. Variis enim ac peregrinis doctrinis abducti, naturam et gratiam, scientiam humanam et fidem divinam perperam commiscentes, genuinum sensum dogmatum... depravare, integritatemque et sinceritatem fidei in periculum adducere comperiuntur. (*Constitution* Dei Filius, *Préambule*.)

soin; de la plus grande importance, par conséquent, de se faire tout d'abord une idée exacte du surnaturel.

I

La chose n'est pas sans difficulté. Car nous ne voyons pas le surnaturel en lui-même; et si nous en pouvons saisir les manifestations en nous et autour de nous, encore est-il que ces manifestations se font *dans* la nature et *par* la nature, se mêlent intimement avec elle, et ne s'en dégagent que par un effort d'analyse ou d'abstraction; si bien qu'étudier ainsi le surnaturel, ce n'est plus l'observer concret et vivant. Analyser et abstraire sont cependant la condition des idées nettes et précises; aussi bien essayerons-nous de ne pas perdre un instant contact avec ces admirables réalités auxquelles s'applique, avec une vérité particulière, ce que Platon disait de la vertu, que « si elle pouvait être visible aux regards, elle exciterait dans les cœurs d'incomparables attraits ».

Une raison qui complique encore l'étude si délicate du surnaturel, c'est que l'abstrait et le concret, l'élément idéal et les éléments réels, l'*a priori* et l'*a posteriori*, s'y mêlent intimement. Il faut définir le *surnaturel*, et il faut dire si telle chose donnée, la grâce, par exemple, est surnaturelle ou non. Cette difficulté se rencontre ailleurs, dans l'étude du beau, par exemple, ou dans celle du vrai; mais cela ne la rend pas moindre ici; elle est d'autant plus grande dans le cas présent, qu'il faut recourir à l'Écriture et à la tradition pour connaître les réalités concrètes auxquelles s'applique la dénomination de surnaturel. En revanche, cette nécessité a ses avantages : elle force le théologien à rester dans le réel, s'il était tenté de s'en écarter, et à vérifier ses définitions au contact des choses.

Ces conditions détermineront le plan de cette étude. Nous partirons des faits donnés et des notions communes pour nous faire du surnaturel une première idée, un peu vague encore et abstraite, exacte néanmoins et suffisante pour éliminer les fausses notions. De là, nous passerons à l'étude directe du surnaturel en nous, et nous tâcherons d'éclairer la première idée que nous en aurons acquise en étudiant, à

la lumière de la raison, les réalités concrètes, connues par la foi, en groupant et systématisant les données positives de la tradition. Cette marche prudente est d'autant plus nécessaire, que l'erreur, dans cette question, entoure, pour ainsi dire, la vérité de toutes parts ; chaque pas doit être assuré, chaque assertion vérifiée et défendue. Elle a, de plus, l'avantage de nous montrer le développement et les vicissitudes de l'idée que nous étudions, de vivifier et d'éclairer la théologie par l'histoire.

II

Pour nous faire du surnaturel cette première idée que nous cherchons, il faut partir de ce que le langage courant, d'accord avec une induction rapide, entend par surnaturel. Or, pour tout le monde, le surnaturel, le mot même le dit, c'est ce qui est *au-dessus de la nature* (qu'il s'agisse d'ailleurs de telle nature particulière, ou qu'il s'agisse de toute nature créée). Ainsi, les anges ou les démons sont des êtres surnaturels par rapport à l'homme ; Dieu est l'être surnaturel par excellence, hors de comparaison avec toute nature créée, au-dessus de tout. Si, au lieu de natures et de substances, nous nous occupons d'accidents, de phénomènes, d'effets produits, la notion est la même : la contrition est dite surnaturelle dont le motif ou le principe est d'ordre supérieur à la nature ; un fait sensible est surnaturel qui dépasse les forces de la nature ; les états mystiques sont nommés états surnaturels, en un sens spécial, parce que la nature est spécialement impuissante à s'y mettre. Partout le surnaturel est regardé comme ce qui est supérieur à la nature, ce qui la dépasse, ce à quoi ses forces ne peuvent atteindre.

Cependant cette notion, suggérée par les mots mêmes, n'est pas précise encore. Quand il s'agit du surnaturel comme acte spécial de Dieu, comme accident ou comme effet produit (et c'est de celui-là surtout que nous avons à nous occuper), un autre élément doit intervenir, sans lequel la notion serait non seulement peu claire, mais inexacte. En effet, ni la création de l'âme par Dieu, ni la conservation des êtres par le Créateur, ni le concours divin aux activités du monde ne

sont surnaturels au sens propre du mot; et, cependant, Dieu seul peut créer une âme, la nature n'y peut rien; Dieu seul peut conserver les êtres, qui, s'il retirait sa main, tomberaient dans le néant; Dieu seul peut donner aux causes secondes ce supplément de force, cette motion sans laquelle elles resteraient éternellement inertes. Nous voilà donc en présence d'actions ou d'effets dépassant les forces de la nature, et qui, cependant, ne sont pas appelés surnaturels. Pourquoi cela?

Est-ce parce qu'ils sont dans le cours ordinaire des choses, ou parce qu'ils ne sont pas sensibles en eux-mêmes? Ce sont là, en effet, des conditions requises pour tel effet surnaturel spécial, pour le miracle; car, pour qu'il y ait miracle, au sens propre et ordinaire du mot, il faut un effet sensible, en dehors du cours ordinaire des choses. Mais ces conditions tiennent au miracle en tant qu'il est *merveilleux*, capable d'étonner, non en tant qu'il est *fait surnaturel*; nous trouvons le surnaturel sans rien de sensible ni d'extraordinaire dans la transsubstantiation, par exemple, ou dans la justification du pécheur. Elles ne sont donc pas requises pour qu'il y ait surnaturel. Serait-ce parce que l'effet produit dans la création de l'âme, dans la conservation ou le concours, est un être de nature? Mais c'est supposer la question. Et, d'ailleurs, nous savons des cas de surnaturel où le terme produit n'a en lui-même rien de surnaturel; ainsi, la vue rendue par miracle à un aveugle, la vie à un cadavre. Serait-ce parce que la nature a sa part dans ces œuvres divines, qu'elle y concourt dans son ordre et suivant son rôle? Mais il est maint effet surnaturel où la nature a aussi sa part; il suffit de rappeler l'acte de foi ou l'acte de charité.

Quel est donc enfin cet élément que nous cherchons, et dont l'absence distingue la création de l'âme, ou le concours, ou d'autres effets que Dieu seul peut produire, des effets surnaturels proprement dits?

Pour qu'il y ait surnaturel, il faut que l'effet dépasse non seulement les *forces*, mais aussi les *exigences* de la nature. L'enfant d'un jour ne saurait se suffire; mais Dieu a dû, suivant la disposition de sa sagesse et de sa bonté, lui préparer, dans ses parents d'abord, et, à leur défaut, dans les autres

hommes, le secours indispensable; ce secours, dès lors, n'a rien de surnaturel. Mais que ce secours venant à manquer dans un cas particulier, — Dieu n'est pas tenu à prévenir ni à suppléer tous les déficits des causes secondes, — Dieu envoie un ange pour éloigner de l'enfant le loup qui va le dévorer, ou le fasse vivre sans nourriture, il y a là un effet surnaturel : car la nature n'a pas droit à ces interventions miraculeuses, et Dieu ne s'y est pas engagé. Que Dieu crée lui-même, et lui seul, l'âme qui doit faire un nouvel homme, il n'y a là rien que de naturel. C'est, en effet, la condition de l'âme spirituelle de ne pouvoir être produite que par création. Dieu se doit donc à lui-même de la créer dans les conditions qu'il a établies pour la propagation de l'espèce humaine, comme il se doit de concourir à l'action des causes secondes. Dans ces cas, la nature a droit, suivant l'ordre même de la Providence, à l'intervention divine, et, dès lors, cette intervention n'est pas regardée comme surnaturelle. Que Dieu, au contraire, intervienne pour donner un enfant à des parents incapables d'en avoir, cette intervention est surnaturelle : la nature ne l'exigeait pas. Voilà donc un second élément nécessaire à la notion que nous voulons définir. Est surnaturel ce qui dépasse non seulement les forces, mais aussi les exigences de la nature.

Ce second élément coïncide avec ce que l'on nomme la gratuité du surnaturel; et cette idée de *don gratuit* va nous servir à préciser ce qui pourrait rester confus jusqu'à présent dans les explications données sur les exigences de la nature.

En un sens, tous les bienfaits de Dieu à ses créatures sont des dons gratuits. Il n'est pas, dans le monde créé, d'*exigence absolue*. Dieu pouvait rester seul dans son éternité bienheureuse : le néant n'a pas droit à l'être; il n'a, dès lors, aucun droit absolu. « Qui, disait l'Apôtre, a commencé par donner à Dieu pour avoir ensuite droit au retour : *Quis prior dedit illi, et retribuetur ei ?* » (*Rom.*, XI, 35.)

Il peut être question cependant d'exigence relative, de droit à ceci ou à cela, et même, en un sens, de créance à l'égard de Dieu. Il y a là un certain ordre et des degrés divers d'exigence ou de gratuité dont l'examen éclaire la notion même du surnaturel. Dieu pouvait ne pas créer le monde; mais s'il créait

quelque chose, il devait à sa sagesse de mettre dans son œuvre des êtres intelligents et libres, grâce auxquels elle lui rendrait gloire et hommage. Il pouvait d'ailleurs en choisir à son gré parmi les possibles, et ainsi est libre le choix de telles espèces déterminées. On voit comment il y a là quelque chose de gratuit et quelque chose d'exigé.

Si Dieu veut créer l'homme, il faut qu'il lui donne les moyens de subsister; s'il fait nos âmes spirituelles, il leur doit l'immortalité, et, au cas où elles lui auront été fidèles, l'immortalité heureuse. Encore ici, le don est gratuit par quelque endroit; par d'autres, il est exigé. Aussi, ne dit-on pas que l'immortalité soit un don surnaturel : c'est la condition naturelle de l'âme; ni qu'il y ait rien de surnaturel dans la façon dont une mère reçoit et donne le lait dont vivra son enfant : c'est l'ordre même de la nature.

Mais tout n'est pas dit encore. Il est des dons surnaturels auxquels nous avons droit, et dont on peut dire, en un sens, que Dieu nous les doit. Ainsi le bonheur céleste est dû à qui meurt en état de grâce; et, cependant, le bonheur céleste est un don surnaturel. Voilà donc le surnaturel exigé. On ne peut dès lors le montrer comme incompatible avec toute exigence, comme essentiellement gratuit.

Il y a là, en effet, une certaine exigence, mais non une exigence naturelle, fondée sur la nature, ayant ses racines dans la nature. L'œuvre surnaturelle, faite en état de grâce, mérite une récompense surnaturelle; mais l'œuvre surnaturelle ne se fait pas sans la grâce, et si les grâces s'appellent parfois et s'attirent comme les anneaux d'une chaîne, si l'une peut *exiger* l'autre, il reste que la première grâce est absolument gratuite, et que cette exigence n'a pas son fondement dans la nature. Bref, l'ordre surnaturel peut avoir ses lois et ses exigences internes; mais, la nature par elle-même, ne saurait, à aucun titre, prétendre au surnaturel. Le surnaturel est gratuit, quoique *tel* don surnaturel puisse n'être pas gratuit en lui-même [1]. Ainsi, nous avons les deux traits distinc-

1. C'est ce que le concile de Trente a très clairement expliqué au chap. XVI de la session VI : *Bene operantibus usque in finem proponenda est vita æterna et tanquam gratia filiis Dei per Jesum Christum misericorditer promissa, et tanquam merces ex ipsius Dei promissione bonis ipsorum operibus*

tifs du surnaturel comparé à la nature, et nous pouvons les définir, par opposition au naturel, comme ce qui dépasse à la fois les *forces* et les *exigences* de la nature.

Contre cette définition, il y a pourtant une grosse difficulté. Elle semble en contradiction avec la doctrine de bien des scolastiques, et notamment de saint Thomas, sur l'appétit naturel du surnaturel. C'est, en effet, une chose bien connue : saint Thomas dit que notre nature *exige* la vision béatifique, — qui est, pour la créature, le sommet de l'élévation surnaturelle, — au point de ne trouver que là sa satisfaction et son repos. Et cependant, saint Thomas déclare expressément que la vision béatifique est surnaturelle ; et sa raison, c'est qu'aucune nature créée n'y saurait atteindre par ses propres forces[1]. Ne faut-il pas conclure qu'il regarde comme surnaturel tout effet que la nature est impuissante à produire, et que, pour lui, l'*exigence* naturelle ou l'*appétit*[2] ne fait rien à la question ?

Ce n'est pas le lieu de discuter la pensée de saint Thomas sur ce sujet. Mais le docteur angélique n'est pas, au fond, contre nous. Lui non plus n'admet pas, ni que notre nature *exige absolument* le surnaturel, ni que la notion de surnaturel soit compatible avec une pareille exigence[3]. Nous pouvons donc être en paix de ce côté.

En paix aussi du côté de quelques modernes, ceux qui tiennent pour l'apologétique dite d'*immanence*, lesquels, en voulant montrer que la nature *postule* le surnaturel, semblent parfois supposer dans la nature un besoin et comme une exigence du surnaturel. Car eux non plus, quoi qu'il en soit d'ailleurs de leurs raisons et de leur méthode, ne préten-

et meritis fideliter reddenda. (Denzinger, *Enchiridion*, n. 692.) La formule du concile d'Orange, can. 18, est plus incisive encore et plus augustinienne : *Debetur merces bonis operibus, si fiant ; sed gratia, quæ non debetur, præcedit, ut fiant.* (*Ibid.*, n. 161.)

1. C'est dans le *Contra gentes*, l. III, cf. CL et CLI, que saint Thomas traite le plus longuement de ce désir de la vision béatifique, tout en la reconnaissant comme surnaturelle. Voir aussi 1ª 2ª, q. III, a. 8.

2. *Appétit naturel* et *exigence*, c'est tout un pour saint Thomas, en vertu du principe que *desiderium naturæ non potest esse frustra.*

3. Sur la pensée de saint Thomas à cet égard, on peut consulter, parmi beaucoup d'autres, Scheeben, *Dogmatique*, trad. franç., t. III, n. 712 *sqq.*, p. 511 *sqq.* ; — Palmieri, *De Deo creante et elevante*, th. XL, n. 3, p. 332 *sqq*

dent pas établir que le surnaturel soit nécessaire. Ils veulent dire tout au plus que, sans l'hypothèse du surnaturel, la nature concrète et réelle, la réalité que nous constatons en nous est inexplicable. D'où il suit uniquement que le surnaturel est un postulat de la vie, comme, pour Kant, Dieu est un postulat de la raison pratique, et la liberté un postulat de l'ordre juridique.

En somme, la notion abstraite du surnaturel, telle que nous venons de l'établir, n'est pas contestée. Ceux-là mêmes qui, comme Luther, Baïus, Jansénius, ont soutenu, sur des points connexes, des erreurs foncières, accorderaient volontiers que la notion du surnaturel est bien celle d'un effet *qui dépasse les forces et les exigences de la nature*. Leur erreur reparaîtrait seulement quand il faudrait préciser ce qu'on entend ici par le mot *nature*. Nous reviendrons sur ce point. En attendant, il reste à faire quelques distinctions qui achèveront de préciser les idées.

III

Quand nous disons que le surnaturel est ce qui dépasse la nature, l'idée de nature reste indéterminée, abstraite; et comme notre définition est une définition relative, où le *surnaturel* est, pour ainsi dire, fonction de la nature, il suit que la notion du surnaturel variera suivant la nature concrète à laquelle on le compare. Je m'explique. Telle chose peut être surnaturelle relativement à telle nature individuelle ou spécifique, qui ne l'est pas relativement à telle autre. Parler chinois ou japonais est chose naturelle à quelques-uns ; pour d'autres, ce serait surnaturel. Voguer sur l'eau est naturel au liège; mais qu'une meule de moulin surnage, on crie au miracle.

D'autre part, il est des effets qui dépassent les forces de toute nature, créée ou possible : ainsi, nul être n'est capable, par ses propres forces, de voir Dieu face à face, ni même de se disposer, de loin ou de près, à cette vision. Le surnaturel, par rapport à telle nature donnée, est un surnaturel *relatif* : on le désigne assez fréquemment sous le nom de *présurnaturel*; le surnaturel par rapport à toute nature, créée ou

possible, est le surnaturel *absolu*. Le surnaturel relatif est naturel pour telle nature : le surnaturel angélique est naturel à l'ange. Le surnaturel absolu est naturel à Dieu seul; c'est dire qu'il ne saurait être que d'ordre divin, puisque, au-dessus de toute nature, créée ou possible, il ne reste que Dieu et le divin.

Nous aurons à revenir sur cette identité du surnaturel absolu et du divin. Il suffit, pour le moment, de constater la chose.

Il faut distinguer aussi le surnaturel dans l'*effet produit* d'avec le surnaturel dans le *mode d'action*. Voir Dieu face à face est du premier genre ; ressusciter un mort, du second genre. Dans le premier cas, on regarde l'effet en lui-même, le terme de l'action. Aucune créature, en aucune circonstance, ne saurait, par elle-même, arriver à voir Dieu. Dans le second cas, on ne regarde pas tant l'effet en lui-même que dans ses relations avec la cause qui le produit et avec les circonstances où il se produit : la vie de Lazare ressuscité peut n'avoir rien d'extraordinaire en elle-même; l'extraordinaire, c'est qu'il vive après être mort, et qu'un mot de Jésus y ait suffi.

Il faut distinguer enfin, comme on a déjà pu l'entrevoir dans ce qui précède, les substances surnaturelles et les accidents, actes ou effets surnaturels. Les substances surnaturelles sont, ou les anges, êtres surnaturels par rapport à l'homme (surnaturel relatif), ou Dieu lui-même, être surnaturel par rapport à tout être, créé ou possible (surnaturel absolu et par essence). Les accidents, effets, phénomènes surnaturels sont de diverses sortes. Il y a le surnaturel en nous, et il y a le surnaturel hors de nous. Le surnaturel en nous, c'est, à l'état statique, comme accident permanent, la grâce et les vertus, avec leurs annexes; c'est, à l'état dynamique, comme phénomène passager, l'acte surnaturel produit par Dieu dans et par nos facultés vitales (grâce actuelle, inspiration, illumination, etc.). Le surnaturel hors de nous, c'est le miracle sous toutes ses formes, c'est la révélation et la prophétie, espèces particulières de miracles quand elles se traduisent au dehors.

Cette première idée du surnaturel est précieuse déjà; car,

avec elle, on peut le distinguer de tout ce qui n'est pas lui, et se mettre en garde contre les fausses notions qui pullulent de toutes parts. Mais elle est bien abstraite encore et bien extérieure, telle à peu près qu'un philosophe peut se la faire avec les seules lumières de sa raison. Il ne peut, en effet, le saisir dans les réalités où l'idée prend corps, pour ainsi dire, et se concrétise. Ces réalités, s'il s'agit du surnaturel proprement dit, du divin en nous, ne nous sont connues que par la foi. Il est vrai qu'elles se manifestent au dehors par des effets visibles. Mais cette vue des effets ne fait pas voir la cause par le dedans ni dans sa nature intime. Pour entrer dans le sanctuaire, il faut la foi. La foi elle-même ne nous fait pas *voir* encore le surnaturel : la vision est réservée aux bienheureux ; elle ne nous donne pas même une *connaissance expérimentale* : c'est le propre des états mystiques. Elle nous dit : « Cela est » ; comme le voyageur raconte ce qu'il a vu, comme le savant décrit ses expériences. Sur ces données de la foi, la théologie travaille. A force de méditer, de combiner, de fouiller çà et là, elle arrive à faire épanouir les vérités contenues dans les profondeurs du mot jeté comme une semence par Jésus ou par ses apôtres. Ainsi se dégage et s'élabore l'idée chrétienne et théologique, ainsi se fait la science du dogme. C'est ce travail dont il nous reste à suivre le progrès, sur la question qui nous occupe, en refaisant rapidement le chemin pour notre compte.

IV

C'est l'Évangile qui nous donne les premières indications précises et distinctes sur cet être surnaturel, latent en nous jusqu'au jour où, suivant le mot de saint Jean, « apparaîtra ce que nous sommes ». Si l'Ancien Testament nous fait déjà pressentir, ici comme ailleurs, les révélations du Nouveau ; si des premières pages de la Genèse aux Livres de la Sagesse ou de l'Ecclésiastique, on peut suivre les traces de notre élévation primitive et de notre déchéance ; voir se dessiner de plus en plus nette la figure du Messie en qui prendront un caractère de spéciale bienveillance les relations de Dieu avec ses élus et son règne au milieu d'eux ; reconnaître, à la lu-

mière des réalités chrétiennes, les annonces du baptême, de l'eucharistie, de la vie de Dieu en nous et de notre vie en Dieu : tout cela est si vague encore et si fugitif, qu'on ne saurait en tirer parti qu'après s'être fait déjà, sur des données moins confuses, une idée du surnaturel. C'est Jésus lui-même qu'il faut écouter d'abord, nous parlant de ces réalités qu'il est venu nous faire connaître comme il les voit dans le sein du Père.

A Nicodème qui, tout imbu des idées juives, croyait, lui aussi, que tout était dit quand on avait pour père Abraham, Jésus montre la nécessité d'une régénération, d'une nouvelle naissance a une vie toute spirituelle, qui n'a pas ici-bas ses origines, comme elle n'y a pas son terme, ni ses moyens intimes de développement. Cette vie supérieure ne va pas sans la rectitude morale; mais elle suppose des principes d'action et de connaissance, la grâce et la foi, distincts de cette rectitude purement naturelle.

A la Samaritaine, venue, sans plus songer, remplir sa cruche au puits de Jacob, il parle d'une eau vive qui étanche pour jamais la soif et qui jaillit à la vie éternelle ; il parle d'un culte en esprit et en vérité, de relations nouvelles entre Dieu et l'homme, dont lui-même vient révéler les secrets. C'est sous une autre forme, moins profonde peut-être, comme il convenait, mais non moins expressive, le même enseignement qu'à Nicodème. C'est encore de cette vie supérieure qu'il parle aux Juifs, après avoir guéri le paralytique de la piscine. Lui-même la reçoit substantiellement de son Père : « Comme le Père a la vie en lui-même, ainsi a-t-il donné au Fils d'avoir la vie en lui-même », et c'est cette même vie en quelque sorte dont reçoit en lui-même le germe quiconque « entend la parole du Fils et croit au Père qui l'a envoyé ».

Avec la foule qu'il a rassasiée dans le désert, il procède comme avec la Samaritaine, passant du pain matériel à « la nourriture qui demeure pour la vie éternelle », au « vrai pain du ciel », au « pain de Dieu qui descend du ciel et donne la vie au monde », au « pain de vie » qui est lui-même. Que ce pain de vie soit le Verbe incarné, connu par la foi et aimé par la charité; que ce soit, d'une façon plus déterminée, Jésus

eucharistique donnant sa chair en nourriture et son sang en breuvage, tout le discours du divin Maître est une révélation nouvelle de cette vie surnaturelle qu'il est venu nous communiquer : elle vient du ciel, elle commence ici-bas dans la foi et la charité, elle s'entretient par un aliment spirituel, elle continue éternellement au ciel dans la connaissance et l'amour de Dieu.

Jésus a dit d'autres mots dans le même sens dans ses divers entretiens ou discussions avec les Juifs. Mais c'est surtout dans le discours après la Cène qu'il a insisté sur ce sujet. A Thomas qui lui dit : « Seigneur, nous ne savons où vous allez; comment donc pouvons-nous savoir le chemin? », Jésus répond : « Je suis la voie, la vérité et la vie. Personne ne vient à mon Père que par moi. » Et, un peu après : « Je prierai le Père, et il vous donnera l'Esprit de vérité que le monde ne peut recevoir : car il ne le voit ni ne le connaît. Mais vous, vous le connaîtrez, car il demeurera avec vous, et il sera en vous... Parce que moi je vis, vous vivrez aussi. Et vous saurez alors que je suis en mon Père, et vous en moi, et moi en vous... Celui qui m'aime sera aimé de mon Père, et moi je l'aimerai, et je me manifesterai à lui... » Interrompu par un disciple, qui n'a compris qu'à moitié ou n'a pas compris du tout, il poursuit sa pensée : « Si quelqu'un m'aime, mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous demeurerons avec lui. » Aller au Père, voilà la fin surnaturelle. Personne n'arrive par soi-même. Il y faut des moyens surnaturels, qui se concentrent en Jésus. Une connaissance due au Saint-Esprit, une vie étroitement liée avec la vie de Jésus, un amour de Dieu pour l'âme et de l'âme pour Dieu se nouant, pour ainsi dire, en Jésus, et, en suite de cet amour, des communications intimes de Jésus à l'âme, des relations familières de Dieu avec elle et une présence spéciale de la Trinité en elle : voilà quelques-uns des traits par lesquels nous est décrit ici ce commerce admirable entre le ciel et la terre, entre le Créateur et sa créature.

Au chapitre suivant, Jésus s'explique par une comparaison qui dit tout : « Je suis la vigne véritable, et mon Père est le vigneron. Toute branche qui ne porte pas de fruit en moi, il l'ôte ; et toute branche qui porte du fruit, il l'émonde pour

qu'elle porte plus de fruit... Demeurez en moi, et moi en vous. Comme la branche ne peut porter de fruit par elle-même, sans demeurer dans la vigne, ainsi vous non plus, si vous ne demeurez en moi. Je suis la vigne, et vous êtes les branches : celui qui demeure en moi et moi en lui, celui-là porte beaucoup de fruit ; car sans moi vous ne pouvez rien faire. Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il est rejeté comme une branche, il se dessèche, on le prend, on le jette au feu, et il brûle... Comme mon Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimés. Demeurez en mon amour. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez en mon amour, comme moi je garde les commandements de mon Père et demeure en son amour. » « Le Père vous aime, dit-il quelque temps après, parce que vous m'avez aimé, et avez cru que je suis venu de Dieu. » Pouvait-on indiquer plus nettement que par la comparaison du cep et des branches la communauté (évidemment surnaturelle) de vie entre Jésus et les siens, et l'union d'amour nécessaire à la circulation et à la fécondité de cette vie ?

Enfin la prière de Jésus est toute pleine de la même doctrine : « Mon Père, l'heure est venue; glorifiez votre Fils, afin que votre Fils vous glorifie : comme vous lui avez donné pouvoir sur toute chair, afin que tout ce que vous lui avez donné, il leur donne la vie éternelle. Or, c'est ici la vie éternelle, qu'ils vous connaissent vous, le seul vrai Dieu, et celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ. Je vous ai glorifié sur terre,... et maintenant glorifiez-moi, mon Père, auprès de vous, de la gloire que j'ai eue près de vous avant que le monde fût... Que tous ils soient un, comme vous, mon Père, êtes en moi et moi en vous, afin qu'eux aussi soient un en nous... La gloire que vous m'avez donnée, je leur en ai fait part, pour qu'ils soient un, comme nous nous sommes un. Je suis en eux, et vous en moi, pour qu'ils deviennent parfaitement un, et que le monde sache que c'est vous qui m'avez envoyé, et que vous les avez aimés comme vous m'avez aimé moi-même. Mon Père, ceux que vous m'avez donnés, je veux que là où je suis, eux aussi soient avec moi : pour qu'ils voient ma gloire, que vous m'avez donnée ; car vous m'avez aimé avant la création du monde... Je leur ai fait connaître votre nom, et je le ferai encore, afin que l'amour que vous

avez eu pour moi soit en eux, et que moi-même je sois en eux. »

Ce sont toujours, on le voit, les mêmes réalités ineffables, se manifestant de plus en plus et se rapprochant, pour ainsi dire, de nous. Union étroite des apôtres et des fidèles en Jésus et avec Jésus, formée sur le type idéal de celle qui existe entre Jésus et son Père ; par suite, débordement sur eux du même amour que le Père a pour son Fils, et participation en eux de cette vie glorieuse dont le Fils a vécu de toute éternité, vie de connaissance et d'amour qui commence pour eux dès ici-bas et qui s'achève dans la connaissance et l'amour de l'éternité.

Voilà, en gros, l'idée que nous donnent du surnaturel les paroles mêmes de Jésus telles que les rapporte saint Jean[1]. Le disciple bien-aimé l'a exprimée pour son propre compte en quelques mots pleins et profonds. Après avoir montré dans le Verbe la vraie lumière qui éclaire tout homme, il ajoute : « A tous ceux qui l'ont reçu, il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu » ; entendez, explique-t-il, « à ceux qui croient en lui. » Il est l'unique du Père, mais il vient à nous plein de grâce et de vérité. Pourquoi, sinon pour nous donner de sa propre plénitude, selon que l'explique saint Jean-Baptiste, dont le témoignage se fond, pour ainsi dire, avec la pensée de l'évangéliste, pour nous laisser voir Dieu invisible et incommunicable se manifestant et se communiquant par et en Jésus-Christ[2] ?

1. Je ne prétends pas tout relever. Je n'ai rien dit, par exemple, des titres d'*amis* et de *frères* que Jésus donne à ses apôtres avec une intention marquée : le premier, dans le discours après la Cène (*Joan.*, xv, 15) ; le second, après sa résurrection (*Joan.*, xx, 17) ; — et notez le corrélatif *Patrem meum et Patrem vestrum* ; *Deum meum et Deum vestrum*. On pourrait signaler, chez les autres évangélistes, quelques traits analogues, mais beaucoup moins nombreux et moins expressifs. Cf. Matth., xi, 25-30 ; v, 48 ; formule du *Pater : Pater noster...*

2. On trouve les mêmes idées dans la première épître de saint Jean, i, 1-3 ; ii, 23-25 ; iii, 1-3, 9, etc.

Le mot « enfants de Dieu » ne signifierait pas à lui seul une vraie filiation (cf. *filii lucis*, *filii diaboli*, *vos ex patre diabolo estis*, et analogues) ; mais le contexte et l'ensemble de la doctrine montrent à l'évidence qu'il ne s'agit pas uniquement d'affinité morale.

V

Maintes fois, les apôtres expriment à leur façon la doctrine du Maître, la grande doctrine de notre vocation surnaturelle en Jésus-Christ, de notre adoption divine, de notre régénération à une vie nouvelle.

Il faut se contenter ici de quelques indications[1]. Les apôtres nous parlent de la vocation chrétienne comme d'un grand mystère caché en Dieu, supérieur à toute conception, que peut seul pénétrer l'Esprit de Dieu qui scrute les profondeurs de Dieu; il s'agit donc de quelque chose de divin. (I *Cor.*, II, 7-14; cf. *Eph.* I, 15, *sqq.*; III, 17, *sqq.*; *Coloss.*, I, 10, *sqq.*; 26, *sqq.*)

Ils la représentent comme une adoption, comme une filiation divine. Non seulement Dieu nous pardonne; mais il nous fait ses enfants, et il veut que nous l'appelions notre père. A l'esprit de crainte qui convient à l'esclave succède l'esprit d'amour, l'esprit filial. Par nature, nous étions esclaves; par grâce. nous sommes enfants de la maison, héritiers du ciel, cohéritiers de Jésus-Christ, avec lequel nous ne faisons, pour ainsi dire, qu'un. (*Eph.*, I, *sqq.*; *Galat.*, IV, 4, *sqq.*; *Rom.*, VIII, 14, *sqq.*)

Cette union avec le Christ, dont nous avons l'admirable expression dans les paroles mêmes de Jésus, les apôtres ne cessent, eux aussi, de nous la présenter comme la source, le moyen, la condition de toute notre vie surnaturelle.

Il nous est montré comme le nouvel Adam, chef surnaturel de l'humanité régénérée, en face du premier Adam, le chef naturel de l'humanité terrestre et mortelle ; comme le type idéal de tout prédestiné, comme notre paix avec Dieu, comme notre frère premier-né, comme notre vie même. Deux images surtout sont chères à saint Paul, qui montrent, avant tout, les relations du Christ avec son Église, mais qui, du même coup, indiquent ses relations avec chacun de nous. Jésus est le Chef, l'Église est le corps mystique, et nous sommes les membres de ce corps, vivant de la vie du chef et ne faisant

1. Pour plus amples développements, voir en particulier Scheeben, *Dogmatique*, t. III, n. 654 *sqq.*

qu'un seul tout avec lui; Jésus est l'Époux, et l'Église est l'épouse, donc aussi chaque âme fidèle. On entrevoit, sans qu'il soit besoin d'y insister, ce qu'il y a sous ces images de sublimes et admirables réalités.

Toute cette vie surnaturelle, par Jésus, en Jésus, avec Jésus, est ordonnée au bien suprême « que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendu, que le cœur de l'homme ne saurait concevoir », à la vision face à face de ce Dieu « qui habite une lumière inaccessible, que nul homme n'a jamais vu et ne saurait voir » par ses propres forces. Saint Pierre enfin donne sur ce sujet le dernier mot, et, sans doute, le plus profond que nous puissions non pas comprendre, mais entendre en quelque façon, quand il explique la vocation chrétienne et les biens précieux que Dieu nous fait par Jésus comme une participation à la nature divine, *divinæ consortes naturæ*. Voilà le mot qui explique, et notre filiation divine, et notre communauté avec Jésus et par lui avec le Père, et notre vie ne faisant qu'un en quelque sorte avec celle de Jésus, et notre destination à partager la gloire dont jouit au ciel le Fils unique qui est dans le sein du Père, à voir Dieu face à face et à le connaître comme il se connaît lui-même. Quoi d'étonnant à toutes ces divines merveilles, si nous participons à la nature divine, si nous avons en nous quelque chose de divin?

Ce je ne sais quoi de divin en nous, que nous nommons couramment la grâce sanctifiante, saint Jean nous le représente comme un germe divin. (I *Joan.*, III, 9.) C'est bien la même pensée que dans saint Pierre, mais avec une idée accessoire, celle d'une vie qui commence, qui n'est pas développée encore. Dès à présent, nous dit le disciple bien-aimé, nous sommes enfants de Dieu; mais notre développement futur, on ne le voit pas encore. C'est quand il apparaîtra que nous lui deviendrons semblables en le voyant comme il est (I *Joan.*, III, 1-2). Ainsi la grâce n'est pas la gloire encore, c'en est le germe. Nous avons en nous la vie divine; mais cette vie n'aura qu'au ciel son plein épanouissement.

D'ici là, c'est la transformation laborieuse du vieil homme en l'homme nouveau, c'est l'effort pour former Jésus en nous, pour mettre notre action à l'unisson du principe divin qui doit l'animer, pour *vivre* ce que nous *sommes*. C'est là,

on peut dire, le fond de la morale chrétienne, et ce qui la distingue essentiellement de la morale naturelle. Saint Jean l'inculque avec grande insistance en tout ce chapitre III, et toute son épître en est imprégnée. Saint Paul y revient sans cesse, sous une forme ou sous une autre. Saint Pierre, dans le passage même où il parle de ce *consortium divinæ naturæ*, y rattache toutes ses exhortations à fuir le monde, à éviter le péché, à vivre en chrétiens.

Les écrits des apôtres, sont pleins de ces grandes idées[1]. Mais ce qui précède donne le principal, et met suffisamment en relief, avec l'indication d'un être surnaturel en nous, les différents traits qui caractérisent ce surnaturel.

VI

Ces hautes idées, qui sembleraient si peu accessibles, étaient familières aux premiers fidèles; elles pénétraient en eux de toutes parts et comme par tous les pores : les rits de l'initiation, la mort mystique et la résurrection du baptême, les jours d'enfance avec les blancs vêtements, le mot même de néophyte, qui en disait tant, le monde nouveau qui s'ouvrait, toute cette atmosphère d'idées nouvelles et d'usages nouveaux, ces ruptures avec le passé et ces recommencements de tout, les leçons de l'Apôtre et le langage de l'évêque à ces petits enfants qu'il venait d'engendrer au Christ, tout enfin leur faisait sentir et toucher ces réalités ineffables marquées par les termes sacramentels de rénovation, de régénération, de nouvelle créature ou d'homme nouveau, de temple ou de maison spirituelle, d'effusion du Saint-Esprit dans les cœurs, de vie nouvelle en et par Jésus-Christ, d'enfant de Dieu et d'héritier du ciel. Aussi les saints Pères — et

1. Quelqu'un s'étonnera peut-être de ne pas trouver ici la comparaison de la greffe, si souvent employée pour donner l'idée du surnaturel enté sur la nature. Cette comparaison est, en effet, très juste et très belle. Mais, au sens qui nous occupe, elle ne paraît guère dans l'Écriture. Saint Paul l'emploie, il est vrai, et en un sens qui a d'étroites analogies avec celui-là. Mais ce qu'il a en vue directement, c'est la substitution d'un peuple à un autre, de la race des croyants à la descendance charnelle d'Abraham. (Cf. Rom., XI, 17-24.) Le *complantati* (σύμφυτοῖς) de *Rom.*, VI, 5, se rapproche davantage de la notion que nous étudions, mais n'est pas peut-être très concluante.

les plus anciens plus encore peut-être que ceux qui vinrent après — supposent-ils ces notions et s'y appuient-ils sans cesse. C'est au point que saint Justin et saint Irénée, sans parler des autres, ne voient plus l'âme, pour ainsi dire, qu'à cette lumière, et en viennent à regarder cet élément surnaturel — qu'ils appellent πνεῦμα ou πνευματικόν, à cause de sa relation étroite au Saint-Esprit spécialement présent dans les baptisés — comme ne faisant qu'un seul tout avec l'âme elle-même : ce qui les rend inintelligibles à quiconque veut les étudier sans se mettre dans l'hypothèse de ces réalités surnaturelles. Les Pères en parlaient donc, quand l'occasion se présentait, comme de choses connues et familières. Ils furent amenés par les hérésies à en relever quelques aspects spéciaux.

Contre les rêveries panthéistiques des Gnostiques et des Manichéens, ils maintinrent la distinction de la nature divine et de la nature humaine, et ils montrèrent que cet élément divin qu'ils reconnaissaient dans l'homme, nous l'avions par grâce et par la communication du Saint-Esprit : saint Justin est déjà très précis à cet égard. D'autre part, quand il fallut maintenir et prouver contre les Ariens ou les Macédoniens la divinité du Fils, ils tirèrent un parti admirable des notions courantes sur la déification de l'âme par le Fils ou le Saint-Esprit. Le Fils et le Saint-Esprit, disaient-ils, nous sont montrés comme vivifiant et sanctifiant par leur présence et par la communication d'eux-mêmes à l'âme qu'ils vivifient et sanctifient. Donc, l'un et l'autre est Dieu ; car Dieu seul est vivant et saint de façon à être vivifiant et sanctifiant.

Ces considérations amenaient à mettre en relief ce qu'il y a de *divin* dans cette sanctification de l'âme, dans cette opération surnaturelle du Saint-Esprit en nous ; elles amenaient aussi à insister sur la communication de la personne divine plus que sur l'étude, moins directement pratique, de l'élément divin par lequel notre âme est divinisée. Enfin, les Pères employaient diverses comparaisons pour donner quelque idée de ces réalités ineffables : celle du fer plongé dans le feu et devenant feu lui-même ; celle de la boîte à parfums, qui non seulement est embaumée, mais qui contient le baume lui-même, etc.

Comparant d'autre part l'homme divinisé par la grâce et le Verbe incarné, ils montraient la différence entre Jésus fils de Dieu par nature (κατὰ φύσιν), et l'homme son fils par adoption (κατὰ θέσιν); l'un d'une manière essentielle et inamissible, l'autre par participation. Ils montraient de même la différence entre le Saint-Esprit, saint par essence, et les hommes qu'il sanctifiait en se communiquant à eux.

Ces distinctions faites, ils aimaient à revenir sur cette divinisation de l'homme. Rien ne leur montrait mieux la grandeur et la bonté du Créateur. Rien, à leurs yeux, ne rendait mieux compte de l'Incarnation. Est-ce trop, disaient-ils, que Dieu se fasse homme, quand cette condescendance divine aboutit à faire de l'homme un Dieu? Et ils ne tarissaient pas sur cet « admirable commerce... où le Créateur du genre humain prend un corps... et naît d'une Vierge, pour nous faire part, en venant comme homme, de sa propre divinité [1] ».

On peut suivre dans Scheeben le développement de ces belles idées par des textes bien choisis — depuis Irénée, qui « en fait le pivot de sa théologie », jusqu'à saint Cyrille d'Alexandrie, qui plus peut-être que personne a insisté sur cette divinisation de l'homme, corrélative, en quelque sorte, de l'Incarnation d'une personne divine qu'il mit si vigoureusement en relief contre Nestorius [2].

On trouve la même doctrine chez les Latins, et très fréquemment exprimée. Il semble pourtant que, d'ordinaire, exception faite des Pères chez qui l'influence grecque est plus visible (saint Ambroise, par exemple, et saint Pierre Chrysologue), l'expression de ces grandes réalités a quelque chose de moins concret, pour ainsi dire, et de moins physique. Non pas que la théologie occidentale perdît jamais de vue notre transformation en Dieu par la grâce; mais sa tendance eût été peut-être à regarder plutôt la rectitude morale et les relations d'amitié avec Dieu que la participation même de l'Être divin, si l'influence grecque et celle de la théologie

1. Paroles tirées de l'office de la Circoncision et de la Purification. On voit par là combien étroite est, dans la pensée de l'Église et des Pères, la relation entre l'ordre surnaturel et l'Incarnation du Verbe. Ils parlent de ce qui est en fait. Il ne suit pas que cette relation soit essentielle et absolue, ni qu'elle dût être la même en toute hypothèse.

2. Scheeben, *Dogmatique*, t. III, n. 674 *sqq*.

mystique (lesquelles vont d'ailleurs ensemble) n'avaient ramené sans cesse l'attention sur la réalité sublime qui est à la base de cette union morale entre l'âme et Dieu.

Deux hommes surtout, dont les œuvres furent de bonne heure connues en Occident, ont été les agents de cette influence : le mystique Denis, et Maxime le Confesseur; on peut y joindre, si l'on veut, saint Jean Damascène. Ces maîtres trop peu connus de la pensée théologique, précurseurs de la scolastique et déjà scolastiques par le fond de la méthode, recueillirent et exprimèrent, avec un sens profond des choses, et avec une singulière intensité, la doctrine traditionnelle sur ce sujet. Les Latins s'en inspirèrent, et quelques-uns y joignant leurs propres expériences mystiques, ils arrivèrent eux aussi à donner de cette déification de l'homme des descriptions qui ne le cèdent en rien à ce qu'avaient dit les Grecs. Qui ne connaît les paroles de saint Bernard sur l'âme déifiée par l'amour : semblable à la goutte d'eau qui, perdue dans le vin, prendrait, sans cesser d'être elle-même, le goût et la couleur du vin : semblable au fer plongé dans le feu qui, tout en étant encore du fer, semble devenir tout feu ayant même substance mais avec autre forme, autre gloire, autre puissance?

Il est vrai, Bernard et les mystiques parlent ainsi de l'amour mystique ou de l'amour même du ciel. Mais ce qu'ils disent de notre transformation en Dieu vaut pour toute vie surnaturelle, pour toute âme en état de grâce. La vie mystique, en effet, qu'est-ce, sinon la vie de la grâce, devenant consciente, connue expérimentalement? Et la vie du ciel, qu'est-ce, sinon la vie de la grâce, épanouie, parfaite, arrivée au terme de sa lente et obscure évolution?

VII

Et précisément cette unité de la vie surnaturelle, cette identité notamment de la vie mystique avec la vie de la grâce, n'a pas été sans agir sur la formation de l'idée du surnaturel. Les mystiques, en effet, ont une certaine *expérience* des mêmes réalités surnaturelles qui sont en nous par la grâce, de la grâce même et des vertus qui l'accompagnent, de

l'amour ineffable des trois personnes divines et de leur présence spéciale dans l'âme en état de grâce; et c'est justement dans cette expérience du surnaturel que consistent, semble-t-il, les états mystiques. De là vient que les mystiques ont pour décrire ces choses des expressions non pas plus exactes, mais plus vivantes et plus concrètes, que les formules de la théologie : ils trouvent pour en donner l'idée des analogies et des images imparfaites sans doute, et qui peuvent parfois induire en erreur, mais les plus aptes, en somme, et qui suppléent le mieux à l'expérience même de la réalité.

On comprend quelle ressource il y a là pour la théologie. Ainsi le théologien peut prendre contact avec la réalité; et c'est toujours un grand bien. Tel mot de saint Bernard ou d'un moine inconnu du moyen âge sur le silence de l'âme en la présence de Dieu, sur la touche divine au plus intime de l'être, sur le mystérieux passage de Dieu comme d'un éclair dans la nuit profonde, en fait plus entrevoir que toutes les formules abstraites, et sert singulièrement à vivifier les formules.

Souvent aussi les mystiques, même quand ils ne disent des choses inexactes, les disent inexactement, ce qui fournit aux théologiens l'occasion de préciser, de distinguer, de dégager ce qui est juste et vrai de ce qui ne l'est pas — le tout à l'avantage de la science et de l'idée. Mais surtout ils montrent ces réalités si belles et si sublimes qu'ils donnent le désir de les étudier. Et quand la mystique est traitée par des théologiens comme saint Bonaventure ou saint François de Sales, on comprend combien cette comparaison qu'ils font sans cesse des données de la foi avec celle de l'expérience est favorable à la science du surnaturel.

VIII

La scolastique ne laissa rien perdre de ce que lui léguait la tradition; elle ordonna le tout, elle systématisa, elle éclaira la question par ce que lui donnaient la philosophie et la raison; elle unit ce que saint Augustin avait dit de la grâce et de l'intégrité parfaite de notre nature selon l'intention du Créateur avec ce qu'avaient dit les Grecs sur le don surna-

turel et divin qui élève notre nature au-dessus d'elle-même, en la rendant participante de la divinité; elle regarda la question à la fois du côté physique, si bien mis en relief par les Grecs, et du côté moral, plus souvent et plus spécialement visé par les Latins, et elle montra dans le don physique la condition même de la dignité morale et du mérite. De là, des conclusions de plus en plus précises et une vue de plus en plus compréhensive du sujet. On distingua les natures et les sphères d'opération. Chaque nature a ses limites, sa perfection propre, sa capacité naturelle d'agir; mais comme chaque nature est, dans son être et son action, sous la dépendance absolue du Créateur, elle peut être *élevée* par le Créateur à recevoir ou à faire ce dont elle serait incapable par elle-même. Cette *puissance obédientielle* n'a pas d'autres limites que la possibilité intrinsèque des choses. Ainsi Dieu ne peut faire qu'un animal produise un acte intellectuel, et perçoive un esprit; mais il peut fortifier une intelligence faible au point de la rendre apte à percevoir ce qu'elle ne pourrait percevoir naturellement et par ses propres forces. Et, de même, il est des choses divines que Dieu ne saurait communiquer à aucune créature : son indépendance, par exemple, ou son infinité, ou son être propre; mais il en est d'autres à la communication desquelles nous ne voyons rien de contradictoire : le pouvoir, par exemple, de le voir face à face et de le connaître en quelque façon comme il se connaît lui-même. Voir Dieu face à face dépasse, sans doute, la force et les exigences de toute nature, créée ou possible; c'est donc quelque chose de surnaturel, c'est l'opération propre de Dieu. Mais rien ne prouve que Dieu ne puisse élever merveilleusement la nature à cette opération merveilleuse, puisque, après tout, Dieu est vérité, et que l'intelligence faite pour la vérité peut évidemment, avec la toute-puissance divine, voir des choses qu'elle ne verrait pas par ses seules forces. Une telle destinée peut-elle être la nôtre? Nous ne saurions le deviner. Mais nous savons que ce ne saurait être notre destinée naturelle; et si Dieu veut bien nous dire qu'en fait c'est là ce que nous réserve son amour infiniment libéral, nous nous trouvons du coup en face du surnaturel réel et concret. En même temps, nous comprenons la convenance qu'un être libre se prépare

à cette destinée divine par ses propres actes, et son impuissance absolue à poser naturellement des actes qui y soient proportionnés. Si Dieu alors nous apprend qu'il vient à notre aide par sa grâce pour nous rendre capables de produire dès ici-bas des actes surnaturels et divins, qu'il met dans notre nature même quelque chose qui la transforme en l'image propre de Dieu, qui la divinise, nous comprendrons que cette transformation ne change pas notre nature, et que cette merveilleuse communication de Dieu à notre âme n'est pas l'impossible et absurde fusion de la nature divine avec une nature humaine; mais que ce ne peut être qu'une participation accidentelle, mystérieuse d'ailleurs et ineffable, de la divinité. Ce qu'est cette participation en elle-même, nous n'en avons pas l'expérience dans les états ordinaires, et les mystiques qui semblent l'avoir en quelque façon n'ont, pour nous la décrire, que des analogies et des comparaisons qu'ils déclarent fort imparfaites. Ce sont celles qu'employaient déjà les Pères, du fer plongé dans la fournaise et devenant feu en quelque façon sans cesser d'être du fer; du cristal tout pénétré par les rayons du soleil au point d'en être lumineux lui-même, et, pour ainsi dire, tout soleil. Mais rien ne donne de cette merveilleuse élévation une idée si haute que celle qui se dégage des textes mêmes de l'Écriture. Enfants adoptifs de Dieu, mais d'une adoption qui atteint jusqu'au fond de la nature pour la transformer, de sorte que nous avons en nous comme « un germe divin » et que nous ne sommes pas enfants de Dieu seulement de nom, mais dans la réalité; participant de la nature divine, au point de devenir capables d'opérations divines, lesquelles à leur tour parfont notre ressemblance avec Dieu, en attendant la transformation finale, où « nous lui serons semblables, parce que nous le verrons tel qu'il est »; frères enfin et cohéritiers de Notre Seigneur Jésus-Christ, que peut-on dire de plus, et comment mieux exprimer ces réalités divines que par le mot de déification[1]? Cette déification, d'ailleurs, n'enlève rien à la distinction des natures, rien à la

1. Le mot n'est pas biblique en réalité, bien que l'influence biblique s'y fasse sentir. Car le mot *Dii estis et filii Excelsi omnes*, ne semble pas avoir de rapport avec la question présente; mais les Pères, par un procédé qui leur est familier, ont mis dans la formule biblique une idée qui leur était

distance infinie qui sépare la créature du Créateur; elle met en nous quelque chose de *divin*, c'est-à-dire quelque chose d'espèce divine; mais elle ne met pas en nous quelque chose *de Dieu*, elle ne nous communique pas identiquement quelque chose de la nature divine. Comment cela est possible, et qu'est-ce proprement que cet élément accidentel qu'on peut appeler spécifiquement divin sans l'appeler identiquement divin; qu'est-ce, en autres termes, que cette participation *formelle analogique* dont parlent beaucoup de théologiens, au risque d'unir ensemble des termes contradictoires? Nous le verrons quand vous verrons Dieu face à face. En attendant, il faut se contenter de savoir que cela est, tout en essayant de s'en faire une idée, groupant les données de la révélation, nous éclairant des analogies de la foi, et notamment de l'analogie avec l'union de la nature divine et de la nature humaine en la personne de Jésus-Christ, en nous aidant des comparaisons grossières que nous offrent les saints, et nous disant que la réalité reste infiniment plus belle et plus sublime que nous ne saurions le concevoir.

IX

Voilà, à peu près, en négligeant les finesses et les détails, l'idée que l'on était arrivé à se faire du surnaturel vers les temps de saint Thomas et de saint Bonaventure. Idée toute traditionnelle, empruntée qu'elle était à l'enseignement même de l'Écriture et des Pères. Cependant, l'Église n'avait pas encore eu occasion d'affirmer officiellement que c'était là sa doctrine. L'occasion fut, comme d'ordinaire, l'erreur opposée. Déjà le concile de Vienne, en 1811, avait défendu la notion même du surnaturel contre les folles rêveries des Béguards et des Béguines, en condamnant l'opinion que toute nature intellectuelle a naturellement sa béatitude en elle-même, et n'a pas besoin de la lumière de gloire qui l'élève à la vision béatifique de Dieu [1]. Déjà, en 1329, Jean XXII avait condamné,

familière, si bien que la formule même est devenue pour eux l'expression de ces sublimes réalités, et peut-être le point de départ de toutes les formules où il est question de notre déification.

1. Denzinger, *Enchiridion*, n. 403.

dans maître Jean Eckard, la suppression panthéistique de la nature devant le surnaturel, l'absorption en Dieu de l'homme divinisé, et l'identification de l'élément divin qui est en nous avec Dieu lui-même[1]. Mais c'est par Luther surtout et par Baïus que l'Église fut amenée à formuler nettement sa doctrine sur le surnaturel et sur la grâce sanctifiante. Luther, sous deux influences distinctes mais aboutissant au même point, celle du mysticisme panthéistique déjà condamné dans Eckard — lequel supprimait la nature comme inerte et comme néant pour laisser la place au surnaturel, — celle du nominalisme qui avait perdu peu à peu la notion précise de la grâce sanctifiante, beauté physique intrinsèque à la nature quoique d'ordre supérieur à la nature, Luther en vint à regarder la nature comme absolument incompatible avec le surnaturel, et, dès lors, à ne voir dans le surnaturel qu'un vêtement extérieur couvrant, sans la guérir, la corruption essentielle de la nature. Contre cette théorie, qui ramenait toute la justice et la sainteté de l'homme à l'imputation purement juridique et extérieure de la justice et de la sainteté du Christ, le concile de Trente rappela la notion traditionnelle de la rénovation intérieure par la grâce, de l'être surnaturel, de l'élément divin étroitement uni à notre nature pour la sanctifier et la diviniser, de la grâce enfin, don créé versé dans notre âme par le Saint-Esprit et cause formelle intrinsèque de notre justification. Le Concile allait, çà et là, jusqu'à parler le langage scolastique pour ne rien perdre de la précision que la scolastique avait donnée à ces idées difficiles.

Il semblait que ces définitions dussent fixer à jamais la pensée des catholiques. Il n'en fut pas ainsi. Baïus en fut cause pour une bonne part, et, après lui, mais bien inconsciemment, Descartes.

L'erreur de Baïus fut double. Il faussa la notion du surnaturel, en niant que tout ce que nous appelons grâce et surnaturel fût proprement gratuit et au-dessus des exigences de la nature regardée en elle-même, et telle que le Créateur se devait de la faire au cas où il voulait créer. Il n'y avait dans notre destination à voir Dieu, ni dans notre adoption divine,

1. Denzinger, *l. c.*, n. 437-440 ; 446-449 ; 453-454.

rien qui ne fût l'ordre naturel et nécessaire des choses; si notre nature n'y a plus droit, et si ce sont là de vraies grâces, au sens même de l'Écriture, il faut l'entendre uniquement par rapport à la nature déchue et pécheresse[1]. Baïus, en second lieu, et cette erreur était dans sa pensée étroitement unie à la première, supprimait le don surnaturel lui-même. Pour lui, pas de grâce sanctifiante embellissant et déifiant la nature, nous donnant, avec la dignité d'enfants de Dieu, le titre intrinsèque qui rend nos œuvres méritoires de la vie éternelle. Le mérite, selon lui, tient uniquement à la nature morale de l'œuvre; l'œuvre est-elle bonne et conforme à la loi divine, elle mérite le ciel[2]. Ainsi, pour Baïus, tout est d'ordre moral. Les dons *divins*, la beauté transcendante que Dieu et les anges voient dans l'homme, tout cela n'existe pas. L'Église, en condamnant la double erreur de Baïus, a fait siennes, ici encore, avec la doctrine traditionnelle, les explications de saint Thomas et des grands scolastiques.

Mais cette grâce sanctifiante et ces dons divins allaient se trouver en face d'adversaires formidables. L'explication qu'on en donnait était tout entière liée à l'ancienne philosophie; ils vont donc être compromis dans la guerre que le cartésianisme va faire à cette philosophie. Ces dons surnaturels et divins sont quelque chose de réel et de physique; d'autre part, ils ne sont pas la substance même de l'âme, mais quelque chose de surajouté, quelque chose d'inhérent à l'âme; bref, on les concevait comme des accidents, comme des qualités; et si des considérations d'ordre technique ont empêché le Concile d'employer les mots mêmes d'*accident*, de *qualité*, il a dit l'équivalent. Descartes vint, et l'on sait quelle guerre lui et les siens ont faite à toutes ces entités scolasti-

1. Voir les propositions 1-9, de Baius, dans Denzinger, *Enchiridion*, n. 881-889.

2. Voir, entre autres, les propositions 11-19, dans Denzinger, n. 891-899. Il y a parmi les propositions condamnées, dites de Baius, une proposition, la 21e, qui suppose l'existence de la grâce sanctifiante nous élevant à la participation de la nature divine, tout en niant son caractère gratuit et surnaturel; elle n'est pas textuellement de Baius, et le supposé contredit sa doctrine. (Cf. Prop. 23 et 24.) L'Église a modifié la phrase pour indiquer plus clairement ce qu'elle voulait condamner. (Cf. Scheeben, *Dogmatique*, t. III, n. 635, p. 439, note.)

ques, à ces accidents, à ces qualités qui ne répondent à aucune « idée claire et distincte ». Il ne devait plus y avoir que des substances. Que vont devenir, dans la tempête, les accidents surnaturels ? Leur sort fut moins ballotté peut-être que celui des accidents eucharistiques. De ceux-ci, il fallait bien s'occuper; car la question s'imposait. Pour ceux-là, l'oubli était plus facile ; ou, du moins, n'était-il pas aussi difficile d'écarter la discussion et de la rejeter dédaigneusement parmi les disputes oiseuses et stériles de l'école. En fait, la théologie nouvelle, émancipée de la scolastique, en vint, au dix-huitième siècle et dans une bonne partie du dix-neuvième, à oublier presque la grâce sanctifiante et les dons surnaturels. Péché, grâce ne furent plus regardés que comme des dénominations morales répondant à des idées d'honnêteté philosophique et naturelle. C'était supprimer le problème des accidents surnaturels, mais en supprimant la réalité du surnaturel, pour ne garder que le mot. Ces idées furent longtemps courantes, en France notamment et en Allemagne ; les fidèles en gardent encore quelque chose.

C'est peut-être aux ontologistes que l'on doit les premiers essais sérieux et efficaces de réaction contre ce naturalisme moral substitué au surnaturel. Revenant à l'Écriture, aux Pères, aux théologiens, ils y trouvèrent partout la mention d'actes divins, d'état déifique, de présence spéciale et d'opérations ineffables de la sainte Trinité dans notre âme ; et ils remirent à flot l'idée du surnaturel physique. Mais eux non plus n'admettaient pas d'accidents, ni d'actes distincts de la substance de l'âme ; à cet égard, ils étaient avec Descartes contre les scolastiques. Quelle fut la conséquence ? C'est qu'ils supprimèrent, ou à peu près, la grâce comme élément créé ; ils oublièrent, eux aussi, que « la seule cause formelle de notre justification est la justice de Dieu, non pas celle par laquelle il est juste lui-même, mais celle par laquelle il nous fait justes quand nous recevons en nous la justice dans la mesure où le Saint-Esprit la donne à chacun... et, avec la charité qui reste inhérente en nous, les autres vertus surnaturelles, comme la foi et l'espérance [1] ». Ils ne parlèrent

1. Concile de Trente, Session VI, c. VI, Denzinger, *Enchiridion*, n. 681, cf. 682.

que du don incréé qui accompagne en nous le don créé, de la présence ineffable des personnes divines dans l'âme juste. Ils supprimaient donc la difficulté, mais en supprimant, eux aussi, un article de notre foi. Et quant à l'acte surnaturel, ils le regardaient comme un acte de Dieu même, non pas en ce sens seulement que Dieu le produit en nous et avec nous en nous le faisant faire, mais en ce sens que c'était un acte de la vie même de Dieu en nous; non pas seulement un acte d'espèce divine, mais identiquement l'acte immanent de Dieu lui-même, communiqué à nous on ne peut dire comment, mais communiqué d'une matière vitale. C'est, on le voit, le mélange et l'identification des natures et des opérations entre Dieu et l'homme. Si cette explication était l'explication catholique, tous les reproches de panthéisme faits au mysticisme chrétien seraient fondés. Et voilà où l'on arrive quand on s'obstine à repousser la notion des accidents réels et distincts.

L'Église pourrait intervenir pour repousser ces opinions qui pervertissent sa doctrine. Elle ne l'a pas fait jusqu'à présent. Il est probable qu'elle ne le fera pas de longtemps. Pourquoi cela? On pourrait dire peut-être : « Parce qu'elle a bien assez de défendre l'existence même du surnaturel contre le rationalisme qui le nie, contre le positivisme qui veut l'ignorer, contre l'agnosticisme qui le rejette au loin dans le domaine de l'inconnaissable et de l'inaccessible, contre le naturalisme enfin sous toutes ses formes. » Mais, il y a, ce me semble, une réponse plus profonde et plus consolante. C'est que la notion vraie du surnaturel fait son chemin et dissipe peu à peu l'ignorance et la confusion. Le retour à la scolastique y a été pour beaucoup. Kleutgen avait commencé en Allemagne; il a été suivi par Scheeben, par Schaetzler, par d'autres encore, si bien que « les magnificences de la grâce divine », pour employer l'expression de Scheeben, sont entrées dans l'enseignement courant. En France, des efforts avaient été tentés depuis longtemps, et Rohrbacher, par exemple, avait écrit sur la nature et le surnaturel des pages estimables. Plus d'un, cependant, parmi ceux qui sentaient l'importance de la question et qui s'en occupaient restaient encore dans les alentours et mêlaient à l'or beaucoup d'al-

liage. D'autres, comme le P. Matignon dans son livre sur la *Question du surnaturel*, tout en faisant une belle part à l'étude théologique du surnaturel en nous, continuaient cependant à regarder la question en apologistes plutôt qu'en catéchistes ou en théologiens vulgarisateurs. L'abbé de Broglie, dans ses conférences de Sainte-Valère, aborda de front la question de la *Vie surnaturelle* (1878, *sqq.*), et sut y intéresser ses auditeurs en les instruisant.

En 1891, M. Bellamy publiait un « Essai de vulgarisation théologique » sur la *Vie surnaturelle considérée dans son principe*, travail plus approfondi que celui de l'abbé de Broglie, mais accessible à tous. M. Bellamy n'étudiait *ex professo* la vie surnaturelle que dans son principe. Le P. Terrien dans ses deux volumes sur *la Grâce* et *la Gloire*, est plus compréhensif, et son traité, aussi clair et pieux qu'il est profond et savant, a déjà beaucoup aidé à la diffusion de ces idées capitales sur le surnaturel en nous. Ainsi l'idée du surnaturel reprend peu à peu sa place dans les esprits. Rentrée enfin dans le haut enseignement, elle se vulgarise avec rapidité. Il n'est rien qu'on ne puisse faire entendre, quand on l'entend bien soi-même. Les chrétiens comprennent à merveille, quand on sait s'y prendre pour les leur exposer, ces hautes idées dont ils vivent ; et, à mesure qu'ils les comprennent mieux, ils sont portés à en vivre davantage.

JEAN BAINVEL.

L'AUBE DE LIN

I

Don Taddeo, somnolant sur sa mule, revenait de visiter son champ. Le chemin poussiéreux, bordé de chardons secs, traversait des chaumes déserts, qu'animait seule, au loin, une traînée de glaneuses aux jupes jaunes ou rouges. Par une brèche aux tons d'ocre dorée, le cavalier franchit la crête aride qui barrait l'horizon. A la vue de son village, qui s'étalait en face, sur l'autre versant, la mule, prise de joie, secoua ses grelots et réveilla Taddeo.

Grand mouvement près du village. Sur les aires blanches, étagées à ses pieds, on dépique le blé récolté. Au galop des mules, de grands chars vides vont chercher de nouvelles charges, d'autres chars pleins versent leurs flots de gerbes. Et, traînés par quatre mules attelées de front, debout sur des claies de bois armées de pointes de silex, des enfants écrasent en chantant les épis répandus. Derrière eux, des faneurs recueillent le blé pilé, et le lancent en l'air. La paille hachée voltige en nuée ; les grains réunis retombent en pluie d'or.

Au delà des aires, s'étend La Horca, jadis *villa* célèbre, — comme l'atteste la croix de fer de sa porte, aujourd'hui *pueblo* en ruine, — une grandesse déchue. Ses sept paroisses, au siècle dernier, remplissaient la vallée, et son nom remplissait l'Espagne. Rien ne subsiste de son ancienne opulence, que, là-haut, cette tour carrée, qui arrêta les Maures, et ce monastère de granit qui fut la maison-mère des chevaliers de Saint-Jacques.

Coiffé d'une calotte, dont le gland de soie lui fouettait la joue, vêtu de ce long sarrau noir sans manches, soutane ordinaire des prêtres de campagne, le teint roussi par le soleil, de bons yeux pers rarement malicieux, don Taddeo gardait la benoîte allure d'un homme honnête et sans soucis. Il avait du bien : trois paires de mules, un champ qui lui rappor-

tait soixante *fanegas*[1] de blé, une vigne dont il tirait quatre cents *arrobas*[2] de vin, et quelque réserve d'argent qu'il prêtait, timidement, à ceux du village.

Sur ses trente ans, après quelques études peu compliquées, don Taddeo avait *pris la messe*. Il avait, à cette époque, passé quelques années dans la capitale de sa province, une des plus retirées de la Nouvelle-Castille.

Depuis vingt ans, il n'était quasiment pas sorti de La Horca. Bien que, dans une harangue, il se fût oublié à parler, en 1882, du pape Pie IX glorieusement régnant, il savait que Léon XIII gouvernait la sainte Église, qu'à Madrid régnait le roi Alphonse XII. Il connaissait le nom de son évêque. Ses autres notions d'histoire contemporaine étaient confuses. Quand, le doigt sur la ligne, il lisait, le soir, son bréviaire gros comme un missel, à son regard, on le sentait égaré en pays perdu. Il n'avait, du reste, aucun désir de savoir ni d'agir, aucune curiosité, aucune lecture, rien que l'optimisme d'un honnête homme d'église qui ne s'était jamais posé aucun problème, et le contentement d'un petit propriétaire dont les terres rendaient proprement.

Hors du village, un groupe pittoresque entourait la fontaine. Des enfants nus jouaient dans la poussière. Des levriers gris dormaient, couchés aux pieds des mules. De robustes garçons abreuvaient leur attelage, et, d'un beau geste, élevaient le *botijo*, dont, la tête renversée, ils buvaient le jet limpide. Des jeunes filles et des femmes emplissaient leurs cruches, et, par groupes, rentraient en riant, l'urne sur la hanche, à l'orientale.

A la porte du *pueblo*, des jeunes gens attendaient leurs fiancées. L'usage ne leur permettait pas de sortir avec elles du village ; ils les guettaient de la porte, puis, les reprenant au passage, remontaient avec elles la rue.

Don Taddeo salua d'un sourire le groupe de la fontaine, et il allait passer la porte, quand un des jeunes gens attira son attention : « Hombre ! s'écria-t-il joyeux, te voilà de retour, Manolo, et que fais-tu ici ? — Je vous attendais, mon oncle, »

1. La fanega vaut environ soixante litres.
2. L'arroba contient seize litres.

répondit, en s'avançant, le jeune homme interpellé, et, appuyant une main sur la croupe de la mule, il suivit à leur logis commun son oncle Taddeo.

II

De taille moyenne, nerveux, maigre, mais bien pris, le neveu de don Taddeo avait des traits singulièrement fins, et, dans ses yeux, luisait une flamme d'intelligence, qui contrastait fort avec la lourdeur éteinte de son oncle.

Il tenait uniquement de sa mère, dont il avait été le seul enfant, et qu'il avait perdue, il y a quatorze ans, quand il avait neuf ans. Autrefois, avant d'être déchues, les familles de La Horca se piquaient toutes de noblesse. Aucune n'y pouvait mieux prétendre que celle de Carmen de Torrès y Bivar, qui descendait — par la main gauche — du roi Alphonse IX de Castille.

Quand François Ier, de France, était passé à La Horca, se rendant à Madrid, un Villiers de l'Isle-Adam, qui était de sa suite, avait épousé une Torrès. On ne cite point de batailles célèbres, où quelque Torrès, chevalier de Saint-Jacques, n'ait glorieusement combattu. Il y en avait à Las Navas de Tolosa, et le grand-père de Carmen avait été tué en défendant La Horca contre les soldats du maréchal Victor.

Aussi bien, de toutes ces gloires, Manolo ne savait rien. Il en aurait fait le compte, s'il avait lu une liasse de parchemins oubliés dans un vieux bahut, et dont plusieurs couvraient des pots de confiture.

Seulement, dans son enfance, il avait entendu sa mère lui raconter des histoires merveilleuses, celles surtout d'un aïeul, lieutenant de Pizarre aux grandes Indes, de deux oncles, l'un Jésuite, compagnon de saint François Xavier dans les Indes orientales, l'autre franciscain, martyr au Japon, et d'une tante, amie de sainte Thérèse d'Avila, et très sainte elle aussi, et de beaucoup de chevaliers qui avaient, en tout temps, occis beaucoup de Maures.

Ces récits n'avaient laissé en la mémoire de Manolo qu'une trace imprécise. Puis, sa mère était morte, et son père, José Rodriguez, ne lui avait plus rien raconté.

Intellectuellement, don José ressemblait à son cadet Taddeo. Exclusivement occupé de ses oliviers, de ses vignes, de ses blés et de ses moutons, il n'éprouvait aucun besoin de dépasser, par la pensée, le cercle étroit de ses intérêts. Au demeurant, il était bon chrétien, en ce sens qu'il ignorait le doute, qu'il était de la confrérie du Saint-Sacrement, et qu'à la fête de Nuestra-Señora de las Angustias, il faisait, chaque année, les frais de la *polvora* [1].

Manolo avait, tout petit, témoigné d'une extraordinaire piété. Sa mère avait encouragé ces tendances ; elle avait transmis à son fils sa foi, sa générosité, son instinctif désir de dévouement, et l'enfant, ayant dit de bonne heure qu'il voudrait être prêtre, le projet était devenu le désir de chacun. Don Taddeo se réjouissait à la pensée de survivre en Manolo. Don José, ambitieux, rêvait pour son fils un canonicat obtenu au concours, puis une vie tranquille, sans luttes, sans soucis, sans austères devoirs.

Ces bonnes gens comptaient sans les ancêtres chevaliers dont l'âme parlait à l'âme de Manolo, et lui soufflait des désirs inapaisés.

Sa vive intelligence, raisonneuse et pénétrante, eut vite épuisé le savoir de don Taddeo, et celui du maestro de La Horca. Au séminaire *conciliar* de Cuenca, il apprit aisément le latin. On alimentait trop sa mémoire aux dépens de son jugement, mais sa mémoire, affamée, absorbait tout aliment, et, aux séances solennelles, chères aux publics espagnols, don Manuel Rodriguez y Torrès étonnait par l'étendue de ses connaissances. Personne ne savait, si vivement que lui, opposer à toute objection la réplique décisive, et le portier du séminaire, Matias Gago, pleurait de dévotion en entendant de quelle voix vengeresse, ce gamin de vingt ans terrassait, d'un seul mot, Arius et Darwin, Luther et Photius : tous les Goliaths.

Au milieu de ces triomphes, Manuel gardait une âme chagrine. Il avait trop de bon sens pour se faire illusion sur la valeur d'un savoir si vite amassé, et il avait compris son évêque, le jour où celui-ci, pour préserver l'enfant contre

1. Feu d'artifice.

toute fatuité, lui avait dit, au sortir d'une séance : « Prends garde, mon fils ; les perroquets répondent souvent bien à des questions qu'ils n'entendent pas. »

Ce n'était donc point d'orgueil inassouvi qu'il souffrait, ni de doute en sa foi chrétienne, ni de désirs qu'il n'eût pas osé s'avouer, mais du sentiment confus et envahissant qu'il n'avait point trouvé sa voie, d'un inexpliqué besoin d'agir, que rien, autour de lui, ne promettait de satisfaire.

Don José avait racheté son fils du sort, et, ses études théologiques achevées, Manolo était revenu passer, à La Horca, ses dernières vacances. Il n'était point clerc. Il se promettait, comme l'usage, en Espagne, l'autorisait, de recevoir, à la fin de ses études, tous les ordres à la fois. Rien donc ne le distinguait des autres gars du village, rien que la délicatesse de ses traits et la beauté de son regard.

III

Le jour, Manolo tuait le temps, en compagnie de quelques amis. Il jouait aux boules. Il regardait les travaux de la moisson. Il rêvait. Le soir, dans l'étroit *patio*, parfumé d'œillets et de résédas, il suivait le jeu de cartes de son père et de son oncle, auxquels venaient souvent se joindre le curé bénéficier don Juan Tinajo, et le vieux sacristain, le *tio* Vicente.

La présence de don Juan animait la maison. Toujours battu au jeu par don José, le curé s'emportait bientôt en imprécations anodines, qu'accueillait invariablement d'un franc éclat de rire la vieille servante Mariquita. Le rire de Mariquita exaspérait le joueur, et c'était alors entre eux un feu roulant de ces *chispas*[1], auxquelles l'esprit castillan, et surtout andalou, se prête merveilleusement.

Ce feu éteint, tio Vicente intervenait.

A moitié aveugle, accompagné d'ordinaire par sa petite-fille Pilarita, le vieux sacristain portait allégrement le poids de ses quatre-vingts ans. Sa superbe voix de basse faisait encore trembler l'église, lorsqu'il entonnait le *Miserere*, et l'on

1. Étincelles

tressaillait, dans les demeures, quand cette vieille ombre se dressant sur le seuil, lançait à l'intérieur le salut traditionnel *Ave Maria purísima !* Vicente était un héros. En 1809, il avait vu le maréchal Soult saccager Ocaña. Il avait alors dix ans. Il pleurait près de son père massacré, quand un grenadier français s'élança dans sa maison. Il lui déchargea un pistolet en pleine figure. De 1833 à 1836, il avait combattu sous le général carliste Gomez ; il avait repris la *boyna*[1] en 1875, et il avait toujours suivi au feu don Alfonso de Bourbon et sa chevaleresque épouse, doña Maria de les Nieves.

Vicente était poète et musicien. Personne, dans le pays ni bien loin, ne touchait comme lui de la guitare. Il savait les *jotas* guerrières et les *malagueñas* plaintives. Son jeu brillant, expressif, tantôt grondait comme un orchestre, tantôt mourait comme un sanglot.

Quand, de sa voix grave de conteur arabe, tio Vicente avait raconté les tueries de 1836, ou l'assaut de Cuenca, à la suite de don Alfonso, Pilarita lui tendait sa guitare. Il l'accordait, regardant le ciel de ses yeux morts, et préludait sourdement. Les trois hommes fumaient en silence ; Mariquita prenait une pose de vieille madone. Des enfants qui passaient dans la rue, avançaient, séduits, et s'étendaient sans façons au seuil du patio. Manolo, assis, les yeux ardents, la tête dans les mains, buvait l'enivrant concert.

Son cœur bondissait aux rapides mesures de la *jota* ; il se fendait, quand un arpège inattendu disait le brisement d'un cœur. Oh ! les fuites éperdues dans un monde irréel ! les sensations subtiles, les apaisements versés par une harmonie, les rougeurs subites, lorsqu'une mélodie semblait chanter ses secrets, ou les lui faisait deviner à lui-même !

Quand l'aveugle s'arrêtait brusquement, après un finale brillant, le vol des âmes continuait encore dans le silence et dans la nuit. Don Taddeo l'arrêtait d'ordinaire par quelque banalité. Secoué dans son rêve, Manolo se réveillait alors avec tristesse. Quand il l'osait, il allait baiser la main du vieil aède, ce dont Pilarita le remerciait par un sourire.

Elle était orpheline, Pilarita. Sa mère avait été l'amie de

1. Béret.

doña Carmen de Torrès. Elle n'avait plus de parents que son grand-père, et un frère qui servait aux Philippines. Comme les enfants espagnoles, elle avait, de bonne heure, accepté un fiancé. Celui-ci était mort du *vomito negro*[1], pendant son service, à Cuba. Depuis lors, renfermée en elle-même, toujours vêtue d'une longue robe unie noire, Pilarita portait le deuil de son bonheur. Manolo et elle, enfants, avaient joué ensemble, en frères. Mais depuis quelques années, ils se parlaient de moins en moins, tout en se rencontrant aussi souvent, bien que s'appréciant de plus en plus.

IV

Le vieux médecin de La Horca, don Facundo, avait été remplacé, depuis deux ans, par un jeune homme de vingt-six ans, dont une des préoccupations était de paraître marcher avec son temps. Joli garçon, rasé à l'autrichienne comme le roi, médiocrement instruit, d'une conduite quelconque, don Ramon Pardo avait visité Paris, savait le français et, par suite, lisait, traduits en castillan, ce qu'il appelait les chefs-d'œuvre de notre littérature : *les Trois Mousquetaires*, *la Dame aux Camélias*, *l'Histoire des Girondins*, *la Henriade*, *Atala* et *le Juif-Errant*.

Biologiste fervent et crédule, don Ramon avait aussi des théories sur la liberté des cultes, le progrès et l'avenir des religions. Il disait : le *grand Voltaire*. Plus léger du reste que méchant, incapable de penser par lui-même, mais charriant, dans son langage inconsidéré, beaucoup d'idées dont d'autres pouvaient s'empoisonner et mourir.

Manolo voyait le médecin. Il fréquentait aussi un personnage qui l'intéressait fort : Crisanto, le peintre. Forgeron, musicien, peintre, excellent pyrotechnicien, Crisanto avait toujours un feu d'artifice à monter pour une fête de village, et une Madone à peindre pour quelque église. Petit, myope, sournois, Crisanto, bien que très rat d'église, n'inspirait aucune confiance à don Juan Tinajo. Vicente, qui s'en défiait, l'avait surnommé *tio Culebra*[2].

1. Fièvre jaune.
2. Bonhomme couleuvre.

En dessous, tio Culebra était un franc-maçon actif. Attiré dans une loge durant son apprentissage à Madrid, gagné, depuis, au spiritisme, il servait de correspondant aux adeptes de la *Mano negra*, et, grâce à ses relations dans les villages voisins, il rendait au parti d'humbles mais précieux services.

Personne, mieux que tio Culebra, n'avait lu dans l'âme de Manolo. Il la sentait désenchantée, et, par de continuels efforts, il multipliait ses déceptions.

Rarement il hasardait un mot irréligieux. Parfois, il signalait à Manolo l'inutilité sociale des gens d'église d'aujourd'hui. Discrètement, il citait des noms, ridiculisait ces vies inoccupées, honnêtes, sans doute, mais stériles. Et, à la béate quiétude d'un don Taddeo, il opposait l'intelligent prosélytisme des apôtres du nouvel évangile.

Regardant Thomas bien dans les yeux, calculant la portée de ses mots, il l'initiait aux injustices et aux misères de la vie moderne, aux mille formes de l'esclavage contemporain. Il montrait le sol de la vieille Espagne miné par de puissantes sociétés secrètes. Il vantait le rôle sublime offert aux jeunes hommes de talent et de cœur, qui se feraient les avocats du peuple et les premiers pionniers du progrès social.

Ce langage était émouvant, car une passion profonde l'animait. L'insuffisance que signalait Culebra, que de fois Manolo en avait rougi ! Qu'il avait souffert de cette indigence d'idées, de cette incuriosité absolue qui régnait dans son monde ! Et c'était un artisan de village qui le troublait ainsi, lui, qu'aucune attaque des docteurs de Cuenca n'avait fait chanceler ! Il est vrai,... ces attaques ! — Des difficultés pour rire, poussées sans foi, réfutées sans conviction. Aussi bien, sa science, la science de l'Église, quelle était sa valeur ?... — Alors, les objections du médecin lui revenaient à l'esprit. Il n'y trouvait pas de réponse, et, la tête lourde, le cœur gros, Manolo rentrait chez lui, taisant son mal par orgueil, et même, au fond du cœur, content d'éprouver des tortures que le vulgaire ne ressentait pas.

Culebra avait attaché le brûlot. Il laissait au temps d'amener l'incendie.

V

La théologie est, par ses origines, une science toute positive. Elle s'appuie sur des faits historiques considérables, éclos en plein soleil, sur des monuments nombreux. Elle déduit de ces faits, elle établit sur des documents, des conclusions théoriques et pratiques certaines, puis, des hypothèses probables, enfin, des conjectures. Elle s'arrête devant l'inconnu ; car, comme toute science, la théologie se reconnaît des limites. Le tort de trop d'esprits curieux est de franchir ces limites, et de demander à la théologie réponse à tout. Le tort plus grand de certains théologiens est d'écouter ces demandes, et de promettre, ingénument, réponse à tout.

A certaines questions de ses disciples, Jésus-Christ répondait : « Je ne sais pas. » On aurait évité bien des batailles, dans l'Église, si les maîtres de la science sacrée avaient imité cette réserve suggestive, et si, par une analyse sévère, ils avaient détaché les conclusions irréfutables, des hypothèses simplement plausibles.

En tout cas, ce n'était point de l'esprit inquiet de Manolo qu'il fallait attendre cette sûreté de critique. S'attribuant une intelligence capable de tout comprendre, il s'irritait que Dieu se réservât des secrets. Et, imprudemment, glissant du terrain ferme des données certaines jusqu'à l'abîme où il perdait pied, il s'exposait à sombrer à la moindre poussée d'un Culebra.

Cet esprit vraiment philosophique ne se laissait pas arrêter par de vulgaires tentations. Mais le besoin d'analyse qui s'était emparé de lui le torturait d'autant plus douloureusement, que rien ne lui avait appris à en régler l'usage. Aussi, maudissait-il maintenant son éducation empirique, faite d'affirmations amoncelées, cet amalgame d'assertions controuvées et de vérités certaines, dont il ne savait dégager rien d'exact ; et, en autodidacte hardi, il projetait de se bâtir, à lui tout seul, un édifice doctrinal. Jeu imprudent, où Descartes lui-même n'avait pas été heureux.

L'âme souffrante, Manolo revenait, un soir, de chez don Ramon. En passant près de la porte de Vicente, il vit ouverte

la petite fenêtre grillée du rez-de-chaussée, où, en Castille, à la nuit tombante, les *novias* attendent leurs *novios*. Derrière deux vases d'œillets, une ombre blanche se glissa. « C'est toi ? dit Manolo, surpris. Attends-tu quelqu'un, Pilarita ? — Je n'ai plus personne à attendre », répondit doucement la jeune fille ; et, sur un ton indifférent, une conversation s'engagea. Une sonnerie grave l'interrompit bientôt. « C'est la prière pour les âmes, dit Pilarita, en se signant. — Oh ! répondit Manolo, je sais des âmes, sur terre, qui souffrent plus que les âmes des morts. C'est pour elles qu'il faut prier, Pilarita ! » et il s'en alla.

Rentré au logis, à huit heures, Manolo s'assit, soucieux, à la table familiale. Il toucha à peine au *gaspacho*[1] que lui offrait Mariquita, et se retira bientôt, pour lire une œuvre que don Ramon lui avait beaucoup vantée, *Jocelyn*.

Jamais son âme, encore naïve, n'avait été à pareille fête. Des plateaux ravagés de Castille, qu'il avait seuls connus, le poète l'entraînait vers des sites merveilleux ; et, avec Jocelyn, perdu dans les Alpes, il sentait, dans son cœur, naître un immense besoin d'aimer. Il s'éprit de Laurence ; et, quand un ordre barbare l'en sépara, il maudit la vocation cruelle qui le vouait au malheur.

Car Jocelyn, c'était lui, et il avait donné à Laurence les traits de Pilarita. Il l'aimait donc, et, bientôt, pourtant, il la devrait quitter, et subir, lui aussi, l'ineffaçable empreinte !

Manolo mordit violemment son mouchoir pour étouffer le cri de douleur qui lui échappait ; et, haletant, l'œil fixé sur un invisible adversaire, dans une crise suprême, il disputa son âme à Dieu.

Après tout, il était libre. Nul lien encore ne le retenait. Qui le forçait à s'asservir ? — Quelle obligation morale l'étreignait ? — La vocation ?... Un mot. Un trafic pour beaucoup, une illusion chez lui ; l'effet, sur son âme d'enfant, des contes maternels. — Ah ! les contes bénis, entendus là, à cette même place. Ils parlaient d'exploits, ils insufflaient l'héroïsme. Les doux enseignements, purs et bienfaisants !

Pourquoi sa mère n'était-elle plus là ? Elle comprendrait

1. Plat traditionnel du soir, comme le *puchero* est le plat traditionnel du matin.

tout, elle; et seule, seule, elle guérirait son âme blessée! Mais elle n'y était pas, et il voulait être heureux, agir, jouer un rôle, échapper à l'imbécillité, ne pas devenir un Juan Tinajo! Comme la Synagogue antique, l'Église, inactive, se refusait aux évolutions nécessaires; pourquoi, comme le Christ, ne pas laisser l'arriérée?...

Manolo, dans sa fièvre, avait pris une plume; et, d'un style trop oratoire pour être sincère, il communiqua sa décision à don Juan Tinajo. Il ne retournerait plus au séminaire; il irait à Madrid, se vouer aux œuvres sociales; et il priait le curé d'annoncer cette nouvelle à son père et au seigneur évêque.

Quand il s'endormit, le crépuscule faisait place au jour, et un chœur de vendangeuses, se rendant aux vignes, chanta sous sa fenêtre :

Isabel, Isabel, Isabel,
No vayas al olivar :
Mira que los pajaritos
Pican flores y se van,
Y se van [1] !

VI

Le lendemain, don Torribio, le juge, faisait célébrer, en l'honneur de Notre-Dame del Carmen, une *fonction* solennelle en souvenir d'un malheur auquel il avait échappé l'année précédente. Il devait y avoir grand'messe, le matin, *toros*, dans la journée, *salve* [2] et *polvora*, le soir.

A son ordinaire, tio Vicente chanta et accompagna seul la grand'messe; et comme don Torribio était de ses amis, en son honneur, il agrémenta son plain-chant des trilles les plus imprévues; et lui, si mesuré, si parfait, quand il jouait de la guitare, il s'abandonna, sur le vieil orgue faussé, aux plus extraordinaires et aux plus bruyantes fantaisies.

Toute La Horca, massée sur la *Plaza de la Constitucion*, réclamait la *corrida*. Le public remplissait des chars disposés en ellipse, et simulant une arène. Dans la plaza improvisée,

1. Isabelle, Isabelle, Isabelle, — Ne va pas au bois d'oliviers : — Remarque que les petits oiseaux — Piquent les fleurs et s'en vont, — Et s'en vont!
2. Chant du *Salve regina*.

des jeunes gens du village, plus fiers que Frascuelo, attendaient les toros. Ni *picadores*, ni *espadas*, tous écarteurs, car la corrida se bornerait, pour eux, à jouer, sans méthode, avec des bouvillons d'un an, dont aucun ne devait être tué.

Sans se lasser, pendant trois heures, La Horca suivit ce jeu monotone. Peu d'incidents : un maladroit eut les côtes enfoncées ; plusieurs, trop lents à se retirer, furent saisis par un méchant bouvillon et lancés par-dessus les chars.

Le public saluait leur infortune par des bravos et par des rires.

Un d'eux, projeté plus ridiculement que les autres, s'affala sur le char où se trouvait Manolo. « Quelle outre ! » dit celui-ci. Paco, l'insulté, blémit ; et, sautant du char, pour se retirer, il marmotta un blasphème à l'adresse de Manolo, qu'il détestait déjà.

Après le *Salve*, chanté solennellement par don Taddeo, don Juan Tinajo, le curé alla bénir la polvora et allumer la première pièce.

Les Espagnols partagent avec les Orientaux le goût et l'art de la pyrotechnie. Pour quatre cents réaux [1], tio Culebra avait organisé un éblouissant feu d'artifice, et, tandis que les fusées éclataient dans le ciel, que les soleils et que les gerbes rayonnaient dans la nuit, la foule, grisée par la lumière, multipliait ses vivats à la Vierge del Carmen, à don Torribio, et au curé, don Juan Tinajo.

La féerie achevée, la foule s'écoula lentement. Sous le balcon de l'*Ayuntamiento* [2], éclairé de lanternes vénitiennes, un groupe de jeunes gens dansait. Un violon et quelques guitares leur marquaient la mesure. Manolo s'était arrêté quelque temps à les regarder, et il allait se retirer, quand, une des danseuses, innocemment sans doute, lui jeta, en riant, une rose qu'il cueillit au vol. C'était la novia de Paco, l'infortuné héros de la corrida.

Manolo, la rose aux lèvres, s'engagea dans la rue noire qui le ramenait chez lui. Il n'avait pas fait dix pas, qu'un choc violent le fit chanceler. Il ressentit une douleur aiguë au côté

1. Cent francs.
2. Conseil municipal.

droit, et, pour ne pas tomber, il dut s'appuyer contre le mur.

Paco, repliant sa *navaja*, disparut dans la nuit.

Quand il revint à lui, Manolo, brûlant de fièvre, aperçut, à son chevet, Mariquita qui le veillait, et, dans un coin de sa chambre, consternés, don José et don Taddeo, auxquels don Juan Tinajo lisait, à voix basse, une lettre.

Paco avait frappé trop court et trop bas : la lame, glissant sous les côtes, n'avait point atteint le poumon. Une abondante hémorragie avait sauvé le malade, et, bien que son cas fut grave, il n'était pas désespéré. Du reste, le médecin avait bien gardé le secret, et chacun, dans le village, feignait d'ignorer l'accident.

L'autre blessure était plus grave, celle qu'avait faite le livre retrouvé par terre, celle dont la lettre de Manolo était l'indice. Depuis deux mois, don Juan devinait bien qu'un changement s'opérait dans l'âme de l'enfant, mais son mutisme rendait toute intervention difficile. Puis, le curé avait conscience de son infériorité. Il se l'exagérait même, le digne homme ! L'ingrat mépris qui perçait dans la lettre de Manolo, ne l'avait pas choqué. Il était trop bon pour s'en piquer, et trop humble pour s'en émouvoir.

Taddeo et lui s'arrêtèrent à l'idée de consulter leur évêque. Le docteur don José Claro était un homme fort distingué, de haute vertu et de grand tact. Après de brillantes études de droit à Paris, il avait passé de la magistrature dans le clergé. Élevé au siège de Cuenca par le roi, qui l'avait en singulière estime, et qui songeait à l'attirer près de lui, il avait un savoir plus étendu que la plupart de ses compatriotes. Très homme de cour quand il le fallait, il avait, d'ordinaire, la simplicité paterne, coutumière aux prélats espagnols.

Il aimait et estimait Manolo, et la crise qu'on lui signalait ne l'étonnait pas. Il rassura le bon curé, mais refusa de se rendre à La Horca, où sa présence insolite eût éveillé les soupçons, et humilié, peut-être, celui qu'il voulait guérir.

VII

Effrayé de son œuvre, le médecin soignait de son mieux Manolo. Il avait fait dire trois messes à l'autel du Christ de

la *Humildad*. Est-ce qu'il aurait fallu prendre au sérieux ses plaisanteries irréfléchies ? Avait-il lui-même tiré la conclusion du moindre de ses sophismes ?...

Manolo, qui écoutait tout, et réfléchissait toujours, sentit l'inconséquence de cet homme, et, comme il était impitoyablement logique, il effaça de son esprit tout ce qu'y avait déposé un maître si peu autorisé.

Tio Culebra ne paraissait guère, mais il avait tout appris de Paco, et, dénaturant l'insignifiante affaire de la rose, il l'avait communiquée au *Riego* de Madrid, qui s'était empressé de la publier sous un titre grossier. Du coup, Culebra gagnait deux douros, calomniait le clergé et compromettait Manolo : bonne affaire pour cette âme haineuse. Malheureusement, Paco, dénoncé, par l'article, dut avouer au juge quel en était l'auteur. Culebra, découvert, partit pour Carthagène ; et, la crainte qu'il inspirait une fois dissipée par son absence, ses multiples vilenies furent racontées par ses compères et par ses dupes. Manolo fut très humilié d'avoir été séduit par un vulgaire bandit.

Ni don José, ni Taddeo, ni don Juan n'osaient parler à Manolo de sa lettre. Ils avaient pansé, tous les trois, sa blessure visible. Qui donc aurait la main assez légère, pour sonder l'autre ?

Un jour, Vicente vint. Manolo le pria de jouer. Le sacristain, bouleversé, préluda d'une main tremblante, ébauchant des phrases vides de sens ; puis, tout à coup, se redressant, et de ses doigts crispés plaquant un accord vibrant, il improvisa... Ce furent, d'abord, des mesures enfiévrées, des cris de douleur et de colère, puis des plaintes, des plaintes d'outre-tombe, et des supplications très douces, qu'on entendait à peine, et qui, pourtant, transperçaient l'âme.

Un sanglot de Manolo fit taire Vicente. — « Encore ! Encore ! » dit le malade. L'aveugle reprit. Il joua de vieux airs, où passait l'âme des ancêtres, des dormeuses, que Carmen avait jadis chantées à son enfant. Quand il s'arrêta, épuisé, Manolo l'attira près de lui, et lui baisa longuement la main.

Taddeo emmena l'aveugle, et, comme Manolo altéré

demandait un peu d'eau, Pilarita, restée seule avec lui, souleva sa tête et l'aida à boire.

Manolo, confus, la remercia.

Depuis longtemps il voulait lui parler. Dans les crises qu'elles traversent, les âmes élevées éprouvent souvent le besoin contradictoire de gagner, en se dépréciant, la sympathie des âmes viles, et de conserver, en se montrant telles qu'elles sont, l'estime des âmes pures.

Pilarita savait-elle l'histoire de la rose et de la lettre ? Le croyait-elle déchu ? La jeune fille comprit ce que signifiait le regard anxieux du malade, et franchement :

« Quand tu seras mieux, lui dit-elle, je te porterai l'aube de lin que je brode pour toi. »

L'aube de lin ?... Qui lui parlait ainsi ?... Laurence !... « Mais tu ne sais pas !... balbutia-t-il ? — Si, je sais que tu guériras bientôt, et que tu reprendras ton chemin. Dieu nous a fait à chacun notre route, Manolo ; et il nous y faut marcher, sans envier le bonheur des autres. Va ! ce bonheur est peu, près de la joie divine qu'on goûte toujours à faire du bien. — Mais toi, alors ? — Moi, quand mon père sera dans la gloire, et m'aura laissée seule, je deviendrai *hermanita*. — Hermanita ?... — Oui, à Valence, petite Sœur des pauvres. Mais c'est mon secret, Manolo. Ne me trahis pas. » Et, après avoir maternellement borde le lit de Manolo et souri d'un sourire angélique, Pilarita s'éloigna.

La responsabilité qui pesait sur don Juan Tinajo, minait le digne bénéficier. Il devait raisonner Manolo, et la pensée des discussions qui s'ensuivraient, enlevait au pauvre homme appétit et sommeil. Don Taddeo et lui avaient arrêté leur plan d'attaque. Pour s'entraîner, don Juan entreprit de comprendre les controverses de Bellarmin, et Taddeo, laborieusement, construisait des syllogismes qu'il soumettait à Mariquita.

Surtout afin de s'attirer l'aide d'en haut, ces âmes humbles et bonnes s'acquittaient, avec plus de ferveur, de leurs devoirs de chaque jour. Devoirs modestes de bergers d'âmes, en un pays de pauvres. Par le chemin que les ancêtres avaient toujours, toujours suivi, ils menaient leur troupeau.

Aux champs, les laboureurs n'ont pas de montre; ils lisent l'heure dans la marche du soleil et dans celle des étoiles, et ni le soleil, ni les étoiles ne les trompent jamais. Eux, de même, ne savaient rien de rien des choses modernes, mais ils cherchaient leur voie dans l'Évangile, et ils ne se souvenaient pas que le vieux livre les eût jamais déçus. Ils estimaient que ce qui avait été une fois prouvé l'était pour toujours : leur philosophie rudimentaire était puissamment assise. Ce qu'ils savaient d'histoire, leur suffisait à retrouver les sources et les témoins de leur foi. Optimistes sans le savoir, ils ne rêvaient pas de refaire le monde, mais ils soulageaient doucement les misères qu'ils y rencontraient. Si le salut de leur troupeau l'eût demandé, naïvement ils eussent, pour lui, donné leur vie.

Il leur restait, néanmoins, à répondre à Manolo. Celui-ci commençait à se lever, et, sous le chaud soleil d'automne, il descendait dans le patio embaumé de lavande. Les deux prêtres l'abordaient humblement, souriant à sa convalescence, mais gênés, toujours, à la pensée du compte qu'ils avaient à se rendre les uns aux autres. Ils ne savaient pas que leur conduite avait parlé au cœur de Manolo, mieux que n'eût fait une controverse pédante, et, qu'en ses longues méditations de malade, l'enfant s'était répondu à lui-même.

Un soir, qu'ils étaient tous groupés près du *brasero*, tio Vicente entra avec Pilarita. Manolo les accueillit d'un visage riant, et, avisant Pilarita : « M'as-tu enfin porté l'aube de lin ? demanda-t-il. — L'aube de lin ? fit don Juan surpris. — Ah ! c'est vrai, reprit Manolo. Il faut vous expliquer... » Et, tombant aux genoux du curé, il lui saisit les mains en disant : « Je suis guéri ! »

PIERRE SUAU.

A LA RECHERCHE DE TABENNE

ET

DES AUTRES MONASTÈRES FONDÉS PAR SAINT PACOME

Peu après la mort de saint Pacôme, le grand saint Antoine disait à quelques moines de Tabenne venus le visiter : « Quand j'ai commencé à vivre en moine, il n'y avait pas encore de couvent (*cœnobium*), où quelqu'un prît soin du salut de ses frères ; mais, la persécution tombée, chacun des anciens moines s'exerçait à la vie monastique en son particulier. C'est votre père Pacôme qui a réalisé un si grand bien avec la grâce de Dieu[1]. »

Bien avant Pacôme, des anachorètes des déserts, des ascètes adonnés à la prière et à la pénitence au sein des villes ou un peu à l'écart, avaient senti le besoin, pour leur perfection même, de se fixer auprès de quelque ancien, digne de leur confiance. Ils rapprochèrent leurs cellules de celle de l'ancien, se réunirent pour entendre ses exhortations et prier ensemble ; parfois même ils établirent près de leur Père une maison commune où ils trouvaient les provisions nécessaires à leur existence. Cependant chacun vivait à part et se faisait sa règle suivant ses goûts et les conseils de l'ancien. Telles furent de nombreuses communautés d'anachorètes en Égypte ; telles les premières laures des déserts de Palestine.

Vint Pacôme, qui enferma les cellules dans une même enceinte, établit une vie commune, des règles précisant la pratique des conseils évangéliques, un supérieur auquel tous devaient obéissance. Ce fut le couvent, ce fut la vie cénobitique, la vie religieuse organisée dans l'Église. Cette vie religieuse, saint Benoît l'introduira en Occident un siècle plus tard, faisant de larges emprunts à la règle pacômienne. Et quand le tronc primitif se desséchera en Égypte par le souffle du schisme de Dioscore, de vigoureux rejetons auront poussé ailleurs, qui porteront sous tous les climats les plus belles fleurs de vertu, les fruits de salut

1. *Acta Sanctorum*, mai, t. III, n° 77.

les plus abondants. La gloire de Pacôme est d'avoir planté l'arbre.

Saint Pacôme fonda neuf couvents d'hommes et deux couvents de femmes, tous situés dans la vallée du Nil, entre Akhmim au nord, Esna au sud.

Ayant eu plusieurs fois à parcourir ce pays, j'ai cherché les emplacements de ses monastères, berceaux de la vie religieuse. De belles ruines, je n'espérais pas en trouver : si elles existaient, elles seraient connues; d'ailleurs l'histoire nous dit que Pacôme ne voulut pas de beaux édifices. Et puis, tous ces couvents, il les mit dans la plaine cultivée : ce n'est pas là, au milieu d'une population surabondante, sur un sol qui s'élève chaque année par le limon de l'inondation, que de médiocres constructions peuvent rester debout durant quinze siècles de bouleversements politiques et religieux. Les ruines de monastères intéressantes pour l'art se trouvent ailleurs, sur les bords inhabités du désert.

Les meilleurs guides de nos recherches furent les anciennes Vies de Pacôme et de son disciple Théodore : la Vie grecque insérée par les Bollandistes dans leurs *Acta Sanctorum*[1]; la Vie copte et la Vie arabe publiées par M. Amélineau[2]; et aussi d'autres documents coptes sur la vie de Schenoudi et autres moines pacômiens.

D'après M. l'abbé Ladeuze[3], dont la critique est à coup sûr préférable sous tous les rapports à celle de M. Amélineau, la Vie grecque fut écrite peu après la mort de Théodore (365) par un moine pacômien qui n'avait pas vécu avec le saint fondateur, mais avait entendu ses contemporains et ses disciples. Elle présente tous les caractères de véracité, mérite entière confiance.

La Vie copte est double : une Vie en dialecte thébain, dont on n'a que des fragments, rédigée sur la Vie grecque et peu après son achèvement, pour l'usage des moines qui ne connaissaient pas le grec. L'écrivain, un moine pacômien, put sans doute apprendre des contemporains plusieurs détails et faits secondaires inconnus au premier auteur; mais il s'est laissé aller parfois à des développements fantaisistes dans le goût des Coptes pour le merveilleux, toujours en vue d'une plus haute glorification

1. Mai, t. III, p. 295; 14 mai.
2. *Annales du Musée Guimet*, t. XVII. Paris, E. Leroux, 1889.
3. *Étude sur le cénobitisme pacômien*... Paris, Fontemoing, 1898. — Louvain, Université catholique.

de son héros. La seconde Vie copte fut faite sur la première et écrite dans le dialecte memphitique pour l'usage des moines de Nitrie. L'unique manuscrit que l'on connaisse fut rapporté des monastères de Nitrie au Vatican par le célèbre Assemani.

La Vie arabe, évidemment postérieure à l'invasion musulmane, fut composée avant le treizième siècle, de pièces et de morceaux pris dans les Vies précédentes, dans Pallade et autres auteurs. Nous lui accorderons moins d'autorité qu'aux autres Vies.

Pacôme naquit l'an 292, de parents païens, en un lieu inconnu de la haute Thébaïde. A l'âge d'environ vingt ans, il fut enrôlé de force dans les troupes de l'empereur et envoyé sur une barque, avec les nouvelles recrues, rejoindre le corps. La barque ayant relâché à Esna, les chrétiens de la ville s'émurent de compassion à la vue de tant de jeunes gens, rongés de chagrin, qu'on emmenait malgré eux loin de leur pays. Ils s'empressèrent de les consoler, de les assister dans tous leurs besoins. Pacôme admira cette charité, dont il n'avait pas vu d'exemple chez les païens, s'informa de ses bienfaiteurs, du motif qui les poussait à si belle œuvre de miséricorde. On lui dit que ces gens étaient des chrétiens, ainsi appelés parce qu'ils croyaient en Jésus-Christ, fils unique de Dieu, duquel ils espéraient être récompensés dans une autre vie du bien qu'ils faisaient en celle-ci.

Au même temps Dieu agit par sa grâce sur sa belle âme ; Pacôme résolut d'imiter la vie de ces chrétiens, d'embrasser leur foi. Bientôt licencié, il revint en haute Thébaïde, s'y fit instruire de la religion chrétienne et fut régénéré dans les eaux du baptême.

I

CHÉNOBOSKION OU SHÉNÉZIT

Le bourg de Thébaïde dans lequel Pacôme se fixa fut Chenoboskion, en copte Shénézit, aujourd'hui *El Kasr wel Sayad* (Le Château et le Pêcheur), situé sur la rive orientale du Nil, entre Guerga et Kena, à égale distance de ces deux villes, une heure en amont du village de Nag'Hamadi, où le chemin de fer traverse le Nil. Le choix que Pacôme fit de ce bourg pour son habitation, au retour du service militaire, a fait croire qu'il y était né.

Le nouveau chrétien prit son logis dans une ruine que les

habitants appelaient le temple de Sérapis ; il y resta trois ans, puis alla se mettre sous la conduite d'un saint vieillard et solitaire, Palémon, qui habitait à une petite distance du bourg. C'est là qu'il prit l'habit monastique.

Plus tard, quand Pacôme eut bâti ses deux premiers monastères, à Tabenne et à Phbôou, il vit venir à lui un saint homme nommé Eboneh, qui dirigeait à Shénézît une communauté d'ascètes. Il venait le prier de l'accepter, lui et les siens, sous son obédience, de faire de leur communauté un monastère de son ordre. Le saint fondateur agréa la demande, établit la règle et disposa toutes choses comme dans ses premiers couvents[1]. Le monastère de Shénézît ou de Chénoboskion devint l'un des plus considérables, des plus célèbres de l'ordre.

Chénoboskion signifie en grec « pâturage des oies ». On en a conclu que le village et les campagnes environnantes avaient la spécialité de l'élevage des oies, la volaille préférée des anciens Égyptiens, celle qu'ils estimaient comme la plus distinguée des offrandes aux morts et aux dieux. La station de Chénoboskion est marquée dans l'Itinéraire d'Antonin ; la Notice de l'empire y place un escadron de cavalerie. Ce n'est actuellement qu'un gros village de fellahs, où les chercheurs d'antiquités n'ont découvert aucune ruine importante, ont seulement trouvé quelques inscriptions grecques sans valeur historique. On peut s'y rendre par le chemin de fer en descendant à la station de Debba, ou mieux par les vapeurs du Nil, qui abordent tout proche de El Kasr wel Sayad. C'est ce que nous avons fait.

La ruine où Pacôme encore laïc vécut trois ans, son couvent de Shénézît, pourraient-ils se retrouver ? Nous interrogeons les principaux chrétiens du village. Ils ne savent donner aucune indication. Après avoir parcouru rapidement les restes informes et bouleversés de Chénoboskion, nous nous disons que ce serait peine perdue de chercher plus longtemps les traces de ces antiques constructions.

« Et le couvent de saint Palémon, demandons-nous ? — Oh, celui-ci, *deir Amba Paleimoun*, nous répondent-ils, vous le trouverez à vingt minutes du village en suivant le canal qui va au levant. » En effet, nous ne tardons pas à voir sur la rive nord

1. Vie grecque; Boll., nº 76. — Vie copte, p. 71. — Vie arabe, p. 379.

du canal de gracieuses coupoles blanches s'élevant au-dessus d'une enceinte de hautes murailles. C'est deir Amba Paleimoun. En approchant, nous apercevons quelques tombes autour du couvent et une foule recueillie stationnant à l'entrée. Sans doute on s'apprête à des funérailles. Malgré ce contretemps, nous sommes reçus avec bonne grâce. Un prêtre se détache et s'offre à nous montrer le monastère. Je dis un prêtre ; car, de moines, il n'y en a plus dans la contrée. Le couvent est une paroisse ou plutôt une chapelle de secours, desservie par deux prêtres coptes schismatiques.

Il y a trois églises dans l'enceinte. La plus belle, celle où l'on va faire le service funèbre, est dédiée à Abou Sifein, le Père des Deux Glaives : c'est ainsi que les Coptes appellent le martyr saint Mercure. Elle est construite sur le plan très élémentaire de beaucoup de vieilles églises coptes de la haute Égypte : deux nefs dirigées du nord au sud, couvertes de coupoles que supportent des piliers plantés en carrés à égale distance les uns des autres. A l'orient, une troisième nef de même forme, dont chaque travée est une chapelle ouverte sur la nef voisine. Elles sont ici au nombre de cinq. La chapelle du milieu, un peu plus profonde et mieux ornée que les autres, est le sanctuaire, le *haïkal,* dans lequel se célèbrent le plus ordinairement les offices. Les chapelles extrêmes et les travées des nefs situées en face sont réservées aux femmes et séparées par des claires-voies en ouvrage de menuiserie ou de briques. La principale porte d'entrée est en face du haïkal.

La seconde église est dédiée à saint Palémon. Elle est exactement sur le même plan ; mais ses piliers sont bas, ses arcades à plein ceintre ; tandis qu'à l'église d'Abou Sifein les piliers sont élancés, les arcades presque ogivales.

La troisième église n'est qu'une chapelle bâtie sur la terrasse du couvent et dédiée à la Vierge.

Le prêtre qui nous montre tout cela n'hésite pas à faire remonter ces églises et tout son couvent jusqu'au temps de saint Pacôme. Nous n'irons pas si loin. Les églises de haute Égypte que l'on sait dater des quatrième et cinquième siècles ont un caractère beaucoup plus byzantin. Leur plan se rapproche davantage de celui des églises latines : le sanctuaire est au bout de la nef principale ; tandis que la disposition singulière du sanctuaire,

aligné avec les chapelles sur la grande longueur de l'église parallèlement aux nefs, paraît propre aux vieilles églises de haute Égypte postérieures à la domination romaine et byzantine. Nous connaissons même une église de ce genre, celle du Petit Couvent de sainte Dimiane, proche le temple d'Abydos, qui, malgré son air de vétusté, ne date que de la fin du seizième siècle.

Mais inutile de discuter avec notre bon prêtre. Nous le laissons croire que ces églises sont l'œuvre de saint Pacôme ou de saint Palémon, et nous restons convaincus que la plus ancienne, celle d'Abou Sifein, du moins dans sa disposition actuelle, est venue quelques siècles plus tard.

Pourtant, quel que soit l'âge des bâtiments, ce beau couvent nous intéresse. Il marque certainement un lieu vénéré depuis les temps anciens. Son nom actuel nous reporte au saint vieillard Palémon, qui fut le maître de Pacôme dans la voie de la perfection religieuse. Sa situation, à une petite distance des ruines de Chénoboskion du côté de la montagne, répond aux données de l'histoire sur la demeure de Palémon.

II

PHBOOU OU FAOU

Peu d'années après la fondation de l'ordre à Tabenne, le nombre des disciples de Pacôme s'était accru si considérablement, qu'il fut nécessaire, pour les loger, de bâtir un second couvent. Pacôme choisit pour la nouvelle fondation un village, d'autres disent un lieu désert, nommé Bafoua, situé au nord de Tabenne [1]. Le nouveau monastère, appelé Prou dans la Vie grecque, Phbôou dans la Vie copte, et Faou dans la Vie arabe, devint bientôt la principale maison de l'ordre. Pacôme y transporta le siège de son gouvernement : ce fut ce qu'on appellerait aujourd'hui la maison-mère.

Il existe, nous a-t-on dit, à douze kilomètres environ de El Kasr wel Sayad, un gros village du nom de Faou, où l'on voit d'importantes ruines chrétiennes. Nul doute que ces ruines ne soient les restes du couvent pacômien. Nous nous dirigerons sur ce village au sortir de deir Amba Paleimoun. — « La route est

1. Vie copte, p. 70.

aisée, nous dit le prêtre ; vous suivrez le canal, puis le chemin de fer et enfin un sentier des champs allant à gauche ; alors vous verrez Faou. »

Devant nous se dressent d'abord les rochers blancs de la montagne arabique ; les points noirs, qui font tache, sont les ouvertures de tombes antiques, où saint Palémon, saint Pacôme aimaient à se retirer pour leurs longues prières. On dit que plusieurs de ces tombeaux remontent à la sixième dynastie. Les croix, les inscriptions chrétiennes en copte, tracées par de pieux anachorètes, y abondent. Le jour avancé ne nous permet pas de les visiter.

Plus loin la chaîne des montagnes, s'éloignant du fleuve, laisse devant nous et à notre gauche une large plaine toute couverte de verdure et parsemée de bosquets, qui cachent de petits villages. Enfin, nous apercevons, à une demi-lieue de la voie, le gros bourg de Faou, composé de deux villages séparés par un étang : Faou el Kébli, ou Faou du Midi, et Faou el Bahari ou Faou du Nord. Le premier est le plus rapproché. Nous nous y arrêtons.

Des chrétiens, coptes schismatiques, viennent à notre rencontre et nous conduisent à l'extrémité nord de Faou el Kébli, sur un terrain vague tout jonché de grosses colonnes en granit rose de Syène. — « C'est l'église de saint Pacôme, nous disent-ils. » — A en juger par le nombre et la beauté des fûts de colonnes, par l'espace qu'ils occupent, l'église dut être magnifique. Mais vainement nous cherchons à nous rendre compte de sa disposition. Tout ce qui reste des murailles est caché sous terre. Il faut nous contenter de ce que nous en apprend un auteur arabe des premières années du treizième siècle, Abou Salih [1].

« L'église avait cent cinquante coudées de longueur et soixante-quinze en largeur. Ses colonnes étaient de marbre, et toutes les figures qu'elle renfermait étaient de verre coloré enrichi d'or. (C'est ici la seule indication que l'on ait sur l'existence de mosaïques dans les anciens monuments de l'Égypte.) L'édifice fut détruit par ordre du kalife Hakem, et à l'époque où j'écris, il est absolument en ruines. »

Les colonnes de granit furent sans doute prises dans quelque temple d'idoles abandonné. Un gros bloc de même granit, couvert

1. *Churches and monasteries of Egypt.* Oxford, Clarendon press.

d'hiéroglyphes, gisant tout proche, nous confirme dans cette pensée.

Dans le village, situé à l'orient de l'église, les débris de constructions pacômiennes abondent. Ce sont des fûts de colonnes en marbre blanc, moindres que ceux de l'église, des chapiteaux à peu près romans, des pierres taillées de toute sorte, gisant sur le sol dans la rue, dans les cours des maisons, ou employées dans les murailles comme de vulgaires moellons. Enfin, voici une inscription sur un linteau de porte en marbre, qui sert de marche pour monter à une petite mosquée. Nous prions quelques chrétiens de dégager le devant de la pierre où se trouve l'inscription. Ils hésitent. Les fervents de la mosquée s'opposent. A force de bonnes manières et de petits cadeaux, nous obtenons deux ou trois coups de pioche. Une croix soigneusement martelée se voit dans une couronne au milieu de la pierre. Un nom apparaît : ΠΑΠΝΥΤΙ, nom du premier économe général constitué par le saint fondateur et fixé à Phbôou. — Les murmures des musulmans, accourus en nombre, nous disent qu'il ne faut pas chercher à en voir davantage.

Ce ne sont là que des débris épars. Comment nous représenter l'ensemble du couvent ? L'histoire nous aidera. Du dehors, c'est une grande enceinte carrée de hautes murailles, sans autre ouverture que la porte ; au-dessus des murailles, les coupoles de l'église, peut-être quelques têtes de palmiers. A l'intérieur, c'est d'abord l'hôtellerie pour les étrangers; plus loin, les constructions communes, la cuisine, le réfectoire, le four à pain, divers ateliers, la salle capitulaire, que la Vie copte appelle la congrégation, l'église dominant tous les autres bâtiments, enfin les maisons où logent les moines. Ces maisons sont rangées par ordre ; elles comprennent une cellule pour chaque religieux et une salle commune. Tout cet ensemble donne à l'intérieur du monastère l'aspect d'un village avec ses places, ses rues, ses maisons, ses bâtiments publics, son église, et peut-être un jardin, s'il reste de l'espace libre. Le couvent de Meharrak, près Manfalout, qui abrite encore une communauté de moines tabenniotes, ne peut donner qu'une idée bien imparfaite de ce que fut, sous Pacôme et ses premiers successeurs, le grand monastère de Faou. Il reste à Meharrak si peu de vie religieuse !

Au temps de l'abbé Horsîsi, le successeur de Pacôme, alors que

le nombre des religieux avait beaucoup augmenté, le couvent de Faou comptait environ six cents moines[1]. Ils étaient généralement vingt-quatre par maison[2], ce qui porte le nombre des maisons à vingt-cinq. Chaque maison avait son prieur subordonné au supérieur ou Père de tout le couvent.

L'auteur de la Vie arabe, parlant de la belle église, raconte une singulière histoire. Pacôme, après avoir élevé les colonnes, considérant leur belle ordonnance, sentit dans son cœur un mouvement de vanité. Sur-le-champ, il donna l'ordre de passer des câbles tout autour des colonnes, de les lier l'une à l'autre et de tirer doucement jusqu'à les incliner ou les déplacer un peu, afin de rompre l'harmonie des lignes. On acheva l'édifice en bâtissant par-dessus les piliers dérangés. Profitant de cette circonstance, Pacôme recommanda à ses religieux de ne pas élever de beaux édifices : « Ce serait contraire à l'esprit de notre vocation[3] », disait-il.

Nous avons vu que le gouvernement général de l'ordre fut transféré par Pacôme lui-même de Tabenne à Phbôou. Le saint fondateur, en effet, établit dès le principe, dans son ordre, la forme de gouvernement dont la congrégation de Cluny donna le premier exemple en Occident six siècles plus tard, et qui depuis est devenue la forme de gouvernement du plus grand nombre des ordres religieux, celle de toutes nos modernes congrégations d'hommes et de femmes : un supérieur général commandant à tous les supérieurs locaux des divers couvents et, à côté de lui, un économe général surveillant leur administration temporelle.

Les religieux de tous les monastères se réunissaient deux fois l'an à Phbôou. La première assemblée se tenait à Pâques, pour célébrer ensemble les grands grands mystères et entendre les recommandations du supérieur général. On profitait de la circonstance pour donner le baptême aux moines encore catéchumènes. La seconde réunion avait lieu après les moissons, le 20 Messoré, — 13 août, — en vue de l'administration temporelle et de la charité fraternelle entre religieux de différents couvents. Les supérieurs locaux rendaient leurs comptes à l'économe général. Tous les religieux se pardonnaient leurs torts réciproques,

1. Lettre de l'évêque Ammon au patriarche Théophile; *Acta Sanctorum*, mai, t. III, n° 1. — 2. *Ibid.*, n°s 4, 11.
3. P. 632.

établissaient entre eux une paix parfaite[1]. Le supérieur général profite parfois de ces réunions pour changer les supérieurs locaux, de peur qu'ils ne s'attachent à leurs monastères avec des sentiments trop naturels et qu'ils se figurent en être les propriétaires[2].

Ce devait être un magnifique et touchant spectacle que cette multitude de Frères louant Dieu dans la superbe église de Phbôou et s'excitant les uns les autres à le mieux servir. Saint Jérôme écrit que l'on voyait jusqu'à cinquante mille religieux dans ces réunions[3]. Il fut mal renseigné. Nous croirons plutôt Cassien qui dit cinq mille[4]. Cinq mille moines, quelle assemblée dans le monastère dont nous foulons les débris !

C'est dans ce couvent que Pacôme termina sa sainte vie le 9 mai 346. Son vicaire et disciple chéri, Théodore, l'enterra dans la montagne voisine; puis, selon la recommandation que le saint lui avait faite, il vint de nuit transporter le corps dans un autre endroit secret de la montagne. Il s'y rendait pour prier dans les ténèbres de la nuit, sans que les Frères le sussent[5].

Ce fut également à Phbôou que mourut Théodore[6] en 368, et la même montagne qui reçut sa dépouille. Le Père Horsîsi, successeur de Pacôme, vint ensuite, durant la nuit, avec trois Frères, déterrer le corps et le placer à côté de celui du saint fondateur[7]. C'était sans doute l'usage des moines de Phbôou d'enterrer leurs défunts dans la montagne; car, dit l'histoire, voyant agoniser un des religieux, ils prièrent le Seigneur de lui conserver la vie au moins jusqu'à la fin de l'inondation, afin qu'ils n'eussent pas à marcher dans l'eau pour porter son corps à la montagne.

Le tombeau qui cache les restes de Pacôme est resté jusqu'ici ignoré. On aime à se figurer qu'il est dans quelque antre de ces rochers nus, brûlés, déchiquetés en tous sens, qui terminent l'horizon au nord et au levant. Il est plus probable cependant que le saint fut enterré dans les sables durcis de la zone aride, qui,

1. Préface à la règle de saint Pacôme, n° 8, dans la Patrologie latine de Migne, t. XXIII.
2. Vie copte, p. 332.
3. *Loc. cit.*
4. *De Cœnobiorum Institutione*, l. IV. c. 1.
5. Vie copte, p. 262.
6. L'Église compte Théodore au nombre des saints et en fait mémoire au 28 décembre. Le Grecs le nomment Théodore le Sanctifié.
7. Vie copte, p. 286.

presque partout le long de la vallée du Nil, s'étend entre les champs cultivés et les talus rocheux du plateau désertique. Dans le langage du pays, cette zone déserte s'appelle la montagne comme les rochers qui la suivent. C'est là que de tout temps les chrétiens ont enterré leurs morts ; on peut le constater aux environs d'Esna, d'Akhmim, de Bahnassa ou Oxyrrinque, et ailleurs.

III

TABENNISI OU TABENNE

Si Phbôou fut le chef-lieu de l'ordre, Tabenne, en copte Tabennîsi, en fut le berceau. Quand Pacôme était encore sous la conduite du vieillard Palémon, il lui arriva un jour de se rendre dans le désert au milieu de grandes et nombreuses épines, selon sa coutume; et par l'impulsion de l'Esprit, il marcha environ la distance de dix milles [1], jusqu'à Tabennisi. — nom qui signifie « les palmiers d'Isis ». — Lorsqu'il fut arrivé en ce lieu, il étendit les mains, il pria le Seigneur Jésus, le Christ, de lui apprendre ce qui lui plairait. Comme il prolongeait sa prière, une voix lui vint du ciel disant : « Pacôme, combats et reste en ce lieu; bâtis pour toi une cellule; et des multitudes d'hommes viendront à toi pour se faire moines sous ta direction et trouveront profit pour leurs âmes [2]. »

Le saint vieillard Palémon, entendant cette vision, pleura : « Est-ce que, après sept ans d'obéissance, tu vas m'abandonner dans ma vieillesse? Cependant que la volonté de Dieu soit faite toujours. Va à cette œuvre pour laquelle le Seigneur t'a destiné. Seulement tu viendras me voir une fois l'an, et moi j'irai te voir une autre fois, jusqu'à ce que le Seigneur m'appelle à lui. Lève-toi; allons au sud, et construisons ta demeure [3]. »

Pacôme se mit donc à construire un monastère à Tabenne. Dès le début, il le voulut grand, malgré les plaintes de son frère Jean, qui n'avait pas la même foi dans l'avenir de l'œuvre [4]. Pourtant il parait qu'il ne le fit pas assez grand pour la maison-mère, puisque, après peu d'années, il fut amené à construire Phbôou pour y

1. M. Amélineau, dans la traduction, met *un* mille. C'est une distraction. Le texte copte porte *dix* milles.
2. Vie copte, p. 25. — 3. *Ibid.*, p. 26.
4. Vie grecque, nos 7, 10.

transporter le gouvernement général de l'ordre. Peut-être à Tabenne fut-il gêné par le fleuve, menacé par ses envahissements ou ses érosions.

Nous avons à cœur de retrouver les traces ignorées du couvent de Tabenne. Le P. Sicard [1] semble dire, dans sa lettre au P. Fleuriau, qu'il a vu les ruines du couvent de Tabenne ; mais ce sont manifestement les ruines de Phbôou et non pas celles de Tabennîsi qu'il décrit.

Nous venons d'apprendre que Tabenne était au bord du Nil, sur la même rive orientale que Shénézît, où demeurait le vieillard Palémon, et à une distance d'environ dix milles au sud, c'est-à-dire en remontant le fleuve, que les anciens supposaient couler partout du sud au nord [2]. Nous savions déjà qu'il était au midi de Faou [3]. Plusieurs faits rapportés dans la vie du saint fondateur font entendre qu'il en était peu éloigné. Les Frères de Phbôou allaient tout d'abord faire leur pain à Tabennîsi [4]. Lorsque l'abbé Théodore fut établi supérieur de Tabennîsi, il prit l'habitude d'aller chaque jour à Phbôou, dès qu'il avait achevé son travail manuel, afin d'entendre de notre P. Pacôme la parole de Dieu ; il retournait le même jour à Tabennîsi édifier les Frères en leur répétant ce qu'il avait entendu de leur Père [5].

Sur ces indications assez précises, remontons le cours du Nil le long de sa rive orientale, à dix milles ou quinze kilomètres en amont de El Kasr wel Sayad, l'ancien Shénézît. Nous arrivons juste au bourg de Dechna, chef-lieu de district, lequel est bien au sud de Faou et n'en est éloigné que d'une heure de marche.

C'est là que nous chercherons les restes du célèbre couvent de Tabenne, à vingt et un kilomètres en aval de Kena. Le curé copte schismatique de Dechna, que nous allons voir d'abord, ses prêtres, les notables du pays ne savent rien de l'ancien couvent de Tabenne. Seulement, disent-ils, en creusant des fondations, on a rencontré plusieurs fois des pierres taillées portant des croix et autres signes chrétiens. Et ils nous signalent un endroit où nous pourrons voir des restes de constructions antiques.

1. *Lettres édifiantes*, ancienne édition, t. III, p. 41. La lettre est des premières années du dix-huitième siècle.
2. Vie copte, p. 26. — 3. *Ibid.*, p. 70.
4. Vie arabe, p. 446.
5. Vie copte, p. 104.

C'est au bord de l'eau, sous la partie du village la plus élevée, avançant en promontoire sur le lit du fleuve. L'élévation du sol indique assez sûrement que c'est là le plus ancien quartier de Dechna; car, on le sait, l'Égyptien n'enlève pas les décombres d'un édifice ruiné; il les nivelle et bâtit par-dessus; en sorte que le sol s'élève à chaque reconstruction.

Ce qui frappe d'abord la vue, ce sont de gros blocs de maçonnerie ancienne tombés au bord du fleuve; puis, sur le haut versant de la berge, plusieurs étages de substructions, de voûtes, de canaux, d'habitations ruinées qui font saillie au-dessous des premières maisons du village. Regardant de plus près dans l'eau, qui cette année est extraordinairement basse, j'aperçois de gros jambages de porte, une base de colonne, un chapiteau en pierre du pays. Ce chapiteau est élémentaire, un tronc de cône flanqué de quatre feuilles simples sans nervures, ni découpures; il pourrait bien être fort ancien. Il faudrait faire des fouilles et renverser des habitations pour en voir davantage.

Nous en savons assez, ce semble, pour affirmer que Dechna est sur l'emplacement de l'ancienne Tabennisi, que les ruines du premier couvent de saint Pacôme y sont enfouies dans le sol, ou bien ont disparu, entraînées par le fleuve, qui se déplace aux dépens du village en rongeant la rive et laissant en face une large plage de sable inculte. Du reste, le nom actuel de Dechna peut bien être une transformation du nom de Dounasa dont se sert la Vie arabe de Pacôme pour désigner Tabenne.

Il n'y a pas à chercher Tabenne dans une île, comme plusieurs écrivains l'ont fait, trompés par un texte fautif de Sozomène[1].

Cependant, pour mieux m'assurer que le célèbre couvent ne se trouvera pas ailleurs, je me mets une seconde fois à parcourir la plaine et le bord du fleuve au sud de Faou, jusqu'à deux et trois heures de distance. Le principal propriétaire du pays, M. Salib Alam, de Samata, veut bien m'accompagner, et prend avec lui le cheik des gafirs ou gardes champêtres. Nulle part sur la rive et dans la plaine nous ne rencontrons des ruines anciennes, ni même de ces monticules de décombres qui marquent en Égypte les anciens centres de population. Mais nous avons le plaisir de trouver dans les villages plusieurs groupes de chrétiens solidement atta-

1. On lit dans Sozomène : ἐν Ταβέννῃ νήσῳ au lieu de ἐν Ταβεννησίῳ. — Voir Tillemont, *Histoire ecclésiastique*, t. VII, p. 175 et 678.

chés à leur foi, fervents à leur manière, quoiqu'appartenant tous au schisme copte. Ne marquent-ils pas en quelque façon la trace de ce monachisme pacômien qui fut si vigoureux dans le pays durant plus d'un siècle?

A Dechna, les chrétiens — un dixième seulement de la population — viennent de construire à leurs frais une vaste et belle église, qui leur fait vraiment honneur. Ils achèvent de la décorer avec amour. A El Ezab, deux heures de Dechna dans l'intérieur des terres, nous vîmes tout un petit village de chrétiens groupés autour d'une belle et antique église. Ils en sont fiers et disent qu'elle a deux mille ans. Je pense qu'elle pourrait en avoir la moitié ou un peu plus. Ces braves gens n'ont jamais permis à aucun musulman de se fixer parmi eux; pourtant ils vivent en paix avec la population musulmane qui les entoure.

Couvent des Vierges. — Quand Pacôme habitait Tabenne, sa sœur Marie vint pour le voir. Le saint abbé n'admettait pas les visites des femmes. Il envoya le portier du couvent lui dire : « Ne t'attriste point de ne pas me voir. Contente-toi de savoir que je suis vivant et en bonne santé. Examine s'il te convient d'échanger la vie du monde contre la vie parfaite du monastère. Alors, j'enverrai des Frères te bâtir un monastère, un peu loin d'ici. » Marie versa quelques larmes et accepta l'offre de son saint frère.

Les religieux de Tabenne lui construisirent un couvent de l'autre côté du fleuve. Des vierges étant venues en grand nombre y vivre avec elle, Pacôme leur donna une copie des règles écrites pour ses religieux, et désigna un saint vieillard, le P. Pierre, pour les diriger dans les voies de la perfection. Un prêtre et deux diacres allaient faire les offices dans leur couvent; les Frères y allaient aussi faire les gros travaux ou diriger les ouvriers. Tous revenaient le soir prendre leur repas à Tabenne; il était défendu d'accepter aucune nourriture des religieuses. Celles-ci, de leur côté, préparaient les vêtements des moines avec le lin et la laine que le grand économe leur envoyait[1].

Nous trouvons sur la rive occidentale du Nil, à cinq kilomètres environ au-dessous de Dechna, un hameau dépendant du village de Salimat, appelé Tabeïni. Cette situation, ce nom, conviennent si bien au couvent des vierges dépendant du couvent de Tabenne,

1. Vie grecque, n° 22. — Vie copte, p. 36. — Vie arabe, p. 381.

qu'à défaut de documents, nous placerons là le monastère que Pacôme bâtit pour sa sœur.

IV

THÉBIOU-TMOUSCHONS

Un riche jeune homme, nommé Petronios, épris du désir de la perfection, s'était bâti dans le nome de Hou, sur les terres de sa famille, un monastère nommé Thébiou. Le parfum du cénobitisme l'attira vers Pacôme. Il lui envoya dire : « Que ta charité vienne vers moi, afin que nous aussi, nous nous mettions à l'ombre de ce cénobitisme saint, qui t'a été donné par Notre Seigneur Jésus. »

Pacôme vint établir sa règle à Thébiou, et Petronios donna ses biens au couvent.

Comment retrouver l'emplacement de ce monastère ? Le nom de Thébiou, qui lui est donné dans la Vie copte, celui de Etouaoui que lui donne la Vie arabe [1] n'existent plus dans le pays. Ils paraissent avoir désigné originairement un domaine plutôt qu'un village. Tout ce que nous savons de cette localité, c'est qu'elle appartenait, comme Shénézît, Phbôou et Tabennîsi, au nome de Hou, la « Diospolis parva » des Grecs. La fondation suivante nous donnera une indication de plus.

Tmouschons ou Monchosis fut la troisième communauté d'anachorètes qui se donna à Pacôme. Elle était alors dirigée par un vénérable ancien, nommé l'abbé Jonas[2].

Un soir que Pacôme se trouvait à Phbôou, on vint l'avertir qu'un moine catéchumène se mourait à Tmouschons, qu'il se hâtât de venir le baptiser. Le saint fondateur partit avec Théodore, marcha une demi-nuit pour arriver au monastère, où il vit deux anges descendre du ciel pour baptiser le moribond[3]. Un autre jour, Pacôme appela Théodore : « Hâte-toi d'aller à Tmouschons, visiter tous les Frères. » Aussitôt Théodore alla comme il lui était ordonné ; et, lorsqu'il fut arrivé à Shénézît, il s'assit sur le bord du fleuve, attendant le batelier pour passer l'eau et aller à l'ouest[4]. Quand il parvint à l'autre rive, il dut encore marcher pour atteindre Tmouschons[5]. Dans une autre circonstance, Pacôme avait

1. Vie arabe, p. 573.
2. Vie copte, p. 72. — 3. *Ibid.*, p. 120. — 4. *Ibid.*, p. 160.
5. Vie arabe, p. 583.

passé la nuit à Tmouschons. Le lendemain, il attendit que la communauté fût réunie pour l'office « la synaxe » ; après l'office, il alla visiter les Frères de Thébiou et retourna en toute hâte à Phbôou[1].

Ces faits nous éclairent sur la situation de Tmouschons : il est à une vingtaine de kilomètres de Faou, trente au plus. Le chemin le plus court passe à Shénézît. Là on doit traverser le Nil et marcher encore quelque peu. On peut revenir de Tmouschons à Faou en passant par Thébiou.

Peut-être, qu'en suivant de notre mieux ce chemin, nous trouverons quelques traces des deux monastères. Arrivés à El Kasr el Sayad, à douze kilomètres environ de Faou, nous traversons le Nil un peu au-dessus du gros village de Nag'Hamadi. Puis, marchant trois quarts d'heure en nous éloignant du fleuve, nous rencontrons, à vingt ou vingt-cinq kilomètres de Faou, le gros village de Bahgoura, où il y a plusieurs restes de vieux couvents. Probablement Tmouschons était tout proche. Son nom, cependant, y est tout à fait inconnu, ainsi que le nom de Monchosis que lui donnent parfois les Vies grecque et arabe.

Des vieux couvents du pays, celui qui a particulièrement attiré mon attention, comme le plus vénéré et en apparence le plus ancien, est *deir en Nassara* (le couvent des Chrétiens), aujourd'hui un petit hameau, dont la vieille église est dédiée à saint Pibape ou Pitape, qui fut égoumène ou curé à Bahgoura, évêque à Coptos, et trouva la palme du martyre à Esna dans la persécution de Dioclétien[2]. Je n'y ai rencontré aucun souvenir de saint Pacôme.

De là je me suis dirigé sur Hou, actuellement Héou ou Haou. C'est un gros village sur la même rive occidentale du Nil, à dix kilomètres en aval de Dechna, dans une situation pittoresque au-dessus d'un tournant du fleuve. Celui-ci, en fouillant la rive, a englouti une partie de l'ancienne ville et continue ses ravages. Je vis une belle mosquée à demi écroulée dans les eaux. Encore là impossible d'avoir des renseignements sur les monastères pacômiens, sur celui de Thébiou ou Etouaoui que je cherche.

On m'a conduit une demi-heure dans l'intérieur des terres, à un vieux monastère assez célèbre dans le pays. Chrétiens et mu-

1. Vie copte, p. 120.
2. La *Vie de saint Pibape* a été écrite par Théophile, évêque de Coptos. Les Coptes font la fête du saint le 19 Epip.

sulmans se font enterrer dans les sables qui le joignent au midi. J'ai trouvé là trois prêtres coptes schismatiques avec leurs familles et celles des fellahs qui cultivent les terres du couvent. Ils ne savent rien de l'histoire du lieu, si ce n'est que le couvent est très ancien, très vénéré. Je vis des pierres sculptées, d'un travail ancien, qui, sans doute, ont appartenu à un édifice antérieur d'une autre facture; je ne découvris aucune inscription.

La situation de ce couvent répond à ce que l'histoire nous apprend sur celle de Thébiou. Cependant, ayant entendu plus tard un prêtre copte appeler ce couvent du nom d'Amba Minas, je suis porté à croire que c'est le couvent bâti près de Hou par le moine Manassé, un des disciples de Pacôme[1].

V

AKHMIM

Jusqu'ici, l'institution de Pacôme n'a pas rayonné à plus de cinq ou six heures de marche de Tabenne, et seulement au nord. Elle va s'étendre plus loin au nord et au sud.

Un monastère s'élève aux environs de la ville d'Akhmim, située vingt-cinq lieues au nord de Tabenne... Il se nomme Talé ou Tasé en grec, Tsi en copte, Schedsina en arabe[2]. Puis l'évêque d'Akhmim, nommé Arius, un parfait orthodoxe, dit la Vie grecque, veut avoir des religieux plus proches de lui ; il demande un couvent pour sa ville, et donne pour la nouvelle fondation un terrain situé sous les remparts. Des envieux viennent pendant la nuit détruire les murs que Pacôme édifie lui-même avec ses Frères. Cependant, le saint homme, aidé d'un secours céleste, peut achever l'œuvre. Le couvent s'appela du nom de la ville, Panopolis en grec, Schmim en copte, Echmim, puis Akhmim en arabe. Il y mit un personnel de choix, capable de répondre aux esprits forts de la cité.

Un jour, l'un de ces soi-disant philosophes vint demander à l'abbé : « Pourquoi un étranger est-il venu apporter des olives

1. Voir la *Vie de Manassé* dans les *Fragments thébains* publiés par M. Amélineau : *Mémoires de la Mission archéologique française du Caire*, t. IV, p. 505 et 666.

2. *Mémoires de la Mission archéologique française du Caire*, t. IV, p. 535. — Vie grecque, n° 52. — Vie arabe, p. 568-569.

sur notre marché, alors qu'elles abondent dans le pays ?— C'est, répondit le moine Corneil, que vos olives manquent de sel. Nous sommes venus vous apporter le sel qui les rendra moins fades. » « Eh bien, demanda un autre philosophe, vous qui lisez sans cesse les Saintes Écritures, dites-moi : Quel est l'homme qui n'est pas né et qui est mort ? Quel est celui qui est né et ne mourut pas ? Quel est celui qui est né, est mort, et dont le cadavre n'a pas répandu mauvaise odeur ?— Le premier est Adam, répondit Théodore ; le second est Énoch ; le troisième est la femme de Loth qui fut changée en une statue de sel[1]. »

Les vocations se multipliant, Pacôme, pour ne pas arrêter si merveilleux élan, bâtit un troisième monastère près du premier, le monastère de Tisméné ou Méné, et en confia la direction à Petronios avec celle du couvent voisin, le couvent de Tsi.

Enfin, au cours de ses visites des monastères, le saint fondateur comprit l'opportunité d'avoir un couvent de vierges dans le groupe d'Akmim. Il le construisit tout proche de Tisméné. Ce couvent abrita dans la suite jusqu'à quatre cents vierges[2].

On ne peut songer à trouver des traces du couvent pacômien bâti sous les murs d'Akhmim. L'ancienne ville a été tellement bouleversée qu'on y reconnaît à peine les emplacements de ses plus célèbres édifices, le Temple de Pan, l'Église des martyrs, etc. Une grande partie de la ville d'autrefois n'est plus qu'un amas de décombres, où les musulmans enterrent leurs morts, au nord de la ville actuelle. Le couvent était vraisemblablement au bord du fleuve, car l'évêque donna une barque à Pacôme, quand celui-ci vint pour construire le monastère : « Voici cette petite barque, lui dit l'évêque; elle sera pour toi une chose nécessaire[3]. »

Dans ce cas, le couvent aura été emporté par les eaux ; car d'un temple de l'époque romaine, autrement solide, bâti sur le bord du fleuve, au midi de la ville, il ne reste qu'une partie des fondements de plus en plus rongés par les eaux.

La difficulté n'est pas moins grande, ce semble, pour retrouver dans la banlieue les trois couvents de Tsi, de Tisméné et celui des vierges, voisins les uns des autres. Leurs noms dans la Vie

1. Vie grecque, n° 51.
2. Vie grecque, 86. — Pallade, *Histoire Lausiaque*, c. XXXIX.
3. *Fragments thébains*, dans les *Mémoires de la Mission archéologique française du Caire*, t. IV, p. 536.

de Pacôme sont, suivant l'usage de l'époque, des noms de localités ; et ces noms ont complètement disparu du pays. Resterait-il du moins quelque ruine de ces monastères ?

A trois quarts d'heure au levant de la ville, trois vieux couvents inhabités se dressent près de la montagne arabique, auprès d'une vaste nécropole, de laquelle on a retiré dans ces derniers temps quantité de momies chrétiennes ; quelques centaines de mètres seulement les séparent les uns des autres. Il m'est venu naturellement à la pensée qu'ils pourraient bien être les trois couvents voisins fondés par Pacôme, ou du moins marquer leurs emplacements. On les nomme actuellement *deir el Adra* (couvent de la Vierge) ; *deir el Schuhada* (couvent des Martyrs) ; *deir el Malak* (couvent de l'Ange).

Akhmim, où le cénobitisme prit un si beau développement au temps de Pacôme, a conservé jusqu'à nos jours une importante population de chrétiens, particulièrement industrieux et tranquilles. On en compte aujourd'hui huit mille sur une population totale de vingt mille âmes.

VI

ESNA

Pacôme avait connu dans une vision que la volonté de Dieu était qu'il étendît son institution vers le sud. Il alla donc au midi, au delà de Thèbes, à la ville d'Esna, chère à son cœur pour les premières grâces de conversion qu'il y avait reçues, et se mit à bâtir un couvent vers la montagne d'Esna en un lieu nommé Pachnoum en grec, Phénoum en copte, Ebnoum et Bachnoun en arabe.

Il rencontra dès le début quelque opposition de la part de l'évêque du lieu. Les gens de la ville s'ameutèrent contre lui. Le saint homme laissa passer l'orage et acheva son monastère, qu'il fit grand et parfait selon les règles des huit autres couvents déjà établis. Il mit à la tête un digne supérieur, nommé Sourous ou Sévère.

A quelque temps de là, les évêques et les abbés, réunis en synode dans l'église d'Esna, mandèrent Pacôme pour s'expliquer devant eux sur quantité de choses merveilleuses que l'on racontait de lui, en particulier sur sa connaissance de l'avenir et du secret des cœurs. Pacôme répondit à tout avec modestie et

sagesse, prenant à témoin de sa vie deux des évêques, qui avaient été ses disciples. Il avait à peine fini de parler, qu'un énergumène armé d'un gros bâton se précipita sur lui pour l'assommer. Les assistants le sauvèrent du danger, et les Frères qui l'avaient accompagné s'échappèrent au milieu du tumulte. Tous rentrèrent sains et saufs au nouveau couvent de Pachnoum, situé dans le territoire de la ville de Latopolis[1].

La ville d'Esna était, en effet, connue des Grecs sous le nom de Latopolis, parce qu'on y adorait le poisson latos. Le nom du couvent, Pachnoum, se rapporte à la même ville ; il signifie en copte : appartenant à Chnoum ou la maison de Chnoum. Or, Chnoum était le dieu principal de la ville ; le grand temple, dont on a déblayé seulement une superbe salle hypostyle, lui était consacré, et, dans les inscriptions de cette salle, la demeure de Chnoum revient plusieurs fois. C'est donc proche de la ville d'Esna, du côté de la montagne, c'est-à-dire au delà des cultures et à l'occident, qu'il faut chercher le couvent de Pacôme.

Cette fois, je fus plus heureux. J'appris bientôt des principaux habitants qu'en creusant dans les sables qui s'étendent au couchant de la ville, entre les cultures et la chaîne lybique, des fellahs trouvèrent, il y a peu d'années, des restes de bâtiments considérables, les ruines d'une belle église. Les autels étaient à leur place, des peintures se voyaient sur les murailles. Tous disent dans la ville que ce sont les ruines de l'ancien couvent de Pacôme. Ils m'avertissent que le vent du désert a rempli de sable les excavations, et qu'on ne peut plus rien voir.

Je me fis conduire par un jeune prêtre schismatique, fils du vieux curé de la principale église, relativement instruit, intelligent et surtout très serviable. Il me fit passer par le célèbre et remarquable couvent deir el Schuhada, le couvent des Martyrs, appelé aussi par quelques auteurs le couvent d'Ammonius. Il voulait prendre avec nous le gardien de ce couvent, qui avait assisté à la découverte.

Au sortir du deir, nous marchâmes une grande demi-heure au nord, à peu près sur la limite des cultures ; puis, nous écartant quelque peu au couchant, nous arrivâmes sur un ensemble de petits monticules dominant la plaine de quelques mètres. « C'est

1. Vie grecque, nos 52, 72. — Vie copte, p. 78. — Vie arabe, p. 575, 659.

là, nous dit le vieux gardien de deir el Schuhada. L'église est ici ; les bâtiments s'étendent surtout de ce côté. » J'estimais que nous étions à quatre cents mètres des cultures, à quatre ou cinq kilomètres des premières maisons de la ville, exactement à l'ouest du centre des habitations.

La plaine aride paraît avoir une petite lieue de large. Le sol est un aggloméré de débris de la montagne et de graviers d'alluvion. Le sable du désert, chassé par les vents, s'y promène et comble les cavités que les fellahs viennent sans cesse y creuser, pour chercher des antiquités dans les tombes dont la plaine est toute parsemée.

Nous y vîmes les ouvertures de plusieurs tombeaux antiques ; mais impossible d'y pénétrer : les sables ont envahi l'intérieur. Enfin nous trouvâmes, dans un talus d'aggloméré, un trou à peu près libre, juste suffisant pour le passage d'un homme. Mes guides durent me pousser par les épaules et me tirer par les pieds pour m'y introduire à la manière d'un cercueil. Dans l'intérieur, je trouvai une salle carrée de quatre mètres en tous sens, creusée dans le sol dur. Un enduit de limon et, par-dessus, un badigeon d'une parfaite blancheur couvrent le plafond et les parois. On ne voit pas d'autres ornements que des graphites à l'ocre rouge.

C'est le tombeau d'une famille chrétienne, du nom de Phib. Les tombes sont creusées dans le sol et marquées sur la paroi voisine par une inscription et par une croix assez joliment dessinée dans un cercle ou dans une couronne. Çà et là, un peu partout, on lit sur les murs, en copte : Le Fils, Christ, ou les initiales de ces mots.

La tombe du milieu, qui paraît appartenir au chef de famille, porte la date 99 de l'ère des Martyrs, c'est-à-dire 383 de notre ère. Ailleurs deux colombes soutiennent de leur bec une petite couronne dans laquelle est une croix, et au-dessous on lit, en copte, cette touchante invocation :

« Le Père, le Fils, le Saint-Esprit, souvenez-vous de moi dans vos cieux. Moi, Phib, l'indigne pécheur. Pardonnez-moi. Amen. »

Ces pieux défunts ont vécu à peu près au temps de saint Pacôme. Ils voulurent reposer après la mort dans un lieu sanctifié par l'incessante prière des moines.

MICHEL JULLIEN.

LE DÉCLIN EXTÉRIEUR ET INTÉRIEUR

DE L'EMPIRE

D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE[1]

Le tome cinquième de la longue et belle histoire du Second empire par M. Pierre de La Gorce est une œuvre presque dramatique. Dans la tragédie qui aboutira bientôt à la catastrophe, on a déjà la sensation nette de la fin. On se traîne dans une sorte de quatrième acte, indécis encore en apparence, mais préparant à fond dans leurs causes inéluctables les effets foudroyants du dernier lever de rideau.

A l'extérieur, c'est la péripétie de Sadowa, accomplie au profit du grand auteur, impassible et froid, tenace et brutal, qui pour la première fois va frapper un coup retentissant et passer de l'arrière-scène au premier plan. Bismarck entre triomphalement en jeu. Saluez le futur maître de l'Europe !

I

La France est à la veille de Sadowa. Elle ne croit encore, la bonne et douce France, ni à la guerre savante ni au fusil à aiguille. Toute son admiration, elle la garde pour les troupes autrichiennes qu'elle a si prestement battues naguère en Lombardie. Elle doute donc du succès des Hohenzollern, et espère celui des Habsbourg. Car, instinctivement, elle sent que sa propre fortune est liée à celle de l'empire autrichien, cet adversaire d'hier, dont une sage politique eût dû lui faire un allié du lendemain.

En face d'eux, les Impériaux ont donc les Prussiens qui fondent sur la Bohême, et, par derrière, la vipère italienne qui les mord au talon. Les Italiens, parfaitement battus à Custozza, laissaient, il est vrai, ainsi aux généraux de l'Autriche, une partie de leurs forces désormais disponibles. Un chef supérieur et énergique

1. *Histoire du Second empire*, par Pierre de La Gorce, t. V. Paris, Plon.

les eût vivement ramenés du sud au nord. Le calme et la lenteur des Autrichiens sont connus. Ils ne s'en départirent pas. Leurs défauts naturels n'avaient d'égale que notre naïve ou sotte imprévoyance. Si Napoléon III avait su masser à la frontière rhénane une centaine de mille hommes, la Prusse obligée à son tour d'y monter la garde avec une de ses trois armées, se fût peut-être trouvée ailleurs en infériorité numérique vis-à-vis de ses ennemis. Mais Napoléon n'y pensait guère. Eux s'en doutaient, et ils risquèrent.

Sadowa (3 juillet 1866) fut plus qu'un formidable craquement dans la charpente de l'équilibre européen ; ce fut un véritable effondrement, ou plutôt un renversement, un déplacement d'axe et de pivot. La suprématie germanique passait de l'Autriche-Hongrie à la Prusse. On s'aperçut principalement du désastre militaire. L'empereur François-Joseph essuyait la deuxième grande défaite de son règne. Pliant sous la fatalité, il céda aussitôt et spontanément la Vénétie à la France, et, débarrassé par là de l'Italie, il sollicita la médiation de Napoléon III. Une question immédiate surgissait. Cette médiation serait-elle gracieuse ou impérieuse ? Avec un jouteur comme le comte de Bismarck, tout autre moyen que l'emploi de la force était peine perdue. Cependant c'est à la médiation *gracieuse* que Napoléon III s'arrêta. De là, fureur du roi de Prusse et de son ministre. Le pire, c'est que le prestige de l'empereur des Français, loin de se relever aux yeux de l'Europe par cette timide intervention diplomatique, fut plutôt diminué par le caractère hésitant de sa politique irrésolue et expectante. Cet esprit d'indécision, qui se trahit d'abord secrètement dans un fameux conseil tenu aux Tuileries, ne devait plus abandonner le malheureux et inerte souverain jusqu'à sa perte lamentable.

Quelle différence entre Bismarck et Napoléon ! Bismarck, lui aussi, sait parfois temporiser; mais sa politique dilatoire n'est qu'une façon d'endormir les menaces et de calmer les dangers ; à peine la force lui revient-elle en main qu'il oublie ses demi-promesses et présente un front d'airain à qui les lui rappelle. Notre pusillanime ambassadeur, M. Benedetti, n'ose pas même l'aborder, quand la dépêche impériale datée de Vichy lui enjoint de demander à la Prusse agrandie la rive gauche du Rhin pour la France, sans oublier Mayence. Bismarck repousse tout projet de

cession de territoire allemand ; mais il a, de plus, l'habileté de se faire remettre un écrit. Le trop confiant Benedetti livre le papier compromettant, et désormais le ministre prussien s'en fera une arme contre le prétendu chauvinisme français. Avec la même mauvaise foi, il fait lancer par un journaliste dans le *Siècle* cette prétention outrageuse et provocante envers l'Allemagne. On peut croire qu'il alla jusqu'à jouer de cette pièce, décidément bonne à tout, avec la Russie, et qu'ainsi s'opéra le rapprochement des deux États contre nous.

Même procédé encore envers l'Allemagne méridionale. La France prenait ostensiblement la défense des petits États de la Confédération du Midi ; mais au même temps où elle s'intéressait publiquement à l'intégrité du territoire bavarois, elle avait proposé secrètement, à son propre profit, l'annexion de la partie rhénane de la Bavière. L'accusation de duplicité se tourna contre nous. La dissimulation de Bismarck arrivait à toutes ses fins par la conclusion des traités secrets qui liaient désormais ces États vaincus du Sud à la fortune de leur vainqueur du Nord.

L'affaire des *Compensations* suivie de l'affaire du *Luxembourg*, en passant par le projet de l'*État neutre* et celui de l'annexion de la Belgique, forme assurément un des plus intéressants chapitres du livre de M. de La Gorce. Son talent de psychologue s'y unit à merveille à son don d'écrivain descriptif, à sa variété inépuisable de mise en œuvre. Mais ce que l'on doit le plus y admirer, c'est la haute moralité de l'historien qui blâme impartialement la ruse et le mensonge d'où qu'ils viennent, non moins que l'esprit de conquête et les rêves d'ambition.

Cela ne l'empêche point d'ailleurs de laisser échapper au vol mieux que de lourds aphorismes ; il décoche, avec une légèreté parfaite et une aisance presque inconsciente, les réflexions fines et ironiques sur le tort de s'obstiner à réparer une faute, tort plus grand à ses yeux que celui de la commettre ; sur la sottise qu'il y a, quand on veut être malhonnête comme les autres, d'arriver le dernier à la curée ; enfin, sur ce pauvre régime impérial dont le plus grand malheur ne fut « ni l'ignorance du bien, ni la pénurie des idées », mais l'inextricable confusion dans laquelle se croisèrent les desseins les plus généreux ou les plus sages. Plus tard, il montrera même l'empereur se laissant aller au sénile et machiavélique plaisir, qu'avait connu Louis XV, de contempler ses mi-

nistres aux prises les uns avec les autres, et d'apprendre ainsi les défauts de chacun, par les indiscrétions et les exagérations de ses rivaux.

Un second degré dans la chute du prestige de l'Empire fut marqué par l'insuccès du Mexique. Ici encore, M. de La Gorce aurait pu se contenter de raconter, avec le chaud coloris qui, sans lui être familier, ne lui a pas fait défaut dans la peinture de cette exotique expédition; il a tenu, avec raison, à rattacher ce mémorable épisode à l'ensemble de la politique décadente de Napoléon. Quelle pitié de voir le même souverain, après avoir jeté tant d'hommes et tant d'argent dans ce gouffre lointain, se retourner tout à coup contre son œuvre elle-même, ravir à Maximilien ses suprêmes moyens de défense, laisser un Bazaine noyer les poudres et vendre les chevaux plutôt que d'abandonner ces précaires ressources à l'empereur du Mexique ; ou bien encore le monde des Tuileries faire un tel accueil à l'impératrice Charlotte qu'elle en perd la raison. Si Juarez fusillant son prisonnier à Queretaro, si le ministre des États-Unis refusant son concours pour sauver la victime, sont d'odieux personnages, Napoléon ne fait guère moins triste figure. Bon cœur, mais faible tête.

Au demeurant, l'auteur se montre absolument impartial. Quand survient l'invasion garibaldienne, arrêtée, au combat de Mentana, par les chassepots *faisant merveille*, il reconnaît loyalement que l'Empire tendit alors à se rapprocher de la politique conservatrice et catholique, au plus grand bien de la France. Ce funeste dualisme, cette perpétuelle équivoque entre le service de la Révolution et la protection de la Papauté, cessait enfin, ou paraissait un moment cesser. Seulement quand M. Rouher eut dit le *Jamais*, Napoléon lui fit observer que ce mot-là n'appartient guère à la politique. Le monarque ne savait plus, parmi ses éternelles oscillations, ni où il allait, ni ce qu'il voulait.

II

Sur le ciel sombre où l'orage s'amoncelait, l'Exposition universelle de 1867 avait entr'ouvert une éclaircie. Ce fut la fête des rois, la fête aussi des arts industriels et des modernes inventions. La disposition générale, zones concentriques pour les produits similaires, voies rayonnantes pour les diverses nations, était l'idéal du

genre, et n'aurait jamais dû être abandonnée depuis. M. de La Gorce a consacré plusieurs pages pleines d'humour à la peinture de cette *kermesse* gigantesque, alors chose nouvelle et chose belle. Mais il n'a pas oublié le canon Krupp, défi jeté à la France, ni le rôle des théâtres, où la *Grande duchesse de Gerolstein* donnait l'idée au monde de notre incurable frivolité, ni le pistolet de Berezowski et le « Vive la Pologne », qui nous aliénèrent plus que jamais Alexandre II. L'empereur d'Autriche vint en France, après que Napoléon III avait été le voir à Salzbourg. De ces entrevues, il ne sortit rien. On remarqua seulement que les *points noirs* grossissaient à l'horizon.

La loi militaire accrut les inquiétudes; la loi sur la presse augmenta la licence; la loi sur les réunions publiques débrida la démagogie révolutionnaire et prépara la Commune.

Ce tableau de la fin du régime est devenu, sous la plume de M. de La Gorce, un chapitre d'histoire encore contemporaine, aussi neuf qu'actuel. L'auteur ne serait-il pas ici un témoin ? Outre les sources officielles qu'il dépouille si consciencieusement, n'a-t-il point puisé dans sa mémoire personnelle ? On le dirait à l'émotion du ton, à la sincérité de l'accent. Par moments, on songe à ces historiens de la Rome antique décrivant cette civilisation impériale, brillante et prospère à la surface, mais pleine au dedans de germes putrides, et travaillée par la dissolution de l'agonie. Comme dans la capitale des Césars, la vie éclate au dehors et s'épanouit en artificielles splendeurs; la mort est au cœur. Dans le Paris de 1865 à 1870, les constructions s'embellissent, l'argent afflue, le crédit est puissant. Mais aux Tuileries et à Fontainebleau, à Saint-Cloud et à Compiègne, il n'y a plus qu'un souverain physiquement et moralement usé. Cet homme, qui tient en main le gouvernail, n'a plus d'orientation. Il lâche la barre, et les flots montent à l'assaut du vaisseau désemparé.

L'opposition se dressait, dévergondée, insultante, ne respectant plus ni les vieilles gloires napoléoniennes, ni les origines plus récentes du régime établi. Mais pourquoi donc l'anarchie, puisqu'il faut l'appeler désormais par son nom, eût-elle révéré les maîtres de la terre, quand elle levait, non moins provocante, son front insolent contre Dieu ?

Au quartier latin, de petits journaux se fondent; Vermorel et Jules Vallès s'y font la main. Le *Siècle*, de Havin, est bien dé-

passé. En 1865, s'établit à Paris une *Société internationale des libres penseurs*, et ses adhérents se font une sinistre gloire d'imiter les *Solidaires* de Bruxelles. On s'engage à ne plus demander le prêtre ni à la naissance, ni au mariage, ni à la mort. Les cortèges des enterrements *civils* commencent à traverser les voies publiques, et les mains pieuses, qui déposent quand même des croix sur les tombes des *enfouis*, doivent les y porter en se cachant, et de nuit. Jean Macé créait, en 1866, la *Ligue de l'enseignement*, œuvre *sœur* de la franc-maçonnerie, comme il l'avoua plus tard. Sainte-Beuve proclamait, en plein Sénat, qu'il a un diocèse, non limité comme ceux des cardinaux ses collègues; un diocèse s'étendant par toute la France, par tout le monde; qui n'avait ni évêque, ni président de consistoire; qui comptait par millions des déistes, des spiritualistes, des panthéistes, des positivistes, des réalistes : celui de la « libre pensée ». Et Sainte-Beuve lui-même n'était qu'un réactionnaire auprès des jeunes congressistes de Liège, remplaçant la fraternité de 1848 par le fanatisme de l'intolérance, et tenant les francs-maçons pour des arriérés ou des suspects.

Dans les fourgons du radicalisme antireligieux, le radicalisme politique fit invasion. Il ne contint plus ses attaques. M. de La Gorce consacre plusieurs pages aux pauvretés de la *Lanterne*; c'est beaucoup pour un aussi misérable pamphlet. Avec plus de raison, il insiste sur le procès des souscripteurs en l'honneur du monument de Baudin, et il fait un portrait magistral de l'avocat qui sera le tribun Gambetta, du dictateur qui recevra l'héritage de l'Empire.

Cet homme, en dépit de ses apparences désordonnées ou vulgaires, déjà portait en lui quelques-uns des signes qui marquent les âmes faites pour dominer. En son langage rien d'égal, de poli ou d'achevé, de grandes inexpériences, le plus étrange enchevêtrement de phrases et d'idées; mais de soudains élans de passions, quelque chose de familier et de véhément, une force singulière et parfois une finesse singulière aussi; avec cela une voix profonde et sonore tout ensemble, un geste large, une manière ample et impétueuse où disparaissaient toutes les incorrections, comme les scories se perdent dans le bouillonnement d'un torrent. L'étude n'avait guère jusqu'ici perfectionné la nature : aucun savoir solide, aucune connaissance de la jurisprudence ou du droit, aucune application, sinon pour l'éloquence.

Tel fut l'adversaire redoutable que la démocratie choisit pour chef dans la bataille contre l'Empire. Le régime fut ébranlé par le choc de ses attaques et bientôt succomba.

Cette chute finale, M. de La Gorce nous la racontera dans son sixième et dernier volume, qui s'ouvrira avec le ministère Ollivier, et se terminera à Sedan.

Il aura alors achevé une grande œuvre historique et littéraire. Nous serions étonné si, au nom de la France reconnaissante, l'Académie ne lui ouvrait pas à deux battants ses portes. A mesure que le vaillant écrivain s'est avancé à travers son immense sujet, il semble que son talent ait progressé dans la science de l'exposition vivante et captivante. Toutes les questions, il les a traitées avec une facilité et un charme, une sûreté et une précision qui font de lui tantôt un économiste et un jurisconsulte, tantôt un critique ou un philosophe. S'il parvient à serrer davantage les grands faits qui lui restent à dérouler, et à peindre, avec les sombres couleurs des désastres épiques, les premières journées de l'année terrible, il aura composé un monument durable, de marbre plutôt que d'airain, mais d'un marbre si pur, si blanc, si lumineux, et parfois si finement ciselé, qu'il fait songer à l'antique.

HENRI CHÉROT.

CIRCULAIRE DE M. GEORGES LEYGUES

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AUX INSPECTEURS D'ACADEMIE

M. Georges Leygues vient d'adresser aux inspecteurs d'Académie la circulaire suivante, qui viole effrontément les droits jusqu'ici reconnus à tout citoyen, et est en contradiction directe avec les délibérations apportées à la tribune par M. Waldeck-Rousseau :

Monsieur l'inspecteur d'Académie,

Plusieurs de vos collègues m'ont consulté sur la question de savoir si, « en cas de déclaration d'ouverture d'une école privée congréganiste, l'inspecteur d'Académie doit, avant de délivrer le récépissé prévu par l'article 158 du décret du 18 janvier 1887, exiger du déclarant la production du décret d'autorisation du nouvel établissement, conformément à l'article 13 de la loi du 1er juillet 1901. »

Cet article est ainsi conçu :

Art. 13. — Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement.

Elle ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'État.

La dissolution de la congrégation, la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en Conseil des ministres.

En outre, les articles 14 et 16 de la même loi portent que :

Art. 14. — Nul n'est admis à diriger soit directement soit par personne interposée, un établissement d'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée.

Les contrevenants seront punis des peines prévues par l'article 8, § 2.

La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le jugement de condamnation.

Art. 16. — Toute congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite.

Ceux qui en auront fait partie seront punis des peines édictées à l'article 8, § 2.

La peine applicable aux fondateurs sera portée au double.

Il résulte donc de ces textes que, sans distinguer si le nouvel

établissement appartient à une congrégation religieuse, reconnue ou non, le nouvel établissement ne peut, aux termes de la loi, se constituer, s'il n'a pas été autorisé par un décret rendu en Conseil d'État.

En conséquence, vous ne devez délivrer récépissé des pièces produites à l'appui d'une déclaration d'ouverture d'une école primaire privée congréganiste que lorsque le dossier aura été complété par la remise des décrets d'autorisation prévue par la loi.

Vous voudrez bien assurer l'exécution de ces prescriptions et m'accuser réception de la présente circulaire.

Recevez, etc.

M. J. Bouvatier signale, avec raison, dans la *Croix* du mardi 8 octobre, l'irrégularité de ce document :

Dans la séance du 18 mars 1901, publiée à l'*Officiel* du 19 mars, M. Waldeck-Rousseau a déclaré (page 794 de l'*Officiel*, colonne 2) :

Quant au droit d'ouvrir des écoles, la Chambre sait à merveille qu'il est réglé par une loi spéciale; s'il s'agit de l'enseignement primaire, *il suffit d'une simple déclaration*. L'école est alors placée sous le contrôle de l'inspection de l'État; mais l'autorisation d'ouvrir une école primaire ne peut être réglementée que par la législation spéciale à laquelle je viens de me référer.

M. Waldeck-Rousseau a aussitôt accentué sa déclaration en ajoutant :

J'établirai que les dispositions proposées n'ont absolument rien à voir avec la législation sur l'enseignement, et, jusqu'à ce que celle-ci ait été modifiée, il est bien entendu qu'elle garde toute sa force et que *la loi actuelle n'y touche même pas*.

Dans la séance du 20 mars, publiée à l'*Officiel* du 21, M. Aynard ayant rappelé le texte de cette déclaration, M. Waldeck-Rousseau en a confirmé l'exactitude, le sens et la portée, du seul mot : Parfaitement ! (*Officiel* du 21 mars, page 840, colonne 2.)

Or, on lit dans la circulaire de M. Leygues à MM. les inspecteurs d'Académie :

Il résulte de ces textes (les articles 13, 14 et 16 de la loi du 1er juillet 1901) que, sans distinguer si le nouvel établissement appartient à une congrégation religieuse, reconnue ou non, le nouvel établissement ne peut, aux termes de la loi, se constituer, s'il n'a pas été autorisé par un décret rendu en Conseil d'État.

En conséquence, vous ne devrez délivrer récépissé des pièces produites à

l'appui d'une déclaration d'ouverture d'une école primaire privée congréganiste que lorsque le dossier aura été complété par la remise des décrets d'autorisation prévue par la loi.

Vous voudrez bien assurer l'exécution de ces prescriptions.

Contrairement à la déclaration de M. Waldeck-Rousseau, les articles 13, 14 et 16 modifieraient donc sensiblement, d'après M. Leygues, la législation sur l'enseignement, à savoir la loi du 30 octobre 1886 et le décret du 18 janvier 1887.

En effet, la loi du 30 octobre 1886 porte à l'article 37, titre III de l'*enseignement privé* :

Tout instituteur qui veut ouvrir une école privée doit préalablement déclarer son intention au maire de la commune où il veut s'établir, et lui désigner le local. *Le maire remet immédiatement au postulant un récépissé de la déclaration*, etc.

D'autre part, le décret du 18 janvier 1887, *ayant pour objet l'exécution de la loi organique de l'enseignement primaire*, porte au titre IV de l'enseignement privé, article 158, paragraphe 6 :

L'instituteur doit adresser à l'inspecteur d'Académie, en même temps que la copie de sa déclaration :

1° Les pièces énumérées dans le premier paragraphe de l'article 38 de la loi du 30 octobre 1886;

2° Celles qui sont destinées à établir qu'il est Français.

Récépissé de toutes les pièces est donné à l'instituteur par l'inspecteur d'Académie.

C'est à la délivrance de ce récépissé prescrit par une loi et par un décret que s'oppose sans titre, sans droit, arbitrairement, M. Leygues, puisque, comme l'a déclaré M. Waldeck-Rousseau, et comme cela résulte d'ailleurs de la comparaison des textes, la loi de 1886 et le décret de 1887 sont toujours en vigueur, et que la loi de 1901 *n'y touche en rien.*

S'il se trouve des inspecteurs d'Académie pour suivre les instructions de M. Leygues, contraires aux déclarations de M. Waldeck-Rousseau, l'instituteur qui se sera mis en règle conformément aux textes législatifs réglant les conditions d'ouverture des écoles libres n'aurait qu'à les sommer par ministère d'huissier de lui délivrer le récépissé exigé par la loi, et à les appeler devant les tribunaux.

Il ne s'en rencontrera pas un — fût-il administratif — qui ose donner raison à M. Leygues, parce que ce serait donner tort à M. Waldeck-Rousseau, et surtout méconnaître le texte d'une loi qui n'a pas été abrogée, d'un décret qui n'a pas été rapporté.

DEUX DOCUMENTS

I. — LETTRE DE Mgr DE ROVERIÉ DE CABRIÈRES

ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

AU R. P. DE SCORRAILLE, S. J., PROVINCIAL DE TOULOUSE

ÉVÊCHÉ
DE MONTPELLIER

3 octobre 1901.

Mon Révérend Père,

Depuis qu'avait commencé, dans le diocèse, cette suite quotidienne de départs et de disparitions, dont les exigences de la loi du 1er juillet, sur les associations, sont, pour nos communautés religieuses, la cause presque inévitable, je me préparais, au moment où sonnerait la date fatale, à saluer une dernière fois publiquement ces fugitifs et ces exilés, qui emportent avec eux tant de regrets.

La lettre d'un caractère si grave que vous venez de signer, en union avec vos confrères de Paris, de Champagne et de Lyon, me dispensera d'écrire moi-même longuement. Je ne saurais parler avec plus d'autorité, dans une cause qui nous est commune, mais qui cependant vous touche plus immédiatement et plus directement que moi.

Les malheurs auxquels nous assistons, attristés et impuissants, laisseront, pour l'instruction de la postérité, deux monuments, dont la virile et douloureuse éloquence expliquera à ceux qui viendront après nous ce que fut pour les âmes catholiques l'heure présente.

Les fils de Saint-Benoît ont écrit, en nous quittant, cet « Examen de conscience d'un religieux », qu'il ne faut pas profaner, en en faisant l'éloge, mais qu'un martyr aurait pu signer, en allant au supplice. Et vous aussi, mon Révérend Père, vous ouvrez aujourd'hui, devant nous, les mystères de

vos consciences : et votre *Non possumus* est le digne écho de la voix des moines de Solesmes. Les uns comme les autres, vous comprenez l'angoisse actuelle des catholiques, dont l'attention et le jugement sont partagés, en sens contraires, par « l'exode » d'un très grand nombre de communautés d'hommes ou de femmes, et par les demandes d'autorisation, auxquelles se résignent aussi de nombreuses congrégations.

Vous ne jugez pas, mon Père, ceux ou celles qui agissent autrement que vous ; et vous avez raison, puisque le Guide souverain de la société chrétienne, en ces conjonctures difficiles, a décidé de laisser chacun se résoudre d'après ses propres pensées, et suivre, individuellement, la voie qui lui paraîtrait la meilleure.

Mais du moins, en parlant, comme vous l'avez fait, vous avez fourni à beaucoup de fidèles, jusque là hésitants et troublés, le moyen de juger sainement la conduite des religieux et des religieuses, qui se sont volontairement dispersés et exilés. Leurs raisons sont les vôtres ; et vous les exprimez plus explicitement que beaucoup d'entre eux n'auraient peut-être su le faire.

Pour moi, qui ai vu couler les larmes de nos « Filles du Cœur de Jésus », de nos « Carmélites de Montpellier et de Bédarieux », de nos « Dames de la Retraite au Cénacle », de nos « Dominicaines du Vignogoul » ; pour moi, qui ai connu les poignantes anxiétés des « Bénédictines d'Ardouane » et celles aussi des vénérables « Chartreux de Mougères » ; pour moi, qui, presque chaque jour, durant ces trois derniers mois, ai entendu les confidences de nos « Carmes Déchaussés », de nos « Salésiens » et de vos « Pères de la Résidence » ou du « Collège du Sacré-Cœur » ; pour moi, enfin, qui sais dans quel trouble, quelles préoccupations, quelle douleur, vivent en ce moment tous les couvents du diocèse, je vous remercie, mon Révérend Père, d'avoir exposé, avec tant de sagesse, de mesure, d'élévation surnaturelle, les vrais motifs de ceux et de celles, qui ont hésité à demander l'autorisation légale, non point parce que c'était un acte de soumission à l'autorité civile, dont tous reconnaissent les droits légitimes, mais parce que, cette fois, l'autorité civile leur paraissait atteindre

et blesser leurs consciences, en paralysant l'exercice de l'existence à laquelle ils se sont voués.

Oui, nos religieux et nos religieuses ont redouté — et sans imprudence — le refus probable d'autorisation; ils se sont vus alors contraints à se disperser, à perdre le droit et le bienfait de vivre et de prier en commun, à ne pouvoir plus se consacrer ensemble au culte et à l'honneur de Dieu ; et, plutôt que d'abandonner la pratique de leurs règles, si sévères quelquefois en elles-mêmes, mais adoucies par l'amour des plus hautes vertus chrétiennes, ils ont demandé à l'exil et aux pays étrangers une seule chose : la liberté, même au prix de la misère.

Nous ne les oublierons pas, mon Révérend Père, pas plus que nous ne vous oublierons ; et j'adresse au clergé et aux fidèles la recommandation ardente de ne pas négliger d'envoyer des secours matériels à ces « fugitifs » d'un genre si particulier, qui ont quitté la France, parce qu'ils ne mettaient au-dessus d'elle, dans leurs cœurs, que leur foi et l'inviolable sainteté de leurs vœux.

Mais, sans y songer, mon Père, — et de cela plus que de tout le reste, je vous remercie, — vous avez rendu un suprême service à vos Frères et à vos Sœurs, contraints à habiter loin du sol natal. La lettre, dans laquelle vous avez si noblement raconté vos incertitudes premières, le combat de vos opinions, et enfin les raisons de votre résolution définitive, sera lue et discutée dans le monde entier; elle témoignera, plus véridiquement que les journaux et leurs rédacteurs intéressés, de l'état d'inquiétude et d'angoisse dans lequel nous avons vécu pendant ces longues semaines, si cruelles pour les âmes les plus pures et les plus saintes de notre pays; elle justifiera le parti auquel elles se sont arrêtées.

Et puisque, par une disposition providentielle, un si grand concours d'évêques, de prêtres, de fidèles, va se réunir autour de l'image bénie de Notre-Dame de Lourdes, et près du saint cardinal Langénieux, espérons, mon Révérend Père, que tant de prières et de vœux obtiendront à notre France bien-aimée de voir refleurir un jour, sur sa terre, les Instituts et les Œuvres de nos religieux et de nos religieuses, momentanément arrêtés dans leur libre expansion, mais aux-

quels les épreuves du présent assurent pour l'avenir plus de force et de fécondité.

Agréez, mon Révérend, avec l'assurance de ma gratitude, celle de mon respect et de mon dévouement en Notre-Seigneur.

† Fr.-M.-A. de Cabrières,
Évêque de Montpellier.

II. — LETTRE DE M. DE GAILHARD-BANCEL

DÉPUTÉ DE L'ARDÈCHE

AUX RR. PP. PROVINCIAUX DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS EN FRANCE

Paris, 5 octobre.

Mes Révérends Pères,

Je viens de lire la digne et énergique déclaration que vous avez publiée pour expliquer les motifs qui vous ont décidés à vous abstenir de toute demande d'autorisation.

Permettez-moi d'user d'un droit que mes camarades, vos anciens élèves, m'ont donné de parler en leur nom, en adhérant si nombreux à la protestation que j'ai portée à la tribune de la Chambre des députés, pour vous dire que nous comprenons les motifs de votre décision, et pour vous remercier de nous avoir donné une fois de plus l'exemple de la véritable indépendance, de la fidélité au devoir et de la générosité dans le sacrifice.

Cet exemple, nous le suivrons.

Atteints aussi, par la loi qui vous frappe dans nos droits de pères de famille et de citoyens, nous n'entendons pas renoncer à ces droits, ni nous en laisser dépouiller sans résistance.

Nous continuerons devant le pays la lutte engagée au Parlement, et nous la soutiendrons tant que cette loi n'aura pas été rapportée.

Nous aurons pour alliés, j'en suis sûr, tous ceux qui comprennent que la guerre aux congrégations est le prélude de la guerre à l'Église, tous ceux qui savent que dans une nation tous les citoyens sont solidaires et que toute violation

du droit des uns aboutit fatalement à la violation du droit des autres.

Cette lutte sera rude ; peut-être aussi sera-t-elle longue ; mais, pendant que nous combattrons, vous nous aiderez par vos prières, et, j'en ai la ferme confiance, Dieu nous donnera la victoire.

Veuillez agréer, mes Révérends Pères, pour vous et pour vos frères en religion, l'hommage de l'entier et respectueux dévoûment de votre ancien élève.

De Gailhard-Bancel.

REVUE DES LIVRES

QUESTIONS RELIGIEUSES

Disputationes physiologico-theologicæ, auctore A. Esbach, Congregationis S. Sp. Gallici Seminarii in Urbe Rectore. Romæ, Desclée, 1901.

Le R. P. Esbach vient de publier une édition nouvelle de son magistral ouvrage.

Voici en quels termes S. Ém. le cardinal Perraud avait fait l'éloge de la première édition :

Mon Révérend Père,

J'ai lu avec un soin particulier et le plus vif intérêt vos savantes dissertations sur la question tout à la fois si importante, si mystérieuse et si délicate des origines de la vie humaine. La physiologie, la morale purement naturelle et la théologie sont les trois grandes sciences à la lueur desquelles vous guidez sûrement vos lecteurs et vos disciples dans tous les plis et replis de ces problèmes sur lesquels l'ignorance et la passion avaient accumulé les plus redoutables erreurs.

Votre méthode d'argumentation, à la fois très simple et très sûre, met en œuvre les données les plus respectables de l'enseignement traditionnel de nos écoles, et les découvertes les plus récentes de la biologie. Elle réalise ainsi la règle tracée par le Maître lui-même aux interprètes et apologistes de sa doctrine, lesquels doivent savoir faire usage « des choses anciennes et des nouvelles » pour défendre avec plus de succès les principes de la foi, et faire prévaloir la vraie science chrétienne sur les prétentions de la fausse science. *Profert de thesauro suo nova et vetera.*

† Adolphe-Louis,
Évêque d'Autun.

Nous avons tenu à reproduire ces paroles si louangeuses; car nous y adhérons pleinement.

Mis au courant des plus récents travaux par son savant auteur, cet ouvrage demeurera comme un véritable monument de la science théologique moderne. L. N.

La Sainte Église d'Aix. — *Nos Saints.* — *La Vie et le Culte des Saints du diocèse d'Aix*, par le chanoine Urbain VILLEVIEILLE. Aix, Makaire. In-12, pp. 480.

On connaît la très intéressante collection diocésaine, inaugurée il y a quelque vingt ans par un livre charmant de l'abbé Marbot, *Nos Madones*, et continuée par des œuvres de vraie science, comme la *Liturgie aixoise*, du même abbé Marbot, et les *Paroisses d'Aix et d'Arles*, de M. Constantin. Chargé de résumer en un volume de cette série les vies des saints et saintes du diocèse, M. U. VILLEVIEILLE s'est arrêté à mi-chemin entre la pure critique et la pure édification. La lecture de son livre sera utile et agréable, même à ceux qui, n'étant pas de ce beau pays, ne se croient pas tenus à anathématiser ceux que l'auteur appelle les *néo-critiques*. D'ailleurs, la discussion des origines apostoliques du diocèse est courte et courtoise. Alors même que les néo-critiques auraient parfois rencontré la vérité, les Provençaux ont un droit, plusieurs fois séculaire, à chérir sainte Madeleine d'une très spéciale dévotion. Alors même — ce qu'à Dieu ne plaise — que la petite barque évangélique n'aurait jamais abordé aux Saintes-Maries, la Provence n'en serait pas moins indissolublement liée à tant d'exquis souvenirs. « Sainte Madeleine n'a pas toujours été provençale ; il y a bien longtemps qu'elle l'est devenue... » Je recommande aussi les chapitres consacrés aux évêques, aux moines, aux vierges. L'auteur y a résumé beaucoup d'excellentes choses qu'on est tout étonné d'avoir ignorées jusque là. La perle du livre est la notice de saint Elzéar et de sainte Delphine. Pourquoi M. Villevieille, qui a découvert d'importants documents sur ces deux vies pleines de merveilles, n'en écrirait-il pas lui-même l'histoire définitive ? H. B.

Au Clergé. Documents de ministère pastoral. (Publication de l'*Œuvre des Campagnes.*) Paris, Oudin, 1901. In-18, pp. 788.

D'un format compact et d'une impression serrée, ce recueil est une véritable encyclopédie sacerdotale adaptée aux besoins du jour. Point de questions intéressant le clergé de tous les temps, la sanctification personnelle, par exemple, et l'action pastorale, ou spécialement notre époque, comme les œuvres d'enfance, les rapports avec les élèves des écoles neutres, les instituteurs et les

institutrices laïques, qui ne soit ici parfaitement traitées. Le titre de *Documents* nous prévenait que cet ouvrage a la prétention de contenir des choses et non des mots, et, à ce point de vue, il est exact. Mais on se tromperait, si l'on s'attendait à quelque chose de sec et d'aride, à des chiffres et à des statistiques. C'est une série de petites études, écrites sur le ton du conseil et de la causerie, avec une connaissance exacte de chaque sujet, avec une rare expérience des conditions de la vie moderne ; enfin, avec un profond désir d'être utile à nos excellents prêtres. Je ne pense pas qu'il existe aucun livre dont ils puissent tirer un meilleur parti pour se guider dans la conduite d'une paroisse. Depuis l'hygiène oratoire et l'art de tenir le linge d'église, jusqu'à l'apostolat de la presse et la nécessité de l'étude, ils trouveront ici une direction sage et modérée, éclairée et ferme, digne d'être offerte à leur zèle et à leur esprit d'initiative. Henri Chérot.

BIOGRAPHIE

Lucien Brun. *Notice biographique*, par Henri Beaune. Paris, Lecoffre, 1901. In-8, pp. 117.

Admirable figure, cette figure d'orateur et de lutteur, et vraiment dessinée par M. Henri Beaune. A l'heure actuelle, il semble qu'elle grandisse encore au milieu de l'inertie et de la médiocrité générales.

A Fribourg, le jeune Lucien avait entendu un de ses maîtres, le P. Labonde, lui recommander d'être « un homme d'honneur et de mâle indépendance, également au-dessus de la servilité du fonctionnaire et du complaisant éclectisme du politique ». Il le devint. Lorsqu'en 1845 l'étudiant en droit fut docteur, la bataille pour la liberté d'enseignement était plus chaude que jamais. Sans doute Montalembert lui apparut comme un idéal et il dut se promettre qu'un jour lui aussi, si ses travaux et ses talents lui donnaient la parole devant le pays, il défendrait ces libertés, les plus sacrées et les plus intangibles de toutes, les libertés naturelles et civiques.

D'abord bon avocat à Gex, puis à Lyon, il se distingue au barreau de cette ville jusqu'en 1870. L'éloquence et le savoir juridique y étaient en honneur. Son titre de bâtonnier n'en eut que plus de prix.

Brun fut un de ces hommes de valeur, perdus dans la province où ils constituaient la saine réserve de nos forces vives, que la France, éclairée un instant par ses désastres, envoya à l'Assemblée de 1871. Dans cette assemblée si fort au-dessus des tristes chambres que l'on a vues depuis, il se fit bientôt une des premières places. Retiré volontairement de la politique après 1875, il reparut deux ans après au Sénat, et, sur son siège d'inamovible, il y fut jusqu'à sa mort (28 octobre 1898) un des défenseurs des vrais principes d'autorité, comme aussi des véritables libertés publiques.

La liberté d'association ne lui était pas moins chère que celle d'enseignement. Dès le 12 mai 1872, il réclamait une bonne loi à la tribune. Les conservateurs préférèrent continuer à vivre de tolérance et d'expédients. Aujourd'hui la loi existe, mais faite pour leurs adversaires et contre eux.

Lucien Brun regardait la parole comme un apostolat. Durant les deux années de loisir que lui laissa la politique, il donna, comme professeur de l'Université catholique de Lyon, de mémorables conférences sur les plus hautes questions de droit naturel et social, réunies en volume sous le titre d'*Introduction à l'étude du droit.*

En 1876, il avait fondé avec un docte et dévoué religieux la *Revue catholique des institutions et du droit.*

Seize ans il présida le Congrès des jurisconsultes chrétiens. Je ne parle pas de moindres œuvres qui eussent absorbé l'activité d'un homme, même supérieur.

Jamais découragé, ne visant pas à la popularité, mais intransigeant sur les principes et fidèle, d'un bout de sa vie à l'autre, aux mêmes convictions religieuses et politiques, il a passé fièrement au milieu des blasés, des timides, des ambitieux et des renégats. Au Sénat, il jouait le rôle ingrat de Cassandre ; on l'écoutait et on le respectait quand même. D'aucuns l'admireront pour avoir tenu la résolution de sa vingtième année : « J'irai devant moi par une ligne droite aussi longtemps qu'il plaira à Dieu. » Il est plus beau encore quand il essayait de secouer la torpeur des générations nouvelles : « Catholiques, disait-il, ne croyez pas qu'il est permis à l'homme de bien de s'isoler du mouvement qui nous entraîne et d'attendre avec une résignation mélancolique et oisive un miracle que Dieu ne nous doit pas. Il faut agir. Il faut que l'on

vous voie partout au premier rang des plus utiles serviteurs de la patrie. Il faut porter partout, avec l'affirmation de votre foi, la preuve de tout ce qu'elle peut... » (P. 69.)

L'homme qui avait ce haut sentiment de son rôle public a bien fait de mourir avant 1901. Henri Chérot.

MATHÉMATIQUES

Leçons sur les séries divergentes, par E. Borel, maître de conférences à l'École normale supérieure. Paris, Gauthier-Villars.

Les séries divergentes, par leur nature même, semblent peu propres à être utilisées dans la Théorie des fonctions. C'est pourtant grâce à leur emploi que certains géomètres, Euler en particulier, ont obtenu des résultats importants et certains.

A vrai dire, les procédés adoptés autrefois manquaient de rigueur : par exemple, pour une série numérique *oscillante*, on regardait une moyenne de sommes successives comme donnant la valeur de la série. Aussi Gauss, Abel et Cauchy firent rejeter l'usage des séries divergentes, non sans se demander comment, en fait, elles avaient pu conduire à des conséquences exactes.

Le paradoxe ne peut disparaître que si l'on remarque la différence profonde entre les séries naturelles et celles qui seraient fabriquées artificiellement.

Voici, d'ailleurs, le sens précis qu'on donne aujourd'hui à l'introduction des séries divergentes dans l'Analyse :

A une série, faire correspondre une expression analytique telle, que la substitution de celle-ci à la série puisse conduire, en sauvegardant le principe de la permanence des formes opératoires, à des résultats rigoureusement ou approximativement exacts.

M. Borel rappelle les tentatives qui, depuis Cauchy, ont été faites à cet égard dans différentes directions.

A des fonctions que l'on étudie pour des valeurs très grandes de la variable, M. Poincaré fait correspondre des séries divergentes, telles que la somme des n premiers termes donne la valeur de la fonction, avec telle approximation que l'on voudra. Ce sont les séries *asymptotiques*, que les astronomes appellent improprement convergentes, parce que les premiers termes vont en décroissant.

MM. Padé et Stieltjes ont montré qu'à une série divergente on peut faire correspondre une fraction continue convergente, dont la somme définit une fonction analytique. Mais les fractions continues sont d'un maniement incommode. Aussi Stieltjes n'en a fait qu'un intermédiaire de calcul, dont il a déduit des intégrales définies, destinées à remplacer les séries divergentes. C'est aussi à des intégrales que recourt M. Le Roy dans ses récents et remarquables travaux.

M. Borel généralise les résultats de Stieltjes en les rendant applicables à la théorie des équations différentielles. Il prend ensuite pour point de départ de ses recherches la généralisation des notions de limite et de somme. Dans cette méthode, dite de sommation exponentielle, on recourt à l'emploi d'une fonction entière (*la fonction associée*) et d'une exponentielle (*la fonction sommatrice*). La somme (généralisée) d'une série peut-être mise sous forme d'intégrale, et quand cette intégrale converge absolument, la série est dite *absolument sommable*.

Après une application aux équations différentielles, l'auteur est conduit à envisager la sommation des séries divergentes dans ses rapports avec la théorie du prolongement analytique, pour les fonctions définies par des séries dont le rayon de convergence n'est ni nul, ni infini. Les problèmes, bien qu'ils puissent admettre la même solution, sont distincts au fond. Une série dont le rayon de convergence est nul, peut-être absolument sommable, et inversement, le prolongement analytique peut avoir lieu sans que la série soit absolument sommable. Après avoir défini le *polygone de sommabilité*, à peine plus étendu parfois que le cercle de convergence, M. Borel parvient, en modifiant la fonction sommatrice, à sommer une série de Taylor dans une région bien plus étendue, et même, sous certaine restriction, en un point aussi voisin qu'on veut d'un point quelconque du plan.

Il aborde ensuite une question, épineuse entre toutes, et qui a fait l'objet des travaux de MM. Hadamard et Fabry : la recherche des points singuliers de la fonction ; il démontre, comme application, qu'une série de Taylor admet, en général, le cercle de convergence comme coupure.

Dans un dernier chapitre consacré au développement en série de polynômes, il rappelle la méthode de M. Mittag-Leffler pour obtenir une série uniformément convergente à l'intérieur d'une

étoile; il en donne diverses généralisations et indique comment ces méthodes s'appliquent à certaines séries dont le rayon de convergence est nul. Il constate enfin que les développements de M. Mittag-Leffler sont insuffisants pour constituer la théorie vraiment générale des séries divergentes.

Que cette théorie soit aujourd'hui encore bien imparfaite, c'est ce que montre avec évidence le beau Traité que nous venons d'analyser rapidement et qui ne le cède en rien aux précédents ouvrages de M. Borel. Du moins, l'éminent géomètre peut se féliciter d'avoir surmonté déjà, dans une large mesure, les difficultés presque inextricables qui se rencontraient en un pareil sujet.

Robert d'Esclaibes.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS RELIGIEUSES

P. Lejeune (abbé), chanoine honoraire de Reims, aumônier du pensionnat des Frères. — **La Confession et la Communion des enfants et des jeunes gens.** Ouvrage approuvé par S. Ém. le cardinal Langénieux. Paris, Lethielleux. Brochure, pp. 120.

Les prêtres et les hommes d'œuvre qui s'intéressent à la jeunesse et cherchent tous les moyens de la maintenir dans le devoir et la sphère d'influence de l'Église, liront avec un vif intérêt cet excellent opuscule. Tout y est lucide et pratique, d'une grande sûreté de doctrine, marqué au coin de l'expérience et d'un zèle plein de sagesse. Plaise au ciel que ces principes soient de plus en plus répandus, qu'ils soient acceptés du clergé dans nos paroisses de villes et de campagnes.

Leur diffusion achèvera de neutraliser et de détruire les derniers effets des tendances jansénistes, et, dans des âmes neuves, largement ouvertes à l'action vivifiante de Jésus-Christ et des sacrements, nous ferons œuvre de réparation et de salut.

Noel.

BIOGRAPHIE

J. Brun-Durand. — **Anatole de Gallier.** Grenoble, Falque et Perrin. 1900. In-4, pp. 36.

Tribut payé par l'amitié à l'un des érudits les plus distingués de la Drôme, cette notice biographique évoque d'intéressants souvenirs littéraires. Descendant d'une vieille famille de gentilshommes, enracinés, comme des arbres bienfaisants, au sol de la province, Gallier fut un président modèle de société archéologique, un poète lamartinien et un disciple de Taine, mais de Taine dernière manière. S'il réfuta le grand historien à propos de l'*Ancien régime,* il entra complètement dans son sillage à partir de ses études sur l'*Anarchie* révolutionnaire. Gallier avait commencé, entre autres œuvres laissées incomplètes, une série de monographies des *Hommes de la Constituante.* Il paraît avoir été, dans sa vie privée, un modèle de la parfaite amitié, et M. Brun-Durand qui fut de ce cercle distingué, ne nous a laissé ignorer aucune de ses bonnes qualités. Pour moi, je lui reprocherais de s'être beaucoup trop tenu en dehors de la vie publique, mal déplorable commun aux braves gens de notre époque.

Henri Chérot.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Septembre 26. — A **Paris**, le *Journal officiel* promulgue le décret élevant le général Florentin à la dignité de grand-chancelier de la Légion d'honneur, en remplacement du général Davout, duc d'Auerstaëdt. Cette mesure inattendue soulève dans le pays de vives polémiques.

— A **Marseille** débarque le général Voyron, commandant en chef du corps expéditionnaire de Chine.

27. — En **Belgique**, la Fédération provinciale du parti ouvrier vote la grève générale.

28. — A **Paris**, les généraux La Veuve et Lebelin de Dionne protestent contre la mesure prise par le ministre de la Justice contre le général Davout, en donnant leur démission de membres du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.

— A **Dreux**, obsèques du prince Henri d'Orléans, fils aîné du duc de Chartres.

— Au **Maroc**, M. Saavedra, envoyé extraordinaire du gouvernement de Madrid, remet au sultan une note comminatoire au sujet de l'enlèvement, par une tribu marocaine de deux jeunes gens espagnols, un jeune homme et une jeune fille.

29. — A **Barcelone**, troubles à l'occasion du trente-troisième anniversaire de la révolution de 1868. Plusieurs agents de police sont blessés.

30. — De **Prétoria** lord Kitchener télégraphie que les Boërs, commandés par Delarey, ont attaqué le camp du colonel Kekewitch à Moedvill. Le colonel a été blessé. Les pertes anglaises ont été très élevées.

1er octobre. — A **Paris**, les quatre supérieurs provinciaux de la Compagnie de Jésus en France, font paraître une déclaration dans laquelle ils expliquent les motifs qui les ont poussés à ne pas demander l'autorisation. Nous en avons donné le texte dans le numéro du 5 octobre. La presse à peu près tout entière fait à ce document le meilleur accueil.

M. de Gailhard-Bancel, député de l'Ardèche, adresse aux RR. PP. Provinciaux une lettre d'adhésion très remarquée.

— Le vice-amiral **Lefèvre**, membre du Conseil de la Légion d'honneur, donne sa démission à la suite de la révocation du général Davout.

2. — A **Barrow**, en Angleterre, on procède au lancement du premier sous-marin anglais. Le bateau, du type *Holland*, a donné des essais satisfaisants.

3. — En **France** expire aujourd'hui, à minuit, le délai imparti par le gouvernement aux congrégations religieuses pour se soumettre à la loi du 1er juillet 1901.

L'attitude prise par les congrégations en présence de cette loi inique n'a pas été uniforme.

Voici, d'après des documents officiels, la liste des congrégations qui ont préféré se disperser ou émigrer avant le 3 octobre :

Ain. — *Chartreux* de Sélignac et de Portes; — *Pères de la Salette* de Châtillon-sur-Chalaronne; — *Trappistes* du Plantory; — *Carmélites* de Trévoux.

Aisne. — *Jésuites* de Notre-Dame-de-Liesse; — *Sœurs franciscaines* de Saint-Quentin; — *Sœurs de Marie-Réparatrice* de Liesse.

Allier. — *Bénédictins* de Souvigny; — *Jésuites* de Moulins et d'Yseure; — *Carmélites* de Moulins.

Alpes (Basses-). — *Bénédictins* de Ganagobie; — *Carmélites* de Digne; — *Sœurs cisterciennes* de Reillane; — *Sœurs franciscaines* de Montfort; — *Sœurs de la Providence* de Pierre-Nue.

Alpes-Maritimes. — *Jésuites* de Cannes.

Ardèche. — *Jésuites* de la Louvesc et de Saint-Romain-d'Ay; — *Carmélites* d'Annonay; — *Dames du Cénacle* de la Louvesc.

Ariège. — *Carmélites* de Pamiers.

Aube. — *Jésuites* de Troyes; — *Bénédictines* de Mesnil-Saint-Loup.

Aude. — *Carmes* de Carcassonne; — *Capucins* de Carcassonne; — *Cisterciens de l'Immaculée-Conception* de Fontfroide, près Narbonne; — *Carmélites* de Carcassonne; — *Carmélites* de Narbonne.

Aveyron. — *Jésuites* de Rodez; — *Sœurs de Jésus-Marie* de Rodez.

Bouches-du-Rhône. — *Bénédictins* de Marseille; — *Carmes* de Tarascon; — *Jésuites* d'Aix et de Marseille; — *Capucines* d'Aix; — *Carmélites* d'Aix, d'Arles et de Marseille; — *Sœurs du Saint-Sacrement* de Saint-Rémy.

Cantal. — *Sœurs gardes-malades* d'Arches.

Charente. — *Carmélites* d'Angoulême.

Charente-Inférieure. — *Assomptionistes* de Saujon; — *Carmélites* de Saintes et de La Rochelle.

Cher. — *Jésuites* de Bourges; — *Pères du Sacré-Cœur* d'Issoudun, à Chezal-Benoît.

Corrèze. — *Chartreux* du Glandier.

Corse. — *Bénédictines* d'Erbalunga.

Côte-d'Or. — *Jésuites* de Dijon.

Côtes-du-Nord. — *Carmélites* de Saint-Brieuc.

Dordogne. — *Chartreux* de Vauclaire; — *Jésuites* de Sarlat; — *Trappistes* d'Échourgnac.

Doubs. — *Jésuites* de Besançon.

Drôme. — *Carmes* de Montélimar; — *Jésuites* du Valentin, près Bourg-les-Valence; — *Carmélites* de Montélimar et de Romans; — *Norbertines* de Bonlieu; — *Religieuses du Saint-Cœur de Marie* de Montélimar et de Bourg-du-Péage.

Eure. — *Jésuites* d'Évreux; — *Bénédictines* d'Ingoville.

Eure-et-Loir. — *Carmélites* de Chartres.

Finistère. — *Jésuites* de Brest et de Quimper.

Gard. — *Assomptionistes* de Nîmes; — *Chartreux* de Valbonne; — *Jésuites* de Nîmes; — *Carmélites* de Nîmes; — *Oblates de l'Assomption* de Nîmes; — *Sœurs du Sacré-Cœur* de Villeneuve-les-Avignon; — *Sœurs de Saint-Maurice* de Nîmes.

Garonne (Haute-). — *Assomptionistes* de Toulouse; — *Jésuites* de Toulouse; — *Carmélites* de Toulouse; — *Sœurs de Marie-Réparatrice* de Toulouse.

Gers. — *Carmélites* de Condom.

Gironde. — *Assomptionistes* de Bordeaux; — *Bénédictins Olivétains* de Soulac; — *Carmes* de Bordeaux; — *Carmes* de Broussey; — *Jésuites* de Bordeaux; — *Carmélites* de Bordeaux; — *Clarisses* de Talence; — *Dames du Cénacle* de Bordeaux; — *Sœurs franciscaines de la régulière Observance* de Bordeaux; — *Sœurs de Marie-Réparatrice* de Bordeaux; — *Victimes du Sacré-Cœur* de Verdelais.

Hérault. — *Carmes* de Montpellier; — *Chartreux* de Mougères; — *Jésuites* de Montpellier; — *Bénédictines* d'Ardouane; — *Carmélites* de Bédarieux et de Montpellier; — *Dames du Cénacle* de Montpellier; — *Filles du Cœur de Jésus* de Montpellier; — *Dominicaines* de Boisseron, de Cette, de Ganges, du Pignan, de Vignogoul; — *Sœurs du Tiers-Ordre régulier de Saint-François* de Montpellier, Béziers, Cessenon, Pézenas, Puisserguier, Saint-Chinian.

Ille-et-Vilaine. — *Carmes* de Rennes; — *Carmélites* de Rennes; — *Sœurs de Marie-Réparatrice* de Rennes.

Indre. — *Pères du Sacré-Cœur* d'Issoudun; — *Religieuses du Sacré-Cœur* d'Issoudun.

Indre-et-Loire. — *Jésuites* de Tours; — *Carmélites* de Tours; — *Dames du Cénacle* de Saint-Symphorien; — *Dominicaines* de Chinon; — *Sœurs de l'Assistance maternelle* de Tours; — *Sœurs de la Purification* de Tours; — *Victimes du Sacré-Cœur de Jésus* de Tours.

Isère. — *Jésuites* de Grenoble; — *Missionnaires de Notre-Dame de la Salette* de Vallavaux et de Vienne; — *Carmélites* de La Tronche; — *Petites Sœurs de l'Ouvrier* de Voreppe.

Jura. — *Jésuites* de Dôle et de Lons-le-Saunier,

Loire. — *Jésuites* de Saint-Étienne; — *Franciscaines de l'Adoration* de Saint-Étienne.

Loire (Haute-). — *Jésuites* de Vals.

Loire-Inférieure. — *Ermites de Saint-Augustin* de Nantes; — *Jésuites* de Nantes; — *Prêtres missionnaires de la Compagnie de Marie* de Nantes; — *Dames Auxiliatrices du Purgatoire* de Nantes; — *Sœurs de la Compassion* de Nantes; — *Sœurs de Marie-Réparatrice* de Nantes.

Loiret. — *Prêtres missionnaires de la Compagnie de Marie* d'Orléans; — *Oblates de Saint-François-de-Sales* de Montbourg; — *Religieuses de la Charité de la Providence* d'Orléans.

Lozère. — *Jésuites* de Mende.

Maine-et-Loire. — *Bénédictins* de Saint-Maur; — *Camilliens* d'Angers; — *Jésuites* d'Angers; — *Trappistes* de Bellefontaine; — *Carmélites* de Cholet; — *Sœurs Rouges de l'Esvière* d'Angers.

Manche. — *Pères de Saint-Edme* du Mont-Saint-Michel; — *Carmélites* de Coutances et de Saint-Pair.

Marne. — *Capucins* de Reims; — *Jésuites* de Reims et de Châlons; — *Dames de Nazareth* de Reims.

Mayenne. — *Jésuites* de Laval; — *Pères de Saint-Edme* de Laval; — *Pères de l'Immaculée-Conception* de Pontigny, à Laval.

Meurthe-et-Moselle. — *Chartreux* de Bosserville; — *Jésuites* de Nancy; — *Cisterciennes* de Vézelise; — *Dames du Cénacle* de Maxéville.

Morbihan. — *Bénédictins* de Sainte-Anne-de-Kergonan; — *Jésuites* de Vannes; — *Trappistes* de Thymadeuc; — *Carmélites* de Vannes.

Nord. — *Assomptionistes* de Sainghin-en-Weppe; — *Jésuites* de Douai; — *Pères maristes* de Valenciennes; — *Augustines gardes-malades* de Dunkerque, Tourcoing et Armentières; — *Carmélites* de Dunkerque et de Mer-

ville ; — *Sœurs de Notre-Dame des Missions* d'Armentières et d'Houplines ; — *Petites Sœurs de l'Ouvrier* de Roubaix et de Tourcoing ; — *Sœurs Récollettines gardes-malades* de Merville ; — *Sœurs Rédemptoristines* de Saint-Amand ; — *Sœurs Noires* de Tourcoing ; — *Sœurs Sacramentines* de Dunkerque.

Pas-de-Calais. — *Assomptionistes* d'Arras et de Clairmarais ; — *Bénédictins* de Wisques ; — *Carmes* de Saint-Omer ; — *Chartreux* de Neuville-sous-Montreuil ; — *Jesuites* de Boulogne ; — *Pères de la Miséricorde* d'Arras ; — *Bénédictines* de Wisques ; — *Carmélites* d'Aire, d'Arras et de Saint-Omer ; — *Dames de Nazareth* de Boulogne ; — *Religieuses du Bon-Secours* d'Arras.

Puy-de-Dôme. — *Frères de la Croix de Jésus* d'Anzelle ; — *Jésuites* de Clermont ; — *Carmélites* de Clermont et Riom ; — *Sœurs de l'Immaculée-Conception* de Jumeaux.

Pyrénées (Basses-). — *Jésuites* de Pau ; — *Dames de l'Espérance* de Pau ; — *Religieuses de Marie-Réparatrice* de Pau.

Pyrénées (Hautes-). — *Carmes* de Bagnères-de-Bigorre ; — *Carmélites* de Bagnères-de-Bigorre ; — *Carmélites* de Lourdes (sauf un nombre infime).

Rhin (Haut-). — *Bénédictins* de Delle ; — *Jésuites* de Belfort ; — *Sœurs de Saint-Joseph* de Delle.

Rhône. — *Jésuites* de Lyon et de Villefranche ; — *Adoratrices de Jésus-Hostie* de Lantigué et de Beaujeu ; — *Bénédictines* de Caluire et de Cuire ; — *Dames de Nazareth* de Lyon et d'Oullins ; — *Dominicaines* d'Oullins ; — *Religieuses de Notre-Dame des Missions* de Lyon ; — *Sœurs de Jésus-Marie* de Lyon ; — *Sœurs de Marie-Auxiliatrice* de Lyon ; — *Sœurs de Saint-François-Régis* de Lyon ; — *Sœurs de la Visitation Sainte-Marie* de Condrieu, de Caluire et de Cuire.

Saône-et-Loire. — *Franciscains* de Mâcon et de Chalon-sur-Saône ; — *Jésuites* de Paray-le-Monial.

Sarthe. — *Bénédictins* de Solesmes ; — *Jésuites* du Mans ; — *Bénédictines* de Solesmes ; — *Religieuses de Marie-Réparatrice* du Mans ; — *Petites-Sœurs de Jésus* de Précigné.

Savoie (Haute-). — *Chartreux* du Reposoir ; — *Bernardines* de Reuilly ; — *Clarisses* d'Évian-les-Bains ; — *Religieuses de Pie IX et de Marie-Immaculée* d'Annecy.

Seine. — *Assomptionistes* de Paris ; — *Bénédictins* d'Auteuil ; — *Carmes* de Paris ; — *Jésuites* de Paris ; — *Frères de Saint-Vincent-de-Paul* de Paris ; — *Carmélites* de Paris ; — *Dames du Cénacle* de Paris ; — *Religieuses de Marie-Réparatrice* de Paris ; — *Sœurs de la Miséricorde* de Paris ; — *Sœurs de Sainte-Dorothée* de Paris.

Seine-Inférieure. — *Bénédictins* de Saint-Wandrille-Rançon ; — *Jésuites* de Rouen.

Seine-et-Oise. — *Assomptionistes* de Livry ; — *Cisterciens de l'Immaculée-Conception* de Pont-Colbert ; — *Jésuites* de Versailles et de Fontainebleau ; — *Carmélites* de Versailles et de Fontainebleau ; — *Petites-Sœurs du Sacré-Cœur* de Versailles ; — *Récollettines* de Merville ; — *Visitandines* de Versailles.

Sèvres (Deux-). — *Chanoines* de Latran de Beauchesne ; — *Carmélites* de Niort.

Somme. — *Jésuites* d'Amiens ; — *Augustines* d'Amiens ; — *Dames du Cénacle* d'Amiens ; — *Franciscaines de Jésus* d'Amiens.

Tarn. — *Jésuites* de Castres ; — *Carmélites* de Castres.

Tarn-et-Garonne. — *Jésuites* de Montauban et de Monbeton.

Var. — *Chartreux* de Montrieux.

Vaucluse. — *Cisterciens de l'Immaculée-Conception* de Senanque près Gordes. — *Jésuites* d'Avignon.

Vienne. — *Bénédictins* de Ligugé ; — *Jésuites* de Poitiers ; — *Dominicaines* de Chatellerault.

Vienne (Haute-). — *Jésuites* de Limoges ; — *Dames du Cénacle* de Limoges.

Vosges. — *Chanoines de Latran* de Mattaincour.

Yonne. — *Pères de Saint-Edme* de Pontigny ; — *Sœurs du Sacré-Cœur* de Pontigny.

Algérie. — *Jésuites* de Constantine et d'Oran.

Cette liste, déjà si longue, est cependant incomplète encore, nous n'en doutons pas. Nous avons cependant puisé à tous les documents officiels publiés sur la dispersion ou sur l'émigration des congrégations religieuses. Que les communautés oubliées par mégarde nous pardonnent cette omission involontaire.

— En **Hongrie**, élections législatives. Le parti libéral obtient une forte majorité. Troubles et collisions dans quelques circonscriptions.

5. — Le général Hartung joint sa démission de membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur à celles de ses collègues militaires.

— De **Rouen** M. Julien Goujon adresse au garde des Sceaux une lettre pour l'aviser qu'il l'interpellera a la rentrée des Chambres sur les incidents de la Légion d'honneur.

— En **Danemark**, le roi Christian ouvre la session du Parlement danois.

6. — **A Bourges**, le Conseil municipal prend, au sujet de l'autorisation des Carmélites, la délibération suivante, dont nous croyons devoir donner quelques extraits pour en signaler l'esprit et les tendances :

Considérant que l'article 3 de la loi du 1er juillet 1901 susvisée, relative au contrat d'association, est ainsi conçu : « Toute association fondée sur une cause ou en vertu d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet » ;

Considérant que les associations religieuses, dans lesquelles des vœux de celibat ou de chasteté sont prononcés, portent une grave atteinte aux règles imprescriptibles de la nature et sont fondées en vue d'un objet illicite, contraire aux lois et aux bonnes mœurs ;

Considérant que les associations religieuses, dans lesquelles est imposée une obéissance absolue envers un étranger, portent également atteinte à la forme républicaine du gouvernement, menacent la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, et tombent par suite sous l'application des articles 3 et 12 de ladite loi ;

... Considérant qu'en ce qui touche les intérêts particuliers de la commune de Bourges, les établissements appartenant aux associations religieuses tant par suite de leur organisation propre que par suite du genre de vie de leurs membres, ne participent pas aux dépenses de la commune dans la même proportion que les autres catégories de citoyens,

Délibère :

Un avis absolument défavorable est donné à la demande d'autorisation formulée pour l'établissement situé rue du Puits-Noir, 3, par la communauté religieuse dite du Carmel.

Même délibération a été prise au sujet d'une demande d'autorisation formulée par la congrégation « du tiers-ordre de Saint-François, servantes de Marie ». Cet exemple ne pouvait manquer d'être suivi; aussi verrons-nous bientôt le conseil municipal d'Auxerre refuser l'autorisation aux Oblats de Saint-François de Sales, en s'appuyant sur les considérants suivants :

Considérant que des congrégations qui ont pour mission l'enseignement de la jeunesse dans tous les pays, sans distinction de nationalité ni régime politique, ne peuvent enseigner à la manière d'un État républicain les droits et les devoirs des citoyens ni l'amour de la patrie, et que leur ingérence dans l'enseignement ne peut que produire dans la population des germes de division et de haine ;

Considérant qu'un peuple devient ce que l'éducation de la jeunesse le fait; qu'un Etat républicain a le droit et le devoir étroit de présider avec vigilance à cette éducation, et qu'il ne saurait admettre que des principes notoirement hostiles à nos institutions, aux tendances de la société actuelle, soient répandus publiquement par des associations cosmopolites qui n'ont pas d'autre but au fond et dont la situation, précaire jusqu'ici, se trouverait fortifiée par l'autorisation obtenue ;

Considérant d'ailleurs, que la ville d'Auxerre est largement pourvue de tout ce qui lui est nécessaire en matière d'enseignement, et que la création de l'école de Saint-Germain n'a été pour tout le monde qu'une manifestation politique soutenue avec vigueur par l'Église et ne répondant à aucun intérêt public,

Délibère : etc...

7. — A **Lourdes**, consécration de la basilique du Rosaire par S. Ém. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, assisté de S. Ém. le cardinal Goossens, archevêque de Malines, et de trente autres prélats.

— Dans la **Dordogne**, M. Guillien, ministériel, est élu sénateur en remplacement de M. Roger, démissionnaire.

— On apprend à la fois, en Europe, et la mort d'Abdur-Rhaman, émir d'Afghanistan, décédé le 3 de ce mois, et l'avènement de son fils, Habib-Oullah-Khan.

8. — En **France**, les opérations policières contre les congrégations ont commencé dans quelques villes.

— De **Chine**, de mauvaises nouvelles annoncent une reprise d'armes des Boxeurs.

9. — A **Paris**, la Commission du budget vote, par 12 voix contre 6, la suppression du budget des Cultes.

Pendant les derniers jours de septembre, les congrégations qui n'ont pas cru devoir se faire reconnaître se sont dispersées ou ont passé la frontière de France. Malgré les affirmations inexactes de plusieurs journaux ministériels, elles ont reçu à l'étranger un charitable accueil. Quelques-unes, comme les Carmélites de Toulouse, ont eu beaucoup à souffrir. Plusieurs religieux, malades ou âgés, sont déjà morts à la suite des fatigues, des angoisses qu'ils ont endurées.

10. — Le tribunal civil de la Seine, sous la présidence de M. Ditte, a désigné M. Adolphe Lasnier, ancien greffier de la première Chambre du tribunal, comme liquidateur judiciaire des biens de la Compagnie de Jésus et de la Société de l'Assomption.

Conformément à la loi du 13 juillet 1901 sur les associations, M. Lasnier est nommé liquidateur judiciaire, non seulement des biens meubles et immeubles des Jésuites et des Assomptionistes situés dans le département de la Seine, mais de tous leurs biens meubles et immeubles de France.

Le jugement du tribunal a été prononcé en audience publique, après rapport en chambre du conseil de M. le vice-président Behenne et réquisition de M. le substitut Romme.

M. Adolphe Lasnier avait donné, quelques jours auparavant, sa démission de greffier.

— En **France**, tandis que se dessine déjà pour le mois de novembre la grève générale, la situation financière devient alarmante.

— En **Espagne**, s'il fallait en croire des dépêches tendancieuses, un mouvement carliste se préparerait dans les provinces du Nord de la Péninsule; mais ces nouvelles nous paraissent dénuées de fondement.

— Dans l'**Afrique du Sud**, la guerre continue plus acharnée que jamais; les rencontres entre les Anglais et les Boers deviennent plus fréquentes. L'état de siège a été proclamé dans toute la colonie du Cap.

Paris, le 10 octobre 1901.

Le Secrétaire de la Rédaction :

ÉDOUARD CAPELLE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LE

DUC DE BROGLIE HISTORIEN

« Pour ma part, en échange du moindre supplément de vérité ajouté au commerce des hommes, je dis adieu sans un soupir au beau monde, à ses fêtes, à ses carrosses et à ses livrées [1]. » L'homme qui faisait cette noble profession de foi en février 1868, se nommait le prince Albert de Broglie. Entré jeune dans la diplomatie, la révolution de 48 et le coup d'État impérial avaient brisé sa carrière.

Il se mit à étudier l'histoire et bientôt à l'écrire. En 1810, un exemplaire des *Martyrs* tombé aux mains du petit écolier de Blois qui s'appelait Augustin Thierry, avait décidé de la vocation historique du futur auteur des *Récits mérovingiens*. Il semble qu'à son tour le poète de la *Conquête d'Angleterre*, le « chantre des Communes », ait déposé dans l'âme d'Albert de Broglie l'étincelle sacrée, promesse de si belles flammes. « Écoliers de mon âge, mes camarades d'il y a vingt ans, enfants d'une génération qui applaudissait à la liberté florissante et qui a grandi pour lui survivre, écrivait le prince en 1854, vous vous souvenez sans doute encore avec quel enthousiasme sincère, avec quel ravissement d'imagination et de cœur, nous suivions dans les livres de M. Thierry les péripéties des communes de Laon, de Vézelay, de Beauvais, d'Amiens, petits chefs-d'œuvre de récit, parés à la fois des grâces de l'art et des vives couleurs de la réalité [2]. » Ainsi l'histoire aristocratique de l'ancien régime à sa décadence serait sortie des *Lettres sur l'Histoire de France* par un bourgeois libéral.

Mais avant d'aborder le dix-huitième siècle et le règne de Louis XV, Albert de Broglie avait révélé son talent par un ouvrage sur le quatrième siècle et les Césars chrétiens, son premier titre à la célébrité. De là, deux périodes dans la vie

1. *La Diplomatie et le droit nouveau*, p. 265.
2. *Questions de religion et de morale*, t. I, p. 13.

de l'historien que la France a perdu le 19 janvier 1901 ; celle d'avant 1871 et son entrée aux affaires publiques : elle regarde un lointain passé ; celle d'après le Seize-Mai : elle redit les dernières grandeurs de la monarchie à son déclin.

I

L'auteur de l'*Histoire des persécutions* et de la *Fin du paganisme*, M. Paul Allard était plus qualifié que personne pour nous présenter le portrait du *Duc de Broglie, historien de l'Église*. Il a fait, dans un article un peu sommaire, mais écrit avec une sympathique et communicative admiration, dans le *Correspondant* du 10 février 1901. Ce travail complète les jugements portés dans les *Études*, il y a près d'un demi-siècle, par ses plus distingués rédacteurs, les pères, Matignon, Daniel et Gagarin[1].

C'est le rénovateur laïque de l'Histoire de l'Église que M. Paul Allard se complaît à montrer dans ce jeune homme de trente-cinq ans qui abordait de front une œuvre telle que l'*Église et l'empire romain au quatrième siècle*. N'était-ce pas alors une matière en quelque sorte réservée ? Depuis deux siècles, seuls ou presque seuls, les membres du clergé séculier ou régulier tenaient la plume sur ces questions et se mêlaient d'exposer les événements d'un caractère religieux. La Révolution, en proscrivant les moines et en décimant le clergé, sécularisa du même coup ce domaine demeuré longtemps domaine privé et en fit une sorte de bien national accessible et ouvert à tous. Les philosophes et les publicistes avaient donné le premier exemple. Bonald et de Maistre avaient pénétré dans le sanctuaire de la métaphysique et déjà avaient côtoyé l'histoire, mais la philosophie de l'histoire plutôt que le récit même des faits. Champagny et Montalembert furent les véritables précurseurs du duc de Broglie, l'un par ses ouvrages sur la Rome impériale qui commencèrent de paraître en 1841, l'autre par sa *Sainte Élisabeth* (1836) et son *Saint Anselme*, en attendant ses *Moines d'Occident* (1860).

1. Voir *Études* 1859, t. IV, p. 447 et 622 ; 1866, t. I, p. 563. — Voir aussi mes *Questions d'histoire*, dans les *Études*, 5 août 1898.

Il y avait bien, malgré ces nobles et illustres exemples quelque courage pour Albert de Broglie, le petit-fils de Mme de Staël, le fils du ministre libéral de Louis-Philippe, à se frayer des voies nouvelles dans un terrain aussi ecclésiastique, et cela en l'année 1856.

L'on n'était pas encore au temps où, brisant avec le respect humain, une élite de littérateurs, d'hommes politiques, d'universitaires, se feraient un honneur d'aborder des sujets jusque là dédaignés par leurs anciens ou relégués dans le monde des cloîtres et des presbytères. Mais Albert de Broglie y apportait, avec sa foi profonde, une sérieuse préparation philosophique et un talent naturel développé par le contact de la haute société. « Esprit initié, écrit M. Paul Allard, aux grandes spéculations de la métaphysique, et, par goût, comme par habitude d'éducation et tradition de famille, accoutumé à observer d'un regard perspicace la marche des affaires humaines, les nuances diverses des caractères, les ressorts multiples de la politique. » C'est bien sa définition à l'époque des débuts.

L'ouvrage n'était pourtant point sans défauts. L'on n'a point encore oublié la retentissante querelle qui mit aux prises l'illustre restaurateur de Solesmes, dom Guéranger, et le briliant historien, le bénédictin et le laïque. J'ai voulu relire les dernières pages des *Essais sur le naturalisme contemporain* par le docte et pieux moine. Aujourd'hui, sans perdre de leur valeur au point de vue théologique, ils semblent quelque peu sévères envers ce catholique sincère qui apportait à l'Église le concours de ses rares facultés et de sa renommée naissante. D'ailleurs, Albert de Broglie en tint compte et se corrigea en partie dans sa seconde édition.

Ce magistral tableau du siècle de Constantin et de l'avènement du christianisme à l'empire, ouvrit aussitôt à son auteur les portes de l'Académie, du vivant même de son père, lui-même académicien depuis le 3 avril 1856. Il y fut reçu le 26 février 1863, par Saint-Marc-Girardin, en remplacement de Lacordaire à qui il était digne de succéder. Leur amour de l'Église, leur talent, leur libéralisme, tout rapprochait ces deux grands catholiques. Beaucoup plus tard, il succédera à

Victor Duruy comme membre de l'Académie des sciences morales et politiques [1].

Deux écrits d'un caractère élevé, à la fois religieux et politique, furent, avec ses divers articles sur le pouvoir temporel et la lettre de Napoléon, en 1860, la part prise aux controverses de l'opinion sous l'Empire par le prince Albert de Broglie. Dans la *Diplomatie et le droit nouveau* (1863), il combattit avec une logique admirable et des accents douloureusement prophétiques, le principe des nationalités. Dans la *Diplomatie et les principes de la Révolution française*, il essaya de concilier la morale éternelle avec la démocratie et les idées modernes. Là, comme ailleurs, il se montrait fort effrayé du despotisme brutal des partisans du droit de la force et de la souveraineté populaire.

II

On a dit justement qu'il sut mieux écrire l'histoire que la fabriquer. Le Seize-Mai le rendit à ses chères études historiques. Mais le duc de Broglie fut plus qu'un simple *écrivain d'histoire* ; ce fut un historien dans toute la force du terme et un grand historien. Pourquoi la seconde partie de son œuvre a-t-elle un tort, d'autres diront une qualité, qui la maintient si haut, dans une région quelque peu éthérée, inaccessible au gros public ? Tous ses ouvrages sur la France du dix-huitième siècle sont admirables d'art et de vie, mais on y entend la perpétuelle causerie d'un diplomate ; on y respire l'atmosphère vaporeuse d'un salon. Seuls, les lettrés et les gens du monde peuvent éprouver un plaisir continu à le suivre dans ses subtiles analyses de caractères, dans ses complexes exposés de situations.

C'est un grand seigneur comme Saint-Simon, dont il a l'inépuisable abondance et l'incroyable facilité de travail, mais qui, au lieu d'écrire « à la diable », fût-ce « pour l'immortalité », excelle d'abord par la perfection du style. Style non point coloré, pittoresque et violent ; mais limpide, élégant et mesuré. La justesse des termes, la finesse des observations, le naturel des réflexions, ravissent à un degré intense et font goûter un charme souverain ; mais le charme

1. Voir *Études*, 5 août 1898, p. 391.

est pour l'esprit, et le plaisir est un plaisir de tête ; l'imagination et la sensibilité n'y ont que la moindre part. La dextérité avec laquelle l'ancien attaché d'ambassade en Espagne et à Rome, le récent ambassadeur de France en Angleterre dénoue une intrigue, perce le mystère d'une négociation, — fût-elle le Secret du roi, — tient du tour de force ou de la magie. Si embrouillée que soit la partie, si confuse ou contradictoire qu'apparaisse l'action des joueurs, il déchiffre tout, met tout au clair, sans que jamais on sente l'effort, tant il a le tact délié et sûr. Souplesse précieuse, car elle permet, unie à la pénétration, de suivre avec agrément une foule de détails qui seraient souvent sans intérêt, n'était la perfection de forme avec laquelle ils sont présentés.

La clarté est un autre don et des plus remarquables de ce style d'historien diplomate. Le duc, qui dans les dernières années de sa retraite, s'amusa à écrire pour la collection des grands écrivains de la France un *Malherbe*, possédait admirablement la vieille langue française, moins pourtant celle de Malherbe même et de Corneille, que celle de Rivarol et de Voltaire, la langue classique et conventionnelle des cours européennes et de la diplomatie au temps où vivaient ses héros de Fontenoy et ses personnages de l'Œil de Bœuf. C'est à peine s'il pardonne, en puriste intransigeant, leur méchante orthograhe à Marie-Thérèse et à Maurice de Saxe, ses fautes de syntaxe à Frédéric-le-Grand.

Très française, mais un peu impersonnelle, comme la langue de cet autre homme d'État historien, Guizot, dont l'originalité était de n'en avoir point, celle du duc de Broglie est bien le reflet de sa pensée et l'image de son tempérament. Du diplomate il possédait la maîtrise de soi et le calme indémontable. On dirait, à le lire, une de ces conversations entre gens d'autrefois, dans un de ces salons de l'avant-dernier siècle, chez Mme Geoffrin, Mme du Deffand ou le prince de Conti, qu'il a si bien décrits. Autour de ce dernier, au palais du Temple, se rencontraient d'implacables adversaires, tels que les Choiseul et les Broglie. Or, de pareilles réunions n'étaient possibles que grâce à une « perfection de savoir-vivre [1] » dont nous avons perdu le secret, élevés que

1. *Le Secret du roi*, édition in-8, t. I, p. 212.

nous sommes dans la rudesse de nos divisions politiques et l'égoïsme des nouvelles mœurs sociales.

Mais l'avons-nous si absolument perdu ? Un de ceux qui ont connu le duc de Broglie dans sa vie de châtelain, nous a retracé le tableau de ses conversations enchanteresses quand il présidait le cercle de sa famille et de ses amis. On est frappé de la ressemblance qu'on y trouve avec le duc de Broglie historien.

Il y avait là, dans le salon où le duc racontait à *demi-voix* quelque souvenir diplomatique, quelque chapitre de l'histoire qu'il écrivait; où l'abbé de Broglie, ce saint prêtre qui eut une fin si tragique, causait *discrètement* de philosophie et de lettres; où le dernier fils du duc, toujours souffrant et toujours résigné, écoutait en souriant; une retraite entr'ouverte, où pénétraient les bruits du monde sans l'envahir, où l'intimité de nobles âmes faisait une atmosphère tiède, un air pur, délicat et reposant. La noblesse, la *mesure*, la simplicité étaient partout, dans les habitudes de l'esprit, comme dans les habitudes du cœur; *les émotions étaient aussi délicates que la manière de les dire*. Le duc de Broglie causait avec le sentiment de sa dignité et de la dignité de ceux qui l'écoutaient; *il n'élevait jamais la voix; son ton modéré n'avait pas d'accent passionné et brusque*. Au lieu d'exagérer, il atténuait; au lieu de heurter des contrastes, il notait des nuances. Il repoussait les façons de parler violentes; sa finesse n'en avait pas besoin, sa dignité en avait peur, son bon goût s'en écartait. Il savait, au surplus, que même à demi-mot, *surtout à demi-mot*, ses hôtes l'entendaient; qu'un sourire, un tremblement dans l'accent d'une parole, un mot ralenti, un regard glissé leur suffisait; que leur délicatesse apercevait à l'instant et sans peine ce qu'il dissimulait ou n'achevait pas [1].

La conclusion qui ressort de ce témoignage est que, chez le duc de Broglie, il n'y avait point, par un phénomène assez rare, de différence entre la parole parlée et la parole écrite ; il parlait comme un livre et il écrivait comme un causeur, comme le plus brillant et le plus distingué des causeurs. Ajouterai-je, d'après un de mes souvenirs personnels, qu'il *lisait* également dans la même tonalité mineure et avec le même accent presque égal ? J'entends encore tel rapport, charmant de style et très haut de pensée, tomber dans un congrès, de ses lèvres impassibles, avec une chaleur contenue produite par le seul mouvement des idées.

1. Pierre Moraine, *le Duc de Broglie dans la retraite*, article du *Correspondant*, 10 février 1901, p. 477.

Il en résultait nécessairement qu'il n'était pas et ne pouvait pas être orateur. Au lendemain de sa mort, les journaux politiques ont insisté sur ce côté assez défectueux d'un homme d'État *moderne*. Assurément, au conseil du roi, ce causeur disert, d'un esprit très supérieur, d'une perspicacité étonnante et d'une facilité déconcertante pour exposer un système d'alliance, comme pour débrouiller l'écheveau désordonné d'une intrigue ou d'une situation, eût enlevé tous les suffrages. Mais, dans une assemblée démocratique, fût-ce la mieux composée et la plus aristocratique, telle que l'assemblée nationale de 1871, s'il fut de taille à renverser M. Thiers dans une lutte mémorable, en général il perdait à la tribune une partie de ses moyens d'action.

Comme il arrive souvent, écrivait M. Eugène Tavernier, le noble duc aurait préféré une autre gloire que celle qui correspond à son mérite principal. Très heureux des succès de sa plume, il souhaitait surtout cependant de réussir par la parole et par l'action publiques.

Or, justement, les dons remarquables qu'il avait reçus ne trouvaient là ni leur équilibre ni leur adaptation.

Le talent oratoire, l'esprit de décision et de fermeté, éloquence et courage, le célèbre défunt se montrait évidemment pourvu de ces aptitudes requises pour la lutte parlementaire ; mais elles étaient gênées et souvent paralysées par des défauts qui tenaient à sa complexion *physique et intellectuelle. Son élocution, très agile et très brillante, ne pouvait être appréciée que dans un cercle des plus restreints.* Un défaut de langue, un zézaiement bizarre embarbouillait la voix, qui ne jetait que des sons étranglés. On voyait (surtout au Sénat) les adversaires, comme les amis du duc de Broglie, s'appliquer à l'entendre et se serrer debout près de la tribune. Cet effort, qui constituait un véritable hommage, restait en pure perte. Le lendemain, lu dans l'*Officiel*, le discours était ravissant.

Les manières offraient quelque chose de la même contrainte où se mêlaient continuellement l'hésitation et la brusquerie, une brusquerie raide et embarrassée. Il semblait lutter continuellement contre lui-même soit pour être menaçant, soit pour être aimable. Il ne donnait ni l'une ni l'autre impression, bien qu'il eût du courage et de la bonté. On eût dit que sa volonté, énergique et droite pourtant, ne marchait qu'en faisant des faux pas [1].

Il n'est fait aucune allusion, dans cet article d'un journal qui fut assez malmené par le duc de Broglie au pouvoir, de

1. *Le Duc de Broglie*, dans l'*Univers* du 22 janvier 1901.

la suspension fameuse infligée par l'homme d'État libéral à l'organe du parti catholique adverse. C'est assez dire que l'historien et l'orateur y sont appréciés avec une sereine impartialité. Malgré les louanges accordées à celui-ci, la palme est décernée à celui-là. Ce sera sans doute le jugement de la postérité.

Il est assez probable qu'elle sacrifiera également le personnage politique, le président du Conseil des ministres du 24 mai 1873 et du 16 mai 1876, le royaliste constitutionnel impuissant, par son fait ou par celui d'autrui, à rétablir la monarchie légitime, à l'écrivain enchanteur auquel nous devons *Frédéric II et Marie-Thérèse*, *Frédéric II et Louis XV*, *Marie-Thérèse impératrice*, *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, *la Paix d'Aix-la-Chapelle*, autant de rayons partis d'un ouvrage central, splendide auréole du *Secret du roi*.

III

De cette série d'œuvres magistrales l'analyse suivie ne saurait ici trouver place. N'ayant pu cependant résister au plaisir de les revoir à nouveau, et même, pour plusieurs, de les relire d'un bout à l'autre, retenu que j'étais par leur charme souverain, je demande à nos lecteurs la permission de les parcourir ensemble, tout en nous arrêtant par endroits pour recueillir et fixer nos impressions.

Comment le duc de Broglie comprenait-il l'histoire? Question préalable et nécessaire. Il ne faut pas, en effet, attendre de quelqu'un ni lui demander ce qu'il n'a promis ni voulu donner. Voyait-il dans l'histoire une sorte de tribune aux harangues ou de chaire professorale, à la manière d'un Quinet ou d'un Michelet? Y cherchait-il, comme Augustin Thierry, la nature de notre caractère national, pour donner un sens à nos révolutions, et, par le passé, augurer de l'avenir? Y apercevait-il, comme l'auteur des *Origines de la France contemporaine*, la matière d'une immense enquête positiviste sur le nouveau régime comparé à l'ancien, avec, pour intermède, la peinture des ébats sanguinaires de la bête humaine livrée à ses instincts par la Révolution?

Dans son histoire de l'Église romaine au quatrième siècle,

il remontait aux origines des rapports entre l'Église et l'État, pour résoudre le problème qui, toute sa vie, le préoccupa, celui de l'accord entre la vérité religieuse et la liberté politique. Mais c'est de ses études sur la France de Louis XV que je m'occupe principalement ici. Or, le point de vue m'en paraît tout différent. Lui-même a exposé quelque part les deux manières d'écrire l'histoire, telles qu'il les concevait :

On est heureux, en effet, quand on peut comprendre le sens moral et le but providentiel des faits historiques. C'est un grand repos pour un esprit curieux : pour un cœur religieux, c'est d'ordinaire une occasion précieuse de contempler et d'admirer l'action de Dieu. Mais, quand cette consolation manque à l'historien, il lui reste toujours à accomplir une tâche de fidélité et d'exactitude[1].

Dans son *Église et l'Empire romain au quatrième siècle*, il a eu la joie de montrer la Providence amenant, par des voies à la fois surnaturelles et naturelles, le magnifique triomphe de la religion chrétienne. Dans son étude diplomatique du règne de Louis XV, il semble plutôt avoir écrit l'histoire pour l'histoire, c'est-à-dire pour la vérité seule, sans aucune idée préconçue ou transcendante, sans aucune tendance quelconque d'apologie.

Mais toujours et partout il l'a écrite en *homme d'État*. Il appartient à la catégorie des historiens qui, soit avant soit après leur œuvre de publiciste, ont manié en maîtres du jour le maroquin ministériel et géré les affaires du pays. Il tient de la race des Thiers, des Villemain, des Guizot; mais son tempérament, aristocratique comme son origine, ne permet pas de pousser plus loin le rapprochement. Thiers sent le journaliste; Villemain, le normalien; Guizot, le professeur. Le duc de Broglie, sans rester étranger à la métaphysique, ainsi que le prouvent ses premiers essais, est vraiment un duc et pair historien. Est-ce du comte de Broglie, le représentant secret de Louis XV, est-ce de lui-même qu'il parle, lorsqu'il se demande « si, chez une âme généreuse et ambitieuse comme la sienne, la politique n'a pas des attraits qui compensent toutes ses amertumes[2] ? » Sans doute autant de l'un que de l'autre. Il aime la chose publique, il aime les affaires

1. *Questions de religion et d'histoire*, p. 7.
2. *Le Secret du roi*, t. I, p. 228.

d'État, il se croit apte à les comprendre, à les conduire, à les bien narrer. Peut-être, jusque dans ce dernier sentiment s'exagéra-t-il pourtant, au moins une fois, son mérite. Engagé, ces dernières années, dans une controverse avec le R. P. Van Ortroy, à propos de son *Saint Ambroise*, il en appela à son expérience d'ancien gouvernant, pour prouver son intuition supérieure dans une question de détail où l'érudition s'attaquait à la légende. Ce jour-là, il trancha le nœud gordien, à la manière d'Alexandre [1].

Du grand seigneur encore il a je ne sais quelle grâce négligée, ou plutôt une affectation d'abandon, inconsciente et instinctive, qui ne lui permet pas, à ses propres yeux, de prendre trop au sérieux son travail d'écrivain et de chercheur. Il se donne plus d'une fois l'air d'écrire pour se distraire, comme le maréchal de Broglie, son vertueux aïeul, disgrâcié par Louis XV, s'amusait, exilé dans ses terres, à chasser le matin, et le soir, à dessiner les hêtres de ses allées. Invitant les châtelains à dépouiller à son propre exemple leurs archives de famille, pour le plus grand bien de l'histoire de France, le duc de Broglie ajoute, le plus naturellement du monde, « qu'ils y trouveront un emploi utile de leurs *loisirs* et un *passe-temps* instructif [2] ». Que nous voici loin du ton hautain de ceux qui prétendent renouveler la face du monde par leurs écrits, s'évertuent à tout remettre en discussion à propos d'un document et font d'une trouvaille le pivot des jugements de leurs contemporains, voire de la postérité, estimant qu'avant eux personne n'a rien lu, rien vu, rien su !

Ce n'est point le noble et bon Albert de Broglie qui se fût jamais donné ces airs de lourd pédantisme. Chaque fois, au contraire, qu'il a l'occasion de prendre à partie une erreur historique, il ne manque guère d'ajouter qu'il n'est point dupe des résultats. Il n'ignore pas que l'inexactitude est la souveraine de l'histoire courante, comme l'opinion est la reine du monde ; mais cela lui semble si indifférent ! Il s'a-

1. Voir Brucker et Lapôtre, *Études*, 5 août 1900, et « Duc de Broglie », *Correspondant*, 25 août 1900, *les Pères Bollandistes et la pénitence de Théodore*, p. 651.

2. *Le Secret du roi*, t. I, p. VIII.

dresse aux gens d'esprit, à l'élite de ceux qui lisent en France et en Europe; il laisse les autres. Les préjugés nationaux sont, il ne l'ignore point, aussi durables que la vie des peuples, aussi indéracinables que les légendes. Il lui reste de s'en moquer et de passer outre. Docteurs allemands, attelés aux vastes recueils diplomatiques, vulgarisateurs français condensant la pâte légère des petits manuels scolaires, démocrates du journal ou de la revue déclamant contre les abus de l'ancien régime sur la foi d'un Michelet, il les regarde tous empêtrés dans leurs ornières, et il passe. D'ordinaire, il les relègue en note et les congédie en trois lignes[1].

Il ne rit même pas de leurs sottises, il en sourit finement, de ce sourire à peine esquissé qu'il accompagnait d'un si joli dodinement de sa belle tête pensive, — son haussement d'épaules à lui.

S'il se raille avec cette sereine et indulgente pitié de ceux qui gisent au plus bas, pauvres serfs attachés à la glèbe des erreurs régnantes, il ne craint pas de s'attaquer à ceux qui trônent au plus haut; il ne se gêne pas pour croiser la plume, sur le terrain de la vraie histoire, avec S. M. Frédéric II en personne, traitant le royal écrivain de menteur systématique et d'historien félon. Vis-à-vis de ce Prussien de génie, le duc de Broglie a essayé de nous donner une revanche des salamalecs de Voltaire; il a regardé en face, pour lui arracher son masque, et non aux pieds pour les lui baiser, le visage du solitaire de Remusberg; il ne s'est laissé tromper ni par ses petits vers, ni par ses billets cyniques, ni par l'Histoire de son temps, ce panégyrique et ce plaidoyer.

Mais, je le répète, en présence d'une platitude de Voltaire ou d'une indignité de Frédéric, le duc de Broglie est toujours moins porté à la colère qu'au dédain, moins à la répulsion violente qu'au dégoût, presque à la moue. Et, avant même de se laisser aller à ces sentiments, désobligeants quoique atténués, il cherche à démontrer par le raisonnement que les personnages censurés par lui eussent mieux fait d'agir autrement; il va jusqu'à leur expliquer le pourquoi.

Une pareille méthode, très svelte, très dégagée, très capti-

1. Voir son exécution sommaire de Michelet, *Alliance autrichienne*, p. 207, note 1.

vante pour le lecteur qu'elle berce sans le secouer, manque malheureusement de nerf et de ressort. Le mouvement fait défaut à la pensée et au style de l'écrivain, comme l'action manquait, dit-on, à sa politique. Le duc de Broglie était un intellectuel dans le sens complet du mot. Promptitude à percevoir, habileté à raisonner, aisance à s'exprimer, il était supérieurement doué de ces dons de l'esprit. Mais parfois on voudrait sentir la plume tenue par des doigts moins déliés et un poignet plus fort. Sa prose n'est point musclée. Ses haines seules sont vigoureuses, haine de Frédéric, haine de la Pompadour et des autres maîtresses royales avec leurs boudoirs politiques, haine de Choiseul et de son cercle de philosophes préparant, par leurs attaques contre la religion et le pouvoir, la ruine de la monarchie très chrétienne. Pourquoi donc a-t-il fini par plaider les circonstances atténuantes en faveur de Voltaire[1] ?

IV

Ce n'est pas assez de demander à un architecte sur quel plan il construit son édifice et quel est son idéal; il est prudent de s'informer aussi de la qualité de ses matériaux. Spontanément le duc de Broglie a prévenu lui-même le lecteur en maint endroit sur la question de ses sources. Des lettres, encore des lettres, toujours des lettres. Dépêches diplomatiques ou correspondances privées, voilà où il puise de préférence. Personne plus que lui n'a élevé la lettre sous toutes ses formes à la hauteur d'un document historique. Cette passion, car c'en était bien une, pour les sources épistolaires, il l'a exprimée, chantée presque, dans le début dithyrambique de son *Frédéric et Marie-Thérèse*. C'est pour lui que Droysen en avait semé son *Histoire de la politique prussienne*, et d'Arneth son *Histoire de Marie-Thérèse*, pour lui que le

1. *Voltaire avant et pendant la guerre de Sept ans.* Dans ce volume, épilogue et même un peu hors-d'œuvre de la longue série de la succession d'Autriche, le duc de Broglie regrette que Louis XV ait finalement renoncé à confier aucune mission diplomatique à Voltaire. L'autorité du philosophe retiré à Ferney s'accrut en effet avec son indépendance. Mais cette conséquence regrettable ne doit pas, à notre avis, être reprochée au roi. D'ailleurs Voltaire s'étant fait *rouler* deux fois par Frédéric, il était assez naturel que le gouvernement se privât de ses services.

gouvernement de Berlin venait de faire paraître la *Correspondance politique de Frédéric-le-Grand*, pour lui que ses aïeux avaient rempli de lettres missives les chartriers de Broglie.

Dès qu'on a goûté une fois des correspondances, on ne croit plus, on ne se fie plus qu'à cela en fait de témoignage historique. Tout autre paraît artificiel et suspect ; mais en revanche, pourvu qu'il soit original ou authentique, le moindre billet a son prix. Si le correspondant est un personnage inconnu, il y a véritable intérêt à apprendre de lui ce que pensaient des événements que nous apercevons dans le lointain ceux qui les ont vus se dérouler devant eux, ceux qui les touchaient pour ainsi dire du doigt, et ce commun des hommes qui fait à chaque instant l'opinion publique. Si les détails racontés sont eux-mêmes insignifiants, il est rare qu'ils ne mettent pas au moins sur la voie de quelque trait de mœurs qui fait assister au train journalier de la vie de nos pères. Mais si vous avez le bonheur de tomber sur les autographes d'un homme célèbre, c'est alors que le papier lui-même semble s'animer sous vos yeux. Le caractère de l'écriture vous révèle celui de l'écrivain et vous permet de suivre les accidents de son humeur : si les traits de sa plume s'altèrent ou se précipitent, vous croyez voir sa main qui tremble d'émotion ou frémit de colère : une rature, sous laquelle s'aperçoit encore une phrase mal effacéee, donne le secret d'une pensée cachée ou d'un sentiment contenu. Une indication reste-t-elle imparfaite ou obscure, avec quel empressement on s'efforce de la compléter et de l'éclairer et quel triomphe d'y parvenir ! Avec quelle rapidité les heures s'écoulent dans cette poursuite ! Le plaisir de la chasse, pour un amateur passionné, n'est rien, j'en suis sûr, auprès de celui-là, ceux qui ne le connaissent pas ignorent une des plus vives jouissances de l'ordre intellectuel [1].

Jamais paléographe, jamais déchiffreur des notes tironiennes de Gerbert, jamais éditeur des *Pensées de Pascal* ou des *Sermons de Bosssuet*, jamais graphologue n'a célébré avec une pareille conviction le mérite des autographes.

Mais cette conviction, chez le duc de Broglie, ne restait pas à l'état spéculatif. Saint-Simon, par exemple, avec sa verve *endiablée*, c'est le cas de le dire, a traité tout au long le maréchal de Noailles de Satan incarné, « autant qu'un homme peut approcher des qualités d'un esprit de premier ordre et du chef de tous les anges précipités du ciel... On ne saurait avoir plus d'esprit, et de toute sorte d'esprit... »

Or, déjà Camille Rousset avait exhumé et publié la corres-

1. *Frédéric II et Marie-Therèse*, t. I, p. 3.

pondance de Noailles laquelle ne révélait ni tant d'esprit ni tant de scélératesse. Mais le duc de Broglie ne demeure pleinement satisfait que lorsqu'il a contemplé les autographes du maréchal de Noailles et aussi ceux du maréchal de Belle-Isle. Alors il est persuadé, n'en déplaise à Saint-Simon peignant avec la fougue d'un Michel-Ange sa fresque infernale, que le grand homme en formation et le demi-génie c'est Belle-Isle.

Il n'y a pas jusqu'au style *et même à l'écriture* des deux maréchaux qui ne révèle cette dissemblance : ici ce sont des dépêches bien régulières, tracées d'une main posée, sans un trait vif ni une expression saillante; là, la furie et les saccades d'une plume qui a peine à suivre l'impétuosité de la pensée [1].

Tant pis pour les maîtres à écrire et les professeurs de calligraphie. Leurs bons élèves n'arriveront jamais à rien dans le monde !

Après son récit épique de la bataille de Fontenoy auquel nous viendrons bientôt, croirait-on que le duc de Broglie s'arrête brusquement et se met à dépouiller le courrier qu'on expédie. Il éprouve le besoin de nous analyser « la suite des messages envoyés à cette heure même et dans celles qui suivirent par les héros de la journée, et dont chacun avec la même impression, garde le trait particulier du caractère de l'écrivain ». Nous lisons avec lui le billet du roi, la lettre du dauphin, celles du maréchal de Saxe au chevalier Folard et du marquis d'Argenson à Voltaire, la réponse de Voltaire, la réplique de d'Argenson, la lettre de Lowendahl à sa chère Isabelska, enfin « quelques lignes tracées d'une main enfantine, dit-il, et qui m'ont, je le confesse, touché plus que tout le reste ». Et de ces trois lignes d'un page inconnu il arrive à tirer un magnifique effet[2].

L'homme privé ne pensait pas autrement que l'historien. Quand le duc de Broglie a voulu rendre public l'hommage de sa piété filiale envers la femme, protestante, mais profondément religieuse, à qui il devait en partie sa foi de catholique, il fit paraître les Lettres de sa mère[3].

1. *Frédéric II et Louis XV*, t. I, p. 182.
2. *Marie-Thérèse impératrice*, t. I, p. 433.
3. *Lettres de la duchesse de Broglie* (*1814-1838*), publiées par son fils le

Le plus étrange est que, s'examinant à fond sur la valeur et la portée de ces matériaux historiques si bien maniés par sa main d'écrivain, de psychologue et d'expert, il avoue que si leur mise en œuvre est pour lui chose non *attachante*, mais *passionnante*, en définitive elle n'est pas aussi riche en résultats nouveaux qu'on l'imagine dans la fièvre de l'exploration et l'enthousiasme de la découverte. Parlant en historien, non plus en curieux et en chercheur, il confesse qu'on aboutit à plus d'une déception et qu'en somme, ce n'est pas le fond des événements qui se transforme mais leur surface.

Il a toutefois gagné, plus qu'il ne le dit avec trop de modestie, à ce contact avec les lettres et les lettres autographes, Il est arrivé à la connaissance de la *personne* dans la plupart des agents diplomatiques interrogés par lui. Il a pénétré leur caractère intime, surpris ou déviné leurs intentions et leurs arrière-pensées, conjecturé ce qui pouvait arriver au lieu de ce qui s'est produit; il a sondé des projets souvent plus intéressants que les faits; il nous a initiés aux tendances morales et intellectuelles de toute une époque, de toute une société.

V

Maintenant que nous connaissons l'ouvrier, sa méthode et ses sources, il est temps et plus que temps de regarder sa dernière œuvre, celle qui fut le sceau de sa renommée.

Frédéric II et Marie-Thérèse (1884) est l'histoire de la longue tragédie qui mit parfois aux prises et toujours face à face durant quarante années de règne, deux des plus grands souverains que l'Europe moderne ait connus. La première phase de leurs rapports fut un duel acharné. L'intérêt en est plus palpitant que dans maint chapitre de roman, à raison de la force et de l'habileté des lutteurs, génie contre génie. Et puis par delà leurs figures, si grandes soient-elles sur les champs de bataille de l'invasion brutale ou de la résistance à outrance, se dresse l'image plus grandiose encore des pays

duc de Broglie. Paris, 1896. Voir, sur cette correspondance, l'article signé : A. Bouillon, *Partie bibliographique* des *Études*, 1896, p. 215. Voir aussi H. Bremond, *la Vocation de l'abbé de Broglie*, dans les *Études* du 5 juin 1901, p. 610.

qu'elles représentent et des nations qu'elles incarnent. « Cette aurore du grand règne de Frédéric, c'est la naissance de la puissance même qui atteint aujourd'hui sous nos yeux et à nos dépens son plein et colossal développement. Quel Français n'éprouverait une curiosité douloureuse à la regarder dans son berceau ? Et ces premières épreuves de Marie-Thérèse, qu'est-ce autre chose que l'ouverture du grand drame dont nous avons vu le dénouement à Sadowa et l'épilogue à Sedan[1] ? » Cette lumière projetée par le présent sur le passé donne aux événements un intérêt d'une immense portée. Nous assistons à la genèse lointaine et confuse de choses qui ont grandi avec le temps ou sont tombées sous ses coups. Ce sont deux siècles d'histoire que nous voyons se dérouler et évoluer dans leur germe.

Frédéric-le-Grand n'a pas été flatté par le duc de Broglie. Sans lui rien enlever de ses mérites, comme général, comme diplomate et comme souverain, il met à nu avec une impitoyable cruauté les tristes côtés de son caractère moral. Depuis son équipée à Strasbourg qu'il visite *incognito* pour voir chez eux ces Français qu'il jalouse et qu'il exècre, jusqu'à sa défection déloyale au traité de Breslau (1742) pour ne pas rendre la France « arbitre de l'univers[2] »; partout, le fondateur des traditions nationales prussiennes apparaît comme un trafiquant sans parole, un homme à double face et à double jeu, toujours prêt à trahir ses amis comme à se rapprocher de ses ennemis suivant l'intérêt du jour, indifférent à tous les moyens, au mensonge, à la violence, à l'hypocrisie, à la flatterie, à toutes les formes de la simulation et de la fourberie, s'inquiétant seulement de savoir s'ils sont présentement efficaces ou non. Réfutant Machiavel par écrit et le mettant en pratique par ses actes, entamant des négociations partout et ne concluant nulle part afin de se ranger au dernier enchérisseur, méprisant Voltaire et les philosophes auxquels il ne confie jamais aucun de ses secrets, mais exploitant leur vanité servile pour faire chanter sa gloire, Frédéric est le type le plus accompli de l'ambitieux sans scrupule et du sceptique sans principes. Sa foi et son culte ne vont qu'à la force. Son but unique est l'établissement de la suprématie

1. *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 13. — 2. *Ibid.*, t. II, p. 254.

prussienne en Europe par le double abaissement de la France et de l'Autriche. L'exaltation du protestantisme et l'écrasement du catholicisme ne sont à ses yeux que des moyens; religions, philosophie, humanité, ne sont que des mots.

Mais je laisse la parole au duc de Broglie, dans cette page superbe où il montre que l'heure était venue pour la Prusse jeune et forte de se détacher de son antique alliée la France, usée et affaiblie. Il suffisait pour cela d'un souverain de génie, ni catholique, ni protestant fanatique.

A la vérité, un tel prince, pour jouer utilement un tel rôle, devait satisfaire à des conditions assez difficiles à concilier. Il fallait d'abord qu'il fût puissant et sût être victorieux, car la force seule peut corriger les habitudes d'une longue faiblesse... Supposez de plus, qu'au génie politique et militaire cet homme privilégié joignît le don d'écrire et de penser à l'égal des plus grands maîtres de la philosophie et des lettres; supposez qu'en particulier il excellât dans l'art terrible de manier la satire et se plût à en faire usage pour retourner ce fer empoisonné dans les chairs et dans le cœur de ceux-là mêmes qui s'en étaient longtemps servis contre sa patrie; supposez que, tour à tour allié et heureux ennemi de la France, il fît pendant un demi-siècle, de nos rois, de nos ministres, de nos généraux, de nos diplomates, le point de mire de ses épigrammes cyniques et sanglantes, répétées par tous les échos de l'Europe; enfin complétez cette supposition par la plus invraisemblable de toutes : imaginez que dans cette campagne entreprise contre l'honneur de la France, il eût la bonne fortune de trouver pour alliée qui, grand Dieu! la France elle-même! tous ses lettrés, tous les philosophes de France accourus aux pieds de son trône pour ramper à ses pieds et vivre à sa solde... Pour l'expiation de nos fautes, et au grand péril de la liberté future de l'Europe, cet homme avait vu le jour et se préparait déjà à sa fortune. C'était Frédéric [1].

Il semble qu'un pareil portrait ne puisse avoir son pendant digne de lui. Et pourtant, sous le pinceau du duc de Broglie, la figure de Marie-Thérèse, bien que de contours moins accusés et de coloris moins vif, ne s'efface point au regard; seulement c'est le pastel délicat, souriant dans sa grâce légère aux rudes linéaments et à l'expression vigoureuse de la fresque. La fille de Charles VI, avec sa douce physionomie, ses yeux bleus, d'un azur sombre, sa longue et blonde chevelure, sa voix mélodieuse de cantatrice et son air calme

1. *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 272.

d'impératrice trahissait dès avant la mort de son père et avant la moindre ingérence dans les affaires de l'État, la femme supérieure et la souveraine accomplie. Passionnée pour son fiancé et ambitieuse pour son mari, elle aime le duc François de Lorraine dont elle fera l'empereur François Ier sans cesser un seul jour de gouverner par elle-même. Quand Frédéric, à qui le père de Marie-Thérèse avait sauvé la vie, témoigne sa gratitude envers la fille de Charles VI par l'invasion de la Silésie sans déclaration de guerre, la princesse n'a ni un sou, ni un soldat. Mais, par son énergie d'héroïne, elle réveille et ranime les vieux conseillers décrépits de l'Autriche, improvise des armées, soulève la Hongrie, négocie des alliances. Elle est la femme forte sur le trône, en même temps que la pieuse chrétienne et la mère de famille modèle.

Le trait qui, sous la plume du duc de Broglie, fait l'originalité de cette magnifique existence est « l'union de toutes les vertus domestiques dans leur expression la plus simple, on dirait presque un peu bourgeoise, avec l'élévation toujours royale des pensées et des actes[1] ».

Une grande scène devait particulièrement tenter l'historien dans cette période d'une reine malheureuse, c'est Marie-Thérèse à la diète de Hongrie. Ce fut plus qu'une scène; car les faits condensés par Voltaire, par un artifice théâtral, en une seule journée, s'espacèrent en réalité sur une durée de trois mois. Le duc de Broglie, plus fidèle à la réalité, a su raconter à loisir ces débats de l'Assemblée hongroise d'abord hostile, puis enthousiaste, les fêtes du couronnement, le vote de la levée en masse et le serment de corégence. Si le prétendu *Moriamur pro rege nostro Maria Theresa* a disparu[2], on y entend vibrer le *Vitam et sanguinem consecramus;* on y voit la princesse revêtue du manteau de Saint-Étienne, ayant peine à étreindre de sa main délicate la lourde épée que nous avons admirée, il y a un an, au merveilleux pavillon hongrois de l'Exposition, puis recevoir sur ce front le diadème royal surnommé par le peuple la *couronne angélique*. Au sortir de la cathédrale, montée sur un cheval de

1. *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 30.
2. Voir l'*Univers* du 24 septembre 1897.

parade qu'elle enlève au galop, elle gagne le sommet d'un monticule dominant la plaine.

Là elle tira l'épée du fourreau et la dirigea successivement sur les quatre points cardinaux de l'horizon. C'est ainsi que les maîtres de la Hongrie faisaient connaître à leurs peuples leur résolution de les défendre contre tout ennemi, de quelque côté que vînt le péril. Dans l'extrémité des malheurs qui menaçaient, le vieux symbole prenait un sens touchant qui fut vivement saisi par l'assistance. Des milliers de voix enthousiastes ébranlèrent les échos de ce cri : « Vive Marie-Thérèse! Vive notre roi! » Et toutes les épées tirées à la fois firent resplendir l'air de mille feux[1].

Tout ce séjour de Marie-Thérèse à Presbourg a été décrit par l'auteur avec un luxe de couleur locale à laquelle son style plutôt d'un *penseur* que d'un *peintre* avait encore peu habitué le lecteur.

La série suivante ne pouvait plus, par la force même des choses, présenter la même nouveauté ni le même éclat. Les deux volumes intitulés *Frédéric II et Louis XV* (*1742-1744*) n'offrent que le prolongement un peu monotone des précédents, — le second acte souvent morne de la tragédie; — ils font surtout désirer la suite. Ce n'est point qu'on n'y trouve plus d'une page brillamment écrite et plus d'un tableau de maître. La réfutation des énormités de Saint-Simon sur le maréchal de Noailles, les derniers moments de Fleury (qui ne cesse pas d'être, je ne sais pourquoi, la bête noire du duc de Broglie), le réveil de Louis XV inaugurant son gouvernement personnel et converti à Metz par la maladie, offrent des passages composés avec soin. Voici le portrait du maréchal de Richelieu, qui a l'avantage d'être le type d'une époque, du don Juan d'autrefois, libertin, brave et incapable, prôné par les philosophes et menant la France à 89.

Richelieu a pu demeurer le plus vicieux et demeurer le plus impertinent des grands seigneurs, sans perdre une popularité de faux-brillant qui est arrivée jusqu'à nous. Ce type achevé de tous les travers et de toutes les insolences qui ont perdu l'aristocratie de l'ancien régime, cet académicien par droit de naissance qui ne sut jamais l'orthographe; ce héros, ce vétéran de débauche qui, en cheveux blancs, se faisait

1. *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. II, p. 43.

encore gloire de troubler la paix des humbles ménages; ce guerrier dont la bravoure même a toujours un air de parade et dont les exploits conservent jusque sur le champ de bataille je ne sais quelle tournure d'opéra-comique; ce conquérant qui a déshonoré la victoire par l'ostentation du pillage; c'est lui, c'est vraiment lui qui figure parmi les correspondants préférés de Voltaire... Il demeure le modèle de cette noblesse étourdie qui a couru elle-même au-devant de son sort en favorisant toutes les doctrines qui préparaient sa ruine pendant qu'elle étalait tous les désordres qui pouvaient la justifier. Ce sont eux, ce sont ces petits-maîtres revêtus d'un vernis de littérature et de philosophie, qui ont semé des fleurs jusqu'aux bords mêmes du gouffre où l'antique monarchie allait s'engloutir et donné aux premiers actes de la plus sombre tragédie qui fut jamais toute la gaieté d'un divertissement de théâtre[1].

Peut-être le moindre intérêt de cette série tient-il au plan en quelque sorte mathématique que semble s'être imposé l'historien. Que les années soient des années grasses ou des années maigres, chacune lui fournit invariablement son volume, et ces volumes, parus d'abord en articles dans la *Revue des Deux Mondes*, sont publiés ensuite deux par deux. Nous avons ainsi : *Frédéric II et Marie-Thérèse* (*1740-1742*); — *Frédéric II et Louis XV* (*1742-1744*); — *Marie-Thérèse impératrice* (*1744-1746*). Cela sent le travail à l'heure ou à l'année. L'histoire semble revenir au vieux système des Annales. Combien cependant ces récits très vivants sont différents de cette vieille méthode à jamais ensevelie ! C'est ce que le dernier des ouvrages cités prouverait à lui seul.

Le récit de la victoire de Fontenoy, qui termine le premier volume, est un des plus purs chefs-d'œuvre de notre littérature historique. Quand il parut, on s'empressa de le comparer à une description analogue encore toute récente et signée d'un prince de la maison de France, au tableau de Rocroy par le duc d'Aumale. Ils méritent, en effet, de se faire pendant et dépassent comme *virtuosité* toutes les productions de nos écrivains militaires. On les a depuis tirés à part et à grand luxe.

Si l'historien des Condé a pour lui la peinture en raccourci déjà tracée par la plume d'aigle de Bossuet, et la compétence personnelle, fruit d'un glorieux passé, le duc de Broglie pos-

1. *Frédéric II et Louis XV*, t. II, p. 197.

sède cette universalité d'esprit et de talent qui donne à un auteur des « clartés de tout », et cette flexibilité de pinceau qui se plie aux exigences les plus diverses d'une large fresque à brosser. Ce qu'Horace Vernet a fait pour la « légende de Fontenoy » des galeries de Versailles, évoquant dans un groupe symbolique l'ardeur des troupes et la joie frémissante des gentilshommes, il l'a tenté par d'autres moyens et n'a pas moins réussi. La science de la tactique, l'exposition didactique des manœuvres et des mouvements n'ont d'égal que l'art de faire revivre les scènes chevaleresques interrompant les passes d'armes de cette sanglante parade. Si l'on est forcé d'en rabattre sur la fausse intention de courtoisie attribuée au *Tirez les premiers, messieurs les Anglais*, que de propos superbes et charmants ne recueille-t-on point sur les lèvres de Louis XV, de Maurice de Saxe, de Grammont?

Le lecteur est encore étourdi de la vision du corps d'armée anglais perçant notre centre, des charges de cavalerie se précipitant sur cette masse, comme plus tard les soldats de Ney à Waterloo, de l'élan final des réserves ébranlant enfin et repoussant les impassibles fantassins de Cumberland, qu'exalté par sa propre éloquence le duc de Broglie brise avec le ton de l'histoire et s'échappe en une envolée lyrique. Tout le monde a lu cette page trop souvent citée pour reparaître ici : « Oui, un beau jour ; mais le dernier de l'ancienne France! Elle était là, tout entière, encore pleine de vie et resplendissante de tous les joyaux de sa couronne[1]... » Et l'hymne de la victoire continue ainsi vibrant comme une sonnerie, rapide et entraînant comme une charge ; l'accent, toujours plus éclatant, s'élève avec des notes joyeuses pour chanter les gloires du passé et l'espoir de l'avenir. Tout à coup, il retombe avec un sanglot et se perd brusquement dans un étouffement :

> Laissez passer un demi-siècle! Où sera-t-elle cette royauté, vivante incarnation de la patrie? Où seront-ils ceux qui font cortège autour d'elle et la couvrent de leur corps?...

Mais le mouvement était trop lancé pour ne pas être repris. Dans un nouveau *crescendo*, la gamme remonte avec l'appa-

1. *Marie-Thérèse impératrice*, t. I, p. 446.

rition tumultueuse des armées napoléoniennes, « traversant au pas de charge toutes les capitales de l'Europe », jusqu'à ce que, pour la seconde fois, les ailes de l'historien-poète soient brisées, et que douloureusement sa pensée retombe, cri de peuple blessé et gémissement de la France mutilée, sur nos malheurs présents et nos inquiétudes de l'avenir.

C'est aussi émouvant, mais plus vrai et plus juste que les tirades déclamatoires d'un Michelet.

Avec un plaisir différent, mais non moins sensible, on lira à la fin du même ouvrage les considérations de politique, après coup, et de sagesse rétrospective ébauchées déjà dans *Frédéric II et Marie-Thérèse*, sur le rôle qui eût convenu à la France en ces longs et stériles conflits. Au lieu de s'épuiser en Allemagne pour le roi de Prusse, que ne se rapprochait-elle de l'Autriche en obtenant une compensation sur notre frontière du Nord ?

Il y a une autre idée familière au duc de Broglie. Cette idée il l'a développée avec insistance à travers tous ses ouvrages, notamment dans le suivant, *Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson*, qui nous conduit, à travers le panégyrique du héros et la condamnation du ministre, de Fontenoy à Bergop-Zoom (1745-1747); puis, dans le dernier, qui est le couronnement des neuf volumes de la guerre de la succession d'Autriche. Là, il nous explique, sans perdre un fil de la trame, l'élaboration de la *Paix d'Aix-la-Chapelle*. Cette idée presque obsédante, c'est l'opportunité, à partir de 1740, la nécessité même de l'alliance de la France avec l'Autriche.

Après avoir constitué pour sa démonstration un système d'ouvrages que j'appellerais volontiers des ouvrages d'approche, il est arrivé au fait et a écrit *l'Alliance autrichienne*, tout un volume consacré à l'entente de Louis XV et de Marie-Thérèse, du roi de France et de l'impératrice-reine, en 1756.

De ce fait, alors si inattendu et depuis si discuté, il est parvenu à établir clairement les causes qui ne furent, de la part de Louis XV, ni une blessure d'amour-propre faite à la Pompadour par les sarcasmes de Frédéric, ni davantage un « acte de dévotion superstitieuse[1] », c'est-à-dire une inten-

1. *La Paix d'Aix-la-Chapelle*, p. 297.

tion de réparer le scandale de sa conduite par l'alliance avec une puissance catholique. Ces calomnies furent répandues par Frédéric, et sottement accueillies par les philosophes. En quoi d'ailleurs eût-on pu voir de la « superstition » dans une politique aussi intelligente que chrétienne? Ce n'eût pas été non plus une « dévotion » si mal entendue chez le roi de racheter les torts de sa vie privée par les vertus de sa vie publique.

Je suis, je crois, le premier qui ait osé, et encore avec quelque timidité, émettre le soupçon que le jugement (des philosophes) était peut-être précipité, et tirer même des maigres documents que nous possédions alors des conclusions un peu différentes du sentiment général [1].

Cette fière et victorieuse déclaration ouvre le volume de *l'Alliance autrichienne* (1897), paru vingt ans après *le Secret du roi.*

L'historien y revenait, à la lumière de publications nouvelles venues corroborer sa thèse ancienne, sur son idée favorite. Les causes de la guerre de Sept ans furent de hautes raisons politiques, dont les avances de Marie-Thérèse à Mme de Pompadour ne représentent que le très petit côté. Les accroissements menaçants de la Prusse obligeaient la France, si elle voulait maintenir sa prépondérance en Europe, à se tourner vers son ancienne ennemie, la maison d'Autriche. Mais sur les personnages qui opérèrent ce rapprochement, sur les circonstances dans lesquelles il fut *amorcé*, sur Bernis et sur la célèbre entrevue de Babiole, *l'Alliance autrichienne* dépasse de beaucoup, comme précision et sûreté d'information, *le Secret du roi.* Le duc de Broglie a donné ici un mémorable exemple de sa loyauté parfaite et de sa sincère impartialité. Il n'a pas craint de mettre à jour, dans sa vieillesse, le chef-d'œuvre incontesté de sa maturité. Il a reconnu bonnement que le fameux Secret diplomatique de Louis XV était non pas précisément un secret de polichinelle, mais un secret trahi et révélé à Kaunitz. Le ministre autrichien avait connu, par quelle voie on l'ignore encore, tout le mystère de la pensée royale [2], tous les agissements de ses dépositaires confidentiels.

1. *L'Alliance autrichienne*, p. 5. — 2. *Ibid.*, p., 182, *sqq.*

Même revirement chez le duc de Broglie dans son jugement sur Bernis. Qu'on relise d'abord dans *le Secret du Roi* le portrait satirique où l'historien, pour amoindrir encore le médiocre cardinal, avait imaginé de le mettre en parallèle avec Richelieu. « Contraste étrange, et que la destinée, plus hardie dans ses effets comiques que ne l'oserait être un romancier, avait pris soin de compléter, en les revêtant de la même soutane et en les coiffant du même chapeau[1]. » Qu'on lise ensuite le portrait bienveillant, sinon flatteur, que le même écrivain trace dans *l'Alliance autrichienne* de « l'abbé comte Pierre de Bernis ». Là c'était uniquement la protection de Mme de Pompadour qui conduisait ce prêtre peu scrupuleux au pouvoir. Ici, c'est l'Académie et les gens de lettres qui le mènent au ministère. Et le duc de Broglie d'ajouter, en académicien qu'il fut lui-même longtemps avant de tenir le portefeuille des Affaires étrangères : « Ce n'est pas notre génération, après avoir vu ce genre d'ascension si souvent et si glorieusement opéré, qui pourrait reprocher, pas plus au protégé qu'à la protectrice, de l'avoir inauguré[2]. »

VI

Ce soin même et cette jalouse préoccupation de fidélité avec lesquels l'écrivain est revenu, après un si long intervalle, sur son œuvre favorite, montre qu'il avait conscience de sa valeur hors pair, et il ne se trompait pas. Le style y est plus vif et plus serré que dans les ouvrages suivants. Souvent une incidente, une parenthèse, un mot jeté en passant, une allusion discrète, y éclaire tout un coin du tableau et vaut un portrait en pied. N'y a-t-il pas un caractère de La Bruyère en miniature dans cette simple phrase sur Poniatowski : « Il excellait dans le triple talent du courtisan français : séduire les femmes, se tirer avec éclat d'une affaire d'honneur et accumuler les dettes sans les payer[3]. » Combien d'autres on en pourrait citer à côté des pages magistrales sur la décadence de l'héroïque et malheureuse Pologne !

1. *Secret du roi*, t. I, p. 265.
2. *L'Alliance autrichienne*, p. 204.
3. *Secret du roi*, t. I, p. 272.

La Pologne, encore à demi-française, d'Auguste de Saxe et de Mokranowski, c'est elle qui occupe ici le premier plan, avec sa constitution anarchique, ses diètes, ses ligues, son *liberum veto* et ses starovies. A ses portes, deux sombres gardes veillent en armes sur son agonie : Frédéric et Cathetherine. Pour arracher la mourante à ces deux génies de proie, l'impuissant Louis XV avait organisé une agence diplomatique secrète, et le comte de Broglie en fut l'âme. C'est le « Secret du roi ».

Un des charmes de ce beau livre d'histoire, c'est qu'il est aussi un « livre de raison ». Le duc y a raconté sobrement les services rendus par chaque génération de sa famille à la France, depuis le premier comte de Broglie, Piémontais venu à la cour dans les carrosses de Mazarin, jusqu'aux émigrés de Quiberon. De cette chaîne de pur métal où pas un anneau qui ne brille, le duc de Broglie restera le principal ornement, le clou d'or auquel elle demeurera suspendue dans l'histoire. C'est le sentiment de celui qui fut son successeur à l'Académie. M. le marquis de Vogüé a déjà esquissé le portrait du grand écrivain dans une courte notice[1]; puisse-t-il l'achever bientôt par une étude définitive, digne de lui et digne de son devancier.

HENRI CHÉROT.

1. *Le Duc de Broglie*, par le marquis de Vogüé, dans le *Correspondant* du 25 janvier 1901.

LE DOCTEUR PHOBOS

PREMIÈRE PARTIE

« Faux... Quoi ?

— Phobos. Le docteur Jérôme Phobos, sénateur, ancien ministre, cheval...

— Mais, papa..., et ton incognito ?

— Au premier, l'appartement 2 », glapit la propriétaire, aux titres du nouvel arrivant, et souriant au sénateur ancien ministre, elle pria un garçon de mener l'*Excelentísimo Señor*,

Excelentisimo señor ! Ces mots caressants flattèrent Phobos, et, dans l'escalier : « Mon incognito ! marmottait-il, sans doute ! mais, avant tout, chère enfant, obtenons des chambres. Vois comme un titre les ouvre ! »

Madeleine laissa le docteur s'expliquer avec le garçon. Elle revint chercher sa mère qui tardait à monter.

Madame Phobos avait aussi reçu de l'*Excellence*, mais avec sang-froid. Quarante-six ans, gracieuse dans sa toilette sombre, l'air très jeune malgré ses cheveux blonds argentés aux tempes, Thérèse Phobos portait, sur ses traits distingués, un voile de lassitude et d'ennui.

Sa fille, frêle et grande pour ses douze ans, ressemblait au docteur : brune, pâle, le regard intelligent et timide. — Une vieille servante l'accompagnait, petite, sèche, au nez d'aigle, aux grands yeux noirs pleins de flamme, le foulard des Landaises au chignon.

Par dignité sénatoriale, Phobos endossa un *smoking*, et, solennel, il pénétra dans la salle à manger de *la fonda del Oriente*.

De belle taille, les cheveux drus et déjà blancs en brosse, la moustache fine et noire, le docteur Phobos, malgré sa belle prestance, gardait un air contraint qui accusait la peur, et une manière de hausser les épaules, en jetant les yeux au ciel, qui annonçait l'irrésolution et la défaite.

Il avait d'humbles origines. Son père, veuf de bonne heure, était portier de l'évêché d'Aram. Grâce à l'évêque, les enfants avaient été élevés pour rien : Jérôme au petit Séminaire, Jeanne et Louise aux Clémentines de Valbas. Jérôme était laborieux, d'une intelligence plus facile que puissante. Au frôlement de l'hermine épiscopale, il s'était, de bonne heure, senti pris d'ambition. Sur ses brouillons de thème, il dessinait déjà son futur blason : un lion sur gueule — le lion de Saint-Jérôme — auquel, fâcheusement, il donnait toujours des airs de veau.

Mgr Servant, si populaire par son originale bonhomie, avait pris Jérôme en belle affection ; il l'entourait de bienfaits. L'enfant manifesta, pendant sa troisième, la résolution de quitter le petit Séminaire ; l'évêque, loin de s'offenser, le fit admettre gratuitement dans la célèbre institution des Enfants landais, d'Aram. Jérôme Phobos n'y avait montré ni éminentes qualités, ni visibles défauts. Un de ses maîtres l'estima égoïste, pusillanime et flatteur. Sans y regarder de si près, les autres l'aimaient. Jérôme, s'appuyant sur leur affection, s'était avancé jusqu'au baccalauréat, et parvenu au bord du nid, il cherchait qui l'aiderait à voler plus loin.

Il voulait arriver, plus par désir de jouir que par volonté de dominer. De Biarritz, où il avait aperçu la Cour, de l'Exposition de Paris entrevue, en 1867, pendant l'arrêt d'un train de plaisir, il avait rapporté la hantise du bien-être, et, impuissant à gagner par lui-même les régions dorées, il épiait le remorqueur qui l'y conduirait, car il se sentait bien destiné à n'être, de sa vie, qu'un remorqué.

Une rencontre l'avait sauvé, dès sa première année de médecine, à Bordeaux : celle de Georges Clovis, ancien élève des Pères. Clovis, fils d'un riche industriel de la Gironde, était la perle du collège Saint-Louis. Toujours préfet de congrégation, modèle cité par les mères à leurs enfants, Clovis s'exerçait déjà à ce rôle d'apôtre qu'il entendait toujours remplir. Il remarqua l'embarras de Phobos, l'attira au cercle Saint-Augustin, à la congrégation, à la conférence de Saint-Vincent de Paul. Phobos y rencontra une autre conquête de Clovis : Henri Lamparlier, grand gar-

çon à mine dédaigneuse et énigmatique, mais bon jeune homme, ancien du collège des Prêtres de la Croix d'Angoulême, catholique fervent.

Phobos, Clovis et Lamparlier furent bientôt inséparables. Le P. Longbalais n'avait pas de plus fidèles séides. Fort gais du reste, nullement ennemis du genre humain, tels, en un mot, qu'à bout de raisons, le P. Longbalais, dénaturant légèrement le mot de saint Augustin, disait, pour conquérir les tièdes : « Ne pourrez-vous donc point ce que peuvent Phobos et Clovis : *Numquid poteris quod Phobos et Clovis* ? » A quoi l'étudiant objurgué répondait invariablement : « Ah ! Clovis, aussi ! ... »

Lamparlier fut le premier à déserter le chemin droit. Une aventure vulgaire l'attira à côté, et ce côté lui plut. Il y resta. Phobos fut fidèle. Entre temps, sa sœur Louise était entrée aux Clémentines de Valbas. La pension des Clémentines contenait la fleur des Landes, et sœur Louise y était adorée. Aussi, en 1873, le Dr Phobos vint-il s'établir à Valbas. Joliment bâtie sur la Midouze, Valbas a, comme Paris, sa rive droite et sa rive gauche. La droite, en plaine, est populaire; la gauche, étagée sur la colline, est aristocratique. Phobos prit gîte sur la rive droite, et, tout de suite, la clientèle du vieux docteur Vincent lui fut cédée. Il eut les Clémentines, et, par elles, tout. On fut très édifié de le voir assidu aux offices. Ses boutons de manchettes étaient fleurdelysés. Il fuyait, du reste, la politique, et blâmait ceux qui, disait-il, négligeaient leur devoir d'état pour s'occuper des affaires d'État. « A chacun son métier, madame, répétait-il, un peu lourdement, à la vieille marquise de Valbas, qui le voulait au Conseil municipal, à chacun son métier, les vaches seront bien gardées. »

Les objurgations de la marquise de Valbas, avaient pourtant déposé une idée-force dans le cerveau du Dr Phobos. L'idée germa, et, en 1877, le docteur accepta une candidature au Conseil municipal. « Dieu le veut! » avait affirmé le vénérable curé doyen. « Dieu le veut! » avait répété, en écho, sœur Louise. Aussi bien, toute la rive gauche donna. Phobos obtint un vrai triomphe.

Deux ans plus tard, il était maire; dans l'intervalle, il avait épousé Thérèse de Jincla, une orpheline dont la dot était

faible, mais filleule, et, peut-être, héritière de la marquise de Valbas. Phobos arrivait! — Pour témoigner sa reconnaissance au Seigneur, il offrit au pèlerinage de Notre-Dame de Laglose un joli vitrail marqué au nom du donateur, et, à l'église de Valbas, une cloche dont il fut le parrain.

Deux mois avant la démission du Maréchal, les conservateurs de son arrondissement le supplièrent d'accepter un siège au Conseil général. Phobos eut un sursaut. « Où l'entraînait-on ? La fortune du président oscillait. Voulait-on le perdre ? » Il fermait les yeux, comme un condamné devant la bascule. — « Accepte, lui disait sœur Louise, devenue supérieure des Clémentines. Ah ! si j'étais de toi ! il faut que les rouges trouvent à qui répondre, et, dans ce pays, Jérôme, c'est toi qui dois répondre. Tu as le talent, l'autorité... » — « Et puis, ajoutait le doyen, n'est-ce pas une dette, monsieur le Maire, que vous devez payer à l'Église? Comme l'a si bien dit le comte de Maistre, la révolution est satanique, et, contre elle, la cité de Dieu doit armer ses enfants. Vous en êtes un, et illustre déjà... »

Durant ce conciliabule, tenu au parloir des Clémentines, Mme Phobos se taisait. La politique l'effrayait, elle ne savait dire pourquoi ; et il lui semblait qu'on creusait sous ses pieds un abîme où allait sombrer leur bonheur.

En vain le doyen lui citait-il l'exemple de Débora, femme du prophète Lapidot, et celui de Jahel, femme d'Haber, qui, de ses propres mains, perça d'un clou la tempe de Sisara; sans promettre d'aller aussi loin que Jahel, Mme Phobos protesta de son courage. C'est de celui du docteur qu'elle doutait.

Cet aveu électrisa Phobos. Vraiment ! On doutait de lui? Eh ! bien, il acceptait. Il serait conseiller général, et l'on saurait à la préfecture de quel bois on se chauffait à Valbas !

Un mois plus tard, en effet, les mais enguirlandés, plantés devant la maison du docteur, proclamaient son triomphe. Les délégués des cantons se présentaient chaque jour. Phobos les abreuvait de piquette et d'éloquence. Il jurait qu'il

s'emploierait à faire prévaloir, dans le département, une politique résolument conservatrice. Aux félicitations de l'évêque d'Aram, il répondait, que, « nourri sur les genoux de l'Église, il n'aurait de souffle que pour la défendre ! »

Décidément, Phobos était un caractère. Sa femme se reprocha de l'avoir méconnu, et le préfet des Côtes-du-Sud, avisa le gouvernement qu'un rude adversaire leur était né.

Car le gouvernement avait changé. A l'assaut de l'honnête parti conservateur, qui, depuis six ans, vivait de chimères, de divisions et de complots d'opéra-comique, montait une armée ralliée par le mot d'ordre de Romans : *Le cléricalisme, c'est l'ennemi !*

Des notabilités républicaines d'avant l'empire le dirigeaient, Victor Hugo s'en croyait le Tyrtée, la franc-maçonnerie en était la dominatrice occulte. Elle avait un plan, une discipline et l'appoint de tous les loqueteux intelligents dont elle promettait d'assouvir l'appétit.

Au lieu de s'attarder en des rêves stériles, les conservateurs, réunis par une commune alarme, auraient du se constituer alors en parti de gouvernement. Ils avaient voté la République ; ils devaient l'organiser. Impuissants à la remplacer par autre chose, ils devaient travailler à la rendre ce qu'elle est par définition : la chose de tous, l'abri commun de tous les droits individuels, et l'empêcher de devenir la propriété exclusive d'une secte méchante.

Ils ne le firent pas, et le désastre commença, le désastre de l'Église de France. Notoirement, la maçonnerie dictait le plan de campagne, et l'investissement de la place se poursuivait avec méthode et avec fureur.

Le Dr Phobos dissimulait mal son effroi. Jamais l'idée de se sacrifier pour autrui ne lui était sincèrement venue à l'esprit. Inconsciemment, en tout, il cherchait son profit, sans se douter qu'on pût agir autrement. L'Église qu'il avait juré de défendre, c'était celle qui l'avait fait arriver. Mais, si celle-là s'effondrait, si celle qui restait devenait compromettante. « Ah ! bien, voilà qui ferait mes affaires ! » pensait Phobos.

Nonobstant, au Conseil général, il s'écoutait déclamer. Il avait récemment accepté la direction politique des *Nouvelles*

landaises. Il y stigmatisait les odieux décrets de 1880, qui déshonoraient le nom même de la République. Pour récompenser son zèle chevaleresque, l'évêque d'Aram lui avait rapporté de Rome la croix de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. « Jamais, affirmait la *Semaine religieuse*, jamais pareille dignité n'avait été mieux méritée. »

« Devine qui est ministre ? dit, un matin, Mme Phobos. — J'ignore. — Lamparlier, d'Angoulême ! — Henri ? — Oui, ministre de l'Intérieur... » La dépêche était explicite. Phobos eut une sensation de vertige. La nuit suivante, en un douloureux cauchemar, il se sentit enlisé dans des sables mouvants, puis, absorbé par une pieuvre. Pour se remettre, il écrivit, dans les *Nouvelles*, un premier Valbas indigné, contre le scandale de certaines palinodies, contre « ces sectaires fanatiques qui ne retirent leurs adorations au Dieu de leur enfance, que pour les porter au veau d'or ! »

Cet article fit sensation. Le curé le lut à sa servante ; le préfet le transmit au ministre, et demanda par quels moyens il convenait de combattre le Dr Phobos. « Qui vous prie de le combattre ? répondit Lamparlier. Achetez-le ! — Acheter Phobos, impossible ! — Alors, envoyez-le-moi. »

Depuis deux ans, le docteur s'occupait, justement, d'amener le chemin de fer à Valbas. L'intérêt de la population réclamait cette voie, mais l'administration la refusait, pour que l'honneur n'en revînt pas au conseiller réactionnaire. Le préfet saisit ce prétexte pour persuader au docteur d'aller lui-même plaider sa cause à Paris. Ce conseil surprit Phobos ; il alarma sa femme, toujours plus prompte que son mari à découvrir les pièges. Mais l'intérêt du pays avant tout ! Phobos partit.

Pour se donner du cœur, il était furtivement passé par Notre-Dame-des-Victoires. Il aborderait Lamparlier sans faiblesse. Ah ! il prévoyait bien qu'il serait secoué, mais il soutiendrait les assauts de ce renégat. Il répondrait de haut à ses reproches. Il tenait en réserve des mots sanglants.

« Monsieur le docteur Phobos ! » dit l'huissier, d'une voix engageante. Phobos se détendit. Instinctivement, il fit sauter

de sa boutonnière son ruban de Saint-Grégoire. N'est-ce pas :

> Enfants, voilà les bœufs qui passent :
> Cachez vos rouges tabliers !

Ce fut une heure de cordialité charmante. Pas d'*Excellence*, ni de *vous* : *tu*, comme autrefois. Lamparlier rappela les souvenirs d'antan. Il s'informa des enfants de Jérôme, le félicita de ses succès. Il le retint à déjeuner. Justement, Justin Creux viendrait, l'irréligieux ministre des Cultes !... Phobos frémit. Un regard de Lamparlier le rassura.

Justin Creux fut prévenant, exquis. « Comme de loin ces hommes politiques sont, tout de même, mal jugés ! » pensait Phobos. On parla bibelots, littérature. « Mais, vous-même, vous êtes un connaisseur, monsieur Phobos, dit Creux, un écrivain, un orateur ! Pourquoi restez-vous dans vos sables ? »

Au moment de prendre congé, Phobos s'aperçut qu'il n'avait point encore parlé de son chemin de fer. Il glissa une allusion. « Mais, c'est entendu, dit Lamparlier ; ton préfet est un sot de s'opposer à tes projets... Seulement, mon conseil d'ami : Ne pars point sans avoir vu le *pouvoir occulte*. — Le ?... — Oui, Gambetta. Ça te servira. Vois-le demain. Je t'annoncerai. »

Phobos, ce soir-là, se crut halluciné. Était-ce bien lui, Jérôme Phobos, qui avait vu Lamparlier et Justin Creux, et qui les avait trouvés aimables ? Il doutait de son identité. Dans la soirée, une estafette lui porta une invitation à l'Opéra. Il résolut de n'y point aller ; pourtant, à dix heures, il se trouvait, dans une première loge de côté, avec le secrétaire particulier de Lamparlier.

Le lendemain, le dictateur anonyme fut bon. D'une seule pression, il eut vidé Phobos, et vu le peu qu'il contenait. « Un conseil, mon jeune ami, lui dit-il en le congédiant ; abandonnez cette presse de province, qui, jugeant de loin, juge mal. Vous êtes un homme d'avenir... si ! de grand avenir. Votre place est ici, à la Chambre, peut-être au gouvernement. ... Oui, oui, au gouvernement. Je m'y connais en hommes, peut-être ! Eh bien, vous vous présenterez aux prochaines élections, vous passerez. Mais, au lieu de vous pétrifier dans une

opposition enfantine, croyez-moi, travaillez avec nous au bien de la France et de la civilisation. Sans adieu ! »

L'éblouissement dura jusqu'à Valbas. Quand Mme Phobos l'interrogea, Phobos se contenta de dire : « Thérèse, nous sommes injustes, gravement injustes envers ces hommes ! » On lui trouva, dès lors, des allures de prophète. Tout entier à ses devoirs professionnels, il promit des jours de consultations gratuites au quartier de la rive droite, et à deux chefs-lieux de canton. Ses relations avec la préfecture étaient devenues cordiales. On ne lui refusait rien, et c'était réciproque. Ses occupations forcèrent bientôt le docteur à s'arracher à la direction des *Nouvelles*. « Mon jardin, mon jardin, laissez-moi cultiver mon jardin ! » répondait-il, quand on lui reprochait son silence. « Les malentendus nous perdent, ajoutait-il, craignez par-dessus tout les témérités de langage. Nous ne pourrons être sauvés que par le silence. »

Cependant l'évêque d'Aram venait (mars 1883) d'être condamné comme d'abus pour avoir publié un décret de l'Index condamnant le *Livret français* de Raymond Lepoudré. Le Conseil général des Côtes-du-Sud s'émut. Un conseiller proposa un vote de félicitation au ministère, et un blâme « aux agents du culte qui méconnaissaient leur rôle concordataire ». Le comte d'Ireguy eut beau s'élever contre le vœu, à deux voix de majorité, le blâme à l'évêque fut approuvé. Ce jour-là, précisément, Phobos, indisposé, n'avait pu quitter Valbas.

« Vous allez, du moins, écrire à Monseigneur, lui dit Mme Phobos, trop éclairée par cette première trahison. Je veux bien croire à votre indisposition. Mais vous devez joindre votre protestation à celle de M. d'Ireguy.

— Toutes les protestations que tu voudras, mon enfant. Seulement, retiens bien ceci : Ireguy est un réactionnaire violent. S'unir à lui, dans cette circonstance, serait moins défendre cet excellent évêque, qu'attaquer le gouvernement, et lui donner des raisons nouvelles de croire à une opposition, louable, je le veux, dans son principe, mais capable, par ses conséquences, d'amener des résultats tout autres que ceux que nous attendons... — Bref, tu refuses ? — Je ne refuse pas, Thérèse. Au contraire, je veux écrire. Seulement j'affirme

que le moment est inopportun, et que... — Ah! je le sentais bien. Vous vous êtes vendu! »

Elle se retira, les yeux pleins de larmes, et ce fut elle qui écrivit à l'évêque; mais, de ce jour, ayant cessé d'estimer son mari, elle cessa de l'aimer.

La mort de M. Folinet ouvrait, deux mois plus tard, une campagne électorale. Lamparlier signifia à Phobos qu'il devait se présenter, sans avouer pourtant ses alliances ministérielles.

Aussitôt, saisissant sa meilleure plume, Phobos écrivit, à la fois, à l'évêque et au préfet. A l'évêque, il déclarait combien il avait souffert de la violence dont le saint prélat avait été la victime. Il s'excusait d'avoir, si longtemps, tu sa douleur. Il annonçait, en même temps, sa candidature. Il serait le champion de la liberté des consciences. Il s'emploierait à débarrasser le pays de ces politiciens néfastes qui le déchristianisaient. Il espérait, que, durant cette lutte électorale, dans laquelle il entrait avec dégoût mais avec courage, le clergé serait son soutien. « Monseigneur, concluait-il, ensemble nous bataillerons, et, s'il lui plaît, Dieu nous donnera la victoire! »

Au préfet, Phobos annonçait qu'obéissant aux ordres de M. Lamparlier, il acceptait une mission dont il ne se dissimulait pas les dangers. Partagé entre un groupe irrémédiablement attaché à des errements héréditaires, et le gouvernement dont on méconnaissait les intentions, mais dont il connaissait bien, lui, le désintéressement et la droiture, il consacrerait sa vie à faire, de ce pays désuni, un bercail ne reconnaissant qu'un pasteur.

Triomphant, il vint lire à sa femme la lettre à l'évêque. « Et l'autre? dit Thérèse. — Comment, l'autre? — Mais, oui. Vous avez dû écrire aux deux camps. » Elle essaya d'empêcher cette candidature. S'il renonçait à sa carrière, de quoi vivrait-il, surtout à Paris? De ses 9000 francs de député? avec deux enfants...

Phobos avait déjà posé cette objection à Lamparlier. « Mais nous t'assurerons du travail, avait répondu le ministre. — Du travail? — Oui. En dehors de ses occupations officielles, un député peut remplir des fonctions importantes. Adminis-

trateur, conseil... que sais-je ? Du reste, sois sans inquiétude. Je ne veux pas te ruiner, au contraire ! »

Le parti avancé estimait que Phobos donnait trop peu de gages. Malgré ses relations avec l'évêché, les conservateurs se défiaient encore plus. Cependant les modérés s'étaient ralliés à lui, et le gros des conservateurs restant fidèle par habitude, Phobos passa, avec 1 500 voix de majorité.

On s'installa à Paris, dans un minuscule appartement de la rue du Dragon, que Lucien et Alice trouvaient bien étroit, et où la nostalgie les prenait souvent, au souvenir de leur grand jardin de là-bas, plongeant sur la Midouze. On attendait, à l'extrême droite, le jeune député des Côtes-du-Sud. Il s'assit au centre, non point par parti pris, disait-il, mais par conscience, et comme il convenait à un arbitre impartial.

Du reste, grande assiduité aux séances, visible désir de s'instruire, et, dans les bureaux, la réputation vite acquise d'un travailleur complaisant, auquel on pouvait confier les fortes besognes. Avec cela, souci de ne pas déplaire, et une dévotion, quelque peu scandaleuse, envers le président du Conseil.

On atteignit la fin de la législature. Phobos avait rendu service à beaucoup de collègues, à beaucoup d'électeurs. Il ne s'était jamais compromis, et avait acquis une telle souplesse de pensée, que, sur rien, on ne pouvait connaître sa dernière opinion.

Afin de satisfaire chacun, il s'était abstenu dans le vote de la loi d'abonnement ; il avait voté pour le divorce. Mauvais calcul, car les conservateurs des Côtes-du-Sud lui reprochèrent amèrement son vote, tandis que le président du Conseil, mécontent de son abstention, lui signifiait, qu'à la prochaine session, il devrait être fidèle, et toujours.

La campagne électorale fut pittoresque. Décidé à puiser dans tous les paniers, Phobos courut les adorations perpétuelles ; il écrivait aux curés en se signant leur *frère en Jésus-Christ*. Ah ! sans doute, s'il se fût écouté, il aurait toujours paru à la brèche, rendant, aux insulteurs de Dieu, coup pour

coup. Mais lui convenait-il, à lui, nouveau venu à la Chambre, de se donner des allures de matamore ? Peut-être avait-il été timide. Il le reconnaissait ; mais la modération de la première heure serait, plus tard, sa meilleure recommandation.

Habitué à absoudre, le clergé pardonna. Moins naïfs, les radicaux rejetèrent brutalement cet homme à deux faces, qui, souriant à chacun, mentait à tous. Les opportunistes étaient avec lui. Huit jours avant les élections, Phobos fit allouer des secours à plusieurs communes, pour réparation de clochers. Il fit ouvrir un crédit de 15 000 francs à l'évêque d'Aram, qui tenait à restaurer sa cathédrale. Toutes les manœuvres, les subtiles et les grossières, furent mises en jeu. Il y dépensa 20 000 francs de son modeste avoir. Mais, au scrutin de liste, le 4 octobre 1885, il obtint 22 000 voix.

C'était un triomphe, je pense ! Phobos en jouit largement, et, tandis qu'au parloir des Clémentines, Thérèse et sœur Louise pleuraient ensemble sur leur prochaine honte, le nouveau député, oubliant son habituelle réserve, exaltait « le gouvernement initiateur qui affranchissait la France de tous les jougs » !

A la rentrée, officiellement, Phobos se rangea parmi les opportunistes du centre gauche, et, dans sa visite au président du Conseil, il lui promit un concours sans réserve. Maintenant il connaissait son monde, et, lui aussi, saisi d'une convoitise ardente, il voulait faire fortune, il voulait être de la *piaffe* !

La nouvelle Chambre promettait d'être hostile à l'Église. Sa majorité était à la dévotion du Grand-Orient de France, et, dans ses derniers convents, celui-ci avait pressé l'exécution des mesures qui amèneraient « non pas la séparation de l'Église et de l'État, mais la suppression de l'Église dans l'État. »

« Bah ! se disait Phobos, éternelle, l'Église s'en tirera toujours, tandis que, éphémère, je n'ai qu'aujourd'hui pour prospérer », et, la conscience endormie par ce sophisme, ébloui, grisé, affolé par ce Paris, dont il goûtait l'air capiteux, il s'abandonna sans réserve au flot qui l'entraînait.

Rarement à la tribune, et, n'eût-il qu'une phrase à dire, la

lisant toujours en bredouillant, actif, au contraire, dans les bureaux, sans rival pour doser la haine dans un projet sectaire, et, pour donner un air pieux aux vœux les plus impies, il rédigeait très clairement un rapport, et, comme il connaissait l'Église, il donnait de bons conseils au directeur des cultes.

Timidement, sans paraître comprendre le marché, il accepta d'être administrateur des chemins de fer tripolitains et des aciéries de Fornou. Il ne dut acheter aucune action. On les lui donna ; on lui servit aussi des parts bénéficiaires. En retour, il fournissait d'utiles indications, et, grâce à lui, peut-être, les chemins de fer tripolitains obtinrent une concession précieuse, et les aciéries de Fornou reçurent, du ministre de la guerre, une commande de 800 000 francs. Cela avait été sa première opération.

A la rentrée de 1886, Phobos abandonnait son appartement de la rue du Dragon, et s'établissait dans un charmant rez-de-chaussée de l'avenue Velasquez. Thérèse fut émue de ce changement. Les travaux extraordinaires du docteur lui rapportaient donc beaucoup ! ou vivait-on d un bien mal acquis ? — Aux explications qu'elle sollicitait, Phobos substituait des faux-fuyants. Eh bien, quoi ! Il fallait ce jardin à la santé de ses deux chéris, et il l'avait loué. « La belle affaire ! Je travaillerai davantage, que diable ! mais vous serez heureuse et je serai content ! »

Heureuse ! Thérèse Phobos ne l'était plus, du jour où elle avait compris que son mari était un lâche. Dans sa dignité fière, elle cachait ses souffrances, et se retenait toujours, quand, par de misérables arguties, Phobos tentait de lui expliquer sa politique. Mais sa conscience d'honnête femme s'alarmait du luxe qu'elle voyait croître autour d'elle, et que son mari justifiait par d'invraisemblables contes. Elle le savait en relations fréquentes avec un courtier mal famé. Le *Franc-Tireur* l'avait souvent accusé, en termes à peine voilés, d'accepter de bonnes commissions pour porter à la tribune certaines revendications. « Quel est donc ce docteur P. dont parle le *Franc-Tireur* ? », disait Thérèse, en présentant l'article accusateur. — Phobos lisait. « Sais pas, répondait-il d'un air

dégagé. Mais fais pas attention. Ces gens-là vivent de calomnies ! »

Très pâle, un matin, Thérèse lui porte un numéro du *Franc-Tireur* et lui signale la manchette : LES CONSULTATIONS GRATUITES DU DOCTEUR PHOBOS ! Phobos blêmit, et saisit le journal en tremblant. On l'accusait crûment d'avoir reçu 300 000 francs pour plaider le renouvellement du privilège du *Comptoir colonial*. Adversaire obstiné de ce privilège, Phobos, rapporteur du budget des finances, avait, il est vrai, changé d'opinion en une nuit. A la stupéfaction de ses amis eux-mêmes, l'adversaire de la veille était devenu un fervent défenseur. Le motif d'un si brusque changement échappait au public. Celui qu'indiquait le *Franc-Tireur* était vraisemblable. C'était même le vrai : la figure décomposée du docteur l'avouait.

Phobos poursuivit cependant le *Franc-Tireur*. Les preuves matérielles du marché manquaient. Le journal fut condamné ; mais, devant l'opinion, il gagna son procès. Six mois plus tard, en pleine Chambre, un député révisionniste reprochait à Phobos de faire partie d'une Société financière qu'il nommait, et qui, d'après la cour de Verdun, n'avait pour fin que la fraude et l'escroquerie.

Insensible à ces outrages, Phobos continuait ses manœuvres. Il ne paraissait plus que rarement chez lui. Le matin, il déjeunait à son cercle. Le soir, il rentrait tard, quand il rentrait... Les commissions, les visites politiques, les séances de nuit surtout, l'absorbaient. « Encore une séance de nuit ! disait parfois Thérèse, mais vous avez terminé hier à six heures. » Alors Phobos entreprenait une de ses confuses explications que Thérèse, rassasiée de mensonges, arrêtait net.

Un jour, elle travaillait dans sa serre ; Lucien et Alice jouaient près d'elle, quand un violent appel de timbre, puis une altercation dans le vestibule attira son attention. « Maman, c'est une dame qui se fâche, et qu'Olympe ne peut mettre dehors », dit Alice, qui avait couru aux renseignements. Une angoisse indicible envahit Thérèse, et, avec cette inexorable intuition qu'on a parfois des malheurs qui approchent, elle se dirigea vers le vestibule.

La visiteuse la regarda, surprise, et, en étourdie qu'elle était : « Un autre ménage ! dit-elle. Mais on s'y perd ! » Thérèse renvoya Olympe et les enfants qui l'avaient suivie, et, dominant son émotion : « Vous demandez mon mari ? dit-elle. — Je demande M. Phobos, madame, et, par conséquent, mais sans le vouloir, votre mari. — A cause ? — De ceci, madame, mais vraiment j'ai honte. »

Thérèse saisit la note. C'était un billet de 25000 francs signé par son mari, et que la veille, il avait protesté. « Pour quand vous faut-il cette somme ? — Il la fallait hier, madame. — Vous l'aurez ce soir. » Sur la carte, qu'avec un regard de pitié lui tendit la danseuse, Thérèse lut : « Niña, *de l'Opéra-Comique*, rue Murillo. » Ils étaient tout voisins, et cela durait, sans doute, depuis leur séjour avenue Velasquez. La pauvre femme n'eut que la force de gagner sa chambre ; elle tomba, sanglotant, sur une chaise.

Ah ! l'horrible, l'horrible politique, avec ses dessous de vénalité, de corruption et d'hypocrisie, voilà ce qu'elle avait fait d'un homme bon, mais faible ! Thérèse comprenait maintenant la raison de ce croissant besoin d'argent, et cette nécessité de faire monnaie de tout, de sa parole, de son vote, de son âme ; et pourquoi son mari était tenu par des maîtres qui savaient tout de sa vie, de ses dettes, de ses vols, et qui, s'il résistait un jour, les lui jetteraient à la face !

Elle songea au divorce, sa tentation périodique, ce divorce qu'il avait voté, lui, et qui semblait aujourd'hui légitime, honorable même. Les enfants, on les lui confierait certainement. On irait à Valbas, ou ailleurs. On les instruirait plus tard. Aussi bien, encore une scène comme celle-là, ils sauraient tout. Hantée par cette idée, folle, folle de douleur, elle demanda une voiture ; mais, au lieu de jeter au cocher l'adresse de son avoué, sans le vouloir presque, elle indiqua la maison des Pères Servites.

Le Père Bernard la laissa parler. Quand elle eut fini : « Parce qu'il a trahi ses enfants et vous, vous n'êtes pas autorisée, ma fille, à trahir vos enfants, ni lui. Le bien fait des heureux, le vice crée des victimes. Vous êtes sa victime. Acceptez ce rôle, qui le sauvera peut-être et qui vous sanctifiera. C'est votre devoir d'état, votre croix. Supportez-la. —

Vous êtes impitoyable, mon Père, répondit Thérèse. — Vous savez bien que je dis vrai, et ne puis dire autrement. Allez! ne vous contentez pas d'être courageuse, soyez héroïque, et offrez à Dieu votre souffrance intime, en expiation du mal que fait votre mari. »

Mme Phobos resta longtemps dans l'église, implorant de Dieu la force de souffrir. Puis, rassérénée, le visage transfiguré par cette nouvelle douleur, elle rentra chez elle. Son mari l'attendait. Très saisie à sa vue, Thérèse ne put d'abord parler. Sans avoir la force de le regarder, elle lui tendit la carte et la lettre de Niña. Hébété, Phobos essaya de feindre. « J'ai promis de payer ce soir, dit simplement Thérèse. — Je n'ai rien, répondit Phobos d'une voix étranglée. » Grâce à des gains de provenance douteuse, Phobos avait acheté, l'année précédente, pour cent cinquante mille francs de bois de pins dans les Landes. « Hypothéquez vos bois, reprit Thérèse. — Ils le sont déjà. — Mais alors... — Alors, c'est la déveine! Je sombre. C'est cette faillite de la Banque Afgane, et d'autres pertes encore... J'hésitais à vous parler. Il a fallu que cette folle! Du moins vous n'avez rien cru, je pense?... » Thérèse se retira, puis, revenant bientôt après : « Signez ceci, je vous prie », dit-elle à son mari. Deux heures après elle rentrait, ayant vendu ses bijoux et réalisé la moitié de sa dot. Elle rapportait de quoi payer Niña.

Mais il en fallait payer d'autres ! L'onctueux rapporteur, qui, au nom de la liberté des consciences, avait proposé les lois de laïcisation ; le député, qui, pour mieux tremper les vocations sacerdotales, pour convertir l'armée par le contact du prêtre, venait de voter la loi militaire ; le pharisien, qui, par respect pour le Concordat, approuvait toutes les suppressions de traitements ecclésiastiques ; l'intègre Dr Phobos était menacé de saisie.

Depuis une heure, son principal créancier l'attendait au café de la Paix. Il croyait à une nouvelle défaite de Phobos, quand celui-ci arriva, en trombe. Il venait de trois ministères, et une solution inespérée s'offrait à lui ! Réchaud démissionnait. Une histoire impayable... Sa femme... Il lui conterait cela plus tard. Bref, il allait divorcer et disparaître ; et lui,

Phobos, héritait de son portefeuille. Alors il s'acquitterait, mais il demandait un mois de crédit.

Le crédit fut accordé et, le soir même, Phobos passait chez l'agent véreux, sa doublure ordinaire. Il avait de bons tuyaux, et commanda deux opérations de bourse dont il était sûr.

Sa journée terminée, le Dr Phobos rentra chez lui, et dormit du doux sommeil de l'innocence.

Aucune tourmente, une simple crisette, et Phobos fut ministre des Chemins de fer. Ce portefeuille lui convenait d'autant mieux qu'il n'entendait rien aux services qu'il dirigeait. Il conclut pourtant d'importants traités. Il adopta notamment le fumivore Highton, dont, depuis six ans, aucun ministre ne comprenait la valeur.

Le jour même où il était entré au palais de la rue de Courcelles, Mme Phobos, prétextant un malaise persistant, s'était retirée à Biarritz. Il lui répugnait trop de pénétrer dans ce ministère ! Du reste, elle n'était près de l'Océan que depuis un mois et huit jours, quand une dépêche lui apprit la chute de son mari. Par une rare indélicatesse, un député revisionniste, rappelant les anciennes relations du ministre avec la Compagnie des Moteurs à pétrole, l'avait publiquement traité d'escroc. Phobos avait protesté. La Chambre l'avait hué. A son banc, ses collègues l'avaient mal reçu. Une crise de rhumatisme le tira d'embarras. Il partit pour Dax et donna sa démission.

De son passage au ministère, le Dr Phobos retenait du moins cet avantage qu'il avait *reçu la lumière*. Le jour même de son élévation, le redoutable député de Créqui, M. Grisfer, s'était présenté à la rue de Courcelles, et avait signifié à Phobos, que, s'il voulait l'appui de la majorité, il devait entrer dans la franc-maçonnerie, où tout, disait-il, l'appelait : son talent, son patriotisme et son indépendance d'esprit. La pensée d'un nouveau conflit avec sa femme atterra Phobos. « Mais vous êtes seul à Paris, fit observer Grisfer, et rien ne vous oblige à divulguer votre nouvelle dignité. Seulement « nous avons organisé, dans le sein du Parle- « ment, un véritable syndicat de francs-maçons pour obtenir

« des interventions extrêmement efficaces auprès des pou-
« voirs publics[1] », et, si vous refusiez, monsieur le ministre, d'entrer dans ce syndicat, il s'unirait aussitôt pour vous combattre. — Mais pourquoi ne pas laisser les choses en l'état ? reprit Phobos. — Parce que, monsieur le ministre, il est temps de nous donner une garantie que nous avons trop tardé à exiger. Nous ne nous sommes pas opposés à vos élections précédentes. Nous les avons même favorisées, car nous vous attendions. Désormais nous n'attendrons plus, et, s'il vous plaît de rester profane, il vous faut renoncer aujourd'hui à votre portefeuille, et demain à votre mandat. »

L'envoyé du Conseil des Dix ne devait point, à Venise, parler d'un ton moins absolu. Le lendemain, le coupé ministériel conduisait Phobos inquiet à la loge des *Cœurs réunis*. Il y fut initié, et l'on but du champagne.

Thérèse Phobos espérait que son mari, saturé de mépris, bourrelé de remords, renoncerait enfin à la vie parlementaire. Lui-même s'en serait peut-être retiré ; mais Grisfer lui avait imposé de se représenter, et il dut affronter les élections de septembre 1889.

A Valbas, depuis son retour, sur la porte de sa maison, sur le mur de son jardin, une main insaisissable écrivait chaque nuit : *l'escroc*. Les *Nouvelles landaises* publiaient, chaque jour, un article déshonorant pour leur ancien directeur. La *Semaine religieuse* le déclara même franc-maçon. Cette fois, Phobos protesta, démentit, et fit condamner la *Semaine* à une amende et à deux cents francs de dommages.

L'humiliation pleuvait à flots sur lui. Dans sa préoccupation que les enfants ne connussent rien de ces hontes, Mme Phobos les avait emmenés dans le Cantal. Phobos, resté seul, essaya encore de duper le clergé. Peine inutile. Seuls, par charité, le vieil évêque d'Aram et le curé de Valbas tentaient de l'excuser. Sœur Louise, depuis plusieurs années, n'était plus à Valbas. Au Conseil général, rapporteur du budget des fabriques, des secours aux séminaires et aux édifices diocésains, Phobos fit une sortie véhémente contre le

1. Lire cet aveu textuel dans le *Journal officiel de la Franc-maçonnerie*, 1888, p. 529.

cléricalisme, l'intolérance et l'obscurantisme de l'Église. Finalement, il proposa la suppression des bourses départementales aux séminaires d'Aram, et une diminution de mille francs dans les allocations pour les édifices du diocèse. Le vieux curé de Valbas ayant dit en chaire : « Mes amis, le vote est un acte qui relève de la conscience. Avant de déposer votre suffrage, inspirez-vous de vos convictions, et votez comme vous voudriez avoir voté à l'heure de la mort », Phobos le dénonça au ministre des Cultes, et le vieillard fut privé de traitement « jusqu'à ce qu'il méritât, dans une autre position, l'indulgence du pouvoir ».

Renié par les conservateurs, qui ne le saluaient même plus, Phobos s'attacha deux hommes tarés, Trébuchet, un notaire failli, et Jamel, le plus hardi des agents électoraux. Ensemble ils fondèrent le *Cri des Landes*, bientôt journal officiel de la préfecture, que tout fonctionnaire, que tout aubergiste était tenu de recevoir, et dont le rédacteur en chef était un bohème, ancien séminariste.

Ce clan de *bravi* mit, à la lutte, une ardeur forcenée. Assaut des réunions publiques, duels, charivaris, appels aux armes, conseils aux paysans de retourner leurs fourches contre les nobles et contre les prêtres, toutes les excitations furent employées.

Cependant, le 22 septembre, Phobos resta en ballottage, et, le 6 octobre, en dépit d'une pression scandaleuse, il n'obtenait que 5 000 voix. Son concurrent en avait 8 000.

L'échec de son mari parut à Mme Phobos l'aube d'une vie meilleure. Héroïque toujours, elle vint aussitôt à Valbas, s'offrant à tout oublier, à recommencer, où il voudrait, une vie renouvelée. Elle taisait ses rancunes et ses dégoûts. Elle ne cherchait qu'à sauver le père de ses enfants. Le docteur feignit de comprendre ce langage. Il remercia ses électeurs, se félicitant d'échapper à une vie de servitude et de chagrins endurée pour eux; puis, avec Thérèse, il alla se reposer dans le petit château du comte d'Ireguy qu'il venait d'acheter. Le lui avait-on assez reproché, ce château !

En réalité, Phobos n'était ni résigné, ni inactif. Il manœuvra même si bien, que, le 6 novembre, alors que le cinquième

bureau avait déjà conclu à la validation de M. Léonard, le concurrent du docteur Phobos, un député d'Illy-sur-Sèvres, releva, dans l'élection de Léonard, l'ingérence du clergé. Il cita le *Cri des Landes*; il rappela, que, par ses propos violents et anticoncordataires, le curé de Valbas s'était vu privé de traitement. Il demanda l'invalidation de Léonard. Bien qu'habituée aux surprises, la Chambre s'émut. Léonard n'eut aucune peine à justifier le curé de Valbas, à démontrer que Phobos seul avait cyniquement fraudé. Néanmoins, par 264 voix contre 252, il fut invalidé, et le Dr Jérôme Phobos fut reconnu député légitime de l'arrondissement de Valbas.

A cette nouvelle, anxieusement attendue, Phobos dissimula. « Tu ne ramasseras point cette nomination, j'espère ? lui dit Thérèse. — Tu me connais, je pense, répondit Phobos. Je savais les fourberies de Léonard. Jamais je ne les aurais relevées. On l'a fait. Je le regrette. Mais je pars ce soir pour Paris, et j'emporte ma démission dans ma poche. »

Le surlendemain, Phobos télégraphiait que le gouvernement refusait d'admettre sa démission. « On l'attachait de nouveau à la galère; il se dévouerait au pays ! » Thérèse froissa la dépêche en haussant les épaules.

Paris ! quatre ans de paix assurée, et les petits profits du métier : si cela coûtait cher, cela le valait. Mais « plus d'exagération. L'apaisement, l'apaisement ! répétait Phobos à ses amis. L'esprit laïque a conquis ses positions. Affirmons bien désormais que la République n'est pas tracassière, que l'ère des batailles est close, que celle de la pacification est venue. » Tandis que le *Cri des Landes* continuait, là-bas, sa mauvaise besogne, lui, redevenu onctueux, proposait des mitigations aux lois d'abonnement. A la commission du budget, il s'élevait contre la suppression des aumôniers dans les lycées. Il faisait rendre son traitement au curé de Valbas. Content de la vie, content de lui, il s'étonnait, dans son absolue inconscience, que sa femme eût encore l'air préoccupée, et qu'il lui restât, dans l'âme, de douloureux souvenirs. Justement Dieu, en 1890, leur donnait leur troisième enfant, Madeleine. Que leur manquait-il ? Et, par un soir d'automne, assis près des ruines, au parc Monceau, il fumait

des cigarettes turques, et regardait, en rêvant, tomber les feuilles dorées. Philosophant sur son cas, il s'étonnait des faiblesses de la justice divine, laquelle, boiteuse déjà du temps d'Homère, était, décidément, paralytique. .

Un cri le rappela à lui. Olympe l'appelait. « C'est M. Lucien qui est mal chez nous », dit-elle, essoufflée. En quelques minutes, Phobos fut au chevet de son fils. Lucien, son aîné, beau garçon de treize ans, était, depuis la rentrée, externe au lycée Brantôme. En 1885, son père l'avait retiré de l'école Sainte-Marie pour le placer au collège Champollion. Mais, à Champollion, Lucien apprenait de trop nuisibles leçons. Brantôme — le nom du patron l'exigeait — était plus édifiant. Lucien, en troisième, avait un professeur charmant, qui leur contait, en classe, des histoires bien drôles, notamment, la dernière sur Jeanne d'Arc. Lucien ne la comprit pas très bien. Il interrogea son père, qui, furieux, se contenta de répondre : « Je te défends de rapporter cela à ta mère. » Mais Lucien, depuis plusieurs jours, ressentait un malaise dont il ne disait mot. Ce matin, il était parti fatigué ; à quatre heures, il revenait en proie à une fièvre ardente...

La fluxion de poitrine fut impitoyable. Jour et nuit, Thérèse veillait son fils. Phobos, effondré, assistait à cette agonie comme à un spectacle vu en rêve. « Si encore tu lui avais laissé faire sa première communion, l'an dernier ! » Ce fut le seul reproche de Thérèse. Le P. Bernard vit longuement l'enfant. Lucien fit le sacrifice de sa vie. Puis, après trois jours de délire, il eut une heure de soudain apaisement. Ses yeux brillaient, agrandis. Il embrassait avec passion sa mère et sa sœur Alice. « Ne pleure pas, mère. Je me serais perdu, peut-être. Mieux vaut m'en aller ! — Tu souffres, mon chéri ? demandait Phobos. Que puis-je pour te soulager ? — Te convertir ! » Et, s'accrochant au cou de son père, il le pria d'aller à la messe, comme autrefois, pour ne plus faire pleurer maman, et pour se retrouver au ciel plus tard, tous... bientôt... » Et, dénouant ses petits bras, Lucien retomba et mourut.

Le désespoir du docteur fut sincère, et, en suivant ce petit cercueil blanc, là-bas surtout, dans le chemin vert, il dit de

vraies prières et versa de vraies larmes. Que n'avait-il la force de rompre ses chaînes ! Mais les contrats passés, la loge, la crainte des représailles possibles le retenaient.

Ah ! la Providence. On n'y perdait rien pour l'attendre, et elle se vengeait bien !

Phobos, à la Chambre, ne parla plus guère. Sa belle confiance était tombée ; la lassitude et la crainte l'envahissaient. Un coup de foudre, en 1892, augmenta ses alarmes. On parlait, dans les couloirs, d'un grand scandale financier. Des hommes politiques considérables étaient accusés d'avoir dilapidé le capital de la Compagnie du Trans-Arabique, et d'avoir employé les deux tiers des fonds — un milliard sur un milliard et demi — à solder les frais des manœuvres électorales.

« Connaissez-vous ça ? » disait à Phobos un jeune député. S'il connaissait ça ! Cela et bien d'autres scandales encore ! Mais, depuis vingt ans, on ne faisait pas autre chose... Ah ! si l'on remuait cette vase, qu'il serait éclaboussé, le régime !... Et, se ruant chez le président de la Chambre, très intéressé, lui aussi, dans la question, Phobos lui représenta combien il importait à l'État qu'on arrêtât ces diffamations. « Ah ! bien oui, l'État ! parlez de l'État à ce fou de Dutaillis. C'est justement l'État qu'il veut compromettre. — Au moins les noms, monsieur le président ; vous ne laisserez pas prononcer de noms ? — Je vous en réponds. — Ce n'est pas, il va sans dire, que j'y aie quelque intérêt personnel. — Videmment, mon cher collègue, videmment ! »

Ni cette nuit, ni l'autre, ni l'autre encore, Phobos ne put dormir. Il entendit, figé par la peur, le réquisitoire de Dutaillis. Des indications trop précises furent données. On sait l'enquête et les procès qui suivirent. « Ce malheureux chèque de seize mille francs, disait Phobos, une bagatelle, pas de quoi fouetter un chat, le moindre des pots-de-vin que j'aie jamais reçu, et dont j'avais encore fait signer le reçu par mon marchand de charbon ! Faut-il, tout de même, que ce Dutaillis soit pervers !... Parbleu ! je serai bien logé, si l'on s'avise de contrôler tous mes comptes. Sans doute, prévenu à temps, j'ai, par crainte de perquisition, purifié mes tiroirs. Mais, peut-on dormir en sûreté avec ces gens-là ? »

Il sortit d'affaire avec un acquittement très déshonorant, et sous un déluge d'imprécations et de caricatures. Mais, quelle vie, quelle vie il avait menée pendant dix mois !

Échappé au bagne qu'il méritait, Phobos se représenta aux élections de 1893. Cette fois, il échoua piteusement. Plus que ses fautes, sa sottise déplut à ses électeurs. La chute meurtrit Phobos. Il fut décoré l'année suivante, pour services exceptionnels. Maigre consolation. Exilé de Paris, mal vu partout où on le connaissait, il n'osait même pas regarder en face les siens.

La mort du sénateur Grésil mit fin à ses tortures. Le comité électoral d'Aram invita, en effet, Phobos à recueillir la succession Grésil. Le gouvernement le voulait. Phobos céda. Un épiderme moins endurci que le sien eût saigné des coups reçus durant cette nouvelle campagne. Phobos les endura ; et, par un incroyable bonheur, il fut élu. M. de Musat, son principal concurrent, avait bien obtenu plus de voix que lui, mais il mourait le soir du vote. Phobos venait second, avec une voix de majorité ; encore le bulletin qui la lui donnait était-il perforé. Cela suffit. Il fut proclamé élu. Ministre et préfet s'étaient accordés. En ville, on apprit ce résultat avec stupeur. Le nouveau sénateur dut se renfermer à la préfecture jusqu'à la nuit, afin d'éviter les horions et les tomates.

Si encore, au prix de tant d'humiliations, Phobos eût acheté la paix, mais le bonheur des traîtres n'est qu'apparent. La blessure causée par la mort de Lucien n'était pas cicatrisée, qu'une indisposition mal définie s'empara d'Alice. On crut d'abord à des rhumatismes : le traitement qu'on imposa à la jeune fille augmenta ses souffrances. Enfin, le mot redoutable fut dit : c'était le mal de Pott, douloureux et incurable. En pleine jeunesse, en pleine beauté, Alice s'alita pour ne plus se relever. Son martyre dura quatre ans. Elle avait reçu l'éducation la plus achevée. C'était une âme exquise, et Thérèse Phobos se reposait de tous ses malheurs dans les bras de sa fille. Elle dut, pourtant, la coucher dans cette horrible gouttière, cercueil anticipé. « Comme tu souffres ! lui avait-elle dit un jour. — C'est avec bonheur, répondit Alice. — Je le

vois, mais pourquoi avec bonheur? — Parce ce que j'expie... pour papa. »

Avec les dernières fleurs d'automne, Alice acheva de mourir, à dix-sept ans !...

Après la mort de Lucien, le Dr Phobos avait admis à son foyer la fille unique de sa sœur aînée Jeanne, orpheline depuis un an. Cette sœur pauvre, dédaignée depuis qu'il était député, Phobos l'aimait, comme il aimait tout, sans savoir se dévouer pour rien. Thérèse voulut près d'elle cette Mathilde, nièce et filleule de son mari. Elle la traita comme une fille aînée, et l'orpheline rendit à sa mère adoptive tout ce qu'une âme parfaite peut donner de reconnaissance. Elle fut, pour sa cousine malade, un ange de charité. Quand Alice mourut, Mathilde, révélant un rêve formé depuis longtemps, déclara qu'elle partirait bientôt pour le Carmel de Sceaux. Thérèse n'essaya point de la retenir dans un monde dont elle savait les duperies. Le docteur assista, ébahi, à cette assomption d'une âme. Il n'eut point le courage d'aller voir la souriante fiancée s'ensevelir vivante. Seulement, quand elle partit : « Ma petite sainte, lui dit-il en sanglotant, prie bien pour moi ! »

A peine purifié par le bienfaisant contact du sacrifice et de la mort, le sénateur Phobos dut se replonger dans le « bain de haine ». Il y pénétra, écœuré. Mais, par bonheur, l'esprit nouveau soufflait alors dans les conseils du gouvernement. Le ministère Farine rendait la République tolérante. Sincèrement, Phobos l'appuya, et, de tout cœur, il essaya d'être juste. On l'est si volontiers quand il n'en coûte rien ! La tolérance et la débonnaireté sont un oreiller si doux pour la tête d'un homme arrivé !

A Valbas, dont il était toujours maire, au conseil général qu'il présidait, il calmait les fureurs des jeunes. Au conseil départemental de l'instruction publique, il prenait, contre l'inspecteur primaire, la défense de sœur Sainte-Rose. Quand l'empereur des Balkans était venu à Paris, en 1897, Phobos s'était senti, pour les têtes couronnées, une dévotion telle, qu'au passage du monarque, par distraction, il était tombé à

genoux... Mais l'occasion fait le larron. Le ministère Farine sombra, et, après diverses combinaisons, qui permirent à plus de mâchoires d'atteindre au râtelier doré, Lamparlier, absent du pouvoir depuis longtemps, y revint, et, par un étrange hasard, le compagnon des jours de printemps, Clovis, y reparut aussi.

Bien changé ce Clovis ! plus préfet de congrégation du tout, et prêt à noyer, dans le plus large bateau, le plus grand nombre de ses anciens maîtres qu'il pourrait. Cela s'annonçait mal ! La lutte, en effet, reprit bientôt contre le cléricalisme. Elle fut impitoyable et correcte. « Évidemment, avait dit Lamparlier à Phobos ; vous êtes avec nous et à nous ! » Il avait prononcé cet *à nous* d'une façon significative.

Ce jour-là, rentré chez lui, Phobos avait pleuré. « Mais un homme ne pleure pas ! lui dit Thérèse, agacée. Il vote comme il l'entend. Il est son maître ! — Tu en parles à ton aise. Et la loge ? — Comment, tu es... ? — Eh oui, depuis onze ans : c'est ma chaîne ! »

Cependant le feu de l'ennemi se concentrait sur un point unique : les ordres religieux. Depuis vingt ans, plusieurs projets avaient été élaborés, en vue de les détruire. Ces projets revenaient à demander la liberté pour les associations, la mort pour les congrégations. En 1888, un ministre avait eu la franchise de déclarer à la Chambre que son projet était le prélude nécessaire à la séparation de l'Église et de l'État..., qu'ainsi faisant, le gouvernement poursuivrait l'œuvre de sécularisation inaugurée par la Révolution française, et reprise par la troisième République.

Habile rétiaire, M. Lamparlier tressa un filet plus invisible et plus souple. Il ne voulait point, lui, séparer l'Église de l'État, ni nuire à l'Église ; il la voulait assainir en la dépouillant de ses parasites.

Sœur Louise, qui depuis les malheurs de son frère était revenue à lui, sœur Louise fit promettre à Jérôme que jamais il ne voterait cette loi. Il le jura ; il le promit aussi à Mathilde, sa petite carmélite. « Qu'ils me disent ce qu'ils voudront, cette infamie je ne la commettrai pas. Je m'abstiendrai ! » S'abstenir était, pour Phobos, le dernier mot du courage.

Désireux, d'ailleurs, d'en finir avec ce monde de parlemen-

teurs, Phobos avait résolu de démissionner en octobre 1901. Le ministre de l'Industrie, peu sûr d'être réélu à la Chambre, le remplacerait au Sénat. En retour, il promettait à Phobos une recette générale dans le Midi. D'autre part, Lamparlier affirmait à Phobos que sa loi n'arriverait au Sénat qu'en novembre ou décembre. Ainsi le rusé Phobos échapperait à l'étau.

Sa déception fut grande, à la rentrée de Pâques, quand il vit la lutte imminente. Sœur Louise lui rappela ses serments. Phobos les renouvela. La figure défaite, les yeux à terre, durant cette mortelle séance où M. Montagne lut son rapport, Phobos eut des visions troublantes : Alice, Lucien, Mathilde. C'étaient ces êtres adorés et bénis qu'il trahirait ? Jamais !

Quand l'urne passa devant lui, Phobos, par habitude, saisit un bulletin blanc, mais il ne le déposa point. « Que faites-vous donc ? lui dit son voisin, qui l'observait. — Ce qui me plaît, monsieur ! » Et il sortit content.

A la buvette, Clovis l'arrêta : « Mauvaise mine ; tu es malade ? — Oui, répondit Phobos» ; et, saisissant l'idée au vol, tandis qu'on procédait au pointage, il rédigea une demande de congé. Des rhumatismes ! il devait aller à Dax...

Le soir même, il recevait un télégramme de Grisfer. Grisfer blâmait l'abstention précédente ; il espérait qu'elle ne se renouvellerait plus, et que le F.·. Phobos aurait désormais une attitude plus conforme à ses devoirs et à ses promesses. Quant à ce congé peu courageux, il espérait bien que, pour son honneur, Phobos y renoncerait.

La séance suivante fut orageuse, et le général de Libreville superbe. Fouaillée par cette main vigoureuse, la majorité hurlait de rage. Phobos, anéanti, écoutait à peine. Les tempes lui battaient. Il faisait le geste des noyés qui se cramponnent à une épave... « Eh bien ! vous ne votez pas ? » lui dit son voisin, en lui présentant un bulletin blanc. Phobos prit le bulletin, et il le glissa dans l'urne.

Tous les articles furent adoptés. Après le vote sur l'ensemble de la loi, Phobos, courbaturé, mal en point, se dirigeait vers son bureau. Par une bizarrerie inexpliquée, au Luxembourg, dans le couloir qui relie la salle Jeanne-Hachette

au septième bureau, se dresse, sur un piédestal de marbre, une magnifique statue de saint Louis de Gonzague drapé dans son manteau de jésuite, le crucifix à la main.

Obstruant le couloir, un groupe causait devant la statue : Clovis, Requin, de Lourdes, Drapeau, tous, justement, anciens élèves des Pères. Ils plaisantaient Libreville, s'amusaient du joli tour joué aux congrégations. Phobos s'arrêta, saisi par la vue de cette réunion en cet endroit, en ce moment. Clovis, suivant le regard de Phobos, se retourna vers la statue de saint Louis, et, la reconnaissant : « Eh bien, dit-il, mon vieux Phobos, veux-tu que nous chantions comme jadis :

Aimable patron de l'enfance,
Donne-nous tes vertus ;
Ta piété, ton innocence,
Et ton amour pour Marie et Jésus !

Les autres se tordaient. Phobos leur tendit le poing à tous. « Canailles ! » leur cria-t-il. Et il se sauva...

PIERRE SUAU.

(*A suivre.*)

UN PHILOSOPHE CHRÉTIEN

Sous ce titre : *la Vitalité chrétienne*[1], on a publié, en les groupant dans un ordre logique, un certain nombre d'études et de discours d'Ollé-Laprune. Avant même d'avoir ouvert le volume, et rien qu'à lire sur la couverture le nom de l'ancien maître de conférences à l'École normale, on ne peut se défendre d'un sentiment de reconnaissance envers ceux dont le soin pieux nous procure, une fois encore, la joie d'un livre signé d'un nom si aimé. Car, lorsque Ollé-Laprune mourut, en février 1898, depuis longtemps déjà, nombreux étaient ceux qui, sans l'avoir jamais ni entendu, ni vu, accueillaient, saluaient chaque volume sorti de sa plume, chaque discours prononcé par lui, comme on accueille, comme on salue un ami longtemps désiré, impatiemment attendu, et dont on a hâte de faire son compagnon de route. En effet, par ses livres, il est pour nous cet ami qui, dans des entretiens d'une amitié secourable et fortifiante, éclaire notre esprit, élève notre âme et la rend meilleure, en nous livrant quelque chose des trésors qui remplissent la sienne.

On voudra relire dans la *Vitalité chrétienne* l'étude sur la *Vie intellectuelle du catholicisme en France au XIXe siècle*, parue d'abord dans la publication collective : *la France chrétienne dans l'histoire*, et aussi l'article qu'Ollé-Laprune publia dans la *Quinzaine* à son retour de Rome, en 1896, sous ce titre : *Ce qu'on va chercher à Rome*. On y trouvera plusieurs discours de distribution de prix, le bel éloge du P. Gratry, prononcé à Juilly, à l'occasion de l'inauguration du buste de l'illustre oratorien, les conférences qu'il fit à Paris, à Lyon, à Chartres, etc. Les titres de ces études et de ces discours suffisent pour justifier, et justifier admirablement, celui sous lequel on les a réunis : *Vie intellectuelle du catho-*

1. *La Vitalité chrétienne*, par Léon Ollé-Laprune. Introduction par Georges Goyau. Paris, librairie académique de Perrin et Cie.

licisme en France. — Attention et courage ! — Du devoir d'agir. — De la responsabilité de chacun devant le mal social. — De la virilité intellectuelle ; tous ces titres trahissent bien la flamme, l'élan, le courage d'une âme possédée de la plus noble ambition, et vraiment débordante de sève ; tous ces titres exhalent le souffle d'un homme qui a voulu vivre une vie d'homme, au sens le plus élevé du mot ; faire son métier d'homme, suivant la simple et forte expression qu'Ollé-Laprune aimait à répéter après Aristote. Tous ces titres rendent bien le son de la vie.

Encore une fois, bénissons celui qui a recueilli ces pages, souvenirs précieux d'une plume et d'une voix, et surtout d'une âme, qui surent mettre en si belle lumière les certitudes et les devoirs qui dominent la vie. Bénissons la main qui a voulu déposer sur la tombe du maître et de l'ami cette dernière couronne, ou plutôt cette dernière gerbe. Car, c'est bien une gerbe ce livre, une gerbe d'épis pleins, qui ont mûri au soleil d'une vie tout entière vouée en d'austères études, à l'exposition et à la défense de la vérité. Les pages que M. Georges Goyau a écrites sous forme d'introduction, et où il montre dans Ollé-Laprune le philosophe chrétien, sont le digne lien qui unit ensemble ces beaux épis. Car elles sont vivantes, elles aussi, et pleines de sève comme ces tiges vertes avec lesquelles on noue une gerbe.

On a déjà parlé ici d'Ollé-Laprune[1], et mis en relief le caractère original de sa philosophie et les vues par lesquelles il s'est constamment appliqué à montrer entre les dogmes chrétiens et les besoins du temps présent une harmonie et une adaptation rigoureusement philosophiques. Mais cette belle physionomie peut être considérée sous divers aspects. En effet, qu'on étudie en lui l'interprète si pénétrant de la pensée grecque, qu'on veuille y goûter l'écrivain, qu'on s'attache au philosophe, qu'on cherche dans son œuvre et dans sa vie l'ami de la jeunesse ou le chrétien, toujours il apparaît digne qu'on le fréquente, toujours il captive et fait du bien à l'âme. Car tous les côtés de sa nature sont nimbés de cette

1. *Études* du 20 octobre 1898, article du P. Roure.

pure lumière qui baigne les cimes. Et, si je puis ainsi dire, par quelque point qu'on l'aborde, et qu'on entre en contact avec sa pensée, on sent qu'on s'élève et qu'on entre dans une région inondée de clartés. Pour mon humble part, je ne ferai ici simplement qu'exprimer les réflexions qui m'ont été suggérées par la lecture de la *Vitalité chrétienne*, et par certaines pages des livres vers lesquels cette lecture ramène naturellement. Je voudrais ainsi appuyer encore sur quelques traits de cette physionomie. Elle est si attachante et si digne qu'on y revienne à plusieurs reprises !

I

Quel professeur fut Ollé-Laprune, ceux qui pouvaient en témoigner avec le plus d'autorité, ses élèves et ses amis de l'École normale l'ont dit. Ils l'ont dit avec une admiration émue, avec un accent d'affection, avec une unanimité dont M. Georges Goyau, dans son introduction à la *Vitalité chrétienne*, produit de nombreux et très significatifs témoignages. Mais ceux qui n'ayant pas eu le bonheur de s'asseoir au pied de sa chaire, ont eu néanmoins à cœur de se faire ses disciples par la lecture attentive de ses livres, ceux-là aussi savent quelques-unes des qualités maîtresses de son enseignement. Car pour peu qu'on le lise, on le trouve hors de pair dans l'art d'analyser les idées. Il excelle à en développer le contenu, à vous le découvrir, à en marquer la substance primitive, les ajouts successifs, et les nuances et les altérations aussi. Si bien, qu'il est impossible de le fréquenter un peu sans se sentir, par son exemple même, excité au souci de la précision et à l'horreur de l'à peu près. Qu'on lise les premiers chapitres de la *Certitude morale*, c'est une suite de notions brièvement analysées, sans qu'on y trouve rien de la sécheresse d'un dictionnaire. Car, une fois le contour de l'idée tracé d'une plume ferme, il vous fait entrevoir de suite le but et la conséquence philosophique de ces délimitations de frontières. Qu'on lise aussi dans le *Prix de la vie*[1] les pages où il explique les différents sens de ce jugement, *ceci vaut mieux*

1. P. 80.

que cela, et celles toutes voisines, où, montrant les deux traits qui sont essentiels à l'idée de l'homme, au point de vue moral, il burine comme en une double médaille, et par là même distingue le profil de l'homme *fort* et le profil de l'homme *généreux*; l'homme qui sait *être soi*, et l'homme qui sait *sortir de soi*. Et l'on verra comment ces notions sur lesquelles il s'est obstinément attardé pour les remplir de clarté, deviennent ensuite des flambeaux dont il projette sur les plus hautes questions la lumière décisive et victorieuse.

Cette analyse, cette manière d'isoler, dans une notion complexe, le noyau primitif de tout ce que l'usage ou le caprice y ont fait adhérer, n'est pas seulement le procédé latent par lequel il construit l'exposition d'une doctrine; c'est la méthode avouée, dont tous ses écrits accusent vivement l'emploi persévérant. Il y a plus, avant d'aborder l'étude d'une question, il lui arrive d'exposer *ex professo* son procédé, comme s'il craignait qu'on ne le remarque point. Veut-il, par exemple, définir la vie? Après avoir constaté que la vie est tout à la fois ce que nous connaissons le mieux et ce qui nous est le plus inconnu, et qu'ainsi nos réflexions sur la vie paraissent embrouiller dans notre esprit les raisons de vivre, et, par là, diminuer les forces vives, il se hâte d'ajouter qu'il ne faut pas renoncer à réfléchir, mais réfléchir davantage et mieux, puis il continue :

« En toute matière, pour se faire des choses une idée nette et distincte, un effort est indispensable : effort d'attention grâce auquel on écarte toutes les idées circonvoisines, accessoires, étrangères; une fois qu'on a dégagé ainsi d'un entourage trop touffu quelque point simple, la lumière se fait : on saisit nettement telle chose, on a une notion distincte et exacte. Puis, grâce à un nouvel effort, on ouvre cet objet; après l'avoir distingué de tout le reste, on y distingue ce qu'il contient en soi; on y pénètre pour en visiter les replis, pour en scruter les détails, pour en apercevoir les appartenances, les suites, les dépendances, les replis obscurs; on en obtient ainsi une notion, de plus en plus complète, de plus en plus profonde... Il s'agit, non pas de découvrir ce que personne n'aurait jamais soupçonné, de révéler ce que

personne n'aurait jamais dit, mais de mettre à nu ces idées essentielles qui se laissent saisir par tous, dès qu'elles sont débarrassées du reste, ces points simples sur lesquels tout le monde est d'accord; puis, par un second travail de la pensée, d'en développer le contenu. Car si l'idée simple est claire, elle est riche aussi et féconde, et la déployer, la dérouler, faire voir les trésors qu'elle recèle

... atria longa patescunt,

c'est la tâche et c'est la récompense de la pensée philosophique attentive, réfléchie[1]. »

Mais ce n'est là, dira-t-on qu'une règle de bon sens. Soit, mais une règle de bon sens, si oubliée de plusieurs, qu'on devient neuf rien qu'à s'y tenir. Et assurément c'est au scrupule constant qu'il a eu de s'astreindre à cette règle, d'en faire comme le cachet de sa manière de penser et d'enseigner qu'Ollé-Laprune a dû une bonne part de sa supériorité comme maître et de son originalité comme penseur. Lorsqu'on revient à lui, après avoir feuilleté quelques-uns des livres les plus en vue de la littérature philosophique contemporaine, on trouve qu'il se distingue des autres, autant par la manière d'exposer la doctrine que par la doctrine même. Il a je ne sais quelle heureuse lenteur, qui n'est qu'à lui. Ce n'est pas chez lui, on le sent bien, manque d'essor, mais préférence méritoire donnée aux redites fructueuses sur les brillantes envolées. Il veut prendre le temps, à mesure qu'il avance, de signaler les points acquis, et d'esquisser, au commencement de chaque nouvelle étape, le tracé du chemin à parcourir. Il a marqué un jour, avec une significative insistance, cette condition de toute étude sérieuse de la vérité, lorsque, dans une conférence aux élèves de Saint-Sulpice, expliquant ce que c'est qu'*avoir de la doctrine*, il disait :

« Quand on a de la doctrine, messieurs, vous le savez mieux que moi, et j'ai honte de dire ces choses au milieu de vous ; mais cela veut dire, n'est-ce pas, que l'on tâche de pénétrer la vérité de plus en plus, et de s'en pénétrer soi-même de plus en plus. *C'est entrer dans la vérité un peu plus loin, encore un peu plus loin, puis encore un peu plus loin*[2]. »

1. *Le Prix de la vie*, p. 5.
2. *Vitalité chrétienne*, p. 174.

Ces dernières paroles caractérisent à merveille l'allure si généreuse et si sage de ce maître éminent. Dans sa chaire, et dans ses livres, il n'a qu'une préoccupation, aider ses élèves ou ses lecteurs *à entrer dans la vérité un peu plus loin, encore un peu plus loin, puis encore un peu plus loin.*

Et, pour les aider à entrer dans la vérité, il bannit de ses alentours ces fantômes, dont une métaphysique ambitieuse et vaine s'attache trop souvent à lui faire un cortège. Car c'est lui qui a dit, dans son introduction à son traité de la *Certitude morale* :

« La métaphysique semble tour à tour ce qu'il y a de plus inaccessible à la plupart des hommes, et de plus familier à tous. La métaphysique savante n'est le partage que de quelques esprits; elle soulève des questions auxquelles le vulgaire ne pense pas, ou demeure indifférent; elle parle un langage qui n'est compris que des initiés; elle se complaît en des spéculations si éloignées du raisonnement des hommes qu'elle semble un fantôme propre à épouvanter les gens. Otez ces formes savantes, que trouvez-vous au fond ? Rien qui ne soit vraiment humain. La métaphysique, prise en ce qu'elle a d'essentiel, est présente partout, mêlée à tout[1]... »

C'a été une de ses préoccupations et un de ses talents, d'ôter au langage et à la pensée philosophique ces formes savantes, et surtout celles qui cherchent à le paraître. C'est son ambition, en tous les sujets, de mettre à nu ce fond vraiment humain de la métaphysique, et de découvrir ce que lui-même a nommé l'*essentiel inaperçu.*

« Faire voir, disait-il un jour, faire remarquer l'essentiel inaperçu, c'est la grande méthode de la philosophie... L'astronomie ne crée pas les astres, elle les découvre seulement. Ici, il n'y a pas même à découvrir, il y a seulement à remarquer. Car, enfin, tout l'essentiel est implicitement connu..., étant précisément ce dont l'humanité vit. Dès lors, il s'agit, non d'innover, mais en face de la vérité, vieille comme le monde ou plutôt comme Dieu, de regarder, et de regarder

1. *De la Certitude morale.* Introduction, p. II.

si bien, que d'inépuisables nouveautés surgissent sous le regard[1]. »

Assurément, ce sont les grands coups d'aile — lorsqu'on en peut avoir — qui procurent aux auditeurs la joie des tressaillements soudains. Mais c'est cette sage lenteur, c'est ce souci désintéressé de parler une langue, et de s'appuyer sur des notions toujours accessibles à tous, qui leur assure la joie d'une lumière continue. C'est cette marche paisible qui permet les regards fréquents en arrière et en avant, grâce auxquels la leçon présente ne se sépare jamais dans les esprits des leçons de la veille, et déjà se rattache à celle du lendemain. C'est en partant modestement, et en maintenant patiemment la lumière au dedans et aux alentours des idées qui sont les plus communes, et qu'on suppose, à ce titre, les mieux comprises, qu'on impose à l'attention de l'auditoire ou des lecteurs l'essentiel inaperçu, et qu'ainsi l'on assure en eux le fruit durable d'un enseignement.

On a montré dans cette revue[2] que la philosophie d'Ollé-Laprune est une philosophie *continue*, parce qu'en toutes ses parties elle s'est inspirée « de la loi de continuité ou de relation dans l'échelle des êtres et dans les divers aspects de l'être ». On peut dire que si la loi de continuité est la clé de sa doctrine, elle est aussi un besoin, le premier besoin de sa pensée, et le caractère le plus nettement accusé de son genre d'exposition. Point de saut d'une idée à l'autre. Jamais de passage brusque d'un point de vue à un autre point de vue. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier dans *la Certitude morale*, dans *la Philosophie et le temps présent*, dans *le Prix de la vie*, les résumés analytiques qu'il a eu soin de placer à la fin de l'ouvrage, avant la table des matières. Là éclate, dans un relief saisissant, l'inexorable souci qu'a ce maître, non seulement de n'accueillir aucune pensée qui ne sorte de la précédente, mais encore de nous faire assister, presque par le dedans, à cette genèse intime, de nous la rendre aussi manifeste que possible, de nous en communiquer, pour ainsi dire, la conscience qu'il en a lui-même. Là s'accuse, avec plus de force, cette lenteur sévère, cette circonspection in-

1. *A l'École du P. Gratry*, p. 100.
2. *Études* du 20 octobre 1898.

tellectuelle qu'il mettait à si haut prix. Là sa pensée apparaît, semble-t-il, sans cesse occupée à se ramasser, sans cesse attentive, non seulement à prendre appui uniquement sur le terrain que son labeur lui a acquis, mais encore à nous montrer que ce terrain est bien sa propriété légitime ; à nous faire sentir la solidité du point d'appui d'où elle s'élance à de nouvelles acquisitions. Autant il y a de différence entre les figures, qui, dans les traités de botanique, nous présentent isolées les diverses parties d'un végétal sans nous montrer leur liaison ni leur emboîtement, sans contenir non plus le principe de vie qui, seul, en peut produire la vivante synthèse ; autant, dis-je, il y a de différence entre ces figures et la graine qui contient, dans un merveilleux raccourci, toutes les parties du végétal unies ensemble et possède la force de les développer, autant il y a de différence entre ces résumés analytiques et une table des matières. Ceux qui ont fait à Saint-Pierre de Rome l'ascension de la célèbre coupole, se souviennent de l'escalier tournant par lequel on arrive aux balcons intérieurs, d'où l'on peut contempler de près ces admirables figures en mosaïque, digne parure du chef-d'œuvre de Michel-Ange. Chaque degré de cet escalier s'élève de si peu au-dessus du précédent, que les jambes les plus débiles peuvent le gravir. Du seuil de la basilique on s'élève ainsi, par une pente très douce, jusqu'au sein de ce peuple colossal d'anges, d'apôtres et de martyrs qui planent en couronne dans les hauteurs du dôme. Les livres d'Ollé-Laprune me font penser à cet escalier. Ce sont de petits chefs-d'œuvre de progression lente, mesurée, accommodée aux forces d'une intelligence ordinaire, et cependant, par l'élévation naturelle de la pensée et la pureté de la langue, vrai régal pour l'esprit le plus cultivé. Il prend son point de départ sous nos pas; mais combien le terme où il nous conduit est au-dessus, non seulement du terre-à-terre de cette physiologie, que quelques-uns décorent trop facilement aujourd'hui du nom de psychologie, mais encore au-dessus des spéculations d'une métaphysique très savante peut-être, mais indifférente à la conduite de la vie ? C'est au milieu des plus hautes idées de l'ordre moral que ce penseur nous fait vivre. Et si les grandes certitudes qui dominent la vie sont comme les feux qui bril-

lent au firmament de la conscience humaine, c'est au sein de ces certitudes radieuses, dans la région de ces pures lumières qu'il nous fait planer.

II

Le plus digne d'être pris pour modèle dans l'exercice d'un art est celui qui, en ayant formulé les règles véritables, les a aussi le mieux appliquées dans les œuvres qu'il a produites. C'est pourquoi, après avoir relu dans les œuvres d'Ollé-Laprune les passages où il a marqué incidemment la vraie méthode de l'investigation philosophique, il nous reste à voir comment il a su pratiquer cette méthode dans ses propres travaux. Cherchons donc dans les livres du maître, et lisons attentivement quelques-unes des pages où l'application des règles rappelées plus haut s'accuse avec plus de relief. Nous ne saurions trouver de ces règles un commentaire plus lumineux.

Il y a dans *le Prix de la Vie*, un chapitre qui a pour titre : *Les lois de toute vie*[1]. C'est une réfutation vigoureuse du dilettantisme. Le dilettantisme veut que la grande affaire de la vie soit de tout voir, de tout comprendre et de tout goûter. Entrer en toute chose, en avoir la vue intime, s'en donner à soi-même le spectacle, jouir de tout, sans s'attacher à rien. Cet égoïsme souple et délicat serait l'idéal de la vie humaine. Après avoir opposé victorieusement à cette théorie plusieurs autres raisons excellentes, Ollé-Laprune, prenant la vie comme un fait, entreprend d'établir que la façon dont le dilettantisme entend la vie, *rend la vie impossible, parce qu'elle est en opposition avec les lois de toute vie*. Suivons un peu dans le détail, et de près, le développement de la thèse. Cette lecture va nous faire comprendre, par un exemple tout à fait approprié ce que veut dire Ollé-Laprune quand il parle d'« entrer dans la vérité un peu plus loin, encore un peu plus loin, puis encore un peu plus loin ».

« Je considère d'abord la vie au sens physiologique du mot. Il est certain que la vie est constituée chez les plantes, par deux fonctions : la nutrition et la génération, et que, chez

1. Chap. v, p. 51-64.

les animaux, ces deux fonctions se retrouvent avec quelque chose en plus.

« Ce qui caractérise d'abord la vie, c'est la nutrition.

« L'être organisé reçoit du dehors l'aliment. Il se l'assimile et le transforme pour ainsi dire en sa propre substance. Ainsi il se conserve et il croît. Il se maintient dans l'existence et il s'augmente... Je remarque que la vie, ainsi entretenue, se dépense sans cesse; mais que d'abord, pour cet entretien même, il faut dépenser. La vie, en allant, acquiert sans cesse : *vires acquirit eundo*. Mais, pour acquérir même, il faut dépenser.

« L'aliment est cherché, puis appréhendé, puis absorbé. Le chercher est déjà une dépense vitale. Dans le nouveau-né, il y a des mouvements, et, dans le végétal, les radicelles vont au loin chercher l'aliment dont la plante a besoin.

« Prendre l'aliment est une autre dépense vitale. Sucer, comme le fait le nouveau-né, est un effort. »

Et il continue, avec le même souci de noter le détail et d'en venir aux faits palpables, à faire voir que dans les fonctions de relation, et plus encore dans la reproduction, la dépense est invariablement le terme de l'acquisition. Et il a ainsi le droit de conclure :

« Nutrition, expansion, reproduction : partout l'activité, nulle part l'inertie, nulle part la complète concentration en soi et pour soi. »

Étudions un instant la marche du maître dans cette première étape qui nous a conduits *dans la vérité*, *un peu plus loin* assurément, que n'eût fait un simple et bref énoncé des exigences de la vie physiologique.

Que s'agissait-il d'établir ? Que les lois de toute vie donnent un démenti aux prétentions du dilettantisme. Mais *les lois de toute vie*, prises en bloc, forment manifestement un ensemble *trop touffu*, pour employer une expression rencontrée plus haut, sous la plume d'Ollé-Laprune. C'est pourquoi il ramène la matière de son enquête à des objets de moins en moins complexes. Dans cet ensemble si vaste, et partant si vague, qu'on appelle la vie, il ne considère d'abord que la vie physiologique. Dans la vie physiologique, il commence

par la seule fonction de nutrition. Dans la fonction de nutrition, il examine séparément chacun des actes successifs par lesquels le vivant cherche d'abord, puis appréhende, et enfin absorbe ce qui doit entretenir sa vie. Voilà bien, si je ne me trompe, ce qui s'appelle *ouvrir un objet, distinguer ce qu'il contient en soi, y pénétrer pour en scruter les détails.* Pas n'est besoin d'être un professionnel de la métaphysique pour comprendre que les racines de la plante produisent un certain travail mécanique, et, à tout le moins, s'étendent et se meuvent, en cherchant dans le sol les sucs nourriciers. C'est assez d'avoir des yeux et de s'en servir, pour voir que les lèvres d'un enfant à la mamelle font un effort. C'est ainsi, qu'obstinément fidèle à la règle que lui-même a tracée, il se préoccupe, « non pas de révéler ce que personne n'aurait jamais dit, mais de *mettre à nu ces idées essentielles* qui se laissent saisir par tous, dès qu'elles sont débarrassées du reste, ces *points simples* sur lesquels tout le monde est d'accord ».

Avançons dans notre lecture :

« J'entrevois un lien d'analogie entre tous les êtres. Je ne suis pas en état de rien affirmer encore. Mais je me garde de m'interdire ces visées. Autant la méthode exige que l'on se retienne, pour ne rien affirmer prématurément, autant il est bon de savoir regarder au loin et entrevoir les grands horizons. Pourquoi les lois fondamentales de la vie ne seraient-elles pas partout les mêmes ? Pourquoi ne retrouverions-nous pas dans d'autres sphères avec des modifications indispensables, ces termes qui nous frappent : acquérir, dépenser, entretenir, produire, engendrer ? Et pourquoi n'y aurait-il pas lieu de dire partout que jouir n'est jamais que l'accompagnement ? »

Est-on plus honnête dans la construction d'une preuve et marche-t-on à la découverte du vrai avec une circonspection plus sage ? Procéder ainsi dans la démonstration d'une vérité, c'est enseigner en même temps par l'exemple, à ses élèves ou à ses lecteurs, qu'il ne faut ni exagérer, ni méconnaître la valeur de certaines raisons. C'est leur rappeler utilement qu'on ne doit pas donner la certitude d'une déduction à ce qui a seulement la probabilité d'une analogie. C'est leur faire voir comment, d'autre part, les pressentiments de l'ana-

logie peuvent être utilisés dans une démonstration. Mais ce que je trouve de plus remarquable dans les lignes précédentes, c'est l'abandon avec lequel l'auteur du *Prix de la vie* se découvre à nous-même dans l'effort intime de la réflexion. Cette manière de réfléchir à haute voix, si l'on peut ainsi dire, cet art de *penser tout haut*, est presque aussi rare qu'il est précieux. Il est rare, en effet. Sans doute, à première vue, il semble que, lorsque nous parlons ou écrivons, nous ne devrions pas faire autre chose que dire notre pensée. C'est pourtant l'inverse qui a lieu le plus souvent. Lorsque nous croyons penser, nous parlons. Assis à notre table, l'auditeur ou le lecteur se substitue sous le regard de notre âme à la vérité qui seule devrait nous occuper. Que de livres, très brillants d'ailleurs, qui n'ont jamais procuré au lecteur la joie d'entendre une âme penser tout haut ? Et combien d'orateurs ou d'écrivains, qui, dans le silence de leur cabinet, n'ont jamais su faire qu'une chose : *parler un peu plus bas* ? Sans doute, il y a en cela la part du tempérament. Et l'obsession de l'auditoire est bien un des caractères du tempérament de l'orateur. Mais, le don de penser tout haut suppose aussi que l'écrivain, le professeur ou l'orateur, lorsqu'il médite son livre, sa leçon, ou son discours, est tellement attaché à la vérité qu'il la voit d'abord, elle, et qu'il entre en dialogue avec ses idées. Celui qui parle tout bas quand il écrit, risque souvent de faire surtout de la *musique*. Celui qui pense tout haut quand il parle, fait surtout de la *lumière*. C'est le talent d'Ollé-Laprune.

Mais continuons à l'écouter :

« Essayons une première vérification des lois entrevues. La vie intellectuelle est bien différente de la vie physiologique, et elle nous est familière. Voyons comment procède l'intelligence. C'est une nécessité pour elle de *recevoir*... Les *données* de la connaissance peuvent être oubliées, méconnues : elles sont ce sans quoi rien ne se ferait, ce sans quoi nous ne penserions pas, les unes étant les faits mêmes et les existences qu'il s'agit de percevoir et non d'inventer, les autres étant les principes essentiels du connaître et de l'être qu'il s'agit de dégager,... non de faire ni de créer.

« L'intelligence est donc réceptive..., c'est manifeste, mais non pas sans action propre : ce n'est pas moins manifeste. Peut-on se réduire à la pure mémoire conservant les acquisitions intellectuelles ? Ce serait un danger d'y tendre ou d'y réussir en partie. C'est une impossibilité d'y réussir entièrement. Et, d'ailleurs, l'acquisition même est un travail, un effort, un acte. Tout en témoigne. La plus élémentaire perception enveloppe, implique quelque acte du sujet percevant. Une pure impression et réception toute passive ne serait, à aucun degré, une connaissance....

« Regardons maintenant l'intelligence riche de ses acquisitions et de ses labeurs. Pourra-t-elle jouir simplement de ce qu'elle aura acquis ou fait elle-même ? Nullement. C'est une nécessité de se renouveler sans cesse. En vain a-t-on trouvé de ses idées des formules heureuses. On ne peut s'y complaire, ni s'y reposer. Il faut sans cesse sortir de soi, sortir de ses propres pensées et des formes où on les a recueillies, sortir de tout ce qui est fait ; car tout cela vieillit, et la stagnation est mortelle pour l'intelligence. Jamais le moment ne vient de s'enfermer une fois pour toutes dans ce qui est fait, pas même dans ce que l'on a fait soi-même. Il faut que la flamme de l'esprit soit toujours vive et agissante, et ravive et renouvelle tout.....

« Et il faut sortir de soi pour aller à autrui. Toute pensée nette et forte tend à s'exprimer, et qu'est-ce que s'exprimer, si ce n'est se répandre dans le sensible et comme l'intellectualiser ? La pensée, qui trouve dans le mot un corps, se communique en quelque sorte à cette chose matérielle et la remplit de soi, l'anime de sa vertu propre et l'élève à soi. Puis, c'est un besoin de la pensée de se communiquer à d'autres esprits... Toute conviction sérieuse répugne à demeurer enfermée en elle-même ; elle aspire, elle travaille à se faire partager : partage bienheureux qui ne la diminue pas, qui, tout au contraire, semble l'augmenter. C'est un rayonnement. Plus le foyer rayonne au loin, plus c'est un signe qu'il est ardent et puissant. La naturelle aspiration de l'intelligence et son triomphe, c'est de devenir, pour d'autres intelligences, cause de lumière et de force... »

Toujours la même méthode, n'est-ce pas ? Précision persé-

vérante dans l'énumération multiple des détails, ascension lente mais sûre de la pensée. Toujours le même esprit aussi : au lieu du désir qui perce chez tant d'autres de produire du nouveau ou même de l'inouï, souci exclusif et désintéressé de mettre en évidence l'essentiel inaperçu. En un mot, toujours le même homme, plus ambitieux d'être vrai que d'être brillant, préoccupé d'éclairer et non pas d'éblouir. Aussi, après avoir lu cette page, qui ne voit dans une meilleure lumière que depuis la plus humble perception jusqu'aux spéculations les plus hautes, depuis ces paroles que l'enfant dit à son cheval de bois, jusqu'à ces discours par lesquels l'homme d'État met ses lumières au service de son pays, toutes les manifestations de la pensée sont inséparables d'une expansion par laquelle elle se communique, d'un travail par lequel elle se *donne*? Mais c'est l'éternelle récompense de ceux qui cherchent uniquement la vérité de rencontrer, par surcroît, ces beaux rayons, dont la lumière éclate d'autant plus qu'elle se détache sur un fond plus simple et plus uni. Et, dans cette page, où il développe une idée qui n'a rien de transcendant, Ollé-Laprune, en demeurant toujours dans la ligne de son sujet, nous ouvre, chemin faisant, de belles vues sur la nécessité de vivifier et de rajeunir sans cesse par le labeur de l'étude et par l'effort de la réflexion les notions que nous avons acquises, sur l'ambition que doit avoir toute intelligence vraiment vivante d'être pour d'autres esprits source de lumière et de force. Que voilà bien les longues avenues dont lui-même a parlé en citant le poète : *Atria longa patescunt* ! Ces avenues, dont sa pensée vient, en passant, de nous ouvrir les profondeurs. Routes privilégiées, où l'on ne peut marcher sans monter. Chemins heureux, où plusieurs intelligences dociles à l'appel d'une voix aimée, ont trouvé le secret de la richesse dans l'expansion, d'une force toujours plus robuste dans un labeur toujours renouvelé. Le philosophe que nous étudions mérite bien que nous répétions, en les lui appliquant à lui-même, ses propres paroles : « Si l'idée simple est claire, elle est riche aussi et féconde. » Car, il nous prouve, par son exemple, ce qu'il a lui-même affirmé, qu'il suffit de faire remarquer l'*essentiel inaperçu*, et de regarder attentivement la vérité, la vérité

ancienne pour que d'*inépuisables nouveautés surgissent sous le regard.*

Oui ; l'application de l'esprit à méditer ces vérités essentielles qu'on néglige trop souvent parce qu'elles semblent ne pouvoir mener à la nouveauté, lui font trouver la richesse. En les creusant, il rencontre aussi les observations fines et pénétrantes comme celles par lesquelles Ollé-Laprune nous montre dans l'art, aussi bien que dans la science, la vérification des lois de toute vie.

« Il faut bien distinguer l'artiste du connaisseur et de l'amateur. Ce sont ceux-ci qui se bornent à contempler et à jouir. Ils sont stériles. Ils finissent par n'être plus que des collectionneurs. Et, pourvu qu'ils forment des espèces de nécropoles où les objets d'art, isolés de tout milieu vivant, se rangent pour s'offrir commodément aux regards curieux, ils sont contents. Mais bien différent est l'artiste. Déjà, la vraie admiration des belles choses est vigoureuse et féconde. Elle ne fait pas de tout homme qui admire la beauté, un créateur de beauté ; du moins, elle suscite dans l'âme un désir d'agir harmonieusement, une ambition généreuse de réaliser en quelque manière, en soi et autour de soi quelque idée noble. C'est que l'art, si l'on va au fond, est puissance et énergie. Il consiste, avant tout, à façonner, à former, à faire... il crée. Son nom, qui nous vient du latin *ars*, était primitivement synonyme d'activité. Et, dans une langue bien différente, la langue allemande, c'est l'idée du pouvoir qu'éveille d'abord le terme par lequel on le désigne : *Kunst* ne vient-il pas de *Können?* L'artiste est généreux et fécond. Il n'absorbe en soi, tout ce qui lui vient de la nature, des autres hommes, du passé et du présent, que pour le rendre transformé par l'action de son génie... En lui apparaît, à un degré éminent, ce grand caractère de la vie, la générosité avec la fécondité. »

Quand, faisant l'ascension d'une montagne, nous sommes parvenus à quelque rocher d'où l'on domine la plaine, nous nous arrêtons pour chercher de là, bien bas au-dessous de nous, le commencement du sentier qui nous a conduits à cette élévation. Nous nous donnons ainsi le plaisir, ou peut-être la surprise, de mesurer en hauteur le chemin parcouru. Ce

chapitre sur les lois de toute vie, s'était ouvert par des notions de physiologie végétale qui avaient presque la sécheresse, j'allais dire la banalité, d'un mémento de botanique. Et nous voici parvenus sans effort, et simplement par la fidélité à suivre le développement logique de la pensée, à une vue qui résume un des plus beaux chapitres de la philosophie de l'art. L'artiste ne reçoit que pour donner. Celui qui nous a amenés là, s'applique, sans doute, à *prouver* chacun des éléments implicites contenus dans une idée générale, mais sans les *développer*. Il nous laisse ainsi le plaisir de vérifier nous-mêmes, par des exemples, la justesse des aperçus brièvement indiqués. Ce paysage qui vous arrête, et dans lequel vous ne pouvez assez admirer la sérénité transparente de ces belles eaux, le feuillage majestueux de ces arbres tout pénétrés de lumière, et ces clairières silencieuses par où le regard s'échappe vers la magnifique mélancolie d'un soleil à son déclin, ce paysage ne vous rend-il pas avec une libéralité merveilleuse ce que la contemplation de la campagne a donné de jouissances et de ravissement à Claude Lorrain? Et si Michel-Ange a, pour ainsi dire, absorbé dans son âme par une méditation assidue de la Bible, tout ce que l'Ancien Testament nous découvre de force invincible dans Jéhovah, et de sublime colère dans ses menaces, est-ce que tout cela Michel-Ange ne nous le rend pas transformé par son génie dans le *Moïse*? Qui donc peut s'arrêter à Saint-Pierre-ès-Liens, en face de ce géant sublime, sans sentir peser sur soi quelque chose du regard même de Jéhovah apparaissant à Moïse sur le Sinaï?

Tout le monde n'est pas artiste; et, au-dessus de l'art, il y a la vie humaine, dans son sens le plus élevé, c'est-à-dire la vie morale. Aussi notre guide poursuit-il l'ascension, pour nous amener sans plus tarder au sommet, où dans un point de vue plus vaste, nous découvrirons une vérité plus haute.

« Maintenant que nous avons constaté, dans l'ordre physiologique, les lois de la vie, et qu'ensuite nous en avons vu l'analogie ailleurs, dans l'intelligence, dans la science, dans l'art, n'avons-nous pas le droit de considérer toute la vie humaine, et de dire qu'à n'examiner que le seul *fait* de vivre et ce qui est *requis* pour vivre,... ce à quoi porte le seul

instinct de vivre, sans faire intervenir encore aucune notion morale proprement dite, la vie humaine a pour loi élémentaire, ou mieux pour loi fondamentale, de ne pouvoir subsister ni dans la langueur et la stagnation, ni dans l'isolement et l'égoïsme ? »

Un regard en arrière vient de nous rappeler les étapes parcourues, les points acquis ; basée sur le ferme faisceau des conclusions précédentes, cette conclusion dernière s'impose : agir et donner sont les conditions essentielles de la vie humaine.

« Or, prendre la vie en pur connaisseur, en pur amateur, en *dilettante*, c'est précisément se condamner à la stagnation et à l'égoïsme... On croit que cette contemplation intelligente qui va jusqu'à nous identifier avec l'objet de notre contemplation multiplie notre vie. C'est une erreur. Cela tarit les sources de la vie. Parce qu'on n'agit plus, s'étant réduit à regarder et à jouir, on finit par ne vivre que peu, on finit par ne vivre plus. Parce qu'on est égoïste, s'étant réduit à soi et à sa propre jouissance, on vit de moins en moins et finalement on cesse de vivre. L'instinct de sociabilité est bien autrement puissant qu'il ne paraît d'abord. Nous n'avons pas seulement besoin du secours d'autrui, pour nous soutenir dans la vie. Nous ne demandons pas seulement aux autres les ressources qui nous manquent. Bien plus profond encore, bien plus vital est l'instinct qui rend l'homme nécessaire à l'homme. Chacun a besoin de faire quelque chose pour autrui, d'être pour autrui cause de quelque bien... et sans cette générosité qui nous fait sortir de nous et donner de notre vie à d'autres... notre vie qui ne se dépense pas languit et s'use. Nous dépérissons pour avoir voulu enfouir en nous la vie, comme un avare son trésor; tandis que c'est une source qui se renouvelle à condition de se répandre. Non... pas d'individu qui n'ait rien à *faire* en ce monde, rien à *donner*... Nous ne pouvons pas admettre que la vie ne soit qu'un jeu ou un spectacle. Celui qui ne songerait, comme l'antique Narcisse, qu'à se mirer dans l'eau transparente des choses, comme Narcisse, périrait. Car, cessant d'agir, il devrait bientôt cesser de vivre. »

Ce chapitre dont j'ai cité la plus grande partie, offrira à ceux qui n'auraient pas fréquenté Ollé-Laprune une fidèle image de sa manière comme penseur et comme écrivain. On y saisit sur le vif, quoiqu'en raccourci, cet « imperceptible progrès qui, à partir des notions les plus simples, ainsi que d'un germe inaperçu, va s'épanouissant ; ces analyses, en apparence élémentaires, de noms et d'idées simples, dont on peut dire qu'elles sont le commencement et la fin de la philosophie[1] ». Ceux qui aiment, même chez un philosophe une certaine solennité oratoire, ou encore un rayon de poésie, ceux-là connaîtront ce qu'il ne faut pas chercher dans le penseur que nous étudions. Ceux qui sont avides d'idées précises, de démonstrations claires, de belles généralisations, jugeront par cette lecture jusqu'à quel point ce philosophe est capable de les satisfaire.

Imaginons, en effet, Victor Cousin voulant développer cette pensée que la vie humaine, toute vie humaine doit par l'action, par le don de soi, être pour autrui source et cause de quelque bien. Je crois d'abord que, sans tant s'appliquer à nous montrer dans cette vérité la simple application à un cas particulier, à l'homme moral, des lois générales de toute vie, il aurait abordé beaucoup plus vite le développement de l'idée qui, chez Ollé-Laprune, ne vient qu'à la fin comme conclusion, comme couronnement. Cousin donc se serait établi presque immédiatement dans cette belle thèse : Pour vivre, l'homme doit donner, car il y aurait trouvé un vaste champ pour son éloquence. Le voyez-vous déployant, pour décorer cette grande vérité, toutes les draperies de la période ? Voici que sur ce fond aux couleurs brillantes se détachent, comme autant d'inscriptions en lettres d'or, quelques beaux vers héroïques. Des traits empruntés à l'histoire, peut-être même un ou deux souvenirs des nobles duchesses du dix-septième siècle, fournissent des motifs de décoration qui donnent à tout cet ensemble un grand air de majesté. C'est ainsi, je crois, que l'auteur *Du Vrai, du Beau et du Bien*, nous présenterait l'Idée en faisant retentir autour d'elle l'éclatante

1. Maurice Blondel, *Léon Ollé-Laprune*, p. 38.

fanfare d'une parole toujours magnifique, toujours oratoire. Combien différente, et dans la marche de la pensée, et dans l'allure de la phrase, la manière d'Ollé-Laprune ! Estimant qu'avant tout l'édifice doit être solide, il s'attarde dans les fondements, moins pressé d'en sculpter la frise. Et si les œuvres de la pensée, surtout de la pensée philosophique, peuvent être comparées à des ouvrages d'architecture, il faut dire que dans ses constructions ce philosophe se préoccupe avant tout de la lumière. La seule élégance qui les caractérise est celle qui résulte naturellement de la belle et simple ordonnance des lignes générales de la pensée. Les grands architectes disent que le beau en architecture n'est que la saillie de l'utile. Il semble bien que l'auteur du *Prix de la vie* a fait sienne cette règle de l'esthétique architecturale. Dans le développement de sa pensée il ne donne place qu'aux idées, dans le développement de sa phrase il ne donne place qu'aux mots qui serviront à mettre la vérité plus en lumière, à la graver plus profondément dans les âmes. Ne sacrifiant jamais à la variété ou à l'harmonie du langage la netteté et la précision, rejetant tout ornement sous lequel disparaîtraient les nervures d'une thèse, il touche parfois à la sécheresse. Mais on ne peut le lire sans reconnaître que cette austérité voulue nous est singulièrement précieuse. Si nous ne sentons pas entrer dans nos oreilles des mots sonores, des chutes harmonieuses, nous sentons notre âme envahie par des idées claires, par de fortes certitudes.

Cette lecture nous fait comprendre aussi combien M. Blondel a eu raison de dire que ce tour d'esprit analytique et cette subtilité des vues de détail vous trompent « si dans cette précision minutieuse vous ne sentez la grande largeur synthétique des vues d'ensemble ». Et, d'ailleurs, cette mâle simplicité rencontre, sans la chercher, l'élégance dans l'image et la finesse dans le trait. A la fin du chapitre que nous venons de lire, l'image du *dilettante*, ce « Narcisse qui se mire dans l'eau transparente des choses » a je ne sais quelle grâce enveloppée d'une saveur toute athénienne.

JOSEPH FERCHAT.

(*A suivre.*)

LE QUIÉTISME

LETTRES INÉDITES DU FRÈRE DE BOSSUET

Cette collection de lettres, toutes inédites sauf une seule, repose à l'état d'épaves au Grand Séminaire de Meaux ; elle se composait, en effet, autrefois, de cinquante lettres au moins, lorsqu'elle appartenait à la collection de M. A. Martin. On n'en trouve plus aujourd'hui que quarante-trois à Meaux, et une au séminaire Saint-Sulpice, où il m'a été donné de l'identifier par la ressemblance de l'écriture, aucune de ces lettres n'étant signée. Des six autres (si toutefois le cabinet de M. Martin contenait toute la collection), on peut dire que cinq au moins sont égarées ; une seule, la première en date de toutes celles que nous connaissons, avait été publiée, en 1836, par la *Revue rétrospective*[1], à cause de l'intérêt du sujet. C'est celle du 21 mai 1696, annonçant et racontant la mort de La Bruyère. Nous la donnerons avec les autres, mais d'après la copie de l'éditeur d'alors, car l'autographe a disparu. M. Monmerqué, qui la publia, ne connaissait point l'auteur de la lettre, mais avait retrouvé seulement le nom du destinataire, la suscription : *A Monsieur l'abbé Bossuet à Rome*, étant explicitement ajoutée, comme c'est l'ordinaire dans les lettres d'Antoine à son fils. On voit du reste que la lettre du 21 mai, d'après les premières lignes, n'était pas le commencement de la correspondance du frère de Bossuet avec le député envoyé à Rome avec l'abbé Phelipeaux.

Bien qu'il ne soit explicitement question du quiétisme que dans la dixième des lettres écrites par Antoine, du 18 mars 1697, je ne sais si cette correspondance confirme totalement la déclaration de Phelipeaux, insinuant qu'il n'était à Rome, lorsque surgit l'affaire du quiétisme, que fortuitement et pour sa dévotion privée[2]. Mais l'intérêt n'en est pas seule-

1. *Revue rétrospective*, t. XIII (VIII de la seconde série), p. 139 et suiv.

2. *Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme répandu en France, avec plusieurs anecdotes curieuses*. S. l., M DCC XXXII. In-12, pp. 328 pour la première partie ; pp. 280 pour la seconde. « Elle a

ment dans la contribution qu'elle offre à l'histoire intime du quiétisme, ce qui serait déjà suffisant pour l'autoriser. On y voit aussi relatées bon nombre de nouvelles, soit sur la vie privée de Bossuet et les affaires d'intérêt dont Antoine entretient son fils absent, soit sur les événements du temps, dont il n'omet jamais de parler, même aux jours où les débats du procès pendant à Rome, envahissent le plus ses préoccupations.

Comment des lettres en somme si intéressantes à divers points de vue sont-elles demeurées inédites ? La réponse serait dans les lignes inscrites autrefois par le savant M. Gosselin, au-dessous de la mention de ces lettres, dans le catalogue des écrits autographes de Bossuet et des autres acquisitions relatives à ses œuvres : « Cinquante lettres originales et autographes du frère de Bossuet adressées à l'abbé Bossuet à Rome, de 1797 à 1799 (*sic* pour 1697 à 1699, dates inexactes d'ailleurs), affaire de Fénelon. *Inédites*, *mais peu importantes*. » Cette note, nullement engageante, a peut-être suffi à sauvegarder jusqu'ici ces lettres ; *la fureur de l'inédit* n'a pas toujours, en effet, sévi parmi les visiteurs des cartons du séminaire de Meaux, et la plupart de ceux qui venaient travailler dans cette hospitalière maison depuis le savant et regretté Lebarq jusqu'à l'auteur de *Bossuet et la Bible*, le P. de La Broise, venaient presque toujours pour des recherches déterminées, auxquelles les lettres destinées à l'abbé Bossuet avaient peu à fournir. Le calcul de M. Gosselin avait

commencé (la contestation) dit Phelipeaux dans sa préface, à Paris, sous mes yeux ; et dans le tems de l'examen et de la condamnation du livre, j'étois à Rome, où le désir de visiter les tombeaux des saints Apôtres, et la curiosité de voir ces fameux restes de l'antiquité payenne m'avoient conduit avant que le trouble arrivât. » Ces derniers mots concordent mal avec les premiers, car c'est avant son voyage de Rome que Phelipeaux avait vu commencer sous ses yeux à Paris la contestation. Si l'on objecte que le « trouble » dont il parle est la dévolution faite de la cause à Rome, et que la lettre de Fénelon au Pape est d'avril 1697, presque postérieure d'un an au départ des deux pèlerins (13 mars 1696), il faut néanmoins se demander comment dans une lettre à son neveu, du 7 juin 1696, après avoir parlé du cardinal de Noris, Bossuet écrit : « Ajoutez au chiffre Diomède pour ce cardinal, *saint Narcille* pour Casanatta, *l'Archidiacre* pour Cibo, *le bon Ange* pour Altiéri. » Ce soin de compléter une clé prudemment emportée par l'abbé Bossuet, indique tout au moins que celui-ci faisait très opportunément ce voyage de dévotion ou d'étude des antiques.

donc réussi, si c'est par calcul et à dessein que cet annotateur des papiers de Meaux avait détourné l'attention des chercheurs de cette collection de lettres. L'auteur de l'*Histoire littéraire de Fénelon*, le sulpicien que d'aucuns auraient pu croire hostile à la mémoire de Bossuet, si ces sentiments étaient compatibles avec l'honnêteté, pour ne point dire la candeur que reflètent ses œuvres, avait au contraire voulu ménager la réputation de l'évêque de Meaux et de son entourage, en laissant dans l'ombre ces papiers où vivent encore tant de passions d'autrefois. On le peut conjecturer par analogie (à moins d'admettre qu'il n'ait écrit cette note que sur une vue trop rapide des pièces) du soin qu'il met d'ordinaire à tenir dans l'obscurité tout ce qui pourrait jeter quelque jour fâcheux sur le caractère de Bossuet. A l'appui de cette supposition plus d'une preuve ressort du dépouillement de la correspondance de M. Gosselin avec Mgr Gallard, évêque de Meaux, au sujet des manuscrits que l'évêque le chargeait d'examiner. Dans une lettre datée d'Issy, le 30 avril 1837, lui rendant compte de son examen des derniers manuscrits acquis alors, il lui disait, à propos d'un ouvrage inédit :

Un manuscrit beaucoup plus important pour le fond (que le XIIIe livre, publié depuis, de la *Défense de la Tradition et des Saints Pères*), est le *Dernier éclaircissement sur la réponse de l'Archev. de Cambrai*. C'est une dernière réponse à Fénelon sur l'article des faits ; elle n'apprend rien de nouveau ni sur le fond de la controverse doctrinale, ni sur l'article des faits, mais elle est pleine d'énergie et de véhémence. Bossuet y revient encore sur le fâcheux article de la confession généralé ; il pointille adroitement, à ce qu'il me semble, sur les circonstances du fait, sans rien répondre sur le fond. *En somme, il me parait fort heureux pour l'édification publique et pour l'honneur de Bossuet* que cette réponse soit demeurée jusqu'à présent inédite ; sa publication ne pourrait qu'affliger les gens de bien, et faire triompher les malins. Heureusement l'ouvrage est maintenant en bonnes mains, et il est fort à souhaiter qu'il y reste.

C'est, on le voit, un ami de Fénelon qui parle, et il se peut faire que d'autres — même en dehors des *défenseurs à outrance* de Bossuet (que nul ne songe à attaquer) — ne soient pas d'accord avec M. Gosselin pour l'appréciation à porter sur l'ouvrage inédit de Bossuet. Mon seul but est de con-

stater que M. Gosselin, quel que soit le sentiment qui l'a guidé, était heureux de sentir à l'abri des « indiscrétions d'historiens trop chercheurs » ce qu'il considérait comme peu honorable à Bossuet. En tout cas, dans une lettre du 6 août de la même année, il se préoccupe à nouveau et de la même pièce et d'autres lettres de Bossuet qu'il voudrait voir demeurer secrètes :

J'ai fait, écrit-il, une découverte assez importante relative à deux manuscrits de votre collection. L'*Éclaircissement inédit de Bossuet sur le Quiétisme* (n° 29, des manuscrits de Bossuet), n'est pas une copie unique. Il en existe une autre chez M. Villenave père, rue de Vaugirard, 84..... M. Villenave possède aussi un recueil de pièces manuscrites et imprimées sur le quiétisme qui renferme quelques ouvrages de Bossuet et de Fénelon avec des notes et observations de l'abbé Ledieu [1]. Il possède surtout deux lettres originales de Bossuet que je voudrais bien voir en d'autres mains que les siennes ; une de ces lettres est inédite, et sa publication aurait de graves inconvénients *pour l'honneur de Bossuet* [2].

Que les hésitations du savant sulpicien, si soucieux de ne point faire « triompher les malins », aient été cause de la dé-

1. Ne serait-ce pas la description même du recueil provenant de la bibliothèque de l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis en l'Ile, possédé aujourd'hui par le séminaire Saint-Sulpice, et se terminant par l'épitaphe écrite de la main de Ledieu, que j'ai citée à la fin de mon étude *De munere pastorali Bossuet* ? (P. 240.) Ce recueil contient soixante-seize pièces, parmi lesquelles (au n° 54) les Réflexions ou derniers éclaircissements sur la réponse de M. l'archevêque de Cambray aux remarques de M. l'évêque de Meaux (Manuscrit in-fol. de 104 pp.), avec cette note de la main de Ledieu : « C'est le dernier écrit de M. de Meaux à M. de Cambray qui n'a pas été imprimé, parce qu'il fut seulement fini au mois de mars 1699, et dans le temps qu'on reçut à Paris le bref de Rome, l'auteur ne le jugeant plus nécessaire à la cause. » Il ne serait peut-être pas inutile à l'histoire de publier ce document. Nous pouvons espérer que M. Levesque ne se laissera pas arrêter par les scrupules de M. Gosselin, et nous donnera cette œuvre de Bossuet.

2. Parmi les lettres inédites de Bossuet ayant appartenu à la collection Villenave, nous avons maintenant celle du 1er avril 1699 que M. l'abbé Ingold a publiée dans le *Bulletin critique* du 1er septembre 1885, p. 361 ; je l'ai fait entrer, à cause de son *post-scriptum*, dans la série des lettres de Bossuet abbé de Saint-Julien-les-Beauvais (V. *Revue Bossuet*, 25 avril 1900, p. 80.) S'il s'agit de cette lettre, M. Gosselin s'est laissé bien vite alarmer par l'accent de triomphe très naturel de Bossuet, se félicitant des termes du bref de condamnation obtenu par ses soins. L'histoire, qu'il s'agisse de Bossuet ou de son adversaire, n'ayant de regard que pour la vérité, ne se laissera guère, Dieu merci, distraire du soin de publier les documents capables de mieux faire connaître les faits ou les hommes.

courageante addition dont il accompagna le titre des *cinquante lettres*, ou qu'il s'agisse dans ce jugement de l'impression éprouvée par lui à la lecture de ces pages, difficiles à déchiffrer d'ailleurs, j'avoue ne partager en rien cette manière de voir, et trouver ces lettres, par malheur réduites en nombre, des plus intéressantes pour nous faire connaître le milieu où se mouvait Bossuet. Datées pour la plupart de Paris, elles nous tiennent au courant des moindres incidents ou démarches de Meaux ou de Versailles, soit relativement au quiétisme, soit par rapport aux affaires de famille ou aux relations d'amitié de l'évêque de Meaux et des siens.

Elles n'ont point paru d'ailleurs dénuées d'intérêt, du moins en ce qui concerne l'histoire du quiétisme, à quelque historien ancien, peut-être Phelipeaux lui-même, témoin un bon nombre de passages enfermés entre crochets, comme on en rencontre sur les lettres autographes originairement publiées par les Bénédictins pour l'édition de Bossuet. Il est intéressant de comparer avec l'édition de dom de Foris les autographes de lettres, celles de l'archevêque Maurice Le Tellier, par exemple[1]. Les passages laissés de côté comme d'intérêt trop médiocre sont en dehors de ces parenthèses entre lesquelles les éditeurs enfermaient les endroits dignes d'être conservés par l'imprimeur[2]. Les autres contenant le

1. Il est remarquable que la fameuse mention « inédites, mais peu importantes » se trouve aussi, de la main de M. Gosselin, au-dessous de cet autre titre d'un dossier cependant intéressant : Six lettres inédites de Letellier, archevêque de Reims (autographes signés ; affaire de Fénelon). — A cause des larges coupures faites dans ces six lettres par les premiers éditeurs, j'aurai soin de les rétablir à leur date. Elles ne sépareront les lettres d'Antoine que pour s'y adapter à merveille, en éclairer les faits historiques, en même temps qu'elles recevront de cette correspondance quelque lumière.

2. Ce sont des suppressions dans le genre de celles que dénonce, avec raison, Lachat, en tête du tome XXIX de son édition, lorsqu'il s'indigne contre tant de coupures malheureuses qui ôtaient des lettres de Bossuet à son neveu les détails relatifs aux événements publics ou privés qui, aux yeux des auditeurs, n'avaient rien à faire avec les questions du quiétisme. Les omissions à faire sont indiquées sur les autographes, ou mieux les parenthèses en forme de crochets n'enferment que les phrases à transcrire et à imprimer. Tout ce qui est laissé en dehors de ces signes constitue précisément les heureuses additions que Lachat nous a pu fournir chaque fois qu'il a collationné un texte des anciennes éditions avec les autographes qu'il rencontrait. Partout on remarque que ces détails familiers, délaissés comme dénués d'intérêt, changent précisément le caractère de la correspondance de Bossuet, et d'aus-

plus souvent des nouvelles locales ou ces minces détails plus familiers, dont l'érudition moderne est surtout friande, sont délaissés impitoyablement. Se proposa-t-on d'éditer de la sorte les lettres d'Antoine et les prépara-t-on dans ce but, c'est possible. Ce ne fut, en cette hypothèse, qu'au point de vue de l'histoire du quiétisme, car les passages enfermés entre crochets[1] ne sont relatifs qu'à cette affaire. Bien plus, en tête de la lettre du 20 octobre 1698, une main, où je crois reconnaître Phelipeaux lui-même, qui peut-être, soit à Rome même, soit après son retour, faisait ses extraits en vue de sa Relation, a écrit les mots : *Rien à prendre*. Et, en effet, la lettre en question, tout entière sur la mésaventure d'un courrier infidèle, ne concerne point l'histoire du quiétisme, ni les événements de Rome ou de Paris.

L'histoire de ces quarante-trois lettres autographes, jusqu'au moment où elles passèrent, en compagnie sans doute des six lettres de Le Tellier, de la collection de M. Martin dans les archives du grand séminaire de Meaux, en 1837, n'est malheureusement pas longue. D'après une note de la *Revue rétrospective*, la lettre du 21 mai 1696, distraite ou non du reste de la collection, appartint à M. Monmerqué[2]. La liste des manuscrits acquis sans doute du vivant de M. Martin, portant les annotations de M. Gosselin, nous donne peu de renseignements. Cet *état des manuscrits de Bossuet provenant de M. Martin, rue Boucherat, n° 19, au Marais*, indique, sous le numéro 9, les « cinquante lettres originales et autographes... » avec l'appréciation de M. Gosselin, déjà signalée ; puis, au numéro suivant, « douze lettres autographes signées de M. Phelipeaux adressées au même. Par malheur, la réflexion ajoutée par M. Gosselin : « Je ne les ai pas vues » se trouve

tère et un peu aride, la rendent plus vivante et plus instructive. Ce travail de « décharnement » opéré au préjudice des lettres de Bossuet, l'avait été aussi sur les lettres de son frère par un futur éditeur ou historien, soucieux, uniquement, de conserver ce qui avait trait au quiétisme. (V. dans le volume cité de Lachat, p. 1 à 3, des échantillons des passages éliminés, et, p. 4 et 5, la liberté des retouches opérées par les éditeurs. Plusieurs spécimens de textes, mis en regard, édifient pleinement sur ce point. Cf. mes *Lettres de Bossuet revisées sur les autographes*. Paris, Lecène, 1901. In-8, p. 8 et suiv.)

1. J'aurai soin de signaler par le signe [ ] les phrases ainsi réservées par l'éditeur ou l'historien, que je soupçonne être Phelipeaux lui-même.

2. Grand Séminaire de Meaux. Carton F, n° 5.

être trop exacte. N'étaient-elles qu'indiquées au catalogue et déjà disparues, ainsi que « deux lettres du cardinal de Bouillon (autographes signées) », relatives elles aussi à la question du quiétisme ? Rien ne peut plus nous renseigner sur ce point.

Avant de publier, avec une annotation historique, les lettres d'Antoine à son fils, il importe de faire connaissance avec ce frère de Bossuet, éclipsé par l'évêque de Meaux, mais aussi grâce à lui quelque peu digne de l'histoire.

Antoine Bossuet, seigneur d'Azu et de La Cosne, maître des requêtes en 1675, fut élu intendant à Soissons en 1685[1]. Né plus de trois ans avant le futur évêque de Meaux (le

1. Et non pas en 1691, comme l'écrit Ledieu dans l'addition à la page 8 de ses *Mémoires*, que les notes critiques de M. l'abbé Ch. Urbain nous ont restituées (*Op.* cit., p. 7). La rectification avait déjà été faite par M. Armand Gasté dans son intéressante plaquette : *Bossuet, Deux lettres inédites pour servir à l'histoire de son épiscopat à Meaux.* Caen, Delesques, 1896. In-8. En effet, la lettre de félicitations adressée par Nicolas Payen au nouvel intendant le 1er avril 1685 (*Op.* cit., p. 29) en ferait foi à elle seule, quand même on ne trouverait pas les dates officielles dans l'ouvrage de M. A. de Boislisle : *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces.* Paris, 1874, t. I, p. 616. A la table, on lit : Mai 1685 à février 1691. « Je suis persuadé, avait dit le lieutenant général du bailliage de Meaux, en un langage qui rappelle notre bon Corneille, que cette « nouvelle marque d'honneur que le roi vient de mettre dans votre famille ne doit servir que pour vous appeler bientôt à l'intendance de Paris. » Ce pronostic ne se réalisa point. Ce fut cependant à Paris que mourut Antoine, en février 1699. (V. *Revue Bossuet*, 25 avril 1900, p. 77.) — Sur l'arrivée et le séjour à Soissons, il serait aisé de rencontrer dans les journaux du temps, pour qui entreprendrait une étude sur Antoine Bossuet, plus d'un trait allant également à l'éloge de l'évêque de Meaux. Ainsi, au *Mercure galant* du mois d'avril 1685 : « Sa Majesté a nommé à l'intendance de Soissons M. Bossuet, maistre des requestes. Il est frère de M. l'Evesque de Meaux, et a deux fils, dont l'ainé, après trois ans d'étude de droit, a esté receu avocat au parlement de Paris, où il a plaidé avec beaucoup de succés. Il a eu depuis peu une dispense d'age, pour estre receu conseiller au parlement de Metz (p. 301). — La même année, au numéro de juin, racontant une translation solennelle des reliques des saints Gervais et Protais, du 13 mai, avec panégyrique par l'évêque Charles Bourlon (1656-25 oct. 1685). « Il prit de là, écrit Donneau de Vizé, occasion de rendre graces au ciel d'avoir fait naistre un monarque... l'adoration de toute la terre et l'amour de ses sujets... heureusement servy dans cette entreprise (dissiper l'erreur des calvinistes, — noter que tout cela est antérieur à la Révocation) — par les grands talents et les forts raisonnemens de M. l'Evesque de Meaux, dont le bel ouvrage a presque achevé la conviction de ces obstinez. M. Bossuet, frère de M. de Meaux, qui est depuis quelques jours intendant de la province avec une approbation generale, estoit present a cette ceremonie. » (P. 102-104.)

25 janvier 1624), il mourut aussi quelques années avant lui, au mois de février 1699[1].

Après des études d'humanités plus brillantes, dit-on, que celles de Jacques-Bénigne[2], il l'accompagna à Paris, en octobre 1642, « pour étudier les lois, et s'initier aux affaires[3]. »

Protégé et appuyé par François Bossuet de Villers, dit Bossuet le riche, cousin germain de son père, il fit assez rapidement son chemin[4].

Durant son séjour à Paris, ayant pu être admis dans « une de ces charges d'avocats au conseil, créées par les édits de septembre 1643 et des années qui suivirent[5] », il fut nommé en 1647, par la chambre de ville de Dijon, son avocat au conseil privé.

En 1652, le 17 janvier, il est établi trésorier receveur général des États de Bourgogne, et on le trouve encore en 1671 titulaire de cet office, qu'il avait un instant perdu et que Condé lui fit rendre en 1662. Ce fut le 26 avril de cette même année que Condé réussit à faire conclure le mariage d'Antoine Bossuet avec la fille d'un de ses plus braves compagnons d'armes, Renée Madeleine de Gaureau du Mont.

1. Le *Mercure galant* de mars le place, sans indiquer de date précise, parmi les morts du mois précédent : « Messire Antoine Bossüet, seigneur d'Azu le-Cosne (*sic*) et autres lieux, maistre des requestes honoraire, cy devant intendant à Soissons. Il avoit soixante et quatorze ans, et estoit frere de messire Jacques Benigne Bossuet, Evesque de Meaux, et premier aumônier de madame la duchesse de Bourgogne, et père de monsieur Bossuet, maistre des requestes. » Le cardinal de Bausset, aux pièces justificatives du livre dixième de son *Histoire de Bossuet* (Ed. de 1814, t. III, p. 365), donne une courte notice sur Antoine Bossuet et ses deux fils. La date de naissance qu'il indique pour Antoine (17 janvier) ne concorde point avec celle que Floquet marque dans ses études sur Bossuet. Il assigne le 21 février 1699, pour la mort. C'est en désaccord avec les dates de la correspondance de Bossuet. C'est dès la lettre du 9 février que Bossuet annonce la nouvelle à son neveu. La correspondance de Bossuet renferme bon nombre d'allusions à cette mort, qui lui fut d'autant plus douloureuse, que l'abbé Bossuet, son neveu, était encore à Rome lorsque survint la mort de son père. Nous citerons ses lettres à son neveu à cette date, et les condoléances qu'il lui envoya.

2. Je tiens d'un professeur fort compétent, qui enseigna longtemps la rhétorique à Dijon, et eut sous les yeux bon nombre de pièces relatives à cette première période de la vie de Bossuet, ce détail que, seul, et à l'exclusion de son frère Jacques-Bénigne, Antoine figura dans les séances publiques. L'avenir devait renverser les rôles.

3. Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, t. I, p. 90. — 4. *Ibid.* — 5. *Ibid.*, p. 114.

Six ans après ce mariage, Antoine éprouvait un terrible revers par suite de l'infidélité d'un de ses commis et correspondants de Saulles[1].

Celui-ci s'étant enfui avec 161 000 livres, la contribution de la province durant l'année 1667, les élus de Bourgogne intentèrent un procès à leur trésorier général responsable. « Dénoncé, poursuivi, comme ayant laissé enlever ou même détourné les deniers publics », il eut à se défendre vigoureusement, et ce ne fut qu'en mars 1670 qu' « un arrêt du roi ayant reconnu et déclaré à l'abri de tout reproche la gestion d'Antoine Bossuet, maintenu ainsi et affermi avec honneur dans sa charge », la crise put être oubliée[2].

Ces alarmes, qui durent être vives, car les attaques étaient violentes, n'ont, il est vrai, qu'un rapport bien éloigné avec la correspondance de 1696. Mais sans en vouloir entreprendre au long le récit, il est bon d'attirer l'attention sur un *factum*[3] assez remarquable, relatif à ces événements, et où je ne serais pas éloigné de reconnaître la main de celui qu'on allait bientôt appeler M. de Condom. Tout au moins cette pièce tranche par la vigueur et la fermeté des phrases sur les écrits de même genre et de même date. Elle ouvre aussi d'assez curieux horizons sur les jalousies et rivalités que suscitait à Antoine Bossuet sa fortune rapide. Enfin, ce qui rendrait moins étonnante l'hypothèse que le futur évêque de Meaux a pu distraire, pour aider le rapporteur, quelques-unes des heures consacrées, à cette époque, à la préparation de ses sermons, c'est qu'il était lui-même mis en cause par les adversaires d'Antoine. Or, la manière dédaigneuse et calme dont il est répondu à des insinuations malveillantes essayant de l'atteindre, serait pour faire croire qu'il ne fut point tout à fait étranger à la rédaction de cette défense de son frère. Peut-être un autre aurait

1. Et non pas Dessaulers, comme on lit dans Floquet, t. II, p. 311.
2. Floquet, t. II, p. 315.
3. *Pour Antoine Bossuet | Escuyer, Tresorier des Etats de la | Province de Bourgogne | contre les sieurs Esleus des Etats de la mesme Province.* In-4. Fm 3067, f. 145. Cette pièce est sans date, mais certainement postérieure à 1668. (Cf. *Catalogue des factums et d'autres documents judiciaires antérieurs à 1790*, par A. Corda, sous-bibliothécaire du département des imprimés. Paris, Plon, 1890, t. I, p. 240 et suiv.)

versé davantage dans la colère indignée, sinon dans la déclamation[1].

On conçoit que l'attaque, qui allait jusqu'à impliquer dans la banqueroute le nom de l'abbé Bossuet, ne ménageât point la réputation d'Antoine. On lui reproche non seulement de s'être enrichi vite, mais de dépenser beaucoup; et, malgré les dénégations formelles de la défense, il semble bien que le trésorier avait dû céder à l'amour de la représentation[2].

1. Voici le passage qui met en cause le frère d'Antoine et la réplique que l'auteur inconnu du *Mémoire* y oppose : « On dit, lit-on sous le paragraphe XI, qu'ayant médité la banqueroute avec de Saulles, il (Antoine) le fit jouer petit jeu avec Savary et de Coursan, pour avoir occasion de les accuser de l'avoir filouté, que la déclaration qu'on a trouvée sous le scellé de ce misérable a esté concertée avec le sieur abbé Bossuet, et que de Saulles est maintenant en la puissance du sieur abbé mesme. A la verité, on n'a pas de fortes pieces pour prouver ces faits. La seule que l'on produit est le Factum que Savary fit pour sa deffense au Chastelet...

« ... Peu de gens croiront, dit un peu plus loin le défenseur, après avoir résumé et rappellé tous les griefs, peu de gens, d'ailleurs, croiront sur la parole de Savary que le sieur abbé Bossuet ait médité les moyens de cette banqueroute, *son nom seul suffit pour sa deffense*, et le nom de celui qui l'accuse suffirait pour en lever le soupçon; mais, en vérité, si ceux qui ont conseillé d'accuser le sieur Bossuet de la banqueroute de de Saulles ont manqué de bonne foy, ont-ils pas tout à fait manqué de bon sens quand ils ont pensé qu'on se pourroit persuader de semblables choses ? » (P. 71 et 72.)

D'autres extraits de la même défense montreraient à quel point l'attaque avait été vive. A propos de l'insuccès d'un Monitoire fulminé à grand appareil pour obliger les Dijonnais de dénoncer Antoine Bossuet, le défenseur rappelle que les élus, partie de Bossuet « ont voulu couvrir un peu cette honte par une pieuse réflexion qu'ils font dans leur *Factum* qui est que les nouveaux casuistes ont une doctrine bien pernicieuse, quand ils font croire à ceux qui les consultent, qu'on n'est pas toujours obligé par la publication d'un monitoire de révéler ce qu'on sçait; mais (réplique-t-il), ce discours hypocrite à la suite de tant de calomnies et manifestement prouvées ne sert qu'à augmenter la honte d'un si mauvais conseil. On peut dire, sans exagérer, qu'il est si pernicieux et si détestable que le plus adroit et le plus relaché des casuistes modernes ne trouveroit pas de quoy l'excuser. »

2. « On a dit, lit-on dans la pièce citant l'objection, que le sieur Bossuet estoit entré tout nud dans sa charge et qu'il n'avoit l'espérance d'aucun bien en y entrant que celuy qu'il y pourroit gagner; on ajoute encore au même endroit qu'il a fait des dépenses excessives, que les bals, balets et comedies sont si continuels en sa maison, qu'ils n'ont meme pas cessé depuis le procès où il est...

A quoi la défense répond : « Le contrat d'achapt de sa charge qu'il produit porte qu'il l'a payee en deniers comptans, ce qui fait voir qu'il n'y est pas entré si nud que les écrivains des sieurs Esleus le veuillent dire en un endroit. Ils écrivent en un autre qu'il n'avoit pour tout bien qu'un habit neuf, et cette ingenieuse figure semble estre faite pour detruire l'autre; mais ce qui

Après l'heureuse issue de son procès, le frère de Bossuet continua sa carrière. La charge de maître de requêtes l'achemina vers le poste d'intendant, et après l'année 1694, il revint à Paris, ne devant se démettre de sa charge qu'en faveur de son fils Louis, comme nous le verrons dans la série des lettres écrites à l'abbé Jacques-Bénigne.

Deux enfants lui étaient nés de son mariage avec Renée Gaureau du Mont : Louis, qui suivit la carrière paternelle, et qui, nommé avocat, devint conseiller à Metz; et l'abbé Jacques-Bénigne, celui que de Maistre a nommé le petit neveu d'un grand homme[1].

Moins inconnu que son frère, pour ne point dire plus fameux, il semble cependant avoir été le neveu préféré de Bossuet[2]. Il n'était point prêtre encore lorsqu'il fit, en 1696, un séjour de trois ans à Rome, qui nous valut sa correspondance avec son oncle sur les affaires du quiétisme. Il se peint trop bien dans ses lettres pour s'y rendre aimable, et la correspondance entre l'oncle et le neveu est encore complétée

les detruit toutes deux, c'est que... dès le lendemain qu'il fut reçu en sa charge, il avança douze mil ecus pour les affaires de la Province : un homme qui n'auroit eu qu'un habit neuf auroit eu de la peine à faire cette avance... Il (Antoine Bossuet) se soûmet à toutes les peines que le conseil voudra ordonner, si jamais on a donné comedie, bal ou balet en sa maison... »

1. Voir plus haut, p. 365, note 1. Il devait épouser, le 22 février 1700, Marguerite de La Briffe, fille d'un conseiller général. « C'est M. l'abbé Bossuet, écrit Ledieu, qui, en huit jours, négocia ce mariage. » On peut lire, dans ce médisant chroniqueur, écrite au moment où il croyait avoir à se plaindre de l'abbé Bossuet, mainte allusion fâcheuse à son intimité excessive avec sa belle-sœur. Ces passages ont été dans la suite effacés pour la plupart, et l'édition Guettée les avait omis comme négligeables et ne traitant, disait l'éditeur, que des questions d'argent sans intérêt. Les notes critiques qui suppléent à ce que la première édition de Ledieu présente de défectueux, permettent de se rendre compte des véritables sentiments de Ledieu envers le neveu de Bossuet. Par malheur, la vie et la réputation de l'abbé Jacques-Bénigne ne sont pas sauves, même si l'on dédaigne ces accusations passionnées. Avec les seuls faits certains, il reste trop vrai qu'il fut le triste neveu du grand Bossuet. (*Journal* de Ledieu, t. I, p. 18. — *L'Abbé Ledieu historien de Bossuet...*, par Ch. Urbain. Paris, Colin, 1898. In-8. Voir par exemple, p. 44, addition à la page 32 du second volume, etc.). Dans les *Mémoires*, à la page 8, il faut corriger, en ce qui concerne Louis Bossuet, la date de 1669 en 1699; c'est évidemment un lapsus. C'est aussi une faute d'impression, à la note 1 (*ibid.*) qui assigne 1710 comme date de la nomination à Troyes de Jacques-Bénigne; il faut lire 1716. Les bulles n'arrivèrent qu'en 1718.

2. V. plus bas, p. 371, note 1.

par les lettres d'Antoine à son fils. Nous n'avons pas les lettres de l'abbé Bossuet à son père, ni toutes les lettres de Phelipeaux à ses correspondants de France. La vie de l'abbé Phelipeaux, prêtre d'Angers, entré au service de Bossuet, vers 1684, se lie assez étroitement à la vie de l'abbé Jacques-Bénigne. C'est, en effet, pour servir de précepteur, ou, si l'on veut, de répétiteur à son neveu, préparant sa licence en Sorbonne que l'évêque de Meaux avait fait entrer dans sa maison le prêtre angevin, devenu plus tard l'auteur passionné de la Relation sur le Quiétisme [1].

Le licencié de 1686 ne fut reçu docteur que longtemps après le 22 mai 1700. Quelque temps auparavant, Bossuet, qui, depuis longtemps songeait à lui comme les lettres d'Antoine le prouveront, l'avait ordonné prêtre « dans la chapelle de l'évêché en vertu d'un *extra tempora* que l'ordinant avoit obtenu de Rome [2] ». C'était, écrit Ledieu, « le 18 avril 1700, dimanche de Paques closes. »

Huit ans auparavant, avec l'appui de Mmes de Luynes, Bossuet avait obtenu, pour son neveu, l'abbaye de Savigny au diocèse de Lyon : « Sur la fin du mois passé, écrit, dans le *Mercure* de janvier 1692, le nouvelliste officieux, le roi fit la distribution des bénéfices et donna l'abbaye de Savigny, ordre de Saint-Benoist, diocèse de Lyon, à M. l'abbé Bossuet. Il est fils de M. Bossuet, maistre des requestes et intendant à Soissons, d'une bonne famille de Bourgogne, et neveu de M. l'évesque de Meaux, dont les ouvrages pour la religion rendront à jamais la mémoire célèbre, ainsi que le choix que Sa Majesté en avoit fait pour l'éducation de Monseigneur le Dauphin et qui avoit esté mis auprés de Mme la Dauphine en qualité de son premier aumônier. Ce jeune abbé qui marche avec gloire sur les pas d'un si grand homme et qui a fait tous (?) ses actes en théologie avec un éclat et un applaudissement extraordinaire, a déjà acquis tout ce qu'on peut souhaiter dans une personne de son caractère [3]. »

Cet éloge complaisant à l'excès, outre l'erreur matérielle sur les études théologiques de l'abbé Bossuet qui n'étaient

1. *Journal* de Ledieu, dimanche 25 sept. 1701, t. I, p. 222. — 2. *Ibid.*, *id.*, p. 28.

3. *Mercure galant*, janvier 1692, p. 220.

point encore couronnées par le doctorat, prête au nouvel abbé des qualités de sérieux et de caractère ecclésiastique qui lui firent longtemps défaut. J'ai déjà signalé, ici même, le portrait de l'abbé de Savigny, gravé par Étienne Gantrel, et rectifié, à ce propos, l'erreur des auteurs du *Gallia Christiana*. L'erreur est reproduite par Fisquet[1], supposant, trompé par la ressemblance des noms et prénoms, que l'évêque de Meaux fut abbé de Savigny. On a aussi la preuve, dans la correspondance de Bossuet, que l'appui de Mme d'Albert ne fut pas inutile pour faire aboutir les sollicitations de l'abbé Bossuet[2].

Outre l'abbaye de Savigny que l'abbé Bossuet remit, en recevant après la mort de son oncle, celle de Saint-Lucien, il posséda aussi le prieuré de Plessis-Grimoult, que l'évêque de Meaux lui laissa de son vivant. On sait la confiance que Bossuet, peu récompensé en cela, témoignait à ce neveu, dont il fit son légataire universel[3], et dont il eût souhaité faire son successeur sur le siège de Meaux. C'était une des ambitions d'Antoine, et celui-ci n'omettait pas, comme nous verrons dans ses lettres, de rappeler à son fils le soin qu'il devait avoir de se tenir bien en cour, surtout auprès du Révérend Père (La Chaise), chargé de la feuille des bénéfices. C'était, en effet, sans doute, à la désolation secrète de Bossuet, qui espérait une réforme dans les idées trop mondaines de ce neveu si cher, une carrière honorable que celui-ci paraît avoir longtemps cherchée en entrant dans la cléricature. De là, sans doute, sa lenteur à s'engager définitivement. Ledieu, qui ne l'aimait pas, peut avoir chargé les couleurs, lorsqu'après avoir raconté sa tardive ordination et les cérémonies de son[4] doctorat, il le représente dans l'assemblée de

1. *France pontificale*, Lyon, p. 540, t. IV, p. 255.

2. V. *Études* du 5 juin 1898, p. 621, le commencement, inédit jusque là, de la lettre du 26 décembre 1691, dans laquelle Bossuet remercie Mme d'Albert et lui donne des nouvelles de l'abbaye obtenue et du neveu auquel elle s'est intéressée.

3. On voit, dans le testament de Bossuet dicté, le 27 août 1703, au curé de Versailles, Hebert, une preuve de cette confiance et le motif donné de son élection comme légataire universel, c'est-à-dire « une parfaite connoissance » de l'état de ses affaires. (V. *Revue Bossuet*, 25 juillet 1901, p. 133.)

4. « Ce vendredi soir (21 mai), M. de Meaux a assisté à la vespérie de M. l'abbé Bossuet, soutenue à Navarre, où présida M. Guischard grand-

1700, contristant son oncle par son attitude parmi les membres du second ordre. Ces incidents lui donnent lieu de déverser aussi sa bile contre son « rival » l'abbé Phelipeaux, dont il insinue en quelque sorte la complicité pour le rendre responsable des audaces des « jeunes abbés », dont le neveu de Bossuet épouse les sentiments.

Il raconte comment le docteur de fraîche date eut la douleur d'entendre décider que les membres du second ordre n'auraient pas voix délibérative pour la censure des propositions :

M. l'abbé Bossuet en fut outré, aussi bien que les abbés de Louvois, de Caumartin et de Pomponne. Tellement qu'entre eux ils prirent la résolution de faire mettre leur avis au procès-verbal, M. de Reims y inclinant. Cet avis fut dressé par M. l'abbé Bossuet, qui me le montra tout écrit de sa main [1].

Mais l'évêque, qui avait le sentiment de la discipline et le respect des décisions prises, ne voulut pas permettre à son neveu de se ranger du parti des mécontents, « disant que c'étoit une mutinerie et une révolte ». Ledieu, pour sa part, juge sévèrement, lui aussi, cet empressement des « jeunes gens » à se produire : « C'est le génie des docteurs, écrit-il, de se croire seuls capables d'instruire les autres et de n'avoir plus rien à apprendre de personne [2]. »

Il ajoute, ne perdant pas une occasion de satisfaire ses rancunes :

M. Phelipeaux lui-même parloit dans le même sens, il soutenoit hautement le parti des abbés, il disoit à M. de Séez en ma présence : « Les évêques devroient avoir ici chacun leur théologien ; nous aurions bientôt dressé et qualifié toutes les propositions ; on feroit comme font à Rome les qualificateurs, nous donnerions par écrit notre avis doctrinal raisonné ; les prélats sur cela formeroient leur sentiment et l'assemblée son décret. Il laissa même circuler quelques paroles désobligeantes en accusant les évêques d'ignorance et de lâcheté... »

Mais nous n'avons pas besoin d'en croire Ledieu, toujours

maître, et disputerent M. Lefeuvre, comme *doctor regens*, et M. Favart, comme *doctor terminorum interpres*. Le tout à la satisfaction de l'auditoire. Ce samedi 22 de mai 1700, M. l'abbé Bossuet a pris le bonnet de docteur à Notre-Dame, avec un beau discours latin à Navarre, où M. de Meaux a assisté. » (*Journal*, p. 37.)

1. Ledieu, *Journal*, t. I, p. 83, au samedi 7 août 1700. — 2. *Ibid.*, p. 85.

prêt à desservir ceux qui lui déplaisent. Puisque Phelipeaux en appelle à ses souvenirs de Rome, croyons-en simplement sur lui et sur l'abbé Bossuet la correspondance qui fut envoyée par Antoine ou du moins les fragments qui nous en restent.

La première en date des lettres est conservée seulement par la publication qu'en fit jadis Monmerqué, et ne fait point partie de la collection d'autographes du séminaire de Meaux. Elle est loin d'être inédite, car M. Servois l'a reproduite en partie [1] dans sa notice sur La Bruyère [2].

Je la place néanmoins en tête de toutes les autres pour ne point distraire de cette série déjà malheureusement incomplète.

I

A Monsieur l'abbé Bossuet, à Rome,

Paris, 31 mai (1696).

Depuis que je vous ai écrit, j'ai reçu trois de vos lettres, une du 30 avril, il y a quinze jours, et les deux autres avant-hier par le même courrier du 3 et du 5 de ce mois. Nous fûmes bien aises d'apprendre que vous aviez passé la mer, et MM. de Luzancy et Phelypeaux (*sic*) [3], sans incommodité et sans péril. M. de Meaux était revenu la veille de

1. *La Bruyère*, éd. Hachette, Grands écrivains, t. I, p. CLXI ; t. II, p. 529.

2. Ne pouvant que m'en rapporter au seul auteur qui a publié la lettre d'après l'autographe, j'ai préféré d'ordinaire le texte de M. Monmerqué aux corrections, très légères du reste, de M. Servois. Elles ne portent guère que sur l'orthographe et les formes anciennes des imparfaits qu'il a eu raison de rétablir. C'est à peu près le seul changement que je me sois permis au texte de la *Revue rétrospective*. J'ai maintenu les chiffres pour les dates ; ils sont tout à fait dans les habitudes d'Antoine Bossuet ; j'ai préféré aussi la ponctuation de l'ancienne publication. L'emploi de virgules au lieu de points est un des traits de cette correspondance. Pour les lettres que j'ai éditées d'après les originaux, je me suis conformé au texte, y compris l'orthographe. A noter la particularité assez constante de *i* pour *y* dans l'adverbe de lieu. Il n'y a guère de variantes dans la façon dont M. Servois a publié la partie de la lettre qui concerne La Bruyère, sauf l'interversion des noms des médecins appelés près de La Bruyère ; on lit dans le texte publié par M. Monmerqué : M. Fagon, M. Foelix (orthographe qui doit bien être celle de la lettre originale). L'édition de M. Servois porte : M. Félix, M. Fagon... La phrase où est racontée la mort ne diffère que par une conjonction. Au lieu de : *il perdit la parole* ET *sa bouche se tourna*, on rencontre dans le texte de la *Revue rétrospective* : *il perdit la parole, sa bouche se tourna*.

3. C'est ainsi que le nom est écrit par Antoine et par un bon nombre d'éditeurs de Bossuet, mais il signait lui-même : Phelipeaux. (Voir mon *Histoire critique de la prédication de Bourdaloue*, p. 16.)

son diocèse pour avoir plus tôt ces bonnes nouvelles qui lui ont fait plaisir; il vous le témoigne lui-même [1]. Il alla hier à Versailles, après avoir été du grand festin et du sacre magnifique de M. de Châlons, qui se fit à Notre-Dame [2].

Je viens à regret à la triste nouvelle du pauvre M. de La Bruyère, que nous perdîmes le jeudi 10 de ce mois, par une apoplexie, en deux ou trois heures, à Versailles. J'avais soupé avec lui le mardi 8; il étoit gai et ne s'étoit jamais mieux porté. Le mercredi et le jeudi même jusqu'à neuf heures du soir se passèrent en visites et en promenades, sans aucun pressentiment; il soupa avec appétit et, tout à coup, il perdit la parole, sa bouche se tourna. M. Fagon, M. Fœlix et toute la médecine de la Cour vint à son secours. Il montrait sa tête comme le siège de son mal, il eut quelque connaissance. Saignée, émétique, lavement de tabac, rien n'y fit; il fut assisté jusqu'à la fin par M. Gaïon, que M. Fagon y laissa, et d'un aumônier de M. le prince. Il m'avoit fait boire à votre santé deux jours auparavant; il m'avait lu des Dialogues qu'il avoit fait sur le Quiétisme, non pas à l'imitation des Lettres provinciales, car il étoit toujours original, mais des dialogues de sa façon. Il disait que vous seriez bien étonné quand vous le [3] verriez à Rome; enfin, il parloit toujours de cœur. C'est une perte pour nous tous, nous le regrettons sensiblement.

Ma sœur est en chemin pour venir. M. de Meaux veut bien qu'elle se serve de votre appartement. Les médecins des eaux ont été les premiers à la dissuader d'en prendre davantage.

1. Il s'agit de la lettre de Bossuet à son neveu, la première en date, qui est du 20 mai 1696. Elle commence par les mots : « Soyez le très bien arrivé à Pise... » Elle suppose évidemment des lettres antérieures du voyageur, puisque Bossuet lui dit plaisamment : « Nous attendons la suite de vos relations sur le voyage de Siam. » (Éd. Lebel, t. XL, p. 172. Cette lettre n'est pas dans l'édition Lachat, commençant par la lettre du 28 mai.)

2. Jean-Baptiste-Louis-Gaston de Noailles, successeur de son frère, depuis cardinal de Noailles, fut sacré à Notre-Dame par son frère, assisté de l'évêque de *Maux* (*sic*, mais lisez Chartres) et de l'évêque de Laon, le 20 mai 1696 (Note de M. Monmerqué). Cette note, rectifiée, est confirmée par le texte de la lettre du même jour, dans laquelle Bossuet écrit : « Nous venons du sacre de M. de Châlons, fait par M. l'archevêque à Notre-Dame. Il avoit pour assistants MM. de Chartres et de Laon. » (C'étaient Paul Godet des Marais et Louis Annet de Clermont de Chaste de Roussillon.)

3. Sur ce pronom, M. Servois, qui se demande si La Bruyère ne parlerait pas ici d'un voyage à Rome, fait remarquer toutefois qu'on le peut entendre, au neutre, de l'ouvrage des *Dialogues* : il pose même la question d'une faute de lecture possible. « Si nous savions ce qu'est devenue la lettre d'Antoine Bossuet qui a appartenu à M. Monmerqué, nous nous serions assurés toutefois que *le* n'a pas été lu pour *les*. Ce serait pour le moins la seconde faute de transcription que l'on pourrait relever dans l'impression de ce document. » (La Bruyère, éd. des *Grands écrivains*, t. II, p. 529.) L'appel indirect de M. Servois au possesseur de cet autographe n'a point encore été entendu, ou du moins la réponse connue du public.

J'ai donné de vos nouvelles à M. Chasot, qui est bien aise d'avoir à Metz pour intendant M. Turgot de Saumon[1]. Il n'y a point encore de premier président nommé au lieu de M. de Sève.

On a avis que M. de Châteaurenaud est arrivé à Brest avec la flotte, à la réserve de quelques traîneurs. Votre frère et M. Millet[2] vous embrassent et moi aussi.

Il est superflu de reprendre, à propos de cette lettre, le commentaire qu'en ont donné M. Monmerqué et le dernier éditeur de La Bruyère[3]; superflu aussi de signaler l'intérêt qu'elle présente sous ce rapport, ayant fourni la preuve décisive de l'authenticité des *Dialogues sur le Quiétisme*, publiés en 1699 par l'abbé du Pin, et dont la paternité véritable avait été contestée. M. Servois a tout à fait raison d'affirmer que la lettre que M. Monmerqué avait publiée, en 1836, sans nom d'auteur, est, quoique non signée, du frère de Bossuet. « Elle se rapporte si bien à d'autres lettres d'Antoine Bossuet possédées par M. Floquet, qu'il n'est pas douteux, écrivait-il, qu'elle soit de lui : telle est l'opinion de M. Floquet, et nous l'adoptons avec confiance. Ce n'est pas d'ailleurs la seule de ses lettres qu'Antoine Bossuet n'ait pas signée[4]. » C'est même

1. Marc-Antoine Turgot, maître des requêtes, intendant à Metz (mai 1696 à mai 1700). (Cf. de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs*... à la table). Une de ses dépêches indique qu'il se préoccupa, au point de vue de l'hygiène, de l'alcoolisme et du développement anormal des eaux-de-vie de grains. « Ayant reçu beaucoup de plaintes de tous les côtés que l'on employoit une grande quantité de grains à faire des eaux-de-vie dont on prétend que l'usage est pernicieux pour la santé de l'homme, on convient que l'usage en est très dangereux pour les playes... » (suivent les mesures qu'il propose pour arrêter cet excès de production). (*Op. cit.*, p. 435, n. 1569.)

2. M. Monmerqué, qui a mal déchiffré ce nom, imprime Mill. Nous le rencontrerons souvent nommé par Antoine.

3. M. Servois cite un certain nombre de passages des lettres de Bossuet où est exprimé son regret de la perte de La Bruyère. Le 28 mai, l'évêque de Meaux écrit à son neveu : « Nous vous demanderons les nouvelles : c'en a été pour vous une bien fâcheuse que celle de la mort de M. de La Bruyère. Toute la cour l'a regretté et M. le Prince plus que tous les autres. » De Germigny, le 30 juin, il lui mande encore : « Nous vous avons écrit la mort du pauvre M. La Bruyère, et cependant nous voyons que vous l'avez apprise par d'autres endroits. » Enfin, parlant de la réception au 15 juillet suivant de l'abbé Fleury, successeur à l'Académie de l'auteur des *Caractères* : « Je revins hier de Versailles, écrit-il, pour assister à la réception de l'abbé Fleury et à sa harangue à l'Académie. Il a la place de notre pauvre ami, que je regrette tous les jours de plus en plus. » On voit dans les lettres d'Antoine que cette affection pour La Bruyère est partagée par les deux frères.

4. « Cette lettre, écrit M. Servois (*La Bruyère*, t. II, p. 529), a été publiée

là trop peu dire, car des quarante-quatre lettres que j'ai eues sous les yeux aucune ne porte de signature. Tout au moins, dans sa correspondance de famille, Antoine s'abstenait donc d'ordinaire de signer ses lettres. Mais que sont devenus les autographes possédés autrefois par M. Floquet? Ne serait-ce point là le complément des lettres de Meaux? Dès la première phrase, en effet, de la lettre ci-dessus, et plus nettement encore dans celle du 2 juillet (Lettre III), nous voyons, jusqu'à en pouvoir presque établir les dates, que l'abbé Bossuet avait dû recevoir de son père des lettres antérieures à celle-ci : « Je vous ai mandé, écrit-il le 25 juin (c'est la date de la plus ancienne lettre autographe retrouvée), la mort de M. de La Bruyère trois jours après qu'elle fut arrivée. » Cela suppose donc une lettre écrite par Antoine le 13 ou 14 mai. Encore sa façon de parler de sa régularité à écrire laisse entendre que depuis le 12 mars, date du départ des voyageurs de Rome, il les avait tenus au courant des nouvelles du diocèse et des événements militaires, au fur et à mesure que les gazettes imprimées ou les nouvelles à la main lui parvenaient.

C'est un des réels agréments de cette correspondance de mêler aux détails de toute sorte sur la famille de Bossuet une attention perpétuelle aux affaires du dehors. Elles n'étaient point d'ailleurs sans intéresser la sécurité même des pèlerins, encore au début de leur voyage. Nous pouvons compléter et contrôler la correspondance d'Antoine par les passages parallèles de la *Relation sur le Quiétisme* de Phelipeaux et par l'échange des lettres entre Bossuet et son neveu. C'est au 20 mai seulement que commence cette correspondance de Bossuet avec son neveu[1], et elle accuse réception de lettres du 11 mai. Les voyageurs n'avaient certainement pas tardé jusque là à envoyer leurs premières nouvelles. Les premières lignes de la lettre du 21 en font foi. D'ailleurs leur départ de Meaux datait de plus d'un mois. Nous en savons l'époque exacte et les circonstances par l'abbé Phelipeaux :

Au commencement du mois de mars de l'année 1696, je formai le

en 1836 par M. Monmerqué dans la *Revue rétrospective*, t. XIII, p. 139. L'original n'étant point signé, M. Monmerqué n'en nomme point l'auteur; mais elle se rapporte si bien à d'autres lettres d'Antoine Bossuet », etc.

1. Voir plus haut, p. 374, note 1. Dans Lachat, c'est seulement au 28.

dessein de faire le voiage de Rome. M. l'abbé Bossuet, à qui j'en parlai, engagea M. de Meaux de lui permettre de faire ce voyage avec moi ; le temps pressoit, car M. le nonce Cavallerini [1] qui venoit d'être fait cardinal, partoit dans huit jours pour s'embarquer sur une galère du grand Duc, et il n'y avoit que cette occasion de voyager surement car la France avoit alors la guerre avec la Savoye et presque toute l'Europe. Nous partîmes le 13 mars 1696. Le premier may nous nous embarquâmes à Marseille avec le cardinal, sur la galère du grand Duc, commandée par le capitaine Fabroni. La navigation fut heureuse. Le samedi 5 du mois, nous arrivâmes de grand matin à Livourne, où nous fîmes quelque séjour ; M. le grand Duc aussi bien que les princes ses enfans nous firent un accueil très favorable ; nous arrivâmes à Rome le mercredi 16 mai [2].

Le récit de Phelipeaux aide donc à mieux comprendre la lettre d'Antoine en ce qui concerne le voyage. La dernière lettre reçue alors, celle du 5, en date de Livourne, écrite dès l'arrivée, donnait des détails sur l'heureuse traversée, encore récente.

Il sera question plusieurs fois des compagnons de voyage de l'abbé Bossuet, non seulement de Phelipeaux souvent salué dans la correspondance d'Antoine, mais encore de l'abbé de Luzanci, apparemment le frère ou le parent d'une des religieuses de Jouarre en correspondance avec Bossuet, et qui avait aussi un autre frère resté au diocèse de Meaux. Les nouvelles données fidèlement de l'évêque de Meaux nous permettront de contribuer au journal de sa vie à cette époque et d'établir ses itinéraires. Quant aux détails relatifs à la famille de Bossuet, ajoutons une brève mention de deux sœurs de l'évêque de Meaux. L'aînée, plus âgée qu'Antoine de deux ans, Marie, née le 24 mai 1622, était la quatrième des onze enfants de Bénigne Bossuet et de Marguerite Mochet. Elle avait épousé, vers 1660 ou 1661, Isaac

1. Le nonce Cavallerini est nommé par le procès-verbal que j'ai déjà cité (*Études*, 20 décembre 1898, p. 791, note 1) attestant que, sur ses instances, Bossuet a demandé et obtenu pour le grand-duc de Toscane, une parcelle des reliques de saint Fiacre. (Voir *les Principaux portraits de Bossuet*, p. 12, note 1.) L'abbé Bossuet, dans sa lettre du 17 février 1699, parle d'une grave maladie qui fut sans doute pour l'ancien nonce la dernière, et il écrit : « Le pauvre cardinal Cavallerini est à l'extrémité. » (Lachat, t. XXX, p. 261.)

2. *Relation*, p. 176.

Chasot ou Chassot[1], qui était, lors de son mariage, conseiller au parlement de Metz dont il devint le premier président. C'est de leur fils qu'il est souvent question dans les lettres d'Antoine lorsqu'il annonce, par exemple, un projet de voyage à Rome de la part de M. Chasot. Dans la maison de Marie Bossuet, sur la paroisse Saint-Gorgon, avait demeuré longtemps Madeleine Bossuet, née deux ans après le futur évêque de Meaux, le 13 janvier 1630. Elle y resta jusqu'à son tardif mariage, à quarante-six ans, avec le secrétaire d'État Joseph Foucault. Devenue veuve, elle vint habiter près de l'évêque ou du moins demeurait le plus souvent chez lui, soit à Germigny, soit à Meaux. C'est cependant à Paris qu'elle mourut le 18 juin 1703, et « fut enterrée le lendemain à la porte de l'église de la paroisse Saint-Roch, sa paroisse, comme elle l'avoit ordonné par son testament[2] ».

Bossuet, alors chez Mme de La Briffe, belle-mère de Louis Bossuet, n'assistait point à cette mort[3]. Il faut lire dans le Journal de Ledieu l'éloge de cette sainte malade, infirme depuis 1690, et d'un abord si accueillant.

Pour M. Millet enfin dont le nom n'avait pas été déchiffré par M. Monmerqué dans la publication de la lettre, en 1836, on le rencontre fréquemment parmi les personnes ayant avec les Bossuet des relations suivies. Il serait possible d'établir peut-être la nature de ces rapports, car M. Millet est nommé dans les journaux du temps et aussi dans les lettres de Bossuet à Huet relatives à l'éducation du Dauphin. Il semble avoir occupé quelque poste subalterne dans la maison du prince. Mais ce serait trop demander vraiment que d'exiger sur ces lettres un commentaire historique entrant dans le détail sur une foule de noms obscurs. Les recherches seraient

1. Floquet, t. I, p. 226, note 5, et 543, note 2. Nicolas Payen écrit même Chasseau, ce qui indiquerait tout au moins la prononciation, mais nous avons dans une lettre du 4 janvier 1702, la signature du fils, écrite Chasot. (V. *Revue Bossuet*. 25 octobre 1900, p. 222.) Dans le compliment de Payen « à Mons.r l'évesque de Meaux, à Pasques 1688 », il est fait allusion, d'après une note, à la mort de M. Chasseau, président à mortier à Metz, beau-frère de M. de Meaux.

2. Ledieu, *Journal*, t. I, p. 439. (Voir aussi dans les notes critiques de M. l'abbé Urbain, p. 40, des détails sur sa dernière maladie, omis par le premier éditeur.)

3. Urbain, *op. cit.*, p. 5.

infinies, souvent sans résultat ou de peu de profit pour l'histoire de Bossuet et de sa famille. L'atmosphère et le milieu qu'il habitait nous seront suffisamment révélés par la publication des lettres de son frère.

Eugène GRISELLE,
Docteur ès lettres.

(*A suivre.*)

L'ENSEIGNEMENT LIBRE

NOTES ET SOUVENIRS

Je n'ai pas été élevé sur les genoux de la Compagnie de Jésus. C'est l'Université qui s'est appliquée la première à dégrossir ma jeune intelligence et à la former. Je lui sais gré de ses louables intentions. Mais la vérité m'oblige à dire que, si je vaux quelque chose, ce n'est pas à elle que je le dois. Je l'ai, bien qu'involontairement, quittée d'assez bonne heure pour avoir le temps de faire peau neuve sous une autre influence. Les pages qu'on va lire marquent les diverses étapes de mon évolution.

Elles sont d'un jeune homme qui dit, au jour le jour, ce qu'il a senti, ce qu'il a vu, et qui le dit sans arrière-pensée d'aucune sorte. J'aurais pu leur donner un tour moins juvénile, les corriger : je les aurais gâtées. Je les livre au public telles que je les ai retrouvées, un peu jaunies déjà par l'âge, dans des tiroirs longtemps oubliés. A une époque où le mot d'ordre est de courir sus aux Jésuites, ce témoignage primesautier d'un lycéen devenu leur élève pourra, sinon guérir les aveugles volontaires, miracle difficile, mais du moins ouvrir quelques yeux qui cherchent sincèrement la lumière.

Il y a de par le monde des égarés intelligents qui, après avoir reçu chez les Jésuites, quelquefois pour l'amour de Dieu, le pain du corps et celui de l'âme, le leur ont, depuis, vilainement craché au visage. J'en appelle à ceux-là : ils ne sont pas sujets à caution. Qu'ils soient francs, et je les défie de me taxer d'exagération ou de mensonge.

Néanmoins, on est tellement habitué dans certains milieux à regarder les Jésuites, qu'on n'a d'ailleurs jamais vus de près, comme des êtres à part, ténébreux, insaisissables, essentiellement retors et louches, que je ne me flatte pas outre mesure d'être cru sur parole. On dira que je suis un jésuite

masqué. Il ne me restera qu'une ressource : c'est de répondre aux incrédules obstinés : « Allez, une bonne fois, y voir vous-même. »

Il s'en trouvera peut-être qui auront assez de courage et de loyauté pour faire cet essai, quand les Jésuites seront rentrés chez eux — ce qui ne peut tarder.

1. *A mon condisciple et ami Louis X***, au lycée de Z***.*

Mon Cher Louis,

Prends garde à un accident : car je te préviens que tu vas tomber des nues, comme moi-même.

Tu me connais de longue date et tu sais que, si je ne suis pas un mauvais cœur, sans me vanter, je n'ai jamais été un modèle de travail, de discipline et de sérieux. Ah, le *sérieux*! Voilà un mot qui m'horripile ! On me le répète le matin, on me le répète le soir, on me le fait manger à toutes les sauces : j'en étouffe. Que diable ! Je ne suis pas un bénédictin pour sécher sur des bouquins savants, ni un chartreux pour moisir en cellule et me nourrir de silence, d'eau claire et de pénitence. Je vais avoir seize ans ; j'ai dans les veines du sang qui bout, dans ma cervelle quelques idées pas plus sottes que d'autres, dans le cœur... Ma foi, là, je ne sais pas... Est-ce qu'on sait, à nos âges, ce qu'on a dans le cœur ? Tout, par le désir ; en réalité, rien, rien que le vide, la faim, la soif d'un idéal qui est dans les étoiles, à des milliers de lieues... Oh ! j'en pleurerais une journée.

Mais tout cela ne t'apprend pas la chose étonnante, stupéfiante. La voici toute crue. Mon père vient de me déclarer qu'il me retire du lycée pour me mettre chez les Jésuites.

Tu as bien entendu : Chez les Jésuites. En pénitence, naturellement. A première vue, ça paraît monstrueux, n'est-ce pas ? A la seconde, à la troisième, à la vingtième fois, c'est toujours pire. A la fin, c'est comme dans les romans, tu sais ? — un tel saisissement de douleur inattendue que, ne pouvant pleurer, on se met à rire, comme à Charenton.

J'en suis là, mon ami. Je n'ai fait aucune objection à mon père : ce qu'il veut, je sais qu'il le veut. Ma mère le regarde,

me regarde et ne dit rien : je vois qu'elle attend l'œuvre du temps.

A demain. Plains-moi.

Ton malheureux ami,

PAUL.

2. *Au même.*

MON CHER LOUIS,

La nuit porte conseil, dit-on : je ne m'en aperçois guère. J'en ai passé une horrible. Un cauchemar continu. Sur mon estomac je sentais les deux larges pieds d'un jésuite, énorme comme un saint Christophe, qui avec la hampe pointue de sa lourde croix de procession me fouillait le cœur. Un autre jésuite m'étranglait avec un immense chapelet, roulé en forme de serpent autour de mon cou. Un troisième me grillait les pieds, comme au temps de l'Inquisition, pendant qu'une douzaine d'autres, jeunes et vieux, avec des grimaces de démon, dansaient autour de mon lit une sarabande insensée.

Il paraît que j'ai crié au secours : ma mère est venue et, me trouvant la tête en feu, m'a mis des compresses qui ont peu à peu calmé la fièvre. Alors j'ai dormi tranquillement jusqu'à dix heures du matin. Au déjeuner, mon père me dit : « Tu as eu trop d'appétit hier soir ; le régime des Jésuites te fera du bien : ils mangent peu au souper. C'est de l'hygiène bien comprise. »

Remarque, mon ami, comme les résolutions arrêtées d'un homme changent ses opinions. Mon père n'aime pas plus que moi les Jésuites et, s'il les connaît, c'est par ouï-dire, sans être sûr de rien. Néanmoins, depuis qu'il a résolu de me livrer à eux, tu vas voir qu'il leur prêtera toutes les qualités qu'il désire trouver chez eux pour ma correction. Il entre dans l'aveuglement incurable — et moi, par le fait, j'entre dans la fatalité...

J'ai été interrompu dans ma chambre. Deux coups discrets à la porte. C'était ma sœur Jeanne, qui a ton âge, un an de plus que moi. Elle m'embrassa plus fort que d'habitude, en m'appelant son petit Paul. Cela me mit en défiance :

« C'est maman qui t'envoie ?

— Non, c'est moi qui viens te consoler.

— Vrai ?

— Vrai. » Une petite larme perla au coin de ses yeux parfaitement limpides. Mon cœur fit un bond. Après un silence :

« Tu as gros cœur, dit-elle, de ne pas rentrer au lycée ?

— Oui, répondis-je péniblement.

— Tu avais là des amis ?

— Plusieurs, un surtout : je lui écrivais, quand tu es entrée.

— Celui-là, je le connais ; il est bon. Mais, les autres, l'étaient-ils tous ? »

Je la regardai avec quelque surprise : elle ne m'avait jamais encore fait cette question. Elle la répéta de sa voix la plus douce, et son œil scrutateur plongeait au fond du mien : il fallait répondre.

« Bons... comme moi, fis-je un peu troublé. Pourquoi cette question ?

— Parce que, s'ils avaient été tout à fait bons, notre père n'aurait pas eu besoin de chercher pour toi un autre milieu. C'est leur faute, si l'on t'envoie chez les Jésuites.

— Mes amis actuels valent peut-être bien ceux que j'aurai.

— *Peut-être* est le vrai mot ; car nous n'en savons rien encore, ni toi ni moi. Tu vas en faire l'expérience, mon petit Paul, dans quelques jours : si elle réussit, tu seras moins malheureux.

— Et si elle ne réussit pas ?

— Tu reviendras.

— Mais les élèves ne sont pas tout, repris-je. Il y a surtout les maîtres, que j'ai la tentation d'envoyer promener à tous les...

— Chut ! Les connais-tu ?

— Je les vois d'ici :

Hommes noirs, d'où sortez-vous ?
Nous sortons de dessous terre.

Si je te chantais le reste, tu serais édifiée sur leur compte.

— Mal édifiée, j'imagine. Chanson n'est pas raison. Il faut voir avant de juger.

— Jeanne, je te trouve aujourd'hui extraordinairement raisonnable.

— C'est que je souhaite très vivement, cher petit frère, que tu le sois toi-même, et que tu prennes du bon côté l'épreuve à laquelle tu vas être soumis. Dis, le veux-tu, pour faire plaisir à ta grande sœur qui t'aime bien ? Me promets-tu d'accepter franchement ta situation, de ne pas donner du chagrin à maman et à moi, et d'être sage chez les Jésuites ? »

Qu'aurais-tu fait à ma place, mon ami ? Je n'en sais rien. Moi, j'ai le cœur bête. Je me suis jeté en pleurant dans les bras de ma grande sœur Jeanne et je lui ai promis tout ce qu'elle a voulu.

A ce propos, je vais te faire une confidence. Vois-tu, moi, avec le tempérament que j'ai, je ne me marierai jamais. La raison, c'est que, si j'avais une femme revêche, je la battrais comme plâtre, jusqu'à extinction ; si j'en avais une comme ma sœur Jeanne, elle m'enroulerait autour de son petit doigt, et alors, adieu toute dignité ! Or, je tiens à ma dignité.

Il est vrai que j'aime follement ma sœur Jeanne, bien qu'élevée chez des nonnes par la volonté de ma mère, que mon père n'a jamais osé contrarier. Elle m'a en pèché de faire plus d'une sottise, depuis que j'en suis capable. Ça vaut un peu de reconnaissance et je tiendrai la parole donnée : s'en suivra que pourra.

Nous partons après-demain pour la jésuitière. J'en ai froid dans le dos. Tu sauras dans quelques jours mes premières impressions. Adieu, mon ami ; sois plus heureux que moi.

PAUL.

3. *Au même.*

MON CHER AMI,

Eh bien, j'y suis : c'est invraisemblable et pourtant vrai. Mais ce qui te paraîtra tout à fait drôle, comme à moi, c'est que — je ne sais comment te dire cela — je ne m'y trouve qu'à moitié mal. J'en suis furieux : j'espérais autre chose. Ces Jésuites ne sont pas si noirs que je croyais et je n'en ai pas vu un qui ait des pieds de bouc. Quant à leurs élèves, dam !... Tu sais que je n'oublierai jamais les camarades du lycée, et toi, d'abord, tu es hors de pair. Ceux-ci ont une tournure différente. Mais commençons par le commencement. Mon nouveau professeur, entre autres conseils, nous

a recommandé hier de ne jamais *torcher* nos lettres, quel qu'en soit le destinataire, par respect pour nous-mêmes et pour notre belle langue française. Je vais *m'appliquer* sans me *torturer*, comme il nous disait encore. Tu vois que je deviens docile.

Donc, il y a trois jours, mon père conduisit le malheureux mouton à la boucherie. Une belle boucherie, ma foi, et bien achalandée, à ce que j'ai vu depuis. Un long *frater* en redingote noire nous ouvrit, avec un sourire qui disait clairement : « Encore un de pris au piège ! » Vaste parloir très gai, sans nul doute pour narguer la tristesse des rares et courtes entrevues de famille, avec des bustes de grands hommes et des tableaux d'honneur pour les petits enfants sages... Mais non, en voilà un pour la rhétorique : c'est là-dessus que j'ai à me faire afficher pour le plaisir de ma sœur ? Tout est prévu : les fiches blanches sont déjà prêtes dans leurs coulisses en ferblanterie dorée, qu'ils veulent faire passer pour de l'or.

Arrive le *Père Recteur*, comme qui dirait le proviseur de l'endroit, un bel homme, air et tenue grave, rien d'administratif. Quand mon père me présenta à lui, son regard s'épanouit. Il me prit la main et, la sentant un peu trembler, il me baisa au front, comme un innocent : « Soyez le bienvenu, mon enfant, dit-il. Nous tâcherons de faire de vous, si vous le voulez bien, un élève meilleur encore que vous ne l'êtes déjà. » Rouerie jésuitique, pensai-je. Il sait parfaitement que je suis une manière de cancre : mon père le lui a écrit et va le répéter devant moi. C'est en effet ce qui eut lieu.

Quant l'abatage fut fini, le Père Recteur dit simplement : « Monsieur, le passé est passé ; personne ici ne le reprochera à votre fils. Il aura la réputation qu'il va se faire par ses actes, et je suis sûr qu'elle sera bonne ; n'est-ce pas, Paul ? » Ce ton et cette confiance dans ma bonne volonté future m'entrèrent dans le cœur, malgré moi. Je répondis, sans trop hésiter : « Oui, monsieur. » — « Dites *mon Père*, reprit-il en souriant, c'est le nom qu'on donne ici aux maîtres et qu'ils tâchent de mériter. » Je répétai docilement : « Oui, mon Père », — et je sentis que le filet m'envahissait.

On me présenta ensuite au *Père Préfet* (c'est le censeur) : il me plut moins que l'autre. Celui-ci, c'est le règlement : je

m'en passerais volontiers. Pourtant il fut aimable et nous promena par tout l'établissement, nous expliquant tous les détails qui pouvaient nous intéresser, sans le fastidieux boniment auquel je m'attendais. La boîte n'est vraiment pas vilaine. Il y a de l'air et du jour partout, même dans les sous-sols, où se trouvent les réfectoires. Les classes, les études sont spacieuses, les murs peints en couleur claire, des statues partout. La monotonie des longs corridors est égayée par de jolies gravures historiques, militaires, artistiques, qui en font de véritables galeries. Dortoirs d'une propreté irréprochable, cirés, hauts et larges, avec des lavabos et des sommiers perfectionnés. Mais pas d'alcoves : les lits, à distance convenable, sont en vue les uns des autres. Le Père préfet nous dit : « C'est pour apprendre aux enfants à se respecter, et l'air circule plus librement. » J'aurais préféré un coin fermé, pour pouvoir pleurer à mon aise. Mais il faut bien se plier. D'ailleurs, depuis trois jours que je fais comme tout le monde, l'habitude vient.

Je sens qu'elle viendra pour bien d'autres choses, dont je n'avais pas idée jusqu'à présent. C'est comme si j'avais changé de pays. A plus tard la suite. Je te serre la main.

Ton ami toujours, PAUL.

4. *Au même.*

MON CHER LOUIS,

Ta lettre de condoléance, qui m'a tortillé le cœur, me prouve que je n'ai pas encore le pied aussi marin que je croyais. Oui, c'est l'exil ; oui, c'est une vie nouvelle à apprendre; oui, c'est rude par moments. Mais déjà je n'ose plus trop parler de mon malheur. Pourquoi ? Écoute la suite de mes débuts.

Quand on m'eut indiqué ma place à l'étude et au dortoir, mon père me dit que j'aurais mauvaise grâce à ne pas être satisfait, qu'il l'était, lui, pleinement, et qu'il comptait sur moi. Après quoi, il m'embrassa et partit. La dernière amarre était coupée; je revins du parloir le cœur serré à m'étouffer, et je lus devant moi, en l'air, écrite avec des lettres de feu, la terrible inscription du Dante :

Lasciate ogni speranza, voi ch' entrate!

La portion d'enfer où l'on me conduisit d'abord, ce fut la cour de récréation. Une quinzaine d'élèves déjà rentrés y causaient entre eux, groupés autour d'un surveillant en soutane. J'eus un frisson, en me rappelant comment j'avais été accueilli, lors de mon entrée au lycée, par mes camarades de cinquième : la connaissance s'était faite à coups de poings et à coups de pieds, aussi généreusement donnés que vivement rendus, et je ne fus sauvé d'une déconfiture complète que par l'intervention compatissante d'un vieux camarade que tu connais bien. Je t'en reste reconnaissant. Ici, qu'allait-il m'advenir, à moi lycéen?

Le surveillant s'avança : « Paul Ker, élève de rhétorique, lui dit le Père préfet, qui m'accompagnait. Ayez soin de lui; ce sera un de vos bons élèves. » Le surveillant me tendit la main et me mena au groupe : « Un nouveau rhétoricien, dit-il; qui se charge de le piloter ? » — « Moi, moi », répondirent deux des plus jeunes, qui me prirent chacun sous un bras, sans façons : « Allons faire un tour de promenade. Tu sais, nous en sommes aussi, de la *rhéto* : une classe de bons enfants, tu vas voir, et un *chic* professeur. Tu ne t'ennuieras pas. » J'étais ahuri de cet accueil inattendu, mais me laissai aller. — « D'où viens-tu ? me dit l'un. — De tel endroit. — Un collège de prêtres ? — Non, de laïques. — Alors, tu seras mieux ici. — Es-tu fort ? demanda l'autre. — Ça dépend. » Et nous voilà partis à causer, à tort et à travers, de nos études, de nos espérances, de nos craintes pour l'avenir, comme si nous nous étions toujours connus. De temps à autre, l'un des deux se détachait pour aller serrer la main d'un nouvel arrivant, qu'il amenait ensuite avec lui. En moins d'une heure, j'avais fait vingt-cinq connaissances et j'étais de la famille.

J'ai entendu parler quelquefois de l'*esprit de corps* qui règne chez les Jésuites : si leurs élèves l'entendent de cette façon-là, je ne m'en plaindrai point. Tu conviendras qu'elle est plus encourageante que celle de mes anciens camarades de cinquième.

Le soir de la rentrée, je soupai bien, je ne dormis pas mal, et comme on se leva tard, ce premier jour scolaire, et que le soleil entrait à flots joyeux par les grandes fenêtres, je faillis oublier que j'étais en prison.

Dans la matinée, messe du Saint-Esprit et sermon. J'avais un peu désappris mes prières et me suis trouvé dépaysé dans un milieu qui me parut assez dévot, trop dévot. Il y a là un point noir, qui m'inquiète : les Jésuites respecteront-ils ma liberté de conscience ?

Ce soir-là et le lendemain matin, compositions de passage. J'ai trimé comme un nègre. Tu comprends que mon honneur est engagé à ce que, n'ayant pas été tout à fait dernier de classe au lycée, je ne le sois pas ici. J'ai peur que les études ne soient fortes. Si je dois être remercié, je ne voudrais pas l'être pour crime de bêtise. Adieu, Louis.

Ton ami, PAUL.

5. *Au même.*

MON CHER LOUIS,

Je suis définitivement reçu en rhétorique ; c'est un gros pavé de moins sur le cœur. J'avais une peur bleue de descendre en humanités : outre l'humiliation, cette dégringolade eût amené un changement de division et la perte de mes premiers camarades, qui, décidément, sont de braves garçons.

Ils ne m'ont pas trompé en me disant que j'aurais un *chic* professeur. *Chic*, il l'est, d'abord, parce qu'il a bien voulu me garder dans sa classe. Il faut que je te raconte, puisque je veux te raconter tout, comment la chose s'est faite.

Il y a ici, et, paraît-il, dans tous les collèges des Jésuites, un usage qui n'a rien de correspondant au lycée et qui suffirait à mettre un abîme entre mes anciens professeurs et ceux-ci. Chaque jour, pendant l'étude de onze heures à midi, le corridor qui longe les salles d'étude se transforme en salle des Pas-Perdus. Les professeurs viennent frapper à la porte et, par l'entremise de l'élève portier, gros personnage aimable et discret, appellent tour à tour leurs élèves, surtout les plus faibles, et, tout en arpentant avec eux le parquet, revoient les copies, font rendre compte des fautes, donnent des conseils appropriés à chacun, quelquefois un reproche qui, fulminé en pleine classe, aurait été trop mortifiant, et puis les renvoient à leur travail, joyeux ou contrits, toujours encouragés à mieux faire.

Le lendemain de nos compositions de passage, assis à mon pupitre, j'observais depuis quelque temps ce va-et-vient, et cherchais à en lire la signification sur la physionomie diversement émue de ceux qui rentraient, quand on vint aussi m'appeler. Mon professeur était là, qui me demanda tout d'abord si je ne m'ennuyais pas trop, puis si j'étais un travailleur. Comme, à cette dernière question, je répondais d'un ton que ma conscience rendait assez mal assuré, il me dit : « Je ne sais si, dans vos deux compositions de passage, vous avez donné tout ce que vous pouviez; elles sont faibles. » Je me crus perdu; il le vit dans mes yeux, qui durent se troubler. Son regard se fixa sur moi durant quelques secondes, comme pour sonder mes dispositions; puis il me demanda : « Seriez-vous content de rester en rhétorique ? » Deux grosses larmes répondirent pour moi. — « Et si je vous garde, me promettez-vous de ne pas m'en faire repentir ? — Oui, mon Père. — Eh bien, mon enfant, vous resterez avec moi. J'accepte votre parole; souvenez-vous que c'est une parole d'honneur. » Je le remerciai, comme tu penses bien. Il m'indiqua les défauts et les lacunes de mes compositions, me dit sur quoi devait porter mon effort et me promit, à son tour, de m'aider dans la mesure de ma bonne volonté.

Ai-je besoin d'ajouter que je revins à ma place heureux, disposé à tout et conquis ? Avec ces procédés-là, renouvelés de ma sœur Jeanne, on fera de moi ce qu'on voudra. C'est vrai que j'ai le cœur bête... Mais je suis bien content, tout de même, d'être en *rhéto*.

N'ayant vu que les classes du lycée, tu ne te figures pas ce qu'est la mienne. Je ne veux pas établir de comparaison; tu la feras tout seul. — D'abord, notre professeur parle et nous écoutons. Cela me paraît maintenant élémentaire; mais tu sais ce qui en était, l'an dernier, quand notre pauvre professeur de seconde, myope plus ou moins volontaire, parlait des heures durant à nos dos, tandis que nous jouions sur le banc au piquet ou à l'écarté. Mon professeur n'est même pas licencié, dit-on; c'est, évidemment, parce qu'il n'a pas voulu l'être, car il est de force à en remontrer à n'importe qui. Mais ce qui me charme, c'est qu'avec toute sa science, dans tout ce qu'il dit, il n'y a pas un mot pour faire valoir sa personne;

mais, au contraire, une évidente et constante préoccupation de se faire parfaitement comprendre, de nous introduire au cœur des choses, de nous y intéresser. On sent que nous ne sommes pas là pour lui créer un auditoire, mais qu'il y est pour nous instruire, et que, dans ce but, il met en œuvre toutes les ressources de son esprit, sa profonde connaissance des jeunes gens et une méthode rigoureuse.

Quand il a fini de parler, vient le tour des élèves. La classe est divisée en deux *camps*, où chaque élève a son numéro d'ordre selon son mérite. Quand l'un d'entre nous est désigné par le professeur pour répéter la leçon qu'on vient d'entendre, avec lui se lève dans le camp opposé son *émule*, qui l'écoute attentivement, guette la moindre erreur, et, dès qu'elle se produit, la relève vigoureusement. A son tour, il est invité à parler et devra se garantir contre les mêmes corrections. Quelquefois, au défaut de l'émule, c'est un autre soldat du camp adverse qui reprend, toujours avec permission du professeur. Lorsque, parfois, un malheureux laisse échapper une bourde trop forte, vingt doigts indignés se lèvent pour demander à la redresser. D'autres fois, il y a reprise à faux; alors la riposte ne se fait pas attendre, suivie souvent d'une contre-riposte et d'un véritable feu croisé d'artillerie littéraire, auquel un geste du maître impose silence, pour dire de quel côté est le bon droit et la vérité.

On me dit que ce système d'émulation, pratiqué chez les *grands* avec une modération relative, est poussé dans les classes inférieures à un degré où l'animation touche à la férocité, et je n'ai pas de peine à le croire, quand, à certains beaux jours où les fenêtres sont ouvertes, j'entends les cris de victoire que lancent, au fort d'une bataille sur la grammaire latine ou grecque, nos cadets de cinquième ou de sixième. Le fait est qu'on ne dort pas en classe, et qu'à ce fourbissage l'esprit le plus rouillé peut gagner un certain lustre. Espérons que je n'arrive pas trop tard.

Adieu, Louis. C'est ma dernière lettre un peu longue; demain on commence à piocher en règle.

Ton ami,

PAUL.

6. *Au même.*

MON CHER LOUIS,

Mais oui, je suis bavard, très bavard, et pas seulement avec toi. La preuve, c'est que je viens de m'entendre proclamer solennellement par le P. Préfet, du haut de la chaire d'étude, devant toute la division, qui admirait jusqu'à présent ma sagesse exemplaire, un premier Æ de conduite, pour avoir dit trois mots... par jour à mon voisin. Mais tu ne sais peut-être pas ce que c'est qu'un Æ. Voici :

Les notes de semaine, ici, sont une affaire d'État. On en tremble huit jours d'avance, et même de plus loin, quand il s'agit des sorties ; car, n'a pas de sorties qui veut, il faut qu'elles soient méritées. Tout ici se paye, le bien par des faveurs, le mal par des privations. Cela peut devenir désagréable ; mais, au fond, c'est justice. Or, chaque semaine, on a droit à quatre notes : deux d'application, pour l'étude et pour la classe ; deux de conduite, pour l'ordre général et pour la classe. Elles s'expriment, non point par des chiffres, mais par des lettres ; il paraît que c'est moins brutal et plus commode. A, c'est *très bien* ; E, *bien* ; I, *médiocre* ; O, *mal* ; U, la porte. Mais, par miséricorde pour la pauvre nature humaine, et pour qu'on ne dégringole pas trop vite la redoutable échelle, on a jésuitiquement (morale relâchée !) inventé des échelons intermédiaires par voie de combinaison : Æ, *presque très bien* ; EI, *passable* ; IO, *presque mal* ; OU, le seuil de la porte. Les deux dernières notes ne se voient jamais ; les quatre A représentent la perfection — et la sortie de faveur tous les quinze jours. Je commence par une chute ; c'est humiliant. Par bonheur, on me dit que le premier Æ se pardonne, s'il est réparé durant les trois semaines suivantes par une série d'A sans mélange [1].

On avait mis ce voisin d'étude à côté de moi pour aider ma bonne volonté ; mais je lui ai demandé un peu trop souvent ses bons conseils, et s'il n'était pas connu pour un roc de vertu, je l'aurais entraîné dans mon malheur. Cela demande

1. On voit que les Jésuites ont appliqué la loi Bérenger avant qu'elle ne fût votée.

réforme. Il s'appelle Jean et mérite toute ton estime. C'est l'un des deux qui m'ont piloté le premier jour, un congréganiste. Tu me demandes ce que c'est qu'un congréganiste? Attends que je le sache moi-même; je ne puis pas te dire tout à la fois.

Ton ami, PAUL.

7. *A ma sœur Jeanne.*

CHÈRE SAINTE JEANNE,

Au reçu de cette lettre, que tu ne montreras pas à maman, tu iras dans la remise qui touche au pigeonnier. Tout dans le fond, à droite, en cherchant un peu, tu trouveras une pierre assez large en forme de dalle. Tu la soulèveras doucement, pour ne pas te faire mal, et, dessous, dans une boîte, tu verras un certain nombre de petits volumes bleus à cinq sous. Ne les ouvre pas, chérie : c'est du poison, fabriqué par un serpent à tête de singe, nommé Voltaire. Je serais au désespoir qu'ils te fissent la centième partie du mal qu'ils m'ont fait. Tu les prendras et tu les brûleras avec soin, pour qu'il n'en survive pas un feuillet. Avant de partir pour les Jésuites, j'avais détruit tous mes autres sales bouquins; ceux-là, qui m'avaient beaucoup amusé, parce qu'ils renferment un esprit du diable, j'ai eu la faiblesse de les réserver pour les prochaines vacances. Mais je n'en veux plus; tu vas savoir pourquoi.

J'ai trouvé ici un camarade qui s'appelle Jean, comme tu t'appelles Jeanne. C'est un fait exprès, évidemment, et ce qui le prouve, c'est qu'il te ressemble trait pour trait, j'entends au moral. Il est dévot, mais bon dévot, un dévot aimable, joyeux, franc comme l'or et pur comme de l'eau de roche. Je ne l'ai pas confessé, mais ces choses-là se voient. Le fait est qu'il m'a charmé et que, rien qu'à me voir en sa compagnie, je me sens devenir meilleur.

L'autre jour, durant une promenade où je me trouvais avec lui et un de ses amis, la conversation tomba sur ce Voltaire. On discuta ses mérites. Jean accorda tout ce que je voulus pour sa gloire littéraire, mais fut intraitable sur *son impiété hypocrite et immorale*. Je lui demandai ce qu'il penserait d'un

jeune homme de notre âge qui se plairait à ces œuvres ; il me répondit qu'il le plaindrait et qu'en tout cas, il ne voudrait à aucun prix de son amitié. — « Mais tu ne les as jamais lues ! — Dieu merci, non ; mais je sais de bonne source qu'elles sont l'arsenal où tous les ennemis de la religion cherchent leurs armes, et qu'elles sont condamnées par l'Eglise. Pour un catholique, cela suffit. » Et voilà. Comme je tiens médiocrement au titre de païen et beaucoup, en revanche, à l'amitié de Jean, flûte soit de Voltaire !

Je sais d'ailleurs que Jean, avec toute son intransigeance, a raison quant au fond. Si pourtant ma commission te causait de la peine, sœur chérie, il faudrait me le dire : on pourrait s'entendre pour sauver ces pauvres papiers... Mais je suis trop sûr et trop content de te faire plaisir. Tu vois que je commence à tenir la promesse que tu m'as extorquée. Pourvu que ça ne me mène pas trop loin ! Parce que Jean et toi vous êtes deux perfections, il ne s'ensuit pas que je doive en être une troisième. Ne prie pas trop pour moi : je t'aime assez sans cela. Ton Popol.

8. A mon ami Louis.

Mon Cher Louis,

Tu me demandes, par manière de mauvaise plaisanterie, si j'ai endossé la soutane. Non, je porte une veste marine à col de velours, avec deux superbes rangées de boutons dorés — uniforme très simple, de bon goût et plus commode que ta tunique, mais pas assez long pour justifier le titre de jésuite.

Et pourtant, mon bon, tu sauras qu'à certains moments cette veste marine me fait l'effet de la robe de Nessus ; tu sais, cette robe empoisonnée qui entrait dans le corps du malheureux Hercule et qu'il ne pouvait plus arracher à la fin qu'avec des lambeaux de sa chair. Ce n'est pas qu'on me torture ici. On exige l'ordre, le silence, la discipline, la bonne tenue partout ; mais on l'exige paternellement, et les élèves auraient mauvaise grâce à regimber contre une autorité qui s'impose par la simple force de la raison et du devoir.

Mais qu'est-ce que le devoir ? Là, mon ami, est le *hoc*, le tournant décisif, le cap des tempêtes. Y a-t-il pour moi un

devoir en dehors du devoir chrétien? Et le devoir chrétien est-il divisible? Peut-on en prendre et en laisser — ou est-ce un bloc qu'il faut charger tout entier sur ses épaules?

Au lycée, jamais ces idées-là ne m'ont préoccupé. J'allais au hasard de l'impression, du caprice, comme une barque mal gouvernée, chassant devant la brise, évitant les gros écueils, mais pataugeant sur les bas-fonds. Cette vie sans but et sans règle commence à me peser singulièrement. Tout autour de moi, j'ai des camarades qui, certes, n'ont rien à m'envier et dont plusieurs me dépassent de beaucoup par l'éducation, la fortune, l'intelligence : je les vois obéir avec une simplicité d'enfant à toutes les exigences du règlement, travailler avec conscience et entrain, toujours maîtres d'eux-mêmes, toujours joyeux comme s'ils n'avaient rien à regretter ou à désirer. Et pourtant ils ont leurs passions, mes passions! Il y a des moments exceptionnels où elles se trahissent par l'effort qu'ils s'imposent pour les maintenir.

Ce spectacle me remue parfois profondément, et je suis bien obligé de m'avouer à moi-même qu'ils ont seuls la plénitude de la vie, la clef du bonheur intime, tandis que mes facultés se meuvent dans le vide comme les longs bras d'un moulin à vent qui n'a rien à broyer. Où mes camarades prennent-ils ce courage du devoir joyeux?

On m'appelle chez le P. X.

Une heure après.

Eh bien, mon ami, j'ai la réponse, nette et claire. Mais le temps me manque pour te la transmettre aujourd'hui. A bientôt! Toujours à toi, PAUL.

9. Au même.

MON CHER AMI,

Le P. X. est l'aumônier de la division des grands. Cela te fait soupçonner ce qui s'est passé entre lui et moi, hier. Je te dirai tout. Tu n'es pas un *bigot*, oh! non. Mais tu n'es pas non plus un impie. Moi, en ce moment, je serais bien embarrassé de me définir. Une bouteille à encre!

Voyons, que je reprenne le fil de mon récit. Donc, hier,

dans l'état d'âme pénible où je t'ai dit que j'étais, je fus appelé pour la première fois chez le Père X. Mes voisins, les anciens, y étaient allés l'un après l'autre, dès les premiers jours, — pour se remonter l'horloge, — me disait l'un d'entre eux. La chose se fait très simplement. Quand l'élève facteur passe dans l'étude (car il y a un service postal organisé pour la correspondance des élèves avec les maîtres), on lui glisse dans sa boîte un billet, par lequel on demande à être appelé. Il n'y a que les aumôniers et les supérieurs qu'on ait le droit d'aller voir dans leur chambre.

J'entrai assez inquiet, comme tu peux le penser, et parfaitement résolu à ne pas me laisser confesser. A ma grande surprise, il ne fut pas question de cela. Le Père m'accueillit comme avaient fait et le Père recteur et mon professeur, avec une gravité simple, affectueuse, mais laissant percer davantage le prêtre. Il s'informa très aimablement de ma santé, de mes difficultés d'acclimatation, de mes succès, me demanda si j'avais trouvé de bons amis et si j'étais bien avec tous mes maîtres, m'encouragea en quelques mots paternellement fermes à continuer de remplir mon devoir en jeune homme raisonnable et chrétien. Je ne sais comment je me laissai aller à lui répondre que je voulais bien être raisonnable, mais que, d'être chrétien, cela me gênait davantage. Cet aveu me valut encore un de ces regards déconcertants, comme ils en ont tous, qui font penser qu'ils vous lisent au fond de l'âme. Je dus rougir un peu :

« Vous croyez donc, mon fils, qu'il y a bien loin d'un garçon raisonnable à un bon chrétien ?

— Je le crains.

— C'est une erreur : il n'y a qu'un pas, et ce pas, vous le ferez, s'il n'est pas fait, parce que vous me semblez homme à marcher droit. D'autres, parmi vos camarades, l'ont fait avant vous et ne sont aujourd'hui parfaitement raisonnables que parce qu'ils sont résolument chrétiens.

— Je vois bien de qui vous parlez ; ils m'étonnent assez, tous les jours. On dirait que rien ne leur coûte ni ne leur pèse. Comment font-ils ?

— Mon enfant, ils aiment leur devoir parce qu'ils aiment le bon Dieu et qu'ils prient.

— Je ne sais pas prier et je ne connais guère le bon Dieu.

— Est-ce que vous n'avez pas fait votre première communion ?

— Mais si, et je l'ai même bien faite; je m'en souviens quelquefois à la chapelle.

— Et vous étiez heureux, en ce temps-là ?

— Comme je ne l'ai plus jamais été depuis.

— Il dépend de vous, mon cher enfant, que ce passé redevienne le présent. Mais, écoutez-moi bien : ce changement doit se faire dans la pleine liberté de votre raison et de votre cœur. Vous êtes d'âge à réfléchir et à vous déterminer, non point par pur sentiment, mais par conviction raisonnée. Dans quelques jours, la retraite annuelle de rentrée vous fournira l'occasion de vous étudier, de chercher ce qui vous manque et de faire en connaissance de cause votre choix libre et définitif. Jusque là, soyez simplement raisonnable ; si vous ne pouvez encore prier, je le ferai pour vous. Et s'il vous arrive des ennuis, revenez causer avec moi. Est-ce convenu ? »

Je le promis, sans peine, et il me sembla que je sortais le cœur plus léger, quoique sans absolution. Mais j'attends cette terrible retraite.

Ton ami, PAUL.

10. *A ma sœur Jeanne.*

Jeanne, ma sœur Jeanne, ne vois-tu rien venir ?

Je tremble sous le grand coutelas d'un Barbe-Bleue nouveau genre, et si quelqu'un ne vient à mon secours, je suis un homme fini ! Mais ne viens pas, toi ; tu n'y gagnerais que d'être immolée de la même arme. Elle ne respecte, dit-on, ni l'âge ni le sexe, ni rien ni personne. Celui qui la brandit, est un jésuite, et il commence demain ses lugubres opérations au collège sous forme d'une *Retraite*.

Comprends-tu cela ? Vois-tu ton petit frère le *potache*, écoutant dans un profond recueillement, durant trois longs jours, une bonne douzaine de sermons, d'une heure chacun, sur la mort, l'enfer et autres sujets tout aussi récréatifs, qui lui reviendront la nuit en cauchemars effroyables ?

Mais cela, ce n'est pas le pire. Le vois-tu obligé, pour

faire comme tout le monde, d'aller se jeter aux pieds du Père Barbe-Bleue et de lui raconter par le menu toutes ses petites fredaines, voire même les grosses, s'il y en avait par hasard, et de s'en repentir à fond, et de lui promettre, dorénavant, de s'encapuchonner dans la pratique de toutes les vertus ? Qui sait ? Il va peut-être m'ordonner, sous peine d'éternelle damnation, de prendre le froc pour l'expiation de mes péchés et pour le salut de mon âme noire ! Tout est possible, et je ne me sens rien moins que rassuré.

Mais peut-être ai-je tort. Jean ton semblable se moque de moi, lorsque je lui parle de mes craintes, et me répond : « Eh bien, quoi ? Tu te confesseras : ce sera l'affaire d'un quart d'heure, au plus, et après tu seras heureux pour des années. » J'ai quelquefois envie de le croire sur parole. Qu'en penses-tu, petite sœur ? Car, il faut bien que je te le confesse avant de me confesser à ce Père missionnaire, depuis que je vois tant de gens heureux autour de moi, je me trouve par moments le plus malheureux des hommes de ne pas leur ressembler, parce que je sens très bien qu'ils sont dans le vrai et moi dans la... crotte.

Chère petite sœur, tu es une bonne âme. Je t'ai écrit l'autre jour de ne pas trop prier pour moi ; j'étais un sot. Durant ces trois jours, va te mettre le plus souvent que tu pourras devant la Vierge dont je t'ai fait cadeau et demande-lui pour moi, à deux genoux, tout ce que ton cœur aimant et pur t'inspirera. Ce ne sera jamais trop.

Cette lettre-ci, tu peux la montrer à maman. Qu'elle prie avec toi pour son mauvais garnement de Paul, afin qu'il se... *convertisse*. Le mot est lâché, il me soulage. Je vous ai souvent fait de la peine ; je voudrais mériter votre pardon. Aimez-moi encore un peu.

Votre PAUL.

PAUL KER.

T'IEN-TCHOU, « SEIGNEUR DU CIEL »

A PROPOS D'UNE STÈLE BOUDDHIQUE [1]

I. — A LA RECHERCHE D'ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES

Il y a peu d'années je rencontrais avec un vif plaisir, dans une publication de la Propagande [2], l'indication suivante, qui me mettait sur la voie d'antiques vestiges du christianisme dans la Chine occidentale.

« Vicariat apostolique du *Se-tch'oan* N.-O. — Origine. Dans un temple appelé *Ts'ing-yang-kong*, auprès de la ville de *Tch'eng-tou*, capitale de la province du *Se-tch'oan*, se voit une pierre gravée sous les *T'ang*, c'est-à-dire au sixième siècle de notre ère [3], paraissant à quelques-uns faire allusion aux principaux dogmes de la foi chrétienne. D'autres monuments encore indiquent que la religion du Christ florissait jadis dans cette contrée. »

Il est vrai, la première version de ces faits, à laquelle je me reportai aussitôt, avait été plus affirmative [4]. Suivant elle, la Stèle des *T'ang* ne se contentait point de « paraître à quelques-uns

1. Les pages qui suivent, complétées par les caractères originaux des termes chinois et par les indications des sources chinoises, paraîtront très prochainement comme n° 19 des *Variétés sinologiques*, publiées à Chang-hai, à l'imprimerie de la Mission catholique. — Nous avions à peine reçu ce travail, quand une dépêche nous a appris la fin prématurée de son savant et méritant auteur. La mission de la Compagnie de Jésus au Kiang-nan perd en lui un de ses ouvriers les plus dévoués et les plus capables. Il sera également regretté, nous en sommes sûrs, par les sinologues, qui avaient beaucoup remarqué les recherches dont il avait commencé à donner les fruits dans les *Variétés sinologiques*, dans le *Toung-Pao*, etc. Le P. Henri Havret était né à Vassy-sur-Blaise (Haute-Marne), le 15 novembre 1848. Reçu dans la Compagnie de Jésus le 19 avril 1872, il était arrivé en Chine le 10 décembre 1874. Rappelé au pays natal par ses supérieurs, sur la fin de 1898, pour essayer d'y refaire une santé ruinée, il obtenait, après deux ans, par ses instances, de rentrer dans sa chère mission. Il est mort à Chang-hai le 29 décembre 1901.

2. *Missiones catholicæ*, année 1895, p. 296. De même dans l'édition de 1901.

3. Il y a là une légère erreur : la dynastie *T'ang*, dans la personne de son premier empereur *Kao-tsou*, ne date que de l'an 618; elle dura jusqu'en 907.

4. *Missiones catholicæ*, année 1886, p. 25, 26.

faire allusion aux principaux dogmes de la foi chrétienne » (*alludere quibusdam videtur*) ; elle y faisait « une allusion ouverte » (*aperte alludit*). D'autres monuments « n'insinuaient » (*insinuant*) pas seulement que la religion du Christ avait fleuri dans ces contrées ; ils « l'attestaient » (*testantur*) purement et simplement.

On avait eu sans doute de bons motifs pour modifier ce texte dans les éditions postérieures. Ils m'étaient inconnus. Mais cette simple annonce, même ainsi atténuée, restait encore fort intéressante pour les origines du christianisme en Chine.

Elle était, de plus, suggestive. Comment les missionnaires, possesseurs d'un tel trésor au point de vue de l'apologie, s'étaient-ils contentés jusqu'ici d'une mention si vague ? Était-ce le temps, les hommes, les ressources, qui leur avaient manqué pour décrire en détail ces monuments ?... Finalement, pensai-je, puisque d'autres n'ont point entrevu la question sous ce jour, ce n'est point une raison pour que la lumière reste indéfiniment sous le boisseau. Et je fis une démarche pour obtenir une copie de l'inscription de *Ts'ing-yang-kong*.

Le R. P. Robert, procureur de la Société des Missions étrangères à *Chang-hai*, accueillit ma demande avec bienveillance, et, après quelque mois, je reçus, grâce à ses démarches, un précieux paquet, comprenant une photographie du monument, ainsi qu'un frottis-calque de l'inscription, pris sur trois des faces restées plus ou moins lisibles.

J'étais ravi de posséder un tel envoi, qui n'allait point tarder à me révéler ses secrets. Ma joie, hélas ! fut de courte durée : j'étais en présence d'une inscription païenne des mieux authentiquées, et le *T'ien-tchou*, dont je lisais le nom sur l'antique inscription, n'était autre que le brahmanique Indra, incorporé par faveur au Panthéon du bouddhisme chinois... La pieuse légende avait vécu.

Pour éviter aux autres des déceptions semblables, j'ai cru utile de consacrer quelques pages à la Stèle de *Tch'eng-tou* : elles serviront à ceux, nombreux encore, même parmi les missionnaires, qui ne sont point fixés sur certains points de la terminologie chrétienne.

II. — NOMS DU VRAI DIEU EN CHINE

Depuis deux mille ans, juifs, musulmans, nestoriens, catho-

liques, protestants, se succédant en Chine, et appelés à y choisir une dénomination pour désigner le vrai Dieu qu'ils adoraient, ont épuisé toutes les combinaisons que leur offrait la littérature chinoise. On a vu simultanément la même religion se servir de la transcription, de la composition et de l'emprunt. Nous rappellerons, simplement au point de vue historique, les noms qui furent ainsi adoptés.

1° La colonie juive de *K'ai-fong Fou*, dont l'origine probable remonte au premier siècle de notre ère[1], nous offre, sur des inscriptions datant de 1489, 1512 et 1663, dont la terminologie est évidemment reproduite de stèles plus anciennes, les noms ou caractères suivants pour désigner Dieu[2] :

T'ien, « Ciel » [Seigneur du Ciel].

Tchen-t'ien, « Vrai Ciel » [Vrai Seigneur du Ciel].

Hoang-t'ien, « Auguste Ciel » [Auguste Seigneur du Ciel].

Chang-t'ien, « Ciel supérieur » [Suprême Seigneur du Ciel].

Hao-t'ien, « Auguste Ciel » [Auguste Seigneur du Ciel].

Hao-t'ien-Chang-ti, « Suprême Seigneur du Ciel majestueux ».

Hoang-k'iong, « Ciel auguste » [Auguste Seigneur du Ciel].

Ti, « Dominateur ».

Chang-ti, « Suprême Dominateur ».

Ts'ing-tchen, « L'[Être] pur et vrai ».

Tche-ts'ing, « L'[Être] très pur ».

Ou-siang, « L'[Être] sans forme extérieure ».

Ou-siang, « L'[Être] sans figure ».

Tsao-hoa-t'ien, « Le Ciel créateur » [Le Seigneur du Ciel créateur].

Tch'ang-cheng-tchou, « Le Seigneur toujours vivant ».

Tao et *T'ien-tao*, « La Voie » et « la Voie du Ciel ».

Parmi ces seize ou dix-sept vocables, aucun n'est dû au procédé de la transcription, ce qui s'explique, du reste, assez bien par la crainte superstitieuse des juifs pour le Nom réputé ineffable. En revanche, les caractères *T'ien*, *Ti* et leurs dérivés fournissent de larges emprunts faits aux classiques de la Chine. *Tao* est visiblement une réminiscence de *Lao-kiun* ; *Ts'ing-tchen* sert en même temps aux juifs pour leur synagogue et aux mahométans

1. *Variétés sinologiques*, n° 17. *Inscriptions juives de K'ai-fong-fou*, par le P. J. Tobar, 1900, p. 88-91. (Cf. *Études*, t. LXXIV, p. 254.)

2. *Variétés sinologiques*, n° 17. *Inscriptions juives*, p. 104, 105.

pour leurs mosquées. Enfin quelques autres termes, dus à la composition, indiquent plutôt des attributs que la Divinité elle-même. Ajoutons que les auteurs des mêmes stèles, pour un nom, il est vrai, moins important que celui de Dieu, le nom d'Abraham, père des croyants, n'ont point hésité à se servir[1] de deux expressions, dont la première représente le *Arhan* chinois-hindou complet; la seconde, le même mot abrégé tel que l'autorisait l'usage bouddhique[2].

2° Les Mahométans venus en Chine dès le septième siècle[3], adoptèrent de bonne heure la nomenclature des Juifs. L'inscription commémorative de la mosquée de *Si-ngan Fou*, datant de 742, et précieusement conservée dans les recueils de la secte, consacre l'emploi du mot *Chang-ti*, puis du mot *T'ien*, soit seul, soit en composition, comme dans *Wei-t'ien*, *Che-t'ien*, *Hao-t'ien*, *King-t'ien*. « Le principal objet de cette religion est le Ciel créateur »... : phrase qu'ailleurs un auteur musulman explique en disant qu'il faut prendre le mot *T'ien* dans le sens de *Tchou*, « Maître ». Une inscription de 1526 débute de cette façon : « Le Ciel, c'est le Seigneur qui a créé l'univers. » Et elle use, ainsi qu'une autre de 1405, des expressions confucéennes : *King-t'ien*, *T'ien-tao*, *T'ien-li*, *Chang-t'ien*, *Pao-t'ien*, *Che-t'ien*, *Ti*, etc.

Dans leurs préfaces et autres ouvrages traitant de religion, les auteurs mahométans se servent le plus souvent, pour désigner Dieu, des expressions : *Tchen-tchou*, « Vrai Seigneur » ; *Tchou-tsai* « Seigneur, gouverneur » ; *Tchou* « Seigneur », tantôt seules, tantôt précédées d'un qualificatif. Mais ils ne s'interdisent pas l'emploi de vocables empruntés aux Lettrés, ainsi qu'on peut le voir dans la Vie de Mahomet *T'ien-fang-tche-cheng-che-lou-nien-pou*[4].

Je possède en outre une longue note chinoise manuscrite

1. *Variétés sinologiques*, n° 17, p. 36, 58, 63; 65 et 63; 65.
2. Cf. Eitel, *Handbook*, au mot *Arhan* (al. *Arhat*).
3. La tradition musulmane chinoise fait remonter à la période *K'ai-hoang* (581-600) l'introduction de mahométisme en Chine (Stèle de la mosquée de *Si-ngan-fou*, de l'an 742). Il y a là une erreur évidente, puisque l'Hégire ne date que de 622. La date des années *K'ai-hoang* ne me semble pas pour cela à rejeter : une colonie arabe a pu se fixer en Chine vers cette époque, et se voir, au commencement des *T'ang*, renforcée par des disciples de Mahomet.
4. Au commencement et *kiuen*, 19, 20.

venant de nos anciens missionnaires[1] et relevant l'emploi des expressions désignant la Divinité dans trois ouvrages musulmans[2]. Je reproduis cette liste comme je la trouve. Outre le titre de *T'sing-tchen*, on y voit :

Chang-ti, 11 fois.

Tchou-tsai, « Maître, gouverneur », 18 fois.

T'ien, 33 fois.

T'ien, précédé d'un verbe (*King-t'ien*, *Wei-t'ien*, etc.), 24 fois.

T'ien, suivi d'un substantif (*T'ien-ming*, *T'ien-li*, etc.), 46 fois.

T'ien-tao, 2 fois.

Hao-t'ien, une fois.

Wan-ou-tche-tchou, « Maître de toutes choses », une fois.

Tsao-ou-tché, « Le Créateur », une fois.

Ne possédant pas les ouvrages qui ont inspiré cette nomenclature, nous ne pouvons la contrôler; mais nous la donnons avec confiance, vu son origine et aussi la fidélité d'un compte rendu semblable sur les inscriptions juives, inséré dans le même manuscrit.

On le voit, les appellations confucéennes de la Divinité ne gênèrent jamais plus les Musulmans que les Juifs[3].

J. Legge l'avait pressenti dans *The notions of the Chinese concerning God and the Spirits* (1852, pp. 132, 133). — Dabry de Thiersant (*le Mahométisme en Chine*, tome II, p. 40, 41) l'établit d'une façon plus précise encore par des citations. Le mahométan *Lieou Kiai-lien*, l'auteur bien connu de la Vie de Mahomet, etc., regarde les expressions *T'ien* et *Chang-ti* comme aussi orthodoxes que *Tchou*, *Tchou-tsai*, *Tchen-tchou*, *Tchen-tsai*, qu'il emploie tour à tour. Palladius a rappelé que le premier ouvrage musulman chinois, paru en 1642, essayait de montrer les rapports du confucianisme et du mahométisme.

3° Des Nestoriens qui entrèrent en Chine en 635, il ne nous

1. Elle faisait partie de l'achat fait à Paris par le P. Brucker d'anciens documents soustraits à la Compagnie de Jésus. (Cf. *Inscriptions juives de K'ai-fong-fou*, p. II, note 1.)

2. Ces ouvrages sont : *Tcheng-kiao-tchen-tsiuen ; Se-pien-yao-tao-pien-mong-tsien-chouo* ; *Ts'sing-tchen-kiao-k'ao*.

3. C'est donc à tort que certains missionnaires ont affirmé le contraire. Cf. *Relation abrégée de la nouvelle persécution de la Chine*, traduite de l'italien par le R. P. (dominicain) François Gonzalès de Saint-Pierre, 1712, p. 80, 81.

reste qu'un monument, la fameuse inscription de *Si-ngan Fou*, composée par *King-tsing* en 781. Pour désigner le vrai Dieu, l'auteur débute par une série d'attributs : vérité, *aséité*, spiritualité, éternité, création, sanctification, que l'on pourra lire dans le texte original[1]. Il emploie en passant l'expression *Yuen-tsuen*, « Le premier [Être] digne d'hommages ». Enfin il nous donne cette dénomination complexe : « L'Être admirable de notre Unité trine, vrai Seigneur sans commencement, *Alaha* ». Ainsi, emploi simultané de qualificatifs, du nom déjà connu *Tchen-tchou*, enfin de la transcription d'un mot syriaque, tel est le procédé de *King-tsing* pour désigner la Divinité.

Cette inscription ne reproduit pas les mots *T'ien*, *Chang-ti*. Peut-on conclure rigoureusement du silence de cette pièce unique, qu'ils aient été répudiés comme superstitieux par les Nestoriens? Plusieurs ont cru pouvoir répondre affirmativement : par exemple, le P. Franciscain Antoine de Sainte-Marie et l'abbé Renaudot[2]. Évidemment la conclusion dépasse les prémisses.

Ce que l'on peut déduire beaucoup plus clairement des appellations de notre Stèle, c'est que l'orthodoxie des nestoriens de cette époque se montrait aussi peu scrupuleuse que possible en pareille matière. Passe encore qu'ils aient emprunté au *Tao* de *Lao-tse* toute la série des attributs divins : l'éternité, la vérité, la tranquillité, l'antériorité, l'intelligence, l'indépendance, la profondeur, la spiritualité, la mystérieuse causalité de tous les êtres. Passe encore pour le mot *Tsuen* « noble, vénérable », attribué à Dieu, puis au Messie; c'était un titre caractéristique donné aux patriarches et à certains saints du bouddhisme, traduisant l'*Arya* sanscrit[3]; c'était, *cum addito*, tantôt le nom des *Devas Aryas*, tantôt l'une des dénominations les plus habituelles de Bouddha. Bien plus, *Yuen-tsuen* est appliqué depuis longtemps à la première personne de la Trinité taoïste.

Mais la dénomination complexe, qui exprime plus strictement la notion du Dieu des chrétiens, ne renferme pas un trait qui ne soit emprunté. Car, en dehors du mot *Tchen-tchou* « vrai Sei-

1. *Variétés sinologiques*, n° 7. *La Stèle chrétienne de Si-gnan-fou*, Ire partie. 1895, p. 15, 16.

2. Cf. *Quelques notes extraites d'un commentaire inédit sur la stèle de Si-ngan-fou*, présentées au Congrès des orientalistes (Paris, 1897) [par le P. Henri Havret], p. 3.

3. Cf. *Handbook* d'Eitel, au mot *Arya*.

gneur », reçu par les mahométans, et lui-même imité du *Tchen-tsai* « vrai Gouverneur » et du *Tchen-kiun* « vrai Prince » de *Tchoang-tse*, ainsi que du *Tchen-t'ien* « vrai [Seigneur du] Ciel » des Juifs :

1° *San-i* (littéralement « Trois Un », ici « Trine Unité ») lui-même n'avait pas le mérite de la nouveauté : on l'avait emprunté, matériellement du moins, dans les Annales de *Sema T'sien*[1] et dans l'Histoire des *Han*[2], à la cosmogonie ou théogonie chinoise. Les taoïstes le connaissaient également.

2° *Miao-chen* était une expression bouddhique déjà connue[3].

3° Quant à la transcription *Alaha*, tant prônée par l'abbé Renaudot[4] et par quelques missionnaires protestants de notre siècle, elle constitue le plus audacieux emprunt que *King-tsing* se soit permis dans sa mosaïque. J'avais cru longtemps que ce mot était bien d'origine nestorienne, contemporain d'Olopen (635); et je trouvais déjà hardi cet assemblage de caractères, rappelant de si près le *Arhat* sanscrit[5]. Mais aujourd'hui le doute n'est plus permis; la transcription se voit dans des ouvrages bouddhiques antérieurs de plus de deux siècles à l'arrivée d'Olopen, par exemple dans le *Miao-fa-lien-hoa-king* (1er, 2e, 7e *K.*) de *Kumarajiva* (402 à 412), où il entre plusieurs fois comme second titre de Bouddha dans l'expression *Tathágata Arhat Samyak Sambuddha*[6].

Après ces remarques, le lecteur sera moins étonné de voir le lettré païen *Liang Siang*, composant en 1281 une inscription commémorative pour une église nestorienne de *Tchen-kiang*, appeler *Fou*, « Bouddha », le Dieu qu'on y adore[7]. Il n'y a du reste aucune conclusion à tirer de ce fait, si ce n'est l'ignorance

1. Cf. *Che-ki*.

2. « Dans l'antiquité, l'empereur, tous les trois ans, offrait un grand sacrifice aux Trois Unités : le Ciel, la Terre et le Chaos. » Le dictionnaire de *K'ang-hi*, citant ce dernier texte, ne laisse aucun doute sur la lecture (« trois un ») du *Che-ki*.

3. Cf. *Handbook*, au mot *Padmóttara*.

4. Cf. *Anciennes relations des Indes et de la Chine*. Paris, 1718, p. 241 et 343.

5. Cf. *Quelques notes*, etc., p. 6 à 11.

6. C'est à l'obligeance de M. Pelliot que je dois d'avoir été mis sur la voie de cette constatation, et je suis heureux de lui en exprimer ici ma reconnaissance.

7. J'ai donné le texte de cette inscription dans les *Variétés sinologiques*, n° 12. *La Stèle de Si-ngan-fou*, p. 385, 386.

personnelle du rédacteur par rapport à la religion dont il parlait. D'autres lettrés avant lui avaient commis une confusion identique à propos de la religion de *Ta-ts'ing*[1], et le P. Gaubil a eu l'indulgence de les excuser en ces termes : « Beaucoup de Chinois habiles, soit anciens, soit modernes, n'ont nullement voulu désigner par le caractère *Fo* cette idole indienne appelée *Fo*, mais, en général, ce qui est l'objet d'un culte religieux, sans trop examiner quel est l'objet de ce culte religieux. »

4° Il nous faut maintenant aller jusqu'à la fin du seizième siècle, pour continuer notre examen ; car il ne nous reste aucun document chinois des travaux apostoliques entrepris au moyen âge par les missionnaires franciscains.

Dès les premières démarches de Ruggieri auprès des autorités chinoises pour obtenir de résider en Chine, nous voyons ce jésuite se servir, pour désigner Dieu, de l'expression « Seigneur du Ciel[2] ». Quelque temps après, en septembre 1583, quand Ruggieri, cette fois accompagné de Ricci, est rappelé à *Tchao-k'ing* par le nouveau vice-roi[3], il trouve l'autel qu'il a laissé en dépôt à un jeune bachelier encore païen, décoré de « deux grands caractères, comme s'ensuit ; *Thien-chu* (*T'ien-tchou*), *Au Dieu du Ciel*... Cela remplit les Pères de la douceur d'vne ioie céleste quand ils virent qu'en fin maintenant au moins apres tant de siecles d'ignorance, il s'en trouvoit quelqu'un qui inuoquoit le nom du vray Dieu[4] ». Quelques mois après, quand les Pères eurent bâti une chapelle, ils conservèrent ce vocable. « Et, ce nom, écrit Trigault, qui a esté imposé dez les premiers commencemens, a esté continué encor iusqu'auiourd'hui, soit qu'il arrive de nommer Dieu en discourant, soit en escrivant des liures, encor qu'en apres pour plus grand esclaircissement on l'a

1. Cf. Gaubil, *Histoire des Tang*, dans les *Mémoires concernant les Chinois*, t. XVI, p. 228, 229 ; 379, 380. De Guignes, à qui l'on a reproché, non sans quelque raison, d'avoir copié la même observation dans les écrits de Gaubil sans nommer sa source, s'étend longuement sur ce thème, qu'il exagère, dans un mémoire lu à l'Académie, puis dans son *Histoire des Huns* (Cf. t. I, p. 30, 46, 50 ; t. II, p. 233, 234, 240, 393 ; t. V, p. 359). Plus récemment, Hirth, dans *China and the Roman Orient* (p. 63, 284, etc.), apporte de nouveaux exemples à l'appui de cette confusion des lettrés chinois.

2. *Histoire de l'Expedition chrestienne au royavme de la Chine*, par le P. Nic. Trigault, trad. par de Riquebourg. Lyon, 1616, p. 254, 263.

3. Cf. *La Stèle*, etc., IIe partie, p. 6.

4. *Hist. de l'Expedition*, etc. p. 266, 267.

aussi appelé de plusieurs autres noms, entre lesquels ceux-ci sont les plus renommez et vsitez : *Souverain moderateur de toutes choses*, *Premier commencement de toutes choses*, et autres semblables[1]. » Nous verrons bientôt à quoi ces derniers mots font allusion.

De fait, à partir de Ricci, il n'y eut jamais d'interruption dans l'usage de l'expression *T'ien-tchou*. C'est le nom que ce missionnaire choisit pour titre de son œuvre capitale *T'ien-tchou-che-i* « Vraie notion du Seigneur du Ciel », au moins pour les éditions de *Pé-king*[2]. Il ne craint pas, dans son mémorial d'introduction à la Cour, en janvier 1601, d'attribuer trois fois à Dieu le même nom, dans les expressions « Image du Maître du Ciel », « Mère de Dieu », « Prières chrétiennes[3] ». Et de cette lointaine époque datent les trois vocables désormais exclusivement consacrés par un usage rendu public : *T'ien-tchou-t'ang*[4] « Temple du Seigneur du Ciel », *T'ien-tchou-kiao* « Religion du Seigneur du Ciel », *T'ien-tchou-kiang-cheng* « Incarnation du Seigneur du Ciel ». Nous retrouverons, en 1650, ces trois expressions affichées par le P. Schall au fronton de la première église publique qu'il vient d'élever à *Pé-king*.

Ricci était donc loin d'être hostile à l'emploi du mot *T'ien-tchou*, qu'il a lui-même illustré plus que tout autre. Mais, après une longue étude des livres canoniques de la Chine, il ne crut pas non plus devoir condamner les mots *Chang-ti* « Souverain Seigneur », et *T'ien* « Ciel », qui se trouvent dans ces livres, et qui lui semblent avoir désigné dans les premiers siècles la Divinité[5], bien que plus tard, c'est-à-dire « depuis cinq cens ans », beaucoup de lettrés, obscurcissant ces notions primitives, soient devenus panthéistes ou athées[6].

Cette tolérance trouva des oppositions : quelques mission-

1. *Hist. de l'Expedition*, etc., p. 278, 279.

2. Une première édition de cet ouvrage paraît avoir été donnée à *Tchao-k'ing*: la seconde, en 1595, à *Nan-tch'ang-fou* (Cf. *Hist. de l'Exp. chrest.*, etc., p. 285, 526). Ce livre a eu plusieurs autres éditions, à *Pé-king* et ailleurs. Les premières éditions portaient le titre *T'ien-hio* « Science du [Seigneur du] Ciel ».

3. Cf. Couvreur, dans *Choix de documents*, p. 80, 82.

4. Parfois on lui a substitué, à titre privé, l'appellation *K'ing-i-t'ang* « Le Temple où l'on adore l'Unique ».

5. *Hist. de l'Exped. chrest.*, etc., p. 165.

6. *Ibid.*, p. 166, 168, 188.

naires jésuites en conçurent, paraît-il, des scrupules, et Longobardi, qui avait succédé en 1610 à Ricci comme Supérieur de la mission de Chine, lui fut également contraire. L'essai, tenté alors[1], de la transcription *Teou-se* pour *Deus*, et dont nous parle le Dr Léon[2], en 1625, comme d'un fait contemporain, paraît avoir eu peu de succès et n'a laissé de traces que dans quelques livres catholiques écrits vers cette époque. En réalité, le jugement de Ricci prévalut pratiquement pendant tout un siècle; dans les ouvrages nombreux édités par les missionnaires et par les docteurs chrétiens à cette époque, l'expression confucéenne, du reste cent fois expliquée dans le sens orthodoxe, coudoyait fraternellement le mot *T'ien-tchou*[3], celui-ci pour le peuple, celle-là pour les lettrés....

Le 26 mars 1693, Ch. Maigrot, des Missions étrangères, vicaire apostolique du *Fou-kien* sans caractère épiscopal, publia, pour les missionnaires de son vicariat, un mandement dont le premier article regarde l'appellation de Dieu. Le voici, tel que nous l'offre la version française de 1709[4]. « Premièrement, Nous ordonnons que puisque les termes dont on on se sert en Europe pour exprimer le nom de Dieu, lorsqu'on les écriroit ou qu'on les prononceroit en chinois, auroient toûjours je ne sçay quoy de barbare; on se servira pour signifier Dieu, du mot chinois *Tien chû* (*T'ien-tchou*), qui est depuis longtemps reçû par l'usage, et qui veut dire, *le Seigneur du Ciel;* en sorte que ces deux autres termes chinois *Tien*, c'est-à-dire *le Ciel*, et *Xangty* (*Chang-ti*), *le souverain Empereur*, soient tout-à-fait rejettez; et qu'il soit encore moins permis de dire que ce que les Chinois entendent par ces deux mots *Tien* et *Xangty* soit le Dieu que nous autres chrétiens adorons. »

Les Jésuites en appelèrent au Souverain Pontife et l'on poursuivit à la Cour romaine l'examen de la question en litige. Le

1. C'est par erreur, semble-t-il, que le P. Cibot (*Essai sur la langue chinoise*, dans *Mémoires*, etc., t. VIII, note 62) regarde cet essai comme une première manière de Ricci.

2. Cf. *La Stèle*, IIe partie, p. 409.

3. Cf. *Traité sur quelques points importants de la Mission de la Chine*, par le R. P. Anthoine de Sainte-Marie, 1701, p. 56, 57. — *De Ritibus Sinensium*, p. 8, 111.

4. *Decret de Nostre S. P. le Pape Clement XI sur la grande affaire de la Chine*, 1709.

20 novembre 1704, Clément XI approuvait les réponses faites par la Sacrée Congrégation, et conformes au mandement de Maigrot[1]; Charles Thomas Maillard de Tournon, patriarche d'Antioche, était envoyé en Chine avec mission d'en exiger l'exécution de la part des missionnaires. Par son mandement, daté à *Nan-king*, du 25 janvier 1707, et publié le 7 février suivant, le patriarche imposa aux missionnaires, sous peine d'excommunication, plusieurs règles conformes aux décisions de la Cour de Rome, qu'il avait jusque-là tenues secrètes. Désormais, les missionnaires « répondront négativement s'ils sont interrogez, sçavoir si le *Xangty* ou le *Tien* sont le véritable Dieu des chrétiens[2]. »

Cette décision fut confirmée le 25 septembre 1710 par un nouveau décret, et, le 19 mars 1715 par la Constitution *Ex illâ die* de Clément XI. Enfin Benoît XIV a ratifié solennellement cette disposition dans la Constitution *Ex quo singulari* du 5 juillet 1742.

Il va sans dire que par ses décisions, la Cour romaine n'a point entendu supprimer les expressions que j'appellerai descriptives de la Divinité. C'est ainsi, par exemple, que les missionnaires continuent à se servir, pour la décoration de leurs églises, du titre *Wan-yeou-tchen-yuen*, « La vraie source de tous les êtres », et de *Tchen-tchou-tsai*, « Véritable Maître et Seigneur », offerts en 1711 par *K'ang-hi* à l'église des Jésuites français. Le catéchisme catholique et les livres de religion ont consacré cette dernière expression, ainsi que d'autres semblables : *Ts'iuen-neng-tché* « Le Tout-puisant », *Tsao-wan-uo-tché* « Le Créateur de l'univers », etc., etc.

5° *Roma locuta est, causa finita est...* parmi les catholiques. Plus tard, la même question, ardemment discutée, divisera les protestants. Nous n'avons aucun intérêt à suivre les différentes phases de cette controverse ; quelques mots la résumeront suffisamment.

La Bible de 1820, dite de Marsham, baptiste anglais, a le caractère *Chen* « Esprit pour Dieu ». De même, celle de 1823 par Morrison et Milne. Le Nouveau Testament de 1835, par Medhurst, Gutzlaff et Bridgman, emploie le mot *Chang-ti*. De

1. Cf. *Decret de Nostre S. P.*, etc., p. 132 *sqq*.

2. « Item negative (respondebunt) si interrogentur, an Xangty vel Tien sint Christianorum verus Deus. »

même, la Bible de 1847-1853 par Medhurst, Stronach et Milne. Le Nouveau Testament de 1862, par Bridgman et Culberston, adopté par la Société biblique américaine, reprend le mot *Chen*. De même, celui de 1853, par Goddard et Dean, pour les Églises baptistes; revu par Lord en 1883. Celui du Dr John se sert de *Chang-ti*. Celui de Burdon et Blodget a eu recours au mot *T'ien-tchou*[1].

En 1880, le Dr J. Chalmers résumait ainsi l'état actuel de cette « interminable controverse » : « Il y a trois vues soutenues par des sections puissantes de l'armée des missionnaires : 1. Celle des « romanistes » est négative. Il n'y a, disent-ils, aucun mot pour Dieu en chinois, nous devons en faire un. Nous faisons l'expression « Seigneur du Ciel », pour représenter Dieu. — 2. Les réformateurs tiennent que le mot chinois pour Dieu est *Ti* ou *Chang-ti*... Ce parti comprend *tous* les Allemands, *tous* les presbytériens anglais et écossais, *tous* les wesleyens, et *tous* les missionnaires de Londres. — 3. Le troisième parti, au contraire, dit que *Ti* ou *Chang-ti*, signifie le « Firmament déifié », et que le mot *Chen*... veut dire en réalité *dieux* et *Dieu*[2]. »

Vainement, l'évêque J. S. Burdon de *Hong-kong*, « pour mettre un terme aux amères discussions qui peuvent scandaliser les Chinois, suppliait ses frères d'user d'une mutuelle tolérance et de laisser libre à chacun l'emploi des cinq termes, aujourd'hui d'un usage général parmi les missionnaires de Chine, à savoir : *Chang-ti*, *Chen*, *Tchou*, *T'ien-tchou*, *Chang-tchou*[3] ». Personne ne voulut céder, et la Conférence générale de *Chang-hai*, des 7-20 mai 1890, montra une fois de plus la faiblesse d'une société sans tête. « Nous méconnaissons une telle autorité (du pape), disait Muirhead, mais nous en sommes venus aux mêmes disputes, souvent poussées jusqu'à l'acrimonie des sentiments, à l'affaiblissement et à la séparation de nos forces chrétiennes ! »

1. Ces notions sont extraites de deux études de Wm. Muirhead et de John Wherry, dans les *Records of the general Conference of the Protest. Missionnaries of China*, 1890, p. 34 à 40 et 47 à 56. — Muirhead observe que l'Église russe de *Pé-king* a adopté la terminologie des catholiques.
2. Cf. *The China Review*, t. IX, p. 190.
3. Cf. *The Chin. Recorder*, t. VI, 1875, p. 149.

HENRI HAVRET.

(*A suivre.*)

LES

RÉFORMES DE L'ENSEIGNEMENT

LETTRE DE M. RIBOT AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'espace nous manque pour reproduire *in extenso* ce document dont le caractère et l'importance n'échapperont à personne : nous voulons du moins le résumer.

Notre but n'est pas, aujourd'hui, d'en signaler les lacunes, ni de rappeler que bon nombre des améliorations qu'il propose sont déjà depuis plusieurs années en vigueur dans les collèges libres, mais, simplement d'en faire une sommaire analyse.

En prévision du débat qui va s'ouvrir, le 22 novembre, devant la Chambre des députés, M. Ribot précise les points sur lesquels l'accord s'est établi entre le gouvernement et la commission, et développe les conclusions adoptées par cette dernière.

Ce document peut se diviser en deux parties. La première concerne les réformes dans l'organisation et le régime des lycées ; la seconde, celles des plans d'études, des programmes et du baccalauréat.

I. Il faut transformer la *vie intérieure* des établissements d'instruction. L'ancien internat a vécu. Il est urgent d'adopter un système d'éducation qui, « en se rapprochant le plus possible de la vie de famille », développe chez l'enfant « l'énergie corporelle et la personnalité morale ».

L'opinion publique demande un changement. La création récente ou projetée de l'école des Roches et de celle de Liancourt, des collèges de Normandie et de l'Estérel sont des symptômes qui ne sont pas à dédaigner.

L'Université dispose d'immenses ressources : elle doit donc abaisser les prix des pensions à la portée des bourses modestes, et ne pas faire entrer en ligne de compte, dans son bilan, les sommes que dépense l'État. Les professeurs sont payés sur le budget. Les dépenses de l'enseignement et celles de la pension doivent demeurer distinctes. Ces dernières seulement incombent aux familles. L'enseignement n'est pas une entreprise dont le budget doit se régler en équilibre, c'est un service public.

Dans quelques villes, les lycées regorgent d'élèves : il faut créer des maisons de famille simples et peu coûteuses, les grouper autour du bâtiment central où sera donné l'enseignement. La Chambre des députés ne refusera pas l'argent nécessaire. Il faut améliorer les lycées et collèges existants. Pour cela, il est indispensable de bien choisir les proviseurs, de leur donner plus d'autorité, de leur laisser plus d'initiative.

Le budget de chaque internat sera autonome. Le proviseur s'appuyera, dans l'exercice de ses fonctions, sur un conseil, nommé par le ministre, et composé des membres les plus considérés de la région et les plus attachés aux lycées par les souvenirs de leur enfance.

« Les femmes, auxquelles Napoléon Ier avait interdit l'entrée des lycées », ont un rôle à remplir dans cette transformation du régime d'éducation. Mais il faudra que chaque proviseur s'inspire des conditions où se trouve l'établissement qu'il dirige pour user avec discrétion et à-propos de leur concours.

Que le nombre des heures de travail soit réduit à huit pour les enfants au-dessus de douze ans, et à six pour ceux qui n'ont pas atteint cet âge. Le reste du temps sera utilement consacré aux exercices physiques.

Les réformes que nous venons d'énoncer doivent être appliquées progressivement, après essai dans une ou plusieurs maisons désignées par le ministre.

Le répétitorat ne doit pas être réduit à des fonctions de surveillance. Tous les futurs professeurs devront être répétiteurs avant d'entrer dans l'enseignement. Ce stage sera plus long pour les licenciés, plus court pour les agrégés ; mais il y a lieu d'établir entre répétiteurs et professeurs la fusion complète.

Les membres du corps enseignant ne seront désormais que de leur plein gré fonctionnaires du pensionnat : ils recevront, dans ce cas, une indemnité qui se cumulera avec leur traitement, mais ne pourront être choisis que par le proviseur ; de cette façon, on ne confiera les fonctions particulièrement délicates, par exemple la surveillance des dortoirs, qu'à des hommes voulant bien s'en acquitter.

II. — *Réformes des plans d'étude, des programmes et du baccalauréat.* L'enseignement spécial créé par M. Duruy a été trop vite

abandonné. L'enseignement moderne a contre lui et les tenants de l'ancien enseignement spécial, et ceux qui considèrent les études classiques comme le fondement nécessaire de toute éducation libérale. L'enseignement classique, partagé entre les traditions du passé et les besoins nouveaux ne sait plus s'orienter. Tel qu'il est donné aujourd'hui, il présente des déficits nombreux : lenteur des méthodes, surcharge du programme, abus des curiosités grammaticales, sacrifice des études scientifiques. Donc nécessité des réformes.

L'enseignement secondaire tout entier doit s'adapter à un état social distinct de l'ancien. « La clientèle de l'enseignement secondaire s'est étendue, et, en même temps, elle est devenue plus exigeante. » Non-seulement l'enseignement doit être plus souple, plus varié dans ses moyens; il doit, en outre, être organisé de telle sorte au gré des vocations et des nécessités sociales, qu'on puisse y entrer plus tard qu'autrefois, en sortir plus tôt, et passer plus aisément d'une branche d'enseignement à une autre.

C'est pour donner à l'enseignement classique plus de souplesse que le conseil supérieur propose de créer deux cycles, l'un de quatre, l'autre de trois années. Le premier va de la sixième à la troisième ; il comprend des études communes à tous les élèves et ne différant guère de celles qui sont aujourd'hui en usage. Dans le second, les élèves ont le choix entre le grec, un cours complémentaire de langues vivantes ou un cours plus développé de sciences.

Tandis que M. Leygues admet le latin dans le premier cycle, M. Ribot propose de renvoyer l'enseignement de cette langue au second cycle, et de réduire à trois ans le premier.

Le président de la commission recommande ensuite l'usage depuis si longtemps pratiqué dans les collèges de la Compagnie de Jésus (bien que M. Ribot n'ait pas cru devoir le rappeler), usage en vertu duquel un même professeur suivait ses élèves pendant plusieurs années.

Il propose ensuite de réduire à une heure la durée des classes, en séparant les différents cours par quelques instants de récréation. Deux classes ainsi coupées valent mieux qu'une classe de deux heures.

L'étude du grec, obligatoire en cinquième et en quatrième, deviendra facultative dès la troisième. En revanche, on donnera

beaucoup plus de temps au dessin et aux langues vivantes. Pour l'étude de ces dernières, l'institution de cours gradués est à préconiser, au lieu de la répartition par classes.

En organisant le premier cycle, il faut se rappeler que beaucoup d'élèves quittent le collège après quatre années. On ne doit pas les retenir contre leur gré et en faire des « prisonniers des classifications initiales », mais veiller à ce qu'ils emportent un assez lourd bagage de latin, de français, d'anglais ou d'allemand, d'histoire, de géographie, de sciences et de dessin pour entrer dans une école de commerce ou d'industrie.

Le premier cycle donnera en bien des matières, en histoire, par exemple, une vue d'ensemble des choses que l'on verra en détail et d'une façon plus philosophique dans le second cycle.

Un examen de passage permettra de constater si les élèves peuvent s'engager avec fruit dans le cycle supérieur.

La commission de l'enseignement avait divisé ce second cycle en deux sections que l'on pouvait choisir *ad libitum* : la section littéraire et la section scientifique. Le grec rentrait d'une façon obligatoire dans la première.

La commission du conseil supérieur a proposé une division tripartite : grec et latin, langues vivantes, sciences. Son avis a prévalu.

Il est à souhaiter que les langues vivantes soient au nombre de deux, qu'on les apprenne d'une manière pratique, tout en s'initiant aux caractères, mœurs, institutions, développement économique des pays étrangers.

M. Ribot, en proposant de réduire à trois ans le premier cycle, désire qu'il y ait, pour les enfants qui n'ont pas appris de bonne heure le grec et le latin, un cours préparatoire d'une année pour la section gréco-latine du second.

Suivant l'exemple donné par l'Allemagne (rescrit impérial du 26 novembre 1900), les élèves de la section scientifique pourront, à leur gré, suivre ou les cours de latin ou les cours plus développés de langues vivantes. Cette liberté entraîne une conséquence grave. Puisque le latin n'est plus obligatoire dans le cycle supérieur, la fusion entre les élèves de l'enseignement moderne et de l'enseignement classique pourra se faire dans ce cycle, où passeront de plain-pied les élèves de l'enseignement moderne et ceux qui auront fait des études de latin.

De plus, les programmes de la section scientifique et ceux du baccalauréat seront établis de façon à donner à tous les élèves l'option entre le latin et les cours plus approfondis de langues vivantes.

Toutes les branches du baccalauréat classique conduiront-elles à toutes les branches de l'enseignement supérieur? La question est réservée.

A côté de ces études classiques menant aux grandes écoles, aux baccalauréats et à des professions ou fonctions spéciales et d'ordre généralement élevé, il devient facile d'organiser un enseignement de courte durée, tel que le réclament les Chambres de commerce et les Conseils généraux.

Le premier cycle de cet enseignement pourra comprendre trois années.

Chaque établissement proposera le cadre des études qui correspondent le mieux aux nécessités locales et créera, si le besoin s'en fait sentir, un cycle supérieur de deux années. Il n'y aura pas de baccalauréat au terme de ces études.

M. Ribot touche à peine à la question des programmes et laisse à M. le Ministre de l'Instruction publique le soin de l'étudier. Il est cependant d'avis que « ce qui a donné prise à la critique, ce sont moins les programmes eux-mêmes et les instructions de 1890 que la manière dont ces programmes et instructions ont été suivis ». Il termine sur ce point en exprimant le désir de voir le ministre reconnaître « que la suppression de l'agrégation de grammaire et l'institution d'un stage pédagogique sérieusement organisé sont les deux conditions essentielles de toute réforme ».

Il appelle ensuite l'attention sur le mode d'enseignement des langues vivantes qui doivent être apprises surtout en vue de l'usage, et de façon à ce que les élèves en acquièrent la possession réelle et effective.

Il regrette enfin que le baccalauréat n'ait pas été remplacé par un simple diplôme, un certificat d'études contrôlé par des épreuves publiques, et conclut en remettant à plus tard de parler des inspections, car il s'exposerait trop facilement à passer du terrain pédagogique sur le terrain politique, ce qu'il veut éviter.

E. C.

LETTRE DE MGR COTTON

ÉVEQUE DE VALENCE

AUX QUATRE PROVINCIAUX DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS EN FRANCE

Mes Très Révérends Pères,

Permettez-moi de vous offrir mes félicitations les plus respectueuses pour la déclaration noble et ferme que vous venez de publier. Vous y exposez les motifs qui ne vous permettent pas de demander au gouvernement l'autorisation de vivre ensemble pour prier et pour faire le bien. C'est, en effet, un droit que tout homme tient de Dieu, et tout Français de son titre de citoyen. Demander à qui que ce soit la permission de l'exercer serait, ce me semble, reconnaître qu'il a le pouvoir de nous en interdire l'usage.

Le Souverain Pontife a « réprouvé hautement de telles lois, parce qu'elles sont contraires au droit naturel et évangélique, et au droit absolu que l'Église a de fonder des instituts religieux exclusivement soumis à son autorité ».

Après lui et comme lui, vous déclarez que « cette loi d'exception vous blesse profondément dans vos droits les plus essentiels d'hommes libres, de citoyens, de catholiques, de religieux, et que, en vous frappant, elle vise en vous le droit imprescriptible de l'Église ». Je ne crois pas qu'un seul homme sincèrement libéral puisse en juger autrement.

Pas plus que vous, mes Révérends Pères, je ne me permettrai de blâmer les religieux qui ont cru devoir prendre le parti de la soumission. Ils ont, sans aucun doute, obéi à des considérations d'un ordre très élevé : le maintien des œuvres établies, l'achèvement des œuvres commencées, le désir de sauvegarder les intérêts spirituels et temporels de l'enfance, de la jeunesse, des orphelins, des pauvres, des malades; sollicitudes bien dignes de cœurs chrétiens et généreux.

Mais je me demande avec angoisse s'ils obtiendront le résultat qu'ils espèrent.

Si l'autorisation leur est refusée, ils seront dans une situation pire qu'auparavant. Si elle leur est accordée, ils seront sans cesse en butte à des inquisitions policières, et perpétuellement sous la menace d'un décret arbitraire qui neutralisera l'effet de l'autorisation légale. Et ce n'est pas tout.

Comment pourront-ils concilier les exigences de l'État avec le respect des droits que le Saint-Siège se réserve expressément? Car, la presse officieuse ne le dissimule pas : l'État n'accordera d'autorisation qu'à la condition, pour les religieux, de se soustraire à la juridiction du Pape pour se soumettre entièrement à celle des évêques.

Or, d'une part, le gouvernement, dans les dispositions qui l'animent à l'égard des congrégations, ne se contentera pas d'une formule ambiguë par laquelle on s'efforcerait de sauvegarder à la fois les droits de la conscience et les exigences de la loi. D'autre part, aucun ordre religieux ne consentira à briser les liens qui l'attachent à Rome; et alors?...

Il y a plus encore. Le gouvernement exigerait, dit-on, que les évêques prissent tous les religieux sous leur juridiction, sans tenir compte des droits réservés au Saint-Siège.

Mais quelle idée nos gouvernants se font-ils donc de l'épiscopat? Ils devraient savoir, pourtant, que notre autorité spirituelle dérive uniquement du Pape; qu'en nous séparant de lui, nous cesserions d'être ses délégués, et que nous serions comme des branches détachées du tronc qui leur communique la sève et la fécondité. C'est bien alors qu'on pourrait nous appeler des fonctionnaires, des commissaires départementaux d'un ordre inférieur, de véritables popes, indépendants vis-à-vis du Pape, mais servilement courbés sous le joug de César. Tous les vrais catholiques ont une trop haute idée de leurs évêques pour supposer un instant qu'un seul d'entre eux soit capable de fouler aux pieds les serments de son sacre, et de se réduire à un tel degré d'abaissement.

Quoi qu'il en soit des projets du gouvernement, la situation de nos congrégations est cruellement douloureuse, et pour elles, et pour nous qui les aimons, et qui savons apprécier les services qu'elles rendent à la France et à l'Église. Aussi, prions-nous Dieu, du fond du cœur, de les assister, de les consoler, d'abréger leur épreuve et la nôtre, et d'éloigner, en considération de leurs souf-

frances si méritoires, tous les maux que l'impiété nous prépare.

Et maintenant que, usant de la faculté que le Souverain Pontife leur a laissée, moyennant certaines conditions, chacune d'elles s'est déterminée en conscience, sous le regard de Dieu et pour le plus grand bien des âmes, qu'il me soit permis de dire hautement ma pensée. Je le puis d'autant mieux que mon opinion ne peut plus influencer personne.

Eh bien ! à mon humble avis, en présence de la loi persécutrice dirigée contre nous, il n'y avait que deux partis à prendre : ou se disperser et se condamner à l'exil, ou attendre dans le calme qu'on vînt nous chasser violemment de chez nous. Ainsi, nos populations auraient mieux compris que cette loi néfaste porte une sérieuse atteinte à la liberté et à la propriété de tous les citoyens.

Vous avez choisi le premier parti, et vous motivez votre résolution avec une logique si lumineuse qu'on ne peut s'empêcher de dire : Ils ont raison.

Daignez, mes Très Révérends Pères, agréer l'humble hommage de mon profond respect et de mon affectueux dévouement.

† Charles,
Évêque de Valence.

REVUE DES LIVRES

PHILOSOPHIE

Dieu et le Monde. *Essai de philosophie première*, par J.-E. Alaux, professeur honoraire de philosophie à l'École des lettres d'Alger. Paris, Alcan, 1901. In-12. pp. 188. Prix : 2 fr. 50.

L'œuvre philosophique de M. J.-E. Alaux ne manque pas de mérite ni de grandeur. Nous avons eu le plaisir de la louer ici même plusieurs fois[1]. Aujourd'hui, paraît le couronnement de ce qui en forme la partie métaphysique.

Ce couronnement, nous ne le cacherons pas, est hardi. Il exprime ce que M. Alaux considère comme la loi de l'être : l'union des contraires. « Toute chose en attire une autre contraire, et s'unit à elle : leur union est l'être même. » — « On dirait d'un Hégélien ! » s'objecte-t-il à lui-même. En tout cas, ce n'est pas un plagiat. Cette synthèse, il l'avait conçue tout jeune encore, avant de lire les Allemands. Peut-être, après, leur a-t-il emprunté leur terminologie. Et puis les philosophes du passé ne doivent-ils pas se retrouver par quelque chose de leur esprit dans ceux qui viennent ensuite.

L'existence du moi est le fait premier, base de l'édifice métaphysique. « Ce que j'affirme avant toutes choses ; c'est que je suis. » Qu'est-ce que je suis ? « Le moi est une activité qui a conscience d'elle-même. » Le moi est trinité. La conscience tout d'abord se dédouble. Elle suppose deux termes : le sujet connaissant, l'objet connu, plus ce qui manifeste l'un à l'autre. Et ces deux termes, aussi bien que leur manifestation, c'est le moi un et multiple.

Tout ceci nous paraît acceptable, encore que le *moi* soit « ce que j'affirme avant toutes choses », non parce qu'il est le premier objet connu (ce premier objet, c'est le sensible), mais parce qu'il est la condition première de toute connaissance. Mais nous commençons à nous sentir réfractaire lorsque nous enten-

1. *Études, partie bibliographique*. 31 juillet 1894 et 29 février 1896.

dons dire que ces éléments du moi constituent chacun une personne (p. 30).

Poursuivons. « La première personne de cette trinité que je suis, finie en tant qu'elle se manifeste dans ma conscience, est infinie en soi, elle est Dieu. » Vraiment, comme l'avoue M. Alaux, « nous marchons sur des abîmes ».

Le moi connaissant et connu tout ensemble, le moi se connaissant lui-même, est actif et passif. Il y a donc en lui quelque chose qui s'oppose à son activité propre, quelque chose qui le limite. Ce quelque chose est moi, puisque j'en ai conscience ; il n'est pas moi, puisqu'il détermine mon être... Le non-moi existe et s'oppose au moi. » — Oh ! ici nous protestons. L'être connu, par la conscience, c'est toujours le moi, mais sous un autre aspect. Pas de griserie de mots !

Et plus loin : « Le fini et l'infini, l'un sans l'autre, ne peuvent ni être conçus ni être. Comment l'être est-il ? Comme tout ce qui est, uni avec son contraire : avec le non-être, qui n'est pas. C'est dans son contraire, c'est dans le non-être qu'est la raison d'être de l'être ; or, le non-être n'est pas ; c'est pourquoi l'être est. » Nous en demandons infiniment pardon à M. Alaux : tout ceci est-il vraiment autre chose qu'un tourbillonnement de mots ? S'il y a autre chose, c'est, comme il apparaît par d'autres endroits, une confusion entre le déterminé, le concret, le réel, d'une part, et le fini ou le non-être, de l'autre. Il n'est pas exact de dire, comme semble le croire M. Alaux, que l'être se limite en se posant ; il se détermine ou se réalise, ce qui est tout différent.

Nous avons également peine à admettre des façons de parler telles que celle-ci : « L'être, être des êtres, est unique : il n'y a point d'être hors de l'être absolu. Le Verbe, seconde personne du Moi divin, est la première personne de tout moi fini. »

Nous doutons que ce soit là une explication légitime du texte de saint Paul : *In ipso vivimus, movemur et sumus*. Ailleurs heureusement, on accuse plus nettement la distinction entre Dieu et le monde : « Dieu en qui sont tous les êtres et qui est aussi dans tous, est la fin suprême de tous. »

M. Alaux croit-il avoir suffisamment établi que les âmes humaines ont vécu avant leur vie terrestre ?

Au total, dans le livre de M. Alaux une puissance remarquable de déduction, une analyse parfois pénétrante des concepts, mais

trop souvent ce que nous appellerions une sorte d'ivresse métaphysique. On nous dit que l'auteur a été, dans ces dernières années, frappé de cécité. Depuis qu'il a fermé les yeux aux réalités de ce monde, il semble qu'il se soit comme établi dans la métaphysique pure : or la métaphysique a besoin de garder toujours contact avec le réel. Lucien Roure.

HISTOIRE

Comte de Reiset. *Mes Souvenirs. Les débuts de l'indépendance italienne.* Préface par Robinet de Cléry, avec une héliogravure. Paris, Plon, 1901. In-8, pp. 479.

Sans faire tort aux intéressants Mémoires du baron de Hübner parus, il y a quelque temps, sous le titre d'*Une année de ma vie*, ni aux belles études historiques du marquis Costa de Beauregard, sur la *Jeunesse de Charles-Albert*, et aussi ses *Dernières années*, les *Souvenirs* de M. le comte de Reiset évoquent le tableau de l'insurrection italienne de 1848.

Entré dans la carrière diplomatique en 1840, à l'âge de dix-neuf ans, le comte de Reiset avait déjà passé par Rome, le Danemark et l'Allemagne, quand il fut nommé premier secrétaire du chargé d'affaires de la France à Turin. Il interrogeait, observait, notait et collectionnait. Les objets d'art et les souvenirs historiques, recueillis au cours de ses déplacements, ornent aujourd'hui les galeries de son château de Breuil; les notes qui n'avaient pas encore vu le jour, viennent d'être dépouillées, classées et mises au point par l'ancien diplomate lui-même, aidé de M. Robinet de Cléry.

Beaucoup d'anecdotes sur les princes et princesses de la maison de Savoie, de curieux détails sur la correspondance de Marie-Louise avec Napoléon. M. de Reiset vit ces lettres entre les mains de la marquise Scarampi et obtint la permission d'en prendre des extraits. La princesse lui semble révéler un esprit « léger, mais passionné ». (P. 83). Le mot « passionné » est peut-être de trop. D'après les fragments qu'il cite, il n'y a guère que du bel-esprit sentant encore son dix-huitième siècle. Marie-Louise réservait sa tendresse pour Neipperg.

Deux principaux personnages partagent l'intérêt de ce volume : Charles-Albert et Victor-Emmanuel II. M. de Reiset vit de près le premier en plus d'une mémorable circonstance, quand il fit

l'intérim de notre chargé d'affaires, M. Bixio, durant la guerre du Piémont contre l'Autriche. A la bataille de la Porta Romana, lors de la rentrée des Autrichiens à Milan, il s'offrit à Charles-Albert pour négocier la reddition de la place entre les mains de Radetzky. Le courage du roi, au milieu de la mitraille, était admirable. M. de Reiset, en cette rencontre et en d'autres, s'éprit d'une profonde sympathie pour le prince héroïque et malheureux. Il fut littéralement conquis. « C'était, dit-il, un prince froid, réservé, sans apparente affectation, un grand gentilhomme enfin, de manières très simples, mais plein de dignité... Il était, de plus, très instruit, d'une bravoure téméraire et ne craignant que Dieu. » (P. 259.)

Tout autre est le portrait du fils, qui formait avec son père le plus fâcheux contraste. Victor-Emmanuel II, n'étant encore que duc de Savoie, aimait à s'entretenir *incognito* avec M. de Reiset. Les rendez-vous avaient lieu la nuit; le prince se faisant passer pour un commerçant français du nom de Martin et se munissant, par surcroît de sûreté, d'une fausse barbe. Devenu roi, il continua à recevoir le diplomate français dans l'intimité. D'un caractère égoïste, prodigue seulement avec sa maîtresse du moment, ignorant, car jamais il n'avait rien pu apprendre sinon l'art de dompter les chevaux, il n'avait qu'une qualité, le courage militaire. « C'était un homme matériel. » (P. 332.)

Quelle ironie des événements ! Là où Charles-Albert, le héros, avait misérablemeut échoué, son grossier successeur devait réussir au delà de toutes les prévisions. Il est vrai qu'il sut obtenir le concours de la France, quitte à se montrer ingrat.

Henri Chérot.

VOYAGES

L'Inde tamoule, par Pierre Suau, illustrée de 130 gravures, d'après les photographies de l'auteur. Paris, H. Oudin. Gr. in-8. Prix : 7 fr. 50.

De ses voyages dans les régions de langue tamoule de l'Inde méridionale, le P. Pierre Suau a rapporté une monographie toute faite d'observations immédiates et personnelles. Non content de décrire l'Inde en artiste, avec une extrême puissance de rendu, il l'étudie et l'explique en philosophe et en érudit.

Ses chapitres sur l'*Inde religieuse*, les *castes*, l'*éducation anglo-*

indienne, la *littérature* et l'*art tamouls*, les *brahmes* sont particulièrement documentés.

D'autre part, ses *croquis indiens*, ses promenades sur la *côte dorée* dans le *Marava*, l'*Inde paradisiaque*, *Ceylan* et l'*Égypte* dénotent un rare don d'observation et de peinture.

Missionnaire en même temps que touriste, l'auteur décrit avec émotion l'action catholique dans l'Inde. Grâce au libéralisme anglais, cette action s'est puissamment exercée en ce siècle, mais il est touchant de voir contre quelles difficultés luttent nos missionnaires, et comment, sur cette terre que la France a perdue, ils maintiennent seuls son influence et son prestige.

Ajoutons qu'une très riche illustration, absolument inédite, accompagne le texte, et nous aurons assez recommandé ce volume dont la lecture est aussi intéressante qu'instructive et réconfortante. Dr Blanc.

JURISPRUDENCE

Expertises et arbitrages, par F. Rigaud, ancien ingénieur en chef des mines, expert près la Cour de Paris. — Paris, Gauthier-Villars, Masson et Cie. 1901, pp. 177.

Ce petit volume est une publication de l'*Encyclopédie scientifique des aide-mémoire*. Il s'adresse spécialement aux ingénieurs qui sont appelés à remplir la mission d'expert, et parfois aussi celle fort délicate d'arbitre. L'auteur a cherché à exposer très clairement à des hommes, le plus souvent étrangers au droit, les notions essentielles qu'ils ne peuvent ignorer, sous peine de commettre des erreurs graves et d'engager leur responsabilité. Nul n'est censé ignorer la loi, les experts et les arbitres moins que les autres. Avec le volume de M. Rigaud en mains l'ingénieur le moins jurisconsulte est certain de ne pas commettre ce péché d'ignorance. Très exact, très net, suffisamment complet, ce petit ouvrage a toutes les qualités du parfait *vade-mecum* de l'expert et de l'arbitre. Lucien Treppoz.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES

S. Bonaventure. — **Tribut Quotidien de Prières affectueuses et de Louanges** pour chaque jour de la semaine à la très Sainte et Immaculée Vierge Marie. Paris, Vic et Amat. 1901. 12e édition. — 1 vol. in-32. Prix, broché : 60 centimes. — Relié : 1 fr.

C'est la traduction, approuvée par l'archevêché de Toulouse, de la dévotion quotidienne à Marie Immaculée, répandue en Italie par D. Vicenzo Pallota et indulgenciée par Pie IX. Le *Psautier de Marie*, attribué à saint Bonaventure, en forme le fond. A. M.

Satan-Dieu. Paris, Ambert. 1901. — In-12, pp. IV-328. Prix : 3 fr. 50.

Qu'y a-t-il sous ce titre qui s'étalait naguère flamboyant sur les murs de Paris. Est-ce un blasphème ? Est-ce une gageure ?

Si l'auteur admet l'identité des contraires, il ne l'admet que pour ce qu'il appelle les *contraires conciliables*. Mais il y a des *contraires inconciliables* et irréductibles, dont l'un est une quantité quelconque et l'autre est radicalement zéro ou le Rien. Ces deux mots indiquent donc les deux bouts de la chaîne : le Néant et l'Être, le Rien et l'Infini.

Comment la parcourt-on ? En prenant pour point de départ l'indicatif présent :

Je suis,
Tu es,
Il est,
Nous sommes,
Nous êtes,
Ils sont ;

en s'aidant de la kabbale juive et en des rêveries du « Pur Esprit », s'éclairant du *mentalisme* universel ou de l'idéalisme absolu suivant lequel l'espace est purement spirituel et le monde n'est que *pensé*. Mais qui a suivi heureusement ce chemin, tient le pourquoi et le comment et le but de tout. Il sait même le latin et la métaphysique ; il apprend que « le Possible est tout ensemble l'*Esse*, l'Être, le *Futurus* ou pouvant être, le *Futurus esse* ou ce qui doit être, car le *Pouvant-être* est forcément le *Devant-être* ».

L'auteur, qui a été croyant, confesse qu'il a perdu la foi, mais que la découverte du mentalisme a inondé son esprit « de lumière, d'inébranlable certitude et d'enthousiasme ». Nous craignons qu'il ne se contente de peu.

Lucien Roure.

ÉCONOMIE POLITIQUE

Jules Arzent. — **De l'Échec du Gouvernement parlemen-**

taire et la réforme de notre régime constitutionnel. Paris, Chevalier-Maresco, pp. 235. Prix : 3 fr. 50.

Entre autres mérites, M. Arzent a celui de la franchise : il ne cache pas qu'à ses yeux, le parlementarisme, en France du moins, a fait faillite. Il en étudie, dans ce petit volume, les défauts les plus saillants. L'histoire politique et les constitutions étrangères sont mises à profit, et, alors même qu'on ne partage pas toujours la manière de voir de l'auteur, on ne peut que rendre hommage à sa sincérité. — De-ci de-là, quelques idées un peu singulières : est-ce remédier au fléau de l'instabilité ministérielle que de proposer de confier aux ministres un mandat fixe d'un an, ni plus, ni moins ? Augmenter l'indemnité parlementaire en la portant à quinze mille francs, est-ce bien le moyen sûr de mettre les représentants « à l'abri du besoin et partant des corruptions » ? On peut citer d'autres points de vue aussi contestables. — Au demeurant, étude bien conduite, et dont l'intérêt se soutient, encore qu'il s'agisse d'un sujet peu nouveau.

Lucien Treppoz.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Histoire et Biographie. — *L'Attitude de la Russie dans la question du calendrier*, par Ces. Tondini de Quarenghi. (Extrait de la *Quinzaine* du 1er janvier 1901.) Paris, Picard.

— *Les dernières années de Mgr Le Tonnelier de Breteuil, Confesseur de la Foi*, par l'abbé Camille Daux. (Extrait de la *Revue des Questions historiques*, juillet 1901.) Paris, aux bureaux de la Revue, 5, rue Saint-Simon.

— *La Dictature de Robespierre et les Mystiques révolutionnaires*, par l'abbé Camille Daux. (Extrait de la *Science catholique*, 1901.) Arras, Sueur-Charruey.

— *La « Hierarchia Catholica » et les Évêques de Montauban au moyen âge*, par l'abbé Camille Daux. Montauban, 1900, imprimerie et lithographie Ed. Forestié, rue de la République, 23.

— *Pour nos malades*, par l'abbé A. Lefebvre, Prix : 20 centimes ; *franco* : 30 centimes. Limoges, bureaux de la *Semaine religieuse*, place de l'Ancienne-Comédie, 3.

Questions religieuses. — *Voltaire et l'abbé Asselin. Une « Première » célèbre au Collège d'Harcourt. La mort de César, représentée le 11 août 1735*, par Armand Gasté, professeur de littérature française à l'Université de Caen. Montpellier, Hamelin, 1901. In-8, pp. 24.

— *Nos Morts*, par J.-A. Chollet, docteur en théologie. Paris, Lethielleux, 1901. In-32, pp. xvi-335. Prix : 1 franc.

— *La Prière pour les morts*, par dom Cabrol, O. S. B. Paris, Oudin, 1901. In-32, pp. 235.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Octobre 10. — A **Paris**, le *Journal officiel* publie les résultats de l'exercice financier de 1901. Le déficit sur les évaluations budgétaires est de 91 000 francs ; il est de 139 112 300 francs sur les recouvrements de la même période en 1900.

— M. **Laurent Tailhade** est condamné par la 9e Chambre de police correctionnelle à un an de prison et 1 000 francs d'amende, pour provocation au meurtre du tsar et de M. Loubet, dans le journal le *Libertaire* ; le gérant, M. Grandidier, est condamné à six mois de prison et 100 francs d'amende.

— La Commission du budget réduit de 0 fr. 50 °/₀ le taux de l'intérêt des prêts dans les caisses d'épargne. Elle vote, malgré la protestation du ministre des Affaires étrangères, la suppression des crédits alloués par le gouvernement français aux congrégations qui maintiennent et développent à l'étranger, notamment dans les missions, l'influence de notre pays.

— En **France**, dans les divers départements, la police poursuit ses investigations dans les locaux occupés par des communautés religieuses. Elle se borne d'ordinaire à constater que l'immeuble n'est pas occupé par une congrégation non autorisée.

— A **Montceau-les-Mines** et dans plusieurs centres ouvriers, l'on s'aperçoit que, depuis quelques jours, sont arrivées successivement des caisses de fusils, à l'adresse des grévistes. S'il fallait en croire certains journaux le nombre des armes distribuées dans la seule ville de Montceau dépasserait déjà sept mille. Des estimations plus modérées accusent seulement le chiffre de mille. Les ouvriers se rendent au tir, drapeau rouge en tête, et commencent à apprendre ouvertement le maniement des armes qui leur ont été réparties. Ces armes sont pour la plupart des fusils Gras transformés.

11. — A **Poitiers**, M. Marcel Monnier, ancien sous-préfet du 16 mai, est condamné à quinze mois de prison et aux dépens, sous l'inculpation « du délit de violence » tombant sous le coup de l'article 311 du Code pénal. Il avait été arrêté avec sa mère pour avoir gardé, malgré sa folie, Mlle Blanche Monnier, sa sœur, séquestrée pendant 25 ans et retrouvée dans un état de saleté inexcusable. Mme Monnier est morte à l'hôpital où elle avait été transférée de sa prison avant le jugement. A l'occasion de cette affaire, les passions anticléricales se sont déchaînées dans la presse et dans la foule. Le réquisitoire de M. Férot, procureur de la République, n'a point paru empreint de la modération qu'on en devait attendre et a été l'objet de vives censures de la part des modérés.

— A **Westminster**, le général Buller prononce, au cours d'un repas, un discours très commenté, où il essaie de se justifier des accusations portées contre lui par la presse, particulièrement au sujet de sa conduite à Colenso.

De son côté, M. Brodrick, ministre de la Guerre, adresse à sir Howard Vincent, député au Parlement, une lettre où il affirme que l'Angleterre est décidée à poursuivre la lutte jusqu'à l'extinction des Boërs. Il ajoute, en énumérant les forces britanniques dans l'Afrique du Sud, que lord Kitchener peut en ce moment disposer de 220 000 hommes et de 450 canons, qu'en outre on lui a envoyé 248 000 chevaux et une réserve de vivres pouvant durer quatre mois, qu'enfin 100 000 hommes s'exercent en ce moment pour lui porter secours.

— A **Hilversum**, en Hollande, le président Kruger, fait à l'occasion du deuxième anniversaire du début des hostilités, la déclaration suivante : « Le fait que la guerre a déjà duré deux ans indique assez qu'elle doit durer encore. A une guerre impie nous répondrons par une énergie sans fin. Ce seront les Anglais eux-mêmes qui termineront la lutte en abandonnant notre territoire, ou bien ce sera Dieu qui y mettra fin en nous faisant toujours victorieux. »

— Au **Maroc**, le sultan fait lire dans les mosquées une lettre invitant les Kabyles à remettre en liberté les captifs espagnols.

— Dans l'**Afrique du Sud**, la loi martiale déjà promulguée à Capetown et dans toute la colonie du Cap, l'est encore dans les districts de Winburg, Simonstown, Port-Elisabeth et East-London.

— A **Tumaco**, les insurgés colombiens tirent des coups de fusil sur le vapeur anglais *Quito*, allant de Guyaquil à Panama.

12. — A **Paris**, les généraux Darras, Mensier et Mourlan, et l'amiral Puech sont nommés membres du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en remplacement des généraux Hartung, La Veuve, Lebelin de Dionne et de l'amiral Lefebvre, démissionnaires.

— A **Saint-Étienne**, la fédération autonome des syndicats ouvriers fait placarder des affiches invitant les ouvriers de toutes catégories à soutenir les mineurs dans leurs revendications.

— A **Toulon**, MM. de la Vaux, le comte Castillon de Saint-Victor, le lieutenant de vaisseau Tapissier et l'ingénieur Hervé, partent pour l'Algérie sur le ballon le *Méditerranéen* ; mais, contrariés par le vent, ils doivent après être restés plus de trois jours en mer, aborder près des côtes de Port-Vendres, sur le croiseur *Du Chayla*.

— A **Middelburg**, dans l'Afrique du Sud, le commandant Lotter, pris les armes à la main, est exécuté par les Anglais.

— En **Afghanistan**, le nouvel émir notifie son avènement au vice-roi des Indes, et promet de conserver avec l'Angleterre les bons rapports qu'entretenait son père avec le gouvernement britannique.

13. — En **Algérie**, la municipalité d'Oran adresse au préfet sa démission collective.

— Des dépêches portugaises annoncent que les Boers ont détruit

six trains anglais, sur la ligne de Lourenço-Marquez, et capturé un convoi au sud de Prétoria.

— En **Chine**, les plénipotentiaires célestes remettent à M. de Cologan, ministre d'Espagne, doyen du corps diplomatique à Pékin, un bon de 450 000 000 millions de taëls, montant de l'indemnité de guerre qu'elle doit payer par annuités.

14. — A **Bruxelles**, un violent incendie détruit l'hôtel Continental. Pendant que les pompiers luttent contre l'incendie, la populace essaie de paralyser leurs efforts; elle coupe à plusieurs reprises les tuyaux des pompes. La troupe intervient et exécute des charges, qui blessent un grand nombre de personnes.

15. — A **Paris**, la Commission du budget, après avoir voté la suppression du budget des cultes, et celle du traitement des aumôniers des lycées, décide, malgré les protestations du ministre de la Marine, que les aumôniers de la flotte seront aussi supprimés.

— A **Gijon**, dans les Asturies, graves désordres à l'occasion des processions du jubilé. La gendarmerie doit charger les manifestants.

— A **Séville**, la grève générale est déclarée. Des groupes d'ouvriers parcourent les rues, criblent de pierres les établissements religieux et forcent les fabriques, magasins et cafés, à fermer leurs portes.

— Au **Maroc**, le sultan signe, vis-à-vis de l'Espagne, l'engagement de verser aux familles des captifs enlevés par les tribus kabyles, une indemnité de 8 000 pesetas, et au gouvernement espagnol 150 000 pesetas.

— En **Albanie**, les troupes turques, dont la solde n'est plus payée depuis plusieurs mois, commencent à piller les villages. La gendarmerie refuse son service. La situation devient alarmante.

— Dans l'**Afrique du Sud** les exécutions continuent; un des lieutenants de Lotter est fusillé à son tour.

16. — A **Paris**, rentrée des tribunaux. La traditionnelle messe rouge a été supprimée. Dans plusieurs villes, à Lyon, Poitiers, Limoges, des messes ont été néanmoins célébrées sur la demande des avocats et de plusieurs magistrats.

— A **Séville**, **Oviédo**, **Vigo** et autres villes d'Espagne, troubles et bagarres à l'occasion des processions du jubilé.

17. — A **Paris**, M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, reçoit du secrétaire général de la fédération des mineurs une sommation l'invitant à faire connaître dimanche, au plus tard, les intentions du gouvernement au sujet des trois revendications des mineurs,

— A **Aldershot**, en Angleterre, une rixe sanglante éclate entre deux détachements, l'un du régiment de Worcester, l'autre du régiment de Durham. Des coups de feu sont échangés, et plusieurs hommes sont blessés.

— Dans l'**Afrique du Sud**, les Boers, réunis aux Afrikanders, se sont emparés de Malmesbury, ville située à cent kilomètres environ au nord de Capetown. La garde civique de Capetown est aussitôt mobilisée pour se porter à leur rencontre.

18. — A **Montluçon**, des rixes ont éclaté entre les grévistes et ceux de leurs camarades qui voulaient continuer à travailler. Quelques maisons ont été assaillies; plusieurs ouvriers ont été blessés.

— Dans la **Manche**, une mutinerie a éclaté à bord du *Magnificent*, vaisseau-amiral anglais. L'équipage a jeté à la mer des hausses de canon.

— A **Palma**, dans l'île de Majorque, une grosse cartouche de dynamite est trouvée, mèche allumée, dans le palais épiscopal.

— En **Autriche**, le Reichsrath inaugure sa nouvelle session. M. Kaiser, premier vice-président, est élu en remplacement de M. Prade.

— En **Hongrie**, à **Debreczin**, des troubles très graves éclatent à l'occasion des élections. Trois officiers et plusieurs soldats sont blessés. La police opère, avec l'aide des troupes, plusieurs centaines d'arrestations.

— Dans l'**Afrique australe**, les Boers occupent la baie de Saldanha, sur l'Atlantique, pour y recueillir les vivres et munitions qu'y ont déposés des contrebandiers.

Deux officiers boers, le commandant Bréda et J.-S. Krüger, petit-fils du président du Transvaal, ont été pendus ce matin, sous l'inculpation d'avoir fait sauter des trains anglais.

— Les **États-Unis** inscrivent à leur budget une augmentation de vingt-deux millions de dollars sur le budget précédent pour renforcer leur flotte.

— De **Manille**, on apprend que les Philippins ont de nouveau attaqué les troupes américaines sur les côtes de Gandara. Deux canonnières sont aussitôt détachées contre eux.

19. — A **Paris** plusieurs journaux publient une statistique communiquée par le ministère de l'Instruction publique, et d'après laquelle, grâce à la fermeture de quelques établissements religieux, la dispersion des congrégations et la pression exercée sur les fonctionnaires de tout ordre, les lycées et collèges de l'État ont bénéficié à la rentrée d'octobre, d'une augmentation de plus de deux mille élèves. C'est la première fois que le fait se produit depuis 1887. A cette époque, les collèges libres avaient commencé à s'accroître au détriment des écoles de l'État, dans des proportions jusque-là inusitées. En 1876, les établissements secondaires dirigés par l'université comptaient 76 000 élèves; les collèges laïques non universitaires, 31 000; les écoles tenues par des religieux et des prêtres, non compris les petits séminaires, 46 000. Ces chiffres étaient devenus, en 1898 : pour les lycées et collèges, 83 000; pour les collèges laïques libres, 9 000; pour les collèges secondaires ecclésiastiques ou religieux, 67 000. En 1900, tous les établissements laïques universitaires ou non, renfermaient 94 000 élèves et les établissements libres, y compris les petits séminaires, 90 000. Nous avons emprunté ces chiffres à des documents fournis par nos adversaires. Ils viennent, en 1901, d'être modifiés comme il suit : Écoles de l'État, 96 000 : écoles libres et séminaires

88 000. Nous avions donc gagné, de 1876 à 1900, 21 000 élèves; nous en avons perdu, en 1901, 2051.

— M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, fait connaître sa réponse aux revendications de la Fédération nationale des mineurs. En voici le texte officiel :

Paris, le 16 octobre 1901.

Monsieur le secrétaire général,

Les déclarations apportées par le gouvernement à la Chambre dans sa séance du 8 mars dernier ne peuvent laisser planer aucun doute sur ses intentions.

J'ai dit, en son nom :

Quant à l'établissement d'un minimum de salaires, qu'il n'appartenait pas au gouvernement d'imposer, ni à un ensemble d'exploitations, ni à une seule exploitation un taux minimum de salaires ; qu'il n'appartenait qu'aux parties de le fixer par un commun accord; qu'il était à souhaiter que cette question fût réglée entre les représentants des syndicats patronaux et ouvriers.

2° *Quant à la fixation à deux francs par jour, après vingt-cinq ans de travail, sans condition d'âge, de la retraite des ouvriers mineurs*, j'ai dit qu'ayant pris l'initiative de la loi du 29 mai 1894, j'étais prêt à examiner dans quelle mesure cette législation pourrait être complétée et améliorée.

3° *Quant au travail de huit heures, du jour au jour*, j'ai dit que le ministère se disposait à rechercher si le travail dans les mines pouvait être réduit à huit heures du jour au jour; que la solution de cette question ne pouvait être envisagée sans une étude parallèle du système de travail dans les mines, et qu'on devait éviter, en même temps que l'abaissement du chiffre de la production, une crise qui pèserait surtout sur les petits consommateurs et même sur les indigents.

Le gouvernement n'a rien à retrancher et rien à ajouter à des déclarations qu'il a faites dans la plénitude de sa liberté, et dont il poursuivra la réalisation sans qu'aucune circonstance puisse, ou le décourager, ou le porter à promettre ce que nul ne saurait tenir.

Dès le mois de mars, il demandait à ses services tous les renseignements de nature à l'éclairer; peu après, il constituait une commission permettant aux représentants de tous les intérêts engagés de faire entendre leur voix. Il attend le résultat de cette enquête nécessaire pour prendre les décisions les plus propres à concilier l'amélioration des conditions du travail et le développement d'une industrie qui tient une des premières places dans la prospérité industrielle du pays.

Les réformes ne se décrètent ni à trente jours, ni à échéance fixe. On ne les conquiert que par l'étude et une préparation consciencieuse et pacifique. Et puisque, après vous, je viens de faire allusion à l'éventualité d'une grève générale, laissez-moi vous dire que s'il est à craindre que le pays n'en éprouve un dommage, on peut redouter aussi qu'elle ne serve mal les intérêts que vous vous proposez de défendre.

Veuillez agréer, etc...

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

WALDECK-ROUSSEAU.

— A **Paris**, à la suite de la suppression du comité de lecture par M. Leygues, ministre de l'Instruction publique, les sociétaires de la Comédie-Française ont tenu, au domicile de leur doyen, M. Mounet-

Sully, une assemblée générale, à l'issue de laquelle la protestation suivante a été votée par eux à l'unanimité :

Paris, le 19 octobre 1901.

Nous, soussignés, sociétaires de la Comédie-Française, protestons à l'unanimité contre la mesure qui, sur l'initiative de M. Jules Claretie, enlève aux comédiens du Théâtre-Français le *droit de lecture*.

Pour remplir notre devoir et dégager notre responsabilité envers nos successeurs, nous déclarons — ne voulant pas aujourd'hui ouvrir un débat public — que nous ne nous inclinons que contraints et forcés.

Nous sommes obligés, en outre, de constater que M. Jules Claretie n'a pas pris, en cette grave circonstance, les intérêts présents et futurs de la Société des comédiens français dont sa fonction lui commande de défendre les droits et dont il a accepté de partager les bénéfices.

Le texte de cette protestation, qui sera déposé aux archives du Théâtre-Français, porte la signature de tous les sociétaires, hommes et femmes, sans exception.

L'assemblée générale, avant de se séparer, a voté des remerciements à un certain nombre d'hommes de lettres qui ont défendu la cause du comité de lecture, ainsi qu'aux artistes des principaux théâtres de Paris qui s'étaient, en cette circonstance, solidarisés avec leurs camarades du Théâtre-Français.

— A **Valence**, en Dauphiné, Monseigneur Cotton adresse aux quatre Provinciaux de la Compagnie de Jésus en France, la magnifique lettre dont nous donnons plus haut le texte.

— Aux **Philippines**, sanglant combat entre les Américains et les indigènes.

— Au **Transvaal**, le commandant Scheepers, tombé gravement malade et obligé de se cacher dans une ferme, est découvert par les Anglais qui le condamnent à la prison perpétuelle.

— M. **Santos-Dumont**, après de nombreuses tentatives demeurées infructueuses, fait en 30' 40" 4/5, le trajet, aller et retour, de Saint-Cloud à la tour Eiffel, soit 15 000 mètres environ, malgré le vent contraire qui lui fait courir au retour un sérieux danger.

20. — A **Saint-Étienne**, le préfet de la Loire interdit la vente des armes de guerre transformées et des munitions utilisables pour ces armes; il ordonne en même temps la saisie de plusieurs caisses de fusils arrivées à l'adresse des grévistes.

Le comité de la Fédération des mineurs se réunit pour discuter la question de la grève générale.

— A **Madrid**, plusieurs meetings sont tenus au Théâtre Moderne, au Théâtre Apollo, à la salle du Jeu de paume, etc... pour demander la suppression des octrois.

21. — A **Saint-Étienne**, le comité fédéral des mineurs procède au dépouillement du referendum, qui donne les résultats suivants : pour la grève : 44 644; contre : 10 753; abstentions : 68 856.

— De l'île **Maurice**, arrivent de graves nouvelles sur l'état sanitaire

de cette colonie. On y a signalé la semaine dernière 57 cas de peste, dont 36 suivis de décès.

22. — A **Paris**, rentrée des Chambres. Au Palais Bourbon, la majorité repousse par 321 voix contre 244 la discussion immédiate de la proposition Basly sur les revendications des mineurs, et celle de M. Goujon sur la Légion d'honneur. Elle fixe au 22 novembre l'interpellation de M. Ribot sur l'enquête relative à l'enseignement secondaire.

— En **Angleterre**, le général Buller est relevé de son commandement du premier corps d'armée, et mis en demi-solde. Il sera remplacé par le général French.

23. — A **Saint-Étienne**, par 4 voix contre 2 et 1 abstention, le comité fédéral des mineurs vote l'ajournement de la grève générale.

Cette décision soulève d'énergiques protestations parmi les grévistes de Montceau-les-Mines.

— A **Paris**, le *Temps*, publie aujourd'hui une lettre de M. Ribot, président de la Commission de l'enseignement à M. G. Leygues, ministre de l'Instruction publique. Nous en donnons plus haut le résumé.

— A **Paris**, à la suite de la séance d'hier, une scission se déclare dans le groupe progressiste. M. Gotteron, sénateur de la Haute-Vienne, adresse au président de ce groupe la lettre suivante :

Paris, le 23 octobre 1901.

Monsieur le président,

A la suite de la séance d'hier, à la Chambre des députés, où le gouvernement actuel a été sauvé par le vote de la majorité des députés du groupe progressiste, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de membre de ce groupe.

Il me semble complètement inadmissible qu'un parti politique puisse être alternativement antiministériel quand le gouvernement n'a pas besoin de ses suffrages, et ministériel dès que le gouvernement est menacé de tomber en minorité.

Le vrai danger pour le pays, ce n'est pas la grève générale, mais le maintien aux affaires du cabinet Waldeck-Rousseau et de ses préfets anarchistes.

Veuillez agréer, etc.

L. Gotteron,
sénateur de la Haute-Vienne.

M. Maurice Lasserre, suit cet exemple, et écrit au journal la *Liberté* :

Monsieur le directeur,

Mon excellent collègue et ami M. Gotteron a parfaitement raison. Je suis son exemple et donne ma démission de membre du groupe progressiste de la Chambre. Nul n'estime et ne vénère plus que moi M. Méline, dont le talent égale l'intégrité et la fermeté de caractère, et je lui demeure fidèlement dévoué. Mais c'est une duperie pure que d'appliquer des « principes » au bénéfice de gens qui n'en ont d'autres que de les violer tous. Le véritable danger qui menace le pays, — le seul, — ce n'est pas la grève générale, ce n'est même pas le socialisme, c'est le ministère ; car, l'un n'existe que par l'autre et ne tire sa force que de lui. Combattre en galant homme

l'individu qui vous arrête au coin d'une rue, c'est être trop... candide, vraiment. A ce jeu-là, on est perpétuellement berné. Nous ne le fûmes que trop déjà. C'est à notre faiblesse que le cabinet doit de vivre et de faire tout le mal qu'il fait. Complices ou dupes, tel est forcément notre rôle et je ne saurais, pour ma part, m'y résigner plus longtemps. Nous reviendrons aux « principes » quand le ministère sera renversé. On n'a pas le choix des moyens quand la maison brûle.

Croyez, monsieur le directeur, à mes sentiments les plus distingués.

M. Lasserre.

24. — Au château de **Chambly**, mort du prince Joachim Napoléon Murat, général de brigade en retraite, né à Bordentown, dans les États-Unis, en 1834. Le prince était fils aîné du prince Murat, sénateur du Second Empire, et petit-fils du roi de Naples Joachim Murat. Rentré en France avec son père, après la Révolution de février, il s'engagea dans la cavalerie après le coup d'État ; sous-lieutenant en 1853, capitaine en 1859, colonel en 1866 et général de brigade en juillet 1870. Aide de camp de l'empereur pendant la guerre d'Italie, il commanda ensuite le célèbre régiment des guides, et, après la guerre de 1870, fut laissé en disponibilité. La loi du 22 juin 1886 sur les membres des familles ayant régné en France le fit rayer des cadres ; mais il se pourvut devant le Conseil d'État, qui lui donna gain de cause. Il fut réintégré dans les cadres et placé en tête de liste de réserve des généraux de brigade.

— A **Berlin**, Mgr Benzler, ancien abbé mitré de Maria-Laach et premier évêque de Metz choisi en dehors du clergé alsacien-lorrain, prête serment à l'empereur Guillaume II et le remercie de sa bienveillance. L'empereur répond en ces termes :

C'est la première fois que l'évêque de Metz prête solennellement serment de fidélité dans le palais impérial. J'ai appris, à Maria-Laach, à apprécier votre activité calme, mais incessante, et j'espère que, dans l'accomplissement de vos nouvelles et difficiles fonctions, vous saurez développer chez les fidèles le respect des autorités laïques et l'amour de la patrie allemande. Les qualités dont vous avez fait preuve jusqu'à présent m'en sont un sûr garant, et je vous souhaite un heureux succès dans l'exercice de vos fonctions.

Paris, le 25 octobre 1901.

Le Secrétaire de la Rédaction :

Édouard CAPELLE.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

L'ÉTAT PRÉSENT DES ÉTUDES BIBLIQUES

EN FRANCE

Depuis le jour où Mgr d'Hulst est venu dire aux catholiques français, qu'il y avait une *question biblique* à résoudre, le thème n'a pas cessé d'être rebattu.

L'article du *Correspondant*[1] auquel je fais allusion n'apportait pourtant rien de nouveau ; on y chercherait en vain des vues personnelles ou même une conclusion nette et ferme. L'auteur se borne à exposer des opinions qu'il a rencontrées dans des publications catholiques récentes[2]. Tout au plus, laisse-t-il percer sa sympathie pour « une école qu'on pourrait appeler large », et qui estime « qu'en dégageant le dogme de l'inspiration de toute solidarité avec des assertions contestables qui ont pu prendre place dans le texte sacré sans être cautionnées par l'Esprit-Saint, on coupe court aux difficultés de demain comme à celles d'aujourd'hui ». Mais voici : le rapporteur parle en finissant d'une *évolution* à accomplir sur le terrain des études bibliques[3].

Ces simples mots eurent l'effet d'un coup de clairon. Était-ce le signal d'un assaut contre l'apologie traditionnelle? Beaucoup le pensèrent.

On sait le bruit qui se fit alors, autour du nom du Recteur de l'Institut catholique de Paris. Si son article a eu tant de retentissement, c'est qu'il répondait à un état d'esprit qui s'était lentement créé chez bon nombre de catholiques, au

1. Mgr d'Hulst, *la Question biblique*, 25 janvier 1893, et en brochure parue chez Poussielgue. C'est la brochure que nous citons.

2. Notamment : F. Lenormant, *les Origines de l'histoire*. Paris, 1880, 2e édition; mis à l'*Index* le 19 décembre 1887. M. le chanoine Salv. di Bartolo, *I Criteri teologici*, traduit en 1889; mis à l'*Index* le 14 mai 1891. Le cardinal Newman, *l'Inspiration de l'Écriture sainte*, opuscule traduit en français, par M. l'abbé Beurlier dans le *Correspondant* du 25 mai 1884. M. l'abbé Didiot, *la Logique surnaturelle subjective*, 1891 (1re édition), p. 103. M. l'abbé de Broglie, en divers écrits énumérés par Mgr d'Hulst, p. 43.

3. *La Question biblique*, p. 25, 42, 45.

cours des quinze ou vingt années précédentes. Mgr d'Hulst venait de dire tout haut ce que ceux-ci pensaient bien bas. Et voilà pourquoi aussi, depuis cette époque, toute revue qui veut être lue dans les milieux où on donne quelque attention aux sciences ecclésiastiques, doit consacrer plusieurs articles par an à des sujets bibliques.

En dépit de toutes ces discussions, peut-être même à cause d'elles, il semble que la situation soit allée en s'aggravant, puisque des écrivains, trouvant insuffisante l'ancienne formule, nous parlent aujourd'hui de *crise biblique*. Les appréhensions en sont venues à ce point qu'on a jugé prudent de supprimer la section des sciences scripturaires au congrès des savants catholiques tenu l'an dernier à Munich.

Je sais qu'il en est des choses bibliques comme de tant d'autres, qu'on en parle beaucoup trop et qu'on ne s'en occupe pas assez; il y a néanmoins, dans cette persistance des esprits à se tourner vers la Bible, l'indice manifeste que, sur ce terrain des sciences religieuses, il se livre une de ces luttes pour la vie, dont les péripéties et l'issue intéressent au plus haut point le savant et le croyant.

Exposer avec précision le différend qui partage aujourd'hui les exégètes catholiques, l'apprécier avec équité, est encore le meilleur moyen d'acheminer les esprits vers une solution satisfaisante. Le sujet est grave, délicat. Gardons-nous d'en conclure qu'il est inopportun de l'aborder. « Ces problèmes sont du domaine public; on les discute dans les milieux mêmes qui devraient y rester le plus étrangers. Résolus sans nous, ils le sont contre nous... Il y a des gens qui ne parlent jamais de ce qui les contrarie. Il leur semble qu'à force de se taire, les choses dont ils ne parlent pas cessent d'exister. Ce procédé a du bon, mais il ne réussit pas toujours. Dans un siècle de publicité à outrance où les plus graves problèmes, au lieu de rester dans le domaine de la discussion haute, sereine, impartiale, d'où ils ne devraient jamais sortir, sont traités avec une légèreté impie dans les plus insignifiantes revues, dans la presse quotidienne qui les fait pénétrer jusqu'aux moindres hameaux, jetant ainsi le doute dans l'esprit et le cœur des braves gens, est-il sage de fermer les yeux, de nous boucher les oreilles, de nous taire,

comme si notre silence devait empêcher les autres de parler?... Le silence ne saurait plus se faire sur cette question. Toutes les craintes, les protestations des âmes les plus droites et les plus sincères, mais étrangères à la critique, n'arrêteront pas le mouvement qui nous emporte. Nous le répétons, le seul moyen de prévenir les dangers de la fausse critique, c'est d'en faire de la bonne[1] ».

*
* *

Une observation préliminaire. Pour s'étonner, surtout pour s'alarmer outre mesure du mouvement d'idées qui se fait présentement autour du texte sacré, il faut n'avoir pas lu l'histoire ou en avoir peu retenu.

Toutes les fois que l'esprit humain s'est engagé dans un courant de connaissances nouvelles, aussi souvent qu'il s'est cru en possession d'une méthode meilleure, bref à toutes les époques de renaissance littéraire ou scientifique, on a invariablement traité le texte biblique par des procédés nouveaux, à l'effet d'en obtenir une intelligence plus complète. Cet effort incessant vers le mieux est le produit spontané de l'esprit qui a de tout temps animé l'exégèse catholique. « Les interprètes de la Bible ne sont pas moins obligés que les hommes de science de se surveiller, s'ils tiennent à ne pas compromettre la noblesse et la sainteté de leur mission... C'est une disposition misérable d'esprit de considérer comme autant de conspirateurs, ennemis de la foi, ceux qui consacrent leur vie à enregistrer les résultats de l'expérience; et d'être toujours prêt à leur contester leurs découvertes, de peur qu'elles ne soient en opposition avec la parole de Dieu.

« Sur ce point saint Thomas nous trace une ligne de conduite dont un homme sage ne doit jamais s'écarter : Croyez

1. Lettres de Mgr Mignot au clergé de son diocèse sur les études ecclésiatiques; cinquième lettre : *L'Apologétique et la critique biblique*, Albi, 1901, p. 4 et 16. C'est là une excellente étude sur la question au point de vue apologétique. Bien que nous ayons par la suite à formuler certaines réserves sur la dernière partie de cette lettre, nous demanderons plus d'une fois au prélat de nous prêter la double autorité de sa science et de son caractère. Au reste, notre travail voulant être avant tout une source d'informations sur l'état présent des esprits en matière biblique, nous y avons à dessein multiplié les citations. N'est-ce pas le plus sûr moyen de faire connaître la pensée d'autrui ?

inébranlablement, dit-il, à la vérité de l'Écriture; mais, parce qu'elle peut être exposée de différentes manières, gardez-vous bien de l'attachement exclusif à une explication quelconque, jusqu'à soutenir que cette explication est la vraie, lorsque la raison a démontré d'une manière certaine qu'elle est fausse; car c'est exposer les saintes Lettres à la risée des incrédules et leur fermer la voie qui pourrait conduire à la foi. Saint Thomas parle d'après saint Augustin; ces deux grands génies prenaient leurs précautions vis-à-vis des progrès qu'ils pressentaient[1]».

C'est la richesse particulière de notre Bible de recéler un sens moral si profond, une doctrine religieuse si haute, qu'aucune formule humaine ne réussit jamais à l'épuiser. Plus de quarante générations ont déjà trouvé dans ses pages un aliment convenable au tempérament religieux que les traditions, la race et la latitude leur ont fait; ceux qui viendront après nous, y trouveront pareillement à se rassasier, s'ils ont faim et soif de la parole de Dieu. Et, dans ce sens, il est permis de penser que le dernier mot sur la Bible ne sera jamais dit.

Cette appropriation de la vérité religieuse aux besoins d'une époque, aux habitudes d'esprit d'une société, les scolastiques du moyen âge l'ont entreprise avec succès, en coulant la doctrine catholique dans le moule de la philosophie péripatéticienne. Ce jour-là, la théologie devint une science. — Mais, de toutes les études sacrées, c'est à coup sûr l'exégèse qui a le plus bénéficié du progrès des connaissances profanes, avec lesquelles elle prend contact par tant de côtés. N'est-il pas évident que depuis la Renaissance, elle s'est constamment régénérée sous l'influence de l'extraordinaire développement des études dites orientales : études sur les langues, l'histoire, les monuments de l'antiquité? La paléographie, la diplomatique lui ont appris à vérifier son point de départ par une critique méthodique des textes. D'autre part, à ces exigences de l'esprit, croyant ou non, qui cherche

1. R. P. Monsabré, *Conférences, Carême* de 1875, p. 32. Cf. saint Thomas, *Sum. theol.*, p. 1, q. 68, a. 1, c., et saint Augustin, *De Genesi ad lit.*, l. I, chap. XVIII, n. 37; chap. XIX, n. 39; chap. XXI, n. 41. — Migne, t. XXXIV, p. 260, 261, 262.

toujours à pénétrer davantage le sens du Livre, source de l'histoire et de la vie religeuse du monde, s'ajoutent les besoins de l'apologétique biblique pour réclamer un rajeunissement des méthodes. A de nouvelles attaques il convient d'opposer de nouvelles défenses. C'est la loi de toute bonne guerre. « Pour soutenir les attaques de l'incrédulité et surtout pour en triompher, il ne suffit pas de hausser les épaules, ni de prendre des airs de mépris prudhommesques à l'égard de nos adversaires ; il nous faut d'autres armes.

« Rappelons-nous les belles paroles de saint Jean Chrysostome citées par Léon XIII : Nous devons apporter un très grand zèle pour que la parole du Christ habite en nous abondamment. Nous devons être aptes à soutenir des combats de plus d'un genre... Aussi est-il nécessaire que celui qui doit lutter avec tous connaisse les stratagèmes de tous[1]. »

Nous n'avons pas, nous les exégètes du vingtième siècle, à exposer et à défendre la Bible devant ceux qui assistaient aux sermons de saint Augustin ou aux leçons de saint Thomas ; le public cultivé qui nous écoute est plus ou moins initié à toutes les connaissances de notre époque ; il attend une parole qui s'adresse à *lui*, dissipant *ses* doutes et résolvant *ses* difficultés. Dans ces conditions n'y aurait-il pas quelque imprudence, pour ne rien dire de plus, à vivre exclusivement des travaux de nos prédécesseurs ? Plusieurs des tranquilles possesseurs de la *vérité antique*, croient s'être suffisamment justifiés, quand ils ont dit que la plupart des Pères ont lu l'Écriture sans savoir le grec ni l'hébreu. C'est là une puérilité dont Léon XIII vient de faire bonne justice en affirmant « que, pour les professeurs d'Écriture sainte, c'est une nécessité, et pour les théologiens une convenance de posséder les langues dans lesquelles les hagiographes ont primitivement écrit les livres canoniques. Il serait même à désirer qu'elles fussent cultivées par les élèves ecclésiastiques, et, en particulier, par ceux qui dans les Académies aspirent aux grades théologiques »[2].

Ce perpétuel renouveau des études bibliques ne va pas

1. Mgr Mignot, *loc. cit.*, p. 12. (Cf. Encyclique *Providentissimus Deus*, (18 novembre 1893), n. 24 ; saint Chrysostome, *De Sacerd.*, IV, 4).
2. Encyclique *Providentissimus Deus*, n. 25.

sans beaucoup de controverses. Il a été, dans le passé, le résultat d'une lutte presque continue entre deux esprits à tendances opposées : l'un, que tout changement, fût-il de bien en mieux, apeure ; l'autre, que toute nouveauté sollicite, au point de le fasciner souvent.

Aussi bien n'est-ce pas d'aujourd'hui qu'on discute entre catholiques, sur la *question biblique*. Au troisième siècle, se pose déjà une question biblique ; elle sera longue et orageuse. D'un côté, Origène et le Didascalée alexandrin ; de l'autre, toute l'école d'Antioche. Le différend portait sur la nature même du sens scripturaire. Après bien des excès de part et d'autre, le conflit se dénoua au profit de l'Église entière. Les exagérations des allégoristes furent délaissées, mais on retint assez de leur système pour tempérer le littéralisme que plusieurs Syriens avaient, au fort de la lutte, défendu à outrance.

Vers la fin du quatrième siècle, nouvelle question biblique. Elle se résume dans les deux grands noms de Jérôme et d'Augustin. Cette fois, il s'agit de savoir si les textes ecclésiastiques sont fidèles ; si on peut s'en tenir à la version des Septante ou s'il y a lieu d'entreprendre une autre traduction latine sur les originaux. Saint Augustin préfère la sécurité précaire du *statu quo* aux risques d'une entreprise aventureuse ; saint Jérôme prétend qu'avant tout on doit sauvegarder les droits de la vérité ; et il dit son sentiment en des termes qui ont paru excessifs. Contre l'avis de la majorité, il va de l'avant « malgré les aboiements de nombreux détracteurs qui prétendent qu'il fait une œuvre mauvaise, dont les ennemis de nos Livres saints ne devaient pas tarder à profiter[1] ». Mais il est juste de remarquer que si, au cours de cette œuvre délicate entre toutes, le hardi traducteur s'est gardé des excès auxquels l'exposait sa fougue naturelle, il le doit principalement à l'opposition qu'il a rencontrée. Tout d'abord, le Siège de Rome ne prit pas le parti de Jérôme ; il ne condamna pas non plus sa traduction. Quand le temps — cet important facteur de toutes les solutions — eut eu raison des préjugés, l'Église romaine reçut l'œuvre qui avait été

1. *Prologus galeatus* et dans presque toutes les *Préfaces* dont saint Jérôme a accompagné ses diverses traductions.

tant incriminée à l'origine par plusieurs de ses membres. La traduction du solitaire de Bethléem devenait usuelle dans toute l'Église latine dès le haut moyen âge. Voilà plus de trois siècles qu'elle est la seule *officielle*[1].

A l'âge d'or des scolastiques, encore une question biblique. Elle se pose à propos des divergences nombreuses et notables que présentent les exemplaires de la version hiéronymienne. C'est un complet désarroi. Chaque ordre religieux, chaque université a son texte. En France, les correctoires des Dominicains, des Franciscains, de l'Université de Paris et de la Sorbonne se disputent la confiance des clercs. Il faut voir dans un contemporain de saint Thomas, le franciscain Roger Bacon (celui-là même qui aurait inventé la poudre), avec quelle véhémence ces vénérables corporations s'accusaient mutuellement d'altérer la parole de Dieu. Voici comment il en écrit à Clément IV, qui l'avait consulté : « Le texte [de l'Écriture Sainte] est, en grande partie, affreusement corrompu dans cet exemplaire parisien de la Vulgate. Et là même où il ne porte pas d'altération, il présente tant d'incertitude qu'à bon droit tout homme prudent se prend à douter. Cette incertitude naît des querelles entre correcteurs ; car il y a autant de *correcteurs*, ou plutôt de *corrupteurs*, qu'il y a par le monde de lecteurs en théologie. C'est que chacun a la prétention de changer ce qu'il ne comprend pas : chose inadmissible quand il s'agit des livres des poètes. Tout lecteur en théologie dans l'ordre des Mineurs corrige comme bon lui semble, et pareillement chez les Prêcheurs ; les séculiers font de même. Mais les Prêcheurs surtout se sont mêlés de cette correction. Ici [à Paris], tout lecteur change à sa tête, comme cela est évident par ce que j'ai écrit dans l'ouvrage que je vous envoie[2] ». Suivent de nombreux exem-

1. Cf. R. P. Lagrange, O. P., *l'Esprit traditionnel et l'esprit critique*, dans le Bulletin de *Littérature ecclésiastique* de Toulouse, février 1899, p. 40 *sqq*.

2. « Textus [Scripturæ sacræ] est pro majori parte corruptus horribiliter in exemplari vulgato hoc parisiensi. Et, ubi non habet corruptionem, habet tantam dubitationem, quæ merito debet cadere in virum sapientem... Et hæc dubitatio nascitur ex contentione correctorum, qui quot sunt lectores theologiæ per mundum, tot sunt *correctores*, seu magis *corruptores*; quia quilibet præsumit mutare quod ignorat, quod non licet facere in libris poetarum... Quilibet lector in ordine Minorum corrigit ut vult, et similiter apud Prædicatores et eodem modo sæculares; sed Prædicatores maxime intromiserunt

ples[1]. — Ces dures controverses eurent pour résultats de préparer et de rendre nécessaire le correctoire romain, cette édition clémentine dont l'Église vit depuis plus de trois siècles.

Aux seizième et dix-septième siècles, le point central de la *question biblique* est le rôle de la tradition en matière d'exégèse; on se demande notamment dans quelle mesure le texte sacré authentique a passé et s'est conservé dans la version latine Vulgate. Le concile de Trente avait bien donné la réponse; néanmoins, une controverse s'engage et persiste longtemps entre catholiques sur le sens et la portée du décret *Insuper*. La question a si heureusement progressé qu'elle se trouve circonscrite aujourd'hui aux passages dits dogmatiques[2].

Les mêmes causes qui, dans le passé, ont soulevé tant d'orages agissent encore au milieu de nous. Quoi qu'on ait dit, nous sommes bien en face de deux écoles bibliques séparées par les tendances, et dont les études aboutissent à des conclusions assez diverses. Nos revues retentissent tous les jours du bruit des discussions; c'est donc qu'il y a deux partis en présence.

« Au reste, n'y a-t-il pas une droite et une gauche entre savants chrétiens, dans presque toutes les questions théologiques? Seulement, comme l'accoutumance nous rend tout familier, nous ne nous effrayons guère des disputes entre thomistes et scotistes, augustiniens et molinistes, tutioristes et probabilistes, quelle que soit la gravité des intérêts spirituels en jeu. Nous sommes un peu plus émus de la question critique, parce qu'elle est plus nouvelle. Elle ne nous effrayera plus, quand elle nous sera devenue familière[3]. »

Comment dénommer les deux partis? Bien plus, le moyen

se de hac correctione. Hic [Parisiis], quilibet lector mutat secundum caput suum, sicut patet per ea quæ scripsi in opere quod mitto. »

1. Rogerii Baconis *Opus minus*, edit. a G. S. Brewer, Londres, 1859; Cf. Sam Berger, *Des Essais qui ont été faits à Paris au treizième siècle pour corriger le texte de la Vulgate*, dans la *Revue de théologie et de philosophie*, 1883. H. Denifle, O. P. und Fr. Ehrle, S. J., *Archiv für Literatur.*: VI; 1888, p. 263 *sqq*.

2. Cf. *Études*, 20 avril 1898.

3. Mgr Mignot, *loc. cit.*, p. 34.

de les distinguer nettement ? Dans l'armée de nos biblistes, on ne sait plus trop où est le centre ; quant aux ailes, elles s'étendent si loin qu'on n'y reconnaît plus personne. C'est un axiome qu'en politique on est toujours le modéré ou le radical de quelqu'un ; voilà qui se vérifie à la lettre sur le terrain de l'exégèse, et peut-être aussi des études ecclésiastiques en général. Tel qui inspire de la défiance dans son milieu, passe au dehors pour un arriéré. Il y a trente ans, MM. Vigouroux et Kaulen, les PP. Cornely et Brucker étaient classés, — et ils le sont encore par plus d'un, — parmi les exégètes hardis, voire présomptueux. Que les temps sont changés ! Dans des revues, des ouvrages récents, qu'il serait facile de désigner, on les représente comme les traînards d'une troupe qu'ils avaient eux-mêmes mise en mouvement.

Cet emmêlement général des hommes et des idées ne fait que croître dans les questions particulières. Prenez, par exemple, la chronologie biblique. Mgr Grandclaude, M. l'abbé Desailly ont récemment écrit que, même dans l'état actuel des textes, on peut assigner à l'apparition de l'homme sur la terre des limites — relativement assez étroites — que l'exégète n'a pas le droit de franchir. Le P. Brucker, au contraire, permet « aux anthropologistes et aux ethnologues de prendre tout le temps que, raisonnablement, ils jugeront nécessaire pour expliquer la formation des races actuelles de l'humanité ». Quant à M. Loisy, il ne reconnaît pas aux généalogies patriarcales de valeur historique proprement dite[1] ; ce serait un document assez analogue aux chronologies mythiques de l'antique Orient. — Un autre exemple instructif de cette variété d'opinion, *intra fidei catholicæ limites*, serait l'exégèse de l'Hexaméron mosaïque[2].

Si, négligeant les nuances, on s'en tient aux couleurs fondamentales, les deux écoles s'appelleraient assez bien *traditionnelle* et *critique ;* d'autres aiment mieux dire *conserva-*

1. Mgr Grandclaude, *la Chronol. biblique*, Paris, Vivès, 1895, p. 78, 215. M. l'abbé Dessailly, *Ami du clergé*, 1899, toute une série d'articles de février à mai. R. P. J. Brucker, *Questions actuelles d'Écriture sainte*, Paris, 1895, p. 318. M. l'abbé Loisy, *Études bibliques* (édit. de 1894), p. 32, 33, 93.

2. Zahm, *Bible, science et foi*, Lethielleux, 1894. M. l'abbé J. Guibert, S.S., *les Origines*, Paris, 2e édit., 1898.

trice et *progressiste*[1]. Ces dénominations n'ont d'ailleurs qu'une portée relative, prises qu'elles sont uniquement de l'esprit et du caractère dominant de deux méthodes ; personne d'entre les savants catholiques ne voulant rejeter en bloc la tradition ni méconnaître les droits de la critique. Les uns s'attachent par-dessus tout au sentiment traditionnel, tandis que les autres font, de cette même tradition, une critique sévère, facilement excessive. Volontiers, ils lui préfèrent les critères internes, ceux qui sont pris du texte lui-même.

Au cours de ces dernières années, diverses publications ont mis le grand public au courant des prétentions des deux partis. Par malheur, on a trop souvent adopté, de part et d'autre, la forme d'un réquisitoire contre des accusés traduits à la barre de l'opinion. Les portraits tracés d'après ce procédé sont fidèles, mais à la façon des négatifs où les noirs seuls manquent. Malgré tout, comme d'ordinaire on est bien près de s'attribuer la qualité contraire au défaut qu'on reprend dans autrui, les uns et les autres ont assez fait connaître, par leurs critiques, ce qu'ils veulent être eux-mêmes.

Ces griefs réciproques se peuvent ramener à trois chefs : les *principes*, la *méthode*, la *tactique*.

*
* *

C'est d'abord une question de principes.

Les tenants de l'école traditionnelle reprochent à ceux de la jeune école critique une tendance marquée à s'affranchir de la tradition. De la lecture de leurs écrits, on rapporte la pénible impression qu'ils font moins de cas des Pères de l'Église que des savants modernes, surtout des savants hétérodoxes ou incrédules, tels que Harnack, Wellhausen, Holtzmann et les autres. Au reste, cet état d'esprit est logique : *Ignoti nulla cupido*. Où sont, parmi eux, ceux qui peuvent se flatter de connaître aussi bien tel traité de saint Jérôme ou de saint Augustin que le dernier travail paru en Allemagne sur la même matière ? Quelques-uns vont jusqu'à dire que

1. Cf. Mgr Mignot, *loc. cit.*, p. 21.

sur le terrain des études bibliques tout est à recommencer. Aussi n'ont-ils pour leurs devanciers que de la pitié nuancée de persiflage. Beaucoup de ces jeunes semblent s'appliquer à être irrévérencieux. Il y a chez eux une préoccupation constante de réhabiliter les hommes que nos anciens, voire les papes, avaient condamnés. Par leurs plumes, Richard Simon se revanche sans merci de Bossuet et du Saint-Office. Qu'un Père de l'Eglise se soit écarté de l'opinion commune, on ne manque pas de trouver qu'il a fait preuve de sens critique. Nos nouveaux biblistes nourrissent, vis-à-vis du dogmatisme en général et de la théologie scolastique en particulier, une antipathie mal dissimulée, qui a un arrière-goût de protestantisme. Volontiers, ils piétinent les théologiens, — l'expression n'est pas de moi, — donnant à entendre qu'ils manquent de sincérité, de *probité intellectuelle ;* c'est leur expression favorite.

De l'autre côté, on ne reste pas sans réponse. De quel droit prétendre nous enfermer, au nom de la tradition, dans une routine paresseuse, indifférente au progrès, et impuissante à satisfaire les besoins présents des âmes ? Respectueux du dogme, nous réclamons cette sage liberté d'opinion que nos anciens ont inscrite en tête de la charte des droits du savant catholique : *in dubiis libertas.* Assez longtemps, on a fait prévaloir en exégèse les procédés aprioristiques de la méthode scolastique ; il en est résulté un enseignement commode, à bon marché, mais qui vaut ce qu'il coûte. Beaucoup ne se contentent plus de ces explications toujours vraisemblables, jamais établies. Nous sommes à une époque où les solutions violentes ne réussissent pas à remonter le courant de l'esprit humain. Nous n'en voulons pas aux théologiens, même aux théologiens scolastiques ; mais nous protestons contre leur prétention à nous régenter. Je cite un court passage d'un article paru le 1er juin 1900, dans la *Revue du Clergé français*, sous la signature d'Isidore Després[1]. « Dans la conception scolastique l'exégèse biblique n'est qu'une science auxiliaire, ou, pour mieux dire, une province de la théologie. On ne lui voit pas d'autre raison d'être que celle

1. M. l'abbé Loisy vient de reconnaître pour sien ce pseudonyme. Cfr. *Études bibliques*, 2e édit., p. 127.

d'appuyer des thèses dogmatiques, de fournir des arguments contre l'hérésie et l'incrédulité. Que la science de la Bible puisse avoir une existence relativement indépendante, comme toutes les autres sciences humaines, avec son objet et sa méthode propres, qui seraient l'un et l'autre purement historiques, c'est pour la théologie catholique une idée absolument nouvelle et presque révolutionnaire. Car l'exégèse scripturaire ne pourrait se constituer en science autonome sans occasionner et produire une certaine refonte de la théologie, une transformation de l'apologétique »[1].

Que faut-il penser du fond même de ce débat, dont la forme s'est ressentie parfois des excès inséparables de la polémique ?

Que des savants catholiques aient dépassé la mesure d'une juste critique, qu'ils aient, par leurs hardiesses, froissé les délicatesses de l'orthodoxie ; il est difficile de ne pas en convenir. Et, ici, nous voudrions rester dans des généralités, mais ce n'est plus possible. A tort ou à raison, M. l'abbé Loisy est représenté comme l'éclaireur avancé de la critique biblique parmi nous. Il a un auditoire en Sorbonne, sa Revue[2] est le principal organe du mouvement d'idées qui cause de l'appréhension au public catholique. Son œuvre relève donc de l'opinion et on a le droit de l'apprécier publiquement. C'est ce que vient de faire Mgr Batiffol, le distingué recteur de l'Institut catholique de Toulouse. Voici en quels termes : « M. l'abbé Loisy est un écrivain dont il convient de ne parler qu'avec respect. Une valeur scientifique peu commune, faite d'une information très attentive et d'une critique pénétrante, aussi bien dans le champ de la philologie sémitique que dans celui de la pensée religieuse contemporaine... Quant aux imputations, dont une certaine presse a cru devoir charger le loyalisme ecclésiastique de M. Loisy, nous ne les mentionnons que pour le mépris qu'elles méritent. Mais, pourtant, le regret est chez nous sensible que l'œuvre de M. Loisy soit dans l'ensemble une œuvre d'un caractère indécis. Et nous estimons que la présente brochure[3] n'est pas faite pour dis-

1. *Revue du Clergé français*, 1er juin 1900, p. 15.
2. *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, Paris.
3. La seconde édition des *Études bibliques*, Paris, Picard, 1901.

siper cette impression de malaise... Trop d'équivoque, trop d'individualisme, trop d'ironie auront ainsi pénétré l'œuvre de M. Loisy pour la rendre jamais classique. Il sera de ces auteurs que, à la façon du grand Cajétan, on n'ose pas citer quand ils ont raison, car leur nom suffirait à rendre suspectes des idées justes. Les exégètes devraient n'oublier jamais qu'il ne faut point donner aux hommes des raisins verts à manger, parce que les raisins verts agacent les dents : c'est Jérémie qui a prophétisé cela[1] ».

Il est permis de trouver ce jugement un peu dur, mais au fond il est juste. En tout cas, il sera plus utile à la jeunesse de nos séminaires que celui de M. l'abbé Denis, dans les *Annales de philosophie chrétienne*[2], appréciant le même ouvrage : « M. Loisy me fait l'effet d'un homme qui dérange des dormeurs, en leur criant que la maison brûle... Comme M. Renan, M. Loisy reste dans les distinctions de l'histoire. Or, les minimes détails philologiques — minimes en apparence — ne semblent pas, aux yeux d'antagonistes ignorants, justifier des vues larges sur l'inspiration ; il en résulte que M. Loisy les effraie, les déroute, les énerve. Tant pis pour eux, mais malheur à lui !... Plusieurs de ses dernières pages sur saint Jean m'ont donné la sensation de la vérité chrétienne mieux comprise et l'idée vitaliste de la foi, qui circule ici vigoureuse et conquérante des âmes, me fait estimer M. Loisy parmi nos meilleurs apologistes. Qu'il me permette de le lui dire : je préfère le voir à la Sorbonne que dans une autre chaire qu'il a beaucoup regrettée, mais où il aurait eu moins la liberté de bien dire les excellentes choses qu'il a en réserve probablement[3] ».

Si l'œuvre de M. Loisy était cela et rien que cela, on aurait quelque peine à justifier la mesure prise l'an dernier par le cardinal-archevêque de Paris, ordonnant l'interruption d'une étude intitulée : *La Religion d'Israël*, qui commençait à paraître dans la *Revue du clergé français*[4], sous le pseudonyme

1. *Bulletin de littér. ecclésiastique*, juin 1901, p. 201.
2. Juillet 1901, p. 448.
3. Le texte porte : *où il aurait au moins la liberté...* ; mais c'est évidemment une faute d'impression.
4. 15 oct. 1900.

de Firmin. Cet article est interdit « comme étant en contradiction avec la constitution *Dei Filius*, promulguée dans le concile du Vatican ; et pareillement en contradiction avec les règles données par le souverain Pontife Léon XIII, pour l'interprétation des livres de la Sainte Écriture dans l'encyclique *Providentissimus Deus* [1].

Au sens de plusieurs, on eût trouvé des choses plus condamnables encore dans des articles antérieurs du même auteur sur la Révélation et ses preuves [2]. Nous aurions, pour notre part, à formuler, de tous ces travaux, une critique générale : ils manquent de limpidité. M. Loisy, qui sait être si clair, quand il veut, enveloppe ici tellement sa pensée que des lecteurs prévenus, ou seulement peu au courant des termes de sa philosophie, y trouveront aisément à reprendre, peut-être plus encore que le fond même des choses n'y prête. Il est bien vrai que d'ordinaire une assertion exacte ne tarde pas à corriger ce que les lignes précédentes avaient d'ambigu ou d'erroné ; mais c'est trop tard et insuffisant : il reste du malaise dans l'esprit. D'autant plus que ces conclusions recevables ne se soudent souvent à ce qui précède que par un illogisme.

Voilà pourquoi les meilleurs amis de M. Loisy, ceux qui savent subordonner l'admiration pour son talent au souci du vrai et de l'utile, ont fait publiquement des réserves au sujet de ses travaux et de l'esprit qui les anime [3].

Si les tendances avancées de la jeune école n'ont rien d'alarmant pour l'exégèse catholique, comment se fait-il qu'en moins de dix ans, le Pape ait, par trois fois, élevé la voix, non pour recommander banalement la prudence, mais pour dénoncer expressément « des tendances inquiétantes qui cherchent à s'introduire dans l'interprétation biblique et qui, si elles venaient à prévaloir, ne tarderaient pas à en ruiner l'inspiration et le caractère sacré [4] ? » Un peu avant

1. *Revue du Clergé français*, 23 oct. 1900.

2. *Revue du Clergé français*, 1er janvier, et surtout 15 mars 1900.

3. Par exemple, le R. P. Lagrange, O. P., *Revue biblique*, 1901, p. 631. M. Touzard, S. S., *Revue du Clergé français*, 10 oct. 1901, p. 243. *Revue thomiste*, 1901, p. 497 ; et Mgr Batiffol, cité plus haut.

4. Lettre encyclique *Depuis le jour* adressée au clergé français, 8 septembre 1899.

ce grave avertissement donné à notre clergé de France, Léon XIII avait déjà écrit au ministre général des Frères Mineurs une lettre, dont un passage aurait dû fixer l'attention de tous les exégètes catholiques. « Que l'on n'accorde pas trop de crédit à des opinions nouvelles qu'il vaut mieux craindre, *non pas parce qu'elles sont nouvelles, mais parce qu'elles déçoivent généralement par une apparence et un semblant de vérité.* Un genre d'interprétation hardi et trop libre a été adopté ça et là, même par ceux qui auraient dû le moins s'y laisser prendre ; on applaudit parfois à des interprètes ennemis du catholicisme, dont l'esprit mal équilibré altère les saintes Lettres plus qu'il ne les éclaircit »[1].

A ceux qui appréhendaient que la hardiesse excessive de certaines publications catholiques ne servit à entraver plutôt qu'à accélérer le progrès des études bibliques, on répondait invariablement : Si nous allons trop loin, l'Église saura bien nous arrêter à temps ; si nous nous égarons, l'autorité compétente nous ramènera au droit chemin. Voilà qui est fait ; plus moyen de garder le moindre doute à ce sujet : c'est l'heure de rebrousser chemin et de reprendre l'alignement ; mais ce n'est pas le signal d'une retraite chagrine. Aussi, quiconque porte dans son cœur le double amour de la Bible et de la science, a lu avec tristesse cette page de la *Revue du Clergé français* dans laquelle celui qui signe Isidore Després, apprécie d'un ton découragé et décourageant les récentes directions de Léon XIII, et conclut qu'après cela il ne reste plus rien à faire « aux critiques catholiques »[2].

*
* *

L'Église nous avertit avec insistance de nous tenir à l'interprétation traditionnelle. C'est qu'en effet cette interprétation, là où elle est unanime et se donne comme nécessaire, doit rester pour tout catholique une règle inviolable. En s'affranchissant de la Tradition, l'exégèse catholique deviendrait protestante. Et même au seul point de vue d'une exégèse strictement historique et rationnelle, il y aurait danger à ne vouloir relever que du texte. Quand il s'agit de livres

1. Lettre du Saint-Père au ministre général des Mineurs, 25 nov. 1898.
2. 1er juin 1900, p. 17.

aussi anciens, et par endroits, aussi mystérieux que sont ceux de la Bible, tout lecteur prudent ne saurait se passer du commentaire traditionnel qui convoie le texte depuis son origine. C'est ainsi que saint Jean, en remettant à ses disciples l'Évangile qu'il venait d'écrire, a dû leur dire de vive voix comment il le comprenait; ou plutôt ce sens leur était déjà connu par les entretiens antérieurs de l'Apôtre : son évangile n'étant que la consignation par écrit de ce qu'ils avaient si souvent entendu de la bouche même de son auteur. Ce commentaire autorisé a passé de génération en génération avec le livre dont il est la clef.

Mais il faut convenir qu'il y a tradition et tradition; que ce mot couvre des choses de nature et de valeur bien différentes, et qui, fort heureusement, ne sont pas inséparables. La théorie du bloc n'est pas plus admissible ici qu'en beaucoup d'autres questions. Au nom de la tradition on enseigne que les paroles de Jésus-Christ: *Hoc est corpus meum*, n'ont pas un sens purement symbolique; mais au nom d'une tradition on a également prétendu que ces autres paroles: *Stetitque sol in medio cœli*, ne se pouvaient entendre qu'au sens propre et réel et nullement des apparences. C'est au nom d'une tradition que Papias, saint Irénée, saint Justin, Tertullien et bien d'autres ont enseigné le millénarisme. Au nom d'une tradition — qui, avant saint Jérôme, n'avait pas reçu de démenti, — saint Augustin soutenait avec quelque vivacité l'inspiration de la version grecque dite des Septante. Toujours à cause d'une tradition, le docte Bellarmin n'osait pas, même à la fin du seizième siècle, s'éloigner du sentiment de ceux qui prétendaient que le paradis terrestre existait encore quelque part à la surface de la terre. Saint Augustin n'avait-il pas écrit que cette question n'était pas sans intérêt pour la foi[1]? C'est l'autorité de la tradition qui a amené le P. Petau à enseigner que les enfants morts sans baptême, souffraient du feu de l'enfer; il estime même que tel est l'enseignement du concile de Florence[2].

J'arrête là cette énumération qu'on pourrait poursuivre.

1. Bellarmin, *De gratia primi hom.*, *cap.* XIV. Cf. Aug. *De peccato origin.* cap. XXIII. Thom. p. I, q. 102, a. 1, ad 3.

2. Petavius, *De Deo Deique proprietatibus*, lib. IX, cap. X.

L'histoire des doctrines est souverainement instructive ; elle fait voir comment après beaucoup d'études et de tâtonnements on arrive à débarrasser la vérité divine de cette rouille qu'elle amasse forcément en passant par les mains de l'homme. Avant de barrer le passage à une opinion au nom de la tradition, il convient d'y regarder de près et de ne le faire qu'à bon escient. Nous n'avons pas plus le droit d'ajouter au *credo* que d'en retrancher. Quiconque réussit à faire prévaloir une opinion erronée prépare à l'école catholique un échec pour l'avenir. Il en est de la vérité comme de l'eau : une fois en marche, rien ne l'arrête plus. Si elle ne réussit pas du coup à renverser l'obstacle, elle s'amasse, monte et passe par dessus.

Personne n'est à l'abri des surprises du préjugé, comme aussi des erreurs de tactique. Sous l'empire de causes diverses, les plus solides esprits peuvent s'attarder à défendre des positions, fatalement condamnées à être enlevées un jour ou l'autre par les adversaires. Saint Augustin, saint Thomas, Bossuet, bref, l'élite de toutes les écoles, ont sur quelque point payé tribut à l'humaine faiblesse. Dans sa bruyante controverse avec saint Jérôme, l'évêque d'Hippone s'inspirait, — peut-être à son insu — « d'une sorte de conservatisme général, d'un ordre humain, qu'on est étonné de rencontrer sous la plume d'un génie aussi actif, et qui suppose, il faut bien le reconnaître, une complète ignorance du sujet. Cela consiste à dire qu'il n'y a plus rien à faire ; après tant d'autres, la matière est épuisée[1] ! ».

« Bossuet, si grand par tant de côtés, traitait de minuties et de vétilles les remarques de Richard Simon. Il crut avoir sauvé l'Église en faisant mettre au pilon par le lieutenant-général La Reynie tous les exemplaires de l'*Histoire du Vieux Testament*. Il était loin de se douter du mouvement irrésistible qui allait bientôt se produire, de cette poussée scientifique qui devait renouveler les connaissances humaines et nous apprendre à lire l'œuvre de Dieu dans l'ordre surnaturel, comme dans l'ordre naturel, autrement que ne l'avaient fait nos pères[2] ».

1. R P. Lagrange, O. P., *Bulletin de littér. ecclés.*, février 1899, p. 46.
2. Mgr Mignot, *loc. cit.*, p. 19.

Il fallait rappeler ces choses et y insister. En France, plus qu'ailleurs, à ce qu'on assure, nous serions enclins à contrarier dans les autres l'exercice de cette juste liberté dont le savant catholique a besoin et que l'Église lui reconnaît. « Nous sommes doctrinaires à un degré que nous ne soupçonnons pas. Les questions d'école sont chez nous un obstacle à la vérité qu'elle a bien de la peine à vaincre. La lumière traverse plus facilement les murs qu'elle ne perce les préjugés. Pourquoi cela ? C'est en vertu, je crois, d'un certain égoïsme subtil qui se retrouve chez les meilleurs de nous, chez les plus dévoués, au sens ordinaire de ce terme ; et c'est cet égoïsme inconscient qui barricade les esprits, qui crée entre nous des cloisons étanches. Quand on pense au peu que nous sommes en face de la vérité, à notre aveuglement, à nos mille chances d'erreur ; n'est-ce pas de la pitié que l'on doit concevoir pour ceux qui se croient ou qui semblent se croire en possession de la vérité intégrale ; qui sont tout prêts à fulminer, à condamner, à fermer la bouche de leurs frères, au lieu du grand respect que toutes les âmes hautes doivent montrer à qui frappe à leur porte au nom de la vérité [1] ? ».

Le moyen de prévenir les malentendus, de se garder des jugements précipités serait de ne se prononcer que sur les matières qu'on connaît à fond et de s'en tenir pour les autres au sentiment commun des catholiques d'aujourd'hui qui sont compétents. Mais c'est là, paraît-il, une réserve dont beaucoup ne sont pas capables. Dans les controverses on a tout à redouter des oisifs querelleurs ou encore de ces touche-à-tout que Saint Jérôme — qui les connaissait bien — a si justement traités de *latratores*. Estimant les choses de l'es-

1. R. P. Sertillanges, O. P. ; *Discours prononcé à l'église des Carmes*, Paris. *Revue du clergé français*, 15 août, 1901, p. 648. C'est de tous les côtés à la fois qu'on nous invite à la modération et au respect d'une légitime liberté. Cf. Lettre du cardinal Gibbons à M. le chanoine Canet, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, août-sept. 1901, p. 636. « Que chacun apprenne à rester dans sa sphère, le théologien comme l'homme de science. Nous traversons une période difficile. C'est à ces heures de trouble que le calme et la modération sont particulièrement nécessaires. Il faut avoir assez de confiance dans notre cause et son triomphe final, pour aborder en toute liberté d'esprit les problèmes nouveaux que soulève le progrès moderne, et pour savoir en attendre un peu la solution sans inquiétude ».

prit, comme on fait du vin, ils le blâmaient de remplacer le vieux par du neuf[1].

Qu'un exégète catholique vienne à s'écarter de l'interprétation commune, de ce qui vous semble, à vous, être la tradition ; vous n'avez pas le droit, de ce seul chef et sans plus ample examen, de le reprendre au nom de l'orthodoxie. Car il est des cas où cette attitude est légitime, c'est-à-dire aussi souvent que, d'un côté, cette tradition ne se présente pas avec le caractère obligatoire que les théologiens définissent ; et que, de l'autre, il y a de solides raisons à proposer une explication nouvelle. Même alors, il conviendra d'imiter la sage lenteur de l'Église ; mais cette prudence ne devra pas dégénérer en timidité excessive, aboutir à l'indécision. Ne nous laissons pas devancer par les incroyants dans tous les progrès ; ce serait renoncer au rôle *d'initiateurs*, pour nous condamner à celui de *ralliés*. La sûreté de la doctrine se peut fort bien concilier avec la hardiesse de l'explorateur. Nos grands exégètes modernes : Maldonat, Tolet, Jansenius de Gand, Estius ; plus près de nous, Patrizi et d'autres encore l'ont fort bien prouvé. Il suffit de parcourir leurs écrits pour se rendre compte qu'assez souvent ils s'écartent de ce qu'un théologien à courte vue aurait tout uniment appelé *tradition*.

Combien de concordistes intransigeants se croient dans le grand courant traditionnel en soutenant que l'hexaméron mosaïque est fait de *jours-époques* ! En réalité c'est là une théorie qui date d'un siècle à peine ; et qui, à tout prendre, ne vaut pas celle qu'elle a supplantée. La plupart de ceux qui s'insurgent contre l'exposition allégorique du *Cantique des cantiques* ne se doutent probablement pas qu'ils ont contre leur sentiment une vraie tradition, que l'interprétation historico-mystique commence avec la Réforme, qu'elle doit toute sa fortune parmi nous à l'autorité de Bossuet.

Si la méthode et la sûreté d'informations permettent de mener à bonne fin les polémiques, il est une disposition d'esprit qui souvent les prévient, avec profit pour tout le monde : c'est la bienveillance. Saint Ignace, qui eut à se plaindre du défaut contraire, a écrit en tête de son livre des

1. *In Pentateuchum Moysis ad Desiderium.*

Exercices spirituels une règle d'or, que je veux transcrire ici. « Il est à supposer que tout bon chrétien doit être plus prompt à prendre en bonne part qu'à condamner la pensée d'autrui, fût-elle obscure. » Cette règle d'équité nous obligeant envers tous, devient un devoir rigoureux quand il s'agit d'auteurs catholiques. La foi qu'ils professent nous donne à supposer, jusqu'à preuve du contraire, qu'ils entendent en un sens orthodoxe des propositions manquant peut-être de clarté ou même de toute la précision désirable. N'est-ce pas la conduite qu'on tient en théologie vis-à-vis des docteurs de l'Église, à qui il est arrivé parfois d'écrire tout comme les hérétiques, mais dans un esprit bien différent ?

Un écrivain catholique n'est pas obligé de professer à chaque page qu'il est croyant, qu'il n'entend rien sacrifier de son symbole, que ses travaux relèvent du jugement doctrinal de l'Église. Toutes ces choses vont de soi, surtout quand celui qui écrit porte une soutane ou un habit religieux. Sous sa plume le mot de *critique* tout court ne veut pas dire *critique indépendante*. Au lecteur de comprendre

Dans la revendication pratique d'une équitable liberté pour ses propres recherches, dans le respect de cette liberté en autrui, un esprit ferme ne se laisse arrêter par rien, pas même par les excès auxquels on a pu se porter çà et là. Il ne faut pas juger d'une chose par ses abus, mais par l'usage légitime qu'on peut en faire. Au reste, ces excès sont moins le fait de la liberté elle-même que des conditions défectueuses dans lesquelles plusieurs ont abordé l'étude de la Bible. La cause principale de la mentalité spéciale qui se remarque en quelques professeurs ou écrivains, c'est qu'ils se sont trop exclusivement formés à la lecture d'ouvrages protestants ou rationalistes ; ils leur ont fait une trop large part dans leurs propres travaux. N'y a-t-il pas quelque inconvenance à ce que dans des livres destinés à de simples fidèles, ou même à un public féminin, se lisent à chaque page les noms de Harnack, de Jülicher, de Weizsäcker et même de Renan ; tandis qu'on y trouverait difficilement d'un bout à l'autre le témoignage d'un auteur catholique, surtout d'un Père de l'Église ? Procéder de la sorte, ce n'est pas seule-

ment se donner un tort vis-à-vis des catholiques, c'est encore se priver de précieuses ressources.

Il y a beaucoup à prendre dans les écrits de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Chrysostome, de saint Thomas, etc. Faute de connaître les anciens on s'expose ingénument à la redécouverte de l'Amérique. Les questions d'authenticité et de critique textuelle ne datent pas toutes d'hier. L'ignorance seule a pu faire écrire que les Pères croyaient en général que tous les psaumes étaient de David, que tous les livres sapientiaux étaient de Salomon. Il y a longtemps que l'origine paulinienne de l'épître aux Hébreux est matière à contestation. Ces derniers temps on s'est beaucoup occupé de la question johannique, et particulièrement de l'interprétation spirituelle du quatrième évangile. Saint Augustin, saint Chrysostome et Théodoret de Cyr l'avaient déjà fait ; et on se serait épargné beaucoup de tâtonnements, et même des faux pas, si on s'était contenté de prendre la question là même où ils l'avaient laissée.

Cette réserve faite, il est juste de convenir que les professeurs et les écrivains catholiques doivent se tenir au courant des travaux qui se font en dehors d'eux. S'ils se sont mis à même de séparer la paille du grain, cette lecture leur profitera. C'est d'ailleurs un droit que leur reconnaît expressément l'encyclique *Providentissimus Deus*[1]; un droit dont nos anciens ont toujours usé. Saint Jérôme a mis souvent à contribution la science des rabbins; saint Augustin n'a pas craint d'expliquer tout au long dans son traité *De Doctrina christiana*[2], les sept règles d'exégèse tracées par le donatiste Tychonius; il en conseille la lecture à ceux qui s'occupent d'études bibliques : « parce qu'elles aident beaucoup à comprendre les Écritures; mais il ne faut pas attendre de ce livre plus qu'il ne peut donner. Il est à lire avec précaution, non seulement à cause des erreurs dans lesquelles Tychonius est tombé par un effet de l'humaine faiblesse, mais surtout à cause de celles qu'il professe en sa qualité d'hérétique donatiste[3]. »

1. N° 21.
2. Lib. III, chap. xxx ; Migne, xxxiv, 82.
3. « Ut liber ipse et et legatur a studiosis, quia plurimum adjuvat ad scrip-

C'est là une méthode que le R. P. Sertillanges, des Frères Prêcheurs, a fort bien appréciée.

« Tous nos grands hommes ont procédé de la sorte, et nous admirons leur conduite; nous les louons d'avoir enlevé les vases d'Égypte, selon leur formule fameuse. Et puis, quand nous voyons emprunter à l'érudition incroyante, aux hérétiques des richesses précieuses ou un esprit scientifique sur plus d'un point manifestement supérieur, nous protestons, nous nous scandalisons, comme en face d'une défection ou d'une traîtrise. Je sais qu'il faut ici un grand esprit de discernement, et que les confrères dont je parle ne l'ont peut-être pas toujours eu; hélas! qui de nous est parfait? Qui sait se tenir toujours dans la mesure exacte? Mais, s'il est permis de relever les abus, faut-il le faire avec aigreur et se retrancher soi-même dans un conservatisme qui constitue l'abus contraire?...

« Aujourd'hui, moins que jamais, il est permis de s'endormir dans une immobilité routinière. Nous sommes à une heure où la pensée se cherche elle-même au milieu du chaos de ses œuvres et de ses découvertes. Un immense déballage a obstrué toutes les voies, effacé tous les sentiers; il faut refaire de l'ordre et de la lumière; et ce ne sont pas des partis pris d'entêtés qui nous aideront, pas plus que ce n'est l'agitation vaine et présomptueuse de quelques hommes : c'est l'esprit de patience, de méthode, de sagesse, d'humilité qui n'exclut pas l'ordre ni l'enthousiasme[1]. »

Quel profit un catholique peut bien retirer de la lecture d'ouvrages hétérodoxes? La réponse se trouve dans une page de M. l'abbé Loisy, à laquelle nous souscrivons pleinement. « S'il est vrai que la saine et complète intelligence des Livres saints, considérés comme source de la doctrine révélée, n'existe pas en dehors de l'Église catholique, il est vrai aussi que la connaissance scientifique de la Bible peut exister, qu'elle existe et se développe réellement chez « nos frères séparés », comme on disait au dix-huitième siècle en parlant

turas intelligendos, et non de illo speretur tantum quantum non habet. Caute sane legendus est, non solum propter quædam in quibus ut homo erravit; sed maxime propter illas quæ sicut donatista hæreticus loquitur. »

1. Dans la *Revue du clergé français*, août 1901, p. 651.

des protestants. Nous insistons volontiers sur les changements et les contradictions qui se manifestent dans les œuvres de l'exégèse protestante et rationaliste. Mais ces changements et ces contradictions ne prouvent pas que nos adversaires soient toujours et tout à fait dans le faux... La science rationaliste traîne partout avec elle l'erreur de son parti pris, la négation étroite du surnaturel. Cependant si elle a un défaut radical, qui la perdra, à moins qu'elle ne s'en corrige, elle a une qualité indiscutable, c'est qu'elle travaille et qu'elle suit une méthode meilleure que ses principes philosophiques. L'histoire du travail critique exécuté sur la Bible par les savants non catholiques ne s'offre pas à nous comme une succession incohérente de systèmes arbitraires; et il y a un certain nombre de conclusions sur lesquelles la critique non catholique ne reviendra probablement jamais, parce que de fortes raisons portent à les regarder comme acquises à la science[1]. »

Il est assurément très regrettable que de jeunes ecclésiastiques, dont l'éducation théologique est incomplète, aient à manier des livres où le faux se trouve pèle-mêle avec le vrai. Si l'auteur des *Infiltrations protestantes*[2] n'a entendu que signaler ce danger, tous les esprits perspicaces sont avec lui. Malheureusement nous sommes pour le moment en face d'une situation qui paraît s'imposer. L'outillage des études orientales et biblico-critiques sort presque en entier des officines hétérodoxes ou incroyantes de l'Allemagne et de l'Angleterre. Textes polyglottes, dictionnaires, traités d'archéologie, grammaires des deux Testaments, concordances, commentaires historiques à jour : les protestants ont tout cela à profusion; tandis que de notre côté c'est la pauvreté, et, sur plus d'un point, la pénurie. Pas une édition classique du texte original de l'Ancien Testament; il faut en dire autant pour le texte critique des Septante et du Nouveau Testament, — Scholz étant démodé[3]. Il n'est pas jusqu'à la recension

1. A. Loisy, *les Études bibliques*, 1894, p. 79.

2. R. P. Fontaine, S. J., *les Infiltrations protestantes et le clergé français*, Paris, 1901.

3. Cette lacune vient d'être comblée, bien que d'une façon imparfaite : *Novum Testamentum græce et latine*, edidit Frid. Brandscheid, 2 vol. petit in-8; Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1901.

critique de notre Vulgate latine, dont nous n'ayons laissé l'entreprise à l'évêque anglican Wordsworth. Où sont nos dictionnaires et nos grammaires bibliques? La première moitié du siècle a bien vu paraître quelques rares ouvrages de ce genre, mais ils sont tous tributaires des protestants ou des rationalistes. La grammaire du Nouveau Testament par Beelen, n'est qu'une traduction expurgée de Winer; Drach a fait le même travail pour le dictionnaire hébraïque de Gesenius. Il est vraisemblable que M. Vigouroux, — à qui les études bibliques en France sont si redevables, — n'aurait pas songé à entreprendre son Dictionnaire biblique en cours de publication, si celui de Smith et les innombrables ouvrages similaires allemands n'avaient pas existé. On a déja fait remarquer — peut-être même avec quelque exagération — combien la polyglotte qui se publie actuellement sous son nom, dépend de celle que Stier et Theile ont donnée il y a cinquante ans. Est-ce à dire que l'éditeur d'aujourd'hui ne fait pas œuvre louable ? Non certes, puisqu'elle doit être utile.

Cette situation de l'exégèse catholique est si réelle que le Souverain Pontife s'est préoccupé de la rendre plus tolérable. Dans sa récente constitution sur l'*Index* (1896), Léon XIII permet d'une façon générale et sous certaines conditions à tous ceux qui s'occupent d'études bibliques de faire usage des éditions et des commentaires publiés par les protestants[1].

Ce n'est pas tout, un jeune homme, ecclésiastique ou non, qui veut s'initier aux connaissances préparatoires à la critique biblique, se voit le plus souvent obligé d'aller s'asseoir dans les Universités de l'État, aux pieds de professeurs incroyants, dont la valeur scientifique, quand elle est réelle, ne rend leur contact que plus dangereux à des esprits encore mal armés pour se défendre.

Pour la préparation des professeurs et des écrivains, nous n'avons pas en nombre suffisant des écoles spéciales, dont le renom de bonne doctrine inspire confiance aux évêques, et dont la valeur technique donne pleine satisfaction aux étudiants. Disons à l'excuse du clergé de France que pour

1. Constitutio *Officiorum ac munerum*, Decret. gener., tit. I, cap. I, 4; ap. II, 5; III, 8.

cette œuvre, deux choses essentielles lui ont manqué : du loisir et des ressources. C'est là néanmoins, un grave déficit, que Léon XIII veut voir combler au plus tôt. Il invite les évêques « à employer leur autorité et leurs exhortations pour que, dans les séminaires et les académies soumises à leur juridiction, ces études gardent l'honneur qui leur est dû, aillent même en progressant ; qu'avec le cours des temps elles prennent un tel développement qu'elles tournent véritablement à la défense et à la gloire de la vérité catholique, établie de Dieu pour sauver perpétuellement les peuples ». Il estime qu'on ne saurait faire un meilleur usage des fonds de la charité catholique : « Et ici il nous est doux de louer, comme il le mérite, le dessein de certains catholiques, qui, pour fournir aux savants le moyen de poursuivre et de faire avancer, avec tous les secours qu'elles réclament, ce genre d'études, s'unissent en société pour appliquer à cette fin, leurs libéralités pécuniaires. On ne saurait certes, trouver pour la richesse un emploi meilleur et plus en rapport avec les circonstances. Moins, en effet, les catholiques peuvent compter pour leurs études, sur les secours officiels, plus il convient que la générosité privée se montre prompte et abondante ; c'est ainsi que ceux qui ont reçu de Dieu les biens de la fortune pourront les faire servir à protéger le trésor de la révélation même[1] ».

Aussi bien, tous les amis des saintes Lettres font des vœux pour que les essais de haut enseignement biblique tentés dans nos Instituts catholiques et notamment à Jérusalem chez les RR. PP. Dominicains soient couronnés d'un plein succès.

*
* *

Le second grief qu'on fait aux partisans de l'école critique, c'est de traiter la Bible comme un livre ordinaire. Ils ne nient pas, sans doute, son caractère inspiré, mais, pratiquement, ils ne s'en préoccupent guère. Ce qui les intéresse, c'est l'origine humaine des divers livres : les questions d'authenticité, la critique du texte où ils retranchent, ajoutent et transposent à leur aise. Font-ils de l'exégèse, ils se bornent à déterminer ce qu'ils appellent le sens grammatico-historique,

1. Encyclique *Providentissimus*, n. 32.

tout comme on ferait d'un discours de Cicéron ou d'une ode d'Horace. N'est-ce pas la méthode de ceux dont saint Grégoire a dit : *Non medullam attingunt sed corticem rodunt* [1] ?

Les exégètes visés ici ne se seront pas suffisamment justifiés quand ils auront dit qu'à tout prendre, leur procédé paraît encore préférable à celui de ces théologiens, dont l'unique souci est de tourmenter le texte biblique jusqu'à ce qu'ils aient trouvé sous sa lettre leur propre pensée ; à quoi ils ne manquent jamais de réussir. Sur ce prétendu sens littéral, ils échafaudent tout un monument de significations mystiques, dont la fragilité n'a de comparable que celle des châteaux de cartes. Cette réplique n'est pas victorieuse ; elle consiste à crier à l'adversaire : Vous avez le défaut opposé au mien.

Il est incontestable que la Bible contient la pensée divine ; mais comment l'y découvrir ? Toute la question est là. Il ne faudrait pas, pourtant, sous prétexte que ce livre n'est pas un livre comme les autres, tomber dans l'erreur protestante du sens intime ou de l'illuminisme, et prétendre que le sens divin des pages inspirées se trahit nécessairement à première lecture, grâce à l'Esprit révélateur qui, du fond de notre âme, lit avec nous. D'autre part, il n'est pas permis de vider le texte de son contenu pour y verser sans discernement n'importe quel commentaire traditionnel : c'est le sacrilège que Jésus-Christ reprochait aux Pharisiens.

Dieu ayant voulu nous parler par l'intermédiaire de quelques hommes, il est à croire qu'il se sera servi de l'instrument humain d'après les exigences de sa nature. La pensée divine nous arrive, en passant par le cerveau d'un homme, non pas d'un homme impersonnel, — qu'on me passe cette expression qui n'a guère de sens, — mais d'un homme qui est né et a grandi en un point du monde déterminé, à une époque donnée de l'histoire. L'écrivain sacré a une patrie, parle la langue de son pays, partage les préoccupations de ses contemporains.

Dans ces conditions, il va de soi que la lyre de l'Esprit saint rende un son en rapport avec la qualité de ses cordes et l'état de l'air ambiant. L'auteur inspiré n'échappe pas aux

1. *Moral.*, lib. XX, cap. 9.

influences de son milieu social, politique et littéraire. Il écrit pour être lu et compris de ceux à qui il s'adresse : ses compatriotes et ses contemporains. Il est vrai que, dans le plan divin, son livre est destiné à instruire, à fortifier les générations à venir; mais à la condition que ces lecteurs éloignés entendront, par eux-mêmes ou par d'autres, la langue du texte inspiré et sauront reconstituer en esprit toutes les circonstances qui en précisaient le sens pour les premiers lecteurs. Ces informations, on les demande à la grammaire, aux dictionnaires, à l'histoire et à la géographie de la Bible.

Le genre littéraire des livres bibliques a une importance souveraine au point de vue de leur exégèse. On ne traite pas un poème comme un livre d'histoire. Ce serait prendre le change que de donner invariablement aux mots la même portée, qu'on les rencontre dans le Cantique des cantiques ou dans le troisième livre des Rois. A ces deux endroits, il est question d'une épouse de Salomon, mais avec quelle différence de signification! Dans un article justement apprécié[1], le P. Prat faisait remarquer ici même qu'il importe beaucoup de déterminer, au préalable, quel a été le mode de composition du livre qu'on entreprend d'interpréter. Il y a loin d'un historien couvrant de son autorité le récit qu'il fait, à un chroniqueur qui se contente d'enregistrer avec fidélité les documents dont il dispose. Que dire des questions d'authenticité? Selon qu'un texte est d'avant ou d'après l'exil, son point de vue peut singulièrement se modifier.

Tout cela constitue l'élément humain de la Bible, l'expression terrestre d'une pensée qui est à la fois de Dieu et de l'homme. Ces deux aspects de la pensée biblique étant indivisiblement unis, saisir l'un, c'est du même coup se rendre maître de l'autre.

Pour lire la Bible avec discernement, il faut tenir compte du développement historique de la doctrine religieuse qu'elle contient. Les premières pages de ce recueil de textes ont été écrites plus de mille ans avant les dernières. Le soleil des révélations divines a commencé de poindre sur notre horizon avec le mystérieux tête-à-tête entre Adam et son Créateur,

1. *Études*, 20 février, 1901.

dont l'Éden fut le théâtre; depuis, il n'a cessé de monter, mais lentement. Aux jours de la prédication évangélique, il était à son zénith. Le Nouveau Testament lui-même n'a pas été écrit tout d'un coup; l'apôtre saint Jean y travaillait encore vers la fin du premier siècle.

« La Bible a donc une histoire, et, à ce titre, comme toutes les œuvres littéraires, morales et religieuses, elle est soumise aux lois de la critique historique et littéraire... Disons-le avec tout le respect possible pour leur piété et leurs talents : nos anciens maîtres en théologie et en exégèse ne se rendaient pas assez compte que la révélation a aussi son histoire. On mettait sur le même pied, au point de vue doctrinal[1], les Chroniques et les Juges, la Sagesse et l'Ecclésiaste. Tout en convenant que la révélation n'était pas aussi complète dès l'origine qu'elle le fut pour les apôtres après la descente du Saint-Esprit, on exagérait la connaissance que les patriarches, par exemple, pouvaient en avoir; on ne se disait pas, pratiquement, que la religion était plus complète, plus lumineuse après la captivité que sous Saül ou les Juges. On jugeait des idées religieuses du quatorzième siècle avant Jésus-Christ non pas d'après celles du troisième et du second, mais d'après les idées chrétiennes; on reportait dans le passé, et sans trop s'en apercevoir, les sentiments que nous avons à présent. Il n'y a pas encore longtemps que l'on eût regardé comme téméraire un critique qui aurait soutenu que Gédéon, Jephté, Débora avaient sur Dieu des idées moins parfaites qu'Amos et Isaïe[2]. »

C'est qu'en effet, sans une continuelle vigilance sur soi, on interprète les textes comme si leurs auteurs avaient dû se trouver, en les écrivant, dans la même disposition d'esprit que nous en les lisant. Je me borne à un exemple qui est pris du protévangile : *Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius; ipsa conteret caput tuum et tu insidiaberis calcaneo ejus*[3]. Cet oracle évoque à notre esprit

1. C'est-à-dire au point de vue du *contenu doctrinal*, du développement des doctrines. Tous les livres de la Bible, en tant qu'inspirés, ont une égale autorité; mais ils ne contiennent pas tous un enseignement doctrinal aussi complet, aussi précis.

2. Mgr Mignot, *loc., cit.*, p. 18, 46.

3. *Genes.*, III, 15.

la figure du Messie, et nous n'avons aucune peine à l'identifier avec celle qui se dégage des prophéties postérieures ou même de l'histoire de l'Église. Nous pensons tout naturellement à la défaite du serpent infernal, à la victoire du Christ Jésus sur la croix, à la conception privilégiée de sa Mère, aux luttes et aux triomphes de l'Église. En définitive, tout cela se trouve bien dans le protévangile, mais à l'état vague, d'une façon implicite, comme l'arbre dans le germe. Si, grâce à la lumière toujours grandissante des révélations divines, après la réalisation des événements prédits, nous pouvons, nous, mesurer toute l'étendue de cette revanche du bien sur le mal, il est à croire que les premiers qui entendirent la prophétie paradisiaque, n'auront entrevu qu'un long conflit entre le Serpent et la postérité d'Ève, devant se dénouer un jour à l'honneur du Dieu créateur et au profit de l'humanité.

Pour saisir l'unité de vue, pénétrant la Bible d'un bout à l'autre, et qui lui vient de son auteur invisible, pour bénéficier du surcroît de clarté que le texte reçoit de son commentaire oral, la grammaire et le dictionnaire ne suffisent pas. Quiconque veut pénétrer jusqu'au fond la pensée biblique et l'épuiser, devra tenir compte de l'analogie de la foi et s'attacher au fil conducteur de la tradition ecclésiastique. Soyons pourtant sans mépris pour ces humbles outils de l'exégèse ; ils ne suffisent pas, mais ils sont indispensables. On entend parfois des réflexions comme celle-ci : Moi, je m'attache à l'idée et peu m'importe le mot. De grâce, dites-nous comment vous arrivez jusqu'à l'idée sans passer par le mot ? Les évangélistes appellent Jésus-Christ *Fils de Dieu* ; Jésus-Christ s'appelle lui-même *Fils de l'homme*. Qu'entendent-ils par là ? Vous ne le saurez qu'en précisant par voie d'analyse et de comparaison la valeur biblique de ces expressions.

Ne souriez pas de ceux qui comptent les points et les virgules, car la place d'un point, d'une virgule, d'un iota souscrit n'est pas chose indifférente au sens général de la phrase. Faut-il lire : *Et sine ipso factum est nihil quod factum est*, ou bien : *Et sine ipso factum est nihil. Quod factum est in ipso, vita erat*, ou encore : *Quod factum est, in ipso vita erat*[1] ?

1. Joan., I, 3.

Les Pères, grecs et latins, l'ont minutieusement recherché, et la question reste encore ouverte. La célèbre profession de foi qui se lit dans l'Épître aux Romains repose tout entière sur la ponctuation[1]. — Un point d'interrogation rétabli dans le texte, d'où la lecture courante l'a fait disparaître, donne à un passage, qui est, sans cela, bien gênant, un sens tout à fait coulant. *Quid mihi et tibi est, mulier; nondum venit hora mea*[2]? « Femme, laissez-moi faire; mon heure n'est-elle donc pas venue? » Dans cette hypothèse d'une proposition interrogative, — qui est, croyons-nous, la véritable, — on comprend tout naturellement ce qui suit : *Dicit mater ejus ministris : Quodcumque dixerit vobis, facite.*

La critique textuelle, « qui consiste à déterminer la leçon primitive authentique, doit être à la base de toute exégèse sérieuse. Sans elle on s'expose à bâtir en l'air ou à flairer des mystères sous une faute d'orthographe. Que des altérations plus ou moins notables se soient glissées dans le texte biblique, c'est une chose admise de tous. Pas n'est besoin de fournir ici des exemples : les introductions et les commentaires en sont pleins. Le Souverain Pontife lui-même rappelle à l'exégète que son premier devoir est de s'assurer de la leçon : *Post expensam, ubi opus est, omni industria lectionem; tunc locus erit scrutandæ et proponendæ sententiæ.* C'est alors, et alors seulement, qu'on pourra se servir utilement de l'Écriture en théologie : *Ex hoc tutus erit gradus ad usum divinæ scripturæ in re theologica*[3].

Il est des croyants qui se refusent à admettre qu'on puisse traiter le texte inspiré par les procédés ordinaires de la critique littéraire; il leur semble que c'est étendre une main profane sur l'arche du Seigneur. Mais ils ne font pas réflexion que tout ce travail de vérification est préliminaire à l'exégèse, qui, seule, nous met en possession du sens de la parole divine. La critique biblique « est, ou doit être, l'étude des voies et moyens dont Dieu s'est servi pour communiquer sa vérité. Elle est un contrôle scientifique et légitime, *non de la parole*

1. *Ad Rom.*, IX, 5; Cf. Ramsay, *On the epistle to the Romans*, 1900, p. 233.
2. Joan, II, 4.
3. Encyclique *Providentissimus Deus*, 15.

authentique de Dieu, mais de la façon dont cette parole nous a été transmise, conservée par les hommes ; elle revise les raisons de nos devanciers, en pèse la valeur, examine leur origine, la manière dont elles se sont produites, les vérifie, les corrige, les met dans leur vraie lumière, en les dégageant de toutes les causes d'erreur[1] ».

L'Église, il est vrai, a reçu en dépôt nos Livres saints ; à elle de veiller sur leur conservation. Mais ici les limites précises et les conditions de sa tâche ne se définissent pas *a priori*. L'histoire des textes peut seule nous apprendre dans quelle mesure cette garde a été efficace. Nous croyons que l'Église ne saurait jamais être privée des moyens qui sont nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; mais nous savons aussi que l'Écriture, surtout dans son intégrité, ne lui est pas absolument indispensable à cette fin. De graves auteurs, tel que le cardinal Franzelin[2], enseignent que même dans les conditions actuelles, et malgré cette prérogative de l'Église, un livre inspiré peut se perdre en son entier. A plus forte raison faut-il admettre qu'il puisse s'altérer. Dans ce cas, l'Église ne donne pas comme étant certainement la parole de Dieu ce qui, en réalité, est d'origine humaine ; elle nous met en mains une écriture représentée par plusieurs leçons, parmi lesquelles nous avons à faire un choix judicieux.

Il suffit de jeter les yeux sur les anciens témoins, même les plus autorisés, du texte biblique pour se rendre compte que, par endroits, ils diffèrent sensiblement entre eux. Les deux cent mille variantes relevées dans le seul texte du Nouveau Testament ne se réduisent pas toutes à des fautes d'orthographe ou à de purs synonymes, — comme certaines Introductions le donnent à entendre ; — un bon nombre de passages doctrinaux ont souffert, dans leur sens, des injures du temps, ou encore de la malice et de l'impéritie des hommes. Des hérétiques, quelquefois aussi des catholiques, trop simples ou trop avisés, ont porté la main sur eux, soit pour en dénaturer la portée, soit pour en préciser la signification[3].

1. Mignot, *loc., cit.*, p. 16, 17.
2. *De Deo Trino*, ed. 2ᵉ ; Romæ, 1874, p. 42.
3. Quelques exemples incontestables : I Cor., xv, 51 ; Jean, xxi, 22 ; Apoc., v, 12 ; Isaïe, xvi, 1 ; Gen., iii, 15, etc...

Le plus souvent on peut dégager de toutes ces variantes la leçon primitive authentique; mais c'est une étude qui exige de la méthode et un effort persévérant.

La loi du travail régit le monde des âmes plus encore peut-être que celui des corps. C'est à la sueur du front que se rassasie quiconque a faim et soif, non pas seulement de pain, mais de la parole de Dieu.

ALFRED DURAND.

(*A suivre.*)

UN PHILOSOPHE CHRÉTIEN

(Suite et fin[1])

III

Tels sont donc, par le dehors, les caractères marquants d'Ollé-Laprune dans sa manière d'enseigner. Avant tout, souci de la clarté ; art de graduer le progrès de sa pensée ; préoccupation manifeste d'aboutir en toutes les études qu'il propose à ses élèves ou à ses lecteurs, aux conclusions qui regardent la vie; dans l'ensemble enfin quelque chose de profondément humain, comme on l'a souvent remarqué. Mais la philosophie, dans ses recherches, ne s'arrête qu'à la raison dernière, et c'est d'un philosophe que nous nous occupons, et d'un philosophe qui n'a cessé d'enseigner que l'action doit procéder de l'âme entière. Ce ne serait donc pas le connaître, même au seul point de vue de l'enseignement que de nous arrêter à ce qui fut dans son œuvre l'apport de l'esprit. Et si nul homme ne peut jamais tellement se partager, tellement se séparer de lui-même, qu'on puisse parvenir à une juste appréciation de son rôle extérieur, en faisant abstraction de sa nature morale, combien est-ce plus impossible encore quand il s'agit d'un penseur qui se met tout entier en chacune de ses leçons, en chacun de ses livres, qui se porte vers l'objet de son étude avec le cœur aussi bien qu'avec l'intelligence, de celui qui a dit : « Je philosopherai avec tout moi-même[2] » ? Gardons-nous donc de croire que cette clarté, que cette méthode de progression mesurée, que ce soin de la continuité dans le développement de sa pensée, que cette habitude de ramener toujours les questions les plus complexes à des faits palpables, que cette préférence pour les problèmes qui intéressent l'action aient été chez Ollé-Laprune le simple résultat des qualités de l'esprit fécondées par le travail. Non ; et il ne suffirait même pas, pour avoir des

1. Voir *Études* du 5 novembre 1901.
2. *Le Prix de la vie*, p. 347.

tendances et des préoccupations de son enseignement et de l'influence qu'il a exercée, la raison suffisante d'ajouter aux qualités de l'esprit l'élévation naturelle du cœur. Sans doute, derrière cette belle vie, derrière les œuvres qui l'ont remplie, pour les expliquer il y a tout cela, les qualités naturelles et les qualités acquises, les dons de l'intelligence et la distinction et la noblesse d'une âme admirablement douée pour le haut enseignement. Mais il y a plus que tout cela, il y a encore ce qui explique tout cela, étant mieux que tout cela. Pour avoir la vraie physionomie de cette intelligence, pour voir dans son vrai jour l'œuvre de ce maître, il faut, par delà les dons de l'esprit, par delà la culture achevée qui les a développés, par delà les qualités du cœur, aller jusqu'au ressort intime de cette activité, jusqu'à l'idéal qui a été la lumière de cette vie.

Ceux qui, comme Ollé-Laprune se sont dévoués à la jeunesse, ne trahissent jamais mieux les plus chères pensées et les plus vives préoccupations de leur âme que lorsqu'ils parlent à la jeunesse. Ils ne se livrent jamais plus complètement qu'au milieu d'elle.

C'est en 1872, au lycée Henri IV, le jour de la distribution des prix. Professeur de philosophie dans ce lycée, qui s'appelait alors lycée Corneille, Ollé-Laprune prononce le discours d'usage. Le voici qui s'adresse, aux aînés de son auditoire :

« Quelle belle image je me fais d'un esprit libre ! Il croit qu'il n'a pas en lui la source du vrai, et il ne mesure pas l'éternelle et immense vérité à ses faibles et courtes pensées. Il est convaincu que le seul moyen d'assurer son indépendance légitime, c'est de se tenir dans une absolue dépendance à l'égard de Dieu. Il respecte donc la vérité d'un respect sincère, efficace, qui va, s'il le faut, jusqu'au sacrifice ; il l'aime, il la cherche, il la salue partout où il la trouve, et, quand elle le gêne, le blesse, le condamne, il la reconnaît encore et l'adore. C'est elle qu'il consulte, quand il se recueille au plus profond de sa raison et de sa conscience. C'est elle qu'il écoute, quand il médite sur les sublimes enseignements de la foi. C'est elle qu'il poursuit, quand il s'initie à la science, et, au-dessus de ses maîtres qu'il respecte, ou qu'il admire peut-être, il voit la vérité supérieure à eux et à lui, et mai-

tresse souveraine de tous les esprits. C'est elle qu'il veut trouver encore quand il étudie l'histoire, et qu'il essaie de se rendre compte des événements et de juger équitablement les hommes qui ont paru sur la scène du monde. Aussi de quelles précautions ne s'entoure-t-il pas dans toutes ses recherches ? A quel travail consciencieux et opiniâtre ne se livre-t-il pas ? Tandis que le libre penseur décide du haut de son esprit, sans consulter sérieusement ni les principes, ni les faits, l'esprit libre ne détache point son regard de ces principes lumineux sans lesquels toute pensée s'égare, et de ces faits qu'une observation scrupuleuse peut seule découvrir. L'attention est la première vertu de l'esprit libre ; et l'attention est respect et amour, en même temps qu'effort. Faire attention, c'est reconnaître que nos pensées sont assujetties à la vérité qu'elles découvrent et ne font pas ; faire attention, c'est donner son esprit et son cœur à la vérité que l'on cherche ; c'est lutter contre les obstacles qui nous séparent d'elle ; et c'est aussi, quand elle est atteinte, se reposer en elle avec complaisance et jouir de sa beauté. Mais, le plus souvent, quelles luttes encore, pour défendre ce bien si cher et si menacé, la vérité ! Quelle surveillance sévère exercée sur soi-même, pour fermer toutes les avenues à l'erreur, au mensonge et au sophisme ! Quels soins pour qu'aucun impur alliage ne corrompe la vérité, et ne la rende moins belle et moins salutaire ! O incessant et admirable travail de l'esprit libre, qui veut se rendre digne de la vérité, mériter de la connaître et mériter de la proclamer devant les hommes ! Rien ne lui coûte pour accomplir son œuvre. Aussi, comme il est au-dessus de tout ce qui avilit et affaiblit les âmes ! Il attaque de front les préjugés, il attaque les sophismes, il renverse les erreurs, il détruit les fantômes de l'ignorance et de la mauvaise foi, il brise les idoles de la superstition et de l'incrédulité. C'est lui qui a vraiment les allures dégagées et les coudées franches. Il est libre, messieurs, parce qu'il obéit à Dieu[1]. »

Je le demande, n'est-ce point là, dans une langue simple

1. *La Vitalité chrétienne*, p. 194-196.

comme la langue d'Athènes, le portrait achevé d'un sage transformé par l'Évangile ? Mais en montrant à ses jeunes auditeurs ce qu'il leur faut ambitionner d'être, et à quel idéal ils doivent demander la lumière de leur route, l'auteur de cette esquisse ne s'est-il pas, assurément à son insu, peint lui-même ? N'avons-nous pas ici son propre portrait ? Et cette vie qu'il nous décrit, cette vie de l'esprit libre qu'il nous trace en des traits si vrais, avec un accent qui nous pénètre et un enthousiasme qui nous gagne nous-mêmes, cette vie dont il contemple, devant son jeune auditoire et d'un œil si ravi, l'austère labeur, la belle unité et la sérénité radieuse, ah ! n'en doutons pas, c'est la vie que lui-même a vécue, sa vie qui fut remplie par le même labeur, sa vie qui exhale l'harmonie de la même unité. Oui, qui, l'ayant fréquenté, ne le reconnaît ici ? Quel auditeur de ses leçons, quel lecteur de ses livres ne le retrouve dans ce portrait, tel que son enseignement le découvrait, tel que ses écrits le montrent. Où est donc, dans cette esquisse, dans ce portrait, dans cet idéal, — qu'importe le nom ? — où est le trait, où est le devoir, où est la vertu qui manque à la physionomie morale d'Ollé-Laprune, dont sa conduite ne nous offre pas l'exemple, dont sa vie et ses œuvres ne révèlent pas le culte ! Si, par exemple, il nous y parle de l'attention avec une profondeur si neuve, c'est que son propre cœur lui en a fourni les belles définitions. C'est bien chez lui, dans sa manière de penser et d'enseigner que l'*attention est respect, amour en même temps qu'effort*, effort de toute l'âme dans la recherche de la vérité ; respect dans la soumission de l'intelligence et de la volonté à la vérité connue ; amour dans la contemplation de la vérité possédée et dans sa manière méditative de proposer les idées qu'il développe, en ces pages, surtout, où il semble oublier ses lecteurs pour entrer dans un dialogue intime avec la vérité, ne nous apparaît-il pas *recueilli au plus profond de sa raison et de sa conscience*, et ne sentons-nous pas que c'est la vérité seule, la vérité éternelle qu'il *consulte*, qu'il écoute et qu'il *adore ?* Et si, comme il nous l'apprend, « faire attention c'est aussi, quand la vérité est atteinte, se reposer en elle avec complaisance et jouir de sa beauté », Ollé-Laprune n'est-il pas au plus haut degré un *attentif ?* Qui n'a respiré à travers

ses livres le souffle vivifiant d'une allégresse intime, l'arome mystérieux de cette joie qui remplit une âme dont l'unique bonheur est de posséder la vérité et de la verser en d'autres âmes ? « Je n'ai pu bien parler de la mélancolie, écrivait-il un jour, parce que je ne la connais pas d'original... » Pour moi, lorsque je l'entends s'écrier : « O incessant et admirable travail de l'esprit libre qui veut se rendre de plus en plus digne de la vérité, mériter de la connaître, et mériter de la proclamer devant les hommes ! » je me rappelle ce que raconte M. Georges Goyau : « Ollé-Laprune était professeur de philosophie à Nice en 1862, lorsqu'un jour (c'était le 27 juin), par un de ces actes délibérés qui font époque dans une existence, il décida de s'assujettir aux vastes et complexes programmes d'études si minutieusement tracés par Gratry. L'un des carnets où il consignait, chaque soir, les événements du jour et les obligations morales dont il se sentait enchaîné pour le lendemain, nous donne le récit de cette virile résolution :

« Entre cinq et sept heures du soir, écrit-il, il s'est accompli quelque chose qui est mémorable et qui aura peut-être une action sur toute ma vie. Mon cher ami S... m'a vivement engagé à suivre le plan d'études que le P. Gratry propose à l'ami de la vérité et de la sagesse : six années employées à l'étude sérieuse des sciences et de la théologie. J'ai hésité ; j'aimerai mieux un travail plus riant ; j'étais tenté par l'étude du mysticisme ; je songeais encore à l'étude du dogme chrétien jusqu'à Nicée. Mais S... qui m'avait parlé de ces deux sujets, et qui me recommandait surtout le second, a fini par me présenter comme un devoir la mise en pratique des conseils du P. Gratry. Que pouvais-je répondre ? Que je n'avais pas le courage ; est-ce une parole digne d'un homme et d'un chrétien ? Vous m'avez fait, mon Dieu, des reproches intérieurs de ma lâcheté. Je suis allé vous prier ; j'ai pris ma résolution vers sept heures. O Jésus, bénissez-la, et donnez-moi la force de l'accomplir. O Jésus, je me consacre à vous. Je commence demain. Vie réglée, travail constant, prière vive et intérieure, méditation profonde. »

M. G. Goyau ajoute : « Et le lendemain, en effet, Ollé-Laprune commençait... Il contraignait son attention, non

point, certes, à se déprendre totalement des lectures purement littéraires, mais parfois à s'en priver ; il lisait Agassiz, Humboldt, Claude Bernard ; ou bien, il faisait des études de physiologie ; et, par un acte d'austère humilité, il renonçait à ses tentations d'écrire sur la mystique, pour travailler, comme le voulait Gratry[1]. »

Pendant les nuits d'hiver, n'avez-vous jamais aperçu, au sein de nos grandes cités, quelque enfant de la rue la figure collée aux portes d'un riche hôtel ? Leur entre-bâillement fugitif, lui a laissé voir un instant la grâce des gerbes de fleurs sur les escaliers de marbre, l'éclat des livrées rehaussées d'or, sous le rayonnement des lustres. Et le voilà qui cherche à ces portes fermées quelque fissure par où jouir encore du spectacle. Imitons cet enfant. Les lignes que nous venons de lire ont comme entre-bâillé devant nous un instant la porte d'une âme, d'une âme riche de vie intérieure. Malgré tout le soin qu'eut cette âme, et par humilité chrétienne, et par distinction innée de cacher le secret de sa vie intime, nous trouverons peut-être encore quelques fissures par où faire pénétrer notre regard. Le temps ne sera pas perdu.

Dans une église de Rome, à Sainte-Marie-des-Anges, il y a une statue de saint Bruno, par notre Houdon. Parmi tant de chefs-d'œuvre de sculpture que Rome possède, celui-là n'est pas un de ceux que les guides recommandent le plus, mais c'est bien un de ceux dont la contemplation parle le plus à une âme chrétienne. Le grand moine est là, debout sous le froc, les bras croisés sur la poitrine, la tête légèrement inclinée en avant, les yeux presque fermés dans le recueillement de la méditation. Chaque détail et tout l'ensemble de cette attitude ont reçu de la main qui a façonné ce marbre une singulière puissance d'expression. Tout parle, en effet, dans ce chef-d'œuvre, tout ; et ces épaules qui portent le froc non comme un fardeau, mais comme une armure ; et ces bras croisés, bouclier protecteur sous lequel saint Bruno abrite, au fond de son âme, le trésor de la paix que lui ont donnée la solitude et le mépris du monde ; et ce front, sur lequel on

1. *La Vitalité chrétienne*. Introduction, p. XIV.

lit la sérénité d'une pensée, qui se repose dans la certitude. Tout parle, même et surtout, ces yeux à demi-fermés. Car, à travers le voile transparent des paupières baissées, rayonne un regard heureux, tout absorbé par une vision dont la beauté se reflète sur ce visage si recueilli, et le couronne d'une clarté d'aube. Saint Bruno n'a les yeux fermés que pour mieux voir et mieux écouter l'invisible Ami, l'Hôte intérieur, dont la présence et la conversation intime versent en lui la lumière et la paix. De ce marbre, le ciseau de l'artiste a fait jaillir un rayon, le rayon qui a brillé sur l'ordre monastique en son âge d'or.

J'oserai le dire, entre cette statue de l'illustre solitaire, par Houdon, et le portrait de l'esprit libre, par Ollé-Laprune, je trouve qu'il y a une analogie profonde. Cette statue et ce portrait s'éclairent mutuellement, et ces deux images se correspondent si bien, en certains traits, que chacune d'elles aide à mieux découvrir et à mieux goûter l'expression de l'autre. En contemplant la statue, je crois mieux comprendre en quoi consiste cette attention, qui est respect et amour de la vérité. Car c'est bien le respect et l'amour de la vérité éternelle, de la vérité divine qui absorbent et, en même temps, animent la figure de saint Bruno. Et lorsque, encore, les yeux fixés sur cette physionomie si sereine, je cherche à deviner à qui va ce sourire de l'âme, qui erre sur ces lèvres, et, malgré le silence du cloître, semble en faire sortir une parole d'indicible amour, je reviens à l'esquisse d'Ollé-Laprune, et il me semble qu'il répond à ma question, lorsqu'il me dit que l'esprit libre, « une fois la vérité atteinte, se repose en elle avec complaisance et jouit de sa beauté ».

Mais, s'il en est ainsi, n'est-il pas permis d'aller plus loin ? Sans doute il ne faut pas, pour le vain plaisir d'un rapprochement forcé, commettre la méprise d'oublier la distance des époques, la différence des milieux, l'irréductible diversité de deux vies. Toutefois voir des ressemblances n'est pas affirmer une identité ; j'irai donc jusqu'au bout de l'aveu. J'avoue donc que si le saint Bruno de Houdon m'aide à me représenter, d'une manière presque sensible, plusieurs traits de la physionomie de ce sage, il m'aide aussi à mieux

saisir, en quelques-unes de ses lignes principales, le profil intérieur de celui-là même qui a tracé de l'*Esprit libre* un portrait si achevé, à voir Ollé-Laprune, tel qu'il devait être dans le silence de son cabinet, préparant ses leçons ou composant ses livres, à me représenter enfin et à fixer, comme en une image visible, les dispositions d'esprit et de cœur qui caractérisent l'attitude de sa pensée vis-à-vis de la vérité, l'attitude de son âme, l'attitude de sa vie.

Au sein de l'université, dans les lycées où il a successivement enseigné la philosophie, et à l'École normale, surtout, où s'est déroulée la dernière, la plus grande et la plus belle partie de sa carrière, dans ce milieu d'une culture si affinée, devant un auditoire d'élite, qui soumet tout au contrôle de la critique la plus éveillée, Ollé-Laprune a porté l'affirmation des certitudes chrétiennes dont vivait son âme, avec une dignité simple, avec une fierté mâle comme le saint Bruno de Houdon porte sa bure ; au sein d'une jeunesse, et en un temps où les théories les plus opposées à la doctrine catholique ont droit de cité, sa foi a été pour lui ce qu'est le froc pour le grand moine, une armure, une cuirasse, un manteau de roi. Et si, en contemplant la statue qui se dresse à Sainte-Marie-des-Anges, debout, les bras croisés, nous sommes subjugués par l'extraordinaire expression de virilité qui s'unit, dans ce marbre, au recueillement du contemplatif, l'auteur du *Prix de la vie*, et par l'attitude qu'il a tenue, et par celle qu'il a prêchée contre les ennemis de la vérité, par l'usage qu'il entend qu'on fasse de l'intelligence, de la science et de la vie, surtout par le spectacle de son labeur au service du vrai, nous donne, lui aussi, une extraordinaire impression de virilité. Nul, plus qu'Ollé-Laprune, n'a compris et n'a senti, en face de la mêlée contemporaine, le besoin que « les âmes se rencontrent, ou, pour mieux dire, se réunissent dans une volonté commune, et dans une commune action [1] ». Mais, courtois comme un gentilhomme vis-à-vis des personnes, il est et il veut être intraitable, vis-à-vis de l'erreur, comme le soldat en face de l'ennemi. Et celui qui a écrit *les Sources*

1. *Les Sources de la paix intellectuelle*, p. 3.

de la paix intellectuelle est aussi celui qui a prononcé le discours sur *la Virilité intellectuelle*. Entendez-le, en des paroles qui ont l'élan contagieux d'une sonnerie de combat, rappeler la nécessité et la tactique des batailles intellectuelles qu'il faut livrer aujourd'hui : « Devant les ouvrages qui se présentent à vous, de quelque nom qu'ils soient signés, gardez votre liberté, car vous êtes des hommes... Sachez regarder en face ce livre qui est peut-être effrayant par le nom qu'il porte, par l'appareil des raisonnements ou des arguments, ou encore par les charmes, par la fascination qu'il peut exercer sur vous. Défendez-vous, messieurs ; sachez, quand il le faut, livrer des batailles en règle ; je veux dire qu'avec certains livres, il faut savoir faire un examen qui est un travail, user d'une attention qui est un labeur. Il faut savoir chercher la pensée maîtresse, et trouver dans cette pensée la première origine des erreurs dont ce livre abonde. On ne devient pas, on ne demeure pas un homme, dans l'ordre intellectuel, si on ne sait livrer des batailles[1]. » Et parce qu'il y a dans son âme une inébranlable fidélité à la vérité entière, il y a sur ses lèvres, sous sa plume des mots qui nous font toucher du doigt, dans cette haute intelligence, en face de l'erreur, une virilité active comme la flamme et inflexible comme le fer. Oui, il est viril quand il dit : « La paix, par effacement des idées, ou par annihilation des personnes, si c'était possible, ou, du moins, par oubli de ce qui les sépare, n'est pas une vraie paix. C'est plutôt *en allant jusqu'à la cime de toutes vos pensées*, et, dans vos rapports avec les personnes, *jusqu'au bout et au haut* d'autrui et de vous-mêmes, à force d'idées précises et justes, à force de sincérité et de franchise, que, voulant la paix, vous la ferez[2]. » Il est viril, quand il signale la nécessité de ramener au service de la vérité ces mots de *liberté*, de *justice*, de *science*. « Braves et nobles mots[3] », qui ont été accaparés par l'ennemi. Viril, quand il commande, contre les malfaiteurs intellectuels, « l'attention vigilante, l'*attention armée*[4] ». Viril, quand il prêche le devoir de « briser les formules fausses ». Viril, quand il demande à ceux qui croient qu'on

1. *Vitalité chrétienne*. De la virilité intellectuelle, p. 121.
2. *Ibid.* De la recherche des questions pressantes, p. 204.
3. *Ibid.* De la virilité intellectuelle, p. 125. — 4. *Ibid. Id.*, p. 121.

arrive à la paix des esprits en sacrifiant la vérité : « Allez-vous *assoupir* les questions ?... Allez-vous, pour éviter tout heurt entre les intérêts et les pensées, *mettre des coussins ou des tampons partout*[1] ? » Viril, lorsque, à ceux qui veulent parvenir à la véritable pacification, il en marque le chemin en leur disant : « Vous aurez une attitude hardie, et non pas incertaine ; très droite, et non pas courbée ou fuyante. Vous aurez dans le jugement cette netteté, qui est le courage de l'esprit... Vous ne diminuerez jamais la vérité, comme jamais vous ne diminuerez en vous la dignité du caractère ni l'honneur de la vie[2]. » Viril enfin, lorsque, dans un discours aux jeunes gens du collège Stanislas, il fait entendre qu'on ne peut ni conserver en soi-même, ni persuader aux autres la vérité, si on n'a pas l'énergie de s'obliger à un labeur incessant : « Ni les droits, ni les principes ne se conservent, à la façon des chefs-d'œuvre, dans un musée. Les musées sont des nécropoles ; nos sociétés sont des cités vivantes. Vouloir n'être qu'un fidèle gardien, c'est tout perdre. Il faut du mouvement, de l'action. Il faut combattre le mal et l'erreur ; il faut conquérir les sciences, et conquérir les notions morales et religieuses par un labeur incessant, qui les fasse entrer en nous et qui nous en fasse vivre[3]. »

Mais, ce qui saisit le plus dans le saint Bruno de Houdon, c'est un mélange qu'il est plus facile de goûter que d'exprimer. Les lignes de ce marbre dessinent le profil d'une âme en qui la solitude, la prière, la méditation des vérités éternelles ont produit l'humilité et la confiance, une attention grave et une visible allégresse, un recueillement austère et une certitude sereine, un silence profond de toutes les voix de la terre et un perpétuel retentissement, et un écho ineffable de la voix de Dieu. Du marbre, le ciseau de l'artiste a fait un voile : un voile si fin, qu'on croit voir à travers, la figure même de la paix, de cette paix que le monde ne peut donner ; un voile si transparent qu'il nous découvre, en lui laissant l'attrait du mystère, le sourire d'une âme sous le regard de Dieu ; un voile si léger que, derrière, on entend sortir de

1. *Vitalité chrétienne*. De la recherche des questions pressantes, p. 203.
2. *Ibid.* De la recherche des questions pressantes, p. 203.
3. *Ibid. Id.* p. 202.

sa source la joie qui jaillit de la vérité, *gaudium de veritate*, suivant le beau mot de saint Augustin.

Qui étudiera les œuvres d'Ollé-Laprune, surtout après avoir lu les extraits de ses cahiers manuscrits, ces extraits, avec lesquels on a eu l'idée si heureuse de composer l'épilogue de la *Vitalité chrétienne*[1], celui-là ne mettra pas longtemps à s'apercevoir que dans l'esprit de ce philosophe et dans l'âme de ce chrétien, il faut admirer aussi un mélange rare, une merveilleuse rencontre : la rencontre de l'esprit le plus ouvert aux spéculations de la sagesse antique et de la philosophie contemporaine, avec une conscience toujours soucieuse de ne rien dire qui ne soit conforme au dogme catholique ; le mélange d'une confiance généreuse dans les énergies propres de la raison humaine, dans son aptitude à avancer sur le chemin de la vérité, avec une loyauté pour laquelle c'est un besoin de proclamer les secours que la raison emprunte, même dans les questions purement philosophiques à une lumière supérieure[2]. Philosophe, Ollé-Laprune trouve dans sa foi un vrai trésor qu'il met à contribution, pour rendre plus solide et plus riche le tissu de ses spéculations[3] ; chrétien, il goûte, il admire, et il sait faire admirer, comme personne, dans la philosophie d'avant le christianisme de merveilleuses richesses ; dans les philosophes contemporains séparés du christianisme, il découvre des aveux, des appels, des tendances, des préoccupations qui deviennent pour lui autant de matériaux utilisables dans l'édifice qu'il veut élever à la vérité[4]. Quand on a lu son *Essai sur la morale d'Aristote*, on se demande qui a su comme lui se faire grec, et d'une âme plus compréhensible, et avec une finesse plus pénétrante, et avec une admiration plus communicative, nous rendre vivante la morale du grand philosphe, et qui a su en même temps rester plus parfaitement chrétien. On se demande si, parmi tant d'illustres

1. *Vitalité chrétienne*, p. 316-327.
2. Cf. *Essai sur la morale d'Aristote*, surtout les chapitres III, VI, VIII, IX; — *Prix de la vie*, p. 345 ; — *Certitude morale*, p. 11.
3. Voir par exemple, dans l'*Essai sur la morale d'Aristote*, les belles pages sur la mort acceptée par devoir, p. 240-243.
4. Cf. *Sources de la paix*, l'avant-propos et *Prix de la vie*, p. 31-36.

commentateurs que la scolastique a donné au grand Stagyrite, il en est chez qui l'on sente plus vivement s'unir à l'admiration pour Aristote la joie d'avoir dans l'Évangile plus et mieux qu'Aristote ? Quand on a lu le *Prix de la vie*, on se demande si, parmi les grands esprits qui ont eu dans notre siècle la noble ambition d'apporter leur collaboration à la défense du christianisme, il en est qui aient eu plus à cœur qu'Ollé-Laprune que leur travail fût « l'œuvre de la réflexion sincère, curieuse, scrutatrice, avide de clarté et d'ordre, soucieuse de raisons, de preuves, reconnaissant, cherchant les difficultés et tâchant de les surmonter par un effort méthodiquement conduit[1] », et qui, d'autre part, a plus franchement reconnu que, même dans les préambules de toute apologie, il y a nécessairement « bien des éléments d'origine chrétienne », et qu'après dix-neuf siècles d'Évangile, à moins de « prétendre philosopher dans le vide », il faut philosopher « dans une atmosphère toute imprégnée de christianisme[2] ». Et si, comme l'a dit un interprète pénétrant de la philosophie d'Ollé-Laprune, « c'est une des singularités les plus remarquable de cette philosophie de retrouver le catholicisme au bout de toutes les avenues que la vie a librement ouverte devant elle[3] » ; c'est bien, d'ailleurs, un des caractères les plus marqués du catholicisme de ce penseur, de rechercher, de mettre en relief avec une visible complaisance, de saluer avec un véritable respect, d'admirer et de vouloir faire admirer dans la pensée humaine, à toutes ses étapes, l'effort par lequel elle s'est honorée, ennoblie, et a enrichi le patrimoine intellectuel de l'humanité. Car loin de redouter et de fuir pour sa foi aucune comparaison, il les provoque et les affronte, assuré que, « comme les types supérieurs dans l'animalité renferment les qualités les meilleures des types qu'ils dépassent, ainsi la perfection et la beauté de l'homme, tel que nous le concevons maintenant (en plein christianisme), doit contenir et non supprimer l'antique beauté qu'elle domine[4] ».

1. *Prix de la vie*, p. 347. — 2. *Ibid.*, *id.*,
3. *Essai sur la morale d'Aristote*. Préface, p. XI.
4. M. A. Bazaillas, *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1899, p. 164.

Si, chez celui que nous étudions, la sagesse antique s'unit si étroitement à la sagesse de l'Évangile ; si la raison et la foi cohabitent en si parfait accord ; si la philosophie, tout en conservant son domaine propre, y est pénétrée par la religion, et si la religion y apparaît constamment, comme la conclusion la plus haute et aussi la plus nécessaire de la philosophie, cet accord est l'effet d'un accord plus parfait, cette union est la suite d'une union plus intime, et cette compénétration résulte d'une compénétration qui touche de plus près à Dieu : l'accord de la spéculation et de l'action, l'union du travail et de la prière, la compénétration des dons naturels et des vertus surnaturelles.

En effet, si sa philosophie est empreinte d'un réalisme si sérieux, c'est parce que, sans cesse, il la réalise dans la conduite de sa vie. Son travail n'aurait pas été soutenu par une volonté toujours active, toujours efficace, d'exceller ; et surtout il n'aurait pas été appliqué à des études si opportunes et si actuelles, ni fécond en fruits si propres à nourrir et à fortifier les âmes, si la prière ne l'avait éclairé, inspiré, animé. Et voyez, non seulement la prière soutient son travail, mais elle le pénètre tellement qu'elle en fixe la direction et en détermine l'objet. Nous avons déjà vu, par un extrait cité plus haut, qu'Ollé-Laprune puisa dans la prière le courage de renoncer à des études pour lesquelles il avait un goût naturel très prononcé et de s'astreindre rigoureusement au plan d'études du P. Gratry. Dans les manuscrits intimes, on a trouvé, sous la date du 25 mars 1895, ces lignes :

« Il ne faut ni penser, ni parler, ni agir, comme si le Christ n'était pas venu ;

« Jamais comme si le monde n'était pas malade, et que Jésus-Christ n'eût pas apporté le salut.

« Jamais comme si le Sauveur était venu en vain...»

Un peu après ces réflexions, que lui avaient inspirées sans doute le mystère de l'Annonciation, que l'Église célèbre en ce jour, Ollé-Laprune continue :

« Je le ferai ce petit traité de la foi, qui est le complément nécessaire de mes *Sources de la paix intellectuelle.* »

Il en fixe les grandes lignes, puis il écrit encore :

« Il faudra aussi que je fasse un petit traité sur le rôle de la philosophie dans le relèvement des esprits[1]. »

Sans doute cette expression *petit traité*, employée deux fois d'une manière si rapprochée, n'est pas venue par hasard sous sa plume. Elle révèle un sentiment de son cœur. Et ne trouvez-vous pas que ces petits traités d'Ollé-Laprune font penser aux petites vertus tant prêchées par saint François de Sales ? à ces petites vertus, dont il nous montre l'humble corolle s'épanouissant au pied de la croix, sous la rosée du Sang divin ? Si vous doutez encore, lisez tout de suite après la dernière phrase que je viens de citer :

« La tâche des petits, des médiocres, des modestes ; pas petite, ni médiocre : élucider notions et faits[2]. »

Avouons, maintenant, que l'idée des « petits traités » est bien née au pied de la croix, et arrêtons-nous, un instant, sur cette *tâche des petits*, *des médiocres*, *des modestes*, comme le mineur sur le filon d'or. C'est court. Mais quel parfum cela exhale, et quelle âme cela trahit !

Qui n'a regardé la campagne, le matin, à cette heure qui précède immédiatement le lever du soleil ? les arbres, assoupis sous un voile de brume, s'agitent par instant d'un frisson léger ; çà et là, sur les pentes, un filet bleuâtre monte silencieux dans la fraîcheur du matin ; les champs et les bois ont encore quelque chose du mystère de la nuit. C'est bien une des heures où le décor de la nature a le plus la puissance de nous rendre méditatifs, un des instants où nous sentons plus vivement ce que notre langue contemporaine a nommé la vie des choses. Et, cependant, voici qu'un peintre merveilleux vient ajouter, je ne sais combien de nuances heureuses à ce décor qui déjà nous captivait ; et par des traits nouveaux infuser, pour ainsi dire, aux arbres et aux eaux, et aux montagnes, et à tous les personnages, déjà si expressifs pourtant, de cette scène, une vie nouvelle.

Sur une crête, un point d'or a brillé : le soleil lance son premier rayon. Soudain, là-haut, aux baies des hameaux ou des chalets qui couronnent les cimes, s'allument des clartés rieuses ; plus haut encore, sur la montagne qui domine l'hori-

1. *La Vitalité chrétienne*, p. 329-330. — 2. *Ibid.*, p. 330.

zon, la blancheur de la neige a perdu sa pâleur glacée, sa pâleur de mort pour devenir la blancheur de la vie ; en bas, à travers les éclaircies du bois, la rivière court, plus heureuse, emportant dans les plis de son onde des gerbes de lumière; et, en pleine forêt, c'est une invasion, l'invasion silencieuse d'un peuple d'ombres et de clartés, qui se poursuivent sur les sentiers, s'arrêtent au flanc des rocs moussus, descendent et montent sur le tronc des grands hêtres, se reposent sur les fougères, prennent mille formes, déploient en tous sens la légèreté de leurs jeux.

Arbres, montagnes, eaux et champs, tout a changé ; ce n'est plus le même paysage, semble-t-il, ce n'est plus la même vie.

Cette transformation ravissante n'est qu'une image, l'image, secourable peut-être, d'une transformation plus belle dont elle peut nous aider à nous représenter, en quelque sorte, le mystère. Car tout change aussi dans une âme, tout prend un autre aspect dans une vie, lorsqu'au fond de cette âme brille ce point d'or que la théologie appelle la charité, la grâce, lorsque cette vie s'éclaire du rayon de l'humilité et de l'amour. Si bien qu'en un sens rigoureusement vrai, cette âme n'est plus la même âme, et cette vie n'est plus la même vie. Oui, tout change, tout se transforme : les paroles et les actions, les dons de l'esprit et les qualités du cœur, tout acquiert une excellence supérieure, parce que tout est pénétré d'une vie nouvelle, la vie surnaturelle.

Ainsi donc, dans l'âme que nous nous efforçons de connaître en son fond le plus intime, ce souci de la clarté et de la précision, cette soigneuse application à définir, à distinguer, à diviser, n'est plus seulement besoin naturel d'un esprit qui a horreur du vague et de l'à peu près. C'est aussi, c'est plus encore, application voulue d'une pensée qui se donne à une besogne plus modeste, parce que cette besogne lui est apparue comme le moyen de servir plus utilement la cause de Dieu dans les âmes. Ainsi encore, cette évolution lente, cette ascension graduelle par laquelle on nous amène doucement jusqu'au faîte d'une doctrine, jusqu'à ces conclusions qui se

traduisent en devoirs, non seulement n'est pas lenteur d'esprit, ni manque d'envergure, mais ce n'est pas même simplement talent professoral et don d'exposition. C'est aussi, c'est plus encore bonté, condescendance, charité ; c'est invention ingénieuse du zèle ; c'est, dans cette âme si noble, écoulement de la bonté, de la condescendance et de l'humilité de Celui qui s'est plu à expliquer, en d'humbles paraboles, la plus haute doctrine. Oui, sans doute ; car s'il y a de la bonté, et s'il y a de l'amour dans la marche lente et courbée de cet homme qui conduit et soutient les premiers et petits pas de son enfant, il y a de la bonté et de l'amour aussi dans la progression lente de cette intelligence, lorsqu'elle expose la vérité. Bonté pour ceux qu'elle veut élever ; amour de Celui vers qui elle les élève. Il y a de l'humilité aussi, car à la voir garder cette allure, plusieurs ont pu croire qu'elle n'avait point d'ailes. Cet esprit est tellement pénétré de la grandeur de Dieu, qu'il s'estime trop honoré d'employer toute sa vigueur à dégager, à aplanir, à frayer des chemins par où d'autres esprits puissent plus aisément arriver jusqu'à Dieu. L'impiété, le scepticisme obstruent de sophismes, encombrent de mensonges et d'erreurs les routes de la pensée ; l'ignorance ou la mauvaise foi en entourent les abords de fantômes. Son œuvre à lui est donc toute indiquée. Il s'oubliera, il sacrifiera ses goûts. Et sa vie, et son labeur, et toute la pénétration de sa pensée, et toutes les ressources accumulées en lui par une longue et haute culture intellectuelle seront employées à rendre plus viables les chemins de la pensée humaine, les chemins par où elle parvient à Dieu. Et, de fait, si on regarde Ollé-Laprune à l'œuvre, ici encore, il faut dire de lui ce que lui-même a dit de l'esprit libre : « Rien ne lui coûte pour accomplir son œuvre... Il attaque de front les préjugés, il attaque les sophismes, il renverse les erreurs ; il dissipe les fantômes de l'ignorance et de la mauvaise foi ; il brise les idoles de la superstition ou de l'incrédulité[1]. »

Un de ses anciens élèves, M. René Doumic, écrivait, en

1. *La Vitalité chrétienne*, p. 196.

1891 : « M. Ollé-Laprune s'applique à être très près des jeunes gens, et à entrer autant qu'il se peut dans l'intimité de leur vie intellectuelle. Il y arrive, parce qu'il est le plus charmant, le plus captivant des causeurs, celui dont l'entretien appelle le plus aisément la confiance. Il est donc mieux éclairé que personne sur les tendances d'esprit de la jeunesse qui étudie et qui pense[1]. » Il n'est pas rare qu'on ait à regretter chez un penseur profond un manque d'aisance à exprimer sa pensée, et il se rencontre assez souvent que l'habitude de traiter les idées n'est pas complétée par le don de traiter avec les hommes. Donc, cet art de causer, cette facilité à entrer en contact avec d'autres pensées, à vivre dans leur intimité, cette exquise attirance sont un trait remarquable de la physionomie d'Ollé-Laprune. Mais ce trait s'embellit encore et se transforme. Car sous cette qualité, qui est la qualité éminente chez un professeur, brille encore le point d'or, l'esprit surnaturel. Le maître de conférences à l'École normale prie avant d'aller dans sa chaire, et recommande à Dieu sa leçon comme ferait un religieux. Écoutez plutôt :

« Aujourd'hui, saint Jérôme, docteur. Je veux l'implorer tout spécialement. J'ai à enseigner. Que ma vie soit toujours d'accord avec ma foi. *Cœpit facere et docere.*

« Quel honneur d'avoir à enseigner ! Enseigner, exercer une action sur les esprits, sur les âmes ! Communiquer la vérité, que je le fasse avec respect, avec amour pour la vérité et pour les âmes. Je vous le demande, ô mon Dieu, par l'intercession du Docteur dont nous célébrons aujourd'hui la fête.

« O Jésus, ô Maître divin, enseignez-moi à enseigner[2] ».

Si vous voulez savoir ce qu'il y a eu de tendresse dans le dévouement de ce Maître à la jeunesse, et de cordialité exquise et d'affection profonde dans son commerce, écoutez. A un de ses élèves qui, confondu de ses prévenances, lui avait demandé : « Mais qui donc suis-je pour vous ? » Ollé-Laprune

1. *Moniteur universel*, 6 février 1891. Cité par M. G. Goyau dans l'Introduction de *la Vitalité chrétienne*, p. XXXI.
2. *La Vitalité chrétienne*. Introduction, p. L.

répondit : « Oh ! ce que vous êtes pour moi, mon cher ami, vous êtes une âme en qui j'ai pleine confiance, une âme et un esprit où j'entre à mon aise, avec joie; et vraiment je trouve en vous qui êtes, dans toute la force du terme, un ami, je trouve la joie d'aimer cordialement une âme et d'en être aimé : nous mettons en commun les meilleures choses, les plus grandes, et nous savons aussi nous occuper ensemble des petites, rire de bon cœur; et vous avez de quoi donner dans les occasions, de bons conseils, apporter lumière et force. Merci, mon bien cher ami, mon ami[1]. »

Et non seulement l'amour de la vérité et des âmes est le grand motif du soin qu'il apporte à sa tâche, de l'ardeur avec laquelle il se donne à cette jeunesse de l'École normale ; non seulement, il demande à Celui qui est l'unique Maître, de lui apprendre à enseigner, mais avant de parler, et tandis qu'il s'y prépare sous le regard de Dieu, il prie encore pour qu'avec le succès ne vienne pas la vanité.

« Je passerai cette journée dans le recueillement, écrit-il un matin; je reverrai ce discours sous vos yeux, ô mon Maître ; je le prononcerai ce soir pour vous, et, s'il paraît accueilli avec faveur, vous me défendrez contre la vanité, ce venin corrupteur de tout bien[2]. »

Qui donc a raconté — est-ce Taine ou Jules Simon ? — que Victor Cousin repassait ses leçons devant une glace ? Sans doute, même pour qui sait ce détail, les leçons du chef de l'éclectisme n'en sont pas moins des morceaux d'éloquence d'un grand effet; mais le philosophe est un peu diminué, il faut l'avouer. Qui ne sent, au contraire, que l'œuvre d'Ollé-Laprune déjà si digne d'attention par le caractère si sérieux dont elle est empreinte, par le tempérament philosophique qu'elle révèle, si belle enfin par la forte unité qui en ordonne toutes les parties aux exigences de l'action et de la vie, est singulièrement grandie par l'esprit surnaturel qui l'anime et

1. J'emprunte la confidence de cet extrait de lettre à M. Maurice Blondel. Sa notice sur Ollé-Laprune doit être lue de quiconque veut connaître l'auteur du *Prix de la vie* par le dedans. Cet élève, cet ami, en parle en *connaisseur*, et nul peut-être ne peut mieux aider à saisir avec précision et jusqu'au plus intime de l'âme la nuance intellectuelle et morale d'Ollé-Laprune.

2. *La Vitalité chrétienne*. Introduction, p. I.

l'éclaire par le dedans ? Je me reprocherais de ne pas citer ici la belle réflexion dont M. Georges Goyau fait suivre cette note extraite des carnets intimes d'Ollé-Laprune, et que j'ai citée d'après lui : « Inscrivons ces lignes, dit-il, dans notre souvenir comme préface aux divers discours qui composent ce livre (*la Vitalité chrétienne*); et contemplant alors dans chacun de ces discours l'expiration d'une prière, nous serons des auditeurs moins indignes de l'orateur[1]. »

Dans une autre note, celui qui préparait ainsi ses discours dans le recueillement de la prière se fixe sous le regard de Dieu plusieurs travaux, tous ayant pour but de rapprocher les intelligences de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Église catholique. On peut la lire dans l'introduction à *la Vitalité chrétienne*[1]. J'en cite seulement la fin :

« La commune inspiration de ces trois travaux semble être le besoin de voir clair et d'avoir des idées précises et nettes pour avoir une conduite ferme. Le premier revient à ceci : Qu'est-ce que philosopher ? le second : Qu'est-ce que croire en chrétien catholique ? le troisième : Qu'est-ce qu'agir en chrétien catholique ?

« Je me mets au pied de la croix de Jésus-Christ dans ce jour de Vendredi saint[2]. »

Restons-en là. Nous avons trouvé ce que nous cherchions. Et nous connaissons maintenant l'homme et l'œuvre en ce qu'ils ont de plus intérieur; la disposition intime de l'homme, l'âme de l'œuvre. Admirable nous avait paru cet homme, et admirable son œuvre, à n'y voir que l'activité naturelle. Mais combien plus digne d'être pris par nous en modèle, lorsque nous voyons que tout dans l'œuvre et tout dans l'homme, les pensées, les paroles et les actions, les leçons du professeur, les discours du conférencier, les livres de l'écrivain, tout ce qui a été, et même tout ce qui aurait été réalisé dans une vie plus longue, tout ce qui fut avant la mort objet d'une résolution méritoire, est né, a grandi, s'est épanoui, a porté ses fruits sous le rayon de l'humilité, de la prière et de l'amour ? Radieuse apparaissait déjà cette existence, à qui n'y aurait vu

1. *La Vitalité chrétienne*. Introduction, p. L. — 2. *Ibid. Id.*, p XLIII XLIV.

que la réalisation de cette vie harmonieuse qui a été l'idéal de la pensée grecque. Mais combien plus radieuse lorsqu'on s'aperçoit qu'au centre de cette existence, comme dans la forêt dont j'ai parlé tout à l'heure, c'est un investissement sans bruit, une invasion silencieuse, l'investissement de la vie intellectuelle du philosophe par la vie intérieure du chrétien, l'invasion du recueillement et de la prière, l'invasion des intentions saintes et de la crainte la plus délicate de se complaire en soi-même, l'invasion des petites et des grandes vertus, l'invasion de l'oubli de soi et du dévouement à autrui; en un mot, l'invasion du surnaturel ?

Quand nous cherchons la parole la plus profonde, la plus ardente qui s'échappe des lèvres de ce maître dont l'enseignement a enchanté tant de nobles et jeunes intelligences, en les attachant pour jamais au service de la vérité, nous l'entendons qui s'écrie humblement, dans le secret d'une prière : « O Jésus, ô Maître divin, enseignez-moi à enseigner ! » Et quand nous voulons surprendre l'attitude intime de ce penseur, et voir pour ainsi dire le chevet sur lequel sa tête fatiguée par le labeur, cherche de nouvelles forces, nous le trouvons à genoux au pied de la croix.

Ainsi nous est expliqué un dernier et frappant caractère de cette vie et des œuvres qu'elle nous a laissées. Les livres d'Ollé-Laprune sont si pleins d'espoir et de force et de rassurante certitude qu'on les a nommés des livres *excitateurs et consolateurs*[1]. Le plus lu de ses ouvrages s'achève sur cette robuste et fortifiante parole : « La vie, à vrai dire, ne trompe que ceux qui n'attendent pas assez d'elle[2]. » Le titre de plusieurs de ses écrits n'a été sous sa plume que le rayonnement de la sérénité qui remplissait son âme et qu'il a voulu faire passer dans la nôtre : *les Sources de la paix*, *la Certitude morale*, *le Prix de la vie*; titres bienfaisants, mots secourables à notre faiblesse et à nos doutes qui éclairent nos âmes d'un reflet de leur sérénité, rayons qui nous raniment pour l'action.

Lisez ce qu'il a écrit sous ce titre *la Raison de vivre*. Les

1. M. Albert Bazaillas, *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1899, p. 140.
2. *Le Prix de la vie*, p. 470.

arguments se pressent sous sa plume en lignes serrées pour bannir des âmes les suggestions énervantes du pessimisme, l'angoisse, l'inaction, la langueur. Et pour établir et faire régner dans nos cœurs cet optimisme sérieux qui rend la vie féconde, sa pensée prend l'allure et l'ardeur d'une charge d'assaut :

« La vie est bonne, parce qu'une règle bonne en dirige le mouvement.

« La vie est bonne, parce que ce à quoi cette vie prépare et mène, c'est quelque chose de bon, à savoir la bonté de notre être, formé, achevé, épanoui, parvenu à la perfection que comporte et appelle son essence, son idée, son idéal, sa vraie nature...

« La vie actuelle est bonne encore, parce qu'elle prépare et mène à une cité des esprits...

« ... La vie actuelle est bonne par son rapport avec le Bien suprême, ou mieux encore avec la divine Bonté ; elle est bonne, par la place qu'elle tient dans l'ordre dont Dieu est l'auteur; elle est bonne, par la coopération que l'homme est tenu d'y prêter à la divine Bonté.

« ... La vie actuelle est encore bonne, parce que nous y trouvons le symbole en même temps que la préparation du monde futur. Et, envisageant les choses sous ce double aspect, y voyant l'*image* et la *semence* de l'avenir éternel, on trouve bonnes les conditions de l'épreuve et de la lutte; bonnes les joies pures de ce monde, les douceurs des spectacles de la nature, les douceurs des affections de famille, les douceurs de l'amitié et toutes les choses qui sourient et par leur sourire charment ou consolent dans ce bas monde ; bonnes aussi les douleurs, bonne l'abnégation, la souffrance voulue et endurée pour une noble cause, ou encore la souffrance expiatoire qui répare la faute; bon le sacrifice, le renoncement; bonne la mort, condition de la vie.

« ... La vie actuelle est bonne, puisque sous la conduite du meilleur des Maîtres... rien ne se perd; le moindre bienfait au moindre des êtres a un retentissement infini.[1] »

Dans cette âme si mesurée, si sobre, aussi éloignée de

1. *Le Prix de la vie*, p. 285-295.

l'emphase que du mensonge, cette idée de la bonté de la vie est si évidente, si lumineuse, si robuste de certitude, si riche d'infaillibles promesses qu'elle finit par faire de la méditation du sage le chant d'un poète. Disons mieux ; cette méditation si pressante s'achève en une prière, s'exhale en une action de grâce où aux accents de Platon se mêle l'écho retrouvé de la harpe de David :

« Je ne nie pas le mal, ni la pente au mal, ni la faiblesse épouvantable du vouloir humain, ni les affreuses laideurs du vice et du crime... mais je dis que, malgré tout, il y a une divine orientation de la vie vers le Bien, que le Bien est le dernier mot de tout ; et qu'au Bien en définitive appartient le dernier mot, au Bien l'empire du monde et l'avenir éternel : *Specie tua et pulchritudine tua, intende, prospere procede, et regna ;* avec votre face lumineuse et charmante, ô Bien, avec votre beauté, allez, allez, avancez heureusement, et régnez ; *regna propter mansuetudinem et justitiam et veritatem* : que la cause de votre règne, ce soit votre douceur, et la justice et la vérité. Armez-vous, ô tout-puissant, ceignez l'épée : *Accingere gladio tuo super femur tuum, potentissime.* Vous vaincrez, vous triompherez... »

Oui, le mot que je citais tout à l'heure, n'est donc que vrai. Oui, philosophie vraiment excitatrice et consolante celle qui s'achève en un optimisme si sérieux, et se couronne de si sereines certitudes. Philosophie qui transforme l'aspect de la vie, et nous y découvre une valeur sans prix, comme le rayon de soleil transforme l'aspect de la nature en éclairant tout d'une poésie nouvelle. Sous le rayon du matin la rivière que nous regardions à travers les éclaircies du bois, s'en allait plus heureuse emportant, dans les sinuosités de son onde des éclairs de lumière, des miroitements de fête. Sous le rayon de cette philosophie inspirée par la foi nous découvrons que la vie la plus vulgaire, si elle est remplie par l'effort vers le Bien s'en va chargée de mérites, et que ces actions si vulgaires, ces journées, ces heures, ces minutes pour ainsi dire si ternes, qui en forment la trame sont comme autant de paillettes d'or, l'inappréciable fortune de l'avenir prochain. Aux clartés de cet infaillible optimisme nous découvrons que, pourvu qu'elle soit pénétrée par l'amour du Bien, une exis-

tence même traversée par de continuelles épreuves, ou à dire vrai, surtout si elle est pleine d'épreuves, si le tissu en est tout baigné de larmes s'en va à l'éternité emportant dans son cours elle aussi des gerbes, les gerbes d'or qui ont mûri au soleil de l'épreuve, les invisibles semences qui doivent germer et s'épanouir en couronnes.

Il est temps de conclure en résumant rapidement ces réflexions, qui seront trop payées si elles amènent le lecteur à lire les œuvres de celui dont j'ai essayé de dire le mérite comme professeur de philosophie.

Une des chambres de Raphaël, au Vatican, nous présente en deux fresques célèbres l'opposition de deux lumières. Ici, la lumière qui rayonne sous les voûtes d'un palais superbe : de jeunes Grecs, à la figure tout à la fois sereine et pensive, sont disposés en groupes harmonieux de part et d'autre d'Aristote et de Platon ; avide de connaître, leur regard est absorbé par les spéculations du savoir humain. Là, une lumière qui, en haut, rayonne de Dieu même sur l'assemblée des saints, et, en bas de l'autel, que domine l'hostie nimbée de clartés ; en avant, l'admirable rangée des Docteurs, dont le regard trahit une pensée absorbée elle aussi, mais par des clartés meilleures que celles de la raison. C'est la gloire du Maître que nous venons d'étudier que sa pensée ait constamment vécu entre ces deux lumières, comme au jour de ses funérailles ç'a été son honneur que son cercueil se soit trouvé placé entre deux jeunesses, la jeunesse laïque et la jeunesse cléricale, la jeunesse de l'École normale et la jeunesse de Saint-Sulpice. Enfant de la Grèce, dont l'harmonie l'enchante, et dont la morale, faite de mesure et d'art, trouve en lui l'interprète le plus complaisant, le plus persuasif, le plus fin qui fut jamais. Enfant de Rome, de la Rome des papes dont le magistère infaillible trouve en lui, dans des pages connues, un apologiste éloquent. Disciple admirable des deux sagesses, la sagesse de la raison et la sagesse de la foi, il s'applique aussi rigoureusement que personne à satisfaire toutes les exigences légitimes de la première; mais il s'applique aussi à faire comprendre qu'elle n'a pas de plus haute mission que de nous acheminer vers la seconde.

Homme de notre âge et de nos jours, âme vraiment contemporaine en qui toutes les manifestations de vitalité ou de défaillance dont notre temps a donné le spectacle, trouvent un écho joyeux ou attristé. A ces qualités qui constituent un esprit supérieur, aux dons qui font une grande âme, il unit, dans un degré merveilleux, ces talents sans lesquels le penseur le plus profond ne sera jamais un professeur éminent. Il a l'intelligence des moyens pratiques par lesquels seuls on arrive à agir efficacement sur les esprits, et sans lesquels, par conséquent, même avec la meilleure volonté, nul ne peut servir utilement la cause des âmes et la cause de Dieu dans le domaine de la pensée. Il a l'instinct de la méthode, un insatiable besoin de précision et de netteté, l'art de la progression mesurée, une langue qui est admirablement faite par sa saveur tout athénienne pour enchanter une élite, et reste pourtant, à force de simplicité, le parler qui convient aux esprits ordinaires. Ainsi armé, il se dépense toute sa vie, dans ses leçons, dans ses entretiens, dans ses discours, dans ses livres. Et dans ses leçons, et dans ses entretiens, et dans ses discours, et dans ses livres, il met toute son âme, toute son âme avec cette vie intérieure intense qui la remplit. Et derrière cette vie ainsi conduite, la prière, l'humilité, l'amour, donnant à son enseignement, donnant à sa parole écrite « cet éclat contenu, et ce tressaillement sonore d'émotion discrète » dont on a parlé et qui dans leur atténuation voulue trahissent si vivement l'inimitable conviction d'une âme.

Tel fut Ollé-Laprune.

Comme le marbre de Sainte-Marie-des-Anges, mais en un sens plus vrai, cette âme, ou, si l'on veut, cette existence, est un voile elle aussi. Voile précieux dont la fine trame nous présente les lignes pures de l'art grec dans le propylée d'une église chrétienne, au fond du temple on découvre un autel surmonté de la Croix. Dans les entre-lignes et sur les contours de ce dessin général, mille fleurs d'une délicatesse exquise, ces fleurs par lesquelles l'activité d'une vie surnaturelle toujours opérante a rehaussé le tissu d'une existence déjà si belle. Voile transparent aussi, qui nous laisse voir, et

si je l'ose dire, toucher du doigt, ce que peut être dès ici-bas dans la conquête de la vérité par l'étude, dans la réalisation de la vérité par la conduite, dans l'enseignement de la vérité par la parole et par l'exemple, dans la contemplation de la vérité par l'amour, la rencontre d'une âme avec Dieu. Voile léger enfin, voile révélateur, cette existence qu'on ne peut regarder de près, cette âme dont on ne peut s'approcher sans entendre, semblable au chant d'une source, la joie qui sort de la Vérité : *Gaudium de veritate*.

Rome, 8 septembre 1901.

JOSEPH FERCHAT.

LE DOCTEUR PHOBOS[1]

SECONDE PARTIE

Comme un qui trame un méchant coup, le docteur Phobos se glissa mystérieusement dans le funiculaire de Montserrat. Sur le quai de Monistrol, il avait entendu deux voyageurs causer en français. Il ne voulait pas être reconnu par d'importuns compatriotes. Thérèse, Madeleine et Olympe montèrent à sa suite, et, après qu'un employé eut plusieurs fois chanté sa ritournelle : *Señores viajeros al tren!* le train s'élança sur la pente escarpée.

La nuit venait. Phobos, fatigué par sa journée de courses à Barcelone, s'assoupit. Dans la plaine vallonnée, les points blancs des maisons s'estompaient; le vert sombre des pins maritimes se fondait avec le mordoré des vignes et le gris bleuté des oliviers. Des flocons de brume frôlaient la montagne, emportés par un vent léger. De là-haut — du ciel — tombait un appel de cloches.

Le train stoppa dans une gorge qui semblait déserte, et qui, s'entr'ouvrant soudain, devint une avenue cernée de maisons blanches, *hospederia* tranquille où logent les voyageurs. Personne dans l'avenue. Le docteur laissa ses bagages dans l'hôtellerie, et il se dirigea, avec les siens, vers la masse noire de l'église.

Dès l'entrée, ce fut un saisissement. L'autel ruisselait de lumière. La foule, prostrée, remplissait la nef; à la tribune, un chœur de moines et d'enfants chantait le *Salve Regina*. Ni le sobre et mystique plain-chant de Saint-Gervais, ni la musique sautillante de nos mois de Marie, mais la mélancolique prière dite par d'admirables voix, sur un rythme en canon, aux saisissants contrastes. Les basses métalliques des moines exprimaient le lent pèlerinage des foules fatiguées. Les

1. Voir *Études* du 5 novembre 1901.

soprani et les contraltos des enfants, au timbre riche et pur, traduisaient l'indéfectible espérance, l'inaltérable amour. Quand les voix, emportées par le tourbillon de la fugue, s'unirent pour la dernière plainte : *O clemens, o pia, o dulcis Virgo Maria!* Phobos s'agenouilla, dompté par l'émotion.

Il ne venait pas au Montserrat en touriste. Sa fille Madeleine avait douze ans. Depuis dix-huit mois, Thérèse rappelait à son mari que l'heure de la première communion approchait, qu'il y faudrait songer, ne pas attendre, comme pour Lucien.

Phobos le sentait aussi qu'il ne fallait pas attendre, mais il retardait l'échéance. « Trop enfant, disait-il, pour un acte si grave!... ». Et il pensait : « Encore un mauvais passage, où je me ferai écraser! » De guerre lasse, il avait cependant promis pour cette année; mais ne voilà-t-il pas, que Noël Socrate, l'ex-député radical de Lamine, pour avoir consenti à la première communion de sa fille, venait de se faire une presse épouvantable. Le *Cri des Landes* avait été singulièrement féroce à son égard. Les oreilles étourdies encore des malédictions prodiguées à ce lamentable Socrate, Phobos cherchait comment éviter pareil orage. Fertile en stratagèmes, il adopta celui-ci : un tour d'Espagne. On s'arrêterait à Montserrat, — il était bien libre, n'est-ce pas, de s'arrêter à Montserrat? — puis, à Saragosse. On rentrerait par Pampelune. En Espagne, le clergé n'organise point de cérémonie à l'occasion des premières communions. Chaque enfant fait la sienne à sa guise, sans éclat. Madeleine agirait ainsi. — « Alors, dit Thérèse, tu veux priver ton enfant de cette fête aux impressions si douces et si morales? — Je veux!... répondit Phobos, est-ce moi qui veux rien?... Mais est-il prudent, six mois avant ma démission, quand j'attends une recette générale, est-il prudent d'attirer les regards et les colères. Je te le demande?... »

Madeleine fut affligée d'apprendre qu'à l'Ascension, elle serait exclue de la fête blanche. « Ton père, avait dit Thérèse, n'y tient pas... Ses ennemis politiques... Tu comprends, mon enfant? — Oui, je comprends... Pauvre papa! »

Voilà pourquoi ils étaient tous à Montserrat, ce soir quel-

conque de fin août : le lendemain matin, en cachette, Madeleine devait recevoir sa première communion. Voilà pourquoi, aussi, loin du bruit et des hommes, dans cette église imprégnée de ferveur, ils priaient tous si longtemps et d'un cœur si sincère. Phobos gémissait, écrasé de remords et de honte. Thérèse suppliait Dieu d'alléger sa pesante croix. Madeleine pleurait sans paroles. Roulant les grains de son rosaire, Olympe sommait Dieu de réveiller enfin sa foudre, et de mieux défendre les pauvres gens. — Ensuite, sous un ciel d'un bleu sombre semé d'étoiles, dans l'air très pur, ils se promenèrent, chacun continuant son hymne intérieur. Penchées à une invisible fenêtre, deux jeunes filles chantaient : un air simple, des voix magnifiques. Ils s'arrêtèrent à écouter, heureux, un instant, de ce délicieux bonheur que donne l'art, et qui console de tout.

Puis on se sépara avec des paroles banales. Phobos, revenu le premier de son émotion superficielle, disposait, sur sa table, ses effets de toilette, quand on frappa à sa porte. C'était Madeleine, plus pâle qu'à l'ordinaire, le regard céleste. Elle approcha, et, la voix tremblante : « Papa, dit-elle, avant de recevoir le Bon Dieu, je viens te remercier du bien que tu m'as fait, te demander pardon des peines que je t'ai causées. Je veux aussi te demander ta bénédiction. » Elle s'agenouilla, l'enfant candide, devant le traître à l'âme noire. Phobos ne put répondre. Un sanglot lui montait à la gorge. Il attira l'enfant à lui. Quel pardon lui donner? Elle était si bonne! Non, mais qu'elle priât pour son père, qu'elle demandât, pour lui, la grâce d'une bonne mort. — Il voulut s'excuser de ce que la fête fût si simple, si triste... « Papa, si tu le veux, elle ne sera point triste. — Comment? — Ne laisse pas maman m'accompagner seule à la sainte table. Fais comme tu fis pour Alice, autrefois... Communie près de nous. » — Ah! cette évocation d'Alice et cette demande!...

Phobos jeta les bras au ciel, son grand geste de découragement, et avec un gros soupir : « Tu n'y penses pas. Moi? mais, d'abord, c'est impossible : il faut se confesser, je n'entends pas leur catalan. — Justement, papa, maman a demandé. Il y a des Pères qui parlent français. — Ta mère a demandé!

Qu'avait-elle à demander, ta mère? D'ailleurs je ne suis pas prêt, je ne suis pas digne. — Mais, papa, on se rend digne par la confession. — Tu es une enfant. Tu ne sais pas, tu ne peux pas juger!... — Si, papa, reprit Madeleine énergique et sérieuse, je sais que vous n'osez pas. Mais, ici, nous sommes seuls; on ne vous dira rien. Oh! ne me faites pas cette peine. — Je ne puis pas, je te jure que je ne puis pas, » répétait Phobos. Il pleurait. Par respect, Madeleine se retira. Au regard de sa mère elle répondit par un signe de tête : Non! Il n'y fallait pas compter. — Toutes deux tardèrent beaucoup à s'endormir.

A sept heures et demie, ils étaient devant le maître-autel. Phobos, bien qu'assuré de n'être pas surveillé, se tenait à distance, derrière une colonne. Point de chants pour cette fête en deuil, mais des prières convaincues et navrées.

Ensuite, jovial pour donner aux autres le change, Phobos entraîna les siens au sommet du Montserrat, à la chapelle de San Gerônimo. Du rocher gris, planant à 1312 mètres, l'œil apercevait Igualada, Manrèse, à dix lieues, Barcelone, en partie cachée par le Monjuich, et, à l'orient, la mer nacrée, éblouissante sous le soleil du matin.

La pittoresque montagne de Montserrat, est formée de conglomérats s'effilant, à la cime, en poudingues pugillaires. Des pêchers sauvages, des chênes verts s'accrochent aux traînées de terre végétale. A la cloche du monastère répondaient, jadis, celles des ermitages, aujourd'hui muets, sémés sur la montagne.

Deu vos guarde ! disaient, en passant, des Catalans. — « Mes hommages, Monsieur le sénateur! » ajouta une voix railleuse. Phobos tressaillit. C'était un des Français aperçus, la veille, à Monistrol. Il se nomma : M. Béchant, rédacteur au *Crépuscule*.

Intérieurement, Phobos envoya ce journaliste à tous les diables, et, pour éviter son ennuyeux contact, il résolut de quitter, le soir même, Montserrat.

Leurs yeux se détachèrent avec peine de ces cimes blan-

ches, en dents de scie, tranchant sur le ciel bleu. Le lendemain, de Manrèse, ils les revirent encore. Pressées l'une contre l'autre, Thérèse et Madeleine les regardaient toujours. Quitter un site aimé, cause, à certaines âmes, un deuil où ne plonge aucune autre séparation. C'est quelque chose de soi qui meurt en ces éloignements. On l'abandonne pour ne le plus retrouver.

Leur voyage n'avait plus de raison de durer. Le docteur Phobos n'était ni assez artiste pour goûter ce pittoresque pays, ni assez érudit pour entendre la langue sublime que parlent ses églises, ses palais et ses ruines. Il ne retint de Saragosse, que l'absurde visite de leurs colis, opérée en pleine rue, et, de Pampelune, que la nudité de sa campagne brune.

Il lui tardait d'être chez soi, dans son château des Pins, accru naguère d'un petit bois et d'une pièce d'eau.

Il s'y enfonçait à peine dans son bonheur bourgeois, qu'un nuage creva dans son ciel. Les *Nouvelles landaises* inséraient cet entrefilet méchant dans leur chronique locale :

« Nous sommes heureux d'apprendre la conversion du docteur Phobos. Le sénateur d'Aram vient de faire un pèlerinage de pénitence à Notre-Dame de Montserrat. Sa dernière fille y devait recevoir sa première communion. Le docteur a tenu à l'accompagner à la sainte table. Nous avons trop souvent dû combattre notre ancien directeur. Aujourd'hui nous sommes heureux de le féliciter... etc... »

Ces lignes causèrent à Phobos une crise de nerfs. Il trépignait, écarlate, sans paroles. « Tu vois, dit-il enfin à sa femme, tu vois. Avais-je raison d'être prudent ? J'aurais dû différer... — Qui n'obéit qu'à sa conscience et à Dieu n'est esclave de personne, et se moque du monde, répondit Thérèse. C'est ta prudence qui te perd ; ce qui t'arrive est bien fait ! »

Phobos la regarda avec égarement. La peur le saisit, la peur d'être aussi abandonné par elle.

Cependant, le jour même, il démentit *absolument*, dans le *Cri des Landes*, l'article des *Nouvelles*. Celles-ci insistèrent.

« Peut-être, avouaient-elles, M. le docteur Phobos n'a-t-il pas communié à Montserrat. Nous avons été trompés par son recueillement et par ses prières. Du moins sa fille a-t-elle, sûrement, fait sa première communion. Et, de cela, nous félicitons l'heureux père, tout en nous étonnant peut-être un peu d'une conduite qui paraîtra, à beaucoup de ses électeurs, une palinodie. Aussi bien, une de plus !... » L'article était signé : *Un témoin*.

— « Votre correspondant s'est mépris, télégraphia Phobos. Il aurait dû signer : *Un menteur*. »

Cette fois, le correspondant des *Nouvelles* se découvrit. C'était Béchant, du *Crépuscule*, un vrai témoin, qui priait le docteur Phobos de retirer l'épithète de menteur, et de se la réserver.

Phobos retira. Alors, de Valbas, puis d'Aram, puis de toute la France, fondit, sur l'infortuné, une avalanche d'injures. Implacables, les caricatures se succédaient, dessinées par les maîtres dans les grands journaux de Paris, et par les gamins, sur les murailles de Valbas. Phobos les recevait toutes, et chacune lui dardait son trait. A la fin, Thérèse eut pitié de ce pauvre homme. Elle paya fort cher l'appui de certaines feuilles, et plus cher encore le silence de certaines autres. Celles qui continuaient à parler suffisaient pour affoler Phobos. Il pensa clore l'incident par un article adressé à la *Jeune République* et intitulé : *Quelques raisons*.

Il expliquait que les impressions religieuses, correspondant à certaines affections, on pouvait les provoquer, pour soulager certains organismes. C'était la morphine accordée aux morphinomanes. Il s'égarait, ensuite, en des considérations philosophiques plutôt confuses ; citait Kant, Marc-Aurèle, Bossuet et Jean-Jacques, tous gens fort surpris de se voir réunis. Enfin il avouait, équivalemment, que, dans son ménage, sa femme tenant le sceptre, il avait dû capituler.

Cette explication était fort plate. La presse en releva les faiblesses. « Comment, s'écria le *Quinquet*, ce sénateur est incapable de régenter son ménage ; il l'avoue, et il prétend gouverner la France ! C'est à des êtres aussi dénués de volonté, aussi irresponsables, que nous confions le soin de

reviser nos lois et de juger les crimes d'État! Mais qu'il envoie donc sa femme au Sénat, ce docteur en enfance! »

D'autres journaux relevaient l'ineptie philosophique de Phobos. Les plus sérieux signalaient des torts plus graves.

« Alors, écrivaient les *Nouvelles*, alors, docteur, vous reconnaissez que la religion est un anesthésique excellent pour certaines affections. Vous l'appliquez à vos enfants. Au besoin, vous en useriez vous-mêmes, et vous en privez cependant les autres. Vous avez voté toutes les laïcisations : laïcisation de l'école, laïcisation de l'armée, laïcisation des prisons, laïcisation des hôpitaux. Aux enfants, aux condamnés, aux moribonds, les plus infortunés des êtres, vous avez retiré le calmant divin qui endormirait leur souffrance. Et vous l'avez fait, sachant que la religion calme et console. Vous avez été cruel. Si la religion est un mal, préservez-en vos enfants ; si elle est un bien, n'en privez pas ceux des autres. Quand vous n'auriez aucune foi, vous devriez propager cet inoffensif remède, et, par vos lois, vous devriez l'imposer à la thérapeutique morale. Mais votre crime est plus grand, car vous avez la foi. Vous la gardez pour vous, quand vous l'éteignez chez les autres. Vous et beaucoup de vos frères en maçonnerie vous servez le diable en cette vie, mais vous songez à vous ménager Dieu pour l'autre. Vous comptez tous sur une bonne mort. Vous priez en cachette. Vous placez vos enfants chez les Sœurs ou chez les bons Pères... Vous allez en Espagne faire communier vos filles.

Misérables! qui ne voulez pas pour vos fils du poison que vous versez aux enfants de vos serfs. Ce sont vos enfants, non ceux des autres, qu'il vous faudrait sacrifier sur l'autel de Moloch ! »

— « Nous en avons assez, ajoutait le *Franc Tireur*, de ces athées par procuration. Quiconque, a voté une loi, devrait être condamné à se l'appliquer à lui-même. Si la laïcisation tue, qu'elle tue d'abord leurs fils. Qu'ils s'excommunient, ou qu'on les excommunie ! Au moins, ce sera franc. »

— « Ils ont raison. C'est vrai. Tu n'as rien à répondre, concluait Thérèse, quand, humiliée, elle lisait ces articles, ou quand pleuvaient, si cruelles en leur moqueuse conci-

sion, les condoléances des chers collègues, cette carte, par exemple, de Lamparlier avec ces simples mots : *sans félicitations*!

Le Conseil général s'ouvrit sur ces entrefaites. Phobos y parut, effaré, tel un taureau peu *bravo* ramené de force dans l'arène, la tête basse, lardé de traits, au cœur l'âpre besoin de se venger sur quelqu'un, de porter à d'autres les coups qu'il n'a su ni parer, ni rendre. D'ailleurs on avait mis en doute sa sincérité républicaine. On l'avait compromis aux yeux du gouvernement. Phobos allait, dans cette session, jouer sa recette générale, et il entendait la gagner.

Le préfet, M. Aaron Schramscher, avait cauteleusement déclaré qu'il ne tolérerait aucun vote politique. Phobos savait ce que parler veut dire. Aussi, à l'une des dernières séances : « Messieurs, dit-il, à ses collègues, je ne crois contrarier ni les désirs de M. le préfet ni ceux du gouvernement, en vous priant d'approuver le vœu que voici : Le Conseil général des Côtes du Sud félicite le cabinet de défense républicaine des lois dont il s'est armé pour défendre la société laïque contre les menées cléricales. Considérant, d'une part, le péril que la mainmorte fait courir à la propriété publique, de l'autre, le dommage que les vœux occasionnent à la dignité humaine et aux bonnes mœurs, il engage le cabinet d'action républicaine à poursuivre énergiquement son œuvre, et à n'accorder, qu'avec une extrême réserve, les autorisations qui lui seraient demandées. »

Devant cette flagrante violation des traités, le Dr Clément, conseiller de Saint-Iris, bondit : « Messieurs, déclara-t-il, tout vœu opposé au ministère eût paru politique ; un vœu favorable ne l'est pas moins. Vous ne devriez pas le tolérer. Mais puisque vous faites allusion à cette loi, je proteste, au nom du vrai libéralisme républicain, contre des mesures d'exception qui nous ramènent aux pires époques de notre histoire, qui sont un triomphe de la force contre le droit, qui déshonorent le parti qui les emploie, et qui sont le plus éclatant désavœu de votre évangile : les droits de l'homme ! »

Un autre conseiller fut plus brutal : « Monsieur Phobos, s'écria-t-il, si votre père était ici, il vous maudirait ! »

Cette apostrophe refroidit les courages et arrêta la discussion. On suspendit la séance, pour passer au buffet. Le préfet vint à M. Clément : « Docteur, dit-il, en lui serrant la main, permettez-moi d'admirer votre courage et votre franchise à soutenir vos convictions. » Un ancien condisciple de Clément au collège des Servites, devenu, depuis, anticlérical par opportunisme, se rapprocha de lui : « Mon cher Clément, nous sommes bien séparés l'un de l'autre. — J'en suis d'autant plus surpris, répondit Clément, que, moi, je n'ai jamais changé de place. — Oui ! la politique nous a désunis, reprit l'autre, poursuivant son idée ; mais comme il faudrait donc peu de chose pour nous rapprocher !... »

L'armistice écoulé, on reprit la séance. Seuls, deux conseillers, sur trente-cinq, votèrent avec Clément ; les autres suivirent Phobos.

Ce vote alluma dans Aram un simulacre d'incendie. Les congrégations devinrent la question du jour. Tous la traitaient. Quelques-uns avec passion, beaucoup avec indifférence, la plupart avec une incompétence stupéfiante.

« Je ne nie pas, disait le préfet, M. Aaron Schramscher, à l'ingénieur des ponts et chaussées, M. Lionnec, je ne nie pas les services que rendent certaines congrégations, mais leur vice social, c'est la mainmorte. Tenez, ils sont la cuscute dans une luzerne, absolument...

— Permettez, M. le préfet, répondit M. Lionnec, qui, en bon polytechnicien, aimait les démonstrations claires ; je ne saisis pas très bien la nature du péril que vous signalez.

— Comment, vous ne saisissez pas ? La mainmorte, une main qui saisit, qui accapare tout. » Et il faisait, dans l'air, un geste de crabe qui prend.

« Très bien, M. le préfet, je vois le geste, et je saisis la comparaison, mais comment, diable, s'applique-t-elle ? Est-ce que les religieux accaparent quelque chose ? et quoi : le café, le sucre, le blé ?

— L'influence, monsieur !

— Permettez ! l'influence ne tombe pas sous la mainmorte.

Restons dans la question de mainmorte. J'accepte qu'on réprime, par des lois, l'accaparement, lequel, pourtant, s'exerce terriblement dans notre pays, M. Schramscher! Et nous savons qui sont les accapareurs des cuivres, du pétrole, du nickel, du mercure... Ce ne sont pas des religieux. Donc, qu'on poursuive l'accaparement des matières commerciales, j'y consens; mais, encore une fois, les congrégations n'en usent pas. Alors, que les accusez-vous d'accaparer, est-ce l'argent?

— Assurément.

— Oh! monsieur le préfet, il en reste, allez! Estimez-vous que ce soient même les congrégations qui détiennent les plus grandes fortunes? Elles qui régentent la Bourse? Leur trouvez-vous trop de bien ou du bien mal acquis?

— Trop de bien et du bien mal acquis! » déclara sèchement le Dr Phobos, qui s'était glissé dans la conversation. Le préfet acquiesca.

Il était plaisant d'entendre ces deux hommes parler de bien mal acquis. On sait d'où venait celui de Phobos. Quant à Aaron, son grand-père vendait des crayons au Caire; son père y introduisait de faux louis d'or, dissimulés dans les tiges creuses de lits en fer. Un jour, un de ces lits s'était brisé, l'or s'était répandu. Le lendemain de l'accident, Naaman Schramscher, retenu à déjeuner par Nuffar bey, but, par hasard, du mauvais café. Aaron, né au Caire, rôda quelque temps sur les quais d'Alger. Il se faufila dans l'administration, Dieu sait par quelle porte. En 1885, il surgissait soudain en France, sous-préfet de Rizac. A cette date, il était déjà opulent. Depuis, sa fortune avait augmenté. Récemment, aux magasins du *Meilleur Marché*, de Bruxelles, on l'avait surpris, dérobant un bijou. L'affaire, étouffée par la diplomatie, avait diverti tous les ministères.

« Mais, tonnerre! exclama le colonel Machin, qui était entré dans le groupe avec Phobos, si les congréganistes ont du bien mal acquis, qu'on le prouve, et qu'on les dépèce. Du reste, il faudrait, en France, établir un tribunal, non plus de noblesse, mais de fortune, et y assigner tous les million-

naires. Hein ? père Phobos, approuvez-vous l'amendement ? »

Le père Phobos jugea l'idée saugrenue. « Machin a raison, reprit Lionnec. Si c'est comme indûment riches que vous poursuivez les moines et les nonnes, poursuivez-les légalement; mais informez d'abord contre eux. L'accusation est trop grave pour que vous la portiez gratuitement contre tant de gens honorables. Si c'est simplement comme riches, que vous les attaquez, prenez garde ! J'admets qu'ils le soient. Je m'en moque. Ils sont, je crois, cent soixante mille, et possèdent 400 à 500 millions, pas davantage, ce qui ne fait pas 3 200 francs par tête. Vous estimeriez-vous riches, Messieurs, avec 3 200 francs de capital, dont les deux tiers placés en immeubles improductifs ? Admettons cependant que ce soit là être riche. Que direz-vous des familles, qui, à elles seules, possèdent 300 500 millions, un milliard même ? Il en est, monsieur le Préfet, je vous assure qu'il en est. Donc, si vous attaquez simplement les richesses, foncez d'abord sur ces familles. Ce sera injuste, je le veux bien, mais moins que de pourchasser de pauvres diables dont le maigre bien est fait d'aumônes, d'économies et de sacrifices accumulés.

— Laissons la quantité de fortune, interrompit le préfet avec quelque vivacité. Ce qui constitue la mainmorte, c'est le mode dont cette fortune est gérée. C'est que les propriétés congréganistes, ne se vendant pas, ne se léguant pas, échappent aux droits de mutation par décès ou entre vifs, et fraudent l'État d'autant. Ce sont des biens privilégiés.

— Par exemple, reprit Lionnec, des biens privilégiés, les biens de moines ! Laissez dire cela, monsieur le préfet, à des badauds par des journalistes de sous-préfecture ; ne prenez pas cette erreur à votre compte. La condition des biens de congréganistes non autorisés est identique à la condition des biens de particuliers. Tantôt ces biens reposent sur certains membres, qui les lèguent à d'autres en payant 11 fr. 50 pour 100 de droits de mutation; tantôt ils appartiennent à des sociétés civiles qui les gèrent suivant les lois communes auxdites sociétés.

Quant aux congréganistes autorisés, leur sort, vous le savez encore, est pire. Pour compenser l'absence de droits de mutations par décès, on les a imposés, depuis 1872, de 87 cen-

times et demi par franc du principal de la contribution foncière. Depuis 1880, on a imaginé pour les ruiner, des impôts tellement formidables, qu'exposés en détail aux hommes les moins prévenus, ils feraient crier à l'exaction. La vérité est que les congréganistes sont les parias du fisc. Estimant productifs des biens simplement onéreux, les rançonnant en conséquence, l'État ne les protège pas; il les pille.

Crier à la mainmorte, en parlant des congrégations, c'est donc user d'un sophisme coupable, monsieur le Préfet, d'autant plus que les religieux autorisés ne sont pas seuls à bénéficier de la mainmorte. Les communes, les sociétés anonymes, les hospices et établissements laïques ont des biens de mainmorte. De la contenance totale des biens de mainmorte, les congréganistes ne possèdent même qu'un 1/2 pour 100; de leur valeur totale, ils ne possèdent que 5 pour 100, au plus. Le reste, les 95 pour 100, appartiennent à d'autres. Pourquoi ne jamais molester ces autres, et ne poursuivre que les biens de moines. Si la mainmorte est un fléau, monsieur le Préfet, attaquez donc ceux qui en jouissent le plus. Si elle ne l'est pas dans un cas, comment l'est-elle dans l'autre? »

Emporté par son idée, M. Lionnec s'était exprimé sans assez de mesure. Les habitués de la préfecture le regardaient avec effroi. Aaron Schramscher ne disait rien, mais, de rouge, il était devenu ponceau. Quand on sortit du fumoir : « Félicitations, dit Machin à Lionnec. Vous avez eu le dernier mot. »

Machin se trompait. Huit jours après, Lionnec et lui étaient expédiés, Lionnec dans un poste perdu, au fond de la Lozère, et lui, à Tlemcen. Le dernier mot restait au préfet.

Et ce n'était point son dernier mot! Depuis longtemps, les fonctionnaires des Côtes-du-Sud étaient soumis à la plus oppressive surveillance.

Aux gros, on n'avait pas encore touché; les humbles, les muets étaient seuls tyranisés. Le dimanche, ce menu peuple des bureaux cherchait une messe dérobée, au loin quelquefois. Il dut même renoncer à cette pauvre consolation. Il dut retirer ses enfants de chez les Sœurs, rompre toute attache

cléricale. Aux pauvres même qui voulaient du Bon Dieu, le bureau de bienfaisance fermait ses portes. Les délateurs se multipliaient. Le *Cri des Landes* excellait à ce rôle. Aaron Schramscher s'était monté sa petite armoire de Warmeschwein, son cabinet des souillures.

Des fiches numérotées contenaient le *curriculum vitæ* de tous les corvéables du préfet. Un rayon spécial était réservé à l'armée. Chaque fiche portait ce questionnaire :

1. Noms et âge... Esprit de la famille...
2. Où a-t-il été élevé ?... Est-il marié ?
3. Va-t-il à la messe ?... Seul ou avec sa femme ?... Avec ou sans livre ?... S'agenouille-t-il ?... Se confesse-t-il ?... A qui ?... Communie-t-il ?...
4. Quels journaux reçoit-il ou achète-t-il ?...
5. Combien d'enfants ?... Où élevés ?...
6. Relations ?... Alliances ?...
7. Autres observations : ...

Grâce à ces méthodes inquisitives, le préfet savait tout. Il savait que le directeur de l'enregistrement avait un fils bernardin, — que le proviseur du collège de Jasmin allait à la messe avec un livre, — que le colonel Machin s'y rendait, et quelquefois sans sa femme, — que le lieutenant Carquois s'agenouillait à l'église, — que le soldat de première classe Largent avait servi la messe, un jour, chez les Clémentines, — que le substitut Ledroit avait deux filles élevées aux Dames Bleues de Bazas, — que le gendarme Grimaud lisait, chez lui, le dimanche, un livre de messe, et saluait plusieurs prêtres... — Et le directeur de l'enregistrement fut relégué dans les Ardennes, — le proviseur de Jasmin fut expédié en Corse, — le colonel Machin, à Tlemcen, — le lieutenant Carquois, à Briançon, — Largent eut cinquante jours de consigne, — le substitut Ledroit faillit partir pour Pondichéry, — le gendarme Grimaud se vit retirer les bourses de ses deux fils.

Quant au vicaire de Sainte-Suzanne, qui avait recommandé d'obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes, et au desservant de la Roussille, qui avait enseigné que voler était un péché, et que voler beaucoup était un plus gros péché que de voler peu, — ils furent dénoncés à l'évêque et déplacés. — On

priva de traitement le curé de Saint-Richer, que l'institutrice accusait d'avoir parlé en faveur de Napoléon. Il avait dit, en effet : « Rendez à Dieu ce qui appartient à Dieu, et à César ce qui appartient à César. »

— « Et vous savez, disait, tout bas, le procureur Mollé au docteur Clément, dans toute la France, il en sera bientôt ainsi. J'appelle cela une terreur sèche, la pire de toutes, car elle tue les caractères. Au palais, nous ne parlons plus que de la pluie et du beau temps. Nous n'osons ni porter un journal, ni causer librement, tant, chez nous, les murs ont d'oreilles !

Machin m'a assuré, qu'au mess, c'était pareil. Le Comité de salut public fonctionne, mon cher. Les délateurs pullulent. Plus de camaraderie, plus de fidélité. On se lâche, on se vend, on se dévore. Et dire que c'est la France qui en est là ! Qui nous guérira, qui nous guérira, mon cher Clément ? — Ceux qui sauront mourir, répondit Clément, ceux qui, pour leurs convictions, donneront leur fortune et leur tête. Parmi l'universel gâtisme de l'empire romain, les martyrs chrétiens restaurèrent la dignité humaine, en affirmant, dans le monde, le droit des consciences à être libres. Croyez-moi : nous n'avons pas encore atteint le maximum de veulerie dont nous sommes capables ; nous l'atteindrons... Alors, seule, la voix du sang pourra nous réveiller, et, quoiqu'on ait déclaré à la Chambre que le martyre était un anachronisme, j'espère qu'on y reviendra ! »

Au grincement de la porte en fer, aux aboiements plutôt joyeux de Tom, M. Phobos comprit qu'un visiteur ami approchait. Il fit néanmoins un geste d'impatience, car il composait un article, et, par la fenêtre entr'ouverte, embaumée du parfum des passe-roses, l'inspiration soufflait.

— « Je vous demande pardon, monsieur le Sénateur, si je vous importune, dit, en entrant, M. Fréjin, le curé de Valbas, mais il m'a semblé de mon devoir de venir vous demander l'explication des paroles que je viens de lire. » Et, sans autre préambule, dépliant les *Nouvelles*, le curé relut cette ligne : *Considérant le dommage que les vœux occasionnent à la dignité humaine et aux bonnes mœurs...*, etc. Il laissa retomber le

journal, prit le fauteuil que lui désignait Phobos, enleva ses lunettes d'argent, les glissa lentement dans leur étui de cuivre... Cette manœuvre préludait aux prônes orageux. Phobos, qui la connaissait, se raffermit sur sa chaise de rotin, et assura sa cravate...

— « Monsieur Phobos, reprit le vieux curé avec un tremblement dans la voix, ces paroles sont fausses, et ces paroles sont vilaines !

— Mais, monsieur le Curé !

— Laissez-moi dire ! Je vous ai marié. J'ai baptisé vos enfants. Je suis votre pasteur depuis vingt-huit ans. Je vous ai fait tout le bien que j'ai pu, et je voudrais vous en faire davantage. Vous m'avez fait souvent du mal, et je vous l'ai pardonné. J'ai assisté votre père mourant. Je sais tout de votre vie et de vos vraies convictions. Et je vous répète tout haut, ce que votre conscience vous dit tout bas : Par peur, vous avez dit, au conseil, des paroles fausses et des paroles vilaines... Laissez-moi dire ! »

Et avec son impitoyable honnêteté, sa voix tremblante d'émotion, en paysan du Danube peut-être, mais en apôtre intrépide et bon, M. Fréjin confondit le sophiste.

— « Par quel outrage à l'histoire et au bon sens accusaient-ils le vœu de chasteté d'être dommageable aux mœurs, eux surtout, les hommes les moins faits pour parler de bonnes mœurs ? Ils autorisent le célibat licencieux, et ils blâment l'autre ! Ils subventionnent des filles de théâtre et de plaisir, et ils ruinent, et ils chassent les anges qui préservaient Sodome ! Monsieur Phobos, quelle vie a offensé la morale, votre vie ou celles de votre sœur et de votre nièce ?

Et quel vœu est contraire à la dignité humaine ? le vœu d'obéissance ? Mais la condition de tout être est d'obéir. Le monde entier observe des lois inéluctables, le monde physique aussi bien que le monde moral, et il faudrait être plus que Dieu ou moins qu'un atome, pour cesser d'obéir, en cessant d'exister. Comment donc ce qui constitue notre nature peut-il lui être dommageable ? »

Phobos n'atteignait point cette métaphysique. Mais il préférait ces thèses à longue portée aux coups directs du curé.

Il se taisait. M. Fréjin continua : « Tous nous obéissons, mais les uns obéissent à leur conscience, les autres à leurs instincts ; les uns à Dieu et à ses mandataires, les autres au démon et à ses suppôts ; les uns à la vérité et au droit, les autres au caprice et à la force. Faire vœu d'obéir à Dieu, c'est préserver sa raison d'erreur, et sa volonté de défaillance ; c'est restaurer et anoblir sa nature d'homme. Ce qui dégrade, c'est de promettre obéissance au mal et au démon. Les vœux qui déshonorent, Monsieur Phobos, ce sont ceux que vous avez prononcés !...

— Taisez-vous, Monsieur le curé, taisez-vous !

— Laissez-moi dire ! J'ai la charge de votre âme, et je vous dois la vérité. Les vœux que vous avez faits et qui vous lient depuis douze ans, voilà ce qui vous dégrade aujourd'hui, ce qui pourra vous damner demain.

Quand le religieux obéit, sa conscience lui dit : c'est bien ; quand vous obéissez, votre conscience vous dit : c'est mal. Le religieux fait ce qu'il veut, parce qu'il veut ce qu'ordonne Dieu ; vous, vous maudissez vos actes. Vous en pleurez, Monsieur Phobos, car vous êtes meilleur que votre vie ; vous servez, comme un esclave, en rongeant vos liens. Mais vous êtes lié, et vous obéissez malgré vos convictions, malgré vos serments, malgré vos remords, malgré vos dégoûts ! »

En vain Phobos essayait-il d'interrompre, le curé allait toujours, et bientôt, étourdi par cette charge, les mains sur les yeux, le docteur entendait, sans les plus comprendre, les paroles vengeresses.

A la fin, la main du curé saisit la sienne. Il ouvrit les yeux. Le prêtre, ému, le regardait avec une infinie bonté. Ce regard acheva la défaite. « Ah ! si j'obéis ! soupira-t-il enfin, et si j'en souffre ! Mais que voulez-vous ? Ils sont trop forts. Pourquoi ne l'êtes-vous pas davantage ? Et nous en sommes quasi tous là. Pas vingt sincères, pas vingt sectaires, tous de braves gens comme moi, qui ont nièces ou sœurs au couvent, et qui les proscrivent, et qui les tueraient peut-être !... Mais aussi, pourquoi ne vous défendez-vous pas mieux ? Vous nous laissez faire, alors qu'il serait si facile de nous effrayer ! Et votre silence nous abuse... Nous estimons qu'il

n'est pas si mauvais de faire ce que vous condamnez si peu... Notre foi sombre ; notre conscience s'affole, comme une aiguille qui ne trouve plus le nord... Vos compromissions justifient les nôtres... Ah ! si tous les prêtres avaient votre sincérité et votre foi ! Si tous avaient votre désintéressement ! Vous ne craignez rien, vous, parce que vous ne désirez rien. Mais tant d'autres désirent ! Tenez ! le monde moderne, c'est une meute à la curée : ni foi, ni conscience ; la convoitise seule... Qui peut se retenir, surtout quand on a goûté de la proie ? »

— « Vous m'indiquez un mal dont j'ai noté les progrès, dont je connais les victimes, reprit M. Fréjin. Des scandales impunis ont corrompu la conscience populaire ; des succès immérités ont attisé les ambitions. Aujourd'hui l'égoïsme, se promettant tout, ose tout. Oui, c'est la course à la curée. Mais les appétits, se rencontrant autour de la même proie, entreront inévitablement en conflit. Quelles catastrophes nous promet ce conflit : vous l'ignorez et n'en avez cure. Vous dites comme Louis XV : Après moi le déluge ! Vous n'en portez pas moins, devant Dieu, la responsabilité de ces catastrophes futures. Vous surtout, les faiseurs de lois, qui, plus que personne, avez ruiné dans le pays le respect du droit et le respect de Dieu, la bonne foi et la piété. Je vous plains, mon cher ami, je vous plains. Nos actes éphémères ont des conséquences éternelles, et Dieu n'est pas un juge dont on achète le suffrage. »

Le P. de Choisy, servite, prêchait la retraite annuelle, aux Clémentines. M. Fréjin voulut jouer au sénateur Phobos un tour de sa façon. Il le pria à déjeuner, et l'assit près du Servite. Celui-ci, qui venait de l'Allier, avait longtemps ignoré l'existence d'un sénateur Phobos. Il dut inventorier ses souvenirs, pour y retrouver, parmi les défroques, le nom de l'ex-ministre. « Tiens ! se dit-il alors, mais c'est celui de la première communion à Montserrat, Phobos d'Aram... j'y suis ! »

Ancien polytechnicien, ancien ingénieur des constructions navales, décoré jadis pour un acte de singulière bravoure,

mais sans jamais son ruban, le P. de Choisy était un homme éminent, fort humble, austère et gai. Il avait renoncé à tout ce que lui promettaient son nom, son talent, ses services rendus. Son lest jeté, il était monté dans la région du sacrifice et du dévouement inaperçu. Il s'y trouvait bien. Les malheurs qui menaçaient son ordre l'attristaient sans altérer sa paix. La passion du Sauveur, qu'il méditait chaque jour, entretenait son courage et sa foi. Ce qu'il redoutait pour ses frères et pour lui, c'était moins la haine des hommes que la défaveur de Dieu. Son esprit ne s'arrêtait guère à discuter les motifs qu'on invoquait pour le proscrire. Il avait émis librement des vœux qu'il savait sublimes. Dans le calme de sa force morale, il sentait qu'aucune puissance humaine ne les lui ferait violer.

M. Fréjin observait, avec une intense curiosité, ces deux hommes fortuitement réunis : l'un, méprisable et honoré, vénal, médiocre et cupide ; l'autre, de si rare valeur mais ignoré, soumis mais fier, détaché de tout, invincible. Et c'était Phobos, cet aventurier parlementaire, qui bannissait de France un P. de Choisy, au nom de la vertu, et pour le bien de l'Église !

La conversation avait louvoyé, insignifiante. M. Fréjin résolut d'attacher le brûlot. D'un air bonhomme, en lui servant du vin : « Et cette autorisation, demanda-t-il au P. de Choisy, quand la demandez-vous, mon Révérend Père ? » — Phobos se pinça les lèvres, et pensa que le curé gaffait.

« Mais je ne sache pas qu'on la demande jamais, répondit simplement le P. de Choisy.

— Ah ! et pourquoi ne la demanderiez-vous pas ?

— Oh, mon Dieu ! pour bien des raisons, reprit le Père. D'abord, — n'est-ce pas ? Monsieur le sénateur, — parce qu'on la refuserait. Soumettre des règles saintes au jugement d'une majorité irrespectueuse et incroyante, serait déjà singulièrement douloureux. On s'y résignerait pourtant, si cela paraissait utile. Mais si notre cause est perdue d'avance, si notre sentence est signée, pourquoi d'inutiles humiliations ?...

Puis, monsieur le curé, nous n'avons fait ni l'Église, ni notre

Ordre. Nous ne pouvons les changer. Seul le pape peut modifier nos lois, et le pape ne le veut pas. Que faire? Chercher des biais? Vivre sur une équivoque? Invoquer des juridictions fictives? Non.

— Enfin, — je regrette, monsieur le sénateur, d'émettre une opinion qui peut vous paraître injurieuse, — mais je doute de la sincérité de nos ennemis. Le dossier qu'ils nous demandent, ne serait-il pas, entre leurs mains, un nouveau moyen d'oppression?...

— Oh, monsieur! dit Phobos...

— Permettez, Monsieur le sénateur, chat échaudé craint l'eau froide... Les inquisitions du pouvoir nous rendent soupçonneux, et nous nous demandons, à bon droit, si, en lui livrant nos noms, nous n'exposerions pas, à la fois, nos personnes et nos familles...

— Que supposez-vous, monsieur?

— La réalité, monsieur le sénateur. Mon frère cadet, officier supérieur, a été cassé et renvoyé de l'École de tactique, parce qu'il avait le malheur avoué d'être mon frère. Vous même, monsieur, voyez de quelle campagne inique vous avez été naguère la victime, pour avoir fait communier votre fille...

— Aïe! pensa le curé, réjoui.

— Non! continua le Père, pas d'inutiles et d'humiliantes prières. A l'étroite et précaire servitude qu'offre l'État, il est meilleur de préférer la mort. C'est, pour nous, un parti aussi sûr et plus digne.

— Aussi sûr?

— Oui : la mort tue moins que le bagne. Du reste, messieurs, j'ignore ce que feront nos grands chefs. Je sais seulement qu'ils ne prendront conseil que de leur conscience et du pape. Et d'avance, je les approuve. »

En passant au salon : « Eh bien! dit le curé au sénateur, est-il de la meute, celui-là? Il fait assez bon marché des biens terrestres, j'imagine! Vous vouliez voir des désintéressés. Êtes-vous content? »

L'agitation causée dans les Côtes-du-Sud par les événe-

ments d'Aram ne fut pas éternelle ; elle dura même très peu : un léger remous à la surface d'une eau stagnante, pas plus. Il faut dire qu'on avait mieux à faire qu'à gémir ou qu'à pleurer ; les *rallies-paper* de M. Blümmenheim attiraient une partie de l'attention ; l'autre était retenue aux plages par des plaisirs nullement collet-monté.

— « Vous savez ce qu'est le coma? disait, à ce propos, le Dr Clément au conseiller Mollé.— Sans doute.— Eh bien ! en France, nous y sommes, vous savez, en plein coma. Les piqûres les plus profondes sont à peine ressenties à l'endroit atteint. Les autres parties de l'organisme ne s'en affectent pas. On peut nous amputer tous les membres, l'un après l'autre : notre sommeil n'en sera point troublé. Seraient-ils donc niais, nos maîtres, de ne pas profiter du moment pour nous tuer ! »

En retour, l'ordinaire tranquillité des monastères était agitée par des soucis nouveaux. Autorisées dès 1829, les Clémentines, captives de l'État, ne pouvaient fuir; il leur restait seulement à faire approuver leurs plus récentes fondations. Dans leur quiétude, elles s'en remettaient, du reste, à la Providence, et ne percevaient que vaguement, assourdi par la distance, le bruit des démolitions prochaines.

Sœur Louise était plus perspicace. Elle écrivait à sa belle-sœur : « Notre maison de Valbas, fondée en 1865, n'est pas autorisée. Alors qu'en France toute association est libre de se réunir, nous serons, sans doute, contraintes de courir des bureaux pour y mendier la permission de vivre ! Le conseil municipal de Valbas devra, paraît-il, donner son avis. J'attends là mon cher frère. Ses collègues sont nos ennemis. Ils veulent nous substituer un lycée de filles. Daigneront-ils nous permettre de vivre ? — Puis, ce sera l'odieuse surveillance, les contrôles déshonorants. Les impôts nous ruineront à bref délai. Tu sais qu'ils nous réclament deux cent mille francs d'arriéré pour l'abonnement. Notre seul enclos, estimé rapporter 5 p. 100 par an, est passible, outre les impôts communs à tout citoyen, de dix mille francs d'impôt annuel. Une Compagnie de chemin de fer, une industrie quelconque, soumise à une telle oppression, mourrait avant six mois. — Enfin, au

premier caprice d'un ministère, un décret nous supprimera. Nous glissons notre tête dans un nœud coulant dont nos ennemis tiennent le bout. Que d'injustices accumulées, et que je souffre de voir mon frère parmi les malfaiteurs ! »

A une demi-lieue du château d'Ireguy, s'élève le monastère de Sainte-Marie des Dunes. Cette antique abbaye de Cisterciens, d'abord fief des évêques comtes d'Aram, puis commanderie de Malte confisquée par la Révolution, avait été, en 1847, rachetée par la famille d'Ireguy et donnée aux Oblates de Notre-Dame. Thérèse Phobos aimait à prier dans la vieille chapelle romane, et à se promener dans le bois de pins qui entoure l'église. La supérieure des Oblates, une de ses amies d'enfance, était l'intelligence et la distinction mêmes. Par sa direction ferme, et par son exemple, elle avait élevé sa communauté à un rare niveau de ferveur. Le pays la vénérait.

Son parti d'émigrer fut vite pris. Le monastère appartenait encore au comte d'Ireguy. Elle le lui laisserait. Elle irait, ailleurs, exercer son droit de vivre comme elle l'entendait, dans la prière et dans l'austérité.

En Hollande, au pays des grandes épaves, non loin de la villa modeste où l'héroïque victime d'une autre guerre attend l'heure des providentielles réparations, on offrait un abri aux Oblates. Mais la Hollande était lointaine, et les Oblates étaient pauvres. Par hasard, Mme Phobos connut leur infortune. Après une courte réflexion, sa résolution fut prise. Elle partit pour Aram, négocia des titres avec son agent de change, et le chargea de porter cinquante mille francs aux Oblates. Elle fit écrire sur l'enveloppe ces simples mots : *Pour votre voyage d'exil.* — RESTITUTION.

Le soir, d'un air indifférent, elle dit à son mari : « A propos, j'oubliais de te dire que j'ai envoyé, de ta part, cinquante mille francs aux Oblates. — Cinquante !... — Oui, pour les aider à gagner la Hollande. — Cinquante mille !... Mais, tu es folle !... Et de ma part ?... A quel titre ?... — A titre de restitution. — De ?... — Mon ami, reprit Thérèse, en se contenant avec peine, nous fêterons l'année prochaine nos noces d'argent. Si vous étiez resté l'homme que vous étiez jadis,

nous aurions célébré ces noces dans la joie, moyennement riches, estimés, entourés peut-être de tous nos enfants... Au contraire, grâce à votre ambition, à vos convoitises malhonnêtes, nous parvenons à cet anniversaire, — que je vous prierai de ne pas me rappeler, — sans joie domestique, sans nos deux aînés, sans honneur. — Mais, voulut dire Phobos, est-ce moi ? — Oui, c'est vous qui avez attiré sur notre foyer la malédiction de Dieu et le mépris des hommes. Depuis que cela dure, depuis vingt ans, jamais je ne me suis plainte, — et Dieu sait pourtant ce que j'ai souffert dans ma conscience et dans mon cœur, dans mon amour-propre et dans mes affections. Aujourd'hui, je parle, parce que je dois justifier mes actes. Pas un louis de votre fortune n'est à vous, vous entendez ! Ce que nous possédions, ce que vous aviez gagné honorablement, a sombré depuis longtemps. Ce qui vous reste, est du bien mal acquis, du bien volé. Par vos lois, vous causez à des Français et à des Françaises, meilleurs que vous, des torts incalculables que vous ne pourrez jamais réparer, et dont, pourtant, vous assumez la responsabilité. Cette responsabilité me fait trembler, car Dieu venge les crimes des pères sur la tête des enfants. Certes, nous en savons quelque chose, et j'ai peur que Madeleine ne soit, un jour, votre troisième victime... Eh bien ! j'ai voulu payer un peu de vos dettes, rendre quelque chose de ce bien mal acquis. J'ai donné cinquante mille francs aux Oblates, et je vous avertis, que, demain, j'envoie trente mille francs à Mathilde, dont je sais aussi l'embarras. — Mais, tu me voles, alors ?... — Retirez ce mot, s'écria Thérèse, debout, et si fière, que Phobos, apeuré, tendit ses deux mains comme pour parer un coup. — Oui, je le retire, balbutia-t-il ; mais, enfin, tu veux me ruiner, dis ? — Écoute, dit Thérèse, je voudrais que tous deux nous fussions réduits à mendier dans les rues de Valbas ; cela me réhabiliterait ! »

Phobos devait, plus tôt que de coutume, regagner Paris. Il avait annoncé à ses électeurs sa prochaine démission. Sa parole tenue, il voulait s'assurer que le ministre tiendrait aussi la sienne, et lui octroierait sa recette.

Il partit par une nuit claire, très douce. Emmitouflé dans un coupé, geignant parce que ses rhumatismes le lancinaient, il essayait en vain de dormir.

Du compartiment de troisième qui le précédait, arrivaient par bouffées, des fusées de rires frais qui achevaient de l'agacer. « Mais qui sont ces gens heureux qui nous assomment de leur gaieté? » dit-il enfin. — Thérèse regarda. « Tiens! ce sont les dernières petites Oblates d'Ireguy. Elles sont jeunes, mon ami, et leur conscience est légère. — Elles rient beaucoup pour des religieuses! — Par une loi, défendez-leur de rire, mon ami. » — Phobos ferma la portière en grommelant.

Le 28 septembre, les Carmélites de Sceaux devaient quitter leur monastère.

Thérèse attendait avec impatience ce jour où elle reverrait sa nièce, sa petite Mathilde. L'évêque de Sceaux célébra la dernière messe. L'église était remplie de fidèles attristés! L'évêque parla. Il dit le deuil de l'Église, le sien, qui était très sincère. Il flétrit cette iniquité légale, accomplie contre des êtres inoffensifs. Il se demanda avec angoisse, ce que, par ces temps d'orage, deviendrait la maison dont on descellait les paratonnerres. Il s'abstint de maudire, parce que l'Église ne maudit point, mais il remit entre les mains de Dieu la cause de l'Église et la défense de ces opprimés que tous abandonnaient.

La porte brune s'ouvrit. Un groupe déboucha, de femmes pauvrement vêtus de noir. Émues, surprises par cette foule, elles hésitèrent un peu avant de sortir. Par respect, tous se taisaient. Soudain, un murmure de commisération indignée s'éleva. Une vieille sœur percluse était portée sur un fauteuil. On la plaça dans une voiture d'ambulance. Sœur Mathilde apparut, plus pâle qu'autrefois : une figure de cire, que l'âme éclairait. Très affectueuse, elle se jeta dans les bras que lui tendait madame Phobos. « Et mon oncle? demanda-t-elle. — Il doit être là », dit Thérèse étonnée...

Phobos était venu à Sceaux, très désireux de voir sa nièce. Mais la veille au soir, on l'avait instruit du déplaisir que

ressentait le gouvernement de l'attitude des Carmélites, et des mesures que l'on prendrait pour éviter toute manifestation fâcheuse. Ces bruits lui avaient donné à réfléchir, à tel point qu'il craignait de se rendre au Carmel. Sa raison et son cœur s'étaient disputés toute la nuit. Le matin, Thérèse l'avait cependant entraîné, et il était déjà en route, quand, sous prétexte de prendre un cachet d'antipyrine, il revint au logis.

Et vaincu, il était resté, pleurant sa défaite, et navré de ne plus voir cette nièce, qui lui rappelait tant Alice.

Tous les journaux racontèrent le départ des Carmélites. Induit en erreur par la présence de Mme Phobos, le rédacteur du *Quotidien*, copié par plusieurs confrères, avait inséré ces lignes : « Nous avons été heureux de remarquer, au premier rang de l'assistance, M. le sénateur Phobos. Sans doute, le sénateur d'Aram était là pour accueillir sa nièce, mais aussi, son attitude nous le fait croire, pour protester. »

Thérèse et Mathilde avaient gagné Paris. Phobos, resté seul à l'hôtel, s'apprêtait à quitter Sceaux, quand le récit du journal lui tomba sous les yeux. Il poussa un cri d'effroi. Sa colère durait encore quand il atteignit son domicile, à Paris.

— « On vient de porter une lettre pour M. le sénateur, » dit le domestique, en l'introduisant. Phobos prit cette lettre, et, sans oser l'ouvrir, il gagna sa chambre. Il tremblait. Il sentait un malheur dans l'air.

— « Mon cher collègue, mandait Lamparlier, je vous approuve de vous retirer de la vie politique, que de trop récents mécomptes ont dû vous rendre difficile. J'apprends que vous avez cru devoir vous mêler à une protestation ridicule, organisée, à Sceaux, contre le gouvernement. Je m'étonne que vous osiez solliciter des faveurs d'un pouvoir que vous servez et que vous combattez en même temps. Désormais, ne comptez aucunement sur une position officielle.

La lettre tomba des mains de Phobos. « Les gueux! s'écria t-il, voilà donc ce qui reste quand on s'est damné pour eux!

Pierre SUAU.

NÉCROLOGIE

LE R. P. HENRI MERTIAN

Les lecteurs des *Études* nous sauront gré de rester fidèles une fois de plus à l'habitude constante de la Revue, en consacrant une modeste notice à l'un de ses plus anciens rédacteurs, enlevé récemment par la mort. Le P. Henri Mertian vient de s'éteindre, près de Reims, le 6 novembre 1901. Il avait appartenu à la génération des écrivains de la deuxième, sinon de la première heure.

Né à Strasbourg, le 22 janvier 1821, au sein d'une famille foncièrement catholique, qui, au dernier siècle, donna trois de ses fils à la Compagnie de Jésus, et une fille au couvent de Sion-Saint-Édouard, en Angleterre, Henri Mertian fit ses études, de 1832 à 1839, au collège de Fribourg, en Suisse. Le régime oppressif du monopole universitaire pesait alors de tout son poids sur notre malheureux pays. Les parents, désireux d'assurer à leurs enfants le bienfait d'une éducation chrétienne, devaient se résigner pour eux à l'exil. Qu'on jette les yeux sur l'*Ordo doctrinæ et præmiorum* de 1839. Dans la liste des académiciens les plus distingués, à côté du nom de Henri Mertian, élève de philosophie, seconde année, figure celui de Lucien Brun, élève de première. Les deux condisciples devaient se suivre à peu d'intervalle dans la tombe, après avoir marché toute leur vie par des voies convergentes vers le commun idéal de leur jeunesse : un dévouement inlassable à leur patrie et à l'Église.

Mertian entra au noviciat de Saint-Acheul le 31 décembre 1839. De là il fut envoyé, avant même ses premiers vœux, à Brugelette (Belgique) d'abord, à Paris ensuite, pour ses études supérieures de lettres et de sciences. Comme tout jésuite, il s'exerça sur le terrain de l'enseignement; mais, la liberté demeurant proscrite en France, il dut pour cela une seconde fois s'expatrier et fut professeur au collège de Tournai, de 1845 à 1847. Ordonné prêtre à Laval, le 21 septembre 1850, il repartit une troisième fois pour la terre étrangère et rentra à Brugelette. La loi Falloux lui permit enfin d'enseigner dans son pays. Il professa

successivement les humanités ou les mathématiques aux collèges de Saint-François-Xavier, à Vannes, et à l'école Sainte-Geneviève, à Paris.

En 1859, il fut attaché aux *Études*. La Revue, fondée depuis trois ans, ouvrait alors la seconde série de ses publications trimestrielles. Aux articles d'apologétique elle allait joindre bientôt des *Nouvelles littéraires* et une *Revue de la presse*. Le P. Mertian en fut le rédacteur de 1862 à 1865. Dès 1859, il avait débuté par une critique de l'*Histoire de la littérature française* de Godefroid, où s'accusent nettement ses qualités de courtoisie et de modération, mais aussi de franchise et de fermeté.

Mais la littérature n'était pour lui qu'une distraction, comme dès lors la composition musicale, et plus tard l'architecture. La philologie avait pour lui plus d'attraits. Son premier article de fond sur l'*Élément germanique de la langue française*, témoigne avec quel intérêt il suivait les travaux, si dépassés depuis par Brachet et Littré, des Chevallet et des Édelstand Duméril. Une pointe de fine humour relève çà et là les discussions techniques; mais les conclusions débordent peut-être la portée des exemples invoqués au cours de l'exposition. Mertian trahissait ainsi son goût pour la langue allemande dont il venait de publier une grammaire et des exercices de classe.

Ce qui le captivait surtout dans le génie allemand, c'était la passion de la critique, l'esprit d'érudition et la patience des recherches positives. L'immense labeur entrepris depuis un demi-siècle par l'école de Tubingue sur les origines chrétiennes, commençait à frapper l'attention de la France savante et même du simple public lettré. Les ouvrages de Schwegler, de Schmitzer, de Panck, de Georgii et de Kœstlin, pour ne citer que les principaux disciples de Baur, avaient franchi le Rhin et obtenu chez nous droit de naturalisation. Leur introducteur était non un livre, mais une revue spéciale. Parue presque en même temps que les *Études*, la *Revue germanique* avait pris pour programme la révélation et la vulgarisation des travaux de l'Allemagne protestante et rationaliste sur le christianisme primitif.

Les réfuter, en s'inspirant des travaux de l'Allemagne catholique et montrer la défense en regard de l'attaque, fut la tâche neuve et ardue à laquelle se voua le P. Mertian durant les cinq

plus fécondes années de sa collaboration aux *Études*. L'apparition de la *Vie de Jésus* de Renan, en 1863, prouva combien ses préoccupations étaient fondées. De concert avec lui l'abbé Meignan avait jeté le cri d'alarme et signalé l'imminence du danger.

Parmi les choses d'Allemagne qui fournirent matière à des études si opportunes, signalons, outre une longue série d'articles sur l'authenticité, l'âge, l'auteur, les épisodes des *Actes des apôtres* envisagés au point de vue critique et historique, des explorations dans le domaine de l'ascétisme protestant, et de longues analyses des théories de Mgr de Ketteler, des récits de Mgr Raess, des thèses de Hüffer et de Héfélé.

Au milieu de ces articles de controverses, on ne relit pas sans émotion un article où sous l'homme d'études perçait déjà l'homme d'œuvres et l'apôtre. C'est un tableau de la Mission allemande à Paris en 1862. La seconde partie de l'existence de Henri Mertian devait appartenir, en effet, à des entreprises de zèle.

En 1866, il fondait à Reims une résidence de la Compagnie, et passait quelques années au collège de Metz. L'Allemagne, qui avait conquis sa ville natale, l'expulsait, en 1873, de la vieille cité lorraine. A partir de cette époque, il se consacra tout entier à la fondation et à la direction d'un collège à Reims. Les Décrets de 1880 ne le découragèrent pas. Il devint prêtre habitué de la paroisse Saint-André, et, pendant ses vingt dernières années il dépensa son ardeur toujours jeune à faire le catéchisme, à prendre la parole dans de pieuses associations. Le peuple avait ses préférences ; les ouvriers alsaciens-lorrains, venus en si grand nombre chercher du travail dans les fabriques rémoises, furent jusqu'au bout l'objet de sa plus active sollicitude.

La loi du 1er juillet 1901 abattit pour la première fois la puissante énergie de ce vieillard octogénaire, d'un tempérament si robuste, d'une prestance si majestueuse. Malgré tous les soins dont il fut entouré au milieu d'une généreuse hospitalité, il se sentit terrassé par un mal que le chagrin de l'isolement et les tristesses de l'inaction avivaient. Les pauvres gens des faubourgs de Reims ont pleuré celui qu'ils avaient surnommé le *curé blanc* ; les *Études* acquittent un devoir de reconnaissance en saluant en lui un de leurs vétérans.

LA RÉDACTION.

BULLETIN PHILOSOPHIQUE

LA CRISE DE LA MORALE

... Et l'on est toujours à la recherche d'une morale. Le spectacle serait instructif et curieux s'il n'était lamentable. Il y a quelque cinquante ans, on avait découvert la morale éclectique. Cela alla bien quelques années. La rhétorique de Cousin et de son bataillon de professeurs tenait lieu de démonstrations, les bourgeois se montraient satisfaits, presque reconnaissants, des formules conservatrices qu'on leur servait; surtout ils recommandaient de les distribuer à forte dose au peuple. Il y restait d'ailleurs quelques parties solides. Mais, peu à peu, les notions disparates qu'on y faisait entrer se détruisirent l'une l'autre ; l'éloignement que l'on témoignait à l'égard de la métaphysique acheva de vider les formules. Et un jour arriva où l'on se trouva en présence de maximes creuses. C'est alors qu'on imagina d'ériger en système le respect de la forme pour la forme. Le devoir, la loi, pures catégories de la raison, cadres transcendants qui ne renfermaient rien et pouvaient contenir tout, méritaient le respect pour eux-mêmes. Le kantisme régna en maître. La raison était, au reste, très flattée de n'obéir qu'à elle-même. Et puis, on venait de découvrir l'Allemagne.

Cependant des esprits positifs trouvaient ces abstractions un peu bien vides. N'y aurait-il pas moyen de tirer la morale de la seule biologie? Les besoins physiques de l'individu, les besoins de l'espèce, la lutte pour la vie, le bien-être, le progrès suffisaient à instruire l'homme de ce qu'il peut, de ce qu'il doit faire. *Ce qu'il doit faire* signifia ce que l'homme fait en vertu de sa constitution organique, ou ce qu'il fait fatalement : les physiologistes proclamèrent l'homme un être amoral.

Dépouillée de son vernis scientifique, la doctrine parut bientôt féroce. Ce qui vit toujours de bonté, en dépit de tous les systèmes, au cœur de l'homme, se révolta. A la concurrence pourquoi ne pas substituer la collaboration ? Tout est solidaire de tout en ce monde : la science nous l'apprend. D'autre part, on se rappelait ces pa-

roles de Kant : Agis toujours de telle sorte que tu traites l'humanité comme une fin. La philosophie et la science crurent un instant s'être reconciliées dans la morale de la solidarité. Mais en face de cette doctrine voici que commencent à surgir en foule les points d'interrogation : Est-il vrai que le bien des autres soit toujours mon bien? Si c'est mon bien que je cherche dans le bien des autres, pourquoi ne pas chercher directement mon bien propre? Suis-je vraiment tenu à me sacrifier? Dans quelle mesure dois-je me sacrifier? Et les philosophes cherchent de nouvelles raisons pour justifier les vieilles formules. Plus souvent, ils s'épuisent à déblayer le terrain en vue de nouvelles constructions. Et ces constructions, mille fois projetées, apparaissent à peine au-dessus du sol.

I

Au début de l'année, M. Victor Brochard, par un article retentissant[1] secouait la tranquillité de ceux qui pouvaient encore s'endormir dans le kantisme. Il allait plus loin. Mettant en présence *la Morale ancienne et la Morale moderne*, il se demandait si tout ce qu'avait tenté la philosophie depuis l'ère chrétienne pour élever une morale ne devait pas être considéré comme non avenu.

Si les anciens, dit-il, envisageaient Dieu et la matière d'une façon toute différente de celle des modernes, il existe entre leur morale et la nôtre une opposition encore plus marquée. Une idée qui nous semble fondamentale en morale est l'idée d'obligation, de devoir. Or, cette notion est totalement absente de la morale ancienne. Il n'y a point, dans la morale grecque, un « impératif », mais seulement un « optatif ». Cette morale donne des conseils, non des ordres. Il n'en pouvait être autrement, ajoute M. Brochard. Le but que l'on se propose expressément dans toutes les écoles de philosophie anciennes, c'est d'atteindre la vie heureuse. Et par ce bonheur il faut entendre le bonheur de la vie présente. Or, ne serait-il pas absurde ou dérisoire d'aller dire à l'homme qu'il est obligé de faire ce qui lui est avantageux et de prendre un air comminatoire pour lui prescrire son propre bonheur? Pour la même raison, puisque les poursuites du sage

1. *Revue philosophique*, janvier 1901.

ne vont pas au delà du bonheur présent, l'idée d'immortalité et de vie future ne joue aucun rôle dans la morale grecque. Si l'on trouve chez les Grecs la croyance à l'immortalité et au devoir, cette croyance fait partie de leur religion; elle n'a pas une origine philosophique.

Kant a insuffisamment défini et justifié le devoir. Si c'était là une idée essentielle de la raison, une catégorie, un concept *a priori*, on serait dans la nécessité d'expliquer comment elle ne s'est jamais imposée à l'esprit d'un Platon, d'un Aristote, d'un Épictète. C'est seulement au point de vue religieux et particulièrement au point de vue d'une religion révélée que peut être présenté avec clarté le principe du devoir. Dieu, par des intermédiaires ou directement, fait connaître ses ordres. Il s'engage à récompenser ou à punir, selon que ses ordres auront été observés ou transgressés. Spinoza, parmi tous les penseurs, a le mieux distingué la morale de l'obéissance de la morale philosophique, et montré que la première ne nous est accessible que par voie de révélation.

Nous inclinons aujourd'hui à considérer la forme actuelle de la morale fondée sur l'obligation comme la forme traditionnelle et classique. De fait, elle ne date que des premières années du dix-neuvième siècle.

Il conviendrait donc, conclut M. Brochard, de concevoir la morale tout autrement qu'on ne le fait d'ordinaire. « On devrait la séparer complètement de la théologie, la faire descendre une fois de plus du ciel sur la terre et, en quelque sorte, la laïciser. » Ce n'est pas que nous méconnaissions à aucun degré la valeur des idées d'obligation et de devoir, que nous contestions même qu'elles sont peut-être pratiquement indispensables à la conduite des hommes. Mais devenue purement philosophique, la morale relèverait de la raison seule et de l'expérience. On laisserait à la religion ce qui appartiendrait à la religion. Il y aurait, si l'on veut, une seule morale présentée sous deux formes différentes, « d'une part, telle que la conçoivent la raison et la science; d'autre part, telle que se la représentent plus facilement l'imagination et la croyance populaires ». A une époque où, de tous côtés et dans tous les pays, on cherche à constituer une morale satisfaisante pour l'esprit et présentant un caractère scientifique, où chez nous en particulier, la morale de Kant n'est plus enseignée dans son

intégrité, il y a lieu de rappeler qu'il a existé jadis une doctrine morale étrangère aux idées directrices de notre morale d'aujourd'hui, et que cette doctrine a suffi pendant de longs siècles à l'élite de l'humanité.

La question soulevée par M. Brochard était trop vitale pour n'être pas reprise en sens divers. Sur un point on fut facilement d'accord : la morale philosophique des Grecs, qui a passé aux Romains, enseignait bien plus le convenable, l'honnête dans le sens de beau, que l'obligatoire. Elle était une sorte d'esthétique humaine. Mais M. Brochard a-t-il pleinement analysé la pensée grecque? Le R. P. Sertillanges, O. P., a dit dans la même *Revue philosophique*[1] pourquoi il ne le pensait pas.

Sans doute, remarque-t-il, les Grecs n'avaient aucune tendance à séparer le vrai bonheur du bien. C'eût été accuser la nature, et les Grecs possédaient l'instinct profond du bon droit de la nature. Mais ils ne confondaient nullement le souverain bien, notion ontologique et objective, avec le bonheur pris comme un état de jouissance. Les meilleurs parmi les philosophes grecs, pour ne pas dire presque tous, conseillent le dévouement au bien jusqu'à la mort, ce qui suppose évidemment la distinction entre le bien et le bonheur, le bien *en soi* et le bien *pour soi*, ce qu'on peut appeler le *bonheur-état* et le *bonheur-sentiment*, la perfection et l'agrément. Rechercher la perfection, c'est le vœu de la nature, car c'est achever ce qu'il y a de plus élevé dans l'homme. On peut dire que « la loi de l'homme est d'être un homme », et c'est là aussi son bonheur.

Mais si les anciens n'ont pas fait une obligation de réaliser ce type de l'homme parfait, est-ce parce qu'ils sont restés purement philosophes, tandis que les modernes confondent indûment le point de vue philosophique et le point de vue religieux? Nullement, répond le P. Sertillanges. Dès que la dépendance de notre être par rapport à la volonté de Dieu est établie, surgit la notion de devoir. « Car si Dieu a trouvé bon de nous faire, si, d'autre part, il ne nous a faits qu'à demi, s'en remettant à nous-mêmes — la nature nous le crie — du soin de parachever notre être,

1. Mars 1901.

nous sommes fondés à conclure que la volonté créatrice s'étend jusqu'à cet achèvement de l'homme que notre activité réalise... Si cette dictée se fait sous forme de révélation, nous en aurons une certitude plus palpable, plus à la portée de tout le monde; mais, pour le philosophe, cette certitude ne sera pas plus grande. » En d'autres termes, le respect de l'ordre naturel des choses, en face duquel nous nous trouvons placés, expression de la sagesse de Dieu, ne peut pas ne pas être voulu efficacement par lui. Et cette volonté nécessaire de Dieu constitue pour nous le devoir[1]. Si les Grecs n'ont pas abouti à établir la morale du devoir, c'est qu'ils avaient sur la nature de Dieu des notions trop flottantes, c'est qu'ils méconnaissaient la dépendance essentielle de tous les êtres à l'égard de Dieu.

Au reste, les Grecs possédaient l'instinct moral aussi bien que nous, et cet instinct s'est traduit par les idées de devoir, de responsabilité morale, de conscience, de péché, qui remplissent toute leur littérature et animent toutes leurs institutions. Seulement, ils n'ont pas su trouver à ces notions une base rationnelle suffisante.

Il est donc superflu de demander la *laïcisation* de la morale. Le domaine de la philosophie est autre que le domaine de la religion révélée ; et, en ce sens, le devoir n'est pas de nature *théologique*. Mais, d'autre part, il ne se conçoit pas sans l'existence et la volonté essentielle de Dieu. Et c'est pour l'avoir méconnu que la tentative de Kant a échoué.

La solution du problème nous semble parfaitement donnée par le P. Sertillanges. Mais il est évident que les kantistes ne pouvaient s'en déclarer satisfaits. M. G. Cantecor reprend la question dans la *Revue de métaphysique et de morale*[2].

Que les notions de loi et de devoir aient été inconnues des philosophes anciens, — nous venons de dire en quel sens on peut les dire inconnues — cela ne prouverait pas, pense M. Cantecor, qu'elles sont factices, qu'elles ne constituent pas des

1. Voir *Vertu kantienne et vertu chrétienne* dans notre livre *Doctrines et Problèmes*, spécialement p. 215-218, et *Conceptions de la morale chez nos contemporains, morale de l'ordre. Études* du 20 août 1900, p. 485-489.

2. Septembre 1901.

données *a priori* de la raison. N'y a-t-il eu aucun progrès des anciens aux modernes dans l'ordre des spéculations morales, ou bien la raison est-elle tenue à formuler explicitement toutes ses exigences dès ses premières démarches ? Bien avant Kant, les hommes agissaient et jugeaient d'après l'idée du devoir ; mais c'est lui qui a dégagé des jugements de la conscience la formule précise de la loi morale.

Qu'est-ce donc que la loi morale ? se demande M. Cantecor. Ce n'est pas autre chose qu'« une nécessité pratique se soumettant la volonté sans la contraindre... Croire qu'il y a une loi morale, c'est croire qu'il y a pour l'homme, — en lui ou au-dessus de lui, — une autorité distincte de ses désirs, une règle qui n'a pas son principe dans ses besoins. » C'est de l'idée de loi, de devoir, que la notion de *bien* tire son sens moral. Que peut-on, en effet, entendre par le Bien, sinon ce qu'il *faut* vouloir, par opposition à ce que l'on *peut* vouloir.

L'attitude des anciens à l'égard du devoir s'explique par une double considération : une science se met rarement en possession dès les premiers jours de ses véritables principes ; les moralistes grecs se sont avant tout préoccupés de substituer la loi rationnelle à la loi traditionnelle, le droit de la conscience à la loi écrite.

Kant, en formulant l'*impératif catégorique*, a simplement voulu dire que la raison, antérieurement à toute expérience, nous impose un idéal de pratique, et cet idéal c'est de se conformer à la raison. L'homme se donne nécessairement des règles de conduite ou une morale, parce qu'il est raisonnable et pour être raisonnable. L'obligation ne contient pas autre chose que « l'idée d'une autorité dont le droit ne peut être mis en question ». Cette idée est indépendante de toute métaphysique : « une morale qui commence par la métaphysique n'est que parti pris et confusion. » Au reste, cette autorité n'a rien de transcendant ; c'est la raison elle-même.

Sans doute, dirons-nous, voilà la morale bien *laïcisée*, bien vidée de tout ce qui pourrait la rendre *théologique*. Seulement, cette obligation, coupée de toute communication avec l'Auteur de l'ordre nécessaire des choses, comme une fleur séparée de sa tige, se dessèche et se flétrit. Ce n'est plus qu'un mot creux et sans force. S'il lui reste quelque vie, elle lui vient des notions

métaphysiques que l'on conserve plus ou moins à son insu. Ce peut être un concept aveugle ; ce n'est pas une notion scientifique, base solide d'une morale rationnelle.

Encore la notion d'obligation, telle que l'entend M. Cantecor, est-elle, ainsi qu'il le dit, étrangère à toute métaphysique? Elle nous est présentée comme impliquée par la nature de l'homme : l'homme a des devoirs « parce qu'il est raisonnable et pour être raisonnable ». Mais quelles sont les conditions de la vie vraiment raisonnable? Que faut-il entendre par « être raisonnable » ? La réponse est du ressort de la métaphysique.

M. Cantecor a quelque conscience que la morale qu'il expose n'est pas tout à fait conforme au kantisme. A notre avis, elle s'en sépare totalement. L'aventure n'est pas nouvelle : que de kantistes on a vus retoucher la doctrine du maître, dont l'insuffisance leur apparaît criante, et la détruire tout en prétendant lui demeurer fidèles !

II

Toute autre est la position que prend M. Ch. Dunan. Étudiant les *Principes de la morale*[1], il observe qu'une doctrine des mœurs peut se proposer pour objet soit le bien, soit le devoir, soit la satisfaction de nos tendances sensibles. Et cette première décision prise en entraîne une autre : ou la morale s'appuie sur la métaphysique, ou elle lui sert de base, ou elle s'élève à côté. M. Dunan n'hésite pas : pour lui, la morale est la science du bien et elle part d'une métaphysique. C'est la position adoptée par les anciens, par les chrétiens, par les scolastiques, par Descartes et Spinoza. Kant prétend tout fonder sur l'idée de devoir. « Mais la méthode de Kant n'est pas la méthode naturelle de la science, qui suppose une pensée libre, et qui, cherchant à comprendre la vérité, n'aime pas à se la laisser imposer à titre de *postulat*. »

Quel sera le souverain bien? Ce ne peut être, répond M. Dunan, que la perfection naturelle la plus haute, laquelle se confond avec l'être à son plus haut degré, et s'obtient par l'action. C'est, en fait, vivre d'accord avec soi-même et avec la nature universelle.

1. *Revue philosophique*, mars, avril, juin 1901.

Jusqu'ici, nous sommes pleinement avec M. Dunan. La doctrine proposée est la doctrine morale traditionnelle. Mais, sans doute, il la trouve trop simple et trop modeste. Et sous prétexte de l'approfondir, il la fait dévier vers un étrange monisme, ou mieux il la rattache à ce monisme qu'il a déjà exposé ailleurs[1]. La vie parfaite et heureuse consiste dans l'union intime avec le corps entier de la création, ou plutôt avec l'âme de ce corps qui est Dieu. Nous devons vouloir l'ordre de la nature, c'est-à-dire l'unité de l'existence universelle, la subordination de notre être à Dieu, âme de ce vivant qui est l'univers. « La conscience morale... nous fait uns avec la nature, en tant que la nature est divine, étant l'œuvre, et par conséquent, en un sens, l'être même de Dieu. »

M. Dunan a cru par là concilier les antinomies de la morale, son immanence avec sa transcendance, l'amour de soi avec l'amour d'autrui. Mais sa métaphysique, prise à la lettre, est trop hasardeuse pour que des esprits, s'inspirant des réalités, risquent de s'y appuyer.

M. Lalande n'admet pas[2] le reproche qu'on adresse aux philosophes de profession de n'avoir aucune doctrine commune en morale. Il existe, dit-il, une série de « principes portant sur la distinction du bien et du mal, qui forment cet étage d'axiomes moyens sur lesquels tous les philosophes sont d'accord, et qui suffisent pour définir et reconnaître un honnête homme, chez les contemporains d'Aristote comme chez nos concitoyens. » Voilà qui est bien ; les philosophes vont être enfin vengés des railleries auxquelles leurs contradictions les mettent en butte. « Tintamarre de cervelles ! » Seulement, admirez la façon dont s'y prend M. Lalande. Dans le texte que nous venons de citer, après avoir parlé de « la distinction du bien et du mal », il ajoute ce petit bout de phrase que nous avons réservé : « plus exactement peut-être du mieux et du pire ». Eh quoi ! M. Lalande n'est pas certain qu'il existe une distinction entre le bien et le mal, qu'il y ait en morale du bien et du mal ! Mais alors sur quoi veut-il que les philosophes

1. *Cours de philosophie* Paris, 1898. Cf. *Études* du 5 mai 1899, p. 408-410.
2. *Les Principes universels de l'éducation morale; Revue de métaphysique et de morale*, mars 1901.

soient d'accord en morale ? Subsiste-t-il même une morale ? Une fois écartée, cette distinction que jusqu'ici les moralistes estimaient fondamentale, sur quoi peut-on s'entendre que sur des formules ?

Mais venons aux principes annoncés. Peut-être M. Lalande a-t-il été trahi par son désir d'élargir le terrain de conciliation, et va-t-il corriger son laxisme inquiétant. Le premier principe, le principe fondamental, est ainsi exprimé : « *Personnalité morale.* Développer la personnalité morale, c'est-à-dire cette disposition d'esprit et de caractère qui consiste à se décider non par l'habitude, la tradition, la mode, l'exemple et l'opinion, mais en se rendant compte de ce que l'on fait, en sachant en vue de quel but on le fait, et en pouvant expliquer son acte ou son jugement, devant tout homme impartial et intelligent. »

Signeront cette formule ceux qui prétendent que la morale est tout entière affaire de préjugé et ceux qui veulent que l'homme agisse en tout sous l'inspiration du devoir. Voilà une paix bien boîteuse. Les autres articles de l'accord sont intitulés : sociabilité, courage, sincérité ou esprit scientifique, droiture, tolérance, justice, admiration et dévouement, progrès, vie morale. Ils sont condensés en cette formule que l'auteur, au reste, propose avec quelque hésitation — ne serait-ce pas « une superstructure personnelle » ? — « Être libre intérieurement ; se déprendre de son point de vue et de ses intérêts individuels ; prendre pour but essentiel la réalisation de l'unité morale, c'est-à-dire l'assimilation de tous les hommes par le développement de la conscience et de la raison. » Et c'est tout. De loi morale, de devoir, de responsabilité, de sanction, de vie future, il n'est pas question ; non plus que de savoir à quel terme doit viser le progrès, ou qu'est-ce que perfectionner la nature humaine, ou encore qu'est-ce que développer la conscience et la raison. Il est vrai que si l'on avait entrepris de le définir, les oppositions et les protestations auraient commencé. Mais alors il serait plus simple et plus franc de dire que les philosophes ne s'entendent que sur un vocabulaire. Dès qu'on met un sens sous les mots, la dispute renaît.

Les principes précédents qui sont « ceux de la morale humaine en général », les éducateurs, ajoute M. Lalande, les préciseront par des préceptes adaptés au temps et à la civilisation. Ces préceptes se rangent sous sept rubriques : sentiment du droit, léga-

lisme, esprit politique, esprit d'égalité, résistance au mal, propriété, devoirs corporatifs.

Un mot seulement du second précepte. Le légalisme consiste à « se conformer scrupuleusement à toutes les lois ou les règlements légitimes et légalement établis, lors même qu'on les désapprouve et qu'on travaille à en obtenir la modification ». Passe pour les règlements de police sur les ordures ménagères ou la vitesse des automobiles, mais pour les lois qui blessent la conscience[1] ? Pareil précepte n'est pas d'une bien grande fierté et ne sauvegarde guère la personnalité humaine que l'on prétend mettre au-dessus de tout. Oh ! si cela avait été formulé par des jésuites, comme on se voilerait la face, en répétant le *Perinde ac cadaver* ! M. Lalande est bien venu ensuite de prétendre dire leur fait aux Évangiles parce qu'ils recommanderaient de ne pas résister au mal. C'est dans les Évangiles qu'on trouve la maxime : « Ne craignez pas ceux qui tuent les corps, mais ceux qui perdent les âmes » en les faisant prévariquer.

Au moment où M. Lalande proclamait l'unité foncière de la doctrine morale parmi les philosophes, il arrivait, par une coïncidence curieuse, que tous les cours publics de philosophie à la Sorbonne s'occupaient de morale. Or la *Revue de philosophie*[2] portait à cet égard ce jugement qui ne sera pas, je crois, contredit par les auditeurs : « Les vues émises par les différents professeurs sont loin de coïncider. Tous seraient d'accord pour reconnaître la faiblesse et l'insuffisance de l'enseignement moral actuel, par suite la nécessité de le réformer. Mais le remède qu'ils proposent n'est pas uniforme et simple. A vrai dire, ils n'ont pas de système, mais seulement des préférences ; et chacun expose librement ce qui lui paraît le plus vraisemblable, espérant que la vérité finira par se dégager spontanément du conflit des opinions individuelles. » Qu'on entende M. Brochard parlant de la *Morale des philosophes grecs*, M. Boutroux étudiant la *Morale de Kant*, M. Séailles traitant de l'*Invention morale*, on a toujours

1. Puisqu'il s'agit de lois qu'*on désapprouve*, le mot *légitimes*, ne peut avoir que le sens de *légalement établis*. Pléonasme vicieux ou contradiction.

2. 1er avril 1901, p. 389-390.

une impression de tâtonnement et d'hésitation à l'égard de la nature comme de l'objet de la morale. Le dogmatisme apparaît dans le *Cours de morale* de M. Egger, mais c'est pour aboutir à une sorte d'alliance entre le kantisme et le naturalisme plus ingénieuse que précise.

Disons, en passant, qu'à la façon dont sa doctrine a été exposée, saint Ignace de Loyola se serait fort volontiers passé de l'honneur d'être compté par M. Séailles parmi les inventeurs de morale. Mêlés à quelques jugements équitables, les vieux « clichés » sur le formalisme vide de la morale jésuitique, l'annihilation de la volonté, la complaisance envers les désordres des puissants systématisée dans le probabilisme et la casuistique, la soif de dominer qui va jusqu'au régicide quand l'obstacle ne peut être écarté autrement, tout cela fut servi à un auditoire composé, il faut le dire, en grande partie d' « étudiantes ». A certains moments, on aurait cru entendre du Trouillot, mais moins franc. Il y aurait eu peut-être plus d'indépendance de caractère et de générosité à ne pas se faire, avec tant de partialité, accusateur public contre ceux qui étaient déjà des condamnés.

Un esprit éminemment synthétique et déductif, Félix Ravaisson, tenta jadis [1] de ressaisir sous les diverses formes philosophiques la chaîne continue de la pensée humaine, l'âme humaine toujours vivante et toujours semblable à elle-même. Cette tentative, il l'avait reprise aux dernières heures de sa vie. L'œuvre inachevée, faite d'ébauches incomplètes et de fragments épars marqués à la puissante manière de l'auteur, a été justement nommée son *Testament philosophique* [2].

Au commencement était le meilleur. Le meilleur n'est pas resté seul. La pluralité est née d'une condescendance, d'un abaissement spontané du principe, avec tendance à reconstituer l'unité dans le terme. Le monde s'explique comme une révélation progressive de la divinité créatrice. Il aboutit à l'humanité, mesure esthétique comme mesure scientifique de toutes choses, et l'humanité elle-même tend à reproduire la divinité. Image de la bienfaisance

1. *La Philosophie en France au XIXe siècle.* Paris, 1867

2. Ces fragments ont été réunis et publiés par M. Xavier Léon dans la *Revue de métaphysique et de morale*, janvier 1901, p. 1-31.

divine, la magnanimité et la bienveillance ont toujours été l'apanage de l'élite de l'humanité : le fond de notre nature est l'amour. La morale des héros sauveurs, avant le Sauveur, est don et grâce, libéralité et bonté. La morale qui a pour objet la beauté de l'âme, la rendra belle en la faisant bonne. Et c'est là, en somme, tout l'enseignement du christianisme. « Le christianisme ne se résume-t-il pas, avait déjà dit Félix Ravaisson[1], dans ce dogme où se retrouve, avec le meilleur de toute la sagesse antique, la pensée constante de nos ancêtres, que l'amour seul est et l'auteur et le maître de tout[2] ? »

Entreprise sage et féconde, surtout dans les choses morales, que celle de rechercher la pensée constante et commune de l'humanité. C'est en suivant cet exemple que peut-être la philosophie des mœurs retrouverait de nos jours fermeté et entente. Encore que Félix Ravaisson n'ait pas donné à la doctrine morale toute la précision que demandent les exigences de la vie.

III

M. J.-L. de Lanessan n'a pas de pareilles envolées. Après tant d'autres, il a tenté, à la clôture du congrès tenu par la Ligue de l'enseignement dans la ville de Caen, le 4 août 1901, d'esquisser une *Morale scientifique*. Tout son discours[2] repose sur une série de confusions. Il prétend que la science peut fonder à elle seule une morale, et par science, il paraît entendre la somme des connaissances expérimentales, depuis la chimie jusqu'à la biologie. Or, à chaque instant, il se prend à parler d'instincts, de sentiments naturels et spontanés, puis de sentiments développés par l'analyse et la réflexion. Bref, toute une morale rationnelle, établie sur la psychologie et la métaphysique. Il accuse les religions d'avoir voulu confisquer la morale, tandis qu'elles ne seraient elles-mêmes qu'un produit de nos instincts moraux. Mais les religions, entre autres le judaïsme, que M. de Lanessan attaque avec une particulière ignorance, se sont avant tout proposé en morale de renforcer de leur autorité et de leurs sanctions propres des préceptes déjà proclamés par la raison.

D'ailleurs la grande question à prouver, question qui hante

1. Ouvrage cité, p. 282.
2. Ce discours est reproduit dans la *Revue scientifique* du 19 octobre 1901.

l'esprit de M. de Lanessan, est qu'il peut exister une morale proprement dite dont toute idée de Dieu soit absente. M. de Lanessan ne s'est même pas essayé à ce travail, et il a bien fait. Si quelque chose reste de ses confus développements, c'est qu'une morale peut se constituer en dehors des religions révélées. Or, c'est ce qu'enseignent les théologiens catholiques, et ce que nous-même avons rappelé tout à l'heure. Cette morale sera-t-elle efficace pour la masse de l'humanité ? C'est une autre question.

Recueillons au passage cette phrase plus qu'inattendue, après les événements politiques et religieux de cette année : « La tolérance se répand à travers le monde. On commence à comprendre et à admettre la possibilité pour chaque membre d'une même société politique de pratiquer sans obstacles la religion qui a ses préférences ou de n'en pratiquer aucune, si cela lui paraît meilleur. » Que M. de Lanessan nous épargne sa tolérance, ou qu'il laisse aux pitres des foires ces plaisanteries de mauvais goût.

C'est aussi une morale scientifique que prétend nous donner M. Louis Bourdeau. Celui qui avait jadis, à la lumière de la science positive, étudié le *Problème de la mort*[1] et conclu que la croyance à une existence future n'était pas même étayée par une présomption de possibilité, aborde aujourd'hui, à la même lumière, le *Problème de la vie* et tente un *Essai de sociologie générale*[2].

Par sa négation du surnaturel, dit-il en cette œuvre posthume, par sa critique des principes *a priori*, la science a déterminé la crise où se débat la morale. Et cependant « comme il faut une boussole au navire, il faut à l'homme une morale qui le guide où il veut aller. » C'est à la science à réparer le mal qu'on lui impute.

« Il est assez visible que ni la mathématique, ni l'astronomie, ni la physique, ni la chimie, ni même les sciences naturelles ne peuvent utilement suffire à instituer une morale, l'objet de leurs recherches ayant des rapports trop éloignés avec une direction rationnelle de la vie. » Lorsque certains esprits, ajoute M. Bourdeau, triomphent de cette impuissance à fournir des règles de

1. Voir *Études, partie bibliographique*, 26 février 1894, p. 108-109.
2. Paris, Alcan, 1901. In-8, pp. XI-372. Prix : 7 fr. 50.

devoir, ils font preuve de quelque puérilité. Mais la morale se déduira de la biologie, de l'anthropologie, de la psychologie et de la sociologie « qui toutes ont pour objet l'étude des manifestations de la vie ». — Mais la puérilité, demanderons-nous, ne serait-elle pas chez ceux qui, d'une part, prétendent tirer une morale des sciences dites supérieures et, d'autre part, voient dans ces sciences de simples annexes des sciences physiques et naturelles ? Par là, ils nient le bien, le devoir, la conscience morale qu'ils veulent maintenir.

Par exemple, qu'est-ce que l'obligation morale pour M. L. Bourdeau ? C'est le devoir de vivre qui prend l'être vivant tout entier, qui « le sollicite par toutes ses appétitions instinctives ou raisonnées, l'engage par tous ses intérêts, ne lui commande que ce qui lui est utile et ne lui interdit que de se nuire. » Mais comme l'être humain, dans le système positiviste de M. L. Bourdeau, n'est qu'un mécanisme bien monté, celui qui, à la suite d'un refroidissement involontaire, fait une mauvaise digestion, manque à son devoir de vivre tout ainsi que l'ivrogne qui sait où le conduisent ses excès, et il faut porter le même jugement sur le couvreur qui tombe par accident du haut d'un toit et sur le désespéré qui se jette du sommet de la Tour Eiffel. D'autant que les seules sanctions à invoquer sont celles qui se déduisent des conséquences normales de nos actions, selon le rigoureux enchaînement que montre la science des lois de la vie.

Que le bien ou la matière de l'obligation soit de développer harmonieusement nos facultés, de suivre notre nature idéale, de nous conformer aux relations qui nous unissent à l'ensemble des etres : nous l'accordons, et c'est ce que dit, de l'aveu de M. L. Bourdeau, l'éthique traditionnelle. Le détail ou le matériel de nos devoirs varie, en somme, assez peu dans les divers systèmes de morale, ces devoirs étant l'expression de la nature humaine, qui ne peut être totalement méconnue. Mais l'âme, la forme, le mobile intérieur de notre conduite diffère du tout au tout dans la doctrine du spiritualisme traditionnel et dans la doctrine du psychisme universel admis par M. L. Bourdeau, lequel est un mécanisme universel. Et cette différence va à ce qu'une doctrine édifie une morale solide et que l'autre détruit toute morale.

Que le mécanisme est la négation de toute morale, c'est ce que vient d'établir une fois de plus M. Jean Halleux[1] avec une saisissante clarté. Chez son défenseur le plus autorisé, Herbert Spencer, qui a su accumuler en faveur du mécanisme universel le plus d'observations et de rapprochements ingénieux, l'*Évolutionnisme en morale* reste une hypothèse ruineuse et un amas de contradictions. Hypothèse ruineuse : car elle déborde infiniment les faits qu'on lui donne pour base, faits auxquels d'autres, à signification contraire, enlèvent toute consistance. Amas de contradictions : sans parler de ce qu'il y a d'étrange à voir un homme qui fait profession d'ignorer les substances et les causes, bâtir une conception essentiellement métaphysique de l'univers, la morale évolutionniste veut conserver la notion de bien et elle ramène le bien à l'utile : la « conduite », en effet, pour Spencer, est l'ensemble des actes qui tendent à la conservation et au développement de la vie. Plus la conduite est élevée, dit encore Spencer, plus aussi les mobiles d'action deviennent d'ordre idéal. D'autre part, le sujet obéit toujours à l'action la plus énergique. Mais l'action la plus énergique, au dire même de Spencer, est celle des motifs d'ordre sensible. Alors, comment les mobiles idéaux peuvent-ils l'emporter? En outre, à mesure que l'homme atteint un développement intellectuel moral plus complet, il règle ses actes, dit Herbert Spencer, d'après des conséquences plus éloignées. Mais alors, comment prétendre que le progrès moral amène fatalement l'affaiblissement du sentiment religieux? L'homme religieux adapte précisément son intention non aux courts horizons d'ici-bas, mais aux étendues sans fin de l'éternité[2].

1. *L'Évolutionnisme en morale. Étude sur la philosophie de Herbert Spencer*, par Jean Halleux, chargé de cours à l'Université de Gand. Paris, Alcan, 1901. In-12, pp. 228. Prix : 3 fr. 50.

2. M. E. de Roberty, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles, continue péniblement, parfois avec de gros mots à la bouche, à entasser les moellons de son *Éthique*. Son *Quatrième essai sur la morale considérée comme sociologie élémentaire* (Paris, Alcan, 1900. In-12, pp. 224) somme la morale de « rompre les dernières attaches qui la lient encore aux conceptions théologiques et métaphysiques ». Ainsi elle passera du rang des sciences enfantines qui disent : « on doit » au rang des sciences adultes et mûres qui déclarent : « cela est ». A faire ce passage les aideront beaucoup Spinoza et Nietszche. — Encore de la morale mécanique. — Voir sur M. de Roberty, *Études* du 5 novembre 1899, p. 410-411.

IV

Le Collège libre des Sciences sociales vient de publier la seconde série des conférences qu'il a provoquées sur les *Questions de morale*[1]. Un premier fait s'en dégage, c'est l'orientation d'un certain nombre de philosophes vers la morale de la solidarité.

La vraie moralité pratique « réside, dit M. Bélot, dans une activité réelle et efficace, consciemment dirigée par une vivante notion des fins collectives ».

L'*Ère sans violence*, que nous annonce M. Moch, découlera du sentiment de la solidarité humaine accepté par tous. — « Armons-nous de science, dit de son côté M. Fournière, car c'est la science qui nous révèle la loi de solidarité des êtres... Guyau demande quelque part la socialisation de la morale. Elle ne sera possible que quand nos antagonismes individuels et collectifs se seront résolus en solidarité. » Mais que parler de morale? « Elle disparaîtra, se perdra dans l'océan de nos sentiments et de nos actes, présente en chacun d'eux, organique comme eux et passant finalement à l'état d'acte réflexe par un glorieux retour à l'instinct. Saluons avec confiance cette forme supérieure de l'idéal moral : la disparition de la morale par la suppression de l'immoralité. »

Que voilà bien ce que M. G. Sorel appelle, dans la même série de conférences, les fictions poétiques substituées aux réalités, les cosmologies, avec les sociologies qu'on en déduit, mises à la place des observations scientifiques. Quant à la solidarité, elle doit jouer son rôle, rôle capital, dans un système complet de morale. Mais en faire le pivot unique de la conduite humaine, c'est arriver fatalement à la suppression de l'individu, de toute tendance individuelle, et cette suppression est contre nature.

1. *Questions de morale, leçons professées au Collège libre des Sciences sociales*. Paris, Alcan, 1900. In-8, pp. VII-332. Prix : 6 francs. Cet ouvrage fait suite à la *Morale sociale*, publiée l'année précédente. (Voir *Études* du 5 novembre 1899, p. 408-410.) Énumérons les sujets des conférences : *la Science et la morale*, par G. Sorel; *l'Ère sans violence*, par G. Moch; *la Morale chrétienne et la conscience contemporaine*, par A. Darlu; *les Facteurs moraux de l'évolution*, par G. Sorel; *le Kantisme et la science de la morale*, par V. Delbos; *Vue d'ensemble sur la morale grecque*, par A. Croiset; *les Conditions de l'action*, par M. Bernès; *la Raison et l'instinct en morale*, par D. Parodi; *le Luxe*, par G. Belot; *la Morale d'après Guyau*, par E. Fournière; *la Justice sociale*, par P. Malapert; *l'Éducation morale et l'éducation religieuse*, par F. Buisson.

Une autre conclusion qui ressort de ces conférences, c'est la préoccupation obsédante chez plusieurs de laïciser la morale, c'est-à-dire de marquer la divergence entre la morale rationnelle et la morale chrétienne. Non pas que beaucoup s'attardent avec M. Buisson à opposer la raison à la religion : en toute méthode religieuse, dit-il, « la science se récuse ou elle est récusée ». Mais on dénie au christianisme toute vertu sociale. M. Darlu parle avec attendrissement de l'élan moral, tout fait de charité, de renoncement et de foi que l'Évangile a su imprimer aux âmes. « Mais par cela même qu'elle est purement spirituelle, la morale évangélique ignore le monde et se détourne du « siècle ». Par une conséquence même de son exaltation sublime, elle méconnaît, ignore, si l'on veut, presque toute l'activité sociale, la famille, la société, l'industrie, la science, l'art. » Les grands mouvements du siècle, mouvement démocratique, mouvement économique, mouvement ouvrier, mouvement féministe, se sont accomplis à l'encontre de la morale évangélique. « Le christianisme a enseigné la vertu du sacrifice et la loi de la charité, le siècle présent épelle péniblement la loi de la justice sociale. » La foi des temps nouveaux est la loi de justice. M. Parodi aggrave l'accusation : « La morale chrétienne n'est qu'une longue protestation contre les conditions de la vie ; nous ne survivons que parce que la plupart des hommes l'oublient ou lui résistent... [1] »

De pareilles accusations indiquent des esprits à vues, pour tout le moins, singulièrement courtes. C'est avant tout par la réforme des mœurs particulières que naissent, se maintiennent et se développent les civilisations. Si les mœurs privées sont mauvaises, la civilisation n'est qu'un vêtement brillant qui cache des plaies et des misères de toutes sortes. Or, personne n'oserait nier que la morale chrétienne n'ait été jusqu'ici un instrument sans égal pour agir sur les âmes. Et puis, comment expliquer que ce soit précisément chez les nations chrétiennes que les institutions sociales sont le plus florissantes ? Le paganisme antique — la remarque a été faite — en expliquant chaque phénomène par l'intervention d'une divinité capricieuse mise

1. M. Bernès dit avec plus de justice, quoique non sans quelque timidité, en parlant de la morale religieuse : « Ni la notion de la dignité humaine, ni l'idée de la justice sociale ne lui sont étrangères. » Ouvrage cité, p. 164.

à la place des forces de la nature, paralysait la curiosité scientifique. Le christianisme, en réduisant l'intervention directe de la divinité à des cas exceptionnels et en restituant aux causes secondes leur rôle naturel, a servi éminemment la science. Cependant le Christ n'a enseigné ni la physique ni l'astronomie. De même le Christ n'a pas été un économiste ; et toutefois c'est de lui que date la véritable économie sociale, celle qui tient compte de la personnalité humaine. Et cette justice sociale qu'on oppose à la charité, sur quoi repose-t-elle, sinon sur le respect des droits de chacun? Or, quelle doctrine a proclamé plus haut et établi plus fortement ces droits, elle qui enseigne l'égalité foncière de tous les hommes devant Dieu, source dernière de nos devoirs comme de nos droits?

Nous regrettons de retrouver sous la plume de M. Paul Dupuy un grief analogue à celui formulé par MM. Darlu et Parodi. Il y a beaucoup d'excellentes choses dans son livre intitulé : *les Fondements de la morale; ses limites, ses auxiliaires*[1]. L'ancien professeur de médecine à la Faculté de Bordeaux combat le naturisme, le positivisme, la biologie sociale, et par des raisons souvent triomphantes. Il ne tombe pas dans l'erreur, trop commune, d'opposer la morale rationnelle à la morale théologique. Il sait en quels termes formels saint Paul, avant le catéchisme du concile de Trente et le concile du Vatican, enseigne l'existence au fond de tous les cœurs d'une loi naturelle; conséquemment, le christianisme ne fait pas reposer la morale sur la volonté arbitraire de Dieu. Il fait honneur au judaïsme et au christianisme d'avoir « affirmé, à la face du monde, l'existence d'un droit sur lequel l'autorité civile n'a aucun empire, et, par conséquent, sous ce rapport, la prééminence de l'individu sur la collectivité, la cité, l'État. Il y a là un principe essentiel et nouveau, absolument étranger à la cité antique ». Mais, pourquoi s'en prendre au même christianisme d'avoir méconnu la morale sociale? Celui qui a dit de rendre à César ce qui est à César, n'a pas isolé l'individu de la société. M. Dupuy objecte encore : Il y a telle partie de la morale chrétienne qui ne saurait être rendue générale sans

1. Paris, Alcan, 1900. In-8, pp. 392. Prix : 5 francs. Il y a trois ans, le même auteur publiait *la Question morale à la fin du XIXe siècle*. Voir *Études* du 20 février 1897, p. 551-552.

anéantir la société, ou la transformer en une immense moinerie inhabitable. — Mais cette partie n'est pas de précepte, et c'est un caractère à la fois original et profond de la morale chrétienne de distinguer si nettement ce qui est obligatoire de ce qui est mieux. D'autre part, l'auteur des *Conseils* évangéliques connaissait assez la nature humaine pour savoir que leur mise en pratique ne serait jamais un danger pour l'ordre social légitime.

« Réaliser la loi conçue par la raison, tel est, conclut justement M. Dupuy, le principe premier, la donnée essentielle et fondamentale de l'éthique, avec son caractère subjectif, dont l'expérience du dehors ne peut et ne doit être qu'une vérification, une confirmation. » En somme, le livre dit assez exactement ce qu'est le bien. Quelle est la base du devoir ? C'est ce qu'il montre moins.

V

M. Brochard concluait l'article que nous citions au début de notre travail par ces mots : « Si les Grecs n'ont peut-être achevé aucune science, ils ont posé du moins les fondements de toutes. Et cela paraît surtout vrai de la morale. Peut-être, après tout, ce que les *Éléments* d'Euclide sont à la géométrie de tous les temps, ce que l'*Organon* d'Aristote est à la logique immuable, l'*Éthique à Nicomaque* l'est-elle à la morale éternelle. »

Cette pensée a été bien celle de saint Thomas. S'il admet le développement de la morale comme des autres sciences, c'est dans Aristote qu'il va en chercher les principes. Le nouveau livre de M. J. Gardair, *les Vertus naturelles*[1], nous montre, en partie, ce qui a passé des doctrines aristotéliciennes dans la morale scolastique, et, par celle-ci, dans la morale traditionnelle et la morale chrétienne. Cette part est considérable : distinction du volontaire et de l'involontaire, volonté du mal compatible avec la connaissance, rôle prépondérant de l'intention pour spécifier l'acte humain, aptitude de la passion à être bonne ou mauvaise, selon qu'elle obéit ou se soustrait à l'empire de la raison, théorie du mérite et du démérite ; nature, propriétés, évolution des vertus, comment la vertu pose un milieu entre un excès et un défaut. Quant au classement des vertus morales, Aristote en énumère treize. Il

1. Paris, Lethielleux, 1901. In-12, pp 523. Prix : 3 fr. 50.

nomme la *justice*, la *force*, la *tempérance*, et enseigne que la *prudence* est nécessaire à toutes les vertus. « Mais il ne paraît avoir nulle part formellement séparé ces quatre vertus de toutes les autres, pour les signaler comme la quadruple source de l'honnête. » C'est Platon qui a fixé positivement les quatre points cardinaux du monde moral. Les docteurs chrétiens se sont approprié cette division. Elle est arrivée à saint Thomas par Cicéron et saint Augustin.

Inutile de dire l'exactitude et la limpidité avec laquelle M. Gardair interprète la belle et saine métaphysique d'Aristote et de saint Thomas, cette métaphysique qui ne perd jamais contact avec les réalités matérielles ou les données de la conscience. Et si l'on est en quête d'une morale, pourquoi ne pas la demander à ce grand courant, qui est, en somme, le courant traditionnel ?

C'est là qu'il faut bon gré mal gré en revenir. Cette conviction ne pourra que s'imposer à quiconque aura suivi M. Tivier *Au Pays des systèmes*[1]. Le positivisme est destructeur; l'évolutionnisme repose sur des hypothèses et aboutit à la toute-puissance du hasard; l'humanisme fait l'apothéose des héros pour mépriser les petits; la solidarité veut relever l'humanité, mais n'est qu'une contrefaçon mauvaise de la charité, qu'elle prétend remplacer; le socialisme mène à l'anarchie; le pessimisme s'irrite du mal, il n'y remédie pas; le scepticisme essaie en vain d'endormir les inquiétudes de l'âme humaine; le stoïcisme méconnaît sa faiblesse et sa dépendance. C'est au spiritualisme, complété par le christianisme, à donner la certitude aux esprits et la paix aux sociétés.

Sans doute, le voyage entrepris par M. Tivier est nécessairement un peu rapide; il avait tant de pays à visiter. Mais libre à chacun de reprendre le voyage seul, à petites étapes, en s'aidant d'un guide si sûr, en complétant ses données. Et l'on arrivera enfin à mettre le pied sur cette terre ferme de la vérité, la vérité rationnelle, à laquelle la foi, loin de l'ébranler, donne une immuable consistance.

LUCIEN ROURE.

1. *Au Pays des systèmes; examen des divers projets de régénération intellectuelle et sociale*, par H. Tivier, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon Paris, Retaux, 1901. In-8, pp. 374. — Reproduisant une opinion trop accréditée, M. Tivier fait du célèbre Laplace un athée. Le P. de Joannis a réfuté victorieusement cette légende dans les *Études* du 20 mai 1897, p. 541-545.

LA
VENTE D'UNE CONGRÉGATION[1]

M. Jacques Bonzon cherche, assez opportunément, dans les faits analogues du passé, des indications sur ce que pourrait produire le milliard des congrégations, si l'on cherche sérieusement à le réaliser. Il s'est attaché à un cas typique, la vente des biens des Jésuites français, vers la fin du dix-huitième siècle. M. Bonzon n'est pas un ami de la « célèbre Compagnie », et il est loin d'en avoir étudié l'histoire dans toutes ses parties avec l'application qu'il a donnée à l'épisode qui fait le sujet de sa brochure : aussi serait-il facile de relever dans ces quelques pages bien des assertions qui, pour appartenir peut-être à la littérature courante, n'en sont pas moins des erreurs et des calomnies. Mais il a voulu certainement être impartial, et, grâce aux recherches sérieuses qu'il a faites, notamment dans les amas de papiers conservés aux Archives nationales, son travail a une valeur et une originalité qui le rendent très digne d'être remarqué.

L'auteur commence par rappeler les principales phases de la destruction des Jésuites au dix-huitième siècle. Il nomme cela la « lutte du fanatisme monarchique contre le fanatisme religieux », par où l'on peut assez juger que ce n'est pas un apologiste, ni un royaliste qui parle; et ce qu'il dit de l'attitude de la papauté en cette affaire, montre assez que ce n'est pas un catholique. Je ne m'arrête pas à rectifier ces accessoires[2]. Venant à la question qu'il a spécialement en vue, M. Bonzon recherche d'abord le nombre des Jésuites de France, à la veille de leur suppression, et la quan-

1. Jacques Bonzon, avocat à la Cour. *La vente d'une congrégation sous Louis XV. La suppression des Jésuites.* Paris, Guillaumin. 1901. In-12. pp. 60.

2. Par exemple, M. Bonzon a confondu (p. 4) Jésuites *portugais* et *espagnols*, Pombal et d'Aranda. C'est ce dernier, ministre de Charles III, qui essaya de jeter les Jésuites expulsés d'Espagne sur les côtes des États pontificaux : procédé contre lequel le Pape protesta justement. Puis, ce n'est pas la France, c'est la république de Gênes qui, en Corse, donna momentanément asile à ces déportés; le ministre français Choiseul les fit expulser avec barbarie, dès que l'île fut cédée à la France.

tité de leurs biens. Il évalue leur nombre à environ 4 000, tout en avertissant que des contemporains disent 3 000. Une source absolument sûre me permet de lui apprendre que les Jésuites composant les cinq provinces de l'*Assistance* de France, à la fin de l'année 1761, étaient exactement 3 087, dont 167 dans les missions étrangères. C'est ce qui résulte des *Catalogues*, publiés pour la première fois ou réédités d'après des impressions très rares, par les soins très consciencieux du P. Alexandre Vivier[1]. Il est vrai que ce chiffre, pour représenter l'ensemble des Jésuites français, doit être augmenté d'une partie — peut-être la majeure partie — de la province *Gallo-Belgique*, laquelle s'étendait des deux côtés de la frontière nord de la France et, ayant été constituée avant la conquête de la Flandre par Louis XIV, était demeurée rattachée à l'assistance de Germanie. En tout, donc, on peut compter environ 3 500 Jésuites atteints par les arrêts des Parlements en 1761-1764.

Quant aux biens, M. Bonzon cite l'évaluation de Crétineau-Joly, « que n'appuie malheureusement, dit-il, aucune référence ». Cet historien, qui avait les meilleurs documents à sa disposition, paraît avoir suivi, en les modifiant un peu d'après ces documents, les calculs qu'on trouve dans une brochure publiée à Lyon en 1765, sous ce titre : *Tout n'est pas fini dans l'affaire des Jésuites ou Lettre d'un de leurs créanciers à M*** avocat au Parlement*. L'auteur de cette lettre, très bien faite, suppute d'abord les revenus annuels qui étaient nécessaires : 1° pour l'entretien d'environ 4 000 Jésuites à 300 livres chacun ; 2° pour payer les intérêts des dettes particulières de leurs maisons de France (les lettres-patentes du 6 juillet 1763 les faisaient monter à 5 mil-

1. Voir *Status Assistentiæ Galliæ Societatis Jesu 1762-1768*. (In 8, pp. XXIV-308. Paris, A. Picard. Prix : 15 fr.). Ce volume contient les *Catalogues des personnes et des offices* de la province d'Aquitaine, à la fin de l'année 1761 ; — de la province de Champagne, fin 1761, 1762, 1763, 1764, 1765, 1767 ; — de la province de France ou de Paris, fin 1761 ; — de la province de Lyon, fin 1761, 1765, 1766, 1768 ; — de la province de Toulouse, fin 1761 ; — du collège de Chambéry, fin 1769 ; — des missions de la Grèce, fin 1769. Il se termine par un Index général alphabétique, donnant le nom et le prénom, la province (dans la Compagnie), les dates de naissance et d'entrée, avec renvoi aux pages où ils figurent, pour chacun des 3 200 Jésuites environ que contient l'état. Le P. Alexandre Vivier, qui édite ou réédite ces documents très précieux même pour l'histoire générale, en a singulièrement accru l'utilité, tant par l'index général qui est son œuvre, que par les peines qu'il s'est données pour contrôler, éclaircir, rectifier les endroits obscurs, incertains ou fautifs.

lions); 3° pour acquitter les impositions civiles et ecclésiastiques; 4° pour les réparations des maisons, l'entretien des sacristies, des bibliothèques, etc. : il conclut que pour tout cela « les Jésuites sur le calcul du pur nécessaire devaient avoir 43 millions de capitaux »; il ajoute environ 20 millions pour la valeur des immeubles, terrains, maisons et églises, des bibliothèques et des ornements d'église : total général 63 millions. Notons que « ce créancier des Jésuites » réel ou supposé, n'a pas d'intérêt à diminuer leur fortune; car il fait ces calculs pour montrer que, manifestement, les Jésuites de France avaient plus qu'il ne fallait pour payer leurs dettes, à quoi d'ailleurs ils ne s'étaient jamais refusés, et qu'on n'avait affecté de les traiter en faillis, insolvables, qu'afin de pouvoir sous ce prétexte faire main basse sur tous leurs biens.

M. Bonzon pense que le chiffre de 50-60 millions admis par Crétineau-Joly est inférieur à la réalité, et qu'on pourrait l'augmenter de quelques 20 ou 30 millions. Je ne le chicanerai pas sur le chiffre, d'autant plus qu'il reconnaît loyalement que « le revenu » de ces 80 millions « ne serait guère élevé, pour nourrir quatre mille Jésuites », et il fallait ajouter, pour faire fonctionner leurs nombreuses œuvres, notamment plus de cent collèges, leurs missions en Grèce et en Syrie, en Amérique, aux Indes, en Chine, etc[1]. Ce que je ne puis laisser passer, c'est cette raison qu'indique M. Bonzon pour majorer les chiffres de Crétineau-Joly : « Les opérations commerciales de certains Jésuites, dit-il, ne pouvaient que produire de bons bénéfices. » Sauf le cas du P. Lavalette, dont nous allons reparler, et qui ruina la Compagnie, on a bien pu accuser les Jésuites de faire le commerce, mais on n'en a jamais fourni la preuve. Cette source de « bénéfices » n'exista donc pas pour eux.

M. Bonzon insiste, en affirmant que le désir d'accroître ses revenus trop faibles fut ce qui perdit la Compagnie. « La ruine de la Compagnie, continue-t-il, si elle eut des causes cachées, des haines longues, patientes de toute la patience que savent

1. A propos des missions, faisons remarquer à M. Bonzon que « Xavier, l'apôtre des Indes » n'est pas mort *martyr* (p. 9). Plus sérieuse est une autre erreur qui vient immédiatement après, concernant les missionnaires de Pékin, qui « amalgamèrent si étrangement, dit-il, aux superstitions chinoises » la foi catholique.

garder les haines religieuses, celles surtout de congrégation à congrégation, n'en trouve pas moins sa source directe et en tout cas son prétexte dans le mercantilisme qui commençait à devenir une des plaies de l'Église. Loyola et Xavier avaient été l'Église militante. Le P. Lavalette fut un des premiers, mais des meilleurs types de l'Église trafiquante. » Nous ne pouvons que protester contre l'accusation générale de « mercantilisme » que l'auteur jette à l'Église, sans l'accompagner d'aucun essai de preuve. Contre la Compagnie de Jésus, en particulier, les preuves ne manquent pas moins, excepté pour ce qui concerne le P. de Lavalette. Oui, celui-ci, dans le désir trop naturel d'augmenter les ressources d'une mission où le bien spirituel était trop souvent empêché par la pénurie de moyens matériels, et après avoir commencé par de grandes entreprises d'exploitation, légitimes en elles-mêmes, sinon assez prudentes, se laissa entraîner à des opérations de plus en plus contraires au droit canon, qui interdit le commerce aux ecclésiastiques et à plus forte raison aux religieux. Mais il est certain qu'en cela il agissait encore bien plus contre la règle de son ordre que contre le droit canon ; et il a été juridiquement établi que ses opérations commerciales ont eu lieu à l'insu de tous ses supérieurs, qui ne les ont pas plutôt connues qu'ils ont fait tout leur possible pour les arrêter.

Sous le bénéfice de ces observations, essentielles dans la question, je passe encore sur divers détails inexacts du récit amusant, mais un peu enjolivé, que fait M. Bonzon des opérations du P. de Lavalette : le sujet a été exposé par tant d'autres. J'arrive à la catastrophe qui fournit au Parlement le prétexte de son action contre les Jésuites. Ici l'inexactitude devient plus grave.

M. Bonzon dit que les supérieurs des Jésuites de France se refusèrent d'abord résolument à aider les banquiers, correspondants de Lavalette à Marseille, que ses opérations malheureuses avaient acculés à la ruine. « Ici, écrit-il, la Compagnie eut une étrange éclipse de ce bon sens, de ce flair qui l'a rendue en d'autres moments trop justement célèbre. Ses chefs se rappelèrent malopinément le vœu de pauvreté qu'ils avaient prêté. Ils ne comprirent pas que laisser les Lioncy se perdre, c'était se perdre avec eux. Ils déclinèrent toute responsabilité, etc. » Il est vrai que les chefs des Jésuites se refusèrent à faire payer par leurs maisons d'Europe les dettes du supérieur de la Martinique. Leur

raison, que M. Bonzon aurait dû indiquer (car celle qu'il leur prête n'est qu'une plaisanterie), c'est qu'il n'y avait pas communauté de biens, ni par conséquent solidarité entre les divers établissements de la Compagnie ; chacun administrait ses biens, percevait ses revenus, faisait ses dépenses, avec une pleine indépendance à l'égard des autres ; les supérieurs qui ont le contrôle de plusieurs maisons, tels que les Provinciaux, et le Général lui-même qui, suivant l'expression de saint Ignace, a la surintendance de toute la Compagnie, ne peuvent pas prendre les biens d'une maison pour les appliquer à une autre. Tel était le droit, suivant les constitutions de la Compagnie ; c'était même le droit commun d'alors, pour tous les ordres religieux ; et la législation de l'État reconnaissait et protégeait cette non-solidarité des différentes maisons de la même congrégation [1].

La fin de non-recevoir, opposée aux créanciers de la mission de la Martinique par les autres maisons des Jésuites de France, n'avait donc rien que de légitime et d'honnête.

« On s'indignait, assure M. Bonzon, de la désinvolture avec laquelle les bons Pères, qui profitaient naguère du trafic de Lavalette, déniaient maintenant y être intéressés. » Il n'y avait jamais eu que les établissements administrés par Lavalette à « profiter de son trafic » ; c'est sur eux que les créanciers devaient s'indemniser, et ils constituaient un gage bien plus que suffisant pour cela [2]. Les créanciers auraient sans doute suivi cette voie naturelle,

1. Sur ce point, voir le « *Mémoire pour les Jésuites des provinces de Champagne, Guyenne, Toulouse et Lyon, Opposans et Défendeurs*. Contre le syndic des créanciers Lioncy et Gouffre, défendeur à l'opposition et défendeur. Et encore contre les sieurs Lioncy et Gouffre, intervenans et demandeurs. En présence des Jésuites de la province de France. » Paris, 1761 ; 62 pages in-12. Il peut être bon de citer la conclusion, qui montre les sentiments auxquels obéissaient les Jésuites en refusant d'accepter la solidarité avec Lavalette : « En résistant à cette solidarité, les Jésuites des quatre provinces ont rempli un devoir indispensable : un devoir dont ils étoient comptables à l'Eglise, à qui tous leurs biens appartiennent : à l'État, pour l'avantage duquel tous les collèges qu'ils possèdent ont été érigés : à la Cour elle-même, sous la protection de laquelle sont tous ces établissemens consacrés à la religion et à l'utilité publique... » On peut voir aussi Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. V, 3e édition (1859), p. 195-197, note.

2. Le fait résulte des données mêmes contenues dans le Mémoire de Lioncy et Gouffre, principaux créanciers du P. de Lavalette. Voir *Tout n'est pas fait*, p. 11-12. — Les terres de la mission à la Martinique et à la Guadeloupe furent payées par les Anglais quatre millions, et l'ensemble des dettes du P. de Lavalette n'atteignait pas trois millions — du moins au moment où son affaire fut

s'ils ne s'étaient mis sous l'influence de ceux qui ne cherchaient qu'à compromettre la Compagnie tout entière dans les affaires particulières d'un des siens.

En refusant de se solidariser avec le P. de Lavalette, les Jésuites étaient donc parfaitement dans leur droit ; mais étaient-ils également sages et bien inspirés au point de vue de leur propre intérêt ? C'est là une autre question, où je ne contredirai pas M. Bonzon. Déjà l'historien des Jésuites, Crétineau-Joly (dont M. Bonzon plaisante mal à propos la « naïveté »), avait constaté que la conduite de ces gens réputés si habiles fut tout le contraire de l'habileté, dans la déroute lamentable de leur fortune.

Au demeurant, que pouvaient-ils contre des ennemis qui avaient toutes les armes en main, et décidés à en finir avec la Compagnie détestée[1] ? La faute capitale des Jésuites fut une confiance trop grande en la bonté de leur cause et en la justice de leur pays. Toute transaction avec les créanciers de Lavalette eût mieux valu pour eux qu'un procès, surtout un procès en Parlement. Le jugement des tribunaux consulaires déclarant l'Ordre solidaire était inique ; le Parlement, auquel ils en appelèrent, non seulement confirma l'iniquité, mais l'amplifia, avec des procédés dignes de servir de modèle aux tribunaux révolutionnaires.

Les créanciers qui lui avaient fourni le « prétexte », comme dit bien M. Bonzon, pour porter le premier coup de hache à l'arbre de la Compagnie, se virent bientôt relégués à l'arrière-plan. Bien plus, ce qu'aurait peut-être dû remarquer l'auteur, leur condition devint pire par les arrêts du Parlement. Comme ils le reconnaissent eux-mêmes dans une requête reproduite aux considérants de l'arrêt du 23 avril 1762, à cette dernière date, la Compagnie avait acquitté le tiers, ou plus, des lettres de change mises à sa charge, et « les suppliants (les créanciers) avoient lieu de se flater que ces acquittemens continueroient... Les Jésuites paroissoient même

engagée ; car le Parlement réussit finalement à les faire monter à cinq millions ; mais il avait très probablement accueilli sans examen bien des créances fausses (voir encore *Tout n'est pas fait*, p. 48), dans le genre de celles des « héritiers d'Ambroise Guys », qui profitèrent de sa facilité pour reproduire leurs réclamations solennellement condamnées dès 1723.

1. M. Bonzon parle (p. 25) de l'appui que les Jésuites trouvèrent à la Cour : « Louis XV, dit-il, avoit besoin dans ses débauches de confesseurs faciles. » Si les confesseurs jésuites avaient été « faciles » pour ce triste roi, il les aurait mieux soutenus.

se prêter pour cela à des arrangemens qui auroient pu produire cet effet si nécessaire à la tranquillité des supplians ; mais ils ont fait déclarer eux-mêmes au Fondé de la procuration des supplians et à leur Conseil, par le Frère Gatin, substitué par le Frère Griffet, à la procuration donnée à celui-ci par le Supérieur général de la Société, pour tout ce qui concerne les engagemens contractés par le Frère de la Valette, que les *événements généraux arrivés à la Société* les mettoient dans l'impuissance d'exécuter les arrangemens qu'ils s'étoient proposés, et d'acquitter les lettres de change subsistantes encore dans les tems qu'ils l'avoient espéré. » Les « événements généraux arrivés à la Société » ne justifiaient que trop, en effet, sa déclaration d'impuissance à parfaire le règlement des dettes de Lavalette, en si bonne voie d'aboutir : le Parlement, par son arrêt du 12 février 1762, n'avait-il pas supprimé l'Institut, fermé les collèges et noviciats de l'Ordre, mis sous séquestre tous ses biens, enjoint à ses membres de vider leurs maisons avant le 1er juillet ? La requête des créanciers n'eut, d'ailleurs, pour effet, que de rendre la faillite forcée des Jésuites encore plus complète, et, du même coup, le désastre des créanciers plus irrémédiable ; car, l'arrêt du 23 avril, qui ordonne l'union de tous les créanciers en un seul corps ou syndicat, dans le but fallacieux de faciliter par l'action commune la défense des intérêts de tous, détermine en même temps les procédures multiples, longues et compliquées de la mise sous scellés, de l'inventaire et de la réalisation des biens de la Compagnie, toutes opérations qui devaient être achevées — et payées sur l'avoir saisi — avant que les créanciers de Lavalette pussent réclamer un liard.

Les pages les plus intéressantes de M. Bonzon, à notre sentiment, sont l'exposé (abrégé, naturellement) de ces procédures et le compte de ce qu'elles laissèrent finalement à ceux au bénéfice de qui elles étaient censées faites.

Le Parlement, « en un moment de suprême équité, » comme dit l'auteur, avait bien voulu destiner les premiers fruits de la confiscation aux besoins des Jésuites dépouillés. Mais cette bonne volonté ne dépassa guère les arrêts où elle s'exprimait ; d'ailleurs, elle subordonnait son effet à la prestation d'un serment, par lequel les Jésuites devaient répudier leurs engagements religieux. Ceux qui acceptèrent la condition furent en nombre

infime [1], et M. Bonzon dit avec raison que, « sauf de rares exceptions, » les Jésuites supprimés « ne virent jamais un sou de l'État ».

Les créanciers du moins, pour qui le Parlement devait éprouver une sincère sympathie, seront-ils mieux partagés ? M. Bonzon énumère les rares et maigres distributions qu'ils recueillent : « La faillite restait ouverte depuis trente ans, quand éclata la Révolution. Ce fut la ruine des créanciers. L'ancien régime leur avait de temps à autre distribué quelques dividendes. Le nouveau ne leur donnera rien du tout, que des décrets. Il en sera, d'ailleurs, et suivant sa coutume, très généreux. » Les malheureux survivants ou les héritiers des soi-disant victimes de la ci-devant soi-disant Compagnie poursuivirent leurs revendications obstinées jusqu'en 1798 ; enfin, alors, le Conseil des Anciens clôt l'opération commencée en 1762. Il la clôt avec « de bonnes paroles ». M. Bonzon cite le rapport amphigourique d'Engerran qui l'enterra, et puis, lui-même, conclut ainsi son travail : « Cette grandiloquence des hommes qui firent la banqueroute des deux-tiers ne modifie pas les choses. Pour les Jésuites, aussi bien que pour le clergé en général, la vente des biens nationaux n'appelle qu'un terme : la banqueroute... L'État n'a pas recueilli un denier de ses victimes. Les pensions qui devaient pallier l'injustice de leur spoliation ne sont pas payées. Les créanciers eux-mêmes n'arrivent à l'être qu'après trente-six années de collocations, d'exceptions, de déchéances. La fortune de la Compagnie a subi le sort de toutes les collectivités dépouillées par les royautés despotiques ou les républiques soi-disant libérales : elle s'est fondue au creuset des procédures. »

Le mot de la fin seul demande encore un petit commentaire, que M. Bonzon indique lui-même à un autre endroit ; à propos de ces opérations qui détruisent la fortune qu'elles ont pour but de *réaliser* : « La bureaucratie, tradition bien française, dit-il, sera seule à n'y rien perdre. » L'auteur de *Tout n'est pas fait dans l'affaire des Jésuites* aurait pu lui fournir quelques exemples à l'appui de cette trop juste assertion. « Il n'y a, dit-il, aucun de ceux qui

1. L'arrêt du 9 mars 1764, déclarant qu'il n'y a plus lieu à admettre les Jésuites au serment et expulsant du royaume ceux qui ne l'ont pas prêté, nomme ceux qui s'étaient soumis, dans le ressort du parlement de Paris : ils sont exactement 25 — sur 1 100.

entrent dans l'administration des biens des Jésuites, qui ne la regarde comme un Pérou qui va les enrichir. Un huissier gardien-sequestre du collège de ···, un des plus considérables de France, disait à qui voulait l'entendre, qu'il ne céderait pas son profit pour douze mille livres. Si, en commençant par l'huissier, nous remontons par degrés jusqu'aux chefs de la commission, et qu'il faille proportionnellement à leur rang fixer leur gain ; je doute si les biens de ce collège, quoique considérables, suffiront pour les satisfaire... »

Sauf les réserves indiquées, M. Bonzon a fait bien voir, comme il se l'était proposé, « la valeur exacte de la grande campagne entreprise par les Parlements (contre les biens des Jésuites) ». Et après l'avoir lu, personne, à part ceux qui cherchent peut-être leur « Pérou » dans les nouvelles liquidations, n'hésitera sur la réponse à la question qu'il pose : « Laissant même de côté toute discussion théorique sur le caractère juste ou inique d'une pareille suppression, si, pour le politique le plus positif, le plus matérialiste, elle vaut d'être admirée, et, par là même, imitée [1]. »

JOSEPH BRUCKER.

1. Est-ce pour égayer son travail, qui, pourtant, se lirait fort bien sans cela, que M. Bonzon y insère des contes, auxquels il ne croit pas, je l'espère, mais qui ne méritaient pas la place qu'il leur accorde : ainsi, le roman d'Ambroise Guys, auquel je viens de faire allusion ; l'horrifique fait-divers des écoliers de La Flèche se battant « à coups de canifs, dont douze sont morts ! ! »

T'IEN-TCHOU, « SEIGNEUR DU CIEL »

A PROPOS D'UNE STÈLE BOUDDHIQUE

(Fin)

IV. — LA STÈLE DE TCH'ENG-TOU [1]

J'aurais été heureux de pouvoir signaler l'endroit exact où se trouve ce monument, mais je n'ai rien de plus précis, sur ce point, que le détail rapporté au commencement, d'après les *Missiones catholicæ*. Il me paraît toutefois très probable qu'il s'agit ici du temple *Ts'ing-yang-kong*, situé à dix *li* S.-O. de *Tch'eng-tou* (Cf. *Se-tch'oan-t'ong-tche*, 38e *Kiuen*, fol. 24), ainsi nommé par allusion à l'entretien de *Lao-tse* avec *I-hi*; réparé en 1668.

Les notes chinoises, qui accompagnaient la photographie et le décalque, sont les suivantes, que nous traduisons littéralement :

« Hauteur totale du monument : 16 pieds, 40. — Hauteur du fût hexagonal : 6 pieds, 20; largeur des faces : 0m60 (*sic*). — Le côté qui se voit à gauche (lequel doit être le second, si nous le rapportons aux inscriptions circulaires des trois étages supérieurs), est le mieux conservé de l'inscription. Deux autres faces sont encore en partie lisibles; quant aux trois dernières, il n'y reste plus trace de caractères. »

En réalité, les faces de l'inscription décalquée, en notre possession, mesurent 1m47 de hauteur, sur 0m32 de largeur. Chacune contient dix lignes de quarante caractères.

Le monument, pris dans son ensemble, représente grossière-

1. Voir *Études* du 5 novembre. — Le grand nombre de citations chinoises, que renferme le troisième paragraphe de ce travail et qui d'ailleurs lui donnent une bonne partie de sa valeur, en rendrait ici la reproduction trop difficile. On le lira dans les *Variétés sinologiques*. Disons seulement que le P. Havret y expose les origines et les emplois du « terme *T'ien-tchou* » dans la littérature chinoise. Il montre que, comme le savaient déjà fort bien les anciens missionnaires catholiques, ce terme a désigné, depuis des temps reculés, différents personnages divins du bouddhisme et du taoïsme, mais particulièrement *Indra*, l'un des grands dieux du brahmanisme, adopté et adapté par le bouddhisme.

ment une tour ou *Stûpa*[1], avec ses toitures ou parasols. Et de fait, l'inscription la plus élevée, celle qui fixe la dénomination spéciale de la stèle, porte le caractère *T'a*, qui a justement ce sens. Trois seulement des six caractères de ce titre restent visibles aujourd'hui ; les deux premiers *Ta-tsuen*, et le dernier *T'a*. En présence de cette mutilation, il serait difficile de reconstituer sûrement les caractères qui font défaut. En tout cas, nous avons ici un *Stûpa* dédié à Bouddha, *Ta-tsuen* étant une dénomination spéciale de ce dernier, dans la nomenclature des Mille Bouddhas.

La seconde inscription peut se lire tout entière ; prise de droite à gauche, comme les autres, suivant le génie de la langue chinoise, elle donne *Om mani padmê hûm*. Les commentateurs chinois expliquent ainsi cette formule : « Caractères thibétains qui ont un charme puissant contre le mal, et gardent des mauvaises influences[2]. » — « Pratiquement, conclut Eitel dans l'article consacré à ces mots, les sorciers en usent comme d'une formule d'exorcisme, on l'inscrit sur les amulettes, ou à la fin des livres. Elle n'est point cependant aussi populaire en Chine qu'au Thibet, où on la voit inscrite partout, sur les piliers, les murs, etc., comme font les Chinois pour une autre formule de six syllabes : *Namah Amitâbha*[3]. »

La proximité relative du Thibet explique la présence de la première formule magique dans la stèle de *Tch'eng-tou*. Les préférences des Chinois furent aussi satisfaites ; car, justement, la troisième inscription reproduit l'invocation citée par Eitel.

1. Cf. Eitel, *Handbook*, p. 133.

2. Edkins donne cette explication plus précise : « *Padme* is « lotus » ; *mani* is a « precious stone » ; *om* is a sacred « Hindoo symbol. » Cf. *Chinese Buddhism*, p. 406. — Et Waddell donne cette traduction de la formule : « *Om !* The Jewel in the Lotus ! *Hum !* » « C'est, dit-il, la formule mystique la plus commune du Lamaïsme, elle est adressée au Bodhisat Padmapani, lequel est représenté comme Bouddha assis ou debout sur une fleur de lotus. » Cf. *The Buddhism of Tibet*, p. 148. — « L'origine de cette formule est obscure, écrit le même auteur (*Ibid.*, p. 149) ; la date la plus ancienne qu'on lui ait trouvée jusqu'ici est le treizième siècle. » Rien ne prouvant que notre stèle, bien que construite, je veux le supposer, de divers morceaux, ait été complétée ou modifiée depuis sa première érection, nous pouvons reculer cette date jusqu'à la dynastie *T'ang*, et probablement jusqu'au huitième siècle. La première lamaserie du Thibet date de 749. — Cf. Burnouf, *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, t. I, p. 225.

3. *Handbook*, p. 87.

Namah, suivant le même auteur[1], serait « une formule d'adoration, comme l'*Ave* des catholiques romains (*sic*); constamment employée dans la liturgie, et spécialement dans l'invocation de la trinité (*Triratna*), de même que dans les incantations. » Ici, la salutation s'adresse à *Amitâbha*, le Bouddha de la lumière infinie[2].

Voilà déjà plus qu'il n'en faut pour détruire la légende des origines chrétiennes. Continuons notre examen et venons au corps de l'inscription.

Nous avons remarqué plus haut que la seule face à peu près totalement lisible, n'est que la seconde de l'inscription : c'est donc par une suite que nous commencerons. Nous pourrons heureusement suppléer à ce déficit, au moyen de monuments analogues, contemporains, conservés dans leur intégrité.

Une classe intéressante de stèles religieuses, connues sous le nom de *Tch'oang*, érigées vers l'époque où dut être composé le monument de *Tch'eng-tou*, nous fournira ces notions.

J. Edkins mentionne, sous le nom de *Tch'oang*, des stèles octogonales, placées dans la cour de certains temples, à *Pé-king*, portant des inscriptions sanscrites, et remontant à sept siècles environ (Cf. *Chinese Buddhism*, p. 407). — Le Cᵗ. Yule, dans *The Book of Ser Marco Polo* (vol. II, p. 195) reproduit une de ces stèles, qu'il intitule « Stone *Chwang*, or Umbrella Column, on site of Brahma's Temple, Hangchau. » Elle rappelle assez bien la nôtre, comme proportions générales, mais le système des étages ou ombelles y est plus développé.

Rien que pour l'époque des *T'ang*, l'érudit *Wang Tch'ang* cite et reproduit en partie une trentaine de ces pierres gravées, de forme généralement octogonale, et dont les dimensions varient de 1 p. 35 à 9 p. 60 de hauteur, avec des faces ayant 0 p. 55 à 1 pied de largeur.

Toutes offrent ce trait commun qu'elles contiennent, comme la stèle dont nous nous occupons, une formule ou prière magique (*Dhârani*)[3]. « Ces formules, dit Eitel, sont généralement écrites en un jargon inintelligible, les copies chinoises n'étant que la

1. *Handbook*, p. 81. — Amitâbha est en Chine le Bouddha le plus populaire. *Ibid.*, p. 7.
2. Cf. Eitel, *ad voc.*
3. Cf. *Handbook*, p. 31 *b*.

translittération des sons sanscrits ou thibétains. » *Wang Tch'ang*, qui faisait son œuvre d'antiquaire en pur lettré chinois, ne contredirait pas ici l'auteur européen ; aussi, dès la première stèle de ce genre, il nous avertit qu'il ne transcrira pas ces pièces, non plus que le texte qui leur sert de préface. La perte de ces formules n'est pas de grande importance pour nous ; celle que porte notre stèle elle-même est presque totalement illisible ; mais, plus complète, elle ne nous eût rien appris d'utile.

Le *Dhârani* ainsi gravé est ordinairement précédé d'une *préface* et d'une *dédicace*. J'entends par *préface* la légende bouddhique qui accrédite la formule. Une des légendes les plus connues est précisément celle que reproduit notre monument. La *dédicace* expose ceux qui ont élevé la stèle, composé et écrit l'inscription, le but, les causes de l'érection. Cette partie, qui répondait sans doute à la première face de notre stèle, nous fait totalement défaut. Avant de traduire la préface à peu près complète, qui nous reste, montrons, par un exemple, ce que peut être une dédicace d'après une des inscriptions de *Wang Tch'ang*. « *Si-tchen*, bonze de..., l'a composée ; le simple lettré *K'ang* l'a écrite ; *Ts'ao Sieou-tchen*, jadis chef des prisons de la sous-préfecture de *Li-tch'eng* (au *Chan-si*) l'a élevée, de concert avec sa femme, née..., avec son frère aîné, son frère cadet, ses fils, ses petites-filles, en mémoire de sa fille *Hoei-tsi*, entrée vierge au monastère *Sieou-ts'e-se* de la capitale, pour y être bonzesse. La deuxième année *Koang-te* (764 ap. J.-C.), à la 11e lune, les Barbares du Nord [1] firent irruption dans la capitale et, pour échapper à leurs poursuites, *Hoei-tsi* se jeta dans un puits. La stèle commémorative a été dressée le 14 de la 10e Lune, 6e année *Ta-li* (771), au lieu dit *Yao-chan-hiang*, au N.-O. de la ville. »

Telle est la substance de cette dédicace. Nous avons omis, comme inutiles ici, les plaintes touchantes d'un père pleurant la perte de sa fille, ainsi qu'un trait, servant de courte préface au *Dhârani*, et sur lequel nous reviendrons bientôt.

Nous pouvons dire, en général, que l'érection de ces monuments, outre la fin religieuse, expiatoire ou propitiatoire [2] que se

1. *Wang Tch'ang* note qu'il s'agit des Turfans, dont une incursion est rapportée par les Annales des *T'ang* à cette époque.

2. Il paraît qu'à *Pé-king*, quand meurt un officier supérieur, l'empereur fait don à sa famille d'une pièce de soie dans laquelle est tissé le texte d'un *Dhâ-*

proposent leurs auteurs, a pour but principal d'illustrer un ou plusieurs noms. Ce point de vue est l'élément commun de toute l'épigraphie chinoise. La stèle de *Tch'eng-tou* n'a sans doute pas échappé à cette loi ; il nous suffit de l'avoir indiqué, sans nous mettre en peine des lacunes que nous offre son inscription.

A défaut d'autre indication, l'écriture de la stèle révèle la date de son origine. Même sans connaître la tradition locale qui la fait remonter à la dynastie des *T'ang*, un lettré l'attribuera sans hésiter à cette époque. Nous reproduirons le commencement des quatre premières lignes ; on pourra en comparer la belle calligraphie à celle de la stèle de *Si-ngan-fou*[1] et de plusieurs autres monuments contemporains[2], cités encore à notre époque comme des chefs-d'œuvre à imiter.

Outre la proportion des traits constitutifs des caractères, leur nombre et leur direction sont, dans l'épigraphie chinoise, un des plus sûrs indices de l'époque d'un monument non daté. J'ai prié le P. M. *Tchang* de relever dans la stèle de *Tch'eng-tou* ces signes d'archaïsme, ainsi que cela avait été fait jadis pour la stèle de *Si-ngan-fou*[3] Voici la note qu'il m'a remise à ce sujet.

« Les caractères suivants de la stèle de *Ts'ing-yang-kong* sont caractéristiques de l'époque des *T'ang*[4] :

« Pour la comparaison, aux stèles de 632, 653, 676 et 781[5], j'ai ajouté celle de *Hoang-fou-kiun-pei*, datant des années 618-627. Ces cinq monuments offrent toutes les formes ci-dessus relevées.

« J'ai de plus consulté une dizaine de petites stèles des *Wei*, antérieures aux *T'ang*. A cette époque, on écrivait les caractères en la forme *Li-chou* plus ordinairement qu'en la forme actuelle *Tcheng-chou*. Or, je trouve que les dix-sept caractères ci-dessus révèlent une origine *Li-chou*. Je les ai aussi comparés avec des stèles postérieures aux *T'ang*, par exemple, des dynasties *Song*, *Yuen*, *Ming*, et j'affirme avoir trouvé dans celles-ci très peu de caractères de la même forme. »

rani, et qu'on place sur le cercueil du défunt. — Voir dans *Foe Koue Ki*, p. 91, 92, ce que dit Rémusat des « Tours de délivrance ».

1. *La Stèle chrétienne de Si-ngan-fou*, par le P. H. Havret, 1re partie, *Facsimilé*, 1895. — 2. *Ibid.*, 2e partie, p. 201 à 204, 206, 207.

3. *La Stèle*, etc., IIe partie, p. 234, 235.

4. Suivent 17 caractères, qu'on trouvera dans la publication complète.

5. Cf. *La Stèle*, etc., IIe partie, p. 202, 204, 206, 207 ; P. I.

Si l'on rapproche ces observations de ce que nous dirons bientôt de l'époque de la grande vogue pour la légende de *Chan-tchou*, on ne nous trouvera pas téméraire d'affirmer que la stèle est, au plus tard, du huitième siècle.

Il ne nous reste plus qu'à traduire la préface ; son texte, tronqué au commencement, à cause du mauvais état de la première face de la stèle, et en partie illisible à la première ligne de la seconde face, pourra être facilement reconstitué par la comparaison d'un récit semblable, datant de la même époque, inséré dans l'édition impériale du *Tripitaka*. Plusieurs points de ce récit éclairent celui de *Tch'eng-tou* [1].

[En ce temps-là, Bouddha était à *Çrâvastî*, entouré des quatre assemblées [2], qui lui rendaient hommage, et il leur expliquait la loi. Cependant, *Chan-tchou*, qui, parmi les trente-trois *Dévas Trayastrinçat*, menait une vie de délices, entendit soudainement pendant la nuit une voix lui annonçant qu'il devait mourir dans sept jours [3], puis] s'incarner au *Jambudwipa* [4], passer par sept états de vie et ensuite descendre en enfer [5] [pour de là renaître homme, misérable, aveugle, chargé de toutes sortes de maux]. Au comble de la terreur, il courut à la demeure céleste de *Ti-che* (*Indra*) [6] ; se prosternant et frappant du pied, se lamentant et fondant en larmes, il exposa tout au Maître (*Ti*) : « Je n'ai qu'un désir : que *T'ien-tchou* (*Indra*) voie ce qu'il y a à faire ! » Alors *T'ien-tchou*, ayant entendu ce récit, stupéfait au plus haut point, faisant réflexion à ce que voulaient dire ces sept états de vie, se recueillit dans la méditation ; par une lumière céleste [7], il le vit (sur le point d'être transformé) en porc, en chien, en renard, en singe, en serpent venimeux, en corbeau, en vautour, et, dans ces états, ne manger que des choses impures. Alors *T'ien-*

1. La bibliothèque de *Zi-ka-wei* ne possède pas cette collection. Je suis redevable de la copie sur laquelle je traduis à l'obligeance du P. Mathias *Tchang*, qui l'a prise à la pagode de *Long-hoa*. Le même Père a comparé le texte de *Tch'eng-tou* avec celui des quatre autres versions du même *Dhârani*, c'est une rédaction différente.

2 Voir, au commencement du *Lotus de la bonne loi*, de Burnouf, une mise en scène analogue. Sur les « quatre assemblées » cf. *Ibid.*, p. 3 à 5, 306 ; et *Introduction à l'histoire du buddhisme indien*, p. 279, note 1.)

3. Voir, dans le *Foe Koue Ki* de Rémusat, page 128, ce qui concerne les mutations « inférieures ou supérieures » des habitants de ce ciel, après les trente-six millions d'années de séjour qu'ils ont dû y faire.

4. L'un des quatre grands continents divisant la terre, suivant les Hindous.

5. On a signalé depuis longtemps l'expression *Naraka*, comme empruntée, légitimement d'ailleurs, par les catholiques aux bouddhistes. Cf. Edkins, *Chinese Buddhism*, Londres, 1880, p. 357. D'autres emprunts ont été faits, par exemple *Mâra*, pour désigner le démon.

6. Le *Tripitaka* porte *Dévéndra* « Dominateur céleste », synonyme d'*Indra*.

7. Littér. « yeux célestes », faculté de comprendre instinctivement tout ce qui se passe dans le monde. Cf. Eitel, *ad voc. Divyatchakchus*, et Burnouf, t. II, p. 865.

tchou, voyant cela, le cœur comme percé d'une lance, tout affligé, inconsolable, pensant qui pourrait venir au secours, à qui l'on pourrait se confier, réfléchissant encore, trouva qu'il n'y avait que *Bouddha*[1], *Tathâgata*, *Arhan*, *Samyak Sambuddha*[2], etc., à qui l'on pût recourir.

Alors *Ti-che*, ayant attendu qu'il fit jour, prit tout ce qu'il y a de fleurs odoriférantes, des aliments de toute espèce, et se rendit chez Bouddha. Le saluant de façon à avoir la face vers lui, il tourna sept fois autour de lui, et, l'ayant adoré et servi, il se retira pour s'asseoir à côté, puis il exposa à Bouddha le cas des sept métamorphoses de *Chan-tchou* : « Que seulement Bouddha ait pitié et le délivre ! » Ces mots étant prononcés, alors Bouddha, de la protubérance placée au sommet de sa tête[3], lança une grande lumière qui éclaira tous les points de l'univers et rentra ensuite dans sa bouche. D'un air souriant, il dit à *Ti-che* : « Sache *T'ien-tchou* qu'il y a une (prière) efficace pour tout, appelée : *Fou-ting-tsuen-cheng* : « La divine victoire de la tête de Bouddha ». Elle peut mettre tous les *Tathâgatas* à même de recevoir l'ablution au sommet de la tête[4] ; elle peut protéger tous ceux qui ont des passions contre le péché en l'effaçant afin qu'ils entrent dans un état de bonheur, et que partout où ils naissent, ils se souviennent du passé[5]. Quiconque la récitera une fois, touchât-il au terme de sa vie, obtiendra de la prolonger ; tous les enfers, les régions des *Prêtas*[6], des animaux, de *Yâma*[7], seront (pour lui) évacués, détruits ; aux royaumes de Bouddha, les portes du séjour céleste lui seront ouvertes, afin que, selon ses désirs, il puisse y aller vivre. » « *Ti-che-T'ien-tchou* dit alors à Bouddha : Que Bouddha dicte sur-le-champ les paroles efficaces d'une prière si admirable. » Alors Bouddha, agréant la demande de *T'ien-tchou*, prononça le *Dhârani* suivant.

Ici se termine la légende.

Le *Dhârani* commence sur la troisième face de la stèle ; nous en reproduirons les quelques caractères qui restent clairement lisibles. Vers la fin de la face suivante, de la huitième à la dixième ligne, vient une conclusion qui semble contenir une date[8], puis une nouvelle instance pour montrer l'efficacité de la

1. Cf. Eitel, p. 27 *b*.

2. Ces trois titres sont les premiers des titres généraux décernés à tout Bouddha. Cf. Eitel, *ad voc.* — *T'oung-pao*, t. VII, p. 369. Nous avons préféré les expressions sanscrites à leurs traductions chinoises qui, du reste, n'offrent pas de difficulté, pour mieux faire ressortir l'une d'entre elles, *Arhan*, laquelle désigne *Allaha*, le vrai Dieu, dans la stèle de *Si-ngan-fou*, ainsi que nous l'avons rappelé plus haut.

3. Appelée *Ts'nis'a*. C'est le premier des trente-deux caractères extérieurs que doit posséder Bouddha. Il explique le titre du *Dhârani*.

4. Sur cette cérémonie, cf. Eitel, *ad voc. Mûrddhâbhichikta*, et surtout le *Sutra*, par *Srimitra* (317-322). Cf. Bunyiu Nanjio, note 167.

5. Cf. Eitel, *ad voc. Pûrvanivâsanu smriti djnâni*, p. 99 *b*. — Burnouf, t. I, p. 486.

6. Cf. Eitel, *ad voc.* — Le terme chinois, litt. « démons, esprits affamés. »

7. Cf. Eitel, *ad voc.* — Le Maître de l'Enfer, bien connu du peuple chinois.

8. Là aussi, se trouve un mot qui m'a quelque peu intrigué : *T'ien mou* « la Mère du Ciel. » Il s'agit sans doute d'*Aditi*, ou « Mère des dieux ».

formule magique ; le nom de *T'ien-tchou* y est encore répété... Mais, laissons-là ce faux « Seigneur du Ciel », qui nous a retenus déjà peut-être plus que de raison. *Soli DEO honor et gloria.*

HENRI HAVRET.

On sait que « Aditi, comme mère des *Adityas*, a donné le jour à Indra » (Cf. Langlois, *Harivansa*, p. 528). — Vers l'époque où nous voyons un prince indo-chinois traiter l'empereur de *T'ien-tchou*, le lettré chinois *Chen Yo* (441-513), use d'un procédé analogue pour désigner l'impératrice, qu'il appelle *T'ien-mou*. Il n'est guère douteux, surtout dans un morceau dont le seul titre indique la tendance bouddhique, que nous n'ayons, dans cette dénomination, une flatteuse allusion à *Aditi* « la Mère des dieux » et d'*Indra*.

L'ÉQUILIBRE ADRIATIQUE

Montrer à l'Italie qu'elle a eu tort de s'allier avec l'Allemagne et l'Autriche, l'engager à une nouvelle triple alliance dirigée contre l'Autriche, tel est le but de l'ouvrage que vient de publier M. Charles Loiseau[1]. La première partie en est la plus facile, la mieux établie ; les faits abondent prouvant que l'Italie n'a pas retiré du système austro-allemand les avantages qu'elle s'était promis, qu'au contraire elle y a trouvé un obstacle insurmontable au développement de sa politique naturelle et traditionnelle.

C'est par rancune contre la France récemment établie en Tunisie que l'Italie, oubliant ce qu'elle avait à redouter de leur part, s'est jetée dans les bras de l'Allemagne et de l'Autriche. De Bizerte sur le canal de Sicile la France lui semblait menacer de l'exclure du bassin occidental de la Méditerranée ; obsédée par ce cauchemar elle en perdit de vue ses intérêts dans la mer Adriatique. Conséquence : elle est aujourd'hui sur le point d'en être évincée par ses alliés allemands et autrichiens.

Le pavillon italien disparaît, en effet, progressivement des eaux de cette mer. Venise, l'ancienne reine de l'Adriatique, dont la domination s'étendait jadis aux côtes d'Italie et de Dalmatie, « n'occupe plus dans le classement des ports italiens que le *septième* rang, après Savone et Chiavari, si l'on ne tient compte que du tonnage des vapeurs ; le *seizième*, si l'on fait état des voiliers... Son ancienne rivale, Ancône, sommeille devant ses bassins déserts ; un *seul* vapeur y était inscrit au mois de décembre 1898. » Brindisi seul, étant jusqu'ici tête de ligne de la malle des Indes, conserve une certaine importance. Encore le bénéfice n'en revient-il pas à l'Italie. Pour Brindisi et pour les autres ports italiens de l'Adriatique, ce sont des compagnies de navigation étrangères, anglaises ou austro-hongroises, qui absorbent les quatre cinquièmes de leur mouvement.

1. *L'Équilibre de l'Adriatique*, par M. Charles Loiseau, Paris. Perrin, 1901.

Or, à ce dépérissement des ports italiens s'oppose, en face d'eux, le développement continuel des ports autrichiens de Trieste, Raguse, Zara, du port hongrois de Fiume. A eux le cabotage sur les côtes dalmates et albanaises ; à eux les communications entre les deux rives de l'Adriatique ; à eux les relations de l'Italie nord-orientale avec le Levant et l'extrême-Orient. C'est chiffres et faits en main que M. Loiseau prouve cette affirmation générale. « Le *Lloyd* de Trieste, la *Peninsular* anglaise de Venise, l'*Adria* et l'*Hungaro-Croate* de Fiume, et la plus modeste *Ragusea* ont si bien monopolisé la fonction économique de l'Adriatique qu'elles ne laissent guère aux compagnies italiennes que l'alternative de traiter avec elles ou d'amener leur pavillon commercial. »

Conséquences analogues au point de vue politique. En s'alliant à l'Autriche, l'Italie a dû lui sacrifier les populations irrédentes du Tyrol, d'Istrie et de Dalmatie ; il lui a fallu demeurer « sourde au cri de douleur » de ces Italiens encore asservis. Et ceux-ci, par contre-coup, quand ils ont vu la *Madre Patria* s'allier avec celle dont ils étaient habitués à lui entendre dénoncer la tyrannie, ont senti diminuer leur irritabilité ; de provocatrice leur attitude s'est faite humble et expectante, répulsive tout au plus quand l'Autriche a paru vouloir les flatter pour les attirer à elle. Depuis la triple alliance, en un mot, l'irrédentisme n'est plus ; ou, s'il n'est pas mort complètement, il s'est si profondément transformé que l'Italie n'y trouverait plus désormais le point d'appui nécessaire à la revendication de ses frontières naturelles.

Un changement dans le système des alliances s'impose donc. L'expérience prouve que l'Italie s'est exagéré les conséquences de l'établissement de la France sur le canal de Sicile ; par contre, les faits les plus actuels ne permettent plus de douter que l'Autriche ne vise à l'exclure de l'Adriatique en s'établissant sur le canal d'Otrante.

Tel est, au moins, le but que découvre M. Loiseau à la politique orientale de l'Autriche-Hongrie ; l'Albanie, c'est-à-dire le vilayet turc de Scutari avec son port de Vallona en face de Brindisi lui paraît être l'objet immédiat de ses convoitises. L'Europe, en lui confiant l'administration des provinces turques de Bosnie et d'Herzégovine, en lui laissant occuper militairement le sandjakat de Novi-Bazar entre la Serbie et le Monténégro, lui en a ou-

vert les portes en 1878. Depuis lors elle n'a rien négligé pour y faire pénétrer son influence et y faire désirer son administration : service des postes assuré, missionnaires catholiques protégés[1], consuls autrichiens établis dans toutes les villes importantes, distributions de secours faites aux populations aux jours de fête et en l'honneur de Sa Majesté Impériale et Royale, mise en relief des avantages procurés à la Bosnie et à l'Herzégovine par l'administration autrichienne : telles sont les plus importantes manifestations que signale M. Loiseau de la propagande austro-hongroise en Albanie. Et les résultats en sont tels qu'on pouvait les désirer à Vienne : « Il est devenu courant, chez les Albanais de la classe instruite, d'identifier par la pensée le régime éventuellement réservé à leur pays à celui de la Bosnie-Herzégovine. »

C'est ce qui ne saurait tarder à se produire, conclut M. Loiseau : le fruit doit être bien près de se détacher de l'arbre puisque déjà à Vienne on tend la main pour le cueillir. En octobre 1900 le rattachement du réseau ferré bosniaque à la ligne Mitrovitza-Salonique déjà exploitée sous la direction de la *Deutsche Bank* a été décidé ; il suffira d'un tronçon de ligne de deux cent cinquante kilomètres entre Serajevo en Bosnie et Mitrovitza en Turquie par le sandjakat de Novi-Bazar ; l'inauguration en est prévue pour 1905. Et dès lors, Vienne rattachée à Salonique par une ligne débouchant directement des pays occupés par l'Autriche-Hongrie sur le territoire ottoman, Monténégro et Albanie se trouveront pris à revers, et rien ne pourra plus s'y opposer à une intervention décisive de l'Autriche.

C'est pour parer à cette éventualité que M. Loiseau préconise l'alliance de l'Italie avec la France, la Russie et les États slaves

1. L'Italie, elle, a fondé en Albanie des écoles laïques ; dans ce pays où la religion se confond presque avec la nationalité, c'est d'une habileté politique singulière. D'ailleurs le résultat a été ici ce qu'il fut en Asie Mineure. « Avant 1891, il y avait des écoles italiennes non seulement à Scutari, mais à Revesa, à Vallona et à Durazzo. » Depuis M. le marquis di Rudini a dû supprimer ces trois dernières.

La plupart des missionnaires catholiques en Albanie sont d'origine italienne ; c'est au moins le cas pour les Jésuites : ils appartiennent à la province de Venise. Plus habile que l'Italie, l'Autriche leur accorde à tous indifféremment protection et subsides. Au lieu d'en prendre occasion pour dénoncer une fois de plus en ces Jésuites les instruments de la politique autrichienne, nous sommes surpris que M. Loiseau n'ait pas signalé cette nouvelle aberration politique où l'esprit sectaire entraîne le gouvernement italien.

des Balkans. Il n'en faut pas moins pour ralentir la marche de l'Autriche vers l'est et pour l'empêcher d'accaparer, avec le protectorat des nationalités balkaniques, le commerce de l'archipel et de l'Adriatique.

Telle est la thèse. Assurément, dans les pays intéressés elle a de nombreux partisans ; des événements récents, trop peu remarqués, de l'ouest européen et d'ailleurs en sont des indices certains.

Toutefois, avant de se risquer à un pareil renversement d'alliances, l'Italie, en particulier, en voudra peser les avantages. M. Loiseau lui en signale plusieurs et, avant tout, lui fait entrevoir le relèvement de ses ports sur l'Adriatique. Venise, en particulier, aurait à gagner à cette orientation nouvelle de la politique italienne. Peut-être cette antique rivale de Gênes lui enlèverait-elle de nouveau sa prépondérance maritime. Et il n'est pas douteux, en effet, que, comme port de guerre au moins, Venise recouvrerait alors une grande importance. Contre l'Autriche, en face de Pola, l'Italie en ferait sa Spezzia de l'Adriatique, des travaux considérables n'y sont-ils pas déjà commencés ou du moins prévus pour cela ?

Mais de là, pour Venise, à reprendre le premier rang comme port de commerce, de là à détrôner, à égaler Gênes ou Trieste et Fiume il y a loin.

Les deux lignes du Sommering et du Saint-Gothard qui monopolisent le commerce de l'Europe centrale avec la Méditerranée laissent Venise à l'écart; c'est parce qu'ils leurs servent de débouché naturel que le grand port italien de la Méditerranée et le port autrichien de l'Adriatique ont pris un développement si rapide. Venise, elle, n'a pour la desservir que la ligne du Brenner; encore celle-ci débouche-t-elle fort à l'ouest et déverse-t-elle plutôt ses apports sur la ligne de Turin-Brindisi ou vers Livourne-Naples.

Au reste, la déchéance de Venise est surtout le résultat de conditions naturelles étrangères aux systèmes politiques. Quoi qu'on veuille déduire de son histoire, le port de Venise est mauvais, il s'envase ; l'accès en est difficile, impossible même aux plus grands navires. Avant tout l'Italie devrait l'approfondir. En serait-elle capable ? Le port creusé d'ailleurs, ses chenaux d'accès régulièrement balisés, resterait à y amener des marchandises.

M. Loiseau prévoit bien un vaste projet de canaux qui y feraient aboutir les produits de la Lombardie. Mais que de dépenses encore cela exigerait ; et serait-on assuré de les couvrir ?... Tant que les wagons du Saint-Gothard et du Simplon au lieu de se décharger à Milan dans les bateaux lombardo-vénitiens continueraient à aborder aux quais de Gênes, Venise n'aurait pas de relèvement sérieux à attendre... Or, c'est là un changement de direction que l'abandon de l'alliance autrichienne par l'Italie ne suffira pas à imposer au trafic international.

Quant à l'Albanie, nul doute que l'Italie n'y puisse créer des embarras à l'Autriche ; si elle se propose pour lui barrer la route de Salonique et lui disputer le rôle d'émancipatrice des Slaves, nul doute qu'elle ne puisse compter sur l'appui de la Russie. Mais ce serait là une politique grosse des plus graves conséquences, et qui pourrait entraîner l'Italie bien plus loin qu'elle ne voudrait aller.

Cependant ses intérêts en Albanie, de l'aveu même de M. Loiseau, se réduisent jusqu'ici à fort peu de chose. Pas d'échanges commerciaux, pas de communications naturelles, pas de communauté de race ni de langue ; quoi qu'on en dise, pas de traditions qui rattachent à l'Italie ces rives orientales de l'Adriatique ; rien que la crainte de voir l'Autriche établie à Vallona, maîtresse de la côte de Trieste à Corfou, fermer à l'Italie le canal d'Otrante.

Le danger n'est pas chimérique, assurément ; plusieurs, cependant, le trouveront bien éloigné ; il leur paraîtra insuffisant pour motiver une triple alliance dirigée contre l'Autriche ; est-ce bien de ce côté que l'équilibre adriatique est menacé ?

Au moment où le pangermanisme dévoile plus clairement que jamais ses visées sur Trieste ; au moment où Guillaume II lui-même prend, dit-on, l'initiative d'un grand canal de Stettin à Fiume qui, en isolant les pays allemands du reste de la monarchie austro-hongroise, en préparerait l'absorption par son empire, tous ceux qui redoutent pour l'avenir de l'Europe l'hégémonie allemande ne peuvent envisager qu'avec anxiété la perspective d'une lutte où la France, l'Italie et la Russie travailleraient de concert à écraser l'Autriche. Ne serait-ce pas, plus que jamais, travailler pour le roi de Prusse ?

PAUL TARGILE

REVUE DES LIVRES

THÉOLOGIE

Études comparées sur la philosophie de saint Thomas d'Aquin et sur celle de Duns Scot, par J. M. A. Vacant, maître en théologie, professeur au grand séminaire de Nancy. Tome I. Paris, Delhomme et Briguet, 1891. In-12, pp. 207.

Voici, déjà ancienne par la date, mais malheureusement interrompue par la mort de l'auteur, une contribution sérieuse à l'histoire de la scolastique. Le regretté M. Vacant savait que les œuvres de saint Thomas ne se comprennent à fond que par l'étude de ses contemporains, et il pensait, sans doute, en toute justice, que les plus illustres émules du Docteur angélique doivent profiter, pour leur part de vérité et d'intérêt, du mouvement actuel de restauration scolastique. N'était-ce pas aussi la pensée de Léon XIII quand, allant au-devant de certaines interprétations exagérées, il assurait, par un acte officiel, le Révérendissime Père Général des Frères Mineurs que son intention, en recommandant l'étude de saint Thomas, « n'était pas de jeter le discrédit sur l'ancienne école franciscaine ni de toucher en rien aux constitutions de l'ordre » qui prescrivent aux religieux l'enseignement de leurs anciens auteurs (*Acta Ordinis Minorum*, octobre 1899)?

Après quelques pages, (pp. 12-32), où il essaie de fixer, en les réduisant à trois, les traits fondamentaux par où Scot s'oppose à saint Thomas (effacement des limites précises entre l'ordre de la nature et celui de la grâce, — substitution de la distinction formelle aux distinctions réelles ou logiques, ou tendance à modeler la réalité selon nos concepts, — préférence constamment accordée à l'analyse sur la synthèse, au concret sur l'abstrait, à la volonté sur l'intelligence), M. Vacant passe en revue les théories des deux chefs d'école sur la connaissance. A propos de l'objet de l'entendement humain, il rejette la théorie, au premier abord plus facile, de la connaissance du singulier, que Suarez et un

grand nombre de modernes ont empruntée à Scot, et prend parti avec saint Thomas pour la connaissance directe du seul universel dégagé de la matière. Il montre le lien étroit qui rattache cette théorie psychologique à la doctrine métaphysique de l'individuation par la matière (p. 140). Surtout, il s'attache à mettre en lumière le rôle, parfois trop oublié, de la *cogitative*, faculté organique des intuitions concrètes et des généralisations provisoires (p. 57 et suiv.). On peut trouver des difficultés à cette doctrine, mais on ne peut s'empêcher d'y reconnaître la vraie pensée de saint Thomas.

D'ailleurs, les préférences, toujours si raisonnées, de l'auteur, ne sont pas exclusives. Ainsi, il a su découvrir et mettre en lumière la page remarquable où Duns Scot a formulé, bien avant Bacon, la vraie théorie de l'induction expérimentale (*in Sent.*, liv. 1, dist. 3, q. 4, n. 9. Vacant, p. 78. Cette question de Scot est tout entière une critique de la connaissance).

A propos d'une objection de Scot tirée du langage, M. Vacant esquisse une théorie de la parole d'après saint Thomas (p. 163-199), que nous recommandons, comme un bon exemple, à tous les amis de la scolastique. Nous avons dans le péripatétisme des principes excellents sur la connexion entre l'idée et l'image. Pourquoi laisser aux matérialistes le monopole des applications neuves, des études fouillées sur le terrain des faits, qui rajeuniraient la scoslatique par ses propres principes ?

Antoine Valmy.

LÉGISLATION

La Législation criminelle dans l'œuvre de Voltaire, par Ernest Masmonteil, docteur en droit. Paris, Arthur Rousseau, 1901. In-8, pp. 284.

La réforme de notre législation criminelle est-elle due à Voltaire, ainsi que l'affirme M. Masmonteil ? Cette conclusion nous paraît un peu bien absolue. Elle ne nous semble nullement ressortir de la lecture fort attachante de cet ouvrage, qui est, je crois bien, une thèse de doctorat. Qu'un grand remueur d'idées, comme Voltaire, qu'un publiciste aussi puissant et aussi écouté de son temps, ait exercé une grande action sur la procédure et le droit criminels, cela est incontestable. Aussi bien, la critique

était facile, et, sur bien des points, les institutions pénales de l'ancien droit ne se soutenaient plus que par la force de l'habitude. Elles ont été, avec bien d'autres, emportées par la Révolution. Mais que Voltaire ait eu une part essentielle et prépondérante dans cette révolution spéciale, c'est ce qui ne nous paraît pas démontré. Voltaire n'eut pas, en droit criminel, des idées vraiment originales. Il a attaqué la torture : mais depuis plus d'un siècle, Montaigne, La Bruyère, et le jésuite allemand Frédéric Spée avaient dit les choses définitives sur cette absurde barbarie, « invention merveilleuse et tout à fait sûre pour perdre un innocent qui a la complexion faible et sauver un coupable qui est né robuste ». La plupart du temps, Voltaire ne fait que suivre Beccaria dont l'action a été autrement puissante. La vérité est que Voltaire a donné à des idées dès lors répandues l'éclat de sa polémique brillante, qu'il les a vulgarisées à la faveur de sa popularité de patriarche du philosophisme.

Voltaire s'est occupé assez tard de droit criminel. C'est l'affaire Calas qui lui a fourni l'occasion d'aborder ce nouveau sujet d'étude. Ainsi que M. Masmonteil le montre fort bien, Voltaire, en prenant en mains la cause de Calas, n'était pas sûr, le moins du monde, de l'innocence — très problématique — de son client. Il a pris parti avant même d'avoir sur la cause les renseignements indispensables. « Mais, vérité ou calomnie, l'arme était bonne à prendre pour écraser l'infâme. » Dans ce cas, comme dans bien d'autres, il a simplement cherché, ainsi que le disait récemment un de ses admirateurs, M. Émile Ollivier, « à rendre la foi catholique responsable des atrocités judiciaires des parlements jansénistes ». Détail piquant : pour mener à bien *l'affaire*, il fallut de l'argent, beaucoup d'argent, et c'est de l'étranger qu'il vint surtout : « Frédéric de Prusse et Catherine de Russie fournirent la forte somme. »

Calas ne fut pas le seul client de Voltaire : les affaires Sirven, de la Barre, Lally, Morangiès, et bien d'autres, l'amenèrent à se plonger plus avant dans l'étude des lois criminelles. Et l'analyse de toutes ces causes célèbres, où l'auteur fait ressortir très bien « le cabotinage » de Voltaire, forme une intéressante introduction à la partie proprement juridique de ce travail, qui renferme l'exposé des idées de Voltaire sur les juridictions et la procédure criminelles, sur les infractions et sur les peines. — L'ouvrage

contient ainsi un résumé complet de notre ancien droit pénal, si différent, dans ses conceptions rigoureuses, de notre Code de 1810. Bien que successivement adouci par les révisions partielles, notre Code pénal semble encore « brutal et draconien » à certains magistrats modernes. Déjà la loi Bérenger ne leur suffit plus, et nous verrons bientôt sans doute voter la loi qui consacre la jurisprudence du président Magnaud.., « Dors-tu content, Voltaire ? » — Ainsi, se vérifie de plus en plus le mot profond d'Ihering : « L'histoire de la peine est une abolition constante ».

Lucien Treppoz.

Législation commerciale de l'Allemagne. — *Code de commerce. — Loi sur le change. — Loi sur la faillite.* — Traduction de Paul Carpentier, avocat au barreau de Lille. Paris, Chevalier-Marescq, 1901, pp. XXIII-579. Prix : 10 francs.

Il y a des traductions qui valent bien des ouvrages originaux. Par la richesse des annotations et l'abondance des références, le traducteur du code de commerce allemand a fait mieux que de vulgariser une législation si utile à connaître : il a fourni à ceux qui travaillent, à ceux spécialement qui s'occupent de législation comparée, une mine inépuisable de renseignements. On ne saurait trop louer de tels travaux qui dénotent chez leurs auteurs autant de modestie que de travail patient et opiniâtre.

Quant à l'œuvre elle-même, son intérêt est considérable. Mis en vigueur en 1900, en même temps que le nouveau code civil, le code de commerce allemand, et les lois sur la faillite et le change qui le complètent, transforment la législation commerciale de l'Allemagne. Il est exact de dire que la date du 1er janvier 1900 a marqué dans l'histoire du droit allemand moderne une étape de première importance ; même au point de vue politique, cette unification du droit a une portée immense et qui n'a pas été assez remarquée. Au milieu de ce siècle, il n'y avait pas moins de *cinquante-six* lois sur le change, en Allemagne. L'unité, succédant à ce particularisme excessif, est un bienfait précieux. — L'analyse détaillée de ce nouveau code ne peut trouver place ici : je me bornerai à signaler, comme présentant un intérêt spécial, les dispositions sur les sociétés de commerce, et celles, qui manquent dans notre code français, sur les raisons commerciales, les commis et apprentis, les agents commerciaux, les

transports par voie ferrée, le sauvetage et l'assistance dans les périls de mer. Lucien TREPPOZ.

Manuel de Droit électoral, d'après la jurisprudence de la Cour de cassation, par Ernest FAYE, conseiller à la Cour de cassation. Paris, Chevalier-Marescq, 1901. In-12, pp. VIII-434. Prix : 6 francs.

Dans un temps où tout le monde vote, l'utilité d'un manuel de droit électoral n'est pas à démontrer. Celui que vient de publier M. le conseiller FAYE emprunte une autorité spéciale à la haute compétence de l'auteur, mieux qualifié que personne pour donner le dernier état de la jurisprudence de la Cour suprême. Or, en cette matière, la jurisprudence complète la loi, qui n'a pu tout prévoir. M. Faye se défend avec modestie d'avoir voulu faire œuvre personnelle. S'il hasarde parfois quelques critiques, il s'en excuse presque, craignant de donner aux juges le mauvais exemple d'une protestation contre une jurisprudence établie. C'est peut-être pousser trop loin la réserve. Au surplus, il est à peine besoin de remarquer que l'ouvrage de M. Faye n'est point un livre de controverse, mais un manuel à consulter. L'excellent résumé qui, en forme de code, termine le volume, suffit presque à lui seul pour donner au lecteur pressé toutes les solutions voulues. Les recherches y sont singulièrement faciles : qualité essentielle dans un ouvrage de ce genre. Si nous ajoutons que ce manuel embrasse toutes les lois électorales, depuis les élections politiques jusqu'aux élections aux tribunaux de commerce et aux sociétés de secours mutuels, nous en aurons assez dit pour montrer les services que peut rendre un tel ouvrage.

Lucien TREPPOZ.

VOYAGES

Isabelle Massieu. *Comment j'ai parcouru l'Indo-Chine, Birmanie, États Shans, Siam, Tonkin, Laos.* — Préface de F. Brunetière.

C'est bien l'Indo-Chine entière, l'anglaise et la française, qu'a parcourue Mme Massieu. Elle en a contourné les côtes par Saïgon, Bangkok, Singapour, Rangoun, Hué, Hanoï ; elle en a remonté ou descendu les grands fleuves ; en pirogue, sur un train flottant de bois de bambou, elle en a franchi les rapides ; Ira-

ouaddy, Salouen, Mékong, ces gigantesques fossés où s'égoutte le chaos montagneux qui soude la longue péninsule au continent, elle les a franchis tous trois dans une marche audacieuse à travers les États Shans et le Laos, de Mandalay, dans la Birmanie anglaise, à Louang-Kabang, dans le Tonkin français.

C'est en femme surtout qu'elle a observé, étudié ces populations indigènes au milieu desquelles elle arrivait première européenne. Aussi est-ce un coup d'œil de femme que dénotent ses descriptions des marchés de Bangkok, des monastères bouddhiques de Mandalay, des forêts et des gorges du Salouen, ou des sanctuaires sacrés creusés dans les roches du Mékong. Il en résulte pour l'ensemble du livre un caractère tout spécial. Ce qu'un homme n'eût pas vu ou eût dédaigné, la femme l'a remarqué, l'a senti, l'a noté, j'ajouterai presque l'a photographié ; pour elle on a eu des complaisances auxquelles un explorateur ne saurait prétendre ; la femme a pénétré où l'homme doit toujours s'arrêter en Orient ; reines en faveur et reines en disgrâce, sœurs ou filles de princes et nonnes bouddhiques lui ont laissé contempler, toucher leurs robes et leurs voiles, ont consenti à poser devant son objectif. De là cette longue et intéressante galerie de portraits qui, tout le long du livre, accompagnent le récit.

Mais Mme Massieu, si curieuse et si hardie exploratrice soit-elle, n'écrit pas en féministe, grâce à Dieu, il s'en faut ; et malgré toutes les libertés qu'on lui a permis de prendre, elle respecte partout les yeux et les oreilles de ses lecteurs. Je ne veux pas dire que dans un pensionnat de jeunes gens ou de jeunes demoiselles on ne lui trouverait pas l'allure parfois un peu cavalière ; mais elle a tant usé « du plus noble animal ! »

Au reste, l'amazone reste ici toujours maîtresse de sa... plume ; la finesse du sentiment n'a d'égale, chez elle, que la justesse du jugement. Dans les États Shans de Birmanie et dans le Laos, cette femme a vu à l'œuvre l'administration coloniale anglaise et française ; il lui a fallu recourir aux bons offices des *commissioners* du *Civil service* et de nos résidents ; sa façon d'en parler montre qu'elle n'a eu qu'à se louer des uns et des autres. Mais dès qu'elle apprécie les procédés de colonisation adoptés par les deux pays, son langage, jusque-là également sympathique, se voile d'une teinte de mélancolie qui trahit la nationalité de l'intrépide voyageuse. « Depuis quatorze ans qu'ils ont annexé la Haute-Birma-

nie, les Anglais ont eu à lutter contre des difficultés nombreuses. Le dacoïtisme leur a causé au moins autant d'embarras que la piraterie en a causé au Tonkin. Malgré tout, cependant, la Birmanie a pris, sous leur impulsion, une extension, un développement extraordinaires. Comme administration, organisation, initiative dans les plus hardies entreprises, suite dans les idées surtout, nous aurions peut-être beaucoup à apprendre de nos rivaux. Je n'oserais en remontrer à personne, mais il m'est impossible de ne pas ressentir une grande admiration pour leurs méthodes. »

C'est aussi modeste que juste. « Au point de vue administratif, continue-t-elle, nos voisins de Birmanie ont obtenu le maximum d'effet utile avec le minimum de personnel. » Pour 11 millions d'indigènes, il leur a suffi de 650 fonctionnaires ; la France, elle, pour ses 20 millions d'Indo-Chinois en entretient 3 426.

Et voilà, quand on l'a vu, ce qu'il faut avoir le courage de dire. S'en taire, ne serait pas avoir parcouru l'Indo-Chine, comme l'a fait Mme Massieu, en bonne Française.

Il me sera permis d'ajouter, pour finir, que son voyage est aussi d'une catholique. Mme Massieu ne le dissimule jamais ; les preuves en abondent dans son livre. J'en relève celle-ci où se trouvent unis le haut et ferme bon sens de la Française, et la noble franchise de la femme chrétienne.

A Singapour, le gouverneur anglais convia à dîner avec elle tous les Français de la ville. Or, le consul français, était, dit-on, un ancien journaliste du *Siècle*. « En pleine table anglaise », raconte Mme Massieu, « il déclarait ne croire à aucune religion, et à propos de la consécration d'un nouvel évêque de Singapour, qui avait eu lieu le matin, et des diverses religions de l'Inde, croyant trouver en moi une similitude de sentiments, il me demandait laquelle de toutes ces religions je choisirais. — « La mienne », lui ai-je répondu, « car j'y tiens beaucoup. » Ce témoignage d'obscurantisme a mis fin à la conversation. Le lendemain, le gouverneur me parlait des idées subversives de notre consul, qu'il ne pouvait guère contredire, et me disait combien ma réponse de la veille leur avait fait à tous plaisir... J'avais eu le beau rôle, simple passante ; il eut mieux valu que ce fût notre consul. »

Paul Targile.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS RELIGIEUSES

P. Rosegger. — **La Lumière éternelle.** *Aventures d'un curé exilé dans la montagne. Récit extrait de ses papiers.* Traduction autorisée d'après la dix-neuvième édition, par L. Egger, maître secondaire. Bienne, Egger, 1901. In-18, pp. 439.

Ouvrage imprégné d'esprit protestant, avec attaques discrètes contre la mitre, la tiare, le catéchisme, les moines, le célibat des prêtres, tout ce qui, aux yeux de l'auteur, représente le catholicisme.

Le vicaire Wieser s'était lancé dans le modernisme et tentait de réformer les abus de l'Église par la presse. Son évêque, après l'avoir chapitré, l'envoie en disgrâce dans la montagne, à quinze cents mètres d'altitude, « pour l'abaisser ». Le vicaire fait paraître un dernier article, dit adieu à la civilisation, et part pour sa paroisse de Sainte-Marie en Torwald. Chemin faisant, il est l'hôte des moines d'Appenzell, dont il paie les bons procédés en railleries.

Wieser est un philosophe et un philanthrope en soutane. Son bonheur est d'affiner, ou tout au moins de dégrossir, la rude écorce de ses montagnards. Il s'y met de tout cœur ; mais, à ce simple d'esprit volontaire, à cet exilé épris de la nature, le progrès, plus fort que les intentions des hommes, ne permet pas de jouir de sa solitude. La construction d'un chemin de fer comble les vallées, découronne les pics de neige, amène une tourbe de terrassiers, des hordes d'ingénieurs, des bandes de touristes et de villégiateurs. Wieser en meurt de chagrin.

Le singulier pasteur, qui jadis avait eu « de l'encre au lieu de sang dans les veines », écrivait son journal. Il le semait d'épigrammes contre les religieux qui donnèrent une mission dans sa paroisse, contre les superstitions populaires, les sacrements et les dogmes.

Style lourd, qui sent la traduction et ne sonne point français. Nous sommes bien loin des romans cléricaux (ou anticléricaux ?) de Ferdinand Fabre.

Henri Rochet.

HISTOIRE

Dom H. Dijon. — **Le bourg et l'abbaye de Saint-Antoine pendant les guerres de religion et de la Ligue (1562-1597).** Grenoble, Librairie dauphinoise, 1900. In-8.

Le savant auteur de cette monographie nous retrace avec art et talent une des pages les plus émou-

vantes de l'histoire si agitée du Dauphiné pendant cette période. Le volume s'ouvre par un essai de reconstitution topographique qui aide à suivre les péripéties de cette histoire. C'est quelques semaines après l'échauffourée de Vassy (1er mars 1562) que le baron des Adrets commence la guerre ouverte en Dauphiné. Pour fournir des subsides à l'*armée de Jhésus*, il organise le pillage méthodique des monastères, préférant « prendre le bien de l'Église que fouler la populace ». Et Saint-Antoine eut à subir une première visite des délégués du terrible baron. Depuis lors jusqu'en 1593, ce ne sont que pilleries, incendies, passages de bandes armées. Mais les désastres de la guerre civile ne sont pas les seuls auxquels nous fasse assister Dom H. Dijon. Il faut ajouter encore les efforts des huguenots pour introduire à Saint-Antoine le culte réformé, et la décadence de l'esprit religieux parmi les habitants de la célèbre abbaye. Le récit se poursuit jusqu'à l'élection du « saint réformateur de l'ordre, le vénérable abbé Tolosain [1] ». (Octobre 1597.)

Sur plusieurs points, Dom H. Dijon a corrigé l'ouvrage du P. Dassy (*l'Abbaye de Saint-Antoine*) grâce aux Mémoires d'Eustache Piémont, notaire royal de la petite ville et secrétaire de l'abbaye antonienne, publiées en 1885 par M. Brun-Durand.

A partir de 1572, le travail de Dom H. Dijon, n'est plus, comme il en convient lui-même, « qu'une exploitation en règle de ces précieux Mémoires ». Si l'audition de ce témoin oculaire fait une partie du mérite de l'ouvrage que nous analysons, elle prête aussi un peu à la critique. Nous aurions été heureux de voir contrôler par d'autres documents les témoignages d'Eustache Piémont.

Un esprit vraiment scientifique et impartial anime toutes ces pages. C'est à tort qu'on a reproché à Dom H. Dijon de passer sous silence les méfaits des bandes catholiques. (Voyez p. 21, n. 2; p. 22, n. 2.) Par modestie l'auteur renonce aux vues d'ensemble; son travail pourtant est capable d'éclairer quelques points de l'histoire générale. En terminant, qu'il nous soit permis de faire des vœux pour la nouvelle résurrection de Saint-Antoine, entreprise par un autre Tolosain.

P. Lauras.

CLASSIQUES

Jean Humbert, correspondant de l'Institut. — **Mythologie grecque et romaine**. 15e édition, revue et corrigée. Préface de H. Thédenat, de l'Institut. Paris, A. Fontemoing. In-12, pp. xvi-282. Prix : 2 francs.

Offrir aux élèves de nos collèges les notions de mythologie indispensables pour comprendre les classiques grecs, latins et même français, pour goûter à l'occasion les œuvres artistiques inspirées par les légendes antiques, tel est l'u-

1. Pourquoi p. 5 et p. 19 écrire « Tholosain » alors qu'on a adopté l'orthographe « Tolosain ? » Voyez p. 182, n. 1.

nique but du manuel dont M. Humbert nous offre aujourd'hui la quinzième édition. Et ce but est parfaitement atteint dans une série de notices claires, précises, suffisamment complètes dans leur brièveté, et pouvant être mises entre toutes les mains. M. Humbert a éliminé de son manuel tout emprunt aux théories encore si flottantes de la mythologie comparée, et c'est avec raison ; mais alors, pourquoi, dans l'Introduction (p. XIV), tenter une explication des légendes mythologiques par la théorie évehméristе, qui est, au moins, aussi discutable que les théories naturalistes aujourd'hui en faveur ? Il eût mieux valu, semble-t-il, se contenter de raconter les mythes purement et simplement, sans aucune explication. On peut regretter aussi que M. Humbert ait présenté les fables égyptiennes, grecques et latines, et même les simples notices sur des cérémonies religieuses, comme un tout unique ; un ordre plus rationnel serait à désirer. Chaque peuple a eu ses légendes propres, et la fusion de ces légendes diverses, à Athènes et surtout à Rome, est un fait relativement récent, il serait bon de le dire aux écoliers, qu'on habitue trop souvent à regarder Ζεύς et Ἀθηνᾶ comme la traduction grecque de Jupiter et de Minerva, au lieu d'y voir le nom de deux divinités toutes différentes. Joseph de Catelan.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Dictionnaires. — *Nouveau Dictionnaire général des Sciences et de leurs applications*, par MM. P. Poiré, professeur honoraire au lycée Condorcet ; Ed. Perrier, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle ; R. Perrier et A. Joannis, chargés de cours à la Faculté des Sciences de Paris. Paris, Ch. Delagrave, 1901. Deux vol. in-4, 3 000 pages, 5 000 gravures, paraissant en 48 livraisons, une par quinzaine. Prix : 1 franc. Prix de souscription à l'ouvrage complet : 42 francs, payables en deux termes. — Derniers fascicules parus : XXVII, Isiothénique (Acide) — Langue ; XXVIII, Langue — Lœss (Géologie) ; XXIX, Lœss (Géologie) — Manomètre ; XXX, Manomètre — Meulière ; XXXI, Meulière — Morve ; XXXII, Morve — Navire.

Histoire et Biographie. — *Le Folklore nègre en Amérique. Mémoire lu au Congrès international des Traditions populaires (10-12 septembre 1900)*, par le comte de Charencey. Paris, Lechevalier. 1901. Brochure in-8, pp. 9.

— *Opuscules de critique historique*. Sous ce titre paraîtront dorénavant, à des intervalles irréguliers, des documents inédits, des descriptions de manuscrits, voire des pièces déjà publiées mais qui sont devenues très rares, ou dont le texte publié laisse trop à désirer. On y trouvera, *exceptionnellement*, des notes bibliographiques.

Chaque fascicule se vendra séparément, mais les personnes qui désirent être sûres de les recevoir au fur et à mesure de leur publication peuvent s'abonner en adressant un mandat de 10 francs (pour tous les

pays de l'Union postale) à Mme veuve A. Ducros, 41, rue du Tunnel, Valence (Drôme), France.

La première série des fascicules formera un volume d'environ 400 pag.

Les abonnés seuls recevront la table alphabétique très détaillée par laquelle se terminera chaque série.

Cette table des matière ne sera pas mise en vente séparément.

Fascicule I, Regula antiqua Fratrum et Sororum de Poenitentia, seu Tertii Ordinis Sancti Francisci, nunc primum edidit Paul SABATIER. Paris, Fischbacher, 1901.

Le fascicule II donnera la description détaillée d'un manuscrit appartenant à une collection particulière et resté complètement inconnu jusqu'ici (Speculum Perfectionis, Tres Socii, Actus, Vies de Saints Franciscains). On y trouvera aussi une longue notice sur un manuscrit de Liegnitz (Silésie), qui n'a été signalé encore que par une brève mention de catalogue.

Le fascicule III contiendra une légende inédite de saint François d'après un manuscrit ombrien de la première moitié du treizième siècle.

QUESTIONS RELIGIEUSES. — *Jésus intime et Dieu intime*, par Charles SAUVÉ, (S.-S.), directeur du grand séminaire de Dijon et professeur de dogme, quatrième édition. Paris, Vic et Amat, 1901. 4 beaux vol. in-12, avec manchettes et tables analytiques. Prix : 10 francs

— *Jésus et Marie dans les mystères du Rosaire*, par R. DE SAINT-GÉRAUD (Deuxième mille). — Ce livre a été approuvé par plusieurs évêques, il contient 31 méditations pour chaque jour du mois. L'auteur a divisé en deux parties chaque mystère considérant un jour Notre-Seigneur, le lendemain sa sainte Mère, ce qui explique le titre *Jésus et Marie*. Chez l'auteur, à Roanne.

— *Le Devoir du chrétien dans les jours d'épreuve et de combat*, par le P. Ch. DANIEL, S. J. Paris, Téqui, 1901.

— *Le Livre du mariage et de la famille*, par l'abbé F. LAPEYRADE. Paris, Téqui, 1901, 2e édition.

— *Méthode pour converser avec Dieu, suivi du bon emploi du temps*, par le P. Michel BOUTAULD, S. J. Septième édition, publiée par le P. A. CARAYON, S. J. Paris, Téqui, 1901.

— *Les Noms des saints ou les noms de baptême et la dévotion aux saints*, par le P. Alfred DESCHAMPS, S. J., sixième édition refondue et augmentée. Paris, Maison de la bonne Presse, 1901.

REVUES.—*L'Art et l'Autel*. Revue de beauté chrétienne. 1, rue Christine, Paris (6e arrondissement.)

L'Art et l'Autel lutte contre le mauvais goût représenté aujourd'hui par ces marchands du Temple qui sont tenanciers des bazars religieux où se débite la laideur sous forme de statues, de chasublerie, d'orfèvrerie.

L'Art et l'Autel combat pour la rénovation de l'art chrétien, qui est l'art catholique, et pour l'éducation artistique du clergé.

L'Art et l'Autel, dont l'abonnement est de six francs par an, n'est pas

un recueil d'archéologie et d'architecture, mais un guide pratique à l'usage des plus humbles. Une telle œuvre a deux classes de collaborateurs, les prêtres et les artistes. Les uns et les autres déclarent ici qu'ils sont unis par un même sentiment de foi et de soumission à l'Église, à ses décrets, sans restriction.

Conditions d'abonnement et de vente : France, 6 francs par an; Étranger, 10 francs par an; le numéro, 60 centimes. Il n'est pas reçu d'abonnement pour moins d'une année.

— *Tables générales* comprenant les volumes I-VIII (1892-1899), de la *Revue biblique internationale*, publiée par l'École pratique d'études bibliques établie au couvent dominicain Saint-Étienne de Jérusalem. In-8, pp. 80. Imprimé par Protat. Prix : 1 fr. 50.

— *Boletin mensual* del observatorio de Manila, bajo la dirección de los Padres de la Compañia de Jesús. (Año 1899, tercer trimestre.) Manila, tipo-litografia privada del Observatorio, 1901.

Théatre. — *Le Marseillais dévoré par les Antropophages. — Dernier exploit du lapin de la Canebière. — Salut au drapeau. — L'Elixir du Youpin ou Shoking !... Ils avaient la colique. Épisode de la guerre Anglo-Boer. — Le Sang-froid du Marseillais.*

Ces cinq monologues, pleins d'humour et de patriotisme pourront être d'une grande utilité à ceux qui, dans les collèges, ont mission d'organiser des séances récréatives.

Les lecteurs des *Etudes* pourront se les procurer à 25 centimes *franco* au lieu de 50 cent. en les demandant directement à l'auteur, M. Marcel Dubois, chemin de Saint-Médard, 37, Caudéran, Gironde.

— *Sonnenneu er Vro. Les Voix du pays.* Mélodies et chansons populaires bretonnes recueillies par Loïs Herrieu, notées par René Saïb, avec traduction française rythmée de Guenhaël et de Mme Desroseaux. Édition du *Clocher breton, revue littéraire*. Lorient, 29, rue Bellefontaine. Abonnement : Un an, 0 fr. 50. Le numéro contenant deux chansons avec traduction et paraissant tous les deux mois : 0 fr. 10. Conditions spéciales aux libraires.

Tracts. — *Le Drapeau tricolore « sur le Fumier ». Lettre ouverte au général André.* Prix de l'affiche toute timbrée, format 80 centimètres de hauteur sur 60 de large. Prix : l'ex., 35 cent.; le cent, 32 fr.; en tracts ou feuilles volantes, le cent : 1 fr. 50; le mille : 11 francs.

— *Alors... c'est la misère! Lettre ouverte à M. Waldeck-Rousseau.* En tracts, prix le cent : 1 fr. 50; le mille : 12 francs. Paraît aussi en grandes affiches de toutes couleurs. L'exemplaire : 40 centimes *franco*; la douzaine : 4 fr. 50; le cent : 38 francs.

— *Le Milliard des congrégations.* Prix en feuilles, le cent : 1 fr. 50; le mille : 12 francs.

— *Les Polichinelles : A qui profite la guerre aux congrégations?* Prix en tracts, le cent : 1 fr. 25; le mille : 10 francs.

— *La Liberté d'enseignement.* Tract de 4 pages. Prix du cent : 4 fr. 50.

Chez l'auteur, rue du Collège, 8, à Auxerre.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Octobre 25. — A **Madrid**, M. Sagasta, président du Conseil des ministres, déclare à la Chambre que le but visé par le décret sur les congrégations est d'éviter l'entrée en Espagne des religieux chassés de France.

26. — A **Rome**, S. Ém. le cardinal Richard est reçu en audience par le Souverain Pontife.

— A **Glasgow**, les médecins constatent trois cas de peste bubonique.

27. — A **Brest**, lancement du *Léon-Gambetta*, croiseur cuirassé déplaçant 12 500 tonnes et représentant la plus forte unité de combat de la marine française.

— A **Rennes**, élection sénatoriale. M. Pinault, maire de Rennes, républicain libéral, est élu contre le commandant Reculoux, républicain, en remplacement de M. Grivart, conservateur, décédé.

— A **Barbezieux**, M. Gérald, républicain ministériel, chef adjoint du cabinet de M. Deschanel, est élu député contre M. Landry, républicain libéral, en remplacement de M. Arnous républicain modéré, décédé.

— En **Italie**, le roi Victor-Emmanuel III accepte d'être l'arbitre entre l'Angleterre et le Brésil pour la délimitation des frontières de la Guyane anglaise.

— A **Budapest**, ouverture du parlement hongrois. Le comte Apponyi est élu président.

— A **Téhéran**, le shah de Perse découvre une conspiration dont les principaux fauteurs sont ses propres frères. Les coupables les plus en vue sont condamnés à la prison perpétuelle.

28. — A **Paris**, M. Lasies propose à la Chambre de soumettre désormais à l'approbation du Parlement les règlements d'administration publique rendus par le Conseil d'État en vue de l'interprétation des lois. La Chambre commence la discussion sur le projet de loi concernant la marine marchande.

29. — A **Paris**, M. Caillaux fait approuver au Conseil des ministres un projet de loi, par lequel le ministre des Finances peut émettre une somme de rente 3 pour 100 équivalant à un capital de 267 millions, capital qui, d'après un second projet devra être cédé par la Caisse des dépôts et consignations et prélevé sur les caisses d'épargne. Cette somme sera remboursée en trente-trois ans par demi-annuités. Cet emprunt est égal à l'indemnité due par la Chine et payable en trente neuf ans.

— A **Auburn** (Etats-Unis) électrocution de l'anarchiste Czolgosz, assassin du président Mac-Kinley.

30. — A **Paris**, le général Voyron apporte aux Invalides des drapeaux du corps expéditionnaire de Chine et du régiment de marche de Madagascar.

— A **Toulon**, ordre est donné à l'amiral Caillard d'aller avec trois cuirassés et quelques croiseurs de l'escadre de la Méditerranée faire en Turquie une démonstration navale.

La raison déterminante du conflit franco-turc a été le refus formulé par le sultan de payer les créances Lorando et Tubini, et l'affaire de la société des Quais.

En 1875, *Lorando* avait prêté au sultan une somme de 100 000 livres, soit 2 millions et demi environ, au taux de 12 pour 100, taux légal à cette époque. La somme due, intérêts compris, représente aujourd hui un total de 1 800 000 livres, soit plus de 40 millions.

Depuis 1875, jamais rien n'a été payé.

En 1897, l'ambassadeur de France fut chargé de présenter la note et d'inviter la Porte à s'exécuter sans retard: il promettait, à cette condition, une réduction notable. En effet, les créanciers, pour en finir, abaissèrent leurs prétentions à 253 000 livres, capital et intérêts, offrant ainsi un dédit de 1 500 000 livres et plus. La réclamation n'eut pas plus de succès.

Le 18 avril 1900, les héritiers Lorando avisèrent le ministère des Affaires Étrangères qu'ils accepteraient cette somme de 253 000 livres avec intérêts au taux légal depuis 1897.

La demande réduite ainsi de 500 pour 100 fut présentée à la Porte qui, le 15 août, prit sur chaque demande des arrangements donnant satisfaction aux réclamants; mais, dès le lendemain, changement de front. Aussi les relations officielles entre la France et la Turquie furent-elles rompues.

La seconde affaire est celle *des quais*. Les quais de Constantinople avaient été construits par une société française qui devait bénéficier de certains droits, entre autres des suivants: Propriété des terrains conquis sur la mer, exploitation des bacs de la Corne d'Or et des entrepôts douaniers.

Quand les quais furent construits, le Sultan manifesta le désir de racheter et engagea la Société à ne plus faire de frais qui augmenteraient d'autant le prix du rachat. On y consentit; mais les jours s'écoulèrent et le Sultan n'acheta pas.

La Société voyant lui échapper les entreprises qui devaient se greffer sur l'affaire principale, se tourna vers le gouvernement français et lui demanda de faire lever les obstacles s'opposant à l'exécution du premier firman obtenu pour la concession. — Le 31 août, la Société reçut enfin la promesse des satisfactions demandées.

La troisième affaire était celle de la créance Tubini. Le sultan s'obstinait à ne vouloir pas la solder plus qu'il ne soldait la créance Lorando.

Cependant, le 12 septembre, entre le gouvernement turc et Tubini

intervenait un arrangement que la France déclara valable. Mais depuis cette époque, elle paraissait oublier de nouveau ses engagements. Deux i radés du sultan particulièrement vexatoires pour les missionnaires et les catholiques d'Orient, compromettant par suite l'influence française dans ces régions, ont été l'occasion d'une rupture plus accentuée dont la démonstration navale est la conséquence.

Novembre 1er. — Aux **États-Unis**, clôture de l'Exposition de Buffalo. Le déficit est de vingt millions de francs.

— Au **Transvaal** une colonne anglaise, battue par les Boers à Berkenlaagte, éprouve de très grandes pertes en morts et en blessés. Parmi les morts on compte plusieurs officiers dont le colonel Benson. Deux canons restent aux mains des Boers.

— En **France**, sur plusieurs points du territoire, la grève générale annoncée n'éclate pas.

3. — Dans le **Pas-de-Calais**, M. Boudenoot, député, est élu sénateur sans concurrent, en remplacement de M. Leroy, décédé.

4. — A **Paris**, au Palais-Bourbon, interpellation sur les affaires de Turquie. La Chambre écoute les discours de MM. Sembat et Denys Cochin et la réponse de M. Delcassé ; puis, par 282 voix contre 227, vote l'ordre du jour de M. Chastenet ainsi conçu : « La Chambre, confiante dans le gouvernement pour faire respecter l'honneur et les droits de la France, passe à l'ordre du jour. »

5. — A **Paris**, on apprend que l'amiral Caillard a occupé Mitylène.

6. — A **Paris**, l'*Officiel* publie les documents suivants :

RAPPORT DU MINISTRE DE LA MARINE

Paris, le 5 novembre 1901.

Monsieur le président,

Par une circulaire du 11 janvier 1901, dont vous trouverez le texte à la suite du présent rapport, je me suis proposé d'introduire à bord des navires de notre flotte de guerre et dans les établissements ou écoles de notre marine les principes qui me paraissent devoir présider au règlement de toutes les questions touchant à la liberté de conscience, c'est-à-dire assurer à tous les hommes l'exercice du culte de leur choix, sans imposer à aucun la moindre pratique contraire à sa foi ou à son opinion.

L'accueil qui a été fait à cette circulaire et les résultats qu'elle a produits dans la pratique me décident à compléter son œuvre par la modification de quelques points du décret du 20 mai 1885 et de l'arrêté ministériel du 24 juin 1886 sur le service à bord.

Il me paraît nécessaire, notamment, d'abroger les obligations imposées aux hommes pour le service de la messe et la récitation des prières, ainsi que la prescription de remplacer, pendant la messe, le pavillon national par le pavillon de la messe.

Sont maintenues toutes les dispositions du décret du 20 mai 1885 et de l'arrêté du 24 juin 1886 relatives à l'exercice du culte pour les hommes qui manifestent librement le désir d'y participer.

Le décret que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation consacrera

ainsi les pratiques suivies depuis l'envoi de la circulaire du 11 janvier 1901.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

De Lanessan.

DÉCRETS

Le président de la République française,

Sur le rapport du ministre de la Marine,

Décrète :

Article unique. — Les articles 227 et 672 du décret du 20 mai 1885 sur le service à bord des bâtiments de la flotte sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 277. — Les paragraphes 2 et 4 sont supprimés. Les paragraphes 3, 5 et 6 prennent les numéros 2, 3 et 4.

Art. 672. — Le paragraphe 2 est supprimé. Les paragraphes 3 et 4 prennent les numéros 2 et 3.

Fait à Paris, le 5 novembre 1901.

Émile Loubet.

Par le président de la République :
Le ministre de la Marine,

De Lanessan.

Le ministre de la Marine

Arrête :

Article unique. — L'arrêté ministériel du 24 juin 1886 sur le service intérieur à bord des bâtiments de la flotte est modifié ainsi qu'il suit :

Art. 348. — Les paragraphes 2, 4, 6 sont supprimés. Les paragraphes 3 et 5 prennent les numéros 2 et 3.

Art. 349. — Supprimé.

Art. 350. — Supprimé.

Art. 495. — Le paragraphe 5 est supprimé. Le paragraphe 6 prend le numéro 5, et son texte devient le suivant : « Aussitôt que l'appel est rendu, les capitaines de compagnies passent l'inspection de leurs hommes. »

Les paragraphes 7, 8, 9, 10 et 11 prennent les numéros 6, 7, 8, 9 et 10.

Art. 513. — Le paragraphe 6 est supprimé. Les paragraphes 7, 8, 9, 10, 11 et 12 prennent les numéros 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

Art. 538. — Supprimé.

Art. 556. — Supprimé.

Art. 567. — Supprimé.

Art. 594. — La dernière phrase du paragraphe 2 est supprimée.

Fait à Paris, le 5 novembre 1901.

De Lanessan.

Voici les principaux paragraphes visés par ce décret ;

Art. 277, § 2. — Il (le commandant) prescrit qu'aux heures fixées, la prière soit dite à haute voix, et que le service divin soit célébré les dimanches et fêtes lorsque le temps et les circonstances de la navigation le permettent.

Paragraphe 4. — Lorsqu'il n'y a point d'aumônier à bord, il désigne la personne du bord qui récite la prière à haute voix.

Art. 672, § 2. — Le matin, pendant l'inspection, et le soir, au branle-bas, il (l'aumônier) récite la prière devant l'équipage; le commandant désigne la personne qui doit le remplacer en cas d'empêchement.

Est aussi supprimé l'article 348, § 2, 4 et 6. Les paragraphes 2 et 4 se rapportent aux honneurs qui doivent être rendus pendant l'office divin. Le paragraphe 6 est ainsi conçu :

§ 6. — Le pavillon de la messe remplace à la corne le pavillon national toute la durée du service divin; aucun canot ne doit accoster pendant que ce pavillon flotte, et l'on évite, autant que possible, tout ce qui peut être une cause de trouble ou de bruit à bord.

Est encore ordonnée : La suppression de l'article 349, qui a trait aux instructions religieuses; de l'article 350, prescrivant les honneurs à rendre au saint Viatique porté aux mourants; du paragraphe 5 de l'article 493, fixant l'heure de la prière du matin, et du paragraphe 6 de l'article 513, fixant celle de la prière du soir; la suppression des deux articles suivants :

Art. 538. — Lorsqu'il y a un aumônier à bord, il est fait, à l'heure indiquée par le tableau de service, une instruction religieuse à laquelle assistent *facultativement* les hommes de la bordée qui n'est pas à l'école élémentaire.

Art. 556. — L'instruction religieuse a lieu le vendredi dans les mêmes conditions que le mardi.

L'article 567, fixant l'heure de la messe, et le paragraphe 2 de l'article 594, en vertu duquel était désigné le service d'honneur pendant la messe, subissent le même sort.

7. — A **Pékin**, mort de Li-Hung-Chang, le célèbre homme d'État du Céleste-Empire.

8. — A **Constantinople**, mort du grand-vizir Halil-Rifat-Pacha, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

— Le Sultan cède, sur toute la ligne, devant l'attitude énergique de la France.

— A **Madrid**, les évêques sénateurs d'Oviedo, de Tortosa, de Palencia, et l'archevêque de Séville, s'honorent en défendant avec vigueur les congrégations religieuses contre M. Sagasta, président du Conseil des ministres.

10. — A **Paris**, l'Agence Havas communique à la presse la note suivante :

Par lettre écrite en vertu d'un iradé impérial, mentionné dans cette lettre, le ministre ottoman des Affaires étrangères déclare que la Porte, après avoir fait droit à nos premières réclamations, et acceptant les nouvelles demandes de la France :

1° Reconnaît l'existence légale de nos écoles actuelles et leur accorde les immunités douanières, conformément aux traités et conventions en vigueur;

2° Reconnaît l'existence légale de nos établissements hospitaliers et reli-

gieux actuels et leur accorde l'exonération de l'impôt foncier et les immunités douanières, conformément aux traités et conventions en vigueur ;

3° Autorise les constructions, réparations ou agrandissements des établissements scolaires, hospitaliers ou religieux endommagés ou détruits pendant les événements de 1894, 1895 et 1896 en Turquie d'Asie et à Constantinople ;

4° S'engage à considérer comme autorisés de plein droit, les fondations, agrandissements, constructions et réparations auxquels nous désirerions procéder à l'avenir, si, prévenu de notre intention, le gouvernement impérial n'a pas, dans le délai de six mois, présenté d'objections ;

5° Sanctionne l'élection du patriarche chaldéen.

En outre, communication a été faite à l'ambassade de France à Constantinople des pièces prouvant que les décisions énumérées ci-dessus sont mises à exécution.

Dans ces conditions, le ministre des Affaires étrangères a avisé la Porte que la France reprend les relations diplomatiques, et ordre vient d'être envoyé à l'amiral Caillard de quitter Mitylène.

Le départ subit de l'escadre cause un certain étonnement.

— Pendant cette quinzaine, les centres industriels ou usiniers ont vécu sous la menace de la grève générale. Des forces puissantes de troupes ont été massées aux abords des villes où l'agitation se manifeste davantage; d'autres régiments sont prêts à marcher au premier signal. Mais rien ne fait prévoir que les ouvriers et mineurs veuillent céder.

Pendant ce temps, le cabinet poursuit sa politique nettement antireligieuse. M. Waldeck-Rousseau, interrogé par M. Lavertujon, sénateur de la Haute-Vienne, sur les agissements du préfet Monteil, qui a fait établir sur ses fonctionnaires, leurs femmes, leur famille, des fiches de renseignements, le couvre et le loue. M. de Lanessan bannit de la marine toute cérémonie religieuse ou prière publique.

Dans toutes les carrières dépendant de l'Etat, l'éducation religieuse devient un obstacle à l'avancement.

Un comité d'enseignement, formé par plusieurs membres de la gauche radicale, s'est fondé et prépare déjà ouvertement la dénonciation de la loi Falloux.

Paris, le 10 novembre 1901.

Le Secrétaire de la Rédaction :

ÉDOUARD CAPELLE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

DIX ANNÉES
DE
LA VIE DE LOUIS VEUILLOT[1]

En achevant la troisième lecture de ce volume, j'ai compris mieux que jamais les inévitables embarras d'un historien, d'un biographe, et le mérite qu'il peut avoir à en sortir.

Quand le héros est un journaliste de premier ordre, mêlé à tant d'affaires, menant de front tant de luttes, comment composer le récit, grouper les faits? M. E. Veuillot suit plutôt l'ordre des temps; il nous donne quelque chose comme la chronique ou les annales de l'illustre militant que fut son frère. Au lecteur de retrouver et d'assembler par lui-même les phases diverses d'un même événement, d'une même polémique. Est-ce dommage, et une autre méthode n'aurait-elle pas ses inconvénients? A tout prendre, la narration demeure nette et alerte, plus alerte même, si je ne me trompe, que dans le tome premier, sentant mieux l'œuvre menée tout d'une haleine et coulée d'un seul jet.

Mais voici quelque chose de plus grave que les difficultés d'art ou de métier. Quand on raconte à longue distance de vives polémiques soutenues par un autre soi-même, et où l'on eut soi-même une noble part, on risque de se heurter à plus d'un écueil. Tel pourrait manquer de mesure en se laissant emporter à nouveau par l'ardeur des anciens combats; tel autre voir le passé à travers les idées de l'heure présente et l'y accommoder en toute bonne foi, mais un peu plus que de raison. Après un demi-siècle, ni le fond des questions n'a changé, ni la sagesse de l'Église; mais les conditions de la lutte n'étant plus tout à fait les mêmes, des directions sont venues de haut, qu'on est maître, jusqu'à un certain point, d'appeler nouvelles, et que d'ailleurs, comme

1. *Louis Veuillot*, par Eugène Veuillot, t. II (1845-1855). Un vol. in-8, 578 pages. Retaux, 1901.

il arrive toujours, chacun interprète et tire quelque peu à soi. Tout considéré, c'est un délicat problème que de nous restituer le passé tel qu'il fut, sans le teindre aux couleurs du présent, mais d'ailleurs avec assez d'indépendance pour le juger; pour n'en pas reproduire, sinon les amertumes, du moins les impressions ça et là trop vives ou même irritantes. Or, ce problème, j'estime, et non pas du moins à la légère, que, dans l'ensemble du présent volume, il est suffisamment résolu. Voilà bien, si je ne me trompe, le Louis Veuillot des *Mélanges* et de la *Correspondance*; on n'a pas adouci, estompé cette mâle et fière figure. Par ailleurs, si les adversaires de Louis ne peuvent prétendre aux bonnes grâces d'Eugène, on ne voit pas qu'ils soient traités en esprit de représailles. L'auteur a ses prédilections fort légitimes, il a ses antipathies, ses sévérités que l'on discutera si l'on veut; mais je ne sache pas qu'on puisse le convaincre de rancune.

I

Or, il s'agit surtout des adversaires catholiques. Dans cette courte revue du livre, commençons par ce côté, le plus ingrat. Un religieux homme d'esprit disait un jour : « Qu'il est fâcheux d'être taquiné par des gens en état de grâce! » Et de fait, à ne combattre que les mécréants et les persécuteurs, le champion de l'Église aurait la part trop belle; il en fut autrement dès l'origine; il en sera autrement toujours. A notre époque, Louis Veuillot a largement connu cette peine; quelques-uns de ses frères semblent lui avoir été, par moment du moins, plus hostiles, plus implacables que les libres penseurs. Ce n'est pas la faute du biographe si ces querelles de famille occupent une large part du récit. Encore ne nous conduit-il qu'aux préliminaires de la crise aiguë, de la rupture définitive. Comme l'historien de Montalembert, auquel il est difficile de ne pas songer par occasion, M. E. Veuillot n'en est pas encore à la partie la plus critique de sa tâche. Mais déjà bien des points douloureux sont touchés; les caractères s'accusent, l'humanité se trahit, même chez les meilleurs. On en souffre, on y recueille des leçons sévères, mais d'un haut prix. On apprend

à ne pas s'engouer sans réserve des personnalités les plus éminentes; on voit la sainteté de la cause éclater parmi les faiblesses de ses défenseurs; on dit volontiers ce qu'écrivait L. Veuillot : « Ah! que l'homme est admirable par la quantité de ses imperfections! Et que la Providence est grande qui dompte de tels instruments et qui s'en sert[1]. »

Durant les dix années que M. E. Veuillot nous raconte, c'est donc une bataille presque sans trêve pour la liberté, pour l'existence même de l'*Univers*. D'abord collaborateur gratuit, porté d'ailleurs au premier rôle par la supériorité de son talent, bientôt rédacteur en chef, en moins de deux ans, L. Veuillot avait fait de ce journal une force, quand, à l'improviste et comme par surprise, il apprit qu'on allait lui imposer un comité directeur (1845). Montalembert, l'abbé Dupanloup, les Pères Lacordaire et de Ravignan, M. Charles Lenormant, exerceraient de concert un droit de contrôle et de censure, droit qui devait rester secret pour le public, mais qui serait très réel et obligatoire pour la rédaction. En le voulant, Montalembert cédait à l'influence de l'abbé Dupanloup : M. E. Veuillot l'affirme, et je ne vois pas motif à le contredire. Mais pourquoi brider ainsi le polémiste déjà redouté? Les motifs étaient contradictoires. Ici on lui reprochait des âpretés de forme; ailleurs on lui en voulait de trop ménager tel adversaire, le pauvre Villemain, par exemple, que la peur des Jésuites avait rendu fou. De ces deux griefs, le second lui faisait honneur, et quant au premier, tant de fois exploité depuis, je ne le conteste pas absolument, puisque lui-même l'avoue çà et là. Mais tout en le regrettant dans l'absolu, je confesse en être médiocrement touché. Outre que ces rudesses de langage sont difficilement évitables, ce n'est pas avec des euphémismes de salon ou d'académie que l'on réussit à faire taire certaines gens ou à réveiller l'inertie de certains autres. Quoi qu'il en soit, sauf le respect dû au mérite et aux intentions des personnes, l'idée même d'un comité directeur paraît assez discutable. L. Veuillot et ses

1. Lettre à G. de La Tour, 24 novembre 1848.

collaborateurs avaient-ils si grand tort d'y voir une confiscation quelque peu arbitraire et de soulever à ce propos la question de droit? Les promoteurs de l'entreprise n'étaient point les propriétaires du journal, et ils en disposaient comme de leur chose. Du consentement de tous, Montalembert conduisait le parti catholique; mais son autorité toute morale suffisait-elle pour traiter de si haut un éminent serviteur de la cause et non pas de sa personne à lui, Montalembert? Dans cette crise, les uns prêchaient l'abnégation à L. Veuillot; les autres la lui enjoignaient sur un mode quasi impératif. Or, d'après les citations accumulées par le biographe, on ne voit pas que cette vertu ait manqué. Le rédacteur en chef de l'*Univers* offrait de se retirer, ou de rester en sous-ordre, chose plus méritoire. On ne voulut ni l'un ni l'autre. Sans y prendre garde, je suppose, on lui faisait une situation, non pas seulement ravalée, mais impossible. Il serait le secrétaire personnellement responsable d'un groupe anonyme d'hommes éminents, mais qui ne s'entendaient assez complètement ni avec lui, ni entre eux-mêmes. Pareille organisation n'eût pas fonctionné trois mois, et, de bonne foi, aucun journaliste n'eût pu s'y résoudre, quand il n'aurait eu ni la valeur d'un L. Veuillot, ni sa trempe de caractère.

Les négociations furent laborieuses, confuses, parfois irritantes. Je n'ai pas à me jeter dans ce dédale, ne voulant point abréger ici un livre que tout le monde a lu ou lira. Il suffit de rappeler par quelle solution équivoque elles finirent. Le 12 août 1845, L. Veuillot annonçait, en personne, que M. de Coux, Belge de naissance, jadis collaborateur de l'*Avenir*, et depuis, professeur d'économie politique à l'Université de Louvain, prenait la haute direction de l'*Univers*, lui-même gardant le titre de rédacteur en chef adjoint. Cet arrangement, j'allais dire cette complication, n'agréait pleinement à personne ; en s'y prêtant, L. Veuillot faisait, sans nul doute, un grand acte d'abnégation personnelle et toute chrétienne. Humainement parlant, il en fut mal récompensé. Entre les deux rédacteurs en chef un grave dissentiment surgit bientôt, que nous retrouverons ailleurs, et dont les Jésuites — les éternels Jésuites ! — furent l'occasion bien involontaire. Au

commencement de 1848, Veuillot, lassé, allait abandonner la partie ; la révolution vint à l'improviste, et ce fut M. de Coux qui se retira.

Déjà, en 1846, avait eu lieu un autre épisode, où l'*Univers* avait failli sombrer de fait, en se laissant absorber par *l'Alliance*, journal nouveau venu, catholique, royaliste et passablement libéral. Fort étranger à cette combinaison surtout financière, d'ailleurs formellement résolu à s'éloigner, si elle aboutissait, L. Veuillot ne s'en vit pas moins accusé de cupidité, comme il l'avait été d'orgueil à propos du comité directeur. Que de malentendus se tournent en injustices, parfois cruelles ! Et qu'il faut payer cher l'honneur de servir la vérité !

Jusque là du moins, L. Veuillot n'avait eu affaire qu'à des laïques comme lui-même, ou à de simples prêtres. C'était ou à peu près combattre à armes égales. Mais, après 1848, il devait rencontrer d'ardents adversaires jusque dans les rangs de l'épiscopat. Aux époques troublées et divisées comme la nôtre, mais surtout quand la presse et la tribune sont reines, tel champion laïque de l'Église, orateur ou mieux encore journaliste, peut acquérir de fait une autorité plus étendue que celle d'un évêque. C'était le cas de Montalembert ; ce fut, pour le moins autant, celui de L. Veuillot. Cas exceptionnel, anormal en soi, d'ailleurs singulièrement délicat et difficile, exigeant largeur et condescendance d'un côté, discrétion et docilité de l'autre, grande et continuelle vertu des deux parts. Et, à tout prendre, les conflits ne seraient-ils pas inévitables, même entre saints ?

Évêque de Digne, Mgr Sibour disait volontiers : « L'*Univers* est mon journal. » Quand il eut remplacé à Paris Mgr Affre (1848), on ne tarda pas à voir qu'il entendait donner à ce mot une signification nouvelle : qu'il voulait être, à lui seul, ce qu'aurait été, trois ans plus tôt, le comité directeur. Encore cette prétention en cachait-elle une autre, celle de conduire l'épiscopat national. Mais quoi ! parce que l'*Univers* se publiait à Paris, l'ordinaire du diocèse avait-il un droit absolu sur une feuille qui parlait à toute la France catholique ? Mais

surtout l'évêque de la capitale devait-il être, par le fait même, une sorte de patriarche et de dictateur ecclésiastique? Double question, rendue plus épineuse par l'esprit un peu confus et l'humeur un peu fantasque du prélat. « Homme léger », disait de lui Pie IX; portant une égale ardeur dans ses engouements successifs pour la république et pour l'empire; trois fois brouillé avec L. Veuillot, et, malgré deux réconciliations au moins, nourrissant une irritation qu'il exhalait encore, dans la sacristie de Saint-Étienne-du-Mont, une heure avant d'être poignardé par un misérable prêtre (3 janvier 1857).

A trois reprises, Mgr Sibour essaya de confisquer l'*Univers* ou de le détruire. Au mois d'août 1850, il menaçait officiellement des « armes de l'Église » le journal coupable, entre autres fautes, d'avoir critiqué le dictionnaire de Bouillet, revêtu d'une approbation épiscopale un peu hâtive. Notons que, sur ce dernier point, M. E. Veuillot lui donne raison, avouant que, dans le cas, on avait « certainement méconnu la prudence et peut-être les convenances » (p. 402). Mais l'ensemble de la censure allait plus loin. C'en était fait de la liberté du journal et, par suite, de son existence même. Pour le sauver, tout en évitant le scandale d'une polémique directe avec l'archevêque, L. Veuillot fit appel au juge suprême; ce fut le commencement de ses relations avec Pie IX. D'autres prélats s'interposèrent et l'appel fut retiré. Courte trêve. Bientôt l'*Univers* soulevait de nouveaux mécontentements pour avoir publié, sur l'avis du cardinal Gousset, une lettre pastorale de l'évêque de Chartres blâmant les intempérances politiques du métropolitain. Chose plus étrange! Mgr Sibour prenait hautement contre L. Veuillot la défense d'Émile de Girardin déguisant en respect pour la religion son farouche anticléricalisme d'alors (1853). N'est-ce pas un trait commun aux caractères impérieux et faibles, que de sacrifier volontiers l'ami à l'ennemi qui sait flatter? Deux ans après (1853), dernier acte d'hostilité, le plus grave. L'abbé Gaduel, vicaire général d'Orléans, avait censuré, avec une rigueur excessive et maladroite, un ouvrage de Donoso Cortès, publié par L. Veuillot. Sur ce, verte riposte du journaliste, plainte de l'abbé à l'archevêque, lequel interdit au clergé et aux communautés de son diocèse la lecture de l'*Univers*. Quelques

semaines plus tard, cette défense était levée sur un désir du pape, et il importe de le remarquer, si L. Veuillot fut souvent réduit à se défendre contre quelques évêques, d'autres, et des plus méritants, furent toujours avec lui, mais surtout l'Évêque des évêques le couvrit habituellement de sa protection souveraine. Aussi bien, sous les conflits d'influence et les querelles de détail se remuait quelque chose de plus sérieux. Avec une part notable de l'épiscopat, avec l'élite du jeune clergé et des catholiques militants, l'*Univers* faisait campagne pour l'ultramontanisme; le gallicanisme agonisait, mais il avait l'agonie dure; mis au point de n'oser déjà plus l'avouer lui-même, il cherchait sur tous les terrains des diversions et des revanches.

Et, dans une certaine mesure, cela n'est-il pas vrai du plus éminent adversaire de L. Veuillot, j'ai nommé Mgr Dupanloup? Pour sa gloire même, qui m'est chère, ne vaut-il pas mieux croire à un fond d'opposition doctrinale, que d'expliquer plus ou moins par un esprit de contention, de domination personnelle, sa longue et irréconciliable hostilité? Le fait est que, depuis l'échec du comité directeur, elle éclate à propos de tout. En 1846 et 1847, à Rome, l'abbé Dupanloup, ambassadeur officieux de Montalembert, s'emploie à discréditer l'*Univers* dans l'entourage du nouveau Pape. En 1852, à propos des classiques, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, interdit l'*Univers* aux professeurs ecclésiastiques du diocèse et sollicite une déclaration épiscopale collective à laquelle le journal devait infailliblement succomber. Par la suite, il fera plus encore; mais, en même temps, on verra plus manifestement qu'au fond de tout s'agite une grande question de principes, la question de l'Église, de ses droits sur les sociétés chrétiennes, de sa constitution même, aristocratique ou monarchique. Encore une fois, par quelle explication pouvons-nous couvrir de plus de respect et d'honneur la mémoire de l'illustre évêque? Admettrons-nous qu'un reste de gallicanisme ecclésiastique et même parlementaire fut pour beaucoup dans son antipathie à l'encontre de L. Veuillot? Supposerons-nous au contraire que cette antipathie même l'aura quelque peu entraîné par delà ses propres sentiments, dans son opposition à la reconnaissance du droit intégral de l'É-

glise et à la définition de l'infaillibilité pontificale ? Entre les deux hypothèses, je ne veux pas hésiter, quant à moi.

Répétons-le pour conclure : les catholiques dont L. Veuillot a souffert ne sortent pas trop maltraités de la main de son biographe. M. de Falloux aurait le plus à s'en plaindre ; mais, au fond, M. Eugène Veuillot dépasse-t-il ce qu'en a dit assez joliment l'historien de Montalembert, que, des deux vertus proposées ensemble par l'Évangile, M. de Falloux semble avoir préféré à la simplicité de la colombe la prudence du serpent ? Mgr Dupanloup est justement loué pour ses mérites et ses services. Par contre, on ne le noircit pas outre mesure, de prendre çà et là sur le fait certains traits de son caractère : l'activité impétueuse et impérieuse, l'irritation contre toute résistance, le goût de diriger et de dominer. Quant à Montalembert, le plus sympathique à tout prendre, il apparaît là bien vraisemblable, toujours généreux, toujours sincère, jusque dans ses saillies contradictoires ; mais impétueux, lui aussi, et surtout de la plume, d'ailleurs passionné d'indépendance et, ce qui n'a rien de trop rare, subissant toujours plus ou moins la dépendance d'un ami ; cinq ou six fois en dissidence aigre avec L. Veuillot, mais se rapprochant comme invinciblement dans les grands périls de la cause commune, et d'ailleurs bien fait pour marcher de concert avec le grand journaliste. Aussi bien le concert habituel est-il moralement possible entre deux natures aussi actives et ardentes, quand l'une ne doit pas à l'autre l'obéissance du moine ou du soldat ? « Il y avait de grandes affinités entre Montalembert et L. Veuillot. La différence des caractères les entraînait à se heurter, mais l'amour de l'Église et l'esprit militant étaient si vifs chez chacun d'eux, qu'au moment de l'action ils s'entendaient toujours. Puis, ils avaient au fond la même manière de combattre : affirmer carrément les principes, ne pas s'effrayer des questions difficiles, impopulaires, et foncer sur l'ennemi. Tout ce qu'ils ont dit et écrit porte ce caractère. Enfin, il y avait chez l'un et chez l'autre de l'artiste et beaucoup d'expansion. » Ces lignes sont frappantes de vérité, d'équité sérieuse et chrétienne. M. E. Veuillot ne traite pas Montalembert en ennemi.

Finalement, le récit est douloureux de ces tiraillements entre frères. Du moins est-il plein de fortes et mâles leçons. On voit les misères de l'homme, et il en coûte; mais en dépit d'elles, quelquefois même par elles, on voit se faire et avancer l'œuvre, et dès lors on la sent divine. C'est de quoi nous rendre plus fermes d'esprit, de cœur, et surtout de foi.

II

De 1845 à 1855, l'*Univers* avait dû quatre ou cinq fois lutter pour sa liberté, pour sa vie; mais ces diversions pénibles n'arrêtaient point le bon combat. Or, sans rien ôter aux collaborateurs de L. Veuillot, il n'est que juste d'admirer dans leur chef l'opiniâtreté au labeur, le courage inconfusible, l'entrain continu parmi les contradictions et les dégoûts, marque d'une heureuse élasticité de caractère, mais plus encore d'une vraie vertu selon Dieu. On le méconnaîtrait fort de ne voir en lui qu'un talent hors ligne et une volonté de trempe supérieure. Il était bien de ces hommes qui, une fois pour toutes, livrent leur âme à la cause de l'Évangile et trouvent dans ce dévouement sans réserve de merveilleuses ressources pour l'endurance et l'action.

Il en avait besoin d'ailleurs, car la guerre était sans trêve et passait continuellement d'un terrain à l'autre. Bornons-nous à en rappeler les épisodes les plus marquants.

Ainsi les Jésuites seraient trop ingrats d'oublier jamais que les deux grands laïques d'alors, L. Veuillot et Montalembert, ne faisaient qu'un pour les défendre. Dans la crise de deux ans (1844, 1845) que traversa la Compagnie de Jésus, tandis que Michelet et Quinet la foudroyaient au collège de France; que l'auteur du *Juif errant* rétablissait, en la calomniant d'une façon ignoble, les affaires du *Constitutionnel*; que Thiers mettait le ministère Guizot en demeure d'exécuter contre elle les lois prétendues existantes, L. Veuillot faisait face de tous côtés. Il traitait Eugène Sue selon ses mérites, lui associant de plein droit les professeurs, les historiens, les hommes d'État ou de robe que le fantaisiste ordurier nommait comme ayant aiguisé sa plume. Il s'indignait éloquemment contre cette coalition de haines, ou vraies ou simulées, dont Thiers

allait se faire, sans ombre de conviction, l'orateur officiel. Il avait des accents superbes pour réhabiliter les méconnus, les calomniés, et aujourd'hui encore, ce leur est une fierté, une joie, d'entendre vibrer si noblement pour les défendre, cette âme d'honnête homme et de chrétien.

Mais quelque chose de plus redoutable se tramait à Rome. Depuis Choiseul et d'Aranda, les persécuteurs de l'Église ont appris à lui faire l'injure de compter sur elle pour achever leur œuvre. Le gouvernement de Louis-Philippe suivait la tradition; Rossi négociait officieusement l'extinction canonique de la Compagnie de Jésus en France. Il n'obtint rien de semblable, mais un moment il se vanta ou on le vanta d'avoir tout obtenu. Il faut lire, d'après une note intime de L. Veuillot, ce que fut, à l'*Univers*, la journée du 5 juin 1845, où arriva la fausse nouvelle, bientôt démentie, puis de nouveau confirmée. On y verra au naturel la sympathie généreuse des catholiques militants pour la Compagnie et leur « amère tristesse » en la croyant sacrifiée par le Pape. Ils surent bientôt que Grégoire XVI avait seulement désiré et approuvé quelques concessions du Père général. Si minces qu'elles fussent, Montalembert en frémit, et son biographe n'en a point fait mystère. L. Veuillot se tut et le sien loue à bon droit cette perfection d'obéissance. J'aurais trop mauvaise grâce à ne point la louer moi-même, et, cependant, comme je ne sais pas mauvais gré au P. Lecanuet de nous avoir dit les sévérités excessives de Lacordaire à l'endroit des Jésuites, je ne puis lui en vouloir de nous avoir fait entendre les frémissements du soldat condamné à un semblant de retraite et qui finira malgré tout par obéir. N'est-il pas bon pour les catholiques d'apprendre et de sentir à quelles extrémités douloureuses le malheur des temps peut quelquefois les acculer? Louons également L. Veuillot d'avoir défendu contre tout venant, et un peu contre Montalembert, la politique générale de Grégoire XVI, qui venait de mourir (1846), cette politique trop compressive au gré des avancés, trop timide au gré des ardents. Ici encore, absolument parlant, c'est le journaliste qui a le beau rôle, et il ne me semble pas que M. E. Veuillot ait forcé la note et outrepassé la jus-

tice par une préoccupation, d'ailleurs visible, des situations actuelles, analogues et diverses tout à la fois.

Si les Jésuites avaient pu paraître sacrifiés le moins du monde par Grégoire XVI, ils ne furent pas moins menacés dans les premiers temps du nouveau règne. On sait quel mouvement d'opinion se produisit alors contre eux, quel effort se fit pour les séparer du Pontife, pour les présenter comme opposants et réfractaires aux hardiesses généreuses de ses débuts. Gioberti et le P. Ventura donnaient le ton en Italie; chez nous, beaucoup d'honnêtes esprits suivaient de confiance. La contagion avait gagné le correspondant de l'*Univers* à Rome, le comte de Messey; à Paris, M. de Coux laissait revivre à l'endroit de la Compagnie ses vieilles préventions mennaisiennes. Le rédacteur en chef adjoint se contenait pour le ménager, mais déclarait bien haut sa résolution de quitter le journal, si le journal se faisait décidément giobertiste. La situation lui devenait intolérable, et sans doute il eût donné suite à son projet de retraite, si la Révolution de 1848 n'eût fait disparaître M. de Coux et soulevé des questions toutes nouvelles. Certes, L. Veuillot n'était pas inféodé aux Jésuites, et il faut avouer que, parmi eux, tous ne lui rendaient pas alors pleine justice. On n'en admire que plus quel courage il mettait à les défendre, quelle verve spirituelle, quelle netteté de sens chrétien et pratique. Il leur demandait de faire le bien en silence plutôt que de manifester dans la rue, de suivre Pie IX plutôt que de le pousser sur la pente; il jugeait plus sérieux et plus méritoire d'obéir au Pape que de l'acclamer parfois, même de l'exploiter en l'acclamant.

III

Chacun sait, du reste, ce qu'avait été la folle guerre menée contre eux en France depuis 1843 : diversion pure à la question de la liberté d'enseignement, simple fantaisie organisée pour écarter les revendications catholiques. Triomphèrent-elles en 1850? Comment envisager la loi Falloux? Était-ce l'idéal? — Ses auteurs avouaient eux-mêmes le contraire. — Était-ce un progrès, un bienfait réel? — M. Eugène

Veuillot le reconnaît de bonne grâce. — Était-ce tout ce que l'on pouvait espérer et obtenir? — L. Veuillot ne le crut jamais, et aujourd'hui encore il semble que son frère ne le croie pas davantage.

Deux chapitres sont consacrés à cette grande affaire, qui fut pour le parti catholique une victoire incomplète, mais qui, tout ensemble, marqua sa fin. On entend l'historien tout d'abord; il dit les faits, et ils sont trop connus pour que je les résume. Relevons seulement quelques appréciations de détail.

M. E. Veuillot établit que le ministre voulait une loi de transaction, non de liberté plénière. Il en voit la preuve dans la composition même de la commission préparatoire, où L. Veuillot ne fut pas appelé, ni M. Lenormant, ni Mgr Parisis. La question s'était donc déplacée; on se préoccupait moins d'affranchir l'enseignement chrétien que d'endiguer la révolution. Rien de plus vrai, mais le doute pratique demeure : pouvait-on mieux faire et, dans la Chambre de 1849, était-ce sur le terrain de la pleine liberté chrétienne qu'on avait chance de réunir une majorité?

En 1879, à l'occasion de la loi Ferry, M. de Lacombe remit au jour les débats de cette commission extra-parlementaire. Publication intéressante, selon M. E. Veuillot, exacte en ce qu'elle dit, mais trop incomplète, arrangée tout entière pour la gloire de l'abbé Dupanloup vainqueur de Cousin, séduisant M. Thiers et le convertissant à la liberté, voire aux Jésuites. Sans disputer au prêtre éminent l'honneur d'un très beau rôle, l'historien croit être sûr qu'il y eut dans ce débat et cette conversion quelque chose de convenu, de concerté à l'avance, que si Thiers se rendit, c'est qu'il avait « résolu *in petto* de se rendre ». L'hypothèse est vraisemblable en toute rigueur, mais refroidissante et un peu pénible. Simple hypothèse d'ailleurs, car s'il est difficile, à ma connaissance au moins, d'y opposer une démonstration péremptoire, de son côté, M. E. Veuillot affirme et ne juge pas nécessaire de démontrer. Je croirais plus volontiers avec lui que, dans l'attitude effacée de Montalembert, tout ne fut pas abnégation et stratégie bien entendue; que, voyant l'écart entre la loi pré-

sente et les revendications passées, il pouvait être, sans trop se l'avouer à lui-même, quelque peu « inquiet, embarrassé, malheureux ». Quand, plus tard, devant la Chambre, il signalait amèrement l'opposition faite au projet de loi, par nombre de catholiques et très spécialement par les rédacteurs de l'*Univers*, M. E. Veuillot explique de même l'accent irrité de sa plainte; il y sent « la souffrance de l'homme sincère et dévoué luttant avec inquiétude contre lui-même ». C'est une page de psychologie très fine, assez vraisemblable, et qui certes n'a rien d'injurieux pour l'orateur.

Pendant sept mois, la polémique de presse avait été vive, trop vive, par moments, comme il arrive, hélas! toujours. Le biographe reconnaît que L. Veuillot s'y échauffa, surtout contre l'abbé Dupanloup qu'il aimait un peu trop à railler (p. 362), et qui, de sa part, n'entendait point raillerie. Pour ceux qui aujourd'hui relisent ces documents vieux d'un demi-siècle, il est manifeste que l'opposition avait de son côté la la logique, l'évidence même quand elle disait : Cette loi n'est pas la liberté[1]. D'ailleurs les raisons des partisans de la loi, celles de M. de Falloux, par exemple, étaient, sauf une seule, étrangement pauvres, injurieuses même, et pour les familles qui, selon le ministre, laisseraient déserts les collèges purement et librement catholiques, et contre le clergé, incapable d'entendre et d'enseigner les conditions de la vie moderne s'il n'avait l'Université pour maîtresse et pour surveillante[2]. Je l'ai dit, un seul argument valait et valait beaucoup : ce qu'on vous donne est tout le possible. Non, pensait pourtant L. Veuillot; osez, confiez-vous, tentez saintement la Providence : il y a toute chance d'obtenir mieux plus tard. — Mais qui pouvait l'affirmer que Dieu?

La loi passa. L. Veuillot protesta qu'elle ne cessait pas de lui déplaire; mais, toujours docile aux directions de l'Église, loin de bouder le fait accompli, il s'employa dans sa sphère

1. Selon M. E. Veuillot, elle stipulait, « non la liberté vraie de l'enseignement, mais, dans une assez large mesure, la liberté d'éducation » (p. 357). La formule est remarquablement juste, et l'avantage est assurément de haut prix.

2. M. de Falloux. Le parti catholique. *Discours et Mélanges politiques*, t. II.

à en tirer tout le bien possible. C'était prouver qu'il avait combattu par conviction et sans entêtement personnel. S'il pouvait voir aujourd'hui quels fruits a produits cette loi et de quelle fureur on s'acharne à la détruire, elle ne lui semblerait pas moins imparfaite, mais je m'assure qu'il mettrait à la défendre l'ardeur qu'il mit à l'attaquer.

M. E. Veuillot écarte, et victorieusement selon moi, les reproches que cette polémique valut à son illustre frère. Quoi qu'on en ait dit, elle n'était point, de soi, mortelle à toute amitié, puisque, plus d'une fois encore dans la suite, Montalembert et Falloux même le traitèrent en ami. D'ailleurs, si l'*Univers* fut l'organe le plus retentissant de l'opposition, du moins n'en fut-il pas l'instigateur et le premier responsable. Nombre de pièces démontrent que des catholiques éminents, des évêques même, n'attendirent pas son impulsion pour se déclarer dans le même sens. Ce n'est pas lui qui essaya de prévenir le Saint-Siège contre les fauteurs ou approbateurs du projet. Ce n'est pas L. Veuillot qui signala au général de la Compagnie le P. de Ravignan comme s'étant fait le satellite de l'abbé Dupanloup. Cette dénonciation vint de l'impétueux abbé Combalot, avec la collaboration d'un jésuite, en quoi l'un et l'autre furent plus zélés que réfléchis ; ainsi pense M. E. Veuillot, et je ne me crois pas obligé d'y contredire. Enfin, et c'est là surtout ce qui importe, si le parti catholique ne survécut pas à la loi Falloux, il ne périt point de mort violente et par le fait de L. Veuillot. Tout d'abord il n'y eut là qu'une dissidence grave, mais qui ne détruisit pas l'entente sur les autres questions, comme on le vit, par exemple, au coup d'État du 2 Décembre. Qu'on se rappelle d'ailleurs d'où était né le parti, quelle pensée commune, quel dessein précis, avaient ligué les forces catholiques. N'était-ce pas la liberté d'enseignement ? La question était résolue d'une façon telle quelle ; une part de liberté était conquise, et puisque l'Église s'en contentait, le parti catholique, perdant son objectif spécial, perdait, jusqu'à nouvel ordre, sa raison d'être. Observation de grand sens et qui me semble péremptoire. Supposez qu'après la loi votée puis agréée par le Saint-Siège, L. Veuillot eût continué à la com-

battre, qu'il eût détourné les catholiques de s'en servir : à ce compte, on l'eût blâmé justement de faire schisme et de ruiner le parti. Or, il n'en fut rien, nous le savons. Adversaire pressant de la transaction proposée, plus tard enfant soumis de l'Église, rien en tout cela n'est pour diminuer son caractère.

Il en faut dire autant de la polémique sur les classiques païens, née peu après la loi Falloux et, jusqu'à un certain point, de cette loi même. Je n'entends ni raconter, ni discuter ; il me suffira d'une observation brève. A la suite de l'abbé Gaume et d'autres autorités plus imposantes, L. Veuillot fit campagne, non pour substituer les auteurs chrétiens aux païens dans les programmes scolaires, mais seulement pour y introduire largement les premiers et diminuer d'autant la part des autres. Or, je crois que, même en réduisant là ses prétentions, il se laissait quelque peu entraîner, sinon par son admirable zèle, au moins par cette logique absolue qui, sur le terrain pratique, est décevante parfois. Pour se garder de tout excès dans la matière, un élément lui manquait : l'expérience du maître, et même celle de l'écolier. Elle lui eût appris, par exemple, qu'au regard des impressions morales qui frappent, qui restent et qui forment, l'auteur est peu de chose et le professeur à peu près tout ; que, l'élément sensuel bien et dûment écarté par une expurgation depuis longtemps en usage, les classiques païens ne deviennent pas seulement inoffensifs mais singulièrement utiles. Bossuet les faisait servir deux fois à l'âme de son royal élève ; il lui montrait chez eux les beaux restes de lumière et d'honnêteté, le témoignage de l'âme naturellement chrétienne ; par contre, il marquait leurs contradictions, leurs lacunes et ne manquait pas de relever d'autant la pureté, l'intégrité de la morale évangélique[1]. Pour agir de même, pas n'est besoin d'être un Bossuet. Si peu qu'il ait de foi, de zèle et de sens pratique, le plus modeste interprète saura, dans l'occasion, tirer de Virgile ou d'Horace une prédication toute naturelle, aisée, frappante et d'effet durable, par là même qu'elle n'est ni di-

1. Bossuet. Lettre à Innocent XI.

recte, ni attendue, ni officielle. Mais ce sont là choses que les meilleurs esprits ne devinent guère sans l'expérience du métier.

Aussi bien le système gaumiste conduisait à une impasse. Où pouvait-il se réaliser, se traduire en fait ? Dans les seuls collèges libres ? Mais à vrai dire, — et c'est où paraît le faible de la loi Falloux, — ils n'étaient pas assez libres pour tant s'écarter des programmes universitaires, pour faire à ce point bande à part, sans compromettre leur existence avec leur succès. Espérait-on mettre les classiques chrétiens en honneur dans l'Université même ? Non certes, on ne l'espérait point, et c'était, dans ce cas, un grand bonheur. Imaginez un professeur incroyant contraint d'office à commenter les saints Pères. Qu'allaient-ils devenir entre ses mains ? Voyez, par exemple, comment le plus brillant des universitaires, Villemain, les défigure et les naturalise dans son *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle*. Un croyant sérieux fera des païens d'utiles auxiliaires de l'Évangile ; un sceptique transformera les auteurs chrétiens en prédicateurs de scepticisme. Et il en faut revenir à ce que nous avancions tout à l'heure : le sensualisme une fois banni du texte, l'auteur est peu de chose pour le profit moral de l'élève ; le maître est à peu près tout.

IV

J'honore trop profondément L. Veuillot pour lui attribuer d'enthousiasme l'infaillibilité personnelle. Il était homme ; il il a donc pu excéder, se tromper même, et son historien ne refuse point d'en convenir à l'occasion. Du moins entre les grands laïques de notre époque il a été par excellence le catholique pur ; il n'a aimé, servi que la vérité divine, sa liberté, ses droits. La foi est son unique passion comme son unique lumière, et si jamais il s'éblouit un moment ou s'égare, toujours est-il qu'il veut ne s'éclairer que de là, ne s'inspirer, ne partir que de là.

En politique, par exemple, a-t-il fait fausse route ? Quelquefois peut-être, par excès de confiance, jamais par intérêt, par esprit de système ou de parti. A-t-il varié, a-t-il eu, comme

on dit, des opinions successives, ce qui pourrait être sagesse après tout? Je ne le crois point davantage. A le bien prendre, il n'a jamais eu qu'une opinion, disons mieux, qu'un principe : le droit de Dieu, le règne de Dieu ou, tout au moins, la liberté de son action dans notre société divisée. De ce point de vue constant, unique, il a jugé les hommes, les institutions, les démarches à faire. Un excellent père de famille disait un jour à son fils : « Mon ami, veux-tu connaître ma politique? Je suis ligueur. » Louis Veuillot lui aussi fut ligueur, mais au meilleur sens et dans la vraie mesure. Venu trois siècles plus tôt, je m'assure qu'il eût combattu le Béarnais hérétique, mais, dès le premier jour, baissé l'épée devant Henri IV converti. Mêlé au chaos de notre époque, vivant sous quatre ou cinq gouvernements successifs, il n'en a flatté ni proprement servi aucun; il n'a voulu recevoir d'aucun, ni une place, ni un bout de ruban, ni un centime. Il les acceptait en eux-mêmes, il les applaudissait ou les réprouvait dans leurs actes, mais toujours d'après l'intérêt d'une cause unique, de la grande cause humaine qui est celle de Dieu. Il n'était pas orléaniste, et il ne fit rien pour abattre Louis-Philippe. Bien moins parlementaire et libéral que Montalembert, comme Montalembert, il poussait les catholiques à tirer parti de l'institution, et à tel moment, il s'accuse d'avoir trop naïvement cru en elle. Il adhéra par deux fois à la République, et je ne sache pas qu'il fût ce qu'on appelle un républicain de profession. Rallié au coup d'État, puis à l'Empire, on se tromperait de l'estimer bonapartiste. Jamais il ne fut légitimiste au point d'ériger en dogme le droit inamissible d'une race, et, par deux fois, il crut voir le salut de la France dans un retour à la monarchie traditionnelle. Bien léger qui l'estimerait versatile. Dans un temps comme le nôtre, il est deux façons de ne pas varier en politique. On peut — c'est le plus aisé — se vendre à quiconque détient la puissance et distribue la faveur. On peut juger et traiter les divers régimes d'après un principe supérieur et immuable. Ainsi fit L. Veuillot; jamais courtisan, jamais partisan ou adversaire systématique, toujours catholique pur, toujours bon et vrai ligueur. Voilà qui ressort de toute sa vie et notamment des dix années qu'on nous raconte.

Assurément, il n'aspirait pas à mettre la vérité sous le couvert du despotisme, l'homme qui écrivait, après les élections de 1846[1] : « La religion a besoin de la liberté, la liberté a besoin de la religion; et elles jettent entre elles les bases d'une loyale alliance. Voilà le grand fait de ce siècle. » Comme Lamennais, il voyait monter la démocratie; mais, au lieu de dire impérieusement, insolemment à l'Église : « Suivez-la, ou vous êtes perdue », il voulait que la démocratie se laissât conquérir et baptiser, comme autrefois les barbares. « Une nouvelle ère commence, fruit des longues révolutions qui nous ont agités. La démocratie s'élève, et l'Église est là, comme la mère auprès du berceau. Elle protège cet enfant qui a tant d'ennemis; elle essaie d'éclairer ce prince qui a tant de flatteurs. Rude et périlleuse éducation, sans doute! Mais l'Église en a fait d'autres : elle a discipliné des naturels plus sauvages; elle a tendrement servi et fidèlement aimé des pupilles plus ingrats. Réussira-t-elle, cependant? Dieu le sait. Si elle ne réussit pas, on tremble à contempler l'avenir du monde. » Vous reconnaissez l'esprit éclairé, large, indépendant, parce qu'il est, avant tout, catholique. Il ne met point l'Église à la remorque de l'opinion; il ne la fait point serve et sujette d'une forme sociale ou politique; il la voit telle qu'elle est de droit divin, mère et maîtresse nécessaire de toutes les formes ou institutions légitimes et qui ne veulent point périr.

Deux ans après, la révolution éclate, et l'on sait en quels traits, dignes de Tacite, il a peint cette surprise, ce trône qui tombe en une heure, ces fétus qui s'envolent et qui ne sont rien moins que le Roi, la Charte, le Parlement, toute la force et tout l'éclat d'un grand établissement politique[2]. Mais il y a quelque chose de plus beau que cette belle peinture, c'est la rencontre de Montalembert et de L. Veuillot, brouillés jusqu'à cette heure. Le soir du 24 février 1848, l'émotion était grande aux bureaux de l'*Univers*, et les rédacteurs présents se demandaient avec anxiété que dire. Montalembert entra. Louis se leva précipitamment, et tous deux se prirent

1. Elles avaient envoyé à la Chambre près de cent cinquante députés engagés publiquement contre le monopole universitaire.
2. *Libres Penseurs*. Préface.

les mains avec effusion. La réconciliation était faite, l'entente cordiale était rétablie. « Il n'y a plus de pairs de France, je ne suis plus rien, dit Montalembert, je viens travailler avec vous. — Je vous attendais », répondit mon frère. Sur-le-champ il écrit quelques lignes pour accepter le fait accompli, et, tout ensemble, avertir ceux qui viennent de s'improviser maîtres de la France. « Aujourd'hui, comme hier, rien n'est possible que par la liberté ; aujourd'hui, comme hier, la religion est la seule base possible des sociétés; la religion est l'arome qui empêche la liberté de se corrompre. C'est en Jésus-Christ que les hommes sont frères, c'est en Jésus-Christ qu'ils sont libres... » Montalembert lit et relit ce court manifeste; puis, d'une voix triste, mais résolue : « C'est très bien, très bien. Je suis avec vous. » Comme deux braves oubliant leurs querelles pour se serrer autour du drapeau, ces deux grandes âmes se retrouvaient unies sur le terrain de la vérité, de la sagesse catholique, du dévouement aux intérêts qui ne passent point.

Rendons encore une fois cette justice à M. E. Veuillot, que ni l'admiration réfléchie, ni l'affection fraternelle ne l'empêchent d'avouer chez son héros quelques imperfections de nature. « Homme de sentiment, comme homme de combat, Louis Veuillot a toujours été très impressionnable, et toujours aussi, il a rendu vivement ses impressions. De là, dans les articles qu'il a écrits en des circonstances particulièrement graves et émouvantes, des expressions qui, lues au repos, après de longues années, semblent excessives et, parfois, contradictoires. » Le biographe relève, à la date de 1847, tel passage sentant fort son libéralisme catholique[1], et qui n'eût certainement pas été écrit après le Syllabus ou certaines encycliques de Léon XIII. De même, en politique, et notamment pour ce qui touche à la monarchie de Juillet, il reconnaît loyalement que, par instants, l'esprit du jour pesait trop sur le langage de son frère[2]. Le contraire était-il humainement possible ? Le journaliste, l'homme qui combat au jour

1. Page 209.
2. Page 211.

le jour, peut-il avoir en tout la sérénité d'âme et la sévère mesure de parole qui conviennent à l'historien ? Ce qui reste, c'est que, dans la période agitée qui sépare la monarchie constitutionnelle du second Empire, le rôle de L. Veuillot est admirable d'indépendance, de hauteur dans les vues, de dévouement chrétien. Il appuie les divers gouvernements, parce qu'ils sont, après tout, le dernier rempart de l'ordre, de la société ; mais, par ailleurs, il les avertit sans relâche de n'entraver point, de favoriser même la liberté religieuse, comme étant, sous tous les régimes, le premier des éléments conservateurs et le plus indispensable. Avec tous les honnêtes gens, il fait rude guerre au socialisme très menaçant dès lors ; mais il ne cesse de crier à la bourgeoisie : « Le socialisme est votre œuvre. En ôtant au peuple sa vieille foi, vous avez déchaîné le monstre qui vous épouvante ; vous avez fait la mort qui vient à vous. » De là, sans compter tant de cris d'alarme poussés dans le journal même, ces publications où la perfection littéraire est le moindre mérite : le vigoureux et prophétique dialogue entre *Spartacus*, le bourgeois qui, ayant fait la révolution pour lui-même, la déclare finie, et *Vindex*, le prolétaire, l'homme des nouvelles couches sociales, déçu, exploité par le bourgeois, et lui promettant en face de le dévorer à son tour ; — le *Lendemain de la victoire*, où l'on voit, sous forme dramatique, la revanche effective de Vindex, le triomphe supposé du socialisme en 1848 ; — par-dessus tout, *les Libres Penseurs*, ce tableau du pays légal sous Louis-Philippe, qui ravissait Montalembert, que d'aucuns ont blâmé comme peu généreux envers une caste vaincue, mais où il ne faut voir, en somme, que la même leçon faite par avance[1] à Spartacus, au révolutionnaire devenu conservateur depuis qu'il possède, à l'incurable fatuité de son rationalisme, à sa manie folle et barbare, mais inévitable, de propager le mal d'incroyance dont il mourra. Leçon éternellement nécessaire. De quel accent l'écrivain la reprendrait, la continuerait aujourd'hui ! Et plaise à Dieu que les faits ne nous l'imposent pas demain plus éloquente qu'un Veuillot même n'a su le faire !

1. On sait que les *Libres Penseurs* furent écrits les premiers.

Il fut donné à Louis Bonaparte de la retarder, et l'on a quelque droit de croire que, moins inconséquent, moins révolutionnaire lui-même, il l'eût retardée pour plus longtemps. Dès qu'il entre sérieusement en scène, c'est déjà une manière de souverain électif, que la pauvre constitution d'alors met en conflit nécessaire avec une assemblée souveraine issue du même suffrage. Dès lors, la politique tourne au chaos, l'ambition du nouveau venu se fait jour, la majorité conservatrice, le « grand parti de l'ordre » se disloque, le socialisme grandit d'autant, et bientôt il y aura lieu d'opter entre lui et la dictature. Années d'intrigues, de confusion, d'angoisse, où, comme on l'a dit souvent, la ligne du devoir était moins difficile à suivre qu'à trouver. Il me semble que L. Veuillot y fut admirable.

Nullement bonapartiste, c'est avec défaveur, presque avec dédain, qu'il voit paraître à la Constituante le héros quasi grotesque de Strasbourg et de Boulogne[1]. Il hésite jusqu'au dernier moment quand il s'agit de le porter à la présidence de la République. Et que fait-il quand la lutte se prononce entre la Législative et le nouveau chef de l'État ? Tout d'abord il avoue s'être mépris en jugeant la république définitive[2]. — Quoi donc ? est-il monarchiste ? Oui, et fort nettement. « J'ai toujours cru à la monarchie, jamais autant que sous la république », écrit-il au comte de Chambord en lui offrant son *Lendemain de la victoire*[3]. — Est-il légitimiste ? Oui et non. « Nous croyons à la monarchie, nous sommes légitimistes, si l'on veut, mais nous ne sommes pas du parti légitimiste. » Ainsi s'en explique-t-il, le 24 septembre 1850[4]. S'il ne veut pas être du parti, s'il refuse d'aller personnellement faire sa cour, c'est indépendance tout d'abord, mais c'est aussi aversion réfléchie et hautement déclarée pour une fraction du parti qui voudrait amoindrir le Prince en le ramenant par des voies plus ou moins révolutionnaires. Si Henri V doit régner, L. Veuillot entend qu'il ne se pose pas en créature du peuple souverain, qu'il porte sur le trône toute

1. *Mélanges*, série I, t. III, p. 369 et suiv. — 2. *Ibid.*, *id.*, t. V, p. 156.
3. Lettre citée par M. E. Veuillot, p. 394.
4. *Mélanges*, série I, t. V, p. 150. Tout cet article est infiniment remarquable.

la vigueur, toute la dignité du principe monarchique aujourd'hui représenté par lui seul. C'est là, pour le journaliste, une idée chère ; il y tient, il est visiblement jaloux de garder à l'héritier des anciens rois la plénitude de ce prestige et de cette force. Voilà pourquoi, quand se négocie, en 1850, la fusion entre les deux branches de la maison royale, il demande avec instance qu'elle soit un pur et simple retour à l'ordre dynastique, une pure et simple reconnaissance des droits du chef de la famille par ses cadets d'Orléans [1]. M. E. Veuillot glisse un peu rapidement sur cet épisode. J'imagine que c'est par besoin d'abréger, car en tout ceci, rien que de glorieux à L. Veuillot, et ce qu'il pensait en 1850 ne peut, même aujourd'hui, gêner en aucune façon l'historien, le narrateur. Au gré de celui-ci, « toute la polémique de l'*Univers* se résumait alors en cette phrase : Si l'on relève la monarchie, il faut prendre Henri V[2]. » Je viens de relire tout ce que les *Mélanges* nous ont conservé sur cette affaire, et, parlant en simple historien moi aussi, j'ai quelque peine à y voir que le rôle de L. Veuillot ait été si purement hypothétique et platonique. Lui-même écrivait, le 21 juin 1850 : « Si la franche république n'est pas possible, il n'y a de possible que la vraie monarchie [3]. » Or, nous savons déjà qu'il ne croyait guère à la possibilité de la franche république. Et puis, comment pousser à la fusion s'il n'en attendait quelque chose ? Je ne puis me défendre de penser que, désespérant alors et pour alors de la forme républicaine, à tout essai de replâtrage orléaniste ou de césarisme, il préférait manifestement la monarchie traditionnelle, il aurait voulu un roi, mais « un vrai roi [4]. »

Ce n'était point là combattre le prince président, car ses pouvoirs allaient expirer à jour fixe, et il ne s'agissait que de disputer son héritage à l'anarchie. En attendant la redou-

1. *Mélanges*, série I, t. IV, p. 486, 512.
2. Page 390.
3. *Mélanges*, série I, t. IV, p. 498.
4. Le mot est de lui dans cette phrase quasi prophétique : « Nous sommes tentés de croire que le palais des Tuileries reverra le roi, un vrai roi, ou qu'il sera jeté bas par le peuple. Ce jour-là, il sera inutile de crier gare ! » (7 octobre 1850.) (*Mélanges*, série I, t. V, p. 148.)

table ouverture de la succession, L. Veuillot soutenait le pouvoir encore debout, et Montalembert faisait de même, avec plus de confiance dans la personne du titulaire, tandis que le journaliste s'attachait de préférence au titre, à la fonction, au droit actuel de l'élu. D'un mot, l'orateur était à ce moment assez napoléonien, le journaliste se contentait d'être présidentiel. En tout cas, s'il pressentait le coup de force qui allait trancher le nœud gordien, s'il le voyait presque inévitable, s'il en accusait par avance les conservateurs, leurs divisions, et, chez quelques-uns, la manie antichrétienne allant jusqu'à redouter moins le socialisme que l'Eglise[1], il est trop clair qu'il n'appelait pas cette solution, qu'il la craignait plutôt. Aussi bien l'a-t-il formellement déclaré lui-même[2].

Elle arriva le 2 décembre 1851, et il fallut bien s'y résigner, sous peine de se livrer au socialisme : de fait, ainsi que l'écrivait alors Mgr Pie, le plus royaliste des évêques, on avait à choisir entre le sabre et le couteau. L. Veuillot accepta, comme il avait accepté, quatre ans plus tôt, la république, simplement, nettement, dignement, sans oublier de marquer son indépendance de chrétien. Il disait du pouvoir nouveau : « Il faut le soutenir aujourd'hui que la lutte est engagée, pour avoir le droit de le conseiller plus tard[3]. » Un an après le coup d'État, ce fut l'Empire. Sans le désirer comme plusieurs autres, il le vit approcher, il le conseilla d'avance avec une courageuse franchise, et toujours au sens de l'intérêt catholique, intérêt suprême des peuples comme des princes[4]. L'Empire fait, il l'accueillit de bon cœur : « il y mit même de l'enthousiasme », et une confiance qui devait être cruellement démentie. Mais n'est-ce pas la pente des nobles cœurs ? Et si l'on veut être juste, n'avouera-t-on pas que le nouveau maître, à ses débuts, semblait jaloux — et pourquoi ne l'eût-il pas été dans l'âme ? — de mériter la confiance des catholiques ? Au reste, dans ces premiers et heureux jours, Montalembert ne pensait pas autrement que son frère

1. *Mélanges*, série I, t. V, p. 134, 135, 136, 211 à 219, 421, 422, 435, etc.
2. *Ibid.*, *id.*, *id.*, p. 130.
3. Article du 4 décembre 1851.
4. *Ibid.*, 31 juillet 1852.

d'armes. Il se détacha beaucoup plus tôt, et ce fut là, entre eux, l'occasion de la scission définitive que M. E. Veuillot nous racontera plus tard. En rompant si vite avec l'Empire, l'orateur faisait-il simplement preuve d'une plus sûre clairvoyance ? Obéissait-il en même temps et sans y prendre garde lui-même, à certains dégoûts politiques et personnels ? Omettons, quant à présent, la discussion du problème. J'aurai lieu d'y venir, s'il m'est donné d'analyser un jour la troisième et dernière partie de ce bel ouvrage.

M. E. Veuillot me pardonnera de lui soumettre, à ce propos, mon impression. J'aurais aimé, pour ma part, qu'il arrêtât le présent volume au Coup d'État, ou à la proclamation de l'Empire, à ce dernier moment d'entente cordiale entre les deux illustres militants de l'époque, voire entre tous ceux qu'il appelle fort bien les catholiques avant tout. L'œuvre n'y eût-elle pas gagné au regard d'une certaine logique, d'une certaine unité d'impression morale ? Résolu à pousser plus loin, gêné peut-être par l'abondance des matières et par la hâte de finir, l'historien ne s'exposait-il pas à resserrer un peu plus que de raison des faits ou documents d'importance, par exemple la brochure de Montalembert sur les *Intérêts catholiques au dix-neuvième siècle* ? Puisque, selon sa très juste remarque, cet écrit faisait pressentir un second avènement du libéralisme catholique, puisqu'il donnait jour à de nouvelles controverses doctrinales sur les rapports de l'Église et de l'État, n'eût-il pas mieux valu le réserver, pour servir comme de frontispice au tome IIIe, d'introduction aux dernières batailles de L. Veuillot ? Je ne présente point cette observation comme une critique formelle ; j'énonce un doute nuancé de quelque regret.

En tout cas, l'histoire de ces dix ans fait grand honneur au biographe et garde au héros la gloire, oui, la gloire, qu'il a amplement méritée. C'en est une de rester intrépide, inconfusible, malgré tant d'assauts extérieurs et de contradictions fraternelles. C'en est une de conserver, dans la perpétuelle oscillation des circonstances, la fière unité des principes invariables, d'aller toujours au but, au vrai but, alors même

qu'on paraît louvoyer parmi les courants contraires et les écueils. C'en est une surtout de se dévouer sans réserve à la cause des causes, d'être l'homme qui, sans réserve ni retour, a livré son âme pour le nom de Jésus-Christ son Maître[1], le catholique avant tout et en tout, le vrai ligueur. Dieu prenne en pitié la France du vingtième siècle et lui donne beaucoup de ces ligueurs-là ! L. Veuillot sera toujours un de leurs plus purs modèles.

GEORGES LONGHAYE.

1. Hominibus qui tradiderunt animas suas pro nomine Domini Nostri Jesu Christi. (*Act. des Apôtres*, XV, 26.)

LE QUIÉTISME

LETTRES INÉDITES DU FRÈRE DE BOSSUET

(*Suite*[1])

II

Paris, 25 juin 96.

M. de Meaux a qui J envoié vendredy la lettre que iauois reçu de uous du 4. me mande d'hier qu'il adresse droit à lion la reponse qu'il uous fait. Il nous uiendra reuoir la semaine prochaine il aura eté bien aise d'apprendre ce qui s'est passé au baisement des pieds de S. S.

Les armees ne font encores rien en flandres nj en allemagne non plus qu'en Sauoie d'ou l'on ne scait ce qu'on doit attendre de l'accomode men j' qui s'est proposé. si quelque chose deuoit faire presumer qu'il pouuoit reussir ce sont les grands auantages qu'on dit que nous faisons à M. de Sauoie.

M. de Sarron a gaigné son procez a lion contre M. Millet sur la seconde prouision que M. de Sarron a obtenue, je uerrai demain les sentiments de Mrs Nouet et Chabert[2]. Cependant M. Guerin mande qu'il faut faire le proces (que)[3] je lui ecris de le faire.

Depuis que vous êtes a rome je n'ai manqué qu'un lundi a uous ecrire[4].

Ie uous ai mandé la mort de M. de la bruiere trois iours aprez qu'elle fut arriuée j en suis touiours fache, on ua prendre un tres grand deuil de la reine d'espagne, continués à nous donner de uos nouuelles une fois la semaine, nous en agirons de meme. Ie salue Mr Phely[5] et

1. Voir *Études* du 5 novembre 1901.

2. Probablement le même dont Bossuet écrit, dans sa lettre à son neveu, du 27 octobre 1695 : « M. Chabert fait merveille à la farine. » (Lachat, t. XXIX, p. 35.)

3. Ce mot *que* semble mis ici par distraction, et est bien explétif.

4. L'arrivée de l'abbé Bossuet à Rome étant du mercredi 16 mai, il nous manque bien des lettres. On verra par le début de la lettre III que plusieurs semblent n'être point parvenues à leur adresse, notamment celle du 14 sur la première nouvelle de la mort de La Bruyère ; nous avons celle du 21 mai ; il faudrait retrouver celles du 28 mai, 4, 11, 18 juin, dont une seule, nous ignorons laquelle, n'a point été écrite.

5. Il faut lire évidemment Phelipeaux. Presque toujours Antoine n'écrit les noms propres qu'en abrégé : Chas. pour Chasot, Phely. pour Phelipeaux. C'est ce qui expliquerait la lecture de Monmerqué dans la lettre du 21 mai. Il a dû copier exactement Mill. et l'impossibilité de contrôler par d'autres lettres ne lui a pas permis de reconnaître le nom de M. Millet.

Me la graue [1] (?). M. Chasot seroit bien tenté d'aller uous uoir a rome apres son semestre s'il pouuoit aller et reuenir auec facilité (?) en deux mois, nous nous portons tous a l'ordinaire.

A Monsieur
Monsieur L abbé
Bossuet a Rome

A la lettre du 4 juin annonçant la visite faite au Pape, Bossuet répond par la lettre du 24, qui serait à rapprocher de la réponse d'Antoine, du moins pour les nouvelles politiques à peu près les mêmes. La suite du passage de Phelipeaux déjà commencé supplée à l'absence de la lettre même de l'abbé Bossuet.

Nous arrivames à Rome le mercredi 16 mai. Le cardinal de Janson y etoit depuis plusieurs années chargé des affaires du Roi. Je fus charmé de la reception gracieuse qu'il nous fit. Il nous mêna d'abord à S. Pastort (*sic*) maison de campagne qui appartient au général des Dominicains, et le samedi 2 juin, il nous presenta au pape Innocent XII, qui nous reçut auec toutes les marques de bonté que nous pouvions espérer [2]...

Il s'agit donc ici de la cérémonie de réception dont Bossuet écrit à son neveu, dans sa lettre du 24 :

Je suis ravi du bonheur que vous avez eu de baiser les pieds de Sa Sainteté, et de toutes les bontés qu'elle vous a témoignées. Je crois qu'il faudra trouver quelque occasion de lui écrire. En attendant, vous ne sauriez assez marquer à tout le monde, ni assez chercher les moyens de faire insinuer au pape même ma reconnoissance, mes respects et mes soumissions [3].

Chacune des lettres de la série que nous publions trouve, dans la *Relation sur le Quiétisme*, les éléments nécessaires pour l'éclairer, sauf cependant celles dans lesquelles Antoine donne presque exclusivement des nouvelles de la famille, sans rappeler le contenu des lettres reçues par lui de Rome. De ce nombre est certainement celle du 2 juillet.

1. L'écriture d'Antoine Bossuet étant peu régulière et mal formée, plusieurs mots n'ont pu être sûrement déchiffrés. Je les fais suivre d'un point d'interrogation entre parenthèses.
2. *Relation*, p. 176.
3. Lachat, t. XXIX, p. 59.

III

Paris lundi 2 Juillet 96.

Je commance touiours par uous marquer la datte des lettres que ie reçois de uous, la derniere est du 12. du passé, quand je uis dans une de uos precedentes que vous aviés appris d'autres que de moi la mort du pauure M. de la bruiere ie iugé bien qu'il j auoit du retardement car ie uous l'écriuis par le premier ordinaire d'aprez [1] qu'elle fut arriuée [2], ie me suis touiours serui de l'adresse que uous m'aués donnée de M. rouillé de lion et ie continuerai jusqu a ce que vous me mandies d'en user autrement, ie ne lui ai point écrit c est a uous a lui faire les honnetetés que uous iugerés a propos i en ai seulement parlé une fois a ceux de cette uille le cadet achete une charge de M^e des req.^tes comme son aisné [.] mon frere nous ecrit il reuient ici dimanche prochain iusqu'à la St-Etienne [3], les armées ne sont encores attachées à rien d aucun coté le P[rinc]^e d'Or.[ange] etant uenu se ioindre à M. de bauiere il semble qu'il en ueulle aux enuirons de la meuse. Les lettres particulieres qui uiennent de Sauoie et les bruits de paris ne sont plus a la paix il ne laisse pas d'y auoir encores quelque bruit sourd qu'il n'en faut pas desesperer, quelqu'un de la famille de M. d'albi croit qu'il pouroit y auoir une permutation de son archeuesché auec narbonne on en a dit quelques mots a Uersailles [4], le pere Suanen fut hier sacré [5], uotre religieuse de paris n'a point uoulu fermer

1. Le mot d'aprez est répété deux fois dans l'autographe.

2. Ce sont à peu près les mêmes plaintes de la part de Bossuet qui s'étonne dans sa lettre du 30 juin, que le 12 du même mois, l'abbé Bossuet, arrivé à Rome depuis le 16 mai, n'y ait encore reçu aucune lettre. Pourtant les deux frères écrivent à l'absent à chaque ordinaire, Antoine plus régulièrement encore, c'est-à-dire tous les lundis. Il faut avouer que la poste était parfois peu sûre. Est-ce de l'histoire ancienne ?

3. La Saint-Etienne du mois d'août, fête de la cathédrale de Meaux, rappelait toujours Bossuet dans sa ville épiscopale. Il écrit à son neveu que cette année 1696, le sermon doit être prêché par le P. Séraphin (lettre du 29 juillet. Lachat, *loc. cit.*, p. 12). Deux ans auparavant Bourdaloue avait donné ce sermon de fête. (Voir mon *Histoire de la Prédication de Bourdaloue*, p. 811. Cf. p. 813, note 1, la série des prédicateurs de marque appelés par Bossuet à Meaux pour cette solennité.)

4. La translation de Charles le Goux de La Berchere à Narbonne dont il est ici question, se fit, en effet, mais quelques années plus tard, en 1703.

5. Il s'agit du fameux appelant et réappelant Jean Soanen, de l'Oratoire, né à Riom, le 6 janvier 1647, petit-neveu du P. Jacques Sirmond, sacré à Paris dans l'église de l'Oratoire. Il avait été nommé évêque de Senez le 8 septembre 1695 et avait prêché à la cour l'Avent de cette année. C'était un prédicateur de talent, estimé de Bourdaloue et lui rendant à son tour bon témoignage (Voir mon *Histoire critique de la Prédication de Bourdaloue*, p. 457 et 682.) Déposé au concile d'Embrun après son Instruction pastorale nettement janséniste du 28 août 1726, et relégué à l'abbaye de la Chaise-Dieu, dans le diocèse de Massillon, son ancien confrère de l'Oratoire, il y mourut

sa lettre elle a ete bien (aise ?) que nous uissions son eloquence en famille. M. Millet en a eu sa part, Mr Ledieu que uous aués fait uotre grand uicaire pour la conduire pouroit bien donner dans le panneau en lui permettant de uaguer pour les amortissemens de couuens etrangers. Le motif du Jugement de lion est qu'il i auoit concours des premieres prouisions de M. de Sarron et de M. Millet et que les secondes prouisions de M. de Sarron l'emportoient, on n'a point trouué de lieu à obtenir un arrêt de deffence, et nous n'auons pas encore consulté sur l'appel. M. Millet croit sauoir que M. l'abbé de berulle a dit a son procureur que son droit n'étoit pas bon, si cela est et que celuj du moine ne soit pas meilleur M. le C. de Sarron n'est pas malheureux. mille baisemains à M^rs^ phelyp. et de Gomer[1] Me du Mont et de magni me demandent de uos nouuelles, ma sœur est touiours dans sa chaise vre frere et M. Millet touiours de meme fort a uostre seruice.

Monsieur
Monsieur L abbé
Bossuet
a rome

Si les nouvelles privées, récits de procès ou d'affaires de famille, obscures pour nous, laissent cette lettre en dehors de la série des questions du quiétisme, d'un intérêt plus général, elle nous offre par contre un des types les plus caractéristiques des lettres d'un père à son fils dans une famille où les « procédures » devaient être tenues en quelque honneur. Est-ce que les Rouillé de Lyon et de Paris, dont il est

à quatre-vingt-quatorze ans, le 25 décembre 1740. Il est souvent nommé avec le plus grand éloge dans la correspondance de Quesnel, qui avait été son supérieur. — Voir éd. de Mme A. Le Roy, t. I, p. 379, sur la nomination à Senez, lettre du 16 septembre 1795; mais surtout la lettre à du Vaucel du 21 octobre de la même année : « Le P. Soanen est un petit politique à qui le désir de faire fortune a fait tourner la tête... » Quesnel effaça ce jugement par bien des lettres élogieuses. Il fallut pourtant une véritable réconciliation, car Quesnel était rempli de préventions « contre le petit évêque. » (Voir t. II, p. 14, 141-143.) La réaction commence dans la lettre du 24 janvier 1714, annonçant que Soanen arrive à Paris pour défendre la « vérité ». (P. 333.) « J'aurai bien de la joie, écrit-il, qu'il se serve de cette occasion pour réparer les défauts de sa vocation et ceux de la dispensation de la parole de Dieu, car je l'aime tendrement, et je crois qu'il m'aime de même. » La lettre, datée d'Amsterdam (1717, p. 370) et celle que Quesnel lui écrivit sur Massillon, nouvellement nommé à Clermont, montrent les deux correspondants en plein accord (p. 434-436).

1. Bien que le nom soit peu lisible, il est permis de conjecturer celui de l'abbé de Gomer. Il est nommé dans la lettre de Bossuet à son neveu, du 20 mai 1696. (Ed. Lebel, t. XL, p. 174.)

ici parlé, ne tiendraient point par une parenté plus ou moins lointaine à la famille de Bossuet? Ses ancêtres, de Seurre, portaient, on le sait, le nom de Royer ou Rouyer dont le souvenir serait exprimé par les trois *roues* constituant les armes des Bossuet. C'est une question ouverte pour les généalogistes. La lettre qui va suivre, écrite par Antoine, le 9 juillet, comme celle de l'évêque de Meaux, de même date, suppose reçue une lettre du 19 juin dans laquelle l'abbé racontait son retour à Rome, après un séjour à la campagne. Comme les affaires du quiétisme se passent encore toutes en France, il est difficile de trouver dans la Relation le commentaire des premières lettres; elles n'en ont qu'un caractère plus familial.

IV

Paris 9 iuillet 96.

la saison etant aussi auancée qu'elle est et les armees etant aussi prez qu'elles sont les unes des autres il semble qu'en huit iours on deuroit auoir quelque nouuelle a dire cependant il n'est rien arriué depuis lundi le roi est tranquillement a marli iusqu'a sam edi il jra passer trois ou quatre iours a trianon de la il retournera au gitte a marli nous uous ferons sauoir tous les lundis ce qui uiendra, M. de Meaux uous ecrit [1]. le reste de la famille est comme il etoit lundi dernier [.] ie reçu ieudi uotre lettre du 19 qui nous apprend que uous etiés rentré a rome auec M le Card^al de Janson pour n'en plus sortir le reste de l'été [.] uotre religieuse est allée dans un couuent c'est a M le dieu a uous en rendre compte [ ] il nous a parlé d'une lettre que M l'abbé de lusanci le françois [2] a ecrite a M le C^al de Janson d une maniere que ni [3] son frere le romain n'aura pas iugé a propos de la rendre sur ce qu'il en dit elle sent baucoup les uapeurs [.] Mesd^rs Galleran [4] n'ont point encores de nouuelles de leur filz depuis la mort du roi de polougne [5], il semble que M. Chasot par sa derniere lettre prenne serieuse-

1. C'est la lettre du 9 juillet, page 8 du volume déjà cité de Lachat.

2. C'est-à-dire celui des deux frères restés au diocèse de Meaux, comme le romain est le compagnon de voyage de l'abbé Bossuet.

3. Cette forme grammaticale serait-elle l'équivalent de : « pas même son frère » ?

4. Dans la lettre du 15 juillet, Bossuet, donnant à son neveu des nouvelles de l'élection du prince de Conti comme roi de Pologne, parle de ce jeune homme, et nous indique sa fonction : « C'est le jeune Galeran, écrit-il, secrétaire de M. l'abbé de Polignac, qui a apporté les nouvelles. De trente-deux palatinats, nous en avons vingt-huit : les quatre autres sont foibles et nous en avons près de la moitié... etc. (Lachat, t. XXIX, p. 114.)

5. Antoine avait écrit : *pologne*, il a surajouté un *n* au-dessus du mot pour former Polongne, indice probable de prononciation du temps.

ment le uoiage de rome il a déia dressé sa route par Monbeliard les Suisses les Grisons la Ualteline et tout ce aller reuenir seiour en deux mois [.] cela ne conuient nullement [.] ma sœur se recommande aux prieres de M le grand uicaire [1] elle croit qu'il n'y a qu'un pas de rome au paradis et qu'il n'i a qu'a parler pour se faire entendre.

A Monsieur
monsieur l abbé
bossuet
a rome

V

Paris lundi 17 Sept[embre] [1696] [2]

M. de M. etoit a Uersailles quand ie reçu uotre lettre du 28 aoust il uient d'en reuenir il ne m'a pas fait uoir uotre lettre de meme datte mais il m'a dit que uous lui auiés écrit sur un entretien que uous auies eu auec M. le Card. de Jans. [on] sur quelque chose que S. E. croioit qu'on pouuoit faire pour uous dans la conioncture [.] il uous fait reponse et ecrit a M. le Card. a qui il ne parle de rien la dessus [.] il ne uoit pas bien uotre pensée, il dit seulement qu'on aura du tems pour auiser et s'expliquer puisqu'on ne doit rien faire de 15. mois, on uerra ce que produira ce qu'il a dit [.] il ni a qu'a attendre, M. Chas [ot] est encores incertain de ce qu'il fera pour le uoiage, le roi se porte tout a fait bien, il pourra aller samedi a marli, on n'Ira a font [aineble] [au] que dans le commancement du mois prochain si l'on j ua.

On saura bien tot si l'on est entré dans le milanez.

On parle d'un grand auantage que les turcs ont remporté sur les imperiaux ce seroit une mauuaise nouuelle pour [dire a] rome [3].

1. Phelipeaux, qui avait succédé en 1690 à Charles Pastel, vicaire général depuis vingt ans. Voir lettre de Bossuet à Mme de Beringhen, 18 mai 1690 : « ... Vous aurez su la mort de M. Pastel : c'est un redoublement de soin pour moi. Quoique j'aie mis M. Phelipeaux à sa place et qu'il soit très capable de cet emploi, il faut quelque temps pour acquérir la croyance et l'expérience nécessaires à un si grand emploi. » (Lachat, t. XXVIII, p. 466.)

2. La date a été ajoutée par une main plus récente. Il est difficile qu'il n'y ait pas un certain nombre de lettres perdues entre celle du 9 juillet et celle-ci, lorsqu'on sait la régularité d'Antoine à profiter de chaque ordinaire et à écrire tous les lundis. Il n'y a de lacune dans les lettres de Bossuet à son neveu que pour l'ordinaire du 13 août. Comme la lettre d'Antoine commence sans aucune allusion à un long silence, il doit y avoir plusieurs lettres égarées.

3. Les mots entre crochets ne sont pas de la première rédaction ; ils sont ajoutés à la marge de droite, et adoucissent et expliquent la première leçon « une mauvaise nouvelle pour Rome. » Antoine relisait ses lettres.

Les allemans ont passé le Rhin et les armees ne sont pas eloignees l'une de l'autre [.] ma sœur et uotre frere uous embrassent.

Monsieur
Monsieur l abbé
bossuet
A Rome.

Le début de cette lettre est éclairé par celle de Bossuet, répondant à son neveu sur cette lettre du 28 août que l'évêque se contenta de résumer à Antoine sans la lui faire lire. Les nouvelles qu'il donne de la santé du roi, dont ses lettres précédentes ont raconté l'indisposition [1], prouvent qu'en effet il était à Versailles, avant de revenir à Paris d'où est datée sa lettre du 17.

Le sujet des démarches de l'abbé Bossuet près du cardinal de Janson est aisé à deviner par cette réponse de Bossuet :

Nous avons des obligations infinies, et au delà de tout, à M. le cardinal de Janson. Vous pourrez lui dire, sans façon, que je ferai dans le temps ce qu'il faudra pour l'affaire dont il vous a parlé. Le *témoignage qu'il rendra de votre conduite pourra être utile dans le temps.* Mais il a raison de vous dire qu'il faut aller en cela fort naturellement et fort délicatement : en sorte qu'*on ne sente pas le moindre dessein ;* ce qui oblige à se renfermer dans des termes fort généraux.

Ainsi Bossuet, moins dénué qu'on n'a voulu le dire, des habiletés de la prudence et de la politique humaine, fort légitime pour réussir dans le genre d'entreprise que poursuivait son neveu, avide de s'établir et de se faire appuyer, s'unit au cardinal de Janson pour calmer ses impatiences. Il lui insinue que tout ce qui indiquerait un dessein concerté dans les approbations et attestations qu'il demande au cardinal lui pourrait nuire au lieu de lui profiter [2]. Sages con-

1. « La santé du roi va de mieux en mieux... Nous le voyons tous les jours trois fois... » (Lachat, p. 28.) Voir la lettre du 20 août : « Après vous avoir dit que j'ai reçu votre lettre du 1er, il faut commencer par la nouvelle la plus importante qu'est celle de la santé du roi. Il lui est venu un clou sur le col dont toute la capacité est comme d'un œuf de poule... », etc. (*Ibid.*, p. 16.) Celle du 28 août commence aussi « par la santé du roi » : « son clou allait assez bien ce matin », etc. (p. 18). Le 3 septembre : « Le roi se porte de mieux en mieux. Il n'a point été saigné ; on n'a point fait d'incision : un baume excellent a fait des merveilles... » (p. 24). Toutes ces lettres, datées de Paris, et supposant cependant des séjours à Versailles, indiquent que Bossuet revenait chaque semaine à son habitation de Paris.

2. Dans la même ligne de préoccupations, il lui écrira, par exemple, le

seils, qui ne nous disent pas cependant quels étaient les visées précises et les projets d'établissement rêvés par l'abbé Bossuet, et prudemment remis à quinze mois », ainsi qu'on voit dans la lettre d'Antoine.

Celle-ci se tait absolument sur le quiétisme, et Antoine ne commence à en traiter explicitement dans ses lettres que le 18 mars 1697; mais l'évêque est plus explicite, et ce n'est pas en vain que son neveu et son vicaire général sont à Rome, ni peut-être aussi fortuitement que ne le déclarait Phelipeaux :

Je vous prie, lui écrit-il, de recueillir soigneusement tout ce qui a été fait contre Molinos, Malaval, Mme Guyon, l'*Analysis*, de La Combe, Falconi, Bernières, etc. On commence à imprimer mon ouvrage contre les quiétistes.

C'était songer à utiliser tout au moins la situation de ces deux délégués qui commencèrent, on le voit, à être des agents actifs à Rome, bien avant l'appel de Fénelon au Saint-Siège. Bossuet, intéressé aussi dans la question, puisqu'il avoua plus tard avoir beaucoup travaillé à la pièce, recommande à son neveu d'être aux écoutes sur l'effet produit à Rome par l'Ordonnance de M. de Paris (la fameuse instruction pastorale condamnant l'*Exposition de la foi touchant la grâce et la prédestination*, qui donna occasion au *Problème ecclésiastique*) : « Soyez bien attentif, écrit-il, à nous rendre compte de ce qui se dira de l'*Ordonnance*[1]. »

Bossuet avait à cœur cette ordonnance, qu'il loue comme s'il n'y avait pas mis la main. Dans la lettre du 3 septembre, l'adressant à son neveu :

Je vous envoie, lui dit-il, une Ordonnance de M. de Paris, vraiment admirable, qui étonnera ici beaucoup de monde. On avoit fort pressé ce prélat, de certains endroits, de condamner un livre qui avoit paru

26 août 1697 : « N'oubliez pas, par parenthèse, d'écrire au P. de La Chaise, sur la mort de M. le comte de La Chaise, son frère, et sur la charge donnée à son neveu avec cent mille écus de retenue; ce que le roi a fait avec toute sorte de démonstration d'estime et de considération pour ce Père. Tenez pour certain qu'il n'en sera pas pour cela plus écouté dans cette affaire » (celle du quiétisme). (Lachat, t. XXIX, p. 138.) Donc c'est en vue d'une autre affaire, où le Père confesseur doit être plus influent, que l'évêque recommande à son neveu de se ménager ses bonnes grâces.

1. Lachat, p. 29.

avant votre départ. Il a fait sur cela ce qui était juste ; mais il y a ajouté le plus beau témoignage qu'on pût souhaiter pour la grâce et pour l'autorité de saint Augustin [1]...

La lettre d'envoi qui fait passer cette même ordonnance à M. de La Broue, évêque de Mirepoix, en date du 4 septembre, raconte à peu près dans les mêmes termes l'historique de cette Instruction, en insistant, encore un peu plus, sur le « contrepoids » de la seconde partie :

On l'a fort pressé (l'archevêque de Paris), d'un certain côté, de condamner le livre dont il y est fait mention. Il crut cela juste ; mais, en même temps, il résolut de mettre un contrepoids en faveur de la grâce efficace et de l'autorité de saint Augustin. C'est ce qu'il a fait, comme vous verrez, et, à mon avis, de la manière du monde la plus forte et la plus précise. La lecture de cette Ordonnance vous fera sans doute souvenir de ce que je vous écrivis il y a quelque temps, au sujet de mon ouvrage sur la grâce : c'est là ce que j'avois en vue, et je ne puis vous dire la consolation que je ressens de voir la vérité affranchie, et l'autorité de saint Augustin, autrefois tant vilipendée par certaines gens, si hautement rétablie. Dieu soit loué de son don inexplicable [2]...

Bossuet, qui ne pouvait point trahir le secret de Noailles, est obligé de louer ici avec quelque chaleur le travail même qu'il eut plus tard occasion de revendiquer, ayant à se plaindre, au mois d'août 1702, du cardinal et de son entourage :

Il se plaint un peu, dit le *Journal* de Ledieu, au lundi 28 août, que M. le cardinal marque de la jalousie et de la défiance, ce qui l'éloigne de faire part à cette Éminence de ce qu'il a déjà écrit, pour ne sembler pas lui faire la leçon ; joint qu'il emploie des gens, un Beaufort, un Boileau, qui ne savent pas se servir des matériaux qu'il leur donne. Et, à ce sujet, il nous a rappelé l'ordonnance du 20 août 1696, dont il nous a encore avoué qu'il a fait toute la disposition et l'exposition de la doctrine, à laquelle M. Boileau avoit ajouté la partie contre le jansénisme, dont on avoit si bien reconnu la différence du style [3]...

Ainsi cette ordonnance dont Bossuet écrivait, dans la même lettre, à son neveu, du 17 septembre : « Les Jansénistes sont consternés, mais il paraît qu'ils se consolent de la première partie par la seconde [4] », Bossuet en suivait la fortune et

1. Lachat, p. 23. — 2. *Ibid.*, *id.*, p. 25
3. *Journal*, t. I, p. 303.
4. Lachat, t. XXIX, p. 29.

l'effet à Rome, avec d'autant plus d'intérêt qu'il en avait fourni quelque chose, et que l'issue des événements allait le diriger dans le travail qu'il méditait : « Peut-être avait-il confié, le 4 septembre, à son ami l'évêque de Mirepoix, que cette Ordonnance sur la grâce donnera lieu, avec le temps, à faire paraître mon ouvrage sur cette matière. Je suis aux écoutes pour faire ce qui conviendra, suivant la disposition que Dieu fera naître[1]. »

On s'explique donc la recommandation faite à l'abbé Bossuet dans la lettre du 17, et le début de la lettre de l'ordinaire suivant, écrite à Germigny, le 24 septembre :

Nous attendons avec impatience les nouvelles de Rome sur l'Ordonnance. M. le nonce en a parlé froidement, et a dit qu'il n'appartenoit qu'au pape de s'expliquer sur la foi. Vous savez nos sentiments sur cela et la pratique de l'antiquité. On s'en est expliqué à Rome même dans l'affaire de Jansénius ; et Innocent X a loué des lettres du clergé, où les évêques s'attribuaient le premier jugement[2].

Dans la lettre du 27 octobre, Bossuet marque qu'il a reçu des nouvelles de l'Ordonnance ; mais la lettre de son frère, du 28, venant immédiatement après celle du 17 septembre, nous prouve que les lacunes de la correspondance d'Antoine ne nous privent d'aucun renseignement sur cette question théologique dont Antoine ne se soucie pas[3].

VI

Germini, 28 octobre 1696.

ie reçois uotre lettre de 9 de ce mois, ie ne uous écriuis pas par le dernier or [dinai]re, mais uous aurés eu des nouuelles de M. de M., et de M. Chasot qui le firent pour eux et pour le reste de la compagnie ; elle est augmentée depuis trois jours par Mad.e et Mad.lle de Moras, qui nous quitteront demain[4].

1. Lachat, p. 25. — 2. *Ibid.*, p. 30.

3. Jusqu'au moment où il prendra part aux nouvelles concernant le procès du quiétisme, il restera dans son vrai rôle d'un père envoyant à son fils les nouvelles de la famille, et ne lui parlant que de ce qu'il entend bien lui-même. Le commencement de sa lettre nous avertit qu'il n'avait pas écrit le lundi 22, mais il nous manque probablement les courriers du 24 septembre, du 1er octobre, du 8 et du 15 de ce même mois. Les deux dernières dates ne sont pas non plus représentées dans les lettres de Bossuet ; mais il en écrivit une le samedi 27 octobre, et les deux frères étaient ensemble à cette époque, puisque leurs lettres sont datées de Germigny.

4. Tout porte à croire qu'il s'agit de la présidente de Moras nommée dans

Les italiens sont bien aise, les uoila defaits tout à la fois des françois et des allemans ceux cj ont de quoi se consoler auec leur cent mille pistolles et nous auec une princesse qui uaut son pesant d'or et qu'on ueut qui soit suiuie d'une paix generalle dans noel sans aller plus loin [.] M. de M. pourra aller a font [aineble][au] le lendemain de la Toussaint auec M. Chasot et nous a paris reioindre mad. foucault et M. Milet son curé[1] [.] Mandés nous si frescati[2] uaut germini, tant mieux si uous uous j portés encores mieux qu'a rome [.] ie salüe M. Phelipeaux [.] son doien fit merueille a la conference de ieudi dont il etoit le tenant a ce qu'on m'a dit.

Monsieur
Monsieur l'abbé Bossuet,
a rome.

La lettre de Bossuet disait en effet : « Je suis heureux de

la lettre de Bourdaloue à un inconnu, qu'il est encore difficile d'identifier sûrement, en date du 27 février 1693 ou 1699. La raison que donne le P. Chérot, pour préférer la première de ces deux dates possibles « Bourdaloue dans les dernières années de sa vie n'ayant plus guère écrit qu'à ses frères en religion » (*Bourdaloue, sa Correspondance...*, p. 119, n. 1), est-elle à ce point décisive ? La lettre au cardinal de Bouillon (1703), et à Mgr de Saron (1701), trouvées depuis, sont venues donner un heureux démenti à cette conjecture trop hasardeuse pour dater la lettre du 27 février. Je transcris la notice rédigée par le P. Chérot sur cette correspondante de Bourdaloue, dont la lettre est encore à trouver. « La présidente de Moras, née Marie Cadeau, avait épousé Guillaume Fremyn, seigneur de Moras, président au Parlement de Metz. Elle eut pour fils Horace de Moras, qui fut ministre sous Louis XV, et pour fille Marie-Angélique de Moras, mariée le 4 décembre 1709 au duc de Villars-Brancas. La famille de Moras, d'origine napolitaine, remontait à Jean-Michel de Moras, baron de Fanal, qui accompagna Louis XII en France à son retour d'Italie. Elle s'établit en Limousin. (Bibl. nat., *Dossiers bleus*, p. 171 ; *Cabinet d'Hozier*, p. 247 ; *Pièces originales*, p. 3043 ; — Chérot, *loc. cit.*, p. 118, n. 2.) — Il s'agit de la future duchesse de Villars-Biancas, encore alors Mlle de Moras. La condition de président de Metz, par suite de la présence à Germigny de M. Chasot, s'explique à merveille. Lachat, qui dit avoir revisé sur l'original cette lettre du 27, a mal lu et imprime : « Nous avons ici Mme et Mlle de Mérat. » (Lachat, t. XXIX, p. 35.)

1. Mme Foucault est, comme nous avons dit, Madeleine Bossuet, la sœur de l'évêque.

2. Frascati, où l'abbé Bossuet avait été suivre le conseil que son oncle lui donnait dès le 16 juillet : « Ayez soin de votre santé pendant ces chaleurs. » (Lachat, t. XXIX, p. 9.) Il y allait sans doute guérir la fièvre dont parle la lettre du même au 1er octobre : « Je suis bien aise que votre accès n'ait rien été. » (*Ibid.*, 31.) Son oncle lui dira encore, dans la lettre du 5 novembre : « Soyez bien en repos en votre maison de Frascati ; je voudrais que ce fût en la maison de Cicéron. » (Lachat, t. XXIX, p. 41.) Mais le 1er décembre, dans une lettre à citer plus loin tout entière (Voir plus bas, p. 614, n. 2), il lui rappelle le but principal de son voyage, qui est de se créer des relations utiles et de bonne marque.

vous savoir à la campagne. La nôtre est plus charmante que jamais. Les fontaines vont jusqu'aux nues[1]. Nous allons commencer un bel ouvrage le long de la rivière et en noyer les petites îles. Le fonds se prendra sur le prix des routes. Cela embellira la Marne. »

Le projet indiqué dans la lettre du 28 octobre par Antoine, se réalisa le 2 novembre, vendredi, lendemain de la Toussaint. Sans doute, Bossuet célébra la fête à sa cathédrale, et quitta ensuite son diocèse pour retourner à la cour.

VII

Paris 5 no[vem]bre (1696)[2].

Nous (*sic*) sepârames uendredj a Meaux mon frere tira du coté de font[aineble]au auec M. Chasot et ie reuiens icj auec uotre frere ou i'aj receu uotre lettre du 16 octobre, mon frere m'ecrit du 4., la princesse de Sauoie sera auiourd'hui à Font[aineble]au[.] la lettre de M. Chasot uous apprendra les nouuelles, auant que de nous quitter a Meaux il fut resolu que ie remettrois entierement ma charge a uotre frere cela sera fait a la St Martin il s'animera peut etre quand il uerra les choses de plus prez[3][;] ie le souhaitte et que uotre uoiage de Naples soit heureux, nous adresserons touiours uos lettres a rome par M. rouiller si uous ne changés l'ordre, mille baisemains a M. phelypeaux, uoila M. l'abbé de torci Eueque de Montp[elli]er[4] on dit qu'il

1. C'étaient les fameux jets d'eau de Germigny pour l'établissement desquels Bossuet avait emprunté le secours du « fontainier » de M. le Prince. Il avait écrit à Condé, le 9 octobre 1685 : « Mes ouvrages sont achevés, Monseigneur; et il ne me reste plus qu'à rendre grâces très humbles à V. A. S., et à lui demander pardon d'avoir retenu si longtemps son fontenier. Il a travaillé avec beaucoup de soin jusqu'à hier; et pour moi, je me suis rendu si parfait dans les hydrauliques, que V. A. dorénavant ne me reprochera plus mes âneries. » (Lachat, t. XXVI, p. 434.)

2. Le millésime a été ajouté par une main plus récente.

3. A en juger par cette phrase, le frère de l'abbé Bossuet, Louis, ne devait pas manifester une grande ardeur au travail, et son père paraît inquiet de son apathie.

4. Charles-Joachim Colbert de Croissy, né à Paris (11 juin 1667), neveu de Jean-Baptiste Colbert, nommé le 1er novembre 1696 et non le 1er mars 1696 (comme imprime le P. Jean, qui oublie que Charles de Pradel, prédécesseur de Colbert, mourut le 17 septembre 1696), sacré aux Feuillans le 10 mars 1697 par son cousin, l'archevêque de Rouen. (Voir le P. A. Jean, S. J., *les Évêques et Archevêques de France*, p. 268.) Il avait perdu son père, Charles Colbert, marquis de Croissy, mort à Versailles, le 28 juillet précédent, assisté par Bourdaloue. (Voir mon *Histoire critique de la prédication de Bourdaloue*, p. 832.) Au récit de sa mort, d'après Sourches, il faut joindre la lettre de Bossuet à son neveu, en date du 29. (Lachat, t. XXIX, p. 11.)

quitte l'Agence du Clergé et que le R. P. de la Chaise fait mettre en sa place M. l'abbé de mauleurier[1].

uoicy un gros paquet. M. pirot m'a permis de uoir la censure.

Monsieur l'abbé
bossuet
a rome.

VIII

Paris 3 déc [em]^{bre} 96.

Nous reçûmes hier uos lettres du 13 no [uem]^{bre} en uoicj une que M. de M. m'a enuoié pour uous[2] il reuient demain en cette uille.

M. Courtin auant que d'etre nommé pour la paix[3] auoit une fluxion sur les yeux [;] elle a tellement augmenté depuis quelques jours qu'on craint qu'il ne perde la uüe en sorte que par l'auis de M. fagon et autres, il s'excuse de l'emploi on ne scait encores par qui il sera remplacé il j en a qui parlent de M. d auaux qui est en suede [;] on nen scait rien.

Le Prince d'orange a eu une grande attaque de son astme chez le Prince de Lannemarc mais cela n'a point eu de suitte, les affaires de la paix ne paroissent plus si auancées qu'on auoit crû qu'elles l'etoient, les hollandois ne ueullent plus donner de passeports a nos plenipotentiaires qu'auec la participation du P. dorange et il j a meme des gens qui croient qu'il j a quelque petit murmure à la Cour contre certaine con-

1. Charles Andrault de Maulevrier de Langeron, comte de Lyon, agent général du clergé, abbé de Réomé (Langres) et de Saint-Pierre (Chalon), nommé évêque d'Autun le 18 mai 1709, résigna ses droits (mai 1710), en alléguant ses infirmités. Il mourut le 8 janvier 1721. (Jean, *op. cit.*, p. 219.) Bossuet lui écrivit en janvier 1697 une lettre pour dénoncer l'ouvrage que Fénelon préparait. (Lachat, t. XIX, p. 48.)

2. C'est la lettre en date du 1er décembre, écrite à Meaux, dans laquelle Bossuet rappelle à son neveu qu'il doit choisir ses relations. (Lachat, t. XXIX, p. 42.) « J'ai reçu, lui écrit-il, vos lettres du 23 et 30 octobre, de Frascati. Je suis bien aise que vous vous y trouviez bien et en bonne compagnie; c'est à vous à prendre garde si un si long séjour y est convenable. J'entends bien que le vrai objet, dans un voyage de la nature du vôtre, est de se faire des connoissances et des amis, surtout parmi les personnes les plus considérables, qui sont les cardinaux; mais il faut bien choisir et que ce soient les meilleurs, autant qu'il se peut. Des deux que vous me nommez, il y en a un qui n'est pas, ce me semble, en grande estime. Du reste, je ne vous parle de cette sorte par aucun avis particulier, ni autrement que par conjecture. Vous êtes sage, et vous saurez bien réfléchir sur les idées que vous donnerez de vous-même. Jusqu'ici, on paroît vous distinguer fort : il faut soutenir uotre réputation. Vous savez que, par toutes sortes de raisons, c'est M. le cardinal de Janson qu'il faut contenter. »

3. Courtin, l'ancien ambassadeur d'Angleterre, est signalé par Bossuet, dans sa lettre du 18 novembre, comme un des négociateurs choisis pour traiter : « MM. Courtin et de Harlay sont nommés plénipotentiaires pour la paix. » (Lachat, t. XXIX, p. 42.)

duitte de M. de Sauoie, c'est pour uous seul que ie dis ces bruits que quelques uns font courir, il n'j a point de certitude, si peu qu'il j ait a craindre ne hasardes pas le uoiage de Naples [1].

M. Chabéré [2] dit touiours que rien ne presse pour l'affaire de M. Millet ie differe uolontiers pour attendre uotre retour, la dispense des trois bans de M. Melian dont ie uous aj parlé [3] est dit-on de M. de Paris, conserués uous la famille uous embrasse.

Monsieur l'abbé bossuet,
a Rome.

Dans la lettre du 9 décembre, envoyée par Bossuet à l'ordinaire suivant que laissa passer Antoine, il rappelle à son neveu qu'il attend ses documents sur le quiétisme : « Je pourvoierai incessamment à la somme pour les copies que vous faites faire [4]. »

Il s'agit apparemment des « décrets sur le quiétisme » déjà demandés dont il presse encore l'envoi dans sa lettre suivante, du 30 décembre seulement, « surtout de ceux, dit-il, dont je ai envoyé le mémoire et la date à M. Phelipeaux; ils me sont de conséquence [5]. »

Il les avait réclamés depuis longtemps et à plusieurs reprises, notamment dans sa lettre datée de Germigny au 2 septembre :

Souvenez-vous des bulles et autres décrets sur le quiétisme du temps d'Innocent XI : il en a sept ou huit, et je prie M. Phelipeaux de vous aider à les bien chercher, sans en omettre aucun [6].

Il était grand temps pour Bossuet de les recevoir : il les voulait publier comme addition à son *Instruction sur les états*

1. Il est question de ce voyage dans la lettre de Bossuet à son neveu, du 9 décembre 1696 : « Nous attendons avec impatience ce que vous aurez résolu pour Naples. M. de Chaulnes dit que c'est un voyage hasardeux; mais vous saurez prendre vos mesures. » (Lachat, t. XXIX, p. 46.)

2. Le nom est illisible, mais il faut deviner évidemment Chabéré. Cet homme d'affaires est fréquemment nommé dans la correspondance de l'oncle et du neveu, par exemple à la lettre de l'abbé du 3 février 1699 : « Mon père me mande seulement que vous auez eu la bonté de tomber d'accord de tout, que M. Souin lui vient de dire que le correspondant de M. Chaberé a ordre de me faire toucher 2000 livres. » (Lachat, t. XXX, p. 240; cf. p. 248.) C'est un agent d'affaires que nous rencontrerons encore.

3. Ce doit être dans une des lettres qui n'ont pas été retrouvées.

4. Lachat, t. XXIX, p. 46. Peut-être est-il question aussi de dessins ou de portraits. (Voir plus bas p. 617, note 2.)

5. *Ibid.*, p. 47. — 6. *Ibid.*, p. 30.

d'oraison, dont l'impression était fort avancée, car il dit dans la même lettre du 30 : « Mon impression sur le quiétisme en est au dernier livre, de dix qui sont assez courts [1]. »

En janvier 1697, Bossuet écrivait la lettre à l'abbé de Maulevrier par laquelle il s'efforce d'arrêter le livre de Fénelon, et avant cette année 1697 aucune lettre d'Antoine ne s'occupe de la querelle. La dernière de lui en 1696, du 17 décembre, — un courrier par lequel Bossuet n'envoya rien, — ne traite que des affaires publiques et des événements de la famille.

IX

Paris 17 decembre (1696) [2].

Ie me remis sans uous ecrire a ce que uous mandoit M. Chasot par le dern[ie]r ordi[nai]re. Je receus hier la uotre du 28 nou[em]bre. M. de Meaux en a reçû une de M. phelypeaux touchant le tartare [3], il n'a pas encores celle que uous lui ecriuies la meme datte que la mienne parce

1. Lachat, t. XXIX, p. 47. Les actes de la condamnation des quiétistes, formant l'appendice de l'ouvrage de Bossuet (édit. Lebel, t. XVII, p. 493-534), sont évidemment le fruit de ces copies envoyées de Rome.

2. Millésime ajouté postérieurement.

3. L'histoire du chevalier tartare, dit le chevalier de la Grotte, n'est pas à faire ici. Ce prince Aniaba, dont les aventures romanesques, malgré le témoignage et l'autorité de Bossuet, laissent « le lecteur dans une sorte d'hésitation entre le doute et une confiance entière », avait attiré l'attention du cardinal de Bausset. C'est lui qui porte ce jugement « suspensif. » Il suffit de lire ce qu'il a écrit aux pièces justificatives du livre VII de sa *Histoire de Bossuet* (édit. de 1814, t. II, p. 443-451) pour être fortement mis en défiance. Le plus clair est que Bossuet, et après sa mort, son neveu, furent souvent sollicités de lui accorder et faire accorder des secours. Présenté à Bossuet vers l'an 1692, il fut instruit par lui et pensionné. Sous prétexte de reconquérir son royaume, il partit pour Rome, où il demeura trois ans ; le 12 février 1701, Ledieu nous le montre à Notre-Dame de Paris, offrant un *ex-voto*, avant son départ. En 1703, il écrivait à Bossuet, de Livourne, lui annonçant ses insuccès et se recommandant à lui. La correspondance de Bossuet avec son neveu parle souvent du « chevalier tartare ». Ainsi, le 6 août 1696 : « J'écris à M. de Malezieu pour le chevalier tartare, qui m'a écrit et à qui je ferai réponse par le premier ordinaire. Dites-lui bien que je prendrai tout le soin possible de ses intérêts. » (Lachat, t. XXIX, p. 15.) Le 20 août, Bossuet est obligé de différer encore : « Avant que de faire réponse au chevalier tartare, il faut que je parle à M. de Malézieu qui ne sera ici que ce soir. Ainsi la réponse sera pour le premier ordinaire. Assurez-le de mon amitié. » (*Ibid.*, p. 17.) Le 17 septembre : « Vous lirez ma lettre au prince tartare, et vous parlerez en conformité. » (*Ibid.*, p. 28.) Dans une lettre écrite au commencement de mars 1699, l'abbé Bossuet le recommande de nouveau à la sollicitude de son oncle : « Le pauvre chevalier de la Grotte, mande-t-il, se re-

qu'on lui a adressée a Uersailles d'ou il ne deuoit reuenir que demain et il uient d'arriuer il retourne ieudi à Meaux pour i faire les ordres samedi. Ie n'ai pas encores fait uoir a uotre frere ce que uous me mandés a son suiet ie uoudrois encore trouuer une bonne occasion de le marier, il j a tres peu de partis sortables, bien des hommes a pouruoir et tres peu de filles. Je suis bien aise que uous ayes uû M. le C. de Chamilli[1] on est fort content de lui a la cour, si uous m'en mandes des nouuelles ie les ferai uoir a mad. sa femme et à mad. sa belle mere [.] on ne parle ici ni qu'on attende les passeports pour la paix, ni qu'on songe a remplacer un ministre au lieu de M. Courtin il semble qu'on pense plutot a faire une bonne guerre la prochaine campagne.

Le Sr Guerin n'a pas encores tiré sur moj les 500 livres ie ne scay si M. de Meaux pense au reste, M. de Torci lui a dit que le roi uouloit qu'il joingnit le portrait de la princesse de Sauoie a celluy de nos trois princes pour florence[2], faites si bien quand uous reuiendrez

commande à vous auprès de M. le duc du Maine, il y aura trois ans vers la fin de ce mois qu'il est hors de France; on ne lui a fait toucher que deux ans sa pension : il sera réduit à demander l'aumône si on n'a la charité de l'aider; c'en est une grande. Il s'est rendu aux instances que je lui ai faites, pour qu'il restât en pays connu; mais j'espérois qu'on continueroit à lui fournir les moyens de subsister. Quand M. de Monaco sera venu, nous tâcherons de faire quelque chose pour lui. On lui rendroit un bon service, si l'on pouvoit lui procurer de France quelque recommandation importante auprès de cet ambassadeur. » (Lachat, t. XXX, p. 290.)

1. François de Jauche-Bouton, comte de Chamilly, neveu de celui qui devint maréchal de France en 1703, était né en 1663, il commandait le régiment de Bourgogne et avait été fait brigadier en 1693. Il devint maréchal de camp en 1697, et fut chargé d'une mission à Rome vers la fin de 1696. Nommé ambassadeur ordinaire en 1697, il arriva à Copenhague le 5 juillet 1698, et ne fit son entrée que le 28 février 1699, pour ne recevoir sa première audience qu'à la même date l'année suivante. Saint-Simon fait de lui ce portrait : « Chamilly dont je parle était un très grand et très gros homme, qui, avec beaucoup d'esprit, de grâce et de facilité à parler et beaucoup de toutes sortes de lectures, se croyoit, de tout cela, le triple de tout ce qu'il en avoit et le faisoit sentir. » (*Mémoires*, édition de M. de Boislisle, t. X, p. 399.)

2. Il s'agit des portraits des princes de la maison de France, le duc de Bourgogne et ses frères, que Bossuet, en relations avec le grand-duc de Toscane, désirait faire envoyer à cette cour comme remerciement sans doute de l'accueil qu'y avait reçu son neveu. (Voir *Études* du 20 déc. 1898, p. 790, note 1, et *Principaux portraits de Bossuet*, p. 12, note 1.) Il en est parlé pour la première fois dans la lettre du 28 mai 1696 : « Je verrai les mesures qu'on pourra prendre pour avoir de bonne main les portraits de nos beaux princes... » (Lachat, t. XXIX, p. 2.) Puis dans celle du 7 juin 1696 : « J'ai fait les diligences qu'il falloit pour vous procurer les tableaux des princes. Je n'ai encore parler au roi ni de cela, ni de votre voyage... » (*Ibid.*, p. 3.) « J'ai obtenu, écrit-il le 24 juin, la permission de faire tirer les portraits des princes. On trouve plus à propos de les faire faire par Troye, dont le pinceau passe pour meilleur, et il fera un effort pour l'Italie. Nous commence-

que les iesuites sur tout les amis du R. P. soient contens de uous sans manquer au reste, ayes touiours soin de uostre santé.

rons aussitôt après mon retour (Bossuet est à Meaux), et j'écris dès à présent pour le préparer. » (P. 5.) Bossuet tient son neveu au courant du travail du peintre, et il est question des portraits presque à chaque lettre. Le 9 juillet : « J'ai mandé Troye, et nous allons faire travailler aux portraits des princes. » (P. 8.) Le 6 août : « Les trois têtes des princes sont faites. On pourra envoyer le tout au mois prochain. » (P. 15.) Le 28 du même mois : « Nous aurons bientôt les portraits des princes. Mme de Rouvroy fait faire une copie de Mgr de Bourgogne pour Mme de Savoie. » (P. 19.) Le 17 septembre Bossuet peut écrire : « Les portraits des princes sont presque finis ; ils seront beaux et fort ressemblants » (p. 29); puis, le 24 : « Vos tableaux s'achèvent, et il faudra bientôt nous marquer le moyen de les faire tenir à Florence. Je reverrai vos lettres précédentes pour m'y conformer. » (P. 31.) Mais le temps s'écoule ; Bossuet ajoute sans cesse : « Vos tableaux s'achèvent » (lettre du 1er octobre, p. 31); mais rien ne part, et des complications politiques retardent l'envoi. Le 9 décembre, Bossuet mande à son neveu : « M. Troye avoit enfin habillé les princes ; nous ne songions qu'à les envoyer après avoir fait copier les têtes, quand Troye m'est venu dire qu'il y avoit défense, par le ministère de M. de Torci de les envoyer sans nouvel ordre. Je m'en vais à Versailles pour savoir ce que c'est. » (P. 46.) Mais le 30, il écrit encore, de Meaux : « Il n'y a rien de nouveau à vous dire sur les tableaux des princes. J'espère trouver fait celui de la princesse en arrivant à Paris le 4 ou le 5, et on ne perdra pas de temps à les envoyer. » (P. 47.)

Nous avons sans doute dans la lettre d'Antoine l'explication du contre-ordre ou du moins du retard imposé ; ce serait le désir du roi de joindre aux portraits des trois princes celui de la future duchesse de Bourgogne, arrivée à Fontainebleau le 5 novembre (p. 40) et destinée, d'après le traité avec Savoie, à « être mariée aussitôt après sa douzième année, qui arrivera l'an prochain, au 6 décembre », dit Bossuet dans sa lettre du 18 novembre.

Le 20 janvier, rien n'était achevé : « Troye a commencé le tableau de la princesse, et je le presse de finir. » Au 4 mars, on y travaillait encore, mais on voit dans sa lettre écrite à cette date que Bossuet profitait aussi du séjour de son neveu en Italie pour enrichir une collection de tableaux et de gravures. Toutefois l'inventaire de ses meubles et effets, publié au 25 juillet 1901 dans la *Revue Bossuet*, ne signale qu'un petit nombre peintures. « Le portrait de la princesse est presque achevé, et on travaille sans relâche à mettre notre présent en état. Faites-nous faire de votre côté des originaux et autant d'antiques que vous pourrez, du moins en estampes. » (P. 60.) Le 18 mars, on lit : « On presse les portraits autant qu'on peut. » (P. 64.) Au 31 du même mois, nouveau retard : « Troye m'a dit que le portrait de la princesse ne pouvoit être séché, ni en état de partir qu'incontinent après Pâques. Je serai alors à Paris, faisant état de m'y rendre à la seconde fête et là j'avancerai tout. » La lettre du 15 avril annonce enfin le prochain départ des tableaux : « Aussitôt que je serai à Paris, c'est-à-dire dès demain, écrit de Versailles l'évêque à son neveu, on pourvoira à l'envoi des tableaux qui sont en état. » (P. 83.) Le 22, le peintre demande grâce encore une fois, et Bossuet doit de nouveau annoncer : « On fera partir au premier jour les quatre portraits. De Troye demande encore quelques jours pour laisser sécher celui de la princesse. Ils sont fort beaux, et le sien particulièrement. » Enfin, c'est le 29 avril qu'est donnée la dernière nouvelle : « Les portraits sont prêts à

L'affaire de ce sot mariage dont ie uous ai parlé est accomodee [1]. Mad. de Barbezieux est accouchée d'une fille et la mignonne de M. Millet (?) d'un filz, belle matiere à nouueau cantique [2].

Monsieur
Monsieur l'abbé Bossuet, a Rome.

La *Relation* de Phelipeaux nous donne lieu de fournir des détails complémentaires sur l'entrevue avec M. de Chamilli. Elle est sans doute celle dont il écrit :

Le 2 décembre M. le Cardinal (de Janson) me fit l'honneur de m'appeller à la lecture de sa négociation sur les Bulles, elle se fit en presence de M. le Comte de Chamilli Envoié du Roi dans les Cours d'Italie, qui se trouvoit alors a Rome, M. l'abbé Bossuet et M. Vivant [3].

Suit un éloge enthousiaste des qualités diplomatiques du cardinal que l'abbé Phelipeaux admire dans la pièce dont il entend la lecture. Puis il raconte, sans nous dire s'il était en compagnie de l'abbé Bossuet, une autre entrevue avec le comte de Chamilli.

En ce même temps, poursuit son récit, j'accompagnai M. le comte de Chamilli a une chapelle papale qui se tenoit a Montecaval. Les ge-

partir. » — Il resterait à voir si ce cadeau si laborieusement préparé est resté à Florence au palais Pitti, avec certain portrait de Bossuet par Rigaud, qu'on nous dit y être conservé encore. (V. mon étude, *les Principaux portraits de Bossuet*, p. 12.) Serait-ce de ce portrait que Bossuet écrit : « Nous parlons souvent où il faut des grands services de Toscane, et on n'oublie pas M. l'abbé Feydé. Vous devez prendre garde de ne point parler avec affectation de mon portrait » ? (Lettre du 19 janvier 1699. Lachat, t. XXX, p. 212.) Cette recommandation fait allusion à la lettre dans laquelle l'abbé Bossuet mandait à son oncle, le 30 décembre 1698 : « M. le grand duc a votre portrait dans sa chambre. Il a su par M. Dupré que je souhaitois en avoir copie, il le lui a envoyé aussitôt et M. Dupré l'a fait copier par le fils de M. de Troye qui s'est trouvé dans ce temps à Florence. J'attends cette copie et celle que vous m'envoyez avec impatience; j'en ferai faire plus d'une à Rome. Il faut bien qu'on connoisse ici en toute manière un homme aussi grand. » (P. 177.)

1. Serait-ce le mariage de ce M. Melian dont il est question dans la lettre du 3 décembre, pour lequel trois dispenses de bans sont dites avoir été accordées par l'archevêque de Paris ?

2. La lettre se termine par le signe ꝯ ajouté après coup peut-être. Serait-ce par un éditeur ? On rencontre ce signe sur un bon nombre de lettres de Bossuet. (Cf. *Études* du 5 juin 1898, p. 629, note 7.)

3. M. Vivant était à Rome le correspondant de Pirot, peu discret, si l'on en juge par la lettre de Bossuet du 20 janvier 1696 : « Je croyois vous avoir mandé ce que vous me dites qu'on a écrit de M. de Cambray; apparemment ce sera M. Pirot qui l'aura écrit à M. Vivant, à qui il communique tout. » Il est encore nommé dans la lettre du 29 avril 1697. (P. 49.) (P. 87.)

neraux d'ordres y assistent. M. de Chamilli ne uoiant point le general des Jésuites, demanda au Pere Cloche, general des Dominicains, pourquoi celui des Jésuites n'assistoit pas aux chapelles. Le Pere Cloche[1] lui répondit agréablement : Il n'y pourroit venir sans chasser tous les autres.

Phelipeaux ne pouvait manquer de recueillir l'agréable boutade, bien qu'il eût dû savoir quelque gré au P. Thyrse Gonzalez d'être un « adversaire de la probabilité », ainsi qu'il dit fort inexactement ailleurs. Mais en s'associant trop ouvertement à des partis qui eussent pu déplaire au « Révérend Père », c'est-à-dire au P. de La Chaise, l'abbé Bossuet pouvait mettre en risque les calculs paternels. Aussi, de temps à autre, verrons-nous reparaître dans la correspondance d'Antoine des appels à la prudence, comme les lignes assez piquantes qui lui conseillent de faire en sorte que les Jésuites soient contents de lui, *sans manquer au reste*. Il était cependant difficile de faire à la fois les affaires de M. de Meaux et de ne pas donner quelque prise. Bossuet a dit quelque part qu'il n'était « d'aucun parti. » Ce serait, en effet, une situation idéale. N'avoir pas été « partisan des Jésuites », ne lui inflige aucune note défavorable ; mais il serait temps peut-être de renoncer à la légende qui voudrait faire de lui un de leurs chauds amis, et prendre à la lettre sa péroraison du sermon de la Circoncision de l'année 1687. Le molinisme, qui, certes, loin d'être une hérésie, reste une opinion parfaitement libre, n'avait pas, il le faut bien reconnaître, de plus acharné et irréconciliable adversaire, et, sauf les précautions utiles à lui et aux siens, cette position théologique déteignait quelque peu sur ses sentiments à l'égard des personnes. L'histoire vraie est donc plus complexe et moins unie que les solutions plus simplistes adoptées d'ordinaire dans les panégyriques ou les polémiques. Au lieu de s'opposer mutuellement, entre

1. Sur le P. Cloche, souvent nommé ensuite dans les lettres de Bossuet, on lit dans celle du 15 avril 1697 : « Je suis bien aise que cette lettre (sur le *Nodus prædestinationis* du card. Sfondrate) ait paru devant les yeux éclairés et favorables du R. P. Général des Jacobins. Tout ce que j'entends dire de ce Père me donne de la vénération pour lui, et je vous prie de lui demander son amitié pour moi. » (P. 83.) Cette amitié fut acquise, et Lachat ajoute ici cette note : « Le P. Cloche, qui fut très lié dans la suite avec Bossuet », qu'on lit déjà dans Lebel, t. XL, p. 302. — 2. *Ibid.*

tenants de l'une ou l'autre opinion, des textes vagues, il est plus sûr de s'en rapporter aux faits.

Les animosités d'autrefois sont assez refroidies pour qu'on puisse rechercher historiquement le véritable « intérieur » de Bossuet, et seuls redouteraient pour sa mémoire le contrôle de ces études de détail, ceux qui croient la gloire de Bossuet attachée à une sorte d'impeccabilité de « surhomme », impossible à rencontrer chez un homme, si grand soit-il[1]. Il faut, d'ailleurs, n'avoir point lu ni compris la correspondance de Bossuet avec son neveu, pour trouver dans la publication de celle d'Antoine beaucoup de « faits nouveaux ». Elle n'en éclairera pas moins d'un jour plus vif maints détails déjà connus ou soupçonnés, qui nous aideront à reconnaître des personnages vivants et agissants, et donnent la sensation du réel.

EUGÈNE GRISELLE,
Docteur ès lettres.

(*A suivre.*)

1. Il faut, quand on écrit sur ces événements de la vie de Bossuet, ce que l'auteur d'un livre récent sur Napoléon (lord Rosebery, *Napoléon ; la dernière phase*) a bien caractérisé, peut-être parce qu'il l'a pratiqué lui-même, ou du moins fort approché. L'admiration seule ne suffit pas, et le parti pris est funeste. Il faut une « impartialité sympathique » (*Op. cit.*, p. 279). Le génie incomparable de l'homme et de l'œuvre ne doivent pas empêcher l'analyse « impartiale », amenant à prononcer parfois des jugements, mais toujours motivés. Des commentaires à la façon des trois épithètes que Voltaire proposait sur les tragédies de Racine : beau, harmonieux, sublime, ne nous feraient jamais entrer d'un pas dans l'étude de cette vie et de ce caractère de Bossuet, qu'il est pourtant intéressant de connaître tel qu'il est, et non tel qu'on l'imagine. Si l'on fait le compte des Vies de Bossuet, comme lord Rosebery faisait le bilan des Mémoires écrits sur Napoléon, ne faut-il pas reconnaître qu'une histoire vraie de Bossuet n'a pas encore été écrite. Les Mémoires de Ledieu, ainsi que son Journal, sont sujets à caution dans les deux sens. Burigny n'est pas un biographe. Bausset, bien informé, n'est cependant, par position, préjugés gallicans ou autres, qu'un panégyriste ; son *Histoire de Fénelon* ôte beaucoup de créance à son *Histoire de Bossuet*. Réaume a donné parfois les allures et la couleur des pamphlets à des pages boursouflées dans l'éloge comme dans le blâme, sincères, mais passionnées et incapables de « mise au point » historique. Donc, tous ces matériaux et mémoires, y compris les travaux de Floquet, peuvent être, sans témérité, assimilés aux écrits dont lord Rosebery disait : « Il existe une multitude de mémoires qui, çà et là, jettent une lueur sur la personnalité de Napoléon. Mais c'est une lueur passagère, car les écrivains sont, en général, des ennemis ou des adorateurs. » (P. 280.)

LA VIE RELIGIEUSE

D'UN BOURGEOIS DE REIMS AU XVIIE SIÈCLE

JEAN MAILLEFER[1]

Comme toutes les jeunes sciences, la psychologie religieuse aime l'étude des phénomènes extraordinaires. Les simples confidences reçues par un livre d'heures l'attirent moins qu'un récit de visions célestes, et elle est peu tentée de s'arrêter devant un marguillier, assoupi dans les délices du banc-d'œuvre ou devant une vieille femme qui récite, pour la millième fois, la même prière. Mais fort heureusement, la communion des saints ne repousse pas ces âmes communes, et, d'ailleurs, quand on les observe avec sympathie, on s'étonne de la richesse et fécondité de vie surnaturelle qui transforme parfois leurs humbles vies. Jean Maillefer, marchand rémois du dix-septième siècle, est un type excellent de cette famille d'âmes. A le voir, en passant, dans sa boutique et à l'entendre deviser avec ses amis, on pourrait croire que sa religion est toute de surface et de routinière obéissance aux traditions de ses pères; il n'en est rien. Lais-

1. *Mémoires de Jean Maillefer, marchand bourgeois de Reims (1611-1684)*, publiés sur le manuscrit original de la bibliothèque de Reims, par Henri Jadart. Paris, Picard; Reims, Michaud, 1890.

Les Maillefer touchent de très près à l'histoire du saint fondateur des Écoles chrétiennes. Le second fils de l'auteur des *Mémoires* épousa, en *1679*, Marie de La Salle, sœur de saint Jean-Baptiste de La Salle, et l'on sait la part importante qu'eut dans la fondation des premières écoles Mme Maillefer, cousine de Jean Maillefer. Sur la conversion et sainteté de celle-ci on trouve de très curieux détails dans les anciennes éditions de la *Vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle*, Rouen, 1733. Liv. I, chap. VII. *Vie cachée par laquelle la divine Providence mène imperceptiblement M. de La Salle à l'exécution de ses desseins par un homme envoyé à Reims par Mme de Maillefer pour y ouvrir des écoles gratuites. Abrégé de la vie admirable de cette dame depuis sa conversion* (p. 147-161).

On lit dans les *Mémoires de Jean Maillefer* : « Le 19 juillet 1671, je suis prié au convoi de Mlle la consilière de La Salle, Nicolle Moet de Brouillet, qui est morte à trente-huit ans. — 8 avril 1672, mort de M. le consilier de de La Salle. » Il s'agit de la mère et du père du saint.

sez un peu bavarder le bonhomme et le vrai chrétien qu'il est ne tarde pas à se découvrir.

I

Ne faisons pas difficulté de l'avouer. Bourgeois, et bourgeois de France, ce compatriote et contemporain de La Fontaine n'avait aucune inclination vers le mysticisme. « Les Maillefer aiment leurs aises », dit-il quelque part ; c'est la devise du bourgeois de tout pays. De plus, marque nationale, celui-ci allait à la recherche de ses aises avec une belle gaillardise d'humeur et une extrême vivacité d'esprit. Chrysale, si l'on veut, mais un Chrysale remuant, alerte, curieux de tout, et qui, n'était la peur du naufrage, eût fait volontiers plusieurs fois le tour du monde.

J'ai un dessein, il y a plus de vingt ans, de faire un voyage en Hollande. Amsterdam a une réputation si grande, que, dès mes plus tendres années, j'ai eu une passion merveilleuse de la voir. Hé ! que le pouvoir de l'homme n'est-il aussi grand que la volonté ! Cela viendra à l'autre vie à ceux qui seront, par la grâce de Dieu, en paradis. Mes désirs n'étaient pas moins violents que ceux de Christophe Colomb et de Magellan. Je n'aurais pas seulement celui de voir la Chine, mais tous les pays découverts et à découvrir...

Quel obstacle l'empêche donc ? Une humeur casanière et prudente qui lui vient « du sang, de la naissance et des parents » :

Car on dit que les Maillefer aiment leurs aises. Ha ! sans cela, je me serais embarqué. J'aurais mis toutes mes espérances au vent et tout mon vaillant pour fréter un, deux, quatre vaisseaux pour courir toute la terre. Je vous en aurais bien conté...

Vous voyez : toujours le même dualisme, don Quichotte et Sancho en une seule personne, et Sancho l'emportant presque à chaque conflit. La lutte subsiste, même lorsque après vingt ans d'hésitation, le voyage de Hollande est décidé.

Et voilà le carrosse et la compagnie qui m'attendent... « Adieu, ma chère m'amour ; j'espère te revoir dans six semaines vive, ou deux mois, au plus tard. Hélas ! que fais-je et que dis-je ; comment me séparer de moi-même et de mon cœur ?

Un moment sans te voir
Ce m'est une heure ;
Je ne puis te quitter
Que je ne meure.

— Non, non, dit-elle, je ne vous quitte pas, je désire vous aller conduire. » Ma femme vint jusqu'à Sedan et Charleville. Mais, qu'avez-vous fait, ma chère âme? les adieux ne sont pas moins cuisants à Charleville qu'à Reims. Nous nous séparâmes enfin [1]...

Que la « chère âme » se rassure. L'absence ne sera pas longue. Trente ans plus tôt, quand il apprenait le négoce à Paris, Jean Maillefer était déjà « possédé de l'humeur des enfants de Reims, lesquels, la plupart, au lieu de chercher des établissements ailleurs, reviennent tous auprès de la marmite du père et mère [2] ». De telles humeurs deviennent plus exigeantes avec les années. Il a plus de cinquante ans, tenez sa calèche prête, vous le verrez bientôt revenir au logis.

C'est lui déjà, tout malade de la route. « Voilà, écrit-il, comme j'espère, mes plus longs voyages faits »; et il se remet de plus belle à écrire ses mémoires. Précieuse besogne pour lui, car il faut de plus en plus qu'il se suffise à lui-même et s'ingénie à ne pas trouver les journées trop longues. Ses enfants ont grandi et commencent à se disperser, ses amis disparaissent les uns après les autres, sa seconde femme aura bientôt rejoint la première, et, pour comble de solitude, il est depuis longtemps « fort incommodé de l'ouïe; faut dire sourd »; on ne lui parle que sur une ardoise, ou en criant très fort à son oreille gauche qui est un peu meilleure que l'autre.

Mais cette nature, à la fois vive et légèrement épaisse, ne connaît pas l'ennui. Ses souvenirs l'occupent, et puis, « il y a toujours quelque chose de nouveau qui aide à passer le temps [3] ». Et donc Jean Maillefer revit ses années de folle jeunesse, les visites trop assidues au « cabinet des confitures » de M. Mathon, un de ses premiers maîtres, et ses longs séjours à Lyon, « ville de débauches », où il « fréquentait davantage les jeux de paume et les cabarets que les églises. » Il recommence le voyage d'Italie et, pour la centième fois,

1. *Mémoires*, p. 68-69. J'ai respecté scrupuleusement le style, mais je me suis permis, sauf pour quelques fautes plus savoureuses, de moderniser l'orthographe. — 2. *Ibid.*, p. 12-13.

3. *Œuvres morales* (éditées à la suite du *Journal*). *Conduite pour ma vie*, p. 131.

faute d'auditoire, il se raconte à lui-même comment il lui fut donné de parler à *Sa Sainteté.*

J'avais tous les désirs d'être admis au pied du Pape. C'était Urbain 8me de la maison des Barberins. Je ne pus l'obtenir de M. l'ambassadeur de France, M. des Nouailles[1], sitôt que je le souhaitais. Me rencontrant un matin à Saint-Pierre, au Vatican, l'ambassadeur d'Espagne passa, qui allait à l'audience. Je dis à nos messieurs : « Attendez-moi ; je m'en vais baiser les pieds du Pape. » Je me glissai parmi les gens de M. l'ambassadeur... et passai le troisième ou quatrième... Le Pape était assis dans un fauteuil de velours cramoisi tout broché d'or et avançait son pied qui était dans une pantoufle couverte de pierreries qui éclataient beaucoup, que nous baisâmes chacun à notre rang, et j'étais le troisième ou quatrième au plus... J'avais fort bien entendu, car j'avais l'ouye fort bonne, et que ne l'ai-je de même ! mais il ne plaît pas à Dieu ; j'avais, dis-je, entendu que Sa Sainteté avait accordé des indulgences et des pains d'azime bénits à ceux qui lui avaient baisé les pieds devant moi. Afin d'avoir l'honneur de me vanter d'avoir parlé au Pape, je lui dis : *Etiam mihi, sanctissime Pater.* Il me répondit : *Tutti quanti.* Ceux qui sauront l'italien n'auront pas besoin de l'explication de ces paroles, mais aux autres cela veut dire qu'il en accordait autant aux uns comme aux autres. Je retrouvai messieurs nos Français qui me congratulèrent de ma hardiesse et auraient désiré avoir fait de même. Car, en effet, ils ne purent depuis l'obtenir. Une autre fois, comme le Pape allait en chapelle, je vis que tout le monde, dans une des galeries du Vatican, se mettait à genoux et criait. Je criai comme les autres, et je dis : *Sanctissime Pater, da mihi benedictiones ordinarias et extraordinarias.* Un camérier vint me dire aussitôt à l'oreille : *Due centi*[2].

Rome, Venise, Lyon, un feu d'artifice à Paris sur « la rivière », la chance de se trouver en bon endroit et juste à point pour voir flamber la Sainte-Chapelle, souvenirs et réflexions s'entassent ainsi au petit bonheur dans les mémoires. Mais, soudain, le brave homme tressaille, et, moitié sérieux puisqu'il essuie une larme, moitié rieur puisque sa large figure s'illumine, il entonne un hymne à l'amour — à peu près le chœur d'Antigone, mais transposé à l'usage d'un marchand de Reims.

Mais voici des nouvelles ! Voici l'amour qui se fait faire place et vient s'emparer, comme un maître qui entre en son logis, de toutes les puissances de mon âme et de mon cœur, pour ne plus me quitter et m'accompagner jusqu'au tombeau. Quelque résistance qu'on fasse, il faut

1. François de Noailles, comte d'Agen, ambassadeur à Rome en 1633.
2. *Mémoires*, p. 20-22.

fléchir. Et comment résister au vainqueur des vainqueurs... Grand prince, oui, grand prince, on peut bien vous appeler ainsi, puisque sans vous il n'y aurait rien. Les rires, les joies vous accompagnent, vous aimez la jeunesse et ne méprisez pas la vieillesse. Comme je dois encore parler de vous dans la suite de mes écrits, permettez-moi que je vous quitte. Hélas ! ce mot de vous quitter, comment le pourrai-je !...

Un jour donc qu'il était à lire dans sa chambre, une demoiselle Ravaux vint dans la boutique de Maillefer, acheter « une jupe de tabis, couleur de rose ».

Feu ma tante vint frapper à la porte et m'appeler pour montrer des étoffes à ces demoiselles. Mais que vis-je ? ma liberté fut agréablement prise. Je leur vendis à leurs premières offres ce qu'ils avaient à faire, et, avec leurs marchandises, ils emportèrent mon cœur [1].

Après quatorze ans de bonheur paisible, Mme Maillefer mourut, et la « dissolution » de ce mariage fut « effroyable et tout ensemble épouvantable [2] ». Il n'est qu'un remède à de tels maux. Quatre mois après cette mort, Jean Maillefer se fiançait à la nièce d'un marchand de ses bons amis. Comme nous l'avons déjà vu, il devait encore lui survivre ; et maintenant, il repasse avec une tristesse mêlée de complaisance le petit discours qu'il tint à la jeune fille, au moment de lui demander sa main.

On la fit lever et habiller, venir avec Mlle Deue, sa tante... je saluai... je baisai l'une et l'autre et je dis à ma maîtresse : « Mademoiselle, nous sommes ici sur un marché que quand il est fait, il ne peut être défait que par la mort. Monsieur votre oncle m'a fait la grâce de m'accorder votre belle personne, mais ce présent... je ne puis pas l'accepter, si vous ne vous donnez pas vous-même. Mais, auparavant, vous avez des choses qui veulent que vous y fassiez des considérations. Il s'en faut bien que mon cœur vaille le vôtre... ce n'est pas encore tout : j'ai trente-huit ans (elle n'en avait que dix-neuf), je suis veuf, j'ai été marié quatorze ans, j'ai un fils que j'aime ; du surplus, il y a de quoi vous satisfaire. » — Elle répondit : « Je suis votre servante. » — Aussitôt les cuisiniers employés pour les festins [3]...

Ces plaisants détails ne sont pas aussi étrangers qu'on pourrait d'abord le croire à une étude de psychologie religieuse. Bien qu'elle en soit l'acte le plus parfait, ou, pour parler plus exactement, à cause de cela même, notre vraie

1. *Mémoires*, p. 32-35. — 2. *Ibid.*, p. 47. — 3. *Ibid.*, p. 49-50.

prière ressemble à notre âme et en prend naturellement la couleur. Tendre, spirituelle, positive ou chevaleresque, noble ou bourgeoise, audacieuse ou timide, elle peut, suivant le point de vue où l'on se place, ou nous éclairer sur l'intime secret d'une âme, ou s'éclairer elle-même de ce que par ailleurs nous avons pu surprendre de ce secret. Jean Maillefer n'étant pas très prolixe sur le chapitre de ses dévotions, nous devons, même en vue d'étudier sa vie religieuse, le suivre d'abord dans les actions communes et la vie de tous les jours. Comme on a pu déjà s'en rendre compte, la tâche n'est pas compliquée, non que tout chez lui soit à la surface; mais il nous parle de lui avec tant de sans-façon que bientôt son image s'installe en nous aussi vive que si nous avions assisté au festin des secondes noces ou aux péripéties du voyage d'Amsterdam.

Et ne craignez pas qu'il se flatte et nous en impose. Le digne homme n'est point vaniteux, et, quand d'aventure, il institue un parallèle entre lui-même et Montaigne, c'est uniquement pour se mieux connaître et sans la moindre prétention de s'égaler à plus fort que lui.

J'ai beaucoup de l'humeur de de Montaigne par l'uniformité d'une vie paisible et commune, pour l'aversion des drogues d'apothicaire et des ordonnances des médecins. J'ai trouvé une petite différence en ce qu'il dit qu'il ne peut se passer de gants. J'en ai dont je ne me sers pas la plupart du temps, mais je n'ai pas son esprit : c'est comme du jour à la nuit[1].

Non; ni l'esprit ni la plume; mais la spirituelle bonhomie du ton désarme toute critique.

Me voici donc à l'âge de trente-huit ans, mon cher lecteur; s'il vous ennuie, vous êtes libre, n'allez pas plus avant; la matière n'est pas riche, et moi qui l'écris, je n'ai peut-être pas l'industrie de la relever[2].

L'industrie, d'ailleurs, n'est pas tout à fait absente. L'imagination de ce vieillard reste très active, soit qu'il nous peigne un de ses contemporains qui, pour avoir changé de maison « fondit comme le beurre à la poêle[3] », soit que parlant de la façon dont lui-même « allonge sa vie », il se

1. *Journalier*, p. 277.
2. *Mémoires*, p. 45.
3. *Journalier*, p. 256.

compare à un « vieux bâtiment qui menace ruine et que l'on estançonne » de tous côtés[1]. Il arrive aussi que ces notes, jetées toutes chaudes sur le papier, gardent très exactement la couleur, le bruit et le mouvement de la vie. Qu'on lise plutôt cette page amusante et, si je pouvais oser cet affreux mot, cinématographique sur Mlle de Montpensier.

Une autre fois, Madamoiselle logea chez moi, qui est une admirable princesse, gaie et bonne et d'un esprit vif. Elle avait toujours ses violons à son lever, coucher et repas. Elle me fit une fois trois demandes toutes ensemble, auparavant que j'eusse répondu : me demanda le chemin de Sedan, de parler à M. le lieutenant, et si je ne savais pas qu'il y eût quelqu'un à la ville à M. le comte de Grand-Pré ; eut la bonté de venir dans ma chambre le jour qu'elle partit, du grand matin, me dire qu'elle nous avait bien fait de l'incommodité. Au contraire, nous n'avions été nullement incommodés. De là, elle allait frapper du pied aux portes de mes voisins, éveiller ses gens et dire qu'ils l'allassent attendre à la porte de la ville. Cependant elle trempait du pain au milieu de la rue dans de la soupe et déjeunait ainsi debout[2].

Manifestement, Jean Maillefer est encore un peu ahuri par cette princière bousculade, mais il en garde un souvenir plein d'admiration. C'est qu'il a lui-même, toute proportion gardée, « un esprit vif », prompt à la repartie, ennemi de la somnolence et avide de distractions. Le *Journalier*, écrit d'un style moins ambitieux que les *Mémoires*, dans les années d'infirmité et de vieillesse, nous montre cette activité toujours en train, toujours amusée et de joyeuse humeur. Visites reçues, billets d'enterrement, merveilles contemplées à la foire, lectures graves ou légères, médecines prises et longuement racontées, on chercherait en vain dans ces journées bien pleines une place à l'ennui ou à la torpeur.

Septembre 1670. — En retournant à Ponce Ludon, la galèche a renversé, où étaient avec moi mes deux filles et le petit François. Grâce à Dieu, personne de blessé, que quelques larmes répandues.

Le 30, je suis allé voir à la foire de Saint-Remy un combat d'un *hours* contre quatre dogues...

Octobre. — J'ai assisté à une première messe d'un jeune cordelier, neveu du Père gardien. Il avait une couronne de fleurs sur la tête...

Le 11, on a cueilli huit grands paniers de poires de Rousselet...

1. *Journalier*, p. 283.
2. *Mémoires*, p. 59-60.

Les trois quarts des fruits, pommes, damas noir, damas violette, nobertes tombent...

J'ai vu chez M. Lancelot Favart le microscope qui grossit les objets, tant célébré dans le *Journal des savants* [1].

En mars 1671, il dresse une liste de ses parents et de ses amis qui sont morts. Il y met entre autres :

M. Frémin, chanoine, chez qui j'allais souvent deviser et passer le temps avec des honnêtes vieillards bourgeois et les nouvelles de la gazette burlesque [2].

Cinq ans plus tard, il raconte une prouesse de curiosité qui aurait pu lui causer malheur.

Je vais à l'enterrement de deux religieuses... Je me hasardai de monter sur une échelle dans le jardin de Tourtebalte pour voir l'enterrement dans leur cloître où il y avait grande quantité de chanoines, ce que je ne devais pas faire, car comme je deviens fort pesant, si je fusse tombé, je m'aurais bien blessé ou peut-être rompu le col [3].

C'est là comme la dernière étincelle du goût pour les aventures qui l'avait jadis conduit en Italie et en Hollande. A quoi bon courir quand on sait aussi bien que lui s'amuser et philosopher à propos des moindres choses ?

18 novembre 1678. — J'ai pris ce matin du *cocolat*; c'est un breuvage dont on se sert dans le Mexique, qui est fort stomacal... Nous prendrons enfin les modes, nourritures et habits des nations étrangères.

19. — C'est un perpétuel changement ici-bas. Je crois qu'il y a peu de gens à présent qui se souviennent, je veux dire qui aient vu les biscornettes. Pour entendre l'explication de ce terme, faut savoir qu'il y a quarante ou cinquante ans que les principales dames ou bourgeoises de cette ville portaient des couvre-chef qu'on appelait couvre-chef de damoiselle (feu ma mère est peinte dans ma galerie avec le sien), et leurs filles portaient une coiffure qu'on appelait biscornette. L'une et l'autre étaient de fines toiles blanches, claires et empesées. Cette coiffure était très belle et plus belle que leurs écharpes de taffetas noir qu'elles portent à présent [4].

On aura remarqué le soupir philosophique qui prélude à ce dernier fragment. Il n'est pas rare, en effet, que des sentences gnomiques du même genre viennent interrompre cet aimable bavardage. Oh ! rien de bien métaphysique; mais ces

1. *Journalier*, p. 141-142. — 2. *Ibid.*, p. 148-149. — 3. *Ibid.*, p. 208.
4. *Ibid.*, p. 261. M. Jadart estime que la biscornette devait ressembler à la coiffe des Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

petits refrains de placide et pesante sagesse ont pour nous leur importance puisqu'ils achèvent de nous peindre notre héros. Cueillons donc sans ironie, s'il se peut, quelques-uns de ses aphorismes.

C'est un bel exercice que le jeu quand on gagne...

Le bon jugement est bien plus nécessaire que l'esprit vif dans la conduite de la vie et des affaires...

C'est un beau mot qu'il faut prendre le temps comme il vient et faire de nécessité vertu...

Les livres in-folio se lisent assis; mais ceux in-quarto et in-octavo se peuvent lire en se promenant et faire de temps en temps quelque pose, et diversifier les bons et les prendre avec modération...

Il n'y a pas de remède contre les maux incurables...

C'est grand'pitié quand l'esprit manque[1]...

C'est grand'pitié dans un ménage quand il n'y a pas d'argent[2].

Je ne dis pas que ces pensées soient bien nourrissantes; mais semées à chaque page des *Mémoires* et du *Journalier*, elles nous aident à réaliser le bel équilibre de cette nature à la fois très vive et très raisonnable. Là semble être, en effet, la marque non seulement de Jean Maillefer, mais de la classe à laquelle il appartient, de son époque et de son pays, et par là, non certes par le talent, mais par le bon sens, la simplicité, la verte santé de l'esprit et du cœur, il rejoint de très près ces autres bourgeois admirables qui s'appellent Pierre Corneille, Jean Racine et Bossuet. « Je pèse presque toutes mes actions, dit-il de lui-même en une page significative, non pas si fort les paroles[3]. » Voilà bien, si je ne me trompe, le bourgeois de France, léger, curieux, qu'un rien suffit à distraire, bon enfant mais incapable de retenir une saillie, tout au dehors en apparence, et, soit peur de tourner au solennel, soit pour éviter un effort inutile, se donnant souvent l'air de vivre au hasard, mais, au fond, sensé, prudent, économe, sage en un mot, d'une robuste sagesse, à égale distance des emballements et de la lenteur, et qui, dès qu'il faut agir, fait

1. A propos de Roussain, marchand tailleur, qu'on vient de mettre en pension « chez les Frères Prêcheurs pour ce qu'il a perdu l'esprit... on a mis ledit Roussain dans une cage chez les Frères Prêcheurs, où ils en tiennent d'autres... » (P. 143.)

2. *Mémoires*, p. 30; *Journalier*, p. 147, 160, 284, 273, 143, 143

3. *Mémoires*, p. 64.

trêve aux enfantillages, se retrouve et se ressaisit tout entière.

II

Transportons-le tel quel, avec le scrupuleux réalisme des peintres flamands, sur un volet de triptyque d'église, dans l'attitude du recueillement et de la prière. Tel quel, sans troubler l'apaisement de son regard par une fixité extatique ou par une flamme d'exaltation, sans amincir ses bonnes joues satisfaites, sans effiler ses larges mains. Inutile même de le représenter à genoux. Qu'il ne bouge de son fauteuil. Il n'en sera que plus exactement le symbole de cette dévotion assise, rassise que nous voulons étudier à propos de lui.

La question est importante. Il ne s'agit, en effet, de rien moins que de savoir si le Français moyen est capable de sentiment religieux. Plusieurs en doutent; j'entends parmi ceux qui ont observé dans d'autres pays les manifestations de la foi. Juste milieu entre le naïf et pieux formalisme des chrétientés méridionales et le mysticisme fiévreux de certains Anglo-Saxons, notre religion semble s'être rationalisée de plus en plus et comme évaporée sous l'influence desséchante de l'esprit pratique et du bon sens. Images et formules sont loin de tenir dans notre dévotion la place qu'elles occupent dans celle d'un Italien ou d'un Espagnol, et, d'un autre côté, des épidémies d'exaltation semblables à celle qui engendra le méthodisme ne pourraient tenir longtemps chez nous contre la pénurie d'enthousiasme et les assauts du ridicule. Quelle qu'ait été leur origine, les mouvements religieux qui ont eu le plus d'importance dans notre histoire ont presque tous dévié très vite dans le sens de l'action extérieure et des œuvres, quand, par bonheur, la rage de discuter ou l'amplification des rhéteurs n'en ont pas éparpillé à tous les vents la puissance. La piété même du moyen âge ne fait pas exception. Sans être grand clerc, on sait aujourd'hui que, dans cette époque féconde, la floraison intime des âmes ne correspondait pas aux sublimes élancements des cathédrales gothiques, et que la plupart des prières qui montèrent sous ces voûtes n'étaient pas d'une essence beaucoup plus mystique que les prières de notre excellent Maillefer [1].

1. A qui serait trop surpris de ces remarques, il suffirait de rappeler

Le Français pourtant est chrétien, très chrétien même, ou du moins il peut toujours le devenir, mais à sa façon. Il l'est, comme il est poète, à fleur de terre, très loin de ce qu'en dehors de chez nous on appelle l'*idéal*; très près de la réalité concrète, saine et vulgaire que les moins spirituels de nos sens peuvent toucher. Sans doute, pour nous comme pour tout le monde, la religion c'est l'invisible, ou du moins le pont entre l'invisible et nous, et il faut bien qu'au moins la dernière arche de ce pont se perde dans la brume du mystère. Mais au lieu que d'autres vont à cette arche suprême d'un premier élan, invinciblement nous hésitons avant de nous aventurer jusque là, et lorsque enfin nous avons essayé sur ces planches douteuses quelques pas tremblants, nous revenons vite en arrière reprendre pied sur la terre ferme et contact avec la foule. Notre foi à l'invisible n'est pas pour cela moins entière, et c'est peut-être même pour nous une observance religieuse que de renoncer aux contemplations aveuglantes et aux recherches trop passionnées. Paisiblement et solidement, nous nous en rapportons à la parole de Dieu pour ce qui concerne les choses d'outre-terre, et puisqu'un certain excès est de l'essence même de toute vie religieuse, parfois nous choisirons de préférence les excès de l'apostolat, du dévouement et du sacrifice.

Mais cet excès n'est pas demandé à tout le monde et ne saurait être de tous les jours. A propos d'un de ses cousins qui, s'étant mis de trop grand cœur au travail, avait abrégé sa vie, Jean Maillefer écrit sagement dans son *Journalier* : « Il faut apporter une modération même dans les choses honnêtes [1]. » Bien comprise, cette petite phrase pourrait servir d'épigraphe à une histoire du sentiment religieux en France, pourvu qu'on fît bien voir dans cette modération non pas le résultat d'un calcul, mais l'obéissance spontanée à un des

quelques faits indiscutables que fournit, à première vue, la littérature religieuse comparée. En France, avant le romantisme, peu de livres religieux se lisent autant que les *Essais de morale* ou les Sermons de Bourdaloue. En Angleterre, la vogue est au petit livre d'un visionnaire, *the Pilgrim's progress*. Les cantiques religieux, si misérables chez nous, ont en Angleterre une vraie valeur, plusieurs du moins, et, en tout cas, exercent une extraordinaire influence, etc., etc.

1. P. 224.

instincts les plus irréductibles de notre race. Modéré, Jean Maillefer le fut toujours, en dévotion comme en autre chose ; et il montre par son exemple que, malgré de réelles insuffisances, cette vertu bourgeoise ne manque pas d'une véritable grandeur.

Ce qui nous donne parfois la tentation de ne pas trouver ces âmes assez religieuses, c'est le calme parfait de leur conscience, la sérénité de leur foi qu'aucun doute, aucune angoisse ne viennent troubler. Inquiets et agités que nous sommes, nous leur en voulons presque de nous ressembler si peu. Trop souvent, en effet, chez nous, la pensée de Dieu, quand elle devient enfin réelle et vivante secoue étrangement l'intelligence et les cœurs qu'elle traverse et brûle la page où de tremblantes mains essaient de la fixer. Chez Jean Maillefer, rien de pareil. Regardez avec quelle simplicité antique, énumérant un jour les rares amis qui lui restent et faisant le compte des morts, des oublieux et des absents, tranquillement il continue :

Les amis sont nécessaires, et pour le spirituel et temporel, l'âme et le corps : mais quand nous serions abandonnés de tout le monde, Dieu ne nous abandonne pas si nous ne nous abandonnons pas nous-mêmes premièrement [1].

Quelques années plus tard, il écrit encore avec la même assurance :

2 octobre 1678. — J'ai dîné seul ; tous mes enfants, grands et petits, dehors. Cela ne m'est plus rien. J'ai Dieu, la prière et mes livres qui me sont de bonne compagnie [2].

Dieu, ami qui tient lieu de tout et reste quand les autres nous quittent, la pensée n'est pas neuve ; mais le curieux est de voir avec quelle plénitude de réalité elle habite dans cet esprit très positif. Coucher ainsi Dieu simplement dans le registre où l'on inscrit par le menu les visites et rencontres de chaque journée est d'une foi plus significative et convaincante que si, de dessein prémédité on rédigeait une élévation spirituelle ; ou que si on montait en chaire pour y dérouler avec éloquence l'argument de la cause nécessaire

1. *Journalier*, p. 148. — 2. *Ibid.*, p. 251.

ou du premier moteur qui ne bouge pas. Que voulons-nous, après tout, et quelle est, en dernière analyse, le suprême intérêt de ces études religieuses, si ce n'est d'amasser le plus grand nombre de témoignages d'hommes sincères qui parlent du monde invisible comme voyageurs qui en reviennent et vont en reprendre le chemin? Jean Maillefer est de ceux-là, et son gros bon sens donne plus de poids encore à son témoignage. Il ne nous dit pas avec Tolstoï : « J'ai senti Dieu[1] » ; mais il nous montre que Dieu est quelqu'un pour lui, et que la prière est chose sérieuse.

30 novembre 1671. — Ce jour, j'ai prié au soir alentour de ma table et huit enfants avec moi, car mon aîné est à Paris et Jeanneton à la congrégation. J'ai aujourd'hui soixante ans accomplis[2].

Ce n'est rien, ces trois lignes ; et Jeanneton vient mal à propos nous faire sourire ; mais tout de même n'est-ce pas un beau spectacle que de voir ce vieillard bénissant la table, donnant un soupir aux absents et aux morts, et comme l'ont fait avant lui ses pères, rendant à son tour témoignage à la bonté du Dieu vivant.

Revenons à Jeanneton. Le 20 septembre 1671, le *Journalier* porte ces simples paroles :

Jeanne Maillefer, ma fille, est entrée à la congrégation après m'avoir demandé mon consentement. Je prie Dieu que ce soit pour sa plus grande gloire et pour son salut.

D'autres vocations religieuses devaient suivre celle-là ; d'autres vides se faire encore autour de la table où le patriarche avait fêté ses soixante ans.

Ce 20 janvier 1679. — J'ai bien de la consolation et à vous remercier, ô le Dieu de mon âme, de ce que vous daigniez et vouliez attirer mes enfants qui sont plus à vous qu'à moi, au service de vos autels. Je vous en rends grâce de toutes mes affections[3]...

Copie d'une lettre que Pierre Maillefer, mon fils, a écrite ce jour à son frère le religieux, laquelle lettre est toute trempée de larmes qu'il a répandues en l'écrivant[4].

1. *Paroles d'un homme libre. Pensées sur Dieu*, p. 289.
2. *Journalier*, p. 151. — 3. *Ibid.*, p. 153.
4. M. Jadart n'a pas imprimé cette lettre : Je suppose que le jeune homme devait entretenir son frère, religieux prémontré, de ses propres idées de voca-

Cette lettre m'a touché, et je ne peux m'empêcher de verser des larmes en la transcrivant. Je vois et loue Dieu que mon enfant est mon maître en les vertus. Ces sentiments sont bien pieux, et on voit qu'ils partent des expressions du cœur[1].

Et voilà comment ce bourgeois entendait le sacrifice. Cette allégresse dans l'offrande est d'ailleurs un des caractères du sentiment religieux chez nous, et compense, si besoin est, la sécheresse de notre prière. Tel que nous le connaissons, Jean Maillefer n'avait pas été loin de consacrer aussi à Dieu sa prime jeunesse, et ce ne fut pas précisément par amour de ses aises qu'il ne donna pas suite à ce dessein. Écoutez-le nous raconter plaisamment pour quelles raisons providentielles et imprévues il s'était alors décidé à ne pas quitter le monde.

En ce temps-là, et devant que partir de Reims, j'étais tellement irrésolu de la condition de vie que je devais choisir, que j'eus deux volontés ensemble : l'une, de me rendre Jésuite; et l'autre, Minime. Les Rév. Pères Jésuites me dissuadèrent d'être Minime, et les Rév. P. Minimes d'être Jésuite ; et comme les uns et les autres avaient des raisons à peu près égales, je les crus, l'égalité des raisons m'empêchant de choisir[2].

Mais ne craignez pas que pour être resté au logis, notre homme ait complètement renoncé à la perfection évangélique. Il n'en est rien, et sa religion ne se borne pas à éviter avec plus ou moins de vigilance les fautes qui compromettent le salut. Sobre d'effusions pieuses, il n'en est pas moins sérieusement exigeant vis-à-vis de lui-même, et la carrière qu'il se trace ne se ressent pas de la mollesse d'un christianisme amoindri.

AU NOM DE DIEU

Du dernier novembre 1668

CONDUITE POUR MA VIE. — J'ai, ce jour, 57 ans ; veuf.

1. La première action du jour, faut aller à l'église offrir à Dieu toutes choses, et le prier de garder de l'offenser.

2. Étudier tous les jours la sagesse ; songer aux obligations de bien

tion qui devaient aboutir peu de temps après. Leur aîné à tous deux, Philippe était chanoine de Notre-Dame.

1. *Journalier*, p. 262-263.

2. *Mémoires*, p. 9.

vivre pour toi-même, et donner bon exemple à tes enfants et domestiques.

3. Te donner la patience en toutes choses. Ce qui ne se peut faire en un temps se fait en un autre.

11. C'est une belle chose que la vérité; ne t'en éloigne jamais. Un homme qui, avec la grâce de Dieu, mène une bonne vie, et qui est véritable en ses paroles et résigné à Dieu, on peut dire qu'il ne craint pas les hommes, ni rien qui soit au monde que Dieu, et marche la tête levée.

12. L'oraison et la lecture des livres dévots et moraux, c'est la nourriture de l'âme; prends-en tous les jours, comme tu fais tes repas, et ainsi tu seras tout joyeux et content...

16. Le chemin des croix et des afflictions portées patiemment mène au ciel...

23. Quand on fait une action, la faut faire qu'on puisse la continuer. Il est certain qu'on ne peut continuer jamais le chemin du vice; aussi, c'est un sot chemin...

27. Il faut que l'oraison, la méditation et mes devoirs soient maintenant mes divertissements...

35. Ne te lasse pas de souffrir les ingratitudes et de faire plaisir à ces gens-là[1]...

Sans doute, la pratique quotidienne n'était pas toujours à cette hauteur; mais, en somme, l'étude attentive du *Journalier* montre que ce ne sont pas là de simples paroles écrites dans une heure de ferveur et vite oubliées. Mais, plus que tout le reste, l'admirable patience de Jean Maillefer montre la sérénité, l'élévation, la constance et la générosité de sa foi. Au cours de cette longue vie, dont le *Journalier* est l'écho naïf et fidèle, on ne surprendra pas une vraie plainte, un soupçon de murmure, et il semble, au contraire, que la vertu du bon vieillard devienne plus souriante, à mesure que les joies humaines s'éclaircissent et que s'allonge le cortège des deuils, des privations et des maladies.

De vendredi en vendredi, il allait lire « la Passion de Notre-Seigneur » sur « la fosse » de sa seconde femme, et, de retour, se remettait plus allègrement au courage, à la prière et à la joie.

16 janvier 1670. — Je crois que je ferai mieux de rire de toutes mes infirmités que d'en pleurer[2].

1. *Œuvres morales*, p. 128-132.
2. *Journalier*, p. 139.

Des infirmités. — Je suis extrêmement sourd depuis la mort de Marie Lefèvre, ma femme. On ne me peut parler que par écriture, ce qui est une peine à ceux qui ont la bonté de m'écrire et patience à moi. C'est la cause que je n'aborde personne, et que je ne fais de visite que à peu; et quand je suis en compagnie, après bon jour, bon soir, comme vous portez-vous ? je ne dis mot qu'on ne m'écrive, crainte de parler hors de propos et faire des coqs-à-l'âne, et *je n'en suis pas fâché*, d'autant qu'il me semble que je suis plus recueilli et à moi; mes pensées me sont souvent des agréables entretiens; Dieu en devrait être l'unique. Le ressouvenir de mes voyages, de ce que j'ai vu et lu, de mes actions et plaisirs passés, d'où je vais à la mort pour jouir de Dieu, par sa grâce, et de la compagnie de tant de saints qui sont là-haut au ciel, et la vue du ciel même, me sont, je crois, d'assez agréable compagnie [1].

Parfois l'humeur chagrine le guette. Alors il se secoue plus vivement, et songeant combien la vue est plus précieuse que l'ouïe, il remercie Dieu de toutes les belles choses qu'il lui permet de contempler.

Il faut imiter une milliasse de petites mouches qui voltigent en mon jardin, et se réjouissent à cause d'un beau soleil qu'il fait aujourd'hui, qui semble l'été même. Je me suis promené deux heures le matin au jardin des capucins, et ainsi faut prendre le temps, les jours ne sont pas toujours sombres; l'avenir sera, Dieu aidant, mieux que je n'espère; faut espérer en Dieu. *Bene vivere et lætari* [2].

Et puis, tout cela, joies et misères, passera bien vite. La mort ne saurait tarder, et la mort ne lui fait pas peur. L'autre jour, il a été au cimetière. On avait fraîchement remué les fosses et « les os et les côtes des trépassés » étaient pêle-mêle sur le gazon. Jean Maillefer ne se trouble point de cette vue, et il écrit paisiblement : « J'espère être en cet état quand il plaira à Dieu [3]. » Il ne craint pas la mort, et, cependant, nouvelle preuve du bel équilibre bourgeois que nous admirions tout à l'heure, il ne néglige aucune des précautions qui peuvent prolonger sa vie.

Le 14 décembre 1674. — Qu'il y a d'accidents en cette pauvre vie ! J'ai voulu aller à Saint-Remy en sortant des vêpres des Révérends Pères Minimes... mon pied a glissé dans une pente toute de glace, j'ai tombé tout de mon long à la renverse, ma tête a sonné comme un coup de cloche du contre-coup, et quoique j'allasse fort doucement, je me suis pensé la casser. Mon manteau, mes habits, mon chapeau et ma perruque m'ont bien servi. J'espère que ce ne sera rien; mais, en l'âge où je

1. *Journalier*, p. 255-256. — 2. *Ibid.*, p. 175. — 3. *Ibid.*, p. 223.

suis, faut être préparé avec la grâce de Dieu pour déloger; mais tant que le pavé sera glacé, je ne veux plus marcher qu'en pantoufles [1].

Ce double courant inverse et parallèle, cette tranquille acceptation de l'idée d'avoir bientôt à déloger, et cette résolution des pantoufles, c'est bien toujours notre Jean Maillefer, et, en lui, l'image assez complète de la dévotion bourgeoise. Là, voilà bien, en effet, non pas certes canonisée, ce qu'à Dieu ne plaise, mais vengée d'injustes reproches qu'une religion plus inquiète est tentée de lui adresser. On ne peut dire qu'elle chemine par la route étroite dont parle l'Évangile, mais cependant elle est encore plus loin de la grande voie trop large où passent les égoïstes et les satisfaits. Elle est capable d'héroïsme; mais, si l'on peut ainsi parler, d'un héroïsme en pantoufles. Elle aime, elle cherche ses aises, mais moins par mollesse que par un certain instinct de l'ordre naturel et de l'équilibre des choses, et toujours avec de secrètes ressources de détachement que les plus dures épreuves ne parviennent pas à épuiser. Point mystique, au sens un peu exalté du mot, elle n'a pas trop de peine à se remettre et à vivre dans la présence de Dieu. Ses prières sont calmes et courtes, mais pleines de sens et toutes prêtes à s'épanouir en actes. Bourgeoise, encore un coup, — elle ne rougit pas de cette épithète, — mais sérieuse, généreuse, mère de fortes vertus, et, si besoin est, capable de vrai dévoument et de sacrifice.

HENRI BREMOND.

1. *Journalier*, p. 189-190.

L'AUTORITÉ DIVINE DES LIVRES SAINTS

POSITION CATHOLIQUE ET POSITIONS PROTESTANTES

I

La lutte engagée sur le terrain des Écritures entre rationalistes et croyants, entre protestants même et catholiques, a pour enjeu, si l'on considère bien le fond des choses, beaucoup moins la valeur historique de nos textes que leur valeur ou autorité divine. On peut même croire que si nos Livres saints n'avaient pas la prétention d'être des livres sacrés, inspirés, divins, les adversaires de leur authenticité en seraient demain les défenseurs. Car ce qui gêne les rationalistes et leurs alliés, c'est avant tout le caractère sacré tel que l'Église le revendique pour la Bible.

Des travaux importants et parfois considérables ont été faits dans ces derniers temps en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, en France, qui ont pour but, selon la différence des écoles, soit d'établir, soit de combattre, plus ou moins directement, la valeur canonique ou divine de nos Livres saints. Pour ne citer que les écrivains les plus récents parmi ceux qui se sont occupés directement et spécialement du canon, qu'il nous suffise de nommer, du côté soit rationaliste, soit protestant, MM. Buhl, Ryle, Kœnig (Xavier), Wildeboer, Budde, Stewart, Stanton, Woods, Strack, Harnack, et surtout Zahn, dont les volumes succèdent aux volumes [1].

1. Buhl, *Kanon und Text des alten Testaments*. Leipzig, 1891.

Ryle, *The Canon of the Old Testament*. London, 1892. 2e édit., 1899.

Kœnig (Xavier). *Essai sur la formation du Canon de l'Ancien Testament*. Paris, 1894.

Wildeboer, *The origin of the Canon of the Old Testament*. Translated by Benjamin Wisner Bacon. L'ouvrage original en hollandais a paru, une première fois, en 1889; une seconde, en 1891; une troisième, en 1900. Une édition allemande a été également publiée par F. Risch, en 1891. Gotha, Perthes. Nous avons entre les mains l'édition anglaise, qui est de 1895. Une édition française doit paraître prochainement à Lausanne.

Budde, *Der Kanon des alten Testaments*. Giessen, 1900. C'est le même auteur qui avait donné, en 1899, l'article *Canon of the Old Testament*, dans

Chez les catholiques, la production, quoique plus sûre, a été encore ici bien moindre. Nous devons nommer parmi les derniers travaux, ceux de Franzelin, Cornely, Loisy, Magnier, Vigouroux, van Kasteren[1].

l'*Encyclopædia Biblica* de Cheyne et Black, t. I, col. 647-674. 1899. Notons, en passant, que le Rev. J. Armitage Robinson est l'auteur de l'article trop court, *Canon of the New Testament*, paru dans la même Encyclopédie, *ibid.*, col. 674-681.

Stewart, article *Bible*, dans *Dictionary of the Bible*, by J. Hastings. T. I, p. 286-299. Édimbourg, 1898-1900. Dans cet article, M. Stewart a trouvé moyen de traiter la question du canon, qui revenait directement, dans le même ouvrage, à MM. Stanton et Woods.

Stanton, article *Canon* dans *Dictionary of the Bible*, by J. Hastings. T. I, p. 348-351. Édimbourg, 1898-1900. — Du même, article *New Testament Canon, ibid.*, t. III, p. 529-542. 1900.

Woods, article *Old Testament Canon, ibid.*, t. III, p. 604-616. 1900.

Strack, article *Kanon des alten Testaments*, paru dans la 3e édit. de la Realencyklopädie für protestantische Kirche. T. IX, p. 741-768. Leipzig, 1901.

Harnack, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, 3e édit. T. I, p. 337 *sqq.* Leipzig, 1894.

Zahn, *Geschichte des neutestamentlichen Kanons*. Erlangen. Le premier volume, de 968 pp. in-8, a paru de 1888 à 1889; le second, de 1022 pp., a été publié de 1890 à 1892. C'est l'ouvrage le plus considérable qui ait jamais été entrepris dans la matière. Et notons que le travail n'est pas terminé et aura un troisième volume. En attendant, M. Zahn vient de publier, comme complément à son Introduction au Nouveau Testament, un résumé de toute l'histoire du Canon du Nouveau Testament : *Grundriss der Geschichte des neutestamentlichen Kanons*. Eine Ergänzung zu der Einleitung in das Neue Testament. In-4 de 84 pp. Leipzig, 1901. Cet ouvrage est, comme l'auteur le dit lui-même, en quelque sorte une seconde édition corrigée et considérablement augmentée de l'art. *Kanon des Neuen Testaments*, paru cependant cette même année dans la Realencyklopädie für protestantische Kirche. 3e édit. T. IX, p. 768-796.

1. Franzelin, S. J., dans son traité *De divina Traditione et Scriptura* editione 3a. p. 316-583. Romæ, 1882.

Cornely, S. J., *Introductio in utriusque Testamenti libros sacros*. T. I. Paris, 1885. Historia canonis, de la page 19 à la page 230.

Loisy, *Histoire du Canon de l'Ancien Testament*. Paris, 1890. — Du même : *Histoire du Canon du Nouveau Testament*. Paris, 1891.

Magnier, *Études sur la canonicité des Saintes Écritures*. Paris, 1892.

Vigouroux, article *Canon*, paru en 1885, dans le *Dictionnaire de la Bible*, par le même auteur.

Van Kasteren, S. J., *Le Canon juif vers le commencement de notre ère*. Dans la *Revue biblique*, p. 408-415 ; p. 575-594. 1896. Ces deux articles ne sont qu'un résumé en français d'un travail publié en hollandais par le même auteur contre les doctrines émises par Wildeboer. Toute une polémique s'ensuivit entre le P. van Kasteren et le professeur Wildeboer. (Cf. Budde, *op. cit. Der Kanon*, etc., p. 16, en note; p. 57, note 1; p. 70, note. — *Revue biblique*, p. 328 *sqq.* Avril, 1901.)

Il va sans dire que si l'on voulait énumérer tous les auteurs qui ont traité de l'autorité divine ou du canon des Livres saints dans les traités préliminaires de théologie ou d'Écriture sainte, la liste s'allongerait indéfinie chez les catholiques comme chez les protestants ; mais le lecteur est suffisamment au fait de cette source d'informations pour que nous n'ayons pas à insister.

Et qu'est-ce donc que l'autorité divine des Écritures ? Le R. P. van Kasteren signalait au passage, dans le travail que nous indiquions tout à l'heure, les nombreuses confusions que l'on rencontre jusque chez les meilleurs écrivains dans la question de l'autorité divine et de la canonicité des Livres saints. Parlant du canon juif au temps de Jésus-Christ, dont il avait à entretenir ses lecteurs, il déclarait que son but précis était de rechercher « quels étaient (à cette époque) les livres considérés comme étant d'origine et d'autorité divine », puis il ajoutait : « Dans les termes où nous le posons, le problème fait abstraction de plusieurs autres questions qui peuvent s'y rattacher, et qu'il n'est pas rare de voir plus ou moins confondues avec la question de la canonicité[1]. Il faut distinguer, en effet, soigneusement la conviction existante de l'origine divine d'un livre, que nous appelons sa canonicité, et le *fondement*, vrai ou faux de cette conviction[2] ; il faut distinguer les opinions sur la *nature* de l'inspiration et de l'autorité divine qui en résulte ; autres questions aussi : celle de l'*usage liturgique*, ou de l'*aptitude* d'un livre à cet usage, et celle qui s'occupe de savoir si la collection des Livres saints est définitivement *fixée*, si elle est *close* et ne pourra recevoir désormais un nouvel accroissement. Bien des malentendus ne proviennent que de la confusion de ces idées profondément distinctes[3]. »

1. « Voir Loisy, p. 133 ; Wildeboer, p. 1, 76 (de l'édit. hollandaise) ; Buhl, p. 5. » (Note du P. van Kasteren.)

2. Pour suivre l'excellent conseil du P. van Kasteren, et parer nous aussi aux confusions de mots, prévenons tout de suite le lecteur que nous appellerons plus bas canonicité externe ou passive ce que notre auteur nomme ici simplement canonicité, et canonicité interne ou active ce qui est le fondement vrai, la raison d'être dernière de la canonicité externe.

3. P. van Kasteren, Le canon juif vers le commencement de notre ère. (*Revue biblique*, p. 410. 1896.)

Si ma terminologie ne coïncide pas peut-être de tout point avec celle de mon confrère et ami, du moins je crois avec lui qu'il existe en ces matières des confusions nombreuses, qu'en traitant de l'autorité divine des Écritures et de leur canonicité, plus d'un écrivain manque de précision, parfois d'exactitude, d'où résultent, entre écoles différentes ou dans une même école, des malentendus regrettables. Il importe, pour le progrès même de la science et le rapprochement final des esprits les plus divisés entre eux, que chacun parle clair ; détermine nettement ce qu'il prétend affirmer ou contester ; quelle est sa position, celle de ses adversaires, en quoi elles diffèrent l'une de l'autre, et dise enfin pourquoi il accepte ou rejette telle ou telle opinion.

Le présent article a justement pour but de dire au lecteur ce que l'on entend, chez les catholiques d'abord, par ces mots : autorité divine, canonicité divine, valeur canonique et sacrée des Écritures, toutes expressions qui sous notre plume auront la même signification fondamentale et qui s'opposent à l'autorité simplement humaine ou historique des mêmes Livres. Nous verrons ensuite quelles sont dans cette question les positions respectives occupées par les protestants de toutes nuances, et même par les purs rationalistes.

II

Un livre ne peut avoir et n'a, en fait, d'autre autorité que celle de son auteur ou de son répondant, j'entends de celui qui affirme, qui édicte les propositions et assertions de ce livre, ou qui en prend la responsabilité.

L'auteur, le répondant est un homme ? L'autorité du livre est humaine, elle correspond exactement au degré de science et de probité de cet homme, pas davantage ; et quand vous supposeriez que ce livre rapporte authentiquement et d'une manière certaine les paroles et les volontés de Dieu, il ne s'ensuivrait pas que l'autorité de ce livre eût changé de nature. Sans doute, en ce dernier cas, vous seriez tenu de croire aux paroles et d'obéir aux ordres divins dont ce livre vous apporterait la connaissance certaine ; mais ce livre, comme livre, ne jouirait pas pour cela d'une autorité divine, il res-

terait un livre humain, digne seulement d'être cru dans la mesure où l'écrivain se montre rapporteur exact et véridique[1].

L'auteur est un homme, mais le répondant est Dieu? C'est-à-dire que Dieu garantit le livre exact, fidèle, infaillible, et le donne comme tel à l'humanité, soit qu'il ait été écrit avec les seules ressources humaines et ordinaires, soit qu'il ait été composé avec le secours d'une assistance divine spéciale, naturelle ou préternaturelle. Ce livre n'a pas Dieu pour auteur, n'est pas strictement d'origine divine, n'est pas parole de Dieu, n'est pas divin, rigoureusement parlant, et pourtant il a dans l'hypothèse la garantie divine, il est revêtu de l'autorité divine. Vous seriez donc tenu de croire et d'obéir à ce livre, non pas, je le répète, qu'il soit en lui-même parole de Dieu, mais parce qu'une parole de Dieu extrinsèque au livre garantit sa vérité. Et c'est le cas, par exemple, des définitions de foi de l'Église, que je puis, que je dois croire *propter auctoritatem Dei*[2].

L'auteur est encore un homme; mais, cette fois, Dieu ne se contente pas de déclarer le livre exact, infaillible, et de le donner comme tel; il fait siennes toutes les assertions, tous les ordres du livre, et remet ce livre à son Église comme étant l'expression même de sa pensée et de ses volontés. Ce livre a Dieu pour répondant, il ne l'a pas pour auteur, il n'est pas strictement d'origine divine; et pourtant *par adoption* il devient livre divin, livre parole de Dieu, et il possède donc une autorité divine. Nous devrions croire et obéir à ce livre comme à la parole de Dieu. Il n'en existe pas de ce genre; mais un tel livre serait possible.

L'auteur est Dieu même et il remet le livre à l'Église comme étant bien le livre écrit par Lui, ce qui peut se concevoir de

1. Avec les théologiens pourtant on devrait dire, en ce cas, que le livre est sacré sous quelque rapport (*secundum quid*), ou qu'il est sacré, en raison de sa matière (*ratione materiæ*). Car c'est encore quelque chose pour un livre d'être sacré *ratione materiæ*. Aujourd'hui, beaucoup de protestants — nous les retrouverons plus loin — ne voient dans la Bible que des livres sacrés *ratione materiæ*. Cela prouve qu'ils n'admettent plus l'inspiration des Livres saints, et cependant retiennent encore l'idée de révélation divine.

2. Cf. Mangenot, article *Inspiration*, dans le *Dict. de la Bible*, par Vigouroux, t. III, col. 899-900, sur l'opinion de Lessius et de Bonfrère.

deux manières : Ou bien Dieu, par lui-même, sans le concours d'aucune cause seconde, a écrit ce livre, comme il avait fait les tables de la Loi[1]; ou bien Dieu a écrit le livre par voie d'inspiration, c'est-à-dire au moyen d'une créature intelligente dont il se sert comme d'un instrument pour écrire[2], et c'est ce qui est arrivé, en fait, pour tous les livres de notre Bible. Dans le premier cas, le livre a Dieu pour auteur unique ; dans le second, pour auteur principal, et l'homme est simplement cause instrumentale[3]; dans les deux cas, le livre est d'origine divine, il est parole de Dieu et possède donc l'autorité divine : nous sommes tenus de croire et d'obéir à ce livre comme à la parole de Dieu.

On voit par toute cette analyse[4] qu'il suffit à un livre, pour être revêtu de l'autorité divine, d'avoir Dieu pour répondant ; mais que, pour être divin, être en soi parole de Dieu, il doit, ou devenir divin par adoption, ou être l'œuvre même de Dieu, soit comme auteur unique, soit comme auteur principal. Nous avons ajouté dans les quatre cas que Dieu devait remettre le livre à l'humanité ou à son Église pour lui servir de règle. Si, en effet, le livre avait été destiné à une personne privée, pour être sa lumière et sa consolation, ce livre, eût-il Dieu pour auteur, n'engagerait pas l'humanité, ne serait pas pour elle une règle de foi, ni une loi des mœurs, encore qu'il ne fût point permis de contredire la vérité de ce livre à quiconque connaîtrait avec certitude son origine divine.

On voit, en outre, par cet exposé, que d'avoir prouvé l'autorité divine, ce n'est pas nécessairement avoir prouvé l'in-

1. *Exod.*, XXXI, 18; XXXII, 15-16. (Cf. Keil, Biblischer Commentar in *Exod.*, XXXI, 18, et in XXXIV, 28.)

2. Ce sont les expressions mêmes dont se sert Léon XIII, dans l'Encyclique *Providentissimus*, pour décrire le phénomène psychologique de l'inspiration, ou, si on le préfère, pour décrire la causalité divine par voie d'inspiration : « Spiritum Sanctum assumpsisse homines tanquam instrumenta ad scribendum. » (Cf. Franzelin, *De divina Tradit. et Script.* In thesi III De divinis Scripturis, p. 343. Romæ, 1882.

3. Spiritus Sanctus est auctor, homo vero instrumentum. (S. Thomas, *Quodlib.* VII, quæst. 6, art. 16.)

4. On trouvera, en partie du moins, une analyse de ce genre dans Franzelin, *De divina Traditione et Scriptura*. In thesi II De divinis Scripturis, p. 329. Romæ, 1882,

spiration. Tout livre inspiré est d'autorité divine, mais un livre pourrait être d'autorité divine sans être inspiré. On a donc parfaitement le droit, dans un traité sur la valeur canonique et divine des Livres saints, de produire des témoignages qui vont à prouver leur autorité divine, quand bien même peut-être ces témoignages ne suffiraient pas à prouver seuls leur inspiration.

Et maintenant que faut-il entendre par livre canonique? Est-ce la même chose qu'un livre d'autorité divine ; la même chose qu'un livre inspiré ?

Il faut bien en convenir, les mots de *canon*, *canonique*, *canonisé*, sont loin d'avoir toujours le même sens chez les différents écrivains qui s'en servent, ou encore chez un même écrivain. On pourrait consacrer de longues pages à expliquer que canon, en grec κανών, veut dire *règle*; κανονικόν, *ce qui règle* ou *ce qui est réglé*, conforme à la règle; κανονιζόμενον, ce qui est *canonisé* ou *reconnu* pour canonique; on pourrait montrer que les Pères de l'Église ont employé ces mots tantôt dans un sens, tantôt dans un autre; qu'ils ont appelé les Livres saints canoniques, ici pour marquer qu'ils sont une règle de foi; là pour faire entendre qu'ils sont acceptés par l'Église comme une règle de foi; que le canon c'est donc pour eux tantôt l'ensemble des livres qui règlent la foi, tantôt l'ensemble des livres acceptés par l'Église comme réglant la foi. Et quand nous aurions tracé l'histoire de ces mots *canon*, *canonique*, *canonisé*; quand nous aurions déterminé toutes les significations qu'on leur a données au cours des siècles, peut-être nos idées n'en seraient-elles pas beaucoup plus claires. Et pourtant il faut se faire comprendre, et quand on se sert d'une expression, en marquer l'exacte signification, et pour soi, et pour ses lecteurs, sauf ensuite à se demander, quand on lit les anciens, si leur langage correspond au nôtre, et si, par exemple, nous ne leur prêtons pas gratuitement des opinions qui ne sont pas les leurs. Expliquons-nous donc d'abord, et voyons ce que l'on entend par cette expression : « un livre canonique ».

Chez nous, catholiques, — puisque nous exposons en ce moment les idées catholiques, — un livre canonique, *en général*, c'est en premier lieu, au sens actif du mot, un livre qui

est une règle, κανών, qui fait loi, qui a une valeur juridique, législative, normative, parce qu'il émane d'un pouvoir régulier, légitime et exprime ses volontés.

Un livre contenant les lois et décrets authentiques du pouvoir civil, procédant de lui et publié par lui pour régir la société, serait un livre faisant loi; qui, par conséquent, si l'usage le permettait, pourrait être appelé livre canonique civil.

Un livre contenant les décrets et règlements disciplinaires du pouvoir ecclésiastique, émanant de l'Église et publié par elle comme un code exprimant ses volontés, serait aussi un livre faisant loi, qui mériterait donc d'être appelé livre canonique ecclésiastique. Et, de fait, nous disons : les canons de l'Église, les canons disciplinaires; et l'étude de la législation ecclésiastique est aussi nommée le droit-canon, c'est-à-dire, en réalité, l'étude du droit qui émane des canons ou règles ecclésiastiques.

Un livre contenant les définitions de foi de l'Église et les préceptes d'origine divine, rédigé et publié par le pouvoir ecclésiastique afin de manifester à tous l'enseignement et les volontés de Dieu, serait aussi un livre canonique, et que nous appellerions, cette fois, divino-ecclésiastique.

Enfin, un livre contenant la pensée et les volontés de Dieu, émanant de lui en quelque manière, et de façon à être livre divin, comme je l'expliquais à l'instant, puis remis par Dieu aux hommes afin de leur servir de règle, mériterait dès lors le titre de livre canonique divin, quand bien même ce livre serait divin autrement que par voie d'inspiration.

Mais, parce qu'en fait nul livre au monde n'est divin que parce qu'il est inspiré, dans le langage théologique, par livre divin canonique on entend toujours un livre qui a Dieu pour auteur par voie d'inspiration, et qui a été remis comme tel à l'Église[1]. Telle est précisément la définition que le concile du Vatican nous a donnée du livre sacré et canonique :

« Eos vero (libros) Ecclesia pro sacris et canonicis habet, non ideo quod sola humana industria concinnati, sua deinde

1. Sur cette identification du livre canonique et du livre inspiré, on peut consulter l'ouvrage du très regretté M. Vacant : *Études théologiques sur les constitutions du concile du Vatican*. T. I, p. 383. Paris, 1895.

auctoritate sint approbati; nec ideo dumtaxat, quod revelationem sine errore contineant; sed propterea quod Spiritu Sancto inspirante conscripti, Deum habent auctorem, atque ut tales ipsi Ecclesiæ traditi sunt[1]. »

Un livre sacré et canonique, dit le concile, ce n'est pas un livre d'origine humaine, ayant reçu l'approbation de l'autorité ecclésiastique, — et par ces premiers mots se trouve exclue l'erreur des protestants contemporains, qui font consister la canonicité dans une simple approbation ou décision de l'Église.

Un livre canonique, poursuit le concile, ce n'est pas non plus un livre d'origine humaine, quoique contenant la révélation divine, même sans mélange d'erreur, — et par là se trouve également exclue une autre fausse opinion de certains protestants modernes, qui révèrent bien la Bible comme le livre des révélations divines, mais non pas comme un livre dont Dieu soit l'auteur en aucun sens.

Qu'est-ce alors qu'un livre sacré et canonique pour le concile du Vatican? C'est un livre écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit, ayant ainsi Dieu pour auteur et, de plus, remis comme tel à l'Église. Par conséquent, dans le langage actuel de l'Église, livre sacré et canonique veut dire : livre inspiré, ayant Dieu pour auteur et donné à l'Église en cette qualité : « Eos vero Ecclesia pro sacris et canonicis habet... propterea quod Spiritu Sancto inspirante conscripti, Deum habent auctorem, atque ut tales ipsi Ecclesiæ traditi sunt. »

Les conditions nécessaires et suffisantes, d'après le concile du Vatican, pour qu'on puisse dire d'un livre qu'il est sacré et canonique, sont donc au nombre de deux, pas davantage : Qu'il ait Dieu pour auteur par le mode de composition dit inspiration; puis, qu'il ait été remis par Dieu à son Église en la qualité de livre inspiré de Dieu. Un livre qui réunit ces deux conditions est un livre sacré et un livre canonique au sens actif du mot, c'est-à-dire faisant loi de par Dieu immédiatement.

1. Conc. Vatic. sess. III de Fide catholica, cap. II. Cf. Vacant, *op. laud.*, t. I, p. 382, sur le sens de cette définition; de même, M. Mangenot, art. *Inspiration*, dans *Dictionnaire de la Bible* par Vigouroux, t. III, col. 899 *sqq.*

Il est toutefois un autre sens au terme *canonique*, à savoir le sens passif, et l'on doit convenir que, quand les Pères de l'Église ou les théologiens disent de nos Livres saints qu'ils sont canoniques, souvent ils emploient directement et immédiatement cette expression dans son sens passif. Ils veulent nous faire entendre alors que ce livre dont ils parlent est un livre *canonisé*, c'est-à-dire *reçu* communément dans l'Église pour livre inspiré, livre faisant loi, livre canonique, ou même formellement *déclaré* tel par l'Église.

Cette distinction entre la canonicité active et la canonicité passive des Livres saints est importante dans l'histoire du canon, si l'on veut interpréter justement les témoignages de l'antiquité au sujet du canon ; mais il est plus important encore, à mon avis, de bien se rendre compte du lien qui unit ces deux canonicités. Quiconque, en effet, reconnaît la canonicité passive des Livres saints, s'il l'entend de leur admission authentique par l'Église ou ses docteurs au rang de livres inspirés et canoniques, et croit en même temps soit à l'existence d'une tradition divine affirmant à l'origine le caractère sacré de nos livres, soit à l'infaillibilité de l'Église dans sa foi universelle ou dans son enseignement, suppose aussi par le fait la canonicité active de ces mêmes livres, leur autorité comme livres divins, inspirés, faisant loi.

La chose est assez évidente ; mais à cause de l'importance de cette distinction entre les deux canonicités, qu'on me permette de l'exposer sous une autre forme. On pourrait dire également bien qu'il y a pour les Livres saints une canonicité interne et une canonicité externe.

Les livres inspirés étant destinés par Dieu, comme on l'a expliqué, à régler la foi et les mœurs, sont du jour même où le prophète les transmet à la Synagogue, l'apôtre à l'Église, des livres canoniques, c'est-à-dire des livres qui font loi au sens actif de ce mot. Voilà la canonicité interne, celle qui est inhérente au livre même, une fois communiqué par le prophète ou par l'apôtre.

La canonicité externe, au contraire, consiste dans la réception de ce livre par la Synagogue ou l'Église, au titre de livre sacré, inspiré, canonique, réception d'abord plus ou moins universelle, plus ou moins officielle, et même, avec la

différence des temps et des lieux, plus ou moins hésitante ou certaine.

C'est cette canonicité externe qui varie tant au cours des siècles. Sans doute, elle existe et d'une façon certaine dès l'origine du livre, c'est-à-dire à l'heure même de la transmission du livre sacré par le prophète ou par l'apôtre. Mais parce que le cercle de croyants auxquels le délégué de Dieu remet le livre sacré est plus ou moins étendu, plus ou moins en communication avec l'ensemble des fidèles, le livre se répandra, sera connu, sera reçu plus ou moins vite, plus ou moins universellement. La canonicité externe peut donc être soumise à de multiples variations. Rien n'empêche même qu'un livre, d'abord universellement accepté dans l'Église, subisse à un moment donné une sorte d'éclipse; que sa canonicité soit remise en question ici ou là par suite de circonstances tout extérieures. Et il y en a, comme on sait, plusieurs exemples mémorables dans l'histoire du canon, nous voulons parler de ceux de nos Livres saints que l'on a nommés deutérocanoniques, parce qu'ils furent contestés durant un certain temps par plusieurs Églises soit d'Orient, soit d'Occident.

III

Les notions que nous venons d'exposer sont à retenir, si l'on veut éviter toute confusion dans les questions concernant l'autorité divine ou la valeur canonique des Écritures, et si l'on veut aussi se rendre compte de ce que, chez les catholiques, on revendique en faveur des Livres saints, quand on les nomme livres divins, livres paroles de Dieu, livres d'origine divine, d'autorité divine, livres régulateurs de la foi, enfin livres canoniques.

Au fond, il n'y a en tout cela qu'une idée maîtresse, autour de laquelle tout le reste gravite, et cette idée pourrait s'exprimer par la définition suivante de l'Écriture : L'Écriture est la parole de Dieu écrite par Lui avec le concours d'un homme et remise à son Église pour régler la foi et les mœurs de l'humanité.

Si elle est parole de Dieu, l'Écriture a une autorité divine, elle exige foi et obéissance de qui la connaît avec certitude,

même abstraction faite de la manière dont cette parole émane de Dieu, pourvu que vraiment ce soit sa parole à Lui.

Si elle est parole écrite de Dieu, procédant de Lui comme cause principale, et d'un homme comme cause secondaire instrumentale, les théologiens vous diront : C'est ce que nous appelons un livre *inspiré*, et non plus seulement un livre revêtu après coup de l'autorité divine, ni un livre composé par Dieu exclusivement, ni davantage un livre composé avec la simple assistance de Dieu ; c'est ce que nous appelons aussi, et légitimement, un livre d'origine divine, ayant Dieu pour auteur.

Si elle est parole écrite de Dieu et a été remise par Lui à son Église, pour éclairer et régir les hommes, c'est donc aussi un livre qui a en soi, par destination, une valeur normative, c'est-à-dire qui est au sens actif un livre canonique ou faisant loi pour toute l'humanité.

Que l'Église maintenant reçoive et manifeste autour d'elle, par sa foi ou son enseignement, qu'elle a reçu de la main de Dieu, ou de la main de son délégué, ce livre comme un livre divin, inspiré, régulateur de la foi et des mœurs, ce livre aura en plus la canonicité passive ou externe, qui pourra même devenir officielle, si l'Église donne officiellement le livre pour sacré et canonique. Mais cette canonicité passive — qu'on le comprenne bien — ne constitue pas, à proprement parler, la canonicité des Livres saints : elle n'en est que la manifestation, le signe infaillible.

C'est pourquoi, à notre avis, on ne devrait pas, quand on définit la canonicité, se contenter de dire avec un certain nombre d'auteurs modernes, que la canonicité, c'est la constatation faite par l'Église du fait de l'inspiration[1]. La raison en est que cette constatation appartient seulement à la canonicité externe ; c'est une reconnaissance, une acceptation, mais reconnaissance et acceptation de quelque chose qui est antérieur, à savoir la valeur normative intrinsèque des Écritures, ce que nous avons appelé leur canonicité active ou interne.

De même, et pour la même raison, nous ne souscririons pas, sans y ajouter un mot d'explication, à cette proposition

1. Mgr Gilly. *Précis d'introduction à l'Écriture Sainte*. 3 vol. in-12. T. I., p. 91. Nîmes, 1867. Beaucoup d'auteurs ont répété cette définition.

de M. l'abbé Trochon, ou autres semblables, comme nous en avons beaucoup lu : « Il ne suffit pas, pour qu'un livre soit dit canonique, qu'il soit écrit par l'inspiration du Saint-Esprit ; il ne suffit pas non plus que son origine soit connue de quelques personnes ; il faut en outre, et cela nécessairement, qu'il soit inséré dans le canon, ce qui a lieu lorsque l'Église déclare que tel livre doit être tenu pour divin[1].

Eh ! sans doute, pour qu'un livre ait la canonicité externe et *officielle*, comme est celle dont semble parler ici M. l'abbé Trochon, il ne suffit pas que ce livre ait été composé sous l'inspiration du Saint-Esprit, il y faut de plus la déclaration de l'Église ; mais n'oublions pas qu'antérieurement à cette déclaration solennelle, le livre est inspiré de Dieu, est une règle de foi et de conduite, qu'il possède par sa nature même une valeur normative des croyances et des mœurs de l'humanité, valeur que l'Église ne confère pas au livre, ni surtout de son propre chef, comme l'affirment aujourd'hui tant de protestants.

Si les Livres saints, en effet, sont canoniques, ce n'est pas parce que l'Église les a faits tels, mais parce qu'ils lui ont été remis par Dieu comme tels, à savoir comme ayant une valeur de livres inspirés et divins en eux-mêmes. Le concile du Vatican nous le disait tout à l'heure : « Eos vero Ecclesia pro sacris et canonicis habet... propterea quod Spiritu Sancto inspirante conscripti Deum habent auctorem, atque ut tales ipsi Ecclesiæ traditi sunt. » Et ainsi pour qu'un livre puisse ou ait pu être appelé canonique, jamais il ne fut besoin d'aucune définition de l'Église ; cette condition n'est exigée nulle part : « Appellantur sacri et canonici, répète Léon XIII, eo quod Spiritu Sancto inspirante conscripti, Deum habent auctorem, atque ut tales ipsi Ecclesiae traditi sunt[2]. » Donc, encore une fois, si un livre est sacré, canonique, et en mérite le titre et la qualification, c'est parce qu'il a Dieu pour auteur, qu'il est inspiré, qu'il a été remis comme tel à l'Église, et non pas parce que l'Église en ses définitions leur a conféré la canonicité.

1. Trochon, *la Sainte Bible*. Introduction générale. T. I, p. 99. Paris, 1886.

2. Encyclique *Providentissimus*, de 1893.

Une autre conséquence de cette doctrine et sur laquelle on nous permettra d'attirer aussi l'attention du lecteur, c'est que l'existence de la canonicité des Écritures est une vérité révélée. Si nous admettons en effet comme certain — et qui ne l'admet parmi les catholiques ? — qu'il existe des livres sacrés et canoniques, c'est-à-dire selon l'explication de l'Église, des livres inspirés, ayant Dieu pour auteur et remis par Lui en cette qualité à la Synagogue et à son Église, il est évident qu'on n'a pu parvenir à la connaissance de ce fait que grâce à une révélation divine, la révélation même de l'inspiration des Livres saints et de leur caractère de livres normatifs, régulateurs de la foi et des mœurs. Mais il y a plus ; l'existence de la canonicité des Livres saints est une doctrine de foi, même définie, puisque le concile du Vatican, ratifiant les décisions déjà prises au concile de Trente, nous a laissé cette définition : « Si quis Sacræ Scripturæ libros integros cum omnibus suis partibus, prout illos sancta Tridentina Synodus recensuit, pro sacris et canonicis non susceperit, aut eos divinitus inspiratos esse negaverit; anathema sit[1]. » Sous peine d'anathème, on nous oblige ici de recevoir nos Livres saints pour sacrés et canoniques; la canonicité des Écritures est donc une vérité de foi définie, et la nier, ce serait bien tomber dans une hérésie formelle. Sur ce point, je crois devoir me séparer d'un de mes bons amis, dont je ne continuerai pas moins à tenir en grande estime la science et la rare sûreté de doctrine[2].

Du même coup, cette définition prouve une fois de plus ce que nous disions à l'instant, que la canonicité est un fait ou une doctrine appartenant à l'ordre des vérités révélées. La canonicité, en effet, est un dogme de l'Église ; or, l'Église ne crée pas les dogmes. Un dogme, quel qu'il soit, date du jour où Dieu le communique au monde par lui-même ou par son délégué : le prophète, le Verbe incarné, l'apôtre, après lesquels il n'y a plus ni révélation publique, ni même inspiration publique engageant la foi de l'humanité[3]. Mais bien

1. Conc. Vatic., sess. III, cap. II, canone 4°. Cf. Trid., sess. IV : Decretum de canonicis Scripturis.

2. M. l'abbé Chauvin, *Leçons d'Introduction générale*, p. 74. Paris, 1897.

3. Nous avons essayé l'an dernier de démontrer cette vérité. (Voir *Études*,

que l'Église ne fasse pas le dogme et n'en ait jamais créé aucun, il n'en reste pas moins vrai qu'elle le manifeste infailliblement et en impose au besoin la croyance par ses définitions.

On aura remarqué peut-être que jusqu'à présent le mot *canon* n'a pas pris sous notre plume le sens quasi principal que lui donnent aujourd'hui beaucoup de théologiens, soit catholiques, soit protestants. Pour eux, le canon c'est la *liste* des livres reçus pour sacrés, le *catalogue*, l'*index* qui les énumère. Le livre canonique, c'est alors le livre porté sur ce catalogue. Ce sens est tout à fait recevable et a été même reçu depuis de longs siècles dans l'Église. Un certain nombre de Pères et de conciles ont dressé la liste des livres qu'ils tenaient pour divins et canoniques, et, dans l'usage, les listes elles-mêmes ont bientôt pris le nom de canons. Ces listes ou canons sont une des manifestations de la foi de l'Église dans la valeur normative divine, dans le caractère sacré des Écritures ; et quand la liste se trouve dressée par une autorité irrécusable, comme le fut, par exemple, la liste donnée par le concile de Trente, cette liste officielle constitue la canonicité externe et désormais indéniable des Écritures ; mais, qu'on ne l'oublie pas, cette liste officielle n'est pas ce qui donne à nos Livres saints leur valeur interne normative et divine, puisque, comme on l'a expliqué, c'est Dieu et non l'Église qui fait canoniques tous nos livres sacrés, quand, à l'origine, il les remet à son Église. Tout ce que fait celle-ci, c'est de manifester infailliblement quels sont les livres reçus de Dieu comme sacrés et canoniques, et c'est enfin d'en rendre l'acceptation obligatoire, sans que

20 février 1900, p. 492 *sqq.*, ou notre opuscule : *l'Origine apostolique du Nouveau Testament*, chap. III, p. 26 *sqq.* Paris, 1900.) Depuis, nous avons eu le regret de constater que nous n'étions pas parvenu à convaincre tout le monde de cette doctrine pourtant bien élémentaire. (Voir P. Dhennin dans *Revue du Clergé français*, p. 318, 1er octobre 1900.) Non, quoi qu'en ait dit M. Dhennin, il n'y a pas lieu de distinguer dans la question présente entre révélation et inspiration. A partir de la mort du dernier des apôtres, il n'y a plus eu, et il n'y aura jamais plus, ni révélation publique nouvelle, ni même de livre inspiré destiné à régir la foi de l'Église. Nos arguments visaient ces deux choses, et, pensons-nous, le prouvaient également bien. Inutile donc de se faire illusion; un livre inspiré, canonique, daté après la mort de saint Jean, est un livre mal daté.

désormais personne puisse prétexter son ignorance ou ses doutes. C'est pourquoi, encore ici, il ne serait pas rigoureusement exact de prétendre qu'un livre est canonique à partir du jour seulement où on l'inscrit sur la liste[1], puisqu'enfin cette liste par elle-même ne crée pas, ne constitue pas, mais simplement manifeste la canonicité proprement dite des Livres saints, laquelle est d'origine divine et non pas ecclésiastique.

Notons en dernier lieu, pour être complet, que par canon des Écritures, on entend aussi, dans le langage courant, non plus la liste matérielle, écrite, mais la collection, l'ensemble ou si l'on veut le total des livres inspirés. Chaque livre alors est appelé canonique en ce sens qu'il fait partie de cet ensemble, de cette collection.

Et cela dit, la position catholique, dans la question de l'autorité divine des Écritures, se trouve, si je ne m'abuse, clairement indiquée. On voit ce que nous entendons de notre côté, ce que nous voulons, quand nous affirmons ou cherchons à établir que nos Livres saints sont des livres d'autorité divine. En deux mots, cela signifie pour nous au sens large, qu'ils sont garantis par Dieu comme exacts, fidèles, obligatoires et remis par Lui à l'humanité en cette même qualité; au sens strict, cela veut dire que nos livres sont inspirés, qu'ils sont l'œuvre de Dieu et qu'ils ont été remis comme tels par Dieu même à son Église : « Appellantur sacri et canonici, avons-nous dit avec Léon XIII et après le concile du Vatican, eo quod Spiritu Sancto inspirante conscripti, Deum habent auctorem, atque ut tales ipsi Ecclesiæ traditi sunt ».

IV

La position protestante est-elle la même que la nôtre en cette question ? Les protestants, dans leurs traités ou leurs histoires du canon des Écritures, entendent-ils de la même manière que nous les expressions « livre parole de Dieu, livre sacré ou divin, livre inspiré, livre canonique » ?

Et d'abord, nous sommes bien obligés de dire qu'il y a

1. Dondero. *Institutiones biblicæ*, p. 46-47. Gênes, 1895.

protestants et protestants : protestants qui admettent le surnaturel, l'inspiration, le miracle ; protestants qui hésitent à se prononcer sur ces graves problèmes ; protestants enfin, si toutefois ce sont encore là des chrétiens, qui rejettent la foi au surnaturel comme de purs rationalistes.

Dans les premiers temps de la Réforme, catholiques et protestants admettaient, d'un commun accord et dans le même sens, que l'Écriture était la parole de Dieu, que la Bible, par conséquent, avait une origine et une autorité divine, qu'elle faisait loi de par Dieu pour l'humanité tout entière. Que dis-je ? les protestants sur ce point allaient souvent plus loin que les catholiques. Ayant rejeté l'autorité divine de la tradition, qui pour les catholiques est aussi parole de Dieu, bien que parole non contenue dans les livres inspirés ; ayant écarté de même la règle *extérieure* de la foi, à savoir le droit et la puissance conférés par Jésus-Christ à l'Église, de juger souverainement et infailliblement dans les matières religieuses ; n'ayant gardé, en un mot, qu'à l'Écriture le pouvoir de régler la foi, les mœurs, les opinions, les litiges de tous genres, les premiers protestants comprirent qu'ils devaient d'autant plus s'attacher à défendre, et par tous les moyens possibles, la seule règle qui leur restât, l'autorité des Livres saints. Et certes, au début ils ne s'en firent pas faute ; bientôt même, on en vit pousser la chose si loin que tout leur parut divin dans la Bible, jusqu'aux accents et points-voyelles de l'hébreu. Il y eut, à ce sujet, dans la première moitié du dix-septième siècle, des luttes héroï-comiques entre les Buxtorf, d'une part, et de l'autre, Louis Cappel. La grave Confession de foi de Genève, dressée en 1675, ne craignit pas elle-même de se compromettre dans cette aventure, et prenant à son compte la théorie des Buxtorf, elle décréta l'origine divine et des consonnes et des points-voyelles du texte original[1].

Mais, le protestantisme s'aperçut vite qu'il s'était jeté dans

1. « In specie hebraicus V. T. codex, quem ex traditione ecclesiæ judaicæ accepimus, tum quoad consonnas, tum quoad vocalia, sive puncta ipsa, sive punctorum saltem potestatem, et tum quoad res, tum quoad verba θεοπνευστος. » (Formula consensus, art. 2, dans Rabaud, *Histoire de la Doctrine de l'Inspiration*, p. 129. Paris, 1883.)

une impasse. Du moment, en effet, qu'il refusait toute valeur normative de la foi et des mœurs, non seulement à l'Église, mais encore à une tradition divine quelconque, il ne pouvait plus, comme on l'expliquera quelque jour, établir quel était le canon, j'entends ici, quelle était la collection authentique des Livres sacrés et divins. Les catholiques ne se lassaient pas de le leur répéter; et de là naquirent bientôt, dans l'esprit même des protestants, des doutes sur la valeur réelle d'un canon qu'on ne pouvait plus démontrer. Puis apparut le rationalisme étroit et borné, qui fait profession d'exclure du monde des réalités toute manifestation surnaturelle. Les protestants, désormais sans règle de foi bien assurée, faiblirent au contact de ce nouvel adversaire, et bientôt beaucoup d'entre eux, abandonnant progressivement les vérités d'ordre révélé, finirent par rejeter jusqu'à la doctrine autrefois si chère de l'inspiration et de la canonicité des Écritures.

Sur aucun point peut-être, les variations protestantes ne furent plus visibles et plus lamentables que sur cette idée capitale de l'inspiration. Pour se représenter exactement et au complet les opinions soutenues en cette matière dans les églises issues de la Réforme, l'historien, le théologien, le psychologue devraient se tracer une sorte de tableau allant, par dégradations successives, de la doctrine de l'inspiration verbale et matérielle la plus outrée jusqu'à la négation la plus absolue de tout surnaturel. Violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge, toutes les couleurs de l'arc-en-ciel sont là avec, aux extrémités, le blanc et le noir, qui s'opposent comme le oui et le non. Aujourd'hui encore, on peut dire que presque toutes les variétés d'opinions ont cours dans le protestantisme[1].

1. Sur le mouvement des opinions concernant l'inspiration parmi les protestants, et en particulier parmi les protestants français, on peut consulter, comme ayant traité directement la question, M. Édouard Rabaud : *Histoire de la Doctrine de l'Inspiration des Saintes Écritures dans les pays de langue française*. Paris, 1883. — Sur l'état actuel des opinions parmi les protestants d'Allemagne, voir le P. Chr. Pesch, S. J. : Die Inspiration der hl. Schrift nach der Lehre des heutigen Protestanten, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, p. 452-471 ; 594-620. 1901. Ceux qui veulent des noms et des textes les trouveront là ; quant à nous, nous ne voulons donner ici qu'un aperçu général des idées qui ont cours sur l'inspiration parmi les protestants.

Les uns, quoique de plus en plus rares, croient, je ne dirai pas à l'origine divine des points-voyelles, mais du moins à l'inspiration matérielle des mots de l'Écriture. Et cela peut sans doute se défendre honnêtement, si l'on sait y mettre d'assez fortes restrictions. Cette opinion, qui était celle de Gaussen, il y a quelque soixante ans, serait encore admise, si je m'en rapporte à M. Stewart[1], non seulement par le bon populaire qui ne réfléchit pas « by the unthinking multitude », mais encore par les travailleurs de la pensée, les intellectuels du protestantisme « by thoughtful men ». Il faut bien convenir que les intellectuels partisans de cette opinion n'apparaissent plus très nombreux chez « nos frères séparés ».

D'autres s'en tiendraient, avec la plupart des catholiques, à l'inspiration des pensées et assertions de l'Écriture. Et qui, dans l'Église réformée, admet encore cette doctrine de l'inspiration? C'étaient naguère, chez nous, Adolphe Monod, Athanase Coquerel et quelques autres, que dans l'école opposée on se plaît à nommer, parfois avec une nuance d'ironie, les *théopneustes*. En Allemagne, à peine s'il reste encore — du moins dans le monde professoral universitaire — quelques rares tenants de la vieille doctrine[2]. Si j'en crois M. Stewart[3], beaucoup de protestants anglais seraient toujours pour une véritable inspiration. Toutefois, et avec infiniment de raison, M. Stewart nous laisse deviner que la plupart des hommes d'étude, se disant théopneustes, n'ont point d'idée bien arrêtée sur la nature de l'inspiration, son degré, ses limites.

Et en effet, les protestants qui nous parlent d'inspiration sont loin d'entendre, par cette expression, l'inspiration proprement dite. C'est pour eux, tantôt une sorte d'assistance divine surnaturelle; tantôt, au contraire, une assistance qui retombe dans l'ordre providentiel plus ou moins spécial; ou bien encore, on la confondra tout simplement avec l'inspiration poétique, artistique, oratoire.

1. Stewart, *loc. cit.*, p. 297, col. 2.
2. Indess ist nicht zu leugnen, dass die protestantischen Theologieprofessoren fast einstimmig die altprotestantische Inspirationslehre verwerfen. (Chr. Pesch, *loc. cit.*, p. 599.)
3. Stewart, *ibid.*

Et cette inspiration ou assistance, quelle que soit sa nature, exerce-t-elle sur l'écrivain sacré une influence qui le préserve d'erreur, et jusqu'à quel point ? Selon les uns, l'inspiration ou assistance se fait sentir partout ; elle préserve donc l'écrivain de toute erreur. Mais pour la plupart des modernes, il n'en va plus ainsi : l'inspiration, l'assistance, la préservation d'erreur ou l'infaillibilité sont limitées, circonscrites dans un cercle assez étroit ; elles s'étendront, par exemple, aux choses religieuses seulement ; ou bien aux prédictions des prophètes et des apôtres, aux paroles de Jésus ; ou enfin aux choses que les écrivains n'ont pu connaître que par révélation.

Voilà ce que pensent à l'heure actuelle nos protestants dits orthodoxes, et les meilleurs parmi eux. Au-dessous de ceux-là, il en est d'autres, nommés toujours orthodoxes, et qui pourtant ne retiennent plus rien de l'inspiration ni de l'assistance. D'après eux, nos Livres saints ont été écrits avec les seules ressources naturelles à l'homme ; ils sont par conséquent d'auteurs faillibles, sujets à l'erreur. Que reste-t-il alors à nos Livres sacrés qui les élève au-dessus des autres ? Simplement ceci : qu'ils contiennent le récit historique, — plus ou moins fidèle, plus ou moins authentique, le critique en jugera, — mais enfin le récit des faits et des doctrines appartenant à la révélation. Ainsi, dans cette école, on admet encore qu'il existe une révélation, et c'est par là, par ce fil, ce dernier fil que l'on reste un peu chrétien, que l'on aime toujours sa Bible d'un spécial amour ; mais il n'y a plus aucune règle de foi : ni Église, ni tradition divine, ni Écriture inspirée. A chacun de démêler les faits et les doctrines révélées au moyen des livres historiques ou légendaires qui composent l'Ancien et le Nouveau Testament. Nous verrons plus loin que telle est, par exemple, aujourd'hui la position de M. Zahn et de son école.

On pense bien que le protestantisme, une fois sur cette pente, glissa rapidement dans le pur rationalisme. Les prophéties et les miracles, qui dans le système précédent pouvaient seuls donner crédit à une vraie révélation, furent bientôt contestés au nom de la critique ou de la raison pure. Pour des hommes, par exemple, comme Strauss et son école

en Allemagne, et, chez nous, pour les Schérer, les Colani, les Réville et tant d'autres, il n'y a ni mystère ni miracle, et tous les récits qui nous en sont restés ne sont plus que d'agréables légendes. Entre la Bible et le Coran, les Védas ou les Kings il n'existe pas de différence essentielle. D'un côté comme de l'autre il y a des légendes à supprimer, quelques faits d'histoire à retenir et des doctrines à passer au crible de la raison. De temps en temps, dans cette école, on laisse encore échapper un soupir, un cri d'admiration devant les plus belles pages de nos Livres saints, sauf ensuite à traiter les autres de légendaires ou de puériles, quand on ne va pas jusqu'à les déclarer immorales, comme le fit M. Buisson[1], ou pétries de fanatisme et de mensonges, comme l'ont dit récemment certains critiques hollandais[2].

On croira peut-être que j'ai maintenant épuisé la série des opinions protestantes sur l'origine surnaturelle, le caractère sacré, inspiré de notre Bible ? Ce devrait être ; car il semble bien que nous ayons parcouru toute la gamme des couleurs. Et cependant il n'en est pas tout à fait ainsi. Autrefois on nous enseignait, et j'ai moi-même enseigné en philosophie, qu'il y avait, au regard de la vérité, quatre états d'esprits possibles, selon qu'on la possède avec certitude ou probabilité, que l'on doute ou que l'on ignore. Or, en vieillissant, j'ai appris qu'outre l'état de certitude, d'opinion, de doute et d'ignorance, il en existait un cinquième, que j'appellerai, faute d'expression mieux appropriée, l'« état de cachotterie ».

Oui, il est aujourd'hui des protestants nombreux — je parle de ceux qui écrivent — dont il est impossible ou quasi impossible de découvrir la véritable pensée sur la matière qui nous occupe : ils cachottent. Redoutant les ennemis de droite comme les ennemis de gauche, les fidèles encore croyants qui s'alarmeraient d'une franche dénégation, les libres penseurs qui accueilleraient une affirmation doctrinale avec une ironie lourde ou légère, beaucoup d'écrivains évitent avec le plus grand soin, en traitant des Livres saints,

1. Rabaud, *Histoire de la Doctrine de l'Inspiration des Saintes Écritures dans les pays de langue française*, p. 319 *sqq.* Paris, 1883.

2. Voir le *Bulletin des travaux bibliques néerlandais*, par le P. van Kasteren. *Revue biblique*, p. 326 *sqq.* Avril 1901.

de jamais dire si, oui ou non, ils regardent ces livres comme inspirés, exempts d'erreurs ; si, oui ou non, ces livres d'après eux contiennent le récit d'une vraie révélation, d'une révélation autre que celle de la nature. Et alors ces protestants timides, pour ne pas dire lâches, écrivent des colonnes d'articles et des volumes entiers, où de la première à la dernière ligne nos saints Livres sont nommés les livres *dits*, *réputés*, *crus* inspirés, divins, préservés d'erreur. Oh ! ils le reconnaissent, on les a *dits*, on les a *crus*, on les a *proclamés* inspirés ; mais le sont-ils ? Voilà la question à laquelle on ne répond ni oui ni non, pas plus qu'on ne confessera sur ce point le doute ou l'ignorance : on cachotte encore une fois, parce qu'on a peur de l'ironie ou du scandale [1].

V

Étant donné un pareil amalgame d'opinions, des états d'esprit si divers sur la question d'inspiration, à quoi peut bien correspondre chez les protestants orthodoxes ou rationalistes l'idée d'autorité divine ou de valeur canonique des Écritures ? Quand nous lisons soit leurs traités sur le canon, soit plus encore leurs *histoires du canon*, car chez eux tout se traite aujourd'hui par l'histoire, comment nous diriger pour bien saisir leur pensée ? Qu'entendent-ils faire au juste, quand ils entreprennent soit de démontrer le canon, soit d'écrire son histoire ? Pour eux enfin, qu'est-ce donc que le canon ?

Ce n'est pas toujours chose facile de démêler du premier coup ce qu'un écrivain protestant entend par canon des Écritures, soit qu'il ait à peu près perdu la véritable notion d'une Écriture divine, soit que sa pensée à lui reste toujours flottante ou qu'il n'ait pas le courage de dire nettement sa

1. Nous aurions dû peut-être mentionner encore l'opinion de M. Cremer (Voir son article *Inspiration* dans la Realencyklopädie), d'après lequel l'inspiration consiste dans la propriété qu'ont les Écritures de témoigner à l'esprit du lecteur de la réalité du salut par le Christ. Mais ce fait psychologique se passe dans l'esprit du lecteur, et l'inspiration est un fait qui a dû se passer dans l'esprit de l'écrivain. Définir l'inspiration comme la définit M. Cremer, c'est donc simplement déplacer la question. (Voir Chr. Pesch, *loc. cit.*, p. 626 *sqq.*)

conviction personnelle. Et cependant, pour le lecteur, pour le travailleur catholique qui veut utiliser les immenses ressources parfois amassées dans les œuvres hétérodoxes, il est important de savoir où l'écrivain nous mène, quelle est à lui son idée sur la nature et la valeur de ce qu'il appelle canon.

On peut dire d'abord que, pour les protestants comme pour nous, le canon, pris d'une façon générale, c'est la collection des livres qui se trouvent dans ce qu'on appelle la Bible. Jusque là tous s'accordent nécessairement, bien que la Bible n'ait pas tout à fait la même étendue chez les catholiques et dans les sectes dissidentes. Mais si nous voulons ensuite préciser; si nous demandons pourquoi ces livres ont été réunis pour former ensemble, à l'exclusion de tous autres, la collection dite canonique, enfin qu'est-ce qui rend ou a rendu ces livres canoniques, c'est là que les opinions commencent à diverger et que chacun donne sa définition différente du canon.

Pour les protestants qui admettent encore le caractère inspiré de l'Ecriture, et même pour ceux qui par inspiration entendent seulement une assistance divine préternaturelle, préservant les écrivains sacrés d'erreur en tout ou en partie, la notion de canon prise en elle-même, bien qu'incomplète chez la plupart, est aussi claire que chez nous : le canon, c'est alors la collection des livres inspirés, sacrés, divins, ou c'est la collection des livres exempts d'erreur totale ou partielle, grâce à une assistance divine. Et c'est précisément parce que ces livres sont inspirés, préservés d'erreur miraculeusement qu'ils font partie de la collection canonique, de la collection des livres qui ont une valeur normative divine. Ainsi répondent les derniers écrivains protestants, restés partisans soit de l'inspiration, de la théopneustie, selon l'expression à la mode chez eux, soit au moins d'une véritable assistance de l'Esprit de Dieu dans la rédaction des Saintes Lettres. Pour eux, par conséquent, faire un traité du canon, écrire une histoire du canon, c'est à l'aide des témoignages de l'antiquité établir quels sont les livres ainsi rédigés sous le souffle de l'inspiration ou avec l'aide mystérieuse de l'Esprit de vérité. Toute la difficulté pour les protestants de cette

catégorie sera — nous le verrons plus tard — de trouver une méthode qui leur permette de démontrer soit l'inspiration, soit l'assistance divine, sans se mettre en désaccord avec les principes fondamentaux du vieux protestantisme dont ils se réclament.

Et pour les orthodoxes de l'autre catégorie, pour ceux qui, écartant l'idée d'inspiration ou même d'assistance préternaturelle, croient pourtant que la Bible, à raison de son contenu, à raison des faits et des vérités révélés qu'elle enseigne, mérite une place à part parmi les œuvres humaines, qu'est-ce que le canon ? Le canon, pour ceux-là, c'est une collection de livres purement humains, et, toutefois, des seuls livres qui exposent les faits et les doctrines révélés. Voici, par exemple, M. Zahn, pour lequel la Bible a encore ceci de sacré qu'elle renferme la prédication des anciens prophètes et du Christ. Qu'est-ce que le canon pour ce savant, et, en particulier, le canon du Nouveau Testament, dont il s'occupe exclusivement ? Le canon du Nouveau Testament, c'est justement la collection des livres qui rapportent les faits de la vie du Christ, ou les doctrines qu'il enseignait.

Et si vous allez plus loin, si vous demandez à M. Zahn pourquoi, parmi tant de livres écrits dès les premiers temps sur Jésus et sa doctrine, pourquoi ceux de notre collection biblique ont été seuls admis au rang de canoniques, le savant historien vous répond : Dans l'antiquité, on a nommé canonique le livre admis pour la lecture publique dans les assemblées religieuses des chrétiens, comme on a nommé apocryphe celui qui a été exclu de la lecture publique.

Enfin, si, de nouveau, serrant de plus près la question, vous demandez ce qui valut à un livre de notre Nouveau Testament d'être admis à la lecture publique préférablement aux apocryphes, M. Zahn répond que ce fut, non pas précisément l'idée de l'origine apostolique de ce livre, mais ce fait que, venant de l'époque apostolique, il fut ensuite estimé, jugé dans l'opinion commune être un rapport fidèle et authentique des idées, de la prédication du Christ, ou encore de la prédication des disciples restés en conformité de pensée avec Jésus. C'est là ce qui valut à ces livres leur admission à la lecture publique dans les exercices du culte chrétien : leur réputa-

tion de livres qui reproduisaient bien la prédication du Christ, et qui pouvaient donc édifier les fidèles et, en même temps, servir à défendre la vraie doctrine du Maître contre toutes les entreprises des hérétiques[1].

Voilà en quoi se résume l'opinion du docte professeur d'Erlangen; par conséquent, pour lui et pour tous ceux qui le suivent, écrire un traité ou une histoire du canon, c'est établir, au moyen des témoignages de l'antiquité, quels sont les livres admis à la lecture publique chez les premiers chrétiens, dans les exercices de leur culte, comme livres qui reproduisaient fidèlement, d'après l'opinion commune, les faits de la vie du Christ et sa doctrine.

Une telle manière de concevoir le canon des Écritures est-elle en harmonie avec les documents? Est-il vrai que si nos livres sont dits sacrés et canoniques, c'est pour les raisons qu'en donne l'auteur de la *Geschichte des... Kanons*, et que les anciens eux-mêmes comprirent le canon de la même façon? Bien que l'heure ne soit pas venue de répondre à cette question, — nous exposons seulement ici l'état des opinions, — nous pouvons du moins noter, en passant, que nombre de protestants se sont élevés déjà contre la théorie de M. Zahn. Et le premier de tous, ce fut M. Harnack, en personne, qui fit une critique vive et acerbe de l'Histoire du canon, dès qu'en parut le premier volume. M. Zahn répliqua, et avec un peu d'amertume[2]. Certes, nous n'avons pas à donner raison à M. Harnack, dont les idées en cette matière ne sont pas meilleures, tout au contraire; mais, volontiers, nous dirons avec le Rev. Stanton, professeur à Cambridge, que l'auteur de la *Geschichte*, malgré sa connaissance profonde des documents, les interprète cependant d'une façon inexacte, qu'il en restreint la signification, et, par là, les dénature; enfin, que son idée du livre canonique et du livre apocryphe est une idée étroite, qui ne répond pas à l'idée même qu'en avaient les anciens[3]. Et voilà justement ce que nous, catholiques, nous

1. Zahn, *Geschichte des neutestamentlichen Kanons*, t. I, p. 122-134; 447-452. 1888; — *Grundriss der Geschichte*, p. 1-14.

2. Zahn, *Einige Bemerkungen zu Adolf Harnack's Prüfung der Geschichte des neutestamentlichen Kanons*. Erlangen, 1889.

3. V. H. Stanton, article Canon, dans *Dictionary of the Bible*, by Hastings, t. I, p. 349. 1898-1900.

aurons à montrer vis-à-vis d'adversaires du genre de M. Zahn; il faudra, travaillant sur les mêmes documents que lui, faire voir qu'il en restreint la portée, et, du même coup, en fausse la signification; enfin, que si un livre a pris rang parmi les canoniques, c'est par une raison plus profonde, plus intime, plus mystérieuse, que ne le suppose le savant écrivain.

Après les orthodoxes de toutes couleurs, les libéraux ou rationalistes. Qu'est-ce que le canon pour ceux qui ont abjuré la foi à tout surnaturel, ou, en tout cas, qui ne reconnaissent aux livres de la Bible aucune supériorité d'ordre préternaturel, qui n'admettent ni inspiration, ni assistance divine dans la composition des Livres saints, ni même l'existence d'une révélation proprement dite? Qu'entendent-ils par livres canoniques?

Ils nous répondent : Les livres canoniques sont ceux que, dès les premiers temps du christianisme, on a commencé à réunir en collection spéciale, distincte de toute autre, parce qu'on les croyait, ceux-là, inspirés et doués d'une valeur normative divine; seulement, la croyance de l'antiquité à l'inspiration divine des Écritures n'est qu'une erreur de plus ajoutée au passif de la pauvre humanité. Par conséquent, la collection des canoniques est, au total, la collection des livres qu'on a crus à tort dans l'antiquité, et qu'aujourd'hui encore, dans certaines Églises, spécialement dans l'Église romaine, on croit faussement livres sacrés, divins, et faisant loi comme parole de Dieu. Voilà ce qu'est le canon pour les rationalistes purs, quand ils respectent l'histoire, tout en faisant litière de nos croyances.

Seulement, un homme qui s'est une fois bien mis dans la tête que la Bible n'est pas une collection de livres véritablement inspirés, que, sur ce point, l'on s'est trompé, est très exposé à trahir aussi l'histoire, à la travestir, quand il veut raconter la formation du canon, et c'est à ce danger que M. Harnack lui-même n'a pas échappé. Qu'est-ce, par exemple, pour lui, que la collection dite canonique du Nouveau Testament, et comment se serait-elle formée?

Le Nouveau Testament, nous dit-il, considéré comme collection d'écrits apostolico-catholiques, qui nous donneraient la vraie prédication du Christ, c'est encore là une simple

création de l'Église [1]. Oui, c'est l'Église qui a créé son canon, qui a décrété de son propre chef que tel livre serait canonique et tel autre ne le serait pas. Et voici comment nous pouvons conjecturer que la chose se passa ; car, ajoute l'auteur, en pareille matière nous n'avons que des conjectures à offrir. La canonisation des livres bibliques par l'Église fut une entreprise pour ainsi dire involontaire ; en d'autres termes, l'Église ne la décréta que contrainte par les circonstances. Au second siècle, elle se trouvait en lutte avec les Marcionites et les Gnostiques qui en appelaient sans cesse, pour défendre leurs opinions, à des écrits apostoliques. Que fit l'Église ? Elle revendiqua pour elle seule le droit de trancher la question d'apostolicité d'un écrit, puis elle se fit à elle sa propre collection d'écrits soi-disant d'origine apostolique, déniant aux hérétiques le droit de rien y ajouter ou d'en rien retrancher. Et c'est ainsi qu'on eut, à côté de l'Ancien Testament, une collection formée de livres du Nouveau Testament, qui seraient tous des écrits remontant aux apôtres. Plus tard, on assimila les apôtres aux anciens prophètes, et l'on déclara que leurs écrits à eux aussi étaient inspirés, divins. Telle est, en deux mots, sur le canon des Écritures, la théorie de M. Harnack [2], pour lequel il n'existe point de livres inspirés, mais seulement des livres crus à tort livres inspirés. Cette manière de raconter les origines du canon, assurément n'a rien d'historique ; c'est de la pure fantaisie ; le devoir d'un écrivain catholique, vis-à-vis d'un adversaire de ce genre, sera donc précisément de le démontrer.

Enfin, pour en finir avec l'exposé des opinions, qu'est-ce que le canon pour les protestants timides dont nous avons parlé plus haut, qui n'osent nous dire s'ils admettent ou s'ils rejettent l'inspiration des Écritures ? Eh bien ! comme précédemment, nos pauvres timides cachottent. Le canon, nous disent-ils, c'est la collection des livres qui, *au dire des an-*

1. Harnack, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, 3e édit., t. I, p. 338. 1894. Voici ses propres paroles : « Aber andererseits ist das Neue Testament als die die wahre Lehre enthaltende und bezeugende apostolisch-katholische Schriftensammlung neben dem Alten Testament (welches durch das Neue Testament zu einem complicirten Buche für die Christenheit geworden ist) eine neue Schöpfung der Kirche. »

2. Harnack, *op. cit.*, t. I, p. 343-345, et p. 352.

ciens, *au dire de l'histoire*, *au dire des Églises*, seraient des livres inspirés, divins, faisant loi comme parole de Dieu. Et si nous questionnons : Mais, d'après vous, sont-ce des livres divins et vraiment normatifs des croyances et de toute la vie ? Donnez-vous tort ou raison *aux anciens*, *à l'histoire*, *aux églises* ? — Nous ne leur donnons pas tort, répondent en chœur ces braves gens qu'il ne faut pas confondre avec des gens braves ; mais nous ne saurions dire non plus s'ils ont raison. Notre affaire à nous, ce n'est pas de dogmatiser, c'est d'écrire l'histoire du canon. Nous constatons bien la canonicité externe de ces livres, leur *réputation* de livres inspirés, canoniques ; nous n'avons pas à nous prononcer sur la valeur interne de cette canonicité, s'il est vrai que ces livres soient intrinsèquement des livres inspirés, s'ils ont enfin une autorité divine, l'autorité de parole de Dieu. — Ainsi parlent nos timides historiens du canon, et il faut le dire, à la honte du protestantisme contemporain, c'est le langage, c'est le procédé adopté par un bon nombre des écrivains protestants, surtout anglais, qui ont récemment traité de l'histoire ou de la valeur canonique des Livres saints [1]. Vis-à-vis d'adversaires de ce genre — car après tout ce sont des adversaires : *Qui non est mecum*, *contra me est* — le devoir évident d'un écrivain catholique sera de montrer que la canonicité externe des Écritures avouée par eux entraîne nécessairement la canonicité interne, la valeur normative intrinsèque des Livres saints, et par là on comprend déjà si nous avions quelque raison d'attacher précédemment une certaine importance à établir quelle est la distinction entre ces deux canonicités, et plus encore quel lien les unit.

VI

Et maintenant que nous voyons clairement ce que l'on entend dans les différentes écoles, catholiques, protestantes, rationalistes, par l'autorité divine, l'inspiration, la valeur ca-

1. Un écrivain de la *Revue biblique* (p. 478, 1901) a fait la même observation sur l'art. *Jésus*, de Bruce, dans l'*Encyclopædia biblica*, de Cheyne : « En d'autres termes, Jésus est un pur homme, *mais on ne veut pas le dire*. » C'est nous qui soulignons.

nonique des Écritures, nous pouvons facilement nous rendre compte de la diversité du but que chaque auteur poursuit dans un traité ou une histoire du canon selon qu'il appartient à telle ou telle école, qu'il entend le canon de telle ou telle manière.

Le protestant cachottier de tout à l'heure cherche uniquement à établir quels sont les livres qui ont été réputés divins ; si c'est à tort ou à raison qu'on les a crus divins, c'est ce qu'il ne tranchera pas.

Le rationaliste pur a plus de franchise ou de hardiesse. Dans une histoire du canon, il se demande quels sont les livres qu'on a réputés, *bien qu'à tort d'après lui*, livres divins et inspirés. Ce rationaliste n'en faussera pas moins l'histoire, quand il voudra expliquer comment s'est introduite dans le monde, dans la Synagogue, dans l'Église, la croyance à l'origine divine de la Bible.

Et que cherche à son tour, dans ses écrits sur le canon, le protestant dit orthodoxe, mais orthodoxe du dernier degré, qui ne croit pas que la Bible ait été écrite sous l'inspiration ou avec l'assistance surnaturelle de Dieu, et pourtant la respecte encore comme un livre digne d'une particulière vénération, parce qu'elle est à ses yeux la dépositaire et la gardienne des faits et des doctrines révélés ? Ce protestant, dans une histoire du canon, s'efforce de montrer par les documents que la vraie Bible se compose des livres qui ont toujours eu dans l'antiquité la réputation de livres fidèles et authentiques comme livres religieux, comme livres contenant la révélation et reflétant bien la pensée, la prédication des vieux prophètes, du Christ et des apôtres.

Le protestant dit orthodoxe et d'une orthodoxie moins lâche que le précédent, parce qu'il croit encore, lui, soit à l'inspiration, soit du moins à l'inerrance totale ou partielle de la Bible, par suite de quelque assistance surnaturelle de Dieu, ce protestant, dans un traité ou une histoire du canon, essaie de prouver par les témoignages de l'histoire que les livres reçus dans sa Bible sont des livres inspirés ou des livres exempts d'erreur par suite d'une intervention divine positive. Si le protestant, étant donnés ses principes, peut faire cette démonstration, c'est ce qu'un théologien du canon

doit examiner, quand il traite des méthodes de démonstration.

Enfin qu'est-ce que se propose et doit se proposer l'écrivain catholique dans un traité, une histoire de l'autorité ou canonicité divine des Écritures, s'il veut aujourd'hui répondre à toutes les exigences, et du sujet, et des adversaires ?

Certes, il faut bien en convenir, les auteurs catholiques, comme les autres, sont loin d'être toujours très clairs, quand ils abordent le problème du canon des Écritures. Souvent même il arrive qu'en étudiant leurs traités *De Canone Veteris Testamenti*, *De Canone Novi Testamenti*, *De Canone utriusque Testamenti*, *Historia Canonis*, etc., le lecteur se croit perdu comme au milieu d'une sorte de forêt vierge, sans route et sans issue. Où allons-nous ? se demande-t-il anxieux. Que voulons-nous prouver au juste ? Est-ce l'autorité divine de ces livres ? leur origine divine ? leur inspiration ? leur inscription par l'Église au canon-liste ? leur valeur canonique intrinsèque ? Tout cela, est-ce la même chose ? Et les documents innombrables que l'on nous apporte en témoignage, les écrivains juifs, les Pères, les Papes, les conciles, est-ce bien le même principe, le même point de doctrine qu'ils nous démontrent sous des termes si différents ? Non, décidément, murmure le pauvre lecteur, je ne m'y reconnais plus.

Qui n'a éprouvé, au moins dans les débuts d'une étude sur la canonicité des Livres saints, cette sorte d'angoisse de l'homme qui s'est égaré et ne retrouve plus son chemin ! Or, grâce au travail de déblaiement que nous venons de faire dans cet article sur la notion de l'autorité divine des Écritures, et sur l'état des opinions concernant cette question, nous pouvons maintenant, si ce n'est pas nous abuser, donner aux jeunes lecteurs — les anciens n'en ont plus besoin — un fil conducteur qui leur permettra de se retrouver toujours et facilement. Pour cela, il suffit de bien marquer quel est le but essentiel d'un traité sur l'autorité ou canonicité divine des Écritures, et de dire quels moyens mènent sûrement au but. C'est par là, qu'en deux mots, nous allons clore cet article.

I. — But essentiel d'un traité, d'une histoire de la canonicité des Écritures.

Le traité ou l'histoire du canon a pour but essentiel de rechercher — par voie analytique ou par voie synthétique, peu importe — quels sont les livres d'autorité divine; quels sont les livres, par conséquent, auxquels l'humanité est tenue de croire et d'obéir, à raison de l'autorité même de Dieu.

Or, pour établir qu'un livre est d'autorité divine, il faut toujours prouver deux choses, qui, souvent, il est vrai, se prouvent en même temps et par le même texte : sa valeur sacrée, sa valeur canonique « sacros et canonicos ».

1° Il faut prouver d'abord que le livre a une valeur sacrée, c'est-à-dire qu'il vient de Dieu en quelque manière, qu'il a Dieu au moins pour garant de sa vérité, sinon même pour auteur.

2° La seconde chose à démontrer, c'est la valeur canonique du livre. En d'autres termes, il faut prouver que le livre sacré a été remis comme tel par Dieu à la société religieuse, Synagogue ou Église. De cette manière sera exclue l'hypothèse d'un livre qui n'aurait pas une destination publique, et qui, par conséquent, n'aurait pas un caractère juridique, une valeur normative de la foi et des mœurs pour l'humanité.

Comme il est facile de s'en rendre compte, le premier élément constitutif de l'autorité divine des Livres saints, la valeur sacrée du livre tient à son origine même : le livre vient de Dieu en quelque manière, et, au sens strict, il vient de Dieu par voie d'inspiration. Le second élément, la valeur canonique du livre, tient à une volonté positive de Dieu : Dieu a voulu que ce livre fût pour l'humanité une règle de foi, une loi des mœurs, et c'est pour cela qu'il l'a remis à la société religieuse.

II. — Moyens d'atteindre le but.

Comment parvient-on à prouver l'autorité divine des Écritures ainsi définie ?

On y parvient en remplissant les deux conditions suivantes :

1° Produire des témoignages, faits ou documents, qui affirment précisément les deux points de doctrine, objet et but essentiel du traité ; à savoir que le livre est sacré, venant de Dieu en quelque manière; puis, qu'il a été remis par Dieu à la société religieuse, Synagogue ou Église, pour être sa règle de foi et de conduite, et est donc normatif, canonique.

2° Montrer que ces témoignages sont de telle nature qu'ils exigent foi en ce qu'ils affirment, parce qu'ils sont eux-mêmes les témoignages de Dieu, ou bien des délégués et représentants autorisés de Dieu.

Ainsi, il n'y a pas à s'égarer. Dans tout le cours d'un traité bien compris de l'autorité ou canonicité divine des Écritures, on doit s'attendre à voir passer sous ses yeux, depuis les origines de la Bible jusqu'à nos jours, les témoignages successifs de tous les siècles, affirmant tantôt la valeur sacrée, tantôt la valeur canonique des Livres saints. On devra ensuite, ou en même temps, constater que ces affirmations de l'autorité divine des Livres saints (canonicité externe) impliquent, à raison de la valeur même des témoignages, la vérité de ce qu'ils énoncent, à savoir l'autorité divine intrinsèque des Livres sacrés (canonicité interne).

Lucien MÉCHINEAU.

LA RÉSURRECTION D'UN PEUPLE

LA BOSNIE ET L'HERZÉGOVINE

Voilà deux siècles que la dislocation de l'empire ottoman a commencé ; celui qui s'ouvre verra sans doute se détacher les dernières pierres de cet édifice ruineux. En attendant, pour qui regarde d'un peu haut, l'Histoire ne présente peut-être pas de spectacle plus curieux et plus instructif que ce défilé de peuples et de nationalités qui, tour à tour, soulèvent la pierre du tombeau, rejettent leur suaire et reprennent leur place parmi les vivants. La Hongrie d'abord, puis la Roumanie, la Grèce, la Serbie, la Bulgarie comptent désormais parmi les États qui ont leur existence propre ; d'autres portions de territoire, tout en reconnaissant encore la suzeraineté nominale de la Porte, ont, en fait, passé sous la domination des puissances européennes ; de larges lambeaux ont été taillés dans la chair même du colosse ; des régions entièrement musulmanes depuis des siècles, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte ont fait retour au domaine de la chrétienté. Seule en Europe, la Macédoine et Constantinople restent encore sous le joug des Osmanlis ; c'est ce qu'on pourrait appeler l'Europe *irredenta*. La situation ne saurait se prolonger indéfiniment. En dépit de toutes les combinaisons et complications de la politique, l'Islam doit fatalement, un jour ou l'autre, être refoulé en Asie ; le temps approche où aucune race chrétienne ne sera plus assujettie à un pouvoir musulman. Alors prendra fin une humiliation qui semble avoir duré assez longtemps, mais qui, hélas ! n'aura pas corrigé ceux qui l'avaient attirée sur leur tête.

Le dépècement de l'empire des Turcs a pour conséquence la désagrégation de l'Église byzantine. Mahomet II trouva commode de soumettre tous les chrétiens des pays conquis à la juridiction du patriarche de Constantinople, qui fut de la sorte investi d'une puissance qu'il n'avait pas sous les empereurs chrétiens. La fortune du schisme grec grandissait parallèlement à celle de l'Islam ; si les sultans eussent triomphé dans leur lutte avec l'Europe catholique, le rôle des papes aurait par contre-coup passé aux

successeurs de Photius. Mais pour la même raison, à mesure que les États chrétiens se détachent de l'empire ottoman, ils s'affranchissent de la suprématie du Phanar, pour se constituer en églises indépendantes. Le patriarche de Constantinople a vu ainsi lui échapper presque toutes les régions qui, de façon ou d'autre, reconnaissaient son obédience et lui payaient tribut; il ne lui reste, à l'heure présente, que les chrétiens du rite grec orthodoxe disséminés dans les provinces ottomanes; ce qui ne répond guère au titre d'*œcuménique* qu'il continue à se décerner fastueusement.

Manifestement, la conquête musulmane fut la punition providentielle des nations qui avaient brisé l'unité de l'Église. Toutes celles qui avaient embrassé l'hérésie et glissé dans le schisme, devinrent l'une après l'autre la proie de l'Islam grandissant. Si, après le grand effort des Croisades, la réconciliation eût pu s'accomplir, si l'œuvre d'union ébauchée aux conciles de Lyon et de Florence n'eût pas été éphémère, jamais l'étendard du Prophète n'eût franchi le Bosphore. Mais, une fois maîtres de Constantinople, les Turcs se répandront sur l'Europe orientale sans rencontrer de résistance, tant qu'ils ne se heurteront pas aux armées catholiques de Hongrie et de Pologne. Seuls en effet, les États catholiques surent opposer au torrent une digue qui le contint d'abord, puis le brisa et l'obligea à retourner en arrière. Ce mouvement de recul, qui date de la levée du siège de Vienne et qui n'a pas cessé depuis lors, fait penser à ces effroyables marées, produites par l'éruption de volcans mystérieux, qui s'avancent au loin dans les terres, puis se retirent lentement, laissant toute la région couverte de ruines et de boue. Mais les ruines se réparent, les champs se parent à nouveau de verdure et de moissons, les cités et les villages se rajeunissent, et les peuples ne gardent plus du cataclysme passé qu'un souvenir qui ne trouble point leur sécurité présente.

* * *

Ces réflexions viennent d'elles-mêmes à l'esprit quand on parcourt le beau livre récemment publié par la maison Armand Colin sur la Bosnie et l'Herzégovine[1]. Au cours d'un voyage d'études

1. *La Bosnie et l'Herzégovine.* Ouvrage publié sous la direction de Louis Olivier, docteur ès sciences, directeur de la *Revue générale des Sciences*, par Léon Bertrand, Paul Boyer, Émile Demenge, Charles Diehl, Gervais-Cour-

organisé par la *Revue générale des Sciences*, un groupe de savants français a réuni les éléments d'une monographie complète de ces provinces. Chacun d'eux a écrit son chapitre, signé de son nom; nous avons ainsi des informations très circonstanciées, fournies par des hommes compétents sur la nature physique de la Bosnie-Herzégovine; l'histoire et les monuments; la langue et la littérature; les races, les religions et les nationalités, enfin sur chaque partie de l'administration actuelle, instruction, agriculture, travaux publics, industrie, législation, etc. C'est vraiment le tableau de la résurrection d'un peuple, condamné à végéter trois cents ans sous l'énervante domination des Turcs, et à qui il a suffi de vingt-cinq ans sous la tutelle d'un État chrétien pour reprendre un essor plein de promesses.

La Bosnie-Herzégovine occupe le long de l'Adriatique dont elle n'est séparée que par l'étroite bande de la Dalmatie, un massif montagneux égal en superficie à sept ou huit de nos départements. Elle ne compte guère qu'un million et demi d'habitants. Ni son étendue, ni sa population ne lui assignent donc un rang considérable parmi les États de la péninsule balkanique; mais à bien des égards pourtant, ce petit pays mérite de fixer l'attention et tout particulièrement à raison de l'expérience qui s'y poursuit depuis que le gouvernement austro-hongrois a entrepris son relèvement social et économique.

A un moment du moyen âge, le royaume de Bosnie fit quelque figure en Europe. Les monuments aussi bien que les objets d'art accumulés dans le Musée national de Sarajevo témoignent que le pays eut son heure de gloire et de richesse. L'influence combinée de l'Italie et de l'Orient imprima à sa civilisation un cachet original et charmant. Malheureusement, l'hérésie y apporta le germe des discordes religieuses. Une sorte de manichéisme, semblable à celui des Albigeois, s'y implanta à l'époque même où cette secte se propageait dans le Midi de la France. Les Bogomiles y devinrent bientôt nombreux et puissants. La plupart des seigneurs féodaux et la famille royale elle-même comptèrent parmi les adeptes du bogomilisme. Les rois de Hongrie en prirent occasion pour intervenir; comme il n'est arrivé que trop

tellemont, Joseph Godefroy, A. Lebrun, Anatole Leroy-Beaulieu, Louis Olivier, Louis Wouters, Daniel Zolla. Grand in-4, illustré.

souvent dans l'histoire des peuples chrétiens, comme le feront en France même les huguenots, les bogomiles bosniaques firent appel à l'étranger, et l'étranger alors, c'était le Turc. Dès 1415, longtemps avant la chute de Constantinople, leur rancune contre l'Église et leurs concitoyens catholiques les amena à trahir leur pays et la chrétienté. En 1463, la Bosnie tombait définitivement aux mains des envahisseurs ; en 1483, ce fut le tour de l'Herzégovine. Les seigneurs bogomiles n'eurent rien de plus pressé que de se faire musulmans ; moyennant quoi ils gardèrent la propriété de toutes les terres.

Les habitants qui échappèrent au fer des Turcs et qui ne voulurent pas apostasier ne furent plus désormais que des *raïas* et des *kmets*, c'est-à-dire des serfs travaillant pour le compte des *begs*. Quant aux renégats, ils eurent tôt fait d'effacer en eux tout ce qui pouvait leur rester de christianisme ; nulle part l'Islam ne trouva de recrues plus ardentes et plus fanatiques ; les musulmans bosniaques oublièrent leur race même, et aujourd'hui encore, ils se croient et se disent Turcs. Ce qui ne les empêcha pas pourtant de garder vis-à-vis de Constantinople une attitude fière et passablement indépendante. Lorsque Mahmoud III voulut introduire dans ses États les réformes libérales connues sous le nom de *Tanzimat*, les musulmans de Bosnie se montrèrent plus réfractaires que les Turcs eux-mêmes. Plutôt que d'accorder quelques droits aux chrétiens, ils se révoltèrent contre le sultan *giaour*. Les armées de l'empire noyèrent l'insurrection dans le sang, une première fois en 1838, une seconde fois en 1850.

Mais bientôt les *raïas* exaspérés et entraînés par le vent d'indépendance qui soufflait sur les Balkans s'insurgèrent à leur tour, en même temps que les Bulgares. Trois années de luttes, de massacres, d'atrocités sans nom finirent par provoquer l'émoi de l'Europe et l'intervention armée de la Russie. C'était l'aurore de la délivrance.

Au Congrès de Berlin, le comte Andrassy déclare que la Porte est impuissante à maintenir l'ordre dans les provinces limitrophes de la monarchie austro-hongroise et demande que son gouvernement soit autorisé à y pourvoir. Le prince de Bismarck appuie cette motion ; car il entre dans sa politique de pousser l'Autriche du côté de l'Orient. Il est donc stipulé entre les puissances que S. M. l'empereur François-Joseph sera chargé d'admi-

nistrer les provinces de Bosnie et d'Herzégovine. Cet euphémisme a pour objet de sauvegarder le fameux principe de l'intégrité de l'empire ottoman. C'est sous le couvert de la même fiction diplomatique que l'Égypte, Chypre, la Bulgarie et, hier encore, la Crète ont été affranchies.

Toutefois, l'Autriche n'entra pas sans difficulté dans le pays que l'Europe confiait à ses bons soins. Il lui en coûta une campagne de deux mois et une dépense d'un milliard. Les begs musulmans ne déposèrent les armes que lorsque la capitale Sarajevo fut aux mains de l'ennemi. Quelques milliers d'entre les plus intraitables s'expatrièrent; les autres se soumirent au nouvel état de choses, en frémissant et non sans arrière-pensée. Une chose plus insupportable à l'orgueil du Turc que la domination étrangère, c'est de vivre sur le pied d'égalité avec des gens que, pendant trois siècles, il s'est accoutumé à regarder comme des troupeaux (raïas).

*
* *

Il fallut beaucoup de tact au gouvernement de Vienne pour ménager les susceptibilités farouches des anciens oppresseurs, tout en donnant aux opprimés l'appui auquel ils avaient droit. La population se partageait en trois groupes d'importance presque égale, à ne regarder que les chiffres : les Turcs d'abord, propriétaires de la presque totalité du sol et habitués à se regarder comme une race à part et d'essence supérieure ; puis les chrétiens, partagés eux-mêmes en deux fractions, les orthodoxes qui se disent Serbes, et les catholiques qui s'appellent Croates. En réalité, tous appartiennent au même rameau de la grande famille slave, tous parlent la même langue ; mais il semble que plus les liens sont étroits, plus la communauté d'origine les rapproche, plus aussi sont ardentes les rancunes et les aversions entre les frères ennemis.

En attendant de les amener à une fusion problématique, le gouvernement austro-hongrois s'est appliqué à s'attacher ses nouveaux sujets par une administration respectueuse de tous les droits acquis et des usages particuliers à chaque groupe. Il n'a pas cru devoir reviser les titres de propriété ; les chrétiens sont restés *kmets*, fermiers ou plutôt métayers des musulmans, presque seuls propriétaires. Mais les *aghas*, possesseurs de vastes

domaines, dont ils se contentent de percevoir leur part de revenu, indolents et oisifs, sont condamnés par le jeu des institutions libres à être peu à peu évincés par les chrétiens, sans parler des juifs, plus industrieux et plus actifs. Chaque communauté a gardé ses écoles de tout degré, qu'elle administre librement et qui reçoivent des subsides de l'État. Cette liberté profite tout particulièrement aux catholiques, grâce aux congrégations religieuses dont les écoles sont d'ailleurs ouvertes aux enfants des familles orthodoxes et même musulmanes ou israélites. Toutefois, c'est sur ses écoles, à lui, que le gouvernement austro-hongrois compte surtout pour atténuer les haines séculaires et opérer le rapprochement des différentes parties de la population. Naturellement, la neutralité religieuse y est érigée en principe ; mais non pas dans le sens et avec les allures que l'esprit sectaire lui a données en d'autres pays. La première place dans les programmes est au contraire donnée à l'instruction religieuse, que les élèves reçoivent dans l'école même, des ministres de leur religion.

Le succès de ces établissements prouve que l'on y pratique réellement le respect des consciences, si ombrageuses chez des populations pour qui la religion et la nationalité se confondent. De 1884 à 1897, le chiffre des élèves dans les écoles élémentaires publiques a passé de 3 334 à 18 496. Il est à remarquer que sur ce total, les filles comptent seulement pour un chiffre de 2 183. Le féminisme n'est pas près de conquérir l'Orient. Notons toutefois que les écoles religieuses donnent l'instruction élémentaire à près de 7 000 petites filles. En réunissant à l'effectif des écoles de l'État celui des écoles libres ou confessionnelles non musulmanes, on obtient les chiffres suivants :

	Musulmans	Orthodoxes	Catholiques	Israélites	Autres	Total
En 1883 :	413	4 479	2 877	297	10	8 076
En 1897 :	4 254	11 219	8 755	870	316	25 414

On voit quels progrès l'instruction publique a réalisés en l'espace de quinze ans, en un pays où le régime turc entretenait l'ignorance universelle. Mais combien il reste à faire ! Étant donnée la population actuelle de la Bosnie-Herzégovine, elle doit compter au moins 200 000 enfants en âge scolaire. On pourrait, il est vrai, ajouter aux chiffres ci-dessus le contingent des *mekteb* musulmanes, très nombreuses, en Bosnie surtout ; mais l'ensei-

gnement qu'on y donne se borne, comme dans tous les pays islamiques, à la lecture et à la récitation du Coran en arabe.

L'Autriche ne s'est pas contentée de couvrir ses nouvelles provinces d'écoles élémentaires. Elle a créé successivement jusqu'à dix écoles de commerce, qui, dès 1897, avaient formé plus de 5 000 élèves. Les écoles techniques d'arts et métiers et d'arts décoratifs, ont été l'objet d'une sollicitude toute spéciale. A l'Exposition universelle, la Bosnie-Herzégovine avait son pavillon dans la rue des Nations. On y admirait surtout des tapis et des vases ciselés, spécimens d'un art à peu près oublié et que les écoles récemment fondées ont pour but de rajeunir. L'enseignement secondaire est donné dans trois gymnases, dont le plus important est le gymnase épiscopal de Travnik, dont on n'a pas craint de confier la direction aux Jésuites, aussi bien que celle du Grand Séminaire de Sarajevo.

*
* *

L'administration austro-hongroise s'est efforcée de maintenir la balance égale entre les différents groupes ; il semble toutefois que ses faveurs aillent plus volontiers aux musulmans qu'aux chrétiens ; la politique le demandait sans doute ainsi. Ce groupe, le plus important par le nombre, par la richesse, par l'habitude de la domination qu'il avait exercée si longtemps, était aussi évidemment le plus difficile à gagner. Il ne faut donc pas s'étonner des prévenances dont il est l'objet sous un régime qui paraissait devoir ménager une revanche à la partie chrétienne de la population. Le plus beau monument de la capitale est le palais du *shériat*, tout à la fois école de droit et séminaire des musulmans, pour lesquels le Coran est la source unique de la jurisprudence aussi bien que de la théologie. C'est aussi de tous les établissements d'instruction publique le plus richement doté. Bien mieux ; ce que l'on n'a pu faire encore à Paris devant la réprobation de l'opinion publique, le gouvernement de l'empereur l'a fait à Vienne pour flatter ses administrés mahométans ; la capitale de l'Autriche possède une mosquée monumentale.

Si l'on en juge par le dehors, on pourrait croire que les soi-disant Turcs de Bosnie-Herzégovine ont accepté leur incorporation à la monarchie austro-hongroise ; la plus forte preuve qu'ils en puissent donner, c'est qu'ils consentent à prendre rang

dans l'armée autrichienne ; le gouvernement est parvenu à leur imposer le service militaire et la conscription. Ce fut tout d'abord, il est vrai, le prétexte d'une insurrection formidable ; mais on en eut raison, et aujourd'hui les musulmans fournissent leur contingent aux magnifiques régiments bosniaques. Après soixante-dix ans d'occupation, nous n'avons pas encore su obtenir en Algérie semblable résultat. Bien loin de servir avec nos soldats, les Arabes, sauf de rares exceptions, sont toujours prêts à tirer sur eux à la prochaine occasion. Nous aurions donc à prendre leçon de l'Autriche. Toutefois, elle non plus ne peut se vanter d'avoir pleinement réussi. Chez elle comme chez nous, l'âme musulmane est, au fond, irréductible. Les Turcs de Bosnie-Herzégovine, Turcs parce que musulmans, continuent à regarder du côté de Constantinople et à prêter l'oreille au moindre souffle qui passe sur l'Islam.

Chez nous, on pense gagner les musulmans en en faisant des libres penseurs ; l'Autriche, pour s'attacher les siens, favorise, encourage la pratique de leur religion, la rend même obligatoire pour les soldats et, dans une certaine mesure, pour les fonctionnaires. L'une et l'autre méthode resteront également impuissantes, ou plutôt elles aboutissent l'une et l'autre par des voies opposées à fortifier au cœur des populations musulmanes l'antipathie contre les infidèles qui les ont subjuguées.

Du moins, en Bosnie-Herzégovine, les communautés chrétiennes, la communauté catholique spécialement, n'ont pas à se plaindre d'être, comme chez nous, en butte au mauvais vouloir systématique de l'administration. Le gouvernement austro-hongrois ne prend pas à tâche d'humilier devant les dissidents la religion à laquelle il appartient, ainsi que cela se passe en Algérie et dans les autres colonies françaises. Avant l'occupation, les catholiques de Bosnie-Herzégovine étaient soumis à la juridiction du siège épiscopal de Diakovo, illustré en ces derniers temps par Mgr Strossmayer, l'ardent champion de la nationalité croate. Ils ont aujourd'hui un archevêque dans la capitale, Sarajevo, et deux évêques, l'un à Banjaluka et l'autre à Mostar, pour l'Herzégovine ; le gouvernement leur fait un traitement supérieur à celui de leurs collègues de France. Le clergé séculier compte plus de deux cents prêtres, secondés par les religieux franciscains, qui furent longtemps les seuls missionnaires de ce troupeau délaissé ; ils pos-

sèdent onze couvents, dont plusieurs sont en même temps des maisons d'éducation. Déjà sous le régime turc, les trappistes français avaient créé au nord de Sarajevo une vaste exploitation agricole, aujourd'hui florissante.

L'homme de France qui a le plus étudié le mouvement des nationalités dans le monde slave, M. Anatole Leroy-Beaulieu, nous fait connaître les tendances du clergé catholique et le rôle qu'il est appelé à jouer dans le pays qui nous occupe :

« Indigène ou immigré d'Autriche-Hongrie, le clergé catholique de la Bosnie-Herzégovine, à commencer par son archevêque et ses évêques, est, en très grande majorité, slave de langue et de cœur... ; loin de travailler à dénationaliser le peuple, il se montre généralement défiant de toute velléité de germanisation. Cela est particulièrement vrai des franciscains dont les couvents restent la citadelle de l'esprit national slave catholique. Mais les franciscains indigènes ne sont pas seuls à s'exprimer vivement en ce sens. Il semble que la plupart des prêtres ou des religieux immigrés veuillent, eux aussi, à cet égard, se tenir au-dessus de tout soupçon... La cathédrale de Sarajevo a été construite depuis l'occupation ; toutes les inscriptions qui n'y sont pas en latin sont en croate. L'église des Jésuites, elle aussi toute neuve et à peine achevée, est décorée de fresques encore incomplètes où l'on trouve, sous une forme symbolique, les grandes idées de Strossmayer et du pape Léon XIII sur l'alliance de Rome et des Slaves... Conformément aux leçons et à l'exemple du grand pape qui a remis en honneur chez les catholiques le culte de saint Cyrille et de saint Méthode, les fresques de l'église des Jésuites représentent les deux frères apôtres des Slaves recueillis par le prince de la grande Moravie, l'ancien empire slave du Danube, antérieur à l'invasion hongroise. Une telle peinture, avec une légende croate, dans la capitale de la Bosnie, est une sorte de programme. En revendiquant les apôtres des vieux Slaves et en rappelant aux Bosniaques l'ancienne union des deux Églises, les Jésuites de Bosnie annoncent hautement qu'ils prétendent, eux aussi, travailler au rapprochement des Slaves par l'union des Églises.

« Séculier ou régulier, indigène ou immigré, le clergé de la Bosnie-Herzégovine affiche ainsi, aux yeux de tous, ses ten-

dances nationales, et il semble s'approprier, sinon la politique, du moins le grand idéal et les vastes espérances de l'évêque de Diakovo, Mgr Strossmayer. L'union des Églises, tant de fois appelée par les papes et plus que jamais invoquée par Léon XIII, les catholiques paraissent bien en droit de dire qu'elle serait particulièrement précieuse pour la Bosnie et pour les Slaves du sud, parce que, en rapprochant Serbes et Croates, elle aplanirait, si elle ne le comblait, le fossé séculaire qui les sépare. Les chefs du clergé catholique sont du reste trop clairvoyants pour ne pas sentir que c'est là, en tout cas, une œuvre d'une réalisation malaisée et lointaine... Trop de préventions réciproques et de souvenirs douloureux séparent encore les chrétiens des deux rites[1]... »

*
* *

Partout en Orient, et dans la péninsule des Balkans plus qu'ailleurs, le problème des nationalités se présente comme un écheveau inextricable. Ce n'est pas en un quart de siècle que le gouvernement austro-hongrois pouvait lui donner une solution en Bosnie-Herzégovine. A cet égard rien n'a changé depuis l'occupation. Les habitants sont demeurés aussi divisés qu'auparavant, chaque groupe gardant ses aspirations, ses vues et ses espérances particulières et comptant sur l'avenir pour y apporter une réalisation vaguement entrevue. Mais si l'on se place au point de vue économique, il en sera tout autrement; la transformation du pays est non pas achevée sans doute, mais en bonne voie. On sait en quel état misérable ont été réduites des régions, d'ailleurs richement douées, par suite de l'apathie naturelle aux musulmans et des pratiques déplorables de l'administration turque. Pour peu que l'on ait voyagé dans l'empire ottoman, on a pu constater que hormis le voisinage immédiat des villes, on ne trouve plus rien de ce que l'on pourrait appeler l'outillage de la civilisation moderne.

Le premier soin de l'Autriche, en prenant possession de la Bosnie-Herzégovine, dut être d'y faire des routes et des chemins de fer; le pays n'était guère mieux pourvu en ce genre que l'Asie centrale ou Madagascar. Les premiers tronçons furent

1. *La Bosnie et l'Herzégovine*, p. 112.

construits par l'armée elle-même, au fur et à mesure qu'elle avançait. Aujourd'hui le réseau des lignes ferrées ne comprend guère moins d'un millier de kilomètres, et celui des routes carrossables plus de quatre mille. Grâce aux moyens de transports, grâce surtout à la sécurité garantie à tous par une administration régulière, la mise en valeur du pays s'est développée d'elle-même. Les mines de fer, de sel gemme, de cuivre, de lignite, etc., négligées autrefois ou exploitées par des méthodes rudimentaires, sont aujourd'hui en plein rendement, et alimentent un trafic qui grandit d'année en année. « Au cours de ces vingt dernières années, dit M. Lebrun, ingénieur des mines, l'industrie minière bosniaque a fait plus de progrès que dans les trois derniers siècles. » On en peut juger par ces exemples : Dans l'espace de quinze ans, de 1883 à 1897, l'extraction du lignite, combustible très abondant en Bosnie, a passé de 23 000 tonnes à 229 000; celle du minerai de fer, qui ne donnait à la première date qu'une quantité insignifiante, atteint à la seconde 37 000 tonnes.

Les forêts constituent une des principales richesses de la Bosnie-Herzégovine où elles occupent plus de 2 500 000 hectares, c'est-à-dire la moitié de la superficie totale. « Il y a vingt ans, dit M. Daniel Zolla, tous les bois étaient à l'état sauvage, et l'on ne pouvait songer à les exploiter. Aujourd'hui, le service des Forêts a fait établir des routes forestières et des chemins de fer à rails de bois ou de fer sur lesquels les troncs tout débités en grosses billes peuvent être descendus jusque dans la vallée et amenés à une scierie. » Les coupes annuelles fournissent au delà de 600 000 mètres cubes. Un détail intéressant pour notre pays : en 1897, les magnifiques bois de chênes des montagnes de Bosnie ont fourni à l'exportation 37 000 tonnes de douves de tonneaux dont la plus grande partie viennent en France pour *loger* nos vins.

Une autre production du pays, qui n'est pas à dédaigner, c'est la prune. Il y a quelques années, l'*Économiste français* a publié un article sur la concurrence que la prune bosniaque commence à faire à celle qui fut jusqu'ici la gloire et la fortune d'Agen. Bon an mal an, le département de Lot-et-Garonne tire à lui seul de ses pruneaux un revenu de 12 millions; mais les vergers de Bosnie en fournissaient en une seule récolte 440 000 quintaux pour une valeur de 9 millions. Heureusement ceux

d'Agen sont de meilleure qualité, ce qui les empêchera d'être détrônés.

Toutes les productions agricoles ont suivi depuis l'occupation une marche ascensionnelle; le froment arrive presque à un million de quintaux. C'est peu encore, mais c'est quatre fois plus qu'il y a vingt ans. De même le nombre des têtes de bétail a doublé, ou triplé, ou même quadruplé. Les statistiques, déjà vieilles de six ans, relèvent 232 000 chevaux au lieu de 161 000; 1 416 000 bœufs au lieu de 762 000; 3 228 000 moutons au lieu de 839 000. Ces chiffres iront grossissant à mesure que les grands travaux hydrauliques entrepris par le gouvernement permettront d'étendre la surface des prairies.

L'état des prairies permet, en effet, de juger l'état de l'agriculture dans les régions où elles ne s'entretiennent pas d'elles-mêmes. Grâce à l'incurie des Turcs, on peut traverser l'Asie mineure de la mer Noire à la Méditerranée sans rencontrer une prairie.

Mais le meilleur signe de la prospérité apportée en Bosnie-Herzégovine par l'occupation austro-hongroise, c'est le progrès même de la population. En voici le tableau :

	1879	1885	1895
Musulmans	448 000	472 000	548 000
Orthodoxes	476 000	571 000	673 000
Catholiques	209 000	265 000	334 000
Juifs	3 500	5 800	8 200
Total.	1 136 000	1 313 800	1 563 200

On le voit, la Bosnie-Herzégovine possédait sous le régime turc une petite communauté de Juifs venus d'Espagne, lors de leur expulsion au quinzième siècle, et connus dans les États balkaniques sous le nom de *Spanioles*. Si leur nombre a plus que doublé, c'est que les Juifs allemands sont accourus prendre leur part des affaires fructueuses que la rénovation du pays promettait à leur ingéniosité. Après les Juifs, c'est la communauté catholique qui a grandi dans la plus forte proportion, 55 pour 100. L'ensemble de la population, passant de 1 136 000 à 1 563 000, accuse une augmentation totale de 427 000; soit 38 pour 100 en seize ans. A cette allure, la population de la Bosnie-Herzégovine aurait presque doublé au bout du premier quart de siècle de son nouveau régime, et, à cette date, son gain annuel serait d'environ

50000 habitants, à peu près celui de la France, dans ses bonnes années, hélas !

Ces résultats font assurément honneur à l'administration austro-hongroise, et particulièrement au gouverneur, le comte de Kallay, qui est resté à son poste depuis le premier jour de l'occupation de la Bosnie-Herzégovine. C'est là un point d'importance capitale ; un homme de valeur ne peut donner sa mesure s'il n'a pas le temps devant lui ; quelle initiative, quelle largeur d'idées, quelles entreprises à longue portée attendre d'un fonctionnaire de passage ? L'Anglelerre qui s'entend, certes, à administrer les pays où flotte son drapeau, a pour principe de laisser en place aussi longtemps que possible les hommes à qui elle en a confié le soin. L'Égypte n'a connu encore depuis vingt ans qu'un seul *commissaire général de sa Majesté britannique*, et les affaires de Sa Majesté ne s'en trouvent pas plus mal. Si nous voulions compter les gouverneurs, les résidents généraux, qui dans ce laps de temps, se sont succédé en Indo-Chine ou en Tunisie, nous arriverions vite à la douzaine.

*
* *

Devant cette résurrection d'un peuple arraché à la léthargie où le tenait le régime ottoman, on est surpris d'entendre un de ceux qui la racontent, esprit distingué du reste, déclarer « que l'on a méconnu et calomnié l'Islam». De ce que, sous la tutelle ferme autant que bienveillante d'un État chrétien, les musulmans de Bosnie-Herzégovine se sont à peu près mis au pas de la civilisation européenne, « la démonstration paraît faite, selon lui, que la loi du Koran vaut pour l'organisation sociale et l'administration des peuples orientaux, infiniment mieux que ce l'on en pense ordinairement[1] ». Il n'est pas loin de croire que l'islamisme est le christianisme qui convient à certains peuples et à certains climats. Un système religieux et philosophique qui aboutit à déprimer au point que nous savons, non seulement ses adeptes mais encore les populations chrétiennes sur lesquelles pèse sa néfaste influence, ne mérite peut-être pas tant d'indulgence, ni surtout tant d'éloges. Au lendemain des effroyables massacres d'Arménie et au moment où le sang chrétien recommence à couler dans les provinces du fond de

1. *L'Islam en Bosnie-Herzégovine*, par Gervais-Courtellemont. *Op. cit.*, p. 236.

l'Anatolie, il y a bien aussi quelque hardiesse à affirmer que l'on « professe la plus grande admiration pour les sentiments élevés que développe dans l'humanité l'observation des préceptes du Koran... : charité, solidarité, fraternité[1]... » Le progrès moral pour les nations chrétiennes serait-il donc dans le retour aux religions païennes, ou du moins dans le contact avec leurs doctrines et leurs mœurs ? L'Évangile a-t-il besoin d'être complété par le Koran, les Védas ou les traités de Confucius ? Nous avons des philosophes et des politiciens qui paraissent le croire. Il n'y a pas bien longtemps, quand la campagne de Chine battait son plein, un sénateur, M. Trarieux, réclama pour les Chinois le droit de nous envoyer des missionnaires. Le Sénat ne se montra pas trop stupéfait, et l'orateur qui plaidait à la tribune la cause des missionnaires catholiques, l'honorable M. Mézières, déclara que la motion de son collègue lui semblait très heureuse.

Les préventions de certaines gens, ou pour mieux dire, leur haine contre le christianisme, les empêche de voir ce fait, clair pourtant de la clarté de l'évidence, à savoir que le progrès matériel lui-même est, pour ainsi dire, le monopole de la portion chrétienne du genre humain. Les autres n'y participent que dans la mesure où elles acceptent ou subissent son influence. Le peuple japonais, qui aspire à entrer dans le courant de la civilisation, a compris que le christianisme est la cause première de cette supériorité. Il se rend compte que, tant qu'il ne sera pas chrétien, il restera, quoi qu'il fasse, un peu *barbare*. M. Gebhart, le spirituel professeur de la Sorbonne, citait, il y a quelques jours, ce fragment d'un journal japonais de 1885 :

C'est un fait indéniable que les pays civilisés de l'Europe et de l'Amérique ne sont pas seulement supérieurs à cause de leurs institutions politiques, mais encore à raison de leur religion, de leurs mœurs et de leurs usages. Ces caractères constituent une sorte de couleur distinctive, et les peuples qui en sont privés sont exposés à être de la part des autres un objet de dérision. C'est pourquoi l'adoption de la religion, des coutumes et des usages de l'Occident est le seul moyen d'arriver à un degré d'assimilation suffisant pour écarter les barrières à nos relations et nous concilier les sympathies... En prohibant le christianisme, nous restons séparés des peuples européens. D'ailleurs, nous aurions beau lui refuser la liberté, nous n'empêcherions pas sa propagation au Japon... Nous ne voulons pas dire que le Japon fera, dès demain, partie de la chrétienté ; mais la victoire du

1. *L'Islam en Bosnie-Herzégovine*, par Gervais-Courtellemont. *Op. cit.*, p. 235.

christianisme n'est qu'une affaire de temps ; elle arrivera infailliblement ». (*Journal des Débats*, 16 octobre 1901.)

Nous voilà bien loin de la Bosnie-Herzégovine. Constatons, en y revenant, qu'en extrême Orient comme aux bords de l'Adriatique, aujourd'hui comme dans les siècles lointains et obscurs, c'est au Christ qu'il appartient d'éveiller « les peuples qui sont assis dans les ténèbres et l'ombre de la mort ».

JOSEPH BURNICHON.

LES
NOCES D'OR DE M. BERTHELOT

M. Marcellin Berthelot siège depuis un an parmi les Immortels, mais il n'appartient pas encore à l'histoire. Il est donc malaisé de faire de sa vie et de ses travaux une critique impartiale : aussi ne prétendons-nous pas l'entreprendre.

Il nous a paru bon cependant, au lendemain des fêtes dont il a été l'objet, de consacrer à l'homme et à son œuvre les pages qui vont suivre.

*
* *

M. Marcellin Berthelot est né à Paris, le 25 octobre 1827, dans une modeste habitation, aujourd'hui détruite, qui faisait coin entre la rue du Mouton et la place de Grève. C'était une maison à lanterne, où, d'après M. Gaston Stiegler, plusieurs aristocrates avaient été pendus, au cours des troubles révolutionnaires.

Le grand-père de M. Berthelot, soldat de l'Empire, tirait son origine de la Sologne, d'une famille de maréchaux-ferrants. Son père, médecin d'un quartier de Paris, était un homme sage et pondéré ; sa mère, une petite bourgeoise vive et remuante.

Mis d'abord en pension à Senneport, l'enfant fit au collège Henri IV ses études classiques, obtint en 1845 le premier prix d'histoire, et remporta au concours général le prix d'honneur de philosophie.

Il s'appliqua plus spécialement à la culture des sciences. Ses débuts y furent marqués par un accident qui aurait pu avoir des conséquences funestes. Il faisait, en 1848, des recherches sur la cristallisation du charbon et s'efforçait de réaliser, avec des moyens bien imparfaits encore, les expériences qui devaient plus tard immortaliser le nom de M. Moissan, lorsque l'éprouvette en verre, dans laquelle il opérait, vola en éclats. Son œil droit, blessé par les débris, ne dut qu'à de longs soins une guérison relative : encore la pupille en fut-elle déformée et la vue troublée pour jamais.

Attaché, le 23 février 1851, au Collège de France, comme préparateur du cours de chimie de M. Balard, il devint, en 1859, professeur de chimie organique à l'École supérieure de pharmacie, puis, en 1865, au Collège de France même.

Dès 1863, l'Académie de médecine l'avait reçu au nombre de ses membres : en 1873, il franchit le seuil de l'Académie des sciences, dont il fut élu secrétaire perpétuel après la démission de Pasteur. La mort de Bertrand lui ouvrit, l'année dernière, les portes de l'Académie française.

M. Georges Leygues a, d'une façon très heureuse, rappelé le rôle qu'il joua, pendant le siège de Paris, en 1870, comme président du Comité scientifique de la défense : « Vous êtes partout, lui a-t-il dit, où la science appelée trop tard, hélas ! apporte un secours à nos armes. Vous fondez des canons, vous fabriquez de la dynamite; aidé de quelques savants héroïques, vous vous efforcez de relier à la province la ville assiégée.

« On vous voit sur le plateau d'Avron, contrôlant le tir de l'artillerie ; au sommet de nos tours, cherchant à l'horizon un signal qui ne vient pas ; sur les rives glacées de la Seine, dont vous voulez faire un fil conducteur pour la transmission des dépêches ; dans les carrières de Clamart, où vous descendez pour faire sauter les batteries ennemies de Châtillon. »

D'aucuns ont trouvé qu'un souvenir, moins glorieux peut-être, se mêlait à cette belle évocation du passé, le souvenir de la fameuse médaille gravée pour Brebant; mais Paul de Saint-Victor, Renan, les Goncourt se sont récriés, et ont écrit sur cet épisode de l'année sanglante des pages humoristiques ou émues. L'incident paraît clos. Du reste, si les grands hommes ont leurs faiblesses, et M. Berthelot lui-même n'a pas échappé à cette loi commune, ce n'est pas le jour de les rappeler, ni de lui marchander notre admiration.

Cette admiration serait plus complète encore, si M. Berthelot, satisfait de l'auréole dont la science et le génie illuminaient son front, n'avait pas cherché dans les hasards de la politique une gloire qu'il n'y devait jamais rencontrer.

Sénateur inamovible en 1881, il soutint, comme rapporteur, une des lois organiques de l'enseignement primaire, en mars-

avril 1886, et fit preuve d'une intolérance religieuse qui ne fut guère à sa louange. Elle lui valut du moins d'être appelé, le 11 décembre de la même année, au ministère de l'Instruction publique, dans le cabinet Goblet. Les ministères d'alors étaient éphémères : celui-ci ne dura que cinq mois. M. Berthelot suivit ses collègues dans la retraite.

En 1895, il recueillait, l'on ne sait trop à quel titre et avec quelle compétence, le portefeuille des Affaires étrangères, échappé des mains de M. Poincaré. Il ne le garda que peu de temps. Un malheureux incident diplomatique le rendit à la science. Plus fidèle désormais à cette compagne de sa vie, il ne l'a plus délaissée depuis ce jour.

C'est dans son laboratoire que la reconnaissance et la vénération de ses collègues et disciples sont venues le chercher pour le conduire, le 24 novembre dernier, dans l'amphithéâtre de la Sorbonne où, devant le Président de la République, les Présidents des deux Chambres, le ministère à peu près au complet, les délégués des principales académies de France et du monde savant, en présence d'une immense multitude désireuse d'acclamer l'un des plus grands chimistes de notre âge, les voix les plus autorisées ont célébré le génie et les découvertes de l'homme auquel on a prodigué le nom de Rénovateur de la chimie. Pourquoi faut-il constater que les seules paroles discordantes qui ont rompu l'harmonie de ce concert soient tombées des lèvres mêmes de celui en l'honneur duquel toutes les voix s'étaient unies ? « Tout en reconnaissant l'incontestable valeur du savant, dit le *Journal des Débats*, il faut regretter qu'au jour où tout le monde, sans distinction d'opinion, fêtait en lui la science française, il ait voulu cependant, par quelques mots de son discours, exprimer des convictions personnelles, et sortir du domaine scientifique pour toucher à ce qui relève uniquement de la conscience individuelle. »

Si le Jubilé que nous venons de célébrer n'a pas éveillé, dans toutes les âmes, les mêmes sympathies que le Jubilé de Pasteur et d'Hermite, n'est-ce point peut-être parce que M. Berthelot a voulu écarter de cette solennité mémorable le Maître des Maîtres, le Seigneur de toutes les sciences, devant qui Hermite et Pasteur priaient à deux genoux, Dieu lui-même ?

*
* *

Nous avons à grands traits esquissé la vie de l'homme : c'est aussi d'une main rapide que nous allons retracer son œuvre.

M. Berthelot a voulu être un homme politique, un moraliste, un philosophe : il a été surtout un chimiste éminent.

Le nombre des mémoires qu'il a produits dépasse déjà mille : il a publié trente-cinq volumes : plusieurs de ses découvertes ont fait époque dans les annales du savoir humain, et quelques-unes ont révolutionné les peuples. Quel rôle a-t-il donc joué ? Nous allons essayer de le dire.

La chimie, nul ne l'ignore, a pour objet l'étude des corps dans leur constitution intime et leurs propriétés spécifiques.

Ces corps, tels qu'ils se présentent le plus souvent à nous dans la nature, sont formés d'éléments divers, groupés suivant des lois précises et mathématiquement définies.

Deux procédés opératoires, opposés dans leur essence et dans leur marche, nous permettent de reconnaître la constitution chimique de tous les êtres qui tombent sous nos sens. Ce sont l'analyse et la synthèse.

L'analyse détruit les corps pour en reconnaître, en les séparant l'une de l'autre, les parties intégrantes, et déterminer les proportions suivant lesquelles elles s'unissent pour former un tout complet.

La synthèse est un procédé inverse par lequel, en prenant les composants pour point de départ, on arrive à reconstituer le composé.

La décomposition de l'eau par la pile dans le voltamètre nous offre un exemple d'analyse. Nous voyons, en effet, lorsque passe le courant, se dégager sur la lame positive de cet appareil, un volume d'oxygène, sur la lame négative deux volumes d'hydrogène. Ici, l'analyse est à la fois quantitative et qualitative.

Transportons dans l'eudiomètre ces trois volumes de gaz ; faisons jaillir l'étincelle électrique : nous verrons l'oxygène et l'hydrogène se recombiner et se condenser en deux volumes de vapeur d'eau. Le procédé qui nous a conduits à cette reconstitution se nomme la synthèse.

Puisque les corps se présentent d'ordinaire à nous sous l'aspect de substances complexes, l'analyse devait nécessairement, dans l'évolution des sciences chimiques, précéder la synthèse. Comment, en effet, grouper synthétiquement des corps simples, si on ne les a reconnus au préalable et retirés en quelque sorte des êtres composés qui les enserrent ?

C'est à Lavoisier que nous devons, nous ne dirons pas les premières analyses rationnelles, mais la chimie analytique elle-même. Grâce aux méthodes qu'il a introduites dans la science et que ses élèves et successeurs ont tour à tour développées ou enrichies, nous connaissons actuellement de quatre-vingt-huit à quatre-vingt-dix corps simples, irréductibles par les moyens dont nous disposons encore. On rencontre ces quatre-vingt-dix corps en proportions bien différentes dans ce qu'on est convenu d'appeler le règne minéral; ils se retrouvent, mais en nombre plus limité, dans le règne animal et le règne végétal. On est d'accord pour fixer à quatorze le nombre des éléments biogéniques de ces deux derniers règnes : le carbone, l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, le soufre, le phosphore, le chlore, le potassium, le sodium, le calcium, le magnésium, le fer, et peut-être aussi le silicium et le fluor. Sans doute, le chlore et le sodium ne paraissent pas indispensables aux végétaux ; mais ils sont très fréquemment associés, dans les plantes comme dans le règne animal, aux autres corps simples mentionnés.

Si l'on rencontre, en dehors de ces substances, chez les êtres dotés de la vie, plusieurs métaux ou métalloïdes qui ne rentrent pas dans la précédente énumération, ils n'y paraissent que transitoirement ou à l'état de localisation dans certains organes déterminés, comme l'iode dans le corps thyroïde des mammifères et dans les plantes marines, le manganèse dans les céréales, le cuivre dans le sang des crustacés.

Toutefois, les éléments essentiels à la constitution de la matière vivante, quelle qu'elle soit, ne le sont pas au même titre. Quatre d'entre eux, le carbone, l'oxygène, l'hydrogène et l'azote lui sont à ce point nécessaires et s'y rencontrent en telles proportions, bien qu'associés en des combinaisons très complexes, que beaucoup de profanes, et non des moindres, leur attribuent l'honneur de concourir exclusivement à la formation des animaux et des végétaux.

Ces quatre éléments, Lavoisier les avait rencontrés au cours de ses recherches, et il avait le premier pris sur lui de dévoiler à sa génération, accoutumée à ne juger que sur leurs apparences les merveilles de la nature, le mystère intime de la constitution des corps.

Mais la méthode qu'il employait dans ses investigations était toujours la même : l'analyse. Il ne croyait pas qu'on pût faire autrement : « La chimie, disait-il, marche vers son but et vers sa perfection en divisant, subdivisant et resubdivisant encore... La chimie est la science de l'analyse. »

Berzélius et, après lui, Gerhardt ne pensaient pas de différente manière : « Dans la nature vivante, écrivait le premier, les éléments paraissent obéir à des lois autres que celles de la nature inorganique. Si l'on parvenait à trouver la cause de ces différences, on aurait la clé de la chimie organique ; mais cette clé est tellement cachée, que nous n'avons aucun espoir de la découvrir, du moins quant à présent. » « Le chimiste fait tout l'opposé de la nature vivante, ajoutait Gerhardt ; il brûle, détruit, opère par analyse ; la force vitale seule opère par synthèse ; elle reconstruit l'édifice abattu par les forces chimiques. »

Il était réservé à M. Berthelot de faire mentir ses illustres devanciers. On ne peut pas dire qu'il ait, le premier, réalisé une synthèse chimique, puisque, dès 1789, Lavoisier et Meunier préparaient synthétiquement une grande quantité d'eau, en faisant brûler un jet d'hydrogène dans un ballon plein d'oxygène, et que Woehler avait, en 1828, réalisé la belle synthèse de l'urée ; mais personne avant lui n'avait reconnu dans la synthèse une véritable méthode scientifique susceptible d'être utilisée d'une façon courante dans l'étude de la matière.

M. Berthelot n'était déjà plus un inconnu dans les académies de l'Europe, lorsqu'il aborda ces fécondes études. Le 27 mai 1850, il avait déjà présenté à l'Académie des sciences son premier rapport sous ce titre :

Sur un procédé simple et sans danger pour démontrer la liquéfaction des gaz et celle de l'acide carbonique en particulier.

Physicien autant que chimiste, il inaugurait ainsi les remarquables expériences sur la liquéfaction des gaz, qui ont illustré, pendant les cinquante dernières années de ce siècle, les noms de

MM. Cailletet, Pictet, Wroblewski, Olsewski, Linde, pour ne citer que les plus célèbres, et qui viennent à peine d'être closes.

En 1852, il commençait ses travaux sur l'essence de térébenthine, et publiait, l'année suivante, ses premières observations sur les combinaisons de la glycérine avec les acides, sources de tant et de si admirables découvertes.

En 1854, il ouvre la série de ses travaux de synthèse par son étude sur celle des principes immédiats des graisses animales, celle de l'alcool éthylique au moyen de l'éthylène ou celle de l'acide formique. Il aborde ensuite les carbures d'hydrogène et réalise rapidement les synthèses de l'alcool méthylique, de l'acide oxalique, de la glycérine, et enfin de l'acétylène.

Cette dernière aurait suffi, à elle seule, à immortaliser son nom ; car elle effectuait pour la première fois l'union directe du carbone avec l'hydrogène, chose bien hardie à entreprendre.

Le plus grand obstacle à cette combinaison était l'indifférence chimique du carbone à l'égard des agents les plus puissants. « Cette indifférence, nous dit M. Berthelot, ne cesse qu'à la température rouge, et pour l'oxygène et le soufre seulement. Mais quant à l'hydrogène, toutes ses combinaisons avec le carbone, extraites jusque là de produits organiques, se détruisaient sous l'influence d'une température rouge ; il semblait dès lors chimérique de chercher à les former directement. » Cette difficulté se trouve admirablement mise en lumière dans le récit que fait le grand chimiste de ses premières expériences ; nous regrettons de ne pouvoir que très brièvement les résumer.

Il se préoccupa d'abord de la pureté des matériaux qu'il voulait mettre en œuvre.

L'hydrogène se prépare facilement, au moyen du zinc, dans un état de siccité et de pureté convenables. Mais il est, par contre, très difficile de se procurer du carbone pur. Entre autres souillures, il retient toujours une certaine quantité d'hydrogène. Le charbon le mieux calciné, le charbon de cornue par exemple, malgré ses propriétés demi-métalliques, en renferme encore quelques traces mélangées à des matières goudronneuses. Ne pas éliminer ces diverses substances serait s'exposer fatalement à de graves erreurs. Le moyen le plus sûr de s'en défaire est l'emploi du chlore, à la température du rouge. M. Berthelot se servit donc

de charbon de cornue, rougi au contact de l'air, puis chauffé au rouge pendant une heure et demie dans un courant de chlore. Ces dispositions prises, il effectua ainsi son expérience :

Il eut d'abord recours à l'unique action de la chaleur ; mais il n'obtint aucun résultat, bien que le charbon purifié eût été chauffé dans un courant d'hydrogène au rouge vif.

Pour obtenir une température plus élevée, il fallut se servir des appareils de l'École normale. M. Henri Sainte-Claire-Deville les mit libéralement à la disposition du jeune chimiste, qu'il aida en outre de ses conseils et « de sa grande expérience du feu ». Mais le succès ne fut pas plus remarquable ; après une heure et plus de température soutenue au rouge blanc, le tube de porcelaine qui contenait le charbon fondit et coula comme du verre, sans que la moindre trace d'acétylène eût apparu.

La chaleur solaire concentrée à l'aide d'une grande lentille à échelons ne fournit pas de meilleurs résultats.

Restait l'électricité avec ses effets puissants dont l'influence propre et le pouvoir calorifique permettaient d'espérer une plus heureuse réussite. M. Berthelot utilisa d'abord l'étincelle d'un grand appareil de Ruhmkorff, traversé par un courant de six éléments, dans les conditions normales où on l'employait d'ordinaire. Il mit successivement en œuvre le charbon calciné et un charbon très divisé qu'il produisait dans l'appareil même, par la décomposition du gaz des marais. Il opérait tantôt avec des étincelles longues et déliées, tantôt avec des étincelles larges et courtes. « L'expérience, dit-il, échoua encore ; ce que j'attribue au défaut d'échauffement convenable du charbon par l'étincelle d'induction. »

Pour réaliser cet échauffement, un procédé, mais un seul, dans l'état de la science d'alors, n'avait pas encore été mis en usage ; c'était « le recours à la pile et à l'arc électrique qui se produit entre deux pointes de charbon, avec élévation excessive de température et transport de charbon d'un pôle à l'autre ». M. Berthelot s'entoura dans cette expérience décisive de toutes les précautions imaginables. Le chlore lui servit à dépouiller les baguettes de charbon de toute matière goudronneuse et de toute trace d'hydrogène. Puis il disposa l'appareil devenu classique, où, entre deux pôles de carbone, au sein d'une atmosphère d'hydrogène, il fit jaillir l'arc sous l'action d'un courant intense.

L'acétylène se produisit aussitôt. Entraîné par le flot d'hydrogène qui s'écoulait sans cesse, il alla se condenser dans une solulution de protochlorure de cuivre ammoniacal, où il révéla sa présence par un précipité rouge d'acétylure cuivreux.

Nous avons tenu à relater tout au long cette expérience fameuse, car elle peint au vif la méthode de M. Berthelot, son acharnement dans la recherche de la vérité scientifique, son esprit de suite dans l'usage des moyens que lui fournissait la science ou dont elle lui donnait l'intuition. Elle est en même temps comme le point de départ de sa fortune. Dès lors la voie est ouverte, il y marchera, tantôt seul, tantôt avec l'aide généreuse et modeste de collègues ou de disciples qui ne lui marchanderont jamais leur concours et dont la gloire sera comme absorbée, sans une plainte de leur part, dans la renommée du maître.

Nous le voyons successivement renouveler la synthèse de l'acétylène avec toutes les variétés du carbone, la reproduire par l'action de l'étincelle électrique sur le gaz des marais, déceler la formation de cet hydrocarbure dans les combustions incomplètes, le préparer notamment par la combustion incomplète du gaz d'éclairage, par l'effluve électrique, par électrolyse, en reconnaître les propriétés, lui assigner une place fondamentale dans la chimie organique et en faire le point de départ des grandes découvertes qui vont révolutionner la science et l'industrie des temps modernes.

L'acétylène tient, en effet, dans la chimie moderne une place exceptionnelle; il est le fondement de la série aromatique tout entière.

Tous les corps qui se rangent dans cette catégorie dérivent de la benzine; la plupart ont déjà été rattachés à cet hydrocarbure par l'expérience; tous peuvent l'être par la théorie. Essences naturelles, comme les essences de moutarde ou de térébenthine reproduites artificiellement ; acides qui en découlent ; alcools et phénols aromatiques, par exemple les phénols du goudron de houille ; matières colorantes, telles que l'aniline, l'alizarine, la purpurine, l'hématoxyline ; alcaloïdes thérapeutiques, baumes, résines, camphres, bitumes et tant d'autres composés : voilà un rapide aperçu des innombrables corps qui entrent dans cette famille.

Au soir de son existence, M. Berthelot a voulu recueillir en un seul ouvrage les divers mémoires publiés au cours de sa longue carrière sur cette question si intéressante des carbures d'hydrogène : il en a formé trois beaux volumes[1]. Le premier comprend les synthèses de l'acétylène, du formène, de l'éthylène, de la benzine, des carbures fondamentaux, la synthèse totale des hydrocarbures. Le second expose la belle théorie de l'auteur sur la pyrogénation et embrasse, avec la série des carbures pyrogénés, de remarquables études sur les séries propylique, allylique, terpénique et camphénique. Dans le troisième, il traite des combinaisons des carbures d'hydrogène avec l'hydrogène, l'oxygène de l'air, les éléments de l'eau.

Mais ce n'est là qu'une faible portion de son œuvre scientifique. Quel est, en chimie, le sujet qu'il n'a pas touché ? et l'on sait que toute question qu'il traite est une question qu'il épuise.

Avec cette patience, sœur aînée du génie, qui est l'apanage des vrais savants, il a pu, grâce à l'emploi systématique des réactions directes, accomplir, à température constante et dans des vases scellés à la lampe, ces beaux travaux sur la synthèse des corps gras naturels, établir le rôle chimique de la glycérine, découvrir les alcools polyatomiques et les principes sucrés, et réaliser leurs multiples combinaisons.

Au fur et à mesure qu'il poursuit dans son laboratoire cet incessant labeur qui l'a fait comparer par M. Moissan aux vieux bénédictins de Saint-Maur, il déverse d'une main libérale sur l'industrie et l'agriculture les applications bienfaisantes qui en découlent.

C'est ainsi qu'il met en lumière le rôle des microbes dans la fixation de l'azote atmosphérique sur la terre végétale, et consacre par une explication raisonnée les procédés agricoles que la pratique des siècles avait d'instinct établis.

Il renouvelle l'industrie de l'éclairage, ouvre un champ très vaste à la fabrication des parfums et des matières colorantes, et jette un jour nouveau sur l'industrie des sucres que les synthèses de Fischer vont bientôt porter à son maximum de perfection.

1. *Les Carbures d'hydrogène* (*1851-1901*). — *Recherches expérimentales*, par M. Berthelot. Paris, Gauthier-Villars, 1901. 3 vol. grand in-8.

*
* *

Beaucoup de ces études sont nées des premiers travaux de M. Berthelot sur l'acétylène. Le même corps lui a servi à formuler son fameux principe du *travail maximum*, qui, s'il a été démontré faux dans la généralité que le savant professeur avait cru devoir lui attribuer, se trouve néanmoins vérifié d'ordinaire dans la pratique : *Toute réaction accomplie sans l'intervention d'une énergie étrangère tend vers la production du corps ou du système de corps qui dégage le plus de chaleur*. S'appuyant sur une donnée aussi simple, M. Berthelot transforme en une science rigoureuse, basée sur le calcul exact de leur énergie, l'étude empirique des substances explosives.

Là se rattachent ces expériences si remarquables sur la détonation de l'acétylène, du cyanogène, et des divers composés endothermiques.

De là découle la détermination de l'énergie des matières explosives, la fabrication de la poudre sans fumée, l'étude de l'onde explosive.

Par là s'explique la facilité avec laquelle nous pouvons, par le calcul, mesurer d'une façon si précise l'énergie développée par les explosifs déjà existants et prévoir celle qui serait obtenue par des engins nouveaux tels que des obus chargés d'un mélange d'acétylène solide et d'oxygène liquide, mélange constituant le plus formidable explosif qu'il ait été donné de concevoir [1].

Que de fois il joua sa vie dans ses périlleuses expériences, mais sa présence d'esprit le sauva.

Il avait, un jour, laissé dans son laboratoire un officier russe, directeur de l'atelier des torpilles de Cronstadt. Quand il rentre, il s'aperçoit qu'une grande quantité de poudre a chauffé sans que personne s'en soit aperçu. Il accourt et empêche l'explosion du collège de France.

Une autre fois, une bouteille d'éther sulfurique se casse et s'enflamme auprès d'une grande bonbonne remplie du même liquide. Chacun de s'enfuir aussitôt. Seul, le maître s'approche

1. Ce mélange développerait 2 000 calories par kilogramme. La lyddite n'en dégage que 900.

rapidement, prend la bonbonne entre ses bras et l'emporte au dehors.

Nous le voyons, dans une autre circonstance, assister avec un officier, derrière une plaque de blindage, à une expérience d'explosifs. Ils suivent l'un et l'autre avec intérêt, à travers de petits trous ménagés dans la plaque, la façon dont ils se comportent. Un éclat de fer frappe à l'œil son voisin et le tue sur le coup.

Nous ne pouvons terminer cette brève nomenclature des principaux travaux scientifiques de M. Berthelot, sans rappeler les pages qu'il a publiées sur les origines et l'histoire de la chimie, et tout particulièrement son ouvrage sur la *Révolution chimique*. C'est par la connaissance très approfondie qu'il avait du développement de cette science à travers l'antiquité, le moyen âge et le dix-huitième siècle, qu'il a pu en mesurer les progrès.

Mais non content de l'étudier dans son passé, il en a avidement suivi et contrôlé toutes les découvertes, au fur et à mesure qu'elles se produisaient, à ce point qu'il est du monde entier peut-être le seul homme capable de les embrasser dans toute son étendue. C'est du moins sa persuasion, comme il le laissa clairement entendre dans un entretien récent :

« Quand j'ai publié, disait-il à M. Jules Huret, mon premier mémoire de chimie, en 1850, il s'en publiait à peu près trois cents annuellement. Je m'étais astreint à les analyser tous, et je pourrais vous montrer, dans le couloir, mes cahiers de notes de ce temps-là. En 1873, le nombre de ces mémoires montait à huit cents. Ce travail d'analyse devenait impossible à suivre, il me prenait trop de temps. Aujourd'hui, on en imprime trois mille par an. Ce n'est pas tout. Il paraît cent trois journaux ou revues de chimie. Rien que pour en parcourir les tables comme je le fais, il faut au moins deux heures toutes les semaines. Ajoutez à cela qu'autrefois les langues scientifiques se bornaient au français, à l'anglais, à l'allemand et à l'italien. On avait donc quatre langues à apprendre. Aujourd'hui, les savants russes écrivent en russe, les Hollandais, les Danois, les Norvégiens, qui jadis se contentaient de l'allemand, tiennent maintenant à s'exprimer dans leur propre langue. Vous voyez donc que, pour une seule science, la chimie, il devient presque impossible à un homme d'en suivre

complètement la marche et les progrès. Et je suis l'un des derniers, le dernier même, je crois, qui puisse dire qu'il possède une idée complète de la science chimique, dans toute son étendue, et cela parce que je suis arrivé à une époque où il était encore possible d'en embrasser tous les éléments. On peut affirmer que, désormais, ce sera impraticable. »

Tel est l'œuvre scientifique de M. Berthelot : nous n'avons pas voulu demeurer étrangers aux fêtes qu'elle a suscitées et dont les échos résonnent encore à nos oreilles. Le domaine de la science est assez vaste pour que des hommes de toute opinion et de toute croyance puissent s'y rencontrer sans se heurter jamais.

*
* *

Qu'il nous soit cependant permis d'exprimer un regret bien sincère, c'est que le grand chimiste ait fait trop souvent des incursions sur le terrain de la philosophie, de la morale, de la foi. Ce sont là trois régions qui ne lui étaient pas familières : il ne pouvait manquer de s'y égarer.

Les œuvres où M. Berthelot traite de philosophie, de morale et de religion, occupent trois gros volumes.

Le premier fut publié, en 1886, sous le titre de *Science et philosophie*[1]. Il ne comprend, à proprement parler, que deux dissertations philosophiques, l'une sur la *science positive* et la *science idéale*, l'autre sur les *méthodes générales de synthèse*. Suivent un certain nombre de biographies et quelques articles de mécanique chimique ou de chimie générale.

Dans la première dissertation, l'auteur expose avec clarté les différences qui caractérisent les deux « sciences ». Il s'y montre franchement positiviste et ne perd pas l'occasion de lancer son trait contre « les grandes machines scolastiques du moyen âge » et contre « les solutions imposées et dogmatiques » de la science idéale d'autrefois. Si réels qu'aient été les abus de la méthode syllogistique, il est difficile d'admettre que M. Berthelot ait jamais ouvert, sans parti pris, les grands auteurs du treizième siècle. Il semble même les ignorer et n'en fait pas mention dans les excur-

1. *Science et philosophie*, par M. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut. Paris, Calmann-Lévy, 1886. Grand in-8.

sions rapides qu'il hasarde à travers l'histoire de la philosophie. Dans les *Méthodes générales de synthèse*, le chimiste est sur son terrain, surtout quand il montre, en chimie et principalement en chimie organique, l'importance et le rôle de la synthèse qu'il envisage, « soit comme vérifiant l'analyse, soit comme donnant lieu à un nouvel ordre de problèmes, réciproques à ceux de l'analyse, soit comme démontrant l'identité des forces qui régissent les phénomènes chimiques dans la nature minérale et dans la nature organique, soit enfin comme conduisant spécialement à la connaissance des lois générales qui régissent la formation des combinaisons chimiques ».

Parlerai-je de la morale de M. Berthelot? Elle est exposée dans le volume *Science et morale*, paru en 1897 [1]. Le fondement de la morale, c'est la science. « La science, dit-il, possède la seule force morale sur laquelle on puisse fonder la dignité de la personnalité humaine et constituer les sociétés futures. » « La morale n'a point d'autres bases que celles fournies par la science. » « Le triomphe universel de la science assurera aux hommes le maximum de bonheur et de moralité. » Et ailleurs : « Au point de vue de l'observation externe, toute morale consiste dans une humble soumission aux lois nécessaires du monde ; les religions ne disent pas autre chose, lorsqu'elles abîment l'esprit humain devant la volonté divine. »

Partout, au cours de ce volume, M. Berthelot étale un positivisme mystique, mais nulle part il ne serre et précise sa pensée de façon à en former un corps de système rationnel et solidement charpenté.

C'est surtout dans sa correspondance avec Renan que M. Berthelot montre quel est son état d'âme au point de vue religieux. Il n'a d'autres divinités que la Science et la Raison, d'autre fin dernière que le bien-être de l'humanité. Il ignore Dieu, et s'il en parle, c'est plutôt pour le nier. La religion catholique, ses dogmes, ses prêtres, il ne les connaît pas davantage. Et comment les connaîtrait-il? Il ne les a jamais fréquentés. C'est à Renan seul qu'il doit son instruction en ces matières; or, à qui suit

1. *Science et morale*, par M. Berthelot, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Paris, Calmann-Lévy, 1897 Grand in-8.

lettre par lettre la correspondance échangée entre ces deux hommes, il appert clairement que le jugement du chimiste n'a pu que se fausser au contact de celui du critique, et c'est là l'excuse du premier[1].

Nous dirons, pour nous résumer, qu'autant l'œuvre du savant est vaste et solide, autant l'œuvre du philosophe et du moraliste est mesquine et mal étayée, son influence religieuse malsaine.

Combien plus grand nous apparaîtrait M. Berthelot, si, se dégageant de toute préoccupation personnelle, il n'avait pas rompu la chaîne des grands chimistes chrétiens, les Dumas, les Sainte-Claire-Deville, les Chevreul, les Pasteur; s'il avait su répéter, avec ce dernier, le mot de Faraday : « La notion et le respect de Dieu arrivent à mon esprit par des voies aussi sûres que celles qui me conduisent à des vérités de l'ordre physique »!

Espérons qu'au soir de sa vie, à l'aspect des multitudes qui s'agitent et n'ont pas encore trouvé dans le bien-être le bonheur qu'il avait rêvé pour elles, de ces multitudes d'autant moins heureuses qu'elles sont moins chrétiennes, le savant désabusé ouvrira enfin les yeux à la lumière de la foi, et, après avoir dérobé tant de secrets à la nature, finira par découvrir, dans l'existence même de ces merveilles, l'irréfragable preuve de l'existence de leur Créateur.

Édouard CAPELLE.

1. E. Renan et M. Berthelot, *Correspondance*. Paris, Calmann-Lévy, 1898. Grand in-8.

LES
MISSIONS CATHOLIQUES FRANÇAISES [1]

Il y a quelques mois à peine (*Études*, 5 mai 1901), la Revue annonçait le Tome Ier de cette grande Histoire des Missions, si bien ouverte par une éloquente introduction de M. Étienne Lamy, et que devra clore une conclusion de M. Ferdinand Brunetière. Ce premier volume était consacré aux Missions du Levant et ne nous éloignait guère des rives de la Méditerranée. Avec le deuxième, nous voici lancés dans des mondes tout différents du nôtre; partis d'Abyssinie et du pays des Gallas, nous ne nous arrêtons à Aden et à Ceylan que pour nous enfoncer ensuite à travers les deux grandes presqu'îles indiennes; nous abordons, dans le troisième, en extrême Orient; nous parcourons les vicariats de la Chine et du Thibet; nous remontons jusqu'à ceux de la Mandchourie et de la Corée, enfin du Japon. Que de civilisations exotiques! Que de mœurs étranges, quels arts grimaçants et diaboliques! On éprouve, à la seule vie des illustrations, si exactes et si authentiques, la même impression qu'inspire à tout bon catholique, je pense, une visite au Musée Guimet, à Paris, l'idée convaincue et sentie de la supériorité infinie du christianisme, supériorité à la fois doctrinale, morale et esthétique, sur toutes ces fausses religions de l'Asie. Encore que les moines Birmans lisant la loi, ne soient pas d'aussi vilains personnages que Bouddha, l'idéal, n'en déplaise aux néo-bouddhistes de Paris, manque un peu trop à ce culte qu'ils voudraient acclimater chez nous.

Quelle fête au contraire pour l'esprit, pour le cœur et pour les yeux, de voir la croix du Christ s'avancer, en dépit de tous les obstacles, à la conquête du monde! Ici, en Abyssinie, elle est

1. *La France au dehors. Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle*, publiées sous la direction du P. J.-B. Piolet, S. J., avec la collaboration de toutes les Sociétés de missions. Illustrations d'après des documents originaux. T. II, *Abyssinie, Inde, Indo-Chine*. T. III, *Chine et Japon* Paris, Colin, 1902. 2 vol. gr. in-8, pp. 510 et 503. Prix, chaque vol. : 12 francs.

tenue par les Lazaristes. Grâce aux récentes démarches du plénipotentiaire français, M. Lagarde, ils reprennent possession de leurs anciens postes, depuis 1898, relèvent leurs ruines et s'apprêtent à profiter de la faveur de Ménélik, si ouvert à la civilisation moderne, pour multiplier écoles, hôpitaux, léproseries.

La Mission des Gallas est confiée aux fils de saint François d'Assise. En un demi-siècle, ils ont eu deux Thabors entre deux Calvaires; aujourd'hui ils bénéficient de l'attitude bienveillante du ras Makonnen qui partage les sentiments de son suzerain Ménélik.

A Aden et aux Seychelles travaillent les Pères capucins. Les catholiques l'emportent comme nombre sur les infidèles ou les protestants.

Que dire de l'Inde et des Indiens? Ils sont là 287 millions d'habitants, dont plus de 200 millions, encore idolâtres, vivent dans une jungle inextricable de superstitions. Deux millions de chrétiens seulement, presque tous catholiques. Les autres indigènes sont bouddhistes ou musulmans. A Ceylan, les Pères oblats de Jaffna, et, depuis 1893, les Pères Jésuites, ont eu à lutter contre le protestantisme; ils sont arrivés, par les écoles et les examens, à se faire une place honorable au soleil.

Au Maduré, l'œuvre qui dans ce pays de vieilles missions et d'évangélisation séculaire, semble le plus exciter le zèle des apôtres modernes, est la conversion des Brahmes. Ceux-ci ont actuellement à Trichinopoly un modeste *toppou* (chapelle). Un groupe de néophytes a ouvert la brèche dans le mur antique des erreurs du brahmanisme. C'est un événement si considérable que l'Inde entière en a retenti et tressailli.

A propos des quatre missions dirigées dans l'Inde par la société des Missions Étrangères de Paris, la question du clergé indigène est nettement posée et traitée (II, 262). Mgr Laouënan voyait naguère encore des obstacles presque insurmontables à leur recrutement; pourtant, dans la mission de Pondichéry, les prêtres indiens sont intelligents, font de bonnes études et parlent facilement le français. Au Maïssour, ils connaissent à fond l'anglais et soutiennent avec succès la controverse contre les protestants.

Les missionnaires de Saint-François de Sales, fondés par Mgr Rey, évêque d'Annecy, en 1830, sont à la tête des vicariats

de Vizagapatam et de Nagpour. Ils n'ont qu'à se louer du gouvernement anglais qui seconde leurs efforts sur le double terrain de l'éducation et de la civilisation.

En Birmanie, le catholicisme a fait, durant la seconde moitié du dix-neuvième siècle, un pas sérieux dans la voie du progrès.

Au Siam, hélas ! il avance lentement. Après deux siècles et demi d'efforts, l'œuvre de Mgr Pallu et de Mgr de La Motte-Lambert n'a pas réalisé toutes les espérances conçues par la France très chrétienne. L'hostilité du gouvernement de Bangkok, influencé par l'Angleterre, est une entrave permanente.

Plus heureuse, l'Indo-Chine française devait subir, et a subi une transformation. A Ha-noï, les bonnes Sœurs font jouer la comédie aux petites filles aux distributions de prix. Saïgon dresse fièrement sa cathédrale magnifique. Les missionnaires impriment de nombreux ouvrages ; les Dames françaises ont une œuvre de tabernacles.

Il faut lire le dramatique chapitre consacré aux épreuves et au triomphe de la foi dans la Mission du Tonkin. Ce serait la plus émouvante histoire de ces deux volumes, si nous n'avions la bonne fortune de rencontrer dans le second les dernières tragédies de Tien-tsin et de Pékin. On dirait que, dans la vie de l'Église, chaque siècle doit payer son tribut sanglant à la persécution. L'année 1900 n'a pas voulu clore le dix-neuvième, sans y inscrire en lettres rouges, au livre d'or du martyre, de nouveaux noms et de nouvelles gloires.

Détail singulièrement touchant. Parmi les missionnaires qui ont collaboré à cette Histoire si documentée et si vivante des Missions de Chine, figure, à côté du nom de Mgr Favier, l'héroïque défenseur du Pe-t'ang, le P. Ignace Mangin, de la Compagnie de Jésus, massacré en juin, avec trois autres de ses frères en religion, par les Boxers du Tche-ly.

Au milieu des graves pensées, et sous le coup de l'émotion que soulèvent les récits de tant de scènes de sauvagerie atroce et de sublime courage, on est moins porté à lire avec des yeux de critique sévère, les pages consacrées soit à l'ancienne mission de Chine, soit aux considérations sur les rites encore pratiqués par les sectateurs de Confucius. Peut-être, à les examiner dans le détail, y relèverait-on plus d'une apparente inexactitude sur ces questions, fort difficiles d'ailleurs, et fort complexes. Le rôle de

Mgr de Tournon, de Longobardi et de Pedrini, est-il bien tout entier tel qu'on le représente ? Nous n'oserions point l'affirmer.

Mais en Mandchourie, en Corée, au Japon, le lecteur, alternativement intéressé par la pénétration chrétienne et par les changements politiques, n'est plus distrait par ces irritantes et rétrospectives controverses. Au Japon, le scepticisme fait d'effrayants progrès, parallèles à ceux du modernisme. Ce peuple, épris de la science et des inventions européennes, a pour auteurs préférés J.-J. Rousseau, Auguste Comte et Renan. Il discute à perte de vue sur les systèmes de Kant, de Schopenhauer et de Spencer.

Le grand nombre des sectes protestantes n'a pas été sans contribuer à désorienter ainsi les esprits. Cependant, en présence de symptômes plus consolants, il est permis d'espérer que le peuple évangélisé par saint François Xavier se ressaisira, et qu'après la fièvre des transformations, il rentrera dans cette Église à qui il a donné tant d'apôtres et de martyrs. Les grands facteurs de cette rénovation seront le haut enseignement et la presse. Aux catholiques de s'en servir.

En terminant, je ne puis que renouveler mes compliments aux auteurs de l'illustration pour leur choix plein d'à-propos et leur exécution de bon goût. C'est dire que ce monumental ouvrage serait aussi un livre de belles et sérieuses étrennes.

Henri CHÉROT.

LES AVARIÉS

DE M. BRIEUX

Byzance, le mois passé, n'a point manqué de divertissements : les péripéties du prix Deutsch, la suppression du Comité de lecture, l'envoi de nos huissiers au grand Turc, surtout l'interdiction des *Avariés*. Voilà un automne incidenté, et de quoi nous distraire un peu des mineurs, les noirs trouble-fête, ou de ces Boers qui ne se lassent point d'aimer leur pauvre patrie et de mourir pour elle.

L'œuvre de M. Brieux comprend un drame et une comédie. Le drame est l'ouvrage publié chez Stock, et marqué de cette note, si favorable à la vente : *Interdit par la censure*. La comédie est celle que l'auteur lui-même a jouée devant le public. Car enfin, auteur et éditeur étaient trop avisés pour douter que leur pièce ne dût être interdite. C'eût été la couler que la mettre en scène. Une distraction de la censure les eût fort embarrassés. Néanmoins ils ont feint la surprise et l'indignation, et les grandes affiches de Barnum et Bailey elles-mêmes sont une pauvre réclame à côté de la lecture faite au théâtre Antoine. Dans cette affaire, la comédie a donc été supérieurement montée et jouée.

Reste le drame. L'auteur le met sous le patronage d'une sommité de l'Académie de médecine. (Molière aux pieds de M. Diafoirus : quel retour des choses !) A la première scène, le régisseur croit nécessaire d'affirmer que la pièce est très morale, qu'elle « ne contient aucun sujet de scandale, aucun spectacle répugnant, qu'elle peut être entendue par tout le monde... » — Pourquoi ces précautions ? Règle générale : quand on affirme à quelqu'un qu'on ne se moquait pas de lui, c'est qu'on en avait bien l'air.

Croyons pourtant le régisseur sur parole. Il n'est, du reste, pas question d'accuser M. Brieux d'immoralité au sens ordinaire du mot : sa manière échappe à ces vulgaires accusations. Mais

Non satis est *sana* esse poemata, dulcia sunto.

Une pièce dramatique n'est pas une leçon d'amphithéâtre : elle

est une œuvre d'art. Or, à celle de M. Brieux, il n'y paraît pas assez. Elle respire sans doute une sincérité généreuse ; au second acte (scène IV), elle est puissamment tragique ; elle est écrite suffisamment, bien qu'au troisième acte La Bruyère eût crié au jargon. Il n'y manque qu'un rien : du tact. Et l'art en exige.

Je connais un père de famille, qui, pour convertir un sien fils, le conduisait dans certain quartier d'hôpital. Il faisait œuvre saine, pas artistique. M. Brieux l'imite. On ne peut dire de son troisième acte qu'il « ne contient aucun spectacle répugnant ». La caricature d'Abel Faivre (*Journal*, 13 novembre) a tout dit : l'affiche de cette pièce n'a point sa place sur les colonnes Morris, mais sur d'autres. Aussi bien, à tant que faire, pourquoi l'auteur, afin d'achever sa démonstration, n'a-t-il point exécuté des projections en couleur ? C'eût été plus clair.

Quant à l'efficacité morale de ce drame, j'ai le regret de n'y compter aucunement.

Sans doute, l'enfance et la jeunesse doivent savoir — et l'ignorent-elles ? — que tout vice charnel laisse sa trace dans le sang, et que celui-là est gravement coupable envers soi et envers d'autres, qui, d'une façon ou d'une autre, viole la loi de Dieu. Mais cette leçon, que tout éducateur doit donner, — en son temps, et avec infiniment de délicatesse, — suffit-elle à corriger et à guérir ? Non.

La preuve en est dans le drame même de M. Brieux. Car personne n'était plus averti que son avarié, et ses cyniques précautions prouvent à quel point il craignait le piège où il est tombé. Le seul effet de ce drame sera peut-être de rendre les vicieux plus prudents, mais nullement d'en diminuer le nombre. Aussi bien, son héros est pardonné à la fin de la pièce. En ce cas, tout est bien qui finit bien.

Sans doute il se tient, au cours de ce drame, de très salutaires propos, et je signale celui-ci : « Assainir le trottoir, c'est préserver le foyer. » Oui, qu'on arrête le vice en diminuant ses causes ; qu'on sévisse contre le scandale qui obsède la jeunesse. Surtout qu'on apprenne aux hommes que les conséquences morales d'une faute sont autrement dommageables que ses conséquences physiologiques. Pour parler chrétien, qu'on donne aux enfants la notion et la haine du péché mortel. Le tort essentiel de l'œuvre de M. Brieux est de se préoccuper fort des suites physiques du mal

et de ne pas s'émouvoir assez de ses effets moraux. Il redoute le vice qui avarie le corps; permet-il celui qui n'avarie que l'âme ?

A propos de cette pièce, M. André Couvreur a écrit dans la *Chronique médicale* (15 nov. 1901) : « Je considère son interdiction... comme le phénomène le plus évident du conflit des esprits actuels, mettant en ligne, d'une part, les vieux préjugés de pudibonderie et de fausse morale que nous valut l'obscurantisme des religions qui s'obstinent à conserver leur mainmise sur l'esprit humain et se refusent à emboiter le pas à la science, et, d'autre part, l'impatience indignée des sociologues tels que M. Brieux, n'hésitant pas à démolir les vieux errements pour révéler la religion du vrai et les dogmes de la vie !... » Et M. Couvreur conclut que le médecin sera le prêtre de l'avenir !

Un tel sacerdoce promet d'être pittoresque. Quoi qu'il en soit de ce pronostic formulé en un style peu souple, dans aucun cas, et en morale moins qu'ailleurs, la religion et la science n'entrent en conflit. Seulement le vieux livre, l'éternel Évangile ne se contente pas d'une morale de vétérinaire. Il sait que l'homme est corps et âme. Pas une seule fois il ne lui dit : « Prends garde au vice qui donne la lèpre », mais il lui répète toujours : « Fuis le péché qui souille l'âme », et il ajoute : « Le seul désir mauvais avarie l'âme. »

En dehors de cette morale il ne s'est rien écrit d'efficace, et, malgré son talent et son réel désir d'être utile, M. Brieux, sans l'Évangile, obtiendra peu.

PIERRE SUAU.

REVUE DES LIVRES

QUESTIONS RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES

Traité de la véritable Oraison, par le R. P. Antonin Massoulié, des Frères Prêcheurs, suivi des **États d'Oraison**, du R. P. Rousseau, du même ordre. Réédition par le R. P. Rousset, du même ordre. Paris, Lethielleux, 1901. 2 vol. in-18, pp. 252-330. Prix : 4 francs. Le second traité se vend à part.

Le premier de ces ouvrages a été publié en 1699. Comme l'insinue son titre, il est surtout destiné à combattre les quiétistes. Inutile de dire qu'il le fait avec une orthodoxie parfaite. Cette publication a plus d'actualité qu'il ne peut sembler au premier abord; car le quiétisme n'est pas mort. Récemment, M. l'abbé Lejeune, chanoine de Reims, le prouvait dans un article documenté (*Revue du Clergé français*, 1er nov. 1901). Il examinait certaines propositions d'un livre à la mode, *la Vie intérieure simplifiée*, dont le véritable auteur va donner prochainement la septième édition. On assure qu'il y fera enfin des corrections.

L'ouvrage du R. P. Rousseau a paru en 1710. Il donne des règles très sages sur l'oraison. Il subdivise l'union mystique en degrés un peu trop nombreux, et, dès lors, ne se distinguant que par des nuances trop voisines. Mais il a le mérite de reconnaître (p. 305) que, « dans le fond, ce ne sont que différents noms signifiant une même chose qui a plusieurs effets »; et que ce fond (p. 297) « est une certaine présence de Dieu très élevée au-dessus d'une autre où les commençants se trouvent quelquefois ».

Auguste Poulain.

Institutiones Metaphysicæ specialis, quas tradebat in Collegio Maximo Lovaniensi P. Stanislaus de Backer, S. J. — *Tomus secundus : Psychologia. Pars prior : de Vita organica.* Paris, Delhomme et Briguet. In-12, pp. 266.

En ouvrant ce volume j'ai cru un instant avoir entre les mains un traité de physiologie ou d'histologie. C'est qu'il est orné de nombreuses gravures qui montrent le mécanisme de la fécon-

dation dans le règne végétal, l'anatomie du système cérébro-spinal, la disposition des organes élémentaires du système nerveux, le schéma des voies longues sensitives et motrices, etc. Tout cela n'est-il pas étrange pour un traité scolastique de psychologie ? Eh bien, non ; car cet appareil de science moderne est exigé par la méthode de l'auteur.

Pour s'être servi exclusivement de la méthode empirique, la psychologie contemporaine a fait fausse route.

Enfermée dans le phénomène, elle n'a pas su ou n'a pas voulu remonter aux causes, et partant elle n'a pas réussi à s'élever à la dignité de science. La vraie méthode celle dont le P. de Backer fait usage, c'est la méthode mixte. Partie expérimentale et partie rationnelle, elle soumet le phénomène psychologique à l'observation scientifique, applique les principes rationnels — principalement le principe de causalité — et redescend aux phénomènes pour les éclairer à la lumière des conclusions déduites. Le professeur de Louvain a puisé aux meilleures sources les notions de physiologie et d'histologie qui servent de fondement à ses théories. Des citations bien choisies — et en français — aident à mieux comprendre les détails techniques.

La doctrine enseignée par le P. de Backer est franchement scolastique, reproduisant fidèlement la pensée de saint Thomas. Les objections ont été rajeunies ; les vieilles, les antiques ont été laissées à leur sommeil dans les in-folio vénérables ; les jeunes, celles qui ont de l'actualité, sont présentées et résolues avec clarté. Parmi les questions traitées avec plus de soin et de développement, citons la connaissance sensible et l'origine des espèces. Que le livre du P. de Backer pénètre librement dans les séminaires et autres établissements d'études ecclésiastiques ; professeurs et élèves y trouveront intérêt et profit.

Charles Antoine.

De religiosis institutis et personis Tractatus canonico-moralis. — Tomus prior ad usum scholarum ; par Albert Vermeersch. S. J. Paris, Lethielleux, 1902. In-8, pp. 390.

La Constitution pontificale *Conditæ a Christo*, du 7 décembre 1900, peut être considérée, à juste titre, comme le commencement d'une ère nouvelle dans la vie juridique des congrégations religieuses à vœux simples. Dans la plupart des traités canoni-

ques sur les religieux on trouve de longues et savantes dissertations sur les ordres religieux; mais ce qui concerne les congrégations est traité d'une manière superficielle ou incomplète. Il y a là une importante lacune à combler; cette tâche, le R. P. Vermeersch, docteur en droit, professeur de droit canon et de morale au *Collegium Maximum* de Louvain, l'a entreprise, et il y a réussi.

S'appuyant sur la nouvelle législation, il détermine avec soin la condition juridique commune à tous les religieux, examine le caractère distinctif des différents genres de vie religieuse, et trace les limites des droits et des devoirs propres aux réguliers et aux religieux à vœux simples. Au canoniste il appartient d'exposer la législation et de faire connaître la jurisprudence; son rôle est restreint au for extérieur. Le moraliste dirige la conduite, établit les règles pratiques de la conscience, et pénètre dans le for intérieur.

Ayant à cœur de faire une œuvre utile, le savant professeur unit les avantages des deux sciences, et nous donne un traité *canonico-moralis*.

L'ouvrage est divisé en deux tomes, qui se vendent séparément. Le premier, livre de l'élève, comprend toute la matière, exposée d'une manière didactique, avec précision, clarté et concision. A ces qualités on reconnaît le professeur expérimenté. Une bibliographie très complète, des références nombreuses permettent de recourir aux sources et d'entreprendre une étude plus approfondie. Le second volume — qui doit paraître prochainement — contiendra des dissertations sur certaines questions plus importantes ou plus obscures, ainsi que les documents officiels dont l'usage est plus fréquent. Pour donner une idée générale de l'ouvrage, il suffit de citer les titres des parties dont il se compose : 1° De l'état religieux en général; — 2° Des Instituts religieux; — 3° Des maisons religieuses; — 4° Des personnes religieuses; — 5° Des privilèges des réguliers; — 6° Du gouvernement propre aux religieux; — 7° De l'usage des sacrements et du for intérieur chez les religieux; — 8° Des ministères sacrés exercés par les religieux; — 9° Des Tertiaires et pieuses confraternités.

Depuis l'exécution en France de la loi contre les congrégations religieuses, plusieurs des questions traitées offrent un vif intérêt d'actualité. Citons la juridiction épiscopale sur les religieux, et la condition juridique des religieux dispersés. Que les conclu-

sions développées par l'auteur n'agréent pas à tout le monde, c'est possible; il n'en demeure pas moins qu'elles sont appuyées sur des documents et des arguments irréfragables. En portant la lumière dans des régions canoniques obscures; en donnant une direction sûre et prudente en des matières difficiles ou délicates, le R. P. Vermeersch a rendu aux congrégations religieuses un véritable service. Qu'il en soit remercié. Charles Antoine.

L'Abomination dans le Lieu Saint, par Un antisémite de la Patrie Française. Paris, Arthur Savaète, In-12, pp. 293.

« J'élève la voix pour défendre l'Église et la France : la France contre les trahisons du gouvernement ; l'Église contre les aveuglements et les défaillances d'une faible partie du clergé français..... » L'ensemble « des attentats contre l'Église..... dans quelques membres du clergé, la coupable complicité avec le gouvernement, et, dans un trop grand nombre, une inexplicable inertie, c'est ce que j'appelle l'*abomination dans le Lieu Saint...* » (P. 1-2.)

Voilà qui est parler franc et net. Ce programme l'écrivain l'a réalisé avec toute la fougue du patriote et l'ardeur du prêtre.

Dans un assez long préambule, l'auteur expose la vocation de la France, fille aînée de l'Église, soldat de Dieu et champion de la papauté. — A raison de ce rôle providentiel, tous les ennemis de l'Église romaine sont ses ennemis et complotent sa ruine : au dehors, les nations protestantes et schismatiques ; au dedans, les juifs, les francs-maçons.

A l'heure actuelle, la persécution, plus acharnée que jamais, triomphe sur toute la ligne. L'heure est critique pour l'Église de France. Quelles sont les causes du mal ? Où est le remède ?

Nous voici au point central de l'ouvrage. L'auteur dresse une formidable statistique : 1° Série des lois et attentats perpétrés depuis vingt ans, par la conspiration judéo-maçonnique ; 2° Plan et mesures pour terroriser le clergé, le *fonctionnariser*, le corrompre ; 3° Comment on travaille à recruter un épiscopat dénué de force de résistance ; 4° Savante tactique, pour y réussir, du directeur des Cultes, un *huguenot* et un franc-maçon.

En face de cette persécution, quelle a été l'attitude des évêques français ?

Pour beaucoup, la consigne est de rester correct, et, à force

de correction, de laisser le champ libre à l'ennemi du nom chrétien. On s'arrête à cette idée fausse qu'il n'y a en France qu'un malentendu, que l'esprit de conciliation le dissipera; qu'à force de patience, la situation s'améliorera d'elle-même, par sa propre vertu. Pour remporter une grande victoire, il n'y a qu'à croiser les bras. » (P. 242).

L'auteur expose sa méthode de combat et pousse vigoureusement à la résistance immédiate, active, de tous les catholiques, évêques en tête.

On comprendra que je laisse aux lecteurs le soin de juger par eux-mêmes ces questions brûlantes. *Cum videritis abominationem stantem in loco sancto, qui legit intelligat.* C'est l'épigraphe du livre. L'auteur se compare à un « chasseur d'avant-garde qui n'est pas astreint à une méticuleuse prudence ». D'aucuns trouveront, que dans le feu de la bataille il a parfois égaré ses traits.

Des idées très justes se heurtent çà et là à des exagérations de fond et de forme. Avec plus de réserve et plus de mesure, certaines pages n'auraient-elles pas été plus vraies et plus convaincantes?

Joseph Dubuy.

Pascal, par Ad. Hatzfeld. Collection « Les Grands Philosophes ». Paris, Alcan, 1901. In-8. pp. xii-291. Prix : 5 francs.

Il est peut-être rare d'entendre porter sur Pascal un jugement tout à fait libre, dégagé de toute préoccupation et influence extérieure. Nous ne parlons pas des incroyants qui pardonnent aisément à l'apologiste de la religion chrétienne en faveur du polémiste et exaltent le génie de l'auteur des *Provinciales* au-dessus des limites de l'humanité. Parmi les croyants eux-mêmes, il apparaît quelquefois comme un effort pour renchérir sur les éloges déjà donnés, et il arrive un moment où le ton manque de spontanéité, où il s'enfle au delà de ce que sent l'âme.

M. Adolphe Hatzfeld, un des auteurs du *Dictionnaire de la langue française*, professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis, rend un juste et facile hommage au puissant génie de Pascal, qu'il serait ridicule de vouloir rapetisser. Mais il se garde de toute idolâtrie. Il fait plus et mieux que de le juger : il nous le fait connaître. Non qu'il ait la prétention de nous révéler Pascal; mais il estime que, si l'on veut se faire à son sujet un jugement exact, il importe de s'inspirer de ce texte des *Pensées* : « Pour en-

tendre le sens d'un auteur, il faut accorder tous les passages contraires... Tout auteur a un sens auquel tous les passages s'accordent, ou il n'a pas de sens du tout. »

C'est cette réduction à l'harmonie qu'il a voulu tenter. « En ce qui concerne la peinture de l'homme, dit-il, nous suivrons en quelque sorte sa vie année par année... On verra se dessiner ainsi son caractère véritable, très conséquent avec lui-même. » Ame en tout temps d'une résignation vraiment chrétienne, ce qu'on a nommé sa première conversion ne fut qu'un accroissement de ferveur, et la fin de sa vie fut marquée non par de prétendus accès de folie, mais par une piété plus tendre et une soumission plus confiante envers Dieu. Si le penseur « place la vérité religieuse au-dessus des vérités humaines et gourmande sévèrement la raison lorsqu'elle s'érige en souverain juge de ce qu'il faut croire, » il « n'a jamais cessé d'y voir le principe d'un développement scientifique indéfini et d'en faire le support nécessaire de la foi ». Le polémiste « croit servir l'Église et lui demeure fidèle d'intention, soit qu'il défende les jansénistes, abusé par l'apparence d'orthodoxie dont ils couvraient leur erreur doctrinale ; soit qu'il attaque les jésuites qu'on lui a représentés comme dépréciant la grâce et corrompant la morale... »

Cette continuité de caractère et de pensée chez Pascal est de nos jours assez généralement reconnue. Mais il ne faudrait pas, croyons-nous, la pousser trop loin. Esprit géomètre et positif, Pascal fut aussi un imaginatif et un passionné. Or, c'est le propre de l'imagination et de la passion d'aller par élans, quelquefois par soubresauts. C'est leur propre aussi de prêter à leurs créations la réalité de la vie. Là pourrait être l'explication partielle de plusieurs antinomies des *Pensées*. A force de sonder l'abîme de l'infini où il veut confondre la superbe de la raison, Pascal est lui-même saisi de vertige. Ou encore il ressemble au tragédien pris par la pièce qu'il joue. Voulant dire le drame poignant de la destinée, l'impuissance de la raison à l'éclaircir complètement et à l'assurer, il dénie par instant à celle-ci toute certitude. Telles phrases sur la faiblesse irrémédiable de la raison et la perversité de la volonté sont plus que des objections qu'on se pose froidement pour les réfuter. C'est le cri arraché par la vérité soudainement présentée, dont la passion met une des faces dans une lumière crue, laissant les autres dans l'ombre.

Il est une autre conclusion qui se peut tirer du livre de M. Hatzfeld, conclusion qu'il n'a pas cherchée expressément, sans la combattre non plus tout à fait. C'est que Pascal a été une victime de Port-Royal, bien loin de lui être redevable de sa gloire. Victime par cette « lutte incessante entre ce qu'on lui donne comme les exigences de la foi et son amour passionné de la science », lutte qui fut pour beaucoup dans les souffrances qui minèrent sa vie et qui, d'autre part, devait aboutir à lui inspirer si tôt du dégoût pour ses savantes recherches. Victime par cette sévérité qui lui représentait comme d' « horribles attaches » les affections les plus légitimes, et voulait l'en tirer comme d'un « bourbier ». Victime par cette soumission totale et aveugle au directeur qui était dans les maximes de Port-Royal et qui lui fit accepter de confiance pour orthodoxe une doctrine condamnée par l'Église, comme aussi attaquer sur des données incomplètes une doctrine et des personnes que l'Église approuvait. C'est encore Port-Royal qui mit ou développa en lui cette opiniâtreté qui fait tort à l'homme, et cette âpreté qui ôte au penseur certain sens des nuances et rend si rares chez l'écrivain la tendresse et la grâce.

Dans les questions de controverse, M. Hatzfeld a généralement exposé avec exactitude la doctrine catholique et rendu hommage aux adversaires de Pascal. On n'attendait pas moins de celui qui avait maintes fois affirmé à cet égard son indépendance jusque dans sa chaire de professeur à Louis-le-Grand.

La mort a empêché M. Hatzfeld de publier lui-même son œuvre. Il n'aurait pas laissé sans doute ses imprimeurs transporter le collège de Clermont de Paris en province (p. 123 et 185), ni substituer le cardinal Henry (p. 219) à l'abbé Fleury historien.

Lucien Roure.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS RELIGIEUSES ET POLITIQUES

R. P. Pica, barnabite. — **Jésus avec nous et ses adorateurs modèles**. Simples entretiens. Tournai-Paris, Casterman. In-16, pp. 612. Prix : 4 fr. ; *franco*, 4 fr. 50.

Deux parties dans ce livre copieux. La première est une *Somme eucharistique*. La seconde, sous le titre d'*Amis de Jésus*, groupe les saints qui ont le plus honoré Notre-Seigneur. Le fond de cet ouvrage n'est évidemment pas neuf, dans sa partie dogmatique, mais la disposition en est originale, et comme la théologie en est pieuse et sûre, il peut rendre d'abondants services aux prédicateurs et aux fidèles. Nous le leur signalons comme une vraie mine d'or. Marcel André.

Geoffroy de Grandmaison. — **Le Jubilé de 1825** (de la collection *Science et Religion*). Paris, Bloud, 1901. In-12, pp. 64. Prix : 60 centimes.

M. Geoffroy de Grandmaison retrace l'*Histoire du Jubilé de* 1825, cette grande manifestation catholique à laquelle on a donné le nom de « Jubilé des rois ».

Archives des affaires étrangères, documents inédits, souvenirs des contemporains, tout a été mis à contribution.

Ce petit volume, plein d'intérêt historique, emprunte au Jubilé de 1900-1901 une véritable actualité.

Maurice d'Augier.

Lettres d'un Jésuite à M. Waldeck-Rousseau. Paris, Bloud. In-18. Prix : 1 fr. 50; *franco*, 1 fr. 75.

D'abord publiées par l'*Univers*, ces lettres sont un document contemporain qu'on ne saurait assez répandre. Sur un ton à la fois ironique et ému, l'auteur y répond à chacun des arguments du maître sophiste qu'est M. Waldeck-Rousseau. Ces pages respirent le bon sens et la sincérité. Elles touchent et elles charment. L'auteur de ces lettres ne pensait pas qu'elles convertiraient leur destinataire, ni qu'elles en triompheraient. « Nous sommes, dit-il justement, nous sommes des faibles, des inoffensifs, outillés pour faire le bien, mais non pour ourdir des complots et renverser des pouvoirs. Humainement, nous serons toujours vaincus. Vous ne l'avez pas ignoré, et votre audace s'explique très bien. » Mais certaines défaites humaines sont plus glorieuses que des victoires, et, avant de tomber, il est bon qu'une victime démasque son bourreau et lui dise son fait. Pierre Suau.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

12 novembre. — A **Paris**, M. Delcassé donne au Conseil des ministres communication des engagements pris par le sultan. La Sublime-Porte reconnaît comme légalement existants les églises, chapelles, hôpitaux, écoles, orphelinats français ou placés sous le protectorat français, et autorise la construction d'établissements scolaires ou religieux. Elle ratifie l'élection de Mgr Emmanuel Thomas, patriarche des Chaldéens-Unis.

— A **Lille**, ouverture, sous la présidence de Mgr Baunard, du Congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais.

— En **Australie**, démission du ministère.

13. — A **Paris**, M. Chérot, conseiller général, soulève un débat retentissant sur les actes scandaleux dont bien des patrons se rendent coupables envers les jeunes filles qui leur sont confiées par l'Assistance publique. Une enquête est ouverte.

— A **Auxerre**, M. Hervé, professeur au lycée de Sens et rédacteur au journal le *Pioupiou de l'Yonne*, traduit devant les tribunaux pour les ignobles articles qu'il a écrits contre l'armée, est acquitté par le jury.

— A **Brakspruit**, dans l'Afrique australe, les Anglais subissent une importante défaite. Un détachement britannique est enveloppé par les Boers, et perd neuf tués, dix blessés et soixante-quatre prisonniers.

14. — A **Paris**, M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, adresse aux préfets la circulaire suivante :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES

Direction générale des cultes.

OBJET :

Nécessité de surveiller le recrutement du clergé paroissial en présence de sécularisation possible de membres des congrégations d'hommes non autorisées.

Paris, 14 novembre.

Monsieur le Préfet,

La promulgation de la loi du 1er juillet 1901, ayant amené la dispersion de diverses congrégations religieuses d'hommes non autorisées, il importe d'exercer la plus grande vigilance sur les expédients par lesquels les membres de ces agrégations s'efforceraient de pénétrer dans les rangs du clergé paroissial rétribué par l'État, au détriment de notre clergé séculier.

Le fait d'avoir appartenu à une congrégation ne constitue pas une sorte de *diminutio capitis* à l'égard de l'ancien congréganiste, et ne le retranche pas sans doute à tout jamais de la vie ecclésiastique en paroisse. Mais le

gouvernement a le devoir d'empêcher que les règles qui président à l'exercice du culte ne soient éludées.

Dans ces conditions, il convient de rappeler les précautions qui ont toujours été prises lorsqu'on s'est trouvé en présence d'un cas de sécularisation.

Ces règles procèdent tout d'abord de l'article 2 du décret-loi du 3 messidor an XII, que le législateur a eu le soin de maintenir en vigueur en tout ce qui n'est pas contraire à la loi du 1er juillet 1901; elles découlent en même temps de la nécessité d'empêcher qu'il ne demeure lettre morte. Elles peuvent se formuler de la manière suivante :

1° On ne peut admettre l'entrée dans le clergé paroissial d'un sujet faisant partie d'une congrégation existant encore, quel que soit le lieu où elle s'est transportée.

C'est ainsi qu'on ne saurait, par exemple, accepter la sécularisation de membres de la Compagnie de Jésus, alors même que celle-ci n'existerait plus en France, sous forme d'agrégations compactes.

2° La sécularisation ne peut être accordée qu'aux prêtres rentrés dans leur diocèse d'origine, pour y vivre conformément aux lois et sous la juridiction unique de leur ordinaire.

3° Enfin, la sécularisation ne doit jamais s'effectuer sur place, c'est-à-dire au lieu même où existait la congrégation, de manière que l'opinion publique ne puisse s'y tromper, et que la congrégation ne puisse pas se constituer sous une autre forme.

Vous avez de tout temps, monsieur le Préfet, quand le nom d'un nouvel ecclésiastique est porté à votre connaissance pour être inscrit sur les contrôles de la comptabilité publique, l'obligation de recueillir les renseignements les plus circonstanciés sur sa nationalité et sur son véritable caractère sacerdotal, en vous faisant représenter son état civil, et en vous faisant administrer la preuve qu'il a bien été ordonné en France, des mains d'un prélat dûment qualifié.

Il vous sera dès lors facile, en même temps que vous procéderez à ces recherches, de vous procurer toutes les informations qui font l'objet de la présente circulaire.

Recevez, monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes,

WALDECK-ROUSSEAU.

15. — A **Denain**, la grève est déclarée.

— Dans le **Grand-duché de Bade**, les ordres religieux reçoivent l'autorisation de s'établir dans l'arrondissement de Waldshut.

— En **Allemagne**, le budget de l'empire accuse un déficit de 193 millions.

17. — A **Lille**, dans l'enceinte de l'Hippodrome, M. Piou, prononce, devant un auditoire de plus de six mille personnes, un discours très applaudi sur le devoir des catholiques avant les élections. Il démontre l'absolue nécessité qu'il y a pour eux à s'organiser pour constituer, d'un bout à l'autre de la France, une vaste association populaire, où entreront tous ceux qui veulent la liberté de croire. « Le jour où la France aura son association populaire, le règne des sectaires sera fini. »

— Dans le **Finistère**, M. Porquier, maire de Quimper, candidat du gouvernement, est élu contre M. Danguy des Déserts, républicain libéral et catholique..

18. — A **Paris**, au Palais-Bourbon, M. Hubbard propose d'exclure du bénéfice de l'indemnité accordée par la Chine les missionnaires appartenant à des congrégations non autorisées. M. Berteaux se fait censurer pour ses invectives envers M. Ribot, qui défend les congrégations dans un remarquable discours.

— A **Constantinople**, Saïd-Pacha est nommé grand-vizir.

— A **Madrid**, troubles assez graves. Six cents étudiants chantent la *Marseillaise*, assaillent les tramways et en brisent les vitres.

— **A Washington**, le traité anglo-américain pour la protection du canal interocéanique est signé par M. Hay et lord Pauncefote.

Ce traité donne aux États-Unis tout pouvoir pour garantir la neutralité du canal.

Le canal sera entièrement construit et exécuté par le gouvernement américain. Les Anglais obtiennent le libre passage et les droits de péage minimum.

Toutes les autres nations jouiront de la libre circulation, si elles acceptent les stipulations du traité, dont la teneur exacte sera connue quand la communication en sera faite au Sénat.

— De l'**Afrique australe**, lord Kitchener télégraphie la liste des pertes depuis le 7 novembre. Cette liste indique un total de 205 tués ou morts de maladie, 228 blessés et 10 disparus ; ce qui dénote de nombreux ou graves engagements avec l'ennemi.

19. — A **Paris**, au Palais-Bourbon, M. Caillaux expose la nature de l'emprunt de Chine et la façon dont seront réparties les indemnités.

M. Sembat s'élève de nouveau violemment contre les missionnaires.

M. Waldeck-Rousseau les défend, reconnaît les immenses services qu'ils ont rendus à la France, et affirme qu'il ne changera rien à l'ancienne politique de la France en extrême Orient.

— A **Plymouth**, sir Henry Campbell-Bannermaun fait contre la guerre anglo-boer un discours très commenté.

20. — A **Paris**, à l'Académie française, sous la présidence de M. de Mun, distribution des prix de vertu.

— A **Poitiers**, M. Monnier, dont nous avons rapporté la condamnation, est acquitté par la Cour d'appel.

— En **Colombie**, les insurgés attaquent et emportent par surprise la ville de Colon.

21. — A **Athènes**, attentat contre le président du Conseil, M. Théotokis, et grave émeute provoquée par les étudiants.

La cause du conflit est la traduction, en langue vulgaire, des saints Évangiles, réclamée par deux journaux, l'*Asty* et l'*Acropolis*, avec l'approbation du métropolite. Les étudiants, partisans de la conservation du texte ancien, ont vigoureusement protesté. Un meeting convoqué dans l'enceinte de l'ancien temple de Zeus olympien réunit vingt

mille personnes et réclame l'excommunication des traducteurs et la démission du métropolite.

Une manifestation se forme et parcourt les rues de la ville. Trois coups de revolver sont tirés contre le président du Conseil, M. Théotokis, qui n'est pas atteint.

Dans la soirée, les désordres s'aggravent : 30 blessés, 7 morts et un grand nombre de personnes contusionnées.

Les étudiants gardent militairement l'Université.

— En **Irlande**, le colonel Arthur Lynch, nationaliste antiministériel, qui a combattu dans les rangs des Boers, est élu membre de la Chambre des Communes.

— A **Madrid**, M. Roméo, député, qui avait dénoncé dans un journal les concussions de plusieurs politiciens, est grièvement blessé d'un coup de revolver.

23. — A **Athènes**, le métropolite Procope, le chef de la gendarmerie, le préfet de police donnent leur démission. La Chambre est gardée par les troupes. Les funérailles des victimes ont lieu au milieu de la consternation universelle, mais sans désordres.

24. — A **Paris**, à la Sorbonne, célébration des noces d'or de M. Berthelot, sous la présidence de M. Loubet, président de la République, assisté de MM. Fallières et Deschanel, présidents du Sénat et de la Chambre des députés; Waldeck-Rousseau, président du Conseil des ministres; de nombreux membres de l'Institut et des universités françaises et étrangères, et en présence d'une grande foule massée dans l'amphithéâtre.

— A **Athènes**, démission du ministère Théotokis, et formation du cabinet Zaïmis.

25. — A **Paris**, le Conseil municipal, appelé à donner son avis sur les demandes en autorisation formulées par les congrégations établies dans la capitale, vote, par 39 voix contre 33, l'ordre du jour suivant :

Le Conseil,

Protestant contre toutes les mesures et contre toutes les lois sectaires,

Considérant que la Constitution républicaine de 1848 a posé le principe fondamental de la liberté d'association;

Considérant qu'il importe de répudier hautement les lois et décrets des monarchies inspirés de rivalités et de haines politiques et religieuses;

Considérant que la loi de 1901 sur les associations s'est inspirée du texte et de l'esprit de ces lois et décrets;

Considérant qu'elle pourrait plus tard être invoquée contre toutes les autres associations, et qu'elle pourrait servir de prétexte à toutes les réactions et à toutes les répressions;

Considérant qu'elle est l'œuvre de ministres qui, anciens élèves des congrégations, semblent vouloir assimiler les doctrines d'Etat aux doctrines d'Église,

Déclare :

Que la loi du 4 juillet 1901 sur les associations est une loi mauvaise, loi de réaction antilibérale, et par conséquent antirépublicaine;

Que, dans aucun cas, il ne saurait se prêter à l'application des dispositions restrictives qu'elle contient, et émet l'avis, sans vouloir examiner par espèces les décisions qui lui sont transmises, que nulle atteinte ne soit portée à la liberté d'aucune association.

Paris, le 25 novembre 1901.

Le Secrétaire de la Rédaction :

ÉDOUARD CAPELLE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imp. J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

FAUX TÉMOINS CONTRE LES MISSIONNAIRES

I. — LES MISSIONNAIRES DU TCHE-LI SUD-EST

Missions et missionnaires de Chine ne cessent de défrayer, depuis quelque temps, la presse française. Ce n'était pas assez pour eux de voir leurs maisons détruites, leurs églises incendiées, leurs œuvres ruinées, leurs chrétiens dispersés, plusieurs de leurs confrères massacrés par les Boxeurs; après ces longs mois d'épreuves et de souffrances de toute sorte, il leur restait au moins l'honneur d'avoir noblement défendu la cause sacrée de la religion chrétienne et de la civilisation. C'était trop, et cet honneur, voilà qu'ils se le voient contesté par leurs propres compatriotes. Il est vrai qu'il s'agit d'une bande de « chacals » dont les aboiements s'acharnent journellement contre tout ce qu'il y a de pur, de noble et de grand, à commencer par le drapeau. Peut-être faudrait-il mépriser des outrages partis de si bas ; mais la calomnie, à force de répéter ses coups, finit par ébranler même ceux qui se croyaient solides contre elle. Le doute au moins s'insinue. Si c'était vrai ? se dit-on. Et, le temps ou les moyens de contrôler faisant défaut, on reste dans cet état de malaise qui constitue la défiance. Voltaire avait raison : la trace du mensonge — dont « il reste toujours quelque chose » — est difficile à effacer.

Je voudrais l'essayer cependant, non certes en rétablissant tous les faits dénaturés par la mauvaise foi ou l'ignorance (il y faudrait des volumes !) ; mais en éclairant seulement, au moyen de documents authentiques, un petit coin du tableau, je veux parler de la mission du *Tche-li sud-est*, confiée aux Pères de la Compagnie de Jésus.

Quelques-uns, même des mieux intentionnés, l'ignorent. On a fait tant de bruit autour des Lazaristes, que ceux à qui la géographie et les choses de Chine ne sont pas très familières ont pu croire que l'évangélisation du Céleste Empire était tout entière entre les mains de ces missionnaires. Il n'en

est rien. Les missionnaires du Séminaire des Missions Étrangères (de la rue du Bac), les Franciscains, les Jésuites, les missionnaires allemands de Steyl, des Italiens, des Belges, etc. travaillent avec eux en Chine. Il est vrai que les Lazaristes sont seuls à Pékin, où ils ont pris la place des Jésuites du dix-septième et du dix-huitième siècle, et que, dans la province du Tche-li, qui renferme cette capitale, ils ont trois vicariats apostoliques; mais il en existe un quatrième, le Tche-li *sud-est*, qui depuis près de cinquante ans appartient aux Jésuites, et à lui seul compte plus de missionnaires (58) et plus de chrétiens (50 000) que les trois autres réunis[1]. Sa forme est bizarrement découpée. C'est une longue bande, d'environ cent lieues de long sur vingt-cinq de large, loin de tout port et de tout centre pourvu de ressources ou de communications faciles, dans un pays pauvre et plat, fréquemment visité par les inondations qui amènent la famine. La population totale, très dense, est d'un peu plus de sept millions d'habitants.

Contiguë à cette partie du Tche-li, est la province d'où est partie la révolte des Boxeurs, le Chan-tong, avec son trop fameux Kiao-tcheou. Que l'occupation de ce port ait été une des causes, ou un prétexte, du mouvement révolutionnaire qui se colorait de patriotisme; que l'attitude des missionnaires allemands eux-mêmes, paraissant un peu trop des agents de leur gouvernement, n'ait pas été exempte de toute imprudence, c'est possible. Toute autre avait été la ligne de conduite des Jésuites français. Faire aimer la France, mais le moins possible d'ingérence européenne, tel avait été leur mot d'ordre. Et un de nos agents diplomatiques leur rendait ce témoignage, que personne ne lui avait occasionné moins de difficultés.

En temps de paix, régler ainsi les litiges par soi-même était encore assez facile; mais un temps vint où l'on ne put plus y songer. Ce n'était plus de procès qu'il s'agissait. La poudre avait commencé à parler.

1. Ce vicariat est distinct de celui du Kiang-nan ou de Nankin, également desservi par les Jésuites français, et qui, au 1er juillet 1901, comptait 184 missionnaires jésuites (dont 39 indigènes), plus 30 prêtres séculiers chinois, avec 127 839 chrétiens et 52 000 catéchumènes.

Dès l'été de 1899, les Boxeurs avaient inauguré leurs exploits dans le Tche-li sud-est. Pillages et incendies se succédaient, sous l'œil indifférent des soldats chinois, officiellement chargés de protéger les chrétiens, mais par leur inaction véritables complices des rebelles. Il fallut une intervention du consul de France auprès du vice-roi Yu-lou; celui-ci, au mois de décembre, prit quelques mesures de répression, et il en résulta un temps d'accalmie.

Cette paix ne devait être que trop éphémère. Au printemps suivant (1900), l'agitation recommençait, et prenait vite des proportions si inquiétantes que les puissances européennes se voyaient forcées d'envoyer des troupes en Chine pour protéger leurs nationaux, menacés, ni plus ni moins, d'extermination.

Chacun a lu le récit poignant de la retraite des ingénieurs de Pao-ting-fou, poursuivis avec leurs femmes et leurs enfants, par de vraies bandes de cannibales. La situation n'était pas différente ailleurs. Demeurer à l'intérieur de la Chine, durant ces jours d'horreur, c'était jouer sa tête. Les missionnaires du Tche-li sud-est l'essayèrent cependant. Ils s'étaient dit qu'ils avaient charge d'âmes, que le pasteur n'abandonne pas son troupeau, et donne au besoin sa vie pour lui. Ils s'étaient dit aussi que les chrétiens, avec les armes qu'ils avaient, pouvaient bien se défendre et tenir au moins quelque temps, et ils s'étaient mis à les instruire et à les organiser. Les *Études* ont parlé de ces petites armées chrétiennes improvisées [1].

« Mais alors, objectent ces hommes d'universelle compétence qu'on nomme les journalistes, qu'a été faire là-bas l'armée française ? Puisque les Jésuites se tiraient d'affaire tout seuls, pourquoi ont-ils fait appel à une colonne de secours ? » Et la litanie des « J'accuse » commence. On les accuse de n'avoir eu d'autre but que de rançonner le pays. On les accuse d'avoir exercé sur le chef des troupes françaises un « odieux chantage », en le menaçant, s'il refusait le secours demandé, d'aller le réclamer aux Allemands. On insinue qu'ils ne couraient pas grand danger, et que les manifestations des Boxeurs étaient inoffensives.

1. Voir t. LXXXVI, p. 663-694, et t. LXXXVII, p. 433-456.

La vérité, la voici : c'est que, vers le milieu de juin, la résidence de Tchang-kia-tchoang, chef-lieu de la mission, était bloquée; munie de remparts en terre, elle pouvait, il est vrai, résister à un assaut, mais non à la famine; et comme des milliers de chrétiens, ne trouvant pas d'autre abri, s'y étaient retirés, les vivres s'épuisaient vite. Que fût-il arrivé si les Boxeurs avaient pu pénétrer dans la place ? On ne le savait que trop, par ce qui s'était passé dans les chrétientés dépourvues de moyens de défense. Le 19 juin, à Ou-i, une bande de ces forcenés s'était abattue sur la petite maison où logeaient deux jésuites français, les PP. Isoré et Andlauer, en avait enfoncé les portes, et avait massacré les deux missionnaires. Le 20 juillet, à Tchou-kia-ho, les PP. Denn et Mangin tombaient, eux aussi, glorieusement martyrs, dans l'église même, et, au milieu d'une horrible tuerie, trois mille chrétiens étaient mis à mort. Voilà ce que l'on appelle sans doute des manifestations inoffensives !...

Il fallait s'aveugler volontairement pour dire qu'en de pareilles circonstances la vie des missionnaires n'était pas en danger. En présence de ce péril de ses protégés et de ses nationaux, que devait faire la France ?

Si clair que fût le devoir, il y eut cependant des hésitations. Les assiégés, à la fin du mois d'août et en septembre, se trouvaient tout à fait à court de provisions, et sans nul moyen de se ravitailler. Quelque nombreux que fussent leurs assiégeants, ils assuraient qu'une poignée de soldats européens les mettrait en fuite, ou qu'une petite canonnière, remontant le fleuve, balaierait tous les Boxeurs par sa seule apparition, et permettrait ainsi le ravitaillement tant désiré. A ces cris d'alarme on faisait alors, au quartier général français, la sourde oreille. Et pendant ce temps, Anglais et Américains envoyaient une colonne expéditionnaire délivrer cinq missionnaires protestants qui se trouvaient, à Tsing-hien, dans la même position critique que les jésuites français de Tchang-kia-tchoang.

La France s'était laissé devancer, mais ce ne fut pas pour longtemps; car le général Voyron vint, et comprit tout de suite ce que cette inaction avait de funeste. Il décida à son tour l'envoi d'une colonne de secours et de ravitaillement

pour Hien-hien, ville dont Tchang-kia-tchoang est tout proche.

Sur cette colonne, qui partit de Tien-tsin le 7 octobre 1900, il n'est pas fables odieuses que l'on n'ait inventées. Un journal de province, le *Savoyard*, s'est fait envoyer par un soi-disant témoin oculaire (il disait même un officier!) d'horrifiques détails dans le genre de ceux-ci :

On vit une colonne commandée par un général escorté d'un jésuite (le P. Ducrey), lequel indiquait les villages qui devaient être détruits et ceux qui devaient être épargnés. Cyniquement, le Père disait : « Brûlez ce village, il ne nous a pas payé l'impôt; respectez celui-là, il s'est soumis. »

Pour un officier, l'erreur (?) est un peu forte d'appeler général un lieutenant-colonel; et, pour un témoin oculaire, de le faire escorter du P. Ducrey (il veut dire du Cray) qui, pendant tout le temps qu'a duré l'expédition, n'a pas quitté Tien-tsin un seul jour, et s'est contenté d'accompagner la colonne... de ses vœux.

Il est vrai qu'il y avait un jésuite avec cette colonne, au double titre d'aumônier et d'interprète. Ce jésuite, connu de quiconque était alors à Tien-tsin, se nomme le P. de Becquevort. Missionnaire en Chine pendant près de vingt ans, il avait dû rentrer en France pour y refaire une santé délabrée. Aujourd'hui que son ancienne mission était à feu et à sang, ses supérieurs l'y renvoyaient pour venir en aide du mieux possible à ses confrères. Il y allait.

Seulement, à la date où le *Savoyard* dégorgeait son venin (21 février), le P. de Becquevort était revenu. Si on l'avait nommé, il aurait pu répondre à la calomnie, en saisir peut-être les tribunaux. Attaquer un absent, le P. du Cray, qui, en Chine, sans doute, ne lit pas les journaux, surtout le *Savoyard*, c'était plus brave. Aussi l'imposture fit-elle fortune. L'*Aurore*, la *Petite République*, et toute la séquelle des *Républicains* et des *Progrès* de départements la reproduisirent avec ensemble. Quelques-uns, de peur qu'on ne l'oublie, la servent encore, à l'heure présente (décembre 1901) à leur public. C'est ainsi qu'on écrit l'histoire !

Quant à ces impôts que les Jésuites auraient prélevés sur les villes et villages chinois, il faut vraiment compter sur une

épaisse couche de naïveté de la part du lecteur; car cela dépasse trop toute vraisemblance. Il faut n'avoir aucune idée d'une mission en Chine, pour ne pas savoir que le missionnaire serait mal venu à imposer ses chrétiens, qui sont généralement des pauvres auxquels on doit plutôt faire l'aumône; et, quant aux païens, il ferait bon de s'y frotter! Le mandarin est là, et jaloux de ses droits, comme tout bon fonctionnaire. Non, ce n'est pas à ceux qui connaissent tant soit peu la Chine qu'on raconte de pareilles sornettes. Et comme il est plaisant de lire après ces allégations : « Je ne parle que des pays que je connais »!

D'impôts à faire payer, il n'en était pas question. Le vrai, le seul but de cette petite expédition, c'était de ravitailler des affamés. Loin d'exciter l'ardeur belliqueuse des petits soldats, le jésuite devait plutôt la réfréner.

Dans une lettre intime, où il ne cache rien, le P. de Becquevort raconte ainsi ce qu'il voit. C'est bien un « témoin oculaire », cette fois :

Nos braves militaires auraient bien voulu rencontrer des Boxeurs; mais ceux-ci se dissimulent. Les villages qui se sentaient coupables s'étaient spontanément évacués; mais il est bien probable que, parmi les paysans qui nous regardent passer, plus d'un a été Boxeur à l'occasion.

On traversa ainsi plus d'une localité où des meurtres avaient été commis, où les maisons des missionnaires avaient été incendiées. Les traces de l'incendie et du pillage se voyaient encore dans toute leur brutalité. Quand les méfaits n'avaient pas été graves, on passait outre. Si, au contraire, ils avaient été considérables, le châtiment s'imposait, le village était incendié.

Il n'y eut, au cours de cette route de trois cent cinquante kilomètres, que cinq ou six de ces exécutions nécessaires. Mais la vie des Chinois a toujours été respectée. Un jour, six ou sept hommes suspects furent arrêtés et mis en jugement; un seul, accusé par tous ses compagnons, s'avoua Boxeur. Il fut livré au mandarin, qui se chargea lui-même de le châtier.

Lorsque le colonel avait désigné l'étape, une estafette était expédiée aux notables de l'endroit; dans une lettre en chinois, on les invitait à éloigner les femmes, les enfants et les mauvais sujets; deux bœufs vivants devaient être présentés à l'officier des approvisionnements, qui les paierait. Grâce à ces procédés, Français et Chinois restèrent toujours en bon accord.

Or, sur toute la route, les paysans se postaient à l'entrée des villages, apportant ce qu'ils avaient de meilleur : des quantités de fruits, poires, pommes, raisins, jujubes, melons. Des œufs par milliers, des

canards, souvent des moutons et des porcs entiers étaient offerts. On comprend que les soldats se gardaient bien d'effaroucher d'aussi généreux campagnards.

Aussi, point de maraude. Un matin, parcourant les rues d'un village où nous avions passé la nuit, je m'approche d'un groupe de paysans, et leur demande si les soldats n'ont rien pris. Tous sont unanimes à se louer de la correction et de la générosité des Français. Un d'eux, cependant, se hasarda à dire qu'on lui a pris sa pipe, une pipe qui ne valait pas deux sous. Un éclat de rire de ses compagnons lui fit comprendre, qu'en pareille circonstance, mieux valait ne point parler d'une perte aussi minime.

Et plus tard il ajoutait :

Je ne trouve pas de mots qui expriment mon admiration sympathique pour l'endurance, l'entrain, la discipline, la modération de nos soldats, le dévouement, l'abnégation, la parfaite courtoisie des officiers.

Quant aux coupables, sans doute il a fallu châtier; n'est-ce pas pour cela que l'Europe allait en Chine? mais avec quelle clémence! Pas un Chinois ne fut tué, pas un violenté. Cinq villages furent en partie incendiés. Le premier, Yé-kiao-leou, comptait avant les troubles 42 chrétiens; 31 avaient été massacrés par les païens du village, les autres s'étaient enfuis pendant que leurs sauvages agresseurs détruisaient ou pillaient ce qui leur appartenait. L'autorité militaire, après enquête, fit brûler les maisons, non de tous les païens, mais des plus criminels seulement. L'un des villages ainsi châtiés servait de repaire à des brigands tels que les païens eux-mêmes avaient prié nos soldats de les en délivrer. Mais pas un de ces assassins ne fut passé par les armes. On se contenta de brûler leurs maisons, misérables masures en paille sans valeur. Tout le reste de la population témoigna sa reconnaissance par l'accueil le plus sympathique, venant au-devant de la colonne française et lui prodiguant les vivres et les cadeaux.

La vérité est que notre corps expéditionnaire a trouvé les châtiments trop doux, et que les deux villes (Ou-i et Tchou-kia-ho) coupables du meurtre de quatre missionnaires français et de 3000 chrétiens, ont été épargnées à la prière des autres missionnaires, frères des martyrs.

Il est facile de déclamer contre « ces apôtres de paix qui, au lieu de distribuer des bénédictions, sèment la discorde et la guerre pour une misérable question de gros sous », — assertion qu'on a la tristesse de voir porter jusqu'à la tribune française. Il n'y a qu'un malheur : c'est que, dans cette accusation, tout est faux.

Le 2 novembre, la colonne française rentrait à Tien-tsin,

sans avoir eu à tirer un seul coup de fusil. Ceux que les chrétiens indigènes, dans leur reconnaissance, appelaient « *nos* soldats » avaient, on peut le dire, conquis la population par la dignité de leur tenue et la douceur de leurs procédés.

On a dit, et c'est vrai, que les soldats des autres nations n'avaient pas toujours gardé cette réserve. Il y avait là, entre autres, des *Sikhs*, soldats indiens, encore à moitié barbares, que leurs officiers avaient parfois peine à contenir : « Ils pillent uniquement pour le plaisir de piller, écrit un missionnaire; je les ai vus brûler de belles couvertures pour s'amuser. Ils ont fait flamber une de nos chrétientés. » Que va faire le missionnaire? S'il n'a pu sauver ses chrétiens, il s'interposera au moins pour la ville païenne où il se trouve. C'est lui qui va trouver les chefs de ces indisciplinés, qui sauve la vie au sous-préfet, et préserve la ville entière, Jenn-kiou, du pillage et de l'incendie. Lui refusera-t-on, à celui-là, le titre d'apôtre de paix ? Il se nomme le P. Baudoux. Les Chinois l'ont proclamé publiquement leur sauveur, et quand il revint quelques semaines après, mandarins et lettrés lui firent une réception triomphale.

Il serait facile de multiplier les traits de ce genre.

Les lecteurs des *Études* se rappellent peut-être le P. Albert Wetterwald, qui avait bravement conduit ses chrétiens au feu, et leur avait fait remporter sur les bandits une brillante victoire, déployant toute son énergie pour empêcher cette victoire de dégénérer en excès.

J'avais bien recommandé de ne pas entrer dans le village. Mais, allez donc retenir des gens entraînés et grisés par la victoire! Pourtant il fallait absolument empêcher le pillage. Je saute sur le cheval d'un de mes éclaireurs, et au triple galop, j'arrive à Tai-ning en même temps que les premiers pelotons. Déjà une maison flambait; je me précipite dans la cour, et, à coups de cravache, j'en fais sortir nos gens. Ma gorge desséchée ne pouvait plus articuler aucun son. Enfin, grâce au secours de quelques individus plus raisonnables, je parvins à faire évacuer le village. J'étais à bout de forces; on dut me soutenir. J'avais la tête et la poitrine en feu. On m'apporta un seau d'eau et quelques lotions me soulagèrent.

Tout en m'indignant contre des représailles qui ne sont rien moins que chrétiennes, au fond du cœur j'excusais bien un peu nos pauvres gens. On ne peut pas exiger d'eux l'héroïsme de la patience. Quand on sait ce qu'ils ont eu à souffrir de vexations, de misères, de dénis de

justice, d'oppression ouverte ou de persécution cachée, et cela depuis des mois et des mois ; quand on songe que, le matin même, les Boxeurs avaient pillé et brûlé un village chrétien, on comprend jusqu'à un certain point la colère des vainqueurs.

Pauvres diables ! c'est la faim qui les pousse ; mais cela ne les excuse pas : la *faim* ne justifie pas ces moyens. Mgr Bulté vient de fulminer l'excommunication pour trois espèces de fautes : 1° Se réunir en armes pour aller chercher noise aux Boxeurs chez eux ; 2° piller leurs biens ; 3° homicide volontaire, sauf le cas de légitime défense[1].

Après cela, on voit ce qu'il faut penser de la bonne foi de ceux qui, comme l'*honorable* M. Berteaux, osent qualifier missionnaires et évêques de voleurs et de pillards !

Quand ces épithètes, par trop violentes, ne font pas d'effet, on les accuse au moins d'être immensément riches.

Il faut entendre à ce sujet les gracieuses explications d'un publiciste belge, qui se croit évidemment très spirituel.

En 1870, dit-il, une bicoque que la Compagnie de Jésus possédait à Tien-tsin fut détruite. Elle contenait les vêtements d'un père, notamment une culotte, qui seule possédait (*sic*) quelque valeur. Les Jésuites réclamèrent pour cette perte de telles indemnités qu'ils purent acheter d'immenses terrains sur la concession française.

Laissons les... gens d'esprit se pâmer devant ce morceau de haut goût. Cette culotte productrice d'immenses terrains est une trouvaille de génie. Ah ! si les missionnaires pouvaient s'enrichir à... si peu de frais, comme ils vendraient vite leurs vieilles hardes, et quel essor soudain serait donné à l'œuvre de l'évangélisation de la Chine ! Mais de pareilles accusations se réfutent d'elles-mêmes.

Plaisanterie à part, il est faux que les missionnaires — les Jésuites, puisqu'ici nous nous bornons à ce qui les concerne — possèdent en Chine des richesses dont, « le jour où le cadastre existera dans toute l'étendue de l'Empire, le monde sera effrayé ». En tout et pour tout, la mission du Tche-li sud-est possède à Tien-tsin une dizaine d'hectares de terrains. Et ce n'est pas en indemnité pour la « bicoque » qu'elle les a reçus. Elle les a achetés. Pourquoi et comment ? C'est ce que pourraient dire les autorités françaises d'alors. On verrait comment ceux qui avaient créé une concession fran-

1. Voir *Études*, LXXXVI, p. 682-683 et 688 (5 mars 1901).

çaise ne trouvaient pas d'acquéreurs pour ces terrains inondés et difficiles à mettre en valeur ; comment, pour empêcher le tout de tomber aux mains des Chinois, ils pressèrent les missionnaires, les forcèrent presque de se porter acheteurs. Ceux-ci se dévouèrent pour « sauver la face » aux représentants de la France, et, ce qu'on leur reproche aujourd'hui comme un accaparement, fut au fond un acte de vrai patriotisme[1].

Que s'ils ont su améliorer ces terrains et en tirer des ressources pour leurs œuvres de l'intérieur, qui pourrait leur en faire un crime ? Il suffit d'être de bonne foi pour comprendre qu'à pareille distance de la France, une mission qui compte près de 700 chrétientés, toutes pauvres, périodiquement ravagées par l'inondation, la famine et les rebelles, a besoin de quelques ressources locales.

C'est encore plus nécessaire, maintenant qu'il faut relever de leurs ruines tous les établissements qu'avaient péniblement créés cinquante années de labeurs et de luttes. Des 694 chrétientés qui possédaient toutes au moins quelque modeste oratoire, il n'y en a pas 50 où les chrétiens puissent aujourd'hui se réunir. Tout le reste a été incendié, ou démoli, et les matériaux vendus. Des six collèges de la mission, deux seulement sont restés debout. Il y avait huit orphelinats ; cinq ont été incendiés et les orphelines tuées ou emmenées par les brigands. De 430 écoles de villages, il en reste 49 avec 950 élèves au lieu de 4 750. Enfin, les 87 pharmacies-dispensaires, qui distribuaient gratuitement des remèdes à environ 12 000 malades par an, ont dû être fermées. Ne les accusait-on pas de distribuer des remèdes ensorcelés, et d'empoisonner les puits !

Ainsi la calomnie poursuit partout ces hommes qui ont cru peut-être qu'au loin ils feraient le bien plus librement. Celui qu'ils vont annoncer aux nations ne le leur avait-il pas prédit ? Qu'ils ne s'en étonnent pas. Aujourd'hui on les accuse en Chine d'être sorciers ; en France, de faire les commer-

1. *Un demi-siècle d'apostolat en Chine. Vie du P. Joseph Gonnet*, par le P. Émile Becker, S. J. Ho-kien-fou, 1900. L'auteur, en raison de sa conduite courageuse au cours des événements de Chine, a été fait chevalier de la Légion d'honneur par le gouvernement de la République.

çants ; demain, sans doute, on trouvera autre chose. On essaie de les déconsidérer devant le public, mais au fond ceux-là seuls se laissent tromper qui le veulent bien. Ces prétendus « témoins oculaires » qui n'ont rien vu, laissent toujours passer un petit bout de l'oreille. Les véritables témoins ont un autre accent. Il est vrai que ce sont rarement des gens de plume. Qu'on les fasse parler, ces trois cents soldats français qui ont pris leurs quartiers d'hiver à Hien-Hien, et qui ont vu les Jésuites de près, puisqu'ils vivaient chez eux. Qu'on les fasse parler, ces hommes sérieux, commerçants ou diplomates, qui sont venus en Chine autrement qu'en touristes, et qui n'arrivaient pas avec un parti pris d'avance et la consigne d'envoyer de la copie haineuse. Ceux-là sont tous d'accord, et proclament très haut le désintéressement des missionnaires, fussent-ils jésuites, les services inappréciables qu'ils rendent à la civilisation et à la patrie.

Ne vient-on pas de voir dernièrement le gouvernement même, qui traque les religieux en France, se déclarer nettement leur défenseur en Chine ; et une Chambre, qui n'a rien de clérical, et dans laquelle les partis sont si profondément divisés, réunir la presque unanimité des suffrages (461 sur 545) en faveur de missionnaires, et de missionnaires jésuites (séance du 28 novembre) ? Dans les circonstances où il a été porté, et après la campagne de presse et les débats passionnés par lesquels on avait essayé d'égarer l'opinion, ce témoignage en vaut d'autres.

JOSEPH DESMARQUEST,
Procureur de la Mission du Tche-li sud-est.

II. — LA *REVUE BLANCHE* ET LES MISSIONNAIRES DE CHINE

C'est par hasard que sont tombées entre mes mains quelques pages de la *Revue Blanche*, où M. Alexandre Ular s'occupe des missionnaires [1]. Il en dit beaucoup de mal : mais dit-il vrai ? M. Ular cite des documents : sont-ils authentiques ? Ont-ils été bien traduits ? M. Ular fait des observa-

1. *Revue Blanche* du 1er août 1901, p. 481-500. « L'œuvre des Missions chrétiennes en Chine. Documents chinois et observations. »

tions sur les documents : sont-elles justes et bien fondées ?

La question d'authenticité des documents cités — deux lettres en chinois adressées à des Chinois — a été traitée, paraît-il, dans un numéro précédent de la *Revue* ; n'ayant pas eu ce numéro à ma disposition, je crois M. Ular sur parole et j'accepte l'authenticité des lettres [1] ; mais de nouveau, je me demande si elles sont bien rendues dans la traduction que M. Ular nous donne. Le nom de M. Ular a-t-il quelque notoriété parmi les sinologues, je ne sais, et j'avoue que, depuis vingt ans que je m'occupe d'études chinoises, je ne l'avais jamais entendu prononcer. Par le fait, ce qu'il nous permet lui-même de contrôler de ses traductions doit mettre singulièrement en défiance contre le reste. On va en juger.

Au milieu de l'article en question, M. Ular publie le fac-similé d'un chèque chinois [2] et une traduction à côté. Ayant confronté cette traduction avec le texte, j'ai fait des décou-

1. Dans son précédent article, « L'invasion européenne en Chine (*Revue Blanche* du 15 juin 1901, p. 277-293), M. Ular ne nous apprend, sur l'origine et l'authenticité des « documents chinois » dont il publie la « traduction », que ce qui suit : « Les documents que j'ai, comme homme, le plaisir et comme Occidental, la honte de publier plus loin, m'ont été remis, parmi d'autres, par des amis chinois, rencontrés au cours d'un voyage qui m'a permis d'observer l'affaire chinoise de derrière les coulisses. » Il ajoute, il est vrai, le fac-similé de l'enveloppe (avec adresse) d'une lettre et de la signature de deux autres. Une de ces dernières aurait été écrite par un mandarin, de Si-ngan-fou, alors résidence de la cour. Le reste des « documents chinois », donnés en traduction dans les deux articles de M. Ular, se compose de cinq lettres, dont quatre écrites de Kalgan (environ 160 kilomètres nord-ouest de Pékin), et une de Tching-ting (environ 240 kilom. sud-ouest de Pékin), et adressées à des Chinois établis en Mongolie. Elles chargent les officiers et soldats occidentaux des plus horribles brutalités. M. Ular ne nous dit pas qu'il ait fait aucune enquête sur l'honorabilité de ces accusateurs, qui avouent hautement leurs relations avec les Boxeurs.

(*Note de la Rédaction.*)

2. Voir à la page ci-contre le texte du chèque. Voici la traduction de M. Ular.

« Chèque, je, émetteur de ce chèque, Tsien-tai-tchang, par suite d'extrême nécessité, demande instamment au bureau de la banque Bao-cheng sur le compte courant que je possède chez elle, soit sur les six mille onces d'argent qui m'appartiennent, de payer comptant à M. Ta-li-Fong, missionnaire catholique, la somme de cinq mille onces d'argent.

« Donné à Khouang-yuan-hsien en Chan-si, an 26 de Kouang-sou, troisième mois, cinquième jour.

« *L'émetteur de ce chèque,*

« TSIEN-TAÏ-TCHANG, banquier. »

滙兌單

乾泰昌錢舖

立滙兌單人乾泰昌今因

裕泰金店櫃存敝處銀陸千兩現有急需務懇兌銀五千

兩面交

大理公老爺天主教人收領恐後無憑特立此單為據

山西潢源縣光緒二十六年三月五日立滙兌單人乾泰昌

乾泰昌花押

vertes qui ne sont pas précisément à l'honneur de la science sinologique du traducteur. Ainsi :

1° La traduction nous parle du *bureau de la banque Bao-cheng* ; dans le texte chinois, il n'y a rien qui y corresponde. Et pourtant cette banque Bao-cheng reçoit l'ordre de payer une certaine somme d'argent !

2° En revanche, le texte chinois mentionne clairement la boutique *Yu-t'ai-kin-tien*, sur laquelle le chèque est tiré : le traducteur l'a laissée dans son encrier.

3° Celui en faveur de qui le chèque est tiré, M. Ta-li-kong est décoré, par le traducteur, du titre de *Missionnaire catholique* ; or, les caractères chinois *T'ien-tchou-kiao-jen* (49-52[1]) ne signifient rien de plus que *Catholique* tout court, et, de fait, cette dénomination est donnée à tous nos chrétiens. Qu'on ne dise pas que M. Ta-li-kong est un missionnaire, parce que les trois caractères du nom sont suivis des deux caractères *Lao-yé* (47-48), car ce titre *Lao-yé* est donné dans les adresses et autres documents à n'importe qui, sans distinction. C'est l'équivalent du *Monsieur* des Français, de l'*Esquire* des Anglais, du *Don* des Espagnols.

4° *Extrême nécessité* a un sens assez déterminé en français, qui certes n'est pas celui de *Ki-siu* (33-34) ; ces deux caractères signifient seulement : *Urgent besoin*. Quelle que soit la raison ou le besoin qui pousse quelqu'un à vendre un terrain, à emprunter de l'argent, etc., il mettra sans difficulté dans l'acte de vente ou d'emprunt les deux caractères *Ki-siu*.

5° Puisque la traduction proposée par M. Ular a la prétention d'être littérale, — elle est mise entre guillemets, — je regrette qu'on y ait omis toute une phrase de dix caractères : *K'ong-heou ou-p'ing, t'é-li-tse-tan wei-kiu* (55-64). « Dans la crainte qu'un jour on manque de preuves, spécialement j'ai délivré cette feuille qui en fera foi. »

6° Enfin le traducteur a donné au caractère n° 67 la prononciation Khouang ; je serais heureux de savoir où il a fait

1. Pour n'avoir pas à reproduire des caractères chinois dans le texte, nous avons numéroté les caractères de la copie ci-jointe, suivant l'ordre chinois, c'est-à-dire en commençant à droite et allant du haut en bas des colonnes. Les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient à ces numéros. (*Note de la Rédaction.*)

cette trouvaille ; car le dictionnaire de K'ang-hi ne donne pas ce caractère. Mais peut-être qu'il y a là une erreur du *copiste* européen.

7° Enfin la traduction de M. Ular porte : « Sur le compte courant que je possède chez elle (la banque), soit sur les six mille onces d'argent qui m'appartiennent ». Voilà *deux* périphrases qui *réunies* donnent à peine le sens de la phrase *unique* du texte chinois : « La boutique *Yu-t'ai kin-tien* a dans sa caisse six mille taëls (confiés-déposés) par ma (banque). » La version de M. Ular est donc trop diffuse.

Au total, en quatre lignes de texte, sept erreurs ou inexactitudes, dont quelques-unes ont leur gravité. Et voici la conclusion que j'en tire. Si dans ces quelques lignes, faciles à comprendre et à traduire en français, le traducteur a commis de pareilles bévues, quelle confiance un homme sage peut-il accorder à la traduction des autres documents de M. Ular, qui sont beaucoup plus difficiles à comprendre et à interpréter ? Eh bien, c'est sur une pareille traduction que l'auteur ose fonder les plus graves accusations contre les missionnaires.

Passons maintenant aux notes jetées à profusion par M. Ular au bas des pages, pour en examiner au moins quelques-unes.

1° « L'identification exacte de cette localité (Khouang-yuan-hsien) est malaisée[1]. » Je comprends bien l'embarras de M. Ular pour identifier ce chef-lieu de sous-préfecture ; c'est que, dans tout le Chan-si, il n'y a pas de sous-préfecture portant ce nom. On peut s'en convaincre, en feuilletant soit le *Dictionnaire des villes de l'Empire chinois*, par Biot, soit *the Cities and towns of China* de Playfair, soit enfin l'annuaire chinois *Tsin chen-tsiuen-chou* des mandarins.

M. Ular suggère que probablement la localité en question est une certaine ville connue de lui, « non loin de la grande muraille dans le Chan-si septentrional ». Il s'agit non d'une ville quelconque, mais d'un chef-lieu de *sous-préfecture*, comme la terminaison *hsien* l'indique, et je viens de dire que

1. *Revue Blanche* du 15 août, p. 487, note 5.

les auteurs qui devraient le mentionner n'en disent absolument rien.

2° « Taï-yuan-fou, capitale du Chan-si, est malheureusement toujours la résidence d'un vicaire général jésuite[1]. » Encore une assertion entièrement erronée.

Le premier annuaire ecclésiastique venu aurait pu apprendre à M. Ular que, sur près de quarante vicariats apostoliques existant en Chine, seulement deux sont confiés aux missionnaires jésuites, et aucun d'eux n'est dans le Chan-si[2].

Et je puis affirmer, sans crainte de démenti, que pas un seul jésuite, durant ce siècle, n'a exercé le ministère apostolique dans la capitale du Chan-si.

3° « La cour avait quitté Pékin vers le milieu de juillet[3]. »

Toutes les relations chinoises et étrangères des événements de l'an dernier, qui ont passé sous mes yeux, et elles sont nombreuses, indiquent le milieu d'août, — du 13 au 16, — comme la date de la fuite de la cour.

Un peu plus bas, M. Ular dit : « Un mois après (donc vers le milieu d'août), la cour se rendit à Hsi-ngan. » La cour ne quitta le Chan-si qu'en octobre et n'arriva à Si-ngan-fou que dans les premiers jours de novembre.

4° « Là où les magistrats chinois n'ont pas besoin... de gagner leur vie par des pourboires, et surtout dans les affaires graves, la justice chinoise est infiniment supérieure à celle d'Europe. Sa marche est rapide et la partialité extrêmement rare... (Dans les procès) on se défend soi-même... Les magistrats touchent des appointements fixes qui ne semblent insuffisants que dans les provinces de la côte. Même à présent, dans les trois quarts de l'Empire, les magistrats n'ont pas besoin de percevoir des droits.

« L'application de la loi est donc absolument gratuite et accessible même au plus pauvre[4]. »

De pareilles assertions prêtent à rire de leur auteur. Elles ont été réfutées d'avance par tous ceux qui ont décrit la Chine après l'avoir vue dans la réalité. Pour ne

1. *Revue Blanche* du 15 août, p. 487, note 7.
2. Ces deux vicariats sont ceux du Kiang-nan et du Tche-li sud-est.
3. *Revue Blanche* du 15 août, p. 487, note 8. — 4. *Ibid.*, p. 491, note 15.

pas charger ces pages de titres de livres et de noms d'auteurs, je me contente de renvoyer à l'un des derniers ouvrages parus, *China*, par E. H. Parker[1]. Cet auteur a passé un quart de siècle en Chine, et a séjourné un peu partout, dans les ports et à l'intérieur des provinces. Il est un des meilleurs sinologues vivants, et, tant par les charges qu'il a remplies, que par les voyages qu'il a faits, il a dû être en communication avec toutes sortes de personnes. Eh bien, le portrait des magistrats chinois que M. Parker burine dans son livre, est justement l'opposé de ce que nous en dit M. Ular. Pour ma part, après ce que j'ai souvent entendu dire aux indigènes de la rapacité des gens du prétoire et de leur manque total de conscience, je ne trouve pas les affirmations de M. Parker exagérées[2].

La note singulière que j'examine en ce moment finit par cette phrase : « Le Code pénal Tai-tsing Liu-li, recueil admirable de lois, rites, décrets de police, etc., en 436 articles, est, en Chine, dans chaque maison. » Je voudrais que M. Ular pût nous dire combien de maisons chinoises il a visitées et dans combien il a trouvé ce Code pénal? Non seulement toutes les maisons chinoises n'ont pas ledit Code, mais plusieurs personnes constituées en autorité, à ce que j'ai entendu dire,

1. Voir en particulier le chap. VIII, p. 161-181.

2. En voici quelques extraits : « He (le sous-préfet, l'autorité qui est en communication immédiate avec le peuple) has a permanent staff of trained specialistes who run each department for him, share the plunder with him and keep themselves well in background. If a weak man, he is at the mercy of these tools, and also of his *belly-hand*, i. e. the man who advances him the money for him first to secure and then to reach his post. But, if a strong man, he soon transforms all these into contributory *suckers* of the sponge he personally clutches. » (P. 172.) — « Whether the officer has obtained his post honorably or otherwise, his first care is (unless he be an enthusiast or a crank, in either of which cases he promptly becomes to grief) to repay the expense of working up for his post, and of getting to it; his next care is to feather his nest, keep on the soft side of the treasurer and the governor and prepare the way for advancement. » (P. 173.)

Pour ce qui est de l'administration de la justice par ces sous-préfets, M. Parker dit : « Every *hien* magistrate, bad or good, must keep an army (usually hereditary rogues) of runners, collectors, lictors and police; and in only very few cases can he afford to pay them anything, even for food... The smallest district needs thirty; the largest 300 or more of those ruffians... Moreover every *yamen* (tribunal du sous-préfet) has hovering in the vicinity a vulture-like multitude of champerty and maintenance men, who live by sowing ill-will, and run *hand-and-glove* with the police, etc. » (P. 174.)

ne le possèdent pas. M. Parker écrit au sujet du sous-préfet chargé d'administrer la justice : « He has no technical training whatever, except in the Chinese equivalent for *Latin verse*. (Il n'a aucune formation professionnelle d'aucune sorte, excepté dans l'équivalent chinois du *vers latin*.) » Du reste, le Code serait presque partout un objet de luxe inutile, puisqu'à peine un sixième des Chinois connaît quelques centaines de caractères, sans en comprendre le sens ; un soixantième peut expliquer tant bien que mal les livres chinois écrits en un style simple. Or, la phraséologie du Code, en Chine comme en Europe, pour être comprise, demande encore des études spéciales. D'ailleurs il n'existe pas d'éditions populaires du Code. La plus maniable a une douzaine de volumes. Ainsi, est-il croyable que chaque maison chinoise possède un exemplaire du Code ?

Je pourrais continuer l'examen des observations de M. Ular ; mais ce qui vient d'être dit suffit, je crois, pour donner une idée de ses connaissances en matière d'histoire, de géographie et d'administration de la Chine.

La justice demande qu'avant de recevoir un témoignage contre quelqu'un, on en connaisse la valeur ou l'autorité. Le lecteur sait maintenant quelle est l'autorité de M. Ular, nouveau témoin contre l'œuvre des missionnaires en Chine.

Zi-ka-wei, le 22 septembre 1901.

JÉRÔME TOBAR.

LE THÉATRE, ÉCOLE DU PEUPLE

EN 1901

I

Prenons les choses d'un peu plus haut ; remontons — non pas au déluge — mais à la dernière année de l'autre siècle, au mois de février 1900. Un soir de février 1900, à travers la salle du Palais-Bourbon, un souffle passa : souffle d'héroïsme national, effluve d'enthousiasme et de littérature nationale. Une haute pensée plana sur l'Assemblée qui fait les lois.

Entre deux débats passionnés, bruyants, stériles, on entendit un orateur exposer à la tribune un noble rêve ; et, dans ce rêve il s'agissait d'un intérêt supérieur du peuple de France et des plus pures gloires de la patrie. Combien cela dura-t-il ? Le temps que dure, non pas un beau rêve, rapide comme l'éclair, mais le récit que peut en faire un homme d'esprit : une demi-heure, ou environ. Combien parmi nos six cents législateurs parurent s'intéresser à cette question peu ordinaire, ou même y prirent garde ? Je ne sais. Mais, sans calomnier personne, je crois que la plupart de nos élus auraient été plus secoués par la discussion de l'impôt sur le revenu, par une loi sur les alcools, et par la « question des huiles ».

On leur parlait de l'un de nos grands aïeux du pays des Gaules, du héros de Gergovie qui osa tenir tête à Jules César, et dont la statue étend son ombre puissante sur la colline d'Alésia. Oui ; c'était bien de Vercingétorix que l'on entretenait nos maîtres, au bout du pont de la Concorde. Tous les membres de cet Aréopage avaient-ils des idées bien nettes sur les prouesses du chef des Arvernes ? J'en doute ; et l'on ne m'étonnerait qu'à demi, si l'on m'affirmait que tel ou tel eût pris tout d'abord ce guerrier pour quelque invalide peu connu, sollicitant, ou une place, ou une rente sur le budget. Je crois que la liste serait vite close de ceux qui ont lu les Commentaires *De Bello Gallico* ; et ce n'est point au Palais-Bourbon que l'on trouverait des imitateurs naïfs du

bon M. Chasles de l'Institut, qui jadis paya fort cher un autographe de Vercingétorix.

Toujours est-il que, cette fois-là, la Chambre fut saisie, à propos de Vercingétorix, d'un projet tout gratuit; mais noblement utile « au point de vue national » — ce sont les termes du rapporteur; — projet qui touchait à l'histoire de France, à la tragédie française, à l'éducation du peuple français par le drame et par un théâtre qui serait français à double titre. Coïncidence curieuse, cette séance eut lieu vers l'époque où l'incendie balaya la vieille Comédie française de Paris.

Voici à quelle occasion Vercingétorix eut les honneurs de cette séance de février. J'en emprunte les détails au *Journal Officiel*, sous la rubrique : *Huitième commission*; Pétition, n° 1178. Un poète de Normandie avait composé un drame sur l'antique héros d'Auvergne; et il s'adressait à la Chambre des députés, en vue d'obtenir la représentation patriotique et gratuite de son œuvre, dans les théâtres subventionnés, les jours de fêtes dites nationales, pour l'éducation morale du peuple.

Je n'ai rien personnellement contre Vercingétorix, dont j'admire le courage; ni contre le poème d'un compatriote de Corneille; poème dont je n'ai lu ni un alexandrin ni un hémistiche, et qui a été déclaré fort beau par des juges auxquels je m'en rapporte; cette pièce ayant obtenu, comme nous l'apprend l'*Officiel*, le premier prix de tragédie au concours dramatique de l'Athénée de Toulouse. Néanmoins, à première vue, je doute un peu que Vercingétorix soit fait pour divertir, même gratuitement, nos concitoyens qui fêtent la prise de la Bastille. Le titre seul — je le crains — inviterait à fuir les gens qui veulent, ce jour-là, s'égayer et s'ébaudir.

Le poète du *Vercingétorix* offrait aux députés, avec son humble requête, le manuscrit où il avait, déclare-t-il, mis en œuvre, pour célébrer le « dévouement surhumain du héros gaulois », les travaux et documents accumulés par « quarante auteurs » en l'âme desquels a passé, « l'âme de Vercingétorix ». La supplique du requérant se terminait par cette péroraison dont nous respecterons la prose, enchâssée à l'*Officiel*, sans y changer un iota :

Enfin, messieurs les députés, nous serait-il permis de vous faire

observer que vous êtes, en somme, les détenteurs officiels du pouvoir national? Or, les pouvoirs ministériels encouragent chaque jour l'art de la sculpture, et ils ont cru devoir encourager, à l'égard de Vercingétorix, l'érection d'une statue physique, basée sur d'insignifiants indices ; ne serait-il pas plus utile, en encourageant la littérature dramatique, de reconstruire la véritable statue morale, l'âme de notre héros, du grand Gaulois dont l'effigie a été si bien et si involontairement tracée par son ennemi lui-même et par une foule de conscients patriotes, dont le nombre ne saurait être déterminé?

Agréez, messieurs les députés, l'expression des sentiments de respect qui animent envers ses mandataires tout cœur réellement français.

Signé : MODESTE ANQUETIN.

La pétition n° 1178 eut la bonne fortune d'être présentée au Palais-Bourbon par un orateur de marque. M. de Mahy fit valoir auprès de ses collègues une œuvre où éclatent, dit-il, les vues politiques judicieuses; où les beaux vers abondent; où, en outre, « l'esprit ne manque pas ». J'ignore quel peut bien être l'esprit, qui ne manque pas dans le *Vercingétorix* susnommé; mais si le Parlement était une académie où l'on eût le droit d'avoir plus d'une sorte d'esprit, l'honorable rapporteur aurait pu insinuer, en citant Vapereau, que le Vercingétorix de 1900 manquait tout à fait de l'esprit qui brille dans un Vercingétorix de 1770. C'est une œuvre du fameux marquis de Bièvre, où les calembours pullulent, dans le goût des deux que voici :

Il plut *à verse* aux dieux de m'enlever ces biens ;
Hélas! sans eux *brouillés*, que peuvent les humains ?

Évidemment, le drame de M. Modeste Anquetin ne se recommande point par cet esprit, qui eût fait de la peine à Vercingétorix.

M. de Mahy, pour appuyer la pétition du dramaturge normand, développa des motifs plus graves, et d'ordre varié, tirés : 1° de l'œuvre en question : « C'est une œuvre de bonne foi »; 2° de l'histoire nationale : « Vercingétorix et Jeanne d'Arc sont les deux plus grandes et plus nobles figures de notre histoire. » Une discussion rétrospective sur ce rapprochement inattendu serait, je pense, hors de propos, et nos lecteurs se rappelleront, sans effort, bon nombre de figures grandes et nobles de notre histoire, près desquelles la figure de Vercingétorix est plutôt pâle.

M. de Mahy relevait ensuite l'opportunité des hommages que la France d'aujourd'hui rendrait à Jeanne d'Arc et au guerrier du temps jadis. Ces hommages seraient les « actes d'un culte devenu plus nécessaire aujourd'hui que jamais, le culte de la patrie, seule religion désormais capable d'abriter nos croyances diverses... » Quel effet aura produit cette dernière raison sur les élus du suffrage universel? Je ne sais; mais elle aurait, j'en suis convaincu, grandement surpris Jeanne d'Arc, et elle l'eût fait pleurer. Quant aux croyances du brave guerrier gaulois, elles nous touchent peu. Ajoutons seulement que le culte de la patrie n'est pas une religion; qu'il repose avant tout sur la religion : *Pro aris!* d'abord; que la religion seule peut forger, resserrer, maintenir les liens qui, pendant de longs siècles, ont uni les vrais fils de la « doulce France ». Sous le bénéfice de ces réserves, j'applaudis au discours de l'éloquent rapporteur, comme j'applaudirais sans doute au drame de *Vercingétorix*, si j'avais l'avantage de le connaître mieux.

Qu'est devenue la pièce normande, certifiée « œuvre de bonne foi » par M. de Mahy? Le *Journal officiel* porte cette brève mention : « Renvoi au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts ». Depuis ces calendes grecques, je n'en ai plus ouï parler. Et je ne sache pas que la Chambre des députés se soit autrement préoccupée d'enseigner au peuple français, par le moyen d'un théâtre national, l'admiration de nos grands hommes, avec le culte de la patrie. Et pourtant, quelle généreuse pensée, et qui mériterait de passionner des législateurs aux vues élevées, soucieux des gloires de leur pays, résolus à promouvoir l'union féconde des volontés, l'élan des cœurs vers un but toujours plus haut; qui, pratiquement, diraient au peuple de France : Regardez, voilà vos ancêtres, souvenez-vous-en; faites comme eux, pour faire mieux encore! Quel enthousiasme, quels frémissements d'orgueil et de vie nationale, soulevaient l'immense auditoire du théâtre d'Athènes, quand le poète tragique faisait retentir, du haut de la scène, à travers les rangs des trente mille spectateurs, son fameux et vibrant appel : « Allez, enfants des Grecs, et délivrez la patrie »! Après nos malheurs, il y a trente ans, lorsque,

dans la *Fille de Roland*, le vieil empereur et roi Charlemagne, s'écriait :

Tout homme a deux pays : le sien, et puis la France,

les cœurs battaient à l'unisson, les fronts se redressaient ; on se reprenait à espérer, on se sentait revivre.

Chez une nation, unie par la foi, par les traditions et les principes, par les aspirations et les souvenirs, quelle leçon d'honneur et de courage donnerait un théâtre national, où des héros historiques apparaîtraient, non pas seulement dans leur costume, mais surtout dans leur rôle véritable, dans leur caractère, dans leur pleine lumière ! C'était, au beau milieu de la renaissance grecque et latine du seizième siècle, le vœu très français du bon normand Vauquelin de La Fresnaye. Il souhaitait que, dans une tragédie composée « suivant l'histoire vraie », on pût voir Charlemagne

Paver, à Roncevaux, de morts, toute l'Espagne ;

et qu'un poète hardiment national, c'est-à-dire, chrétien, fît « outremer »

Derechef saint Loÿs en son voyage armer.

Quel dommage que Racine n'ait pas écrit ce drame de saint Loys ; et Corneille, celui de Charlemagne. Cela eût été beau comme l'histoire vraie. Le génie de Corneille et de Racine eût été à la hauteur de cette double tâche ; leur âme chrétienne et française fût entrée jusqu'au fond dans le secret de ces âmes royales.

Des drames où l'on verrait agir, où l'on entendrait parler, « suivant l'histoire vraie », les créateurs de la patrie, ses serviteurs les plus illustres, ses maîtres les plus dignes, ses vengeurs, ses sauveurs, en vérité, l'homme qui les écrirait aurait droit à tous les honneurs dont l'État dispose, à tous les témoignages de reconnaissance qu'une nation libérale peut octroyer. Napoléon Ier disait du grand Corneille : « Je l'aurais fait prince. » A quels titres un dramaturge auteur de tragédies nationales, suivant l'histoire vraie, ne devrait-il pas prétendre ! Mais quel État, quel chef d'État, sauront jamais encourager une œuvre si nationale ? Il y faudrait, tout ensem-

ble, la volonté de fer d'un Bonaparte, les hautes pensées d'un Louis XIV, la foi d'un saint Louis.

L'œuvre, en soi, *in abstracto*, pour parler la langue des philosophes, est possible ; y a-t-il lieu de l'estimer réalisable? Si l'on interroge le passé, les annales du théâtre, les pièces historiques jouées sur les scènes publiques subventionnées, un fait saute aux yeux : c'est que le théâtre est une vaste conspiration contre la vérité, tout comme il est un perpétuel complot contre la vertu. Depuis un siècle, les dramaturges, à très peu d'exceptions près, ont été complices, soit des gouvernements qui y trouvent leur jeu ; soit de la foule, dont les passions politiques y cherchent un aliment et qui réclame des héros à sa taille. Les auteurs ont travesti, rapetissé, faussé gravement, l'histoire ; — j'entends l'histoire de France, la seule dont je m'occupe en ce travail.

Notons, pour mémoire, qu'avant la prise de la Bastille, les pourvoyeurs de théâtre ne s'aventuraient pas toujours impunément à éduquer le parterre en insultant la vérité. Si la *philosophie* envahissait trop souvent les salles de comédie à huis clos, ailleurs l'Eglise veillait encore. L'intrépide archevêque de Paris Christophe de Beaumont, qui joignait

La fermeté d'Ambroise à la foi d'Athanase,

faisait interdire les *Guèbres* de Voltaire ; puis la *Vestale* de Dubois-Fontanelle ; et suspendre, après la douzième représentation, les *Druides* de Leblanc de Guillet ; druides qui ressemblaient d'assez loin aux mystérieux coupeurs de gui, contemporains de Vercingétorix[1].

II

Le premier auteur qui donna librement le signal d'une prétendue éducation du peuple par le théâtre fut le malheureux Joseph Chénier ; il débuta, quatre mois après la victoire du 14 Juillet, avec sa tragédie de *Charles IX*, qui, selon le mot de Camille Desmoulins, attacha la cocarde tricolore au bonnet de Melpomène. C'est un lourd pamphlet drama-

1. Voir *Christophe de Beaumont*, par le P. E. Régnault, t. II, l. VI.

tique, où le poète décoche des tirades contre les rois, les papes, l'Inquisition ; après quoi, il fait bénir, au son des cloches, les épées des égorgeurs par le cardinal de Lorraine. Chénier prétendait éclairer le peuple à la lueur de ces épées ; éclairer, pour affranchir. A bon entendeur, salut. Il veut, affirme-t-il, par cette pièce de *Charles IX*, anéantir le fanatisme, c'est-à-dire la religion ; inspirer l'horreur de la tyrannie, c'est-à-dire de la royauté ; allumer dans les cœurs l'amour de la liberté, c'est-à-dire de la révolution. Il n'y réussit que trop. *Charles IX* excita le délire des Parisiens ; ou, pour employer le style de Chénier, « les transports du peuple français ». A partir de là, le peuple de Paris affolé joua lui-même son rôle dans les drames où on lui distribuait des leçons de haine et de révolte. Avant chaque représentation des tragédies de Voltaire, *Brutus* et *la Mort de César*, pièces favorites des assassins de Louis XVI, les spectateurs chantaient le « Ça ira », pour donner le ton aux artistes. Pendant le *Guillaume Tell* de Lemierre, on saluait le tyran Gessler d'un formidable : « A la lanterne ! » On fournissait même la réplique aux acteurs ; comme le jour où, pendant la représentation d'une autre tragédie de Chénier, *Caïus Gracchus*, un des personnages, ayant prononcé l'hémistiche : « Des lois, et non du sang », un député s'écria : « Du sang, et non des lois ! » C'était en 1792 ; la leçon allait se traduire en actes. Preuve manifeste que l'art dramatique, ainsi compris, est une école pour le peuple, mais aussi pour ses législateurs ; — pour les « barbouilleurs de lois », comme les appelait l'autre Chénier, celui qui avait du talent.

Joseph Chénier, pour bien éclairer le bon peuple de Paris, et les conventionnels qui allaient guillotiner son frère, se multiplia, écrivit drame sur drame, où il traitait l'histoire comme les conventionnels traitaient les honnêtes gens. Ainsi, dans sa *Catherine de Médicis*, où il lançait les foudres de sa rhétorique contre « les souverains façonnés par des prêtres » ; dans son *Jean Calas*, où il plaidait pour la *vertu* opprimée par le *fanatisme*. Tout cela était plat, banal et fade ; mais tout cela avait l'air sentimental des bergeries et moutonneries littéraires de ce temps-là où il faisait si bon vivre ; tout cela attendrissait aux larmes les bons sans-culottes.

Mais le plus bel exemple — je veux dire le plus navrant — de l'histoire falsifiée par le drame et d'une noble figure changée en caricature imbécile, c'est le *Fénelon*, joué en 1793, quelques semaines après le crime national du 21 janvier. Là, Joseph Chénier donna libre carrière à sa haine, à son emphase. Le pieux et grand évêque n'est plus qu'un solennel déclamateur de niaiseries ; invectivant tour à tour contre le fanatisme (nous dirions aujourd'hui le cléricalisme) ; contre les vœux de religion, ces « attentats sacrés » ; contre la révocation de l'Édit de Nantes, et

Tous les maux qui sont nés d'un édit fanatique ;

contre la tyrannie des rois (lui, le précepteur très aimé du petit-fils de Louis le Grand !) ; puis contre la misère du peuple ; car lui, Fénelon, avant de servir Dieu, déclare qu'il veut servir l'humanité. Puis ce même Fénelon, révolté de l'intolérance de l'Église, délivre une religieuse, enfermée depuis quinze ans, dans un cachot très noir, par une abbesse impitoyable.

Si les directeurs de théâtre, en 1901, avaient l'invraisemblable courage de reprendre le *Fénelon* de Joseph Chénier, quel régal ce serait pour la religion de M. Joseph Prud'homme, et pour la littérature de M. Homais ! Ces deux honnêtes citoyens, avec toute leur famille, hélas ! très nombreuse, s'empresseraient d'y aller s'attendrir et larmoyer, comme on pleure aux *Deux Gosses*.

Pauvre Fénelon !... Et voilà le sort infligé aux grands hommes de France par des écrivains dramatiques aux gages des passions furieuses du peuple ; au service des pires gouvernements qui, d'un talent vénal, se font un instrument de règne. Pourquoi faut-il que la honte de ces travestissements lamentables n'ait pas été épargnée même à Jeanne d'Arc ; et qu'après avoir été brûlée sur le bûcher de Rouen par les Anglais, la chaste pucelle ait été insultée sur le théâtre par un poète de Paris ? En 1790, le futur conventionnel Mercier faisait jouer une *Jeanne d'Arc* en quatre actes, en vers ; et cet infatigable « singe de Rousseau » osait écrire : « Si Jeanne eût vécu de nos jours, fidèle à la cause et au cri du peuple, elle aurait marché avec nous à la prise de la Bastille... »

Jeanne d'Arc transformée en Théroigne de Méricourt ! O histoire de France !

La Convention avait décrété que, là où les pièces contrediraient l'esprit de la Révolution, le théâtre serait fermé. Le Directoire, continuant l'éducation populaire par le spectacle, exigea, sous les mêmes peines, que les théâtres fussent des « écoles de républicanisme ». C'était supprimer, par ordre, toute l'histoire de France ; mais un gouvernement qui supprimait tant d'autres choses, ne s'inquiétait pas d'un point de vue si mesquin[1].

Avec Bonaparte, tout changea ; le théâtre devint l'école de l'Empire. « La tragédie ne devait aborder aucun sujet politique — ou historique — à moins d'entrer dans les vues du maître. » Tous les héros devaient ressembler au maître, ou lui servir, tantôt de repoussoir, tantôt d'escabeau. Lui ! toujours Lui ! Pour plus de sécurité, comme aussi de complaisance dramatique, les auteurs — j'allais dire les fournisseurs — des théâtres de Sa Majesté impériale se recrutaient parmi les fonctionnaires de l'État. Le génie trônait sur des ronds de cuir. « Beaucoup de ceux qui réussirent à faire jouer leurs pièces étaient, en même temps, chefs de bureau, employés supérieurs des droits réunis, anciens secrétaires, professeurs, ingénieurs hydrographes, banquiers même, comme Riboutté[2]. » Bref, toute la lyre... administrative.

Par contre, les *Templiers* de Raynouard, où, selon Vapereau, le poète « sembla créer le drame historique national », déplurent à l'Empereur ; par la raison que le poète avait donné un beau rôle à Philippe le Bel, et que Philippe le Bel était un roi. Pour la même raison, l'Empereur interdit une tragédie où figurait Henri IV ; la popularité du roi béarnais

1. Je n'ai parlé que des grandes pièces, tragédies ou drames. Pendant toute la Révolution, l'éducation du peuple se poursuivait activement au théâtre, par des piécettes d'actualité, où l'impiété le disputait à l'absurde ; où l'on ridiculisait jusqu'à l'infamie les papes, les rois, la noblesse, les prêtres ; où « les curés jettent leurs robes aux orties, se coiffent du bonnet rouge, montent la garde » et finalement se marient ; tandis que les ducs « arborent la cocarde et boivent à la liberté ». Oh ! les éloquentes leçons de choses ! (Petit de Julleville, *Histoire de la littérature française*, t. VI, p. 729.)

2. *Ibid.*, t. VII, p. 116.

offusquait le César corse ; le panache blanc projetait son ombre sur le petit chapeau.

Les théâtres publics seront toujours ce que désirent, ce qu'ordonnent ou autorisent les gouvernements. D'où l'on peut prévoir et conclure qu'ils ne seront jamais des écoles de vérité. Bonaparte lui-même qui, depuis 1797 (an V), a fourni au théâtre plus de cinq cents sujets, y a-t-il une seule fois apparu dans son vrai caractère, sous son vrai jour ? J'en doute [1]. On peut affubler l'acteur qui le représente d'une redingote grise, ombrager son front de « cheveux plats », le faire avancer sur les planches, une main dans le dos ; c'est une image d'Épinal vivante ; ce n'est pas lui.

Sous la Restauration, l'on essaya de mettre en scène de vrais héros de France ; plusieurs écrivains y employèrent leur bonne volonté ; il y eut un *Clovis* ; mais il était de M. Viennet : l'échec fut piteux. Il y eut un *Louis IX* d'Ancelot, que Louis XVIII paya largement, que les amis de la royauté soutinrent, portèrent aux nues ; mais la couleur y manque, la puissance, la vie. Un peu plus tard, Casimir Delavigne sut donner la couleur et la vie à son *Louis XI* ; composé en 1827 ou 1828, ce drame très étudié ne laisse voir dans le vieux roi qui fit la France moderne, qu'un monstre dévot, féroce, hypocrite et hardi ; horrible mélange d'où ne se dégage ni une lumière, ni une généreuse pensée.

A travers l'histoire de France, le génie dramatique de V. Hugo n'a guère découvert et montré que des caricatures très laides ; dans *Marion Delorme*, caricature de Richelieu, dont Hugo fait un ogre et un fou ; dans *le Roi s'amuse*, caricature de François Ier, ravalé au-dessous du bouffon Triboulet — bouffon sublime !

A partir de 1832, date du *Charles VII chez ses grands vassaux* et de la *Tour de Nesle*, Alexandre Dumas, puis tous les dramaturges, se jettent avec fureur sur l'histoire qu'ils défigurent à plaisir, en la bariolant de toute la couleur locale qu'ils broient dans les ateliers du romantisme ; en exhumant tous les crimes, les vices, les folies, les horreurs qui débordent des égouts de leur fantaisie ; en lâchant sur la scène les

1. Consulter le travail récent de M. Henri Lecomte sur la *Dramaturgie napoléonienne*.

fauves qui pullulent dans leur esprit. De la première pièce qui inaugura le genre très faux des « morceaux d'histoire accommodés à la Dumas », M. Jules Lemaître a fait la critique complète en une demi-douzaine de lignes, qu'on peut appliquer à tous les drames coulés dans ce moule : « C'est l'histoire de France à l'usage des masses ; tout en action, tout en vignettes, tout en relief ; les traits grossis et forcés, avec de la générosité, du romantisme, du bric-à-brac, de la galanterie, du troubadourisme et même du sublime. C'est amusant, on ne peut le nier[1]. » Dans cette histoire de France avec accompagnement de grosse caisse, il y a de tout, sauf des hommes, des Français et de l'histoire.

Aux alentours de 1840, dramaturges et critiques de théâtre « assassinaient » l'histoire à qui mieux mieux. Jules Janin se piquait de l'ignorer, tant la moderne que l'ancienne ; Théophile Gautier allait un peu plus outre : il méprisait l'histoire *arrivée*. Presque seul en ces temps-là parmi les gens de lettres, le bon et brave Alfred Nettement se déclara le champion de cette illustre abandonnée ; il défendit avec science, avec courage, non sans gloire, « ce patrimoine d'honneur que nous ont laissé nos pères[2] ».

Il serait fastidieux d'instruire le procès des écrivains qui falsifient l'histoire au théâtre ; ils y passeraient tous ; et le profit en serait nul. Rappelons seulement un des spectacles historiques à grand fracas, qui ont naguère encombré la scène et les feuilletons : *Madame Sans-Gêne*, de M. Victorien Sardou. On y a vu défiler, dans un décor exact et magnifique, sous des costumes d'estampes célèbres, quasi tout le monde de l'Empire et l'Empereur ; on y a entendu des anecdotes, des mots ; peut-être même des mots historiques ; histoire rapetissée aux *ana* ; ingénieux détails, « mais habileté qui s'exerce dans le vide[3] ».

Regrettons aussi que, parmi les meilleurs drames empruntés à l'histoire de France, justement applaudis sur les grands théâtres, puis transportés de là, après les retouches

1. *Impressions de théâtre*, troisième série, p. 193.
2. Edmond Biré, *Alfred Nettement*, p. 209. Les *Études* parleront prochainement de cette excellente biographie, monument d'*histoire vraie*.
3. Jules Lemaître, *Impressions de théâtre*, huitième série, p. 198.

d'usage, sur les modestes scènes des collèges et patronages catholiques, plus d'un méconnaisse les droits de la vérité, ou les néglige. Soit, par exemple, la *Jeanne d'Arc* de Jules Barbier, où le caractère de la pucelle est noblement tracé, digne, sincère ; mais pourquoi le poète s'est-il permis d'adjoindre à la Vierge guerrière et martyre, l'impure Agnès Sorel, qu'il présente comme un modèle de patriotisme et de sainte audace ? Tout cela est moralement déplorable, historiquement faux[1]. L'auteur aurait dû épargner à Jeanne d'Arc cette injure deux fois révoltante.

Personne n'admire plus que moi la *Fille de Roland*, drame de chevalerie aux nobles caractères, aux situations et coups de théâtre superbes, où frémit le patriotisme ; mais non point « ce patriotisme de réunion publique et de café-concert, qui force si grossièrement l'applaudissement de la foule et dont les déclamations sont si cruelles à entendre. L'amour de la patrie est ici l'âme même et comme la respiration de l'œuvre[2] ». Mais le Charlemagne qui figure là n'est qu'une moitié du vrai Charlemagne. D'où vient, par exemple, que le grand Empereur qui tient le globe d'or surmonté de la croix, qui gouverne la chrétienté au nom du roi Jésus-Christ, oublie d'invoquer Dieu et ses saints ; puis s'en va consulter les astres, comme « les mages de Chaldée » ? D'où vient que sa nièce, fille du paladin très chrétien, au lieu de prier Jésus-Christ et Notre-Dame, s'adresse au Dieu « de Joseph, d'Agar, de Judith, de Daniel » ; c'est-à-dire de l'Ancien Testament ? On en a donné pour raison que l'actrice chargée du rôle de Berthe était, ou prétendait être, juive, et qu'il lui répugnait de nommer le Sauveur crucifié. Si la raison est véritable, elle est affligeante. Elle eût indigné Roland et les Douze Pairs ; rien qu'à l'entendre, Joyeuse en eût frissonné dans la main du grand Empereur.

Nous voilà bien loin de Vercingétorix ; et du drame, que M. de Mahy proposait à ses collègues de la Chambre, d'adopter comme une œuvre typique, « au point de vue national » français. Il y a beau temps que les pourvoyeurs du théâtre

1. Cf. le bel ouvrage de M. le marquis de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*.

2. Jules Lemaitre, *op. cit.*, cinquième série, p. 234, *la Fille de Roland*.

ont pris l'habitude de négliger le premier point de vue national français, qui serait de respecter notre histoire nationale.

Les uns ignorent; plusieurs ne daignent; d'autres savent peut-être, mais ils n'osent.

III

Si le théâtre contemporain nous offre peu de héros appartenant à « l'histoire vraie », très peu qui soient conformes au « point de vue national français »; en revanche, il propose, non certes des modèles, mais des types à la portée d'un chacun; et les auteurs affichent de plus en plus hautement l'intention d'éclairer le bon peuple qu'ils amusent.

Le vrai! le vrai! rien que le vrai! le vrai seul nous plaît et nous inspire, répètent les dramaturges. Non que le vrai soit aimable, ou qu'il soit beau; mais c'est la vérité qui éclaire. Nous sommes, s'écrient les apôtres du boulevard, des semeurs de vérités; nous devons la vérité à qui nous applaudit. Nous la semons à pleines mains, coûte que coûte.

Tout récemment, dans la *Revue bleue*, l'auteur de l'*Engrenage*, et de la *Robe rouge*, M. Brieux, déclarait ceci, avec la fierté ou la pose d'un d'Artagnan : « Dût le succès en souffrir, il vaut mieux apporter au public les vérités utiles, que les mensonges agréables ». Selon M. Paul Hervieu, académicien, et auteur de *la Loi de l'homme*, c'est le retour à la vérité qui donne à la tragédie moderne, au drame, une si haute valeur morale. Vous avez bien lu, valeur morale. Car enfin, selon les professeurs dramatiques, le théâtre, voilà désormais l'école, non seulement de vérité, mais de morale; école des mœurs par la vérité. Allons plus outre; écoutons mieux; c'est encore M. Paul Hervieu qui parle — j'allais dire, qui fait son cours; à peu près comme le maître de philosophie chez M. Jourdain :

Je n'ai poursuivi d'autre but que d'extirper l'erreur, le mensonge ou l'illusion de l'âme de mes contemporains. Je me suis efforcé de les *baigner* dans le vrai, de les arracher à l'optimisme dans lequel ils se complaisent...

Certes, si l'illusion n'avait de terribles réveils, si elle n'était la mère féconde des déceptions et des désespoirs, je me joindrais aux autres pour répandre les doux mensonges et je me ferais l'apôtre de l'erreur.

Mais, convaincu que l'homme n'a rien à gagner à s'illusionner, je m'efforce de l'entraîner au-dessus de l'abîme et de lui montrer la vérité, si fâcheuse soit-elle. Je ne veux point bercer d'illusions mes semblables, convaincu que ce serait les berner. C'est la *formule* de mon théâtre, comme ce fut celle de mes romans.

Faut-il crier : Bravo ! ou : Hélas !... Tout ce qui est vrai n'est pas bon à dire ; pas plus qu'il n'est beau à peindre. Loin qu'il soit un phare aux bords des abîmes, le théâtre désespérant de M. Hervieu ressemble bien plutôt à ces feux de malheur que l'on allumait jadis sur les côtes celtiques, pour aider à leur perte les navires en détresse.

Les thèses soutenues aujourd'hui par le théâtre ont tout l'air d'être des vérités ; mais de ces vérités qui augmentent le mal et ne le corrigent point ; pas plus, j'imagine, que la vue des ilotes ivres ne déterminait les jeunes Spartiates à ne jamais boire que l'eau claire de l'Eurotas.

Par ailleurs, si, comme on l'assure, le théâtre est le miroir de la société, il faut convenir que la société est bien hideuse. Voilà une vérité qui sort et jaillit du gros volume jaune de M. Émile de Saint-Auban : *L'Idée sociale au théâtre*[1]. Selon M. de Saint-Auban, qui parle, preuves en main, le théâtre n'est plus le domaine, ou de l'idéal ou des illusions ; c'est un musée Grévin, un musée Tussaud — chambre des horreurs — où les portraits sont vivants ; on y représente des « figures sociales » au vif et au naturel ; on ne les invente plus ; on les fait voir. Et tout le monde de s'exclamer : Comme c'est bien cela !

Est-ce à dire que ce soit bien cela qu'il sied de montrer au public ? Que de tels spectacles soient l'école du présent, la leçon de l'avenir ? M. de Saint-Auban, si je l'entends comme il faut, incline à le croire ; ou, plus simplement, il en est convaincu. Il voit là plus qu'un progrès et presque une conquête. D'après lui, les dramaturges de l'heure présente sont des libérateurs ; sans aucun doute, ils éclairent le peuple ; mais avant tout ils le vengent. Par exemple, à propos de cette pièce sociale, ou plutôt socialiste, qui s'intitule : *Le Repas du lion* : « Il est bon, écrit M. de Saint-Auban, que, de temps à

1. *L'Idée sociale au théâtre*, par Émile de Saint-Auban. Paris, Stock, 1901.

autre, le dramaturge lâche sous les yeux mondains la troupe des chacals qui rôdent autour des tables du seigneur Lion » (p. 23). J'estime, quant à moi, qu'il n'est jamais bon de lâcher des troupes de chacals; qui les lâche, même sur les planches du théâtre, s'expose à en être mordu. Mais par grandeur d'âme et bonté de cœur, l'illustre avocat se sent un faible pour les pauvres chacals, voire même pour leurs cousins à deux pieds, les pauvres anarchistes. Et, parlant d'un chacal humain créé par M. Octave Mirbeau dans son drame révolutionnaire : *Les Mauvais Bergers*, M. de Saint-Auban appuie sur l'honneur qu'il trouve pour lui-même au rapprochement que voici : « Lorsque je défendais Jean Grave, M. Mirbeau créait Jean Roule » (page 104). Jean Roule, Jean Grave, les deux font la paire : paire de chacals. Gare aux bourgeois !

L'étude de M. de Saint-Auban est documentée comme un plaidoyer; riche en analyses curieuses, érudites, touffues. Elle met en lumière les tendances antisociales des auteurs, leur talent (plusieurs en ont), leur manière, leur influence. Mais je ne saurais recommander toutes les conclusions qui se dégagent du livre; ni les nombreux alinéas imités de drames peu édifiants; ni les écarts d'une prose vigoureuse dont les hardiesses choquent trop souvent le sens catholique. Comme les artisans ou industriels dramatiques qu'il passe en revue, l'avocat de Jean Grave trempe sa plume de combat dans une encre explosive. Par comparaison avec mainte autre tirade du volume, l'échantillon que je cueille aux pages 16 et 17 est anodin et bénin; mais il montre assez bien l'ordinaire désinvolture du critique, quand il s'agit des choses de la foi. Il est ici question du vieux docteur socialiste Proudhon, renié aujourd'hui par les collectivistes, ses arrière-neveux :

> Le gréviste du Creusot suit M. Viviani, comme le peuple de Corinthe écoutait Paul. Il excommunie l'incrédule et l'hérésiarque (Proudhon)... Aussi Proudhon n'est-il guère en odeur de sainteté. On l'exècre, on l'abomine. On qualifie ses livres, comme un père Jésuite qualifierait ceux de Renan. On pense de lui ce que le Sacré Cœur doit penser de Voltaire.

Et cela continue. Par l'habitude d'enfler la voix, de forcer les mots pour être mieux compris, l'éloquent écrivain excède la mesure. D'autres fois, il traite les insulteurs de la morale

avec une complaisance qui chagrine. Ainsi, lorsqu'il parle de l'écœurante fantaisie de *Rosine*, comédie de M. Alfred Capus, M. de Saint-Auban définit ce genre-là « une aimable drôlerie, une délicate rosserie, une ironie généreuse ». Après quoi, il court à cette conclusion plus que bienveillante : « M. Alfred Capus..., on lui passe tout, parce qu'il peint gentiment notre désorganisation » (page 201).

Tous les dramaturges nommés dans l'*Idée sociale au théâtre*, sont des peintres de cette désorganisation ; oui, peintres d'abord, puis démolisseurs. Ce n'est point à l'Odéon, à la Comédie française, au Vaudeville, au Gymnase, ni même au Théâtre-Libre, au Théâtre-Antoine, que l'on devrait jouer ces œuvres dissolvantes; mais uniquement sur les tréteaux collectivistes. Car les bons *socialos* ne se refusent point les jouissances que s'accordent les bourgeois, bien rentés qui boivent la sueur du peuple. Naguère, vers la mi-septembre, à Roubaix, le Congrès du Parti ouvrier inaugurait, aux accords de l'*Internationale*, une salle des fêtes pour son propre ébattement. Et l'orateur déclarait que la nouvelle salle servirait à une triple fin : Conférences pour élargir les horizons du peuple; cours à l'usage des femmes et des enfants; représentations de pièces sociales. Des pièces, en voilà, tout un répertoire. Et qui plus est, ou plus étrange, des pièces anarchistes composées par des bourgeois, pour amuser les bourgeois.

Car ce sont des bourgeois qui vont les applaudir; et il se trouve, le lendemain, d'autres bourgeois pour raconter ces pièces aux lecteurs délicats, pour en écrire l'analyse et l'éloge. Aussi, je ne puis me défendre d'un souvenir. Il y a cinq ou six ans, un artiste, un intellectuel, un poète anarchiste, en train d'essayer un « beau geste » et un bon dîner dans un restaurant fameux au quartier du Luxembourg, fut tout à coup interrompu par les éclats d'une bombe, d'une bombe anarchiste, qui souligna désagréablement son beau geste. Or, les pièces analysées dans l'*Idée sociale* sont de celles qui préparent et allument les bombes. Si, un soir, quelque projectile « social » éclatait sur les scènes où l'on joue les *Mauvais Bergers*, la *Clairière*, la *Cage*, les *Fossiles*..., je n'en serais pas autrement surpris. Ceci attire cela. Et M. de Saint-

Auban prévoit, avec raison, ces conséquences fatales ce contre-coup probable du drame sur le peuple : « La *Cage*, les *Mauvais Bergers*, ces actions farouches où du rouge flamboie dans du noir, où la détresse converse avec la colère et la faim, sont d'autres stimulants que les livres de Jean Grave et de Kropotkine, presque ignorés du gros public » (page 13).

En vérité, ce n'est pas au moment où les Jean Grave et les Jean Roule travaillent en plein soleil, qu'il convient de leur faire des apothéoses en effigie au feu des rampes. Le bon Ducis, voilà cent ans, refusait d'écrire des tragédies, parce que disait-il, on voyait trop d'Atrées en sabots courir les rues. Ce n'est plus avec des sabots que les grands criminels foulent le pavé des villes : les Atrées de 1901 chaussent des cothurnes vernis; ou les belles bottes neuves de ce brave général polonais, vainqueur du Crapaud Volant dans *Rabagas*.

Ces héros-là cultivent, non le laurier odorant et stérile, mais la grève, et les autres idées sociales qui fleurissent entre les deux couvertures du livre de M. de Saint-Auban. Aussi bien ce volume qui s'appelle : *L'Idée sociale au théâtre* s'intitulerait plus exactement : Ruine, destruction de la société par le théâtre. Ce titre préciserait beaucoup mieux les impressions qui naissent de cette lecture. Dans les deux ou trois douzaines de pièces « sociales » que le vaillant avocat étudie, pièces représentées depuis cinq à six ans, toute la société, tous les rangs sociaux, défilent sous les sifflets, les huées, les quolibets amers, sous le fouet qui cingle et la cravache qui déchire.

Certaine petite saynète, un acte en vers, de M. Louis Marsolleau, avec ce titre : *Mais quelqu'un troubla la fête*, réunit autour d'une table plantureuse les convives qui figurent toutes les classes et conditions de « la haute » : le Financier qui préside; puis le Général, le Magistrat, l'Évêque, la Duchesse, la Courtisane et le Politicien, que le poète définit en quelques hexamètres non moins alertes qu'irrespectueux :

> Vous !... L'électeur naïf, qui va toujours cherchant
> Un guide et trouve un maître, un homme et trouve un pitre,
> Vous a député vif dans un siège à pupitre,
> Royale fraction du trône; où, bien assis,
> Vous fabriquez la poudre aux yeux, de deux à six...

Le festin est troublé par quelqu'un ; ce quelqu'un est un prolétaire, un *ouverrier* qui, naturellement, est orné et bardé de toutes les vertus; car, suivant les dramaturges sociaux, toutes les vertus gisent dans les bas-fonds de la société, et ne gisent que là. Ce fantôme vertueux du prolétariat est éloquent; il parle; il fait peur aux convives rassemblés par le hasard et par l'imagination de l'écrivain; alors ces pauvres gens du high-life disparaissent secoués de fièvre et, comme les géants de *Kaïn*, « pleins de faim ». Ce petit chef-d'œuvre « social » a été, je ne sais pour quelle cause, interdit par la censure, dont l'extrême condescendance tolère des drames beaucoup plus longs, où les mêmes personnages sont mis en plus fâcheuse posture — sauf peut-être le général et l'évêque. En fait de clergé dramatique, on se contente habituellement du prêtre. Peu de soutanes violettes et de galons d'or; mais des soutanes noires, des rabats, à volonté.

Le prêtre !... M. de Saint-Auban regrette de ne pas l'apercevoir plus souvent sur les planches du théâtre; il souhaiterait que la dramaturgie contemporaine étudiât à fond l'énigme sacerdotale ; car le prêtre, si l'on en croit M. de Saint-Auban, est une énigme; une « figure mystérieuse, indéchiffrée... Lorsqu'il sort de la pénombre où se psalmodie la Prière, il exhale l'odeur troublante que communique à l'homme le frôlement de l'Inconnu » (p. 145). Ah ! le prêtre !... « Quel cerveau, libre de tous les fanatismes, dira sa complexité tissée d'ombre et de lumière ? » (p. 23).

Espérons pourtant qu'on laissera le prêtre dans l'ombre, ou la pénombre, qui lui convient. Le prêtre n'est pas une énigme; et la place du prêtre n'est pas plus sur la scène qu'elle n'est au parterre. *L'Idée sociale au théâtre* mentionne plusieurs drames connus, où le prêtre tient un rôle, soit de personnage principal, soit de comparse : *L'abbé Constantin*, où le prêtre n'est qu'un bourgeois, un notaire en retraite, habillé d'une soutane; *le Prêtre*, de M. Charles Buet, où le héros est bonnement un gentilhomme très généreux qui garde bien un secret très pénible; puis le *Pater*, de M. Coppée, où le communard assassin de prêtre endosse la soutane de sa victime; puis *Judith Renaudin*, de Pierre Loti, où l'on voit un vieux curé. Oh ! le bon vieux curé de théâtre ! Que jamais

paroisse de France n'en connaisse, de vieux ni de jeune, qui ressemble à celui-là. Ce curé sauve de petits huguenots qu'il cache dans la sacristie de son église ; charité, dont je ne le blâme point ; mais, par contre, il blasphème autant et plus qu'un vrai huguenot. Singulier curé, qui mérite d'être relégué dans la pénombre, non d'une sacristie, mais de Charenton.

Dans d'autres drames sociaux, des prêtres viennent débiter quelques bribes d'homélie banale ; ou bien, comme dans *Un Drame parisien*, de M. Ernest Daudet, c'est un moine moderne, très moderne même, qui s'en va traînant sa robe blanche, et sa parole sonore, à travers le monde de Paris. Juste au moment où j'étudie l'*Idée sociale au théâtre*, je lis, dans un journal bien connu de M. de Saint-Auban, cette piquante remarque : « En cette année où le cri de : *A bas la calotte* a constitué le programme du ministère..., on a mis beaucoup de prêtres à la scène.

« Notre confrère Germain en a placé un dans *En fête* ; on en vit un également dans le *Domaine* ; il était même représenté comme une canaille parfaite et les censeurs donnèrent leur visa des deux mains, en se déclarant satisfaits que les ministres aient été enfin respectés par un auteur dramatique.

« Dernièrement, M. Fabre, dans la *Vie publique*, nous exhibait un évêque tout à fait moderne, et qui avait pour meilleur ami un quidam du nom de Lévy.

« M. Maurice Ordonneau, lui, nous présente à son tour un prêtre, un bon vieux curé de campagne très sympathique, ma foi, avec son gros parapluie. »

Ce bon vieux curé d'idylle ou de roman comique s'appelle le *Curé Vincent*. Le pauvre homme ! et pauvre curé !

Enfin, voici une pièce toute nouvelle, mais qui n'en est pas plus édifiante ; au contraire ; et dont la *Libre Parole* dit encore :

La pièce de M. Ancey, intitulée : *Ces Messieurs*, « met en scène des types de prêtres ambitieux, qui intriguent pour parvenir aux dignités ecclésiastiques, et aboutir à l'épiscopat ».

Jamais on n'avait vu tant de curés à la comédie ; et c'est merveille, en vérité, que des gens de théâtre, si peu accoutumés à frayer avec le prêtre dans la réalité de la vie, frô-

lent tant de soutanes dans les coulisses. Oh! qui déblaiera les coulisses, les planches, les drames, le boulevard, de ce clergé lamentable!

Au demeurant, les cléricaux en redingote ne sont guère moins maltraités que les prêtres, dans les pièces dites sociales. Soit, par exemple, l'orateur des Cercles catholiques. M. de Curel, dans son *Repas du Lion*, en a inventé un, nouveau modèle, qui, je l'espère, n'aura que peu ou point d'imitateurs. Tout d'abord, ce prédicateur en robe courte s'échauffe à répandre la bonne doctrine; puis le moment vient où, ne s'entendant plus parler, il s'inquiète, il s'ennuie, il secoue les idées et les phrases des Cercles catholiques; et se convertit à une religion toute moderne: l'égoïsme. Tant et si bien, que le voilà prêchant « les bienfaits de l'égoïsme »; égoïsme du lion qui dîne royalement; égoïsme des chacals qui se remplissent la panse, où et comme ils peuvent. Les bons ouvriers sont ébahis d'ouïr cet évangile au rebours dans la bouche d'un orateur qui, l'autre semaine, leur inculquait, en phrases vibrantes, l'énergie du sacrifice présent avec les espérances de l'au-delà.

De fait, cette volte-face, pour être curieuse ou drôle, n'en est pas moins navrante; comme dénouement, elle est soulignée par une balle qui siffle et le sang qui coule. Voilà qui donne au peuple et au parterre des jouisseurs une encourageante opinion des Cercles catholiques.

Les *Bienfaiteurs*, de M. Brieux, leur insinuent une opinion toute pareille des riches qui font l'aumône dans les Œuvres et les Bazars de charité. Après tout, suivant une théorie très neuve, l'aumône du riche humilie le pauvre; de même que la vertu chrétienne rembrunit les fronts et les âmes; bien plus, M. de Saint-Auban s'est laissé dire par un religieux — oui, par un religieux — « qu'en général, les saints ont mauvais caractère » (p. 167). Par contre, voici la vertu laïque, probablement plus gaie, qui fleurit dans la *Clairière*, de M. Lucien Descaves; voici une « nonne laïque », la fille Souricet, institutrice municipale, fort compromise, mais fort héroïque quand même. A preuve, juste au moment de se tuer, elle se convertit tout d'un coup et se reprend à vivre; elle « renie le monde qui l'accable; nonne laïque, elle suit les élans de sa

foi révolutionnaire et demande un asile au refuge des *Compagnons;* elle sera institutrice des enfants de la Clairière » (p. 169) — lisez, des petits louveteaux, ou chacals, fils des anarchistes. Comme c'est beau ! Le gouvernement expulsera volontiers les Petites-Sœurs des Pauvres et les Petites-Sœurs de l'Ouvrier; mais, au prochain 14 juillet, il décorera la fille Souricet, nonne laïque, dévouée à l'enfance rouge, au futur gibier de Nouméa : c'est justice.

Après le clergé catholique, avec les bienfaiteurs catholiques et les orateurs catholiques des Cercles, on joue, naturellement, la noblesse française qui reste cléricale, qui sème l'aumône, qui soutient les œuvres, les Cercles, toutes les créations de charité et de foi chrétienne. La noblesse française, — j'entends, la vraie, celle qui gagna ses titres au prix du sang versé, des services rendus, — celle qui se souvient du proverbe « Noblesse oblige »; qui croit, travaille, donne, se dévoue; qui fréquente un peu moins le turf que l'église, moins le théâtre que les taudis de l'indigence; celle-là, n'en déplaise aux dramaturges, romanciers et autres gens de plume, est digne de tout respect. La noblesse est un héritage inaliénable de traditions et d'honneur. Le noble, même pauvre, garde un passé. Le noble est comme le fleuve qui vient de loin; malgré lui, ce fleuve a un nom, il est une force; s'il fait des écarts, c'est un fléau; s'il marche dans sa voie, il porte avec lui l'exemple, la dignité, le courage; il est la traduction vivante du vieux dicton de France : *Fais ce que dois.*

Il va sans dire que la noblesse devait être « jouée » dans les drames de l'idée sociale, par les démolisseurs qui se chargent d'instruire le public; de l'amuser, en ruinant tout ce qui s'obstine à paraître respectable. L'orateur des cercles catholiques, le hâbleur qui tourne mal dans le *Repas du Lion*, s'appelle Jean de Sancy, un noble; mais ce n'est point un cas isolé, tant s'en faut. Acharnés à détruire, les auteurs de drames sociaux détruisent tout, en commençant par en haut. Comme les Turcs, s'ils ne savent guère bâtir des monuments, ils s'entendent très bien à renverser tout ce qu'ils trouvent debout. M. de Saint-Auban nomme plusieurs de ces habiles. Pourquoi néglige-t-il le plus fameux, M. Henri Lavedan, de

l'Académie française? Certes, l'auteur du *Prince d'Aurec* méritait d'avoir sa place dans cette galerie; et sa place est la première. M. Lavedan démolit, autant qu'il peut, la noblesse, avec des flèches d'esprit gouailleur, de l'ironie, des demi-sourires. Du moins, les nobles qu'il crée et pourfend, conservent quelque chose du bel air, avec la « manière » de tomber, ou de mourir. Les autres ne conservent rien; ce sont des névrosés, des bandits, des fous. M. Georges Leneveu, auteur de la *Sape*, façonne un Fulbert d'Armel sur le type des nobles dévoyés trop connus, les Madier de Montjau, les Douville-Maillefeu, vagues preneurs de Bastilles, prédicateurs échevelés de la marche en avant vers l'anarchie bruyante, imbécile ou niaise ; au besoin, féroce.

M. Abel Hermant, auteur du *Faubourg*, enfonce plus loin, plus bas, dans la caricature à outrance; il imagine des « malfaisantes détraquées » (page 239), qu'il qualifie au hasard de comtesses. M. Hermant a cru photographier le « Faubourg » Saint-Germain; il s'est trompé de route, et s'en est allé prendre des instantanés à la Salpêtrière. Cela ne tire pas trop à conséquence. Plus grave est, je n'ose dire l'erreur, mais l'effronterie des *Fossiles*, œuvre d'un noble, M. de Curel, qui traîne la noblesse dans l'égout le plus sale — ou, le mot est de situation, le plus ignoble. En parlant des *Fossiles*, M. Jules Lemaître dit: « C'est d'une immoralité toute cornélienne »; ce qui probablement signifie énorme, colossale, monstrueuse. M. de Saint-Auban dit plus clairement : « Morbides outrances, anormal entêtement d'une passion que l'auteur tâche à peindre grande et qui est surtout répugnante » (page 231). Oui, répugnante ; ajoutons, et invraisemblable. On a vu des fils de famille qui se déshonorent ; mais le cas est inouï, d'une race antique, tout entière, qui accepte l'abjection et s'y plonge. Or, c'est là le sujet des *Fossiles*. J'ignore si le Faubourg est allé applaudir cette « œuvre irritante, qui évolue dans une atmosphère de honte » (page 236) ; mais tout, auditeurs, acteurs, auteur, sont à plaindre. Si les pièces qui encombrent le théâtre contemporain sont trop souvent hideuses, les *Fossiles* dépassent la moyenne du laid; ils réunissent toutes les « hideurs ». Bien inspiré serait l'ami de M. de Curel, qui lui suggérerait ce conseil : De

grâce, vengez-vous de vous-même ; votre nom l'exige et votre talent. Pour expier les *Fossiles*, écrivez un drame qui aura comme devise : *Potius mori quam fœdari* ; ce sera la contre-partie d'un drame où les personnages préfèrent la honte à la mort.

IV

Quoi d'étonnant, qu'après le clergé, la noblesse, les supériorités de race ou de vertu, on livre au mépris du parterre toutes les fonctions de la hiérarchie sociale ? J'ai dit, au mépris et non pas au rire. On peut rire, sans mépriser. On méprise fatalement, ou l'on accable d'un rire de pitié les personnages qui figurent dans l'*Engrenage* de M. Brieux. Au printemps de 1894, lorsque l'on joua l'*Engrenage*, « des cintres au parterre, on vit comme le Palais-Bourbon pourrit le cœur d'un brave homme : on vit comme ce milieu contamine et pollue ; on vit les sénateurs cyniques, les députés souillés par le contact de la finance ; et la gangrène panamiste s'étala entre cour et jardin » (page 7).

De tout temps, depuis qu'il y a des théâtres, on a joué les magistrats, les avocats, les médecins ; depuis les *Guêpes*, depuis les *Plaideurs* et le *Malade imaginaire*, on a joué les Cléon, les Purgon, les Diafoirus, les Perrin Dandin ; types généraux, dont les ridicules sont de tous les siècles. On en riait au Grand siècle ; Louis XIV rit et donna le signal des applaudissements aux *Plaideurs* ; mais le lendemain, M. de Lamoignon n'en était ni moins respecté ni moins digne de l'être. Ce qu'on joue dans la *Robe rouge*, la *Poigne*, l'*Épidémie*, et ailleurs, ce ne sont plus des types en l'air ; c'est le juge, le fonctionnaire d'aujourd'hui ; tels qu'on les connaît, qu'on se les montre ; tels que les journaux les racontent ; si bien, que le public remplace les noms quelconques du programme par des noms propres authentiques. De ces personnages trop vrais, on ne rit plus ; et il n'y a pas de quoi rire. La *Robe rouge* fait mépriser la magistrature, avec le magistrat sans conscience qui veut gagner sa robe rouge, coûte que coûte ; fallût-il envoyer des innocents au bagne ou à la guillotine. La *Poigne* fera huer le préfet sans caractère qui, après avoir endossé l'habit brodé, après avoir servile-

ment obéi à dix ministères, devient féroce dans l'aplatissement, et odieusement lâche au jour du devoir. Quand il faut agir, s'exposer, en face d'une émeute qui gronde, du sang qui va couler, il... démissionne. Dans l'*Épidémie*, c'est le maire, un matois, officier de la Légion d'honneur, adroit à ménager la chèvre radicale et le chou conservateur, « le triangle et le parapluie », qui hésite à rebâtir la caserne où sévit le typhus ; mais qui fait voter des millions, pour élever une statue à un bourgeois dont il ne sait pas même le nom. Il l'appelle *Joseph*, afin d'avoir une « Rue Joseph », qu'on pourra inaugurer en grande pompe.

Cette littérature dramatique est de la satire âpre et vive. Elle n'a que trop sa raison d'être ; elle aurait un but sérieux, une portée sociale, une action féconde si, aux égoïsmes révoltants que l'on flagelle, on opposait des dévouements désintéressés qui relèvent, les sacrifices qui grandissent, le devoir qui proteste, l'honneur qui lutte et va son chemin. Le contraste serait une revanche de la conscience publique. Loin de là, toutes ces fantaisies des dramaturges destructeurs flottent dans une atmosphère de libertinage, d'adultères, d'ignominie, de pourriture morale, pire cent fois que le typhus de la caserne empestée.

Et les leçons qui fleurissent sur ces tas de fumier, c'est la révolte contre tout devoir social ; par exemple, contre l'amour généreux et pur de la famille, combattu dans la *Loi de l'homme*, de M. Hervieu, de l'Académie française, « drame barbare », à la fin duquel « on grince des dents » (page 267). Ailleurs, on vous prêche, avec M. Donnay que, pour échapper au déshonneur, il n'y a qu'à sauter dans le *Torrent ;* que, pour sortir de la misère, il suffit de tuer son prochain, comme ce Galafieu de *En détresse*, un bachelier déclassé et loqueteux qui « saigne un monsieur décoré ». Aux meurt-de-faim ou autres miséreux, M. Lucien Descaves, dans la *Cage*, ouvre deux issues : le suicide, le vol. Vous n'avez que l'embarras du choix. D'ailleurs, l'assassin n'est-il pas un être supérieur et sublime ? Si vous en doutez, M. Villiers de l'Isle-Adam se fait fort de vous le prouver dans l'*Évasion ;* tandis que M. Octave Mirbeau vous démontrera dans les *Mauvais Bergers* que l'ouvrier gréviste, en guerre contre le

gueux de patron, — car le patron est un gueux, — devient l'apôtre et le sauveur du peuple. *Et nunc erudimini.*

Je m'arrête ; non point, hélas ! faute de matière. La matière abonde ; elle déborde : le dégoût aussi. Voilà donc ce que les auteurs, les plus en vogue, appellent la *vérité* au théâtre. En tout temps, le théâtre a insulté la morale ; aujourd'hui, avec les mœurs, il tue les idées, le respect, les élans vers le beau et le bien, les aspirations au vrai qui ne ressemble point à ces vérités-là

Nous sommes très loin de *Vercingétorix*. J'y reviens par un détour, et pour finir. L'honorable député, cité au début de notre étude, recommandait le drame de *Vercingétorix* « au point de vue national ». Le théâtre, tel qu'il est à l'heure où j'écris, est tout le contre-pied d'un théâtre national. Les dramaturges de talent, au lieu de s'employer uniquement à faire huer le présent comme il le mérite, entreprendraient une besogne louable et meilleure, s'ils faisaient aimer le passé. A tout prendre, *Vercingétorix*, quel qu'il soit, vaudra tous les *Mauvais Bergers* du monde, tous les *Repas du Lion*, tous les *Fossiles*. Vers le temps où l'on proposait *Vercingétorix* à la méditation des députés médiocrement versés dans ces questions d'idéal, M. Émile Faguet, écrivant l'analyse et l'éloge d'une nouvelle pièce historique : *La Duchesse de Berry*, se livrait à cette réflexion consolante : « Le peuple de France, au dix-septième et au dix-huitième siècle, ne pouvait vouloir que la tragédie classique ; et le peuple de France, au dix-neuvième et au vingtième siècle, s'accommode merveilleusement du drame historique emprunté à l'histoire de France. » (*Journal des Débats*, 26 mars 1900.)

Je n'ajoute qu'un mot : Pourvu que cette histoire de France soit la vraie histoire de la vraie France. Alors s'accomplirait le vœu, ou le noble rêve, que le poète national de la *Fille de Roland* exprimait, quelques mois avant de mourir, dans la Préface de son dernier drame : *France d'abord :* « Au théâtre et partout, il est bon de prononcer des paroles d'apaisement, de pitié, de concorde, de patriotisme.

« Ce n'est jamais trop tôt ; et, n'en doutons pas, ce n'est jamais trop tard. »

VICTOR DELAPORTE.

LA
SCIENCE FRANÇAISE EN RUSSIE
AU XVIIIe SIÈCLE

ASTRONOMES ET MISSIONNAIRES

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Lors du voyage que le tsar Pierre le Grand fit à Paris en 1717, il recherchait, dit un contemporain, « gens de tous arts et mestiers, les engageans à aller dans son royaume[1] ». Désireux de naturaliser en Russie, non seulement les arts, mais encore les hautes sciences de l'Occident, Pierre invita aussi les savants de nos Académies, notamment les astronomes. Durant les six semaines de son séjour, il visita trois fois l'Observatoire ; il rêvait de créer un établissement semblable dans sa propre capitale. Il destina, en effet, à cette fin une partie des bâtiments de l'Académie qu'il fit élever à Saint-Pétersbourg. Pour organiser et diriger les observations, il demanda les services d'un astronome français, jeune encore, mais dont il avait déjà dû entendre l'éloge à l'Académie des sciences et à l'Observatoire de Paris. C'était Joseph-Nicolas Delisle, alors professeur d'astronomie au Collège de France.

Le célèbre Lalande, à qui J.-N. Delisle avait appris l'astronomie, lui rend ce témoignage : « Personne n'a plus travaillé que lui sur l'histoire et sur toutes les parties de l'astronomie, n'a plus contribué à ses progrès par ses recherches et sa correspondance, par les observations qu'il a faites, et les élèves qu'il a formés, parmi lesquels je désire d'être compté. J'ai toujours été surpris de la multitude prodigieuse d'observations et de calculs qu'il avait faits. Personne n'a eu un commerce littéraire plus étendu, et n'a rassemblé une plus riche

1. Journal du P. Furcy, capucin (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1891, p. 171). — Voir L. Dussieux, *les Artistes français à l'étranger*, 1856, p. CXL et 400.

collection de livres, de cartes et de manuscrits d'astronomie[1]. »

Malgré tous ces mérites, cet astronome est aujourd'hui peu connu, parce que, s'il a énormément travaillé, observé, écrit, il n'a presque rien publié. La vaste collection de documents astronomiques et géographiques, qu'il mettait, en mourant, à la disposition de tous les savants[2], a été elle-même peu exploitée. Elle m'a déjà servi autrefois à faire mieux connaître les correspondances scientifiques des missionnaires, surtout de ceux de Chine, et plus particulièrement encore du P. Antoine Gaubil (1689-1759[3]). Il me paraît juste, et il y aura peut-être quelque intérêt d'actualité, à tirer des papiers de J.-N. Delisle le peu de renseignements qu'ils contiennent (ou du moins que j'y ai rencontrés) sur sa mission scientifique en Russie[4]. N'a-t-il pas été, à sa manière et en dépit des incidents pénibles qui signalèrent la fin de cette mission, un des premiers artisans de l'alliance franco-russe ? J'ajouterai quelques détails nouveaux, pris la plupart dans les mêmes papiers, sur la correspondance scientifique des missionnaires français avec la Russie.

I

Joseph-Nicolas Delisle ou de l'Isle[5] était issu d'une famille

1. *Astronomie*, par Jérôme Le Français (de Lalande), 3e édit., t. I (1792), n° 547, p. 184-185. Le même Lalande a donné une notice étendue sur les travaux, les publications trop rares et les collections de son maître, dans le *Nécrologe des hommes célèbres de France*, année 1770 (Paris, Desprez, 1770), p. 1-86.

2. Sur les origines et le contenu de cette collection, du moins pour la partie que possède l'Observatoire, voir l'*Inventaire général et sommaire des manuscrits de la bibliothèque de l'Observatoire de Paris*, par M. G. Bigourdan (Extrait des *Annales de l'Observatoire*. Mémoires, t. XXI).

3. *La mission de Chine de 1722 à 1735*, dans la *Revue des questions historiques*, avril 1881 ; — *Correspondance scientifique d'un missionnaire français à Pékin au XVIIIe siècle : le P. Antoine Gaubil*, dans la *Revue du monde catholique*, 1er octobre 1883 au 1er janvier 1884 ; — *La Chine et l'extrême Orient, d'après les travaux historiques du P. A. Gaubil*, dans la *Revue des questions historiques*, avril 1885.

4. Dans son intéressant ouvrage, *les Français en Russie et les Russes en France* (Paris 1886), M. Léonce Pingaud a consacré quelques lignes (p. 20) au séjour des deux frères Delisle en Russie. Ils ont également une brève mention dans le volume du baron Ernst van der Brüggen, intitulé *Wie Russland europäisch wurde* (« Comment la Russie est devenue européenne. » Leipzig, 1885), et dans l'*Aperçu des travaux géographiques en Russie*, par le baron Nicolas de Kaulbars (Saint-Pétersbourg, 1889. Voir surtout p. 5-6, 14, 161).

5. L'astronome a écrit son nom des deux manières ; ses contemporains

laborieuse et savante. Il fut le neuvième des douze enfants de Claude de l'Isle et de Marie-Malaine le Danois. Son père, fils d'un médecin de Vaucouleurs en Lorraine, fut longtemps, à Paris, un maître renommé de géographie et d'histoire, qui compta parmi ses élèves le duc d'Orléans Régent, le chancelier d'Aguesseau, et beaucoup d'autres personnes de premier rang. Les enfants, instruits par leur père lui-même, le dépassèrent. L'aîné, Guillaume Delisle, est resté célèbre, non seulement comme géographe éminent, mais encore comme le réformateur de la géographie en Europe. Le troisième, Louis Delisle de La Croyère, fut un astronome distingué, bien qu'inférieur à Joseph-Nicolas, qu'il accompagna en Russie, où Louis mourut en 1741.

Joseph-Nicolas Delisle a laissé quelques notes autobiographiques, qu'il intitule : « Histoire abrégée de ma vie ou de mes occupations dans l'astronomie, la géographie et la physique, pour servir d'introduction au catalogue de mes manuscrits d'astronomie et de géographie qui se conservent au Depost des Plans, Cartes et Mémoires de la marine à Paris. *Ne frustra vixisse videar*[1]. » (Gassendi, *in Vita Tych. Br.*) Six bouts de papier collés sur deux feuillets contiennent toute cette « Histoire » trop « abrégée ».

Sur l'un, on lit : « Je suis né le 4 avril 1688, à six heures et demie du matin, en un endroit de Paris dont la latitude est de 48° 50′ 50″. » Voilà qui s'appelle écrire l'histoire avec précision ; toutefois, le nom de la rue aurait aussi bien fait notre affaire, et n'ayant pas le temps de fixer exactement ce détail secondaire, je me contente de dire que la position indiquée se trouve sur la rive gauche de la Seine, entre le Pont-Neuf et la montagne de Sainte-Geneviève.

Le goût de Joseph-Nicolas pour l'astronomie se révéla de bonne heure. C'est sans doute de son frère Louis que veut parler le correspondant du P. Léonard de Sainte-Catherine qui lui écrit à la date du 25 février 1702 : « Mercredi dernier,

écrivent plus souvent *de l'Isle* ; son frère le géographe est généralement appelé Guillaume *Delisle*.

1. Bibliothèque nationale. Mss. fr. 9678, f° 24. — M. Bigourdan indique, à la bibliothèque de l'Observatoire (C², 14-15, p. 30 de l'*Inventaire*), une « notice intéressante sur les débuts de J.-N. Delisle ».

le fils de M. Delisle, géographe, fut reçu élève de M. de Cassini à l'Académie des sciences. » Mais, en 1708, au moins, Joseph-Nicolas fréquentait assidûment l'Observatoire et s'initiait à la théorie et à la pratique de l'astronomie sous la direction des Cassini. « On trouve dans ses papiers, dit Lalande, des lettres que M. Cassini et M. Maraldi lui écrivaient alors, et qui prouvent qu'à vingt et un ans il était déjà digne de la correspondance des premiers astronomes de l'Europe [1]. »

L'ardeur qu'il apportait aux observations lui fit chercher bientôt à avoir un observatoire à lui ; en 1709, il obtint la permission d'en improviser un dans la coupole du palais du Luxembourg, au-dessus de la « porte royale », en face de la rue de Tournon. Il se construisit lui-même ses premiers instruments, qui lui permirent de faire des expériences nouvelles de la lumière, sur lesquelles il lut un mémoire dans l'assemblée publique de l'Académie des sciences, le 7 avril 1717 [2].

Cette académie se l'était agrégé au titre d'*élève* de M. Maraldi, dans la classe d'astronomie, au mois d'avril 1714.

Quoique la science du ciel eût ses prédilections, les études tendant à perfectionner la connaissance de la terre l'attiraient et l'occupaient presque autant. Il proposa, dès 1720, « de déterminer la figure de la terre en France par les observations des degrés du méridien (de Paris) comparés avec les degrés de son parallèle, et il fit part à l'Académie de ses vues et de ses méthodes à ce sujet, qui ont été mises en exécution quelques années après [3] ». C'est Jacques Cassini, le fils et successeur du fondateur de l'Observatoire de Paris, qui essaya de réaliser l'idée en 1735 ; à cette occasion, J.-N. Delisle voulut publier, dans le *Journal de Trévoux*, une réclamation de priorité ; mais le P. Étienne Souciet, à qui il adressa la note, l'en dissuada, de crainte, lui écrivit-il,

1. *Nécrologe* de 1770, p. 10.
2. *Ibid.*, p. 11. — Notes autobiographiques, f. 27.
3. Lalande, *Nécrologe*, p. 18. Les écrits de Delisle sur cette question sont à l'Observatoire (Bigourdan, *Inventaire*, p. 14). Il fit lui-même, en 1720, un essai de mesure à Montlhéry ; et, plus tard, un autre à Saint-Pétersbourg. — A ce propos, je remarque que le P. Antoine Thomas, de Namur, missionnaire à Péking, sur la fin de 1702, employa un mois à mesurer un degré du méridien en compagnie du troisième fils de l'empereur Kang-hi.

d' « aigrir encore plus Cassini », déjà fort indisposé contre Delisle, et « de faire renouveler les plaintes et les discours que l'on tient au ministre [1] ».

Les divers travaux de notre astronome avaient donc déjà fait connaître son nom dans toute l'Europe, quand, à l'âge de trente-deux ans, il reçut du Dr Blumentrost, que Pierre le Grand avait chargé de recruter les membres de son académie, une lettre en date du 14 février 1721, l'invitant, au nom du tsar, à venir à Saint-Pétersbourg pour y prendre la direction de l'observatoire projeté. Il ne put se décider à l'accepter que quatre ans plus tard.

Dans l'intervalle, un accident singulier, causé par son zèle pour l'astronomie, faillit terminer sa carrière en 1723. Voici en quels termes il l'a enregistré dans ses notes : « Le 11 février 1723, sur les neuf à dix heures du soir, je suis tombé de la corniche du dôme du Luxembourg sur la terrasse, de la hauteur de plus de vingt pieds, sur mes pieds, sans me les rompre ni me les démettre. Cela m'a fait garder la chambre tout le carême. » Lalande donne plus de détails, et ils sont assez curieux pour être reproduits : « M. Delisle venait, raconte-t-il, le 11 Février sur les neuf heures du soir au Luxembourg pour une observation dont l'heure approchait : il s'apperçut, en arrivant, qu'il avait oublié la clef : il crut avoir plutôt fait de grimper le long des bossages des colonnes qui soutiennent la coupole ; mais la grande saillie de l'entablement fit qu'en voulant s'élever sur la corniche, il perdit le soutien des colonnes, et resta suspendu par les deux mains, sans pouvoir éviter une chute de vingt pieds de haut sur les dalles dont la terrasse est pavée : il prit si bien son équilibre qu'il retomba sur ses pieds sans aucune fracture, ni luxation ; mais l'effort du coup fut si grand, que notre astronome fut contraint de garder la chambre tout le carême [2]. »

1. La lettre de Delisle « à l'auteur du *Journal de Trévoux* », datée de Pétersbourg, 30 juin 1735, et celle du P. Souciet, de Paris, 24 octobre 1735, sont au Dépôt de la Marine (Paris, rue de l'Université, 25), t. V de la Correspondance de J.-N. Delisle, nos 32 et 50. Le tome VI contient (sous le no 142) une lettre de Maupertuis soumettant à Delisle la relation de ses opérations (pour la mesure de l'arc d'un degré) qui doivent décider la controverse entre Cassini et lui (Maupertuis) sur la vraie forme de la terre.

2. *Nécrologe*, p. 14. — *Autobiographie*, f. 31.

Après avoir fait, en 1724, un voyage en Angleterre, où il visita Newton et se lia d'amitié avec Halley, Delisle céda enfin aux invitations russes, réitérées avec insistance par l'impératrice Catherine, après la mort de Pierre le Grand (1725).

Des conditions fort tentantes lui avaient été offertes, comme on le voit par le « traité » suivant, que l'ambassadeur de la tsarine lui remit, signé de sa main, le 8 juillet 1725 :

Nous Boris, prince de Kourakin, chevalier de l'ordre de Saint-André, conseiller privé d'État de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, Général-Major, Lieutenant-Colonel des gardes et son Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire à la cour de Sa Majesté Très Chrétienne, suis convenu avec le sieur Joseph-Nicolas Delisle, Conseiller Lecteur du Roy, Professeur en astronomie au Collège royal de France, et Membre des Académies Royales des Sciences de Paris, d'Angleterre et de Prusse, de l'engager au service de sa dite Majesté pour quatre années de suite, pour estre de l'Académie des Sciences à Saint-Pétersbourg, sur les articles suivants :

1° Avant que ledit Delisle parte de Paris..., il lui sera remis... par nous ou par autre qui sera commis dix mille livres argent de France, pour les frais de son voyage jusqu'à Saint-Pétersbourg et pour l'achapt des instrumens qu'il jugera nécessaires...

2° Avant le même départ, sera aussi remis au sieur Vignon, Ingénieur en instrumens de mathématiques (que Delisle emmenait) 1 200 livres argent de France, pour les frais de son voyage.

3° Ledit sieur Delisle et ledit Vignon ne seront engagés que pour quatre années, à partir du jour de l'arrivée à Saint-Pétersbourg, de manière qu'aussitost l'expiration des quatre années, ils pourront revenir de Russie en France.

4° Pour chacune des quatre années à compter de l'arrivée, Sa Majesté donnera ordre de payer, de quartier en quartier et par avance, savoir, audit Sr Delisle, 1 800 roubles en argent, et audit Sr Vignon, 500 roubles en argent, — en outre, leur sera fourni à chacun... logement convenable et tout ce qu'il leur faudra pour leur chauffage.

5° Les dites quatre années expirées, le dit Sr Delisle et le dit Sr Vignon pourront continuer, si bon leur semble, de rester en Russie pendant tout le temps qu'ils voudront ; et, en ce cas, Sa Majesté Impériale (leur continuera le même traitement).

6° Après lesdites quatre années expirées, quand... (ils) voudront encore rester quelque tems au service de Sa Majesté Impériale, ils seront maîtres en tout ce tems de quitter le service et de sortir des États de Russie librement, et on leur fournira des passeports gratis...

7° Le Sr Delisle étant en Russie, il luy sera libre de travailler aux observations astronomiques dans les tems et lieux de la Russie qu'il

luy plaira choisir avec l'approbation de la Cour, et il pourra envoyer ses observations à l'Académie de Paris...

8° A proportion des travaux et services que le dit Sr Delisle s'est proposé de faire et de rendre dans tout ce qui regarde l'astronomie à Sa Majesté l'Impératrice, elle luy fera la grâce de luy donner des attestations authentiques de la satisfaction qu'elle en aura reçue.

9° Le Sr Delisle, qui pour tout ce que dessus ne donnera que ses lumières, réflexions et ses ordres, ne sera tenu d'aucuns déboursés des travaux et ouvrages qui seront à faire pour l'Académie et qu'il ordonnera, et ce sera la Cour qui en fera les dépenses, nommément celles des matières..., des ouvriers dont ledit Sr Vignon aura besoin pour lesdits ouvrages...

Par le dixième et dernier article, Kourakin prend acte que Delisle et Vignon promettent de partir pour Pétersbourg dans le courant du mois d'août 1725, après avoir touché l'argent convenu pour leurs frais de voyage.

Dès le 22 juin 1725, le roi étant à Chantilly, Delisle avait « très humblement représenté à Sa Majesté que le Czar, ayant eu dessein de son vivant d'establir en Russie un observatoire, où l'on entretiendroit une correspondance avec celuy de France, l'auroit demandé pour conduire cet établissement, et que la Czarine, voulant suivre en cela ses intentions, le faisoit presser de se rendre près d'Elle, s'il plaisoit à Sa Majesté de luy en accorder la permission, qui ne peut qu'être avantageuse à l'astronomie ». Le roi avait accordé cette permission pour quatre ans, par un brevet signé de sa main et contresigné du secrétaire d'État Phelippeaux. Ce brevet portait en outre que, pendant l'absence de Delisle, ni sa place d'académicien, ni sa charge de professeur royal (au Collège de France) ne seraient « censées vacantes ni impétrables ».

Par un autre brevet, daté de Fontainebleau, 22 septembre 1725, le roi, « voulant en tout complaire à la Czarine, et contribuer aux desseins qu'elle a d'établir un observatoire à Pétersbourg, à l'exemple de celui qui a été estably à Paris », permet au sieur Vignon, « ouvrier d'instrumens de mathématiques, de passer en Russie avec le Sr Delisle et d'y demeurer pendant quatre années ».

La dernière date montre que le départ ne s'était point fait au mois d'août, comme il avait été convenu ; il n'avait même pas encore eu lieu le 21 octobre 1725, date d'un troisième

brevet qui permet à Delisle de La Croyère, « astronome de l'Académie des sciences », et frère du professeur au Collège de France, d'aller également en Russie. La pièce nous apprend, en effet, que Joseph-Nicolas a demandé permission d'emmener avec lui son frère, « pour que le travail et la correspondance que Sa Majesté lui a ordonné d'avoir avec l'Académie des Sciences ne soient point interrompus par maladie ou autre empeschement ».

Les trois missionnaires scientifiques ne partirent de Paris qu'en 1726. Delisle sut utiliser le long voyage lui-même au profit de la science : dans les divers pays où il s'arrêtait tant soit peu, il faisait des observations astronomiques pour en déterminer les longitudes et les latitudes ; il conférait avec les savants qu'il rencontrait sur sa route ; il recueillait tous les documents qu'il pouvait : ainsi, en passant à Dantzig, il acheta toute la correspondance de l'astronome Hevelius (1611-1687), en dix-sept volumes in-folio, recueil précieux par les lettres de Kepler et d'autres pères de l'astronomie moderne.

Arrivé enfin à Pétersbourg, il fut installé à l'Observatoire le 18 octobre 1726 ; il y demeura jusqu'au 29 mai 1747. Ce qui l'avait surtout déterminé à accepter les invitations de la cour russe, c'était la promesse qu'elles contenaient de larges secours matériels pour l'organisation d'un observatoire complet, pourvu de grands instruments les plus parfaits possible. Delisle ne vit pas son attente à cet égard pleinement satisfaite ; mais il employa au mieux les ressources qu'il put obtenir. Et il se dédommageait de ce qu'il ne pouvait faire en astronomie par des travaux de géographie, pour lesquels il n'avait pas moins de goût et de talent, nous l'avons déjà dit.

Au surplus, comme il l'écrit plus d'une fois dans sa correspondance, c'était en vue de la géographie autant que de l'astronomie qu'il était allé en Russie. Et c'était même avant tout une carte complète et scientifique de son vaste empire que Pierre le Grand attendait du frère de Guillaume Delisle. Ce dernier, que le tsar aurait voulu engager lui-même pour cette entreprise, avait promis d'y concourir au moins par la

correspondance avec son frère; mais Joseph-Nicolas était à peine rendu à Saint-Pétersbourg qu'il apprenait la mort de son aîné; il dut se contenter de la collaboration de son frère astronome, Louis de La Croyère.

Les savants russes reconnaissent la vive impulsion donnée à la cartographie de leur pays par les frères Delisle[1]. Le fait est qu'avant leur arrivée la position d'aucun point de l'empire n'était encore fixée d'une manière scientifique, c'est-à-dire par des observations astronomiques ou trigonométriques rigoureuses. Le directeur de l'Observatoire fit avant tout comprendre la nécessité de compléter par l'astronomie les levés topographiques, faits dans différentes parties de la Russie par les « géodésistes » formés dans l'*Académie Navale*, autre fondation de Pierre le Grand, qui l'avait confiée à deux professeurs de mathématiques anglais. Pour cela il demanda d'abord que quelques-uns de ces « géodésistes » fussent invités à suivre les leçons qu'il s'offrait à leur donner dans l'Observatoire impérial, « pour les mettre en état de faire dans les voyages des observations exactes de longitudes et de latitudes avec des instruments convenables ». Delisle nous apprend que « cela s'exécuta en partie ».

Surtout, il mit lui-même la main à l'œuvre avec son frère. C'est par le gouvernement d'Arkhangel qu'avaient été commencés les levés ordonnés par Pierre le Grand : Louis Delisle de La Croyère parcourut durant trois ans (1727-1730) la même contrée et en détermina les principales positions astronomiquement, avec des instruments apportés de France. Pendant ce temps, Joseph-Nicolas, tout en multipliant ses propres observations à Saint-Pétersbourg, poussait le gouvernement russe à reprendre sur de plus larges bases l'exploration, à peine commencée, de ses vastes domaines à l'est de l'Oural.

C'est en bonne partie sur ses instances et d'après ses plans que fut organisée la « Grande expédition du Nord » (1733-1743). Conduite par Behring, qui avait découvert, de 1725 à 1727, le détroit entre l'Asie et l'Amérique, cette expédition avait pour but, non seulement de compléter cette découverte par l'exploration des extrémités opposées de l'ancien et du

1. Kaulbars, *Aperçu*, p. 5.

nouveau continent et des mers qui les baignent, mais encore d'étudier à tous les points de vue l'ensemble de la Sibérie. Les résultats en furent considérables, grâce au concours des savants distingués, de nationalités diverses, que fournit l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Parmi eux, Louis Delisle de La Croyère eut la principale charge des observations astronomiques, destinées à former la base essentielle de l'œuvre qui s'exécutait. Il les avait poussées à travers toute la Sibérie jusqu'au Kamtchatka, où l'arrêta une fin malheureuse, le 2 novembre 1741. Son frère Joseph-Nicolas dit qu'il mourut du scorbut, une heure après être revenu à Avatcha, d'où il était parti sur le navire de Tchirikow, lieutenant de Behring. D'après une autre version, recueillie par M. Pingaud dans une correspondance diplomatique, Louis Delisle aurait été victime de la « jalousie indigène. Ayant suivi sur le Pacifique Tchirikow, ... celui-ci, dont il voulait se plaindre, fit, dit-on, retirer sous ses pieds la planche sur laquelle il passait de son vaisseau dans une chaloupe, et Louis Delisle, précipité au fond de la mer, passa pour s'être noyé par accident[1]. »

Joseph-Nicolas lui-même, durant cette longue expédition, ne put entièrement renfermer son ardeur dans son observatoire. Comme le raconte encore Lalande : « On attendait en 1740 un passage de Mercure sur le Soleil, qui ne pouvait s'observer en Europe : il n'en fallait pas tant pour conduire M. de l'Isle aux extrémités du monde. Il partit le 28 février (1740) pour aller à Bérésow, au travers des glaces de la Sibérie, dans ces déserts horribles où les criminels d'État sont transportés pour être ségrégés de la société humaine : la première observation que fit M. de l'Isle fut celle du froid le plus terrible que jamais un thermomètre eût marqué, et qu'on ne croyait pas même que la nature humaine pût éprouver[2]. »

Le *Dépôt des cartes et plans de la Marine* possède deux lettres que Delisle envoya, pendant ce voyage, au P. Antoine Gaubil, à Péking : l'une écrite à Tobolsk, le 6 avril 1740; l'autre, datée : « En route de Verchoture à Solikamski,

1. *Les Français en Russie*, etc., p. 20.
2. *Nécrologe* de 1770, p. 30.

6/17 août 1740. » A cette dernière date, qui appartient déjà au voyage de retour, il apprend au missionnaire son correspondant qu'il a été jusqu'à Bérésow, par 64 degrés de latitude, bien près de l'embouchure de l'Oby dans la mer Glaciale; qu'un nuage lui a malheureusement rendu impossible l'observation du passage de Mercure pour laquelle il était venu de si loin; qu'il a tâché de se consoler par des observations météorologiques et géographiques[1].

Le P. Gaubil, que je viens de nommer, était tenu au courant, non seulement de cette excursion, mais encore des autres travaux des deux frères Delisle. Au début même de l'expédition en Sibérie, Joseph-Nicolas avait prié le missionnaire de « faire attention » surtout aux observations de la lune, pendant les « trois ou quatre années » que devait durer le voyage de son frère en Sibérie, afin qu'on pût ensuite comparer les observations faites simultanément dans ce pays et à Péking.

Il s'était d'ailleurs empressé, à peine établi à Saint-Pétersbourg, de solliciter la correspondance des missionnaires savants de Péking, et, en particulier, du P. Gaubil. J'ai dit ailleurs comment ils lui répondirent, et combien ses collections se sont enrichies de leurs communications répétées. Le secrétaire de l'Académie de Pétersbourg, Siegfried Bayer, avait écrit en même temps aux missionnaires, en leur demandant communication de leurs travaux pour lui-même et pour l'Académie. Nous retrouverons Bayer plus loin.

Quant à Delisle, ce qu'il souhaitait avant tout recevoir de Péking, c'était une copie de la grande carte de Chine levée par les missionnaires, de 1708 à 1717. Par les précieuses données qu'elle fournissait sur les frontières orientales de la Russie d'Asie, cette carte devait être en effet d'un grand secours pour la carte de l'empire slave : Delisle écrit, en 1733, qu'elle en « formera le plus solide fondement ». Le travail des jésuites de Péking, revu et réduit par d'Anville, à Paris, ne parut qu'en 1735, dans la *Description de la Chine* du P. du Halde; mais, par le P. Gaubil, Delisle non seulement

1. *Correspondance*, t. VII, nos 114 et 131 (Dépôt de la Marine).

en avait eu la communication anticipée, mais avait été renseigné beaucoup mieux que ne le furent les lecteurs du P. du Halde, sur la manière dont les missionnaires cartographes avaient procédé, et sur les fondements des principales positions[1].

Ce que le P. Étienne Souciet publia, en 1729, d'après les correspondances de ses confrères, sur l'ancienne astronomie chinoise, piqua fort la curiosité de Delisle et lui fit vivement désirer d'en apprendre davantage sur ce sujet. Les jésuites astronomes de Péking, et surtout le P. Gaubil, le servirent encore à cet égard avec la plus libérale complaisance.

Dans une longue lettre de quarante pages qu'il adressa, le 1er décembre 1733, à la fois au P. Gaubil et au P. Ignace Kögler, président du « tribunal des mathématiques », c'est-à-dire d'astronomie, et au P. Charles Slavicek, il s'ouvre (pour la première fois, dit-il) d'un grand dessein où ces documents chinois avaient leur place. Il projetait « un Traité complet d'astronomie par les observations », qui comprendrait : 1° L'histoire de l'astronomie ; 2° le recueil de toutes les observations faites, rangées suivant l'ordre des temps et des lieux ; 3° « l'usage de ces observations dans l'établissement de tous les points de l'astronomie, non seulement suivant les meilleures méthodes inventées et pratiquées jusqu'à présent, mais encore par de nouvelles méthodes plus convenables, par lesquelles je ferai voir, dit-il, jusqu'à quel point de certitude et de précision l'astronomie est parvenue de nos jours, et ce qui manque encore à sa perfection. » Il se préparait depuis vingt ans à cet ouvrage, pour lequel il avait déjà réuni une bibliothèque astronomique presque complète, et tous les recueils d'observations imprimés, avec beaucoup de recueils manuscrits. Il termine cette confidence en disant qu'il espère, à Saint-Pétersbourg, trouver des secours « qu'on trouve rarement ailleurs, savoir la dépense de grands instruments fort exacts et un nombre suffisant d'aides, et l'espérance de faire imprimer son ouvrage par l'Académie », à mesure qu'il l'avan-

1. J'ai donné une analyse et des extraits de ces informations du P. Gaubil dans une communication présentée au quatrième Congrès international des sciences géographiques, à Paris, en 1889. (Voir le compte rendu du Congrès, t. I, p. 378-396.)

cera. Il ne publiera ce projet que quand il sera assuré de ces secours[1].

C'est sans doute cet espoir qui avait décidé l'astronome à s'expatrier, et qui le retint encore en Russie après ses quatre ans passés. Malheureusement la réalisation s'éloignait tellement qu'au début de l'année 1735, Delisle se préparait à quitter Pétersbourg. Du moins, le 15 janvier, il parlait aux missionnaires de Péking de son prochain départ pour la France comme d'une chose arrêtée : « Ce sera en France, ajoutait-il, où avec le secours des habiles gens et des livres *qui n'y manquent pas comme ici*, que je serai en état de travailler à ce que j'ai entrepris; et si des incidents que je ne puis prévoir m'en empêchent, on pourra au moins espérer que mes commencements et les acquisitions que j'ai faites jusqu'ici dans ce dessein ne seront point perdus, me proposant de mettre le tout en dépôt à l'Observatoire royal de Paris, pour faire le fondement d'une bibliothèque astronomique, à l'usage de ceux qui me succéderont et de ceux qui voudront concourir dès à présent au même dessein que moi, tant que Dieu me donnera la santé pour continuer ce que j'ai commencé[2]. » Delisle annonçait aussi positivement que, de retour à Paris, il « logerait à l'Observatoire royal », où il avait laissé la plus grande partie de sa bibliothèque. Mais il ne retourna pas encore en France, et il ne devait jamais loger à l'Observatoire royal; il sera même forcé de se créer à nouveau un lieu et des instruments pour continuer ses observations à Paris. La cause fut sans doute que ses relations avec Jacques Cassini, directeur de l'Observatoire, déjà tendues aux environs de 1730, devinrent de plus en plus difficiles, à l'occasion des discussions sur la forme de la terre et les opérations faites pour la déterminer.

Quoi qu'il en soit, le 1er septembre 1736, Delisle écrit au P. Gaubil qu'il a « changé de dessein, pour rester encore longtemps à Pétersbourg ». Il avait sans doute fini par obtenir quelque effet de ses réclamations réitérées, concernant surtout les délais des paiements auxquels son contrat lui donnait droit pour l'achat d'instruments et les autres frais

1. *Correspondance*, t. IV, n° 95 (Dépôt de la Marine).
2. *Ibid.*, t. V, n° 15 (*Id.*).

de l'observatoire. Il resta donc près de onze années de plus, non sans éprouver encore bien des désagréments, jusqu'à ce que le séjour lui devint tout à fait insupportable.

Ces difficultés naissaient en partie du régime que subissait alors la Russie; pendant tout le temps qu'y passa Delisle, le pays n'eut à sa tête que des enfants, ou des femmes dominées par des favoris parvenus et des aventuriers allemands. Mais l'astronome eut surtout à souffrir de la malveillance du conseiller Schuhmacher, bibliothécaire de l'Académie de Pétersbourg et chargé de sa caisse[1]. Cet homme avait réussi à se rendre maître absolu de l'Académie; il refusait à Delisle les fonds nécessaires pour l'observatoire, et, en réponse à ses plaintes, il présenta au Sénat un acte complet d'accusation contre l'astronome français. Delisle se justifia sans peine; mais ne put faire cesser les abus de pouvoir de Schuhmacher. Celui-ci, d'ailleurs, traitait presque aussi mal les autres savants étrangers au service de la Russie.

Enfin, après avoir demandé son congé, depuis 1734, presque toutes les années, Delisle « sortit de Pétersbourg, comme il s'exprime, moitié de bon gré et moitié de force », le 29 mai 1747. Il rentra à Paris le 15 septembre de la même année. Avant son départ de Russie, on lui avait fait signer « un contrat par lequel il s'engageait d'entretenir la correspondance avec l'Académie de Pétersbourg, et de ne publier aucun de ses ouvrages, recherches ou observations, sans la permission ou à l'insu de l'Académie de Pétersbourg ». Apparemment, après tout ce qu'il avait enduré, il ne se crut pas lié par ce contrat, et il ne se préoccupa guère de l'exécuter. A Pétersbourg, on n'entendait pas l'en tenir quitte : « L'on a été si irrité, écrit-il à un de ses anciens collègues, le 28 novembre 1748, de ce que depuis mon départ je ne leur ai point écrit, que le président (de l'Académie[2]) s'est donné la peine d'écrire à tous

1. Jean Schuhmacher était, paraît-il, un Alsacien qui, étudiant à l'université de Strasbourg, s'en était fait chasser, et qui, passé en Russie, en 1714, y devint secrétaire d'Areskin, médecin de Pierre le Grand, puis de Blumentrost, successeur d'Areskin et premier président de l'Académie de Pétersbourg. (Van der Brüggen, *Wie Russland*, etc., p. 358 et 455.)

2. C'était le comte Cyrille Razumowski, le « frère du favori de Sa Majesté » (l'impératrice Élisabeth), comme dit Delisle.

les membres étrangers de l'Académie de Pétersbourg pour leur défendre d'avoir aucune correspondance avec moi, et cela dans des termes... qui lui font plus de déshonneur qu'à moi[1]. » Ailleurs, Delisle reconnaît qu'il avait piqué les chefs de l'Académie, non seulement par son silence, mais encore par certaines appréciations qui lui étaient échappées et dont l'écho était parvenu à Pétersbourg : ne l'avait-il pas appelée une Académie *fantastique* ?

Tout cela faillit devenir une affaire d'État : l'ambassadeur de Russie à Paris alla exprimer le mécontentement de son gouvernement, en termes très vifs, chez M. de Maurepas, ministre. Celui-ci répondit en renchérissant sur les plaintes russes contre Delisle : ne trouvant autre chose à dire, pour l'excuser, sinon qu'il était « abruti par le vin ». L'astronome, qui a inséré le compte rendu de cette conversation diplomatique dans ses collections, sans daigner y ajouter aucune apologie, montre assez par là qu'il ne s'en était point senti atteint. Au reste, le ministre français ne l'avait, peut-être, maltraité de paroles que pour être dispensé d'agir contre lui; car il concluait que Delisle était assez puni, réduit qu'il serait désormais, pour vivre, à ses honoraires de professeur d'astronomie au Collège de France, qui n'étaient que de six cents livres.

De fait, si l'astronome avait été exigeant pour ses besoins personnels, il se serait, en rentrant dans sa patrie, senti assez dépourvu. Sa situation matérielle à Pétersbourg était belle, malgré l'irrégularité avec laquelle lui était servi son traitement. On lui donne cette louange qu'il l'employait d'abord à maintenir de son mieux, au milieu d'une cour pleine d'étrangers et surtout d'Allemands, le prestige de la France. « La fortune, dont il avait joui à Pétersbourg, écrit Lalande, l'avait mis à portée d'y représenter, et même d'y faire honneur à la nation; il l'avait fait avec beaucoup de générosité et même de magnificence. Lorsqu'on eut appris, en 1730, la nais-

1. *Correspondance*, t. X, n° 35 (Bibliothèque de l'Observatoire). Cette lettre est adressée à Gmelin, professeur de médecine, botanique et chimie à Tubingue, bien connu par ses recherches sur la flore de la Sibérie. Il explora ce pays de 1733 à 1743, d'abord en compagnie de Delisle de La Croyère. Il quitta la Russie, mécontent comme Delisle, en 1747, mais « sans congé ».

sance de Monseigneur le Dauphin, M. de l'Isle y donna une fête, telle qu'un ambassadeur de France eût pu la donner, s'il y en avoit eu pour lors à Pétersbourg : il y eut illumination et décoration au dedans et au dehors, grande musique, souper de cent cinquante couverts, et un bal qui dura toute la nuit[1]. » En dehors de ces dépenses patriotiques et de celles qui suffisaient à l'entretien d'une vie où tout était donné au travail, rien à l'amusement, la pension du directeur de l'Observatoire de Pétersbourg passait dans des achats d'instruments, de livres, de manuscrits. Ce qu'il apportait à Paris, c'était l'arriéré qu'on lui avait remis au moment de son départ de Pétersbourg ; cet argent aurait pu lui servir à « adoucir le passage de l'abondance à la médiocrité » ou à la pauvreté qu'il retrouvait en France : il préféra l'employer à se construire un observatoire et un grand instrument, pour se remettre à observer de jour et de nuit, en dépit de ses soixante ans, avec toute l'ardeur de ses débuts.

Un reproche qu'on avait eu quelque raison de lui faire à Pétersbourg, mais qu'il mérita un peu toute sa vie, c'est qu'il gardait trop pour lui les résultats de tant d'observations et tous ces documents qu'il collectionnait. Les quelques communications qu'il fit à l'Académie, durant son séjour en Russie, le volume unique[2] et les autres publications de moindre étendue qu'il fit paraître sous ses auspices, étaient peu de chose en comparaison de ce qu'il aurait pu donner, et de ce qu'on attendait de son concours pour fonder le renom de la jeune Académie. A l'ambassadeur russe qui lui répétait ce grief, Maurepas répondait assez justement que Delisle ne traitait pas mieux l'Académie des sciences de Paris, et que ses collègues français ne se plaignaient pas moins qu'il ne leur communiquât rien. On trouve, en effet, jusque dans les recueils académiques de 1757, un écho discret de ce reproche, académiquement déguisé sous un compliment.

1. *Nécrologe* de 1770, p. 48-49.

2. *Mémoires pour servir à l'histoire et au progrès de l'astronomie, de la géographie et de la physique*, t. I. Il en adresse un exemplaire en hommage à Cassini (Jacques), avec une lettre respectueuse, le 24 septembre 1739. (*Correspondance*, t. VII, n° 74. Dépôt de la Marine.)

Ce n'est pas l'égoïsme, la jalousie qui empêchaient Delisle d'être plus communicatif; d'ailleurs, il fut en réalité très libéral à faire part de ses observations et de ses informations multiples à bien des savants, surtout à ceux qui le payaient de retour, lui transmettant leurs propres observations ou des nouvelles scientifiques et d'autres documents de nature à enrichir ses collections. Sa vaste correspondance en témoigne surabondamment : comme le dit Lalande, « les lettres qu'il écrivait à ses correspondants étaient quelquefois de véritables traités »; il y dépensait largement les trésors de son immense information. Nous aimons à signaler une fois de plus la générosité avec laquelle il traitait, en particulier, les missionnaires, notamment ceux de Péking. Si l'entrée de leurs envois dans ses collections fut trop souvent pour eux un enterrement, il n'est que juste de constater qu'il leur rendit néanmoins de grands services, par l'infatigable complaisance avec laquelle il les tenait au courant, non seulement de ses propres travaux, mais encore de tout ce que faisaient et publiaient les autres savants d'Europe, dans le domaine de l'astronomie et de la géographie.

Le défaut de J.-N. Delisle fut peut-être celui des collectionneurs en général, à savoir, d'aimer trop la jouissance de collectionner pour elle-même. Mais plutôt il oublia trop que le progrès des sciences ne se fait pas seulement par des publications parfaites et complètes de tout point, et qu'on le sert souvent le mieux par la divulgation prompte des découvertes et des observations nouvelles, même avec des lacunes et des imperfections. Beaucoup de pièces et d'informations scientifiques, que Delisle a accumulées dans ses « portefeuilles », en attendant de pouvoir leur donner place dans une œuvre d'ensemble, et qui, publiées plus tôt, eussent été fort utiles à la science, ont perdu la totalité ou une grande partie de leur intérêt, en conséquence des publications faites par d'autres savants plus avisés.

Si la carte de Russie, pour laquelle il s'était donné tant de peines, parut en 1745, ce fut plutôt malgré lui. Tandis qu'il cherchait encore à compléter ses nombreux matériaux, son ennemi Schuhmacher se fit donner ou prit la charge de cette entreprise. Delisle dut lui abandonner les documents déjà

réunis, mais resta à l'écart de la publication. C'est ainsi que furent gravées, en 1745, les vingt et une cartes de l' « Atlas de Russie ». Quand cet atlas commença à se répandre dans le monde savant, Delisle avait déjà quitté Pétersbourg; il ne manqua pas de dégager sa responsabilité : ainsi, le 15 février 1748, il écrit de Paris au comte de Schmettau, que « cet atlas exécuté sans lui, quoi qu'il en fût le premier auteur, n'a pas l'exactitude ni les détails qu'on aurait pu lui donner avec les mémoires qu'on a en Russie[1]. » Il est à regretter, assurément, que notre compatriote n'ait pas donné lui-même la dernière main à l'exécution de cette œuvre ; telle qu'elle est, néanmoins, et malgré des imperfections que lui-même n'aurait pas toutes évitées, elle a rendu de grands services. Et, heureusement, Delisle n'a pas perdu tout le bénéfice des fatigues qu'elle lui avait coûtées ; c'est à lui que les gens bien renseignés, notamment en Russie, ont toujours fait honneur du progrès si considérable que cet atlas représente.

En résumé, donc, la rencontre de la science française avec la Russie, en dépit des heurts signalés, n'a pas été inféconde. Delisle a dignement soutenu à Pétersbourg le prestige scientifique de notre pays; et sa correspondance prouve qu'il y trouva, avec la considération générale, l'amitié de plusieurs hommes distingués, tant de la haute société indigène que de la nombreuse colonie étrangère.

Nous n'avons pas à le suivre dans les dernières années de sa carrière, qu'il prolongea au delà de quatre-vingts ans, travaillant presque jusqu'au dernier moment, et donnant aux pratiques de piété et de bienfaisance le temps qu'il devait retrancher aux recherches scientifiques. Son autobiographie déjà citée se terminait par ces mots : « Je suis mort le », où une autre main a remplacé « Je suis » par « Il est (mort) », en ajoutant, à la place préparée, la date : « 11 septembre 1768, à 3 h. 1/2 de l'après-midi... »

JOSEPH BRUCKER.

(*A suivre.*)

LA BELGIQUE ÉCONOMIQUE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE EN BELGIQUE

I. — *La période de* 1889 *à* 1900.

Les économistes belges étaient fondés à affronter avec une confiance assurée, le jugement du public spécial qui s'intéresse au mouvement social et économique. Le verdict du jury chargé d'apprécier les diverses classes ressortissant à l'économie sociale, groupées avec l'hygiène et l'assistance sous le titre XVI, leur a donné pleinement raison. Nous ne nous occuperons que de la partie économique proprement dite (classes 100-110), la seule qui soit présentée avec développement, dans le très substantiel *Rapport général* rédigé par M. Varlez, avocat à la cour d'appel de Gand, et publié sous les auspices de M. Van der Smissen, ancien ministre [1]. Il est de nature à intéresser particulièrement les lecteurs français ; les mêmes questions qui s'agitent chez nos voisins, passionnent les esprits chez nous ; les mêmes problèmes qui se dressent devant nous, ont été rencontrés par eux, et souvent résolus par des moyens empruntés à des principes qui diffèrent de nos errements. Il y a donc matière à des rapprochements instructifs.

M. Van der Smissen se plaint, non sans motif, de ce que, l'économie française s'étant fait la part du lion au moment de la répartition des locaux, on n'ait pu trouver à attribuer aux autres nations qu'un salon ou « simple salonnet ». Ce fut tout ce dont disposa la Belgique, comme les autres pays. Si cette part étroite a causé quelque embarras aux organisateurs de la section belge, peut-être le public n'y a-t-il rien perdu, au contraire même, puisqu'elle obligeait les commissaires à ramener la participation des adhérents à « un petit nombre

1. Bruxelles, 1901. Gr. in-8, pp. xx-192.

d'expositions collectives ou typiques », de sorte que « condensations et sélections contribuèrent à produire un ensemble plus intéressant et plus caractéristique, ainsi qu'en ont témoigné manifestement les hautes et nombreuses récompenses décernées par les jurys aux exposants belges du groupe de l'économie sociale ». (M. Van der Smissen, p. VIII.)

Quoi qu'il en soit, la restriction imposée à l'exubérance des spécimens et des renseignements, ne se laisse pas sentir dans la revue très complète et très vivante des innombrables œuvres et institutions que l'auteur du Rapport fait passer sous les yeux du lecteur. Il ne se borne pas à une nomenclature sèche des formes diverses sous lesquelles l'activité sociale de nos voisins se traduit dans toute l'étendue du territoire, jusque dans les communes les plus minuscules ; il ne se limite même pas aux objets mis sous les yeux du visiteur, et il ne craint pas de faire appel à des documents qui n'y ont pas trouvé place, mais s'y rattachent étroitement. Nous l'imiterons en mettant en saillie, à l'occasion, des particularités qu'il a seulement effleurées.

Ce qui frappe tout d'abord, dans le tableau si touffu de toutes ces tentatives pour l'amélioration du sort de la classe pauvre en particulier, c'est qu'elles procèdent presque uniquement, surtout à leur origine, de l'initiative des particuliers, des individus, des communes, des provinces. L'État n'intervient d'ordinaire qu'après coup, pour encourager, quelquefois conseiller, consolider législativement les institutions dont il n'avait pas pris l'initiative. Ceci toutefois, n'empêche pas qu'une large part de mérite ne revienne à l'action gouvernementale, surtout depuis 1884, époque à laquelle des élections restées mémorables, amenèrent au pouvoir les conservateurs catholiques. Cet événement, en effet, détermina une orientation nouvelle de la politique du ministère, qui, cessant de s'user dans les conflits stériles du pouvoir avec les croyances de la majorité de la nation, se tourna résolument vers la réalisation d'une législation sociale aujourd'hui plus avancée chez ce petit peuple, que chez ses puissants voisins. Puisque l'Exposition de 1900 devait surtout mettre en évidence les progrès réalisés dans tous

les ordres d'activité depuis celle de 1889, la Belgique pouvait être fière de l'œuvre accomplie par elle durant la dernière décade du siècle.

M. Van der Smissen, dans l'Introduction dont il a fait précéder le Rapport officiel, trace un tableau animé du mouvement législatif de cette période. Nous ne le suivrons point dans cette étude, malgré l'intérêt qu'elle offre par elle-même (p. x-xvii). Nous avons hâte d'arriver à l'exposé des résultats obtenus. Nous suivrons le Rapport, qui se déroule suivant l'ordre du programme.

II. — *La Question de l'Apprentissage et les Écoles professionnelles industrielles et agricoles.* (Classe 101.)

On sait l'importance que l'apprentissage revêtait dans l'ancien système corporatif qui, détruit en Belgique par l'invasion et l'occupation françaises, a laissé cependant son empreinte dans beaucoup de coutumes locales. Mais tandis que la grande industrie n'a guère à en prendre souci, les syndicats ouvriers eux-mêmes lui ont témoigné plutôt de l'hostilité, jusqu'à ces derniers temps où nous voyons se manifester une tendance à s'en occuper pour les réglementer[1]. L'apprenti chez son maître, faisant partie de sa famille, est aujourd'hui une rareté qui ne se retrouve que dans quelques petits métiers ; « l'apprenti n'est plus qu'un ouvrier apprenant son métier au hasard, et souvent fort mal. Il y a là évidemment un inconvénient considérable pour les métiers où l'apprentissage continue à être une nécessité. » (P. 14.)

Le retour à l'ancien apprentissage étant devenu impossible, il était nécessaire de le suppléer par une autre voie. Ce fut le rôle des écoles professionnelles industrielles et ménagères, appelées à reprendre cette tradition nécessaire

1. Petit à petit, les syndicats reconnaissent qu'il faut examiner avec plus d'attention cette grave question de l'apprentissage; elle vient d'être portée à l'ordre du jour du prochain Congrès syndical. Les conclusions que propose la Commission syndicale organisatrice du Congrès s'écartent de l'esprit particulariste qui anime les syndicats dont nous venons de parler : elle préconise le rejet de toute limitation de l'apprentissage, et, à côté de ce principe large, elle réclame une réglementation légale de l'apprentissage. (P. 14.)

que, dans les ateliers, l'intérêt individuel était impuissant à sauvegarder. Elles se sont constituées un peu partout, par l'initiative des associations professionnelles d'ouvriers et de patrons, mieux à même que les autorités publiques de constater combien les capacités professionnelles vont diminuant d'année en année. Les commencements ont été, le plus souvent, fort modestes, sans grands capitaux ni frais; c'étaient de simples cours organisés par l'un ou l'autre syndicat ouvrier, tels que les *peintres socialistes de Gand*, les *tisserands chrétiens de Roulers*, les *typographes neutres d'Anvers*, les *cotonniers libéraux de Gand*, etc.

Le clergé et les confréries religieuses, qui prennent une part considérable à l'enseignement sous toutes ses formes, en Belgique, sont entrés largement dans le mouvement. Citons, comme exemples, les écoles professionnelles de pêche, créées à Ostende, à Blankenberghe et à Nieuport par M. Pype, aumônier de la marine; les écoles professionnelles pour jeunes filles de Louvain, Ixelles, Grammont, Schaerbeek, Saint-Gilles, etc., les cinq écoles de Saint-Luc dirigées par les Frères des Écoles chrétiennes, qui exercent une si grande influence sur l'art décoratif et religieux, et comptent, à elles seules, 50 professeurs et 1 644 élèves.

Les administrations locales se sont piquées d'émulation, quelquefois en fondant, plus souvent en subventionnant des écoles, telles que les six écoles professionnelles de Gand, celles de Mons, d'Ixelles, etc., ainsi que la plupart des écoles industrielles du pays.

Il y a aussi des ateliers d'apprentissage, qui ont même été la première forme de l'enseignement professionnel en Belgique. En Hainaut, malgré la concurrence de l'industrie mécanique, ils sont parvenus à maintenir dans les campagnes l'industrie du tissage à la main.

Au-dessus des écoles inférieures, on a organisé l'enseignement supérieur technique. A côté des universités et des écoles spéciales qui forment les ingénieurs, l'initiative privée ou les autorités locales ont constitué des écoles supérieures de brasserie à Gand et à Louvain, une école provinciale d'industrie et des mines à Mons, l'école supérieure des textiles à Verviers, l'institut supérieur de commerce à An-

vers, les écoles des hautes études commerciales et consulaires à Liège et à Mons, et une école supérieure de commerce à Bruxelles. A toutes les écoles qui lui paraissent sérieuses et vivaces, l'État accorde des subventions qui s'élèvent à un tiers des frais pour les écoles théoriques, et aux deux cinquièmes pour les écoles pratiques où on travaille et produit, et dont l'organisation est plus dispendieuse. Le premier rapport sur l'enseignement, en 1884, accusait 86 écoles. On compte, en 1899, 378 écoles et cours professionnels avec 2 307 maîtres et 40 190 élèves, dont 25 592 garçons et 14 598 filles, auxquels il avait été distribué, durant l'année, 2 605 certificats de capacité.

La gratuité est la règle ; néanmoins, pour favoriser la régularité dans la fréquentation des cours, un grand nombre d'écoles ont établi un droit d'inscription dont le produit, à la fin de l'année, est réparti en primes, entre les élèves qui ont suivi régulièrement les leçons. L'ensemble des sommes consacrées par l'État à l'enseignement professionnel s'était élevé à 683 000 fr., en 1896, et il s'est augmenté beaucoup depuis. Chaque année des dons considérables sont faits par des industriels. Le département de l'Industrie et du Travail, pour aider au développement de ces utiles institutions, en offrant des points de comparaison avec ce qui se fait à l'étranger, a envoyé diverses missions qui ont publié des rapports intéressants et documentés.

L'agriculture ne pouvait échapper à ce mouvement de préparation à l'exercice de la profession. L'extension a même été de beaucoup supérieure à celle que la législation avait prévue dans sa loi du 4 avril 1890, la dernière qui ait organisé l'enseignement agricole. Dans presque toutes les communes ont été créés des cours d'agronomie pour adultes, qui ont fait abandonner des méthodes défectueuses de culture, déraciné des préjugés, inspiré confiance au paysan pour l'arracher à sa routine. Ces conférences d'agronomie, en quinze leçons successives, obtiennent une fréquentation de plus en plus régulière. Ce succès a engagé à la création de cours élémentaires pour militaires, de cours de maréchalerie, d'arboriculture et de culture maraîchère et d'apiculture.

A un niveau un peu supérieur, correspondant aux écoles

du degré moyen, on a créé de véritables athénées pour agriculture. Ces écoles, actuellement au nombre de seize, les unes libres, la plupart dirigées par des ecclésiastiques, les autres officielles, s'ouvrent aux fils de fermiers et de petits propriétaires. A côté de cet enseignement complet pour les garçons, neuf écoles ménagères agricoles apprennent aux filles la pratique du ménage, de l'agriculture et de l'élève du bétail. Enfin, de nombreux cours élémentaires d'agronomie sont donnés aux élèves des athénées, des écoles moyennes de l'État et des écoles libres, situés dans les régions où ces cours peuvent être utiles.

Ici encore nous rencontrons un enseignement supérieur, comprenant l'institut agricole de Gembloux, l'institut agronomique libre de Louvain, et l'école de médecine vétérinaire de Cureghem. Sur 341 ingénieurs agricoles sortis de Gembloux, 61 sont cultivateurs-propriétaires, 94 s'occupent d'industries agricoles.

La laiterie étant une branche importante de l'industrie agricole en Belgique, appelait des institutions spéciales pour son développement et son perfectionnement. C'est pour répondre à ce besoin qu'ont été créées deux écoles fixes pour jeunes garçons se destinant au métier de directeur ou contremaître de laiterie, et diverses écoles temporaires de laiterie et de fromagerie pour jeunes filles; écoles se déplaçant tous les trois mois.

Nous nous sommes attardés, en compagnie du rapporteur, dans cette partie de l'exposition, parce que ce développement de l'enseignement professionnel à tous les degrés et pour toutes les branches du travail industriel, agricole et même artistique, fait particulièrement honneur à la Belgique, et lui donne une avance considérable sur tous les autres pays. Il renferme une leçon profitable à la France, où, chaque année, des sommes de plus en plus considérables, sont prélevées sur les contribuables, pour obtenir de si maigres résultats. Félicitons nos voisins de ce que, chez eux, aucune loi ne donne à l'État le droit de faire de telles créations, lui accordant seulement le pouvoir de les aider, en leur octroyant des subventions et en leur ménageant les moyens de se renseigner par une judicieuse organisation du ministère de l'Industrie et du Commerce.

En France, où la réglementation du travail des femmes et des enfants dans l'industrie est à l'ordre du jour, où même le législateur trop pressé, a été contraint de revenir sur des restrictions inapplicables, on pourrait trouver le législateur belge trop peu soucieux de protéger leur faiblesse contre les abus possibles de l'industrie. La loi n'intervient dans la formation du contrat d'apprentissage que pour interdire, dans toutes les industries protégées, le travail des enfants de moins de douze ans, pour limiter le travail des garçons de douze à seize ans et des jeunes filles de douze à vingt et un ans, à douze heures par jour, et interdire le travail de nuit et du dimanche. Douze heures par jour pour des enfants de douze ans, n'est-ce pas énorme ? Mais il convient de faire remarquer, qu'à côté des prescriptions légales qui forment un minimum de protection, un pouvoir de réglementation presque illimité, est accordé au roi pour abaisser en dessous de ce minimum, les heures de travail, chaque fois qu'il lui paraît utile de le faire. Si l'on veut un exemple de la façon très large dont il use de cette latitude, on le trouve dans l'arrêté royal du 26 décembre 1892, qui organise le travail dans les laminoirs à zinc : pour les enfants de douze à quatorze ans, le travail ne peut dépasser cinq heures par jour ; pour les autres protégés, il ne peut aller au delà de dix heures.

Il semble qu'on ne puisse que souscrire à ces réflexions de l'auteur du Rapport : « Ce système, dit-il, offre le grand avantage de simplifier beaucoup le travail de réglementation, de lui permettre de suivre facilement les évolutions nécessitées par les progrès de la technique industrielle ou des mœurs sociales. Dès que l'inspection du travail a constaté un abus, — dans un sens ou dans l'autre, — elle n'a qu'à faire rapport au ministre, qui fait étudier la modification suggérée par la section de législation ressortissant à l'Office du travail, puis, après avoir pris l'avis des corps compétents, il soumet à la signature du roi l'arrêté introduisant la modification. Cette procédure permet d'éviter la consultation des Chambres et les longues discussions politiques. Sans doute, les arrêtés royaux sont nombreux, mais chaque industriel n'en doit connaître qu'un, et il est possible de constituer ainsi une réglementation simple, élastique, qui répugne peut-

être aux partisans de belles organisations unitaires, mais qui correspond aux nécessités industrielles si diverses. La surveillance de l'application de la loi est confiée au corps des inspecteurs du travail qui, tous les ans, font rapport sur son exécution[1]. » (P. 23.)

III. — *La Rémunération du travail dans l'industrie et l'agriculture.* (Classe 102.)

La question de la rémunération du travail ne préoccupe plus seulement aujourd'hui le vieux continent européen et les États-Unis d'Amérique ; elle commence à gagner l'extrême Orient par le Japon, depuis que celui-ci a entrepris de modeler son développement économique sur l'industrie européenne; son souci paraît devoir embrasser bientôt le monde entier. Mais nulle part elle n'a pris un caractère aussi aigu qu'en Belgique.

M. Varlez donne les raisons de cette particularité : « La Belgique, dit-il, de peu d'étendue, mais d'une population très dense, est obligée d'importer une forte partie de ses moyens d'alimentation et de les payer avec le produit de son exportation industrielle; elle est environnée de pays qui, de plus en plus, défendent leur marché intérieur contre l'invasion des produits étrangers, et est privée encore du bénéfice commercial que pourrait lui procurer le transport de ses produits à l'étranger. Aussi, se trouve-t-elle obligée de

1. Nous ne saurions prendre congé des exposants de la classe 103, sans avoir signalé une institution qui est un véritable titre pour M. Lejeune, ancien ministre de la Justice et président de la Commission royale des patronages de Belgique. Il s'est donné pour tâche le relèvement des condamnés et surtout des enfants délinquants. Distinguant entre le délinquant d'occasion et le criminel d'habitude, il a introduit la condamnation conditionnelle qui s'éteint si le condamné s'amende. Les maisons de réformes pour enfants ont été remplacées par les écoles de bienfaisance, où on reçoit ceux qui ne sont pas encore complètement corrompus ; pour faire produire à cette législation tout le bénéfice social qu'elle contenait en germe, on a institué tout un réseau de sociétés de patronage des détenus libérés, des sociétés de protection des enfants martyrs et diverses autres. Le rapporteur décerne à l'auteur de la loi sur la libération conditionnelle cet éloge : « Rarement homme aura exercé une influence aussi décisive que M. Lejeune sur le droit répressif de son pays et sur les principes qui doivent présider au droit de punir. »

travailler constamment à réduire ses frais de production, et de ne perdre aucune parcelle de leur effet utile. Notre pays n'est pas, comme l'Angleterre, un grand peuple disséminé dans le monde entier, mais fortement groupé autour de la mère patrie; il n'a pas, comme la France, l'Allemagne, les États-Unis, un large territoire constituant un vaste marché intérieur qui vaille la peine d'être défendu contre les produits étrangers au prix de renchérissement de la production. Son exportation, indispensable à la vie nationale, ne peut se maintenir que par la diminution constante des prix de revient, que sans cesse il faut abaisser, sous peine de perdre les débouchés extérieurs. Au premier rang de ce qu'il serait possible de réduire, l'industrie voit souvent le salaire, tandis que l'ouvrier, que les considérations générales émeuvent moins, résiste, s'organise et combat énergiquement pour augmenter son bien-être et améliorer son *standard of live*. De là un conflit perpétuel entre patrons et ouvriers, et le conflit est particulièrement ardent en Belgique. Il est partout, il prend mille formes, mais se résume toujours en ceci : obtenir un changement favorable de la condition des salaires. » (P. 25-26.)

C'est l'éternelle querelle du salaire à la pièce et du salaire à l'heure qui, en ce moment, soulève les plus âpres dissentiments. Le patron a beau montrer que, par le premier de ces systèmes, il paie chacun selon son mérite, tout en assurant un bon salaire pour tous, l'ouvrier répond qu'il est las de lutter chaque jour pour maintenir son salaire et d'être sans cesse excité à produire plus vite et à se fatiguer davantage. Parfois, on signe un compromis; on travaillera aux pièces, mais le patron garantira un salaire à l'heure. Ce n'est là qu'une trêve, chacun s'efforcera de revenir à son système favori. Cette lutte occupe presque toute l'activité des organisations des carriers hennuyers, des diamantaires anversois, des tisserands gantois, des métallurgistes dans toute la Belgique.

Le minimum de salaire a fait aussi son entrée en scène. Successivement, et presque partout, l'État, les provinces et les communes ont dû concéder la stipulation d'un minimum de salaire dans les adjudications de travaux publics; mais,

cette première réforme arrachée, les ouvriers de beaucoup de métiers exigent de leurs patrons la garantie d'un salaire minimum pour tous les ouvriers de la profession quelle que soit leur capacité. Ainsi, les patrons peuvent donner plus encore, mais jamais moins! Telle est la prétention des maçons anversois, des ouvriers du bois gantois, des typographes et des relieurs bruxellois. Et les ouvriers à la pièce? Ils ne seront pas laissés en dehors de l'amélioration réclamée; car c'est à une augmentation proportionnelle générale de 10 à 20 pour 100 qu'aboutissent les réclamations des mineurs belges et des tisserands gantois.

Puis, ce sont les tarifs élaborés par les patrons et par les ouvriers, chacun de leur côté, qui provoquent la lutte. Le salaire tend à perdre son caractère de contrat librement discuté entre intéressés, pour devenir le résultat d'une lutte entre des tarifs imposés par deux collectivités. « Ce n'est plus librement, mais seulement après en avoir référé à leurs pairs, que patrons et ouvriers consentent de nouvelles conditions de salaire. Ce n'est plus par individu, plus même par usine que se nouent les contrats, c'est à travers toute une région ou une industrie que la moindre modification de salaires a son effet. L'individu, patron ou ouvrier, est noyé dans la masse avec laquelle il avance ou recule, après une lutte plus ou moins violente (métallurgistes gantois et anversois, filateurs et fileurs de coton gantois). La victoire appartient généralement aux plus forts et non aux plus raisonnables, car rarement les parties se mettent d'accord pour discuter en commun une modification aux tarifs de salaires, comme on le voit faire actuellement aux carrières de Sprimont. » (P. 27.)

La marche envahissante tend même à faire disparaître cette dernière apparence de contrat. Deux des plus puissants syndicats ouvriers, la fédération locale du bronze de Bruxelles et la nouvelle union verrière du bassin de Charleroi, exigent que les patrons s'engagent à ne plus traiter qu'avec le syndicat ouvrier et à ses conditions, pour la fourniture de la force du travail.

Enfin, franchissant une dernière limite, les ouvriers visent à la suppression du patronat, en traitant directement avec le consommateur, afin d'épargner aux deux parties les frais

d'intermédiaire. C'est ce que tentent de réaliser en constituant de vastes coopératives, la grande et nouvelle entreprise de chargement et de déchargement des débardeurs gantois (cet essai est encore trop récent pour pouvoir être apprécié), les ateliers des carriers de Vierset et Les Avins, divers ateliers de cigariers[1].

La législation sur les salaires s'élabore lentement depuis 1887. Il semble que nos voisins, avant de se lier par des textes juridiques, attendent de voir les résultats des expériences tentées par les peuples voisins.

La *statistique des salaires* tentée une première fois dès 1846, par M. Quetelet[2], ne s'est efficacement relevée du discrédit où elle était tombée, que depuis la création du ministère du travail, le 25 mai 1895. Une de ses premières tâches avait été le recensement général des industries et des métiers qui, après des études consciencieuses, fut effectuée le 31 octobre 1896. La partie relative au salaire n'a pas encore paru, mais elle laissera derrière elle, comme méthode et intérêt, tout ce qui a été publié jusqu'à présent sur le continent[3].

En attendant que ce travail énorme soit achevé, le ministère a conféré à un certain nombre d'experts le soin de dresser des monographies sur les industries à domicile. On

1. Quoique ces discussions remplissent les journaux syndicaux belges, il était difficile que les tendances « encore chaotiques », comme s'exprime le rapport, qu'elles révèlent, figurassent dans l'Exposition de Paris. On est encore à la période des essais qui provoquent plutôt les recherches de la statistique et de la science. Aussi, la question des salaires n'est-elle représentée à l'Exposition que par les cinq volumes de la *Revue du Travail* qui, tous les mois, publie un rapport de ses correspondants locaux, sur le marché du travail et les crises qui s'y produisent.

2. Statistique de la Belgique. Industrie. Recensement général du 15 octobre 1846, publiée par le ministère de l'Intérieur. (Bruxelles, 1851.)

3. Négligeant la grande tromperie statistique du salaire moyen, elle ne donnera que des salaires individuels copiés des livres de paye des fabricants. Sur 700 000 ouvriers et ouvrières, on est parvenu à déterminer la rémunération de 660 000 personnes, distinguant les sexes, les âges au-dessus et au-dessous de seize ans, l'industrie et la spécialité industrielles. En combinant les salaires avec la composition des familles ouvrières, on obtiendra des schémas du budget des ressources d'un grand nombre de ménages. Pour près de 100 000 travailleurs, il sera possible d'établir la comparaison entre les deux dates de 1895 et 1900, homme par homme, d'après les livres de paye.

est en possession de celles sur l'industrie armurière liégeoise, l'industrie du vêtement pour hommes à Bruxelles, l'industrie coutelière de Gembloux, l'industrie du tissage de lin dans les Flandres, l'industrie du tressage de la paille dans la vallée du Geer, l'industrie de la cordonnerie en pays flamand[1].

Une enquête minutieuse sur certaines petites industries à domicile, telles que le tressage de paille et la coutellerie, nous révèle des salaires d'une incroyable faiblesse (15, 25 centimes par jour), sans qu'il y ait espoir de relever ces salaires demeurés les mêmes depuis cinquante ans. Il est évident que beaucoup de ces métiers sont condamnés à disparaître. En revanche, les constatations suivantes, en ce qui concerne l'industrie houillère, sont de nature à faire taire bien des préjugés au sujet des bénéfices scandaleux que réaliseraient les compagnies, en faveur des actionnaires, lesquels sont aujourd'hui un peu tout le monde[2].

D'après le tableau dressé par décades, le nombre moyen des ouvriers, qui était de 31795 pendant la période de 1830 à 1840, est monté pour celle de 1891-1899, à 119801; pour les mêmes époques, le salaire annuel moyen a passé de 483 à 1012 francs[3].

La part proportionnelle du salaire dans le produit créé, qui était (1851-1860) de 50,9 pour 100 est devenue (1891-1899) 57,9 pour 100. Cette augmentation constante de la part proportionnelle des salaires dans le prix de la houille, a fait descendre celle des bénéfices du capital de 13,8 pour 100 à 8,2 pour 100. Seule, l'augmentation de la production les a maintenues à peu près au chiffre ancien.

Voilà bien des chiffres, et cependant nous demandons au lecteur de nous accorder encore quelques instants de son attention. Aussi bien nous sommes en face de divers graphiques dressés par notre guide, M. Varlez, sur l'invitation

1. *Les Industries à domicile en Belgique.* Bruxelles, 1900. 2 vol. parus.

2. Une étude publiée jadis, ici même, sur un des principaux centres houillers de France, nous avait amené à des constatations analogues pour notre pays (V *Études*, 20 septembre 1894, p. 794. « Un centre ouvrier. Anzin. »)

3. La période exceptionnelle de 1871-1880, à la suite de la guerre franco-allemande, l'avait fait monter à 1013, pour redescendre, de 1881-1890, à 918 francs. Ce taux sera dépassé en 1900.

de l'Office du travail, concernant les salaires dans l'industrie cotonnière gantoise (grande industrie), où les prix ont doublé depuis 1840. Recueillons cette constatation qui résulte de l'observation de 2 000 budgets familiaux : « Dans les familles où les enfants sont nombreux, et indépendamment de tout chômage ou fluctuation des salaires, le ménage ouvrier passe par une triple succession de périodes de bien-être et de périodes de misère, au fur et à mesure que les enfants naissent, grandissent, se mettent au travail et abandonnent leurs parents. Il a noté ainsi 32 états successifs de l'évolution d'une famille avec six enfants, dans des conditions de salaires analogues (mais successives). Les ressources par unité de consommation (Quet.) peuvent être évaluées à 4 fr. 40 par semaine, lors de la naissance du recensé, premier-né d'une famille de six enfants. Elles tombent à 1 fr. 15 par la naissance successive des enfants (minimum à la 13e année), remontent à 4 fr. 80, au fur et à mesure que les enfants grandissent et se mettent à travailler. Le mariage du recensé, puis la naissance de ses enfants font tomber ces ressources à 1 fr. 30. Lorsque ceux-ci commencent à travailler et à acquérir quelque dextérité dans leur métier, le budget recommence à grossir jusqu'à ce qu'il ait atteint 4 fr. 80, pour diminuer et retomber à rien quand vient la vieillesse solitaire et infirme. Le budget ouvrier est ainsi chose instable, et jamais deux années de suite le bien-être n'est le même. Ces successions de bien-être et de misère offrent quelque chose de régulier, de nécessaire, presque de fatal. » (P. 32, 33.)

IV. — *Grande et Petite industrie.* (Classe 103.)

La Belgique a donné, en 1846, le premier *recensement industriel* qui ait été publié en Europe. « Ce fut une publication sensationnelle pour l'époque et tous les pays civilisés ont successivement imité cet exemple. » (Rapport, p. 37.) Elle n'a point voulu perdre son avance. Cette fois, c'est un inventaire complet qu'elle prépare de tout le travail industriel, dans les 2 600 communes du pays. La nomenclature comprend 800 rubriques distribuées dans 15 cadres. Le

premier (seul achevé) qui paraissait à l'exposition, forme trois volumes comprenant ensemble plus de 2000 pages. A la date du 31 octobre 1896, il recense 329 964 entreprises privées d'industrie ou de métiers dont 10 499 chômant et 87 821 appartenant à des ouvriers et ouvriers qui travaillent à domicile, pour le compte de patrons faisant fabriquer hors de chez eux.

Les industries recensées occupaient 1 101 259 personnes, patrons et ouvriers, dont 836 475 hommes et 264 784 femmes. C'est plus du quart (28,2 p. 100) de l'ensemble de la population belge âgée de plus de douze ans, soit 42,7 pour 100 des hommes et 13,6 pour 100 des femmes[1].

Depuis 1846, l'industrie belge a fait des progrès énormes; tandis que la population augmentait de 50 pour 100, et que le nombre des entreprises s'accroissait dans la même proportion, le nombre des ouvriers augmentait de 135 pour 100, et le nombre des chevaux-vapeurs décuplait. En revanche, le chiffre des ouvriers à domicile diminuait de 40 pour 100. En 1846, il y avait deux ouvriers pour un patron, aujourd'hui on en compte trois. L'augmentation totale de la population ouvrière a été des deux tiers, tandis que l'augmentation générale de la population n'était que de moitié. Par une compensation naturelle, la population agricole s'est à peine augmentée de 18 pour 100, passant de 1 083 601 à 1 204 810 personnes. Le nombre des ouvriers à gages, ouvriers journaliers permanents et employés de ferme, a même diminué de 15 pour 100. Ce mouvement n'a fait que s'accroître depuis 1895, et l'on entend s'élever, de tous les côtés, les plaintes les plus vives sur la difficulté de recruter des ouvriers agricoles, et sur les prétentions de plus en plus exorbitantes qu'ils émettent. On voit que la France n'est pas seule à passer par une crise de la main-d'œuvre agricole.

1. Rangée à part, la population ouvrière comprend 822 976 personnes, dont 629 937 hommes et 193 039 femmes : 588 248 hommes et 115 981 femmes travaillant dans les usines ; 41 689 ouvriers et 77 058 ouvrières occupés à domicile, en emploi direct ou indirect. Les industries occupant le plus de Belges sont les industries textiles : 169 493 personnes, dont près de la moitié travaillent à domicile ; les industries du vêtement : 137 903, dont 13 656 à domicile ; les industries des métaux : 133 885, dont 103 422 ouvriers, tous d'atelier et de mines. La fabrication des dentelles occupait 49 158 ouvrières à domicile. La seule ville de Gand renferme 42 380 ouvriers et ouvrières.

En Belgique, trois causes ont contribué à cette émigration des ouvriers de la campagne vers l'industrie : 1° L'extension des villes avec leurs banlieues industrielles; 2° les facilités données aux campagnards de se faire transporter dans les villes pour y travailler et rentrer le soir chez eux[1]. Aussi, les associations agricoles en sont-elles arrivées à demander la suppression des abonnements à bon marché; 3°, et ceci est propre à la Belgique, chaque année augmente le nombre de ces ouvriers agricoles qui quittent par bandes le pays, pour aller chercher en France un salaire plus élevé; dans certaines parties des Flandres il n'est pas un village qui, tous les ans, ne voie partir cinquante ou cent de ces « Français », et il est des localités qui en envoient un millier[2].

V. — *Associations coopératives ouvrières de production.*

Les sociétés coopératives de toute forme sont nombreuses en Belgique; on en compte environ treize cent cinquante, et l'année 1898-1899 seule en a vu se constituer cent quatre-vingt-douze nouvelles. Ce sont, pour la plupart, des coopératives de consommation et de crédit; mais il commence aussi à se fonder des coopératives de production. Comme presque toutes les sociétés belges, ces fédérations se rattachent à l'organisation sociale d'un parti politique. La *Fédération des coopérateurs du parti ouvrier belge* exploite vingt-trois coopératives, dont six à Bruxelles; quatre concernent l'imprimerie. La *Ligue démocratique belge* groupe dix sociétés à Louvain, Roulers, Gand, etc. A côté de ces coopératives ouvrièves industrielles, qui, seules, ont exposé, il en existe un certain nombre d'autres, principalement dans l'industrie des transports, de débardeurs, telles que les Nations d'Anvers et les *Stukwerkers* de Gand, puissantes sociétés à allures

1. En 1897, on comptait déjà 2 700 000 de ces billets de semaine distribués tous les ans, et, depuis 1875, le nombre avait doublé tous les cinq ans.

2. Ici trouverait naturellement sa place une étude sur les *Budgets économiques des classes ouvrières*, dont l'initiative avait été prise, en 1855, par M. Ducpetiaux avec le concours de MM. Quetelet et Visschers. Contentons-nous de renvoyer à la brochure de M. de Quecker, secrétaire de la Bourse du travail de Bruxelles, intitulée : *Cent budgets ouvriers à Bruxelles, en 1897* (Bruxelles, 1897), vrai modèle des recherches de ce genre.

un peu mystérieuses; les portefaix et porteurs de bois de Bruges, Furnes, Termond et Courtrai; les dragueurs de Gand, et d'autres de différentes natures. Mais, en général, sauf les débardeurs, ces sociétés sont fort chétives. Aussi, le principe même des coopératives de production est-il discuté entre socialistes; ils se livrent, à ce sujet, à des polémiques assez vives qui ont eu leur écho dans le congrès socialiste international de Paris. Elles forment un contraste saisissant avec les sociétés coopératives de laiterie, vendant, en 1878, pour près de treize millions de produits, que nous retrouverons plus loin.

Le fait le plus intéressant est l'apparition d'une forme nouvelle, destinée peut-être à prendre un grand développement, nous voulons parler de la formation, dans le sein du syndicat. d'une section coopérative ou d'un atelier de chômage, entreprenant les travaux qu'on veut bien leur confier.

La plus importante de ces sociétés est la coopérative des *Débardeurs socialistes de Gand*, qui était parvenue à accaparer presque tout le travail de déchargement des navires; elle le partageait entre ses quatorze cents membres, auxquels elle était parvenue ainsi à faire obtenir d'importantes augmentations de salaires, mais elle voit s'élever en face d'elle le *Syndicat d'ouvriers libéraux et catholiques*. Beaucoup de syndicats ont constitué des ateliers coopératifs sous le nom d'ateliers de chômage, par exemple les cigariers et les métallurgistes de Gand.

VI. — *Sociétés coopératives de crédit.*

C'est la Belgique qui a donné naissance aux sociétés coopératives de crédit par la création de l'*Union de crédit* de Bruxelles, en 1848. Le terrain s'est montré favorable, elles se sont développées sous trois formes : 1° Les unions de crédit; 2° les banques populaires, organisées d'après les principes de Schulze; 3° les caisses Raiffeisen[1]. Seules ces dernières sont en voie de prospérité, grâce surtout au zèle de M. l'abbé Mellaerts, fondateur de tant d'œuvres sociales ca-

1. Nous avons donné un exposé complet du fonctionnement des banques Raiffeisen. (V. *Études*, t. LIII, p. 510.)

tholiques à la campagne. En 1899, les 199 caisses dont on était parvenu à obtenir les statistiques, comptaient 8793 adhérents, qui avaient déposé en tout 4009786 fr. 84; le montant des prêts (dont la majorité est de moins de 250 fr.) s'était élevé à 1514888 fr. 98; il avait augmenté de 50 pour 100, par rapport aux chiffres de 1898.

VII. — *Syndicats professionnels.*

Il ne faut pas demander à l'Exposition le tableau du mouvement *syndical professionnel* en Belgique. Un petit nombre seulement d'associations s'y sont fait représenter. M. Varlez, pour combler cette lacune, a dû chercher, en dehors des vitrines officielles, les renseignements qu'il a recueillis, nombreux et instructifs. « Tous les grands syndicats de Belgique, écrit-il, montrent une activité sociale telle, que jamais, jusqu'ici, on n'avait assisté à rien de pareil. » (P. 48.)

Passons par-dessus l'énumération si intéressante qu'il en fait, pour relever seulement deux caractères de ce mouvement : 1° Il tend à devenir international. Les *ouvriers du textile socialistes* se réunissent en congrès avec les syndicats anglais, allemands, français et autrichiens, tandis que les ouvriers chrétiens s'unissent avec leurs frères d'Allemagne et de Hollande; 2° Il se centralise. Partout surgit la presse syndicale, ignorée complètement en dehors du cercle très restreint de ceux qui s'occupent de ce mouvement syndical. Déjà dix-neuf organes syndicaux spéciaux paraissent pour la classe ouvrière, et, sans cesse, il s'en crée de nouveaux. Ce mouvement ouvrier, libre et indépendant, actuellement si intense, agit fortement sur la classe ouvrière. M. Varlez le signale comme un des éléments importants de l'organisation sociale en Belgique. Les syndicats professionnels ouvriers étendent donc les mailles serrées d'un vaste réseau sur le monde ouvrier de la Belgique.

En face de cette vaste organisation, les patrons ne sont pas restés inactifs. Ils se sont constitués, eux aussi, en syndicats nombreux qui poursuivent leurs intérêts sur des terrains divers. Ainsi, leur entente a pour objet le maintien du taux des salaires, suffisamment modéré pour assurer leur

bénéfice, suffisamment élevé pour empêcher la concurrence déloyale de s'établir sur une rémunération insuffisante qui irriterait l'ouvrier. Ailleurs, la solidarité patronale se dresse en face de la solidarité ouvrière et peut aller quelquefois jusqu'à répondre à la grève par le *lock out*, ainsi que cela a eu lieu, à Gand, pour les filateurs de coton et de lin, les constructeurs de machines et les entrepreneurs. D'autres associations patronales, revêtant un caractère plutôt commercial que social, s'occupent de limiter et d'organiser la concurrence, de répartir les commandes, de fixer les prix, et de décréter les hausses et les baisses des produits. Mais surtout, les industriels français peuvent envier à leurs voisins belges la liberté dont usent ceux-ci de s'entendre, pour organiser la résistance aux projets de lois et règlements qu'ils jugent contraires aux intérêts généraux du pays. C'est l'objet du *Comité central du travail industriel* dont l'excellent bulletin, qui paraît deux fois par mois, scrute méticuleusement tout projet de loi relatif aux relations du capital et du travail, et combat énergiquement tout ce qui peut s'y trouver de contraire aux intérêts de l'industrie. Ils savent aussi se fédérer entre eux. C'est ainsi que l'*Union syndicale des Patrons* comprend quarante-huit groupes patronaux de diverses industries.

Les employés ont aussi leurs syndicats nombreux et puissants, mais généralement pacifiques, s'occupant surtout de mutualité, de secours professionnels et de placement. Les employés chrétiens se groupent dans le grand syndicat général des employés voyageurs, commerçants, et ceux à tendances plus militantes et plus avancées, dans la douzaine de syndicats qui constituent la *Ligue nationale des employés*. Les autres associations sont, pour la plupart, des mutualités plutôt que des syndicats.

Beaucoup de syndicats réunissent des patrons et des employés, mais les syndicats *mixtes* d'ouvriers et de patrons sont très rares. C'est dans les patronages, les mutualités, les cercles ouvriers et autres, que se rencontrent à la fois des patrons et des ouvriers, mais ils ne s'occupent guère d'intérêts professionnels. Comme vrais syndicats mixtes, on ne rencontre que deux ou trois Unions professionnelles d'im-

primeurs et typographes, appuyées par les patrons et en hostilité plus ou moins ouverte avec la Ligue typographique : la *Gilde de l'Imprimerie*, d'Anvers; l'*Union des Imprimeurs*, en voie de constitution, à Bruxelles. Certaines associations de mineurs et d'autres métiers ont aussi un caractère plus ou moins mixte, par l'admission de membres protecteurs appartenant généralement à la classe des patrons. Enfin, on rencontre encore des syndicats mixtes dans certaines *Gildes des Arts et Métiers* de quelques petites villes flamandes, notamment à Iseghem où le système fonctionne au contentement général des intéressés.

Il s'est formé un grand nombre d'associations de commerçants pour la défense de leurs intérêts professionnels généraux. Plusieurs s'occupent d'œuvres pratiques : achats en commun, limitation de la concurrence, création de magasins généraux, organisation d'ateliers communs, dépôt des marques de fabrique. A cet égard, certaines associations ont beaucoup fait déjà; leur activité augmente encore, au fur et à mesure que la personnification civile, qui leur a été enfin reconnue par la loi du 31 mars 1898, produit pleinement ses effets.

VIII. — *Conciliation et Arbitrage industriels.*

Les grèves, les *lock out* sont enregistrés régulièrement par la *Revue du travail*. Ils sont en grand nombre; le législateur ne dispose pas de moyens efficaces d'intervenir : les Conseils de l'industrie et du travail constitués dans tous les centres importants et par toutes les industries, composés d'un nombre égal de patrons et d'ouvriers, sont rarement invités à intervenir, leur décision étant dépourvue de sanction. La Belgique semble attendre l'expérience des pays voisins avant de légiférer sur cette matière délicate de l'*Arbitrage et de la conciliation*. Ce qui se passe actuellement en France n'est point de nature à faire blâmer cette prudence. Mais il y a en Belgique des conseils d'usine. Nous-même avons fait connaître autrefois le Conseil de conciliation et d'arbitrage de Bascoup qui fonctionne, depuis douze ans, à la satisfaction des deux parties intéressées[1]. Un grand nom-

1. V. *Études*, 15 novembre 1893, p. 386 *sqq*. « Les conseils d'usine. »

bre d'usines ont admis le principe de la création de délégations ouvrières chargées de faire connaître au patron les griefs des ouvriers, et qui aplanissent ainsi beaucoup de difficultés. On ne peut donc dire que les conflits soient rendus irrémédiables par l'absence d'intervention légale.

IX. — *Syndicats agricoles.* (Classe 104.)

La revue des industries belges nous a fait assister à un mouvement d'une activité et d'une intensité extraordinaires qui semble devoir aller croissant. Ce que nous avons dit de l'augmentation de la population ouvrière industrielle comparée à l'accroissement de la population agricole, suffit déjà à faire comprendre que l'agriculture, sans traverser une crise proprement dite, est loin de pouvoir être mise en parallèle avec l'industrie.

Nous n'entrerons pas dans la question si controversée entre statisticiens, de la concentration ou de l'éparpillement de la propriété foncière; nous ne pourrions y avancer qu'à tâtons, faute de documents probants pour la Belgique, aussi bien que pour les autres pays : « Avant, comme après la publication de chacun des recensements, il est des esprits chagrins qui continuent à prétendre que, de plus en plus, la propriété se concentre entre quelques mains, comme il est des optimistes qui croient que le nombre des petits propriétaires augmente sans cesse, de même qu'il en est beaucoup aussi qui pensent que les deux forces qui tendent, l'une à l'arrondissement naturel du patrimoine par l'économie et l'accumulation des intérêts, l'autre à son éparpillement par les partages héréditaires, le détruisent à peu près, laissant l'agriculture dans une condition toujours sensiblement égale » (p. 47).

Un fait cependant paraît hors de doute, c'est que la grande culture fait de plus en plus rapidement place à la petite culture. Ce mouvement de morcellement des cultures et d'augmentation du nombre des petites exploitations, est à peu près identique dans toutes les provinces. Mais lorsqu'on arrive à l'étude de la répartition de la propriété en faire valoir direct ou indirect, grâce aux constatations minutieuses du recense-

ment agricole, on aboutit à des résultats aussi curieux qu'instructifs, très propres à inspirer la circonspection dans les conclusions générales. L'étude d'un pays d'une étendue aussi restreinte qu'est la Belgique met en évidence des faits comme celui-ci. En allant de l'ouest à l'est du pays, la proportion entre les deux modes de culture va sans cesse en se modifiant dans un même sens (de 15 p. 100 dans l'arrondissement d'Ypres, à 80 p. 100 dans celui d'Arlon). Dans l'ensemble du pays, les deux modes de culture se balancent. Le faire valoir direct se rencontre surtout dans les provinces où la valeur vénale des terres est faible.

Arrivons de suite à la condition des travailleurs agricoles. Nous trouvons en Belgique autant de régimes différents qu'il y a de régions. C'est ici que se fait sentir l'avantage des monographies soigneusement étudiées [1].

En résumé, la situation de ces travailleurs n'est nulle part très brillante; on l'a vu par les chiffres qui ont été cités plus haut, tant pour ceux auxquels on fournit la nourriture dans les fermes, que pour ceux qui se nourrissent eux-mêmes. Cette nourriture diffère de région à région, plus confortable dans la Campine, et surtout dans les Ardennes, où l'ouvrier reçoit presque toujours du lard ou de la viande, du beurre, de la bière, parfois même des légumes, du vrai café ou du vrai lait. Et par une conséquence naturelle, ce sont les ouvriers qu'on nourrit le mieux qui reçoivent les meilleurs salaires : 1 fr. 50 par jour pour l'homme; 1 franc pour la femme, dans les Ardennes; 84 centimes pour l'homme, dans la Flandre orientale, 53 centimes pour la femme, dans l'un et l'autre cas, pour une besogne dure et longue; en été, depuis quatre heures du matin jusqu'à huit, neuf, parfois dix heures du soir. On comprend que, dans ces conditions, l'émigration vers les villes se développe à mesure qu'augmentent les facilités de communication et aussi la connaissance générale des conditions sociales des divers lieux; elle provoque le mécontentement des fermiers et des propriétaires ruraux, qui se plaignent de ne plus trouver de bras, et

1. Le gouvernement belge l'a compris lorsqu'il a décidé la composition de ces Landes locales, dont trois déjà ont paru et seront suivies prochainement de plusieurs autres en préparation.

des ouvriers citadins auxquels une concurrence acharnée est faite par ces immigrants, dans les travaux inférieurs où se réfugiaient les déclassés de la population ouvrière de la ville. Ce phénomène n'est pas particulier à la Belgique.

Si nous voulons trouver un véritable progrès, il faut nous tourner vers les associations pour lesquelles les paysans nourrissaient, il y a dix ans encore, une défiance presque irréductible, mais qui, dans cette dernière décade, ont pris un développement surprenant, tout à l'avantage de l'agriculture, et par là même de l'état social. Disons, tout de suite, que ce résultat est dû, pour la plus grande partie, à l'initiative intelligente du clergé qui, il est vrai, n'a pas séparé l'intérêt économique de la conservation religieuse et sociale.

Les *Comices agricoles* institués par arrêté royal du 20 janvier, s'étaient montrés plutôt réfractaires aux transformations nécessaires de l'agriculture. Ce sont les curés de campagne, suivant en cela l'exemple et l'impulsion de l'abbé Mellaerts, organisateur du *Bœrenbond* de Louvain, qui, avec un zèle et une compétence remarquables, ont suscité partout les *ligues agricoles* auxquelles ils n'ont pas craint de donner pour base la défense de la propriété, de la famille et de la religion. C'est ainsi que se sont constituées, en peu d'années, 607 de ces ligues (nous dirions syndicats) avec 40 284 membres, groupant ensemble ouvriers, propriétaires, fermiers et commerçants. Ces associations, souvent minuscules, se groupent en fédérations; celle de Louvain, que nous venons de nommer, a manifesté surtout son activité dans quatre domaines : les caisses Raiffeisen, les achats en commun, l'assurance du bétail et la constitution des gildes paroissiales. A ces associations, franchement catholiques et conservatrices, les socialistes ont essayé d'opposer des ligues agricoles exclusivement ouvrières; jusqu'ici ils ont réuni seulement quelques dizaines de groupes.

Les 227 sociétés agricoles, avec 9 326 membres, les 130 sociétés horticoles, avec 17 765 membres, les 29 sociétés avicoles, avec 2 017 membres, sont plutôt un témoignage de l'extension que prend à la campagne l'esprit d'association.

Nous devons signaler le grand développement des *syndicats pour l'amélioration de l'espèce bovine* (87), qui ont gagné

successivement toutes les provinces, et des *sociétés d'achat en commun* (602), qui, selon l'évaluation d'un ingénieur agricole, auraient réalisé pour les acheteurs un bénéfice d'un quart (3 000 000 de francs) sur la quantité, sans parler d'un avantage très réel dans la qualité.

Mais le mouvement le plus important est celui qui concerne les *laiteries coopératives* pour la vente du lait et la vente ou la fabrication du beurre et des fromages[1]. Les paysans y trouvent une augmentation d'un quart, dans leurs étables, et une diminution considérable du travail à domicile, qui peut être utilisée autrement. Aussi, en quelques années, la Belgique, où l'on consomme beaucoup de beurre, au lieu d'en importer une quantité considérable comme elle faisait jadis, commence à en exporter en France.

X. — *Le Crédit agricole.*

Le crédit agricole, qui a été lent à s'implanter dans les mœurs, prend un rapide essor. Les caisses Raiffeisen progressent avec prudence. La responsabilité solidaire et illimitée commande, il est vrai, la circonspection au paysan méfiant. Cependant, les 199 sociétés coopératives dont elles se composent comptaient, en 1898, 6 283 agriculteurs et 1 529 d'autres professions; elles consentaient, aux premiers, pour 586 000 francs; aux autres, pour 154 358 francs de prêts[2]. Les neuf *Comptoirs agricoles* créés à la suite de la loi de 1884 font des opérations beaucoup plus importantes (4 399 329 fr. en cours au 31 décembre) que les caisses Raiffeisen, dont les clients sont, pour la plupart, des petits cultivateurs.

Mais c'est surtout le mouvement des Sociétés d'*assurances agricoles* qui est en prospérité croissante. Si nous laissons de côté les assurances humaines, dont il sera parlé plus loin, celle des choses et des bêtes compte à elle seule 415 mutualités libres contre la mortalité des bêtes bovines, dont 191

1. Les 258 sociétés coopératives, avec 24 519 membres possédant en tout 71 443 vaches, ont vendu pour 12 507 614 francs de beurre, 125 372 francs de lait, 106 852 francs de fromage et 52 947 francs d'autres produits.

2. M. V. Waucquez a consacré à la question du *Crédit agricole en Belgique* une intéressante monographie dans la *Revue des questions scientifiques*. Janvier 1899.

dans la Flandre orientale, où il est des villages qui possèdent jusqu'à cinq ou six de ces caisses. Des sociétés analogues existent en très grand nombre pour toutes les espèces d'animaux.

Mais, surtout, les associations rurales s'occupent actuellement de grouper les risques dans l'assurance contre l'incendie. C'est ainsi que le Bœrenbond est parvenu à placer 5 552 polices couvrant un risque de 30 900 282 francs.

Arrêtons ici ce recensement, qui est loin d'être complet[1].

On ne peut que se réjouir en voyant l'agriculture belge se piquer ainsi d'émulation pour abréger la distance qui la sépare de la prospérité industrielle. Les hommes dévoués qui se sont appliqués à cette tâche font œuvre à la fois de patriotisme et de conservation sociale. Nous pensons que l'élite d'hommes intelligents et zélés qui, en France, écartés de la politique, poursuivent la même tâche dans les sociétés d'agriculture et dans les syndicats agricoles (un des meilleurs fruits de la loi incomplète de 1884), trouveront chez nos voisins des encouragements et des exemples à suivre.

Nous avons esquissé le tableau de l'activité de l'industrie et de l'agriculture en Belgique ; il nous reste à étudier, toujours en suivant le même guide, la condition des travailleurs dans l'atelier, chez eux et dans la vie sociale ; c'est ce que nous ferons dans de prochains articles, qui n'offriront pas moins d'intérêt à nos lecteurs.

PAUL FRISTOT.

(*A suivre.*)

1. Nous trouverions même des syndicats de « Français » en faveur des travailleurs agriculteurs qui vont tous les ans travailler en France.

CHOSES
DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION

La loi contre les congrégations religieuses est désormais en vigueur. Ses conséquences au point de vue de l'enseignement ne sauraient être encore mesurées. On sait que, en vertu de l'article 14, toute participation à l'enseignement dans une école, publique ou privée, de n'importe quel degré, est interdite aux membres des congrégations non autorisées. Sans doute, les congrégations non autorisées étant par ailleurs dissoutes de plein droit, il semble que leurs membres pourraient user de la liberté reconnue à tout citoyen français et gagner leur vie en faisant une classe, si tel est leur bon plaisir. Mais le gouvernement ne l'entend pas de la sorte, et s'il trouvait, par exemple, un seul jésuite dans le personnel d'un collège soi-disant libre, il est bien certain que le jésuite et le collège ne tarderaient pas à connaître toutes les sévérités de la loi.

Voici le dialogue qui devrait s'établir entre le prévenu et le magistrat compétent, apparemment le président du Conseil académique :

Le président. — Monsieur, vous faites partie d'une congrégation non autorisée ?

Le prévenu. — Monsieur le président, je faisais partie d'une congrégation religieuse. Mais la loi du 1er juillet ayant enjoint aux associations de ce genre de demander l'autorisation dans un délai de trois mois, passé lequel elles seraient dissoutes, la nôtre a préféré se dissoudre d'elle-même.

Le président. — Mais pourtant votre congrégation subsiste toujours, et vous n'avez pas cessé de lui appartenir.

Le prévenu. — Monsieur le président, aux termes mêmes de la loi, article 13, elle est déclarée dissoute de plein droit. J'ai quelque peine à comprendre que je puisse appartenir à une association qui n'existe plus.

L'interrogatoire pourrait se prolonger ; mais, évidemment,

la congrégation aura beau être dissoute, aux yeux des juges elle existe toujours, et ils condamneront à l'unanimité le malheureux professeur, qui n'a pas su comprendre qu'on peut tout à la fois être et ne pas être.

Toutefois, le procès où le ministère public aurait à établir contre le prévenu sa qualité de religieux ne laisserait pas d'être piquant. Il faudrait fouiller la conscience, et, en fin de compte, poser des questions comme celles-ci : Avez-vous prononcé des vœux d'obéissance et de chasteté ? Êtes-vous, oui ou non, jésuite ? Thiers défiait les libéraux de 1848 d'en venir jamais là. Nous y arrivons ; si un membre des congrégations déjà supprimées par la loi du 1er juillet reprenait du service dans un collège ou une école primaire, il faudrait bien, pour le frapper, instituer devant un tribunal français ce monstrueux interrogatoire. La chose vaudrait d'être tentée ; et elle le sera, sans doute, un jour ou l'autre. Il n'y aura peut-être pas d'autre moyen de reconquérir la liberté perdue. Lacordaire et Montalembert en usèrent, et il leur réussit assez bien. S'ils devaient en être quittes pour l'amende et la prison, les membres des congrégations dissoutes n'hésiteraient vraisemblablement pas beaucoup à suivre cet exemple ; mais c'est l'école elle-même qui paierait de sa vie le crime d'avoir accueilli des malfaiteurs aussi dangereux. Telle est, en effet, la sanction de l'article 14 ; qu'un seul membre d'une congrégation d'hommes ou de femmes, non autorisée, et par conséquent dissoute, ait enseigné *Rosa la Rose* ou les grosses lettres à quelques bambins dans un collège qui compte quatre cents élèves, le jugement qui le frappe ordonnera du même coup la fermeture de l'établissement.

Voici, d'ailleurs, les précautions que le gouvernement a cru devoir prendre contre l'introduction clandestine dans l'enseignement libre des membres des congrégations non autorisées :

Règlement d'administration publique annexé à la loi sur le contrat d'association. — Art. 27. Dans tout établissement d'enseignement privé, de quelque ordre qu'il soit, relevant ou non d'une association ou d'une congrégation, il doit être ouvert un registre spécial destiné à recevoir les noms, prénoms, nationalité, date et lieu de naissance des maîtres

et employés, l'indication des emplois qu'ils occupaient précédemment et des lieux où ils ont résidé, ainsi que la nature et la date des diplômes dont ils sont pourvus.

Le registre est présenté, sans déplacement, aux autorités *administratives, académiques* ou *judiciaires*, sur toute réquisition de leur part.

Voilà, certes, un joli régime pour les écoles dites libres. Quiconque veut y prendre du service, fût-ce en qualité de valet d'écurie ou de marmiton (maîtres et *employés*), doit faire consigner au registre son *curriculum vitæ*, déclarant par le menu, les lieux qu'il a habités et l'emploi de son temps depuis le jour de sa naissance. Ledit registre devra être mis sous les yeux de tout représentant de l'une des trois puissances : *administrative* (préfets, sous-préfets, commissaires de police, gendarmes, gardes champêtres, etc.); *académique* (recteurs, inspecteurs et inspectrices, délégués de tous ordres); *judiciaire* (parquet, juges d'instruction, procureurs, greffiers, etc.). Et, apparemment, les enquêteurs ne se contenteront pas de parcourir le registre d'un regard plus ou moins attentif; ils tiendront à le contrôler, à s'assurer qu'il est bien au point, que les renseignements qu'il fournit sont conformes à la réalité. Et donc, ils voudront voir les gens et les interroger. Autrement, le registre serait un document de peu de valeur. C'est l'enquête, ou, pour mieux dire, l'inquisition en permanence. L'inspecteur vient de faire sa visite; il a soigneusement compulsé le registre; puis, selon l'usage, il a interrogé les élèves, feuilleté les livres et les cahiers; on a répondu à toutes ses questions; il a pris ses notes; il part. Il semble que son rapport pourrait suffire à éclairer le gouvernement. Point du tout : l'*administratif* entend, lui aussi, faire son devoir et user de son droit. Survient l'envoyé de la préfecture; nouvelle exhibition du registre; nouveau contrôle, nouvelles interrogations, et, sans doute, nouvelles perquisitions. N'y aurait-il pas quelque jésuite qu'on a omis de faire figurer dans la liste du personnel, ou qui se dissimule sous le titre d'abbé ? L'*administratif* parti, c'est le tour du *judiciaire* qui, évidemment, ne veut pas rester en retard. Il n'y a pas de raison pour que cela finisse; en vérité, il y aurait là un joli sujet de vaudeville. Est-ce que, à force de vouloir traquer un pauvre congréganiste qui, peut-être, n'a

pas d'autre gagne-pain que l'enseignement, le gouvernement de la République ne se rend pas quelque peu ridicule ?

Jusqu'ici la triple police mobilisée contre les écoles libres de tout degré n'a fait encore aucune découverte. Les Jésuites, qui n'avaient aucune espérance de recevoir l'autorisation des pouvoirs publics, se sont retirés des collèges qu'ils dirigeaient et qui, désormais, sont passés en d'autres mains. Les autres congrégations enseignantes d'hommes et de femmes, non pourvues de l'autorisation, ont fait les démarches pour l'obtenir; et, en attendant, leurs établissements fonctionnent comme par le passé. Quelques-unes, en petit nombre, se sont sécularisées, et, à ce titre, échappent momentanément aux rigueurs de la loi. En somme, à part deux collèges supprimés pour des raisons spéciales, et cinq ou six pensionnats de jeunes filles, que des religieuses ont cru devoir abandonner plutôt que de se soumettre à une loi tyrannique[1], toutes les maisons d'éducation des congrégations religieuses ont rouvert leurs portes à la rentrée d'octobre.

Il ne sera pas sans intérêt de noter ici l'impression du monde universitaire, reflétée dans un organe quasi officiel :

Jusqu'ici la situation ne paraît pas sensiblement modifiée. La plupart des congrégations non autorisées ont rouvert leurs établissements et attendent la capacité légale qui leur manque... Attendons patiemment comme elles.

Seuls, ou à peu près seuls, les Jésuites ont nettement marqué, dès le début, le ferme propos de ne rien solliciter. Craignaient-ils de s'exposer à un refus ? Ou plutôt, fidèles à leurs traditions, sont-ils prêts à répondre sous Waldeck-Rousseau, comme sous Choiseul : *Sint ut sunt aut non sint!* Toujours est-il qu'ils se dispersent discrètement, sans bris de scellés, sans effraction de serrures. Mais leurs élèves ne suivent pas cet exemple. Les Jésuites s'en vont, leurs maisons restent. La plupart étaient ou sont devenues la propriété de sociétés civiles qui n'ont pas, elles, d'autorisation à solliciter. Aucune loi n'empêche ces sociétés de recourir aux services de professeurs laïques ou ecclésiastiques, pourvu que ces derniers ne soient pas engagés dans un ordre non autorisé. La grande préoccupation du gouvernement semble être, en effet, de replacer les ordres monastiques sous l'autorité de « l'ordinaire des lieux », comme on disait jadis, c'est-à-dire sous la juridiction

1. La Société des Dames de Nazareth, et celle de Jésus-Marie, l'une et l'autre de Lyon.

de l'évêque. Or, presque partout les évêques ont autorisé les prêtres de leurs diocèses à remplacer les religieux. Les séculiers vont donc se substituer aux réguliers dans l'éducation de la jeunesse. Mais le changement de personnes amènera-t-il un changement de discipline? Et croyez-vous sincèrement que l'esprit de la maison en soit profondément modifié[1]?

Nous croyons sincèrement qu'il ne l'est pas; et c'est pourquoi nous avons l'assurance que les familles chrétiennes reporteront sur les successeurs des Jésuites la confiance dont elles honoraient ces religieux.

Combien de temps durera cet état de choses? Pendant les vacances, M. Trouillot avait déclaré à ses fidèles électeurs du Jura que le gouvernement était en mesure de fermer, dès la rentrée, tous les collèges des Jésuites. La réalité ne répondait pas, paraît-il, aux désirs de M. Trouillot. Le gouvernement n'a pas cru pouvoir aller si vite; il a seulement nommé le liquidateur, M. Lasnier, lequel prend son temps pour étudier le terrain, avant de commencer la lutte contre des sociétés civiles très résolues à défendre leurs titres de propriété. De l'issue des procès qui s'engageront sur ce point dépend l'avenir des collèges eux-mêmes. Quant aux établissements des congrégations qui ont déposé leur demande d'autorisation, c'est la réponse à cette demande qui fixera leur sort. Vingt et une congrégations de frères enseignants, pour ne parler que de celles-là, sont, paraît-il, dans ce cas. Si les Chambres refusent l'autorisation demandée, c'est, du même coup, la suppression de plusieurs milliers de ces écoles libres, fondées et entretenues depuis vingt ans au prix de tant d'efforts et de tant de sacrifices.

*
* *

En attendant, on s'ingénie à aggraver, par des règlements, des instructions, des circulaires, les dispositions de la loi, déjà suffisamment arbitraires et tyranniques. C'est ainsi que M. Leygues, ministre de l'Instruction publique, a prescrit à ses inspecteurs d'académie d'exiger l'autorisation préalable du Conseil d'État pour l'ouverture d'une école nouvelle par une congrégation religieuse, même autorisée. Il a été dé-

1. *Revue universitaire*, 15 octobre 1901, p. 282.

montré que cette interprétation de l'article 13 était abusive et contraire aux principes du droit. « Une loi ne peut porter atteinte à une autre que si elle le dit d'une manière précise et formelle. Or nous ne voyons ni dans le texte de la loi du 1er juillet, ni dans l'énumération des lois ou décrets qu'elle abroge, rien qui vise la liberté d'enseignement. Cette liberté reste entière, telle qu'elle a été organisée par les lois antérieures[1]... » D'après ces lois, quiconque veut ouvrir une école doit en donner avis au maire et à l'inspecteur d'académie, avec les pièces à l'appui. Rien de plus. Les congrégations autorisées étant, par ce fait même, en règle avec la loi, ne sont à aucun titre déchues du droit dont elles jouissaient comme les simples citoyens.

On a rappelé, en outre que, au cours de la discussion de la loi, M. Waldeck-Rousseau s'était expliqué sur ce point avec une netteté qui ne laissait rien à désirer. Après avoir déclaré que, si la congrégation autorisée veut ouvrir un nouveau noviciat, par exemple, elle sera astreinte par la loi à solliciter l'autorisation, le président du Conseil poursuivait :

Quant au droit d'ouvrir des écoles, la Chambre sait à merveille qu'il est réglé par une loi spéciale; s'il s'agit de l'enseignement primaire, *il suffit d'une simple déclaration*. L'école est alors placée sous le contrôle de l'inspection d'État ; mais l'autorisation d'ouvrir une école primaire ne peut être réglementée que par la législation spéciale à laquelle je viens de me référer[2].

Et un peu après :

J'établirai que les dispositions proposées n'ont absolument rien à voir avec la législation sur l'enseignement, et, jusqu'à ce que celle-ci ait été modifiée, il est bien entendu qu'elle garde toute sa force et que la loi actuelle n'y touche même pas.

M. Waldeck-Rousseau reconnaît donc que, en ce qui concerne l'enseignement, les congrégations religieuses autorisées continuent à être régies par les lois de 1882 et de 1886.

En prétendant leur imposer une obligation nouvelle, le ministre de l'Instruction publique se mettait par conséquent en

1. *Journal des Débats*, 10 octobre 1901.
2. Chambre des Députés, séance du 18 mars 1901. *Officiel*, p. 794.

opposition formelle avec le président du Conseil. Sur quoi, le jurisconsulte des *Débats* fait cette réflexion :

D'où est donc sortie cette circulaire ? Qui l'a faite ? Comment M. Leygues a-t-il pu la signer ? Il semble impossible qu'elle ait été discutée en Conseil des ministres ; car, dans ce cas, M. Waldeck-Rousseau n'aurait pas manqué de protester. Ses déclarations à la Chambre lui seraient certainement revenues en mémoire, et il n'aurait pas consenti à ce qu'on leur donnât rétrospectivement un air de duplicité. M. Leygues peut être soupçonné de distraction, mais non pas M. Waldeck-Rousseau. Si M. Waldeck-Rousseau a connu la circulaire, il n'a pas pu l'approuver ; et s'il ne l'a pas connue avant qu'elle fût expédiée, c'est à lui de savoir ce qu'il a à faire pour assurer à sa parole le respect qu'elle doit rencontrer d'abord chez ses collègues, pour le trouver aussi ailleurs. (*Journal des Débats*, 10 oct. 1901.)

M. l'abbé Gayraud a voulu tirer au clair cette affaire embrouillée. N'ayant pu l'interpeller ou le questionner à la tribune, il est allé trouver M. Waldeck-Rousseau dans son cabinet, et voici la réponse qu'il a obtenue de cet habile homme :

M. Waldeck-Rousseau m'a déclaré que dans le cas où les congrégations « louent leurs services » pour une œuvre quelconque au propriétaire légal *et réel* d'un immeuble, comme cela a lieu dans certains hospices ou autres établissements des communes, des départements et de l'État, il n'y a pas là de « fondation faite par la congrégation », et par suite il serait contraire à la loi d'exiger pour ce genre de communautés un décret d'autorisation du Conseil d'État. En conséquence, les écoles primaires congréganistes qui se fondent dans ces conditions, c'est-à-dire où les congréganistes ne font que louer leurs services pédagogiques, peuvent être ouvertes en se conformant aux seules prescriptions de la loi de 1886, et il serait illégal d'exiger pour l'ouverture de ces écoles ni décret spécial ni même demande particulière d'autorisation. (*Univers*, 31 oct. 1901.)

Soit : les congrégations religieuses n'auront donc pas besoin d'un décret pour ouvrir de nouvelles écoles, à condition qu'elles n'en soient pas propriétaires. C'est le cas le plus fréquent. Alors, paraît-il, on ne peut dire qu'elles *fondent* un nouvel établissement. Or, l'article 13 porte que la congrégation « ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'État ». Après cela qu'on aille reprocher aux théologiens casuistes leurs *distinguo*.

M. Leygues, déférant à la consultation de son chef, a en

effet donné des instructions qui contredisent sa circulaire. Il n'en reste pas moins que, si la congrégation veut ouvrir une nouvelle école dans un immeuble à elle appartenant, elle devra demander l'autorisation au Conseil d'État. Par conséquent, en dépit des affirmations de M. Waldeck-Rousseau, il y a quelque chose de changé dans les lois sur l'enseignement, et il est faux de dire que « la loi actuelle n'y touche pas ».

*
* *

La Commission du budget n'a pas voulu laisser aux ministres la spécialité des taquineries à l'égard des établissements d'éducation congréganiste. C'est ainsi que le rapporteur du budget de l'Instruction publique a proposé de retirer le personnel enseignant que l'Université prête au collège Stanislas. Mesure maladroite et dangereuse, au dire de la *Revue universitaire*; car le collège Stanislas n'aurait pas beaucoup de peine à recruter des maîtres aussi richement pourvus de diplômes que ceux qu'on lui enlèverait, et qui, peut-être, n'entretiendraient pas « dans cette maison les traditions libérales qui sont communes à tous les membres de l'Université ».

Il n'est guère probable que la majorité gouvernementale commette cette faute, non plus que d'autres, où cette même Commission voudrait l'entraîner, comme, par exemple, la suppression des aumôniers dans les lycées et collèges de garçons et de filles et les maisons de la Légion d'honneur. Le moment n'est pas encore venu, puisque, si entravé et mutilé qu'il soit, l'enseignement libre subsiste encore, prêt à recueillir la clientèle que la laïcisation trop furieuse ne manquerait pas d'enlever aux établissements officiels. Les sectaires qui ont gardé un peu de sang-froid le savent bien. Aussi voyons-nous se dessiner très nettement un mouvement agressif contre ce qui nous reste encore de liberté d'enseignement et ce qu'on appelle encore la loi Falloux. Voici qu'au Sénat, un M. Béraud a déposé un projet de loi, signé de quatre-vingt-onze de ses collègues, qui soumet à l'autorisation préalable la création de toute école secondaire nouvelle et exige trois années d'études dans les établissements officiels de quiconque aspire à un diplôme. C'est le

fameux *stage* que nous apportait comme don de joyeux avènement M. Waldeck-Rousseau au début de son règne ; remisé momentanément pour faire place à la loi d'association, il reparaît sur la scène, bien sûr, cette fois, de rencontrer la faveur de la majorité de la Chambre haute. L'état d'esprit qu'elle a manifesté à propos des congrégations ne laisse guère de doute à cet égard.

D'autre part, vient de surgir à la Chambre un nouveau groupe dont un grand journal rédige en ces termes l'acte de naissance :

Le groupe parlementaire de l'enseignement, dû à l'initiative de M. Carnaud, s'est constitué hier. Composé, suivant les intentions de ses promoteurs, de radicaux et de socialistes, il a choisi comme président M. Brisson qui n'avait pas jusqu'ici manifesté un goût particulier pour les questions pédagogiques. A ce titre, il est tout désigné pour parler au nom du nouveau groupe, qui entend bien faire plus de politique que de pédagogie. C'est même par là qu'il se distinguera essentiellement de la commission Ribot, laquelle s'est toujours refusée à sacrifier les intérêts supérieurs de l'enseignement aux préoccupations de la politique. Dès les premiers mots, on a été fixé sur l'état d'esprit tout différent qui va prévaloir dans le groupe Brisson-Carnaud. Ceux qui voudront y adhérer — et on annonce qu'il y en a déjà 150 — devront souscrire une sorte de formulaire dont l'article premier réclame « l'égalité de tous les enfants devant l'instruction ». Comprenez par là que tous les enfants devront passer par les mêmes écoles, qui seront naturellement celles de l'État. La formule adoptée est donc une périphrase pour désigner sans le nommer le monopole universitaire de l'État.

Cet article premier est complété par deux autres qui n'en sont que les corollaires : défense de l'Université républicaine, guerre à l'enseignement congréganiste. On se demande même en quoi pourrait bien consister la lutte contre l'enseignement congréganiste, une fois que le monopole de l'État serait proclamé. Quant à la défense de l'Université républicaine, nous savons, par des exemples variés, la manière dont les socialistes se préparent à y procéder. Il s'agirait d'extirper la fameuse « lèpre cléricale » de l'Université, en rendant la vie impossible aux instituteurs ou professeurs suspects de tiédeur à l'égard des « idées avancées ». (*Journal des Débats*, 8 nov. 1901.)

Manifestement, la suppression de la liberté d'enseignement et le rétablissement du monopole universitaire figurent désormais en tête du programme de la politique jacobine qui prévaut dans nos assemblées parlementaires. Si la Chambre qui doit sortir des élections prochaines ressemble à sa

devancière, on peut être assuré que ses premiers soins seront consacrés à cette œuvre néfaste[1].

*
* *

D'après les nouvelles qui nous arrivent de l'Université, le moment serait pourtant assez mal choisi pour exterminer un rival qui paraît être à son déclin. La rentrée d'octobre dans les lycées et collèges universitaires accuse en effet un gain total de près de 3000 élèves : 2051 pour les lycées et 907 pour les collèges. Apparemment, si nous avions la statistique des établissements libres, nous y constaterions un déficit sensiblement égal. Mais, en vérité, il nous semble qu'il n'y a pas lieu de triompher aussi bruyamment qu'on l'a fait dans la presse de l'enseignement officiel. Les établissements universitaires bénéficient de l'effroyable pression exercée sur les familles par les mille moyens dont dispose un gouvernement sans scrupule. En fait, le monopole universitaire existe et s'impose à une partie de la population qui va tous les jours grandissant. Tout ce qui, de façon ou d'autre, de près ou de loin, par soi-même ou par d'autres, tombe sous les prises d'une administration publique, est par là même tributaire de l'enseignement d'État. Quand on sait comment les familles sont guettées, surveillées, tracassées, violentées à propos des maîtres qu'elles choisissent pour leurs enfants, ce qui étonne, c'est non pas que l'Université compte 3000 élèves de plus, mais c'est qu'il en reste encore assez pour peupler plusieurs centaines d'établissements mis à l'index. Il faut aux parents bien du courage et de robustes convictions pour exposer l'avenir de leurs enfants à tous les désagréments que comporte aujourd'hui une éducation chrétienne. Signalons à ce propos une récente manœuvre du

1. Dans sa séance du 11 décembre, le Sénat a adopté par 197 voix contre 56 la prise en considération de la proposition Béraud. Bien que ce vote ne préjuge pas l'adoption finale, il nous paraît difficile de n'y pas voir l'indication des sentiments du Sénat. Nous pensons que l'affaire va être menée rondement. Ce n'est pas le gouvernement de M. Waldeck-Rousseau qui s'opposera à une loi qu'il avait présentée lui-même. La discussion ne saurait être longue; car tous les arguments pour et contre ont déjà été produits dans le débat sur l'article 14 de la loi d'association ; on ne voudra pas recommencer. Tout porte à croire que la Chambre actuelle ne laissera pas à son héritière le soin de détruire la liberté de l'enseignement secondaire.

général André, manœuvre qui n'a rien de spécialement militaire.

Le ministre de la Guerre demande simplement aux Chambres de changer un mot dans un texte de loi. Cette loi, qui date de 1850, prescrit que des bourses ou des demi-bourses « seront accordées dans l'École polytechnique, l'École de Saint-Cyr et l'École navale de Brest, à tous les jeunes gens qui auront fait constater l'insuffisance des ressources de leurs familles pour leur entretien dans lesdites écoles ». C'est aux Conseils municipaux à faire cette constatation, et, une fois leur décision approuvée par le préfet, la bourse est de droit accordée par le ministre de la Guerre ou le ministre de la Marine. M. le général André désire que, au lieu de « seront accordées », on mette « pourront être accordées »; et ainsi, dit l'exposé des motifs, la décision du Conseil municipal « sera un avis préalable nécessaire en tous les cas, mais elle ne fera plus obstacle à ce que le ministre responsable puisse prendre sa décision en conservant la liberté de son appréciation ». En d'autres termes, M. le général André veut que les ministres aient la faculté de distribuer les bourses selon leur bon plaisir.

Encore un avertissement aux familles, qui pourrait se traduire ainsi : Vous êtes libres d'envoyer vos fils se préparer dans d'autres écoles que les nôtres ; mais sachez bien qu'il n'y a pas de bourses, ni à Polytechnique, ni à Saint-Cyr, ni à l'École navale pour les candidats qui ne sortent pas des lycées. Si le Parlement accorde au général la petite modification de texte qui lui tient au cœur, on peut être sûr que nos écoles préparatoires libres perdront du coup plus de la moitié de leur clientèle. Les collèges eux-mêmes se verront enlever, au profit des lycées, la plupart des élèves pour lesquels l'ambition des familles rêve l'entrée des grandes écoles.

*
* *

Le gouvernement de Défense républicaine entend donc bien nous ramener aux beaux jours du monopole universitaire. Sera-ce pour le plus grand bien de la République ? Rien de moins sûr. L'histoire du siècle passé nous montre tous les

régimes, qui ont maintenu le monopole à leur profit, renversés par ceux-là mêmes que le monopole avait dû former pour les soutenir. Mais le pays, la France sans épithète politique, aurait-elle à se féliciter de cette restauration ? On a dit que l'âme de l'éducation universitaire devait être, à défaut de la religion, le patriotisme. Un professeur distingué, M. Jacques Rocafort, a écrit sur ce sujet un livre de tout point remarquable. Nous croyons, en effet, que religion et patrie résument bien l'idéal à proposer aux aspirations de la jeunesse. Quand la religion est condamnée à se cacher dans l'ombre, que le culte de la patrie reste du moins pour élever et unir les cœurs ! Malheureusement, il semble bien que la crise religieuse traîne après elle la crise du patriotisme. Quand on a secoué le *préjugé* religieux, on ne fait pas beaucoup de difficulté pour en secouer d'autres, qui ne sont pas, après tout, plus respectables. Le personnel de l'enseignement d'État nous en a fourni, cette année, une preuve assez retentissante, mais dont l'Université aurait tort d'être fière. Le *cas Hervé* a causé dans le pays une certaine émotion ; il aurait dû en causer davantage. Révoltant en lui-même, le fait initial disparaît presque devant les manifestations qu'il a provoquées et l'état d'esprit qu'il a révélé dans une portion du monde universitaire.

M. Gustave Hervé, agrégé d'histoire et professeur au lycée de Sens, avait publié dans le *Pioupiou de l'Yonne*[1] et le *Travailleur socialiste* des articles où les jeunes soldats étaient conviés à refuser obéissance à leurs chefs. On y lisait des passages comme ceux-ci :

... A la religion catholique on se borna à substituer une autre religion plus imbecile et plus sanglante encore, la religion patriotique.

... Nous n'avons à aucun degré l'amour de la patrie française.

... Je voudrais qu'on rassemblât dans la principale cour du quartier toutes les ordures et tout le fumier de la caserne, et que, solennellement, en présence de toutes les troupes en tenue n° 1, au son de la musique militaire, le colonel en grand plumet vînt y planter le drapeau de son régiment.

L'auteur signait bravement : *Un Sans-Patrie*. Poursuivi à

1. Ce journal n'eut qu'un seul numéro, à l'occasion du tirage au sort des conscrits, à qui il fut distribué. Le second numéro parut le jour où le jury d'Auxerre devait rendre son verdict.

la requête du ministre de la Guerre avec le gérant du journal, un sabotier nommé Thomas, il bénéficia d'abord d'une ordonnance de non-lieu ; car, si la provenance de ces abominables élucubrations n'était un secret pour personne, on ne put cependant faire la preuve juridique du délit. Hervé revendiqua alors fièrement la paternité de ses articles. Traduit devant la Cour d'assises de l'Yonne pour injures contre l'armée, il fut acquitté le 13 novembre dernier à la minorité de faveur par six voix contre six. Entre temps, le champion « de la liberté civique des professeurs et des instituteurs » trouvait parmi ses collègues de chaudes et bruyantes approbations. A la veille du procès d'Auxerre, on pouvait lire dans les journaux avancés la déclaration suivante :

Considérant que la *patrie n'est pas une idole*, mais une idée soumise au contrôle de la raison ; qu'un éducateur a le devoir, *aussi bien dans ses classes* qu'au dehors, de s'attacher à définir le véritable patriotisme, *le Syndicat des membres de l'enseignement* adresse au professeur Hervé ses plus vives félicitations, et délègue MM. Louis Lapicque, maître de conférences à la Sorbonne, et Gustave Téry, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé de philosophie, pour inviter les jurés de l'Yonne à faire respecter les principes de la Déclaration des droits, que les professeurs et les instituteurs ont mission d'enseigner.

Quelques jours après, les mêmes journaux contenaient l'annonce d'un banquet « offert au citoyen Gustave Hervé, professeur d'histoire au lycée de Sens, et aux jurés de l'Yonne qui l'ont acquitté, par le Syndicat des membres de l'enseignement; Salle Vantier, avenue de Clichy, le dimanche 24 novembre, à sept heures et demie ».

Après la cour d'assises, la juridiction universitaire a été appelée à se prononcer sur le cas Hervé. Le Conseil académique de Dijon, composé tout entier, sauf deux membres, de fonctionnaires de l'Université, a pris trois jours pour étudier et discuter le pour et le contre ; après quoi, il a condamné le brillant agrégé à dix-huit mois de suspension, pendant lesquels il garderait à peu près la moitié de son traitement. Rien n'empêcherait que, à l'expiration de ce congé, il ne fût réintégré dans sa chaire. Chose curieuse, il s'est trouvé encore au sein du tribunal académique six juges pour repousser cette condamnation.

Par manière de protestation, le *Syndicat de l'enseignement* organisa un second banquet en l'honneur du condamné. Il fut présidé par Mlle Bonnevial, une citoyenne institutrice, et l'on y compta environ quatre cents convives, parmi lesquels des universitaires de marque et la fleur du socialisme révolutionnaire, antimilitariste, anarchiste. Entre autres orateurs, on entendit un éphèbe déclarer que la jeunesse des lycées était de cœur avec le maître.

Cela tournait au grotesque. Mais, en même temps, se produisait une autre manifestation, très sérieuse, celle-là. Une association d'origine récente qui, à en juger par ses débuts aussi bien que par le nombre et la qualité de ses membres, paraît appelée à jouer un rôle important, la *Société Condorcet* apportait, elle aussi, l'expression de sa sympathie au professeur et à sa doctrine. A l'encontre du jugement de Dijon, d'après lequel « la liberté de parler et d'écrire est limitée par la réserve qu'imposent aux maîtres universitaires leurs devoirs professionnels », la *Société Condorcet*, en assemblée générale, présidée par M. Aulard, professeur à la Sorbonne, votait la motion suivante :

La *Société Condorcet* affirme pour tous les membres de l'enseignement le droit de participer librement à la vie publique, en écrivant, en imprimant, en parlant, sans pouvoir jamais être recherchés pour leurs opinions.

« Le texte de cette motion, ajoute le compte rendu, sera transmis aux Groupes parlementaires de l'Enseignement, et le Comité a mission de lui donner la plus large publicité. »

Le Conseil supérieur, devant lequel M. Hervé avait interjeté appel, a rendu son jugement le 6 décembre. L'arrêt de Dijon fut cassé pour vice de forme ; mais le Conseil retint l'affaire, et prononça contre le professeur de Sens le retrait d'emploi. Le voilà désigné comme candidat aux élections du mois de mai ; il sera député dans la prochaine Chambre.

Le verdict du Conseil supérieur a été un soulagement pour la conscience publique ; néanmoins, il n'effacera pas complètement l'impression douloureuse et inquiétante laissée par cette vilaine affaire dans l'esprit des gens capables de réflexion. Sans doute, M. Hervé et ses amis ne sauraient prétendre à représenter la majorité du corps universitaire ;

mais, si peu nombreux que soient parmi les éducateurs officiels les maîtres de cette espèce, ce sera toujours trop. Qu'aurions-nous vu et entendu, dieux immortels, si, sous le masque du *Sans-Patrie*, se fût révélé un professeur congréganiste ! Ce phénomène se rencontre dans l'Université, et le procès Hervé prouve qu'il n'y paraît pas tellement extraordinaire. On aurait beau chercher dans les rangs des congrégations autorisées ou non autorisées, on n'y trouverait certainement rien de semblable. C'est elles pourtant que l'on écartera de l'enseignement, parce qu'elles manquent de patriotisme !

*
* *

Et la grande réforme de l'enseignement secondaire ? Cette fois, certes, on n'aura pas procédé à la légère. On se souvient de la Commission de trente-trois députés et de son vaste labeur. Les six gros volumes de l'enquête, les douze rapports qui en résument les conclusions sont là pour attester que l'on a voulu faire quelque chose. De son côté, le Conseil supérieur de l'instruction publique élaborait des plans ; le ministre avait aussi les siens. Tant de lumières et tant d'efforts, tant de bruit et tant de rêves ne devraient-ils donc aboutir qu'à démontrer l'impuissance de l'État à organiser l'enseignement que réclament, paraît-il, les temps nouveaux ?

Toute cette agitation a eu pour point de départ les motions de quelques députés francs-maçons pour arracher à l'Église sa part de liberté dans l'enseignement. Le but s'est trouvé atteint, dans une certaine mesure par la loi contre les congrégations religieuses. Nous avons dit comment on s'apprête à la compléter. Cela fait, le monopole universitaire restauré par des manœuvres brutales ou hypocrites, les sectaires qui ont soulevé ce débat se tiendront contents ; car, pour eux, la question de la réforme de l'enseignement à tous les degrés se résume dans la suppression d'une liberté qui les gêne.

Toutefois, l'honorable président de la Commission parlementaire, M. Ribot, n'abandonne pas la partie. Il publiait, il y a quelques semaines, un rapport supplémentaire, où il s'efforçait de définir les résultats acquis, en précisant d'une

part les points sur lesquels l'accord s'était fait entre la Commission et le ministre, et, de l'autre, les divergences de vues qui subsistaient encore. Ce document débutait par cette préface à l'allure plutôt mélancolique :

Monsieur le ministre et cher collègue,

Voici près de deux années que la Commission d'enseignement a soumis à la Chambre des députés les résultats de l'enquête sur l'enseignement secondaire. La Chambre, absorbée par d'autres débats, n'a pas encore délibéré sur nos propositions. Il est temps d'aboutir. Rien n'est pire que cette longue incertitude pour les familles, pour les études et pour l'autorité de la Chambre des députés. Vous l'avez si bien compris que vous avez annoncé l'intention de demander, au nom du gouvernement, que la discussion des conclusions de la Commission soit mise à l'ordre du jour d'une des premières séances de la prochaine session extraordinaire.

Néanmoins quand, au commencement de la session, la Chambre eut à fixer l'objet de ses travaux, le ministre montra peu de zèle, et ce fut M. Ribot qui, à force d'instances, obtint que la question de la réforme serait abordée comme une vulgaire interpellation le vendredi 22 novembre. Le débat se continuerait les vendredis suivants, à supposer que des affaires plus passionnantes ne viendraient pas se mettre à la traverse. Autant valait ne pas commencer. De fait, le vendredi 22 novembre a passé, et d'autres vendredis encore, et la réforme attend toujours.

Les *Études* (5 novembre) ont donné une analyse assez étendue de ce projet grandiose. Le régime intérieur des établissements universitaires est l'objet de modifications nombreuses autant que profondes; le lycée doit être plus gai, plus familial et moins cher, surtout en ce qui concerne l'externat; car « l'enseignement public n'est pas une entreprise dont le budget doit se régler en équilibre : c'est un service public ». En conséquence, « dès que l'état des finances le permettra », on compte « abaisser d'une façon très notable les frais de l'externat simple et surtout de l'externat surveillé ». Le système des bourses et des réductions a des inconvénients; il blesse la fierté de certaines familles; il faut que le lycée ou le collège soit « à la portée de tous ceux qui en ont besoin » — ou qui croient en avoir besoin. La cohue des déclassés du

baccalauréat n'est pas encore assez fournie; il faut en ouvrir l'accès à tout le monde.

Mais c'est surtout dans l'organisation des études que l'esprit de rénovation se donne carrière. Deux cycles complets, bifurcation au début, trifurcation vers le milieu, si bien que M. Henri Bernès découvre, dans le plan nouveau, « *treize* façons de faire des études classiques ou qualifiées telles » : voilà quelques-unes des grandes lignes du futur édifice, tel qu'il sortira peut-être de la collaboration d'un si grand nombre d'architectes. N'aurait-il pas quelque ressemblance avec la tour de Babel? En tout cas, lorsqu'on l'examine avec attention et que l'on se rend compte des principes qui en ont réglé l'ordonnance, on est bien obligé de souscrire au jugement de M. Henri Bernès : Avec un tel projet, « rien ne subsiste de ce qu'on a jusqu'ici appelé, dans l'Université, un enseignement et une éducation; tout ce qui existait est détruit, et rien n'est mis à la place; une crise est ouverte qui dépasse en gravité toutes celles qu'a traversées, au cours du dernier siècle, l'enseignement secondaire ».

Au surplus, les Assemblées politiques sont mal qualifiées pour aborder de tels problèmes, et ce n'est pas une des moindres bizarreries de notre régime parlementaire qu'elles soient appelées à les discuter et à les résoudre.

*
* *

De leur côté, les professionnels de l'enseignement montrent une belle ardeur dans la poursuite des réformes. Si l'amour du progrès doit se mesurer à la multitude des idées qu'on agite et au zèle pour changer ce qui est, jamais, sans doute, on n'a donné plus de preuves du désir de bien faire et de mieux faire. Notons quelques signes de cette inquiétude généreuse que nous apportent des livres récents.

Voici le Rapport général, rédigé par M. Ph. Gidel, du *Congrès des associations régionales et locales des professeurs de l'enseignement secondaire*, tenu pendant l'Exposition de 1900. Parmi les questions qui figurent à l'ordre du jour de ce Congrès, nous trouvons tout d'abord celui-ci : Y a-t-il intérêt au point de vue pédagogique, à ce que le même professeur conserve plusieurs années de suite les mêmes élèves ?

C'est là un des principes de l'enseignement des Jésuites, qui a fini par s'imposer à l'attention de ceux qui cherchent à améliorer les méthodes universitaires. La grande Commission en a recommandé l'adoption. Messieurs les professeurs n'ont pas pleinement goûté cet avis; ils le repoussent en ce qui concerne les professeurs principaux et l'admettent pour les professeurs d'histoire, de géographie, de langues vivantes et de sciences dans les classes de lettres.

Un autre vœu du Congrès est relatif « au rôle des fêtes dans la vie intérieure des lycées et collèges ». Encore un emprunt aux traditions des bons Pères, « qui s'entendaient merveilleusement à dorer les barreaux de la cage »; on les raillait jadis, en se drapant dans l'austérité universitaire. On leur prend aujourd'hui leurs usages, en attendant de leur prendre demain leurs maisons. Toutefois, le Congrès ne veut pas de fêtes à date fixe. Pourquoi? Pas non plus de représentations dramatiques. Et, vraiment, étant donnés la population scolaire des établissements officiels et son état d'âme, il semble bien que le *théâtre de collège* y aurait peu de succès.

Nous avons reçu le compte rendu de la conférence qu'un groupe de professeurs de l'enseignement secondaire a tenue l'hiver dernier sur l'*éducation morale dans l'Université*. Le mot conférence doit être entendu ici dans le sens qu'il a encore en diplomatie. Cela a duré quatre mois. Ces messieurs ont mis en commun leurs lumières pour élucider des points demeurés obscurs jusqu'ici, et sur lesquels leurs opinions sont très divergentes : Est-ce que l'on donne une éducation morale, ou même une éducation dans l'Université ? Quelle doit être cette éducation, quels ses principes, quelle sa méthode, quels ses agents? Ces intéressantes recherches méritent plus qu'une mention, même honorable ; nous y reviendrons.

M. Alexis Potot, lui, a tourné son attention vers l'enseignement de l'Université. Universitaire lui-même, inspecteur des études au collège Sainte-Barbe, il a été frappé de l'état de dépérissement qui se manifeste dans l'enseignement des lycées et collèges, et qu'il appelle la *Tuberculose universi-*

taire. C'est le titre même qu'il a donné à son livre. Son idéal de l'enseignement secondaire, pour les temps nouveaux, est dans les *Écoles centrales*, dont la Convention avait tracé le plan, mais qui ne fonctionnèrent pas, ou si peu que rien. Albert Duruy en a dit beaucoup de mal ; il a eu tort. Le salut était là. Mais Napoléon vint :

Dans les lycées, le programme des matières d'enseignement, la distribution des classes, le genre de discipline, furent établis de manière à rappeler, le plus possible, les études classiques des collèges de l'ancien régime. En agissant ainsi, on venait d'inoculer au corps social tout entier cette tuberculose universitaire qui, après avoir débilité notre pays, en est arrivée aujourd'hui à sa période de coction. Nous en mourons, et c'est justice.

Toutefois, le médecin ne veut pas laisser la famille sous le coup d'une condamnation sans appel. D'après son diagnostic, « la fille de Napoléon, l'Université », est arrivée à la dernière période du mal. « Sa mort est proche ; un miracle seul peut la sauver. Il se produit quelquefois chez les malades atteints de tuberculose. Espérons-le. Ainsi soit-il ! »

Le miracle est trop antipathique à l'Université pour qu'elle accepte la guérison à ce prix. Nous pensons qu'elle continuera à aller son train accoutumé, réfractaire au changement comme toutes les vieilles personnes, satisfaite, d'ailleurs, de la situation confortable que lui assure son union avec l'État. Les réformes profondes, les adaptations heureuses des méthodes d'éducation et d'enseignement aux besoins de la société moderne, si elles doivent se produire, viendront de l'initiative privée.

Nous avons parlé — qui n'en a pas parlé ? — de l'entreprise de M. Demolins. N'était l'allure par trop anglaise qu'il a donnée à son école des Roches, cette création hardie eût attiré encore plus de suffrages. Voici que d'autres institutions se fondent avec le même programme. Comme l'École des Roches, le *Collège de Normandie* s'annonce par un livre ; et, si nous avons bonne mémoire, le titre : *Comment élever nos fils*, est emprunté à celui de la brochure où M. Demolins avait tout d'abord fait entendre ses premiers coups de clairon. Internat à la campagne, répartition des élèves en groupes peu nombreux sous la direction et dans la maison des professeurs,

train de vie se rapprochant autant que possible de celui de la famille, large part faite aux exercices physiques y compris des travaux manuels : voilà les idées maîtresses de « l'éducation nouvelle ». Idées excellentes en elles-mêmes, bien faites pour séduire les parents, les enfants et les maîtres eux-mêmes. A l'user, le système donnera sans doute quelques mécomptes ; il y en a toujours dans le passage de la théorie à la pratique. Ce n'est pas une raison pour s'attarder indéfiniment dans la pédagogie spéculative, la critique facile de ce qui se fait et le désir stérile de ce qu'il faudrait faire. Malheureusement, comme le fait remarquer un publiciste, « le profit de la réforme demeure limité aux familles qui peuvent payer trois mille francs par enfant ; c'est la toute petite minorité ». Rien de plus sûr, et cette raison suffirait, à défaut d'autres, pour empêcher l'Université d'entrer dans cette voie, comme M. Ribot le lui conseille de la part de la Commission parlementaire.

Sous le titre modeste de *Notes sur l'enseignement secondaire*, M. Henry Michel a réuni en volume de nombreux articles publiés dans le *Temps* depuis une vingtaine d'années. Pas une des questions pédagogiques agitées pendant cette longue période sur laquelle il n'ait formulé, en une langue excellente, une opinion marquée au coin d'un parfait bon sens, et à laquelle, sauf quelques rares exceptions, nous nous rallions pleinement. Quoi de plus judicieux, par exemple, que cette réponse aux prétentions de certaine pédagogie qui résume son idéal dans la fameuse formule : Réaliser l'identité de l'école et de la vie ?

Faut-il dire toute ma pensée ? L'ambition de faire du collège une véritable école de vie, d'où l'enfant sortirait muni de toutes les aptitudes nécessaires au succès, ou à la défense énergique de son dû, me paraît une ambition décevante. On aura beau dire, on aura beau faire, le collège ne sera jamais qu'un milieu factice. Placez-le à la ville ou à la campagne ; faites-y régner une discipline rigoureuse ou une règle indulgente et souple ; modifiez comme il vous plaira le plan d'études et les programmes, vous n'obtiendrez pas que l'enfant placé dans ce milieu reçoive les rudes impressions des chocs brutaux venus des hommes et des choses, qui, dans la vie réelle, enseignent la vie. Vous n'empêcherez pas que l'élève ne soit protégé contre des périls et des

tentations qui, hors des portes du collège, viendront l'assaillir !..; vous n'empêcherez pas que ces quelques dizaines ou ces quelques centaines d'enfants, de jeunes gens, n'échappent, par le fait seul de leur âge, à la sollicitation de ces redoutables intérêts matériels qui divisent les hommes, leur enseignent à se combattre et à se détester. Dès lors, si le collège ne peut devenir l'imitation de la vie réelle, ne vaut-il pas mieux qu'il demeure l'initiation à une vie supérieure? Si fragile que doive être la couche d'idéalisme dont l'âme de nos élèves aura été imbue, si exposée qu'elle soit à s'écailler et à disparaître aux premières morsures de l'air libre, tâchons avant tout de la leur conserver. Ne nous attachons pas trop à faire surgir l'homme dans l'enfant; souhaitons plutôt que quelque chose de l'enfant subsiste dans l'homme. (*Introduction*, p. XLIV.)

On ne saurait mieux dire ; c'est de quoi mettre au point les critiques lancées à tort et à travers contre les vieilles méthodes d'enseignement et d'éducation par des gens qui ont le tort de s'éprendre pour des mots sans bien regarder ce qu'il y a dessous.

JOSEPH BURNICHON.

L'IMITATION DE L'ENFANT JÉSUS[1]

Insistons un peu sur le retour d'Égypte. Il faut ici une attention particulière, car c'est une très dévote contemplation. Retourne donc en Égypte, à seule fin de rendre visite à l'Enfant Jésus. Il sera dans la rue, peut-être à jouer avec d'autres petits de son âge. Dès qu'il t'apercevra, il viendra au-devant de toi, car on n'a jamais vu d'enfant plus gracieux ni plus avenant. A genoux bien vite, et baise ses petits pieds. Maintenant, prends-le dans tes bras et ne bouge de quelques instants. D'ailleurs, le voici qui parle : « A la bonne heure, dit-il, tu as bien choisi ton jour; demain, nous partons pour rentrer dans notre pays et tu feras route avec nous. » Alors, tu lui diras le ravissement où te met cette invitation et vous resterez à causer tous deux. N'aie pas peur. C'est bien enfantin, ce genre d'imitations, mais c'est un premier pas vers de plus grandes choses. Puis l'enfant te conduira à sa mère. Tu seras frappé du respect avec lequel il s'approche d'elle, et, de ton côté, tu feras une profonde révérence à la Vierge Marie et au bon vieillard Joseph. Enfin, tu passeras la nuit dans leur maison[2].

Oui, cette vieille page est enfantine, et cependant elle renferme peut-être la plus claire et la plus bienfaisante formule de l'art chrétien. L'artiste ordinaire traite une scène de l'Évangile comme un beau sujet. Il choisit donc les scènes classiques, celles qui prêtent aux développements académiques, aux attitudes élégantes, aux ensembles harmonieux. Annonciation, Visitation, Descente de croix, on peut traiter cela comme une anecdote mythologique ou comme le *Radeau de la Méduse*. On peut même, le tableau fini, lui trouver une place dans une église, en face du banc d'œuvre ou derrière le maître-autel. Le lieu ni le sujet ne changeront rien à l'affaire, et ce ne sera point là un tableau chrétien. Le peintre chrétien, lui, ne feuillette point l'Évangile pour y trouver une riche matière. Il le médite, il le contemple, et il transcrit sur la toile les passages qui parlent le mieux à son cœur. Il sait son métier comme l'autre; mais, pour lui, en même temps qu'œuvre d'art, son travail est une prière, et il veut qu'on ne regarde pas ses tableaux sans avoir envie de prier. Aussi, il n'est point pour

1. *L'Imitation de l'Enfant Jésus. Légendes et méditations enfantines*, texte et dessins, par Marie-Agnès. Paris, Oudin, 1902. Grand in-4, pp. 92.

2. Saint Bonaventure (ou l'auteur inconnu de ce livre), *Med. vit. X*[i], cap. XIII.

lui de petits sujets. L'amour vit de menus détails auxquels il revient sans cesse ; loin de s'en tenir aux résumés toujours trop courts de la légende ou de l'histoire, il invente, il devine, il retrouve les détails et les anecdotes qu'on a négligé de lui conter.

Et c'est là, bien qu'elle ne prétende pas à être œuvre d'art, l'histoire de cette *Imitation de l'Enfant Jésus*, une des plus gracieuses étrennes de cette année, un des meilleurs livres qu'on puisse mettre entre les mains des petits et des grands enfants, de ceux qui balbutient leurs premières prières et de ceux aussi qui ont gardé, au moins comme un souvenir et comme un regret, le respect de la candeur et de la piété, le sens des pures tendresses.

Je n'ai jamais vu Marie-Agnès, et n'était la couleur de son clair français, j'aurais juré qu'elle nous arrive de Fiesole, tant chaque coup de pinceau rappelle, dans son œuvre, non pas telle ou telle page du bienheureux peintre, mais son âme exquise et la naïveté de sa foi. Dailleurs qu'elle nous dise elle-même ce qu'elle s'est proposé.

Voulez-vous, chers petits, — écrit-elle dans l'Avant-propos de son livre, — voulez-vous que nous nous figurions ensemble ce que faisait Jésus à votre âge, lorsqu'il grandissait comme vous ? Nous aurons un doux plaisir à penser à lui, et, peut-être, nous imaginant le voir dans toutes les petites occupations de sa vie, nous l'aimerons de plus en plus et nous voudrons, comme les heureux enfants qui étaient ses compagnons, l'imiter, faire toujours ce qu'il désire, et surtout ne jamais nous séparer de lui.

N'est-ce pas tout à fait la jolie curiosité que nous prêchait tantôt saint Bonaventure ; mais comme le latin du bon saint est vague et pâle à côté des tableaux de Marie-Agnès !

Voici, par exemple, sous une voûte de palmiers, les premiers pas de Jésus. Les mains jointes, la sainte Vierge regarde, partagée entre l'admiration et la crainte. Vis-à-vis d'elle, et tout près, si près que leurs bras en se rejoignant feraient une seconde voûte, saint Joseph plie le genou et tend la main, soit pour adorer l'Enfant divin, soit pour l'empêcher de tomber. Et lui, tout petit, dans les fleurs, fleur lui-même, avec sa lourde tête de bébé, trébuche sous le poids de son corps porté en avant et de la tige de lis qu'il porte à son père nourricier.

Et, vraiment, nous le voyons grandir dans ce livre, ainsi que Marie-Agnès nous l'a promis. Il rend des services à sa mère, il va en classe, il réunit d'autres enfants autour de lui, il sait être seul, et enfin, quand nous lui disons adieu, dans l'apothéose finale, de

plus jeunes enfants que lui le traînent en triomphe et le couronnent de fleurs.

Des fleurs, toutes les pages du livre en sont couvertes et il n'est presque aucune scène qu'avec une simplicité ingénue, elles n'encadrent de leur symbolisme charmant. Manifestement, elles savent que la tige de Jessé vient de s'épanouir et on devine que tous ces buissons de lis frémissent de joie et d'orgueil. Les épines même se font presque gracieuses et essaient de tremper l'extrémité de leurs branches dans l'eau vive des torrents, et, plus graves, de merveilleux cyprès d'Italie et de Provence veillent, dans la paix profonde de leur silence sur chaque pas du divin Enfant. Je ne dis rien des bêtes sauvages qui traversent un instant, oh ! sans la troubler, la sérénité de ces paysages. Il y a là, entre autres prodiges, le plus honnête lion qui soit au monde, une bonne bête tout à fait et, encore plus inoffensive que le lion de saint Jérôme dans le tableau de Carpaccio. Et n'allez pas vous étonner de rencontrer des lions dans cette histoire. Ce serait avouer que vous n'avez pas compris le conseil de saint Bonaventure, ou que vous n'avez pas su vous faire inviter à ce beau voyage de retour d'Égypte à Nazareth, à travers « le désert, les bois et les montagnes ». Marie-Agnès était du voyage et nous raconte ce qu'elle a vu en chemin :

Un jour, pendant que ses parents se reposaient et dormaient à l'ombre d'une grande forêt, l'Enfant Jésus se leva d'auprès d'eux et alla à quelque distance vers un endroit un peu découvert où coulait un petit ruisseau.

Les animaux sauvages, qui connaissaient leur Créateur, s'étaient approchés sans bruit, attirés vers lui par sa bonté qui les a faits pour qu'ils soient heureux. Les bons anges ne leur avaient pas permis de venir aussi près qu'ils l'auraient voulu, de crainte que leur vue ne causât de l'effroi à la sainte Vierge et à saint Joseph. Mais quand l'Enfant Jésus les eut appelés doucement, ils accoururent tous avec joie et se mirent à lui témoigner leur adoration à leur manière, en inclinant la tête devant lui et en sautant, agitant la queue ou battant des ailes, suivant leur espèce.

L'Enfant Jésus les bénit et leur recommanda de n'être pas méchants pour les hommes. Puis, il les congédia, et toutes ces bonnes bêtes l'ayant encore salué, retournèrent à leurs tanières, à leurs trous et à leurs nids, et disparurent dans les profondeurs vertes de la forêt, tandis que Jésus allait s'étendre sur la mousse, auprès de sa mère, parmi les lis sauvages.

Cher Jésus, faites que nos cœurs soient comme le vôtre, doux et bons pour tout le monde et pour tout ce qui vit. Envoyez votre douceur sur la terre, afin qu'il n'y ait plus de méchanceté ni de guerres.

On le voit si, dans son inexpérience même, le dessin de Marie-Agnès rappelle, par un mélange exquis de candeur et de foi, le

délicieux artiste de Fiesole, le commentaire qui accompagne et explique chaque scène, fait penser à la fraîcheur évangélique des *Fioretti*.

Heureux les enfants, petits ou grands, qui auront de telles étrennes ! heureuse, Marie-Agnès, que Dieu a choisie, pour « envoyer sur la terre » un peu de la douceur du ciel !

HENRI BREMOND.

CES MESSIEURS[1]

Ces Messieurs! et, en écharpe, sur la couverture, cette note, qui donne à l'auteur un faux air de victime : *Pièce interdite par la censure...*

Si cet ouvrage, écrit contre les prêtres, était un pamphlet déclaré, il n'y faudrait pas plus répondre qu'aux *Crimes d'un confesseur*, ou autres volumes à titres pervers, qu'on aperçoit sur les quais, dans certaines boîtes.

Mais M. Ancey semble faire œuvre de sociologue sérieux. « J'ai essayé, dit-il,... en termes probes, en accents sincères, de dénoncer, dans une pièce, une des nombreuses maladies sociales, qui nous abêtit et dont nous mourons. » Il affirme « rompre avec les plaisanteries centenaires et cataloguées ». Il paraît croire que c'est arrivé! Ne le connaissant pas, je n'ai aucun droit de mettre en doute sa sincérité; il me faut, au contraire, compter sur elle pour essayer de lui faire entendre que son étude n'est pas forte, n'est pas sérieuse, et que, sans le vouloir sans doute, il a commis, en la composant, une mauvaise action.

Nouveau venu dans la paroisse de Sérigny, l'abbé Thibaut visite les Fauchery. Chez eux, il rencontre un colonel, — religieux... et imbécile, il va sans dire; — puis, parmi quelques personnages incolores, deux enfants de Mme Fauchery. La métaphysique de Pierre, l'aîné, — l'intellectuel de l'endroit, — se réduit à traiter le colonel de brute, et à dire : « Quand je vois un prêtre, ça m'horripile; je trouve cet état-là, ce rôle-là, pas naturel. Je les sens faux, je les sens fourbes. Je les sens en lutte avec tout ce qui est vraiment beau, humain et même religieux. » Henriette Vernet, l'autre enfant, vient de perdre son mari et son fils. C'est une névrosée, niaisement pieuse. « Sainte Henriette, dit Pierre en la présentant, ma sainte et digne sœur, la sainte de la famille, celle qui nous ouvrira à tous les portes du paradis. » Non : pas

1. *Ces Messieurs*, comédie en cinq actes, par Georges Ancey. A la « Revue blanche ».

une sainte mais une sotte, une dévote au pire sens du mot, une de celles que Gyp appelle en quelque endroit « des grenouilles de bénitier », une détraquée, qui devrait, pour guérir, convoler au plus vite.

L'abbé Thibaut, ambitieux sans audace, pâle caractère, sera, entre les mains de cette détraquée, plutôt victime que victimaire. « J'ai voulu, déclare M. Ancey, j'ai voulu, simplement et sans parti pris, n'accusant personne, ou, tout au moins, accusant en face, j'ai voulu montrer la terrible influence que peut prendre le prêtre sur la femme, pour leur plus grand péril à tous deux, et cela inconsciemment, sans préméditation d'aucune sorte, par le seul fait qu'il porte un splendide uniforme d'officiant et qu'il a de beaux gestes. » Au fait, dans sa pièce, M. Ancey prouve plutôt le contraire de ce qu'il médite. Il prouve l'influence d'une névrosée sur un homme médiocre. Il eût autrement établi sa thèse s'il avait montré un prêtre parvenant, par son influence, à détraquer une tête saine. Cette étude eût prouvé quelque chose. Elle eût été forte. Le cas d'Henriette Vernet se toquant de l'abbé Thibaut, est, au contraire, de la plus déplorable vulgarité; et, dans cette pièce, le spectacle d'entretiens mystico-sensuels, le récit de vulgaires ragots de sacristie, ne constituent qu'une déplaisante piètrerie. Ajoutons que ce piteux curé se confesse maladroitement à un abbé qui le jalouse, et qui rapporte les aveux de son pénitent à l'évêque du lieu, lequel écoute cette énorme indiscrétion sans s'émouvoir; — qu'au IVe acte, ce curé Thibaut perd la foi, sans que rien, dans la pièce, justifie ce désarroi moral, sans que l'abbé incroyant cesse d'ailleurs de prier.

Autant de faiblesses dans l'étude psychologique de son héros, autant de faits mal observés. Un prêtre ne se joue pas consciemment du secret de la confession. Perdrait-il la foi, s'il conserve quelque prudence et quelque honnêteté, il gardera les secrets qu'on lui a confiés. Après avoir oublié qu'il est prêtre, il devrait oublier qu'il est homme, pour se croire affranchi d'une loi que personne n'ose violer ouvertement.

Quant à supposer un évêque qui accueille débonnairement ces violations du secret professionnel, c'est passer les bornes de la vraisemblance, c'est ignorer la réalité. Franchement, quelques lettres de Paul-Louis Courier, quelques pages du *Prêtre*, de Michelet, auraient fourni à M. Ancey de meilleurs thèmes, et, en me

plaçant au seul point de vue artistique, hors de tout parti pris confessionnel, j'avoue son étude médiocre.

J'ajoute qu'elle est peu sérieuse. Admettons, en effet, comme vraisemblable, et même comme rigoureusement vraie, toute l'histoire de l'abbé Thibaut ; qu'en conclut M. Ancey ? Deux choses, dont la première est une banalité, et la seconde un sophisme. La banalité c'est que, « inconsciemment, sans préméditation, le prêtre peut prendre sur la femme une influence qui est un grand péril pour tous deux ». Vraiment ! M. Ancey a découvert cela ! C'est une trouvaille d'importance, qui conduira l'auteur, s'il observe et s'il médite, à découvrir — plus tard — que le professeur, l'avocat, le médecin, peut-être même — parfois — le militaire, « parce qu'ils portent un splendide uniforme et qu'ils ont de beaux gestes », arrivent aussi à prendre sur la femme une influence dangereuse. Quand il aura reconnu cela, M. Ancey élargira sa thèse.

Heureusement pour son salut, l'Église, quelques siècles déjà avant la découverte de l'Amérique, avait entrevu ce que découvre tardivement M. Ancey. Tous ses prédicateurs, depuis saint Pierre et saint Paul jusqu'au moindre des contemporains, ont signalé à *ces messieurs* le danger, que, charitablement, leur indique M. Ancey. Ce que cet écrivain a donc mis de vrai, de profondément vrai dans sa pièce, est banal, banal à faire pitié. A la banalité, malheureusement, s'ajoute le sophisme.

Que M. Thibaut, en effet, soit ambitieux et imprudent ; que M. Nourrisson soit indiscret et jaloux ; que Mmes Grippe, Longe, Fouriquet, Lapate et Pépin soient des sottes, qu'importe ? Et de quel droit M. Ancey en conclut-il que « leur histoire est l'histoire presque universelle qui pourrait s'appliquer à tous les prêtres de toutes les religions » ? Quelle logique autorise une si outrageante conclusion ?

L'histoire existe, et il n'est au pouvoir d'aucun faiseur de roman ou de drame de la supprimer. De pauvres apologistes ont cru bien faire, à certaines époques, en niant toutes les fautes des papes ou des prêtres, en changeant l'histoire de l'Église en une apologie monotone. Ils faisaient preuve de faiblesse d'esprit. L'homme est libre : Dieu n'a point fait de nous des automates prédéterminés à jouer un rôle inéluctable. A quelque mission qu'il nous ait conviés, il nous laisse, avec la liberté, source du

mérite, le pouvoir de résister à la grâce ou d'y coopérer, de le servir ou de le trahir. Le jeu splendide de la liberté humaine, assistée de la grâce, a rempli le monde de désordres et de triomphes, de crimes et de vertus. Quand on fait de l'histoire, il ne faut rien dérober de cet instructif spectacle.

Or, qu'est la vulgaire aventure d'un obscur abbé Thibaut? L'Église a connu de plus retentissants et de plus authentiques scandales. Judas fut un traître, et Benoît IX, un polisson. Que M. Ancey lise donc les œuvres du réformateur saint Pierre Damien : il saura de quelles contagions de simonie, de complaisance ou de corruption l'Église est périodiquement atteinte.

Mais, par exemple, qu'il regarde aussi quelles moissons de vertus ont germé sur ce sol tourmenté. Un écrivain sérieux, si peu instruit soit-il, ne peut assimiler tous les prêtres à l'abbé Thibaut. Il le peut en France moins peut-être qu'ailleurs, parce que notre clergé, régénéré par le martyre au dix-huitième siècle, a donné au monde, au cours du siècle suivant, des exemples de désintéressement et de zèle, qu'aucune défaillance contemporaine ne doit faire oublier.

Aussi bien, tout sacerdoce répond à un essentiel besoin, et remplit une mission salutaire, celle de présenter à Dieu la prière commune et la commune expiation, de maintenir au cœur des peuples l'idéal souci des réalités invisibles. Si corrompue que soit, dans un peuple, la notion de Dieu, il lui est avantageux qu'un sacerdoce, même vicié, se fasse le gardien de cette idée. Car, si peu flatteuse que puisse sembler cette affirmation, dans l'échelle des égarés, l'idolâtre descend moins bas que l'athée. L'incertaine fumée qui monte de son autel peut encore trouver le chemin du ciel, et toucher le cœur d'un Dieu compatissant. L'erreur de l'âme irréligieuse est plus fondamentale.

Comme tout homme auquel ses fonctions assurent une influence, le prêtre en peut, sans doute, abuser, et il en abusera infailliblement s'il n'a plus foi en sa mission. Des prêtres catholiques peuvent perdre cette foi; en revanche, des prêtres païens peuvent la conserver. Avant que Rome fût corrompue par la Grèce, quand deux aruspices pouvaient encore se regarder sans rire, il dut se rencontrer, parmi les flamines et les augures du sixième ou du cinquième siècle, des hommes de foi sincère, honorant Dieu autant qu'ils le pouvaient, et, plus encore que le feu de Vesta,

maintenant, dans la Ville, cette vertu de religion qui fait les peuples sains.

Mais la valeur d'un sacerdoce répond ordinairement à la vérité de son symbole. Quelle sainteté attendre d'un ministre de Cybèle ou de Mithra, d'un desservant de Siva ? Son dogme lui-même le pervertit. Si, parce qu'il est homme, le prêtre du vrai Dieu subit des défaillances, la vérité qu'il prêche, condamnera, du moins, ses prévarications. Alors, à qui se scandalisera de ses actes, il suffira de répondre ce que disait Jésus-Christ des prêtres de la Synagogue dégénérée : « Ne faites pas comme ils font, mais comme ils disent. »

En toute hypothèse, l'étude de M. Ancey porte donc à faux, et sa métaphysique dédaigneuse n'est guère plus forte que celle qu'il prête à son colonel du Martin de Sainte-Croix.

Il n'est pas plus sérieux quand il dénature la charité de l'Église. L'Église est, il est vrai, une éternelle quêteuse. Le rôle rapetissé que M. Ancey prête à son abbé Thibaut fut, en réalité, l'histoire de saint Vincent de Paul, et, dans le cortège de sottes personnes que gruge ce curé de comédie, on peut aussi, bien, retrouver Mme de Marillac et la confrérie des Dames de la charité. M. Ancey connaît-il leur histoire ? A-t-il suivi, dans nos rues, la voiture de quête des Petites Sœurs des pauvres ? Est-il entré dans les multiples sociétés, la gloire de notre temps, qui, sans réclame et sans profit, s'appliquent à soulager toutes les misères ? La belle affaire, que, dans l'Église, se glisse un ambitieux ou un coquin ! et quelle manie pousse donc certaines gens à retourner leur lorgnette pour voir petite l'humanité !

Une dernière étrangeté à relever dans ce drame. La petite fille de Pierre Fauchery a tellement été secouée par la préparation à sa première communion, qu'elle est prise d'une fièvre typhoïde. C'est, on l'avouera, un cas peu ordinaire. « L'avantage de la maladie de ta fille, déclare le Dr Huet, c'est qu'elle est guérie à jamais de sa religiosité malsaine, peut-être même de toute religion. » A quoi le père répond : « Ah ! tant mieux ! Et qu'elle ne soit donc pas religieuse, et que ça ne soit donc pas une bonne chrétienne, et qu'elle ne soit donc pas une sainte, et qu'elle fasse donc la noce, si elle veut, et qu'elle se porte bien ! »

Précieuse déclaration, où la distinction du style le dispute à la hauteur de la pensée. Piètre conclusion d'une pauvre étude. D'une

enquête superficielle, d'un point de vue restreint et mal choisi, M. Ancey a tiré des généralisations illégitimes. Et comme ses conclusions offensent des vies que l'histoire vénère, j'estime que les avoir publiées constitue une peu louable action. Le mal « qui nous abêtit, et dont nous mourons », n'est pas la ferveur religieuse. Il peut se faire que des âmes sacerdotales participent aujourd'hui à la commune dépression des consciences : un air vicié empoisonne quiconque y est plongé. Aussi, que M. Ancey, soucieux de sa réforme, prêche au clergé le sacrifice et le détachement, nous l'applaudirons; mais qu'il respecte ce qu'il n'a pas le droit de mépriser. Il trouve mauvais qu'on ait interdit sa pièce. « Les gens qui vivent dans leur coin et qui peinent », dit-il, doivent « pouvoir exercer leur métier. » Dans les coins les plus obscurs du monde, aux postes les plus périlleux, des prêtres peinent et meurent, et ils ont bien le droit, j'imagine, d'exercer eux aussi, sans qu'on les insulte, leur modeste et divin métier.

PIERRE SUAU.

LIVRES D'ÉTRENNES

L'Indo-Chine. *Cochinchine*, *Cambodge*, *Laos*, *Annam*, *Tonkin*. Texte par Marcel Dubois, Vandelet, Gervais Courtellemont et X***. Illustrations d'après nature, par Courtellemont. Paris, Firmin-Didot. Un beau volume in-4 raisin. Prix : broché, 22 francs ; cartonné, 27 francs.

Beau livre, digne de la collection Courtellemont. Une préface de M. Marcel Dubois nous rappelle qu'il est beau d'aimer l'Afrique, mais qu'il faut aussi tourner les yeux vers notre bel empire de l'Indo-Chine. Puis, le livre, écrit « d'après nature », nous promène dans cet empire. Aucun souci de décrire pour le plaisir de décrire, mais des renseignements économiques puisés aux bonnes sources et une physionomie du pays admirablement rendue. Les Français, si malheureusement casaniers, auront plaisir et profit à sortir de chez eux en lisant ce livre plutôt économique et géographique qu'historique. Les superbes illustrations de M. Courtellemont complètent l'enseignement donné par le texte. L'œuvre fait honneur aux presses de la maison Firmin-Didot.

Marcel André.

D'Alger au Congo par le Tchad (*Mission Foureau-Lamy*), par F. Foureau, lauréat de l'Institut. Paris, Masson. Un fort volume in-8 illustré de 170 gravures reproduites directement *d'après les photographies de l'auteur* et d'une carte en couleurs des régions parcourues par la mission. Prix : broché, couverture illustrée, 12 fr. ; richement cartonnée, 15 fr.

Par vingt ans de voyages et d'études, M. Foureau s'était préparé à l'expédition qu'il raconte dans ce livre. Relier nos possessions d'Algérie au Congo français, était son rêve. Sans se laisser épouvanter par le récent massacre de Flatters, fort de l'appui de coopérateurs d'élite, à la tête desquels était le commandant Lamy, M. Foureau employa plus d'un an à réaliser son rêve. Dans sa mâle et superbe concision, son journal de marche nous redit ses étapes : d'Ouargla à Zinder d'abord, c'est la traversée du Sahara et l'exploration de l'Aïr, — de Zinder au Congo ensuite, c'est la reconnaissance de la région du Tchad et la lutte contre Rabah.

Ce livre fait plus qu'instruire, il réconforte. Parmi nos querelles byzantines et en ce temps de générale défaillance, c'est un spectacle for-

tifiant de voir des hommes d'action accomplir simplement de grandes choses pour la patrie. Pierre SUAU.

Manuel de l'histoire des Beaux-Arts, par le Dr Ernest VICKENHAGEN, directeur de l'École normale de Dessau, adapté de l'allemand par Jacques Bainville, avec 265 gravures. Paris, Fischbacher. In-4 carré, pp. 262.

Parmi les étrennes utiles, mentionnons le joli livre du Dr VICKENHAGEN sur l'histoire de l'art. Le succès retentissant de cet ouvrage en Allemagne, où plus de cinquante mille exemplaires ont été enlevés en quelques mois, a inspiré à M. J. Bainville le désir de le traduire et de le compléter.

Écrivain de talent, M. J. Bainville est aussi un artiste au goût très sûr. Il a su trouver parmi les chefs-d'œuvre de nos musées et les merveilles de notre architecture nationale les éléments d'une œuvre nouvelle qui, si elle emprunte à l'original sa clarté et sa concision, lui ouvre en revanche des trésors où l'auteur allemand n'avait pas puisé.

L'architecture, la sculpture, la peinture sont mises à contribution tour à tour. L'Égypte, l'Asie, la Grèce, Rome, l'art chrétien et ses manifestations multiples sont évoqués. Sélection des exemples, choix des gravures, pureté dans le goût, sûreté dans le jugement, netteté dans l'exposition ; telles sont les qualités maîtresses qui se font jour dans ces pages, dont le mot « manuel » rend trop mal la valeur.

Si les limites nécessairement étroites d'un compte rendu ne s'y opposaient, il nous serait agréable de les reproduire en les résumant, de dérouler sous les yeux du lecteur les plans et descriptions des plus beaux chefs-d'œuvre du monde. Mais de tels ouvrages perdent à l'analyse : il faut les lire en entier, les apprendre, les posséder à la perfection, si l'on veut être initié au mouvement artistique qui s'est manifesté dans le monde à travers les siècles. Édouard CAPELLE.

Les Français en Afrique au XIXe siècle, par Charles SIMOND. Illustré de 247 compositions et cartes. Paris, Martin, Librairie d'éducation de la jeunesse, 1902. In-folio, pp. IV-306.

Cet ouvrage a pour but de montrer que les Français en Afrique ont visé moins à leurs intérêts particuliers qu'à l'extension de la civilisation, ce en quoi ils auraient différé de leurs bons voisins les Anglais. C'est un plaisir de se promener de gravure en gravure, des rives de la Méditerranée à celle de l'Atlantique ou de l'océan Indien, de pénétrer dans le Congo, de stationner à Madagascar et de revenir par l'Égypte. En chemin, on rencontre de grands explorateurs et de grands coloniaux, Maistre, Brazza, Roudaire ; des souverains détrônés et dépossédés, Ranavalone et Behanzin ; on salue les généraux Duquesne et Gallieni ; on s'incline devant le cardinal Lavigerie, on admire Krüger, Dewet et Botha. Visions de villes mortes et de cités neuves, de pal-

miers, de lianes et d'autruches, de types de toutes les grandeurs et de toutes les laideurs, ce qui n'empêche pas l'ensemble d'être fort joli.

Henri CHÉROT.

Un demi-siècle de notre histoire (1848-1900), par Victor CANET, professeur honoraire aux Facultés catholiques de Lille. Illustré de 103 gravures. Paris, Desclée, 1902. Grand in-8, pp. VIII-494.

Ouvrage écrit dans un esprit franchement catholique, avec une galerie de portraits fort intéressante. Les divisions méthodiques et la belle ordonnance des matières révèlent un ancien professeur émérite. Il serait difficile de trouver ailleurs des groupes de faits aussi logiquement condensés et aussi vivement éclairés. Politique intérieure, guerres, expansion coloniale, persécution religieuse, tous ces aspects de la dernière moitié du siècle sont successivement étudiés avec soin. Dans une éloquente conclusion, l'auteur se demande de quoi le vingtième siècle sera fait, et, jusque sur les ruines de ces dernières années, il s'obstine à espérer dans l'avenir. Henri CHÉROT.

Le Palais de Saint-Cloud ; ses origines, ses hôtes, ses fastes, ses ruines, par le comte FLEURY. Grand in-8 illustré. Une taille-douce, 8 phototypies et 81 gravures. Paris, Laurens, 1902, pp. VII-312. Prix : 20 francs.

Comment Saint-Cloud n'avait-il pas encore son historien ? Peu importe, car il avait une belle histoire, et il n'a rien perdu à attendre celui qui la raconterait. Depuis trente ans, le comte FLEURY accomplissait son pèlerinage annuel aux douloureuses ruines ; un jour est venu, où, tout pénétré de son sujet, il a voulu dire aux autres tout ce qu'il avait vu, tout ce qu'il savait. Or, il savait énormément. Ce magnifique volume est un mélange d'érudition, d'histoire, de choses vécues, d'impression d'art, de tout ce qui peut instruire et plaire. Toutes les gloires françaises y passent et repassent, depuis saint Clodoald jusqu'à Louis XIV, Marie-Antoinette, Napoléon. Et que de siècles dramatiques ! Là, fut assassiné Henri III ; là, Mirabeau, guetté par la mort, promettait à la reine le salut de la monarchie. De là partirent Napoléon Ier, pour la campagne de 1813 ; Napoléon III, pour Metz et Sedan ; Charles X et Louis-Philippe, pour l'éternel exil.

Le choix des gravures est excellent. Le tableau de *Napoléon et ses neveux sur la terrasse* suffirait seul à l'illustration. Nous ne connaissons pas de plus beau livre d'étrennes, ni de plus patriotique souvenir — car l'incendie du 13 octobre 1870 y jette ses sombres lueurs — à offrir aux petits et même aux grands Français de 1902. Les Allemands gardent pieusement la rouge carcasse de Heildelberg. Nous avons rasé les blanches murailles du *Palais-Fantôme*. Gardons-en, au moins, l'histoire. Henri CHÉROT.

Éléments d'archéologie chrétienne. *Itinéraire des catacombes*, par H. Marucchi. Paris, Desclée, 1900. In-8 illustré, pp. 450. Prix : 6 francs[1].

Dans son *Itinéraire des catacombes*, M. H. Marucchi s'adresse, il nous le dit lui-même, aux pèlerins, aux étudiants et aux touristes; il veut les guider, non seulement à Saint-Calixte, mais aussi dans les autres cimetières romains, moins célèbres et pourtant non moins intéressants. Pour être clair et pratique, il a multiplié les gravures et les plans, « qui aideront à mieux reconnaître les monuments et à en conserver plus vivant le souvenir » Mais, dans ce volume, il y a plus qu'un simple guide; en rapprochant continuellement les textes des anciens itinéraires du septième siècle, et la description des cryptes exhumées par J.-B. de Rossi et ses successeurs; en étudiant la nature et la signification des divers monuments suivant les principes de l'archéologie, M. Marucchi a donné à son livre une vraie valeur scientifique. Et, à ce titre, ce volume, comme celui qui l'a précédé, intéressera à la fois, et les visiteurs de la Rome souterraine, et tous ceux qui s'occupent d'archéologie chrétienne. Joseph de Catelan.

La Tour d'Auvergne, par Georges Montorgueil. Album grand in-4 illustré par Job de 40 aquarelles en chromotypogravure. Relié toile, tranches dorées, plaques couleur. Paris, Combet. Prix : 14 francs.

La Tour d'Auvergne ! ce nom sonne comme une fanfare à l'oreille de tout vrai Français. Celui qui le porta, véritable héros de légende, ressemble, à s'y méprendre, à un des vieux chevaliers de nos chansons de gestes. Bonhomme, intrépide, tranquille devant le danger, loyal camarade dans la paix, sous la tente, il est, avec Bayard, le modèle le plus accompli du soldat sans peur et sans reproche. Napoléon le disait digne de Plutarque ; en vérité, combien de héros de Plutarque sont au-dessous de lui !

Cet admirable volume a été illustré par Job. C'est dire qu'il est parfait d'élégance, de coloris, d'achevé. Quel beau livre d'etrennes pour les jeunes gens ! Maxime Lefort.

Fables et légendes du Japon, par Claudius Ferrand. Tokio et Paris, Oudin. In-8.

Ce ravissant volume a été imprimé à Tokio, et orné, par des artistes japonais, de jolies vignettes sur bois et de plusieurs gravures coloriées. Broché à la japonaise, il constitue un très plaisant bibelot exotique. Les fables et légendes qu'il raconte ont une saveur locale authentique. Ajoutons que le missionnaire qui les a réunies fera profiter

1. Ce volume peut être complété par les *Éléments d'archéologie chrétienne, Notions générales*, du même auteur. Paris, Rome, Desclée. Prix : 6 francs.

du produit de leur vente ses petits écoliers japonais : voilà bien des raisons pour faire acheter cette jolie japonerie. Pierre Suau.

Choses de guerre et Gens d'épée. Paris, Desclée, 1901.

Que de beaux exemples, que de paroles et de traits sublimes sous la couverture rouge sang de ce volume. C'est comme un abrégé de la vie des hommes illustres de notre pays depuis les premiers siècles où nos pères chantaient dans les temples cette vieille prière : « Dieu tout-puissant, qui avez constitué le royaume des Francs pour être, dans le monde, l'instrument de votre très divine volonté, l'épée et le boulevard de votre Église, éclairez toujours et partout les enfants des Francs, afin qu'ils discernent ce qu'exige l'établissement de votre royaume en ce monde, et que, l'ayant vu, ils aient toujours la volonté et la force de l'accomplir », jusqu'à l'heure où tombait à l'extrémité de l'Afrique, pour la liberté d'un peuple, après cette terrible lutte de quatre heures où soixante-dix hommes, français presque tous, tinrent en échec trois mille Anglais, un de nos héros d'hier, Villebois-Mareuil.

Traits héroïques, paroles sublimes, exemples chrétiens, tout cela est semé à profusion dans ces trois cents pages de texte serré.

Aussi, le lecteur répète-t-il, en fermant le livre, comme morale et conclusion de ce qu'il vient d'admirer, ces mots placés d'abord en exergue, puis en épigraphe : « Nos bras se sont armés, sachons armer nos cœurs. » Maurice d'Augier.

La Guerre fatale. — *France, Angleterre*, par le capitaine Danrit. Édition illustrée par Léonce Couturier. Paris, Flammarion, 1901. 1re partie. Prix : 5 francs.

Le capitaine Danrit vient de faire paraître un beau volume ou pétille la flamme du patriotisme le plus pur. Cela n'a rien qui nous étonne : car il est coutumier du fait.

Dans son nouveau roman, l'auteur envisage comme déjà réalisée l'éventualité d'une agression brusque de l'Angleterre contre la France, sans déclaration de guerre préalable. Il met sous nos yeux la lutte autour de Bizerte, la défense d'un côté mal gardée et prise à l'improviste, le rôle des torpilleurs, les duels émouvants entre ces petites coques grises et les superbes cuirasses des grands navires. Il nous enseigne, chemin faisant, une multitude de notions qui échappent habituellement à la foule.

Il manifeste, pour les sous-marins, une prédilection que justifie du moins l'engouement national.

Pétri d'enthousiasme et d'amour du pays, ce joli roman ne fera qu'aviver dans le cœur des enfants qui le liront cette flamme généreuse qui brûle au cœur de tout Français bien né. Maurice d'Augier.

La Mort de l'Aigle, par Paul Eric. Paris. Combet. Volume

in-4 cavalier, illustré de 104 gravures tirées en deux tons. Prix : 11 fr. Relié toile, tranches dorées, plaque couleur.

La figure de Napoléon plane au-dessus du dix-neuvième siècle comme celle d'Alexandre dans l'histoire de la Grèce antique.

Cet homme a eu des vices, éclatants comme ses victoires ; il a suscité beaucoup de haines et de rancunes encore non oubliées ; il a rétréci les frontières que l'ancien régime et la Révolution avaient laissées à la France ; mais son génie militaire incontesté en fait un être hors de pair. Les enthousiasmes qu'il a su éveiller, les sentiments d'admiration et presque de fanatisme qu'il a fait naître au cœur de nos soldats, en ont fait un personnage de légende. C'est le Napoléon de la légende que M. Paul Eric nous peint sous des traits enchanteurs. Son récit vif, alerte, imagé est passionnant d'intérêt. Les illustrations qui le remplissent en font un de ces livres qu'on est heureux d'offrir comme cadeau à des enfants. Maxime Lefort.

Cigale en Chine, par Paul d'Ivoi, Paris. Combet. Grand in-8, illustré par Louis Bombleb de 115 gravures en noir et en couleurs et accompagné de 3 plans. Prix : 12 francs. Relié toile, tranches dorées, plaque couleur.

M. Paul d'Ivoi nous a habitués aux aventures les plus romanesques et les plus attachantes. Il nous transporte aujourd'hui en pleine guerre de Chine. On le voit, le sujet n'est pas rebattu.

Nous étudions avec lui les mœurs et coutumes du Céleste Empire qu'il connaît à fond, nous revivons avec lui l'épopée, aujourd'hui entrée dans l'histoire, de la défense des légations européennes à Pékin. L'empereur, l'Impératrice de Chine, Tuan chef des Boxers et son frère Lan, MM. Pichon, de Giers, von Ketteler, personnages désormais historiques, jouent chacun leur rôle dans ce récit. Mais, il faut le dire, la physionomie la plus ravissante est bien celle de la princesse Roseau-Fleury qui n'a d'existence que dans l'imagination de l'auteur.

Nous retrouvons dans ce pays notre ami Cigale, le Gavroche parisien aux idées originales, au courage indomptable, à la verve endiablée. Les illustrations de Bombled ajoutent, à cet ouvrage qui en a tant d'autres, un attrait plus grand encore. Maxime Lefort.

Le Rachat, par Jean Bertheroy. Illustrations d'Alfred Paris. Collection des Romans honnêtes. Tours, Mame, 1901. Prix : 5 francs.

Le *Rachat* est l'histoire d'un repris de justice, Prosper Martineau, rencontré par hasard au moment où il vient de purger sa condamnation à la maison centrale.

Le docteur Just Legrant s'intéresse à lui, et par philanthropie fait tous ses efforts pour adoucir ses mauvais instincts et le réhabiliter tant

à ses propres yeux qu'à ceux de la société. Il lui cherche du travail. Martineau est menuisier de son état; on lui propose de refaire les stalles de l'église. Mais travailler chez un curé, jamais le misérable n'y consentira.

Un accident le ramène auprès du docteur. Celui-ci le soigne, le guérit et le place chez un manufacturier.

Aidé de sa fille Marcelle, charmante enfant qui convertit à cette œuvre charitable Philippe, son fiancé, il fait plus. Il instruit l'ouvrier, met à sa disposition sa bibliothèque, inaugure pour lui et ses camarades des conférences où il leur fait part de tout ce qu'il sait.

Mais le malheureux, loin de se montrer reconnaissant, bouleverse par son mauvais esprit l'atelier, modèle jusque là, où il a reçu abri; essaie même, par haine du bourgeois, de faire sauter la maison de son bienfaiteur.

Celui-ci ne se décourage pas. Martineau est chassé de l'atelier; le docteur lui prête des fonds et l'établit. Le nouveau patron, aussi dur pour ses ouvriers qu'il était insoumis envers ses maîtres, prospère d'abord, puis aventure ses capitaux, se ruine et se jette à l'eau pour se noyer.

On le repêche. Marcelle entreprend alors, par charité et avec l'aide de la foi, l'œuvre à laquelle la philanthropie vient d'échouer. Elle réussit pleinement. Martineau se convertit, se marie et devient un chrétien exemplaire.

C'est un joli roman, très moral et très attachant.

Maurice D'AUGIER.

Contes d'Orient. — Adaptation de GUECHOT; illustrations de Roty. Paris, Colin. In-4. Prix : 7 francs.

Du fonds inépuisable des conteurs orientaux, d'où sont sorties les *Mille et une Nuits*, on a souvent tenté de tirer un recueil à l'usage de l'enfance et de la jeunesse. Nul n'y a mieux réussi que M. GUÉCHOT. Ses *Contes d'Orient* inoffensifs au point de vue moral, nous rendent l'exquise fantaisie de l'imagination arabe. Les illustrations de Roty ajoutent encore à l'agrément de l'ouvrage. E. M.

Deux nouveaux volumes pour la Bibliothèque du *Petit Français* (Paris, Colin). Le *Capitaine Henriot*, un partisan du temps du Béarnais, promène les jeunes lecteurs de Marseille aux Pays-Bas et des Pays-Bas en Espagne, où ils font connaissance avec Cervantès, l'auteur de Don Quichotte. *Au clair de la lune* leur présente d'abord les types classiques des théâtres populaires, Arlequin, Polichinelle, Pasquin, etc., qui les régale de contes fantastiques où Pierrot joue le beau rôle. La leçon morale n'est pas absente, et les volumes sont fort gentiment illustrés. Joseph DE BLACÉ.

Mariage civil, par M. MARYAN. Paris, Gautier 1901. Prix : 3 fr.

Voici un joli roman, bien écrit, bien mené, poignant d'un intérêt de très bon aloi.

Daniel Bayre, député radical, a déjà puisé sans scrupule dans la bourse de sa pupille, Gertrude de Villemereuil. Pour régulariser cette situation, il songe à marier à son fils Antoine l'héritière à demi dépouillée.

Élevée dans une de ces pensions où la pratique religieuse est réduite à sa plus simple expression, Gertrude ne voit dans le mariage que le bonheur humain : elle est cependant assez croyante pour reculer avec horreur devant une union que l'Église ne consacrerait pas.

Là cependant veut en arriver M. Daniel Bayre. Effrayé par les invectives des gens de son parti, il met tout en œuvre, après la célébration du contrat devant le maire, pour empêcher les deux jeunes gens d'aller à l'Église.

Antoine cède. Gertrude résiste et finit par s'évanouir au retour de la mairie. Jugeant toute instance superflue, elle s'évade la nuit, avec l'aide d'une servante, gagne la Suisse, où elle se met au service d'une famille anglaise.

Alors commence une vie nouvelle, où elle puise, avec l'acception généreuse du sacrifice, un vif amour de Dieu et une admirable résignation à sa Providence.

Demandée en mariage par un jeune député catholique, elle se garde pour l'homme auquel elle était destinée.

Celui-ci, malheureux depuis la fuite de Gertrude, l'a cherchée partout sans résultat. Un accident l'arrête en Suisse, où, tout brisé par une horrible chute, il est recueilli dans une cabane. Gertrude le retrouve, se dévoue, sauve cette âme, fait célébrer par un prêtre catholique le mariage avec le moribond, et va, après la mort bien chrétienne d'Antoine, prier pour lui dans le cloître. Daniel Bayre, atterré, ne se réconcilie pas encore avec elle, mais tout fait prévoir que son orgueil finira par rendre les armes.

Maurice D'AUGIER.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS RELIGIEUSES

M. Ch. Hamel. — **Histoire de l'église Saint-Sulpice.** *Édition abrégée* publiée, avec approbation de l'auteur, par A. Jeannin, vicaire à Saint-Sulpice. Paris, Lecoffre, 1901. In-12, pp. 147.

Les *Études* (20 août 1900) ont déjà recommandé la savante monographie de la paroisse Saint-Sulpice, par M. Hamel. Cet ouvrage important, mais pas assez accessible aux moindres bourses, vient d'être heureusement vulgarisé. L'illustration s'est mise de la partie, et, après une série de tableaux édifiants représentant l'histoire de M. Olier, défilent les portraits des curés intelligents et zélés qui ont su maintenir ses œuvres durant deux siècles et demi. Un plan de la paroisse en 1901 et une liste fort longue des œuvres d'instruction, telles que patronages, écoles, catéchismes, bibliothèques, conférences, puis des œuvres de charité, telles que vestiaires, crèches, fourneaux économiques, enfin des confréries et associations de piété, donnent l'idée de cet admirable quartier. C'est une vraie cité catholique au milieu de la grande capitale.

Henri Chérot.

Le Patriotisme. Sermon prononcé, le 16 avril 1901, à la Madeleine, par le R. P. Coubé. Paris, Josse.

Penseur et poète, le P. Coubé a rarement été aussi bien inspiré que dans ce discours, dit pour les morts de la Croix-Rouge. Fleurs jetées sur les tombes récentes, sens de la mort soufferte pour la patrie, réfutation de l'internationalisme, ce que la religion ajoute au patriotisme : tout est dit avec mesure, force et poésie.

Pierre Suau.

GÉOGRAPHIE

A. Niessel, capitaine d'infanterie breveté. — **Le Maroc.** Aperçu géographique, gouvernement, armée, commerce, politique du sultan, relations avec la France. Paris, librairie Chapelot, 1901. Prix : 2 fr.

Cinquante pages très exactes qui renseignent suffisamment sur le Maroc. Les projets possibles de M. Revoil et du gouvernement rendent ces renseignements fort opportuns. Pour les réunir, l'auteur ne s'est pas contenté de résumer des ouvrages parus; il a surtout consulté ses souvenirs personnels et les notes prises à la suite de conversations avec des collègues, des Marocains ou des Arabes algériens. Ce qui assure à cet ouvrage une valeur originale à signaler.

Pierre Suau.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Novembre 26. — A **Paris**, La Chambre des députés continue la discussion du projet de loi autorisant l'émission de l'emprunt chinois de deux cent soixante-cinq millions à 3 pour 100, et décide, malgré les protestations du ministre des Finances, qu'un état détaillé des dépenses sera publié au *Journal officiel.*

27. — A **Paris**, au Luxembourg, le Sénat accorde la réhabilitation, au bout de cinq ans, aux faillis concordataires qui justifieront de la remise de leurs dettes.

— Au cours des toasts et discours prononcés pendant le banquet annuel du Comité républicain du commerce et de l'industrie, MM. Brisson et Bourgeois adjurent les radicaux de ne pas faire échec au ministère Waldeck-Rousseau ; le président du Conseil se lève à son tour et fait l'éloge de sa propre administration et de celle de M. Millerand.

— A **Dijon**, M. Hervé, acquitté par le jury d'Auxerre, à la suite de ses articles dans le *Pioupiou de l'Yonne*, est suspendu pour dix-huit mois, par le Conseil académique, de ses fonctions de professeur d'histoire au lycée de Sens.

28. — En **Autriche**, M. Henry Sienkiewicz organise une grande souscription populaire en faveur des étudiants polonais condamnés par la Prusse pour un complot imaginaire à Gnessen. Le Conseil municipal de Prague envoie officiellement deux cents couronnes.

30. — A **Londres**, le gouvernement anglais fait savoir que, dès le premier janvier prochain, des passeports seront exigés de tous les voyageurs qui se rendront, à un titre quelconque, dans les colonies du Natal et du Cap.

— En **Bavière**, la Diète demande qu'on limite le nombre des juges israélites.

Décembre 1er. — A **Nancy**, **Avranches**, et dans plusieurs autres villes, réunions et discours nationalistes en vue de la préparation des élections.

2. — A **Washington**, ouverture du Congrès. Dans son message, le président Roosevelt loue son prédécesseur, demande des mesures rigoureuses contre les anarchistes, la surveillance des trusts, le développement de la marine marchande, la répression de l'insurrection des Philippines ; il promet l'indépendance prochaine de Cuba, constate la tranquillité d'Hawaï et de Porto-Rico, et se déclare partisan de la « porte ouverte » en Chine.

5. — A **Carcassonne**, mort de Mgr Billard. Mgr Félix-Arsène Billard, né à Saint-Valery-en-Caux (Seine-Inférieure), avait fait à Rouen

ses études théologiques. Ordonné prêtre en 1853, il fut nommé vicaire général de Mgr de Bonnechose, en 1868, et préconisé, en mai 1881, évêque de Carcassonne. Il lutta énergiquement pendant toute la durée de son épiscopat pour la défense des libertés et des droits de l'Église.

4. — A **Paris**, M. Labori publie contre M. Reinach des articles qui produisent dans la presse une certaine agitation et réveillent l'« Affaire », que l'on croyait pour jamais endormie.

— A **Naples**, découverte d'un gros scandale. Depuis trois ans, plusieurs sous-officiers, ayant des députés pour complices, parvenaient à faire exempter, moyennant finances, de nombreux jeunes gens du service militaire. Des arrestations ont été opérées.

5. — En **Pologne**, l'agitation qui s'est manifestée, à propos de l'obligation d'enseigner en allemand le catéchisme, redouble d'intensité et provoque de nouveaux troubles.

— Aux **États-Unis**, la Commission du congrès adopte le tracé du canal de Nicaragua.

6. — A **Paris**, M. Ribot fait au Palais-Bourbon un vigoureux discours pour flétrir la politique financière du gouvernement.

7. — A **Paris**, au Luxembourg, l'emprunt de Chine est voté par 224 voix contre 43, après une énergique protestation de M. Le Provost de Launay en faveur des missionnaires.

— A **Solesmes**, l'abbaye est crochetée par le juge de paix, malgré les vigoureuses réclamations de M. le comte de Bastard.

8. — A **Paris**, le Conseil supérieur de l'Instruction publique casse la décision du Conseil académique de Dijon, et prononce contre le professeur Hervé la peine de retrait d'emploi.

— A **Jérusalem**, l'enquête sur les incidents du Saint-Sépulcre constate que les torts sont du côté des Grecs.

— A **Paris**, l'inauguration de la statue de Baudin, qui devait avoir lieu dans l'après-midi, a été contremandée par le gouvernement, parce que le président du Conseil municipal de Paris voulait user de son droit d'y prononcer un discours.

— A **Lyon**, les anarchistes se livrent à une manifestation violente. Quatorze agents ont été blessés; il y a eu quarante arrestations.

10. — A **Paris**, la Chambre des députés vote l'affichage du discours de M. Caillaux, panégyrique de la gestion financière du cabinet Waldeck-Rousseau.

Au Luxembourg, le Sénat vote la prise en considération de la proposition Béraud, tendant à l'abrogation de la loi Falloux.

A l'Hôtel de ville, le Conseil municipal décide de se rendre en corps à l'inauguration de la statue de Baudin pour protester contre l'attitude du gouvernement à l'égard de son président.

— De l'**Afrique australe** on apprend la nouvelle que Dewet vient d'infliger un échec aux Anglais, à Heibronn.

— A Paris, M. Waldeck-Rousseau vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets :

Les congrégations non autorisées qui ont fondé des établissements sans avoir obtenu, pour chacun d'eux, l'autorisation exigée par l'article 3 de la loi du 24 mai 1825, ont déjà été mises en garde, par une note de l'agence Havas du mois d'août dernier, contre une interprétation erronée des dispositions législatives, tant anciennes que nouvelles, les concernant.

Il avait bien été rappelé que l'autorisation accordée à une congrégation ne couvrait pas les succursales irrégulièrement créées, et qu'une demande en autorisation devait être produite à leur égard, conformément à la loi du 1er juillet 1901.

Cet avertissement a été entendu de la plupart des congrégations qui se sont mises en instance et dont les demandes sont actuellement soumises à l'instruction.

Toutefois, quelques congrégations n'ont pas encore régularisé leur situation en ce qui concerne ceux de leurs établissements qui n'étaient pas légalement formés.

Si, par une interprétation large de l'esprit de l'article 11 de la loi du 1er juillet 1901, on a pu considérer que cet article ne visait que les congrégations n'ayant reçu aucune autorisation, cet état de choses ne saurait être indéfiniment prolongé.

Vous voudrez bien aviser les intéressés que, faute par eux de se pourvoir en autorisation à l'égard des établissements susvisés, avant le 15 janvier prochain, le gouvernement devra en provoquer la fermeture.

Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires à cet effet, et, notamment, d'insérer la présente circulaire dans le *Recueil des actes administratifs* de votre préfecture.

Paris, le 10 décembre 1901.

Le Secrétaire de la Rédaction :

ÉDOUARD CAPELLE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

TABLES GÉNÉRALES

DE L'ANNÉE 1901 (TOMES 86, 87, 88, 89)

N. B. — Les nombres en caractères gras indiquent la tomaison ; les autres, la pagination.

PREMIÈRE PARTIE

ARTICLES DE FOND

ORDRE DES MATIÈRES

A

Allemagne. Bernard (P.). L'enseignement classique en Allemagne. Son rôle pédagogique, **86**, 29, 501. — La réforme scolaire en Prusse, **88**, 751.

Ascétisme. Broise (M. de La). Un chapitre de la vie de la sainte Vierge. Ses origines, **87**, 289.

— Bachelet (X.-M. Le). La grande promesse du Sacré Cœur, **88**, 385.

— Bremond (H.). Imitation de l'Enfant Jésus, **89**, 828.

Agriculture. Burnichon (J.). Le retour aux champs. Celles qui n'en veulent pas, **87**, 305.

Alcoolisme. Martin (H.). L'alcoolisme devant la Chambre, **86**, 741; **87**, 29.

Anthropologie. Martin (H.). A la recherche d'un ancêtre, **88**, 153.

Associations. Voir Congrégations.

Astronomie. Joannis (J. de). L'astronomie chez les Grecs, **88**, 639.

B

Beaux-Arts. Bremond (H.). Le mysticisme dans l'art, **87**, 77.

— Brucker (J.). Origines de l'art grec, **86**, 251.

Bosnie-Herzégovine. Burnichon (J.). La résurrection d'un peuple, **89**, 671.

Bossuet. Chérot (H.). Autour de Bossuet. Le quiétisme en Bourgogne et à Paris, d'après des correspondances inédites, **86**, 45, 201.

C

Charlemagne. Capelle (E.). Charlemagne au Palais-Bourbon, **86**, 615.

Chine. Bataille (J.). Siège de Fankia-kata, **87**, 433.

— Desmarquest (J.). Faux témoins contre les missionnaires, **89**, 721.

— Havret (H.). T'ien-Tchou "Seigneur du Ciel", **89**, 398, 546.

— Tobar (J.). Un coin de la politique chinoise, du 15 août au 15 novembre 1900, **86**, 388. — Décrets impériaux contre les Boxeurs et en faveur des étrangers, **87**, 675. — Nouveaux décrets impériaux, **88**, 111. — Maison de la famille Wang, **88**, 218. — Nouveaux décrets impériaux. Grands mandarins châtiés. Conseils de réforme, **89**, 97. — Faux témoins contre les missionnaires, **89** 731.

Chine. WETTERWALD (A.). Une armée chrétienne improvisée. Défense de Wei-tsuen, **86**, 663.
Voir Missions.

Concile du Vatican. BIGAULT (H. DE). Mgr de Ketteler et le concile œcuménique du Vatican, **87**, 476.

Compagnie de Jésus. CABRIÈRES (Mgr DE), évêque de Montpellier. Lettre au R. P. Directeur des *Études*, **86**, 288. — Lettre d'un évêque, **89**, 269.

— COTTON (Mgr), évêque de Valence. Une lettre épiscopale, **89**, 415.

— GAILHARD-BANCEL (H. DE), député de l'Ardèche. Lettre d'un député, **89**, 272.

— Déclaration des Provinciaux de la Compagnie de Jésus en France, **88**, 864-1.

Concordat. DUDON. Le Concordat et les congrégations, **86**, 623. — Le centenaire du Concordat, **88**, 168.

— PRÉLOT. Le Concordat est-il respecté, **88**, 289; 483.

Congrégation. BR. (J.). La parole du Pape, **88**, 828.

— BREMOND (H.). Maison à vendre, **89**, 88.

— BURNICHON (J.). L'article 14, **87**, 798. — Les derniers jours d'un condamné, **88**, 577.

— BRUCKER. J.). Épisode d'une confiscation de biens congréganistes (1762). Les manuscrits des Jésuites de Paris, **88**, 497. — Un « document assassin », **88**, 669. — Les griefs contre les Jésuites anciens et modernes, **88**, 764. — La vente d'une congrégation, **89**, 537.

— CAPELLE (E.). Charlemagne au Palais-Bourbon, **86**, 615. — Notes et documents pour servir à la défense des congrégations religieuses, **86**, 552, 694, 834; **87**, 127, 548, 694. — Notes et documents : Texte officiel de la loi sur les associations, **87**, 47. — Autour d'*Électra*, **87**, 529.

— CHEROT (H.). Nos députés à l'école de saint Louis, **86**, 458.

Congrégations. DUDON (P.). Un conseiller janséniste du ministère, **86**, 315. — Le Concordat et les congrégations, **86**, 623. — Napoléon et les congrégations, **87**, 173.

— GOTTI (cardinal). Instructions aux supérieurs des ordres religieux, **88**, 407. — Lettre à l'épiscopat, **88**, 684.

— S. S. LÉON XIII. Constitution apostolique concernant les congrégations qui professent des vœux simples, **86**, 122. — Lettre de N. S. P. le Pape Léon XIII au cardinal Richard, **86**, 145. — Lettre aux supérieurs des ordres et instituts religieux, **88**, 145.

— MONIS. Circulaire du ministre de la justice sur l'application de la loi du 1er juillet 1901, contre les congrégations religieuses. **89**, 117.

— PRÉLOT (H.). A propos des lois d'association. Le religieux prêtre, **86**, 154, 338. — Nos congrégations enseignantes en Syrie, **86**, 577. — Une consultation sur les biens des congrégations, **86**, 762. — La loi Waldeck et le droit d'association, **87**, 457. — La loi Waldeck. Mort des congrégations, **87**, 721. — Le Concordat est-il respecté ? I. Les principes, **88**, 289. — Le Concordat est-il observé ? II. Méconnaissance de son caractère fondamental, **88**, 433.

— WALDECK-ROUSSEAU. Règlement administratif sur la loi contre les congrégations, **88**, 686.

Colonies. FORBES (J.). Les colonies françaises et la colonisation par les Français, **86**, 525.

D

Droit canon. BESSON (J.). Bulletin canonique. Le Jubilé. — Relevé de quelques décisions, **87**, 232.

Dubois BLIARD (P.). Le premier épisode de la vie publique du cardinal Dubois, **89**, 5.

E

Église. Dudon (P.). Œuvres charitables et sociales, **86**, 172.

Égypte. Jullien (M.). A la recherche de Tabenne, **89**, 238. — A travers les ruines de la Haute Égypte, **88**, 205.

Élection. Randu (A.). Le devoir de l'heure présente, **89**, 145.

Encyclique. Léon XIII (S. S.). Lettre encyclique sur la démocratie chrétienne, **86**, 433.

Enseignement. Bernard (P.). L'enseignement classique en Allemagne. Son rôle pédagogique, **86**, 29, 501. — La réforme scolaire en Prusse, **88**, 751.

— Bremond (H.). Le roman d'un collégien, **88**, 784.

— Burnichon (J.). Adieux au grec, **88**, 117. — L'article 14, **87**, 798. — Choses de l'éducation et de l'enseignement, **87**, 92; **89**, 806. — Grandeur et décadence d'une institution, **88**, 480.

— Capelle (E.). Les réformes de l'enseignement d'après M. Ribot, **89**, 410.

— Ker (P.). L'enseignement libre. Notes et souvenirs, **89**, 380.

— Leygues (G.). Circulaire aux inspecteurs d'académie, **89**, 266.

— Tampé (W.). L'école et la vie, **88**, 343.

Espagne. Capelle (E.). Autour d'*Électra*, **87**, 529.

Exégèse. Bainvel (J.). Un nouvel interprete de saint Augustin, **87**, 645.

— Durand (A.). L'état présent des études bibliques en France, **89**, 433.

— Méchineau (L.). L'autorité divine des Livres saints, **89**, 639.

— Prat (F.). La fin du monde et ses signes avant-coureurs, **88**, 395. — Les historiens inspirés et leurs sources, **86**, 474. — Le lis de la Bible, **87**, 390.

Exposition. Dudon (P.). L'Église et l'Exposition. Œuvres charitables et sociales, **86**, 172.

F

Franc-Maçonnerie. Abt (E.). La congrégation non autorisée du Grand Orient, **86**, 225, 357.

G

Géographie. Burnichon (J.). La résurrection d'un peuple. — La Bosnie et l'Herzégovine, **89**, 671.

— Piolet (J.-B.). Java et ses habitants, **87**, 518.

— Targile (P.). L'équilibre adriatique, **89**, 554.

H

Hagiographie. Noury (J.). Sainte Lidwine, **88**, 404.

Histoire. Dorceau (J.). L'Espagne de l'ancien régime, **86**, 700.

— Forbes (J.). Un siècle, **86**, 5.

— La Servière (J. de). La question du serment d'allégeance, **89**, 58.

Histoire ecclésiastique. Bigault (H. de). Monseigneur de Ketteler et ses principes de gouvernement, **87**, 5.

— Bremond (H.). Une conversion manquée. John Keble (1792-1866), **87**, 214, 355. — La vocation de l'abbé de Broglie, 606.

— Chérot (H.). Un siècle de l'Église de France, par Mgr Baunard, **87**, 124.

Histoire de France. Bliard (P.). Le premier épisode de la vie publique du cardinal Dubois, **89**, 5.

— Bremond (H.). La vie religieuse d'un bourgeois de Reims au xviie siècle. Jean Maillefer, **89**, 622.

— Brucker (J.). Épisode d'une confiscation de biens congréganistes (1762). Les manuscrits des Jésuites de Paris, **88**, 497.

— Chérot (H.). Bulletin d'histoire, **87**, 368. — Le déclin de l'Empire, **89**, 259. — Voir Villetard, **88**, 363.

— Dudon (P.). Libéraux et liberté. Barante, **89**, 77. — Napoléon et le divorce. Lettre inédite du cardinal Fesch, **88**, 606.

Histoire de France. Fouqueray (H.). Une victime des Journées de septembre, **86**, 536.
— La Brière (Y. de). Une ambassade à Rome sous Henri IV, **88**, 228.
— Villetard (abbé H.) et H. Chérot. Le trésor de Foulon et le juif Zacharias, d'après des documents inédits, **88**, 363.

Histoire littéraire. Chérot (H.). Bonald d'après sa correspondance inédite, **86**, 741; **87**, 50, 495, 624. — Une thèse sur Bourdaloue, **88**, 677. — Le duc de Broglie historien, **89**, 289. — Marie Pharou. Un petit poète romantique inconnu, d'après des lettres inédites de Hugo, Lamartine, Chateaubriand, Sainte-Beuve, **88**, 542. — Quelques publications récentes sur Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, **87**, 823. — Une nouvelle traduction des lettres de sainte Thérèse, **87**, 823. — Le marquis de Vogüé historien. A propos de sa récente élection à l'Académie française, **88**, 72, 191.
— Delaporte (V.). L'« Iliade » de la France au xixe siècle, **86**, 373.
— Griselle (E.). Bourdaloue a-t-il prononcé le *Tu es ille vir*? **88**, 96.
— Longhaye (G.). Balzac, **88**, 721. — George Sand, **89**, 27. — Dix années de la vie de Louis Veuillot, **89**, 577. — Un poète philosophe. — Vigny, **86**, 603.

I

Impôt. Antoine (C.). La loi sur les successions et l'impôt progressif, **87**, 246.

Inde. Brou. Évangélisation de l'Inde au moyen âge, **87**, 577.

J

Jeanne d'Arc. Chérot (H.). A propos d'une nouvelle vie de Jeanne d'Arc, **88**, 224.

Jésuites. Brucker (J.). Épisode d'une confiscation de biens congréganistes (1762). Les manuscrits des Jésuites de Paris, **88**, 497. — Les griefs contre les Jésuites anciens et modernes, **88**, 764.

L

Littérature française. Bremond (H.). Devant des portraits d'enfants, **87**, 780. — Revue littéraire, **86**, 84; **88**, 623.
— Delaporte (V.). Lutte et prière, **88**, 85. — Poètes, poèmes et poésie, **89**, 172. — Du respect de la langue française au xviie siècle, **87**, 194, 333. — Le théâtre, école du peuple, **89**, 739.
— Suau (P.). « Les Avariés », de M. Brieux, **89**, 705. — Ces messieurs, **89**, 831.

Littérature latine. Alès (A. d'). Cicéron et César. Leur langue et leur grammaire, **87**, 403. — Pline le jeune et ses héritiers, **87**, 666.

Lourdes. Cros (L.-M.). Notre-Dame de Lourdes. Récits et mystères, **86**, 821.
— Martin (P.). Le siècle du miracle. Les grandes guérisons de Lourdes, **86**, 243.

M

Missions. Brou (A.). Évangélisation de l'Inde au moyen âge, **87**, 577.
— Brucker (J.). Les missionnaires catholiques aujourd'hui et autrefois, **88**, 44.
— Chérot (H.). Cent ans de l'histoire des missions, **87**, 147. — Les missions catholiques françaises, **89**, 701.
— Dudon (P.). Chronique des missions (Amérique), **88**, 520.
Voir Chine, Égypte.

N

Napoléon. Dudon (P.). Napoléon et les congrégations, **87**, 173.

Nécrologie. Chérot (H.). Le R. P. Henri Mertian, **89**, 514.
— Martin (H.). Le R. P. Émile Régnault, **87**, 89.

P

Patrologie. Brucker (J.). Bulletin d'ancienne littérature chrétienne, **86**, 103.

Philosophie. Ferchat (J.). Un philosophe chrétien, **89**, 340-465.
— La Barre (A. de). La philosophie de la nature chez les anciens, **87**, 662.
— Moisant (X.). La dialectique de M. Blondel. Les sources de la nouvelle méthode, **88**, 313. — A propos de Malebranche, **88**, 801.
— Roure (L.). Bulletin philosophique. Congrès et revues françaises en 1900, **86**, 801. — La crise de la morale, **89**, 517.
Poésie. Delaporte (V.). Le siècle naissant inauguré par Jésus-Christ. Ode latine, par S. S. Léon XIII. Traduction en vers français, **86**, 1.
— S. S. Léon XIII. Le siècle naissant inauguré par Jésus-Christ. Ode latine par S. S. Léon XIII. Traduction en vers français, par le P. V. Delaporte, **86**, 1.
Voir Littérature.
Probabilisme. Voir Théologie.

Q

Quiétisme. Chérot (H.). Au tour de Bossuet. Le quiétisme en Bourgogne et à Paris, d'après des correspondances inédites, **89**, 45, 201.
— Griselle (E.). Lettres inédites du frère de Bossuet, **86**, 359-602.

R

Roman. Suau (P.). L'aube de lin (Nouvelle), **89**, 222. — Le Dr Phobos, **89**, 314-490.
Russie. Brucker (J.). Les savants français en Russie, au XVIIIe siècle, **89**, 764.

S

Saint Louis. Chérot (H.). Nos députés à l'école de saint Louis. **86**, 458.
Sciences physiques. Joannis (J. de). Deux nouveaux instruments d'optique, **87**, 541.
— Capelle (E.). Rapports présentés au congrès international de physique de 1900, **87**, 669. — Les noces d'or de M. Berthelot, **89**, 686.
Siècle. Chérot (H.). Un siècle de l'Église de France, par Mgr Baunard, **87**, 124.
Sociologie. Bricourt (J. de). Le socialisme et le travail, **88**, 815.
— Fristot (P.). La Belgique économique, **89**, 782. — Encore la question du salaire, **86**, 66.
— Moisant (X.). Notes sur quelques travaux de sociologie, **87**, 114.
Spiritisme. Roure (L.). Les mésaventures du merveilleux, **86**, 286. — Matérialisations d'esprits. Photographies spirites, **87**, 145.
Suggestion. Roure (L.). Suggestion, **88**, 24. — La suggestion en pédagogie et en thérapeutique, **88**, 461.

T

Théâtre. — Delaporte (V.). Le théâtre, école du peuple, **89**, 739.
Voir Littérature.
Théologie. Bainvel. L'idée du surnaturel. Histoire et théologie, **89**, 139-222.
— Brucker (J.). Le prétendu décret d'Innocent XI contre le probabilisme, **86**, 778.
— Harent (S.). La méthode apologétique dans la question des sacrements, **87**, 748.
— Flamérion (A.). Catéchisme de Léon XIII, **88**, 539.

SECONDE PARTIE

BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE TABLE

ORDRE DES AUTEURS

A

Ablin (abbé Ch.). Richard de Montford, **89**, 185.

Achelis (H.). Hippolytstudien, **86**, 106.

Acloque (A.). Sous le microscope, **88**, 568.

Ages (L. des). La famille de Kerdral, **86**, 142.

Aigueperse (M.). Kerdélec doit... Kerdélec veut..., **86**, 858.

Alaux (J.-E.). Dieu et le monde. Essai de philosophie première, **89**, 418.

Alençon (P. Éd. d'). Frère Jacqueline, **87**, 712.

— Les petits-fils du grand Roi, **87**, 712.

Alençon (P. U. d'). Les Frères mineurs à l'Université d'Angers, **88**, 854.

Alexis (R.-R.). Abrégé du catéchisme du saint Concile de Trente, **89**, 127.

Allain (E.). Pline le jeune et ses héritiers, **87**, 666.

Allier (R.). Les troubles de Chine et les missions chrétiennes, **88**, 44.

Amestoy (A.). Sainte Catherine d'Alexandrie, **86**, 142.

Ancey (G.). Ces messieurs, **89**, 831.

Angot (A.). Traité élémentaire de météorologie, **87**, 709.

Arendt (G.), S. J. De conjugio clandestine inito, **86**, 858.

— *De Sacramentalibus*. Disputatio scholastico-dogmatica, **86**, 834.

Arndt (A.), S. J. Biblia sacra Vulgatæ editionis, **86**, 857.

Arnould (L.). Honorat de Bueil, seigneur de Racan, **87**, 561.

Arras (R. P. H. d'). L'homme aux Canaris; causerie du XVIIe siècle, **87**, 856.

Arréat (L.). Dix années de philosophie. Études critiques sur les principaux travaux publiés de 1891 à 1900, **87**, 702.

Arzent (J.). L'échec du gouvernement parlementaire et la réforme de notre régime constitutionnel, **89**, 423.

Assenoy (d'), Les sabots de la reine Anne, **87**, 716.

Aubéry (G.). Loi du 4 février 1888 sur la répression des fraudes dans le commerce des engrais, **88**, 853.

Aulard (M.). Histoire politique de la Révolution française (1789-1804), **88**, 843.

Auriault (R. P.), S. J. Conférences du vendredi à Notre-Dame. Carême de 1901, **87**, 285, 573.

Auvray (M.). La chaumière aux rouges-gorges, **86**, 142.

Avenel (vicomte G. d'). La noblesse française sous Richelieu, **88**, 137.

Azanbuja (G. d'). L'abdication, **87**, 305.

— L'esprit chrétien et les affaires, **87**, 424.

B

Backer (P. St. de). Institutiones metaphysicæ specialis quas tradebat in Collegio Maximo Lovaniensi P. Stanislaus de Backer, S. J. T. I. Cosmologia, **86**, 835.

— Tomus secundus : Psychologia, pars prior : de Vita organica, **89**, 708.

Baguenault de Puchesse (comte). Mémoires du vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon (1565-1586), **88**, 847.

Bainvel (R. P.), S. J. Saint Jean-Baptiste de La Salle, **88**, 142.

Bainville (J.). Voir Vickenhagen, **89**, 838.

Bar (E. de). Les Saints, **86**, 428.

Barante (baron de). Souvenirs du baron de Barante, **89**, 77.

Bardoux (J.). Le mouvement idéaliste et social dans la littérature anglaise au xixe siècle. John Ruskin, **87**, 706.

Baroncelle (A. de). Guide routier de la France, **88**, 428.

Barrau (H.). Dialogues enfantins, deuxième série, **88**, 573.

Barthélemy (marquis Ch.). En Indo-Chine (1896-1897) : Tonkin, Haut-Laos, Annam septentrional, **88**, 714.

Barthès (abbé J.). Reflets d'Évangile, **88**, 717.

Barzollotti (G.). La philosophie de H. Taine, **87**, 700.

Basto (E.). Causa del Diluvio, **86**, 857.

Battandier (Mgr). Annuaire pontifical catholique pour 1901, **86**, 856.

Baudrillart (A.). Philippe V et la Cour de France, **88**, 239.

Baumann (A.). La vie sociale de notre temps, **87**, 570.

Baunard (Mgr). Un siècle de l'Église de France, **87**, 124.

Bazaillas (Albert). La crise de la croyance dans la philosophie contemporaine, **87**, 413.

Bazin (abbé G.). L'église Saint-Paul-Saint-Louis, **87**, 839.

Bazin (R.). Guide de l'empereur, **88**, 429.

Beauchet-Filleau (H.). Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement, **86**, 269.

Beaumont (M. de). La pupille du Doyen, **86**, 855.

Beaune (H.). Lucien Brun, **89**, 276.

Bégis (A.), Voir Funck-Brentano, **88**, 241.

Belanger (P. Auguste), S. J. Les Jésuites et les humbles, **87**, 850.

— Les Proscrits ! **86**, 858.

Bellamy (abbé). Les effets de la communion, **87**, 554.

Bellesheim (A.). Concile plénier des évêques et archevêques latins à Rome, en 1899, **86**, 284.

Bellet (C.-F.). Un problème d'hagiographie. Le bienheureux Ayrold, évêque de Maurienne, **88**, 573.

Belleval (marquis de). Les Bâtards de la maison de France, **88**, 259.

— Lourdes et le Midi de la France, **86**, 140.

— Souvenirs contemporains, **86**, 412.

Bellune (abbé de). Mgr d'Outremont, vie et doctrine spirituelle, **87**, 710.

Belot (G.). Le luxe, **89**, 532.

Belzung (E.). Anatomie et physiologie végétales, **86**, 847.

Béral (P.). Faute sublime, **88**, 428.

Bernard (C.). Introduction à l'étude de la médecine expérimentale, **86**, 425.

Bernès (M.). Les conditions de l'action, **89**, 532.

Berthelot. Les carbures d'hydrogène (1851-1901). Recherches expérimentales, **89**, 695.

— Science et philosophie, **89**, 698.

— Science et morale, **89**, 699.

Berthelot et E. Renan. Correspondance, **89**, 700.

Bertheroy (J.). Le rachat, **89**, 842.

Berthier (A.). L'électricité au service de la photographie, **88**, 570.

Berthier (J.-J.), O. P. Tabulæ systematicæ totius Summæ contra Gentes, **86**, 285.

Bertin (G.). Les campagnes de 1812-1813, 1814, **88**, 247.

Bertrand (L.). La Bosnie et l'Herzégovine, **89**, 671.

Besse (R. P. dom). Les études ecclésiastiques d'après la méthode de Mabillon, **87**, 141.

Beurlier (E.). Abrégé de l'histoire de l'Église, **86**, 140.

Bienstock (J.-W.). Voir Tolstoï, **88**, 854.

Billecocq (R. P.), O. P. La religieuse parfaite ou la piété dans le cloître, **86**, 285.

Binet (A.). La suggestibilité, **88**, 235.

Biré (E.). Mémoires d'outre-tombe, **86**, 408.
— Mémoires du général d'Andigné, **87**, 713.
Biré (M.). Alfred Nettement; sa vie et ses œuvres, **89**, 131.
Blanc (abbé E.). Mélanges philosophiques, **86**, 563.
Blanchet (abbé). Voir Mouchard, **86**, 851, 852.
Blaze de Bury (Y.). Les romanciers anglais contemporains, **86**, 102.
Bled (V. du). La société française du xvie au xxe siècle (2e série), **88**, 848.
Bloch (G.). Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution. T. 1er, 2e partie : les Origines, la Gaule indépendante et la Gaule romaire, **87**, 846.
Blondel (A.). Moteurs synchrones à courants alternatifs, **88**, 421.
Bocquet (L.). Flandre, **89**, 175.
Bois (G.). Le péril occultiste, **86**, 300.
Boislisle (A. de). Mémoires de Saint-Simon, **87**, 425.
Boissarie (D^r). Les grandes guérisons de Lourdes, **86**, 243.
Bolo (H.). Ceux qui pleurent et ceux qui espèrent, **87**, 569.
Bolo (abbé H.). L'Évangile du Cœur de Jésus, **88**, 253.
Bonald. Pensées, **86**, 458.
Bonet-Maury (G.). Histoire de la liberté de conscience en France depuis l'Édit de Nantes jusqu'en 1890, **87**, 847.
Bonneau (abbé) Notes pour servir à l'histoire du clergé de l'Yonne pendant la Révolution **89**, 136.
Bonneval (marquis de). Mémoires anecdotiques (1789-1873), **86**, 411.
Bonwetsch (G.-N.). Studien zu den Kommentaren Hippolyts zum Buche Daniel und zum hohen Liede, **86**, 104.
Bonzon (J.). La vente d'une congrégation sous Louis XV. La suppression des Jésuites, **89**, 537.
Bordeaux (H.). Pays natal, **86**, 101.
Borel (E.). Leçons sur les séries divergentes, **89**, 278.
Bosmans (H.), S. J. Voir Coignet, **87**, 422.
Bossuet. Élévations à Dieu sur tous les mystères de la religion chrétienne. Nouvelle édition entièrement revisée. Introduction par le R. P. Libercier, **86**, 840.
Botella y Serba (C.). Sin pretensiones. (Colleccion de cuentos y novelas cortas), **88**, 573.
Bouchage (P.-F.). Le serviteur de Dieu Joseph-Marie Favre, maître et modèle des ouvriers évangéliques (1791-1838), **87**, 559.
Boudinhon (A.). Le Jubilé de 1901, **87**, 286.
— Le mariage religieux, **86**, 284.
Bouillerie (baron de La). Les manifestations de l'enseignement agricole à l'Exposition universelle de 1900, **86**, 842.
Bourdeau (L.). Essai de sociologie générale, **89**, 529.
Bourget (P.). Un homme d'affaires. Œuvres complètes, Romans : 1. Cruelle énigme. Un crime d'amour. André Cornélis, **86**, 101.
Bourgues (R. P.). Le Christ Rédempteur, **89**, 182.
Bournand (F.). La patrie française au xixe siècle, **87**, 571.
Bourneix (abbé T.). Trois Limousines à la Visitation de Moulins ou le Limousin et le Sacré Cœur, **87**, 276.
Boursault (H.). Recherche des eaux potables et industrielles, **87**, 280.
Boussac (P. L.). Les vertus du Cœur de Jésus, **88**, 141.
Boutauld (P. M.), S. J. Méthode pour converser avec Dieu, suivie du bon emploi du temps, **89**, 569.
Boyer d'Agen. Le peintre des Borgia : Pinturrichio, sa vie, son œuvre, son temps (1454-1513), **87**, 77.
Boyer (P.). La Bosnie et l'Herzégovine, **89**, 671.
Brabandère (V. de). Les martyrs de la glèbe, **87**, 857.
Brahm (Ed.). De reticentia voluntaria peccatorum in confessione, **86**, 858.
Brasseur (A.). La question sociale; études sur les bases du collectivisme, **87**, 117.

Bratke (E.). Das sogenannte religionsgespräch am Hof der Sasaniden, **86**, 112.
Braun (R. P. E.), S. J. Nouvelles méditations, **86**, 572.
Braunsberger (O.). Beati Pietri Canisii S. J. Epistulæ et Acta, **86**, 429.
Breznay (Mgr Ad.). Voir Pazmany, **86**, 172.
Briaux (L.), S. J. Le Sacré Cœur et la France, **89**, 134.
Brieux. Les avariés, **89**, 705.
Broc (vicomte). Le style épistolaire, **88**, 717.
Broche (G.-E.). Horatio Spark, **88**, 252.
Broussolle (abbé). La jeunesse du Pérugin et les origines de l'école ombrienne, **87**, 77.
— La vie esthétique, **86**, 857.
Brugerette (abbé J.). Lettres à un jeune prédicateur. Comment faut-il prêcher, **87**, 140.
— Les morales indépendantes et la morale évangélique, **87**, 286.
Brun (P.). Autour du xviie siècle. Les libertins, **88**, 258.
Brun-Durand (J.). Anatole de Gallier, **89**, 281.
— Chaudebonne, le meilleur des amis de Mme de Rambouillet, **88**, 138.
— Dictionnaire biographique et bibliio-iconographique de la Drôme, **87**, 851.
Brunhes (H.-J.). Ruskin et la Bible, **87**, 706.
Brunoy (marquise de), Bellerive, **86**, 855.
Buchner (L.). A l'aurore du siècle. Coup d'œil d'un penseur sur le passé et l'avenir, **88**, 410.
Buisson (F.). L'éducation morale et l'éducation religieuse, **89**, 532.
Bulot (A.), S. J. Le Jubilé, **87**, 286.
Burlet (abbé J.). La Savoie avant le christianisme, **88**, 854.
Busschère (R. P. C.-G.-M. de). Le Rosaire de Marie, **88**, 254.
Bussy (R. P. P.-J. de), S. J. La Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ et la Compassion de la très sainte Vierge, **87**, 134.
Butenval (C. de). Les lois de succession, **86**, 529.

C

Cabanès (D^r). Napoléon jugé par un Anglais, **88**, 848.
Cabrières (Mgr de). Voir Monlaur, **87**, 419.
— Françoise-Eugénie de Malbosc, religieuse de l'Assomption. Lettres et souvenirs, **86**, 569.
Cabrol, O. S. B. La prière pour les morts, **89**, 424.
Cadet (R. P.). Voir R. P. Thomas, **88**, 560.
Cahu. Voir Leloir, **86**, 131.
Cahuzac (A.). Essai sur les institutions et le droit malgaches, **86**, 409.
Caix (de) et Lacroix (A.). Histoire illustrée de la France, depuis les plus lointaines origines jusqu'à la fin du xixe siècle, **86**, 262; **88**, 257.
Calvet (A.), S. J. Le Père Paul Ginhac, **86**, 845.
Camille (R. P.). Le singe, **86**, 142.
Campaux (A.). La femme de Pilate, **86**, 284.
Camus (abbé). Notes et documents relatifs à une tentative d'invasion du protestantisme anglais en Bretagne, **87**, 286.
Canet (abbé J.). La pacification intellectuelle par la liberté, **88**, 708.
Canet (V.). Un demi-siècle de notre histoire (1848-1900), **89**, 839.
Carayon (P. A.), S. J. Méthode pour converser avec Dieu, suivie du bon emploi du temps, **89**, 569.
Cardos. Voir Horvath, **88**, 136.
Caritas. Eglantine et Mimosa. — Mes mésaventures, **86**, 142.
Carpentier (P.). Législation commerciale de l'Allemagne, **89**, 562.
Carrère (J.). La guerre du Transvaal. En pleine épopée, **88**, 249.
Casabianca (abbé). Jésus mieux connu, **87**, 569.
Castelein (P.). Institutiones philosophiæ moralis, **86**, 705.
Castellane. Boniface-Louis-André de Catellane (1758-1837), **86**, 413.
Castets (F.). Bourdaloue. La vie et la prédication d'un religieux au xviie siècle, **87**, 837.

CAUDRON (abbé J.). Méditations sur l'Évangile, **88**, 425.
CAUSTIER (E.). L'homme et les animaux, **86**, 135.
CECILIA (Mme). At the Feet of Jesus, **86**, 428.
CELIER (A.). Des legs aux membres du clergé avec destination charitable, **88**, 573.
CERCEAU (G.). Le catéchisme de Léon XIII, **88**, 539.
CHABIN (R. P.), S. J. Les vrais principes du droit naturel, politique et social, **86**, 259.
CHABOT (Mgr A.). Grammaire hébraïque élémentaire, **86**, 429.
CHABRIER-RIEDER (Mme Ch.). Toute seule, **86**, 137.
CHAILLEY-BERT (J.). Java et ses habitants, **87**, 518.
CHAMARD. Joachim du Bellay. Université de Lille, **86**, 101.
CHAMBOIS (E.-L.). Deux fois roi, **86**, 141.
CHAMBON. Le drapeau tricolore « sur le fumier ». Lettre ouverte au général André. — Alors... c'est la misère ! Lettre ouverte à M. Waldeck-Rousseau. — Le milliard des congrégations. — Les polichinelles : A qui profite la guerre aux congrégations ? — La liberté d'enseignement, **89**, 570.
CHARAUX (A.). Histoire abrégée de la littérature française, depuis ses origines jusqu'à nos jours, **86**, 408.
CHARENCEY (comte DE). Le folklore nègre en Amérique, **89**, 508.
CHARRUAU (J.). Frère et sœur, **87**, 283.
CHATEAUBRIAND. Mémoires d'outre-tombe, **86**, 408.
CHÉROT (P. H.). Iconographie de Bourdaloue : le type aux yeux fermés, son histoire, son influence, **86**, 708.
CHEVALIER (S.), S. J. Le haut Yang-tse. De I-tchang-fou à P'ing-chan-hien, en 1897-1898. Voyage et description, 2e fasc., **86**, 284.
CHEVRIER (G.). La pratique industrielle des courants alternatifs, **87**, 427.
CHIPIEZ (Ch.). Voir PERROT, **86**, 251.
CHIROL (H.). Voir SIENKIEWICZ, **87**, 428.
CHOLLET (J.-S.). Nos morts, **89**, 424.
CHOLLET (abbé). La psychologie des élus, **86**, 256.
CHOUSSY (J.-E.). Vie de Jeanne d'Arc, **88**, 225.
CHOVIN (abbé J.). Saint François de Sales et les épistres spirituelles, **86**, 857.
CLARAZ (abbé J.). Le chemin conduisant au but de la vie, **87**, 409.
CLARETIE (J.). Le sang français. Nouvelles et récits, **88**, 849.
CLARKE (R. P.). Le scapulaire du Mont-Carmel. Son double privilège : discussion théologique et historique, **87**, 273.
CLÉDAT (L.). Question de l'accord du participe passé, **86**, 284.
CLERVAL (abbé). Voir TANNERY, **86**, 856.
CLÉRY (R. DE). Voir REISET, **89**, 420.
COCHARD (chanoine). Mgr Bernier, évêque d'Orléans, **89**, 136.
COIGNET (M.). Le traité des sinus, **87**, 422.
COLLIN (abbé). L'origine du christianisme, **86**, 839.
COMBE (abbé Em.). Le grand coup avec sa date probable, c'est-à-dire le grand châtiment du monde et le triomphe universel de l'Église, **88**, 395.
COMEAU (baron DE). Souvenirs des guerres d'Allemagne pendant la Révolution et l'Empire, **86**, 420.
CONDREN (DE), P. Or. L'idée du sacer- et du sacrifice de J.-C., **86**, 284.
CONTENSON (L. DE). Chrétiens et Musulmans, **88**, 713.
CONWAY (D.). Thomas Paine, **88**, 140.
COPPÉE (F.). Voir BOURNAND, **87**, 571.
— Dans la prière et dans la lutte, **88**, 85.
COSTA DE BEAUREGARD (marquis). Souvenirs tirés des papiers du comte Aug. de La Ferronnays (1777-1814), **86**, 416.
COUBÉ (R. P.), S. J. La comunion semanal, **87**, 573.
— Au pays des Castes. Voyage à la côte de la Pêcherie, **86**, 858.
— Le patriotisme, **89**, 845.
COUBERTIN (V. DE). Notes sur l'éducation publique, **87**, 417.
COULANGES (A. DE). Le Père Didon, **87**, 711.

Coulomb (J. de), La croix lumineuse, **87**, 569.

Courtellemont (G.). La Bosnie et l'Herzégovine, **89**, 671.

Courtellemont (G.). Voir M. Dubois, **89**, 837.

Courville (comtesse L. de). Histoires bretonnes, **88**, 261.

Couturier (D.-M.). *Demain*. La dépopulation de la France; craintes et espérances, **87**, 286.

Couzard (R.). Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601-juin 1605), d'après des documents inédits, **88**, 228.

— De Edicto Rothomagensi Jesuitas in Galliam restituente, **88**, 839.

Cresson (E.). Cent jours de siège à la préfecture de police (2 novembre 1870-11 février 1871), **87**, 711.

Croiset (A.). Vue d'ensemble sur la morale grecque, **89**, 532.

Croiset (P.). L'or vaincu, **89**, 139.

Cros (L.-M.). Notre-Dame de Lourdes. Récits et mystères, **86**, 821 ; **87**, 408.

Crouslé (L.). Bossuet et le protestantisme. Étude historique, **88**, 707.

Curé (Mgr A.). La communion fréquente, **87**, 555.

Curley (F. de). La destinée, **87**, 286.

D

Dabot (H.). Lettres d'un lycéen et d'un étudiant de 1847 à 1854, **86**, 284.

Dacquin (abbé). Manuel de l'ouvrier, **86**, 858.

Daniel (P. Ch.). S. J. Le devoir du chrétien dans les jours d'épreuve et de combat, **89**, 569.

Danrit (capitaine). La guerre fatale, **89**, 841.

Darc (J.). Léon XIII et sa cour. — Guillaume II, empereur d'Allemagne, **86**, 141.

Darcy (E.). La défense de la légation de France, **89**, 135.

Darlu (A.). La morale chrétienne et la conscience contemporaine, **89**, 532.

Dassé (abbé M.). Dieu. Conférences dialoguées, **88**, 832.

Daux (abbé C.). Les dernières années de Mgr Le Tonnelier de Breteuil, confesseur de la foi, **89**, 424.

Daux (abbé C.). La dictature de Robespierre et les mystiques révolutionnaires, **89**, 424.

Decrais (A.). Statistiques coloniales pour l'année 1898, **87**, 286.

Decrouïlle (R.). Méditations selon l'esprit de l'Église pour toute l'année liturgique, **86**, 856.

Degron (L.). Beauté du christianisme, ou de l'œuvre de Dieu dans l'humanité, **86**, 856.

Deiss (É.). Études industrielles et sociales sur la Belgique, **88**, 260.

Dejey (M.). Le séjour de Lamartine à Belley, **89**, 135.

Delacroix (H.). Essai sur le mysticisme spéculatif en Allemagne au xive siècle, **87**, 570.

Delafosse (J.). Théorie de l'ordre, **88**, 837.

Delaporte (R. P.). L'homme aux canaris, 856.

Delaporte (L.). Quelques-uns, **87**, 705.

Delbos (V.). Le kantisme et la science de la morale, **89**, 532.

Delfour (abbé L. C.). La religion des contemporains. Essais de critique catholique, **87**, 268.

Delmont (abbé T.). Autour de Bossuet. Études historiques critiques et littéraires, **88**, 704.

— La grande âme sacerdotale et épiscopale de Bossuet, **87**, 285.

Demenge (E.). Voir Olivier. **89**, 671.

Demimuid (Mgr). Discours prononcés à l'occasion du triduum en l'honneur du bienheureux Jean-Charles Cornay, **88**, 425.

Demolins (E.). Les grandes routes des peuples, **88**, 713.

Denéchau (P.). Thomy, le Maître-Fol, **86**, 142.

Denis (S.). Histoire contemporaine. — La chute de l'Empire, le gouvernement de la Défense nationale, l'Assemblée nationale, **86**, 568.

Deschamps (abbé E.). Des délégations pour l'assistance au mariage, **88**, 853.

Deschamps (P. A.), S. J. Les noms

des saints ou les noms de baptême et la dévotion aux saints, **89**, 569.
Deschamps (G.). Le malaise de la démocratie, **86**, 843.
Desdevises du Dézert (G.). L'Espagne de l'ancien régime. La Société. — Les Institutions, **86**, 700.
Desjardins (G.). Authenticité et date des livres du Nouveau Testament. Étude critique de l'histoire des origines du christianisme de Renan, **86**, 567.
Desurmont (T. R. P. A.). La charité sacerdotale ou leçons élémentaires de théologie pastorale, **87**, 842.
Devine (A.). Les sacrements expliqués, **88**, 253.
Diehl (C.). En Méditerranée, **89**, 137. — La Bosnie et l'Herzégovine, **86**, 671.
Dijon (dom H.). Le bourg et l'abbaye de Saint-Antoine pendant les guerres de religion et de la Ligue (1562-1597), **89**, 566.
Dimier (L.). La souricière, **88**, 784.
Dobschütz (E. von). Christusbilder. Untersuchungen zur christlichen Legente. T. II, **86**, 114.
Dolencen (J.). Histoire générale des Hongrois, **88**, 136.
Dompierre (J. de). Comment tout cela doit finir. L'avenir jusqu'à la fin des temps, histoire anticipée des derniers âges du monde, **88**, 395.
Donel (L.). Le chardon bleu, **86**, 855.
Dorez (L.). Chronique d'Antonio Morosini, **88**, 846.
Doris (H.). Trait d'union, **86**, 855.
Doss (R. P. de), S. J. La perle des vertus, traduit de l'allemand par l'abbé Bertrand, **86**, 573.
Douais (Mgr). Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc, **86**, 715.
Doumic (R.). Études sur la littérature française, 4e série, **86**, 102, **87**, 422.
Dreves, (Guido Maria), S. J. Psalteria Rythmica, **86**, 858.
Dubois (P. A.). L'apôtre de la Corse au xvie siècle : le bienheureux Alexandre Santi, barnabite, **86**, 573.
Dubois (E.). De exemplarismo divino seu doctrina de trino ordine exemplari et de trino rerum omnium exemplato, **88**, 125.
Dubois (M.). Petit théâtre, **89**, 570. — Entr'actes en monologues et saynètes. — Les souricières, **86**, 142.
Dubois (M.). L'Indo-Chine, **89**, 837.
Dufeuille (E.). Réflexions d'un monarchiste, **88**, 838.
Dufourcq (A.). Le régime jacobin en Italie (1798-1799), **86**, 415.
Duhamel, C. SS. R. (R. P. J.). Voir Vaughan, **87**, 855.
Dumoulin (J.). Vie et œuvres de Fédéric Morel, imprimeur à Paris, **86**, 846.
Dunand (abbé P.-H.). L'abjuration du cimetière Saint-Ouen d'après les textes, **88**, 846.
Dupont des Loges (Mgr). Œuvres choisies de Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz, **89**, 128.
Duprat (G.-L.). Les causes sociales de la folie, **87**, 115.
Dupré-Lasale (E.). Michel de L'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France, **87**, 559.
Dupuy (P.). Les fondements de la morale ; ses limites, ses auxiliaires, **89**, 532.
Durand (J.-D. de Gros). Variétés philosophiques, **86**, 562.
Dussand (R.). Histoire et religion des Nosairis, **86**, 281.
Duthoit (E.). Le suffrage de demain, **87**, 275.

E

Easby-Smith (J.-S.). The Songs of Alceus memoir and text with literal and verse translation and notes, **88**, 718.
Egremont (C.). L'année de l'Église (1900), **87**, 855.
Ehrhard (A.). Die altchristliche Litteratur und ihre Erforschung von 1884-1900. Ite. Die vornicänische Litteratur, **86**, 120.
Ehrard (Dr). Forschungen zur chrislichen Litteratur -und Dogmengeschichte, **87**, 554.
Endrodi. Voir Horvath, **88**, 136.
Eric (P.). La mort de l'aigle, **89**, 841.

Esbach (A.). Disputationes physiologico-theologicæ, **89**, 274.

Escard (F.). Fermier normand de Jersey, **86**, 845.

Esparbès (G.). La légion étrangère, **88**, 430.

Esteban (L.). Croquis tunisiens. Souvenirs d'un officier des affaires arabes, **88**, 851.

Etten (Van). Expositio prædictionum Danielis prophetæ circa tempus quo Jesus Christus exspectandus erat et mortuus est, **88**, 854.

Eu (S. A. I. Mgr le comte d'). Journal d'une promenade autour du monde en 148 jours, **86**, 423.

Eude (E.). Le siège de Tibériade, **89**, 183.

Everat (E.). La procession de saint Amable, **86**, 284.

Excoffon (A.). L'oratoire du vieux château, **86**, 142.

F

Fabrège (F.). Histoire de Maguelonne, **88**, 138.

Faguet (E.). Problèmes politiques du temps présent, **87**, 137.

Faure (Mlle L.-F.). Newman, **86**, 102.

Fauvel (A.-A.). Nos missionnaires patriotes et savants, **88**, 53.

Favre (C.). Voir Nietzky, **88**, 419.

Favre (L.). Bibliothèque des méthodes dans les sciences expérimentales .. I. Contribution à l'étude de la méthode dans les sciences expérimentales. — II. L'organisation de la science, **88**, 236.

Fehvre (abbé S.). Nos devoirs envers Notre Seigneur Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie, **86**, 572.

Feissal (L. de Bernard de). Les sursauts, **89**, 179.

Fénelon. Réponse inédite à Bossuet, **87**, 840.

Ferrand (C.). Fables et légendes du Japon, **89**, 840.

Feuillette (R. P.). Entretiens sur les paraboles évangéliques, **87**, 556.

Fierens-Gevaert (H.). Psychologie d'une ville, **88**, 717.

Filon (A.). Napoléon. — La dernière phase, **88**, 247.

Fischer (Mgr E.-L.). Le triomphe de la philosophie chrétienne sur les systèmes antichrétiens à la fin du xixe siècle, **86**, 558.

Fleury (comte). Les grandes dames pendant la Révolution et sous l'Empire, **86**, 280. — Voir Froberger, **87**, 707. — Voir comtesse de Montholon, **88**, 712.

— Le palais de Saint-Cloud, **89**, 839.

Fleury (E.). Notice sur le couvent des Carmes (*Bulletin de la Société académique de Brest*), **86**, 549.

Fleury. Maurice Planté (1877-1899), **88**, 140.

Floran (M.). Maman Cendrillon, **86**, 855.

Flournoy (T.). Des Indes à la planète Mars. Étude sur un cas de somnambulisme avec glossolalie, **87**, 854.

Fogazzaro. Ascensions humaines, traduit par M. R. Léger, **86**, 102.

Folghera, O. P. (R. P. J.-D.). Hasard ou Providence, **86**, 428.

Folkmar (D.). Leçons d'anthropologie philosophique, **87**, 117.

Follioley (abbé L.). Montalembert et Mgr Parisis, **88**, 411.

Fonck (R. P.). Streifzüge durch die biblische Flora, **87**, 390.

Fonsegrive (G.). La crise sociale, **87**, 135.

Fontaine (R. P.), S. J. Les infiltrations protestantes et le clergé français, **87**, 843.

Forbes (J.), S. J. L'Église catholique en Ecosse à la fin du xvie siècle, **88**, 238.

Fouillée (A.). La France au point de vue moral, **87**, 119.

Fouqueray, S. J. Le Père Jean Suffren à la cour de Marie de Médicis et de Louis XIII (1615-1643), d'après les mémoires du temps et des documents inédits, **87**, 372.

Fourreau (F.). D'Alger au Congo par le Tchad, **89**, 837.

Fournel (Dr J.). Pensées philosophiques, **88**, 845.

FOURNIER (M.). En haut les cœurs, **88**, 573.
FOURNIÈRE (E.). La morale, d'après Guyau, **89**, 532.
FOURREY (E.). Récréations arithmétiques, **86**, 134.
FRANCESCKI (Dr L.). La medicina moderna e i microbi patogeni, **88**, 853.
FRANKLIN (A.). La vie privée d'autrefois. — Variétés parisiennes, **87**, 711.
FREDERICQ (P.). Voir LEA, **86**, 106.
FRESTIER (Dr). Un crime antisocial, **86**, 131.
FREYTAG (C.). Tableau du passé germanique, **88**, 259.
FRIEDEL (C.). Voir NIETZKI, **88**, 419.
FRITZ (abbé L.). Ode à Notre-Dame de Fourvière, **88**, 255.
FROBERGER (M.-G.). Campagnes et garnisons. Souvenirs anecdotiques et militaires du colonel Bier, aide de camp du général Pajol, **87**, 707.
FRŒLICHER (capitaine). Physique photographique, **88**, 570.
FROGET (R. P. B.). De l'habitation du Saint-Esprit dans les âmes justes, **87**, 573.
FUENTE (Don V. DE LA). Une doctrine toute céleste, **86**, 428.
FUNK (F.-X.). Das Testament unseres Herrn und die verwandten Schriften, **86**, 117.
FUNCK-BRENTANO (F.). L'affaire du Collier, **88**, 241.

G

GABORIT (P.). Le beau dans les œuvres littéraires, **86**, 841.
GACHOT (E.). Histoire militaire de Masséna. La première campagne d'Italie (1795-1798), **87**, 562.
GADUEL (abbé). Vie et esprit du serviteur de Dieu Barthélemy Holzhauser, **86**, 428.
GAFFRE (R. P.). Paroles de foi et de patriotisme, **87**, 557.
GAGES (L.). Travail des métaux dérivés du fer, **87**, 280.
GAILLARD (G.). Une vie contemporaine. Fragments, **88**, 237.
GAIRAL (J.). Les droits et les devoirs des syndicats agricoles, **86**, 842.
GALDOS (P.). Electra, **87**, 529.
GARÇON (J.). Traité général des applications de la chimie, **88**, 417.
GARDAIR (J.). Voir FOURNET, **88**, 845.
— Les vertus naturelles, **89**, 533.
GARDES (abbé). Une journée à Lourdes, **88**, 255.
GARINO (prof. G.). Dialetto di Erodoto, **86**, 853.
— Grammatica Omerica per uso dei Licei, **86**, 854.
GASTÉ (A.). Jean Racine et Pierre Bardou, prieur de Lavoux, **88**, 854.
— Voltaire et l'abbé Asselin. — Une « Première » célèbre au collège d'Harcourt. La mort de César, représentée le 11 août 1735, **89**, 424.
GATELET (lieutenant). Histoire de la conquête du Soudan français (1878-1899), **87**, 563.
GAUTHIER-VILLARS (H.). Le mariage de Louis XV, d'après des documents nouveaux et une correspondance inédite de Stanislas Leczinski, **86**, 266, 711.
GAYRAUD (abbé). La République et la paix religieuse, **86**, 836.
— La crise de la Foi ; ses causes et ses remèdes, **87**, 412.
GEBHARDT (O. von) und A. HARNACK. Texte und Untersuchungen zur Geschihcte der altchristlichen Litteratur, **86**, 104.
GENNARI (Mgr). Sulla communione frequente e sul decreto *Quemadmodum* **87**, 410.
GENTIL (A.). Virgile : les Géorgiques, **86**, 426.
GEOFFROY (A.). La fille des Boers, **87**, 716.
GERVAIS (D.). La vie de la très sainte Vierge, **86**, 424.
GIBERGUES (abbé DE). Le mari, le père, l'apôtre, **88**, 234.
GIBON (F.). La loi contre les Congrégations devant le pays, **87**, 571.
GIETMANN (G.). Kunstlehre in fünf Teilen. — 2 *ter* Teil. Poetik und Mimik, **88**, 237.
GILBERT (E.). En marge de quelques pages, **86**, 102; **88**, 623.

GILLARD (J.). Les horizons évanouis, **88**, 838.
GILLE (P.). Versailles et les deux Trianons, **87**, 368.
GILLOT (abbé L.). Une retraite aux Adoratrices du Sacré-Cœur, à Montmartre, **88**, 834.
GIRAUD (V.). Essai sur Taine. Son œuvre et son influence, **86**, 84.
GIROUD (G.). Cempuis, **87**, 417.
GIRY (A.). Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carlovingienne, **86**, 857.
GISMONDI (H.). Linguæ Syriacæ grammatica et Christomathia cum glossario scholis accommodata, **87**, 282.
GODARD (A.). Le positivisme chrétien, **86**, 565.
GODEFROY (J.). La Bosnie et l'Herzégovine, **89**, 671.
GŒDERT (P. E.-M.). Bibliothèque de lectures spirituelles, **86**, 839.
— Lectures spirituelles pour le temps de Carême, **87**, 285.
— Lectures spirituelles sur la Passion de Notre-Seigneur, **87**, 573.
— Saint Bernard. Lectures pieuses, pour tous les dimanches et les principales fêtes de l'année, **87**, 573.
— Vénérable Louis de Grenade. Lectures spirituelles sur les fêtes de la très sainte Vierge, **87**, 573.
— Ventura de Raulica. Lectures spirituelles pour la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, **87**, 573.
GŒTZ (K.-G.). Der alte Anfrang und die ursprüngliche Form von Cyprian's Schrift « Ad Donatum », **86**, 111.
GOIX (Dr A.). Le surnaturel et la science. Le miracle, **86**, 713.
GOMOT (H.). Voir AUBERY, **88**. 853.
GONDAL (J.-L.), S. S. Parlons ainsi. De la voix et du geste, **86**, 427.
GOSSOT (E.). Essai critique sur l'enseignement primaire en France, **87**, 416.
GRANDMAISON (G. DE). Le jubilé de 1825, **89**, 715.
GRASSET (Dr). Les limites de la biologie, **88**, 853.
GRATRY (A.). Les sources de la régénération sociale, **86**, 284.
GRAVE (J.). Les Aventures de Nono, **88**, 429.
GREECH (J.). Marie-Antoinette, **86**, 142.
GRÉGOIRE DE SAINT-JOSEPH (R. P.). Lettres de sainte Thérèse, réformatrice du Carmel, **87**, 823.
GRENADE (Vén. L. DE), Voir GŒDERT, **87**, 573.
GRÉPIN (abbé). Entretiens sur les paraboles évangéliques, **87**, 556.
GRISELLE (E.), S. J. Bourdaloue, **87**, 837.
— Bourdaloue. Histoire critique de sa prédication, d'après les notes de ses auditeurs et les témoignages contemporains, **88**, 679.
— De munere postorali Bossueti, **88**, 705.
— Quinze sermons inédits de Bourdaloue, **87**, 838.
GRIVEAU (A.). Études de biographie et d'histoire, **88**, 257.
GUÉCHOT. Contes d'Orient, **89**, 843.
GUÉNIN (A.). La Nouvelle-France, **86**, 135.
GUERLIN (H.). L'épopée de César, **87**, 717.
GUESDON (chanoine). Le Jubilé, **87**, 429.
GUICHARD (P.). Analyse chimique et purification des eaux potables, **87**, 427.
GUILLAUME (Ch.-Ed.). Rapports présentés au congrès international de physique, **87**, 669.
GUIRAUD (L.). Recherches et conclusions nouvelles sur le prétendu rôle de Jacques Cœur, **86**, 422.
GUY (F. DU). Bédouin, **87**, 716.
— Itinéraire d'un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, dans l'île de Rhodes, **88**, 239.
GUYOT (A.). Voir NIETZKY, **88**, 419.

H

HACHET-SOUPLET (P.). Examen psychologique des animaux, **86**, 563.
HAGUENIN. Notes sur les universités italiennes, **89**, 135.
HALLAYS (A.). En flânant à travers l'Exposition de 1900, **82**, 423.
HALOT (A.). Traité de la situation légale des étrangers en Belgique, **86**, 425.
HAMEL (C.). Histoire de l'église Saint-Sulpice, **89**, 845.
HANOTAUX. Voir LELOIR, **86**, 131.

HARNACK (A.). Voir GEBHARDT (O. von), **86**, 104. — Der Ketzer-Katalog des Bischofs Maruta von Maipherkat. — Drei wenig beachtete-Cyprïanische Schriften und die « Acta Pauli », **86**, 111.
HARTENBERG (Dr P.). Les timides et la timidité, **88**, 834.
HASTINGS (Ch.). Théâtre français et anglais, **86**, 102.
HATZFELD (A.). Pascal, **89**, 712.
HAUCK (A.). Voir HERZOG (J.-J.), **86**, 107.
HAUSER (H.). L'or, **86**, 838.
HAUSSONVILLE (comte D'). Salaires et misères de femmes, **86**, 187.
HÉBERT (R. P. J.), O. P. Sur le chemin du Calvaire, **88**, 254.
HÉLIÉCOURT (R. D'). La photographie vitrifiée mise à la portée de samateurs, **88**, 571.
HERMELIN (C.). Voir MOREAU, **88**, 242.
HERVÉ (Dr G.). Voir CARL VOGT, **88**, 142.
HERZOG (J.-J.) et HAUCK (A.). Realencyclopædie für protestantische Theologie und Kirche. 3e édit., **86**, 107.
HETZENAUER (P. M.). De Imitatione Christi, **87**, 429.
HÉZARD (abbé). Histoire du catéchisme depuis la naissance de l'Église jusqu'à nos jours, **88**, 127.
HIPPOLYTE (S.). Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte. — Hippolytus, I, **86**, 103.
HÖFFDING (Dr H.). Esquisse d'une psychologie fondée sur l'expérience. — Édition française, par Léon Poitevin. Préface de P. Janet, **86**, 559.
HOLL (K.). Die Sacra Parallela des Johannes Damascenus, **86**, 108. — Fragmenta vornicänischer Kirchenwäter aus den S. P., **86**, 109.
HORVATH. Histoire de la littérature hongroise, **88**, 136.
HOUDAILLE (F.). Les orages à grêle et le tir des canons, **88**, 569.
HOURST. Notre marine de guerre, **86**, 132.
HOUTIN (A.). Dom Couturier, abbé de Solesmes, **87**, 559.
HUGON (R. P. É.). La fraternité du sacerdoce et celle de l'état religieux, **88**, 129.
— Les vœux de religion, **86**, 841.
HUIT (C.). La philosophie de la nature chez les anciens, **87**, 662.
HUMBERT (J.). Mythologie grecque et romaine, **89**, 567.
HUYSMANS. Sainte Lydwine, **88**, 404.
HYMANS (H.). Bruges et Ypres, **88**, 422.

I

ISOARD (Mgr). Lettre de Mgr l'Évêque d'Annecy au clergé et aux fidèles de son diocèse, sur la persécution présente de l'Église, **87**, 574.
— Œuvres pastorales, **86**, 565.
— Pour qui voterons-nous ? **87**, 574.
IVOI (P. D'). Le docteur Mystère, **86**, 132.
— Cigale en Chine, **89**, 842.

J

JACQUEMONT (M. A.). Un magistrat de Louis XIV. Nicolas de La Reynie, **88**, 853.
JACQUIN (J.). Jubilé. Manuel populaire du grand Jubilé de 1901, **87**, 286.
JADART (H.). Mémoires de Jean Maillefer, marchand bourgeois de Reims (1611-1684), **89**, 622.
JONASY (J.-L.). Voir SIENKIEWICZ, **87**, 574.
JANET (P.). Leçons d'électrotechnique générale professées à l'École supérieure d'électricité, **87**, 138.
— Œuvres philosophiques de Leibniz, avec une introduction et des notes, **87**, 703.
— I. Une excursion électrotechnique en Suisse par les élèves de l'École supérieure d'électricité. — II. Deuxième excursion, **87**, 280.
JANSSENS (Don L.). Summa theologica ad modum commentarii Aquinatis Summam præsentis ævi et studiis aptatam, **88**, 553.
JANVIER (abbé). Vie de la sœur Saint-Pierre, carmélite de Tours, **87**, 286.
JEANROY (J.-B.). Un phénomène..., **86**, 136.

JEANROY-FÉLIX (V.). Écrivains célèbres de l'Europe contemporaine, **87**, 703.
JOBBÉ-DUVAL. Mémoires du baron de Bonnefoux, capitaine de vaisseau (1782-1855), **87**, 277.
JOLY (H). Les grands philosophes. Malebranche, **88**, 801.
JONQUIÈRE (C. DE LA). L'expédition d'Égypte, T. II, **88**, 245.
JUNGMANN (B.). Institutiones theologiæ dogmaticæ specialis. Tractatus de Novissimis, **86**, 713.
JUSTICE (A.). A propos de l'infaillibilité du Pape. Le Syllabus, le pouvoir des rois, le concile de Constance, **86**, 257.

K

KARDEC (A.). Le livre des médiums, **86**, 295-296.
— Vérités et lumières. Nouvelles révélations dictées par l'esprit d'Allan Kardec, **86**, 297.
KARPPE (S.). Étude sur les origines et la nature du Zohar, **88**, 567.
KEINSTADLER (Dr S.). Elementa philosophiæ scholasticæ, **88**, 409.
KIRSCH (J.-P.). Die Lehre von der Gemeinschaft der Heiligen im chrislichen Alterthum : Eine dogmengeschichtliche Studie, **87**, 554.
KIRSCH (Dr). Forschungen zur chrislilichen Litteratur und Dogmengeschichte, **87**, 554.
KLOSTERMAM (E.). Die Ueberlieferung der Jeremia-Homilien des Origenes, **86**, 110.
KNOPF (R.). Der erste Clemensbrief, **86**, 109.
KOCH (H.). Pseudo-Dyonysius Areopagita in seinen Beziehungenzum Neoplatonismus und Mysterienwesen. Eine litterar-historische Untersuchung, **86**, 115.
KŒNIG (J.). Nouveau mois du très saint Rosaire, **86**, 285.
KOZAKIEWICZ (B.). Voir SIENVIEWICZ, **87**, 574.
KUNSTLE (K.). Eine Bibliotek der Symbole und thelogischer Tractate zur Bekämpfung des Priscillianismus und westgothischen Arianismus aus dem VI, Jahrhunderte, **86**, 116.
KURTH (G.). Clovis, **87**, 847.
KUYPER (Dr A.). La crise sud-africaine, **86**, 850.

L

LABANDE (L.-H.). Un diplomate français à la cour de Catherine II (1775-1780), **88**, 847.
LA BRIÈRE (L. DE). Mme de Sévigné en Bretagne, **86**, 102.
LAC (R. P. DU), S. J. Jésuites, **86**, 281.
LACHÈSE (M.). La promesse de Giacomina, **86**, 142.
LACORDAIRE (H.-D.). Conférences prêchées à Nancy en 1842 et 1843, **87**, 556.
LACROIX (Albert). Voir CAIX, **88**, 257.
LA FAYE (J. DE). Le général de Ladmirault (1808-1898), **87**, 565.
— Un apôtre au XIXe siècle : l'abbé de Cessac, **87**, 856.
LAFOND (Paul). Garat (1762-1823), **88**, 140.
LAGARDÈRE (Jean). L'héroïsme en épaulettes, **87**, 285.
— Notre-Dame consolatrice de Montgédry, **86**, 429. — Saint Bernard; le moine, l'apôtre, **86**, 429. — Sainte Thérèse; l'enfant, la religieuse, la réformatrice, **86**, 429.
LAGÉNARDIÈRE (R. DE). En Espagne, **89**, 137.
— Une représentation à Oberammergau, **87**, 424.
LA GORCE (P. DE). Histoire du second Empire, **89**, 259.
LAIR (A.). Correspondance de Théodore Jouffroy, **87**, 701.
LALLIÉ (A). J.-B. Carrier, représentant du Cantal à la Convention (1756-1794), **88**, 558.
LALOY (Dr L.). Voir BUCHNER, **88**, 410.
LAMBERT (R. P. J.-M.). Retraites évangéliques. Le jeune homme riche. Le fils prodigue, **88**, 253.
LAMBERT (M.). Voir GILLE, **87**, 368.
LAMINNE (chanoine J.). Le traité Per Hermeneias d'Aristote, **88**, 409.
LAMIRAUDIE (C. DE). Une part de bonheur, **86**, 855.
LAMY (Ét.). La France du Levant, **86**, 584.

Langlois (Ch. V.). Histoire de France, III. (2e partie). Saint Louis. Philippe le Bel. Les derniers Capétiens directs (1226-1328), **89**, 129.

Lapeyrade (abbé F.). Le livre du mariage et de la famille, **89**, 569.

Largent (R. P. A.). L'abbé de Broglie; sa vie, ses œuvres, **87**, 607.

Larmandie (comte de). La mort d'Athalie, **88**, 573.

La Roncière (Ch. de). Histoire de la marine française, **88**, 137.

La Servière (J. de), S. J. Un professeur d'ancien régime. Le P. Charles Porée, S. J. (1676-1741), **86**, 271.

— De Jacobo I, Angliæ Rege, cum cardinali Roberto Bellarmino, S. J., super potestate, cum regia tum pontificia, disputante (1607-1609), **86**, 273.

La Sizeranne (M. de). Impressions et souvenirs d'aveugle, **86**, 412.

Lassus (abbé). Construction et restauration des églises, **88**, 415. — Examen des principales églises de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch, **88**, 415.

Laude (abbé). Petite Histoire sainte, **87**, 573.

— Petit directoire pour la première communion et la confirmation (retraites et cérémonies), **87**, 573.

Launay (Ad.). Les bienheureux de la Société des Missions étrangères et leurs compagnons. — La salle des martyrs du Séminaire des missions étrangères, **86**, 138.

Lavisse (E.). Histoire générale du IVe siècle à nos jours. T. XII, **86**, 263; **87**, 573.

Lazaire (Mgr É.). Les œuvres spirituelles et corporelles de miséricorde, **87**, 569.

Lea (H.-C.). A history of auricular confession, **87**, 760.

— Histoire de l'Inquisition au moyen âge; traduit par S. Reinach. T. I, **86**, 406. T. II, **88**, 145.

Leau (L.). Une langue universelle est-possible? **86**, 427.

Léautaud (P.). Voir Van Bever, **86**, 98.

Le Bachelet (R. P. X. M.). Le péché originel dans Adam et ses descendants, **86**, 428.

Lebey (A.). Essai sur Laurent le Magnifique, **86**, 422.

Le Bidois (G.). La vie dans la tragédie de Racine, **86**, 707.

Leblanc (Éd.). Contes insidieux, **88**, 142.

Lebreton, S. J. Études sur la langue et la grammaire de Cicéron, **87**, 403.

Le Breton (A.). Le roman français au XIXe siècle. Avant Balzac, **88**, 718.

Lebrun (A.). Voir Olivier, **89**, 671.

Le Camus (Mgr E.). La Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, **88**, 233.

Lecestre (Léon). Mémoires du chevalier de Quincy, **87**, 379.

Lechartier (G.). Hume (David), moraliste et sociologue, **87**, 699.

Leclercq (J.). Un séjour dans l'île de Ceylan, **86**, 850.

Lecoy de La Marche. Saint Louis; son gouvernement, sa politique, **86**, 463.

Ledos (G.). Sainte Gertrude, **88**, 131.

Ledru (abbé A.). Un missel manceau du XIIe siècle, **87**, 574.

Lefebvre (B.), S. J. Cours d'algèbre élémentaire à l'usage des cours moyens et des classes d'humanité, **87**, 423.

Lefebvre (abbé A.). Pour nos malades, **89**, 424.

Lefèvre (G.). Voir Sienkiewicz (H.), **86**, 99.

Lefèvre-Pontalis (G.). Chronique d'Antonio Morosini, **88**, 846.

Lefranc (S.). Souvenirs d'un curé de campagne, **88**, 251.

Léger (R.). Voir Fogazzarro, **86**, 102.

Legrand (C.). Originales, **87**, 857.

Le Grand (L.). Claude Sarazin, intendant des archives de Notre-Dame de Paris, et sa collection d'extraits des registres capitulaires de Notre-Dame, **87**, 573.

— Les Maisons-Dieu. Leur régime intérieur au moyen âge. — Les Maisons-Dieu et les léproseries du diocèse de Paris, **86**, 467.

— Tableau d'une léproserie en 1336. Saint-Denis de Léchères, au diocèse de Sens, **87**, 574.

Legueu (J.). Un petit tour de monde, **88**, 141.

Lehmkuhl (A.), S. J. Manuale sacerdotum, **88**, 565.

Leibniz. Voir Janet, **87**, 703.

Lejeune (abbé P.). La confession et la communion des enfants et des jeunes gens, **89**, 281.

Léleu (abbé J.-M.). Histoire de Notre-Dame de Bon-Secours à Montréal, **86**, 857.

Leloir (M.), G. Hanoteaux et Cahu. Richelieu, **86**, 131.

Lemaitre (J.). Voir Bournand, **87**, 571.

Lémann (abbé A.). L'avenir de Jérusalem, espérances et chimères ; réponse au congrès sioniste, **88**, 400.

Lémann (abbé J.). La Vierge Marie présentée à l'amour du xxe siècle; la Mère des chrétiens et la Reine de l'Église, **86**, 572.

Le Monnier (abbé). Rapport à S. Ém. le cardinal Richard, archevêque de Paris, sur la majeure portion de la croix d'Anseau heureusement retrouvée, **87**, 286.

Lenfant (L.). Dieu existe. Les grands témoignages. — Notre Seigneur Jésus-Christ. Sa vie, sa divinité, **86**, 283.

— Le Cœur. Retraite prêchée aux dames, **88**, 834.

— Le cœur vaillant ou le courage chrétien. Retraite prêchée aux dames, **88**, 833.

Lenoble (E.). Contribution à l'étude des déformations permanentes des fils métalliques, **87**, 280.

Lenotre (G.). Paris révolutionnaire. Vieilles maisons, vieux papiers, **86**, 129.

— Tournebut (1804-1809), **89**, 130.

Lenthéric (C.). Côtes et forts français de l'Océan. Le travail de l'homme et l'œuvre du temps, **88**, 250.

Léouzon-le-Duc. La Demi-République, **86**, 268.

Lepidi (R. P. A.). Opuscules philosophiques, traduits de l'italien par E. Vignon, **86**, 564.

Le Rohu (P.). L'autre rive, **88**, 791.

Le Roy (Mme A.). Un janséniste en exil. Correspondance de Pasquier-Quesnel, prêtre de l'Oratoire, sur les affaires politiques et religieuses de son temps, **87**, 270.

Leroy (H.-J.), S. J. Au drapeau : France et Sacré Cœur, **88**, 425.

— En Chine, au Tchely sud-est. Une mission d'après les missionnaires, **86**, 270.

Leroy (P. H.), S. J. Jésus-Christ; sa vie, son temps. Leçons d'Écriture sainte prêchées au Gesù de Paris, **88**, 831.

— Le R. P. Constant Couplet, S. J., **88**. 853.

Leroy (J.). Les droits de l'enfant, **87**, 715.

Leroy-Beaulieu (A.). Voir Olivier, **89**, 671.

Le Roy-Villars (C.). Les cerisiers du paradis, **86**, 141.

Lescœur (R. P.), de l'Oratoire. La science et les faits surnaturels contemporains. Les vrais et les faux miracles, **86**, 564.

Levot. Brest pendant la Terreur, **86**, 549.

— Histoire de la ville et du port de Brest, **86**, 539.

Levy (abbé J.). Les persécutions des catholiques dans le comté de Saarwerden et la seigneurie de Diemeringen (1697-1793), **88**, 854.

Levy (L.). Voir Rouché, **87**, 421.

Leyret (H.). Les jugements du président Magnaud, **87**, 574.

L'Hoir (R. P. A.), S. J. Notre-Dame de Bon-Vouloir, en Havré-lez-Mons, **86**, 858.

Lhomme (F.). La comédie d'aujourd'hui. Les lettres et les mœurs, **88**, 718.

Libercier (R. P.). Élévations à Dieu, **86**, 840.

— Lettres à des religieuses, **86**, 284.

Lichtenberger. Portraits de jeunes filles, **86**, 101.

Lohan (C.). Le Cœur de Jésus considéré en lui-même, dans ses vertus, dans ses souffrances ; nos devoirs envers lui, **88**, 424.

LONGHAYE (G.), S. J. Dix-neuvième siècle. Esquisses littéraires et morales, **86**, 101.
LORIN (J.). La question du gaz à Paris, **87**, 574.
LOUTIL (E.). Voir POULIN, **86**, 282.
LUCHAIRE (A.). Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution. T. II, 2e partie. Les premiers Capétiens (987-1137), **87**, 846.
— Histoire de France. T. III. Louis VII. — Philippe-Auguste. — Louis VIII (1137-1226), **89**, 128.
LYS (G. DE). Le logis, **89**, 88.

M

MADELIN (L.). Fouché, **87**, 564.
MAGNAUD. Voir LEYRET, **87**, 574.
MAIGNIEN (E.). Mémoires de Jacques Pape de Saint-Auban, **87**, 574.
MAILLET (abbé C.). Les sacrements expliqués, **88**, 253.
MAISONABE (E.). La doctrine socialiste, **86**, 844.
MAITRE (J.). La prophétie des papes attribuée à saint Malachie, **88**, 400.
MALAPERT (P.). La justice sociale, **89**, 532.
MALLET (F.). Le chevalier de Saint-Pol-Hécourt, commandant d'escadre (1665-1705), **88**, 853.
MALVAL (M. DE). Pied léger, **87**, 284.
MANDOUL (J.). J. de Maistre et la politique de la maison de Savoie, **88**, 140.
MANGENOT (abbé E.). Le bienheureux Augustin Schœffler, **86**, 857.
MAQUENNE (L.). Les sucres et leurs principaux dérivés, **88**, 416.
MARANDAT (abbé). La révérende mère Thérèse-Madeleine du Calvaire, **86**, 139.
MARCÈRE (DE) Le Seize mai et la fin du septennat, **86**, 267.
MARÉCHAUX (R. P. dom M.-B.). La réalité des apparitions angéliques, **88**, 566.
— Bibliothèque des sciences physiques. La réalité des apparitions démoniaques, **86**, 714.
MAREST (A. DU). A travers l'idéal, **88**, 718.
MARGUERITTE (P. et V.). Les tronçons du glaive, **88**, 572.
MARIA (M. DE). Compendium Logicæ et Metaphysicæ, **88**, 567.
MARIE ÉDOUARD (Fr.), Léon XIII. Impressions de pèlerinage, **87**, 286.
MARION (M.). Histoire de l'Europe et de la France (1610-1789), **86**, 282.
MAROLLES (V. DE). Les lettres d'une mère. Épisode de la Terreur (1791-1793), **88**, 557.
MAROUSSEM (P. DU). Les enquêtes; pratique et théorie, **87**, 121.
MARSILLAC. Les vraies origines de la langue française; ses rapports avec l'anthropologie et la physique du globe, **88**, 252.
MARTIN (A.). Étapes d'un touriste en France, **86**, 850.
— Une visite à Arras, **88**, 260.
MARTIN (abbé E.). Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié, **88**, 132.
MARTIN (abbé J.). Un nouvel interprète de saint Augustin, **87**, 645.
MARTINON (P.). Sophocle, Antigone; traduction en vers, **86**, 853.
MARUCCHI (H.). Éléments d'archéologie chrétienne, **89**, 840.
MARX (K.). La lutte des classes en France (1848-1850). Le XVIII brumaire de Louis Bonaparte, traduit de l'allemand par Léon Rémy, **87**, 136.
MARYAN (Mme). L'épreuve de Minnie, **87**, 716.
— Mariage civil, **89**, 843.
MASMONTEIL (E.). La législation criminelle dans l'œuvre de Voltaire, **89**, 560.
MASSÉ (G.). Voir SPENCE, **87**, 574.
MASSIEU (I.). Comment j'ai parcouru l'Indo-Chine, Birmanie, États Shans, Siam, Tonkin, Laos, **89**, 563.
MASSILLON. Voir GŒDERT, **87**, 285.
MASSON. Joséphine répudiée, **88**, 606.
MASSOULIÉ (R. P. A.). Traité de la véritable oraison, **89**, 708.
MATAGRIN (A.). Essai sur l'esthétique de Lotze, **87**, 700.
MATHIEU (chanoine). La Vierge de l'Orannie au XIXe siècle, **86**, 858.

Maulde La Clavière (R. de). L'art de la vie, **88**, 255.
Mazella (Mgr H.). Prælectiones scholastico-dogmaticæ quas habebat Camillus Cardinalis Mazella, tractatibus qui deerant locupletæ atque in compendium redactæ, **88**, 554.
Menuge (chanoine). Histoire de l'Église à l'usage des cours supérieurs d'instruction religieuse, **86**, 715.
Méric (Mgr E.). L'autre vie, **86**, 564.
Meyer (P.). Notice d'un légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, **88**, 710.
Mézange de Saint-André (M. de). Mois de Marie à l'usage des femmes chrétiennes, **87**, 429.
Michaut (G.). Marc-Aurèle, Pensées. Traduction nouvelle, **88**, 637.
Michel (Ch.). Mission de Bonchamps. Vers Fachoda, **88**, 138.
Michel (P. L.), S. J. Vie de saint Stanislas Kostka, **87**, 710.
Milhaud (G.). Les philosophes géomètres de la Grèce. Platon et ses prédécesseurs, **87**, 698.
Millot (abbé). Que faut-il faire pour le peuple? **88**, 413.
Minime (Dr). La médecine anecdotique, historique, littéraire, **87**, 286.
Miriam. Il faut le croire, **88**, 261.
Moch (G.). L'ère sans violence, **89**, 532.
Molinié (M.). Comment on obtient un cliché photographique, **88**, 571.
Moncalm. L'origine de la pensée et de la parole, **86**, 836.
Moniquet (abbé P.). Les origines de Notre-Dame de Lourdes, **88**, 854.
Monlaur (M.-R.). Angélique Arnaud. Préface de Mgr de Cabrières, **87**, 419.
Monnin (abbé A.). Mater admirabilis ou les Quinze premières années de Marie-Immaculée, **86**, 428.
Monod (H.). L'Assistance publique en France, **86**, 179.
Montesson (Ch.-R., comte de). Vocabulaire du Haut-Maine, **88**, 562.
Monteuuis (L.). Échos de l'Évangile, **88**, 142.
Montholon (comtesse de). Souvenirs de Sainte-Hélène (1815-1816), **88**, 712.
Montorgueil (G.). La Tour d'Auvergne, **89**, 840.
Moreau (J.-N.). Mes Souvenirs, **88**, 242.
Morel (A.). Le repos dominical, **86**, 714.
Moret (abbé). Manuel des curés et des prédicateurs pour le jubilé de 1901, **87**, 286.
Mouchard (abbé A.). Au Prétoire, **89**, 174.
— Notions de liturgie, **87**, 574.
Mouchard et Blanchet (abbés). Les auteurs français du baccalauréat ès lettres. Poètes. Prosateurs, **86**, 851.
— Les auteurs grecs du baccalauréat ès lettres, **86**, 852.
Mourre (baron Ch.). D'où vient la décadence économique de la France, **86**, 717.
Mothon (R. P.). Les deux traditions, **86**, 429.
Müller (K.-J.). Des Apostels Paulus Brief an die Philipper übersetzt und erklart, **87**, 134.
Munier-Jolain (J.). La plaidoirie dans la langue française, **86**, 260.
Muret (M.). L'esprit juif, **87**, 415.
Murisier (E.). Les maladies du sentiment religieux, **87**, 854.
Muzac (général). Le tsarévitch Alexis. Drame en cinq actes, **86**, 858.

N

Namant (N.). Petite Vie latine de Jeanne d'Arc, **86**, 284.
Naquet (A.). Voir Spence, **87**, 574.
Nécy (R. P. E. de). Manuel du prêtre tertiaire et du prêtre directeur du tiers ordre de Saint-François d'Assise, **88**, 141.
Negreiros (A.). Ile de San Thomé, **89**, 138.
Nemo (C.). El rol social del dinero y cuestiones anexas, **86**, 284.
Nemours-Godré (L.). Roman d'artiste, **87**, 718.
Neton (A.). Sieyès, d'après les documents inédits, **86**, 277.
Nicolas (Dr J.). La médecine dans les œuvres de Sidoine Apollinaire (430-489), **88**, 573.

NIESSEL (A.). Le Maroc, **89**, 845.
NIETZKY (R.). Chimie des matières colorantes organiques, **88**, 419.
NIMAL (abbé). Une doctrine toute céleste, **86**, 428.
NIMAL (R. P. H.). Une Rédemptoristine, **86**, 428.
NOAILLES (comtesse M. DE). Le cœur innombrable, **88**, 633.
NOCÉ (F. DE). Une famille chrétienne, **86**, 142.
NOEL (A.). L'oncle Beauregard, **88**, 852.
NOUROUZE (J.). Autour d'un drame, **86**, 854.
NOELTING. Voir NIENZKY, **88**, 419.

O

OLIVEIRA GUIMARAES (J.-J.-D.). De morali responsabilitate, Theses ex Universa Theologia decerptæ, **86**, 858.
OLIVIER (L.). La Bosnie et l'Herzégovine, **89**, 671.
OLLÉ-LAPRUNE (L.). La vitalité chrétienne, **89**, 341.
OLLIVIER (R. P.). Petites méditations sur les litanies de la Sainte-Vierge, **87**, 429.
OLLIVIER (R. P. M.-J.). Le Père Chocarne, **88**, 568.
OMONT (H.). Inscriptions mérovingiennes de l'Ivoire Barberini, **87**, 850.
— Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'Évangile de saint Mathieu, **88**, 709.
— Athènes au XVIIe siècle. Relation du P. Robert de Dreux. Lettres de Jacob Spon et du P. Babin, **88**, 853.
ONCIEU DE LA BATIE (comte E. D'). Manuel de l'enseignement agricole, **86**, 843.
OUVRÉ (H.). Les formes littéraires de la pensée grecque, **87**, 703.
ORDEGA (N.). Voir SIENKIEWICZ, **88**, 864.
ORTOLAN (R. P.). Diplomate et soldat. Mgr Casanelli d'Istria, **86**, 421.

P

PACHEU (J.), S. J. Introduction à la psychologie des mystiques, **88**, 563.
PACHEU (R. P.). Mystiques et mystique. Leçons d'introduction à un cours de critique religieuse, **87**, 573.
PAILHÈS (G.). Du nouveau sur Joubert, **86**, 101.
PAILLER (J.). Jésus-Hostie et l'année liturgique, **87**, 285.
— Jésus-Hostie dans l'Église, **87**. 285.
— Jésus-Hostie ou l'Autel, le Tabernacle, la Table Sainte, **87**, 285.
— Jésus-Hostie et la vie chrétienne, **87**, 285.
— Les merveilles de Jésus-Hostie, **87**, 285.
— Les titres de Jésus-Hostie, **87**, 285.
PAQUIER (J.). Jérôme Alexandre (1480-1529), **86**, 411.
PARANQUE (F.), S. J. La dévotion au Sacré Cœur, **87**, 568.
PARFOURU (P.). Voir G. VALLÉE, **87**, 713.
PARISET (E.). Journal de Gouverneur Morris, **88**, 258.
PARODI (D.). La raison et l'instinct en morale, **89**, 532.
PAULHAN (F.). Psychologie de l'invention, **88**, 837.
PAZMANY (P., cardinalis). Petri, cardinalis Pazmany, Opera, Series latina. Tomus, IV, **86**, 712.
PECCI (Su Ema et Cardenal J.). Doctrina de santo Thomas, **88**, 574.
PÉLICIER (P.). Lettres de Charles VIII, roi de France, **86**, 265.
PELLISSIER (G.). Études de littérature contemporaine, **87**, 705.
PELLOUTIER (F. et M.). La vie ouvrière en France, **87**, 274.
PERCIBALLI (P. G.-B.), S. J. L'Europa in Africa ossia il presente progresso Africano, **86**, 858.
PÉRÈS (J.). L'art et le réel, **86**, 857.
PERRAUD (cardinal). Lutte contre l'esclavage, **86**, 429.
PERREYVE (H.). Méditations sur les saints Ordres, **86**, 285.
PERRON (S.). Vie du T. R. P. Marie-Joseph Coudrin, fondateur de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de de Jésus et de Marie (Picpus), **86**, 138.
PERRIN (J.). 1814. Siège de Sens. Défense de l'Yonne et campagne du général Allix, **88**, 560.
PERROT (G.). Histoire de l'art dans l'antiquité. T. VII, **86**, 251.

PERROY (P.-L.). Pastel effacé, **88**, 573.
PERT (C.). En anarchie, **88**, 852.
PETIT-BORNAND (P. J.-B. DU). Essai sur la Primauté de Notre Seigneur Jésus-Christ et sur la motif de l'Incarnation, **88**, 555.
PETITCOLIN (A.). La vie de la mer, **88**, 852.
PEYRON. Documents sur l'histoire du clergé du Finistère pendant la Révolution, **86**, 539-546.
PHILOTHEUS. Vita Jesu Christi, **88**, 563.
PICA (R. P.). Jésus avec nous et ses adorateurs modèles, **89**, 715.
PIERLING (P.), S. J. La Russie et le Saint-Siège. T. III. **88**, 412.
PIERRE-BAPTISTE (R. P.), O. F. M. Le Saint Nom de Jésus, foyer de lumière et source de toutes grâces, d'après saint Bernardin de Sienne, **86**, 840.
PIMODAN (commandant DE). Promenades en extrême Orient, **87**, 429.
PINGAUD (L.). Bernadotte, Napoléon et les Bourbons (1797-1844), **88**, 711.
PINLOCHE (A.). L'enseignement secondaire en Allemagne, d'après les documents officiels, **87**, 714.
PIOLET (P. J.-B.). La France hors de France. Notre émigration, sa nécessité, ses conditions, **86**, 525.
— Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, **86**, 577.
— La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle. Missions d'Orient. T. I, **87**, 397.
— Tome II ; Abyssinie, Inde, Indo-Chine. Tome III : Chine et Japon, **89**, 701.
PLANEIX (abbé R.). Une œuvre d'étudiants à Paris, **86**, 429.
PLANUS (abbé). Pages d'Évangile, **87**, 557.
POIDEBARD (W.). Correspondance littéraire et anecdotique entre M. de Saint-Fonds et le président Dugas (1711-1739), **86**, 567.
POINCARÉ (L.). Voir GUILLAUME, **87**, 669.
POIRIER (J.). Le Transvaal (1652-1899), **86**, 849.
PORTAIS (chanoine Ch.). La doctrine catholique exposée à l'usage des fidèles et spécialement des maisons d'éducation, **88**, 832.
POTHIER (abbé). Mgr Fournier, évêque de Nantes. Sa vie et ses œuvres, **89**, 132.
POTTIER (A.). De justitia et jure, **86**, 66.
POTTIER (R. P. A.), S. J. Les deux témoins du Sacré Cœur, **87**, 285.
POULAIN (R. P. A.), S. J. Des grâces d'oraison. Traité de théologie mystique, **87**, 847.
POULENC (V.-A.). La coutume de Paris, **87**, 558.
POULIN (L.) et LOUTIL (E.). L'âme. Conférences de Saint-Roch, **86**, 282.
POUVOURVILLE (A.). La Chine des mandarins, **88**, 559.
POZZI-ESCOT (M.-E.). Analyse des gaz, **87**, 280.
PRA (R. P. J.), S. J. Les jésuites à Grenoble, **88**, 133.
PRABÈRE (J.). L'encensoir, **89**, 181.
PRAT (L.). Le mystère de Platon. Aglaophamos, **87**, 698.
PRADELS (D.). Bravoure et fidélité, **88**, 572.
PRAVIEL (A.). Poèmes mystiques, **89**, 177.
PRAVIEUX (J.). Un vieux célibataire, **88**, 849.
PROVANE (la Mère DE). Le charme du divin amour ou la vie de l'humble sœur Jeanne-Benigne Gogoz, **88**, 566.
PUJADE (Dr). La cure pratique de la tuberculose, **86**, 849.

Q

QUIÉVREUX (abbé). L'Incarnation ou le Dieu-Homme, **88**, 563.
QUOIDBACH (L.). Un défi à l'incrédulité..., **86**, 856.

R

RACT (C.). Alcoolisme et décadence, **86**, 407.
RAMUS (M.), S. J. Mois de saint Jean. **86**, 285.
RATAZZI (Mme). La fin d'une ambassadrice, **87**, 717.
RATISBONNE (L.). Voir VIGNY, **86**, 602.

RAVAISSON (F.). Voir FOURNET, **88**, 845.
RAYNAUD (abbé). L'Évangile raconté à mes paroissiens, **88**, 254.
REBORD (chanoine). Le Divin Voyageur, **86**, 258.
REDON (abbé). Vie de l'abbé Sadrin. — L'abbé Léon Barnoin. — Le R. P. Marie-Benoît Barnoin. — Le R. P. dom Charles-Marie Saisson. — Les fondateurs de Sainte-Garde, **87**, 276.
REDON (abbé). Notice sur la vie et les œuvres de l'abbé Pougnet, **88**, 259.
REEPMAKER (M.). Carlo Lano, **88**, 423.
REINACH (S.). Voir LEA (H.-C.), **86**, 406; **88**, 845.
REISET (Vicomte DE). Souvenirs du lieutenant-général vicomte de Reiset, **88**, 139. — Mes souvenirs. Les débuts de l'indépendance italienne, **89**, 420.
RENAN (E.) et BERTHELOT. Correspondance, **89**, 700.
RENARD (G.). Méthode scientifique de l'histoire littéraire, **86**, 102.
RESPIGHI (Mgr C.). Nuovo studio su Giovanni Pier Luigi da Palestrina e l'emendazione del Graduale Romano con Appendice di documenti, **87**, 411.
REYNAUD (P.). La civilisation païenne et la morale chrétienne, **87**, 568.
— La civilisation païenne et la famille, **87**, 568.
REYNER (A.). L'année photographique en 1900, **88**, 570.
RIBET (chanoine). Les vertus et les dons dans la vie chrétienne, **89**, 127.
RIBOT (Th.). Essai sur l'imagination créatrice, **86**, 560.
RICAULT-D'HÉRICAULT (Ch. DE). Ceux que j'ai connus, ceux que j'ai aimés, **87**, 562.
RICHARD (P.). Plaute : les Ménechmes; l'Aululaire, **88**, 718.
RICHEMONT (Vicomte DE). Quelques lettres inédites de l'abbé de Salamon, **88**, 558.
RIGAL (E.). Victor Hugo, poète épique, **86**, 101, 375.
RIGAUD (F.). Expertises et arbitrages, **89**, 422.
RIS-PAQUOT. Les clichés sur zinc en demi-teintes et au trait s'imprimant typographiquement, **88**, 571.
RIVARD (A.). Manuel de la parole. Traité de prononciation, **88**, 576.
RIVET (A.). Précis de législation rurale, **86**, 716.
RIVOIRE (A.). Le songe de l'amour, **86**, 90.
ROBERT (F. DES). Charles IV et Mazarin (1643-1661), **86**, 415.
ROCHE (J.). Les budgets au dix-neuvième siècle et Questions diverses, **89**, 130.
ROCHEMONTEIX (P. DE). Histoire de la mission du Canada, **86**, 526.
ROD (E.). Au milieu du chemin, **86**, 99. — Mademoiselle Annette, **88**, 851
RODET (J.). Distribution de l'énergie par courants polyphasés, **87**, 279.
ROGER (Dr J.). Les médecins bretons du XVIe au XXe siècle, **86**, 846.
ROLAND (A.). De la responsabilité des administrateurs dans les sociétés anonymes, en Belgique, **86**, 425.
ROLAND (chanoine). La reine du Paradis, **88**, 409.
RONDELET (A.). Philosophie des sciences sociales, **87**, 855.
ROSEBERY (lord). Napoléon. La dernière phase, **88**, 247.
ROSEGGER (P.). La lumière éternelle. Aventures d'un curé exilé dans la montagne. Récit extrait de ses papiers, **89**, 566.
ROSSET (Mgr). Devoirs des parents envers leurs enfants, **88**, 574.
ROUAIX. Histoire des beaux-arts, **88**, 422.
ROUCHÉ (E.). Analyse infinitésimale, à l'usage des ingénieurs, **87**, 421.
ROUSSEAU (F.). Kléber et Menou en Égypte, depuis le départ de Bonaparte (août 1799 — sept. 1801), **87**, 269.
ROUSSEAU (R. P.) États d'oraison, **89**, 708.
ROUSSELET (L.). L'Exposition universelle de 1900, **86**, 135.
ROUSSET (R. P.) Traité de la véritable oraison, suivi des états d'oraison, **89**, 708.

ROUTIER (G.). L'industrie et le commerce de l'Espagne, **86**, 857.

ROUVRE (Ch. DE). Française du Rhin, **88**, 261.

ROUYER (Mme C.). La femme dans l'administration, **86**, 857.

ROYER (C.). Histoire du ciel, **88**, 569.

RUGGIERI (V.). Du Transvaal à l'Alaska, **89**, 132.

RUÍBAL (Dr A. Amor). Doctrina de santo Tómás acerca del influjo de Dios en las acciones racionales y sobre la Ciencia media, **88**, 574.

S

SABATIER (P.). De l'authenticité de la légende de saint François dite des Trois Compagnons, **86**, 429.

SABOURET (abbé). Les plus belles fleurs de la « Vie des Saints », **88**, 567.

SAGOT (F.). Le communisme au Nouveau Monde. Réductions du Paraguay. Sociétés communistes des Etats-Unis. Etude d'histoire économique, **87**, 414.

SAINT-AUBAN (Me E. DE). Voir SAINT-GEORGES, **87**, 557.

SAINT-AUBERT (G. DE). L'assurance contre l'invalidité et la vieillesse en Allemagne, **86**, 845.

SAINT-BERNARD. Voir P. GŒDERT, **87**, 573.

SAINT BONAVENTURE. Tribut quotidien de prières affectueuses et de louanges, **89**, 423.

SAINT-ELLIE (D.-L. DE). La Providence. Dieu s'occupe-t-il de nous ? **88**, 142.

SAINT-GEORGES (Me). Le Barreau, **87**, 557.

SAINT-GÉRAND (R. DE). Jésus et Marie dans les mystères du Rosaire, **89**, 569.

— Vie de Xavier Bouquet des Chaux, **88**, 142.

SAINT-PIERRE (sœur). Voir JANVIER, **87**, 286.

SAINT-SAUVEUR (R. P. A.-M. DU). Saint Joseph et son culte dans l'ordre du Carmel, **86**, 857.

SALABERRY (comte DE). Souvenirs politiques du comte de Salaberry sur la Restauration, **87**, 713.

SALEMBIER (L.). Le grand schisme d'Occident, **86**, 410.

SALOMON (M.). Art et littérature, **88**, 633.

SALVIAC (R. P. M. DE). Un peuple antique ou Une colonie gauloise au pays de Ménélik. Les Galla, grande nation africaine, **87**, 279.

SANSI (Th.). Il Regno di Christo, nel passato presente et futuro della vita della chiesa secondo l'Apocalisse, **88**, 402.

SANTI (A. DE), S. J. Les litanies de la Sainte-Vierge, **86**, 285.

SAUVÉ (Ch.). Jésus intime et Dieu intime, **89**, 569.

SAVAÈTE (A.). Soirées franco-russes. Troisième soirée. Boers et Afrikanders, **88**, 850.

SAYOUS (A.). Voir E. SAYOUS, **88**, 136.

SAYOUS (E.). Histoire générale des Hongrois, **88**, 136.

SAVARIA (J.-F.). Le Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, **86**, 424.

SCHIFFINI (P.-S.). Tractatus de gratia divina, **87**, 139.

SCHNEIDER (J.), S. J. Manuale sacerdotum, **88**, 565.

SCHÖNFELDER (D. A.). De Victore Vitensi episcopo, **87**, 552.

SCHOUPPE (F.-X.), S. J. *Le Plan divin de l'univers*. Aspect philosophique du monde et de son histoire. Entretiens entre un savant naturaliste et un théologien, **87**, 140.

SCHOUVALOFF (P.). Ma conversion et ma vocation, **88**, 844.

SÉBASTIAN (V.). L'agriculture moderne, **88**, 428.

SÉGUR (P. DE). La jeunesse du maréchal de Luxembourg, **86**, 414.

SEMAIN (A.). Jardin de l'Infante. Aux flancs du vase, **86**, 87.

SEPET (M.). Origines catholiques du théâtre moderne, **88**, 714.

— Voyages de corps et d'esprit, **86**, 139.

SERRE (J.). Les deux ailes de l'âme, **89**, 186.

SERRY (Mlle DE). Manuel des œuvres, **86**, 176.
SERTILLANGES (R. P.). Voir BERNARD, **86**, 425.
SIENKIEWICZ (H.). A la source du bonheur, **88**, 854.
— En vain; traduit par G. Lefèvre, **86**, 99.
— Quo vadis, **86**, 99; **87**, 574.
— Sans dogme. Hania, **87**, 428.
— Suivons-le, **87**, 285.
SIMON (L.). Voir VEICHARDT, **88**, 422.
SIMOND (C.). Les Français en Afrique au XIXe siècle, **89**, 838.
SIROT (Dr). Ame et cerveau, **88**, 256.
SMITH (E.-F.). Analyse électrochimique, **87**, 279.
SOLLIER (Dr P.). Le problème de la mémoire. Essai de psycho-mécanique, **86**, 561.
— Psychologie de l'idiot et de l'imbécile, **88**, 835.
SONNOIS (Mgr). Voir FÉNELON, 840.
SOREL (G.). La science et la morale, **89**, 532.— Les facteurs moraux de l'évolution, **89**, 532.
SÖRENSEN (R.P.), S.J. Kunstlehre in fünf Teilen, **88**, 237. — 2ter Teil. Poetik und Mimik, **88**, 237.
SORTAIS (G.), S.J. Traité de philosophie. T. I. Psychologie expérimentale, **88**, 234.
SPENCE (J.-C.). L'aurore de la civilisation ou l'Angleterre au XXe siècle, **87**, 574.
SPILLMANN (J.). Bravoure et fidélité. Roman historique tiré des Mémoires d'un officier de la garde suisse sous Louis XVI, **88**, 572.
SPŒLBERCH DE LOVENJOUL (vicomte). Sainte-Beuve inconnu, **88**, 626. — La genèse d'un roman de Balzac. Les paysans, **88**, 631.
STELLA. Neuf jours à Rome, **89**, 137.
STRAUSS (P.). Assistance sociale. Pauvres et mendiants, **89**, 135.
— Dépopulation et puériculture, **87**, 716.
STEIN (L.). La question sociale au point de vue philosophique, **87**, 116.
STROWSKI (F.). Bossuet et les extraits de ses œuvres diverses, **88**, 704.
STROWSKI (F.). Études critiques et morales sur Bossuet. I. Origine historique du premier livre de Bossuet, **87**, 836.
STULCKEN (A.). Athanasiana. Litterar- und Dogmengeschichtliche Untersuchungen, **86**, 110.
SUAU (P.), S. J. Pages amies, **86**, 424.
— L'Inde tamoule, **89**, 421.
SULLY-PRUDHOMME. Testament poétique, **89**, 189.
SURBLED (Dr). Spirites et médiums. Choses de l'autre monde, **86**, 564.
— La vie affective, **86**, 563.

T

TALMEYR (M.). La cité du sang, **87**, 570.
TANNERY (abbé). L'adorable communiant Jésus, **88**, 424.
TANNERY (M. P.). Une correspondance d'écolâtres du XIe siècle, **86**, 856.
TANON (L.). L'évolution du droit et la conscience sociale, **87**, 114.
TARDIVEL (J.-P.). La langue française au Canada, **88**, 573.
TERRADE (R. P.) Éducation de patriotisme, **88**, 426.
— Le grand Jubilé de l'an 1300 et la « Divine comédie » de Dante, **88**, 426.
TEXIER (J.). La famille Tartempion à l'Exposition universelle, **86**, 142.
TEXIER (R. P). Marie-Louise de Jésus, **88**, 260.
THÉDENAT (H.). Mythologie grecque et romaine, **89**, 567.
THÉOPHILE (R. P.). Voir R. P. ALEXIS, **89**, 127.
THEURIET (A.). Illusions fauchées, **87**, 718.
THIBAULT (A.). Un beau rêve, **86**, 141. — Le nain Brimborion et Nostradamus. — Le palais de la fée Bonbon. — Le singe, **86**, 142.
THIRION (P.). Histoire contemporaine (1789-1900), **86**, 283.
THOMAS (R. P.). Histoire et géographie de Madagascar, **88**, 560.
THOMAS (V.). Les plantes tinctoriales et leurs principes colorants, **88**, 420.
TIERSONNIER (L.). Le nombre ou le mérite, **88**, 853.

Tillemont Vie de saint Louis, **86**, 463.
Tinenval de Riadpen. Sainte Catherine de Sienne, **87**, 573.
Tinseau (Léon de). Au coin d'une dot, **87**, 284.
Tivier (H.). Au pays des systèmes ; examen des divers projets de régénération intellectuelle et sociale, **89**, 536.
Toinet (R.). Quelques recherches autour des poèmes héroïques-épiques français du xvii' siècle, **88**, 840.
Tolstoï (comte L.). Les rayons de l'aube, **88**, 854.
Tondini de Quarenghi (C.). L'attitude de la Russie dans la question du calendrier, **89**, 424.
Toudouze (G.). La bataille de la Hogue (22 mai 1692), **87**, 375.
— Le mystère de la chauve-souris (1804), **86**, 136.
Tourelles (Jean des). Envolez-vous, **88**, 429.
Tournebize (R. P. F.), S. J. L'Église grecque-orthodoxe et l'Union, **86**, 857.
— Le repos dominical, **87**, 285.
Tripier (R. P.). Voir Lacordaire, **87**, 556.
Tuetey (L.). Un général de l'armée d'Italie. Sérurier (1742-1819), **87**, 566.
Turiaf. Le graphologue dans l'embarras. — Mon Opéra, **86**, 142.
Turinaz (Mgr). Discours patriotiques, **87**, 555.
Turmann (M.). Le développement du catholicisme social depuis l'encyclique « Rerum novarum » ; idées directrices et caractères généraux, **86**, 717.
— L'éducation populaire, **86**, 566.

U

Urraburu (R. P. J. J.), S. J. Institutiones philosophicæ, **88**, 123.
Uzureau (abbé). Tableau de la province d'Anjou (1762-1766), **89**, 136.
— Les premières applications du Concordat dans le diocèse d'Angers, **89**, 136.

V

Vacant (abbé). Dictionnaire de théologie catholique, **86**, 858.
Vacant (J.-M.-A.). Études comparées sur la philosophie de saint Thomas d'Aquin et sur celle de Duns Scot, **89**, 559.
Vaesen (J.) et E. Charavay. Lettres de Louis XI, roi de France, **86**, 264.
Vagamay (H.). Essai de bibliographie des sonnets relatifs aux saints, **88**, 854.
Valentin (abbé L.). Saint Prosper d'Aquitaine, **87**, 418.
Vallée (G.). Mémoires de Charles Gouyon, baron de La Moussaye (1553-1587), **87**, 713.
Van Bever (A.) et P. Léautaud. Morceaux choisis des poètes d'aujourd'hui, **86**, 98.
Vandelet. Voir M. Dubois, **98**, 837.
Vannes (R. P. L. de). Vie de la bienheureuse sainte Marie-Madeleine Martinengo, comtesse de Barco, clarisse capucine de Brescia, **88**, 256.
Van Wetter (M.-P.). Le droit romain et le droit germanique dans la monarchie franque, **86**, 429. — Les biens et la procédure, **86**, 429.
Varlès (L.). Les salaires dans l'industrie gantoise. Industrie cotonnière, **88**, 142.
Varnier (B.). Petit traité de prononciation, **86**, 141.
Vaucher (C.). Voir Nietzky, **88**, 419.
Vaughan (Mgr J. S.). La vie d'outre-tombe ou raison et révélation sur l'immortalité de l'âme, **87**, 855.
Ventura de Raulica, Voir P. Gœdert, **87**, 573.
Venturi (E.). S. J. La Madre Maria di S. Emilio, **86**, 847.
Vermeersch (A.), S. J. De prohibitione et censura librorum, **86**, 856.
— Questiones de justitia ad usum hodiernum scholastice disputatæ, **87**, 139.
— De religiosis institutis et personis. Tractatus canonico-moralis. Tomus prior, **89**, 709.

Veuillot (E.). Louis Veuillot. Tome II (1845-1855), **89**, 577.

Vicaire (G.). Émaux bressans, **86**, 84.

Vickenhagen (Dr E.). Manuel de l'histoire des Beaux-Arts, **89**, 838.

Vignon (E.). Voir Lepidi, **86**, 564.

Vigny (A. de). Journal d'un poète, **86**, 603.

Villetard (abbé H.). Un manuscrit de chant liturgique du xve siècle, **87**, 571. — Recherche et étude de fragments de manuscrits de plain-chant, **87**, 572. — Le chant grégorien et sa restauration, **87**, 572.

Villefranche (P. G. de). Compendium Philosophiæ juxta dogmata D. Thomæ, D. Bonaventuræ et Scoti, ad hodiernum usum scholarum accommodatum, **88**, 556.

Villevieille (chanoine U.). La sainte Église d'Aix. Nos Saints. La Vie et le culte des Saints du diocèse d'Aix, **89**, 275.

Vincent (Dr E.). Manuel des infirmières. Anatomie et physiologie, **87**, 281.

Viollet (P.). Les établissements de saint Louis, **86**, 469.

Vivarez (H.). Les phénomènes électriques et leurs applications. Étude historique technique et économique de l'énergie électrique, **87**, 426.

Vivier (P. A.), S. J. Status Assistentiæ Galliæ Societatis Jesu (1762-1768), **89**, 538.

Vogt (C.). Antisémitisme et barbarie, **88**, 142.

Vogt (H.). Éléments de mathématiques supérieures à l'usage des physiciens, chimistes et ingénieurs, et des élèves des facultés des sciences, **88**, 131.

Voguë (marquis de). Le duc de Bourgogne et le duc de Beauvillers (Lettres inédites, 1700-1708), **88**, 195.

— Mémoires du maréchal de Villars, d'après le manuscrit original, et accompagnées de correspondances inédites, **88**, 73. — Villars, d'après sa correspondance et des documents inédits, **88**, 74.

Vox. Couvents et convents, **87**, 853.

W

Waliszewski, (K.). Marisienka Marie de La Grange d'Arquien, reine de Pologne, femme de Sobieski (1641-1716), **86**, 709.

Wallon. Saint Louis et son temps, **86**, 461.

Waresquiel (Marguerite de). Le Bienheureux Humbert de Romans, cinquième général de l'ordre des Frères prêcheurs, **89**, 131.

Watrigant (P.-H.). Deux méthodes de spiritualité, **86**, 839.

Weichardt (C.). Le palais du Tibère et autres édifices romains de Capri, **88**, 422.

Willeumier (C.). Voir Dupont des Loges, **89**, 128.

Wimpffen (baronne de) née Reinhard. Une femme de diplomate. Lettres de Mme Reinhard à sa mère, **87**, 707.

Winterer (abbé). Le socialisme contemporain. Histoire du socialisme et de l'anarchie, **78**, 855.

Wiseman (cardinal). Méditations sur la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, **86**, 424. — Meditations sur l'Évangile, **88**, 425.

Wodzinski (comte). Voir Sienkiewicz, **87**, 428.

Wouters (L.). Voir Olivier, **89**, 671.

Z

Zaleski (Mgr L.-M.). Les martyrs de l'Inde, **88**, 233.

Zidler (G.). Le livre de la douce vie, **86**, 94.

Zolla (D.). Voir Olivier, **89**, 671.

Anonymes

Adresse des nonagénaires à S. S. Léon XIII, **86**, 140.

Affaire des Augustins de l'Assomption, **86**, 426.

Agenda du photographe et de l'amateur pour 1901, **86**, 858.

Agenda ecclésiastique pour l'an de grâce 1901, **86**, 141.

Album d'art religieux, **86**, 141.

Almanach illustré de l'Apostolat de la Prière, **86**, 141.

Almanach Kneipp, **86**, 141.

Annuaire pour l'an 1901, publié par le Bureau des longitudes, **87**, 281.

Annual Reports of the Smithsonian institution, **88**, 142.

Antisémite de la Patrie française (Un). L'abomination dans le Lieu-Saint, **89**, 711.

A. R. Les clefs du purgatoire, **88**, 565.

L'art et l'autel (*Revue*), **89**, 569.

Biblische Studien. V^e vol., **87**, 133.

Boletin mensual dal observatorio de Manila (Año 1899, tercer trimestre), **89**, 570.

Carte de l'emplacement des troupes de l'armée française, **88**, 428.

Le chrétien à l'école de saint Joseph, **86**, 428.

Au clergé. Documents de ministère pastoral, **89**, 275.

Compte rendu du Congrès marial, tenu à Lyon en septembre 1900, **88**, 129.

Curé de Lyon (Un). Le prêtre, les tendances actuelles et les œuvres, **89**, 127.

Discours aux étudiants prononcés devant l'association générale des étudiants de Paris, **87**, 417.

Entretiens sur les fêtes chrétiennes, publiés par les éditeurs X. Rondelet et Cie, **87**, 573.

— Choses de guerre et gens d'épée, **89**, 841.

Petite histoire ancienne. — Chronologie de l'histoire ancienne. — Petite histoire romaine. — Histoire sainte. — Histoire de l'Église, **88**, 427.

Incroyables aventures de Louis de Rougemont ? **86**, 137.

J*** (C.). L'éducation morale du soldat, **86**, 284.

L. G. F. Campagne de Russie (1812), **88**, 246.

Lettres d'un Jésuite à M. Waldeck-Rousseau, **89**, 715.

Litanies (Les) de la sainte Vierge, **86**, 141.

M. M—A. Mois de Marie, d'après le bienheureux Grignon de Montfort, **88**, 142.

Œuvre (L') sociale de la Révolution française, **88**, 842.

Opuscules de critique historique, **89**, 568.

Parisien (Le). Gens qui pleurent et gens qui rient, **86**, 858.

Parole du Pape (La). — Les Congrégations religieuses en France : Soumission et résistance, **88**, 828.

Pernet (Vie du R. P. Étienne), **88**, 426.

Au peuple ! Aux électeurs ! ! — La loi sur les associations et l'opinion publique, **87**, 574.

Philosophie générale et métaphysique, **86**, 801.

Prêtre (un) du clergé de Paris. Apparitions et guérisons de Lourdes, **86**, 140.

Procès des douze en appel (Le), **86**, 426.

Questions de morale. Leçons professées au Collège libre des sciences sociales, **89**, 532.

Récréations (Les) de l'École française et des patronages, **86**, 142.

Religieux jardinier. Manuel théorique et pratique d'horticulture, **87**, 287.

Revue de métaphysique et de morale (septembre 1900), **86**, 802.

Revue thomiste (janvier 1901), **86**, 779.

Revue du travail, **88**, 142.

Satan-Dieu, **89**, 423.

Saint Vincent de Paul et le sacerdoce, **87**, 710.

Science et Religion. — Études pour le temps présent, **87**, 853.

Soldat (Le), par le général X***, avec préface du général du Barail, **86**, 571.

Sonnenneu er vro : Les voix du pays, **89**, 570.

Tables générales comprenant les volumes I-VIII (1892-1899), de la « Revue biblique internationale », **89**, 570.

Tractatus de Sacramentis Extremæ Unctionis et Ordinis ad usum alumnorum Sem. arch. Mechlin., **87**, 553.

Tractatus de virtutibus in genere, **87**, 553.

DEUXIÈME TABLE

ORDRE DES MATIÈRES

A

Afrique. Kuyper. (Dr A.). La crise sud-africaine.
— Perciballi (P. G.-B.). S. J. L'Europa in Africa ossia il presente progresso Africano.
— Ruggieri (V.). Du Transvaal à l'Alaska.
— Poirier (J.). Le Transvaal (1652-1899).
— Savaète (A.). Soirées franco-russes. 3e soirée. Boers et Afrikanders.
Agenda. Agenda ecclésiastique pour l'an de grâce 1901.
Agriculture. Bouillerie (baron de La). Les manifestations de l'enseignement agricole à l'Exposition universelle de 1900.
— Gairal (J.). Les droits et les devoirs des syndicats agricoles.
— Oucien de La Batie (comte E. d'). Manuel de l'enseignement agricole.
— Sébastian (V.). L'agriculture moderne.
Alaska. Ruggieri (V.). Du Transvaal à l'Alaska.
Album. Darc (J.). Léon XIII et sa cour. — Guillaume II, empereur d'Allemagne.
— Montorgueil (G.). La Tour d'Auvergne.
— Album d'art religieux.
Alcoolisme. Ract (C.). Alcoolisme et décadence.
Almanach. Almanach Kneipp.
— Almanach illustré de l'Apostolat de la Prière.
Amérique. Charancey (comte de). Le folklore nègre en Amérique.
Annales. Beauchet-Filleau (H.). Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement.
Annuaire. Annuaire du bureau des Longitudes pour 1901.
Annuaire. Battandier. Annuaire pontifical catholique pour 1901.
Anthropologie. Folkmar (D.). Leçons d'anthropologie philosophique.
Apologétique. Boissarie (Dr). Les grandes guérisons de Lourdes.
— Collin (abbé). L'origine du christianisme.
— Degron (L.). Beauté du christianisme.
— Folghera (R. O. J.-D.), O. P. Hasard ou Providence.
— Goix (Dr A.). Le surnaturel et la science. — Le miracle.
— Lenfant (L.). Dieu existe. Les grands témoignages. — Notre Seigneur Jésus-Christ. Sa vie. sa divinité.
— Leroy (R. O. H.). Jésus-Christ; sa vie, son temps. Leçons d'Écriture sainte prêchées au Gesù de Paris.
— Morel (A.). Le repos dominical.
— Quoidbach (L.). Un défi de l'incrédulité.
Archéologie. Marucchi (H.). Éléments d'archéologie chrétienne.
Architecture. Lassus (abbé). Construction et restauration des églises.
— Examen des principales églises de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch.
Armée. Carte de l'emplacement des troupes de l'armée française.
— X... Le soldat.
Art. Salomon (M.). Art et littérature.
Ascétisme. Bar (E. de). Les saints.
— Bellamy (abbé). Les effets de la communion.
— Billecocq (R. P.), O. P. La religieuse parfaite ou la piété dans le cloître.
— Bolo (abbé H.). Ceux qui pleurent et ceux qui espèrent.
— L'Évangile du Cœur de Jésus.

Ascétisme. Bossuet. Elévations à Dieu sur tous les mystères de la religion chrétienne. Nouvelle édition entièrement revisée; introduction par le R. P. Libercier.

— Boussac (P. L.). Les vertus du Cœur de Jésus.

— Boutauld (P. M.), S. J. Méthode pour converser avec Dieu, suivie du bon emploi du temps.

— Braun (R. P. E.), S. J. Nouvelles méditations.

— Briaux (P. L.), S. J. Le Sacré Cœur et la France.

— Busschère (R. P.-C.-G. M. de). Le rosaire de Marie.

— Cabrol. La prière pour les morts.

— Carayon (P. A.), S. J. Méthode pour converser avec Dieu, suivie du bon emploi du temps.

— Casabianca (abbé). Jésus mieux connu.

— Cecilia (Mme). At the feet of Jesus.

— Chollet (J.-A.). Nos morts.

— Chollet (abbé). La psychologie des des élus.

— Claraz (Abbé J.). Le chemin conduisant au but de la vie.

— Clarke (R.-P.). Le Scapulaire du Mont-Carmel.

— Condren (de), P. Or. L'idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ.

— Coubé (R.-P.), S. J. La comunion semanal.

— Coulomb (J. de). La croix lumineuse.

— Cros (P. L. Jos. M.), S. J. Notre-Dame de Lourdes. Récits et mystères.

— Curé (Mgr A.). La communion fréquente.

— Daniel (P.-Ch.), S. J. Le devoir du chrétien dans les jours d'épreuve.

— Decouïlle (R.). Méditations selon l'esprit de l'Église pour toute l'année liturgique.

— Deschamps (P. A.), S. J. Les noms des saints.

— Doss (R. P. de), S. J. La perle des vertus.

Ascétisme. Febvre (abbé S.). Nos devoirs envers N. S. J.-C. dans la Sainte Eucharistie.

— Froget (R. P. B.). De l'habitation du Saint-Esprit dans les âmes justes.

— Fuente (Dom V. de La). Une doctrine toute céleste.

— Gennari (Mgr). Sulla communione frequente e sul decreto Quemadmodum.

— Gervais (D.). La vie de la très sainte Vierge.

— Gillot (abbé L.). Une retraite aux adoratrices du Sacré-Cœur à Montmartre.

— Gœdert (P. E. M.). Bibliothèque de lectures spirituelles. — Lectures spirituelles pour le temps de Carême.— Lectures spirituelles sur la Passion de Notre-Seigneur. — Vénérable Louis de Grenade. Lectures spirituelles sur les fêtes de la très sainte Vierge. — Saint Bernard. Lectures pieuses pour tous les dimanches et les principales fêtes de l'année. — Ventura de Raulica. Lectures spirituelles pour la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ.

— Grégoire de Saint-Joseph (R. P.). Lettres de sainte Thérèse.

— Guesdon (chanoine). Le jubilé.

— Hébert (R. P. J.), O. P. Sur le chemin du Calvaire.

— Hetzenauer (P. M.). De imitatione christi.

— Kœnig (J.). Nouveau mois du très saint Rosaire.

— Hugon (R. P. E.). Les vœux de religion.

— Lapeyrade (abbé F.). Le livre du mariage et de la famille.

— Laude (abbé). Petit directoire pour la première communion et la confirmation. (Retraites et cérémonies.)

— Lazaire (Mgr E.). Les œuvres spirituelles et corporelles de miséricorde.

— Lejeune (abbé P.). La confession et la communion des enfants et des jeunes gens.

Ascétisme. Lémann (abbé J.). La Vierge Marie présentée à l'amour du xxe siècle; la mère des chrétiens et la reine de l'Église.
— Lenfant (abbé L.). Le cœur. — Le cœur vaillant ou le courage chrétien. — Retraites prêchées aux dames.
— Leroy (H.-J.), S. J. Au drapeau : France et Sacré Cœur.
— Libercier (R. P.), O. P. Lettres à des religieuses.
— Lohan (chanoine). Le Cœur de Jésus considéré en lui-même, dans ses vertus, dans ses souffrances; nos devoirs envers lui.
— Massoulié (R. P. A.). Traité de la véritable oraison.
— Maulde La Clavière (R. de). L'art de la vie.
— Mézange de Saint-André (M. de). Mois de Marie à l'usage des femmes chrétiennes.
— Monnin (abbé A.). Mater admirabilis ou les quinze premières années de Marie Immaculée.
— Monteuuis (L.). Échos de l'Évangile.
— Nécy (R. P. E. de). Manuel du prêtre tertiaire et du prêtre directeur du tiers ordre de saint François d'Assise.
— Nimal (abbé). Une doctrine toute céleste.
— Ollivier (R. P.). Petites méditations sur les litanies de la sainte Vierge.
— Pailler (J.). Jésus-Hostie et l'année liturgique. — Jésus-Hostie dans l'Église. — Jésus-Hostie ou l'Autel, le Tabernacle, la Table Sainte. — Jésus-Hostie et la vie chrétienne. — Les merveilles de Jésus-Hostie. — Les titres de Jésus-Hostie.
— Paranque (F.), S. J. La dévotion au Sacré Cœur.
— Perreyve (H.). Méditations sur les saints Ordres.
— Pica (R. P.). Jésus avec nous et ses adorateurs modèles.
— Pierre-Baptiste (R. P.), O. F. M. Le Saint Nom de Jésus, foyer de lumière et source de toutes grâces, d'après saint Bernardin de Sienne.

Ascétisme. Poulain (R. P. A.), S. J. Des grâces d'oraison : Traité de théologie mystique.
— Ramus (M.), S. J. Mois de saint Jean.
— Rebord (chanoine). Le Divin Voyageur.
— Ribet (chanoine). Les vertus et les dons dans la vie chrétienne.
— Rousseau (R. P.). États d'oraison.
— Rousset (R. P.). Traité de la véritable oraison, suivi des états d'oraison.
— Saint Bonaventure. Tribut quotidien de prières affectueuses et de louanges.
— Saint-Gérand (R.). Jésus et Marie dans les mystères du Rosaire.
— Santi (A. de), S. J. Les Litanies de la sainte Vierge.
— Sauvé (Ch.). Jésus intime et Dieu intime.
— Savaria (J.-F.). Le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel.
— Schneider (J.), S. J. Manuale sacerdotum.
— Tannery (abbé). L'adorable communiant Jésus.
— Watrigant (P.-H.). Deux méthodes de spiritualité.
— Wiseman (cardinal). Méditations sur l'Évangile. — Méditations sur la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ.
— A. R. Les clefs du purgatoire.
— Le chrétien à l'école de saint Joseph.
— M. M. — A. Mois de Marie, d'après le bienheureux Grignon de Montfort.

B

Barante. Barante (baron de). Souvenirs.

Beaux-Arts. Boyer-d'Agen. Le peintre des Borgia : Pinturrichio. Sa vie, son œuvre, son temps (1454-1513).
— Broussolle (abbé). La jeunesse du Pérugin et les origines de l'école ombrienne.

Beaux-Arts. Hymans (H.). Bruges et Ypres.
— Perrot (G.). Histoire de l'art dans l'antiquité. t. VII.
— Rouaix. Histoire des beaux-arts.
— Vickenhagen (Dr E.). Manuel de l'histoire des beaux-arts.
— Weichardt (C.). Le palais de Tibère et autres édifices romains de Crapri.

Belgique. Deiss (E.). Études industrielles et sociales sur la Belgique.

Bibliographie. Vagamay (H.). Essai de bibliographie des sonnets relatifs aux saints.

Biographie. Alençon (P. E. d'). Frère Jacqueline. — Les petits-fils du Grand Roi.
— Beaune (H.). Lucien Brun.
— Biré (M.). Alfred Nettement; sa vie et ses œuvres.
— Bouchage (P. F.). Le serviteur de Dieu, Joseph-Marie Favre, maître et modèle des ouvriers évangéliques (1791-1838).
Bourneix (abbé T.). Trois Limousines à la Visitation de Moulins ou le Limousin et le Sacré Cœur.
— Brun (P.). Autour du XVIIIe siècle. Les libertins.
— Brun-Durand (J.) Anatole de Gallier. — Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme.
— Cabrières (Mgr de). Françoise Eugénie de Molbosc, religieuse de l'Assomption. Lettres et souvenirs.
— Calvet (A.), S. J. Le Père Paul Ginhac.
— Choussy (J.-E.). Vie de Jeanne d'Arc.
— Cochard (Ch.). Mgr Bernier, évêque d'Orléans.
— Coulanges (A. de). Le Père Didon.
— Daux (Abbé Camille). Les dernières années de Mgr Le Tonnelier de Breteuil, confesseur de la foi.
— Dumoulin (J.). Vie et œuvres de Fédéric Morel, imprimeur à Paris.
Faure (Mlle L.-F.). Newman.
— Fleury. Maurice Planté (1877-1899).
— Follioley (Abbé L.). Montalembert et Mgr Parisis.

Biographie. Fouqueray, S. J. Le Père Jean Suffren à la cour de Marie de Médicis et de Louis XIII (1615-1643), d'après les mémoires du temps et des documents inédits.
— Gaduel (abbé). Vie et esprit du serviteur de Dieu Barthélemy Holzhauser.
— Griveau (A.). Études de biographie et d'histoire.
— Houtin (A.). Dom Couturier, abbé de Solesmes.
— La Faye (J. de). Le général de Ladmirault (1808-1898). — Un apôtre au XIXe siècle. L'abbé de Cessac.
— Largent (R. P. A.) L'abbé de Broglie; sa vie, ses œuvres.
— La Servière (J. de), S. J. Un professeur d'ancien régime. Le Père Charles Porée, S. J. (1676-1741).
— Le Grand (L.). Claude Sarazin, intendant des archives de Notre-Dame de Paris, et sa collection d'extraits des registres capitulaires de Notre-Dame.
— Leroy (P. H.). Le Rév. Père Constant Couplet, S. J.
— Mallet (F.). Le chevalier de Saint-Pol-Hécourt, commandant d'escadre (1665-1705).
— Monlaur (M. R.). Angélique Arnaud. Préface de Mgr de Cabrières.
— Nimal (R. P. H.). Une Rédemptoristine.
— Ollivier (R. P. M. J.). Le Père Chocarne.
— Perron (S.). Vie du T. R. P. Marie. Joseph Coudrin.
— Pothier (abbé). Mgr Fournier évêque de Nantes. Sa vie et ses œuvres.
— Provane (la Mère de). La vie de l'humble sœur Jeanne-Bénigne. Gozoz.
— Redon (abbé). Vie de l'abbé Sadrin — L'abbé Léon Barnoin. — Le R. P. Marie-Benoît Barnoin. — Le B. P. dom Charles-Marie Saisson. — Les Fondateurs de Sainte-Garde.
— Notice sur la vie et les œuvres de l'abbé Pougnet.

Biographie. Les médecins bretons du XVIe au XXe siècle.
— SAINT-GÉRAND (R. DE). Vie de Xavier Bouquet des Chaux.
— VANNES (R. P. Ladislas DE). Vie de la bienheureuse sainte Marie-Magdeleine Martinengo, comtesse de Barco, clarisse, capucine de Brescia.
— VENTURI (E). S. J. La Madre Maria di San Emilio.
— VEUILLOT (E.). Louis Veuillot. T. II (1845-1855).
— TEXIER (R. P.). Marie-Louise de Jésus.
— Vie du R. P. Étienne Pernet.

Biologie. GRASSET (Dr). Les limites de la biologie.

Bossuet. CROUSLÉ (L.). Bossuet et le protestantisme. Étude historique.
— DELMONT (Th.). Autour de Bossuet.
— GRISELLE (E.). De munere pastorali Bossueti.
— STROWSKI (F.). Bossuet et les Extraits de ses œuvres diverses. — Études critiques et morales sur Bossuet. I. Origine historique du premier livre de Bossuet.

Bourdaloue. CASTETS. La vie et la prédication d'un religieux au XVIIe siècle.
— CHÉROT (H.). Iconographie de Bourdaloue.
— GRISELLE (E.). Bourdaloue. — Bourdaloue. Histoire critique de sa prédication. — Quinze sermons inédits de Bourdaloue.

Budget. ROCHE (Jules). Les budgets au XIXe siècle, et questions diverses.

C

Calendrier. TONDINI DE QUARENGHI (C.). L'attitude de la Russie dans la question du calendrier.

Canada. GUÉNIN (A.). La Nouvelle-France.
— ROCHEMONTEIX (P. DE). Histoire de la mission du Canada.
— TARDIVEL (J.-P.). La langue française au Canada.

Catéchisme. ALEXIS (R. P.). Abrégé du catéchisme du saint Concile de Trente.
— CERCEAU (G.). Le catéchisme de Léon XIII.
— HÉZARD (abbé). Histoire du catéchisme depuis la naissance de l'Église jusqu'à nos jours.
— PORTAIS (chanoine C.). La doctrine catholique, exposée à l'usage des fidèles et spécialement des maisons d'éducation.
— TOURNEBIZE (R. P. F.), S. J. Le repos dominical.

Chimie. BERTHELOT. Les carbures d'hydrogène (1851-1901). Recherches expérimentales.
— BOURSAULT (H.). Recherche des eaux potables et industrielles.
— GARÇON (J.). Traité général des applications de la chimie.
— GUICHARD (P.). Analyse chimique et purification des eaux potables.
— HAUSER (H.). L'or.
— MAQUENNE (L.). Les sucres et leurs principaux dérivés.
— NIETZKY (R.). Chimie des matières colorantes organiques.
— THOMAS (V.). Les plantes tinctoriales et leurs principes colorants.

Chine. ALLIER (R.). Les troubles de Chine et les missions chrétiennes.
— DARCY (E.). La défense de la légation de France.
— LEROY (J.-H.), S. J. En Chine, au Tche-ly sud-est. Une mission d'après les missionnaires.
— POUVOURVILLE (A.). La Chine des mandarins.

Classiques. CHABOT (Mgr A.). Grammaire hébraïque élémentaire.
— CLÉDAT (L.). Question de l'accord du participe passé.
— GARINO (prof. G.). Dialetto di Erodoto. — Grammatica America per uso dei Licei.
— GENTIL (A.). Virgile : les Géorgiques.
— GONDAL (J. L.), S. S. Parlons ainsi. De la voix et du geste.
— MARTINON (P.). Sophocle - Antigone; traduction en vers.

Classiques. Mouchard et Blanchet (abbés). Les auteurs français du baccalauréat ès lettres. Poètes, Prosateurs. — Les auteurs grecs du baccalauréat ès lettres.
— Thirion (P.). Histoire contemporaine (1789-1900).
— Varnier (B.). Petit traité de prononciation.
— Petite histoire ancienne. — Chronologie de l'histoire ancienne. — Petite histoire romaine. — Histoire sainte. — Histoire de l'Église.

Clergé. Fontaine, S. J. Les infiltrations protestantes et le clergé français.

Colonies. Decrais (A.). Statisques coloniales pour 1898.
— Guénin (A.). La Nouvelle-France.
— Piolet (J. B.). La France hors de France. Notre émigration; sa nécessité, ses conditions.

Commerce. Routier (G.). L'industrie et le commerce en Espagne.

Compagnie de Jésus. Vivier (P.A.), S. J. Status assistentiæ Galliæ Societatis Jesu (1762-1768).
Voir Associations, Congrégations, Jésuites.

Conciles. Bellesheim (A.). Concile plénier de 1899.
— Justice (A.). A propos de l'Infaillibilité du Pape. Le Syllabus, le pouvoir des rois, le concile de Constance.

Conférences. Auriault (R. P.), S. J. Conférences du vendredi à Notre-Dame. Carême de 1901.
— Dassé (abbé M.). Dieu. Conférences dialoguées.
— Delmont (T.). La grande âme sacerdotale et épiscopale de Bossuet.
— Gaffre (R. P.). Paroles de foi et de patriotisme.
— Grépin (abbé). Entretiens sur les paraboles évangéliques.
— Lagardère (J.). L'héroïsme en épaulettes.
— Planus (abbé). Pages d'Évangile.
— Poulin (L.) et Loutil (E). L'âme : Conférences de Saint-Roch.
Voir Prédication.

Congrès. Compte rendu du congrès marial, tenu à Lyon en septembre 1900.

Congrégations. Belanger (A.). Les Jésuites et les humbles. — Les proscrits.
— Gibon (F.). La loi contre les congrégations devant le pays.
— Hugon (R. P. E.). La Fraternité du sacerdoce et celle de l'état religieux. — La parole du Pape. Les congrégations religieuses en France: Soumission ou résistance.

Correspondance. Berthelot et E. Renan. Correspondance.
Braunsberger (O.), S. J. Beati Petri Canisii S. J. Epistulæ et acta.
— Grégoire de Saint-Joseph (R.-P.). Lettres de sainte Thérèse.
— Marolles (V. de). Les lettres d'une mère. Episode de la Terreur (1791-1793).
— Pélicier (P.). Lettres de Charles VIII, roi de France.
— Poidebard (W.). Correspondance littéraire et anecdotique entre M. de Saint-Fonds et le président Dugas (1711-1739).
— Renan (E.) et Berthelot. Correspondance.
— Richemont (Vte de). Quelques lettres inédites de l'abbé de Salamon.
— Tannery (M.-P.). Une correspondance d'écolâtres du XIe siècle.
— Vaesen (J.) et Charavay (E.). Lettres de Louis XI, roi de France.
— Royer (C.). Histoire du ciel.

Critique catholique. Delfour (abbé L.-C.). La religion des contemporains.

Critique historique. Mothon (R.-P.). Les deux traditions.

D

Dialogues. Barrau (H.). Dialogues enfantins. 2e série.

Discours. Demimuid (Mgr). Discours prononcés à l'occasion du triduum en l'honneur du bienheureux Jean-Charles Cornay.
— Perraud (cardinal). Lutte contre l'esclavage.

Discours. Planeix (abbé R.). Une œuvre d'étudiants à Paris.
— Pottier (R. P. A.), S. J. Les deux témoins du Sacré Cœur.
Voir Conférences et Prédications.
Droit. Voir Droit canon. Jurisprudence. Législation.
Droit canon. Boudinhon (A.). Le mariage religieux.
— Chabin. S. J. Les vrais principes du droit naturel, politique et social.
— Deschamps (abbé E.). Des délégations pour l'assistance au mariage.
— Vermeersch (A.), S. J. De religiosis institutis et personis. Tractalus canonico-moralis. Tomus prior.

E

Économie politique. Mourre (baron C.). D'où vient la décadence économique de la France.
Écosse. Forbes, S. J. L'Église catholique en Écosse.
Écriture sainte. Arndt (A.), S. J. Biblia sacra Vulgatæ Éditionis. — Biblische Studien. V^e vol.
Éducation. Buisson (F.). L'éducation morale et l'éducation religieuse.
— Coubertin (V. de). Notes sur l'éducation publique.
— Giroud (G.). Cempuis.
— Rosset (Mgr). Devoirs des parents envers leurs enfants.
— Suau (P.), S. J. Pages amies.
— Terrade (R. P.). Éducation de patriotisme.
— Turmann (M.). L'éducation populaire.
— Discours aux étudiants prononcés devant l'association générale des étudiants de Paris.
— J*** (comtesse). L'éducation morale du soldat.
Église. Tournebize (R. P. F.), S. J. L'Église grecque-orthodoxe et l'Union.
Élections. Tiersonnier (L.). Le nombre ou le mérite.
Électricité. Blondel (A.). Moteurs synchrones à courants alternatifs.
— Chevrier (G.). La pratique industrielle des courants alternatifs.
Enseignement. Barrau (H.). Dialogues enfantins. 2e série.
— Follioley (abbé). Montalembert et Mgr Parisis.
— Gossot. (E.). Essai critique sur l'enseignement primaire en France.
— Haguenin. Notes sur les universités italiennes.
— La Servière (J. de). Un professeur d'ancien régime.
— Leroy (J.). Les droits de l'enfant.
— Pinloche (A.). L'enseignement secondaire en Allemagne, d'après les documents officiels.
— Strauss (P.). Dépopulation et puériculture.
Espagne. Desdevises du Dézert (G.). L'Espagne de l'ancien régime.
— Routier (G.). L'industrie et le commerce en Espagne.
Ethnographie. Demolins (E.). Les grandes routes des peuples.
Études ecclésiastiques. Besse (R. P. Dom). Les études ecclésiastiques d'après la méthode de Mabillon.
Esthétique. Broussolle (abbé). La Vie esthétique.
— Gaborit (P.). Le Beau dans les œuvres littéraires.
— Perès (J.). L'art et le réel.
Évangile. Raynaud (abbé). L'Évangile raconté à mes paroissiens.
Exégèse. Bonwetsch (G.-N.). Studien zu den Kommentaren Hippolyts zum Buche Daniel und zum hohem Liede.
— Bussy (P. P.-J. de). La Passion de N. S. J.-C. et la Compassion de la très sainte Vierge Marie. Exégèse et ascétisme.
— Desjardins (G.). Authenticité et date des livres du Nouveau Testament.
— Etten (V.). Expositio prædictionum Danielis prophetæ circa tempus quo Jesus Christus exspectandus erat et mortuus est.
— Fonck (R. P.). Streifzüge durch die biblische Flora.
— Funk (F.-X.). Das Testament unseres Herrn und die verwandten Schriften.

Exégèse. Leroy (H.). Jésus-Christ ; sa vie, son temps.
— Muller (K.-J.). Des Apostels Paulus Brief an die Philipper übersetzt und erklart.

Exposition. Hallays (A.). En flânant à travers l'exposition de 1900.
— Rousselet (L.). L'exposition universelle de 1900.

F

Féminisme. Rouyer (Mme C.). La femme dans l'administration.

France. Baroncelle (A. de). Guide routier de la France.
— Briaux, S. J. Le Sacré Cœur et la France.
— Fouillée (A.). La France au point de vue moral.
— Piolet (J.-B.). Notre émigration.

Franc-Maçonnerie. Vox. Couvents et convents.

G

Géographie. Baroncelle (A. de). Guide routier de la France.
— Chailley-Bert (J.). Java et ses habitants.
— Dubois (M.). L'Indo-Chine.
— Foureau (F.). D'Alger au Congo par le Tchad.
— Guy (F.). Itinéraire d'un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem dans l'île de Rhodes.
— Lamy (Ét.). La France du Levant.
— Leclercq (J. de). Un séjour dans l'Ile de Ceylan.
— Lenthéric (Ch.). Côtes et ports français de l'Océan. — Le travail de l'homme et l'œuvre du temps.
— Negreiros (A.). Ile de San Thomé.
— Nissel (A.). Le Maroc.
— Olivier (L.). La Bosnie et l'Herzégovine.
— Salviac (R. P. M. de). Un peuple antique.
— Simond (C.). Les Français en Afrique au XIXe siècle.
— Suau (P.). L'Inde tamoule.
— Basta (E.). La causa del diluvio.

Grammaire. Gismondi (H.). Linguæ Syriacæ grammatica et chrestomathica cum glossario scholis accommodata.
— Lebreton, S. J. Études sur la langue et la grammaire de Cicéron.

H

Hagiographie. Bainvel (R. P.), S. J. Saint Jean-Baptiste de La Salle.
— Bellet (C.-F.). Un problème d'hagiographie. Le bienheureux Ayrold, évêque de Maurienne.
— Bellune (abbé de). Mgr d'Outremont, sa vie et sa doctrine spirituelle.
— Burlet (abbé J.). La Savoie avant le christianisme.
— Chovin (abbé J.). Saint François de Sales et les Épîtres spirituelles.
— Dubois (P. A.). L'apôtre de la Corse au XVIe siècle. Le bienheureux Alexandre Santi, barnabite.
— Huysmans. Sainte Lydwine.
— Janvier (Abbé). Vie de la sœur Saint-Pierre, carmélite de Tours.
— Launay (A.). Les bienheureux de la Société des Missions étrangères et leurs compagnons. La salle des martyrs du Séminaire des Missions étrangères.
— Ledos (G.). Sainte Gertrude.
— Mangenot (abbé E.). Le bienheureux Augustin Schœffler.
— Marandat (abbé). La révérende mère Thérèse-Madeleine du Calvaire.
— Michel (P. L.), S. J. Vie de saint Stanislas Kostka.
— Perron (S.). Vie du T. R. P. Joseph Coudrin.
— Sabatier (P.). De l'authenticité de la légende de saint François dite des Trois compagnons.
— Sabouret (abbé). Les plus belles fleurs de la vie des saints.
— Saint-Sauveur (R. P. A.-M. du). Saint Joseph et son culte dans l'ordre du Carmel.
— Tillemont. Vie de saint Louis.
— Tinenval de Riadpen. Sainte Catherine de Sienne.

Hagiographie. Valentin (abbé L.). Saint Prosper d'Aquitaine.
— Villevieille (Ch. U.). La sainte Église d'Aix.
— Waresquiel (M. de). Le bienheureux Humbert de Romans, cinquième général de l'ordre des Frères prêcheurs.
— Saint Vincent de Paul et le sacerdoce.

Histoire. Alençon (P. U. d'). Les Frères mineurs à l'université d'Angers.
— Arnould (L.). Honorat de Bueil, seigneur de Racan.
— Aulard (M.). Histoire politique de la Révolution française (1789-1804).
— Avenel (V. G. d'). La noblesse française sous Richelieu.
— Baudrillart (A.). Philippe V et la cour de France.
— Biré (M.). Alfred Nettement.
— Brun-Durand (J.). Chaudebonne le meilleur des amis de Mme de Rambouillet.
— Burlet (abbé J.). La Savoie avant le christianisme.
— Cabanès (Dr). Napoléon jugé par un Anglais.
— Carrère (J.). La guerre du Transvaal. En pleine épopée.
— Contenson (L. de). Chrétiens et musulmans.
— Conway (M. D.). Thomas Paine.
— Couzard (R.). Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601, juin 1605), d'après des documents inédits. — De edicto Rothomagensi Jesuitas in Galliam restituente.
— Cresson (E.). Cent jours de siège à la préfecture de police (2 novembre 1878, 11 février 1871).
— Crouslé (L.). Bossuet et le protestantisme. Étude historique.
— Dabot (H.). Lettres d'un lycéen et d'un étudiant de 1847 à 1854.
— Darcy (E.). La défense de la légation de France.
— Daux (abbé C.). La dictature de Robespierre et les mystiques révolutionnaires.

Histoire. Denis (S.). Histoire contemporaine. La chute de l'Empire, le gouvernement de la défense nationale, l'assemblée nationale.
— Desdevises du Dézert (G.). L'Espagne de l'ancien régime. La société, les institutions.
— Douais (Mgr). Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc.
— Dufeuille (E.). Réflexions d'un monarchiste.
— Dufourcq (A.). Le régime jacobin en Italie (1798-1799).
— Dunand (abbé P.-H.). L'abjuration du cimetière Saint-Ouen, d'après les textes.
— Dupré-Lasale (E.). Michel de l'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France.
— Fleury (E.). Notice sur le couvent des Carmes. *Bulletin de la Société académique de Brest.*
— Freytag (G.). Tableau du passé germanique.
— Griveau (A.). Études de biographie et d'histoire.
— La Servière (J. de). S. J. De Jacobo I, Angliae Rege, cum cardinali Roberto Bellarmino, S. J., super potestate, cum regia tum pontificia, disputante (1607-1609).
— Laude (abbé). Petite Histoire sainte.
— Lavisse (E.) et Rambaud (A.). Histoire générale, du IVe siècle à nos jours. T. XII.
— Lea (H.-C.). Histoire de l'Inquisition au moyen-âge, traduit par S. Reinach. Tome I; tome II.
— Lebey (A.). Essai sur Laurent le Magnifique.
— Legueu (J.). Un petit tour de monde.
— Leloir (M.), Hanotaux (G.) et Cahu. Richelieu.
— Léouzon-le-Duc. La Demi-République.
— Mandoul (J.), J. de Maistre et la politique de la maison de Savoie.
— Marion (M.). Histoire de l'Europe et de la France (1610-1789).

Histoire. Martin (Abbé Eug.). Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié.

— Meyer (P.). Notice d'un légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

— Omont (H.). Athènes au xviie siècle. Relation du P. Robert de Dreux. Lettres de Jacob Spon et du P. Babin.

— Ortolan (R. P.). Diplomate et soldat. Mgr Casanelli d'Istria.

— Pailhès (G.). Du nouveau sur Joubert.

— Pariset (E.). Journal de Gouverneur Morris.

— Pra (S. J.). Les Jésuites à Grenoble.

— Reiset (Vte de). Souvenirs du lieutenant général vicomte de Reiset.

— Reiset (Cte de). Mes souvenirs. Les débuts de l'indépendance italienne.

— Ricault d'Héricault (Ch. de). Ceux que j'ai connus, ceux que j'ai aimés.

— Rousseau (F.). Kléber et Menou en Égypte, depuis le départ de Bonaparte (août 1799 — septembre 1801).

— Sayous (E.). Histoire générale des Hongrois.

— Ségur (P. de). La jeunesse du maréchal de Luxembourg.

— Uzureau (abbé). Tableau de la province d'Anjou (1762-1766). — Les premières applications du concordat dans le diocèse d'Angers.

— Waliszewski (K.). Marisienka, Marie de La Grange d'Arquien, reine de Pologne, femme de Sobieski (1641-1716).

— Wimpffen (B^ne de), née Reinhard. Une femme de diplomate. Lettres de Mme Reinhard à sa mère.

— L. G. F. Campagne de Russie (1812).

— Opuscules de critique historique.

Histoire ecclésiastique. Baunard (Mgr). Un siècle de l'Église de France.

— Bellesheim (A.). Concile plénier des évêques et archevêques latins à Rome, en 1899.

Histoire ecclésiastique. Beurlier (E.). Abrégé de l'histoire de l'Église.

— Bonneau (abbé). Notes pour servir à l'histoire du clergé de l'Yonne pendant la Révolution (1790-1800).

— Bonzon (J.). La vente d'une congrégation sous Louis XV. La suppression des Jésuites.

— Egremont (C.). L'année de l'Église. 1900.

— Everat (E.). La procession de Saint-Amable.

— Forbes (J.). S. J. L'Église catholique en Écosse à la fin du xvie siècle.

— Hamel (C.). Histoire de l'église Saint-Sulpice.

— Le Grand Les Maisons-Dieu.

— Le Monnier (abbé). Rapport à S. Ém. le cardinal Richard, archevêque de Paris, sur la majeure portion de la croix d'Anseau.

— Lévy (abbé J.). Les persécutions des catholiques dans le comté de Saarwerden et la seigneurie de Diemeringen (1697-1793.

— Menuge (chanoine). Histoire de l'Église à l'usage des cours supérieurs d'instruction religieuse.

— Peyron. Documents sur l'histoire du clergé du Finistère pendant la Révolution.

— Pierling (P.), S. J. La Russie et le Saint-Siège. Tome III.

— Salembier (L.). Le grand schisme d'Occident.

— Zaleski (Mgr L.-M.). Les martyrs de l'Inde.

— Adresse des nonagénaires à S. S. Léon XIII.

Histoire de France. Belleval (Mis de). Les bâtards de la Maison de France.

— Bertin (G.). Les campagnes de 1812, 1813, 1814.

Bled (V. du). La société française du xvie au xxe siècle (2e série).

— Bloch (G.). Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution. T. Ier, 2e partie : Les origines, la Gaule indépendante et la Gaule romaine.

Histoire de France. Bonet-Maury (G.). Histoire de la liberté de conscience en France, depuis l'édit de Nantes, jusqu'en 1890.
— Caix (de) et A. Lacroix. Histoire illustrée de la France, depuis les plus lointaines origines, jusqu'à la fin du xixe siècle.
— Fabrège (F.). Histoire de Maguelonne.
— Fleury (comte). Les grandes dames pendant la Révolution et sous l'Empire. — Le palais de Saint-Cloud.
— Fouqueray, S. J. Le Père Jean Suffren à la cour de Marie de Médicis et de Louis XIII (1615-1643).
— Franklin (A.). La vie privée d'autrefois. Variétés parisiennes.
— Funck-Brentano (F.). L'affaire du Collier.
— Gachot (E.). Histoire militaire de Masséna. — La première campagne d'Italie (1795-1798).
— Gatelet (lieutenant). Histoire de la conquête du Soudan français (1878-1899).
— Gauthier-Villars (H.). Le mariage de Louis XV, d'après des documents nouveaux et une correspondance inédite de Stanislas Leczinski.
— Gille (P.). Versailles et les deux Trianons.
— Guiraud (L.). Recherches et conclusions nouvelles sur le prétendu rôle de Jacques Cœur.
— Jacquemont (M.-A.). Un magistrat de Louis XIV. — Nicolas de La Reynie.
— Jodart (H.). Mémoires de Jean Maillefer (1611-1684).
— Jonquière (C. de La). L'expédition d'Egypte. 245. T. II.
— Kurth (G.). Clovis.
— Labande (L.-H.). Un diplomate français à la cour de Catherine II (1775-1780).
— Lacroix (A.). Histoire illustrée de la France, depuis les plus lointaines origines, jusqu'à la fin du xixe siècle. La Gaule romaine.
— La Faye (J. de). Le général de Ladmirault (1808-1898).

Histoire de France. Lafond (P.). Garat (1762-1823).
— La Gorce (P. de). Histoire du second Empire.
— Lallié (A.). J.-B. Carrier, représentant du Cantal à la Convention (1756-1794).
— Langlois (C.-V.). Histoire de France, III (2e partie) : Saint-Louis; Philippe-le-Bel. Les derniers capétiens directs (1226-1328).
— La Roncière (C. de). Histoire de la marine française.
— Lecoy de La Marche. Saint-Louis. Son gouvernement, sa politique.
— Lefèvre-Pontalis (G.). Chronique d'Antonio Morosini.
— Le Grand. Les Maisons-Dieu.
— Lenotre (G.). Paris révolutionnaire. Tournebut (1804-1809).
— Le Roy (Mme A.). Un janséniste en exil. Correspondance de Pasquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire sur les affaires politiques et religieuses de son temps.
— Levot. Brest pendant la Terreur. Histoire de la ville et du port de Brest.
— Luchaire (A.). Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la Révolution. T. II, 2e partie : Les Capétiens (987-1137). — Histoire de France, III : Louis VII; Philippe-Auguste ; Louis VIII (1137-1226).
— Madelin (L.). Fouché.
— Marcère (de). Le Seize-Mai et la fin du septennat.
— Masson. Joséphine répudiée.
— Michel (C.). Mission de Bonchamps. Vers Fachoda.
— Montholon (C^ste de). Souvenirs de Sainte-Hélène (1815-1816).
— Moreau (J.-N.). Mes souvenirs.
— Neton (A.). Sièyès, d'après les documents inédits.
— Omont (H.). Inscriptions mérovingiennes de l'Ivoire Barberini.
— Pélicier (P.). Lettres de Charles VIII, roi de France.
— Perrin (J.). 1814. Siège de Sens. Défense de l'Yonne et campagne du général Allix.

Histoire de France. PINGAUD (L.). Bernadotte, Napoléon et les Bourbons (1797-1844).
— ROBERT (F. DES). Charles IV et Mazarin (1643-1661).
— ROSEBERY (lord). Napoléon. La dernière phase.
— TOUDOUZE (G.). La bataille de La Hogue (29 mai 1692).
— TUETEY (L.). Un général de l'armée d'Italie. Sérurier (1742-1819).
— VAESEN (J.) et E. CHARAVAY. Lettres de Louis XI, roi de France.
— VOGUÉ (marquis DE). Le duc de Bourgogne et le duc de Beauvillers (lettres inédites, 1700-1708).
— WALLON. Saint Louis et son temps.
— Choses de guerre et gens d'épée.

Histoire littéraire. CHAMARD. Joachim du Bellay.
— CHARAUX (A.). Histoire abrégée de la littérature française depuis ses origines jusqu'à nos jours.
— DOUMIC (R.). Études sur la littérature française (4e série).
FÉNELON. Réponse inédite à Bossuet.
— GASTÉ (A.). Jean Racine et Pierre Bardou, prieur de Lavoux. — Voltaire et l'abbé Asselin. Une « première » célèbre au collège d'Harcourt. La mort de César, représentée le 11 août 1735.
— GIRAUD (V.). Essai sur Taine. Son œuvre et son influence.
— HORVATH. Histoire de la littérature hongroise.
LA BRIÈRE (L. DE). Mme de Sévigné en Bretagne.
— LONGHAYE (G.), S. J. Dix-neuvième siècle. Esquisses littéraires et morales.
— RENARD (G.). Méthode scientifique de l'histoire littéraire.
— TOINET (R.). Quelques recherches autour des poèmes héroïques épiques français du XVIIe siècle.

Histoire naturelle. ACLOQUE (A.). Sous le microscope.
— BELZUNG (E.). Anatomie et physiologie végétales.

Histoire religieuse. DUSSAUD (R.). Histoire et religion des Nosairis.

Hôpitaux. LE GRAND (L.). Les maisons-Dieu. Leur régime intérieur au moyen âge. — Les maisons-Dieu et les léproseries du diocèse de Paris. — Tableau d'une léproserie en 1336

Horticulture. RELIGIEUX JARDINIER. Manuel théorique et pratique d'horticulture.

I

Iconographie. CHÉROT (P. H.). Iconographie de Bourdaloue : Le type aux yeux fermés; son histoire, son influence.

Index. VERMEERSCH (A.), S. J. De prohibitione et censura librorum.

Indo-Chine. BARTHÉLEMY (marquis Ch.). En Indo-Chine (1896-1897).

Industrie. LORIN (J.). La question du gaz à Paris.
— ROUTIER (G.). L'industrie et le commerce de l'Espagne.
— VARLÈS (L.). Les salaires dans l'industrie gantoise cotonnière.

Inquisition. LEA (H.-C.). Histoire de l'inquisition au moyen âge.

Institutions. CAHUZAC (A.). Essai sur les institutions et le droit malgaches.
— VIOLLET (P.). Les établissements de saint Louis.

J

Jeanne d'Arc. CHOUSSY. Vie de Jeanne d'Arc.
— DUNAND (abbé). L'adjuration du cimetière Saint-Ouen.
— NAMANT (N.). Petite vie latine de Jeanne d'Arc.

Jésuites. BELANGER (A.). Les Jésuites et les humbles.
— BONZON (J.). La suppression des Jésuites sous Louis XV.
— COUZARD (R.). De Edicto Rothomagensi Jesuitas in Galliam restituente.
— LAC (R. P. DU). Jésuites.
— PRA (R. P. J.), S. J. Les Jésuites à Grenoble.
— Lettres d'un jésuite à M. Waldeck-Rousseau.

Jésus-Christ. Le Camus (Mgr E.). La vie de Notre Seigneur Jésus-Christ.
— Philotheus. Vita Jesu Christi.
Jeux. Les récréations de l'école française et des patronages.
Jubilé. Boudinhon (L.). Le jubilé de 1901.
— Bulot (A.), S. J. Le Jubilé.
— Grandmaison (G. de). Le jubilé de 1825.
— Jacquin (J.). Manuel populaire du grand jubilé de 1901.
— Moret (abbé). Manuel des curés et des prédicateurs pour le jubilé de 1901.
— Terrade (R. P.). Le grand jubilé de l'an 1300 et la « Divine Comédie » de Dante.
Juifs. Muret (M.). L'esprit juif.
Jurisprudence. Butenval (C. de). Les lois de succession.
— Cahuzac (A.). Essai sur les institutions et le droit malgaches.
— Celier (A.). Des legs aux membres du clergé avec destination charitable.
— Halot (A.). Traité de la situation légale des étrangers en Belgique.
— Gairal (J.). Les droits et les devoirs des syndicats agricoles.
— Leyret (H.). Les jugements du président Magnaud.
— Munier-Jolain (J.). La plaidoirie dans la langue française.
— Poulenc (V. A.). La coutume de Paris.
— Rigaud (F.). Expertises et arbitrages.
— Rivet (A.). Précis de législation rurale.
— Roland (A.). De la responsabilité des administrateurs dans les Sociétés anonymes, en Belgique.
— Saint-Georges (Me). Le barreau.
— Van Wetter (M. P.). Le droit romain et le droit germanique dans la monarchie franque.
Les biens et la procédure.
— Affaire des Augustins de l'Assomption.
— Le procès des Douze en appel.

L

Lamartine. Dejey (M.). Le séjour de Lamartine à Belley.
Législation. Arzent (J.). De l'échec du gouvernement parlementaire et la réforme de notre régime constitutionel.
— Aubéry (G.). Loi du 4 février 1888 sur la répression des fraudes dans le commerce des engrais.
— Carpentier (P.). Législation commerciale de l'Allemagne.
— Masmonteil (E.). La législation criminelle dans l'œuvre de Voltaire.
Léon XIII. Darc (J.). Léon XIII et sa cour.
Liberté d'enseignement. Voir Enseignement, Congrégations, Montalembert, etc.
Linguistique. Leau (L.). Une langue universelle, est-elle possible?
— Marsillac. Les vraies origines de la langue française; ses rapports avec l'anthropologie et la physique du globe.
— Montesson (C.-R, comte de). Vocabulaire du Haut-Maine.
Littérature. Allain (E.). Pline le jeune et ses héritiers.
— Bardoux (J.). Le mouvement idéaliste et social dans la littérature anglaise au xixe siècle. John Ruskin.
— Belot (G.). Le luxe.
— Biré (E.). Mémoires d'outre-tombe en 408.
— Blaze de Bury (Y.). Les romanciers anglais contemporains.
— Broc (Vte). Le style épistolaire.
— Brunhes (H.-J.). Ruskin et la Bible.
— Chateaubriand. Mémoire d'outre-tombe.
— Coppé (F.). Dans la prière et dans la lutte.
— Delaporte (L.). Quelques-uns.
— Delmont (abbé T.). Autour de Bossuet.
— Easby-Smith. J. S. The Songs of Alcæus memoir and text with literal and verse translation and notes.

Littérature. Gilbert (E.). En marge de quelques pages.
— Jeanroy-Félix (V.). Écrivains célèbres de l'Europe contemporaine.
— Le Bidois (G.). La vie dans la tragédie de Racine.
— Le Breton (A.). Le roman français au xixe siècle.
— Lhomme (F.). La comédie d'aujourd'hui.
— Marest (A. du). A travers l'idéal.
— Ouvré (H.). Les formes littéraires de la pensée grecque.
— Pellissier (G.). Études de littérature contemporaine.
— Richard (P.). Plaute : les Ménechmes, l'Aululaire.
— Salomon (M.). Art et littérature.
— Semain (A.). Jardin de l'Infante. Aux flancs du vase.
— Sörensen (R. P.). S. J. Kunstlehre in fünf Teilen. 2ter Teil. Poetik und mimik 237.

Liturgie. Mouchard (A.). Notions de liturgie.
— Respighi (Mgr C.). Nuovo studio su Giovanni Pier Luigi da Palestrina el emendazione del Graduale Romano con Appendice di documenti.

Lourdes. Belleval (Mis de). Lourdes et le midi de la France.
— Boissarie (D^r). Les grandes guérisons de Lourdes.
— Cros (L.-M.). Notre-Dame de Lourdes. Récits et mystères.
— Gardes (abbé). Une journée à Lourdes.
— Moniquet (abbé P.). Les origines de Notre-Dame de Lourdes.
— Prêtre (Un) du clergé de Paris. Apparitions et guérisons de Lourdes.

M

Madagascar. Thomas et Cadet (PP.) Histoire et géographie de Madagascar.

Marine. Hourst. Notre marine de guerre.
— La Roncière (comte de). Histoire de la marine française.

Mathématiques. Borel (E.). Leçons sur les séries divergentes.
— Coignet (M.). Le traité des sinus.
— Fourrey (E.). Récréations arithmétiques.
— Lefebvre (B.), S. J. Cours d'algèbre élémentaire à l'usage des cours moyens et des classes d'humanités.
— Rouché (E.). Analyse infinitésimale, à l'usage des ingénieurs.
— Vogt (H.). Éléments de mathématiques supérieures, à l'usage des physiciens, chimistes et ingénieurs, et des élèves des facultés des sciences.

Médecine. Bernard (C.). Introduction à l'étude de la médecine expérimentale.
— Francescki (Dr L.). La medicina moderna i microbi patogeni.
— Lefebvre (abbé A.). Pour nos malades.
— Minime (D^r). La médecine anecdotique, historique, littéraire.
— Nicolas (Dr J.). La médecine dans les œuvres de Sidoine Apollinaire (430-489).
— Pujade (D^r). La cure pratique de la tuberculose.
— Vincent (Dr E.). Manuel des infirmières. Anatomie et physiologie.

Mémoires. Baguenault de Puchesse (comte). Mémoires du vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon (1565-1586).
— Barante (baron de). Souvenirs du baron de Barante.
— Belleval (Mis de). Souvenirs contemporains.
— Biré (E.). Mémoires du général d'Andigné.
— Boislisle (A. de). Mémoires de Saint-Simon.
— Bonneval (Mis de). Mémoires anecdotiques (1780-1873).
— Castellane. Boniface-Louis-André de Castellane.
— Comeau (baron de). Souvenirs des guerres d'Allemagne pendant la Révolution et l'Empire.

Mémoires. Costa de Beauregard (Mis). Souvenirs tirés des papiers du comte Auguste de La Ferronnays (1777-1814).
— Froberger (M.-G.). Campagnes et garnisons. Souvenirs anecdotiques et militaires du colonel Biot, aide de camp du général Pajol.
— Jadart (H.). Mémoires de Jean Maillefer, bourgeois de Reims (1611-1684).
— Jobbé-Duval. Mémoires du baron de Bonnefoux, capitaine de vaisseau (1782-1855).
— La Sizeranne (Mis de). Impressions et souvenirs d'aveugle.
— Lecestre (L.). Mémoires du chevalier de Quincy.
— Maignien (E.). Mémoires de Jacques Pape de Saint-Auban.
— Parfouru (P.). Mémoires de Charles Gouyon.
— Paquier (J.). Jérôme Aléandre (1480-1529).
— Salaberry (comte de). Souvenirs politiques du comte de Salaberry sur la Restauration.
— Schouvaloff (P.). Ma conversion et ma vocation.
— Vallée (G.). Mémoires de Charles Gouyon, baron de La Moussaye (1553-1587).
Voguë (Mis de), mémoires du maréchal de Villars, d'après le manuscrit original, et accompagnés de correspondances inédites. — Villars, d'après sa correspondance et des documents inédits. — Voir Histoire. Histoire de France.

Météorologie. Angot (A.). Traité élémentaire de météorologie.

Missions. Allier (R.). Les troubles de Chine.
— Fauvel (A.-A.). Nos missionnaires patriotes et savants.
— Lamy (E.). La France du Levant.
— Leroy (J.-H.). En Chine.
— Piolet (R. P. J.-B.). Les missions catholiques françaises au XIXe siècle. — La France au dehors. Les missions catholiques françaises au XIXe siècle. T. I : Missions d'Orient.
— T. II, Abyssinie-Inde-Indo-Chine.
— T. III, Chine et Japon.

Mission. Rochemonteix (P. de). Histoire de la mission du Canada.

Monographie. Dijon (Dom H.). Le bourg et l'abbaye de Saint-Antoine pendant les guerres de religion et de la Ligue (1562-1597).
— Bazin (abbé G.). L'Église Saint-Paul-Saint-Louis. — Voir Histoire.

Montalembert. Follioley (abbé). Montalembert et Mgr Parisis.

Morale. Berthelot. Science et morale.
— Brugerette (J.). Les morales indépendantes et la morale évangélique.
— Curley (F. de), S. J. La destinée.
— Darlu (A.). La morale chrétienne et la conscience contemporaine.
— Dupuy (P.). Les fondements de la morale ; ses limites, ses auxiliaires.
— Gratry (A.). Les sources de la régénération sociale.
— Gorel (G.). La science et la morale.
— Les facteurs moraux de l'évolution.
— Question de morale, leçons professées au Collège libre des sciences sociales.

Mystique. Pacheu (J.), S. J. Introduction à la psychologie des mystiques. Mystiques et mystique. Leçons d'introduction à un cours de critique religieuse.

Mythologie. Humbert (J.). Mythologie grecque et romaine.

N

Napoléon. Cabanès (Dr). Napoléon jugé par un Anglais. — Voir Histoire, Histoire de France.

Nouvelles. Claretie (J.). Le sang français.
— Lichtenberger. Portraits de jeunes filles. — Voir Romans.

O

Observatoire. Boletin mensual del observatorio de Manila. (Año 1899, tercer trimestre.)

Occultisme. Bois (G.). Le péril occultiste. — Voir Spiritisme.

Œuvres pastorales. Isoard (Mgr), évêque d'Annecy. Œuvres pastorales. — Voir Prédication.

P

Paléographie. Giry (A.). Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carlovingienne.

— Ledru (abbé A.). Un missel manceau du XIIe siècle.

— Omont (H.). Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'Évangile de Saint-Matthieu.

— Villetard (abbé H.). Un manuscrit de chant liturgique du XVe siècle.— Recherche et étude de fragments de manuscrits de plain-chant. — Le chant grégorien et sa restauration.

Paris. Lenotre (G.). Paris révolutionnaire. Vieilles maisons, vieux papiers.

Patristique. Voir Patrologie, Exégèse, Théologie.

Patrologie. Achelis (H.). Hippolytstudien.

— Bratke (E.). Das sogenannte Religionsgespräch am Hof der Sasaniden.

— Dobschütz (E. von). Christusbilder. Untersuchungen zur christlichen Legende, II.

— Ehrhard (A.). Die altchristliche Litteratur und ihre Erforschung von 1884-1900. Ire Abtheilung. Die vornicanische Litteratur.

— Gebhardt (O. von) und A. Harnack. Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Litteratur.

— Götz (K.-G.). Der alte Anfang und die ursprüngliche Form von Cyprian's Schrift « Ad Donatum ».

— Harnack (A.). Voir O. von Gebhardt. Der Ketzer-Katalog des Bischofs Maruta von Maipherkat. — Drei wenig beachtete Cyprianische Schriften und die « Acta Pauli ».

— Hippolyte (S.). Die griechischen chriftsteller der ersten drei Jahrhunderte. — Hippolytus, I.

Patrologie. Holl (K.). Die Sacra Parallela des Johannes Damascenus. — Fragmenta vornicanischer Kirchenvater aus den S. P.

— Klostermann (E.). Die Ueberlieferung der Jeremia-Homilien des Origenes.

— Knopf (R.). Der erste Clemensbrief.

— Koch (H.). Pseudo-Dyonysius Areopagita in seinen Beziehnugen zum Neoplatonismus und Mysterienwesen. Eine litterar-historische Untersuchung.

— Kunstle (K.). Eine Bibliotek der Symbole und theologischer Tractate zur Bekampfung der Priscillianismus und westgothischen Arianismus aus dem VI. Jahrhunderte.

— Martin (abbé J.). Un nouvel interprète de Saint-Augustin.

Pèlerinages. Lagénardière (R. de). Une représentation à Oberammergau.

— Leleu (abbé J.-N.). Histoire de Notre-Dame de Bon-Secours, à Montréal.

— L'Hoir (R. P. Alf.). S. J. Notre-Dame de Bon-Vouloir, en Havré-lez-Mons.

— Marie Édouard (Fr.). Léon XIII. Impressions de pèlerinage.

— Mathieu (chanoine). La Vierge de l'Oranie au XIXe siècle.

Philosophie. Alaux (J.-C.). Dieu et le monde. Essai de philosophie première.

— Arréat (L.). Dix années de philosophie. Études critiques sur les principaux travaux publiés de 1891 à 1900.

— Backer (P. St. de) Institutiones Metaphysicæ specialis quas tradebat in Collegio Maximo Lovaniensi P. Stanislaus de Backer. Tomus I : Cosmologia. — Tomus II : Psychologia. Pars prior : Vita organica.

— Barzollotti (G). La philosophie de H. Taine.

— Bazaillas (A.). La crise de la croyance dans la philosophie contemporaine.

Philosophie. Bernès (M.). Les Conditions de l'action.
— Berthelot. Science et philosophie.
— Binet (A.). La suggestibilité.
— Blanc (abbé Élie). Mélanges philosophiques.
— Bonald. Pensées.
— Buchner (L.). A l'aurore du siècle. Coup d'œil d'un penseur sur le passé et l'avenir.
— Castelein (P.). Institutiones philosophiæ moralis.
— Chabin (R. P.), S. J. Les vrais principes du droit naturel, politique et social.
— Croiset (A.). Vue d'ensemble sur la morale grecque.
— Delacroix (H.). Essai sur le mysticisme spéculatif en Allemagne au XIXe siècle.
— Delafosse (J.). Théorie de l'ordre.
— Delbos (V.) Le kantisme et la science de la morale.
— Durand (J. D.) (de Gros). Variétés philosophiques.
— Fierens-Gevaert (H.). Psychologie d'une ville.
— Fischer (Mgr Engelberg-Lorentz). Le triomphe de la philosophie chrétienne sur les systèmes antichrétiens à la fin du XIXe siècle.
— Flournoy (T.). Des Indes à la planète Mars. Étude sur un cas de somnambulisme avec Glossolalie.
— Folkmar (D.). Leçons d'anthropologie philosophique.
— Fournet (Dr J.). Pensées philosophiques.
— Fournière (E.). La morale d'après Guyau.
— Gaillard (G.). Une vie contemporaine. Fragments.
— Gardair (J.). Les Vertus naturelles.
— Gayraud (abbé). La Crise de la foi; ses causes et ses remèdes.
— Gillard (J.). Les horizons évanouis.
— Godard (A.). Le Positivisme chrétien.
— Hachet-Souplet (P.). Examen psychologique des animaux.
— Hartenberg (Dr P.). Les timides et la timidité.

Philosophie. Hatzfeld (A.). Pascal.
— Hoffding (Dr Harold). Esquisse d'une psychologie fondée sur l'expérience; édition française par Léon Poitevin; préface de P. Janet.
— Huit (Ch.). La philosophie de la nature chez les anciens.
— Janet (P.). Œuvres philosophiques de Leibniz avec une introduction et des notes.
— Joly (H.). Les grands philosophes. Malebranche.
— Karppe (S.). Étude sur les origines et la nature du Zohar.
— Keinstadler (Dr Seb.). Elementa philosophiæ scholasticæ.
— Lair (A.). Correspondance de Théodore Jouffroy.
— Laminne (chanoine J.). Le traité Peri Hermencias d'Aristote.
— Lechartier (G.). Hume (David), moraliste et sociologue.
— Lepidi (R. P. A.). Opuscules philosophiques, traduits de l'italien par E. Vignon.
— Lescœur (R. P.), de l'Oratoire. La science et les faits surnaturels contemporains. Les vrais et les faux miracles.
— Maria (M. de). Compendium logicæ et metaphysicæ.
— Matagrin (A.). Essai sur l'esthétique de Lotze.
— Méric (Mgr E.). L'autre vie.
— Michaut (G.). Marc-Aurèle, pensées, traduction nouvelle.
— Milhaud (G.). Les philosophes géomètres de la Grèce. Platon et ses prédécesseurs.
— Moch (G.). L'ère sans violence.
— Moncalm. L'origine de la pensée et de la parole.
— Murisier (E.). Les maladies du sentiment religieux.
— Ollé-Laprune (L.). La vitalité chrétienne.
— Parodi (D.). La raison et l'instinct en morale.
— Paulhan (F.) Psychologie de l'invention.
— Pecci (S. Ém. le cardinal J.). Doctrina de santo Thomas.

Philosophie. Prat (L.). Le mystère de Platon. Aglaophamos.
— Ribot (T.). Essai sur l'imagination créatrice.
— Schouppe (F.-X.), S. J. Le plan divin de l'univers.
— Sirot (Dr). Ame et cerveau.
— Sollier (Dr P.). Psychologie de l'idiot et de l'imbécile. — Le problème de la mémoire. Essai de psycho-mécanique.
— Sortais (G.), S. J. Traité de philosophie. T. I. Psychologie expérimentale.
— Stein (L.). La question sociale au point de vue philosophique.
— Surbled (Dr). La vie affective.
— Vacant (J. M. A.). Études comparées sur la philosophie de saint Thomas d'Aquin et sur celle de Duns Scot.
— Vaughan (Mgr J. S.). La vie d'outre-tombe.
— Villefranche (P. G. de). Compendium philosophiæ juxta dogmata D. Themæ, D. Bonaventuræ et Scoti, ad hodiernum usum scholarum accommodatum.
— Tivier (H.). Au pays des systèmes.
— Tolstoï (comte L.). Les rayons de l'aube.
— Urraburu (R. P. J. J.), S. J. Institutiones philosophicæ.
— Philosophie générale et métaphysique.
— Satan-Dieu.

Photographie. Berthier (A.). L'électricité au service de la photographie.
— Frœlicher (capitaine). Physique photographique.
— Héliécourt (R. d'). La photographie vitrifiée mise à la portée des amateurs.
— Molinié (M.). Comment on obtient un cliché photographique.
— Reyner (A.). L'année photographique en 1900.
— Ris-Paquot. Les clichés sur zinc en demi-teintes et au trait s'imprimant typographiquement.
— Agenda du photographe et de l'amateur pour 1901.

Physique. Gages (L.). Travail des métaux dérivés du fer.
— Guillaume (C.-E.). Rapports présentés au congrès international de physique.
— Houdaille (F.). Les orages à grêle et le tir des canons.
— Janet (P.). Leçons d'électrotechnique générale professées à l'école supérieure d'électricité. — Une excursion électrotechnique en Suisse, par les élèves de l'école supérieure d'électricité. — Deuxième excursion.
— Lenoble (E.). Contribution à l'étude des déformations permanentes des fils métalliques.
— Pozzi-Escot (M. E.). Analyse des gaz.
— Rodet (J.). Distribution de l'énergie par courants polyphasés.
— Smith (E.-F.). Analyse électrochimique.
— Vivarez (H.). Les phénomènes électriques et leurs applications. Étude historique technique et économique de l'énergie électrique.
— Annuaire pour l'an 1901, publié par le bureau des longitudes.

Poésie. Barthès (abbé J.). Reflets d'Évangile.
— Bocquet (L.). Flandre.
— Bourgues (R. P.). Le Christ Rédempteur.
— Feissal (L. de B. de). Les sursauts.
— Fogazzaro. Ascensions humaines, traduit par M. R. Léger.
— Fournier (M.). En haut les cœurs.
— Fritz (abbé L.). Ode à Notre-Dame de Fourvière.
— Larmandie (comte de). La mort d'Athalie.
— Pravibl (A.). Poèmes mystiques.
— Prabère (J.). L'encensoir.
— Ratisbonne (L.). Journal d'un poète.
— Rigal (E.). Victor Hugo, poète épique.
— Serre (J.). Les deux ailes de l'âme.
— Sully-Prudhomme. Testament poétique.
— Van Bever (A.), et P. Léautaud. Morceaux choisis des poètes d'aujourd'hui.

Poésie. Vicaire (G.). Émaux bressans.
— Zidler (G.). Le livre de la douce vie.
— Vigny (A. de). Journal d'un poète.
— Sonnenneu er Vro. Les voix du peuple.

Polémique. Belanger (P. A.), S. J. Les jésuites et les humbles.
— Les proscrits
— Bournand (F.). La patrie française au xixe siècle.
— Coppée (F.). Dans la prière et dans la lutte.
— Gayraud (abbé). La République et la paix religieuse.
— Gibon (F.). La loi contre les Congrégations devant le pays.
— Isoard (Mgr). Lettre de Monseigneur l'évêque d'Annecy au clergé et aux fidèles de son diocèse sur la persécution présente de l'Église. — Pour qui voterons-nous?
— Lac (R, P. du), S. J. Jésuites.
— Antisémite de la Patrie française (Un). L'abomination dans le lieu saint.
— Au peuple! Aux électeurs!!! — La loi sur les associations et l'opinion publique.

Prédication. Griselle (E.), S. J. Quinze sermons inédits de Bourdaloue.
— Castets (F.). Bourdaloue. La vie et la prédication d'un religieux au xviie siècle.
— Brugerette (abbé J.). Lettres à un jeune prédicateur. Comment faut-il prêcher.
— Coubé (R. P.) Le patriotisme.
— Dupont des Loges (Mgr). Œuvres choisies de Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz.
— Gibergues (abbé de). Le mari, le père, l'apôtre.
— Griselle (E.). Bourdaloue. Histoire critique de sa prédication d'après les notes de ses auditeurs et les témoignages de ses contemporains.
— Lacordaire (H.-D.). Conférences prêchées à Nancy en 1842 et 1843.

Prédication. Lambert (R. P. J.-M.). Retraites évangéliques. Le jeune homme riche. Le fils prodigue.
— Turinaz (Mgr). Discours patriotiques.
— Au clergé. Documents de ministère pastoral.
— Entretiens sur les fêtes chrétiennes publiés par les éditeurs X. Rondelet et Cie.
— Litanies (les) de la Sainte-Vierge.
— Voir Conférences, Discours, Sermon, Bossuet, Bourdaloue. etc.

Prêtre. Desurmont (T. R. P. Achille). La charité sacerdotale.
— Curé de Lyon (Un). Le prêtre, les tendances actuelles et les œuvres.

Prononciation. Rivard (A.). Manuel de la parole. Traité de prononciation.

Prophéties. Combe (abbé Em.). Le grand coup avec sa date probable, c'est-à-dire la grand châtiment du monde et le triomphe universel de l'Église.
— Dompierre (J. de). Comment tout cela doit finir. L'avenir jusqu'à la fin des temps. Histoire anticipée des derniers âges du monde.
— Lémann (abbé Augustin). L'avenir de Jérusalem, espérances et chimères, réponses au congrès sionistes.
— Maitre (J.). La prophétie des papes attribuée à saint Malachie.
— Sansi (Ch^se). Il Regno di Christo, nel passato presente et futuro della vita della chiesa secondo l'Apocalisse.

Protestantisme. Camus (abbé). Notes et documents relatifs à une tentative d'invasion du protestantisme anglais en Bretagne.
— Fontaine (R. P.) S. J. Les infiltrations protestantes et le clergé français.
— Herzog (J. J.). Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche.
— Rosegger (P.). La lumière éternelle. Aventures d'un curé exilé dans la montagne. Récit extrait de ses papiers.

Psautier. Dreves (G. M.). S. J. Psalteria Rythmica.

Psychologie. Voir Philosophie.

R

République. Gayraud (abbé). La République et la paix religieuse.

Révolution. L'œuvre sociale de la Révolution française.

Revues. Annual Reports of the Smithsoniaux institution.

— L'Art et l'Autel.

— Revue de métaphysique et de morale (septembre 1900).

— Revue thomiste (janvier 1901).

— Revue du travail.

— Tables générales comprenant les volumes I-VIII (1892-1899), de la Revue biblique internationale.

Romans. Ages (L. des). La famille de Kerdral.

— Aigueperse (M.). Kerdelec doit... Kerdélec veut...

— Assenoy (d'). Les sabots de la Reine Anne.

— Auvray (M.). La chaumière aux rouges-gorges.

— Azanbuja (G.). L'abdication.

— Bazin (R.). Guide de l'empereur.

— Beaumont (M. de). La pupille du Doyen.

— Béral (P.). Faute sublime.

— Bertheroy (J.). Le rachat.

— Bordeaux (H.). Pays natal.

— Botella Y Serra (C.). Sin pretensiones (Colleccion de cuentos y novelas cortas).

— Bouroet (P.). Un homme d'affaires. — Œuvres complètes, Romans. I. Cruelle énigme. Un crime d'amour. André Cornelis.

— Brunoy (Mme de). Bellerive.

— Chabrier-Rieder (Mme Ch.). Toute seule.

— Charruau (P. J.). Frère et sœur.

— Courville (Cesse L. de). Histoires bretonnes.

— Croiset (P.). L'Or vaincu.

— Danrit (capitaine). La guerre fatale.

— Dimier (L.). La souricière.

— Donel (L.). Le chardon bleau.

— Doris (H.). Trait d'union.

Romans. Eric (E.). La mort de l'aigle.

— Esparbès (G.). La légion étrangère.

— Esteban (L.). Croquis tunisiens. Souvenirs d'un officier des affaires arabes.

— Ferrand (C.). Fables et légendes du Japon.

— Floran (Mary). Maman Cendrillon.

— Geoffroy (A.). La fille des Boers.

— Grave (J.). Les aventures de Nono.

— Guéchot. Contes d'Orient,

— Guerlin (Henri). L'épopée de César.

— Guy (F. du) Bédouin.

— Ivoi (P. d'). Le docteur mystère. — Cigale en Chine.

— Jeanroy (J.-B.). Un phénomène.

— Lachèse (M.). La promesse de Giacomina.

— Lamiraudie (C. de). Une part de bonheur.

— Leblanc (E.). Contes insidieux.

— Lefranc (S.). Souvenirs d'un curé de campagne.

— Legrand (C.). Originales.

— Le Rohu (P.). L'autre rive.

— Lys (G. de). Le logis.

— Malval (M. de). Pied léger.

— Margueritte (P. et V.). Les tronçons du glaive.

— Maryan (Mme). L'épreuve de Minnie. — Mariage civil.

— Miriam. Il faut le croire.

— Nemours-Godré (L.). Roman d'artiste.

— Noailles (comtesse M. de). Le cœur innombrable.

— Nocé (F. de). Une famille chrétienne.

— Noel (A.). L'oncle Beauregard.

— Nourouze (J.). Autour d'un drame.

— Parisien (le). Gens qui pleurent et gens qui rient.

— Perroy (P. L.). Pastel effacé.

— Pert (C.). En anarchie.

— Petitcolin (A.). La vie de la mer.

— Pravieux (J.). Un vieux célibataire.

— Ratazzi (Mme). La fin d'une ambassadrice.

— Reepmaker (M.). Carlo Lano.

— Rivoire (A.). Le songe de l'amour

Romans. Rod (E.). Au milieu du chemin. — Mademoiselle Annette.
— Roland (chanoine). La reine du paradis.
— Rouvre (C. de). Française du Rhin.
— Sienkiewicz (H.). A la source du bonheur. — En vain, traduit par G. Lefèvre. — Quo vadis. — Quo vadis. — Sans dogme. Hania. — Suivons-le.
— Spillmann (J.). Bravoure et fidélité. Roman historique tiré des Mémoires d'un officier de la garde suisse sous Louis XIV.
— Spœlberch de Lovenjoul (vicomte). Sainte-Beuve inconnu. — La genèse d'un roman de Balzac. — Les paysans.
— Theuriet (A.). Illusions fauchées.
— Tinseau (L. de). Au coin d'une dot.
— Toudouze (G.). Le mystère de la chauve-souris (1804).
— Tourelles (J. des). Envolez-vous.
— Incroyables aventures de Louis de Rougemont.

Russie. Tondini de Quarenghi. Russie et calendrier.

S

Saint-Sacrement. Beauchet-Filleau (H.). Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement.

Saint-Simon. Boislisle (A. de). Mémoires de Saint-Simon.

Salaire. Varlès (L.). Les salaires dans l'industrie gantoise. Industrie cotonnière.

Savoie. Burlet (abbé J.). La Savoie avant le christianisme.

Scapulaire. Clarke (R. P.). Le scapulaire du Mont-Carmel.

Science. Berthelot. Science et morale. — Science et philosophie.
— Favre. (L.). Bibliothèque des méthodes dans les sciences expérimentales. — I. Contribution à l'étude de la méthode dans les sciences expérimentales. — II. L'organisation de la science.

Science. Maréchaux (D. M.-B.). Bibliothèque des sciences physiques. La réalité des apparitions démoniaques.
— Études pour le temps présent.

Sciences naturelles. Caustier (E.). L'homme et les animaux.

Sermons. Lagardère (abbé J.). Notre-Dame Consolatrice de Montgédry. — Saint Bernard ; le moine, l'apôtre. — Sainte Thérèse ; l'enfant, la religieuse, la réformatrice.

Spiritisme. Kardec (A.). Le livre des médiums. — Vérités et lumières. Nouvelles révélations dictées par l'esprit d'Allan Kardec.

Sociologie. Azambuja (G. d'). L'esprit chrétien et les affaires.
— Baumann (A.). La vie sociale de notre temps.
— Belot (G.). Le luxe.
— Bourdeau (L.). Essai de sociologie générale.
— Brasseur (A.). La question sociale ; études sur les bases du collectivisme.
— Canet (abbé J.). La Pacification intellectuelle par la liberté.
— Couturier (D.-M.). *Demain*. La dépopulation de la France, craintes et espérances.
— Dacquin (abbé). Manuel de l'ouvrier.
— Deiss (E.). Études industrielles et sociales sur la Belgique.
— Deschamps (G.). Le malaise de la démocratie.
— Duprat (G.-L.). Les causes sociales de la folie.
— Duthoit (E.). Le suffrage de demain.
— Escard (F.). Fermier normand de Jersey.
— Faguet (E.). Problèmes politiques du temps présent.
— Fonsegrive (G.). La crise sociale.
— Fouillée (A.). La France au point de vue moral.
— Frestier (Dr). Un crime antisocial.
— Haussonville (comte d'). Salaires et misères de femmes.
— Le Grand. Tableau d'une léproserie.
— Maisonabe (E.). La doctrine socialiste.

Sociologie, Malapert (P.). La justice sociale.
— Maroussem (P. du). Les enquêtes; pratique et théorie.
— Marx (K.). La lutte des classes en France (1848-1850).
— Millot (abbé). Que faut-il faire pour le peuple?
— Monod (H.). L'assistance publique en France.
— Nemo (C.). El rol social del dinero y cuestiones anexas.
— Œuvre sociale de la Révolution française (l').
— Pelloutier (F. et M.). La vie ouvrière en France.
— Ract (C.). Alcoolisme et décadence.
— Rondelet (A.). Philosophie des sciences sociales.
— Sagot (F.). Le Communisme au Nouveau Monde. Réductions du Paraguay. Sociétés communistes des Etats-Unis. Étude d'histoire économique.
— Saint-Aubert (G. de) L'assurance contre l'invalidité et la vieillesse en Allemagne.
— Serry (Mlle de). Manuel des œuvres.
— Spence (J.-C.). L'aurore de la civilisation, ou l'Angleterre au xxe siècle.
— Strauss (P.). Assistance sociale. Pauvres et mendiants.
— Talmeyr (M.). La cité du sang.
— Tanon (L.). L'Évolution du droit et la conscience sociale.
— Turmann (M.). Le développement du catholicisme social depuis l'encyclique Rerum novarum.
— Vogt (C.). Antisémitisme et barbarie.
— Winterer (abbé). Le socialisme contemporain. Histoire du socialisme et de l'anarchie.

Spiritisme. Surbled (D^r). Spirites et médiums; choses de l'autre monde.

Syllabus. Justice (A.). A propos de l'infaillibilité du pape. Le Syllabus.

T

Théâtre. Ablin (abbé C.). Richard de Montford.

Théâtre. Amestoy (A.). Sainte Catherine d'Alexandrie.
— Ancey (G.). Ces messieurs.
— Arras (R. P. H. [d']). L'homme aux canaris; causerie du xviie siècle.
— Babandère (V. de). Les Martyrs de la glèbe.
— Brieux. Les Avariés.
— Broche (G.-E.). Horatio Spark.
— Camille (R. P.). Le singe.
— Campaux (A.). La femme de Pilate.
— Caritas. Églantine et Mimosa. — Mes Mésaventures.
— Chambois (E.-L.). Deux fois roi.
— Denéchau (P.). Thony, le maître.
— Dubois (M.). Petit théâtre.
— Entr'actes en monologues et saynètes. — Les souricières.
— Eude (E.). Le siège de Tibériade.
— Excoffon (A.). L'oratoire du vieux château.
— Galdós (P.). Électra.
— Greech (J.). Marie-Antoinette.
— Hastings (Ch.). Théâtres français et anglais.
— Le Roy-Villars (Ch.). Les cerisiers du paradis.
— Lhomme (F.). La comédie d'aujourd'hui. Les lettres et les mœurs.
— Mouchard (abbé A.). Au Prétoire.
— Muzac (général). Le tsarévitch Alexis. Drame en 5 actes.
— Sepet (M.). Origines catholiques du théâtre moderne.
— Thibault (A.). Un beau rêve.
— Le nain Brimborion et Nostradamus.
— Le palais de la Fée Bonbon. — Le singe.
— Texier (J.). La famille Tartempion à l'Exposition universelle.
— Turiaf. Le graphologue dans l'embarras. — Mon Opéra.

Théologie. Berthier (J.-J.), O. P. Tabulæ systematicæ totius Summæ contra Gentes.
— Dubois (E.). De exemplarismo divino.
— Ehrard (D^r). Forschungen zur chrislichen Litteratur-und Dogmengeschichte.

Théologie Herzog (J.-J.) et A. Hauck. Realencyclopadie für protestantische Theologie und Kirche. 3e éd.
— Janssens (Dom L.). Sum ma theologica ad modum commentarii Aquinatis Summam præsentis ævi studiis optatam.
— Jungmann (B.). Institutiones theologiæ dogmaticæ specialis. Tractatus de Novissimis.
— Kirsch (J.-P.). Die Lehre von der Gemeinschaft der Heiligen im christlichen Alterthum : Eine dogmengeschichtliche Studie.
— Kirsch (Dr). Forschugen zur christlichen Litteratur-und Dogmengeschichte.
— Le Bachelet (R. P. X. M.), S. J. Le péché originel dans Adam et ses descendants.
— Maréchaux (R. P. Dom M.-B.). La réalité des apparitions angéliques.
— Mazella (Mgr H.). Prælectiones scholastico dogmaticæ quas habebat Camillus Cardinalis Mazella, tractatibus qui deerant locupletæ atque in compendium redactæ.
— Pazmany (P., cardinalis). Petri, cardinalis Pazmany Opera, series latina. T. IV.
— Petit-Bornand (P. J.-B. du). Essai sur la primauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ et sur l'Incarnation.
— Quiévreux (abbé). L'Incarnation.
— Raynaud (abbé). L'évangile raconté à mes paroissiens.
— Ruibal (Dr A. A.). Doctrina de santo Tomas, acerca del influyo de Dios en las acciones racionales y sobra la Ciencia media.
— Saint-Ellier (D.-L. de). La Providence : Dieu s'occupe-t-il de nous ?
— Schiffini (P. S.). Tractatus de gratia divina.
— Schonfelder (Dr A.). De Victore Vitensi episcopo.
— Stulcken (A.). Athanasiana. Litterar-und Dogmengeschichtliche Untersuchungen.
— Vacant (abbé). Dictionnaire de théologie catholique.

Théologie morale. Arendt. (G.). S. J. *De Sacramentalibus*. Disputatio scholastico-dogmatica. — De conjugio clandestine inito.
— Brahm (Ed.). De Reticentia Voluntaria Peccatorum in Confessione.
— Devine (A.). Les sacrements expliqués.
— Esbach (A.). Disputationes physiologico-theologicæ.
— Lea (H. C.). A History of auricular confession.
— Oliveira-Guimaraes (J. J. D.). De morali responsabilitate. — Theses ex Universa Theologia decerptæ.
— Pottier (A.). De justitia et jure.
— Reynaud (P.). La civilisation païenne et la morale chrétienne. — La civilisation païenne et la famille.
— Vermeersch (S. J.). Questiones de Justitia ad usum hodiernum scholastice disputatæ. Tractatus de Sacramentis Extremæ Unctionis et Ordinis ad usum alumnorum Sem. arch. Mechlin. — Tractatus de virtutibus in genere.

Tracts. Chambon. Voir Polémique.

Transvaal. Carrère (J.). La guerre du Transvaal.
— Poirier (J.). Le Transvaal (1652-1899).

Turenne. Baguenault de Puchesse (comte). Mémoires du vicomte de Turenne.

U

Université. Haguenin. Notes sur les universités italiennes.

V

Voyages. Barthélemy (Mis Ch.). En Indo-Chine (1896-1897). — Tonkin, Haut-Laos, Annam septentrional.
— Coubé (R. P. S.). S. J. Au pays des Castes. — Voyage à la côte de la Pêcherie.
— Diehl (Ch.). En Méditerranée.
— Eu (S. A. I. Mgr le comte d'). Journal d'une promenade autour du monde en 148 jours.
— Lagénardière (R. de). En Espagne.

Voyages. Martin (A.). Étapes d'un touriste en France. — Une visite à Arras.
— Massieu (L.). Comment j'ai parcouru l'Indo-Chine, Birmanie, États Shans, Siam, Tonkin, Laos.
Voyages. Pimodan (commandant de). Promenades en extrême Orient.
— Sepet (M.). Voyages de corps et d'esprit.
— Stella. Neuf jours à Rome.
Voir Géographie.

FIN DU TOME 89

PARIS

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

AP
20
E8
t.89

Etudes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY